This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue d'histoire franciscaine

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : HENRI LEMAÎTRE

TOME 4e. — 1927

PARIS (Ve)
LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN
6, PLACE DE LA SORBONNE

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

CALIFORNIA
v. 4

TOME IV. N° 1.

22 1927

JANVIER-MARS 1927.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

GASTON LETONNELIER. MANDEMENT DE FRANÇOIS Ier POUR LA RÉPARATION DU COUVENT DES CORDELIERS DE MARSEILLE (1526) ..... 1.

CLAUDE FAURE. LES CÉLESTINS ET LES CORDELIERS D'ANNECY 12

J. VINOT-PRÉFONTAINE. L'ADOPTION DE LA CLOTURE PAR LES SŒURS GRISES DE BEAUVAIS (1622-1630) 40

MÉLANGES

François EYGUN : Le Sceau du provincial d'Aquitaine au xve siècle, 49. — JEAN VINOT-PRÉFONTAINE : Lettres de réception pour enfants spirituels de l'Ordre de Saint François, 52. — CAMILLE PITOLLET : Travaux de Franciscains espagnols sur l'histoire de leur Ordre en Amérique, 55.

COMPTES RENDUS

A.-G. LITTLE : Some recently discovered Franciscan documents, 63. — L. LEMMENS : Testimonia minora saeculi XIII de S. Francesco, 64. — L. SALVATORELLI : Vita di san Francesco, 65. — E. BONAIUTI : Francesco d'Assisi, 67. — I Fioretti, a cura di A. SODINI, 68. — M. CHINI : Vita et poesia di san Francesco, 69. — Mostra del libro francescano, 71. — D. SILVESTRI : Il Ritratto di S. Francesco a Spoleto, 72. — P. THURAUD-DANGIN : Saint Bernardin de Sienne, 73. — L'internele consolacion, publié par A. PEREIRE, 74. — Les martyrs franciscains des Carmes, 75.

PÉRIODIQUES, 77. — CHRONIQUE, 98.

PARIS (Ve)

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN

6, PLACE DE LA SORBONNE

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : HENRI LEMAÎTRE

Revue d'Histoire, de Littérature, d'Archéologie et d'Art.

La REVUE D'HISTOIRE FRANCISCAINE paraît tous les trois mois, par livraison de 152 pages environ; elle forme chaque année un beau volume in-8° de 600 pages, augmenté de nombreux hors-texte.

La direction, entendant ne publier que des travaux d'érudition, n'acceptera que des articles présentant toutes garanties à ce point de vue; cette réserve faite, elle laisse aux auteurs toute la responsabilité des opinions qu'ils pourraient émettre.

RÉDACTION. — Les manuscrits, livres à rendre compte, revues en échange, doivent être adressés à *Monsieur le Directeur de la " Revue d'Histoire Franciscaine "*, 11, rue Guénégaud, Paris-6e.

ADMINISTRATION. — Les abonnements, réclamations, changements d'adresse et renseignements divers doivent être adressés à la *Librairie J. VRIN*, 6, Place de la Sorbonne Paris-5e.

CONDITIONS. — Les abonnements sont annuels; ils se paient en janvier.

France et Belgique : **50** fr.
Étranger, demi-tarif postal : **70** fr.; plein tarif : **90** fr.
Édition de luxe sur papier pur fil Lafuma : **100** fr.

Il ne reste de la première année que quelques exemplaires complets, qui ne seront vendus qu'avec les années suivantes. Le prix des trois volumes est fixé à **240** fr.

Les années 2 et 3 sont vendues séparément au prix de **70** fr. l'année.

Compte de Chèques Postaux : Paris 649-16.

Digitized by Google

MANDEMENT DE FRANÇOIS Ier

POUR LA RÉPARATION

DU

COUVENT DES CORDELIERS DE MARSEILLE

(1526)

Depuis la seconde moitié du XVe siècle, les Frères Mineurs possédaient deux couvents à Marseille. Le second, appelé de l'Observance, fondé en 1451, persista jusqu'à la Révolution. Le premier, qui nous occupe, fut détruit (1) en 1524. Il était situé hors la porte du Marché, vraisemblablement sur les terrains limités aujourd'hui par les rues Tapis-Vert et Thubaneau. Sa fondation remonte avant 1248. Fra Salimbene de Parme (2), qui le visita à la Saint-Michel de cette année, raconte qu'il y trouva un Franciscain anglais, frère Étienne. « Il me pria, dit-il, d'insinuer au gardien qu'il voudrait bien prêcher au clergé et aux frères à la fête de Saint-François (4 octobre). Le gardien me répondit qu'il serait heureux de l'entendre, mais qu'il ne pouvait lui donner cette satisfaction, de crainte de déplaire à l'évêque (3) qui devait assister à la fête. »

(1) Il fau rectifier la date de 1514 donnée comme année de la destruction par le P. Antoine de Sérent, dans la *Géographie de la province de Provence* p. 142 (*France franciscaine*, t. II, Lille, 1913).

(2) Éd. Holder-Egger, dans *Monumenta Germaniae historica*, *Script.*, XXXII, p. 313, 9; trad. P. d'Aincreville, dans *France francisc.*, t. I, p. 66.

(3) Benoît d'Alignan, O. S. B. Il passa dans l'ordre des Frères Mineurs, dix ans avant sa mort, 11 juillet 1268, et fut enterré dans l'église franciscaine de Marseille.

699680

Digitized by Google

Les Cordeliers avaient donc déjà à cette époque une église à Marseille. Le fameux frère Hugues de Digne, qui prêcha devant saint Louis le sermon rapporté par Joinville (1), y était enterré. Sa sœur, l'extatique sainte Douceline (2), vint l'y rejoindre en 1282. Le pape franciscain Nicolas IV (3), en y accordant des indulgences en 1290, spécifie que cette église possédait de nombreuses reliques de saints.

Mais le couvent acquit une renommée mondiale par le fils du roi de Naples, saint Louis d'Anjou qui y choisit sa sépulture en 1298. Le jeune prince, qui avait renoncé au trône, pour devenir Frère Mineur, s'était affectionné au couvent qui renfermait la tombe du grand zelante de Provence (4), et avait voulu dormir à côté de lui son der-

(1) *Vie de saint Louis*, éd. N. DE WAILLY, §§ 652-662.

(2) 1214-1274.

(3) WADDING, *Annales Minorum*, t. V, p. 244.

(4) Saint Louis d'Anjou donna une preuve non équivoque de son estime pour les Spirituels, en choisissant comme un de ses exécuteurs testamentaires Raymond Gaufridi, l'ancien général de l'Ordre (1289-1295), bien connu pour ses idées rigoristes, qui fut déposé par Boniface VIII, cf. *Acta Sanct.*, t. III augusti, Anvers, 1737, p. 788. Son frère, le roi Robert, et la reine Sanche favorisèrent toujours le parti des Zelanti. L'anecdote suivante, rapportée par L. Wadding à l'année 1349 (*An. Min.*, t. VIII, p. 35) nous parait devoir être mentionnée ici parce qu'elle se passe au couvent de Marseille et qu'elle montre la mentalité des Zelanti : Au couvent de Marseille, vers cette époque, moururent la même année le custode de la région marseillaise et le lecteur du couvent, tous deux grands accumulateurs de livres. Un pieux frère d'une autre province vint à Marseille pour y vénérer le corps de saint Louis. Or, pendant qu'il priait dans l'église, il eut la vision d'un imposant tribunal que présidait le Christ, entouré d'assesseurs de différents Ordres. On amena à ce tribunal le custode et le lecteur, les mains liées derrière le dos, précédés de deux mulets chargés de leurs livres. Interrogés sur l'Ordre auquel ils appartenaient, ils répondirent : « Nous sommes franciscains ». Le Christ dit alors à saint François : « Puisqu'ils furent de ton Ordre, je les remets à ton jugement ». Saint Francois leur demanda : « Qu'est-ce que sont tous ces livres ? — Ils servaient à notre usage. — Avez-vous fait ce qu'enseignaient ces manuscrits ? — Non, avouèrent-ils en tremblant. — Eh bien, puisque vous avez accumulé ces livres pour la pompe et pour la vanité, contre la sainte pauvreté, et que vous n'avez pas accompli ce qu'a ordonné ou conseillé dans ces livres le Seigneur, en présence de qui vous êtes, vous avez prouvé que vous êtes des fils dégénérés, vous êtes condamnés, vous et vos livres, aux prisons éternelles. » Alors la terre s'ouvrit, engloutit moines et mulets, et le tribunal céleste s'évanouit devant les yeux du frère effrayé qui regardait la terrible scène d'un coin de l'église.

Digitized by Google

nier sommeil. L'église de Marseille devint le théâtre de nombreux miracles. Deux morts ressuscitèrent au même moment dans des conditions merveilleuses. Deux ans après sa canonisation, dans la nuit du 8 novembre 1319, son corps fut transféré, du milieu du chœur où il gisait, dans une châsse d'argent, sur le maître-autel. Quatre cardinaux, dont Vital du Four, O. M., assistaient à la cérémonie, entourés d'un grand nombre d'évêques et de gentilshommes. Le roi Robert, frère du saint, et sa femme, la reine Sanche, se distinguèrent par leur piété enthousiaste.

Quelques années plus tard, le fils du roi de France, le futur Jean le Bon (1319-1364), encore en bas-âge, fut guéri miraculeusement par saint Louis d'Anjou, alors qu'on attendait son dernier soupir. Philippe VI de Valois et la reine se rendirent en pélerinage à Marseille, devant les reliques du jeune saint, et firent au couvent de larges offrandes (1).

L'église du couvent, peut-être trop modeste pour le trésor qu'elle renfermait, fut rebâtie (2) vers 1326 par le roi de Naples, Robert d'Anjou, comte de Provence. En l'ab-

(1) *Chronica XXIV Generalium*, dans *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 448-449. Parmi les dons royaux figure une rente de vingt livres dix sous. Le 5 juin 1470, procuration est donnée en chapitre conventuel au gardien des Cordeliers de Saint-Louis de Marseille, fr. Claude *Poncii de Rauco*, licencié *in sacra pagina*, pour percevoir les vingt livres dix sous concédés par vœu audit couvent, par Philippe VI, roi de France, sur les revenus de la ville de Nîmes, avec lettres patentes, payables chaque année à la fête de saint Michel archange (Bibl. nat., Nouv. acquis. lat., 2385). Voici les noms des frères capitulants : » ... fr. Glaudius de Rauco, gardianus, fr. Bertrandus Thome, Anthonius Gauterii, vicarius, Anthonius Celernii, pater sororum, Damasianus Tyrani, biblicus, Petrus Salondrini, Girardus de Joca, Guilhermus Thurrelli, Matheus de Gampo, Ludovicus Cuysseti et Honoratus Pellati, fratres et conventuales dicti conventus et constituentes... »

La bibliothèque d'Arles (ms. 209) renferme les « Lettres patentes de Jean, roy de France confirmant le don que le roy Philippe, son père, avait fait au couvent de Saint-Louis (de Marseille), de 500 livres parisis, 1351 », et le « Vidinus de deux lettres patentes du roy Charles VI, 1394, 1395, pour faire payer les pensions du roy Philippe et du roy Jean. »

(2) « *Quaestio : an Fratres Minores possint esse actores rerum saecularium; ubi de ecclesia S. Ludovici Massiliensis quam Robertus, rex Siciliae, aedificari faciebat anno 1326.* » Bibl. nat., ms. lat. 4246, n° 5 ; Ibid, n° 5913A.

Digitized by Google

sence d'une description complète de l'édifice, nous empruntons aux archives des Cordeliers de Marseille (1) la mention de plusieurs chapelles qui y furent ajoutées.

En 1348 Bernard Gasqui fonde une chapelle dans l'église Saint-Louis, sous le titre de Saint-Lazare (2) ; il il fait plusieurs legs, déshéritant son fils Arnaud comme ingrat et rebelle et ayant attenté deux fois à sa vie.

En 1376, la reine Jeanne de Naples accorde aux Frères Mineurs (3) de Marseille une pension de 25 l. roy. sur la gabelle des sels d'Aix pour la garde et le luminaire du corps de saint Louis d'Anjou.

En 1392, Huguette Guis fonde par testament, près le maître-autel de l'église Saint-Louis, une chapelle sous le vocable de Sainte-Marie (4), avec célébration de six anniversaires, léguant 20 l. roy. à prendre sur trois maisons.

La même année, Guillelme, épouse de noble Charles *Atulphi*, fonde une chapelle dans la même église, sous le titre de Saint-Antoine de Padoue (5), léguant à cet effet 10 l. 5 sols censuels.

En 1395, Giraude, femme de Julien de Casaux, légue par testament 100 sols de rente pour fondations de messes perpétuelles dans la chapelle fondée par son mari, sous le titre des saints Georges, Elzéar et Julien (6), martyr et confesseurs.

La même année, noble dame Douce Ricau, femme de noble Jean de Quinciac, fonde une chapelle sous le titre

(1) Retrouvées dans le chartrier de la Major (cathédrale), elles forment 384 articles répartis en 61 liasses. L'inventaire manuscrit sur fiches en a été rédigé par M. de Grasset.

(2) *Archives des Bouches-du-Rhône,* Cordeliers de Marseille, H 4, n° 25.

(3) *Ibid.*, 13e liasse, n° 89.

(4) *Ibid.*, 20e liasse, n° 133.

(5) *Ibid.*, n° 134.

(6) *Ibid.*, 22e liasse, n° 146. — M. Rampal (*Notes pour servir à l'iconographie de saint Louis d'Anjou*, Aix, 1920, p. 9, 30) écrit « que les Frères ne se gênaient pas, en cas de disette, pour mettre en gage, par exemple, chez l'opulent Julien de Cazeaux... et les joyaux de leur église et les reliquaires. Le trésor (notamment la châsse d'argent, une image du Saint [saint Louis] de même métal, don du roi Robert), s'est ainsi dispersé. » Et il renvoie à l'inventaire manuscrit signalé plus haut.— Nous avouons n'avoir rencontré aucune mention de ce genre dans le susdit inventaire.

Digitized by Google

du Saint-Sépulcre (1) dans l'église de Saint-Louis, avec dotation de 20 l. roy. de rente.

La même année, Julien de Casaux lègue par testament 20 l. roy. de rente pour des tableaux d'une chapelle (2) et fondation d'anniversaires.

En 1396, Charles *Atulphi*, par codicille de son testament, lègue au couvent de Saint-Louis 100 sols de rente pour une bonne pitance de pain, vin et viande, à faire tous les ans, le jour de la fête de saint Antoine de Padoue (3) (13 juin).

En 1401, Simon de Reillane donne au couvent un florin de rente, pour fondation d'anniversaire et concession en échange d'un tombeau sis sous les anciens escaliers du couvent (4), près l'image du Crucifix, aux armes des Reillane.

En 1415, Catherine Ganteline lègue par testament 4 l. roy. de rente, pour fondation d'une chapelle (5) sur son tombeau, dans l'église des Frères Mineurs, avec messe hebdomadaire.

En 1420, Honoré Mote s'engage à payer 20 sols censuels au couvent pour l'anniversaire fondé à la chapelle Sainte-Barbe (6), par feu Jean son père.

En 1427, Raymond Aymès fait cession en faveur du couvent de 8 émines d'avoine... [lequel Aymès] avait reçu et caché dans sa maison d'habitation le chef du bienheureux saint Louis d'Anjou, pendant l'invasion des ennemis catalans (7).

(1) *Archives des Bouches-du-Rhône*, 23e liasse, n° 147.
(2) *Ibid.*, n° 148.
(3) *Ibid.*, n° 152.
(4) *Ibid.*, 26e liasse, n° 169.
(5) *Ibid*, 34e liasse., n° 218.
(6) *Ibid.*, 36e liasse, n° 229.
(7) *Ibid.*, 43e liasse, n° 283. — « Dans les guerres de la succession de Naples, Alphonse d'Aragon, compétiteur de Louis d'Anjou, surprit Marseille sans défense, le 23 novembre 1423,... enleva les reliques de saint Louis, qui avaient été prudemment ramenées dans l'enceinte de la cité et déposées dans la maison de Georges de Châteauneuf, seigneur des Pennes, et offrit... les reliques... comme trophée à la Seù ou cathédrale de sa nouvelle capitale de Valencia » où elles reposent encore. A. Rampal, *op. cit.*, p. 8.

Digitized by Google

1427. Transcript des privilèges accordés au couvent par les comtes de Provence (1), notamment par Charles II en 1308, Robert en 1324, Jeanne en 1360 et 1376, et Louis II en 1399.

1447. Lettre du ministre général des Frères Mineurs (2) portant réception pour la vie et pour la mort dans le même Ordre et association à tous les avantages spirituels et temporels d'icelui, en faveur de noble dame Aldouce Sanche et de tous ses enfants.

1451. Sœur Catherine Alphant, prieure du couvent de Sainte-Paule, ayant déposé entre les mains de fr. Barthélemy Fabre (3), gardien du couvent des Frères Mineurs, une ceinture en soie noire brodée en argent doré estimée 16 florins, en nantissement de 4 florins qu'elle lui avait empruntés, et, ladite ceinture ayant été dérobée avec d'autres bijoux et espèces, le couvent lui rembourse le prix d'estimation de l'objet déposé, sous déduction de la somme prêtée.

En 1515, le 5 avril, Antoine Esquier lègue 30 florins pour fonder une messe perpétuelle à l'autel de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Voyage (4) dans l'église de Saint-Louis.

Le 12 octobre 1519, le cardinal de Sainte-Marie d'Aracœli (5) accorde 100 jours d'indulgence à ceux qui visiteront, à certains jours, la chapelle de Saint-René, fondée dans l'église de Saint-Louis, et prieront pour l'âme de Jean Mevier et de Marguerite de Meure, sa femme, fondateurs d'icelle.

Depuis quatre ans, en 1517, l'Ordre de Saint-François était divisé en deux fractions, les Frères Mineurs ou Observants qui gardaient intégralement la règle franciscaine,

(1) *Archives des Bouches-du-Rhône*, 43e liasse, n° 285.

(2) *Ibid.*, 49e liasse, n° 322. — Antoine de Rusconi, ministre général de 1443 à 1449.

(3) *Ibid.*, 51e liasse, n° 329.

(4) *Ibid.*, 59e liasse, n° 375.

(5) *Ibid.*, 59e liasse, n° 376.— Le cardinal d'Aracœli n'est autre que Christophe Numai, de Forli en Frioul, ministre général des Frères Mineurs en 1517 et créé prince de l'Église la même année.

Digitized by Google

et les Conventuels ou Mitigés qui vivaient de dispenses principalement sur la question de propriété. Le roi François Ier voulut faire cesser cette anomalie et par un premier mandement (1) du 17 décembre 1521, il prit des mesures pour réformer les Conventuels de tout son royaume. Le 4 juin suivant (2), par de nouvelles lettres données à Lyon, il ordonnait de poursuivre le parachèvement de la réforme.

Les Conventuels de Saint-Louis de Marseille commencèrent d'obtempérer à la volonté royale. Le 15 septembre 1522, ils cédèrent (3) au chapitre cathédral leurs biens meubles et immeubles, notamment une bastide à Feians (4) et un plantier au Jarret (5), à la charge par le preneur de dire les messes et remplir les volontés des défunts donateurs.

Peut-être cette cession était-elle la part du feu. Le 6 février 1522/1523, un nouveau mandement (6) du ropressait la réforme complète des Conventuels. On soupi çonne bien que les Observants ne laissaient pas s'endormir les bonnes dispositions du pouvoir royal. Ainsi nous connaissons par une bulle de Léon X (7), en date du 10 mai 1521, qu'à la demande de François Ier, le pape confiait à Jean Morlin et à Alexandre Rosset, Mineurs Observants, la mission de réformer les couvents de Conventuels, dans les provinces d'Aquitaine, de Dauphiné et de Provence, et de les soumettre aux Frères de l'Observance.

Le souverain ne se contentait pas de faire appel à la conscience et à l'esprit de ferveur, il menaçait de l'intervention du bras séculier. Les menaces avaient porté leurs

(1) *Archives des Bouches-du-Rhône*, 60e liasse, n° 378.
(2) *Ibid.*, n° 380.
(3) *Ibid.*, 61e liasse, n° 381.
(4) Feians, ancien domaine du prévôt du chapitre de la Major. Commune de Marseille, quartier de Mazargues.
(5) Le Jarret, affluent de l'Huveaune. Le nom de Jarret, dans les anciens actes, sert à désigner les localités qu'il traverse depuis sa source jusqu'à son confluent.
(6) *Ibid.*, 61e liasse, n° 382.
(7) Othon de Pavie, *L'Aquitaine Séraphique*, Vanves, 1905, t. III, p. 409.

Digitized by Google

fruits. Aussi, le 16 novembre 1525, des Lettres royaux (1) portent suspension des poursuites et contraintes en faveur des Frères Mineurs de Marseille, à cause de la cession de biens faite par eux au chapitre cathédral.

Bien avant le 30 janvier 1528/1529, la translation complète des biens au chapitre était un fait accompli. Un rouleau de parchemin (2), long d'un mètre 75 environ, contient les lettres patentes du roi portant approbation et homologation du traité passé entre le couvent de Saint-Louis et le chapitre, et approuvé par bulle pontificale, par lequel ledit couvent cède tous ses biens au chapitre (lesquels biens sont tous énumérés en détail), à condition de remplir les volontés et legs des défunts donateurs, et à la réserve que ledit chapitre s'engage à la reconstruction du monastère et de l'église de Saint-Louis ruinés de fond en comble, lors du siège mis devant Marseille par le connétable Charles de Bourbon, en 1524.

Depuis près de trois ans les Cordeliers se disposaient à rebâtir leur couvent. A cette fin ils avaient obtenu du roi, le 12 décembre 1526, exemption de tout droit de péage, pour un chargement de bois qu'ils faisaient venir de Dauphiné (3). — C'est l'acte que nous publions ci-après intégralement. — En réalité le couvent ne fut jamais rebâti, on ne sait encore pour quelle cause. Est-on même certain que le radeau de bois de Dauphiné soit jamais arrivé à Marseille ?

GASTON LETONNELIER.

(1) *Arch. des Bouches-du-Rhône*, Cordeliers de Marseille, H 61, n° 383.

(2) *Ibid.*, 61e liasse, n° 384.

(3) Pareilles faveurs furent accordées à plusieurs reprises par les rois de France aux habitants de Marseille. Ainsi, le 23 janvier 1427, Charles VII autorisa les syndics de la ville à faire prendre en Dauphiné les matériaux nécessaires pour la réparation des maisons ruinées lors de la prise de Marseille par les Aragonais (novembre 1423). En 1509, Louis XII accorda la même autorisation pour l'entretien du port, et plus tard Charles IX en 1564. Cela tenait évidemment à la grande indigence de bois aux environs de Marseille, indigence qui provoqua une lettre d'Henri II en 1548 faisant défense à l'évêque d'abattre les bois qui lui appartenaient. Comme on le voit, la lutte contre le déboisement en Provence ne date pas d'aujourd'hui.

Digitized by Google

« Exemption de tout droit de péage pour un radeau de bois que les « Cordeliers de Marseille font venir du Dauphiné pour réparer leur « couvent ruiné pendant le siège. — Saint-Germain-en-Laye, 12 dé- « cembre 1526 ».

(Enregistré au Parlement de Grenoble, le 25 juin 1527). — Arch. de l'Isère. Chambre des comptes de Grenoble, B. 2908. Cahier n° IIc LXXXXIII (fol. 491), 6 pages 1/2.

(*Catalogue des Actes de François Ier*... Tome Ier, n° 2506).

---

f° 491 v°. Littere Regie et dalphinales doni facti fratribus minoribus Marsillie de certa quantitate nemoris videlicet affranchiamentum pedagiorum dicti nemoris.

Francoys, par la grace de Dieu, Roy de France, daulphin de Viennoys, conte de Valentinoys et de Dyois. A nos amez et feaulx conseillers, les gouverneur ou son lieutenant et gens de nostre court de Parlement du Daulphiné, et à tous noz baillifz, seneschaulx, prevostz, maires, eschevins et consulz des villes, gardes et fermiers de noz peages, et passages, et à tous noz autres justiciers, officiers et subgectz ausquelz ces presentes seront monstrees, salut et dilection.

Noz chiers et bien amez orateurs les freres gardien et religieux de
f° 491 v°. l'Ordre de Sainct Françoys en nostre ville de Marceille nous ont faict dire et remonstrer que pour reediffier et reparer leur eglise et couvent qui fut grandement demoly et gaste à l'occasion du siege dernierement mis devant nostredicte ville de Marceille par Charles de Bourbon et autres noz ennemys et adversaires, lesquellz ennemys feirent une grande bresche aux murailles de nostredicte ville viz à viz dudict couvent, et au moyen de quoy noz gens de guerre estans lors dedans nostredicte ville pour la deffence d'icelle se retirerent la pluspart audict couvent ouquel ilz feirent plusieurs grans dommaiges et interestz qui ont depuis esté extimez par noz officiers audict
f° 492 r°. Marceille à la somme de cent soixante escus d'or soleil ou environ, leur est besoing et necessaire avoir et recouvrer de noz pays de Daulphiné ung radeau de boys qui contiendra six douzaines de grosses pieces de la longueur de six à sept cannes (1), six douzaines de cinq à six cannes, trente et six douzaines de doublasses (2), de cinq à six cannes, troys douzaines de fillieres (3), troys grosses haix (4) d'endouse (5), deux grosses haix de noyer, et deux grosses

(1) Mesure de longueur.

(2) Probablement des doubleaux, solives qui soutiennent les chevêtres dans les planchers.

(3) Pièces de bois qui supportent les chevrons d'un toit.

(4) Peut-être *ais*, planche, mais ce mot est masculin.

(5) Nous n'avons pas identifié ce bois.

Digitized by Google

demembrures, de humblement nous requerans à ceste cause que nostre plaisir soit leur donner congé et permission de faire tirer et enlever ledict radeau de boys franc et quicte de tous droiz de peages, travers, coustumes et autres tribuz quelconcques par les lieux ou il passera, et sur ce leur impartir noz grace et liberalité
492 v°. et octroyer noz lectres. Pour ce est il que nous, les chouses dessus-dictes considerees, bien advertiz deladicte demolicion, de gast et dommage qui fut faict oudict couveut de Marceille par nosdicts gens de guerre durant ledict siege, desirans ledict couvent estre reediffié et entretenu en bonne reparacion, et favorablement traicter lesdicts religieux, affin qu'ilz ayent meilleur occasion de prier Dieu pour nostre bonne intencion, à iceulx, pour ces causes et autres bonnes consideracions à ce nous mouvans, avons permys et octroye, permectons et octroyons de grace especial, plaine puissance et auctorité royal et dalphinal par ces presentes qu'ilz puissent tirer et enlever
f° 493 r°. de nosdicts pays de Daulphine ledict radeau de boys (1) contenant lesdictes pièces cydessus speciffiees comme dit est en payant ledict boys raisonnablement, pour icelluy faire mener et conduire par les rivieres de l'Ysere et du Rosne jusques en nostredicte ville de Marceille franchement et quictement sans poyer pour ledict radeau de boys pour les lieux où il passera aucuns droiz de peages, passaige, riverage, gabelle, resve (2), sommeraige (3) ne autre tribut ou soulde quelconque. Et desdicts drois et devoirs nous avons affranchy et affranchisons ledict radeau de boys, et d'iceulx fait et faisons don ausdicts suppliantz pour les causes que dessus. Si voulons, vous mandons et expressément enjoignons que de noz presens congé et permission et de tout le contenu cydessus vous faictes, souffrez et laissez lesdicts
f° 493 v°. suppliantz joyr et user plainement et paisiblement sans en ce faire, mectre ou donner ne souffrir estre faict, mis ou donné à ceulx qui meneront et conduiront ledict radeau de boys aucun arrest, destourbier ou empeschement quelconque, lequel si faict, mis ou donné leur estoit, au contraire mectez le ou faictes mectre incontinant et sans delay à plaine delivrance. Et par rapportant cesdictes presentes signees de nostre main ou vidimus d'icelles faict soubz seel royal ou dalphinal avec les quictances et recognoissances desdictz suppliantz ou de leur procureur ayant quant à ce povoir, nous voulons les fermiers et receveurs desdicts droiz et devoirs par les lieux où passera ledict radeau de boys en estre tenuz quictes et descharges par tout
f° 494 v°. où il appartiendra, sans difficulté. Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelzconcques ordonnances, restrinctions ou mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Sainct Germain en Laye, le dou-

(1) Les mots suivants sont rayés dans le texte, savoir : « pour les lieux où il passera aucuns droiz de peage ».

(2) Droit sur les marchandises qui entraient dans le royaume ou qui en sortaient.

(3) Cf. Ducange, *summagium*, sub v°, *sagma*, droit d'exportation.

Digitized by Google

siesme jour de decembre, l'an de grace mil cinq cens vingt six, et de nostre regne le douziesme. Françoys.

Par le Roy,

BRETON.

Placeat magnifico dalphinali Parlamento, ad humilem supplicationem religiosorum patris gardiani fratrum minorum ordinis sancti Francisci ville Marcillie, interinari et observari mandare litteras regias et dalphinales presenti reverenter alligatas, juxta illarum tenorem, litteras opportunas concedendo.

BAYLLINI.

Videant domini camere et refferant.

Viderunt domini camere et refferunt litteras regias et dalphinales,
f° 494 v°. de quarum interinacione agitur fore interinandas et observandas juxta illarum mentem et tenorem et pro numero et quantitate nemorum in dictis lecteris regiis et dalphinalibus mencionatorum, omnique fraude cessante. Scriptum de precepto die xxv jugnii, M° V^c xxvj.

P. BONIER.

Fiant littere juxta relationem dominorum camere. Domini omnes, Martel excepto.

Franciscus, comes Sancti Pauli, locum tenens generalis et gubernator dalphinalis, Universis et singulis harum serie notum fieri volumus quod die subsignata, receptis indeque visis in curia Parlamenti dalphinali supplicatione hiis immediate subiuncta cum rela-
f° 495 r°. tione dilectorum nostrorum camere computorum dalphinalis auditorum in pede ipsius supplicationis descripta, necnon litteris patentibus regiis et dalphinalibus, cera rubea cum simplici cauda impendente sigillatis, nobis in eadem curia parte religiosorum patris gardiani et fratrum minorum ordinis sancti Francisci ville Marcillie supplicantium et impetrancium in eisdem nominatis exhibitis et presentibus sub contrasigillo regiminis dalphinalis alligatis, et omnium consideratis tenore curia parlamenti predicta dictas litteras regias et dalphinales de quarum interinacione agitur, juxta illarum formam et tenorem interinavit et interinat, nosque interinavimus et tenore presencium interinamus, pro numero et quantitate nemorum in dictis litteris regiis et dalphinalibus mencionatorum easdem litteras, omni
f° 495 v°. fraude cessante, juxta ipsarum mentem et tenorem observari jubendo. In cujus rei testimonium sigillum regiminis dalphinalis presentibus duximus apponendum. Datum Gracianopolidie die xxv^ta mensis jugnii, anno Domini millesimo quingentesimo vigesimo septimo.

Per dominum gubernatorem, ad relacionem curie.

GARNERI.

(Arch. dép. de l'Isère. B 2 908).

Digitized by Google

LES CÉLESTINS
ET LES CORDELIERS D'ANNECY

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS
SUR LEUR FONDATION ET LEUR SUPPRESSION
(1519-1778)

La cathédrale d'Annecy, placée, comme celle de Genève, sous le vocable de saint Pierre, porte sur sa façade cette inscription : SALUTIFERE CRUCI AB DIVO FRANCISCO LAMBERTORUM PROPAGO DICAVIT 1535, qui rappelle le nom du fondateur et la destination primitive de l'édifice.

Dans la seconde moitié du xve siècle, en 1458, 1461, 1462, 1483, noble Thomas Lambert, de Chambéry, acheta plusieurs maisons et des jardins, situés à Annecy, en la rue du Grand Four (1).

Pierre Lambert, neveu de Thomas et son héritier, prêtre et chanoine de Genève, notaire et abréviateur de lettres apostoliques, obtint du pape Léon X l'autorisation de fonder à Annecy un couvent pour la gloire de Dieu et en l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur-Jésus-Christ (*ad omnipotentis Dei laudem et gloriam ac amarissimae passionis salvatoris domini nostri Jesu Christi, quam pro salute humani generis in ara crucis pertulit, honorem et memoriam*). Par un acte passé à Rome le 13 janvier 1519, il donna aux religieux Célestins de la province de France la maison et les jardins qui avaient appartenu à Thomas Lambert (2).

(1) C'est à tort que le R. P. FODÉRÉ attribue à Pierre de Lambert l'acquisition faite par Thomas le 17 février 1462 (*Narration historique et topographique des convens de l'Ordre S. François....*, Lyon, 1619, page 1010.

(2) Archives de la Haute-Savoie, 1 G 366 (Copie du xviie siècle).

Digitized by Google

Le 20 mars 1519, les syndics d'Annecy écrivirent au comte de Genevois pour lui exposer que l'installation des Célestins dans leur ville présentait de sérieux inconvénients (1); puis ils donnèrent au clavaire Jean Lambert l'autorisation de bâtir le couvent de ces religieux.

Mais les habitants d'Annecy furent peu satisfaits des Célestins. En 1532, Philippe, duc de Nemours et comte de Genevois, se faisant l'interprète de leur « mescontentement et desplaisir », demandait à Pierre Lambert, devenu évêque de Caserte « de mettre des religieux de l'Observance de Sainct Françoys au lieu des Célestins en vostre monastère de ma ville d'Annessy.... pour ce qu'ils sont gens de bien et très utiles à nostre saincte foy (2) ».

Le duc Philippe étant mort le 15 novembre 1533, son frère, le duc de Savoie Charles le Bon, demanda à l'évêque de Caserte, par une lettre du 9 janvier 1534, de supplier le pape pour qu'il supprimât les Célestins d'Annecy et les remplaçât par des religieux de l'ordre de saint François (3).

Le pape Clément VII accéda à la demande du duc de Savoie et de Pierre Lambert, par un bref donné à Rome le 27 février 1534 et adressé au ministre des Frères Mineurs de la province de Saint-Bonaventure. Ce bref rappelle la fondation du monastère sous le vocable de la Sainte-Croix et les griefs des habitants d'Annecy contre les Célestins, qui ne prêchent pas, n'assistent ni aux processions ni aux funérailles et consomment pour leur subsistance trop de provisions. Les Frères Mineurs de l'Observance, au contraire, célèbreront les offices religieux, entendront les confessions, prêcheront la parole de Dieu, si bien que les habitants de la ville recevront de grandes consolations spirituelles (4).

Le 23 mai 1534, dans le cloître de leur monastère, deux religieux Célestins, frères Jean Saunier et Jean Ruphy protestèrent, en présence de Jacques Benin, de l'Ordre de

(1) Archives d'Annecy, BB 5, fol. 37 v°-38.
(2) Documents n°s I et II.
(3) Document n° III.
(4) Document n° IV.

Digitized by Google

l'Observance, et de Pierre Ducurtil (*de Cultili*), procureur de Pierre Lambert, contre l'entrée des Frères Mineurs dans leur couvent (1).

Mais le pape Clément VII, par des lettres en date du 25 août 1534, confirma les Frères Mineurs dans la possession du couvent des Célestins d'Annecy; il manda à l'évêque de Belley et aux officiaux de Genève et de Lausanne de les faire jouir en paix de ce monastère (2).

Malgré ces nouvelles lettres, les Célestins de Lyon plaidaient encore, huit ans plus tard, en 1542, contre les religieux de saint François de Sainte-Croix d'Annecy par devant le Parlement fondé à Chambéry par François Ier (3).

A la même époque et devant la même juridiction, les Cordeliers plaidaient aussi contre les chanoines du chapitre cathédral de Genève. Ceux-ci, chassés de cette ville, en 1535, par les protestants, s'étaient d'abord réfugiés à Rumilly, puis à Annecy dans l'église Saint-Maurice, au-dessous du château. En 1537, ils vinrent s'installer chez les Cordeliers.

L'histoire des démêlés entre les chanoines et les Cordeliers a été écrite par deux ecclésiastiques du diocèse d'Annecy (4). Il ne saurait être question de reproduire ici ni leur récit, ni les pièces qu'ils ont publiées (5).

(1) Archives de la Haute-Savoie, 1 G 367.

(2) Document n° V.

(3) Archives de la Haute-Savoie, 1 G 366.

(4) Mercier (J.). *Le chapitre de Saint-Pierre de Genève*, dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, t. XIV, Annecy, 1891. Rebord (C.). *Cathédrale de Saint-François de Sales, de ses prédécesseurs immédiats et de ses successeurs (1535-1923)*. Annecy, Imprimerie commerciale, 1923, in-8°.

(5) Voici la liste de ces documents, par ordre chronologique.

1542, 18 septembre. Provision contre les Frères Mineurs accordée aux chanoines de Genève par François Ier. (Mercier, p. 375-377).

1557, 12 mars. Convention entre le Ministre général des Frères Mineurs et l'évêque de Genève François Bachod au sujet de l'église des Cordeliers d'Annecy. (Rebord, p. 32-34 (texte), p. 30-32 (traduction) avec la date inexacte de 1577).

1559, 27 janvier. Transaction entre le chapitre de Genève et les Cordeliers d'Annecy au sujet de l'usage de l'église conventuelle (Rebord, p. 24-30).

1690. Lettre écrite au cardinal Altieri au sujet de l'église des Dominicains pour cathédrale (Mercier, p. 383-385).

Digitized by Google

On trouvera seulement plus loin quelques documents relatifs à la suppression des Cordeliers d'Annecy, dont ces deux auteurs n'ont pas fait usage.

Un bref du pape Clément XIV, donné à Rome le 24 août 1771, unit les Frères Mineurs de l'Observance de la custodie de Savoie à l'Ordre des Frères Mineurs conventuels, supprima les Cordeliers d'Annecy, et concéda leur couvent et leur église à l'évêque et au chapitre de Genève (1).

Ce bref fut enregistré au Sénat de Savoie le 7 septembre 1771, à la requête des RR. PP. Antoine Bechon, procureur du couvent de Saint-François de Chambéry, et Claude Vauray, supérieur du couvent de Sainte-Marie Égyptienne de la même ville.

Le 11 septembre, M. de Mouroux, le ministre chargé des affaires ecclésiastiques à la cour de Turin, adressa à Mgr Biord, évêque de Genève, la partie du bref concernant plus particulièrement l'église et le couvent d'Annecy (2).

Mgr Biord lui répondit le 17 septembre : « Je n'entreprendrai pas de témoigner à V. E. tout ce que mon cœur éprouve de sentimens d'admiration et de gratitude au sujet des bontés infinies dont elle ne cesse de me combler ; les expressions les plus énergiques ne sauroient que les affaiblir. Il ne m'a pas été difficile de reconnaître les

1702, 2 décembre. Accord entre le chapitre de Saint-Pierre de Genève et les Cordeliers d'Annecy (Rebord, p. 34-35).

1713. Mémoire du P. Cyvot, provincial de Saint-Bonaventure, concernant les différends entre les Cordeliers d'Annecy et le chapitre de Genève (Rebord, p. 35-37).

1772, 3 février. Traditio seu remissio conventus et ecclesiæ sancti Francisci Anneciensis facta ill^mo et r^mo episcopo Gebennensi et RR. DD. canonicis cathedralis Sancti Petri (Mercier, p. 390-392, texte incomplet).

1778, 13 mai. Bref de Clément XIV réglant l'acquittement des fondations pieuses laissées par les Cordeliers d'Annecy (Rebord, p. 67-70).

(1) Document n° VI.

(2) Cette pièce est la première d'un dossier anciennement constitué et récemment réintégré des archives de l'hôpital d'Annecy aux Archives départementales de la Haute-Savoie, où il a pris place dans le fonds de l'évêché de Genève (1 G 361). Toutes les citations qui suivent sont empruntées à ce dossier, formé des lettres originales du ministre et du P. Salietti, auxquelles sont jointes les minutes des réponses de l'évêque.

Digitized by Google

effets de ces bontés dans les dispositions favorables à mon siège et à ma cathédrale contenues dans le bref d'union des Cordeliers que V. E. a eu la bonté de me communiquer... ».

Il demandait au Ministre de présenter une lettre au Roi. « Les dispositions du bref d'union des Observantins aux Conventuels m'annoncent de nouveaux effets des bontés généreuses dont V. M. daigne m'honnorer; un bienfait si signalé semble autoriser la liberté que je prends de porter moi-même jusqu'au pied du thrône un faible témoignage des sentimens de la plus vive et de la plus respectueuse reconnoissance dont mon cœur est pénétré. Le don de l'église et des bâtimens des Cordeliers sera à jamais pour les évêques et la cathédrale de Genève un monument précieux du zèle du plus pieux des Rois et de son attention à consoler une église qui ne se ressent encore que trop de ses pertes passées.

....Je ne saurois le dissimuler à V. M.; les bienfaits dont elle me comble ne me mettent pas à l'abri des traits de l'envie et de la malignité de bien des personnes qui croient trouver de justes sujets de mécontentement et d'indignation dans tout ce qui se fait pour le bien et le bon ordre de mon diocèse. Je n'en suis pas surpris; je n'entends pas non plus en former aucunes plaintes; je sais que c'est le propre du bien d'éprouver des contradictions et que si je n'avais pas des croix à porter, j'aurois toujours plus lieu de craindre de ne pas marcher dans la voie qui m'a été tracée par mon divin Maître.... ».

L'évêque fait allusion dans cette lettre à certains pamphlets dirigés contre lui et son chapitre : on rappelait à leur sujet une fable de La Fontaine : La lice et sa compagne.

M. de Mouroux répondit à l'évêque le 21 septembre : « J'ai le plaisir, Monsieur, de vous dire que S. M. a très agréé les expressions de vos sentimens et les témoignages de votre zèle pour le bien spirituel de votre diocèse. Elle est si persuadée de la droiture de vos intentions qu'aïant entendu par ladite lettre qu'il y a des personnes assés mal avisées pour chercher à vous donner des inquiétudes, S. M. m'a chargé de vous dire que vous n'avés qu'à m'informer des affaires et des personnes dont il s'agit et qu'elle

Digitized by Google

donnera ses ordres pour les faire contenir dans leurs devoirs..... ».

Mgr Biord récrivit à M. de Mouroux le 24 septembre : « Si j'ai indiqué en général ce que l'on faisoit ici pour me nuire, me décrier et me faire perdre la confiance de mon troupeau, ce n'a pas été mon intention d'en porter des plaintes ni d'en rechercher aucune punition, mais uniquement de prévenir les impressions désavantageuses qu'auroient pu faire certains libelles diffamatoires sur l'esprit des personnes dont il m'importe le plus, pour le bien même de mon diocèse, de me ménager l'estime et la bienveillance. J'ai bien sçu qu'on avoit répandu des libelles en cette ville et qu'on avoit même cherché à en faire passer des copies dans les autres villes de Savoye et jusqu'à Turin; mais j'ignore quels en sont les auteurs et je n'ai voulu faire aucune perquisition pour les découvrir; si je les connaissois, je pense que S. M. voudroit bien me dispenser de les manifester, et si je savois qu'ils lui fussent connus d'ailleurs, je volerois à ses pieds pour la supplier de vouloir bien user de toute sa clémence à leur égard; j'ose même déjà lui demander la grâce de laisser tomber cette affaire sans ordonner aucune perquisition pour la découverte des coupables ».

Malgré cette demande, une enquête fut faite à Annecy. L'évêque écrivit à M. de Mouroux le 15 octobre : « Je ne puis m'empêcher de témoigner à V. E. combien j'ai été surpris et consterné lorsque j'ai vu M. le Sénateur Adami avec son cortège venir procéder à des informations juridiques au sujet de la chanson et autres libelles qui ont été faits contre moi. Je ne sais point quel sera le résultat de ces informations, peut-être n'aboutiront-elles à aucune découverte certaine des coupables; mais dans le cas contraire, comme je ne me suis point départi des sentimens très sincères que j'ai eu l'honneur d'exposer à V. E. dans une de mes précédentes lettres, je le supplie d'avance et très instamment de vouloir bien emploïer ses bons offices auprès du Roi pour que cette affaire puisse être assoupie sans éclat et sans aucune punition exemplaire des auteurs ou des complices, s'ils viennent à être découverts ».

Digitized by Google

Cependant le R. P. Ange-François Salietti, de Moncalieri, Mineur Conventuel, avait été nommé commissaire et visiteur apostolique de tous les couvents de Frères Mineurs tant Conventuels que de l'Observance existant dans le duché de Savoie. Il écrivit, de Chambéry, à l'évêque le 23 septembre :

« L'union des PP. de l'Observance de cette custodie de Savoie avec les religieux conventuels de S. François a donné occasion à Notre Saint Père le Pape de me nommer son commissaire dans le duché de Savoie pour y mettre la dernière main avec son Bref du 24 aoust année courante, par lequel est portée expressément la suppression du couvent de St-François d'Annecy en érigeant l'église en cathédrale et le couvent pour l'habitation commode et nécessaire de Votre Grandeur. Les visites que j'ai été obligé de faire aux personnes très respectables qui gouvernent le pays, aux conseils et directions desquels je dois conduire ma commission, selon le bon plaisir du Roi notre maître, m'ont arrêté dans cette ville capitale, aussi bien que quelques provisions nécessaires aux couvents qui se trouvent à ses environs, et ont retenu ma course que j'aurois fait toute à droiture jusqu'à vos pieds pour vous y témoigner mon empressement de vous offrir mon obéissance et mon respect ».

Après son passage à Annecy, le P. Salietti visita d'autres couvents, notamment ceux de Cluses et d'Évian ; il fut d'avis de les conserver. L'évêque écrivit à M. de Mouroux : « Je lui ai témoigné que je n'avois aucun obstacle à y former et que je le verrois même avec plaisir, pourvu qu'il y ait des religieux qui aient l'esprit de leur état et qui édifient le public par la régularité de leur conduite. Je souhaite en conséquence qu'il ne se trouve pas en défaut de bons sujets ni de revenus suffisants pour l'entretien de ces deux couvents; ils peuvent n'être pas inutiles et ils seroient certainement utiles, s'il y avoit des religieux tels que je les souhaite. » (Lettre du 29 octobre.)

Le P. Salietti rédigea des propositions pour la rémission de l'église et du couvent de Saint-François d'Annecy à l'évêque et aux chanoines. Mgr Biord y répondit par un

Digitized by Google

mémoire contenant ses observations. Une correspondance active fut engagée avec la Cour de Turin, pendant les mois de novembre et de décembre 1771 et pendant le mois de janvier 1772. Le 16 et le 17 de ce mois de janvier, Henry Quenot, architecte patenté de la Royale Université de Turin, dressa les actes d'état de l'église et du couvent des Cordeliers (1).

Enfin, le 3 février, le P. Salietti prononça la suppression du couvent de Saint-François d'Annecy et fit la remise à l'évêque et au chapitre de l'église et de tous les bâtiments conventuels. Ce même jour, les archives du couvent furent remises à l'évêque (2); on y conservait des titres de propriété remontant au dernier quart du XIVe siècle. Un certain nombre de ces documents sont aujourd'hui aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

Une autre affaire à régler fut celle des fondations faites en faveur des Cordeliers à Annecy. Le nombre des messes fondées dans ce couvent s'élevait à 2284, tant grandes que basses. Mgr Biord écrivit à ce sujet à M. de Mouroux : « J'ai été d'autant plus surpris de les voir chargés d'un si grand nombre de messes que je suis persuadé qu'ils n'en ont pas acquitté annuellement le tiers, ni peut-être même le quart, ainsi que j'en ai fait presque convenir le P. gardien.... Je sais aussi très certainement qu'ils n'ont point fait, au moins depuis longtemps, la plupart des processions auxquelles ils sont obligés par quelques-unes des fondations.... Il est assez probable que si l'on examinoit de près ce qui se passe dans les autres couvents pour l'acquittement des fondations, on n'y trouverait pas plus d'exactitude que dans celui-ci, et je ne sais comment les supérieurs et visiteurs de ces couvents ne donnent pas plus d'attention à un objet aussi essentiel; sans doute que V. E. la jugera plus digne de la sienne... » (3).

Cette affaire des fondations fut réglée par un bref du pape Pie VI, en date du 13 mai 1778, qui décida que

(1) Documents nos VII et VIII.
(2) Document no IX.
(3) Archives de la Haute-Savoie, 1 G 362. Minute sans date.

Digitized by Google

l'évêque de Genève ferait célébrer annuellement 70 messes basses pour le repos de l'âme des bienfaiteurs de l'ancien couvent des Cordeliers d'Annecy et qu'on donnerait dix fois par an, aux mêmes intentions, la bénédiction du Très Saint Sacrement dans l'église cathédrale (1).

CLAUDE FAURE.

DOCUMENTS

I

Lettre de Philippe, duc de Nemours, comte de Genevois, à Pierre Lambert, évêque de Caserte, au sujet du remplacement des Célestins d'Annecy par des Cordeliers. Annecy, 23 août 1532.

Jhesus Maria.

Monsr de Casartes, j'ay repceu vostre lettre, vous merciant bien fort de ce qu'estes content à ma requeste et devotion de mettre des religieux de l'Observance de sainct François au lieu des Célestins en vostre monastère de ma ville d'Annessy ; par quoy vous prie y vouloir mettre gens scavens ; comme scavés le temps le requiert et ferés faire le depeche devers nostre sainct Pere comme m'avés escript ; pour ce que quant plus tost si fera le service de Dieu, sera le mieulx et désire avoir lesdicts religieux en singulière recommendation, tant pour ce qu'il sont gens de bien et très utiles à nostre saincte foy, que aussi pour l'amour de vous. Et quand en chose auray pouvoir vous fere plaisir, le feray de très bon vouloir, priant le Créateur vous donner bonne vie et longue. D'Annessy, ce xxiij d'aoust [1532].

Vostre bon amy
le duc de NEMOU(K)X (2).

Archives de la Haute-Savoie, 1 G 366. Copie contemporaine papier.

II

Lettre du même au même, sur le même sujet. Rossillion, 13 novembre 1532.

Révérend, très cher et bon amy. Pour ce que l'ordre des Célestins

(1) REBORD, *Cathédrale.....*, p. 66-70.

(2) Philippe de Savoie, duc de Nemours et de Genevois, mort à Marseille le 15 novembre 1533.

Digitized by Google

que ci-devant avés commancé en nostre ville d'Annessy ne nous a esté aggréable, obstant le mescontement et desplaisir que nous subjectz et manantz audict lieu en avoyent, tant pour la cherté qu'ilz convertoyent journellement à aulcuns vyvres, comme pour le peu du service qu'on pourroit avoir d'eulx, nous avons bien voulse vous en escripvre ceste et prier très affectueusement vouloir obtempérer et condescendre à nostre plaisir et vouloir et à ce effect de nouveau doter et fonder aultre ordre et couvent que desdicts Célestins, où il y ait religieux de bonne et dévote profession, souffisantz à preschier publiquement toutes les foys que besoing et requis sera, qui assistent aux obsèques et processions que ci après conviendra fère, qui mangent chair et poissons selon les jours, à ce que par eulx ne soit rien innové, et au remenant vouloir bien vous accertainer que nous ferés plaisir plus grant que ne pourriés penser de donner tel ordre en ce faisant que une bonne leçon se puisse faire chascun jour publique en philosophie ou théologie pour l'entretenement et accroissement de nostre saincte foy catholique, au vitupère et renversement de Luther et sa scandaleuse secte. Et quoy faisant nous aurons tousjours de mieulx en mieulx vous et les affères de vostredict couvent en meilleure et plus entière recommendation. Le scet Nostre Seigneur qui vous donne, révérend, très cher et bon amy, ce que plus desirez. De Rossillion le xiij de novembre [1532].

Le bien vostre amy
Le duc de Nemoux.
PHILIPPE.

Belli.

A Révérend nostre très cher et bon amy messire Pierre Lambert, abbreviateur apostolique.

Au dos : Coppies de lettres de Philip, duc de Nemors, à mess. de Casartes por faire oster les Celestins.

Archives de la Haute-Savoie, 1 G 366. Copie contemporaine papier.

III

Lettre du duc de Savoie, Charles, à l'évêque de Caserte, au sujet du remplacement des Célestins d'Annecy par des Cordeliers. Turin, 9 janvier 1534.

Révérend père en Dieu, très cher, bien amé et féal conseiller, nous avons entendu que feu mon frère le comte de Genevoys, en son vivant, vous avoit prié et insté de vouloir fère mectre au monastère qu'avés faict édiffier [à] Annessy, au lieu des Célestins, d'aultres reli-

Digitized by Google

gieulx de l'ordre de l'Observance Sainct Françoys, ce que luy avyés accordé ainsi que bien avons sceu. Et puisque la chose n'est sortie à effect vivant mondict frère, saichant la singulière dévotion et affection qu'il avoit en ce affère, désirant que la chose s'accomplisse jouxte son intention et vostre promesse, à ceste cause nous vous prions tresacertes vouloir supplier nostre sainct Père encoures de nostre part qu'il plaise à sa Saincteté supprimer l'ordre desdicts Célestins et admectre celluy de l'Observance en vostredict monastère, que sera grant consolation, non seullement à ceulx dudict Annessy, mais de tous les lieux circunvoisins, d'aultant que lesdicts de l'Observance sont bons et dévotz religieulx et preschent la parole divine, qui est chose très convenable pour nostre saincte foy, mesmement en ce quartier là. Et ce faisant vous ferés chose à Dieu aggréable, utile à la religion catholique et à nous singulier plaisir. En vous disant adieu, révérend père en Dieu, très cher, bien amé et féal conseiller, qui vous ait en sa garde. A Thurin, le IXe janvyer XV^c^ XXXIII.

Le duc de Savoye,
CHARLES.

Au dos : A Révérend père en Dieu, nostre très cher bien amé et féal conseiller l'evesque de Casalte.

Archives de la Haute-Savoie, I G 367. Original, papier.

IV

Bref de Clément VII au ministre provincial des Cordeliers de la province de Saint-Bonaventure, lui permettant d'introduire des religieux de sa province à la place des Célestins d'Annecy. Rome, 27 février 1534.

CLEMENS PAPA VII. Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Benivolum illis favorem libenter impendimus in quorum desideriis habetur ut sacra religio multiplicatis illius cultoribus propagetur. Cum itaque, sicut dilectus filius nobilis vir Carolus dux Sabaudiae nobis nuper exponi fecit, licet alias felicis recordationis Leo papa X praedecessor noster, motu proprio et ex certa ejus scientia, dilecto filio Petro Lamberto, electo Casertanensi, etiam tunc litterarum apostolicarum majoris praesidentiae abbreviatori, in oppido Annessiaci, Gebennensis diocesis, et loco tunc expresso unum monasterium cum ecclesia, campanili, campanis, dormitorio, refectorio, ortis, ortaliciis et aliis officinis necessariis construi et aedificari faciendi ac inibi fratres ordinis Caelestinorum ex provincia Franciae, secundum morem ipsius Ordinis, introducendi ipsisque fratribus locum ipsum recipiendi et perpetuo inhabitandi, cujusvis licentia super hoc minime requisita, plenam et liberam auctoritatem

Digitized by Google

et facultatem per suas litteras concesserit; et postquam monasterium ipsum constructum foret, illud in monasterium dicti ordinis, sub invocatione sanctae Crucis, pro uno priore et ad numerum qui juxta ipsius monasterii facultates in eo commode sustentari pro tempore possent fratribus ejusdem ordinis qui inibi sub regulari observantia, cura, superioritate et directione prioris provincialis dictae provinciae pro tempore existentis Altissimo famularentur erexerit et instituerit; necnon illi sic erecto, pro ejus dote, omnia et singula bona per ipsum Petrum ad id pro tempore concedenda et assignanda ex tunc prout, ex ea die et e contra cum concessa et assignata forent, perpetuo applicaverit et appropriaverit, prout in eisdem litteris plenius continetur, necnon concessionis hujusmodi vigore monasterium ipsum et pro certa parte illius ecclesia post modum constructa et, post concessionem litterarum hujusmodi, fratres dicti ordinis inibi introducti fuerint et per certum tempus permanserint, cum tamen a certis annis citra, fratres ejusdem ordinis inibi degentes non fuerint nec de praesenti existant, nullaque bona temporalia adhuc per ipsum Petrum assignata extiterint et fratres ordinis hujusmodi verbum Dei non praedicent, nec ad salubria monita ad salutem animarum danda intenti existant, neque ad processiones et exequias mortuorum accedant, ipsique fratres, pro quorum paucis sustentandis multi proventus sunt necessarii, plura bona acquirere studeant ac propterea benivolentiam populi sibi minus vendicent et dilecti filii oppidani ejusdem oppidi potius viderent in eodem monasterio fratres Ordinis Minorum regularis Observantiae introduci quam fratres Ordinis Caelestinorum hujusmodi habitare; si fratres Ordinis Minorum regularis Observantiae hujusmodi in ipso monasterio introducerentur, profecto religio inibi per amplius propagaretur et in majori numero religiosi qui circa divinorum celebrationem et confessionum auditionem ac verbi Dei praedicationem solliciti et diligentes existerent Altissimo famulatum exhiberent ac etiam eorum vita et doctrina incolae dicti oppidi et alii fideles non parvam spiritualem consolationem susciperent et animarum salus proveniret; Nos qui religionem hujusmodi vigere et amplificari ac salutem animarum propagari sinceris exoptamus affectibus, dictarum litterarum tenores ac si de verbo ad verbum inserti forent praesentibus pro expressis habentes, ejusdem Caroli ducis, qui etiam dicti oppidi supremus in temporalibus dominus existit, in hac parte supplicationibus inclinati, cum ipsius Petri electi ad hoc expressus accedat assensus, discretioni tuae in ipso monasterio fratres eorundem Ordinis Minorum et regularis Observantiae introducendi seu introduci faciendi ac fratribus Ordinis Minorum et Observantiae hujusmodi monasterium ipsum pro eorum domo et usu recipiendi et perpetuo inhabitandi, cujusvis licentia super hoc minime requisita, plenam et liberam, auctoritate apostolica, tenore praesentium, facultatem concedimus, ac eidem monasterio necnon gardiano et fratribus Ordinis Minorum et Observantiae praedictorum, in eo pro tempore degentibus ut omnibus et

Digitized by Google

singulis privilegiis, immunitatibus, gratiis, exemptionibus, indulgentiis, concessionibus et indultis aliis domibus ordinis Minorum et Observantiae praedictorum ac illorum gardianis et fratribus per sedem apostolicam concessis et concedendis, ac quibus illae et illi de jure vel consuetudine utuntur, potiuntur et gaudent, ac uti, potiri et gaudere poterunt quomodolibet in futurum, uti, potiri et gaudere libere et licite valeant, auctoritate et tenore praedictis perpetuo concedimus et pariter indulgemus. Mandantes dilectis filiis Decano ecclesiae Beatae Mariae Letae ejusdem oppidi, ac Gebennensi et Lausanensi officialibus, quatinus ipsi vel duo aut unus eorum per se, vel alium, seu alios, tibi et per te, introducendis fratribus in praemissis efficacis defensionis praesidio assistentes, faciant auctoritate nostra vos concessione et indulto praedictis pacifice gaudere. Non permittentes vos desuper per quoscunque quomodolibet molestari, perturbari vel inquietari contradictores, per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, compescendo, non obstantibus praemissis ac quibusvis constitutionibus et ordinationibus apostolicis, necnon dicti Ordinis Caelestinorum juramento, confirmatione apostolica vel quavis firmitate alia roboratis et consuetudinibus, necnon quibusvis privilegiis, indultis et litteris apostolicis, sub quibuscumque tenoribus et formis ac cum quibusvis clausulis et decretis in contrarium forsan concessis. Quibus omnibus, tenores illorum ac si de verbo ad verbum inserti forent praesentibus pro sufficienter expressis habentes, illis alias in suo robore permansuris hac vice duntaxat specialiter et expresse derogamus, contrariis quibuscumque aut si aliquibus communiter vel divisim a dicta sit sede indultum, quod interdici suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facienter plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Datum Romae, sub annulo piscatoris, die XXVII^a^ februarii M. D. XXXIV, pontificatus nostri anno undecimo.

Bal^ar^ Depiscia.

Sur le repli : Cae. Accurrius.

Au dos : Dilecto filio ministro (1) fratrum Minorum regularis Observantiae provinciae sancti Bonaventurae secundum morem ejusdem ordinis.

Archives de la Haute-Savoie, 1 G 367. Original, parchemin.

(1) Philippe Truchetan, du couvent de Sainte-Marie de Chambéry.

Digitized by Google

V.

Bref de Clément VII au gardien et aux Frères Mineurs d'Annecy, leur permettant d'occuper le monastère des Célestins de cette ville et mandant à l'évêque de Belley, et aux officiaux de Genève et de Lausanne, de leur prêter main forte contre les opposants. Rome, 25 août 1534.

CLEMENS PAPA VII^{s}. Dilecti filii, salutem et apostolicam benedictionem. Dudum postquam felicis recordationis Leo papa X^{s} pr[a]edecessor noster dilecto filio Petro Lamberto, electo Casertanensi, referendario nostro, etiam tunc litterarum apostolicarum majoris praesidentiae abbreviatori, in oppido Annesiaci Gebennensis diocesis, et loco tunc expresso unum monasterium cum ecclesia et officinis necessariis construi faciendi per suas litteras licentiam concesserat et cum monasterium ipsum constructum foret, illud in monasterium Ordinis Celestinorum, sub invocatione Sanctae Crucis, pro uno priore et fratribus ipsius ordinis inibi Altissimo famulaturis erexerat et instituerat illique sic erecto, pro ejus dote, bona per ipsum Petrum electum ad id assignanda perpetuo applicaverat et appropriaverat ac postmodum monasterium ipsum et pro certa parte illius ecclesia constructa et post concessionem hujusmodi fratres dicti ordinis inibi introducti fuerant et per certum tempus permanserant, cum a certis annis fratres ejusdem ordinis inibi degentes non fuissent nec tunc existerent, nullaque bona temporalia adhuc per dictum Petrum illi assignata extitissent, Nos, ex certis causis tunc expressis, dilecto filio Ministro Ordinis Minorum regularis Observantiae [novinciae] sancti Bonaventurae, de consensu dicti Petri electi, in ipso monasterio fratres eorumdem ordinis Minorum et regularis Observanti[a]e introducendi ac fratribus ordinis Minorum et Observanti[a]e hujusmodi monasterium ipsum pro eorum domo et usu recipiendi et perpetuo inhabitandi, cujusvis licentia super hoc minime requisita, plenam et liberam per nostras in forma brevis litteras facultatem concessimus, prout in eisdem litteris plenius continetur. Cum autem, sicut dictus Petrus electus nobis nuper exponi fecit, vos concessionis nostrae hujusmodi vigore in dicto monasterio introducti fueritis, et ex vestra exemplari ac religiosa vita necnon circa divinorum celebrationem sollicitudine et diligentia orthodoxae fidei cultores non modicam spiritualem consolationem suscipiant, Nos attendentes uberes fructus quos sacer ordo vester in agro militantis ecclesiae in propagatione religionis ac ipsius orthodoxe fidei hactenus produxit, et in futurum producturum firma spe speramus, ac dignum censentes ut, circa ea que status vestri sollidationem et quietem concernunt, nos favorabiles exhibeamus ac singularum litterarum predictarum veriores tenores pro expressis habentes, ejusdem Petri in hac parte supplicationibus inclinati introductionem vestram hujusmodi ac inde secuta qu[a]ecunque ex certa nostra scientia

Digitized by Google

auctoritate apostolica tenore pr[a]esentium approbamus et confirmamus, ac valida et efficacia existere et firmiter observari debere, ipsumque monasterium per vos et alios fratres Ordinis Minorum regularis Observanti[a]e predictos, perpetuis futuris temporibus, habitari et possideri debere, nec desuper per quoscumque quomodolibet molestari vel impediri posse et sic per quoscumque judices, quavis auctoritate fungentes, sublata eis et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate, judicari et diffiniri debere, necnon quicquid secus attemptari contigerit irritum et inane decernimus, supplentes omnes et singulos juris et facti ac solemnitatum defectus si qui forsan intervenerint in eisdem, mandantes venerabili fratri episcopo Bellicensi, necnon dilectis filiis Gebennensi et Lausanensi officialibus quatenus ipsi vel duo aut unus eorum per se vel alium seu alios vobis in pr[a]emissis efficacis defensionis pr[a]esidio assistentes, faciant auctoritate nostra vos possessione monasterii seu domus hujusmodi pacifice gaudere, non permittentes vos desuper per quoscunque quomodolibet molestari seu impediri, contradictores quoslibet et rebelles per censuras et penas ecclesiasticas, appellatione postposita, compescendo, ac censuras et penas ipsas iteratis vicibus aggravando, invocato etiam si opus fuerit auxilio brachii s[a]ecularis, non obstantibus pr[a]emissis ac felicis recordationis Bonifacii pape VIII praedecessoris nostri de una et concilii generalis, de duabus dietis dummodo ultra tres dietas aliquis auctoritate pr[a]esentium non trahatur et aliis apostolicis constitutionibus, necnon omnibus illis que in dictis litteris voluimus non obstare contrariis quibuscunque, aut si aliquibus communiter vel divisim ab apostolica sit sede indultum quam interdici suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Datum Romae, apud Sanctum Petrum, sub annulo piscatoris, die XXV augusti MDXXXIIII, pontificatus nostri anno undecimo.

L. de Torres.

Sur le repli : Jo. Mileti.

Au dos : Dilectis filiis guardiano et fratribus domus sanctae Crucis oppidi Annessiaci ordinis Minorum regularis Observantiae.

Archives de la Haute-Savoie, 1 G 367. Original, parchemin.

VI

Bref de Clément XIV unissant les Frères Mineurs de l'Observance de la custodie de Savoie à l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels, supprimant les Cordeliers d'Annecy et concédant la proprieté et l'usage de leur couvent et de leur église à l'évêque et au chapitre de Genève. Rome, 24 août 1771.

Clemens Papa decimus quartus. Ad futuram rei memoriam. Felici

Digitized by Google

ac tranquillo statui illorum qui divinis obsequiis sub regulari instituto sunt mancipati, pro commissi nobis coelitus pastoralis officii munere, patrona caritate consulere cupientes, ea omnia favorabiliter concedimus, quae ipsorum quieti ac tranquillitati fore conspicimus opportuna. Nuper siquidem exponi nobis fecerunt dilecti filii fratres Ordinis Minorum Sancti Francisci, de Observantia nuncupati, custodiae Sancti Mauritii in ducatu Sabaudiae, quod cum ipsi aeque ac fratres Ordinis Minorum Sancti Francisci Conventualium nuncupati, bona stabilia in communi ibi possideant, hinc ab aliis fratribus Ordinis Minorum ejusdem Sancti Francisci de Observantia, qui bona hujusmodi minime possident, separari ac iisdem fratribus Minorum Conventualium uniri plurimum exoptabant. Quocirca, annuente etiam charissimo in Christo filio nostro Carolo Emmanuele, Sardiniae rege illustri et Sabaudiae duce, praefati exponentes ad idconsensum petierant, et obtinuerant, tam adilecto filio Paschale a Varisio, ministro generali praefati Ordinis Minorum Sancti Francisci de Observantia, quam a dilecto itidem filio Aloysio Maria Mazzoni, ejusdem Ordinis Minorum Conventualium ministro generali, qui ambo propter uniformitatem inter utriusque Ordinis professores, illic vigentem separationem hujusmodi, ac respective exoptatam unionem in omnium utilitatem ac pacem cessuram esse unanimi consensione censuerunt.

Cum autem, sicut eadem expositio subjungebat, ut separatio ac respectiva unio hujusmodi suum consequantur effectum, dicti exponentes dispensationem et absolutionem ab omnibus oneribus praefato Ordini Minorum Sancti Francisci de Observantia annexis ex professione regulari per eos emissa, aut etiam juramento inductis, exceptis tribus votis solemnibus, per nos sibi concedi, eosque ab obedientia suorum respective Superiorum dicti Ordinis Minorum de Observantia eximi ac liberari ; et regulae, constitutionibus ac legibus praefati Ordinis Minorum Sancti Francisci Conventualium, eorumque generali ac provinciali respective ministro subjici, eorumque privilegiis uti posse plurimum desiderent ; Nobis propterea humiliter supplicari fecerunt, ut sibi in praemissis opportune providere, et ut infra indulgere de benignitate apostolica dignaremur.

Nos igitur ipsos exponentes specialibus favoribus et gratiis prosequi volentes, eorumque singulares personas a quibusvis excommunicationis, suspensionis, et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et poenis a jure vel ab homine, quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatae existunt, ad effectum praesentium duntaxat consequendum, harum serie absolventes, et absolutos fore censentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, cum iisdem fratribus Ordinis Minorum Sancti Francisci de Observantia nuncupati dictae custodiae Sancti Mauritii in Sabaudia super voto perpetuae obedientiae pro tempore existenti ministro generali Ordinis Minorum Sancti Francisci de Observantia prae-

Digitized by Google

standae per eos emisso, autoritate apostolica tenore praesentium dispensamus, eosque ab omnibus oneribus eidem Ordini Minorum de Observantia annexis, et ex regulari professione per ipsos emissa, aut etiam juramento inductis (exceptis tribus votis solemnibus) autoritate et tenore praefatis absolvimus, atque ab omni superioritate, correctione, visitatione, autoritate et jurisdictione ministri generalis ejusdem Ordinis Minorum de Observantia eximimus et liberamus; ipsosque, sic ut praefertur, ab omnibus praemissis absolutos, exemptos et liberatos regulae constitutionibus et legibus praefati Ordinis Minorum Conventualium, ejusque pro tempore tam generali quam provinciali respective ministro perpetuo subjicimus ac subjectos fore et esse volumus et declaramus; ac eisdem habitu, nuncupatione, privilegiis, praerogativis, gratiis et indultis quibus fratres conventuales praefati quomodolibet utuntur, fruuntur et gaudent, ac uti, frui et gaudere possunt ac poterunt in futurum pari modo et absque ulla prorsus differentia uti, frui et gaudere libere ac licite possent et valeant pari autoritate et tenore decernimus atque statuimus.

Ut autem recte ac facilius separatio ac unio hujusmodi suum reipsa consequantur effectum, et de doctrina, prudentia, pietate, charitate et religionis zelo dilecti filii Angeli Francisci Salietti de Monte Calerio, fratris expresse professi ac in sacra theologia magistri et definitoris perpetui ejusdem Ordinis Minorum Conventualium, plurimum in Domino confisi, ipsum Angelum Franciscum in commissarium et visitatorem apostolicum omnium conventuum Ordinis Minorum, tam Conventualium quam de Observantia, in ducatu Sabaudiae existentium, cum facultatibus necessariis et opportunis, autoritate et tenore praefatis eligimus et constituimus et deputamus, ad hoc praesertim, ut conventus eorumdem Fratrum Minorum de Observantia in ducatu Sabaudiae hujusmodi existentes, nempe Sanctae Mariae Ægyptiacae Camberii, Sancti Francisci Annecii, Sancti Francisci Aquiani, vulgo Évian nuncupati, Sancti Michaelis apud Forum Claudii, vulgo pariter Moutier nuncupati, Sanctae Mariae Meani et Sancti Francisci apud Scallas, vulgo Échelles, auctoritate nostra apostolica visitare, eorumque status, capitalia, jura et bona inquirere possit ac valeat. Quoniam vero praefati Conventus paupertate et egestate, sicut accepimus, premuntur, hinc eidem Angelo Francisco commissario ac visitatori a nobis, ut praefertur, constituto, facultatem super omnes conventus tam Minorum Conventualium quam Minorum de Observantia ducatus Sabaudiae praefati, et nempe ad quemlibet minorem numerum, prout opus erit, redigendi, necnon cum consensu tamen ejusdem Caroli Em[m]anuelis regis, eorum bona vendendi, alienandi, transferendi, commutandi, ac ea omnia investiendi quae transferri, vendi, seu commutari, aut investiri rationabiliter debent, simulque singula distribuendi atque applicandi superstitibus conventibus, juxta datam sibi a Domino prudentiam, et prout magis expedire judicabit, pari auctoritate tenore praesentium concedinus et impertimus.

Digitized by Google

Praeterea cum, sicut etiam accepimus, commoditas incolatus venerabili fratri episcopo Gebennensi deficiat et adhuc desideretur ecclesia, in qua tum ipse, tum etiam dilecti filii capitulum et canonici sacras functiones peragere divinaque officia eo quo par est decore celebrare possint ac valeant, hinc est quod nos tam gravi ipsorum necessitati paterna caritate consulere volentes, conventum et ecclesiam Sancti Francisci Annecii, motu proprio, eisdemque au[c]toritate et tenore perpetuo supprimimus, ac quamcumque regularitatis qualitatem ab eis tollimus et amovemus, eumdemque conventum cum suis omnibus annexis et connexis, domibus, si quae sint, et ab eo dependentibus pro commoda ac necessaria habit[t]atione pro tempore existentis episcopi Gebenensis concedimus et assignamus, ecclesiamque praefatam cum omnibus sacris illius suppellectilibus episcopo et capitulo, tam quoad proprietatem quam quoad usum, pro peragendis ibidem sacris functionibus, au[c]toritate et tenore praefatis perpetuo tribuimus et applicamus ; ita tamen ut bona tam mobilia quam stabilia praefati etiam conventus Annecii ad Fratres Conventuales praefatos, tam quoad possessionem quam quoad dispositionem, spectent atque pertineant.

Volumus autem quod monasteria dilectarum in Christo filiarum monialium in eodem ducatu Sabaudiae existentium, quarum spiritualis directio modo penes eosdem Fratres Ordinis Minorum Sancti Francisci de Observantia residet, in posterum, conservato omnino illorum instituto, apud Fratres ipsos in Conventuales redactos, ubi eorum conventus etiam in posterum subsistent ac reperiantur, semper permaneat. Quod si conventus illorum locorum, in quibus monasteria monialium hujusmodi existunt, auferantur (ut praefertur) vel supprimantur, tunc omnimodam spiritualem quoque eorum directionem ad episcopos seu locorum ordinarios pertinere debere statuimus atque mandamus, decernentes easdem praesentes litteras semper firmas, validas et efficaces existere ac fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, ac illis, ad quos spectat, et pro tempore quandocumque spectabit, in omnibus et per omnia plenissime suffragari, et ab eis respective inviolabiliter observari, sicque in praemissis omnibus et singulis per quoscumque judices ordinarios et delegatos, etiam causarum palatii apostolici auditores sanctae Romanae ecclesiae cardinales etiam de latere legatos et apostolicae sedis nuntios, sublata eis et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et au[c]toritate judicari et definiri debere, ac irritum et inane si secus super his a quoquam quavis au[c]toritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus praemissis ac constitutionibus et ordinationibus apostolicis, necnon ordinum, conventuum et monasteriorum hujusmodi, etiam juramento, confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis, statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque, indultis et litteris apostolicis superioribus et personis sub quibuscumque teno-

Digitized by Google

ribus et formis, ac cum quibusvis etiam derogatariarum derogatoriis, aliisque efficacioribus efficacissimis ac insolitis clausulis, irritantibusque et aliis decretis in genere vel in specie, ac alias in contrarium quomodolibet concessis, approbatis et innovatis. Quibus omnibus et singulis etiamsi de illis eorumque totis tenoribus specialis, specifica, expressa et individua ac de verbo ad verbum, non autem per clausulas generales idem importantes mentio, seu quaevis alia expressio habenda, aut aliqua alia exquisita forma ad hoc servanda foret, illorum omnium et singulorum tenores praesentibus pro plene et sufficienter expressis ac de verbo ad verbum insertis habentes, illis alias in suo robore permansuris ad praemissorum effectum, hac vice duntaxat, specialiter et expresse derogamus, caeterisque contrariis quibuscumque. Datum Romae, apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo piscatoris, die vigesima quarta augusti anni millesimi septingentesimi septuagesimi primi, pontificatus nostri anno tertio. — Signatum in originali : cardinalis Nigronus. Sigillatum a tergo sigillo piscatoris.

Archives de la Haute-Savoie, 1 G 361 (copie, papier).

Ce bref a été publié partiellement par le P. Anglade dans l'*Archiv. francisc. histor.*, t. VII, Quaracchi, 1914, p. 422-423, d'après les *Mém. de l'Académie des sciences ... de Savoie*, IVe série, t. V (1895), p. 556-558.

VII

Acte d'état de l'église des Rds Cordeliers de la ville d'Annecy, 16 janvier 1772.

Je soussigné Henri Quenot, architecte pattenté de la royale Université de Turin, certifie qu'ayant été requis par Monseigneur l'Ilme et Redme évêque et prince de Genève, et par les députés du vénérable chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève, pour visitter et faire mon rapport sur l'état actuel où se trouvent l'église, la sacristie, le clocher et accessoires dépendant du couvent des RR. PP. Cordeliers de Saint-François de la ville d'Annecy, j'ai procédé à ladite visitte avec toute l'exactitude possible, en l'assistance de Rd Sieur Viviant, chanoine et grand vicaire, comme député par Sa Grandeur et des Rds Srs Derippes, Perraud, de Bellair et Sinton, députés de la cathédrale, et du Rd P. Muraz, tant en sa qualité de gardien, que comme député du Rd Père Salliety, commissaire apostolique, et ai trouvé les choses dans l'état cy-après spécifié.

1° J'ai remarqué que la terrasse du perron n'a jamais été finie, n'y ayant point de parapet, et que plusieurs pierres se sont dérangées, et hors de leur lict par la poussée du terrein, et les deux rampes collatérales sont en très mauvais état.

Digitized by Google

2° La façade du frontispice construitte en taille de roch de même que le fronton qui en résulte, qu'il n'a pas été achevé, et hors de son aplomb par la poussée des voutes d'environ deux pouces, et la plus grande partie des joints de ladite façade se trouvent dégarnis par défaut de manutention, s'y étant introduit plusieurs mauvaises herbes dans les susdits joints, ce qui pourroit par la suite causer la ruine de la susdite façade, comme encore plusieurs écornures qui s'y trouvent tant aux bazes, pilastres, chapiteaux, corniches et entablement.

3° Les trois portes d'entrée de l'église en bois noyer doublées en sapin, sont dans un état à durer encore quelque temps, en y appliquant une bonne couleur à huile dégraissée.

4° Tout le contenu du souspied de ladite église est entièrement usé et doit être refait à neuf.

5° La chaire est en bois de noyer neuve, de même que la rampe du degré, le tout en bon état.

6° Deux confessionaux en bois sapin de médiocre valeur, sans y comprendre ceux de la cathédrale.

7° Un banc en bois noyer en forme de prie-Dieu de médiocre valeur.

8° Les stalles, soit formes et basses formes, sont en bois de noyer de chaque côté du chœur qui n'ont jamais été finies, sont fort usées et endommagées, surtout dans la partie supérieure, de même que le souspied qui en résulte.

9° Le maître autel est en bois de noyer sans couleur ni dorure, d'un goût antique ; le retable composé de quatre colonnes torses avec son entablement surmonté d'un crucifix, est dans un état de détérioration qui n'est pas susceptible de réparation, de même que le marchepied qui en résulte, comme encore le tabernacle qui est en dorure antique, usé et détérioré.

10° Il y a douze chapelles, dont celle de Saint-François, de Notre-Dame de Délivrance, de Saint-Antoine de Padoue, de Notre-Dame des Carmes, ont les retables en partie dorés et en assez bon état ; celle de Saint-Joseph, des Saints Come et Damien, de Notre-Dame de Pitié et des Quatre Couronnés dont les retables sont fort simples et en partie dorés, sauf le dernier qui est en couleur, sont de médiocre valeur ; celles de Saint-Barthélemy, de Notre-Dame de Bonnes Nouvelles, de Saint-Charles et de Saint-Honoré sont pour le tout en très mauvais état, de même que tous les marchepieds et devant d'autels ; les balustrades qui en résultent sont de même en très mauvais état et demandent à être réparées, sauf le grillage en fer de Notre-Dame de Délivrance et l'appui de communion devant la chapelle de Saint-François, aussi en fer, et les nappes de ces autels sont de peu de valeur ; tous les tableaux des susdites chapelles sont de très peu de valeur, aussi bien que celui du maître autel, dont la plupart sont d'une peinture grossière et antique et s'en vont par écailles. Outre lesdites chapelles, il y a dans la salle

Digitized by Google

du chapitre un autel avec un crucifix en tableau attaché à la muraille, le cadre de l'autel est en bois sapin d'assez bonne valeur, mais très simple.

11° La tribune au bas de l'église en bois sapin est de peu de valeur, de même que le buffet des orgues, qui est en bois de noyer posé sur ladite tribune, aussi de peu de valeur.

12° Toute la vitre à plomb de ladite église demande à être réparée, de même que celle de la sacristie ; les guichets en bois des susdites fenêtres demandent une prompte réparation, se trouvant de nulle valeur.

13° Dans la sacristie, il y a un prie-Dieu, un siège à places et un garderobbe entre les deux fenêtres, d'assez bonne valeur; il y a de plus des buffets à hauteur d'appui, garnis de tiroirs de médiocre valeur.

14° Il y a dans le mur derrière le chœur trois grandes lézardes qui sont occasionnées par les poussées des voûtes, et les augives surplombent d'environ trois pouces, outre ce il y a plusieurs autres lézardes notamment prez de la façade.

15° La charpente du comble de l'église au-dessus de la grande nef peut subsister en y changeant plusieurs pièces, et demande prompte réparation, eu égard aux gouttières, qui endommagent la voûte de l'église.

16° Toute la charpente au-dessus des nefs latérales est fort caduque et demande prompte réparation, eu égard au nombre des gouttières, comme est dit dessus, toute la susdite charpente à refaire à neuf, la plus grande partie des bois étant pourris et vermoulus.

17° Il y a deux grandes lezardes et plusieurs petites à la voûte de la grande nef, outre que l'on n'a pas pu s'assurer du dégât causé par les gouttières ; les voûtes des deux nefs latérales ne sont pas beaucoup endommagées, sauf trois arcs d'appui au-dessus des susdites nefs, qui demandent prompte réparation, eu égard que s'ils venoient à tomber, ils romproient la voûte.

18° L'église a de longueur 129 pieds 10 pouces, composée de trois nefs ; la largeur du vuide de toute l'église emporte 57 pieds 8 pouces; la hauteur de la grande nef 50 pieds, la hauteur des petites nefs 28 pieds, le tout pied de chambre (1); tous les murs de la susdite église demandent à être regarnis et recrépis en dehors, et platris et blanchis en dedans, de même que toutes les voûtes où il y a beaucoup de lézardes cachées qui demandent à être réparées.

19° La tour du clocher qui n'a jamais été finie a besoin d'être remaillée et recrépie en plusieurs endroits, les planchers de la susdite tour sont de nulle valeur, de même que les escaliers en bois ont besoin d'être refaits.

(1) Le pied de chambre est une mesure de Savoie valant 0 m. 339 ; il était divisé en 12 pouces.

Digitized by Google

20° Le beffroi est d'assez bonne valeur en bois de chêne, sauf trois sommiers qui le portent, qui sont trop faibles, étant étayés avec du mauvais bois de sapin ; cet article demande prompte réparation.

21° Les cloches au nombre de quatre sont bonnes, à part le battant de la grande qui s'est aplati par le laps de temps et qui pourroit casser ladite cloche, si l'on n'y porte une prompte réparation. La grande cloche a quatre pieds quatre pouces de diamètre, pied de chambre ; la seconde a 3 pieds 2 pouces de diamètre ; la troisième a 2 pieds 8 pouces ; la quatrième a un pied 7 pouces ; tous les battants des susdites cloches demandent à être raccommodés.

22° Toute la charpente du comble du clocher est en bois sapin, les bois qui le composent sont en partie pourris et vermoulus, et hors de service, le tout menaçant une ruine prochaine; cet article demande une prompte réparation. Le tout quoy j'atteste véritable et signerai cy après. Annecy, ce 16 janvier 1772.

Quenot, architecte. Viviant, vicaire général, député.
Desrippes, chanoine, député. C. Perraud, chanoine, député.
Belair, chanoine, député. Portier de Sinton, chanoine, député.
Fr. Alexis Muraz, gardien.

Archives de la Haute-Savoie, 1 G 361. Original, papier.

VIII

Acte d'état du couvent des Rds Cordeliers de la ville d'Annecy et de la maison qui en dépend, 17 janvier 1772.

Je soussigné Henry Quenot, architecte patenté de la Royale Université de Turin, certifie qu'ayant été requis par Monseigneur l'Illme et Revme évêque et prince de Genève, pour visiter et faire mon rapport sur l'état actuel où se trouvent le couvent et la maison qui en dépend, jointe et adossée audit couvent, des RR. PP. de Saint-François de la ville d'Annecy, j'ai procédé à ladite visite avec toute l'exactitude possible, en l'assistance du Rd Père Muraz, gardien dudit couvent, tant en sa qualité de gardien que comme député du Rd père Sallietti, commissaire apostolique, et ai trouvé les choses dans l'état comme cy-après spécifié.

1° J'ai remarqué que toute la charpente du comble dudit couvent est en bois sapin, fort ancienne, en partie pourrie et vermoulue, et demande une prompte réparation, eu égard au nombre de gouttières qui pourrissent et endommagent les planchers, à part une partie de la susdite charpente visant sur la cour du côté de la rue, qui pourroit subsister encore quelque temps, en y changeant quelques pièces et regotoyant le couvert.

2° J'ai remarqué que tous les planchers de l'étage supérieur sont en bois de sapin fort anciens, et en partie pourris et vermoulus et ne

Digitized by Google

peuvent pas subsister longtemps sans réparation et demandent d'être refaits à neuf.

3° Tous les souspieds du susdit étage sont beaucoup endommagés et demandent à être réparés.

4° Tous les planchers du premier étage sont en bois sapin et d'assez bonne valeur, et peuvent subsister encore longtemps, en y faisant quelques réparations, de même que les sous-pieds.

5° Les murs du couvent sont fort anciens, y ayant des lézardes à plusieurs endroits, notamment le mur du réfectoire visant au midy et couchant demande à être refait à neuf en partie, de même qu'une partie du mur visant sur la rue qui a souffert l'incendie, et par ce moyen le mortier se trouve être calciné.

6° La plus grande partie des portes et fenêtres du couvent demande à être réparée.

7° Toute la charpente du comble de la maison qui est adossée au couvent est en bois et d'assez bonne valeur, à part quelques chevrons qui ont besoin d'être remplacés, de même que le couvert qui a besoin d'être réparé, y ayant plusieurs gouttières dans tout le contenu du susdit couvert, qui pourrissent et endommagent les planchers; cet article demande une prompte réparation.

8° Tous les planchers de la susdite maison, de même que les sous-pieds, sont en bois sapin d'assez bonne valeur, à part les planchers de l'étage supérieur qui se trouvent être endommagés à plusieurs endroits par les gouttières fréquentes qui se trouvent au couvert.

9° Tous les murs de la susdite maison ne sont pas anciens, mais composés de très mauvais mortier et ayant donné coup à plusieurs endroits, ce qui a causé plusieurs lézardes qui demandent à être réparées, la façade du susdit bâtiment visant sur la rue se trouve beaucoup plus faible que les murs de refend.

1° Toutes les portes et fenêtres de la susdite maison sont d'assez bonne valeur, à part quelques-unes qui demandent d'être réparées. Le tout quoy j'atteste véritable. Annecy, ce 17 janvier 1772.

Quenot, architecte.
J. P., évêque de Genève.
F. Alexis Muraz, gardien.

Archives de la Haute-Savoie, 1 G 361. Original, papier.

IX

Inventaire des archives du Couvent des Cordeliers d'Annecy, 3 février 1772.

Inventaire des titres du couvent de Saint-François d'Annecy que le très Rd Père Sallietti, commissaire apostolique, a remis à Monsei-

Digitized by Google

gneur l'illustrissime et révérendissime évêque et prince de Genève, aujourd'huy trois février mille sept cent soixante et douze (1).

Concernant les fours procédés du Sr Crochon.

La fondation du 31 may 1707, Mauris nre, faitte par le Sr Jean Baptiste Crochon, avec plusieurs requêtes, littérés et titres, le tout en une liasse cottée au dos C. 4. 4.

Concernant les fours des frères Chappuis.

Contrat de rémission des fours par les frères Chapuis du 3 juin 1651, Diaconis nore, cotté C. 5. 9.

Testament des frères Chapuis du 13 juin 1651, Diaconis nore, cotté C. 5. 11.

Divers ascensemens des fours liés ensemble, cottés C. 5. 13.

Deux ascensemens de la boutique du four en 1680 et 1683, cottés C. 5. 15.

Autre ascensement du 24 janvier 1658, Diaconis nore, cotté C. 5. 16.

Prix-fait des réparations du four du 27 décembre 1651 et quittances jointes, cotté C. 5. 17.

Concernant la fondation du sieur Comte.

Transaction portant fondation faite par le sr Jean-François Comte en faveur des Rds Pères de St-François d'Annecy du 18 février 1662, Diaconis nore, cottée F. 3. 1.

Concernant l'établissement du couvent d'Annecy.

** Lettres d'établissement du 13 novembre 1533 de Monseigneur Philippe, duc de Nemours, adressées à l'illme et Rdme Pierre de Lambert, évêque de Caserte, aux fins d'introduire dans le couvent de Ste-Croix d'Annecy d'autres religieux en place des Rds Pères Célestins. Cotté au dos A. 1. 1.

** Lettres pattentes de S. A. Charles le Bon, duc de Savoye, adressées au Révérendissime seigr Pierre de Lambert, évêque de Caserte, du premier janv. 1534, par laquelle il luy demande le couvent de Ste-Croix d'Annecy en faveur des Rds relligieux de l'Observance de Saint-Francois ; cottées au dos A. 1-2.

** Premier bref de Clément 7 du 27 février 1534, pour l'introduction des Rds Relligieux de l'Observance de Saint-François au couvent de Sainte-Croix d'Annecy, fondé par le Rdme seig. Pierre de Lambert, évêque de Caserte, ledit bref concédé à la réquisition de S. A. Charles le Bon, duc de Savoye et de Mrs de la ville d'Annecy; cotté A. 1. 4.

** Second bref de Clément 7 du 25 août 1534 donné au Révérendissime seigr Pierre de Lambert, évêque de Caserte, fondateur du couvent de Sainte-Croix d'Annecy, lequel confirme le premier bref du 27 février 1534 et l'introduction des Rds religieux de l'Obser-

(1) Les documents marqués d'un astérisque sont ceux qui existent aujourd'hui aux Archives de la Haute-Savoie ; ceux qui sont publiés dans le présent article sont désignés par deux astérisques.

Digitized by Google

vance de Saint-François audit couvent de Sainte-Croix pour qu'ils en jouissent à perpétuité; cotté A. 1. 7.

** Donation faitte par le pape Léon X du couvent de Sainte-Croix d'Annecy aux Rds Pères Célestins de la province de France le 13e janvier 1519; le Rdme Pierre de Lambert, évêque de Caserte, leur donne les maisons, jardins et places contiguës qui luy appartiennent par acte extrait et signé par Me Desgranges de l'acte signé Deporta, ledit extrait du 26 mars 1637, cotté au dos A. 2. 1.

* Copie de plusieurs lettres adressées, envoyées au Rdme seigneur Pierre de Lambert pour l'établissement des Rds Pères Célestins dans le couvent de Sainte-Croix d'Annecy et la permission donnée par les nobles scindics d'Annecy de transporter les murailles au bord de la rivière pour bâtir led. couvent, non signées et cottées au dos A. 2. 3.

** Autre copie de plusieurs lettres de S. A. Philippe de Nemours adressées au Révérendissime seigr Pierre de Lambert, évêque de Caserte, pour faire sortir les Rds Pères Célestins du couvent de Sainte-Croix d'Annecy et y mettre en leur place les Rds relligieux de l'Observance de Saint-François, cottée au dos A. 2. 4.

* Procès verbal soit acte du 23 may 1534 entre les Rds Pères Célestins et les Rds Relligieux de l'Observance de Saint-François au sujet du couvent de Sainte-Croix fondé à Annecy par le Rdme seigneur Pierre de Lambert, évêque de Caserte, cotté au dos A. 2. 5.

* Autres procédures entre les mêmes et requête des Rds Pères Observantins du 26 avril 1542 au sujet du même couvent, cottées A. 2. 6.

* Autre plaidoyer des Rds Pères Célestins du 29 avril 1542 pour le même fait, cotté au dos A. 2. 7.

Jardin et latrines.

*Reconnaissance en parchemin de Pierre du Terrail d'Annecy en abergement d'un jardin et latrines derrière les murailles d'Annecy du fief de noble Guillaume de Crans, joignant les murs de la ville et les fossés de l'eau de Thiouz, sous le servis de dix-huit deniers [10 décembre 1379], cotté A. 3. 1.

* Reconnaissance d'une maison avec les placeages derrière, du grand four et autres membres de maison en faveur du seigneur de Crans, avec une grange derrière [10 décembre 1379], le tout en parchemin cotté A. 3. 2.

Abergement d'une maison située à Annecy vers le grand four du côté de bize, d'une vigne de dix fossorées et une vigne de cinq fossorées sous Veirier et quittance des laods pour Pierre Bovet par Humbert Métral, led. abergement en parchemin cotté A. 3. 3.

* Reconnoissance en parchemin de plusieurs maisons confinées dans l'acte reçu par Me Jean Peronod de Cruseilles du 18 juillet 1416 par Marguerite, veuve d'Amed Nouvellet, en faveur du seigr de Crans, cottée au dos A. 3. 4.

Digitized by Google

Acquis en papier d'une maison, jardin, pressoir et places à Annecy par les nobles frères Jean et Michel Deaussens de noble François de la Fléchère du 24 février 1447, par acte reçu et signé par Me de Fabrica nore; cotté au dos A. 3. 5.

Acquis en parchemin d'une maison près le pont Morens d'Annecy en la rue du grand four du 28e may 1450 pour Pierre Delachat fait de Pierre Clerc, reçu par Me Jean Decomba nore et au bas la quittance du laod du seig. de Menthon, du 10e may 1452, signé Léonard, cotté A. 3. 6.

* Autre acquis en parchemin pour noble Thomas Lambert de Chambéry d'un chosal de maison franc à laod situé à Annecy en la rue du grand four, fait de Jean Descombe dit Decresco de Veyrier et de Pernette Ranguis, sa femme, par acte du 13e juin 1458, reçu par Me Guillaume Mermier, cotté au dos A. 3 7.

Abergement en parchemin du 7e mai 1461, Me Jean Chamosset nore, en faveur de noble Thomas Lambert de Chambéry par Thomas Ranguis d'une maison située à Annecy en la rue du grand four, avec la ratification dudit abergement par Michel et Jean, enfans dudit Thomas Ranguis du 6e may 1470, signé Bataillour, cotté A. 3. 8.

Acquis pour noble Thomas Lambert de Chambéry fait d'Aimoz Richard d'Alby d'une maison et jardin derrière, en la rue du grand four, me Jean Magnin, nore, par acte du 17e février 1462, en parchemin, cotté au dos A. 3. 9.

Quittance faite par Aimoz Richard et Rollette Bovet sa femme en faveur de noble Thomas Lambert de Chambéry de cent florins d'or, à compte de l'acquis sus-proche, ladite quittance du 22 février 1462, stipulé par me Saddier nore et cotté au dos A. 3. 10, en parchemin.

* Acquis en papier du 16 octobre 1465, non signé, pour noble Claude Maillet pour noble George de Melaz, en sa qualité, d'une maison curtil et place, situés à Annecy en la charrière du grand four, cotté au dos A. 3. 11.

Acte en parchemin reçu par Me Deplantata nore du 20 décembre 1465, par lequel lesdits seigneurs de Crans réduisent à 18 deniers annuels les servis de 29 sols 6 deniers dus pour les maisons ci-devant, cotté A. 3. 13.

Reconnaissance de vénérable Claude Maillet, chanoine de Notre Dame de Lallée d'Annecy, en faveur desdits nobles de Crans des maisons énoncées dans le contract susproche, sous le servis annuel de 18 deniers genevois, le 3e juillet 1469, stipulé par Me Raymond Deplantata alias Barbier, en parchemin cotté A. 3. 14.

* Acquis pour noble Thomas Lambert de noble Claude de la Flechère d'une maison et place derrière, située à Annecy, en la rue du grand four, du 2 mars 1483, reçu par Me Jacques Grillet de Rumilly nore; cotté au dos A. 3. 15.

Acquis par noble Pierre Joly, bourgeois d'Annecy, de Jacques Preveret de Gevrier, de la moitié indivise avec les frères Maillet

Digitized by Google

d'une maison, curtil et place devant et derrière situés à Annecy en la rue du grand four par acte reçu et stipulé en parchemin par Me Robert Fournier nore le 27 mars 1494, cotté A. 3. 16.

Autre acquis en parchemin du 1er avril 1494, Robert Fournier nore, cotté A. 3. 17.

* Quittance en parchemin du 7e juin 1494, Fournier nore, cottée A. 3. 18.

Ratification de vente en parchemin du 22 avril 1494, Fournier nore, cottée A. 3. 19.

Acquis en parchemin du 18 novembre 1495, Fournier nore, cotté A. 3. 20.

* Affranchissement en parchemin du 8 juin 1518, Me Convers nore, cotté A. 3. 22 (1).

JARDIN.

Échange en parchemin du 5 mars 1526, Me Claude Migard nore, cotté A. 3. 23.

Quittance en parchemin du 9 octobre 1531, Me Louis Jon nore, cotté A. 3. 24.

Affranchissement de servis en parchemin pour le couvent du 5 juillet 1539, signé Reydety, cotté A. 3, 26.

Acquis d'un petit jardin, collombier et serve derrière l'église du 11 mars 1619, Duret nore, cotté C. I. 2.

Rattification du même, cotté C. I. 3.

Acquis du 16 janvier 1627 et quittance du 21 janvier dite année, Renar et Joorens nores, cottés C. I. 12.

Concernant les fonds procédés de M. de Boëge.

Acquis pour les Rds pères de Saint-François d'Annecy de noble Jacques de Boëge de Conflens du 23 décembre 1735, Vauttier nore.

Partage entre les Rds Pères de Saint-François et rd sieur Perréard du 11 décembre 1736, Bessonis nore.

Quatre quittances pour lesd. Rds Pères de Saint-François des seigneurs et dames de Boëge des 5 janvier 1736, Vauttier nore, du 6 may 1737, du 4 décembre 1737 et 23 mars 1738, cette dernière signée Me Vauttier nore portant la somme totale de L. 5500.

Conventions entre le couvent de Saint-François et Rd Sr Perreard du 4 octobre 1737, Bessonis nore.

Autres conventions entre les mêmes du 5 juin 1739, Bessonis nore.

Quatre titres comprenant des roolles et quittances de laods d'indemnité pour les fonds procédés du seigr de Boëge du 5 janvier 1736, 30 octobre 1737, 12 décembre 1737 et 15 janvier 1758.

(1) Affranchissement accordé par Janus de Crans et Janus de Monthouz, au nom de Jeanne de Crans sa femme, à noble Jean Lambert, héritier de son oncle Thomas Lambert, pour diverses maisons qu'il possède à Annecy.

Digitized by Google

Prix fait donné par noble Jacques de Boëge à Pierre Dunoyer et Joseph Chapuisat charpentiers, du 22 août 1733. Dechaumontet not^e^.

Les titres concernant l'abergement fait par la Royale Chambre des Comptes de la meule à présent moulin et ses appartenances ne sont point compris dans le présent inventaire et les RR. PP. de Saint-François promettent de les communiquer ou remettre à S. G. en étant requis.

✝ J. P., évêque de Genève.

F. Ange François Salietti, Mineur Conventuel, commissaire apostolique.

F. Mermoz, secrétaire.

Digitized by Google

L'ADOPTION DE LA CLOTURE

PAR LES SŒURS GRISES DE BEAUVAIS

(1622-1630)

La régence de Marie de Médicis fut pour la France une période de grande ferveur religieuse. Le mouvement qui avait abouti à l'écrasement de la Réforme donnait alors son plein effet. Il n'était question que de fondation d'Ordres nouveaux ; à côté de la Congrégation de la Doctrine chrétienne et de l'Oratoire pour les hommes, il s'en crée un grand nombre pour les femmes, les Carmélites, les Hospitalières de Saint-Charles, les Bénédictines du Calvaire, les Hospitalières de la Charité Notre-Dame, les Filles de Charité, les Dames du Refuge, les religieuses de la Miséricorde, les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, nous avons réservé pour la fin les Ordres franciscains des Capucines reconnues par une Constitution d'Urbain VIII en 1630 et des Récolletines fondées par Pierre Marchand et reconnues en 1634.

Dans les Ordres anciens, l'observance de la règle se fit plus sévère; la réforme de Port-Royal des Champs en fut un exemple célèbre. Les Sœurs Grises n'échappèrent point à cette tendance générale et dans plusieurs couvents elles abandonnèrent leurs fonctions hospitalières pour se livrer complètement à la prière. Il en fut ainsi au couvent Saint-Nicolas à Amiens, qui se cloîtra en 1617, au couvent Saint-Julien de Douai qui prit pareille résolution en 1620 (1).

En 1622, le bruit se répandit dans Beauvais que les Sœurs Grises se proposaient d'adopter la clôture. Cette nouvelle causa une légitime émotion : les sœurs du Tiers-

(1) *Revue d'histoire franciscaine*, t. 1er, p. 180-208.

Digitized by Google

Ordre de Saint-François étaient venues d'Abbeville en 1480 dans un but bien déterminé, celui de se mêler au peuple pour secourir les pauvres et soigner les malades (1). De ce double devoir elles s'étaient loyalement acquittées jusque là, et la ville de Beauvais n'avait pas manqué de le constater.

Le 12 juin 1522, pour ne citer qu'un exemple, à la requête du maire et des pairs de la ville, les notaires Jean Hanon et Bastien Le Goix, recueillant des témoignages pour dresser un tableau de la misère dont Beauvais était alors le théâtre, Magdeleine Delafontaine, maîtresse, Colette Nondart, dépensière, Marie Vassenie, Antoinette de Bulleu, Magdeleine de Bulleu, Gabrielle Deterin, Marie de Proulx et Michelle de Muy, sœurs du couvent de Saint-François, déclaraient pour leur part « que depuis trois « ans environ, les habitants de ladite ville ont été toujours « agités de peste et autres maladies pestilentieuses qui « règnent encore de présent (2), aussi que les vivres ont « été généralement chères, tellement que la plupart desdits « habitants cherchent leur vie au moyen de la pauvreté et « famine qui est en ladite ville, à raison de laquelle famine « et indigence qu'ils ont, se meurent tant de gens en icelle « ville, qu'ils ne savent le plus souvent trouver drap pour « les ensevelir (3) et leur a convenu puis un mois laisser « plusieurs fois à dire en leur église le service divin qu'il « faut chaque jour, pour ce qu'il leur convenait lesdits « malades visiter tant de nuit que de jour. En quoi faisant « ont plusieurs fois trouvé de nuit plusieurs morts emmy « la ville pour ladite pauvreté et misère, de laquelle pauvreté « étant en ladite ville lesdites sœurs attestantes mourraient

(1) Cf. Pierre Louvet, *Histoire et antiquités du pais de Beauvaisis*, Beauvais, 1631, 2 vol. in-8°, t. I, p. 752 et suiv.

(2) Déjà en 1520 les registres de délibérations de l'hôtel-de-ville mentionnent le dévouement des sœurs à l'égard des malades que les maîtres barbiers refusent de saigner. (Arch. mun. de Beauvais, BB 13)

(3) Plus tard, lors de la peste de 1531, « la maîtresse des sœurs, accompagnée de trois ou quatre, se sont offertes de visiter, garder, inhumer, les malades, et nettoyer les maisons, même de chercher des porteurs ». (*Le Guetteur du Beauvoisis*, 2e année, Beauvais, 1865, p. 69, d'après le registre du conseil privé des évêques de Beauvais aux Arch. dép. de l'Oise).

Digitized by Google

« de faim si n'était par le moyen des bons pères et mères « de leurs sœurs, si aucunes ont leurs villages qui les secou- « rent, obstant qu'on ne leur done pas du pain pour nour- « rir deux desdites sœurs qui sont au nombre de qua- « rante ». (1).

La bienveillance du chapitre et de la ville au XVIe siècle, les fondations et donations qui avaient afflué à la même époque, sont autant de témoignages de reconnaissance envers les sœurs pour les services rendus et soulignent quel préjudice elles allaient causer aux habitants de Beauvais en modifiant leur manière de vivre et supprimant leur principal moyen d'action.

Aussi le 20 juin 1622 commence-t-on à s'en inquiéter à l'hôtel-de-ville (2) et l'on décide d'aller trouver la supérieure et de l'entretenir de la question. Huit jours plus tard une nouvelle démarche est décidée, cette fois auprès du provincial lorsqu'il viendra à Beauvais (3).

L'affaire en resta là pour l'instant, soit que les religieuses se fussent inclinées devant les protestations de la ville, soit qu'elles aient craint de se faire du tort et de s'aliéner l'opinion; et, de fait, pendant quelques années, les fondations sont plus rares. Mais en 1626, la question de la clôture est remise en avant et donne cette fois naissance au premier conflit qui surgissait entre les Sœurs Grises et quelqu'un de Beauvais depuis cent quarante-six ans qu'elles y étaient.

Le 3 mai 1626, à l'hôtel de ville, on se préoccupe de

(1) Bibl. de la Société acad. de l'Oise, collection Renet, vol. 159. Ms., copie XVIIIe s. portant comme indication : « extrait des archives de l'hôtel de ville de Beauvais ».

(2) Voir sur cette affaire : *Extraits des registres de délibérations de l'hôtel-de-ville* (Bibl. mun. de Beauvais, collection Bucquet-Aux-Cousteaux, t. LXI, p. 230 et suiv. : Bibl. de la Soc. acad. de l'Oise, ms. Fabignon, t. III, p. 147 et suiv.) et Louvet, t. I, p. 766 et suiv.

(3) Le couvent de Saint-François était placé sous la juridiction du provincial de la province de France-Parisienne; « l'évêque avait seulement le droit d'y donner un confesseur, et tout le reste du gouvernement, les visites de la maison, le droit de présider aux élections et de recevoir à profession, et tout le reste, appartenait aux RR. PP. de Paris sans que les P. Cordeliers de Beauvais s'en mélassent aucunement [ceux-ci appartenant à la province de France et non à la province de France-Parisienne] ». (Ms. du chanoine Aubert, XVIIIe s., collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. LI, p. 124).

Digitized by Google

rechercher les pièces concernant la fondation du couvent ; quelques mois plus tard, et une nouvelle difficulé vient se greffer sur l'autre. En 1515, le pape Léon X avait accordé aux religieuses le droit d'être entendues en confession par tout prêtre, séculier ou régulier, lequel, de ce fait, jouirait des privilèges concédés à l'Ordre des Frères Mineurs (1). Les confesseurs — plusieurs figurent parmi les bienfaiteurs du couvent — avaient toujours été des séculiers. En 1626, le vicaire du général de l'Ordre se disposant à nommer un Cordelier, quelques religieuses s'en inquiétent et une division se forme dans le couvent, division que la ville va s'empresser d'exploiter, de crainte sans doute que la direction d'un Cordelier ne fasse avancer plus vite les religieuses dans la voie de la clôture.

A partir du mois de septembre, il n'est guère de réunion à l'hôtel-de-ville sans qu'il y soit question des Sœurs Grises.

Bien que le litige au sujet du confesseur soit soumis au pape d'accord entre l'évêque et le vicaire du général de l'Ordre, la ville envoie cependant des députés au couvent pour conférer avec les sœurs, connaître leurs intentions, entendre leurs raisons. Le 9 septembre, le maire et les députés rendent compte de leur mission : les religieuses veulent bien continuer à avoir un confesseur séculier, à condition toutefois que l'évêque et le provincial y consentent. Toutes n'étaient peut-être pas de cet avis — qui prévalut en définitive — car, le 13 septembre, des députés sont chargés d'aller parler à sœur Marie Le Boucher (2), « afin de lui persuader qu'il y ait un prêtre séculier pour confesseur ». En même temps, l'évêque de Beauvais était prié d'écrire au provincial.

Le 20 septembre, la ville, revenant sur la question de la clôture, se préoccupait encore une fois de réunir les documents relatifs à l'établissement des Sœurs ; et ceci fait,

(1) Gonzaga, *De origine seraphicae religionis....* Rome, 1587, in-fol., p. 596.

(2) Sœur du chanoine Léonor Le Boucher, grand-chantre de la cathédrale, qui fut un des bienfaiteurs du couvent. Elle avait été supérieure en 1620.

Digitized by Google

d'obtenir commission au Parlement pour les faire assigner (11 octobre).

Le 30 mars 1627, l'évêque Augustin Potier demande à la ville de lui adresser une requête pour remédier au désaccord qui règne dans le couvent. Après délibération, la ville repousse le projet de formuler une requête, mais elle adopte le principe d'agir verbalement auprès de l'évêque. Celui-ci est absent. La ville s'impatiente : le 12 avril, il est de nouveau question de la clôture ; il en sera parlé simultanément à l'évêque et à la supérieure, et si celle-ci insiste, on exécutera la commission obtenue.

A ce moment survient une troisième difficulté. La supérieure fait part au maire de Beauvais du désir exprimé par les religieuses de se soustraire à la juridiction du provincial et de se mettre sous l'autorité du provincial des Cordeliers de Beauvais. Le 9 mai, la ville, que l'on sent excédée à travers les brefs résumés de ses séances, diffère la réunion proposée d'une assemblée générale où seraient convoqués les habitants comme ils l'avaient été en 1480 pour la venue des sœurs, à condition que l'évêque revienne bientôt pour être mis au courant. La ville se propose également d'en parler au provincial qui doit venir à Beauvais, et même d'écrire au général de l'Ordre.

Le 4 juin, l'hôtel-de-ville reçoit les plaintes du provincial des Cordeliers : il est allé à Saint-François pour imposer aux sœurs sa juridiction ; quelques-unes lui ont opposé un refus ; il a trouvé du désordre dans le couvent et il demande à la ville d'y remédier. La ville ne peut qu'attendre le retour du provincial qui est allé de son côté trouver l'évêque, toujours absent. Le désordre continuant, le 10 juin, la ville se résout à envoyer des députés auprès de l'évêque ou d'Antoine Froissard, son grand-vicaire, et ensuite auprès du lieutenant-général ; et le 2 juillet, l'évêque est prié de trouver bon que celui-ci retourne au couvent pour en faire sortir le Cordelier, cause d'une partie du conflit, et qui s'efforce d'y demeurer.

Au mois de juillet, la ville apprenant que le général (1)

(1) Bernardin de Sena, Portugais, 1625-1631.

Digitized by Google

de l'Ordre est à Paris, lui adresse une requête à laquelle le général fait droit en envoyant un Récollet pour enquêter sur ce qui se passe à Beauvais. Le 9 août, ce Récollet étant arrivé et descendu au couvent des Minimes, la ville décide d'aller le saluer et de lui présenter, comme à un hôte de marque, quatre bottes de bougies et quatre bouteilles de vin.

L'enquête ordonnée par le général de l'Ordre eut un premier résultat : dès le 19 août, la ville, après avoir ouï le rapport de son envoyé et constaté que les religieuses acceptaient d'être placées sous la direction des Récollets, donnait son consentement à cette combinaison qui résolvait heureusement une des difficultés, et adressait au général de l'Ordre ses remerciments. En même temps, la ville demandait instamment que le général usât de son autorité pour retirer le Cordelier, toujours installé au couvent, et le remplacer par un prêtre séculier, « car la ville n'entend plus souffrir les Cordeliers pour les raisons qui lui seront dites » (10 septembre).

Cette fois encore, la ville eut gain de cause, non sans mal probablement : par ordre du lieutenant-général, le Cordelier fut retiré du couvent et placé, non dans celui de son Ordre, mais en celui des Jacobins. Ceci se passait en novembre ; le désordre régnait toujours à Saint-François ; la ville ne cessait de s'en plaindre au général qui changea la supérieure. La nouvelle venue, Élisabeth de la Visitation, avait fait vœu de clôture perpétuelle, toutefois elle manifesta l'intention de ne rien modifier pendant ses trois années de supériorité. La ville s'inquiéta de savoir si les religieuses qui feraient profession dans l'avenir prononceraient le vœu de clôture (3 novembre). La réponse ne nous est pas connue, mais il est à penser qu'au lieu d'être satisfaisante, les événements se précipitèrent, car la question de la clôture, réduite cette fois à elle-même, fut remise en avant quelques mois plus tard (septembre 1628) et engagea dans une lutte étroite le couvent de Saint-François et la ville de Beauvais.

Le 13 février 1629, la ville recevait communication de lettres par lesquelles Marie de Médicis et Anne d'Autriche

Digitized by Google

approuvaient les Sœurs — qui avaient demandé leur appui — de vouloir se cloîtrer. Aussitôt, deux députés, Adrien et Le Mareschal, étaient envoyés vers les deux reines pour leur faire entendre les raisons de la ville. De retour, le 1er mars, ils rendaient compte de leur mission : les reines, qui n'étaient pas directement intéressées dans l'affaire, ne leur avaient rien objecté. Il fut donc convenu de reprendre et de poursuivre devant le Parlement le procès amorcé deux ans plus tôt. A quoi les religieuses répondirent par des lettres patentes du roi leur permettant de vivre en clôture. La ville fit opposition à l'entérinement de ces lettres, en s'appuyant sur les conditions de l'établissement des Sœurs à Beauvais. Un arrêt du Parlement intervint alors, renvoyant la question pour avis devant l'évêque (19 mai 1629). Mais Augustin Potier, s'il regrettait pour les habitants de Beauvais les conséquences de la clôture, n'était intimement pas hostile au désir des sœurs. La ville avait donc en lui un médiocre auxiliaire qui donna bientôt satisfaction à la demande signée de trente-cinq religieuses (7 juillet 1629). Le 4 août suivant, le Parlement rendait un arrêt par lequel les lettres patentes étaient enregistrées, à charge cependant par les religieuses de quitter et abandonner « le lieu anciennement appelé le béguinage en l'état qu'il était lors de la concession d'icelle faite aux maire, échevins et habitants de la ville, par les lettres patentes du 12 juin 1480, dépens compensés. » Ceci ne faisait pas l'affaire des religieuses qui étaient entrées dans un béguinage en ruines et qui se souciaient peu de quitter un couvent en pleine prospérité dont Louvet traçait alors ce tableau : « Il n'y a couvent « en la ville de Beauvais mieux situé que celui-ci, étant « d'un côté du septentrion et d'occident couvert des mau- « vais vents, et ayant pour son aspect entièrement l'Orient, « qui ne lui est obstacle par aucuns édifices, et tous les « souhaits qu'on pourrait désirer pour en bannir toute « tristesse et fâcherie, à savoir la rivière du Thérain, laquel- « le entrant dans le couvent passe par dedans toutes les « offices et au travers du jardin qui est enclos et fermé de « hautes murailles et spacieux à merveille, auquel y a infir- « merie, toutes sortes de fruits et de fleurs, ayant aussi

Digitized by Google

« l'église, dortoir, réfectoire et autres bâtiments excellem-
« ment bâtis. »

C'est pourquoi les religieuses demandèrent et obtinrent de nouvelles lettres patentes invitant le Parlement à les faire jouir purement et simplement du bénéfice des lettres précédentes, sans qu'il soit question de leur faire quitter l'ancien béguinage qu'au surplus le roi déclarait leur donner (17 août 1629). La ville fit naturellement opposition à l'entérinement de ces lettres patentes. Elle s'appuyait dans cette nouvelle phase de la chicane sur ce fait que Louis XI avait autorisé les Sœurs Grises à s'installer dans le béguinage et la ville de Beauvais à le faire réparer ; par suite certaines parties appartenaient à la ville et le roi ne pouvait en disposer. Les religieuses prétendaient au contraire que tout le surplus du béguinage était devenu leur propriété, par achat, donation, legs ou autrement. Un arrêt ordonna que le couvent serait visité et estimé par experts en présence du bailli de Beauvais, et que le résultat serait communiqué au procureur général. Au cours de la visite, les religieuses firent une démonstration « au doigt et à l'œil » de ce qu'était le béguinage lorsqu'elles y étaient entrées en 1480, soutenant que tout le reste avait été acquis par elles depuis leur installation. Les experts se livrèrent à des mesurages, firent des prisées, dressèrent même un plan du couvent ; les religieuses, de leur côté, secouèrent la poussière de leurs archives pour rechercher leurs titres de propriété ; bien leur en prit, car elles restèrent finalement en possession de leur maison. Le 5 novembre 1630, la réforme était introduite dans le monastère par le père provincial qui procéda le même jour à la clôture des religieuses. Mais la ville, elle non plus, ne perdait pas le bénéfice d'une lutte soutenue avec tant d'ardeur : quelques jours après, à la demande d'Augustin Potier, qui avait dû finir par servir d'arbitre entre les parties et qui ne voulait pas que les pauvres fussent privés du secours qu'ils perdaient avec les religieuses, saint Vincent de Paul venait prêcher en l'église Saint-Sauveur de Beauvais, le 11 novembre, et à la suite de son sermon était instituée la confrérie de la Charité des pauvres malades, qui devait

Digitized by Google

désormais, et jusqu'à la révolution, remplacer les Sœurs Grises auprès d'eux (1).

JEAN VINOT PRÉFONTAINE.

(1) Cf. LOUVET, t. I, p. 766 et suiv.; et LEBORGNE et LARGILLIÈRE : *La Vie d'un avocat jurisconsulte au* XVII*e siècle, J.-M. Ricard,* Paris-Beauvais, 1920, in-8°, p. 12. — HYACINTHE LE FEBVRE, *Histoire chronologique de la province des Récollets de Paris*... Paris, 1677, ne mentionne pas le monastère de Beauvais parmi ceux qui relèvent de sa province, p. 148-155 ; pas plus que le *Catalogus conventuum... provinciae Franco-Parisinae*, Nancy, 1753, p. 32-34. Il était sans doute passé sous la juridiction de l'évêque du lieu, après 1630.

Digitized by Google

MÉLANGES

LE SCEAU DU PROVINCIAL D'AQUITAINE AU XVe SIÈCLE

En parcourant la série d'empreintes sigillaires connue a la Bibliothèque nationale sous le nom de « Collection Bordeaux », série tirée de l'ancienne collection de matrices réunies par M. Charvet, un sceau, attribué aux Mathurins d'Aquitaine (1), a attiré notre attention.

Sceau du provincial d'Aquitaine.

Dans la description de sa collection (2), M. Charvet a fait figurer la matrice de cette empreinte sous le n° 64 et le catalogue de vente (3), dressé lors de la dispersion de cet ensemble unique, la signale sous le n° 1127.

Nous apprenons ainsi que la matrice, dont nous ignorons le sort actuel, était argentée à l'intérieur et dorée à l'extérieur ; en forme de navette, elle mesurait 73 mill. sur 48.

Après avoir lu la légende telle que nous la lisons sur

(1) Bibliothèque nationale, ms. fr. nouv. acq. 22022, n° 63.

(2) J. Charvet, *Description des sceaux-matrices de M. E. Dongé*, Paris, 1872, in-4°.

(3) *Vente Charvet, médailles, antiquités, sceaux-matrices, objets d'art*, Paris, 1883, in-8°.

Digitized by Google

l'empreinte : « SIGILLVM MINISTRI PROVINCIE AQVITANIE », Charvet décrit le sujet représenté en ces termes : « Dans le champ, bordé d'un cordon de l'Ordre et de 12 colombes... Saint Augustin debout... ». Cette seule phrase permet aussitôt de reconnaître un tout autre sujet et, du même coup, de changer l'identification du sceau que, dès lors, nous décrirons ainsi : Sceau du ministre des Frères Mineurs de la Province d'Aquitaine. Sous un dais, saint François d'Assise debout, de trois quarts à senestre, la tête nimbée, vêtu du froc et de la mosette, ceint d'une corde, dont on voit la retombée avec des nœuds sur le devant du corps, la main droite levée, un livre dans la main gauche, prêchant à 12 oiseaux battant des ailes et disposés autour du champ, séparés de la légende par une cordelière à 7 nœuds. Sous le socle qui supporte le saint et dans une arcade en plein cintre, le provincial dont on distingue nettement la couronne de cheveux, la mosette et la tunique, est agenouillé, mains jointes.

Nous connaissons un autre sceau plus ancien du provincial d'Aquitaine. Il append à une promesse de prières pour le roi datée de 1274 et conservée au Trésor des Chartes (1). Douët d'Arcq (2) le décrit sous le n° 9756. Saint François est là encore debout et le champ du sceau est rempli d'oiseaux voltigeant. L'analogie est frappante entre ce sceau et celui de la collection Charvet. Il y a comme une tradition qui aurait incité à reprendre le même thème.

Mais il y a mieux encore : dans son « De origine seraphicae religionis franciscanæ » (3), le P. François Gonzaga a reproduit (p. 57) un sceau du provincial d'Aquitaine en usage à son époque. N'était la légende très différente on croirait y voir le dessin du sceau qui nous intéresse, mais il s'agit là de celui du provincial de l' « Aquitaine nouvelle ». Il est vraisemblable que le sceau de la collec-

(1) Arch. nat. J 462, n° 28.

(2) Douët d'Arcq, *Inventaires des archives de l'Empire. Inventaire des sceaux*, Paris, 1870, 3 vol. in-4°.

(3) Rome, 1587, in-fol. Renseignements fournis par M. Henri Lemaitre. Voir aussi *Rev. d'hist. francisc.*, III, p. 52-53.

Digitized by Google

tion Charvet, gravé sans doute antérieurement à 1454, date à laquelle les couvents aquitains qui acceptèrent la réforme de l'Observance formèrent l' « Aquitaine ancienne », dut être utilisé jusqu'en 1532. C'est à ce moment, en effet, que les couvents non réformés de la province passèrent à l'Observance et devinrent l' « Aquitaine nouvelle ». Le nouveau sceau fut alors copié sur le précédent, mais sa légende spécifiait qu'il s'agissait du provincial de « l'Aquitaine nouvelle », puisque le mot d'Aquitaine seul, ne correspondait plus à une province.

Le sermon aux oiseaux est d'ailleurs un sujet fréquent ; Demay (1) prétend même que, dans l'iconographie sigillographique de saint François, c'est la scène la plus souvent figurée. Nous la trouvons, par exemple, en 1243, sur le sceau des Frères Mineurs d'Auxerre (2), en 1303 sur celui des Frères Mineurs de Noyon (3). Celui du gardien du couvent de Troyes en 1303 également (4) représente saint François au seuil d'une église, parlant à un oiseau. Enfin, en 1337, le sceau des Frères Mineurs de Saint-Omer (5) complète la scène par un arbre sur lequel sont perchés les oiseaux auxquels s'adresse saint François. Demay (6) cite bien encore un sceau des Frères Mineurs de Beauvais en 1303, mais il a dû confondre avec celui des Frères de Noyon, car, à la même date, le sceau cité représente la flagellation (7).

L'analogie des sujets nous permet donc de restituer aux Franciscains ce que M. Charvet avait attribué aux Trinitaires.

FRANÇOIS EYGUN.

(1) G. DEMAY, *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, Paris, 1880, in-4°, p. 428.

(2) DOUËT D'ARCQ, n° 9763 et ROMAN, *Manuel de sigillographie française*, Paris, 1912, in-8°, p. 188. A propos du sceau du provincial d'Aquitaine en 1274 cité plus haut, Roman a dû lire Magistri pour Ministri, car il traduit la légende par Maitre et non Ministre.

(3) D. d'A., n° 9774.

(4) *Ibid.* 9787.

(5) G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, Paris, 1877, in-4°, n° 2828.

(6) *Hist. du cost.*, p. 428.

(7) *Ibid.* et D. d'A. n° 9787.

Digitized by Google

LETTRES DE RÉCEPTION POUR ENFANTS SPIRITUELS DE L'ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

L'usage d'associer les bienfaiteurs insignes aux richesses spirituelles de l'Ordre des Frères Mineurs remonte au bienheureux Jean de Parme (1), ministre général de 1247 à 1257. Par sa lettre datée de Ferrare, 31 août 1253, il rend participants aux mérites de l'Ordre Jacques dei Bussoli, Mabile, sa femme, et Angélique, leur fille. — En 1383, au chapitre de Samatan, Arnaud de Saran (2), ministre provincial d'Aquitaine, accorde la même faveur à noble et puissant seigneur Bernard de *Seadocio*. — Le 30 juillet 1437, le ministre général, Guillaume de Casal, communique les suffrages de l'Ordre à la commune de Valence en Dauphiné (3).

On constate les mêmes usages chez les Capucins. Les *Études franciscaines* (4) ont publié une lettre d'affiliation adressée par le ministre général, Séraphique de Ziegenhals, à Louis-Robert de Beauchamp, de Poitiers, et à plusieurs membres de sa famille, le 31 octobre 1758.

Le tome XXXIX de la collection Bucquet-Aux Cousteaux, à la bibliothèque municipale de Beauvais, contient, parmi d'autres documents intéressant l'histoire, qui reste à écrire, du couvent disparu des Capucins de cette ville (5), trois lettres de réception pour enfants spirituels données en faveur de deux familles de Beauvais.

Ces trois documents, identiques quant au fond, diffèrent cependant par leur forme ; il ne paraît donc pas superflu de les faire sortir tous trois de leur obscurité.

Le plus ancien (p. 52) est entièrement manuscrit.

(1) Luigi da Parma, *Vita del beato Giovanni da Parma*, Quaracchi, 1900, p. 56-57.

(2) Othon de Pavie, *L'Aquitaine Séraphique*, Auch, 1901, t. II, p. 103-105.

(3) *Revue d'hist. francisc.*, t. II, p. 504-507.

(4) T. XXXVI, 1924, p. 534-338.

(5) Sur le couvent des Capucins, fondé en 1603 par le Père Ange de Joyeuse, voir Dr Daniel : *Beauvais avant 1789*, ms. Bibliothèque de la Société académique de l'Oise, G 82, p. 282.

Digitized by Google

✠

« Nous, Frère Léonard de Paris, définiteur général de l'Ordre des « Frères Mineurs Capucins, et provincial de la province de Paris « quoiqu'indigne, de l'autorité à nous concédée par feu d'heureuse « mémoire Urbain cinquième, pape, et autres Souverains Pontifes, « recevons en vertu des présentes pour enfants spirituels de notre « Religion vertueuses personnes, Jean de Regnonval et Marie Gau- « douin, sa femme, et leurs enfants présents et à venir (1), lesquels « pour leur piété et dévotion, et pour l'affection qu'ils ont à notre « Ordre, nous faisons participants de toutes les messes, divins offi- « ces, oraisons, prédications, jeûnes, veilles, disciplines, mortifica- « tions, obédiences, silence, pélerinages, et généralement de toutes « les bonnes œuvres qui par la grâce de Dieu se font et se feront à « l'avenir par toute notre Religion ; en témoin de quoi nous avons « signé ces présentes, et à icelles fait appliquer le sceau de notre « office. Donné en notre couvent de Saint-Quentin, le 25e jour de juin « mil six cent trente quatre ».

F. Léonard.

Sur une empreinte de sceau assez effacée, on distingue cependant saint François à genoux recevant les stigmates, et au dessous du saint, l'écusson de France aux trois fleurs de lis. Autour : Sigillum-Vic-Pro-Fr-M-Cap-Pro-Parisiorum.

Vingt-trois ans plus tard, Marie Gaudouin, veuve depuis 1638, obtenait de nouvelles lettres (p. 157) pour elle-même, pour ses deux fils restés dans le monde et pour ses serviteurs. Ces lettres sont imprimées; seuls les noms des intéressés et la date sont manuscrits.

« Nous frère Simplician De Milan, ministre général (bien qu'indi- « gne) de tout l'Ordre des Frères Mineurs de S. François, surnom- « més Capucins, selon la puissance et faculté concédée à notre office « par feu d'heureuse mémoire Urbain cinquième, pape, et autres « Souverains Pontifes, recevons en vertu des présentes pour enfants « spirituels de notre Religion Marie Gaudoin et ses enfants, Claude

(1) Parmi lesquels, Nicolas, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Lucien (1661); Jean, dit le P. Mathieu, mort Capucin à Amiens en 1649; André, dit le P. Joseph, mort Capucin à Beauvais en 1703; Benoît, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Lucien (1676) et Olivier, dit le P. François, mort Capucin à Saint-Quentin de Vermandois en 1692.

Jean de Regnonval, marchand bourgeois de Beauvais, échevin et juge-consul, portait : d'azur à trois croissants d'argent, 2 et 1, celui de la pointe surmonté d'un trèfle d'or (Notes généalogiques, collection Leblond à Beauvais, liasse N).

Digitized by Google

« de Regnonval (1), Robert de Regnonval (2), leurs femmes et leurs « enfants, Louis Mareschal, Germain et Lucienne Fournier, et les « faisons participants, tant en la vie qu'en la mort, de toutes les « messes, divins offices, oraisons, prédications, jeûnes, veilles, disci- « plines, mortifications, obédiences, silences, austérités, et générale- « ment de toutes les autres bonnes œuvres qui se font, par la grâce « de Dieu, en toute notre Religion, lequel nous prions leur confirmer « au Ciel ce que nous leur concédons en terre. En foi de quoi nous « avons signé les présentes, et à elles fait appliquer le grand sceau de « notre office. Donné en notre couvent de Laon, ce 22 septembre 1657 ».

F. Simp. F. M.

Ce texte est entouré d'un encadrement noir avec large cul-de-lampe de style Renaissance, et cette indication : « imprimé à Troyes par François Jacquard, imprimeur de Monseigneur l'évêque ». L'empreinte du sceau est complètement effacée.

Le troisième document (p. 51) est imprimé, lui aussi, à l'exception des noms et de la date. Un très mince encadrement noir entoure le texte.

« Nous, frère Jean de Moncalier, général (bien qu'indigne) de l'Ordre « des Frères Mineurs de S. François, surnommés Capucins, selon la « puissance et faculté concédée à notre office par feu de bonne « mémoire Urbain pape V et autres Souverains Pontifes, en vertu « des présentes, recevons pour enfants spirituels de notre Religion, « honorable homme Jehan Boicervoise, Damoiselle Anne de Dam- « pierre, sa femme, honorable homme Jehan Le Gay, damoiselle « Marie de Dampierre, sa femme, honorable homme Nicolas Le Gay « et damoiselle Catherine de Dampierre, sa femme, et tous leurs « enfants (3). Et les faisons participants de toutes les messes, sacri- « fices, oraisons, prédications, jeûnes, disciplines, mortifications, « austérités, et de tous les autres biens qui par la grâce de Dieu se « font en toute notre Religion, lequel nous prions leur confirmer au « Ciel ce que nous leur concédons en terre. En foi de quoi avons fait

(1) Il fut maire de Beauvais ; son portrait ainsi que celui de sa seconde femme Marie Du Bos, qu'il avait épousée en 1647, se trouvent au musée de la ville.

(2) Marié à Catherine Danse ; il mourut en 1683.

(3) Dampierre : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 trèfles d'or et en pointe d'une cloche d'argent. Anne, Marie et Catherine étaient filles de Pierre de Dampierre, marchand bourgeois, maire de Beauvais en 1626. Jehan Boicervoise avait pour mère une Regnonval ; Jehan et Nicolas Le Gay étaient tous deux conseillers du roi, élus en l'élection ; le second fut maire de Beauvais en 1670 (Notes généalogiques, collection Leblond).

Digitized by Google

« faire les présentes, et les avons signées de notre propre main, et « scellées du sceau ordinaire de notre office. Donné en notre couvent « de l'Assomption, à Paris, ce quinzième jour de juillet l'an mil six « cent trente huit ».

F. JEAN Gral.

Au-dessus de l'encadrement, une petite vignette très fine représente saint François recevant les stigmates. Cette vignette offre la particularité d'être renversée, la tête du saint contre le texte.

Sur l'empreinte du sceau, saint François est agenouillé aux pieds de la Vierge Marie tenant l'Enfant Jésus. A la hauteur de sa tête, la lettre T, et de chaque côté de lui, partagée à la hauteur des reins, la date 15-25. Autour : Sig-Gener-Fratrum-Min-S-Franc-Capucinor.

JEAN VINOT-PRÉFONTAINE.

TRAVAUX DE FRANCISCAINS ESPAGNOLS SUR L'HISTOIRE DE LEUR ORDRE EN AMÉRIQUE

NOTES DE LECTURE DE L' « ARCHIVO IBERO-AMERICANO ».

Les Franciscains espagnols possèdent à Madrid (10), calle del Cisne, n° 12, un établissement important (1), d'où sortent des publications diverses — celles, en particulier, qu'édite à Barcelone José Vilamala, calle de Provenza, n° 266, de caractère populaire franciscain — et une Revue, fondée en 1914, l'*Archivo Ibero-Americano*, dont nous voudrions dire ici quelques mots, en en extrayant au moins les titres des principaux travaux historiques qui y ont paru en relation avec l'Ordre en tant qu'évangélisateur du Nouveau-Monde. Nous nous servirons, à cet effet, d'un travail du rédacteur en chef de cette Revue, le P. Atanasio

(1) Cf. *Revue d'hist. francisc.*, t. II, p. 113.

Digitized by Google

López, par lui lu lors du IIe Congrès d'histoire et de géographie à Séville, puis publié avec des compléments dans *El Consultor bibliográfico* de septembre et octobre 1925, p. 157-160 et 255-261. On sait quel rôle important a joué l'Ordre de Saint-François dans la découverte, puis l'évangélisation de l'Amérique. Après avoir accueilli Colomb au couvent de la Rábida, les Franciscains d'Espagne le suivirent et l'encouragèrent dans son entreprise et ce furent eux encore qui recueillirent, à Valladolid, son dernier soupir. Dès les premiers instants de la découverte, nous les trouvons à l'*Isla Española* — c'est-à-dire à Haïti —, sur les côtes du Darien en compagnie de Pedrarias, au Mexique avec Hernán Cortés, au Pérou avec Benalcázar, au Nouveau Royaume de Grenade avec Jiménez de Quesada, au Rio de la Plata assistant à la fondation de Buenos Aires et en Californie, traçant les plans de San Francisco. Des noms comme ceux de Fr. Pedro de Gante, Juan de Zumárraga, Toribio Motolinia, Martín de Valencia, Juan de Olmos, Francisco Jiménez, Bernardino de Sahagún, Maturino Gilberti, Diego de Landa, Agustín de Vetancurt, Pedro Aguado, Pedro Simón, Esteban de Asensio, Manuel Yangües, Matías Ruiz Blanco, Pedro González de Agüeros, Manuel de Sobreviela, Luis de Bolaño, Fernando de Trejo y Sanabria et tant d'autres, s'ils ne sont plus connus aujourd'hui que de quelques rarissimes spécialistes de la primitive histoire de l'Amérique, n'en méritent pas moins d'être conservés dans la mémoire des hommes pour le rôle qu'ils jouèrent — dans les limites et conditions de leur époque, cela va de soi — lors de la colonisation du mystérieux continent et leur œuvre ne fut pas celle qu'un vain peuple, sur la foi d'une histoire falsifiée, pense trop communément. Le mérite de l'*Archivo* — publication bimestrielle de 180 pages environ formant des tomes de 500 pages — consiste précisément à mettre régulièrement à jour des documents d'archives illustrant cette activité, documents qui dormaient sous la poussière des casiers et que le grand mouvement historique qui anime présentement, non point seulement « l'Espagne de Primo de Rivera », si mal connue en

Digitized by Google

France, mais encore les diverses républiques américaines de langue espagnole, exhume chaque jour. Ce mouvement a donné naissance à la création de revues importantes, que personne ne lit, ni ne cite chez nous, mais qui n'en sont pas moins des répertoires indispensables pour quiconque veut connaître ailleurs que par des ouvrages de vulgarisation — dont les 7 tomes de l'*Historia de la América Española*, de M. Carlos Pereyra, publiés chez Calleja à Madrid, étant écrits en espagnol, resteront lettre morte à nos « historiens » officiels — la façon dont les Espagnols ont compris leur besogne civilisatrice en Amérique, façon un peu différente tout de même de la version propagée par Monsieur de Voltaire et qui a toujours cours aujourd'hui, dans les milieux « affranchis ».

Voici les principaux articles contenus dans l'*Archivo* jusqu'à son tome XXI y compris (1). La *Revue de l'Amérique latine*, publication française mensuelle, ne signale pas à ses lecteurs cette mine abondante de documents de première main et il y aurait lieu de s'en étonner, si cet organe n'étudiait surtout l'Amérique latine contemporaine et n'accordait qu'une attention moindre aux publications d'ordre historique ancien.

I. *Le couvent de la Rábida. Son origine et ses premiers progrès, depuis sa fondation jusqu'à l'an 1455*, par le P. Angel Ortega, t. I, pp. 79-99.

II. *Frère Jerónimo de Mendieta, historien de la Nouvelle Espagne (1525-1604). Notes bibliographiques*, par le P. Juan R. de Larrinaga (le Frère Mendieta, auteur d'une *Historia eclesiástica Indiana*, est aussi un correspondant fort intéressant, dont les lettres ont été publiées par l'historien D. Joaquín García Icazbalceta), t. I, pp. 290-300, et II, pp. 188-201, 387-404 et t. IV, pp. 341-373.

III. *Les premiers Franciscains au Mexique*, par le P. Atanasio López (il s'agit de deux chapelains de l'armée de Cortés, les Fr. Diego Altamirano et Pedro Melgarejo de Urrea, qui devint évêque de Dulcino), t. XIII, pp. 21-28.

IV. *Les premiers Franciscains au Mexique : Fr. Martín de La Coruña*, par le même auteur (on pense que ce premier apôtre de Michoacán, venu au Mexique avec le Fr. Martín de Valencia, est l'auteur de l'ouvrage signalé sous le n° X), t. XIV, p. 105-111.

(1) Les t. XXIII-XXIV ont été analysés dans cette Revue, t. I, p. 557 ; t. III, p. 356.

Digitized by Google

V. *4 lettres sur les missions de la Floride* (2 sont adressées à Philippe II par le P. Francisco Pareja, auteur de plusieurs ouvrages sur l'idiome *timucua*, la troisième est du Fr. Baltasar López et la quatrième du Fr. Juan Luengo), t. I, pp. 355-368.

VI. *Missions du Mexique : traits de la vie du P. Fr. Francisco López Salgueiro. Ses lettres* (ce Franciscain résidait, au milieu du XVIIIe siècle, au Collège Santa Cruz, à Querétaro), t. II, pp. 256-286 (au t. III, pp. 67-73, deux autres lettres d'autres religieux sur les missionnaires du Collège de Querétaro).

VII. *Lettres d'Amérique : des missionnaires de la Nouvelle Californie*, par le P. Juan de Larrinaga (il s'agit d'un document écrit à Monte Rey en 1775, rendant compte d'explorations sur la côte de Californie et des usages et mœurs des Indiens, entre autres d'intérêt divers, p. ex. un état des missions de la Nouvelle Californie en 1786), t. IV, pp. 104-120.

VIII. *Relation de l'expédition faite en 1601 par Juan de Oñate au Nouveau Mexique*, par le P. Lorenzo Pérez (on connaissait assez les expéditions d'Oñate, mais les détails de la seconde, 1601, étaient inédits et les pièces ici publiées d'après l'*Archivo de Indias* à Séville, l'éclairent d'un jour nouveau), t. V, pp. 242-263.

IX. *Relation du voyage que firent Pedro de Unamunu, Fr. Martín Ignacio de Loyola et d'autres Franciscains depuis l'île Macarera (la Chine) jusqu'au port d'Acapulco (Mexique) en 1588*, par le même (autre document des mêmes *Archives* de Séville), t. VII, pp. 88-104.

X. *Questionnaire d'histoire américaine. La Relación de las ceremonias y ritos de la provincia de Mechuacán a-t-elle été publiée intégralement et en connaît-on l'auteur ?* (examen des diverses éditions de cette fameuse *Relation*, provenant toutes, directement ou non, du ms. de l'Escurial, d'ailleurs en désordre et incomplet, en particulier de celle de Morelia, 1903, très fautive. L'auteur probable serait le Fr. Martín de La Coruña, ou de Jesús, et son récit est en étroits rapports avec les *Memoriales* et l'*Historia* de Fr. Toribio Motolinia, également mal édités (par Icazbalceta, par García Pimentel, entre autres), car les citations qu'en ont faites Cervantes, Gomara et Zurita nous indiquent que les mss. de Motolinia, exploités par Mendieta et Torquemada, étaient beaucoup plus complets), t. XIII, pp. 262-271 (comme on l'a signalé au nº IV, l'auteur du travail est le P. Atanasio López).

XI. *Franciscains envoyés en Amérique, de la Casa de la Contratación de Séville, de 1577 à 1584, d'après l'Asiento de pasajeros* (*Liste des passagers*), par le P. Lorenzo Pérez (détail des religieux envoyés au Nouveau Royaume de Grenade, à la province de Nueva España, à Nueva Galicia, aux provinces du Pérou, à celle de Michoacán, à Cuba, à la province de Guatemala, à la Floride, d'après un document de l'*Archivo de Indias*, t. IV, pp. 130-134.

XII. *Franciscains partis en Amérique en 1577, d'après l'Asiento de*

Digitized by Google

Pasajeros, par le même (il s'agit cette fois des provinces du Guatemala et du Yucatán), t. III, pp. 120-122.

XIII. *Lettre de Fr. Pedro de Betanzos à Philippe II*, par le P. Daniel Sánchez (cette lettre, de 1559, provient de l'*Archivo de Indias* et est intéressante pour l'histoire du Guatemala. Fray Pedro de Betanzos est l'un des rares Espagnols de l'époque des conquistadors qui aient étudié la langue cakchiquel et mérite une place d'honneur dans les fastes du Guatemala, du Nicaragua et de Costa Rica), t. V, pp. 355-380.

XIV. *Relation de Fr. Nicolás de Lorenzana sur les missions du Collège de Cristo Crucificado, à Guatemala*, par le P. Daniel Sánchez (datée de Guatemala, 22 juin 1748, cette relation contient des détails curieux sur les indigènes de Guatemala et de Costa Rica, évangélisés par les Franciscains), t. VII, pp. 133-143.

XV. *Brevet royal touchant les missions de Salamanca, daté d'Aranuez, 21 mai 1738* (les Franciscains du Collège de Guatemala travaillaient à la conversion des Indiens Talamancas), t. VI, pp. 317-321.

XVI. *Historiens franciscains du Venezuela et de la Colombie. Fr. Pedro de Aguado et Fr. Pedro Simón* (étude de la valeur historique des ouvrages de ces deux missionnaires et rectification des données biographiques sur Aguado dues à la plume de l'historien espagnol contemporain, D. Jerónimo Becker), t. XIV, pp. 207-235.

XVII. *Les Franciscains en Colombie et au Venezuela. Relation inédite du* XVIe *siècle* (l'auteur de cette relation, antérieure aux ouvrages d'Aguado et de Simón, est le Fr. Esteban de Asensio. Ce monument unique de l'histoire et de l'ethnographie du Nouveau Royaume de Grenade a échappé comme par miracle à la destruction), t. XV, pp. 67-94 et 129-151.

XVIII. *Historiens du Venezuela et de la Colombie. Fr. Antonio Caulín* (minutieux examen de l'*Historia Corográfica*, de la Nouvelle Andalousie et d'autres œuvres de ce religieux, où l'on note qu'il fit imprimer un *Diccionario* et un *Catecismo* cumanagotos, inconnus jusqu'alors des américanistes), t. XV, pp. 360-376.

XIX. *Lettres des missionnaires du Collège de Chillán* (*Chili*), d'après les autographes conservés aux archives du Collège de San Francisco, à Saint-Jacques, en Galice. Ces lettres émanent des Fr. Manuel Becerril, Andrés Antonio Martínez, Juan José de Castro, José Gondar, Juan Matud, José Seguín, José de San Antonio, Alonso de la Iglesia, tous occupés à évangéliser les Indiens pehuenches), t. I, pp. 165-176 ; t. II, pp. 99-126 ; t. III, pp. 64-66.

XX. *Érection de la custodia de Chiloé et Valdivia, au Chili*, par le P. José María Pou (avec de nombreux documents du XVIIIe siècle ; le rôle principal est joué par le P. Fr. Francisco Álvarez de Villanueva), t. XIII, pp. 61-80.

XXI. *Lettres du P. Fr. José Figueira, missionnaire chez les Indiens Cavinas* (ce religieux est l'un de ceux qui travaillèrent le plus, au

Digitized by Google

commencement du XIXe siècle, aux *reducciones* (villages d'Indiens récemment convertis et soumis aux missionnaires) d'Apolobamba (Pérou et Bolivie), t. III, pp. 74-87.

XXII. *Brevet royal demandant au provincial de la province de Santiago un certain nombre de religieux pour les envoyer à la province de Tucumán (Madrid, 17 juillet 1572)*, par le P. Lorenzo Pérez (document extrait de l'*Archivo de Indias*), t. IV, p. 136.

XXIII. *Lettre du Conseil de l'Ordre de la province de San Gregorio au Roi pour lui recommander l'amiral D. Rodrigo de Guillestegui, Manila, 8 août 1620*, (Guillestegui mourut à Acapulco), t. V, pp. 456-457.

XXIV. *Brevet royal de Philippe II sur le commissariat des Indes de l'Ordre de Saint François, San Lorenzo el Real (Escorial), 17 septembre 1576* (Philippe II s'y plaint de ce que le général de l'Ordre, Fr. Christophe de Cheffontaine, n'ait pas conservé le commissariat à Fr. Francisco de Guzmán, qu'il avait remplacé par le Fr. Juan Navarro; ce document, publié par le P. Pascual Saura, provient des Archives de l'ambassade d'Espagne près le Vatican), t. XI, pp. 419-423.

XXV. *Fr. Alonso del Espinar, missionnaire aux Indes* (ce Franciscain passa à Haïti en 1502 avec le Commandeur Ovando, fut mêlé à des affaires d'*encomiendas* (terres et Indiens que l'on donnait aux conquistadors) et venait du couvent de la Puebla del Deán, en Galice). t. VI, pp. 160-167.

XXVI. *Deux lettres intéressantes de Fr. Bernardo Boil à Cisneros*, par le P. Lucio María Núñez (il s'agit d'une mission à Rome confiée par le fameux archevêque de Tolède à Boil; ces deux personnages sont d'ailleurs liés à l'histoire de l'Amérique), t. VI, pp, 436-443.

XXVII. *Origines de la province de San Antonio (Brésil)*, par le P. J. M. Pou, qui a trouvé ce document aux archives du couvent de Santi Quaranta, à Rome (fragment d'une relation faite en 1621 par Fr. Manuel de Insua), t. I, pp. 500-514.

XXVIII. *Le P. Antonio Llinás et les collèges de missions hispano-américaines* (nombreux documents inédits et bibliographiques), t. XVI, pp. 321-341 ; t. XVII, pp. 176-344.

XXXIX. *Missions ou doctrines de Michoacán et Jalisco (Mexique) au* XVIe *siècle, 1515-1585*, par le P. Atanasio López (relation inédite du XVIe siècle, par le P. Diego Muñoz, précédée d'une étude sur les principales chroniques religieuses du Mexique), t. XVIII, pp. 341-425 (avec un *supplément* au t. XIX, pp. 235-279, contenant un examen détaillé de la chronique du P. Tello).

XXX. *Fr. Pedro Melgarejo de Urrea, évêque de Dulcino* (cf. nº III ; documents pontificaux sur ce chapelain de l'armée de Cortés), t. XVII, pp. 406-408.

XXXI. *Centenaire de l'arrivée des Franciscains au Mexique ; 1523-1923* (sur Fr. Juan de Tecto, Fr. Juan de Aora et Fr. Pedro de Gante), t. XIX, p. 141-143.

Digitized by Google

XXXII. *Découverte du Mississipi* (contre les prétentions d'explorateurs français est soutenue la thèse, d'ailleurs toute platonique, de la priorité et des droits des Espagnols), t. XX, pp. 421-425.

XXXIII. *Documents sur les missions de Sinaloa et du Nouveau Mexique*, par le P. Otto Maas (documents du XVIIe siècle, provenant de l'*Archivo de Indias*, relatifs surtout au soulèvement des Indiens et à la mort de 21 missionnaires franciscains), t. XIX, pp. 41-74 ; t. XX, pp. 195-209 ; t. XXI, pp. 96-113 ; 369-384, etc.

XXXIV. *Fr. Pedro de Aguado, historien du Venezuela et de la Colombie*, par le P. Atanasio López (étude complétant celle annoncée au n° XVI), t. XVI, pp. 24-53.

XXXV. *Documents inédits du* XVIe *siècle, relatifs au Nouveau Royaume de Grenade* (documents de l'*Archivo de Indias*), t. XX, pp. 145-176; 363-385.

XXXVI. *Fr. Esteban de Asensio et les doctrines au Nouveau Royaume de Grenade* (documents de l'« Archivo » sévillan, qui démontrent, en même temps que la grande activité des missionnaires franciscains en Colombie, le peu de valeur des histoires de l'Eglise colombienne jusqu'ici publiées), t. XXI, pp. 28-63.

XXXVII. *Missions franciscaines au Chocó (Colombie)*, par le P. Agustín Arce (relation du XVIIIe siècle, par le P. Fr. Jacinto Hurtado, rendant compte de l'état de conversion des Indiens du Chocó), t. XV, pp. 396-399.

XXXVIII. *Les missions du Cerro de la Sal (Pérou). Un martyr asturien* (sur le missionnaire Fr. Domingo García et le soulèvement de l'Indien Juan Santos de Atahualpa), t. XVIII, pp. 174-222.

XXXIX. *Origines de l'alternance des emplois dans les provinces franciscaines du Pérou*, par le P. Agustín Arce (documents sur cette cause de malentendus entre religieux espagnols et créoles), t. XVI, pp. 145-162.

XL. *Un descendant des Incas, frère lai franciscain*, par le P. Manuel Bandín Hermo (il s'agit de Fr. Calixto de San José Tupas Inca), t. XIX, pp. 91-96.

XLI. *Le P. Fr. Blas Pacheco y Manrique*, par le P. Bandín (documents de l'*Archivo* sévillan sur ce religieux, qui, avant de revêtir le froc franciscain, avait occupé de hauts emplois à Lima), t. XIX, pp. 96-99.

XLII. *Un artiste franciscain à Quito* (le célèbre architecte du XVIIe siècle, Fr. Antonio Rodríguez), t. XIX, pp. 341-358.

L'*Archivo* des Franciscains espagnols ne se borne pas aux études d'histoire américaine. Son champ d'action embrasse tout ce qui porte un cachet espagnol, à l'intérieur comme au dehors de la Péninsule. L'archipel des Philippines, par exemple, y est l'objet de longues études, où s'est

Digitized by Google

spécialisé le P. Lorenzo Pérez, qui a défriché aussi le terrain encore si inculte des missions au Japon, en Chine, au Siam et au Cambodge, dont les Philippines étaient le centre. L'*Archivo* donne en outre des extraits des nombreuses collections américaines de documents, ou les résume, en les complétant, à l'occasion, par des pièces inédites. Sa *Bibliographie* est aussi d'une grande richesse; on y parle à l'occasion de livres français, v. gr. de *La fin de l'Empire espagnol d'Amérique* du félibre provençal et historien hispanophile amateur Marius André (t. XVII, pp. 275-276).

CAMILLE PITOLLET.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

A. G. LITTLE, *Some recently discovered Franciscan documents and their relations to the Second life by Celano and the* Speculum perfectionis ; *from the Proceedings of the British Academy*. — Londres, Oxford University Press, 1926. In - 8°, 32 p.

Ces documents sont :

I. Les *Documenta antiqua franciscana* édités, en trois fascicules, à Quaracchi, en 1901-1902, par le P. L. Lemmens, O. F. M., et parmi lesquels se trouve la fameuse version du *Speculum perfectionis*, généralement désignée sous le nom de *Speculum* Lemmens.

II. Le *manuscrit Little, ancien Phillips 12290*, déjà étudié par M. A. G. Little dans le volume V des publications de la *British Society of Franciscan Studies*, Aberdeen, 1914, et dans le fascicule XVIII des *Opuscules de critique historique*, Paris, 1914-1919.

III La *Legenda antiqua* du manuscrit 1046 de la Bibliothèque communale de Pérouse, étudiée par le P. F.-M. Delorme, O. F. M., dans l'*Archivum franciscanum historicum*, vol. XV, 1922, et publiée par lui, en 1926, aux éditions de la *France franciscaine*.

M. A. G. Little, qui est aujourd'hui un des maîtres incontestés de la critique des sources franciscaines, soumet ici ces documents à une minutieuse étude, et examine leurs rapports avec la *Seconde Légende* de Thomas de Celano et avec la version du *Speculum perfectionis* publiée en 1898 par M. Paul Sabatier.

On trouvera dans ce travail magistral, — qui est tout à fait indispensable à ceux qui veulent essayer de voir clair dans un problème fort complexe, — un excellent rappel des précédentes études de M. A. G. Little et un certain nombre d'aperçus nouveaux que l'illustre savant anglais n'avait pas encore eu l'occasion d'exposer.

Il est absolument impossible de résumer en quelques lignes une œuvre de ce genre : il faudrait reprendre, point par point, toute la discussion. Je dirai seulement que M. A. G. Little établit, d'une manière qui à mon modeste avis est irréfutable, que Thomas de Celano pour écrire la Seconde Légende a, d'une part, retouché les documents qu'il avait sous les yeux et dont il s'est servi ; et que, d'autre part, il a fait un choix parmi les documents qui lui étaient présentés : « Ses omissions, conclut justement M. Little, ne sont pas moins significatives que ses modifications. »

Ce me paraît être l'évidence même. Mais on sait qu'en pareille

Digitized by Google

matière il n'y a rien d'évident... Et les raisons qui me semblent irréfutables sont sans aucune valeur aux yeux de très distingués critiques... Alors?...

La brochure de M. A. G. Little se termine par cinq tables de concordances, extrêmement précieuses, entre : II CELANO II ; — le manuscrit LITTLE ; — la *Legenda Antiqua* du P. DELORME; — les documents LEMMENS ; — le *Speculum* SABATIER.

ALEXANDRE MASSERON.

Leonardus LEMMENS, O. F. M. *Testimonia minora saeculi XIII de S. Francisco Assisiensi collecta.* (*Collectanea philosophico-theologica cura professorum Collegii internationalis S. Antonii de Urbe edita.* Vol III). — Quaracchi. 1926. In-8° 124 p.

Sous le nom de *Testimonia majora* il faut entendre les légendes de saint François par Thomas de Celano et saint Bonaventure et les chroniques telles que celle de Jourdain de Giano, etc., qui traitent directement du fondateur de l'Ordre des Frères Mineurs. A côté de ces textes de premier plan, il existe, éparpillés çà et là, des témoignages de moindre importance, qui ont cependant leur valeur pour fixer la physionomie du grand Assisiate, ou pour appuyer un fait de son existence.

On saura gré au R. P. Lemmens d'avoir recueilli et publié ces *testimonia minora*, car il est difficile de trouver sous la main les 72 ouvrages qui les renferment.

Il a divisé sa compilation en huit chapitres: I. Saint François dans les chroniques du XIIIe siècle (p. 9-33); II. S. Fr. dans les documents ou les monuments du XIIIe s. (p. 33-52); III. S. Fr. dans les leçons liturgiques du XIIIe s. (p. 52-63); IV. S. Fr. dans les légendaires du XIIIe s. (p. 63-66); V. S. Fr. dans les légendes de saint Dominique du XIIIe s. (p. 67-73); VI. S. Fr. dans les sermons du XIIIe s. (p. 73-79); VII. S. Fr. dans les correspondances ou lettres du XIIIe s. (p. 79-91); VIII. S. Fr. chez les autres auteurs du XIIIe s. (p. 92-102). — A la suite, un Appendice contenant quatre sermons de Jacques de Voragine, O. P., sur saint François (p. 103-121).

Ces témoignages ont leur prix et peuvent remettre en discussion des questions que l'on croyait résolues. Ainsi Pierre Olivi, O. M., (1298) entendit raconter, pendant son noviciat à Béziers, de la bouche de fr. Bernard Barravi, le fait suivant qu'il tenait de saint Dominique lui-même. Lui et son Ordre avaient renoncé à toute possession, à l'exemple de saint François, en assistant au chapitre général d'Assise, où des milliers de frères, sans provisions aucunes, avaient été nourris par les soins de la Providence divine (p. 97-98). — C'est donc une confirmation anticipée du chap. XVIII des *Fioretti* qui rapporte le fait avec force détails. Par conséquent l'étude de M. JEAN GUIRAUD, *Saint Dominique a-t-il copié saint François* (dans les *Mélanges Paul Fabre*, Paris, Picard), serait à modifier.

Digitized by Google

Le P. L. n'a pas rapporté les visions et révélations concernant S. Fr., ni ses soi-disant prophéties qui circulaient parmi les Spirituels de la fin du XIIIe siècle, pas plus que certains « Secrets de l'Ordre », tel que le chapitre général tenu par les diables contre les Franciscains. Néanmoins nous regrettons qu'il n'ait pas inséré les récits de fr. Étienne qui avait connu saint François (*Archiv. francisc. hist.*, t. XII, p. 382-384). Il est dit comment S. Fr. avait laissé fr. Étienne durant deux ans dans une abbaye, avant de le prendre avec lui; comment S. Fr. habilla un malade nu avec une étoffe qu'une noble dame lui avait donnée pour faire une chasuble; quels rapports S. Fr. avait avec les Clarisses; comment il dit à fr. Étienne de ne pas préparer de dîner... — Ces récits nous sont venus par l'intermédiare de fr. Thomas de Pavie qui les tenait du frère lui-même. Or, Thomas de Pavie a été tout récemment mis en lumière par les PP. Delorme et Longpré de Quaracchi, comme un auteur non négligeable du XIIIe s. On peut se demander si ce fr. Étienne n'est pas le même qui partit en Terre-Sainte, sans obédience, pour avertir saint François des nouveautés introduites, en son absence, par les vicaires Mathieu de Narni et Grégoire de Naples (J. de Giano, dans *Anal. franc.*, I, Quaracchi, p. 4-5). Notons encore que les témoignages de fr. Étienne n'ont pas été utilisés par les récents biographes de saint François.

Enfin, en terminant, nous nous permettons de signaler au P. L. un passage de saint Bonaventure qui a dû lui échapper, et qui trouverait sa place p. 87 : « Ipse [S. Fr.] autem de labore manuum parvam vim faciebat nisi propter otium declinandum, quia, cum ipse fuerit Regulae observator perfectissimus, non credo quod unquam lucratus fuerit de labore manuum duodecim denarios vel eorum valorem... » *Opera omnia*, t. VIII, p. 334.

HENRI LEMAÎTRE

Luigi SALVATORELLI, *Vita di san Francesco d'Assisi*. — Bari, Laterza, 1926. In-16, 250 p.

Ernesto BUONAIUTI, *Francesco d'Assisi* (Collection « Profili », n° 79). — Roma, A. F. Formiggini, 1925. In-16, 50 p.

I Fioretti di S. Francesco, a cura di Angelo SODINI, con prefazione di Alfredo GALLETTI. — Milano, Mondadori, 1925. Édition de luxe, in-8° avec 77 planches en noir et à deux couleurs, du format de la page et deux trichromies et édition scolaire revue et augmentée, troisième édition : 1926. In-16. XII et 589 p.

Mario CHINI, *Vita e poesia di san Francesco, narrazioni scelte dai « Fioretti », dalle « Considerazioni sopra le Stimmate » e da altre opericciuole francescane, precedute da uno studio introduttivo e accompagnate da note, con xilografie di Pietro Parigi*. — Firenze, R. Bemporad e Figlio, 1925. In-16, LII et 163 p.

Mostra del libro francescano, Poppi (Arezzo), Estate-Autunno 1926. — Firenze, G. Giannini, 1926. In-8°, 63 p. (publiée par les soins de

Digitized by Google

G. Fumagalli au nom du « *Comitato nazionale per le celebrazioni francescane alla Verna* », sous les auspices de l' « *Istituto italiano del libro* », anciennement « *Fiera internazionale del libro* », à Florence.)

J'ai, sur ma table de travail, maintes publications franciscaines qui ont fait l'objet d'une très incomplète bibliographie, par moi publiée dans le précédent fascicule de cette Revue, l'été dernier. Ne pouvant les analyser toutes, je me contente de consacrer quelques lignes à quatre d'entre elles, qui m'ont semblé, à des titres divers, particulièrement intéressantes.

La première est un essai de biographie critique de saint François. L'auteur, qui m'a fait tenir son ouvrage par les soins du « *Mercure de France* », connaît déjà, par un mot que je lui ai adressé, en septembre dernier, de Pau, mon opinion essentielle à son endroit. Tout en regrettant, dans ce travail, l'absence totale, non seulement de bibliographie, mais même de quelques lignes de préface qui nous eussent orientés sur sa façon de concevoir sa tâche, j'ai eu plaisir — un plaisir très vif — à le lire attentivement. M. Salvatorelli, qui, étant d'Assise par sa mère, non seulement a rendu en poète l'âme du paysage franciscain, si bien saisi par Carducci dans son « *Canto dell'Amore* » et son ode « *Alle fonti del Clitunno* », mais encore s'est efforcé à fondre harmonieusement l'érudition historique dans un grand souffle d'humanité et, souvent, d'émotion.

Il ne faut pas se dissimuler que ce n'est point besogne aisée que celle d'écrire la vie de saint François. On court le risque ou de se noyer dans un esprit critique désséchant — cet « historicisme » qui n'est qu'un aspect de la reconstitution des existences passées — ou de sombrer dans une rhétorique pieuse, un idéalisme déformateur. Les « d'annunzianismes », compliqués de « papinisme », qui dominent présentement en Italie, ne sont pas, en ce sens, des facteurs fort utiles. D'autre part, si l'historien de saint François est un rationaliste pur, il est à peu près certain que son œuvre sera entachée d'unilatéralisme, si méritoire puisse être son effort vers une « objectivité » qui, en l'espèce, ne saurait guère être autre chose que du trompe-l'œil. M. Salvatorelli, qui n'abandonne jamais la terre, sait lever jusqu'au ciel des regards pleins d'onction et, fortement documenté, c'est certain — encore que taisant, on l'a dit, ses sources, — il nous donne un « *poverello* » assez rapproché, à mon sens, du vrai saint François, lequel, détail essentiel, ne nous est nullement présenté en dehors de son milieu et de son époque, mais en constante relation avec eux, comme il convenait. Et cette reconstitution rapide, encore que substantielle, de l'Italie de la première Renaissance, m'a semblé des plus réussies, puisque parler de ce XIIIe siècle en historien était bien la condition *sine qua non*, en effet. Et la grande lutte qui s'y livrait entre l'Église et l'État est en somme toute l'explication de l'œuvre franciscaine,

Digitized by Google

laquelle est en fonction de son époque et ne peut être comprise si on l'en isole.

Mais tout n'est pas dit encore après qu'on a exposé en quel état se trouvait la péninsule lorsque surgit la réforme religieuse tentée par le fils du marchand de drap d'Assise. — Le grand mystère à élucider, mystère d'ailleurs à jamais insoluble, reste de celui de l'évolution mentale du Saint. Comment, au milieu d'une société capitaliste, jouisseuse, matérielle, François en est-il venu à dégager l'autre aspect de l'existence humaine, aspect éternel, celui de l'idéalisme spirituel ? Comment s'est-il, dans son retour à un Évangile simplifié, préservé des venins du pessimisme manichéen, qui empoisonnait les sectes cathares et albigeoises ? C'est là que gît l'énigme psychologique, pour nous insoluble, n'en déplaise à l'assurance de quelques-uns : voir le feuilleton de M. Ch. Guignebert : « *A propos d'un centenaire* », dans « *L'Impartial Français* » des 5-6 décembre 1926. Cet apostolat franciscain d'une gaie science », si différente de celle imaginée par Nietzsche en un siècle de décadence, nous apparaît, dégagé de tout élément intellectualiste, comme le fruit de son époque, certes, mais aussi comme une géniale trouvaille. L'Église, que François, tout en la respectant, laissait, en tant que corps de doctrines théologiques, en dehors de son action, a si bien compris ce que ce retour à l'évangélisme primitif contenait de dangers pour la société qu'elle jugea prudent, en absorbant le franciscanisme, de le canaliser. Car l'authentique franciscanisme apparaît, comme toutes les utopies, irréalisable en dehors d'un petit groupe d'hommes et encore ceux-ci ne pouvaient-ils, à la longue, se maintenir dans la pureté de la réforme primitive. M. Salvatorelli, qui a vu tout cela, a eu l'art de le dire en se maintenant dans les limites de la plus prudente réserve. Sans tomber dans les exagérations d'un « laïcisme » ridicule ici, il a évité de paraître défendre jamais les points de vue de l'orthodoxie confessionnelle. Et ce n'est point là l'un des moindre mérites de son ouvrage. La langue elle-même se ressent de cette noble impartialité. Elle coule, loin de tout artifice d'emphase — une emphase si à la mode du jour, en Italie —, pure et nette et, l'avouerons-nous, il nous a semblé aspirer, à travers ces pages, le parfum de l'Ombrie, tant de fois goûté alors que, sur la fin de la Guerre, ma mission d'interprète militaire à Gênes, à la Mission maritime, me fit parcourir, du Nord au Sud, la Péninsule.

Le petit livret de M. Buonaiuti est, lui aussi, une vigoureuse tentative de synthèse historique. J'admire l'art avec lequel, nouveau Renan — et cette analogie va jusqu'au style, un peu « journalistique », — cet écrivain habitué à manier les documents d'histoire, a, en quelques pages, condensé tout ce qu'il importait de savoir sur la formation, le milieu et l'œuvre de saint François. La figure de celui-ci se dégage avec un merveilleux relief de cet essai, que je n'hésite pas à qualifier de chef-d'œuvre et que j'ai lu et relu, par plaisir. L'auteur a-t-il subi

Digitized by Google

l'influence du volume de K. G. Chesterton, mis en français en 1925 par Mme Isabelle Rivière chez Plon? Je ne sais, mais, du moins, s'il ne se dissimule pas que la réforme franciscaine n'est originale qu'en tant qu'elle adapte aux besoins de son temps des germes de renouveau spirituel fort anciens — tout est dans tout —, ne tombe-t-il pas dans le défaut de l'écrivain anglais, qui n'a pas vu que ce retour à la Nature prêché par François contredisait sa thèse relative à l'essence du franciscanisme, par lui présenté comme l'interruption du culte païen de la Nature. Si François, au contraire, a apporté un élément nouveau dans la vie ecclésiastique, cet élément a été la réintégration de la Nature dans l'existence spirituelle, sans pour autant — mais cela, Chesterton l'a bien saisi (1) — tomber dans le panthéisme. La solution du vieux problème des universaux, tourment des esprits français au XIe siècle, a trouvé, on peut l'affirmer sans ombre aucune de paradoxe, en saint François sa solution pratique et efficace, car nul mieux que lui n'a su concilier « réalisme » et « nominalisme » en la plus harmonieuse des synthèses, en la plus humaine des réalités.

L'édition des « *Fioretti* » que je signale, présente un intérêt artistique indéniable. On y trouve les plus vieux portraits du Saint, les fresques de la Basilique supérieure, les peintures de Giotto dans l'inférieure, avec des explications extraites d'ouvrages divers — mais nous avons, à ce sujet, une excellente Anthologie : « *La Fiorita francescana* », malheureusement limitée à la prose et parue en 1921 à « *Vita e Pensiero* », à Milan, XXII et 491 pages — et le texte, qui suit celui donné à Vérone en 1822 par le P. Antonio Cesari, d'après l'édition florentine de 1718, par Filippo Buonarroti, tient compte des variantes introduites en 1905 par G. L. Passerini dans son édition florentine et par Luigi Manzoni di Mordano, dans celle de Rome, 1900, où est publiée pour la première fois la rédaction florentine d'Amaretto Manelli. Dans son introduction, A. Galletti montre bien — et même éloquemment — quels contrastes offre notre société moderne, si on la rapproche de l'idéal franciscain. L'admiration que professent pour celui-ci — ajouterai-je, — certains, parmi les intellectuels de divers pays, ne laisse pas d'être divertissante. Car, *horribile dictu*, saint François est devenu à la mode. Laissons le pélerinage à Assise, qui n'a pas même la valeur de l'antique tournée de snobs musicophiles à Bayreuth, ni l'attrait des pérégrinations populaires à Lourdes. La

(1) Je n'annoterai point ici les multiples bévues — dont quelques-unes ont été signalées par M. A. Masseron — du champion anglais de l'orthodoxie qui, optimiste, raillant fougueusement les erreurs modernes dont la santé franche et joyeuse est victime, est si peu au courant de l'histoire littéraire qu'il s'imagine que la *gaie science* naquit à Toulouse au XIVe siècle. Mais on savait, et surabondamment, que la qualité de son inspiration étant toujours inégale, il était peu de ses écrits qui ne portassent la marque de l'éphémère.

Digitized by Google

Portioncule n'est d'ailleurs pas encore devenue centre d'attraction semblable aux deux autres susnommés, ni la pauvre petite église de Saint-Damien, ni la grotte des Carceri. Tout cela est, aussi bien, à proximité des bons hôtels de Pérouse. Mais admirer une telle grandeur morale et ne pas se demander si semblable admiration ne devrait pas avoir un effet pratique sur l'existence individuelle constitue l'un de ces jeux de notre « civilisation » qui sont trop évidents pour être le moins du monde discutés. Et, sans doute, un monde construit sur le patron franciscain ne serait rien autre chose qu'une grotesque folie. Les héros ne sont que de fugitives et éphémères apparitions, en ce bas univers. La moyenne humanité s'avère taillée sur un patron fort modeste. Saint François ne ressort tant que par contraste. Et il n'est que juste de ne pas oublier qu'il n'a jamais étendu son prosélytisme au delà d'un chiffre limité d'adeptes. S'il revenait de nos jours, trouverait-il un tant soit peu son idéal appliqué ? Sans doute, les institutions humanitaires se sont singulièrement développées et il lui serait difficile de ne pas admettre un progrès énorme sur son temps. La guerre, cependant, ne s'est guère humanisée et, en dépit de l'institution bienfaisante de la Croix Rouge, ses horreurs — gaz asphyxiants, en particulier — restent égales à celles d'antan, simplement différentes. D'autre part, la soif des richesses, le besoin sauvage d'immédiates jouissances matérielles, l'insolence d'un luxe provocateur et injustement conquis laissent loin en arrière le spectacle qu'offrait le siècle du Saint. Le monde, en somme, ne s'est amélioré qu'en apparence et l'impossible réforme franciscaine resterait à tenter, aujourd'hui comme naguère. Soyons tranquilles sur une telle entreprise, cependant...

Puisque nous en sommes aux « *Fioretti* », signalons l'essai de Mario Chini — qui a publié aussi, à « *La Voce* », à Florence, un autre extrait, arbitrairement réparti, du célèbre livre « *Da « I Fioretti » di S. Francesco* », 76 p., sans date —, paru en 1926 chez Bemporad à Florence en un volume, élégamment présenté, de LII et 163 pages, vendu 21 lires : « *Vita e poesia di san Francesco* ». Je ne dirai rien des xylographies qui ornent le texte et sont dues à Pietro Parigi. Suggestives ? Peut-être. Mais j'avoue préférer à ce cubisme archaïsant les gravures sur bois, extraites d'un texte illustré des « *Fioretti* » datant du XVIIme siècle, ouvrage d'ailleurs rarissime, dont le P. Francesco Sarri, des Frères Mineurs, a jugé à propos d'enrichir son édition, parue en 1926 chez Vallecchi et véritablement populaire, puisque vendue au prix dérisoire de 2 lire. Mario Chini interprète en artiste sa matière et a franchement dédaigné le point de vue de l'historien. La longue *Introduction* sur la poésie de saint François, mise là en guise de préparation à la lecture des fragments suivants, tirés des « *Fioretti* » et des « *Considérations sur les stigmates* » n'est

Digitized by Google

pas, cependant, rédigée sans tenir compte de documents historiques sur François. Mais ceux-ci sont ce qu'il y a de plus notoire, d'incontestablement admis. M. Mario Chini ne laisse pas, pour autant, de recourir maintes fois à l'hypothèse. Apologiste du franciscanisme, il déclare p. xxx qu'il recherche « plutôt que la littérature historique, les explosions lyriques du Saint ». Et, page LI, il va plus loin encore, écrivant, non sans quelque incohérence, que « l'Histoire qui corrige la Légende fait disparaître la Légende ; mais la Légende qui sert de prétexte à l'exposition historique ne fait pas vivre l'Histoire de toute sa vie ; et la philologie, qui raccommode l'expression qu'a eue la Légende, la disloque au lieu de la rendre plus solidement jointe et en empêche l'adhérence avec l'esprit... » Du moins, savons-nous à quoi nous en tenir sur les intentions de l'auteur, qui entend surtout édifier la jeunesse, encore qu'on se demande ce que viennent bien faire dans son *Introduction*, purement apologétique, des discussions d'apparence érudite sur les sources d'écrits attribués à saint François, ou de lui traitant. Parlant de la genèse des « *Fioretti* », par exemple, il risque l'opinion, p. L, que le traducteur toscan qui a mis, selon lui, en italien la matière du « *Floretum* », renforcée de celle des « *Actus beati Francisci et sociorum ejus* », — en la compliquant de détails pris dans les « *Considerazioni delle Stimmate* », qui dérivent du « *Tractatus de miraculis beati Francisci* », de Thomas de Celano — pour la fondre en ce légendaire fameux, « a réussi à garder au livre toute sa *francescanità* »... M. Cesare de Lollis a, sur ce point, une observation qui témoigne de beaucoup de goût. Dans le fascicule du 15 décembre 1926 de sa Revue, « *La Cultura* », il fait observer à Chini, p. 84 d'un article intitulé « *Franciscana* », que « là où l'on a un contenu semblable, il préfère le « *latinorum* » de Thomas de Celano à la prose en langue vulgaire des « *Fioretti* », bien qu'exemple vanté de beau style. » Et il transcrit, comme preuve, ce fragment de la prédication aux oiseaux de Bevagna dans Celano et dans les « *Fioretti* » :

« Ad hæc aviculæ illæ, miro « modo super naturam suam exul- « tantes, cœperunt extendere col- « lum, protendere alas, aperire os « et in illum respicere. Ipse vero « transiens per medium illarum « ibat et revertebatur cum tunica « sua capita eorum contingens « & corpora. Benedixit denique « ipsis, et signo crucis facto li- « cenciam tribuit, ut ad locum « alium transvolarent ».

« Dicendo loro santo Francesco queste parole, tutti quanti quelli uccelli cominciarono ad aprire i becchi, distendere i colli, aprire l'ali e riverentemente inchinare i capi infino in terra e con atti e con canti dimostrare che le parole del padre santo davano loro grandissimo diletto. Finalmente, compiuta la predicazione, santo Francesco fece loro il segno della croce e diè loro licencia di partirsi, e allora tutti quelli uccelli in schiera si levarono in aria con maravigliosi canti; e poi, secondo

Digitized by Google

la croce ch'avea fatta loro santo Francesco, si divisono in quattro parti ; e l'una volò verso l'oriente, e l'altra inverso l'occidente, e l'altra inverso lo meriggio, la quarta inverso l'aquilone... ; in questo significando che, come da santo Francesco... era stato... sopra loro fatto il segno della Croce, secondo il quale essi si divideano in quattro parti del mondo ; così la predicazione della Croce di Cristo, rinnovata per santo Francesco, si doveva per lui e per li frati portare per tutto il mondo; li quali frati, *etc.* »

Qui ne voit, en ce fragment, le procédé de délayage, cher aux epigones de toute matière épique, pour leurs remaniements ? Laissons l'invention de la direction symbolique du vol des oiseaux, dont l'ingénuité du récit primitif est compliquée pour des fins d'apologétique visibles. Le simple « *coeperunt ...in illum respicere* » devenu cette « révérente inclinaison » monacale du chef — que l'on trouve déjà dans saint Bonaventure, d'ailleurs — et compliqué d'un « *grandissimo diletto* » — qui déflore le réalisme naturel du miracle — ne suffit-il point à corroborer ce que nous avançons? Mais M. Mario Chini a procédé, dans son livre, en dévot franciscain et ses chapitres, relevés de commentaires édifiants, ne nous donnent qu'une biographie légendaire de saint François. Il y aurait tant de choses à dire de ces commentaires, que nous nous abstenons d'entamer la matière. Prétendre, en particulier, page 152, que le « *Cantico al Sole* » soit reconnu comme « authentique » par « les critiques », est peut-être abuser de l'ignorance de la jeunesse, à laquelle, on l'a dit, est censé être destiné l'ouvrage. Mais, encore une fois, passons..... Les fervents de saint François goûteront les pages de Chini ; les autres, à leur manière, y trouveront sans doute un agréable passe-temps.

Pour finir, je tiens à signaler — après la *Chronique* du précédent fascicule, p. 646, — le précieux catalogue de la « *Mostra del libro francescano* » de Poppi, compilé par mon excellent ami, le bibliothécaire en retraite G. Fumagalli, dont le « *Chi l'ha detto ?* » dans sa prochaine nouvelle édition — la huitième — contiendra maintes adjonctions miennes. On y trouve, distribuée sous diverses rubriques, une matière bibliographique franciscaine précieuse. Manuscrits, anciens documents, autographes du Saint, vies de saint François et d'autres saints franciscains, anciennes et nouvelles éditions des « *Fioretti* », la règle et les indulgences, livres fonda-

Digitized by Google

mentaux pour l'histoire de l'Ordre, saint François dans l'art, au théâtre, en musique, iconographie du Saint et des stigmates, histoire, description et iconographie de la Verna, de la ville d'Assise, de sa basilique et de l'Ombrie franciscaine, cérémonies en l'honneur de saint François, recueils et choix d'études franciscaines, varia et, enfin — *last but not least* — périodiques franciscains : rien ne manque à ce précieux livret, qui ne saurait faire défaut dans aucune bibliothèque de franciscaniste un peu au courant du mouvement des études franciscaines. M. Fumagalli a recensé 93 périodiques franciscains. La France en compte 7 : les « *Études franciscaines* » (Paris), la « *France franciscaine* » (*ibid.*), cette « *Revue* », la « *Revue franciscaine* » (Bordeaux), le « *Souvenir de saint Antoine* » (Bordeaux), l'« *Union Séraphique* » (Mâcon) et la « *Vie franciscaine* » (Paris). L'Italie en a 43 ; l'Espagne 21. Parmi ceux de l'Amérique latine, je n'ai pas trouvé cités « *El Plata Seráfico* », ni l' « *Almanaque de san Antonio* », dont j'ignorerais d'ailleurs moi-même l'existence, si un fidèle et vieil ami de Buenos Aires, le Dr. Ricardo Monner Sanz, ne m'avait, parmi tant d'autres écrits, envoyé quelques petits travaux qu'il a publiés naguère sur le Saint dans ces deux organes.

CAMILLE PITOLLET.

DOMENICO SILVESTRI. *Il ritratto di S. Francesco a Spoleto. Il più rassomigliante dipinto recentemente scoperto.* — Bologna, Zanichelli, 1926. In-8°, 62 p. ill.

On a découvert, il y a quelque temps, dans la petite église des S. S. Giovanni e Paolo, à Spolète, des vestiges de fresques que l'on suppose dater du XIIIe siècle, et, notamment, une figure de moine dans laquelle on veut voir, avec raison, semble-t-il, saint François. Il est debout, coiffé du capuchon, auréolé et stigmatisé ; la physionomie que l'artiste lui a donnée n'a aucune ressemblance avec les effigies réputées les plus antiques, celle du *Frater Franciscus* de Subiaco, celles de Greccio, de Parme, etc. M. Silvestri célèbre cette découverte admirable, la commente avec enthousiasme, confronte cette figure inconnue du Petit Pauvre avec la description minutieuse de Thomas de Celano, et conclut avec une conviction chaleureuse que l'image de Spolète est la seule qui réplique exactement à l'espèce de signalement que nous a légué l'annaliste franciscain.

Voilà de quoi ouvrir la voie à des polémiques sans nombre ; pour nous, nous nous bornons à appeler sur l'intéressant travail de M. Silvestri l'attention des curieux de l'iconographie franciscaine. Nous ajouterons que l'auteur reproduit également un autographe du saint, conservé, jadis, par les Frères Mineurs de Spolète, et qui, actuellement, se trouve au Vatican. C'est une délicieuse lettre à frère Léon, dont le texte a été reproduit par Mgr FALOCI PULIGNANI, dans une étude sur les *Autographes de saint François* (*Miscellanea francescana*, mai-avril 1892).

ARNOLD GOFFIN.

Digitized by Google

Paul THUREAU-DANGIN. *Un Prédicateur populaire dans l'Italie de la Renaissance. Saint Bernardin de Sienne (1288-1434).* — Paris, Bloud et Gay, 1926. In-8°, XVI-332 p., portr.

La première édition de ce livre a paru en 1896 et c'est sans doute le septième centenaire de saint François qui nous a valu cette nouvelle édition, édition non mise à jour il faut le dire. Bien que, depuis lors, de nombreuses études aient été publiées qui sur bien des points ont apporté des lumières nouvelles, la biographie de M. Th.-D. n'a pas perdu de son intérêt, c'est le mérite des travaux faits avec soin. Toutefois, à la relire, le désir vient de voir le sujet traité avec plus d'ampleur et surtout sous un autre angle. Car que saint Bernardin ait été par dessus tout et avant tout un Frère Mineur, M. Thureau-Dangin ne le montre pas suffisamment ; dans les quatre premiers chapitres sur la formation du saint et du prédicateur, l'apostolat, l'épreuve et les sermons, c'est à peine si l'Ordre auquel il appartient est mentionné. Qu'il eût été Augustin, Carme ou Dominicain, rien ne semble marquer que sa personnalité eût été différente ni que son action se fût exercée autrement. Ce n'est que dans les cinquième et sixième chapitres relatifs à la réforme de l'Observance et aux dernières années du saint que l'auteur montre en lui le Franciscain, mais, au lieu que cette partie forme le corps de l'ouvrage, elle est si effacée dans cet arrière-plan qu'elle fait figure d'appendice ou de note additionnelle, qu'elle ne semble destinée qu'à compléter la physionomie du saint par quelques traits secondaires, sur lesquels on n'a pas cru devoir s'arrêter plus tôt de peur de détourner l'attention du sujet principal.

La réalité à notre sens est tout autre ; au lieu d'être un titre accessoire, la qualité de Frère Mineur est ce qui explique et fait comprendre l'unité de la vie et les divers aspects de l'activité de saint Bernardin. Ce n'est pas par fantaisie ni sans mûre réflexoin qu'il est entré dans l'Ordre franciscain, car une pareille décision ne se prend pas à la légère ni sans de solides raisons, surtout chez un esprit réfléchi comme le sien. Cette règle qu'il a adoptée et à laquelle il est resté soumis toute sa vie, qu'il a sans cesse méditée et qu'il s'est étudié à suivre toujours plus exactement, forme le fond de son être religieux, de même que les auteurs de l'Ordre ont été, dès ses années de noviciat, la principale nourriture de son esprit; c'est avec eux qu'il a appris la théologie, c'est eux qui l'ont guidé dans la mystique, c'est eux qui lui ont fourni la matière de sa pensée.

Aussi ne faut-il pas attribuer une trop grande importance au fait qu'il n'ait pas trouvé dans l'Ordre des maîtres pour l'exercer à la parole. Cette absence de professeur ne l'a pas empêché de développer son talent d'orateur, elle lui a peut-être même permis de montrer une originalité, une personnalité qui auraient été amoindries par l'école. C'est dans saint François qu'il a trouvé l'exemple de la prédication populaire, il a passé comme lui sa vie à porter de

Digitized by Google

tous côtés la parole de l'Évangile. C'est parce qu'il était Franciscain qu'il a prêché.

L'historien qui retrace sa vie doit donc chercher tout d'abord en lui le Franciscain, le suivre dans ses études, retrouver son passage dans les couvents italiens où ses fonctions de prédicateur l'ont mené. C'est dans ces couvents que son action s'est d'abord exercée ; son exemple et ses enseignements y ont petit à petit amené la réforme de l'Observance; sa nomination comme vicaire de l'Observance en 1438 est le point final de son œuvre, la reconnaissance du travail accompli.

La prédication au peuple n'est que le côté le plus extérieur, s'il est le plus brillant, de son activité, mais là encore il y aurait lieu de mettre en valeur tout ce qui lui est propre et tout ce qu'il doit à l'Ordre ; à coup sûr ses talents d'orateur, sa fougue, son habileté à savoir disposer de son auditoire furent pour beaucoup dans ses succès ; par contre le thème de ses sermons, la matière si variée et si riche qui s'y déroule lui ont été fournis par le milieu franciscain où il a vécu. Il a puisé à pleines mains dans les livres qu'il a lus, dans les leçons de la vie quotidienne qu'il a entendues.

Grâce aux travaux historisques plus nombreux que nous possédons maintenant sur l'Ordre et sur l'École franciscaine, il est possible de mieux montrer le milieu où il a vécu, de mieux marquer le mouvement des idées à son époque; ainsi mieux située dans son ambiance, sa personnalité n'en paraîtra que plus vivante, car on percevra mieux ce qu'elle a d'original.

HENRI LEMAÎTRE.

L'Internele consolacion, texte du manuscrit d'Amiens, publié pour la première fois par Alfred PEREIRE. — Paris, Helleu et Sergent, 1926. In-16, XXIII-416 p.

L'Internele consolacion est la traduction française du *De Imitatione Christi*, à cette différence près que le livre de l'Eucharistie y manque et que les autres livres sont disposés dans un ordre différent (deux, trois, un). Le ms. d'Amiens qui a été reproduit par M. P. a été copié à Hesdin en 1447. La bibliothèque de Valenciennes contient deux autres copies, dont l'une a été « grossée » à Bruges en 1462, par le calligraphe David Aubert pour Marguerite d'York, femme de Charles le Téméraire, et appartint par la suite à la famille de Croÿ. M. P. tire de ce ms. diverses preuves en faveur de l'attribution à Gerson, d'abord la présence d'un sermon sur la Passion qu'on sait être de Gerson, argument auquel on ne peut guère s'arrêter, ensuite deux miniatures représentant Gerson, fait certainement beaucoup plus significatif. Aux autres preuves tirées de l'examen du texte, M. P. ajoute le fait que Gerson aurait lui-même signé son œuvre, quand il écrivit au dernier paragraphe du 3e livre de *l'Imitation* : « Seigneur, exaucez la prière de votre pauvre serviteur *exilé* loin de vous ». *Gerson* signifie en hébreu *exilé*.

Digitized by Google

M. P. ne manque pas de mettre en relief l'influence profonde qu'a exercée saint Bonaventure sur l'auteur de l'*Imitation*; c'est à cause de ce côté tout franciscain de l'œuvre que nous mentionnons ce travail dans notre Revue. L'éditeur mérite la reconnaissance du public pour avoir présenté ce livre avec tant de soin et en même temps avec tant de goût; la disposition typographique et la composition sont très belles.

H. L.

Les Martyrs franciscains des Carmes. Le Bx Apollinaire de Fribourg, Capucin; le Bx Jean-François Burté, Cordelier; le Bx Séverin Girault, Tertiaire régulier. — Gembloux, Duculot, 1926. In-8°, 120 p. — 4 fr., *franco*, 4 fr. 75.

Dans le groupe des 191 martyrs, victimes de la Révolution, en septembre 1792, et béatifiés à Saint-Pierre de Rome, le 17 octobre 1926, figurent trois Franciscains. — Le P. Apollinaire (Jean Morel), naquit près de Fribourg en Suisse, au mois de juin 1739. Après des études brillantes au collège des Jésuites de Fribourg, il entra chez les Capucins, au couvent de Zoug, en 1762. Désirant passer aux missions d'Asie, il dut séjourner à Paris pour apprendre les langues. C'était en 1789. Au lieu de partir pour l'Orient, il fut chargé de la colonie allemande massée sur la paroisse Saint-Sulpice. Il refusa de prêter le serment prescrit aux prêtres par la Révolution, fut arrêté le 14 août 1792 et conduit au couvent des Carmes. On sait le reste. — Sa notice (p. 7-67) est signée de Justin Gumy, O. M. C., évêque des Seychelles, et précédée de son portrait hors texte.

Le P. Burté, né à Rambervillers (Vosges), le 21 juin 1740, demanda l'habit des Cordeliers Observants au couvent de Nancy en 1757. Il enseignait la théologie dans le même couvent, en 1768, et devint l'un des premiers docteurs de la jeune faculté théologique de Nancy. Par suite de la décision de Clément XIV, comme tous les Observants de France, il dut passer en 1771 à l'Ordre des Conventuels. On le retrouve au Grand-Couvent de Paris en 1778, procureur de sa province de Lorraine. Exilé l'année suivante, par ordre du gouvernement, il était de retour avant 1785. Il fut élu supérieur en 1792 de la maison de réunion sise au Grand-Couvent, accusé de favoriser les prêtres réfractaires, et interné le 12 août aux Carmes, martyrisé le 2 septembre et inhumé le lendemain au cimetière de Vaugirard. — Cette notice, par E. Mangenot (p. 69-99), avait paru dans les *Études franciscaines*, t. XVIII, 1907, p. 533-582.

Le P. Séverin Girault, que M. de la Gorce appelle « Zéphirin » (dans la lettre-préface, p. 5), naquit à Rouen le 14 février 1728, et entra au couvent des Pénitents du Tiers-Ordre de cette ville, le 7 août 1749. Après ses études au couvent de Nazareth à Paris, il reçut la prêtrise le 8 mai 1754. Sa vie se passa entre le couvent de

Digitized by Google

Saint-Lo et celui de Paris. Il dirigeait les Franciscaines de Sainte-Élisabeth de la rue du Temple. Incarcéré aux Carmes à la fin d'août 1792, il fut la première victime du massacre. — Notice signée du P. Ubald d'Alençon (p. 101-105).

Henri Lemaître.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

Studi Francescani (già « *La Verna* »), Anno XII (XXIII). — Florence, Vallecchi. — Publication trimestrielle d'études et de documents.

1926.

Andrea Callebaut, O. F. M. *La Leggenda del B. Giovanni Duns Scoto e Enrico di Hessia, vice-cancelliere di Parigi*, p. 1-12. — L'A. cite le texte d'un ms. de Bâle relatant comment, entre 1384 et 1386, dans une conférence à Worms, H. de Hesse aurait raconté les extases fréquentes de Duns Scot au couvent de Paris. Plus tard, à Cologne, pendant l'absence de son socius qui seul le connaissait, une extase prolongée fit croire à sa mort. On l'enterra. Trois jours après, le socius revenu expliqua que ces ravissements donnaient l'apparence de la mort, alors que son maître était bien vivant.— Le P. C. fait justice de cette légende déjà en circulation 75 ans après la mort de D. Scot. Il constate en même temps quelle opinion on avait de sa sainteté.

Benedetto Innocenti, O. F. M. *I Cronologi della riformata provincia toscana dalla sua costituzione fino all' unione delle quattro famiglie* (1639-1897); 1925, p. 3-42, 246-265, 523-548; 1926, p. 13-34, 171-199. — Note intéressante sur les onze chronologistes de la province réformée de Toscane, où l'on expose leur manière d'envisager et d'écrire l'histoire franciscaine.

E. Palandri, O. F. M. *La « Via Crucis » del Puiati e le sue ripercussioni polemiche nel mondo giansenistico e in quello francescano al tempo di mons. Scipione de' Ricci*; 1924, p. 19-54, 157-206; 1925, p. 43-87, 207-245, 353-386, 461-494; 1926, p. 35-65, 216-273. — On sait que la *Via crucis*, propagée depuis le xve siècle par les Frères Mineurs, comprend quatorze stations dont six ne sont pas mentionnées dans l'Évangile : les trois chutes du Christ, la rencontre de Jèsus et de sa mère, la Véronique et la « Pietà ». Cette pratique de dévotion fut attaquée en 1783 par Joseph Puiati, Bénédictin du Mont-Cassin, appuyé par le parti janséniste italien, comme inconvenante et contraire aux Évangiles. Elle trouva des défenseurs chez les Franciscains; les PP. Annibali da Latera, Irénée Affo, Thomas de Cireglio, Gaspard Samocles de Naples et Séraphin della Mirandola, prouvèrent que les stations attaquées avaient un fondement dans les traditions hiérosolymitaines. Leur thèse a prévalu.

Livario Oliger, O.F.M. *I Penitenzieri francescani a San Giovanni in Laterano;* 1925, p. 495-522; 1926, p. 66-92. — Ils s'y établirent

Digitized by Google

sous S. Pie V, en 1570, au nombre de huit, six confesseurs et deux convers; leur entretien demeurait aux frais du Saint-Siège. Ils habitèrent, de 1570 à 1735, sur la place actuelle de Porta San Giovanni, dans l'ancien palais pontifical alors tout délabré, près de la chapelle Saint-Nicolas; de 1736 à 1914, derrière la basilique, dans l'habitation actuelle des professeurs du séminaire du Latran; depuis 1914 ils sont logés derrière le Baptistère.

Salvatore Marino Mazzara. *Costanza di Svevia ed Eleonora di Francia, Clarisse medievali di Sicilia (Cronache francescane del Trecento)*, p. 93-116. — Constance de Suède, fille de Manfred † 1266 excommunié à Bénévent, épouse de Pierre d'Aragon à qui elle apporta en dot le royaume de Sicile, prit l'habit de Sainte Claire au monastère de Messine, en 1291, après la mort de son mari. Elle mourut à Rome, selon les uns, mais plus probablement à Barcelone où elle fut enterrée dans l'église des Frères Mineurs. — Éléonore de France, fille de Charles II d'Anjou, sœur de saint Louis d'Anjou, O. M., et de Robert, roi de Naples, épousa Frédéric, roi de Sicile. « Toute sa vie, écrit l'A., fut un poème de bonté ou de foi, une chose plus angélique qu'humaine ». Elle avait comme chapelain, en 1318, fr. Elzéar, O. M., plus tard évêque de Sciacca. Elle donna aux Frères Mineurs de Catane une épine de la Sainte Couronne et une parcelle de la Vraie-Croix qu'elle portait au cou; et en 1346 elle faisait bâtir leur couvent. Après la mort de son mari, en 1356, elle fonda le monastère des Clarisses de Catane où elle vécut quatre ans. Sur son sarcophage de marbre, dans l'église franciscaine de Catane, était sculptée l'image de son frère saint Louis. — (Article quelque peu confus.)

Gundisalvo Valls, O. F. M. *L'Ideale missionario del B. Raimondo Lullo, Terziario francescano, martire a Bugia (Africa), 1315*, p. 117-128. — R. L. part de ce principe que Dieu a créé le monde, afin qu'il soit tout entier chrétien. Pour arriver à ce résultat, trois moyens sont nécessaires : vouloir, pouvoir, savoir. I. Toute volonté créée doit s'intéresser à la diffusion du christianisme. C'est une obligation, une nécessité, une utilité. II. Tous les pouvoirs de ce monde doivent être orientés pour porter la foi à ceux qui l'ignorent. *Pouvoirs matériels* : biens superflus des évêchés, chapitres et monastères; affaires commerciales permettant aux pays chrétiens d'entrer en relation avec les nations païennes; offrandes spontanées des fidèles. *Pouvoirs spirituels* : prières, souffrances, prédications, zèle... III. Comment organiser la conversion des infidèles? Le pape doit établir un dicastère ou congrégation de la Propagande dont l'office sera 1° de réunir des forces, 2° de diriger ces forces pour la défensive (croisade armée contre les Turcs; préservation de la foi contre les infidèles et les hérétiques), pour l'offensive (croisade d'amour pour porter les peuples à Dieu). — C'est ici que R. L. expose ses idées pour la formation des missionnaires, dans des collèges établis

Digitized by Google

auprès des grandes universités, où ils apprendront les langues; dans des collèges chez les indigènes, pour s'adapter aux mœurs du pays, frapper les yeux par la splendeur du culte, s'approcher des païens par les œuvres de bienfaisance, puis les pénétrer par la doctrine. Excellent exposé du programme lulliste.

Dalle Relazioni dell' adunanza del Circolo di cultura francescana di Firenze (Borgo Pinti, 84), p. 147-148. — Résumé d'une conférence du Prof. Auguste Hermet, sur la mystique de saint Bonaventure d'une part, et de l'autre sur celle d'Ange Silesio, protestant converti du XVIIe siècle, qui détonne avec le *Cantique des créatures* de saint François.

Diomede Scaramuzzi, O. F. M. *Le Infiltrazioni della dottrina di Giovanni Duns Scoto in Giambattista Vico*, p. 149-170. — J.-B. Vico, philosophe napolitain, 1668-1744, fut le plus illustre représentant du scotisme dans l'Italie méridionale, durant le XVIIIe siècle, non pas qu'il ait suivi en tout point la doctrine du docteur Subtil, mais dans ce sens qu'il n'a pas dédaigné de faire siennes les plus belles théories de Duns Scot, bien qu'en taisant toujours son nom.

Primaldo Coco, O. F. D. *I Francescani in Basilicata*, p. 200-215. — D'après son bref prologue, l'A. aurait traité jadis (sans donner de dates ni de références) des principaux événements de sa province, et composé des notices sur 25 couvents. Cette fois il publie les notes du P. Checchi sur 8 couvents nouveaux, la série incomplète des ministres provinciaux de 1517 à 1678, des listes de visiteurs, lecteurs et autres personnages plus ou moins importants. — Les notes explicatives sont trop peu nombreuses, le rôle de l'éditeur aurait du consister à suppléer, par des recherches personnelles, au silence des documents.

Lodovico U. Gnocchi, O. F. M. *In quale anno, mesè e giorno il Crocifisso di S. Damiano parlò a S. Francesco*, p. 274-279. — Le colloque aurait eu lieu probablement, vers la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, en septembre 1206.

Adamo Pierrotti, O. F. M. *La Romanità di S. Francesco*, p. 289-306. — Rapports d'humble et cordiale soumission de saint François vis-à-vis du Siège apostolique.

Girolamo Golubovich, O. F. M. *San Francesco e i Francescani in Damiata* (5 nov. 1219-2 febb 1220), p. 307-330. — Damiette fut prise le 5 novembre 1219. Les Croisés se partagèrent la ville. Une église et une maison furent données aux Frères Mineurs dans le quartier des Bolonais et des Lucquois, entre le 5 novembre 1219 et le 2 février 1220, et plus que probablement à saint François lui-même présent dans la ville. Ce premier établissement persista jusqu'à l'abandon forcé de Damiette, 7 septembre 1221. Un second dura pendant l'occupation de saint Louis, 6 juin 1249-8 mai 1250. Un troisième de 1698 à 1702, où les schismatiques s'en emparèrent. Le quatrième dure depuis 1856.

Digitized by Google

Benedetto Innocenti, O. F. M. *Teologia e Bibbia nei « Fioretti » di S. Francesco*, p. 331-354. — A la suite de Giovanni Papini, l'A. range les *Fioretti* à côté de l'Imitation de Jésus-Christ et des Exercices de saint Ignace, comme un des livres « qui ont accompagné l'ascension des hommes vers la divinité » — les lecteurs apprécieront. — Il relève différents passages du charmant recueil en relation avec la théologie et l'Écriture sainte.

Angelo Marconi, O. F. M. *Attorno agli autori dei « Fioretti »*, p. 355-365. — Les *Fioretti* dérivent des *Actus S. Francisci*, composés en latin par fr. Ugolino de Montegiorgio. Un inconnu les a traduits et adaptés en italien et en a fait le livre ravissant que l'on connaît. Mais le P. Facchinetti a soutenu récemment que le susdit fr. Ugolino n'était l'auteur que des 45 premiers chapitres, et que la suite, 46-53, serait l'œuvre de son neveu, un autre fr. Ugolino de Sarnano. L'A. se récrie, propose que le premier Ugolino soit l'auteur de l'ouvrage latin, et le second le traducteur italien. De plus il revendique la province des Marches comme le pays natal des *Fioretti* contrairement aux prétentions de la Toscane.

Ferdinand Delorme, O. F. M., *Un Recueil de miracles ou « exempla », source de François Bartholi*, p. 366-404. — P. Sabatier a édité à Paris, en 1900, le *Tractatus de indulgentia S. Mariæ de Portioncula* de Fr. Bartholi. Le P. D. a découvert dans le ms. 442 d'Assise 14 miracles insérés textuellement par Bartholi, mais dans un autre ordre. Il reproduit les nos 15, 16 et 17, bien que la substance de 15 se retrouve dans le *Tractatus*. — A la suite il publie 14 *exempla*, attribués par lui à fr. Pierre le Teutonique, O. M., écrivain jusqu'ici inconnu, auteur également du recueil précédent utilisé par Fr. Bartholi. Dans ces derniers 14 *exempla* « l'importance du no 7 est grande, en ce sens qu'il contient une histoire dont la fortune a eu du succès, alors qu'elle se réduit à une histoire de vieille femme ». C'est l'épisode de la séductrice introduite dans la chambre de saint François, que celui-ci découragea en s'étendant sur des charbons ardents. P. le Teutonique est l'auteur du récit qu'il entendit de la bouche d'une commère en 1309.

Guido Mazzoni. *L'Egloga « Daedalus » del Petrarca e san Francesco*, p. 405-411. — Dedalo est un personnage, objet d'un dialogue entre deux interlocuteurs. L'A. croît reconnaître saint François dans cette œuvre de Pétrarque.

Eletto Palandri, O. F. M. *Rappresentazioni sanfrancescane*, p. 411-494. — Il s'agit de deux mystères franciscains composés vers 1480 par Mona Antonia, femme de Bernardo Pulci, et représentés sans doute à l'époque. Le premier concerne saint François et le second la conversion des trois voleurs de Monte Casale, opérée à son instigation. L'A., qui reproduit le texte italien, imprimé au moins cinq fois (quatre au xve, et une au début du xvie siècle), reconnaît que Mona Antonia ne s'est pas donné grand peine pour composer ses pièces.

Digitized by Google

Damiano Neri, O. F. M. *Iconografia del transito di S. Francesco*, p. 495-517, avec 6 pl. hors texte. — La représentation des funérailles de saint François est empruntée au type byzantin des funérailles de la Vierge. Ce type, Giotto l'a adapté à sa manière, à l'Arena de Padoue. Ses obsèques de saint François à Sainte-Croix de Florence en dépendent visiblement, ainsi que la même scène traitée sur un panneau de la chaire de cette église par Benedetto da Maiano, par Ghirlandaio dans l'église de la Trinité de la même ville. La fresque de l'Alverne, refaite en 1670 par fr. Emmanuel de Come, restaurée en 1690 et en 1840, montre saint François mourant, à moitié nu. Celle de G. Bruschi, sur le mur extérieur de la chapelle du Transito, dans la basilique de Sainte-Marie des Anges, représente aussi le saint mourant, gisant à terre, mais entièrement vêtu. — Très intéressante étude mais qui est loin d'épuiser un sujet si abondant.

Francesco Sarri, O. F. M. *Saggio bibliografico di studi francescani*, p. 518-546. — L'A. a eu l'heureuse idée de grouper sous la quadruple rubrique : histoire, doctrine, littérature, art, les travaux effectués dans le vaste champ du franciscanisme durant ces dernières années. Il remonte à la fin du xvie siècle, avec le *De origine...* de Fr. de Gonzague, et montre les importantes publications des xviie et xviiie siècles. La renaissance actuelle des études franciscaines date du centenaire de la naissance de saint François en 1882, mais l'élan fut donné en 1894 par la *Vie de saint François* de Paul Sabatier. Le R. P. mentionne les rares œuvres des trois premiers quarts du xixe siècle, il oublie le *Tableau synoptique* du P. Marie-Léon Patrem, Paris, 1879, et l'*Auréole séraphique, vies des saints et bienheureux de l'O. de S. Fr.* du P. Léon de Clary (4 vol. in-18, Paris, 1882). Si l'ouvrage du P. Patrem avait été publié en un ou deux in-8o, au lieu de l'incommode format atlas, la connaissance de l'histoire de l'Ordre y eût sûrement gagné. A signaler encore que la *France franciscaine* a commencé en 1912 et non en 1924 (p. 534). — Bibliographie forcément incomplète, mais qui ne manquera pas d'être utile.

Leone Bracaloni, O. F. M. *Ancora del « Cantico delle creature » nel suo vero o migliore metro*, p. 547-554. — On avait contesté au fameux Cantique du Soleil la division primitive de chaque strophe en trois vers. Le P. B. expose très judicieusement le bien-fondé des tercets, quoique les vers, à la façon des versets des psaumes dont ils se rapprochent, n'aient pas tous le même nombre de syllabes. Jamais le célèbre Cantique de saint François n'avait été mieux étudié.

Nestore [O. F. M.]. *Restauri e feste solenni a S. Maria degli Angeli d'Assisi nel 1840*. — Récit contemporain de la consécration de la basilique de Sainte-Marie des Anges, le 8 septembre 1840, par le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État de Grégoire XVI et protecteur de l'Ordre des Frères Mineurs. Le monument élevé au

Digitized by Google

XVIe siècle, par ordre de saint Pie V, avait été détruit en partie par le tremblement de terre de 1832. L'A. du récit est inconnu, la signature « Nestore » (moine slave historien, 1054-1113) étant un pseudonyme.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

L'Archiginnasio, bulletino della Biblioteca comunale di Bologna... Anno XXI, Num. 4-6, 1926, p. 229-240.

GAETANO SABATINI. *Frammento del Tractatus Minoricarum di Bartolo da Sassoferrato.*

Bartolo da Sassoferrato, citoyen de Pérouse, célèbre docteur en droit † 1357, écrivit en 1354 le *Tractatus Minoricarum*, imprimé à Brescia en 1502 et réédité plusieurs fois depuis. Il ne figure pas, et à juste titre, dans les *Scriptores Minorum*, comme n'étant pas l'œuvre d'un Franciscain, mais il a été mentionné par L. WADDING, *Annales Minorum*, Lyon, 1637, t. IV, p. 7. Il a été étudié par A. C. JEMOLO, *Il « Liber Minoricarum » di Bartolo e la povertà minoritica nei giuristi del XIII e XIV secolo*, dans *Studi Sassaresi*, 2e Série, vol. II, fasc. I, Sassari, 1922, p. 1-54. — Le fragment publié ici provient d'un ms. du Vatican, de la seconde moitié du XIVe siècle, écrit sans doute à l'occasion de quelque controverse entre Mineurs zelanti et relâchés. On pourrait en certains cas, dire que c'est un manuel juridique à l'usage des Syndics, chargés au nom du Saint-Siège, de revendiquer pour les Frères Mineurs les biens temporels qui leur sont interdits par saint François.

HENRI LEMAÎTRE.

La *Rivista di Livorno*, publiée par le *Circolo filologico livornese*, a publié à la fin de 1926 une petite vie de saint François qui serait inédite. Elle a été trouvée par le P. Zeffirino LAZZERI dans les Archives capitulaires de Pise. Le manuscrit qui serait de la première moitié du XIIIe s. et qui aurait appartenu à des religieux vivant en ermites, semble être resté inconnu jusqu'à ce jour. Ce texte est divisé en neuf leçons, il s'agit donc d'une vie très brève qui devait être insérée dans un bréviaire pour l'office du saint.

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, t. XXXIV, Metz, 1925, p. 328-545, et t. XXXV, Metz, 1926, p. 199-415.

ANDRÉ GAIN. *Liste des émigrés, déportés et condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Moselle.*

Le travail que M. Gain est en train de publier traite d'un des phénomènes les plus importants de la Révolution et qui a eu sa répercussion à peu près sur toute la France, de l'émigration. Il va sans

Digitized by Google

dire que les départements, situés sur les frontières, s'en sont ressentis tout particulièrement. Cependant quel est le nombre exact des émigrés? On ne saurait encore le dire. Nous possédons bien la liste nationale, mais on en connaît les multiples répétitions, les lacunes, les doubles emplois, les erreurs orthographiques et géographiques de la plus haute fantaisie (t. XXXIV, p. 333). Il est donc de toute nécessité, si l'on veut arriver à une idée tant soit peu précise, de refaire la liste des émigrés de chaque département en particulier. M. Gain s'est astreint, pour celui de la Moselle, à ce travail, destiné à rendre les plus grands services aux historiens du pays. Pour dresser sa liste, il a combiné la méthode des deux listes qui, jusqu'à présent, ont été rééditées, celles de la Meuse (1) et du Var (2). De l'une il a pris l'ordre alphabétique et de l'autre, les additions biographiques.

Ainsi il nous sera facile de relever les noms des membres de la famille franciscaine qui ont quitté le pays.

L'Ordre de Saint-François comptait, à la Révolution, dans la ville de Metz le couvent des Capucins (3), qui comprenait 29 religieux, et celui des Récollets, et comme couvents de femmes les Clarisses au nombre de 18 et les pauvres sœurs Colettes qui étaient 30. En dehors de la ville les diverses branches avaient 212 religieux parmi lesquels les Récollets allemands de Sierck (4) et les Récollets irlandais de Boulay. Les Franciscaines des diverses observances ne comptaient que 63 religieuses (5).

Les religieuses émigrées sont en général peu nombreuses. Il en est autrement des religieux. Quelques-uns quittèrent le pays volontairement, tels les PP. Koch, Schoot, Boemer, Philipzen et le frère lai Moor du couvent de Sierck qui, probablement, retournèrent dans leur maison d'origine. Mais la plupart furent contraints de partir par

(1) Dubois (Jean), *Liste des émigrés... du département de la Meuse*, Bar-le-Duc, 1911.

(2) Honoré (Louis), *L'Émigration dans le Var (1789-1825)*, Draguignan, 1923.

(3) Dans un article sur les *Monastères de l'ordre de Saint-François à Metz* (Mém. de l'Académie de Metz, 2e série, XVIe année 1867-1868, p. 316), M. de Bouteiller parle d'un *Nécrologe* des Pères Capucins des provinces de Champagne et de Lorraine, provenant du couvent de Metz et « parfaitement complet, depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'au jour où le couvent cessa d'exister ». Qu'est-il devenu?

(4) V. au sujet de ce couvent : Patricius Schlager, O. F. M. *Zur Geschichte des ehemaligen Franziskanerklosters in Sierck*, dans *Jahrbuch der Gesellschaft für lothr. Geschichte und Altertumskunde*, Metz, 1904, p. 228 et P. Lesprand, *Suppression du couvent des Récollets de Sierck*, *ibid.*, 1910, p. 387 et s.

(5) Toutes ces données sont tirées des études que M. l'abbé P. Lesprand publie depuis 1909 dans la *Revue ecclésiastique de Metz*, sous le titre *Le Clergé messin et la Révolution*.

Digitized by Google

la loi du 26 août 1792 contre les prêtres insermentés. Ce sont souvent des religieux âgés qui rejoignent, à Trèves d'abord, métropole du diocèse de Metz, un couvent de leur Ordre. En juillet 1793, p. ex., un Récollet est hébergé par des Cordeliers (1), deux autres chez les Frères Mineurs (2), un Capucin chez les Capucins (3). « L'avance des troupes françaises en chassa un grand nombre vers le Rhin, puis au-delà du Rhin. Tel Franciscain est reçu par les Capucins de Bernkastel qui le nourrissent tant qu'ils en ont les moyens » (p. 376).

Que sont devenus tous ces hommes qui préférèrent l'exil avec toutes ses privations à un serment que leur conscience réprouvait? Il sera difficile de fixer le sort de chacun. Pour beaucoup, sans doute, la mort vint mettre un terme aux multiples souffrances qu'ils avaient à endurer; d'autres, plus favorisés par les circonstances, sont revenus dans leur pays, une fois que la paix et le calme furent rentrés en France, et, après le concordat, nous les trouvons employés, dans les paroisses, au ministère des âmes.

Après ces quelques remarques générales, suggérées par l'introduction du travail de M. Gain, voici les noms des Franciscains que nous rencontrons dans la liste. Nous indiquerons chaque fois le numéro sous lequel il est relevé.

Du couvent des Récollets de *Metz* nous trouvons quatre personnages :

1. Le P. Anaclet, qui, omis sur les listes officielles, s'était réfugié à Trèves et se trouvait en juillet 1793 au couvent des Minorites de cette ville (N° 47. V. plus haut note 2).

2. Georges Becker, né à Haute-Vigneulles, fut dénoncé par la municipalité de Basse-Vigneulles (10 octobre 1792), et inscrit, le 4 mars 1793, par délibération du district de Boulay. A sa rentrée en France, il demanda, le 28 floréal an X, âgé de 43 ans et 2 mois, le bénéfice du sénatusconsulte du 6 floréal. Il élut domicile, pour la prestation du serment, chez le citoyen Monich, rue du Grand-Cerf, à Metz. Il fut amnistié le 18 frimaire an XI et desservait, en 1810, la paroisse de Hilsprich (N° 214).

3. Philippe Becker, peut-être frère du précédent, est né à Momersdorff (arr. de Metz), dénoncé par les mêmes et inscrit aux mêmes dates que lui. Agé de 54 ans, lorsqu'il rentra, il demanda aussi le bénéfice du sénatusconsulte du 6 floréal an X. Il s'était retiré à Basse-Vigneulles, où il possédait un jardin et des terres. Il fut amnistié le 18 frimaire an XI (N° 219).

Du couvent des Récollets de *Sarrelibre* (c'est le nom révolutionnaire de Sarrelouis), il y a :

(1) Le P. Jean, de Sarrelouis (Dr. Lager, *Französische Emigranten in Trier 1792-1793*, dans le *Jahrbuch* cité plus haut XXII, 1910, p. 437).

(2) Les PP. Anaclet et Polycarpe, de Metz (*Ibid.*, p. 436).

3) Le P. Hilarion, de Metz (*Ibid.*, p. 438).

Digitized by Google

1. Mathieu Nicolas BAUDOUIN, né à Fixheim (Moselle), refusa de prêter serment, fut inscrit par arrêté du département du 24 floréal an II, émigra en Allemagne, rentra par Strasbourg où il fit sa déclaration le 19 fructidor an X et fut amnistié le 18 germinal an XI. En 1810, N. Baudouin était vicaire à Metz (N° 175).

2. Justin BILCHBERGER, dénoncé par la municipalité de Sarrelibre, fut inscrit par le district de cette ville et l'arrêté du département du 24 floréal an II (N° 288). Il en a été de même pour :

3. BOGARD.

Le gardien du couvent des Récollets irlandais de *Boulay*, Pierre-Jacques CONNOLLY, insermenté, n'obéit pas à la loi du 26 août 1792; il était donc soumis à la déportation d'office. C'était l'avis du département. Mais le 25 septembre 1792, un licencié en médecine l'ayant examiné, constata qu'il était intransportable en raison d'une pleuro-péripneumonie « dégénérée en éthisie des poumons » qui ne lui laissait que peu de temps à vivre. Néanmoins, le 28 germinal an II, un arrêté du département le condamnait à la déportation — il avait alors 40 ans — pour n'avoir pas prêté le serment de liberté-égalité. Il mourut à l'hôpital de Rochefort, le 4 août 1794 (N° 719. Cf. P. LESPRAND, dans la *Revue ecclés. de Metz*, 1911, p. 379-395).

Au n° 977, il est fait mention d'un Récollet d'*Arras* qui avait émigré et rentrait avec l'abbé Dubois, prêtre de la même ville et frère du général Antoine Dubois, blessé à Roveredo le 4 sept. 1796.

Les CAPUCINS sont représentés par six pères : 3 du couvent de Metz, 1 de celui de Sarrelibre, 1 de Listroff et 1 de Sarreguemines.

1. Pierre BAAR, né à Hestroff, Capucin de la maison de *Metz*, ancien provincial, se retira d'abord dans la maison de réunion des religieux franciscains à Boulay (juin 1791 à août 1792), fit, après sa rentrée en France, sa déclaration de soumission devant le préfet de la Moselle, le 11 germinal an XI et fut amnistié le 24 ventôse suivant (N° 96).

Les Archives de la Moselle conservent une copie du testament que l'ex-gardien fit comme curé de Helsdorff le 1er mai 1814. En voici les clauses :

« 1° Il lègue au grand séminaire de Metz les livres qui sont désignés dans un catalogue dont son exécuteur testamentaire aura copie ; 2° à ses neveux et nièce Bour de Béning deux armoires, un bois de lit avec rideaux, un fourneau, une pendule, deux serrures de porte, 7 chaises, le linge dont il n'aura pas disposé, les plats, les assiettes d'étain avec quelques meubles de cuisine. Quant à l'argent ils n'y auront aucune prétention. 3° Il veut que l'année de gage de sa servante lui soit payée complètement; il lui lègue une couverture de laine, un matelas, un traversin avec les tayes d'oreillers, deux paires de drap de lit, une paillasse et une douzaine de serviettes, trois petits paniers, un sceau (*sic*), les outils du jardin, moitié de ce qu'elle a semé et planté, l'autre moitié étant pour les pauvres ; 4° à

Digitized by Google

son frère Simon le dressoir de la cuisine, une tête à perruque; les deux entablements de ses livres, encoignure (!), etc.; il leur a fait don de ce qu'il leur a prêté; 5° à son cousin Baar deux rasoirs, ses lunettes, son tonneau à vin, ses bouteilles et gobelets; à sa servante Jeanne Krauser deux rideaux flambés, une demi-douzaine de serviettes, deux petits ciseaux, un bénitier et une grande boëte; 6° à Jean Valt deux draps, un chaudron, un pot de grai et de terre qui sont dans la cuisine; 7° à la veuve Harte, à Macker, une paire de drap, trois coussins de chaise, une douzaine de mouchoirs blancs, une toile de matelas et deux toiles de coussin; ce qui restera de bois et de vin sera vendu au profit des pauvres. Il nomme le s^r Bettinger, prêtre à Momersdorff, son exécuteur testamentaire, le priant d'accepter un fauteuil en cuir, etc., et lui permettant de disposer de l'argent comptant qu'il laissera à son décès (1).

Pierre Baar est mort la même année.

2. Louis-Ferdinand Bettinger, en religion P. Godefroy, né à Volmerange le 13 juin 1747, fit profession à Sainte-Menehould, le 22 mai 1772, aumônier du dépôt de mendicité à Metz, s'enfuit en Allemagne de la maison de réunion de Boulay; il ne figure pas sur les listes, dut rentrer à Volmerange dès l'an VIII. Le 18 brumaire an IX, il obtint un certificat de non-inscription, « pour divers voyages qu'il est sur le point d'entreprendre ». En exécution du sénatusconsulte du 6 floréal an X, il fit sa déclaration, le 22 prairial an X, devant le résident français à Francfort et fut amnistié le 30 thermidor an XI, comme résidant à Metz, où il était encore en l'an XIII. En 1810, il était desservant de Narbéfontaine (N° 278).

3. Hyacinthe Comte, né en 1770 à Boulay, de Bernard C., fit demander par son père, en l'an VIII, au préfet de la Moselle, d'être considéré comme déporté et non comme émigré. Il justifiait sa demande qu'après avoir résidé à Boulay dans la maison paternelle et au couvent des Récollets de juin 1791 au 11 septembre 1792, il était sorti de France à cette date en vertu de la loi du 26 août précédent. Une délibération du canton de Boulay (19 thermidor an V) reconnut le fait. Il obtint du préfet un avis favorable (13 prairial an VIII). Retiré à Boulay, il demanda le bénéfice de l'amnistie du 6 floréal et fit élection de domicile à Metz. Après avoir fait, le 1er prairial an X, sa promesse de fidélité devant le préfet de la Moselle, il fut amnistié le 18 frimaire an XI. En 1810, il était desservant de Berweiler (N° 760).

Les Capucins de *Sarrelouis* sont représentés par le P. Joseph-Boniface Barthel qui devint curé de Creutzwald. Il émigra en Allemagne, fit sa déclaration le 26 thermidor an X devant le commissaire délégué à Strasbourg et fut amnistié le 3 ventôse an XI (N° 152).

(1) *Arch. de la Moselle*, 72 Q 23, fol. 107 v. Le testament fut enregistré le 20 juin 1814.

Digitized by Google

Alexis CANGER, du couvent de *Sarreguemines*, fut inscrit par le district de cette ville. Il ne possédait pour tout bien avant son départ que sa pension d'ancien religieux (N° 542).

Le P. Jean-Nicolas CABÉ, né à Boulay, Capucin du couvent de *Listroff* au début de la Révolution ne quitta jamais le territoire après la fermeture de la maison et n'obéit pas à la loi du 26 août 1792. Il remplit clandestinement les fonctions du culte aux environs de Saint-Avold et finit par être arrêté à Basse-Vigneulles le 1er nivôse an VI. Il était alors âgé de 54 ans, n'avait pas de domicile fixe et n'avait pas plus observé la loi du 19 fructidor an V que les précédentes. Le département le condamna à la déportation par arrêté du 18 ventôse an VI, mais omit de le faire inscrire sur les listes. Transporté à la Guyane sur *La Bayonnaise*, l'ancien Capucin mourut à Konanama, le 15 novembre 1798 (N° 521).

Ajoutons encore :

Jean-François-Louis ERRARD, né à Faulquemont, prêtre Cordelier, se déporta comme insermenté et rentra à une date indéterminée. Domicilié à Faulquemont et âgé de 36 ans, il demanda le bénéfice du sénatusconsulte du 6 floréal an X. Pour faire sa déclaration à la préfecture (le 6 prairial an X), il fit élection provisoire de domicile à Metz. Il fut amnistié le 18 nivôse an XI, et, en 1810, était vivant à Faulquemont (N° 1107).

Remercions, pour terminer, M. Gain. Il a fait bonne besogne.

J.-B. KAISER.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. — Toulouse. In-8°.

Nouvelle série, n° 46, 1917-1921 (1924).

J. CALMETTE. *Éléments pour une notice de Jean Brussac* (1747-1809).

Né à Bordeaux, Jean Brussac entra dans l'Ordre de Saint-François en 1763, fut professeur royal de théologie à l'Université de Toulouse en 1779 et curé de Saint-Michel de Bordeaux en 1803.

Namurcum, chronique de la Société archéologique de Namur. — Namur, Musée archéologique. In-8°.

3e année, n° 4, décembre 1926, p. 49-55.

Marthe CRICK-KUNTZIGER. *Retable d'Enhet* (*Chevetogne*). XVIe *siècle.*

Ce retable, par sa facture, se rapproche beaucoup du retable de l'église de Saint-Pierre-lez-Libramont, commune ardennaise de la province de Luxembourg. Comme lui il est de facture liégoise. Le panneau central représente le Calvaire, celui de gauche la conversion de saint Paul, le panneau de droite « la Décollation de saint Paul » et à la partie inférieure la donatrice accompagnée de sainte Élisabeth de Hongrie. Celle-ci porte au bras gauche un panier et sou-

Digitized by Google

tient, de la main droite, un livre fermé sur lequel sont posés, au lieu des couronnes traditionnelles, trois plateaux ou écuelles. Y a-t-il là une intention de la part du sculpteur ou des donateurs ou, au contraire, une déformation involontaire d'un motif iconographique mal compris ? Il serait bien difficile de le dire, d'autant que ni l'histoire du retable, ni les noms des donateurs ne sont connus.

« Le revers des volets est orné de peintures fortement retouchées et accompagnées d'inscriptions françaises en caractères gothiques...

« Au revers du volet droit, on voit sainte Élisabeth faisant la charité à un infirme et à un aveugle conduit par un chien; la sainte est munie des mêmes attributs que sur le panneau sculpté, c'est-à-dire d'un panier dans lequel on distingue des pains — et de trois récipients superposés. La légende qui suit accompagne cette peinture :

Donne de tes biens à plaisir
Comme tu es en faucte
De merite en auras
Quant tenir ne le pourras. »

Ces indications sur l'iconographie de sainte Élisabeth de Hongrie sont précieuses, car elles fournissent une interprétation encore non signalée d'un thème connu. Il est à souhaiter qu'elles ne tardent pas à susciter d'autres découvertes qui aideront à les interpréter.

H. L.

La France Franciscaine, revue trimestrielle d'études franciscaines pour les pays de langue française. — Paris, 9, rue Marie-Rose. In-8°.

Série II. Tome IX, 1926.

SÉRAPHIN BELMOND, O. F. M. *Du bon usage de la volonté d'après le Bx Jean Duns Scot*, p. 5-24, 197-213, 319-335, 473-500. — La morale de Duns Scot se résume en deux formules qui se complètent : aimer Dieu par dessus tout et pour lui-même ; user de soi-même et des créatures pour tout ramener à Dieu (p. 500).

FERDINAND DELORME, O. F. M. *Documents pour l'histoire du Bx Gabriel-Maria*, p. 45-87, 239-273, 367-395. — Gilbert Nicolas, né à Riom en 1464 ou 1465, † 1532 à Rodez, doit être distingué de deux homonymes franciscains presque contemporains : Nicolas Gilbert ou Nicole Guillebert, longtemps de résidence à l'Ave-Maria de Paris, et Guilbert Nicolas, gardien de Dunkerque en 1486. Léon X changea son nom en celui de Gabriel-Maria, à la suite du chapitre de 1517.

Après une page sur sa science (p. 47), le P. D. note son concours à la fondation des Annonciades avec la Bse Jeanne de France, ses charges dans l'Ordre des Fr. Min., et publie sa vie inédite d'après la Chronique de l'Annonciade (*Mazar.*, ms. 2426), p. 54-57, 59-76, et une Exhortation de fr. Jehan Filion aux Annonciades au sujet de la mort de G.-M., P. 76-87.

Digitized by Google

Le P. D. édite à la suite de ces documents toute une série de pièces diplomatiques aussi importantes pour l'histoire de G.-M. que pour la fondation de l'Annonciade. Il est regrettable que les analyses qui précèdent ces actes ne soient pas aussi complètes ni aussi exactes qu'on pourrait le désirer. D'abord le P. D. n'indique jamais, dans l'analyse, l'endroit d'où l'acte a été expédié ; ensuite il ne caractérise jamais la nature de l'acte, ainsi les deux bulles qu'il publie sont des privilèges, c'est-à-dire des documents particulièrement solennels ; en la circonstance le fait est d'autant plus à signaler que la chancellerie pontificale se servait pour eux seuls du style florentin ou de l'Annonciation, c'est-à-dire faisait commencer l'année au 25 mars, alors que pour toutes les autres lettres elle employait le style de Noël, c'est-à-dire faisait commencer l'année à Noël. La pièce XII est qualifiée *Ordonnance* de Georges d'Amboise, légat. Les légats n'avaient point l'habitude de rendre des ordonnances ; en l'espèce le légat écrit à son frère, Louis d'Amboise, évêque d'Albi, pour le charger d'une mission. Pour le n° XVII il eût fallu dire qu'Anne de France n'est autre qu'Anne de Beaujeu, identification que le lecteur ne peut faire qu'après une vérification qu'il y a lieu de lui épargner. L'acte n'émane pas d'ailleurs de cette princesse, ce n'est qu'un vidimus d'une lettre sortie de sa chancellerie. Enfin il eût été bon de signaler si les originaux sont sur papier ou sur parchemin et s'ils portent ou non un sceau.

Les analyses de ces documents ne seront pas inutiles à nos lecteurs, surtout rectifiées et complétées par nous.

25 septembre 1499 [Bourges]. — Acte de Guillaume de Cambrai, archevêque de Bourges, faisant savoir qu'à la requête de Jeanne de Valois il permet de consacrer la chapelle du château de Châtillon-sur-Indre, qui est dédiée à Notre-Dame, et d'y conserver le Saint-Sacrement ; il accorde en outre une indulgence de quarante jours aux fidèles qui viendront y prier à certaines fêtes. (Arch. du Cher.) P. 239-240.

4 décembre 1501, Blois. — Lettre du cardinal Georges d'Amboise, legat en France, à Jeanne de Valois, autorisant la fondation du monastère de l'Annonciade à Bourges et fixant à dix le nombre des moniales. (Arch. du Cher.) P. 240-241.

12 février 1502, Saint-Pierre de Rome. — Privilège d'Alexandre VI portant approbation de la règle de l'Annonciade. (Arch. du Cher.) P. 241-249.

2 septembre 1502, Bourges. — Lettre de Guillaume de Cambrai, archevêque de Bourges, approuvant l'achat de terrains et maisons fait au chapitre de Monstiermoyen à Bourges, en vue de la fondation du monastère de l'Annonciade. (Arch. du Cher.) P. 250-251.

3 octobre 1502, Bourges. — Lettre de Guillaume de Cambrai, archevêque de Bourges, à Jeanne de Valois, l'autorisant à choisir à sa convenance un prêtre séculier ou régulier comme chapelain et confesseur de son chapitre de l'Annonciade. (Arch. du Cher.) P. 251.

Digitized by Google

3 octobre 1502, Bourges. — Lettre de Guillaume de Cambrai, archevêque de Bourges, portant son assentiment total aux privilèges accordés par Alexandre VI aux Annonciades, dans la reconnaissance de leur règle. (Arch. du Cher.) P. 252-253.

12 décembre 1502, Bourges. — Acte du chapitre primatial de Bourges, donnant son assentiment à la fondation du monastère de l'Annonciade, dans la paroisse de Notre-Dame de Monstiermoyen à Bourges. (Arch. du Cher.) P. 253-254.

21 novembre 1504, Bourges. — Lettre de Jeanne de Valois faisant donation aux religieuses de l'Annonciade des biens et rentes qu'elle acquit pour elles en Berry (et non, comme l'a imprimé le P. D., de tout ce qu'elle peut avoir de rentes situées en Berry). (Arch. du Cher.) P. 254-256.

11 mars 1505. Bourges. — Lettre de Bernardin Bochetel, garde du sceau de la prévôté de Bourges, rédigée par Anthoine Rodillon, notaire, à la requête de sœur Catherine Gauvinelle, ancelle du monastère de l'Annonciade de Bourges, attestant, sur le témoignage de Guy Juvénal, abbé de Saint-Sulpice-les-Bourges, Gilbert Nicolas, provincial d'Aquitaine, et Nicolas Bonnet, chantre de la Sainte-Chapelle de Bourges, la réponse faite par ceux-ci à feu Jeanne de Valois que mille livres de rente au moins étaient nécessaires pour l'entretien du couvent de l'Annonciade (et non promesse d'une rente de mille livres). (Arch. du Cher.) P. 256-257.

24 avril 1506, Le Coudré (Cher). — Lettre du cardinal Georges d'Amboise, légat en France, accordant une indulgence de 3 ans et 3 fois quarante jours à tous les fidèles qui vraiment pénitents et confessés auront visité chaque année à certaines fêtes l'église de l'Annonciade à Bourges et y auront récité dix oraisons dominicales et dix salutations angéliques. (Arch. du Cher.) P. 257-258.

21 octobre 1506, Bourges. — Lettre du cardinal Georges d'Amboise, légat en France, à Louis [II d'Amboise], évêque d'Albi, et à l'abbé de Saint-Sulpice-les-Bourges, les chargeant, si les religieuses de l'Annonciade de Bourges sont privées de la direction qui leur est donnée par le P. Gilbert Nicolas, de l'Observance, et si elles ne sont pas soumises à un autre Ordre, d'inviter le vicaire général citramontain à les prendre sous son obédience et à les pourvoir d'un confesseur et de deux religieux de son Ordre. (A la ligne 5 corriger *patribus* en *patri* et ajouter *et dilecto filio N.* devant *abbati*). (Arch. du Cher.) P. 258-260.

5 décembre 1506, Blois. — Lettre de Louis II d'Amboise, évêque d'Albi, au vicaire général citramontain de l'Observance, en exécution de la lettre précédente de Georges d'Amboise. (Arch. du Cher.) P. 261-264.

8 janvier 1507, Bologne. — Privilège de Jules II, portant confirmation de la règle de l'Annonciade approuvée par Alexandre VI, accordant aux frères et sœurs de cet Ordre sous certaines conditions les mêmes indulgences qu'aux stations de Rome et à la visite du

Digitized by Google

Saint-Sépulcre, et aux visiteurs des églises de l'Ordre les mêmes indulgences que s'ils visitaient les églises de l'Ordre des Mineurs, aux cinq amis et amies, désignés par les sœurs pour leur dénoncer les fautes des frères, la faveur d'être absous à l'article de la mort par le confesseur des religieuses, dispensant de la juridiction de l'ordinaire les maisons de l'Ordre et les plaçant sous l'obédience d'une des communautés réformées des quatre Ordres Mendiants, ou de celle de Saint-Sulpice de Bourges, ou d'une communauté reformée de Bénédictins ou de Cisterciens, leur donnant comme protecteurs les cardinaux Georges d'Amboise et Robert Guibé, évêque de Rennes, les cardinaux prêtres et les futurs évêques de Rennes, et confiant aux archevêques de Bourges et de Tours, aux évêques d'Albi, de Nevers et de Paris, etc., le soin de défendre leurs privilèges. (Arch. du Cher.) P. 264-269.

9 mars 1507, Carentan. — Lettre du cardinal Georges d'Amboise, légat en France, à l'abbé du monastère de Saint-Sulpice de Bourges, au prieur du chapitre de Saint-Ursin, et à Jean Bertaud, chanoine de Bourges, pour les charger de veiller à la réforme qu'il a opérée au monastère des Bénédictines de Saint-Laurent à Bourges. (Arch. du Cher.) P. 269-270.

11 juin 1508, Barcelone. — Lettre de Jean Sauvage, vicaire général citramontain de l'Observance, aux sœurs de l'Annonciade de Bourges et d'Albi, leur étendant les bénéfices des biens spirituels des Ordres franciscains. (Bibl. nat., fonds Doat 113, fol. 455° v°.) P. 271.

14 février 1509, Bourges. — Vidimus de Jehan Fradet, garde du sceau de la prévôté de Bourges, sur le témoignage d'Antoine Rodilhon, notaire, d'une lettre d'Anne de Beaujeu, datée de Moulins, 26 octobre 1508, et adressée au vicaire général citramontain de l'Observance pour l'inviter à pourvoir d'un confesseur de son Ordre les religieuses de l'Annonciade de Bourges, en attendant qu'elles en aient un de leur Ordre. (Bibl. nat., fonds Doat 113, fol. 457 r°.) P. 271-272.

15 avril 1509, Grenoble. — Lettre du cardinal Georges d'Amboise, légat en France, à [Gilbert Nicolas] vicaire provincial de l'Observance en Bourgogne, le chargeant ainsi que deux docteurs de son Ordre de reviser les statuts et coutumes des couvents de l'Annonciade à Bourges et en Albi pour tout ce qui touche la liturgie. (Arch. du Cher.) P. 272-273.

17 octobre 1507, Bourges. — Lettre de Jean Lechausse, abbé du monastère de Saint-Sulpice-les-Bourges, vidimant, pour Anne de Beaujeu et les frères et sœurs de l'Annonciade, une bulle d'Alexandre VI et d'autres bulles de Jules II, ainsi que diverses lettres de Guillaume de Cambrai, évêque de Bourges, les faisant insinuer par Jean de Villiers, vicaire général de l'archevêché de Bourges, reproduisant enfin le procès-verbal fait à l'archevêque de Bourges de l'exécution desdites lettres à laquelle il a procédé. (Arch. du Cher.) P. 367-371.

Digitized by Google

27 décembre 1512 (et non 1513 comme l'indique le P. Delorme, le style employé dans les brefs étant le style de Noël), Saint-Pierre de Rome. — Bref de Léon X à Anne de Beaujeu et aux sœurs de l'Annonciade de Bourges et d'Albi, étendant à celles-ci le bénéfice des indulgences accordées par Jules II, à Jeanne de Graville, veuve de Charles d'Amboise, et à dix personnes à choisir par elle. (Arch. du Cher.) P. 373-374.

23 août 1513, Saint-Pierre de Rome. — Bref de Léon X, aux sœurs de l'Annonciade approuvant une messe spéciale en l'honneur des dix Bons Plaisirs de Notre-Dame. (Arch. du Cher.) P. 371-373.

19 mars 1515, Saint-Pierre de Rome. — Bref de Léon X aux sœurs de l'Annonciade de Bourges et d'Albi, confirmant les indulgences du Saint-Sépulcre précédemment accordées par Alexandre VI et Jules II aux fidèles visitant les églises de l'Ordre durant la Semaine Sainte. (Arch. du Cher.) P. 375-376.

31 mars 1514, Saint-Pierre de Rome. — Bref de Léon X aux sœurs de l'Annonciade de Bourges et d'Albi, confirmant les indulgences du Saint-Sépulcre. (Bibl. nat., Fonds Doat 19, fol. 344 r°.) P. 376.

31 mars 1514, Saint-Pierre du Vatican. — Bref de Léon X à [Gilbert Nicolas] vicaire général de la famille ultramontaine des Frères Mineurs de l'Observance, lui mandant de rédiger une règle commune aux Annonciades et aux Conceptionistes, les deux Ordres ayant été et devant être régis par des Frères de l'Observance. (Arch. du Cher.) P. 376-378.

11 juin 1514, Anvers. — Lettre des capitulaires du chapitre général de l'Observance à Anvers aux Annonciades et aux Conceptionistes leur notifiant que, selon le mandement de Léon X, ils les reçoivent sous leur obédience. (Bibl. nat., fonds Doat, 113, fol. 460 r°.) P. 378.

3 mars 1515, Saint-Pierre de Rome. — Bref de Léon X à Gilbert Nicolas, vicaire des Frères Mineurs de l'Observance pour toute la province de France, lui mandant de surveiller l'octroi de l'indulgence dite des dix Ave Maria, dans les églises de l'Annonciade. (Arch. du Cher.) P. 379.

(S. d. n. l.) — Supplique autographe de [Gilbert Nicolas] à Léon X, relative à l'octroi de l'indulgence des dix Ave Maria. (Arch. du Cher.) P. 379-381.

3 mars 1515, Saint-Pierre de Rome. — Bref de Léon X aux sœurs de l'Annonciade de Bourges et d'Albi, confirmant les indulgences accordées par les privilèges d'Alexandre VI et de Jules II. (Arch. du Cher.) P. 381-382.

22 mai 1515, Saint-Pierre de Rome. — Privilège de Léon X portant approbation de la règle commune aux Annonciades et aux Conceptionistes, rédigée par Gilbert Nicolas et les capitulaires du chapitre général d'Anvers. (Arch. du Cher.) P. 383-395.

19 juin 1515, Saint-Pierre de Rome. — Bref de Léon X aux sœurs

Digitized by Google

des monastères de l'Ordre de Notre-Dame Vierge placés sous l'obédience des Frères Mineurs de l'Observance, leur étendant le bénéfice des indulgences accordées aux Clarisses, notamment celles de la station du Saint-Sacrement, de la Portioncule et des stations de Rome. (Arch. du Cher.) P. 395. H. L.

Jérôme Goyens, O. F. M. *La Province franciscaine de Saint-André en Artois et l'Université de Louvain*, p. 89-95. — Cette province, séparée de celle de France, et constituée en 1558, désirant posséder un couvent d'études à Louvain, obtint le concours de la duchesse de Parme, du cardinal de Saint-Ange et du baron de Berlaimont, en 1560, pour acquérir le collège universitaire des Croisiers tombé en décadence. Finalement l'immeuble fut vendu en 1616 aux Récollets de la province de Basse-Germanie dont le couvent touchait le collège des Croisiers.

Idem. *Documents pour servir à l'histoire du couvent des Fr. Min. de Binche*, p. 95-96. — Dès 1379 le couvent de Mons possédait un pied-à-terre à Binche pour ses prédicateurs. Un couvent canonique y fut érigé en 1626.

Willibrord Lampen, O. F. M. *François de Meyronnes, O. F. M.*, p. 215-222. — Né à M. dans la vallée de Barcelonnette en Provence, il aurait pris l'habit de l'Ordre au couvent de Digne et aurait été gardien de celui de Sisteron. Auditeur de Duns Scot à Paris, entre 1302 et 1307, il fut présenté au doctorat par Jean XXII, en 1323, sur la recommandation de Robert d'Anjou, roi de Naples. Il assista S. Elzéar de Sabran, T. O., à sa mort à Paris, 27 septembre 1323, et prononça son oraison funèbre. En 1324 Jean XXII l'envoya en Gascogne négocier la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Il mourut à Plaisance en Italie. — L'A. publie les questions de l'unique *Quodlibet* de Fr. de M. qui dut être rédigé à Noël 1323 ou Pâques 1324.

Idem. *Les Bénédictins de Solesmes et saint Bonaventure*, p. 223-226. — Il s'agit d'un renseignement demandé au P. Fidèle de Fanna, le fondateur de Quaracchi, par les PP. Guépin et Gardereau, O. S. B., au sujet des fameuses sculptures de Solesmes où figure S. Bonaventure. — L'A. aurait pu trouver dans la vie de Dom Guéranger par Dom Delatte d'autres preuves de la vénération du premier abbé de Solesmes pour le Docteur séraphique.

J. Goyens, O. F. M. *Tabula definitionis primae congregationis provinciae Sancti Antonii in Arthesia celebratae 10 octobris 1684*, p. 227-232. — A la suite des guerres de Louis XIV dans les Pays-Bas, les couvents récollets des pays rendus à la France constituèrent une custodie en 1662, puis une province en 1668. Le document publié donne le nom de tous les couvents et de tous les religieux de cette province en 1684. — Beaucoup parmi ces religieux auraient pu être identifiés.

Idem. *Requête des Sœurs grises de Namur*, p. 232-233. — Leur

Digitized by Google

couvent fut fondé en 1498, et réformé en 1644. — L'A. a oublié de mentionner la date de la Requête.

X. *Le couvent de Murat*, p. 235-238. — Désignation en 1443 des paroisses où les Frères du couvent de Saint-Gal de Murat, fondé en 1430, pourront exercer leur ministère, faite par Amaury Gaillard, custode du Rouergue, et Jean du Pouget, lecteur de théologie au couvent d'Aurillac, commissaires délégués du général de l'Ordre, Guillaume de Casal, en 1437.

André Callebaut, O. F. M. *Le Bx Jean Duns Scot, bachelier des Sentences à Paris en 1302-1303*, p. 293-1303, p. 293-317. — Il paraît jusqu'ici que D. Scot enseigna d'abord à Oxford, puis à Paris, en 1302-1303, qu'il quitta vers le 24 juin 1303 pour Cologne, peut-être; qu'il retourna ensuite à Paris; que la mort le surprit à Cologne, le 8 novembre 1308, sans qu'il ait pu terminer son commentaire sur le Lombard.

Fr. Chronista. *Un cours sur la philosophie du Bx Jean Duns Scot*, p. 353-366. — Compte-rendu littéraire de l'enseignement de M. Étienne Gilson. Fr. de S.

Ferdinand Delorme, O. F. M. *L'Œuvre scolastique de maître Vital du Four, d'après le ms. 95 de Todi*, p. 421-471. — Notre *Revue* (t. II. p. 280-281) a analysé la notice de M. C.-V. Langlois sur V. d. F. Depuis lors le P. D. s'est procuré la photocopie intégrale du ms. de Todi et en a fait un minutieux examen. Voici les premiers résultats de ses recherches.

1° Jusqu'à ces dernières années on attribuait à Duns Scot, conformément à une opinion émise par Wadding, un traité connu sous le nom de *De rerum principio*. Les 15 premières questions qu'il contient sont indubitablement l'œuvre de Vital du Four. Le ms. ne porte aucune indication qui permette de lui attribuer les 11 dernières, mais la similitude de rédaction et l'assemblage de ces questions avec les précédentes donnent à penser qu'elles sont du même auteur.

2° En conséquence, Vital du Four est le théologien jusqu'ici inconnu qui attaqua la théorie de Pierre Olivi sur le mode d'union de la partie intellective de l'âme humaine avec le corps et auquel Pierre Olivi répondit point par point dans son appendice au livre Ier de son Commentaire sur les sentences.

3° Enfin le ms. de Todi contient des renvois à un commentaire de Vital du Four sur le premier livre des Sentences, renvois qui pourront permettre d'identifier un jour cet ouvrage.

L'article du P. D. présente un vif intérêt. On nous permettra de regretter que l'exposé soit difficile à suivre. Remarquons en outre qu'en ce qui concerne l'attribution du *De rerum principio* à Vital du Four la démonstration du savant religieux ne semble pas complète. Il faudrait encore nous dire quelles raisons conduisirent Wadding à ranger cet ouvrage parmi les œuvres de Duns Scot et quelles furent les causes de sa méprise.

L. Baudry.

Digitized by Google

Antonianum, periodicum philosophico-theologicum trimestre, editum cura Professorum Collegii S. Antonii de Urbe. — Roma (24), via Merulana 124. In-8° (35 lib. ital. extra Italiam).

T. I, 1926.

ZACHARIAS VAN DE WOESTYNE, O. F. M. *De indole anselmiana theodiceae S. Bonaventurae*, p. 6-23, 180-204. — Marchant sur les pas de ses devanciers, notamment Alexandre de Halès et saint Augustin, saint Bonaventure s'est défendu de construire un système personnel. L'A. prouve sa dépendance de saint Anselme, et non d'Aristote, contrairement à l'affirmation du P. Jeiler et des premiers Quaracchistes. Il termine par cette déclaration : « Placé dans l'univers qui conserve les vestiges du passage de Dieu, scrutant sa propre nature, sentant toutes ses exigences et soupirant après ce qui lui manque, le Séraphique s'écrie : Seigneur, je viens de vous, le Souverain ; je vais à vous, le Souverain ; et par vous, le Souverain ... » Ce moyen métaphysique constitue toute la métaphysique de saint Bonaventure.

LIVARIUS OLIGER, O. F. M. *Revelationes Elisabeth, disquisitio critica una cum textibus latino et catalaunensi*, p. 24-83. — Dans plusieurs passages des célèbres « Méditations de la vie du Christ » de fr. Jean *de Caulibus*, O. M., il est question des révélations faites par la Vierge à sainte Elisabeth. Pour lui, il s'agissait bien de la Franciscaine sainte Élisabeth de Hongrie, † 1231. En réalité, après les savantes recherches du P. Oliger, ces révélations sont l'œuvre de la Bénédictine sainte Élisabeth de Schönau, † 1164.

ARDUINUS KLEINHANS, O. F. M. *De grammatica hebraica P. Ludovici S. Francisci*, O. F. M. (saec. XVI), p. 102-108. — Luis de San-Francisco, originaire de Lisbonne, prit l'habit franciscain dans la province de Saint-Jacques, en Espagne. A l'âge de cinquante ans, il étudia l'hébreu, sur les conseils de l'évêque de Sylva. En 1581 il vint à Rome, et avec l'aide pécuniaire du cardinal de Médicis, protecteur de l'Ordre, il fit imprimer une grammaire hébraïque en 1586. L'A. donne une description minutieuse de l'ouvrage et met en valeur tous les détails historiques qu'il renferme. Vu l'époque, l'œuvre du P. Louis de Saint-François mérite toute considération.

IDEM. *De vita et operibus Petri Galatini, O. F. M., scientiarum biblicarum cultoris* (c. 1460-1540), p. 145-179, 327-356. — Pierre Galatini prit l'habit franciscain dans la province de Saint-Nicolas de Bari. Il vit la défaite des chrétiens par les Turcs à Otrante en 1480, et passa la majeure partie de sa vie à Rome où il était lié avec les savants de l'époque. Des vingt-quatre ouvrages qui portent son nom, les *Arcana catholicae veritatis* l'ont rendu célèbre. Il les composa en 1516 pour défendre l'humaniste J. Reuchlin, en se servant abondamment du *Pugio fidei* de Raymond Martini, O. P., qui vivait en 1272, sans jamais le citer ; il ne parle que de ses emprunts aux livres des

Digitized by Google

juifs. Malgré ce qu'on en a dit, P. G. connaissait parfaitement l'hébreu. Par contre, il n'est pas l'auteur de la prononciation du nom tétragrammatique de Jéhova, qu'il faut attribuer au Chartreux Porcheto de' Salvatici en 1303. L'A. lui reproche de sacrifier le sens littéral de l'Écriture au sens allégorique et mystique, et de trop s'attacher aux idées de la Cabbale et de Joachim de Flore. On aura la mentalité de P. G. dans cette déclaration : « Si nous ne rapportons toute la divine histoire au Christ et à son Église, la Bible nous paraîtra un tissu de fables ... Là tout dit le Christ, tout parle le Christ, tout explique le Christ ». N'est-ce pas du saint Paul, I, Cor., X, 6?

Livarius Oliger, O. F. M. *De Confessionali Martini Bordet, O. F. M., Majoricensis, auctoris ignoti saeculi XV*, p. 245-249. — Description d'un ms. du xve siècle consistant en un « Interrogatoire très utile aux confesseurs et prédicateurs ... » qui débutent dans le ministère des âmes. Le livre est divisé en deux parties : la première comprenant six chapitres pour le traité de la confession, et la seconde dix-huit chapitres pour l'interrogatoire des pénitents. Étude surtout pratique, bien que ne manquant pas d'érudition. M. B., originaire de Majorque, termina son œuvre en 1481, au couvent de Mahon, dans l'île de Minorque.

Chrysostomus Urrutibehety, O. F. M. *Doctrina et cultus Christi Regis in Ordine Fratrum Minorum*, p. 289-308. — Depuis 1889, le P. Chr. s'est posé en champion de la thèse franciscaine de l'Incarnation du Verbe, en dehors de toute hypothèse du péché originel. Il rattache cette doctrine traditionnelle dans l'Ordre, à l'encyclique de S. S. Pie XI, de 1926, instituant la fête du Christ-Roi.

Crescentius Van den Borne, O. F. M. *Doctrina S. Bonaventurae de inspiratione et inerrantia Sacrae Scripturae*, p. 309-326. — S. Bon. n'a pas traité ex-professo de l'inspiration biblique. — Il faut rechercher sa pensée à ce sujet dans toute son œuvre, notamment quand il parle de Salomon, des prophètes et des évangélistes. Elle consiste dans la motion et la direction surnaturelles que ces hommes illuminés du Saint Esprit, « pneumatici », reçurent pour bien user de leur charisme.

Jacobus Jovine, O. F. M. *De vita et operibus Benedicti D'Acquisto, philosophi O. F. M., archiepiscopi Montisregalis* (1790-1867), p. 413-448. — B. D'A. entra dans l'Ordre à Palerme en 1806. Depuis 1812 il fut pendant douze ans des étudiants de sa province, et s'occupa ensuite d'études philosophiques dans différentes chaires professorales de Sicile, jusqu'à sa nomination à l'archevêché de Monreale en 1859. Tout en s'en tenant à la direction augustiniano-franciscaine, il a élaboré une nouvelle et systématique métaphysique de la création. Il a eu le mérite d'avoir devancé Gioberti par sa théorie de la vision intellectuelle de l'acte créateur, et même de l'avoir renfermée dans des bornes plus sages.

Bertrandus Kurtscheid, O. F. M. *De facultate erigendae viae*

Digitized by Google

crucis in jure novo, p. 449-464. — A retenir de cette étude de droit canonique que le premier document pontifical concernant l'érection exclusive du Chemin de croix par les Frères Mineurs n'est pas antérieur au 3 avril 1731. Cependant ils avaient obtenu des indulgences d'Innocent XI (6 nov. 1686), d'Innocent XII (24 déc. 1692, 27 juillet et 16 déc. 1695), pour eux-mêmes et pour leurs confréries, relativement aux stations du Chemin de croix uniquement érigées dans leurs églises et autres lieux en dépendant. Le 3 mars 1726, Benoît XIII étendit ces indulgences à tous les fidèles qui parcouraient ces stations dans les églises franciscaines. Peu après, le 16 janvier 1731, à l'instance des Frères Mineurs, Clément XII leur permit d'ériger la *Via crucis*, en dehors des églises de l'Ordre. Le 30 août 1741, Benoît XIV confirma cette concession, en la limitant aux villes où n'existerait pas un couvent de Frères Mineurs. Enfin, le 14 mai 1871, Pie IX abrogea la restriction de Benoît XIV, en l'étendant à toutes les églises, sans déroger néanmoins au privilège des Franciscains d'ériger les stations. — Ceci aidera les archéologues à s'expliquer la rareté des stations de la *Via crucis* dans les églises avant le XIXe siècle. — (On trouvera une bonne bibliographie historique du sujet, en notes des p. 449 et 450).

L. Oliger, O. F. M. *De duobus novis codicibus Fr. Servasancti de Faventia*, O. F. M., p. 465-466. — Sur S. cf. notre *Revue*, t. III, p. 136-137. Le premier ms., du XIVe s., concerne la *Summa de Poenitentia et ejus tribus partibus*. C'est le 5e ms. connu de cet ouvrage, d'ailleurs imprimé en 1481 sous le titre de *Antidotarium animae*.

Le second ms., aussi du XIVe s., contient les *Sermones communes de sanctis* attribués expressément à S. et que le P. O. avait déjà revendiqués pour lui, en s'appuyant sur la critique interne et externe. Ils avaient été jadis publiés sous le nom de S. Bonaventure. C'est l'unique ms. connu portant le nom de l'auteur.

François de Sessevalle.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Conférences :

M. Alexandre Masseron, *Assise et l'Alverne*, le 28 décembre 1926 dans la salle du Casino-Palace à Pau.

M. Georges Goyau, *Saint François et l'élan missionnaire, du Maroc à Pékin*, le 9 janvier, à la Société libre de l'Eure, à Bernay, le 9 février, aux Facultés catholiques de Lille, le 1er mars, à Reims, le 28 mars, dans la salle du Casino-Palace à Pau.

Fragments inconnus de Guillaume d'Occam, communication faite par M. L. Baudry à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans la séance du 17 février 1927.

Guillaume d'Occam, de l'Ordre des Frères Mineurs, est connu dans l'histoire par ses théories philosophiques et la lutte qu'il mena aux côtés de l'empereur Louis de Bavière contre les papes Jean XXII, Benoît XII et Clément VI. M. L. Baudry, professeur au Collège Stanislas, vient de retrouver à la Bibliothèque nationale le *Tractatus de principiis theologiae*, qui lui est attribué par Pierre de Candie. Cet ouvrage nous est parvenu dans le manuscrit latin 16130, il constitue la première partie d'un fragment considéré par Léopold Delisle comme étant le *De successivis* du célèbre Franciscain. M. L. Baudry reconnaît à ces deux traités un caractère nettement occamiste, mais en dépit du témoignage de Pierre de Candie, dont il montre le peu d'autorité en la circonstance, il se refuse, pour des raisons de critique textuelle, à les ranger parmi les œuvres authentiques d'Occam. Le deuxième est sans doute une compilation; le premier aurait pour auteur un personnage inconnu cherchant à dégager les idées fondamentales de l'Occa-

Digitized by Google

misme. La composition de ces deux traités se place vers le milieu du quatorzième siècle.

A la suite du *De successivis*, le manuscrit 16130 reproduit sans indication d'auteur un court fragment sur la prédestination et la prescience divine. Ce fragment ne fait qu'un avec la première partie d'un traité d'Occam le *De futuris contingentibus* incorporé à l'*Expositio aurea* dans l'édition de 1496.

Enfin le manuscrit 16398 contient entre les IIIe et IVe livres du Commentaire sur les Sentences et les Quodlibets d'Occam, deux questions anonymes sur l'éternité du monde et sur la cause finale ; à peu près tout ce qu'elles renferment est reproduit textuellement dans le commentaire sur les sentences édité par Treschell en 1495. Mais le manuscrit saute ici dix lignes, là une colonne et ailleurs cinq colonnes du texte imprimé. Une note marginale éveille des doutes sur l'authenticité du morceau.

M. L. Baudry conclut que les œuvres d'Occam nous ont été transmises souvent avec peu de soin par les copistes. Il faut les utiliser avec une prudence extrême. Aussi longtemps qu'une édition critique de ses œuvres n'aura pas été publiée, toute étude sur la pensée du grand philosophe franciscain sera sujette à caution.

Expositions :

D'avril à octobre 1927 sera ouverte à Assise une *Mostra internazionale francescana, promossa dal Comitato internazionale per le onoranze a S. Francesco d'Assisi nel settimo centenario della sua morte*. Cette exposition comprendra trois groupes : 1° œuvres d'art originales modernes : peinture, sculpture, gravure, dessin ; 2° produits de l'industrie d'art en Ombrie et du livre franciscain ; 3° trésor de la basilique de Saint-François d'Assise. Le Comité publiera un catalogue illustré. D'importantes réductions sur les billets de chemins de fer seront accordées aux visiteurs. Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de l'Exposition franciscaine, à Assise.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

— Nous avons été d'autant plus surpris par la mort soudaine de notre collaborateur, M. Camille ENLART, membre de l'Institut, que la veille encore, le 13 février 1927, nous avions pu causer longuement avec lui et que rien ne nous avait fait prévoir que le lendemain soir en rentrant chez lui il rendrait le dernier soupir sur un banc à deux pas de sa maison.

Né à Boulogne-sur-Mer le 22 novembre 1862, il avait reçu le diplôme d'archiviste-paléographe le 23 janvier 1889, avait été élève de l'École française de Rome, puis bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, professeur à la même École et à l'École du Louvre, enfin il était directeur du Musée de sculpture comparée au palais du Trocadéro. Depuis un an environ, il était membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Les trois volumes de son *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance* sont si connus et si universellement consultés qu'il est inutile d'en dire la valeur. Précédemment il avait publié *les Origines françaises de l'architecture gothique en Italie* (1894); *Origines de l'architecture gothique en Espagne et au Portugal* (1894); *Notes archéologiques sur les abbayes cisterciennes de Scandinavie* (1894); *L'Architecture gothique en Grèce; L'Art gothique et la Renaissance en Chypre* (1899); il publiait une nouvelle édition de son premier ouvrage sous le titre de *L'Architecture française en Italie du* XIIe *au* XIVe *siècle* quand la mort l'a surpris. Il a donné dans cette Revue deux articles sur *la Salle haute du Cénacle à Jérusalem* (t. Ier p. 64 et t. II, p. 60) et une note biographique sur un Cordelier boulonnais, *Jean d'Aucy* (t. III, p. 386). Il nous avait en outre promis une importante étude sur San Fortunato di Todi dont il avait les éléments dans ses dossiers.

D'autres plus compétents diront l'importance de son œuvre comme archéologue ; quant à nous, nous tenons à lui témoigner tout spécialement notre reconnaissance pour le concours qu'il a bien voulu accorder à nos recherches d'histoire franciscaine et pour les nombreuses

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

indications qu'avec une inlassable complaisance il nous a fournies au cours de nos travaux. Les notes qu'il avait prises au cours de ses voyages de même que les documents photographiques qu'il avait recueillis étaient innombrables et il en faisait profiter, avec la plus charmante courtoisie, tous ceux qui avaient recours à son érudition.

H. L.

— Nous apprenons avec regret la mort de notre collaborateur Walter W. Seton, décédé à Londres, le 26 janvier 1927, des suites d'une influenza compliquée de pneumonie.

Né le 4 octobre 1882, il avait fait ses études à University College à Londres de 1899 à 1903. Il devint le secrétaire de cette institution en 1903 et malgré toutes ses occupations administratives et les nombreuses missions dont il fut chargé, il consacra une grande partie de son temps à des recherches d'érudition pure. En 1923, il fut nommé lecteur d'histoire d'Écosse à University College et « secretary and treasurer to the British Society of Franciscan studies ».

En ce qui concerne les études franciscaines, il a publié :

Two fifteenth-century Franciscan rules, edited from the ms. à la suite de *A fifteenth-century courtesy book, edited from the ms. by* R. W. Chambers..... (*Early English texts society, original series,* n° 148.) — London, 1914. In-8°, 127 p.

Some new sources for the life of blessed Agnes of Bohemia, including a fourteenth century Latin version... and a fifteenth century German version... (*British Society of Franciscan studies,* 7.) — Aberdeen, the University Press, 1915. In-8°, vi-176 p.

Blessed Giles of Assisi... (*British Society of Franciscan studies,* 8.) — Manchester, the University Press, 1918. In-8°, 94 p.

Vita di santa Chiara, vergine, composta per Ugolino Verino, *cittadino florentino, reprinted from the original manuscript with an Introduction and notes.* — Chelsea, the Clarendon press, 1921. In-16, xx-95 p., pl.

Nicholas Glassberger and his works, with the text of his Maior Cronica Boemorum moderna (A. D. 1208-1310)... (*British Society of Franciscan studies,* 11.) — Manchester, the University press, 1923. In-8°, lix-117 p., pl.

Saint Francis of Assisi, essays in commemoration, 1226-1926, with an Introduction by Prof. Paul Sabatier. — London, the University press, 1926. In-8°.

Digitized by Google

Il avait en outre fait paraître de nombreux articles dans *l'Archivum franciscanum historicum*, dans la *Scottish historical review* et dans l'*Antiquaries' journal*.

Durant le mois d'octobre 1926, il avait organisé à Londres une série de conférences franciscaines, dans laquelle il avait traité successivement: *Les deux dernières années de la vie de saint François*, *les saints lieux d'Assise*, *les principaux documents de notre connaissance du saint*.

L'histoire franciscaine perd en lui un de ses meilleurs travailleurs. Nous adressons nos condoléances à la *British Society of Franciscan studies* qui voit disparaître en lui le plus actif des secrétaires.

— M. l'abbé Marcel Langlois vient de faire paraître sous le titre de la *Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris*, *III*, *séries spéciales* (Paris [1926]. In-12, 282 p.), un catalogue des manuscrits et impressions anciennes de la bibliothèque qu'il dirige avec tant de compétence. Nous y relevons les mentions suivantes :

Manuscrits français :

155. *Prières et exhortations.*

P. 71. «Les méditations de notre bienheureux père saint François ».

P. 106. Les méditations de notre bienheureuse mère sainte Élisabeth ». xviii-xixe siècles, 200 × 130 mm. 362 p., r. v. f.

165. *Directoire,* ou conduite intérieure, *nom des novices franciscains* (incomplet).

Fol. 1, commence : « ... demeure comme en sa propre image... »

Fol. 7 vo et suiv., « De l'oraison. — Manière très utile pour se tenir recolligé et uni à Dieu durant le jour. — Allant par les champs. — Du service et charité fraternel [l]e.— Comme il faut converser avec les frères.— De l'hon[n]eur envers les supérieurs.— Méditation servant de préparation à la sainte com[m]union.— Formulaire touchant la sainte confession. »

Fol. 60 vo, finit : « Ad majorem Dei gloriam, virginis Deiparae sanctorumque Michaelis, Joannis, Josephi, Francisci, Catharinae et Barbarae. »

xviie siècle, 95 × 70 mm., 61 p., r. rel.vél. bl., provenance : « Hélie Fabre, chés M. Nozerine, l'orfeuvre, à Brioude », « Jeanne Celarier ».

Incunables :

Bassols (Jean de). *Collatio in quartum librum Sententiarum.*

Digitized by Google

[? 1485; Paris, Martineau] in-fol., car. goth.
Rel. v. br. le dernier fol. mq.; provenance : « de conventu Recollectorum S. Dyonisii in Francia » (XVIe s.); — Pellechet 2.006; XVe s. 14.

CAJÉTAN DE TIÈNE. — *Commentum* seu Expositio in Aristotelis libros *de anima*, ejusdem questiones *De sensu agente et de sensibus ac de intellectu*. — [Accedit :] JOANNES de GANDAVO.— *De substantia orbis*. 1493. Pellechet, 4942.

Relié avec: CANONICI (Jean).— *Questiones super VIII'l. Physicorum*. 1492.— Proctor 5032.

et DUNS SCOT (Jean).— *Questiones* super Universalibus Porphyrii et super libris Praedicamentorum et Perihermeneias ARISTOTELIS; [accedunt :] ANTONIUS ANDREA, *Quaestiones* super Sex principiis GILBERTI PORRETANI; JOHANNES ANGLICUS, *Expositiones* super Quæstionibus Joh. Scoti De Universalibus, 1492. 13 des calendes de janvier; Venise, Bonetus Locatellus pro Oct. Scoto; in-fol., car. goth. demi-rel. vél. bl.; provenances : « Frater Franciscus, diocesis Auximanens., Ordinis Minorum », « possessor meus est magister Franciscus... » (XVIIe s.), J. Bulliot (1915); — Pellechet 4475. XVe s. 23.

DUNS SCOT (Jean).— *Questiones* super Universalibus PORPHYRII ac libris Praedicamentorum et Perihermeneias ARISTOTELIS; [accedunt :] ANTONIUS ANDREA.— *Quaestiones* super sex principiis GILBERTI PORRETANI.

1500, 20 mars; Venise, Simon de Luere pro Andrea Torresano de Asula; in-fol., car. goth. Rel. vél. bl., mouil.; provenances : « FF. Antonius de Molamuno (XVIIe s.), J. Bulliot (1905) : — Pellechet 4476; XVe s. 30.

MEYRONNES (François de).— *Super I l. sententiarum*.

1476; Trévise, Michel Manzolus de Parma; in-fol., 2 col., 48 ll., car. goth., demi-rel. v. rac.; provenances : « est conventus Sti Augustini de Urbeveteri, ad usum fratris Christophori, ejusdem loci », J. Bulliot. (1905); — XVe s. 17.

OCCAM (Guillaume d'). — VII *Quodlibeta*, emendata per CORNELIUM OUDENDIJCK.

1487, avant-dernier jour de février; Paris, Pierre Le Rouge; p. in-4°, 2 col., 34 ll., car. goth., grav. Rel. m. m., signée W. Pratt; provenances : « C. Inglis. M. D. », et ex-libris gravé : J. Bulliot (1915);— Hain 11949; XVe s. 111.

— *Summule in libros Physicorum*

1494, ides de décembre; Bologne, Benedictus Hectoris Faelli; in-fol,, 2 col., 46 ll., car. goth. Cart., annotations, f. n. ch. 5 réimprimé (XIXe s.); provenances : « Josephus de Gabellis a Prat » (XVIe s.), « ex-libris monachorum Sancti Bernardi in Monte Soradæ » (XVIIe-XVIIIe s.), J. Bulliot (1915).— Hain 11951; Proctor 6629; XVe s. 24.

— *Dialogi, Compendium errorum Johannis pape XXII, Opus XC dierum, Littere recitatorie gestorum fratris Michaelis de Cezena*.

Digitized by Google

1495, 16 juillet; Lyon, Jean Trechsel; in-fol., 2 col., 55 ll., car. goth., grav. Rel. v. br.; manquent commencement et fin, complété d'après l'ex. de Saint-Germain des Prés (1688); provenances : « Bibl. sém. S. Sulp. » (IXe s.), Littré; — Hain 11935, 11946; Proctor 8605 : XVIe s. 8, 9, 10, 10 bis.

— *Annotationes super* IV *l. Sententiarum et centilogium theologicum.*

1495, 10 novembre; Lyon, Jean Trechsel; in-fol., 2 col., 55 ll., car. goth. Rel. vel. bl.; provenances; « pro collegio Cluniacensi »; « ex collegio Cluniacensi » (XVIe s.), « ex libris monasterii s. Martini a campis, Ordinis Cluniacensis, catalogo inscriptus 1695,1762 », Littré. — Hain 11942; XVe s. 7.

IMPRIMÉS DE 1501 à 1540.

[ALEXANDRE DE HALÈS). — *Destructorium viciorum.*

1516, 15 des calendes de février; Paris, pour Gilles de Gourmont et Claude Chevallon; in-fol., front., lettrines, car. goth. Rel. vél. v., provenance : « ex bibliotheca Sti Victoris Parisiensis » (XVIIIe s.) — XVIe s. 29.

ALMAIN [Jacques), de Sens. — *Expositio circa decisiones questionum* m. GUILLERMI OCKAM, *super potestate Summi Pontificis.*

1537; Paris, Cl. Chevallon; p. in-8o, car. rom. Demi-rel. v. f. relié après saint Augustin et avant Jean Le Fèvre; provenance : « Boursault »; XVIe s. 121.

ANTOINE DE PADOUE (saint). — *Sermones de sanctis.*

1521, ides de septembre; [Paris] J. Badius Ascensius; in-8o, front., car. rom. Rel. vél. bl.; XVIe s. 113.

— *Quadragesimales sermones.*

1521, 10 des calendes de septembre; Paris, J. Badius Ascensius, in-8o, front., lettrines, car. rom. Rel. vél. bl.; annotations (XVIe s.) — XVIe s. 114.

LICCHETTI (François). — ... *In* JOHAN. DUNS SCOTUM *super... Questionibus quodlibetis... commentaria.*

1517, mai; Salo pour Paganinus de Paganinis; 2 en 1 in-fol, car. goth., lettrines. Cart. vél. bl.; provenances : « ad fr. Clementem Par... hujus libri possessio spectat », «pertinet iste ad fr. Lam. lu de Regia Bda, Ord. Min. Obs. », J. Bulliot (1915); XVIe s. 17 et 18.

[GUY DE MONTROCHER.] — *Manipulus curatorum, officia sacerdotis, secundum ordinem septem sacramentorum, perbreviter complectens.*

1517, 12 mars; Bâle, Nicolas Lamparter; in-4o, car. goth. Cart.; provenance : timbre à l'encre rouge « Convent, Nazar. », du Couvent de Nazaret [Picpuciens], à Paris; » — XVIe s. 64.

JÉROME DE NUCIARELLIS. — Contenta : *Passus super Universalia et Praedicamenta* ARISTOTELIS, illuminati Francisci MAIRONIS; *Formalitates* ejusdem, annotationibus... Hieronymi decorate; *De principio complexo,* ejusdem Francisci; *De Terminis theologicis* ejusdem;

Digitized by Google

Formalitates Petri THOMAE *distinctionesque Predicamentorum*; *De secundis intentionibus*... Hieronymi; *De Ente et essentia* divi THOMAE, cum... annotationibus... Hiéronymi; *Tria principia rerum naturalium* Antonii ANDREE; *Expositio* Francisci MAIRONIS *super octo libros physicorum*...; *De cujuscumque scientie subjecto*, magistri COMETII Hispani; *Questiones super l. De Anima*... Joannis SCOTI; necnon, *De Univocatione entis* ejusdem Francisci MAIRONIS.

1517, 3 août; Venise, impensa heredum Octaviani Scoti Modoetiensis ac sociorum; in-fol., car. goth. Cart. vél. bl.; provenance : J. Bulliot (1914); — XVe s. 14.

MEYRONNES (François de). — *Quodlibetales questiones*...

1507, 3 février; Venise, heredum O. Scoti; in-fol., car. goth. Cart. papier à fl.; provenance : J. Bulliot (1915); — XVIe s. 90.

— ... *in IV Sententiarum libros*..., cum ejusdem *Quodlibetis* formalitatibus..., per MORICIUM DE PORTU Hibernatensem.

1520, 10 mai; Padoue, Hippolyte; marque L. A.; in-fol., car. goth. titre encadré, 7 lettrines. Rel. v. moucheté; provenances : « fr. Ant. de Salvador », J. Bulliot (1915); — XVIe s. 98.

De modis significandi qui Grammatica speculativa dicitur, atque JOANNI SCOTO inscribitur et ALBERTO DE SAXONIA ab aliquibus attribuatur...

1504, 5 des calendes d'avril; Venise, heredum O. Scoti; in-fol., car. goth. Cart. vél. bl., annotations (XVIe s.); provenance : J. Bulliot (1905); — XVIe s. 15.

NICOLAS DE HANNAPES, O. P., patriarche de Jérusalem. — *Virtutum et vitiorum exempla ex universae Scripturae promptuario desumpta*; accessit... *Virorum mulierumque utr. Testamenti catalogus*.

(? 1538; Venise) in-8°, car. rom. Rel. v. br.; le titre manque; provenances: « frater Jacobus Gatame me utitur », « frater Michael Landru me utitur a morte fratris Jacobi Ganteme, anno Domini 1545 », « fratris Perpetui Fabii », « frater Balduinus Verlenne me utitur », « frater Hubertus de Laître », « à la bibliothèque des Frères Mineurs de Dinane, 1724 », « admodum R. P. Franciscus de Courbière, ex-provincialis, obiit 1724, maii 27 mensis, orate pro eo »; timbre à l'encre noire : « J. H. S., Bibl. S. German., S. J. »; — XVIe s. 140.

PELBART DE TEMESVAR. — *Pomerium sermonum de beata Virgine vel Stellarium corone beate Virginis*.

1521, 18 juin; Paris, Pierre Vidoue, pour François Regnault; 2 p. in-8°, car. goth. Rel. vél. bl., interfolié; provenances: « Sū. cū. voluminib. parib. Joann. Prevost, pbri et praedris Regis et pauperū, a. 1622 ad 166. », librairie Toulouse et Daranne (XIXe s.), don abbé Eugène Lacroix, aumônier de la marine (1924); XVIe s. 305.

POLITI (Lancelotto), ou le P. Ambrogio Catherino. — *Disputatio pro veritate Immaculatae Conceptionis B. V. Mariae, ejusdem Expositio controversiae inter ipsum et quosdam de patribus ejus Ordinis super ejusdem Immaculatae Virginis celebratione*.

Digitized by Google

1532, mai ; Sienne, Michel-Ange Bernardini ; in-4°, front., car. rom. Demi-rel. v. f. ; provenances : ex-libris gravé (aigle couronné, buiré, attributs épiscopaux) ; « le comte Bourtourlin » ; — XVIe s. 50.

TUBETA (Antonio), de Padoue. — ... *Opus in metaphysicam* ARISTOTELIS..., *cum quaestionibus et formalitates...*

1502, 3 des nones de février ; Venise, heredes O. Scoti ; in-fol., car. goth. Rel. v. rac. ; annotations (XVIe s.) ; provenances : « fr. Franc°. dioc^s. Auxim Ord^is. Minor. » (XVIe s.) ; « Stephanus de Huppa, Ordin. Minor. »(XVIe s.), J. Bulliot (1915) ; XVIe s. 40.

— *In tract. Formalitatum* SCOTI *Sententia* ; *Formalitates* ANTONII SYRETI..., *necnon* STEPHANI BURLIFER, *cum additionibus...* MAURICII HIBERNICI in margine...

1502, 6 des ides d'avril ; Venise, Bonetus Locatellus, pro heridibus O. Scoti ; in-fol., car. goth. Rel. avec le précédent ; — XVIe s. 41.

RELIURES AUX ARMES.

Capucins de l'Annonciation. — SOTOMAIOR, *Interpretatio Cantici*, 1605, in-fol ; 164.

Capucins du Marais. — LA FAYOLLE, *Génie de Tertullien*, 1658, in-4° ; 16136.

Récolettes de Sainte-Claire (ou de l'Immaculée Conception). — *Theologia mystica*, trad. THÉOPHILE, 1580, in-8° ; divers 541.

Il n'entre pas dans le programme de la Revue de donner un compte-rendu des ouvrages biographiques concernant nos contemporains, nous nous contentons de signaler le livre intéressant du P. ROBERT D'APPRIEU, O. M. Cap., *Un converti de quinze ans, Fr. Joseph de Palerme, novice capucin* (1864-1886), Paris, librairie S. François, 1926. In-8°, 324 p., avec deux portraits hors texte. 9 fr., *franco* 10 fr.

— La librairie Bloud et Gay annonce l'apparition prochaine comme tome II de la *Bibliothèque catholique illustrée* de *Saint François d'Assise*, par Louis GILLET, biographie du saint qui formera un volume petit in-8° d'une soixantaine de pages.

Digitized by Google

LIVRES ANNONCÉS BRIÈVEMENT

Libretti di vita. Le regole e il testamento di san Francesco, traduzione e prefazione di Augusto HERMEL. — Torino, G. B. Paravia [1926]. In-16, XVI-97 p.

Cet opuscule de vulgarisation contient la traduction des règles de 1221 et de 1223 ; de la règle de 1228 ou du Tiers-Ordre, de celle des Clarisses et enfin du Testament de saint François.

Avvertimenti di santo Francesco a frate Bernardo, suo compagno, con prefazione di Piero MISCIATELLI. — Siena, Libreria editrice Senese, [1926]. In-16, XXII-37 p.

Petit opuscule de vulgarisation où revit la délicieuse figure de frère Bernardo da Quintavalle, premier disciple de saint François. P. Misciatelli y publie une « epistola » tirée d'un manuscrit siennois du Trecento (codice V. 3. 13. Biblioteca comunale di Siena) qui est, dit-il, certainement la vulgarisation d'un texte latin antérieur. L'intérêt de cet écrit anonyme est d'être un lumineux commentaire de la première et deuxième règles des Frères Mineurs d'après la pure tradition des Spirituels.

L'Italia monumentale, collezione di monografie, sotto il patronato del Touring-Club italiano e della « Dante Alighieri. » *La Basilica d'Assisi*. Sessanta quattro illustrazioni con testo di Carlo TRIDENTI. — Firenze, fratelli Alinari, 1926. In-16, 43 p., 64 pl.

Petite monographie de la Basilique d'Assise publiée en italien, en français et en anglais et suivie d'assez bonnes reproductions photographiques des principales peintures contenues dans l'église inférieure et supérieure.

R. Q.

Le sacre nozze del beato Francesco con Madonna Povertà, nuova traduzione del P. Ermenegildo PISTELLI, delle Scuole Pie. — Foligno, Franco Campitelli [1926]. In-16, XV-133 p.

C'est avec l'intention de la voir pénétrer dans la masse que le P. Pistelli a entrepris cette traduction du « Sacrum Commercium beati Francisci cum domina Paupertate », dont il n'existait, à sa connaissance, que deux versions anciennes et fort insuffisantes. Il a suivi le manuscrit de la Casanatense tout en se servant pour certains passages de ceux qui ont été collationnés par le P. Édouard d'Alençon, et

Digitized by Google

il s'excuse de n'avoir pu attendre la publication d'une édition critique de cette œuvre entreprise par le collège de Quaracchi sur les onze manuscrits connus. Telle qu'il nous la présente, cette traduction est d'une lecture aisée et elle pourra donner, à ceux qui en ont la curiosité, une idée de cette littérature allégorico-ascétique qui fut jadis si en honneur, mais qui est trop dépourvue de vie pour qu'on la trouve encore attachante aujourd'hui.

ROSE QUÉZEL.

Fr. DOMENICO BACCI, dei Minori, *S. Francesco d'Assisi attraverso le leggende pugliesi.* — Brindisi, tipografia di V. Ragione, 1925. In-16, XVI-296 p.

L'auteur a réuni dans ce volume la plupart des légendes qui sont nées ou se sont acclimatées au cours des siècles dans cette ardente région des Pouilles que saint François dut traverser lorsqu'il se rendit en Terre Sainte ou en revint. Les précisions historiques font défaut sur la date exacte de ce voyage et sur les lieux que le saint a visités : qu'à cela ne tienne ; il n'est pas de ville qui ne revendique l'honneur d'avoir abrité le Poverello au moins une nuit ; pas de rocher de quelque importance d'où ce dernier n'ait fait jaillir quelque source vive, pas de bourgade où il n'ait guéri quelque malade ou ressuscité quelque mort. Et à côté de ses réminiscences des « Fioretti » ou autres légendes antérieures, le P. Bacci a collectionné toute une série de croyances qui illustrent de façon assez curieuse le caractère pompeusement superstitieux de ces populations méridionales inaptes à toute espèce d'abstraction et pour lesquelles les manifestations extérieures d'une force psychique ou morale importent seules. Malgré l'intérêt psychologique de quelques-uns de ces récits, avouons que la plupart sont fades et l'érudit ne doit pas compter y recueillir une moisson abondante.

ROSE QUÉZEL.

P. CIRO ORTOLANI da Pesaro, O. F. M. *La Madre del Santo d'Assisi.* — Tolentino, Stab. tipografico F. Fielfo, 1926. In-16, LV-300 p.

Le but nettement édificateur de ce volume nous en explique assez le médiocre intérêt historique. On en est toujours à découvrir la véritable origine de Pica ; quant à l'influence qu'elle eut sur l'éducation de son fils, en dehors des quelques renseignements que nous trouvons dans la légende des Trois Compagnons et dans la « Vita 1ª » de Celano, nous ne savons rien. Donc vouloir actuellement entreprendre une biographie de Pica c'est se condamner à recourir aux hypothèses ; et en effet rien n'eût pu être plus séduisant que d'entrer délibérément dans le domaine de la fantaisie et de faire œuvre d'art en campant le personnage dans une atmosphère adéquate. Mais nous sommes bien loin du compte, car nous nous trouvons simplement en

Digitized by Google

face d'une série de récits édulcorés concernant la naissance et l'adolescence du futur Poverello où Pica joue à peine le rôle de comparse.

Ajoutons que le livre débute par une série de 18 bois dont les 4 premiers représentent l'état actuel des restes de la maison de Bernardone : nous nous sentons ici sur un terrain assez solide ! Mais un plaisir tout différent nous attend en feuilletant les 12 ou 13 autres planches : nous voguons alors en pleine fantaisie et les siècles n'ont plus de nom ni de physionomie ; Pica est drapée à l'antique ; le vieux mendiant, qui voulut toucher François nouveau-né a dérobé à saint Jean-Baptiste sa peau de bête, et François prisonnier à Pérouse est revêtu de l'armure de Jeanne d'Arc !

Mais ce livre, on le sait, n'est pas destiné aux érudits.

ROSE QUEZEL.

L. GARZEND, prêtre. *Imitation du séraphique et très noble saint François d'Assise.* — Paris, librairie S. François, 1927. In-16 carré, 280 p. — 12 fr., franco 13 fr.

Œuvre de spiritualité basée sur les écrits de saint François, ses *Vies* par Th. de Celano, saint Bonaventure, les Trois Compagnons et les *Fioretti* ; divisée en cinq livres : son amour pour Dieu, sa tendresse pour les hommes, sa parfaite obéissance, les sources de sa vie spirituelle et ses vertus pénitentiaires. — Nous n'avons pas à apprécier le fond de l'ouvrage destiné sans nul doute aux âmes pieuses, mais, est-ce bien conforme à la simplicité franciscaine, sœur du bon goût tout court, que de parler de *cathèdres*, de salutations du *forum* (place publique), p. 131, et de l'idée « dévotieuse qui ouvre un *ah-ah* sur son âme » ? p. 170. — Au point de vue historique nous constatons que l'A. s'est servi d'une Vie de saint François démodée. Elle raconte qu'à l'automne de 1220, au retour de Terre-Sainte, le saint en rentrant à la Portioncule vit frère Élie venir à lui avec un habit somptueux... p. 98-99. Il ignore que frère Élie était en Orient depuis 1217 et rentra avec saint François. — M. G. attribue l'*Imitation de J.-Ch.* à Gerson qu'il appelle « le moine-chancelier », p. 167. N'était-ce point un docteur séculier ? — Nous renonçons à parler de l'illustration.

FR. DE S.

UBALD D'ALENÇON, O. M. C. *L'Ame franciscaine*, 3e éd. (Collection « il Poverello », 1re série, XXVI). — Paris, librairie Saint-François, 1926. In-8°, 197 p.

Le fait que cet ouvrage voit paraître sa 3e édition montre assez le succès qu'il a obtenu depuis quatorze ans qu'il vit d'abord le jour dans la *Revue de philosophie* (1912). Depuis cette date, bien des travaux importants ont été publiés et nous aurions souhaité que l'auteur en eût tenu quelque compte en mettant la nouvelle édition au cou-

Digitized by Google

rant. Au sujet de la pauvreté notamment il semble que l'auteur aurait pu ne pas ignorer ce qu'en dit le P. Hilarin de Lucerne, dans son *Idéal de saint François* (Paris, 1925, t. Ier, p. 180, 208, 229-230) et notre collaborateur M. Beaufreton, dans son *saint François d'Assise* (Paris [1925], p. 55); les mêmes idées avaient précédemment été émises par le P. Leone Bracaloni (*Archiv. francisc. hist.*, t. VIII, p. 467-481) et par le P. Antoine de Sérent (*ibid.*, p. 448-466).

H. L.

Joseph Delteil, *Discours aux oiseaux par saint François d'Assise*, avec un portrait de l'auteur et un dessin par Ernest Hubert. — Paris, édition des Cahiers libres, 1926, 14 × 19, 40 p., tirage limité.

M. Joseph Delteil a jugé bon de refaire le discours de saint François d'Assise aux oiseaux. Félicitons-le, sans mesure, de son audace et de la confiance qu'il témoigne en son propre génie. Beaucoup de braves gens s'imaginaient que le discours de Bevagna avait été fait une fois pour toutes, et qu'il était au nombre de ces très rares œuvres définitives, sur lesquelles personne n'osait plus porter la main. Que ces pauvres naïfs se détrompent! De telles idées ne méritent qu'un haussement dédaigneux d'épaules !

Ainsi, saint François d'Assise parla une seconde fois aux oiseaux, par le truchement de M. Joseph Delteil. Notons, en passant, que saint François d'Assise est maintenant « un grand homme droit et mûr... ». Nous nous imaginions tous, sur la foi des contemporains, que saint François était plutôt petit. Il est vrai que, depuis sept cents ans, il a eu le temps de grandir...

Saint François tient donc aux oiseaux un discours nouveau, et où il ne semble pas avoir atteint à la même simplicité que la première fois. C'est ainsi qu'il dit à ses auditeurs :

« Vous êtes mes satellites et je suis votre planète centrale. Vous êtes les forces centripètes de mon moi, les nerfs de mon arrondissement... »

Et il conclut sa harangue en ces termes :

« La création est une, et ses divers éléments s'enchevêtrent les uns aux autres, au moyen de gosiers, d'œsophages et d'anus... La vie se réduit à deux épisodes : manger et être mangé ; manger son frère et être mangé par son frère. L'essentielle fonction de l'être est de servir de nourriture à un autre être. La véritable concorde réside dans l'estomac. Mes frères, la suprême fraternité, c'est la fraternité des ventres ».

Je ne me sens ni le talent, ni la compétence nécessaires à juger de telles et si sublimes paroles. J'avoue qu'elles me dépassent. D'ailleurs M. Joseph Delteil écrit dans son avant-propos :

« Ce discours ne s'adresse qu'aux oiseaux, c'est-à-dire aux hommes du ciel. Que les quadrupèdes et les bipèdes dorment en paix! »

Digitized by Google

Je ne suis, hélas, qu'un bipède... Donc, je ne m'en mêle pas...

Mais j'ai réussi à connaître l'avis des oiseaux qui ont entendu ce second discours. Il s'est précisément trouvé qu'ils étaient les lointains descendants des oiseaux de Bevagna.

Je ne dissimule pas d'ailleurs que les réponses qu'ils ont faites à mes questions étaient d'allure un peu sibylline. De bonne foi, voici ce qu'il me semble avoir compris :

— Ce n'est pas lui ! ce n'est pas lui !

— Il prononce des paroles harmonieuses et subtiles, mais qui ne ressemblent point à celles que nos grands parents nous ont transmises...

Un merle fut encore plus audacieux :

— Je l'ai traité, me siffla-t-il, comme les pigeons de Venise traitent le parvis de Saint-Marc. Et ainsi il connaîtra, par expérience, quelle est la loi des ventres qu'il nous a prêchée...

J'ai voulu dire à ce merle qu'il était un oiseau grossier et stupide et qu'il ne comprenait rien à l'art de M. Joseph Delteil. Mais il est parti sans daigner m'écouter...

ALEXANDRE MASSERON.

LAMY (M.). *Assise, guide du pèlerin et de l'artiste.* — Paris, librairie de l'art catholique [1926]. In-16, 113 p., fig., pl. et plans.

C'est un petit guide commode que le voyageur peut facilement mettre en poche quand il parcourt les rues d'Assise. Le plan en est excellent. Il est seulement regrettable que l'auteur, p. 8, ait placé le Noël de Greccio à l'année 1224 et les stigmates de saint François au 14 septembre 1225 ; faut-il ne voir là que des coquilles d'impression? le volume en est plein; mais il est d'autres inadvertances qu'on ne peut imputer au prote ; dans la Bibliographie, p. 106, on trouve parmi les ouvrages du XIIIe siècle les *Fioretti*. Il faut espérer que dans une nouvelle édition ces fautes d'inattention auront disparu.

H. L.

MESTICA (Giovanni). *S. Francesco, Dante e Giotto.* — Macerata, Bisson e Leopardi, 1926. In-8o, 168 p., ill.

KOLTONSKI (DR. Alexander). *St. Francis of Assisi and Giotto*, translated from the Polish by Edward WEINTEL, B. A. — London, Sampson Low, Marston, 1926. In-18, 118 p. fig.

Les noms magnifiques associés dans les titres de ces ouvrages définissent par eux-mêmes le dessein de leurs auteurs. Et, en effet, l'un et l'autre nous offrent une étude fervente et souvent éloquente des expressions qu'a rencontrées dans l'œuvre de Giotto et dans celle de Dante la rayonnante personnalité du *poverello*.

ARNOLD GOFFIN.

Digitized by Google

UN QUATRIÈME ORDRE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE : LES FRANCISCANISANTS

M. Alfred Pereire a fait paraître dans le n° du 30 janvier 1927, du *Journal des Débats* un long article dont nos lecteurs ne liront pas sans intérêt les passages principaux.

M. l'abbé Bremond a lancé le mot à travers le monde : le quatrième ordre de saint François d'Assise : « les Franciscanisants ». L'expression a fait fortune naturellement. Déjà maintes personnes, désireuses par avance de se soumettre à cette règle nouvelle (si tant est que cette nouvelle fraternité ait déjà sa règle) ont manifesté le désir de connaître le but de ce quatrième ordre, les engagements qu'il comprenait, les avantages qu'il pouvait donner.

Le premier ordre des Frères Mineurs et le second ordre des Clarisses peuvent être considérés comme l'armée active du camp de Dieu. Déjà le Tiers-Ordre forme une milice auxiliaire. Tous ceux-là vivent au plein ciel d'Assise, mais, dans l'ombre, circule une portion d'humanité qui, tout en restant éloignée des rites obligatoires, veut, elle aussi, faire partie intégrante de la famille franciscaine. En face de l'acharnement humain, des luttes insensées, des divisions incompréhensibles du siècle, se dressent tous les hommes de bonne volonté que l'idée divine inspire et que l'ordre dirige. Ce sont là les amis de saint François : « les Franciscanisants ».

La vie de ces Franciscanisants ne subira aucune modification apparente ; aucune mortification ne serait imposée, hormis celle de répudier l'hérésie du Moi. Seront accueillis tous ceux que tourmente le désir de parfaire le noviciat du cœur et de regarder leur prochain, non plus comme l'ennemi qu'on rançonne, mais comme un frère d'élite.

Cette humble petite Société des nations franciscaines prend Assise comme siège universel. On affirme même que l'un des vœux les plus chers de ce Quatrième ordre est de réunir dans une des plus grandes capitales du monde tous les livres consacrés à l'histoire de l'Ordre de saint François qui a su faire ce que n'ont pu réussir aucun des grands maîtres du monde, une œuvre demeurée intacte pendant sept siècles. Comme le disait Maurice Barrès dans l'une de ses véhémentes incantations, c'est « tout le divin à la rescousse ».

Alfred Pereire.

Le Gérant : Joseph Gamon.

Le Puy-en-Velay. — Impr. *La Haute-Loire.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Puy. — Impr. de *La Haute-Loire.*

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

TOME IV. N° 2.

AVRIL-JUIN 1927.

AUG 2 1927

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A. VAN GENNEP. ESSAI SUR LE CULTE POPULAIRE DES SAINTS FRANCISCAINS EN SAVOIE..... 113

A. DORNIER. SOURCES DE L'HISTOIRE FRANCISCAINE EN FRANCHE-COMTÉ *(Suite et fin)*..... 212

MÉLANGES

Jean VINOT-PRÉFONTAINE : Les Capucins pompiers à Beauvais, 222.

COMPTES RENDUS

P. RAJNA : S. Francesco d'Assisi e gli spiriti cavallereschi, 228. — L'influence de s. François d'Assise sur la civilisation italienne, 229. — A. DUFOURCQ : La France et les religieux, 232. — La légende des trois compagnons, trad. de L. PICHARD, 233. — I Fioretti, éd. M. CASELLA, 233. — R. DE THOMAS DE SAINT-LAURENT : S. François d'Assise, 234. — F. CAMOZZINI : S. Francesco nell' arte, 234. — L. GILLET : S. François d'Assise, 235. — A. GOFFIN : Frère François d'Assise, 235. — N. CAVANNA : L'Ombrie franciscaine, 235. — L. DE CHÉRANCÉ : Ste Elisabeth de Hongrie, 236. — E. DES ROBERTS : A propos d'un ouvrage récent sur la b. Marg. de Lorraine, 236. — E. STAAF : Jacopone da Todi, 237. — S. BONAVENTURA : Opuscoli mistici, ed. A. GÉMELLI, 237. — F. PELSTER : S. Thomae de Aquino quaestiones, 238. — L. BAUR : S. Thomae Aquinatis de ente et essentia, 238. — P. GLORIEUX : Le Correctorium corruptorii Quare, 239. — C. KENNETH BRAMPTON : The de imperatorum et pontificum potestate of W. of. Ockham, 240. — B. M. HIBERTA : G. Terreni quaestio, 241. — Z. van de WOESTYNE : Cursus philosophicus, 242. — P. G. ROY : Les vieilles églises de la province de Québec, 243. — Capucins missionnaires, 246. — A. MEUNIER : Giotto, 247. — Collection Caritas, 247.

PÉRIODIQUES, 249. — CHRONIQUE, 260.

PARIS (Ve)

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN

6, PLACE DE LA SORBONNE

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : HENRI LEMAÎTRE

Revue d'Histoire, de Littérature, d'Archéologie et d'Art.

La REVUE D'HISTOIRE FRANCISCAINE paraît tous les trois mois, par livraison de 152 pages environ; elle forme chaque année un beau volume in-8° de 600 pages, augmenté de nombreux hors-texte.

La direction, entendant ne publier que des travaux d'érudition, n'acceptera que des articles présentant toutes garanties à ce point de vue; cette réserve faite, elle laisse aux auteurs toute la responsabilité des opinions qu'ils pourraient émettre.

RÉDACTION. — Les manuscrits, livres à rendre compte, revues en échange, doivent être adressés à *Monsieur le Directeur de la " Revue d'Histoire Franciscaine "*, 11, rue Guénégaud, Paris-6e.

ADMINISTRATION. — Les abonnements, réclamations, changements d'adresse et renseignements divers doivent être adressés à la *Librairie J. VRIN*, 6, Place de la Sorbonne Paris-5e.

CONDITIONS. — Les abonnements sont annuels; ils se paient en janvier.

France et Belgique : **50** fr.
Étranger, demi-tarif postal : **70** fr.; plein tarif : **90** fr.
Édition de luxe sur papier pur fil Lafuma : **100** fr.

Il ne reste de la première année que quelques exemplaires complets, qui ne seront vendus qu'avec les années suivantes. Le prix des trois volumes est fixé à **240** fr.

Les années 2 et 3 sont vendues séparément au prix de **70** fr. l'année.

Compte de Chèques Postaux : Paris 649-16.

Digitized by Google

ESSAI
SUR LE CULTE POPULAIRE
DES SAINTS FRANCISCAINS EN SAVOIE

CHAPITRE PREMIER
OBSERVATIONS GÉNÉRALES

I
Introduction (1).

L'importation et la diffusion du culte des saints franciscains se sont produites en Savoie à une époque où de nom-

(1) Le point de vue auquel on se place ici, qui est celui du folklore, est le même que dans les mémoires précédemment parus sur :

Le Cycle de Carême et Carnaval, Journal de psychologie du 15 mai, p. 421-445, du 15 juillet, p. 585-612 et du 15 novembre 1925, p. 728-767 (avec carte) ;

Le Cycle de Pâques, Revue de l'Institut de sociologie Solvay, mars 1926, p. 191-230 (avec carte) ;

Le Cycle de Mai, Revue de l'Institut de sociologie Solvay, juillet 1925, p. 1-33 (avec carte) ;

La Saint-Jean, Journal de psychologie, 1927, p. 26-77 (avec carte) ;

Le Cycle des Douze jours (*Noël*, *Jour de l'An*, *Rois*), Revue de l'Institut de sociologie Solvay, janvier-mars 1927, p. 1-66 (avec carte).

Et le culte des saints ou bienheureux :

Jean d'Espagne, Revue de l'histoire des religions, 1916, t. LXXIII, p. 203-229 ;

François de Sales, Mercure de France du 1er février 1924, p. 612-640 ;

Agathe, Revue d'ethnographie et des traditions populaires, 1924, p. 28-35 ;

Clair et Blaise, *ibidem*, p. 136-148 ;

La Chandeleur et la Saint-Valentin, *ibidem*, p. 225-245 ;

Ponce de Faucigny, *ibidem*, p. 323-342 ;

Théodule, Genava, 1925, p. 268-287 (avec carte) ;

Digitized by Google

breux cultes locaux étaient déjà fortement constitués dans nos pays. Il leur fallut donc s'intercaler entre les diverses catégories de saints déjà existantes. On peut en effet distinguer plusieurs couches religieuses en Savoie. Sans parler des traditions néolithiques-lacustres et allobroges, romaines et gallo-romaines, chrétiennes-ariennes avec les Burgondes, qui ont laissé leurs traces dans la mentalité populaire, le culte chrétien qui s'est répandu dans le pays à partir de la domination des Mérovingiens se subdivise en plusieurs strates secondaires. La plus ancienne comporte avec le culte du Christ, celui de la Vierge et des Apôtres ; vient ensuite la série des martyrs orientaux, à laquelle se joint celle des saints mérovingiens ; enfin apparaissent les saints monastiques (des Bénédictins, Augustiniens, Chartreux, etc.). Ce n'est que lorsque s'est déjà opéré une sorte d'amalgame entre ces diverses classes de saints dans la dévotion liturgique et populaire, plus ou moins cohérent selon les régions de la Savoie, qu'apparurent saint François d'Assise et sainte Claire, puis les autres saints et bienheureux franciscains, dont quelques-uns sont universels et dont d'autres sont strictement locaux. Ils constituèrent ainsi comme un groupe cérémoniel spécial, dont on tentera ici de définir les facteurs de formation et de disparition.

Le grand mouvement sentimental qui a pour centre la mémoire de saint François d'Assise est resté en Savoie, au point de vue populaire, à peine superficiel; voudrait-on ressusciter son culte dans le peuple savoyard, qu'on n'y parviendrait pas, non plus que les efforts des Chartreux, dans les décades qui ont précédé la loi de Séparation, n'ont pu ressusciter en Savoie le culte de saint Bruno, qui reste strictement localisé en Dauphiné, ni celui d'autres saints ou bienheureux cartusiens comme Jean d'Espagne ou

Antoine, Actes et Mémoires du Congrès d'histoire des religions, octobre 1923, Paris, 1926, t. I, p. 132-165 (avec carte);

Barbe, Genava, 1926, p. 138-146.

Pour un exposé général de la méthode, voir encore : *Actes du Congrès jubilaire de Bruges*, p. 255-257 et *Journal de psychologie*, 15 juillet 1926, p. 773-775.

Digitized by Google

Anthelme de Chignin. Les Chartreux avaient fait ériger en l'honneur de ce dernier, à l'angle de la route de Chambéry à Montmélian et de la route des Marches, une belle chapelle néo-gothique: elle est actuellement en ruines, ses arcs délicats sont brisés, ses vitraux ont été réduits en miettes, alors que pendant mon enfance j'ai vu des processions de plusieurs milliers de pélerins se rendre à ce sanctuaire édifié à grands frais.

Cet abandon successif des cultes monastiques qui se sont succédé en Savoie (1) prouve, je crois, qu'ils ont eu de tout temps un caractère relativement artificiel, qu'ils n'ont pas pris vraiment racine dans le peuple. Le fait contraire, je veux dire la survivance d'autres cultes en dehors de toute action originaire des cours, des villes ou des couvents, se présente sous diverses formes et avec assez de précision pour qu'on puisse affirmer l'existence en Savoie, au cours des siècles, d'un double courant de psychologie religieuse : persistance tenace du « primitif », rapide disparition du « civilisé ».

Le sort des saints franciscains dans notre dévotion populaire n'est donc pas dû à leur qualité spécifiquement franciscaine, mais bien à ce qu'ils étaient regardés par le peuple comme importés; ils sont venus en Savoie à une époque où le crédo populaire était déjà fixé, où les attributions utiles à la vie rurale étaient déjà réparties entre divers intercesseurs. Seul saint Antoine de Padoue a réussi à garder sa place parce qu'aucun intercesseur n'était avant lui spécialisé dans la récupération des objets perdus. Et comme la distraction est un défaut durable et répandu, saint Antoine de Padoue conserve en Savoie par endroits un culte vraiment populaire, alors que saint François d'Assise et sainte Claire sont tombés dans l'oubli, sauf

(1) J'ai limité la recherche à la Savoie constituée de nos jours par les deux départements qui au point de vue ecclésiastique comprennent les territoires des anciens dioeèses de Tarentaise, Maurienne, Grenoble (décanat de Chambéry), Belley (Petit-Bugey), Genevois (devenu Annecy), mais en laissant de côté Genève même, où les Franciscains ont aussi joué un rôle considérable. C'est la raison pourquoi, entre autres, j'ai omis saint Christophe, dont une image ornait le couvent des Capucins de Genève mais qui en Savoie ne semble être nulle part en relation avec les Capucins.

Digitized by Google

peut-être dans les milieux de la bourgeoisie instruite et de la petite noblesse locale.

Il va de soi que la suppression des couvents franciscains de toutes sortes, Cordeliers, Capucins, etc., pendant la Révolution et l'occupation françaises, puis au cours du dix-neuvième siècle, enfin après la loi de Séparation, doit avoir contribué à cette disparition. Mais je tiens à faire remarquer que ces couvents étaient situés dans les villes; que si la dévotion des campagnes venait s'y manifester, ce ne pouvait être que sporadiquement et temporairement; que par suite aucun des autels, aucune des chapelles de saints franciscains n'a pu jouer dans les dévotions rurales le même rôle que telle chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours ou de Délivrance, que tel oratoire consacré à saint Guérin, protecteur du bétail, à saint Sigismond, guérisseur de fièvres, à sainte Apolline, invoquée contre les maux de dents, à saint Urbain qui redressait les enfants noués.

Bien que les Capucins parcourussent les campagnes, bien que les Clarisses fussent honorées pour leur humilité, le peuple des montagnes, pauvre lui-même, n'était guère disposé à délaisser pour les nouveaux saints franciscains des cultes locaux déjà éprouvés par maints bienfaits et miracles et dont les desservants se contentaient d'offrandes minimes, en nature.

Pour bien comprendre l'évolution en Savoie du culte populaire des saints franciscains, il faudrait posséder aussi des documents détaillés sur l'attitude, à l'égard de ces saints et des couvents de moines et de nonnes, des desservants de paroisses rurales. Il y eut lutte en Savoie comme ailleurs entre le clergé séculier et le clergé régulier; mais l'un et l'autre n'ont que rarement laissé des témoignages écrits. Quelques manuscrits retrouvés, dus à des curés du XVIIIe siècle, ne parlent que de faits extérieurs; les curés de nos paroisses étaient en général trop peu instruits, ou trop prudents, pour se mêler de querelles dont la direction appartenait normalement aux évêques et aux vicaires généraux. Pourtant par endroits, dans tous les diocèses de la Savoie, perce assez tôt un esprit frondeur.

Je ne puis, dans cet *Essai*, que poser le problème, qui

Digitized by Google

vaut d'ailleurs aussi pour les Chartreux et tous les autres Ordres savoyards, y compris les Carmélites et les Visitandines. Bien qu'il s'agisse d'événements passés depuis longtemps, on est en Savoie très susceptible, même de nos jours, quand il s'agit d'étudier l'évolution des croyances locales et surtout l'attitude réciproque des deux clergés. Ainsi l'abbé Marie Rannaud, voulant faire canoniser Ponce de Faucigny, qui était Augustinien, félicite les Chartreux de n'avoir que rarement demandé à Rome la canonisation de membres de leur Ordre pourtant renommés pour leurs vertus ; il est bien vrai que le Chartreux Jean d'Espagne du Reposoir est resté au rang des bienheureux ; mais si l'abbé Rannaud n'a jamais réussi à faire déclarer saint le bienheureux Ponce de Faucigny, Augustinien, c'est précisément à cause de l'opposition, à Rome, des Chartreux (1).

Pour les Franciscains, la lutte n'eut pas son point de départ en Savoie : les principaux saints ou bienheureux franciscains avaient déjà un statut acquis quand ils entrèrent en Savoie dans le culte officiel, ce courant étant intimement lié à un côté pratique, utilitaire, celui des soins donnés aux malades, de l'hospitalité accordée aux pélerins et aux voyageurs qui se rendaient, très nombreux, de France en Italie. Cette utilité hautement appréciée par les Savoyards eux-mêmes a certainement contribué à la diffusion du culte des saints franciscains tout autant qu'à celle des couvents de Cordeliers et de Capucins.

L'extension des hotelleries et des hôpitaux laïques a naturellement porté le coup de grâce à ces établissements et a par suite influé aussi sur l'importance religieuse des saints de l'Ordre. A la fin du dix-septième siècle, la vogue des saints franciscains commence à décliner en Savoie, d'abord au profit des saints visitandins, saint François de Sales et sainte Jeanne-Françoise de Chantal, puis au profit des saints jésuites tels que saint François-Xavier, le

(1) Pour les détails, voir mon mémoire sur *Le Culte de Ponce de Faucigny*.

Digitized by Google

bienheureux Favre et d'autres dont il sera parlé ailleurs. Il n'y a pas eu suppression à proprement parler, mais remplacement, souvent d'après la similitude des noms. Le fait est surtout remarquable pour saint François de Sales comme remplaçant, dans la dévotion populaire, de saint François d'Assise. Au XIXe siècle et maintenant, on constate une disparition totale du culte des saints monastiques et une survivance tenace des saints des anciennes séries, apôtres, anachorètes, martyrs de la première heure (ou supposés tels) qui pour la plupart ont des spécialités médicales et thérapeutiques.

Ainsi sainte Claire n'est plus invoquée nulle part en Savoie, mais saint Clair, qui guérit les maux d'yeux, l'est encore dans ses vieux sanctuaires. Saint Antoine, ermite, est toujours encore le protecteur du 17 janvier, invoqué pour les équidés, les porcs, etc., mais saint Charles Borromée est délaissé, autant que saint Roch qu'il avait éliminé, car il n'y a plus de peste. Les saints franciscains protecteurs de corporations sont tombés avec elles, tel saint Yves, tout autant que les saints franciscains de cour comme la bienheureuse Louise de Savoie et le bienheureux Amédée.

La dévotion populaire savoyarde s'est orientée vers des Notre-Dames d'aspect universel, comme celle de la Salette ou celle de Lourdes, ainsi que vers saint Joseph, protecteur de l'Église.

Bien mieux, même ces dévotions du XIXe siècle ont actuellement tendance à être repoussées au deuxième plan à leur tour par des cultes nouveaux, de Jeanne d'Arc, du curé d'Ars et de sainte Philomène, de sainte Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, etc., conformément à une sorte de besoin psychologique et social qui rend nécessaires ces renouvellements et ces rajeunissements périodiques.

Pour la commodité de l'exposé, on décrira d'abord brièvement la marche de la diffusion des Ordres franciscains en Savoie, puis le culte rendu aux saints, en commençant par ceux venus d'Italie, passant ensuite à ceux venus de France, et signalant enfin ceux d'origine savoyarde ; on suivra le même ordre en ce qui concerne les saintes ; et on indiquera pour terminer les rapports qui ont existé

Digitized by Google

entre le mouvement franciscain et le culte du Christ ou de la Vierge ; une mention spéciale devra être faite du culte de sainte Marie Égyptienne. Il est bien entendu que le problème général posé est non pas tant d'ordre purement historique que d'ordre psychologique et folklorique ; et qu'il

Fig. 1. — Image populaire de saint François.
La bénédiction de Frère Léon.

s'agit de discerner quelle a été la réaction, sur des croyances et coutumes locales, de l'introduction en Savoie, à la fin du moyen âge, d'un corps cohérent de doctrines et d'un groupement spécial de personnes.

Saint Roch doit être à quelque degré regardé comme hors série : son culte s'est répandu chez nous non pas uniquement grâce aux couvents, mais aussi d'une manière

Digitized by Google

directement populaire, par raccord, si je puis dire, au culte antérieur de saint Sébastien, et par application du principe, lui aussi populaire, qu'en cas de danger grave, comme la peste, mieux vaut l'intercession de deux saints, ou même plus, que d'un seul. C'est la raison aussi pourquoi saint Charles Borromée se trouve en Savoie associé aux deux saints anti-pesteux précédents.

Il y a un domaine enfin sur lequel je n'ai que peu de renseignements : sur le rôle joué par les Capucins dans la médecine et les « superstitions » populaires. Ce rôle a été considérable dans maints pays de France, dans la Suisse romande, la Bavière, l'empire des Habsbourg, la Belgique ; il semble que chaque couvent de Capucins, ou presque, possédait des recettes secrètes (1) et dans les pays cités, les paysans demandaient aux Frères quêteurs communication de ces recettes, guérison des gens et des bêtes, bénédictions spéciales (du même type que la bénédiction qui accompagnait la remise de la médaille de saint Benoît) en échange de leurs aumônes en nature.

C'est un aspect de l'activité des Ordres franciscains dans les campagnes qui mériterait une monographie comparative ; les documents savoyards ne donnent malheureusement que peu de chose sous ce rapport. A titre d'exemples, je citerai quelques faits de régions limitrophes de la Savoie, les cantons du Valais et de Vaud.

D'après une légende recueillie dans le Val Ferret, le village d'Issert risquait d'être englouti par un torrent et écrasé par un énorme rocher, au-dessous duquel sortaient des bruits épouvantables. « Évidemment, une multitude de mauvais esprits ou d'âmes du Purgatoire s'occupaient sans relâche à dégarnir le rocher, afin de le précipiter sur le village ». Le danger devenant plus menaçant,

« une députation alla trouver le curé de la paroisse à Orsières et l'engagea à venir exorciser la montagne, afin d'en chasser ses dange-

(1) Le célèbre baume tranquille a été inventé par le R. Capucin Aignan (en religion Tranquille) ; on le faisait primitivement avec des crapauds bouillis dans de l'huile, ce qui rappelle la pharmacopée magique du moyen âge ; voir à ce sujet une lettre intéressante de Mme de Sévigné du 15 décembre 1684.

Digitized by Google

reux habitants. Le prêtre leur conseilla d'aller quérir un Capucin qui avait grand pouvoir sur les démons. Quand l'homme de Dieu arriva à Issert, le torrent était plus terrible que jamais... Le ministre divin encouragea les habitants et leur conseilla de le suivre en procession et en récitant des prières jusqu'au sinistre rocher. Là, le religieux, après de ferventes oraisons latines, répandit tout autour du rocher des poignées de poussière fine provenant d'herbes sèches qu'il avait broyées et bénites. Pendant ces invocations, on entendit de sourdes rumeurs sortir du torrent, des cris de fureur, des paroles que seul le Capucin pouvait comprendre. Enfin lorsque ce dernier eut achevé de répandre la poussière bénite, il se fit un grand calme ; on n'entendit plus le moindre chuchotement. Les travailleurs étaient invisibles pour tout le monde, mais le religieux déclara qu'il les voyait très bien. Il s'offrit même à les faire voir aux gens qui le suivaient. Il suffisait pour cela que chacun vînt se poser à tour de rôle devant lui, de façon que son talon touchât le bout des sandales du Capucin. Toutefois, il ne leur conseilla pas de le faire, car ils auraient pu voir parmi ces esprits certains de leurs parents trépassés. Aussi personne ne fut assez hardi pour tenter l'expérience. Soudain les voix mystérieuses se firent de nouveau entendre d'une façon compréhensible pour chacun : « Pousse, Nicolas, dit une voix. — A quoi bon pousser ? répondit une autre voix, tout le rocher est couvert de bénit. — Le village d'Issert mérite une punition, répondit la première voix.... On n'y observe pas le dimanche. — Cela est vrai, reprit l'autre, mais par contre il y a pour préserver le village trois femmes enceintes et trois muets qui sont innocents. Malheur au village d'Issert quand il n'y aura plus trois muets. » Les gens terrifiés promirent au Capucin de mieux observer le dimanche ; ils tinrent parole et depuis le torrent est presque toujours à sec. Chose curieuse ... depuis il y a toujours eu trois muets au village, pas un de moins » (1).

Dans le pays d'En-Haut (Gruyère vaudoise) ont subsisté jusqu'à ces années dernières un grand nombre d'incantations et de formules magiques, d'exorcismes et de « secrets », ne dérivant pas du Grand ni du Petit Albert, dont Ed. Lambelet a publié une intéressante collec-

(1) J. Jegerlehner, *Sagen aus dem Unterwallis*, *Publications de la Société suisse des traditions populaires*, vol. VI, Bâle, 1909 p. 58-60.

La légende offre une combinaison de thèmes intéressants dont celui qui suppose que le contact du pied d'une personne sacrée (moine ou curé) permet de voir les démons, les trépassés, les âmes du Purgatoire, est très rare ; cf., à ce propos, une note comparative de H. Baechtold, dans Jegerlehner, *Sagen aus dem Oberwallis*, *ibidem*, IX, Bâle, 1913, p. 297 ; ce savant folkloriste déclare qu'il ne connaît pas de parallèles au thème de la sauvegarde due à trois femmes enceintes ou à trois muets.

Digitized by Google

tion (1). Il a posé la question d'origine et constaté que ces *secrets* « font volontiers allusion à des faits bibliques que seuls des prêtres et des moines pouvaient connaître dans un temps d'ignorance comme le moyen âge »; il ajoute à ce propos : « de tout temps les Capucins ont eu la réputation d'exorciseurs puissants; il n'y a pas très longtemps que certaines gens de la contrée allaient à Bulle requérir l'intervention de ces moines dans certains cas où la sorcellerie avait fait des siennes » (2).

Cette confiance se manifeste dans une autre légende valaisane, du val de Bagnes, qui met en scène les Capucins du célèbre couvent de Sion : une nuit le troupeau de vaches de la montagne de Lourtier fut subitement pris de panique et toutes les bêtes disparurent en peu d'instants derrière les rochers qui bornent l'alpage du côté du val de Nendaz. Malgré leurs recherches, les bergers ne purent retrouver les vaches ; ils décidèrent d'aller conter le fait aux Capucins de Sion, qui les rassurèrent, et leur promirent le prompt retour du troupeau s'ils se conformaient exactement à leurs conseils : les bergers devaient continuer leur train de vie habituel comme si tout était en ordre; matin et soir, ils devaient simuler la traite des vaches absentes; le lait arriverait dans les seaux par l'effet d'un pouvoir magique ; le fromager devrait faire son fromage sans nul embarras aux heures ordinaires ; ils iraient en champs comme s'ils gardaient leur troupeau.

« Ainsi qu'il leur fut ordonné, ainsi fut-il fait. Deux fois par jour, les pâtres prenaient leurs seaux et faisaient semblant de traire une à une les vaches absentes et, sans jamais manquer, un lait abondant coulait dans les seaux. Ils partaient ensuite au pâturage, où une herbe épaisse et savoureuse disparaissait en quelques heures, mangée par des bouches invisibles, tandis que les sonnailles familières faisaient un tapage étourdissant. L'étrange manège dura trois jours, puis les vaches revinrent une à une sans se presser, en paraissant très lasses et se rendirent directement au chalet. Toutes étaient là;

(1) Ed. Lambelet, *Les croyances populaires au Pays d'En-Haut* (*Haute Gruyère*), dans *Archives suisses des traditions populaires*, t. XII (1908), p. 91-124.

(2) *Ibidem*, p. 96 et note.

Digitized by Google

mais chaque vache avait accrochée à son collier de cuir une branche de vigne » (1).

On ne connut jamais la solution du problème, mais on admira beaucoup les Capucins.

Il s'agit évidemment du thème de la double-vue, d'un type assez répandu en pays dits celtiques, mais rare dans les Alpes ; ce don ne semble pas avoir été reconnu à d'autres Ordres monastiques qu'aux Capucins (2).

II

La diffusion des couvents franciscains en Savoie.

L'histoire des couvents franciscains en Savoie a été partiellement écrite par un enfant du pays, le Père Fodéré. Il appartenait à une famille de la Maurienne qui a produit d'autres savants distingués ; novice à Myans, il a pu voir de près le culte qu'on rendait dans cette localité à la Vierge Noire ; il a recueilli les légendes locales et traité avec un soin particulier tout ce qui concerne l'expansion de son Ordre en Savoie. Son histoire des couvents de Saint-François et Sainte-Claire a été ensuite complétée par Besson, Grillet et par la publication de divers documents d'archives ou par des monographies historiques spéciales, notamment par la *Géographie historique des établissements de l'Ordre de saint François en Bourgogne* que M. Henri Lemaître publiera dans un des prochains nos de cette *Revue* et dont il a bien voulu me communiquer le manuscrit.

En réduisant toutes ces données en tableau, on obtient la liste chronologique suivante, sauf petites erreurs de date toujours possibles :

1213 (ou avant), Clarisses, Chambéry.

1220, Frères Mineurs (Cordeliers, Conventuels), Chambéry.

(1) Jegerlehner. *Unterwallis*, p. 109-110 ; dans une autre légende, le thème de la fuite des vaches et de la branche de vigne est rattaché à celui de la Chasse Sauvage, *ibidem*, p. 94-95.

(2) Voir plus loin le cas décrit par Fodéré.

Digitized by Google

1343 (1365 ou 1369), Cordeliers, La Chambre (Maurienne).
1458, Colétans (Observantins), Myans (Savoie-Propre).
1458, Colettines (Clarisses réformées), Évian (Chablais).
1467, Colétans (Observantins), Chambéry (Sainte-Marie-Égyptienne).
1470, Colétans, Saint-Michel-sur-Moûtiers (Tarentaise).
1470, » , Cluses (Faucigny).
1470, » , Chambéry.
1470, Colettines, Chambéry.
1477, Cordeliers, Genève.
1477, Urbanistes, Genève.
1533, Observantins, Annecy.
1536, Cordeliers, Évian.
1580, Capucins, Chambéry.
1580, » , Saint-Jean-de-Maurienne.
1586, » , Montmélian (Combe).
1593, » , Annecy.
1612, » , Moûtiers (Tarentaise).
1616, » , Saint-Julien (Genevois).
1616, » , Sallanches (Faucigny).
1617, » , La Roche (Faucigny).
1619, » , Rumilly (Albanais).
1626, » , Conflans (sur Albertville).
1627, Clarisses (Moûtiers).
1633, Capucins, Bourg-Saint-Maurice (Tarentaise).
1642, » , Yenne (Petit Bugey).

En ce qui concerne spécialement les Capucins, la province de Savoie ne fut créée que le 1er juillet 1610, par séparation de la province de Lyon ; elle fut placée sous le vocable de Notre-Dame de Compassion, fut dénommée province des Missions et eut pour sceau une représentation de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Au début elle ne comprit que les quatre couvents de Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne, Montmélian et Annecy, ainsi que les hospices de Thonon et de Saint-Julien, érigés en couvents le premier en 1612 et le second en 1616. En 1748 cette province comprenait en outre des couvents à Bourg-Saint-Maurice, Moûtiers, la Roche, Rumilly, Sallanches, Ta-

Digitized by Google

ninges, puis la chapelle de sainte Apolline (ou Apollonie) à Chambéry (1); elle fut supprimée en 1793 et rétablie en 1817 par le P. Eugène, de Rumilly. En 1880 il restait encore sept couvents (Chambéry, Albertville, Yenne, Thonon, Annecy, Meylan près Grenoble et l'hospice de Saint-Jean de Maurienne) (2).

La véritable cause de l'extension du mouvement franciscain en Savoie est d'abord d'ordre princier. On sait que saint Louis de France est réputé avoir appartenu au Tiers Ordre et est considéré comme le protecteur spécial de cette partie de l'Ordre franciscain ; sa sœur aussi était affiliée et c'est elle qui fit adoucir la règle des Clarisses ensuite nommées Urbanistes. Or à ce moment les relations entre la cour de France et la cour de Savoie étaient rétablies sur un pied d'amitié. Il n'est peut-être pas sans importance pour l'histoire des Franciscains en Savoie de rappeler que saint Louis avait épousé Marguerite de Provence, fille de Béatrice de Savoie ; et que ce roi servit d'arbitre entre le comte de Savoie Philippe et le dauphin Guigues VII.

Une deuxième date importante pourrait bien être le mariage en 1355 d'Amédée VI, le comte Vert, avec Bonne de Bourbon, qui éprouvait une sympathie particulière pour les Franciscains puisque, pendant son voyage de noces de Paris à Chambéry, elle fit remettre un florin d'or en aumône aux Frères Mineurs de Mâcon et autant ensuite à ceux de Lyon (3). Or, on trouve signalé plus tard dans le trésor des comtes puis ducs de Savoie, un fragment de la tunique et un morceau du cordon de saint François donnés par Bonne de Bourbon (4). Pourtant, quand la comtesse désira un fils, en 1356 ou 1357, elle fit faire une statuette de cire à sa propre image mais c'est devant la Vierge de la cathédrale de Lausanne qu'elle la déposa ; les comptes de trésorerie donnent même le nom de l'ouvrier de cette

(1) Il s'agit probablement de la chapelle située dans l'hospice fondé par la famille des Bonivard ; cf. CHAPPERON, *Chambéry*, p. 276-277.

(2) Pour d'autres détails sur les Capucins en Savoie voir entre autres TRUCHET, *Le Père Chérubin*, p. 296-297.

(3) CORDEY, *Les Comtes de Savoie*, p. 86.

(4) COCHON, *Église*, p. 33, note.

Digitized by Google

« ymage », Guillaume Anelico (1). Les Frères Mineurs et les Clarisses ont été tout particulièrement protégés par les princes et princesses de la maison de Savoie. Cette protection s'était marquée en Tarentaise dès le treizième siècle, peut-être par l'entremise du couvent de Chambéry qui dépendait alors de l'évêque de Moûtiers et non pas de celui de Grenoble (2). En Maurienne, l'évêque Anthelme de Clermont légua en 1269 son psautier commenté aux Frères Mineurs de Chambéry (3); un autre évêque de Maurienne, Amédée de Savoie, établit les Cordeliers à La Chambre; sa sœur était Clarisse (4). On connaît aussi des legs faits aux Franciscains de Chambéry par les comtes de Savoie Boniface en 1264 et Thomas en 1282, et Sibylle de Baugé en 1294. Au quatorzième siècle, un legs fut fait par Louis de Savoie, comte de Vaud, aux Frères Mineurs de Chambéry, en 1340; le comte Aimon fonda une messe conventuelle; de même fit le comte Amédée en 1385 (5). C'est surtout au quinzième siècle que la protection de la maison régnante agit en faveur des Franciscains : Yolande de France, duchesse de Savoie, établit en 1471 à Chambéry les Clarisses de la réforme de sainte Colette et fonda le couvent de Sainte-Claire-en-Ville (6); Janus de Savoie, apanagé du Faucigny, appela à Cluses en 1470, les religieux de l'Observance de Myans pour lutter contre « une secte extravagante qui s'était répandue dans la vallée de l'Arve et faisait de la grotte de la Balme et du château de Rozières près Passy des centres de débauche et de superstitions »(7); Louis, duc de Savoie, qui avait fondé le couvent de l'Assomption à Belley, protégea aussi les Franciscains

(1) J. Cordey *op. cit.*, p. 210, n. 1.

(2) Rabut, *Obituaire*, p. 61, note.

(3) Angley, *Histoire*, p. 146.

(4) *Ibidem*, p. 192.

(5) Rabut, *Obituaire*, p. 16; pour les dons des particuliers, voir *ibidem*, p. 16-18.

(6) Chapperon, *Chambéry*, p. 151; Pérouse, *Vieux Chambéry*, p. 106.

(7) Grillet, *Dictionnaire*, t. II, p. 230; Poncet, *Cathédrale*, p. 92, qui tous deux ne semblent s'appuyer que sur un passage de Fodéré, *Narration*, première partie, p. 838; il s'agit sans doute de « vauderies » du type de celles de Chamonix, qui seront étudiées dans le volume consacré à la *Sorcellerie et à la Médecine populaire en Savoie*.

Digitized by Google

de Chambéry (1) et voulut, lors de sa mort, en 1485, qu'on l'ensevelît à Genève « sous l'habit franciscain », près de sa femme, Anne de Chypre-Lusignan (2).

Cette liste, même incomplète, suffit à donner l'impression qu'à la cour de Savoie comme à la cour de France l'influence franciscaine fut considérable. Ce n'est pas pour dire que nos princes furent réellement affiliés à l'Ordre sous l'une ou l'autre de ses formes. Aucun des textes que j'ai consultés ne permet de supposer cette « inscription » (3). De nos jours « on peut être reçu individuellement au Tiers-Ordre ; mais depuis quand cet usage a-t-il été introduit ? Existait-il au premier quart du seizième siècle ? Peut-on en fournir un exemple ?... Sainte Élisabeth, saint Louis, saint Yves, Robert d'Anjou, saint Elzéar et une foule d'autres n'ont jamais appartenu à une fraternité » (4) ; il en a probablement été de même des princes et princesses régnants de la Maison de Savoie, même du duc Amédée IX qui devint en 1677 bienheureux spécial de l'Ordre franciscain. Il y a là un problème historique que des documents d'archives résoudraient peut-être.

Malgré cet appui princier, il s'est écoulé un siècle et demi avant que le mouvement franciscain ait essaimé de Chambéry dans les autres localités principales de la Savoie. Comme Chambéry se trouvait sur la voie des grands pélerinages de France à Rome par le Cenis ou par le Petit-Saint-Bernard, on peut supposer que la première clientèle des couvents de Frères Mineurs et de Clarisses a été constituée par des étrangers, soit italiens, soit français. Cette hypothèse expliquerait l'absence de documents sur la fondation des deux premiers établissements. Un fait

(1) Chapperon, *Chambéry*, p. 133.

(2) Rabut, *Obituaire*, p. 39 et note ; Cochon, *Église*, p. 34, note.

(3) Ainsi le texte de l'*Obituaire* de Chambéry, *Obitus Illustrissimi principis ac ducis Sabaudie domini Ludouici sepulti in habitu seraphici patris nostri Francisci in ciuitate Gebennarum in nostro conuentu dicte ciuitatis et defuncti in ciuitate Lugdunensi XXIX januarii 1485*, ni celui de *l'Obituaire* du couvent des Frères Mineurs de Genève... *obiit... et aportatus ad conuentum istum sepultusque in habitu nostro in capella sua juxta illustrissimam uxorem suam*, ne permettent de supposer l'affiliation à l'Ordre du duc Louis.

(4) Fr. de Sesseville, in *Rev. d'hist. francisc.*, t. III, 1926, p. 159.

Digitized by Google

curieux est que Fodéré l'a passée sous silence. M. Jules Cochon, qui a étudié avec soin l'histoire de l'église Saint-François de Chambéry, suppose (1) que Fodéré avait pris

Fig. 2. — Image populaire de saint François. — La bénédiction de Frère Léon.

parti dans une querelle de moines et constate qu'il ignorait l'*Obituaire* rédigé à partir de la seconde moitié du

(1) Cochon, *Église*, p. 20, note : « Le Père Fodéré s'est abstenu de nommer les Frères Mineurs de Chambéry dans son tableau des provinces, bien qu'il leur consacre quelques lignes où l'on devine aisément quelque rivalité inspirée par leurs confrères de l'Observance du couvent de Sainte-Marie-l'Égyptienne établi en 1462 et réuni en 1771 aux FF. Mineurs. Il ne paraît pas d'ailleurs avoir connu l'*Obituaire*, qu'on refusa sans doute de lui communiquer ».

Digitized by Google

quinzième siècle, mais qui donne des faits à partir de 1374; le silence de Fodéré a entraîné celui de Gonzaga (1).

A côté de l'aide des princes et des dévotions individuelles de personnes plus ou moins nobles ou plus ou moins riches, il a existé un autre facteur encore de diffusion des couvents franciscains qui présente un certain caractère « populaire ». Je fais allusion ici aux indulgences qui ont été accordées presque dès les débuts par les papes à diverses pratiques franciscaines, lesquelles se sont rapidement répandues parmi les foules rurales à cause de cette vertu. C'est surtout à partir du quinzième siècle que l'importance des indulgences, notamment de celles qui étaient attachées à la récitation de certaines prières (comme celle de saint François lui-même, dont nous donnons ici quelques spécimens d'après des impressions populaires du dix-huitième siècle) s'est développée dans les campagnes non seulement de l'Italie mais aussi de la France et de la Savoie. Il ne paraît pas exister encore de monographie comparative sur ce sujet, et par suite, en ce qui concerne la Savoie, je ne puis qu'en indiquer les éléments ; son étude mériterait des recherches dans nos archives. Les historiens, qui se sont occupés des Franciscains de Chambéry ne font pas allusion aux indulgences ; je reviendrai sur ce point dans le chapitre consacré à la Portioncule.

(1) Gonzaga, *Tertia pars*, p. 789-790 qui donne la liste : Assomption de Belley 1473, Myans 1457, Cluses 1470, Saint-Michel, Tarentaise, 1471, Sainte-Marie-Égyptienne à Chambéry, Sainte-Croix à Annecy, et parle en passant des deux monastères de Clarisses à Chambéry et à Annecy, sans donner la date de fondation.

Digitized by Google

CHAPITRE II

CULTES PROPREMENT FRANCISCAINS : HOMMES

III

Saint François d'Assise (4 octobre).

On a vu que le premier couvent franciscain de femmes fut fondé à Chambéry avant 1213 et le premier d'hommes en 1220, donc du vivant même de saint François ; « on assure que le patriarche séraphique visita ces deux maisons et que la magnifique église qui fut élevée en 1430 fut disposée de telle sorte que le sanctuaire s'élevât sur l'emplacement qu'occupait la cellule qu'avait habitée saint François » (1). Cette légende qui date du quinzième siècle sert uniquement à dissimuler ce fait, qu'on ne savait plus à ce moment par qui avait été fondé le couvent. Ni Fodéré, ni Gonzaga n'en savaient plus long que nous sur ce point.

Comme reliques, l'abbé Burlet n'en signale qu'en 1548 à Thorens (Genevois) d'après les *Archives* de la Haute-Savoie (2), mais il en existait d'autres à Chambéry : « les ducs de Savoie conservaient comme reliques dans leur chapelle un fragment de la manche, de la tunique et du cordon de saint François donnés par Bonne de Bourbon, femme d'Amédée VI, morte en 1402 » (3) ; ces reliques ne sont pas indiquées dans l'inventaire de 1483 ; mais celui de 1542 parle d'un « coffre de boys dans lequel il y a une manche de sainct François avesque plusieurs aultres reliques (4) ».

(1) Grobel, *Notre-Dame*, p. 483.
(2) Burlet, *Culte*, p. 153.
(3) Cochon, *Église*, p. 33, note.
(4) Fabre, *Trésor*, p. 128.

Digitized by Google

Remarquable est d'autre part le fait qu'aucune paroisse des cinq diocèses de l'ancienne Savoie n'a pris saint François d'Assise comme patron, fait fréquent d'ailleurs en Savoie pour les saints monastiques, sauf pour saint

Fig. 3. — Image populaire de saint François. — La bénédiction de Frère Léon.

Antoine ermite, dont le culte fut propagé par les Hospitaliers.

Aucun document folklorique ancien ni moderne ne détaille les spécialités pour lesquelles était invoqué saint François en Savoie ; mais on peut voir que ces spécialités étaient très nombreuses d'après le texte des images volantes, dites « de préservation », qui furent tirées en Italie à

Digitized by Google

des centaines de milliers d'exemplaires au cours des dix-septième et dix-huitième siècles, images qui se présentent sous plusieurs formes dont nous reproduisons les types fondamentaux; elles furent importées en masse en Savoie, distribuées par les moines et les pélerins et mises en vente dans les sanctuaires dirigés par des Franciscains. La prière dite de saint François protégeait «contre les démons, les sorcières, les maléfices, les ligatures, les tentations, le tonnerre, les éclairs, les pestes, le mal-caduc, les périls de la mer, les embûches des démons, les revenants, les fantômes, les tempêtes, les naufrages, les incendies, les douleurs de l'enfantement, les fièvres, la mort subite et une infinité d'autres maux et de périls.» Il est difficile dans ces conditions de savoir dans quel but spécial les personnes pieuses de la Savoie venaient brûler des cierges et prononcer l'oraison célèbre devant la statue ou dans la chapelle du saint d'Assise.

Il n'y a pas en Savoie de fêtes comme celle de Lausanne, où l'on faisait à certains jours de l'année une ronde autour de la fontaine de saint François d'Assise (1). L'action qu'il a exercée en tant de pays au profit des crèches de Noël (2) a été nulle en Savoie puisque la coutume n'est ancienne que dans quelques villages de la haute Maurienne qui ont subi l'influence piémontaise et est tout à fait récente dans quelques autres localités, surtout les grandes villes (3).

Des chapelles d'église ont été consacrées à saint François en premier lieu dans les couvents de son Ordre; du moins on est en droit de supposer qu'il en a été ainsi partout, bien que le catalogue de l'abbé Burlet n'en signale que pour les Franciscains et les Clarisses de Chambéry, l'hôpital Saint-François et l'église franciscaine de Sainte-Marie de la même ville, dans le couvent des Célestins, puis Cordeliers d'Annecy, le couvent des Capucins de Thonon, mais non à la Chambre, ni à Cluses, etc. Il y

(1) Blavignac, *Empro genevois*, 2e édit., Genève, 1875, p. 25.

(2) Voir entre autres, Chabot, *Les Crèches de Noël dans tous les pays*, Pithiviers, 1905, p. 17.

(3) Cf. mon mémoire sur *Les Douze Jours*.

Digitized by Google

a là une anomalie qui s'explique peut-être par des conditions locales du même ordre que celle dont on parlera plus loin à propos de la cathédrale d'Annecy.

Des chapelles rurales consacrées à saint François d'Assise, fort peu sont anciennes, sauf celle de Saint-Alban, non loin de Chambéry, qui est signalée dès 1497 et celle d'Aime dès 1436, mais où le saint est associé aux Onze Mille Vierges. L'*émergence historique* ne se produit ensuite qu'au seizième siècle : à Mieussy et Saint-Jeoire-en-Faucigny en 1554, Arith, Boëge, Bonneville, Flumet, le Petit Bornand et Sallanches en 1580 ; Alby, Annecy-le-Vieux, Balmont et Lornay en 1581. Toutes les autres chapelles n'apparaissent dans les documents qu'après 1608 (1), ce qui ne veut pas dire, pourtant, qu'elles n'aient pas existé antérieurement (2).

On vient de voir que saint François est associé dans une chapelle aux Onze Mille Vierges dès 1436 ; on le trouve de même associé à la Sainte-Croix à Annecy dès la fondation de l'église, à sainte Catherine et à saint Georges à Aime en 1608, à saint Martin dans l'église d'Orelle en 1720, à saint Bernard au Petit-Bornand en 1607 (3), à saint Georges à Flumet en 1606 (4), à saint Michel à Boège en 1606 (5), à saint Théodule à Mieussy, en 1606 (6) ; quant à la chapelle d'Alby, où saint François était associé à Notre Dame et à saint Pierre, elle était en ruines en 1606 et le visiteur ordonna de la réunir au maître-autel (7). Ce

(1) *Diocèse de Genève* : 1613, Grésy-sur-Aix ; 1617, Thonon, église des Capucins ; 1649, Chamonix ; 1663, Le Biot ; 1695, Sillingy ; 1731, Cessens ; 1764, Le Châtelard ; 1765, Champanges et Mégevette.

Petit Bugey : 1656, Yenne.

Tarentaise : 1608, Aime (deux chapelles) ; 1653, Marthod ; 1731, La Bathie ; 1732, Bourg-Saint-Maurice ; 1732, Bozel et Granier.

Maurienne : 1720, Orelle ; 1730, Aiton, Coise, Saint-Julien ; 1732, Bramans, Lanslebourg, Saint-André, Saint-Michel, Valoire et Valmeinier ; 1741, Villardhéry (d'après Burlet, *Culte*, p. 153-154).

(2) Sur le problème de l'émergence historique en hagiographie, voir mon mémoire sur *Saint Théodule*.

(3) Rebord, *Visites*, t. II, p. 495.

(4) *Ibidem*, t. II, p. 303.

(5) *Ibidem*, p. 103.

(6) *Ibidem*, p. 428.

(7) *Ibidem*, p. 22.

Digitized by Google

n'est pas le signe que les croyants associaient de même deux ou plusieurs saints dans leur dévotion ou dans leurs prières, mais seulement la conséquence de règlements d'ordre intérieur, le plus souvent pour des raisons de fiscalité. Les procès-verbaux des visites pastorales de saint François de Sales au début du dix-septième siècle

Fig. 4. — Image populaire de saint François. — La bénédiction de Frère Léon.

permettent de comprendre le mécanisme de ces associations et de ces déplacements de culte.

Un déplacement typique se constate à Annecy ; il se fit par étapes depuis 1535 jusqu'en 1771, et fut définitivement acquis à partir de ce moment. Au commencement du

Digitized by Google

seizième siècle (1519), Pierre Lambert, pour répondre aux intentions de son oncle Thomas, avait appelé les Célestins à Annecy et leur avait fait construire un couvent. Mais par suite de difficultés avec les habitants, les Célestins furent dépossédés et remplacés en 1534 par les Cordeliers (1). C'est alors que fut faite la dédicace de l'église, à la Sainte-Croix et à saint François d'Assise, comme le prouve l'inscription suivante :

SALUTIFERE CRUCI AC DIVO FRANCISCO LAMBERTORUM PROPAGO DICAVIT 1535.

Mais cette même année les chanoines de Saint-Pierre à Genève furent chassés de leur cathédrale par les huguenots. Ils se réfugièrent à Rumilly, puis à Annecy, et reçurent en 1540 du pape Paul III l'autorisation de s'établir dans le couvent des Frères Mineurs d'Annecy, ainsi que de se servir de l'église fondée par Lambert. Ils avaient naturellement apporté avec eux leur saint patron et en célébrèrent la fête dans cette église. Or, en 1771, en vertu d'un bref papal du 24 août, les Frères Mineurs de l'Observance et les Frères Mineurs Conventuels de la Custodie de Savoie furent unis et les Cordeliers d'Annecy se réfugièrent chez les Cordeliers de Chambéry. Les chanoines de Saint-Pierre restaient ainsi seuls maîtres de l'église, dont ils remplacèrent aussitôt les vocables par celui de leur patron. Cette modification fut consacrée par une bulle relative au diocèse d'Annecy du 15 février 1821 (2). C'est encore sous le patronage de saint Pierre que se trouve cette église, devenue cathédrale (3).

Aucune des représentations figurées de saint Francois d'Assise, ne semble avoir joué le rôle « d'image miraculeuse ». On signale des statues anciennes en argent du saint

(1) Voir en dernier lieu sur cette première période CLAUDE FAURE, *Les Célestins et les Cordeliers d'Annecy*, *Rev. d'hist. francisc.*, t. IV, 1927, p. 12 et suiv. (avec documents inédits).

(2) Pour les détails, voir PONCET, *Cathédrale*, p. 11-14 et REBORD cité par FAURE, *loc. cit.*, p. 14, note.

(3) Voir plus loin un déplacement homonymique à Chambéry ; dans les deux cas, il s'agit de la cathédrale.

Digitized by Google

d'Assise à Chambéry (1) et à Moûtiers (2), un tableau ancien à Myans (3), une sculpture le représentant sur un siège abbatial, datant du quinzième siècle, dans la cathédrale de Moûtiers (4). L'inventaire du trésor de la Sainte-Chapelle de Chambéry de 1483 dit qu' : « On le voyt représenté en email sur un calice en argent doré, avec l'Annonciation et saint Jean Baptiste » (5), probablement donné à la Sainte-Chapelle par Yolande de France. L'inventaire de 1542 parle d'un « reliquayre d'ung demy grand pied de long, dont l'image est de saint François tenant en sa main une petite croys perlie et alentour du pied une senture de pierres et aultres pierres, ledit reliquayre d'argent douré » (6), mais ces reliques n'étaient pas nécessairement celles de saint François. Il existait encore des tableaux dans plusieurs églises, urbaines ou rurales. Mais aucun document folklorique ne leur attribue une efficacité semblable à celle qui est reconnue aux images de nombreuses vierges ou saints de la Savoie.

IV

Le rôle de saint François de Sales (29 janvier).

Bien que le saint évêque de Genève et Annecy ne puisse pas être regardé comme un saint franciscain proprement dit, il est impossible de n'en pas faire mention ici, non seulement parce qu'il a professé une grande admiration pour son saint patron et pour saint Charles Borromée et qu'il a été régulièrement affilié à l'ordre des Capucins (7),

(1) Rabut, *Obituaire*, p. 52, statue en argent datant d'avant 1650.
(2) Borrel, *Monuments*, p. 246; statue en argent portée à Turin en 1793.
(3) Anonyme, *Myans*, p. 10 et 13.
(4) Borrel, *Monuments*, p. 255 et pl. 91-92.
(5) Fabre, *Trésor*, p. 75.
(6) *Ibidem*, p. 125-126.
(7) Parmi les documents originaux utilisés par Charles-Auguste de Sales pour la rédaction de la *Vie* de son oncle, on trouve : tome II, p. 298, n° 83 : « Lettres patentes de filiation et participation de tous les biens de la religion des Frères Mineurs Capucins de saint François, concédées à François de Sales, prévost de l'église de Genève [donc avant son arrivée à l'episcopat],

Digitized by Google

mais aussi parce que son culte a par endroits déplacé et remplacé celui de saint François d'Assise.

Le prénom de François était devenu au cours des XIVe et XVe siècles l'un des plus répandus de la Savoie. C'est par suite d'une dévotion spéciale au saint d'Assise dans la noble famille de Boissy et de Sales que le saint d'Annecy porta son nom (1). Le père de François de Sales s'appelait François, sa mère Françoise; il reçut son prénom le 21 août 1567 de son parrain, François de la Fléchère, prieur de Cellengy (Sillingy) (2). Au moment de sa naissance, le culte de saint François d'Assise était déjà solidement établi dans toute la Savoie. Plus tard, dans la liste des saints « spécialement honorés » dans le diocèse de Genève par ordre de saint François de Sales, le saint d'Assise n'arrive avec saint Louis de France qu'en dernière ligne, sur le même rang que les saints Augustin, Thomas d'Aquin, Sébastien, Bernard, alors que des prescriptions spéciales avaient été édictées par lui pour bien d'autres

par le General de l'Ordre, Hierosme de Castelferretto du mont Albod, le dixiesme jour du mois de Ianvier, l'an mille six cens ; signées Frà Girolamo, scellées en cire jaune. Nous avons l'original en papier ».

Ibidem, p. 299, n° 89 : « Lettres patentes de filiation et participation de tous les biens de l'Ordre des Capucins, à François de Sales, evesque de Geneve, concedees par le Pere General frère Paul de Cesene, à Lyon le huictiesme jour du mois de novembre, l'an mille six cents dix et sept, scellées en cire jaune. Nous avons l'original en papier. » Aussi les Capucins contribuèrent-ils à sa béatification ; Charles-Auguste cite, parmi les documents qu'il a utilisés pour rédiger la *Vie* de son oncle un mémoire du frère Antoine, Mineur Récollet, et une oraison funèbre du P. Philibert de la Bonneville, provincial des Capucins en Savoie; *ibidem*, p. 299 et 300, 309.

Sur les relations de saint Francois de Sales à Paris avec des Cordeliers savoyards, les PP. Valentin Sureau, Michel Frépier, Claude Gallois et d'autres, cf. P. Ubaldd 'Alençon, *A propos du P. Jacques Berson*, *Rev. d'hist. francisc.*, t. III, 1926, 396-397.

(1) La dévotion de la mère de saint François alla surtout au Saint-Suaire, qu'étant sans enfants elle alla à prier quand on l'apporta à Annecy et auquel elle attribua sa primogéniture ; voir Charles-Auguste, *Vie*, tome I, p. 2, qui reproduit évidemment une tradition familiale.

(2) Charles-Auguste, *Vie*, tome I, p. 3. Son deuxième prénom était Bonaventure parce que c'était celui de sa grand'mère de Chevron-Villette, Piccard, *Saint François de Sales*, p. 21; sur le prénom de François en Savoie, cf. encore J. Désormaux, in *Revue Savoisienne*, 1920, p. 25 et suiv. Je ne sais sur quelle tradition se fonde l'observation de J. Cochon, *Église*, p. 101, que le prénom fut donné à l'enfant d'après une « image de saint François d'Assise ».

Digitized by Google

saints, notamment pour ceux de la légion thébéenne, puis pour saint Claude du Jura, saint Grat d'Aoste, etc. (1). Que les saints franciscains n'aient pas joui d'un traitement de faveur de la part de l'évêque de Genève est encore prouvé par ceci, que dans cette liste on ne rencontre ni le nom de saint Antoine de Padoue (ville où pourtant saint François de Sales avait fait ses études de droit), ni celui de sainte Claire alors qu'il s'était occupé de la réforme de leur Ordre (2). On peut supposer que les préférences de l'évêque allèrent à l'Ordre qu'il avait créé lui-même, avec sainte Marie-Jeanne-Françoise de Chantal, celui de ses « chères filles » de la Visitation.

Par rapport aux Ordres réguliers existants, saint François de Sales, jouant son rôle d'évêque en lutte avec le protestantisme voisin, tâcha de tenir la balance égale entre eux et on le voit, au témoignage de son neveu, tout autant affilié aux Chartreux qu'aux Barnabites et aux Feuillants, réformant les Augustiniens non moins que les Bénédictins. Lors de son apostolat du Chablais, il avait eu besoin des Capucins, dont un représentant célèbre, le Père Chérubin, lui rendit d'éminents services. Il ne faut pas oublier que saint Francois de Sales avait d'abord, avant que d'être d'église, fait de fortes études de droit à Padoue, sur l'ordre de son père et sous la direction des Jésuites (3), auxquels il voulut du bien toute sa vie, et qui le lui rendirent, voyant en lui l'un de leurs disciples les plus remarquables.

Ainsi que le dit fort bien Charles-Auguste, « ce très-religieux prélat aymoit tous les Ordres religieux, comme il etoit aussi aymé de tous et certes il s'est tousjours employé très soigneusement pour tous » (4). Comme saint François de Sales a été l'un des meilleurs diplomates du début du XVIIe siècle, qu'il a été chargé à ce titre de maintes missions délicates (5), que, grâce à son talent, la Savoie a

(1) *Ibidem*, p. 374-376.

(2) Cf. CHARLES-AUGUSTE DE SALES, *Vie*, t. II, p. 287.

(3) Voir pour tous ces noms, *ibidem*, t. II, index ; et pour le séjour en Italie (1588-1589), PICCARD, *Saint François de Sales*, chap. x.

(4) *Vie*, t. II, p. 173.

(5) C'est au retour d'une de ses missions en Italie, que François de Sales consacra en 1614 l'église des Capucins de Moûtiers et approuva les habi-

Digitized by Google

évité d'être dépecée par des voisins avides, que dans les questions d'argent, tant familiales (1) qu'ecclésiastiques, il a été extrêmement adroit, n'en déplaise à l'image surtout romantique et littéraire qu'on en donne communément, il est naturel que, ayant la charge d'un évêché-frontière, il ait tenu à ne négliger aucune arme. Les Franciscains, pourtant, sous leurs diverses formes, ne pouvaient lui être d'un secours que relatif, sauf dans des cas épisodiques, comme l'apostolat du Chablais (2).

Aussi ne doit-on pas trop s'étonner de ne pas voir saint François prescrire une dévotion spéciale à l'égard de son parrain d'Assise, ni à celui d'autres saints franciscains, sauf peut-être de saint Louis, sans doute par politique (3). Le seul saint franciscain auquel il ait rendu publiquement et plusieurs fois hommage est saint Charles Borromée, dont certains traits de caractère le touchèrent sans doute plus particulièrement. Il alla tout exprès à Milan pour le vénérer (4); mais bien que ce voyage fût en principe un pèlerinage pieux, il eut aussi pour objet une négociation délicate qui montre clairement les qualités diplomatiques de saint François : à cette occasion (5) ce ne fut pas à des Franciscains mais à des Barnabites que l'évêque de Genève fit appel, peut-être à cause de leur spécialité pédagogique, mais aussi parce que cet Ordre, sans racines en Savoie, ne pouvait pas contrecarrer son activité séculière, activité qui fut très autocratique (si l'on veut bien interpréter les *Vies* publiées par ses panégyristes ou se reporter à sa correspondance) vis-à-vis des pouvoirs établis, mais douce et charitable vis-à-vis des petits et des humbles.

L'admiration professée par saint François de Sales pour

tants de Conflans (Albertville) d'établir aussi des Capucins dans leur ville; cf. PÉROUSE, *Conflans*, p. 11-12.

(1) Nombreux détails dans PICCARD, *op. cit.*

(2) Divers auteurs ont prétendu, plus ou moins franchement, que saint François s'était approprié la gloire de l'œuvre en réalité organisée par le Père Chérubin et d'autres Capucins; voir entre autres TRUCHET.

(3) C'était un hommage déguisé aux rois de France; peut-être faut-il aussi rappeler à ce propos l'amitié qui liait l'évêque de Genève à saint Vincent de Paul.

(4) CHARLES-AUGUSTE, *Vie*, t. I, p. 175 et t. II, p. 80.

(5) *Ibidem*, t. II, p. 85-90, où la tractation est exposée assez naïvement.

Digitized by Google

saint Charles Borromée ne dépassa pas les gestes d'une politesse qui est de règle entre personnes de bonne condition et de même occupation ; il ne recommanda pas spécialement son culte dans le diocèse de Genevois et ne fit aucune tentative pour déterminer le remplacement des saints antérieurement consacrés à la lutte contre la peste, saint Sébastien et saint Roch, par le saint de Milan ; on peut dire, sans doute, que saint Roch aussi était classé comme tertiaire de saint François d'Assise ; mais précisément, si saint François de Sales avait tenu à donner une marque personnelle de faveur aux Franciscains, il lui aurait été plus facile qu'à tout autre d'opérer ici un remplacement liturgique et cultuel.

C'est lui-même qui a été un instrument de remplacement de cet ordre dans la ferveur populaire. On a dit plus haut que les chapelles consacrées à saint François d'Assise étaient nombreuses en Savoie au début du XVIIe siècle : comme François de Sales a été canonisé par Rome après avoir été tenu pour saint de son vivant dans le diocèse qu'il administrait, et comme dans le catalogue des saints, le prénom seul importait au peuple, il y a eu très vite un transfert du culte populaire du saint d'Assise à celui d'Annecy, et d'autant plus volontiers qu'il s'agissait là d'un saint du pays, que des personnes encore vivantes avaient connu et rencontré, marchant simplement par les rues et faisant des miracles au vu et au su de tout le monde (1).

Quiconque a étudié les mœurs populaires, sait que les confusions et les assimilations verbales et surtout onomastiques obéissent à des lois générales très simples. Invoquer saint François signifiait d'abord invoquer saint François d'Assise ; puis ce fut invoquer saint François de Sales ; la canonisation assura une consécration officielle à la tendance populaire et en quelques décades les chapelles dédiées au saint savoyard se multiplièrent (2).

La confusion augmenta pendant le XVIIIe siècle : elle s'étendit du Genevois aux autres régions de la Savoie ; lors

(1) Voir mon mémoire sur *Le culte populaire de saint François de Sales*.
(2) BURLET, en donne la liste, *Culte*, p. 155-156.

Digitized by Google

de la Révolution et de l'occupation française, les deux saints étaient complètement identifiés et d'autant plus qu'étant relativement récents, ils ne possédaient pas une spécialité thérapeutique populaire, comme saint Clair qui guérit les maux d'yeux, sainte Apolline les maux de dents, ou sainte Agathe qu'on invoque pour les maladies des seins et contre l'incendie, sainte Barbe contre la foudre et la mort subite, etc. Les deux saints prénommés François étaient des saints à tout guérir et à tout obtenir, également bons contre les fièvres et contre les démons, protégeant contre tous les malheurs possibles et assurant des succès de toute sorte. C'est là un phénomène hagiographique qui se constate aussi quand on étudie comparativement le culte rendu aux diverses Notre-Dames : les plus anciennes sont localisées et ont une activité spécialisée ; les plus récentes (Notre-Dame de Lorette, de la Salette, de Lourdes, etc.) ont une activité universelle et totale.

Que saint François de Sales ait remplacé dans ces conditions saint François d'Assise à Annecy et dans les campagnes du diocèse de Genevois est donc normal. Ce qui l'est moins, c'est qu'il ait éliminé saint François d'Assise de son sanctuaire le plus vénérable et le plus ancien en Savoie, celui de Chambéry, ville où les Frères Mineurs avaient pendant des siècles joué un rôle hospitalier important et où leur influence était renforcée par celle des Clarisses. Il suffit pourtant d'une interruption de quinze ans à peine pour faire oublier au peuple de Chambéry et des environs la réalité historique et pour lui imposer, sans qu'il protestât, la dédicace de la cathédrale, lors du rétablissement du culte en 1805, à saint François de Sales au lieu de saint François d'Assise (1). De nos jours, le remplacement est définitif : il n'y a pas un paysan des environs de Chambéry, il n'y a pas dix Chambériens sur cent, qui ne soutiendraient que la cathédrale a toujours été consacrée à saint François de Sales ; le saint d'Assise, s'il réclamait, ne ferait figure que d'imposteur.

Pour les campagnes, les documents explicatifs manquent

(1) Pour les détails, voir mon mémoire sur *saint François de Sales*.

Digitized by Google

souvent. Au Châtelard avait été fondée, avant 1667, par messire Henri-Françoys de Mailliard de Tournon, une chapelle dédiée à saint François d'Assise, saint François de Sales et saint Henri ; mais en 1764, deux de ces saints ne sont plus mentionnés, il ne reste que saint François de Sales. Dans le même ordre d'idées on peut signaler que les dernières cartes postales éditées à Myans pour les pélerins groupent autour de la Vierge Noire « les saints illustres de la Savoie » : saint Anthelme de Chignin (Chartreux), saint François de Sales, saint Bernard de Menthon et saint Pierre de Tarentaise (Cistercien). Or l'église a été d'abord construite par les Observants et, comme il sera dit plus loin, était un sanctuaire franciscain important ; de nos jours, saint François et sainte Claire y sont éliminés même de la dévotion officielle.

V

Saint Antoine de Padoue (13 juin).

Comme dans la plupart des autres pays catholiques, ce saint est invoqué pour faire retrouver les objets perdus ; l'abbé Burlet donne la croyance comme universelle en Savoie (1) et le fait est que j'ai de nombreuses réponses directes dans ce sens ; on me signale aussi l'existence dans de nombreuses églises d'un tronc spécial où l'on met l'offrande en argent (avant la guerre : 10 centimes). D'ordinaire ce tronc se rencontre dans les églises où il y a une chapelle consacrée au saint, mais pas toujours ; par exemple à Gruffy il y a un tronc mais pas de chapelle.

L'émergence historique de saint Antoine de Padoue se fait d'abord en Savoie à Chambéry, dans l'église Saint-François, en 1377 ; une chapelle est aussi consacrée au saint dans l'église Saint-Léger dès 1497 ; mais toutes

(1) Burlet, *Culte*, p. 18 ; la chapelle de l'église Saint-François (primitive) avait été « fondée par les comtes de Savoie ; on y célébrait une messe quotidienne » ; Chapperon, *Chambéry*, p. 138, note 2. Fondation et chapelle disparurent lors de la construction de la nouvelle église (cathédrale).

Digitized by Google

les autres chapelles ne sont signalées qu'au cours des XVIIe et XVIIIe siècles (1). Comme aucune pratique populaire de cette époque n'est indiquée, je crois inutile d'en donner plus que la liste. Tout au plus peut-on remarquer que s'il y avait sept chapelles dans le décanat de Savoie (2) et neuf dans le diocèse de Genevois (3), il n'en existait qu'une seule dans le diocèse de Maurienne, à Bessans, cinq dans celui de Tarentaise (4), aucune dans celui de Belley. La répartition géographique de ces chapelles ne semble pas signifier grand'chose; la plupart ont dû être fondées par l'initiative privée, sans qu'on puisse reconstituer les motifs de cette fondation.

Ainsi fin 1699, Révérend Carrier consacra au Châtelard-en-Bauges une chapelle à Notre-Dame de Bon-Secours, l'Ange Gardien, saint Joseph, saint Antoine de Padoue et saint Roch, mais on ne sait pour quelle raison spéciale ces divers cultes se sont trouvés groupés en cet endroit (5). Peut-être, étant donné la présence de saint Roch, faut-il admettre que le but de Révérend Carrier a été de remercier ces saints et Notre-Dame pour une protection efficace contre la peste, ou de protéger Le Châtelard dans l'avenir contre un retour du fléau.

Saint Antoine de Padoue a été invoqué contre la peste dans la région de Chambéry au XVIIe siècle. Après la terrible épidémie de 1630, les habitants du faubourg de Montmélian fondèrent une confrérie qu'ils placèrent sous la protection de ce saint; cette confrérie subsistait encore, avec le même patronage, en 1747 (6). En 1772 il y avait à Moûtiers une confrérie uniquement religieuse qui avait aussi pour patron saint Antoine de Padoue; la chapelle de cette confrérie était située dans l'église des Cordeliers (7).

(1) BURLET, *Culte*, p. 101-102.

(2) Les trois de Chambéry, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Sulpice, Servolex, Thoiry.

(3) Passy (1555), Challonges (1581), la Biolle, Annecy, Sillingy, le Châtelard, Groisy, Champanges et Saint-Jean-d'Aups.

(4) Beaufort, Villaroger, l'Hôpital (Albertville), Saint-Martin-de-Belleville et Val-de-Tignes.

(5) Lettre de M. l'abbé PICON, curé du Châtelard, 1925.

(6) Marie GIROD, *Notice*, p. 4-5 et note.

(7) MORAND, *Corporations*, p. 177.

Digitized by Google

Dans un certain nombre de cas, il y a eu confusion populaire entre les deux saints nommés Antoine. On vient de voir qu'en Maurienne la seule chapelle qui ait été consacrée à saint Antoine de Padoue est celle de Bessans; or dans la commune de La Chapelle en Maurienne a été notée la légende suivante : « Entre le village de Gondran et le chef-lieu de la commune existe un vieil oratoire dédié à saint Antoine de Padoue. Un officier, de passage devant cet oratoire, entra tout à coup dans une violente colère en apercevant l'image ou la statue du saint. Il tira à bout portant un coup de pistolet chargé à balle sur la statue; mais, par un prodige inattendu, la balle fit ricochet et revint frapper en pleine poitrine l'officier qui tomba roide mort. On l'ensevelit à côté de l'oratoire. Depuis lors, on n'osait plus s'aventurer dans cet endroit une fois la nuit venue; un fantôme, racontait-on, se voyait rôdant autour de l'oratoire ou glissant à travers champs » (1).

Les deux thèmes du revenant et de la balle (dans les versions plus anciennes, comme à Rumilly, de la flèche) revenant et blessant ou tuant l'impie appartiennent au folklore international. Mais l'attribution du miracle à saint Antoine de Padoue est extraordinaire et s'explique par une confusion de noms; cet oratoire était primitivement consacré à saint Antoine ermite.

Une confusion semblable s'est produite en Tarentaise. Ainsi aux Chapelles, on se rend à l'oratoire de saint Antoine prier le saint quand une bête est malade (ce qui est en effet la spécialité du saint ermite) ou qu'on a perdu quelque chose (spécialité du saint franciscain) (2). Aux Brévières aussi, la date de la bénédiction des étables, 17 janvier, prouve qu'il s'agissait de saint Antoine ermite, qui semble avoir remplacé saint Antoine de Padoue, cas de retour en arrière bien caractérisé et qui confirme la thèse générale exposée dans l'introduction; enfin tous deux furent éliminés au profit de saint Joseph :

(1) *Instituteurs de Maurienne*, t. I, p. 203.

(2) Voir mon mémoire sur *Le culte de saint Antoine ermite en Savoie*, p. 140.

Digitized by Google

« L'autel actuellement dédié à saint Joseph, dans l'église à gauche en entrant, était dédié, depuis la consécration même de l'église (1727), à saint Antoine de Padoue. Il avait été décemment orné autrefois par les soins de dame Anne-Lucie Martin, épouse du fondateur; mais comme il n'y avait aucune autre indication, on ne pouvait savoir au juste s'il s'agissait de saint Antoine ermite ou de saint Antoine de Padoue. En vérité le tableau de cet autel représentait saint Antoine de Padoue et Notre-Dame des Suffrages, mais la dévotion des fidèles semblait aller de préférence à saint Antoine ermite, dont on fait la fête le 17 janvier, si bien qu'en définitive il semblait difficile de s'y reconnaître. C'est pourquoi Rd. Rullier profita d'une occasion de restaurations, en 1872, pour changer l'autel de saint Antoine en celui de saint Joseph qui venait d'être proclamé patron de l'Église universelle. Cependant on y remit sa statue qui était ancienne » (1).

Aucune des statues du saint, même à Chambéry (faite avant 1481) (2) ou à Moûtiers (3), ni son image peinte à Myans (4) ne semblent avoir été l'objet de dévotions populaires.

VI

Saint Charles Borromée (4 novembre).

Ce saint, qui a tant fait lui-même pour développer le culte des saints, n'a pas été en Savoie l'objet d'une dévotion spéciale. Sans doute il a été à diverses reprises invoqué contre la peste (5), puisque telle était sa spécialité chez nos voisins d'Italie; d'autre part son nom est associé à la dévotion rendue en Savoie au Saint-Suaire et c'est d'ailleurs sa faute si cette relique insigne a été transportée à Turin et y est restée (6). Mais dans les campagnes on possédait déjà plusieurs protecteurs spécialisés contre la peste, qui se sont remplacés au cours des siècles, saint Sébastien, saint Antoine ermite, Notre-Dame de Myans, saint Roch, plus tard saint François de Sales; et c'est à

(1) Gontharet, *Brévières*, p. 174-175 et 306-307.
(2) Rabut, *Obituaire*, p. 25, 51 (statue en argent).
(3) Borrel, *Monuments*, p. 246, statue en argent portée à Turin en 1793.
(4) Anonyme, *Myans*, p. 11.
(5) Burlet, *Culte*, p. 17.
(6) Voir plus loin le chapitre consacré au Saint-Suaire.

Digitized by Google

eux plutôt qu'au saint franciscain qu'on s'adressait dans nos villages.

La confrérie contre la peste fondée à Annecy en 1614 sous son patronage le fut partiellement sous l'influence de saint François de Sales. Des chapelles consacrées à saint Charles Borromée n'apparaissent en Savoie qu'après 1617 dans le diocèse de Genève, au XVIIIe dans les autres et leur total ne se monte qu'à neuf, dont deux dans des couvents franciscains (Thonon et Bonneville) (1).

VII

Saint Bonaventure (14 juillet).

L'abbé Burlet ne signale que quatre chapelles consacrées à ce saint en Savoie : à Cluses en 1460 dans l'église des Cordeliers ; au XVe siècle à Entremont-le-Vieux où, d'après mon enquête personnelle, son culte a complètement disparu ; puis en 1730 à Hauteville-en-Maurienne et en 1747 à Chambéry, dans l'église Sainte-Marie-Égyptienne qui était franciscaine (2). J'ajoute que le saint était représenté par une statue ou sur un tableau à Myans (3) et qu'il existait d'après l'*Obituaire* une statue en argent dans le couvent des Franciscains de Chambéry qui avait été faite avant 1527 (4).

Bien que la Savoie fît partie de la province franciscaine qui portait son nom, saint Bonaventure ne semble jamais avoir été l'objet de dévotions populaires et paraît avoir été ignoré de nos paysans; mais peut-être était-il l'objet d'un culte spécial dans les couvents.

(1) Burlet, *Culte*, p. 125-126 ; les autres chapelles étaient situées à Contamine-sur-Marlioz, Bonneville (avec saint Christophe), Saint-Pierre-d'Albigny (avec saint Sébastien et sainte Brigitte), Saint-Jean-de-la-Porte (avec sainte Barbe et saint François de Sales), Hauteville, Val-de-Tignes, Hautecour et Saint-Julien-en-Genevois.

(2) Burlet, *Culte*, p. 119.

(3) Anonyme, *Myans*, p. 11.

(4) Rabut, *Obituaire*, p. 65.

Digitized by Google

VIII

Saint Bernardin de Sienne (20 mai).

Il était représenté à Myans (1) et avait des chapelles dans la collégiale d'Annecy (elle fut démolie en 1610), à Chambéry (église Saint-François) au xve siècle (émergence en 1488), enfin à Bonne en 1580 d'après Burlet (2). Les *Visites pastorales* de saint François de Sales signalent aussi l'existence à Menthon, en 1607, d'une « chapelle de N. Dame et S. Bernardin de la présentation des Floccard » (3). En 1606 la chapelle de Saint-Bernardin à Bonne, « de la présentation des nobles Du Clouz, était sans recteur ni revenu » ; le visiteur ordonna de la remettre en état (4), mais de nos jours elle a disparu, sans doute par incorporation au maître-autel. Son culte ne s'est donc pas répandu dans les campagnes. Aucun document moderne ne laisse non plus soupçonner qu'il ait été l'objet d'un culte populaire. On sait qu'il a contribué à la diffusion du monogramme du Christ et qu'il a été souvent associé à saint Louis; tel a été le cas à Genève (5) mais pas en Savoie. La statue qu'il avait à Chambéry avait été faite avant 1452, par ordre du prieur Hugues de Cluses (6).

Peut-être faut-il regarder comme une relique du saint la ceinture dont il est parlé dans l'inventaire de 1542 du trésor de la Sainte-Chapelle : « Plus ung aultre coffre semblable la ou respouse l'aultre teste des unze mille vierges, avesque une aultre belle gibassiere de la mesme fasson, ornée en franges que dessus, aussi il y a une centure de sainct Bernardin; lesqueulx coffres ont leur serreure sans clefs » (7).

(1) Anonyme, *Myans*, p. 11.
(2) Burlet, *Culte*, p. 114.
(3) Rebord, *Visites*, t. II, p. 420.
(4) *Ibidem*, t. II, p. 106.
(5) W. Deonna, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. LXXIV (1916), p. 222 et note.
(6) Rabut, *Obituaire*, p. 58; en 1483 mourut le prieur Jacobus Thafardi, qui avait été le *socius* de saint Bernardin (mort en 1444); *ibidem*, p. 56-57
(7) Fabre, *Trésor*, p. 128; pas dans Burlet.

Digitized by Google

IX

Saint Louis de France (25 août).

Son culte n'a été introduit que relativement tard en Savoie, ce qui se comprend pour des raisons politiques. C'est en 1525 seulement qu'on signale une chapelle qui lui est dédiée à La Touvière, c'est-à-dire à Évian (1); lors des visites pastorales de saint François de Sales en 1606, elle n'est déjà plus indépendante, mais rattachée à la chapelle de Saint-Étienne : « autrefois elle était de la nomination du seigneur Golliod et Delallex, ladite famille Delallex défallie, excepté ung qui est hérétique » (2). Il est vrai que Louis XIII fonda une chapelle en l'honneur de son ancêtre à Seyssel, dans le couvent des Capucins, en 1610, et qu'on trouve au cours du même siècle des chapelles à saint Louis dans les paroisses d'École et du Biot, puis au XVIIIe siècle à Boège ; mais ce furent des fondations particulières, sans action sur le culte populaire.

Le fait mérite d'autant plus d'être signalé que saint Louis était, et est encore, le protecteur spécial des frères du Tiers-Ordre et qu'il a été « l'ami de la confrérie du Scapulaire » qui s'était répandue en Savoie (3). Si donc on peut admettre que le culte rendu à saint Louis a été plus important qu'il ne ressort des simples documents d'archives, ce culte n'a guère dû sortir des couvents. Encore est-il étrange que nos couvents de Cordeliers et de Capucins n'aient pas consacré de chapelles à ce saint ; peut-être ceci eût-il déplu aux rois de Sardaigne, comtes de Savoie.

X

Saint Roch (16 août).

Il n'y a pas lieu d'insister ici sur le culte rendu en Savoie

(1) Burlet, *Culte*, p. 193.
(2) Rebord, *Visites*, t. II, p. 466.
(3) Grobel, *Notre-Dame*, p. 449.

Digitized by Google

à saint Roch, aux siècles passés, comme protecteur contre la peste. La plupart des cérémonies en son honneur se sont continuées plus ou moins longtemps dans les paroisses qu'il avait protégées, cérémonies qui étaient pour la plupart des « fêtes de vœu ». Il est arrivé que pour les raisons financières et administratives exposées dans les *Visites pastorales,* le vœu a été déplacé ; ainsi dans la paroisse de Notre-Dame du Pré, il y avait au XVIIIe siècle une fête « en l'honneur de saint Roch et sainte Marguerite » (1) ; dans un certain nombre de cas, saint Roch a été associé à saint Théodule du Valais, dont la fête tombait le même jour, par exemple à Veyrier du Lac (2), et dans plus de cas encore à saint Sébastien, qui l'avait précédé en Savoie comme protecteur contre la peste (3).

La plupart des chapelles d'église consacrées à saint Roch ont été désaffectées au cours du XIXe siècle, et la plupart des oratoires sont tombés en ruines ; il en subsiste quelques-uns de ci de là, par exemple à Saint-Julien-de-Maurienne, à Doucy en Tarentaise. Pour les formes populaires actuelles du culte qui m'ont été signalées à Hermillon et à Thonon, je renvoie à un article précédent (4). Mais on remarquera ici, puisque nous nous plaçons au point de vue franciscain, que le culte du saint de Montpellier ne semble pas avoir dû sa diffusion en Savoie aux frères et sœurs de son Ordre. Les seules reliques signalées en Savoie étaient, à Chambéry, non pas dans des couvents franciscains, mais dans l'église des Antonins et n'émergent d'ailleurs historiquement qu'en 1617, donc à un moment où cette affectation peut sembler contradictoire, puisque les Antonins avaient déjà leur grand saint comme protecteur de la peste. C'est au XVIIIe siècle seulement que saint Roch devient patron d'une paroisse, Villardhéry en Maurienne,

(1) PÉROUSE, *Paroisses rurales*, p. 31.

(2) Voir mon mémoire sur *Saint Théodule*.

(3) Par exemple à Valezan en 1631, PÉROUSE, *Paroisses rurales*, p. 67 ; à Villargrondan, Saint-Michel, Montvernier, Saint-Colomban-des-Villards, La Table, Le Bourget-en-Huile en Maurienne, etc. ; voir BURLET, *Culte*, p. 235-238.

(4) Dans la *Revue d'hist. francisc.*, t. III, 1926, p. 460-461.

Digitized by Google

dont le patron actuel est saint Martin (1). Sur les 94 chapelles antérieures à la Révolution citées par l'abbé Burlet, il n'y en avait pas une seule placée dans les couvents de Cordeliers ou de Capucins, de Clarisses ou d'Urbanistes; si on invoquait saint Roch à Annecy, c'était à l'Hôpital des Pestiférés. A Cluses et à La Roche, où il y avait des Capucins, saint Roch n'avait même de chapelle dans aucune église.

Pourtant l'association existe dans le culte en d'autres pays, notamment en Italie au XVIIIe siècle. En Savoie, là où elle se constate, elle semble très moderne; ainsi dans l'église de Mieussy on voit presque côte à côte des statues récentes de saint Roch et de saint Antoine de Padoue, avec au-dessous d'eux un tronc pour les offrandes et un tableau explicatif, alors que ni l'un ni l'autre de ces saints n'ont eu de chapelle ni de culte spécial dans cette église avant la Révolution; il est vrai que saint François d'Assise en avait une, ainsi que saint Théodule.

XI

Saint Yves (19 mai).

Comme l'a bien démontré M. Jobbé-Duval dans l'excellente monographie qu'il a consacrée au culte populaire de ce saint dans son pays d'origine, saint Yves n'est pas tant, primitivement, le patron des avocats et des autres hommes de loi que le « patron du serment de vérité »; aussi l'une de ses spécialités pratiques est-elle de faire retrouver les voleurs (2). En Savoie, le culte du saint breton n'apparaît qu'assez tardivement: dans le diocèse de Genève au milieu du XVe siècle (Cluses et Samoens en 1554, La Compote et Saint-Pierre de Rumilly en 1580, Minzier en 1581) ou au début du XVIIe (Grand Bornand en 1607), puis dans le diocèse de Tarentaise au XVIIIe (en 1732 à Montgirod et à

(1) Burlet, *Culte*, p. 234.

(2) Jobbé-Duval, *Idées primitives*, p. 64 (bibliographie), 93 (spécialité), 145 et suiv. (mecanisme de diffusion de son culte).

Digitized by Google

Peisey) (1). L'autel de la chapelle de Saint-Yves à Cluses servait aussi, d'ailleurs, au commencement du XVIIe siècle, aux membres de la confrérie de Saint-Crépin, c'est-à-dire aux cordonniers ; et le visiteur ajoute que comme cet autel est très incommode, on réunira la chapelle à celle de saint Antoine ermite (2). A la même époque, la chapelle de Saint-Yves à Samoens n'était déjà plus indépendante, mais rattachée à celle de Saint-Jacques (3). On peut ajouter qu'à Moûtiers il avait une chapelle (non signalée par l'abbé Burlet) qui était située dans l'église paroissiale de Sainte-Marie et entretenue par « la corporation des avocats, procureurs, notaires et praticiens de ces divers arts » ; elle existait encore lors du recensement des hôpitaux, confréries, etc., dressé en 1772, mais semble avoir disparu pendant la Révolution (4). Remarquable est le fait qu'il n'y avait pas de corporation correspondante des hommes de loi à Chambéry ni à Annecy.

Le culte semble disparu dans la plupart des paroisses citées; mais il subsiste à Montgirod, d'où me vient ce renseignement, qu'on s'y rend de toute la région alentour « pour la guérison des enfants ». De quelle maladie s'agit-il? Il est difficile de le savoir; mais un fait dauphinois peut mettre sur la voie : « les muletiers du Dauphiné formaient autrefois une corporation; leur patron était saint Antoine; des fois ils lui associaient saint Yves, par suite sans doute d'un assez mauvais jeu de mots : *ivit,* prétérit de *ire*, marcher ; on comprend qu'il faille au mulet [et au muletier] un pied ferme et solide, principalement dans nos montagnes » (5). Peut-être porte-t-on à Montgirod les enfants qui sont « noués » et qui sont en retard pour marcher.

Au début du XVIIe siècle, saint Yves partage la chapelle de Saint-Pierre-de-Rumilly avec saint Roch ; elle était en 1606 « sans recteur ni revenu, et de la nomination de

(1) BURLET, *Culte*, p. 257.
(2) REBORD, *Visites*, t. II, p. 201.
(3) *Ibidem*, t. II, p. 611.
(4) MORAND, *Corporations*, p. 177, 182.
(5) PILOT, *Usages*, t. II, p. 198, 229.

Digitized by Google

Pierre Sautier, auquel a été enjoinct de la fere plastrir, blanchir, parer et doter et fere le vitre dans le mois » (1). Mais j'ai déjà dit à plusieurs reprises que ces associations de deux ou de plusieurs saints dans une même chapelle ou à un même autel ne prouvent rien quant à la forme spéciale de leur culte.

XII

Le bienheureux Amédée de Savoie (30 mars).

Avec le bienheureux Amédée de Savoie, nous arrivons à la catégorie des Franciscains d'origine savoyarde qui ont attiré sur eux l'attention ecclésiastique ou publique par leurs vertus chrétiennes. Il ne faut pas confondre le bienheureux Amédée, qui régna comme duc sous le nom d'Amédée IX (1465-1472), fut l'époux d'Yolande de France, très dévouée aux Franciscains, et le père de la bienheureuse Louise, avec saint Amédée, évêque de Lausanne en 1145, qui n'avait d'ailleurs pas de patronage ni de chapelle en Savoie. Cette confusion, sur laquelle on a souvent attiré l'attention (2), tient à ce que le peuple ne fait guère de différence dans les titulatures et traita Amédée IX non pas de bienheureux, mais de saint (3).

Ce culte, comme celui de saint Louis, est partiellement politique par son origine ; vénérer et prier un saint de la maison régnante était en quelque sorte faire sa cour ; aussi

(1) Rebord, *Visites*, t. II, p. 593.

(2) Voir en dernier lieu Cochon, *Église*, p. 19.

(3) Il en est de même pour les bienheureux Jean d'Espagne et Ponce de Faucigny. Ainsi les Savoyards établis dans le Valais, ayant résolu de fonder une sorte de société de secours mutuels, prirent pour patron « saint Amédé » et firent faire un tableau le représentant, qu'ils obtinrent de placer dans l'église de Saint-Maurice pour y faire leurs dévotions ; ce patronage leur valut, naturellement, l'approbation et même l'aide du roi de Sardaigne. Fondée en 1764, cette confrérie avait pour but de grouper les Savoyards établis dans la Suisse entière ; elle subsistait encore en 1896 ; mais la plupart des anciennes familles étaient éteintes, et la majeure partie des autres devenue valaisane. Voir Bourbon, *Confrérie*, surtout p. 321-322 et 330, 332 ; mais il n'est pas donné de renseignements sur le culte rendu au « saint ».

Digitized by Google

voit-on les fondations et les donations en l'honneur du bienheureux Amédée provenir non pas tant du petit peuple que des nobles ou de ceux qui, occupant des charges, comptaient se faire anoblir. La béatification n'eut lieu qu'en 1677; pourtant, dès 1617 l'église des Capucins de Thonon avait été dédiée à saint François d'Assise et au B. Amédée (1), ce qui semble contraire aux règles de l'Église. Si l'église cathédrale de Chambéry fut dédiée au même bienheureux ainsi qu'à Notre-Dame de l'Annonciation, ce ne fut qu'en 1779, après élimination temporaire de saint François d'Assise. On venait de démolir l'église paroissiale Saint-Léger et il fut convenu que « les fonctions paroissiales de Saint-Léger s'y exerceraient de fait... Le choix de ce nouveau patronage dut probablement, tout en continuant la tradition de jour férié déjà observée à la vieille église, s'inspirer de sentiments dynastiques et d'appel aux largesses royales attendues en l'honneur de l'Ordre suprême de l'Annonciade et d'un ancêtre béatifié; mais il répondait aussi peut-être aux habitudes populaires de désignation pour le passage qui portait l'image de l'Annonciation et subsistait encore en 1793 » (2). Ceci ne prouve pas, soit dit en passant, que le culte de l'autre patron, Amédée, fût spécifiquement populaire, bien que celui de l'Annonciation ou Annonciade le fût (3).

Il est vrai que, à défaut de chapelles, le duc Amédée fut représenté par des images qui furent, selon l'expression de l'abbé Burlet, « vénérées » à : Annecy dès 1479, dans l'église des Dominicains; à Chambéry dès 1480, dans l'église

(1) Burlet, *Culte*, citant *Œuvres* de saint François de Sales, Lettre 8e, V, 22 et Gonthier, *Biographie* du B. Amédée, *Œuvres*, t. I, p. 561 et t. III. p. 118.

(2) Cochon, *Église*, p. 40-41.

(3) En France, l'ordre royal de l'Annonciade avait été fondé en 1501 par Jeanne de Valois, du Tiers-Ordre, et le bienheureux Gabriel-Maria, approuvé en 1502 par un Privilège d'Alexandre VI (confirmé en 1507 par Jules II), et placé sous la juridiction des Frères Mineurs de l'Observance; la relation de l'Ordre savoyard et des Franciscains devrait être étudiée de près. Sur les indulgences spéciales à cet Ordre, voir les documents publiés par F. Delorme et analysés par H. Lemaître, *Rev. d'hist. francisc.*, t. IV, 1927, p. 88-93, concernant les Annonciades de Bourges et d'Albi, mais dont divers éléments valent pour la Savoie.

Digitized by Google

Saint-François; à Seyssel dès 1609, dans l'église des Augustins; ce qui donnerait à supposer que le culte populaire urbain a précédé la reconnaissance papale et l'inscription liturgique. A Annecy il y avait aussi une chapelle dans l'église de la Visitation dès 1610, alors qu'à Thonon la chapelle de la Sainte-Maison ne fut fondée qu'en 1677. donc l'année même de la béatification. Plus tard, on trouve une chapelle, toujours à Annecy, dans l'hôpital de la Providence, en 1693, et à Montmélian dans l'église du fort, démoli depuis, en 1782 (1). Cette dernière était évidemment militaire et dynastique; mais on remarquera que toutes les autres manifestations du culte étaient conventuelles et citadines. Le seul cas rural est le patronage de Saint-Amédée-de-la-Côte, paroisse de Tarentaise, qui n'est signalé qu'en 1758. A la liste de l'abbé Burlet j'ajoute le tableau « représentant le petit Jésus, Nostre Dame, sainte Anne, saint Anthoyne et le bienheureux Amed », indiqué dans l'inventaire de 1686 de la chapelle Sainte-Anne à Marin (Chablais) (2).

Aucun document, semble-t-il, ne permet de dire dans quel but on invoquait le bienheureux Amédée. Pour Annecy seulement on peut supposer que c'était contre la peste, puisqu'il y était co-patron avec saint Charles Borromée de la confrérie fondée dans ce but en 1614 dont il a été parlé ci-dessus. Par contre, son patronage à Chambéry des perruquiers, érigés en confrérie-corporation en 1726 sous la règle de Victor-Amédée II (3), ne s'explique que par des raisons « dynastiques ». A ce moment les corporations avaient déjà pour la plupart abandonné leurs anciennes cérémonies, dont quelques-unes étaient fort pittoresques; la nouvelle corporation des perruquiers se contenta de faire dire une messe solennelle le jour de la fête du patron et de s'occuper des réparations de la chapelle qui lui était consacrée (4), sans consécration ni distribution

(1) Burlet, *Culte de Dieu*, p. 87-88.

(2) *Inventaire de la chapelle Sainte-Anne à Marin*, 23 août 1686, *Mém. et doc. de l'Académie chablaisienne*, t. IV, 1890, p. 212.

(3) Morand, *Corporations*, p. 152-154.

(4) Morand ne dit pas où était située cette chapelle: s'il s'agit de celle de

Digitized by Google

solennelle de pain bénit, comme faisaient les autres corporations.

On doit sans doute interpréter de la même manière une tentative de culte en l'honneur d'Amédée de Savoie qui paraît s'être manifestée, au moins à la fin du XVIIe siècle, dans le couvent des Capucins de Saint-Jean-de-Maurienne ; ce couvent s'intéressait vivement aux pèlerinages non seulement populaires, mais aussi princiers, qui se faisaient à Notre-Dame du Charmaix; lorsque le Père d'Orly, Capucin de cette ville, rédigea son recueil des *Merveilles* dont il sera parlé plus loin, il le dédia au bienheureux Amédée et « exalta en termes pompeux ses vertus en général et spécialement son amour pour les pauvres et sa dévotion singulière envers la Sainte Vierge » (1). Mais cette tentative du Père d'Orly pour attirer sur le couvent de Saint-Jean les faveurs princières ne servit sans doute pas à grand'-chose, puisque les Capucins ne fondèrent même pas de chapelle en l'honneur du bienheureux.

XIII

Jean-Victor de Sonnaz.

Membre d'une ancienne et illustre famille de Savoie, le R. P. M. Jean-Victor de Sonnaz entra très jeune au couvent de Chambéry, fut de suite appelé à des postes importants, y renonça, revint à Chambéry et y vécut si chrétiennement que les autres frères et le petit peuple de la ville le regardèrent comme un saint ; j'ignore (en tout cas je ne le trouve pas cité dans le *Manuel* du Tiers-Ordre de 1898), si l'opinion populaire a été consacrée à Rome. Jean-Victor de Sonnaz mourut le 17 décembre d'une année comprise entre 1752 et 1785, au dessus de quatre-vingts ans ; « *cujus sanctitatis sacrae adeo percrebuerat ut nedum assistientes sed et finitimi populi tur-*

l'église Saint-François, les perruquiers ont simplement annexé un culte qui existait déjà dès 1480.

(1) Molin, *Charmaix*, p. VIII.

Digitized by Google

batim ad ejus exequias accurrerint et multi vestis illius ac cordae frusta tanquam reliquias susceperint » (1).

Ce partage de morceaux de vêtements et, dans le cas des Franciscains, de fragments de corde devant servir de reliques, opéré spontanément par le peuple, est en général un excellent élément dans les procès de canonisation ; le fait s'était produit aussi à la mort de saint François de Sales et se produisit même au dix-neuvième siècle à la mort de Mgr. Rey, évêque d'Annecy. Mais aucun document ne laisse supposer qu'un culte proprement dit du P. Jean-Victor de Sonnaz se soit organisé à Chambéry; s'il en a été ainsi, la Révolution y a mis bientôt obstacle.

XIV

Autres Franciscains vénérés en Savoie.

Peut-être des pratiques populaires du même genre ont-elles été exécutées ailleurs en Savoie, là où il y avait des couvents, à la mort de certains frères ou pères renommés localement pour leur vertus. Ainsi Fodéré raconte qu'à la mort d'un certain père Bourgeoys, qui jouissait à Chambéry d'une réputation de sainteté et qui mourut à Lyon, la croix érigée par lui au roc Bastonnet, au dessus de la chapelle des Trois-Maries, elle-même située non loin de l'église de Sainte-Marie-Égyptienne et du couvent de l'Observance (voir plus loin Notre-Dame de Myans), croix « laquelle avoit les croysons tournés du costé de Septentrion, au moment de sa mort se tourna d'elle-même, par une vertu Divine, droit du costé du couchant qui regarde contre Lyon » (2). Depuis longtemps, ajoute Chapperon, la croix n'existe plus ; mais on reconnaît encore sur le rocher l'endroit où elle avait été plantée (3).

Plusieurs Franciscains ont joui de leur vivant d'une grande réputation; ainsi le P. Jean d'Albiez en Maurienne,

(1) Rabut, *Obituaire*, p. 88-89.
(2) Fodéré, *Narration* 1re partie, p. 943.
(3) Chapperon, *Chambéry*, p. 150.

Digitized by Google

qui fonda en 1627 la nouvelle chapelle de N-D. de Bonne-Nouvelle dont il sera parlé plus loin ; le P. Chérubin, qui évangélisa le Chablais avant saint François de Sales et eut le mérite d'introduire dans le diocèse la cérémonie des Quarante Heures, fondée à Milan par un Capucin, en 1536 (1); le P. Sébastien, Capucin, qui introduisit chez nous les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire (2); le P. Bernardin, de Thônes, Capucin, etc.; mais aucun d'eux ne semble être devenu l'objet d'un culte populaire, même pas le Frère Jean de Parcu, Capucin de Cluses, qui, au témoignage de Fodéré, était doué de la double vue :

« de noble extraction, il réussit en un grand prédicateur, accompagné d'une singulière faconde, doué de plusieurs autres dons du S. Esprit, particulièrement il prédisoit plusieurs choses futures, et comme un autre Elisée connaissoit les choses absentes comme présentes. Arriva un jour Nativité Nostre Dame que preschant en la ville de Tono (3), près Annessi, il s'arresta quelque peu au milieu de sa prédication sans parler les yeux fixes contre la muraille qui estoit prospective et puis tout à coup avec exclamation il répéta trois fois Jésus, Jésus, Jésus et puis dit que quelqu'un de vous autres courent promptement au pont de Nan (qui est sur une petite rivière qui flue hors la ville) (4) il trouvera une fille qui porte un petit enfant dans une corbeille cachée dans les immundices et bailleures de la maison, pour le jetter et noyer dans la rivière. Subitement quelques uns y accoururent, qui trouvèrent la chose comme ce bon Pere l'avoit dit. Il fit encore un semblable trait preschant le caresme en ceste ville de Tono ; un jour il interrompit le discours de son sermon et s'escria avec une grande exaggération, disant : Ha! Messieurs de Tono, si le grand nombre de pies qui gazouillent, jargonnent et crient d'une façon extraordinaire sur le toict d'une telle maison pouvoient parler voix humaine, elles diroient bien qu'elles crient et demandent vengeance, contre huict hommes débauchés et perdus, lesquels depuis hyer au soir, ont continué et continuent à yvron-

(1) Truchet, *P. Chérubin*, p. 377, document n° 5. A compléter par E. Vuarnet, *Découverte d'un livre de 1598 relatif à la célébration des Quarante Heures de Thonon*, *Mém. doc. Acad. chablaisienne*, Thonon, 1913, p. 1-62 ; c'est la réédition d'un petit livre rarissime intitulé *La Volontaire Conversion de Pierre Petit*, etc., dont l'auteur semble avoir été Antoine de Saint-Michel, baron d'Avully.

(2) Truchet, *P. Chérubin*, p. 370.

(3) Il s'agit de Thônes.

(4) Aujourd'hui le Nom, affluent du Fier.

Digitized by Google

gner et jouer avec blasphèmes exorbitants et exécrables contre Dieu leur créateur. Aussitost le magistrat de la ville y envoya ses officiers lesquels virent au dessus de la maison un nombre de pies, lesquelles le bec torné contre le ciel, crioient d'une façon espouventable et treuvèrent dans la maison ces huict hommes débauchés qu'estoient en querelle et furie les uns contre les autres, reniant, blasphémant le nom de Dieu, comme s'ils se fussent voulus escorger » (1).

CHAPITRE III

CULTES PROPREMENT FRANCISCAINS : FEMMES

XV

Sainte Claire (12 août).

Il n'a existé en Savoie ni reliques, ni patronages, ni chapelles de sainte Claire, peut-être parce que ce culte était essentiellement monastique. Mais il est probable que dans les couvents mêmes de Clarisses et d'Urbanistes on manifestait à son égard une dévotion au moins aussi importante que celle dont étaient l'objet saint François et les autres premiers Franciscains. En tout cas, elle était représentée à Myans (2), sur un tableau d'âge non déterminé, qu'une tradition locale fait remonter jusqu'aux Montmayeur. En outre, les Clarisses avaient un culte spécial pour le Saint-Suaire de Chambéry, comme il sera dit plus loin. Le catalogue du Musée de Chambéry (3) signale, sous le n° 8663, un « reliquaire en bois sculpté supporté par un groupe de religieuses clarisses, de chaque côté un ange debout en tunique rouge », sans dire de quelles reliques il s'agit.

(1) Fodéré, *Narration*, 1re partie, p. 843.
(2) Voir plus loin, à *Notre-Dame de Myans*.
(3) Daisay, *Catalogue*, Chambéry, 1894.

Digitized by Google

XVI

Sainte Élisabeth de Hongrie (19 novembre).

Le culte de sainte Élisabeth, qui a pris dans d'autres pays une si grande extension populaire (1), ne paraît guère avoir pris racine en Savoie. Selon l'abbé Burlet et un document d'archives, il en existait des reliques en 1548 dans l'église de Thorens, laquelle dépendait du chapitre de Saint-Pierre de Genève; c'est donc peut-être une importation de cette ville. Des chapelles sont signalées à Aime en 1630, à Fessons-de-Salins en 1732 et à Abondance, siège d'une abbaye augustinienne, en 1680 (2).

Bien que le culte de cette sainte ait été répandu dans un grand nombre de pays par les couvents de Clarisses, il ne semble pas y avoir eu en sa faveur d'action de cet Ordre en Savoie.

Il ne faut pas confondre cette sainte avec sainte Élisabeth de Portugal, dont, paraît-il, le culte aurait été introduit en Maurienne pendant l'occupation espagnole (3), ni avec la mère de saint Jean-Baptiste, qu'on voyait sur une peinture à fresque, réprésentent la Visitation, dans l'église Saint-François (4) et sur un retable de l'église des Antonins (5) à Chambéry. Mais c'est bien sous le patronage de sainte Élisabeth de Hongrie qu'était placée la congrégation de l'Humilité ou du Sac, d'abord consacrée à l'œuvre des filles repenties et plus tard à celle des orphelines (6).

(1) Par exemple en Belgique, cf. Lucien Crick, *Notes relatives au souvenir et au culte de sainte Élisabeth de Hongrie en Belgique*, dans *Revue d'hist. francisc.*, t. II, 1925, p. 403.

(2) Burlet, *Culte de Dieu*, p. 141.

(3) Angley, *Hist. du dioc. de Maurienne*, p. 376.

(4) Chapperon, *Chambéry*, p. 131 et note.

(5) Perrin, *Hospitaliers*, p. 46 et 109. Elle est dans les Ardennes la patronne des scieurs de long, Meyrac, *Légende dorée*, p. 230.

(6) Monachon, *L'Orphelinat de Chambéry*, p. 47 ; Marie-Girod, *Notice*, p. 67, note; sur l'œuvre des Madelonettes, voir plus loin, à *Sainte Marie-Madeleine*.

Digitized by Google

XVII

Sainte Colette (16 mars).

Sainte Colette fut en relations personnelles avec le duc Amédée VIII (pape sous le nom de Félix V), qui décida en 1424 de fonder un couvent réformé à Vevey; celui de Chambéry date de 1445. Il ne semble pas que la réformatrice, qui ne fut d'ailleurs canonisée qu'en 1807, ait été l'objet d'un culte en Savoie; aucune chapelle ne lui est consacrée, et il ne paraît pas qu'à Chambéry on l'ait, comme en Belgique (1), invoquée en qualité de protectrice spéciale des femmes en couches. Peut-être y a-t-il eu un culte dans les couvents; en ce qui concerne celui d'Évian, ni l'*Obituaire* ni le *Livre des Élections*, manuscrits dépouillés par le P. L. de Marlioz, ne donnent de détails sur le culte intérieur; on peut tout juste signaler que le *Coutumier* rédigé en 1722 ajoute à l'invocation Jésus-Marie-Joseph celle de François-Colète (2).

XVIII

Sainte Rose de Viterbe (4 septembre).

Ici au contraire le culte n'est pas conventuel, mais uniquement rural, puisqu'aucune chapelle n'est signalée dans les couvents franciscains, au lieu qu'il en existait une au Châtelard-en-Bauges en 1665 et une autre [ou plutôt un oratoire] à Nances, dans le Petit Bugey, en 1672 (3). Dès la visite pastorale du 12 juillet 1606 il n'est déjà plus fait mention de la chapelle du Châtelard (4) et M. l'abbé Picon, curé de cette ville, a bien voulu m'écrire en 1925 que de

(1) Voir entre autres J. Chalon, *Fétiches, idoles et amulettes*, Saint-Servais (1923), t. II, p. 127.
(2) L. de Marlioz, *Clarisses d'Évian*, p. 49.
(3) Burlet, *Culte*, p. 239
(4) Rebord, *Visites*, t. II, p. 165-167.

Digitized by Google

nos jours la mémoire de sainte Rose est complètement oubliée dans le pays.

Pour la chapelle de Nances, voici les renseignements que m'a aimablement communiqués, en 1925, M. l'abbé N. Favre, d'après les archives de sa paroisse : « Par testament du 4 octobre 1672, M. Claude Deschamps, de Nances, bourgeois de Chambéry, a ordonné de donner 100 florins pour faire construire une chapelle à l'honneur de sainte Rose au bas de la montagne Despines, proche les grands chemins qui tendaient alors de Novalaise et Nances à Chambéry. L'année suivante, honorable Claudine Chambaz, veuve dudit Claude Deschamps, a fondé 2 messes à ladite chapelle. A la même date Rd Mre Claude Charpine, curé de la paroisse de Nances, y a aussi fondé 6 messes. L'intention des fondateurs était « d'attirer une dévotion à ladite chapelle à l'entrée des deux grands chemins qui allaient depuis ladite montagne aux paroisses de Nances et de Novalaise et donner à ceux qui passaient le moyen de prier Dieu. Mais comme depuis, les ravines d'eau et les éboulements de pierres et de terre venus et revenus de ladite montagne ont rendu ces chemins impraticables et inaccessibles et menacent de détruire ladite chapelle, et que de plus, sur l'ordre de feue S. A. Charles-Emmanuel, ils ont été transportés ailleurs, il est par suite devenu impossible de remplir lesdites intentions. Pour y remédier et mettre à l'abri ladite chapelle, M. Jacques Deschamps, fils et héritier de feu Claude a, avec l'autorisation de Mgr. l'Evêque de Belley, a fait démolir ladite chapelle et l'a fait reconstruire à l'endroit où elle est à présent et ce par un acte du 16 décembre 1722 ».

« Quant au culte rendu à sainte Rose, ajoute M. l'abbé Favre, il n'y en a pas d'officiel. On ne dit plus la messe dans la chapelle. Mais dans les années de sécheresse, les paroisses voisines se réunissent et processionnellement on va invoquer sainte Rose et demander la pluie. Il n'y a ni statue, ni tableau représentant sainte Rose ».

Donc en 1925 existait encore une coutume populaire dont Raverat signalait déjà l'intérêt en 1872 ; le même voyageur dit en outre que non loin de la chapelle se trou-

Digitized by Google

vent une source et un rocher nommé la *Table Sainte*, ce qui m'avait amené à supposer qu'il y avait un lien entre les trois faits (1); les renseignements nouveaux de M. l'abbé Favre ne détruisent pas cette hypothèse, mais font savoir qu'il y a eu deux chapelles, dont la seconde seule est devenue un lieu de pélerinage contre la sécheresse.

L'abbé Burlet affirme (2) que « sainte Rose de Viterbe était invoquée à Chambéry, dans la vallée de la Novalaise et en Bauges pour obtenir la pluie » ; mais les documents connus ne parlent que des paroisses « voisines », et aucun texte ne permet d'affirmer qu'on venait dans ce but à Nances ou au Châtelard depuis Chambéry. Reste à savoir d'où pouvait venir cette spécialité (3). L'hypothèse de la source sacrée vaut pour Nances, mais non pas pour le Châtelard. Rien, dans la vié de la sainte, qui mourut à 18 ans, ne donne la clef du problème, sinon peut-être ce détail qu'elle « resta 3 heures au milieu d'un grand brasier sans en être atteinte » (4). On aurait alors ici un de ces cas assez rares dont parle le P. Hippolyte Delehaye, de la Société des Bollandistes, où « un culte a été créé de toutes pièces par la légende » (5).

XIX

Sainte Marguerite de Cortone (22 février).

Cette pénitente du Tiers Ordre mena d'abord une vie scandaleuse, puis se convertit, devint la troisième lumière de l'Ordre, mourut en 1297, et fut canonisée par Benoît XIII ; pas de chapelles ni de patronages en Savoie. Mais son homonyme, la martyre d'Antioche, qu'invoquent les femmes en couches, en a un très grand nombre et il

(1) *Notes de folklore*, p. 23.

(2) Burlet, *Culte*, p. 18.

(3) Dans la plupart des pays catholiques, sainte Rose est invoquée contre les rougeurs, l'érysipèle, l'eczéma ; pour la Belgique, cf. Chalon, *loc. cit.*, t. II, p. 32, 154.

(4) *Manuel*, p. 79.

(5) H. Delehaye, *La Vie de sainte Théodiste de Lesbos*, Extr. de *Byzantion*, t. I; cf. p. 198.

Digitized by Google

n'est pas interdit de penser que certaines d'entre elles étaient consacrées à la sainte pénitente franciscaine. Ce pourrait être le cas pour la chapelle signalée au début du dix-huitième siècle à Chambéry dans l'église de Sainte-Marie-Égyptienne, dont la légende est de même type, et qui était spécialement vénérée par les Franciscains.

XX

Sainte Bernarde

Elle avait une chapelle à Bellentre (Tarentaise) en 1732, selon un document d'archives signalé par l'abbé Burlet, qui ajoute : « il n'y a pas de sainte ou de bienheureuse de ce nom dans le catalogue officiel des saints ; il s'agit, ou d'une pieuse Clarisse morte en 1532 (fête le 25 mars), ou d'une Tertiaire de Saint-François (fête le 21 septembre), vénérées dans quelques monastères » (1). On remarquera pourtant que la bienheureuse fêtée le 21 septembre s'appelle non pas Bernarde mais Bernardine de Foligno, et qu'elle est très honorée en Espagne (2), ce qui permettrait peut-être, s'il s'agit d'elle, d'attribuer sa localisation en Savoie à l'occupation espagnole (3).

XXI

Le rôle d'Yolande de France.

On a déjà parlé de la grande dévotion d'Yolande de France, qui, conformément à la coutume séculaire de sa famille (coutume qui cessa lors de l'avènement des Valois) se fit ensevelir comme Franciscaine. On a parlé aussi de

(1) Burlet, *Culte de Dieu*, p. 114.

(2) Dom Baudon, *Dictionnaire hagiographique*, Paris, 1925, p. 120. Il n'y a de sainte Bernarde signalée à aucune de ces dates dans le *Manuel du Tiers Ordre*, éd. de 1898.

(3) L'abbé Burlet n'indiquant pas les ouvrages où il s'est documenté, je serais reconnaissant à mes lecteurs de me renseigner sur cette sainte Bernarde.

Digitized by Google

l'appui qu'elle accorda à l'Ordre ; il convient de citer ici deux documents intéressants, peut-être encore conservés à Munich, ou emportés par les Wittelsbach. Il s'agit de lettres écrites par Yolande et qui devaient être remises à la Vierge par l'entremise de saint François d'Assise et de sainte Marie-Madeleine. Le thème des « Lettres tombées du Ciel » est assez fréquent dans le folklore hagiographique, non seulement européen, mais universel ; par contre on a peu de documents détaillés sur le thème des « Lettres envoyées au Ciel » et c'est la raison pourquoi nous donnons en entier le texte du manuscrit « apporté par les Clarisses d'Orbe dans leur monastère d'Évian ».

« Laus Deo. S'ensuit la teneur des epistres très deuottes que feue ma tres redoubtee Dame, Madame, la mere de cette tant saincte Dame deuanditte, qu'estoit nommee Madame Yolant de France, par la grace de Dieu Duchesse de Sauoye, fit à la Saincte Vierge Marie par grande ferueur et deuotion pour luy donner et offrir elle, et ses enfans et tout son faict (1).

« Iesus Maria,

« Glorieuse Vierge Marie, Mere de Dieu et Madame ma maistresse, ie Yolant de France, miserable pecheresse et Vostre esclaue, confesse et vous promet de toute sa puissance par la foy qu'elle doibt a Dieu et a vous, et confesse vous auoir faict homage, de corps, d'ame et de biens, et vous baille toute la Signeurie, et ses enfants et le païs, et toute la justice et puissance qu'elle at en ce monde, a vostre gouernement ; et s'en demet, et vous le remet, et des ce ior en auant vous rent sondict corps et ame, sesdicts enfans, pais et Signeurie, et vous supplye que l'ayez pour recommandé, et les veuillez garder de leurs ennemis et de tout ce qui leur pourroit estre en malefice, et aussi me veuillez garder a l'heure de la mort de l'ennemi et de sa puissance ; car ie luy renonce, et au monde idem ; et si ma personne par fragilité tomboit en peché, qu'a l'heure de mon trepassement il ne me puisse rien demander ; car je vous ai baillé toute ma vie depuis ma cognoissance par hommage, i'en di tout chascun ior XV Aue Maria, et en temoing de verité, et aussy que tout ce que i'ay escript de ma main, ie vuex qu'il soit faict, et depuis ma naissance l'ennemi a ie ne puisse rien demander en corps, ame, et aussi le païs lequel ie vous baille, i'ay escript ces presentes de ma main, et scellees de mon scel a Pignerol, douziesme iour de Septembre

« Vostre miserable esclaue,
« Yolant de France. »

(1) *Faict* signifie ici *domaine*.

Digitized by Google

Monsieur Sainct-François et vous Madame Marie-Magdelaine ie vous supplye de presenter ceste epistre a la Vierge Marie, et a l'heure de mondict trepassement soiez-en mes temoings contre l'ennemy et protestez a mon bon ange, comme a mon aduocat, que ie ne suis qu'a la Vierge Marie. »

Teneur d'une autre epistre que maditte tres redoubtee Dame fit après quand elle fust vefue.

« Iesus Maria,

« A vous Glorieuse Vierge Marie, Mere de Dieu et ma Dame et Maitresse. Ie Yolant de France, poure pecheresse, et vostre taillable et esclaue, tout comme administreresse, et tutrice de la duché de Sauoye et du Piedmont et autres Signeuries approuue et ratifie la lettre escripte cy deuan et premierement en lui baillant mondict corps et ame, et mes enfans, et lui remet toute la puissance que par les estats m'at esté baillee ; vous supplyant qu'il vous aggree l'accepter et gouuerner les dicts pais et enfans, et moi aussy, et les garder de leurs ennemys en maniere que puisse faire chose qu'après cette mortelle vie puisse auoir la perdurable, et de ceste heure me demet de toute mienne puissance et la vous remet ; et que choses par fragilité que fasse ou puisse faire contre vostre volonté, proteste qu'a l'heure de ma mort ne me puisse rien demander l'ennemi ; car ie renonce a luy et a tous ses faicts, et au monde aussy, et par homage vous di tous les iours XV Aue Maria en signe d'estre vostre taillable. Vous suppliant, Glorieuse Mere de Dieu, qu'a l'heure de mondict treppassement en veuillez estre mon temoing, et que ie ne veux, ny entend qu'il puisse auoir puissance sur moy ; et veux viure et mourir en vostre loy, et comme en bonne chrestienne, et en temoing de verité ay confirmé et approuué ladicte premiere lettre estre valable et cette cy escripte de ma main et scellee de mon scel. Donné a Versail (1) second iour de Feurier, et le premier de ma tutelle et administration.

« Vostre tres humble et miserable esclaue,
« Yolant de France ».

« Monsieur Sainct Francois et vous Madame Saincte Marie-Madelaine, présentez icelle lettre a la Glorieuse Vierge Marie, protestant auec Sainct Iacque, a qui je suis pelerine, que ie ne suis qu'a elle, et veuille receuoir mon dict corps, et tous mesdicts enfans et pais en cette mortelle vie, et l'ame quand elle partirat de ce poure corps, afin que ses dicts soient véritables : qu'elle est aduocate des pecheurs, desquels je me vois des plus poures et i'en demande mon bon ange en temoing » (2).

(1) Verceil en Piémont.

(2) *Vie de Louise*, p. 158-160; ces deux lettres avaient déja été copiées par

Digitized by Google

On voit que la duchesse se donne à la Vierge, ainsi que sa famille et ses domaines, et ceci surtout dans l'espoir de n'être pas emportée par le diable en enfer, et afin d'obtenir, par l'intercession de saint François et de sainte Madeleine, puis de saint Jacques et de son Ange Gardien, place au Paradis. Il s'agit donc d'une lettre d'exorcisme, du même type que certaines des incantations dont il a été parlé ci-dessus. C'était en même temps une sorte de passeport; car une annotation ajoutée au texte original par une religieuse du couvent d'Orbe déclare :

« Ces deux lettres auoit baillé en garde cette vaillante Dame a vne de ses femmes, et luy deffendit que iamais nul ne les vit, mais quand elle verroit qu'elle seroit à l'heure de sa mort qu'elle les luy apportat, et mit entre ses mains; mais ladicte femme fust si surprise d'icelle mort, qu'elle oubliat le commandement de sa Dame et Maitresse. »

Quand elle y pensa, elle les apporta au Conseil, qui refusa de les donner à Louise, « car l'on voulust qu'elles demeurassent en la maison de Sauoye ». Louise les fit donc copier et les porta toujours sur elle. Cette copie fut envoyée par les religieuses de Sainte-Claire, avec les dépouilles de sa chambre, comme reliques, aux cours de Savoie et de Bavière, selon une note de l'abbé Rey, confesseur des Clarisses d'Évian, datée de 1749 (1).

XXII

La bienheureuse Louise de Savoie (2) (1er octobre).

J'ai fait allusion ci-dessus, à plusieurs reprises, à la possibilité de cultes spéciaux à l'intérieur des couvents francis-

l'abbé Rey, en 1720, dans sa *Vie* manuscrite de Louise de Savoie qui fut communiquée au chanoine Grobel, lequel les imprima dans *Notre-Dame de Savoie*, p. 526-528 en orthographe moderne.

(1) Jeanneret dans *Vie de Louise*, p. 161.

(2) Pour la rectification des données spécialement historiques, voir entre autres Jeunet, *Louise de Savoie*, p. 200; un certain nombre d'erreurs se sont glissées dans le *Manuel du Tiers-Ordre* et dans le *Palmier Séraphique*; cf. *ibidem*; plus nombreuses encore ont été les erreurs biographiques et chronologiques de Fodéré.

Digitized by Google

cains. Un cas typique de ce genre est fourni par la vénération dont a joui, et jouit encore, chez les Clarisses réformées, Louise de Savoie, dont la béatification solennelle n'eut lieu que le 31 août 1839, bien que, comme dit son biographe, « elle eût été tenue pour Bienheureuse dès sa mort », survenue le 24 juillet 1503 (1). Fille du bienheureux Amédée IX et d'Yolande de France, zélés protecteurs des Franciscains, elle suivit les traditions de ses deux familles ; sans doute elle épousa d'abord Hugues de Chalon, prince d'Orange, en 1479, mais non sans avoir fait vœu d'entrer aussitôt que possible en religion; en conséquence de quoi, devenue veuve « elle porta pendant deux ans l'habit de Sainte-Claire sous ses vêtements de princesse » et entra au monastère d'Orbe (fondé par sainte Colette) en juin 1492, en même temps que deux de ses dames d'honneur, dont l'une Catherine de Saulx, d'origine franc-comtoise, rédigea sa vie (2).

En 1555 les sœurs d'Orbe durent se réfugier à Évian, où, en 1569, Emmanuel-Philibert ordonna de leur donner le couvent des Cordeliers ; elles y restèrent jusqu'en 1589, en furent chassées par les Genevois, et n'y revinrent qu'en 1593 ; elles y demeurèrent ensuite jusqu'à la Révolution. Malgré ces vicissitudes, elles gardèrent toujours un vif souvenir de Louise de Savoie, et d'autant plus qu'elle avaient réussi à conserver la *Vie* manuscrite jadis rédigée par Catherine de Saulx.

Le biographe ajoute que « les dépouilles de la chambre de Louise de Savoie furent envoyées après sa mort comme reliques aux cours de Savoie et de Bavière » ; en 1789 il restait encore au monastère le reliquaire de cette princesse où se trouvait un morceau de la Vraie Croix, sa cuillère d'enfance, sa tasse en bois bordée d'un petit cercle d'argent, etc. Cette dernière existe encore à la cure d'Évian (3) et rappelle l'écuelle en bois de Jean d'Es-

(1) JEANNERET, *Notice*, p. 18.

(2) Voir pour une biographie de Catherine de Saulx, JEANNERET, *loc. cit.*, p. 200-201.

(3) *Ibidem*, p. 19-20.

Digitized by Google

pagne, Chartreux (1). Charles III, duc de Savoie, avait bien « résolu de retirer le corps de Louise de Savoie et d'Amédée IX pour les réunir et en faire un objet de dévotion spéciale, mais les guerres de Charles-Quint l'en empêchèrent » (2). J'ajoute qu'une autre princesse de Savoie, Blanche, fille d'Amédée comte de Genève, appartint au même couvent en 1490 (3). On peut donc regarder la vénération vouée à Louise par les Clarisses comme partiellement d'ordre dynastique.

C'est surtout dans la *Vie* de la bienheureuse par Catherine de Saulx qu'on peut voir sous quelle forme cette vénération prit corps parmi les Clarisses d'Orbe et d'Évian. En premier lieu, on rencontre le thème hagiographique banal de l'odeur suave :

« Au lieu où elle auoit coustume de soy tenir et faire ses oraisons et aultres chouses, le iour qu'elle feust ensepvellie, les sœurs y allerent, et là sentirent merveuilleuse odeur, comme si lesdicts lieux feussent tous pleins de violettes très flairans, sans que creature mortelle y eust mis ny tenu quelcunque odeur, ne par aduant : de quoy lesdictes sœurs feurent en grand-admiration. Et pareillement les draps, comme coure-chief, et aultres chouses que à son bénit usage auoient esté, flairoient, quand on les eust laués, marueilleusement bon, sans y auoir oncques eu, par moyen de creature mortelle, queuque odeur en façon qu'il soit. » (4).

Une autre preuve de sa sainteté fut donnée par la guérison du confesseur du couvent, qui avait été subitement privé d'appétit, « que c'étoit chose piteuse ». Il avait essayé de tout, mais rendait tout ; ceci se passait du vivant de Louise de Savoie, qui révérait beaucoup ce confesseur et désirait le voir guéri. Or, après sa mort,

(1) Voir mon mémoire sur *Jean d'Espagne*.

(2) Le corps de Louise de Savoie, morte en 1503, et celui de Philippine de Chalon, sa belle-sœur, morte aussi au monastère d'Orbe, en 1507, furent transportés à Nozeroy et ensevelis dans l'église des Cordeliers en 1531 ; en 1839 le roi de Sardaigne Charles-Albert obtint de les transférer à Turin pour les placer près l'autel du bienheureux Amédée, dans la chapelle du palais royal ; Jeunet, *loc. cit.*, p. 205.

(3) *Ibidem*, p. 21

(4) *Vie*, p. 125.

Digitized by Google

« lesdictes sœurs sçachiant ladicte grande compaission et deplaisance qu'en sa vie en portoit, après son trepas, comme à celle que de grande saincteté auoient esprouvee estre, vont demander à Dieu que par les saincts merites de cette benoiste Dame, lui pleust rendre appestit à notredict Reuerend Maistre, car aultrement s'en alloit mourir. Et sur la fosse de cette tant digne amie de Nostre Seigneur en faisant neufvaine, laqueule apcheuee, incontinament ledict Maistre s'en va recouurer sondict appestit perfectement, comme lui-mesme est temoing » (1).

Encore du vivant de Louise, la mère abbesse était sujette à « un merueilleux grand tremblement de teste lequieulx lui procedoit et uenoit de grande debelité de nerues ». Après la mort de Louise, la mère abbesse fut subitement guérie et ceci, selon son opinion, grâce à l'intercession de Louise de Savoie ; tel fut aussi l'avis des autres sœurs, « lesquelles se trouent bien consolees quand elles se recommandent en leurs desirs et necessités ès grands saincts merites et intercession de ceste digne Dame saincte » (2). Catherine de Saulx ne cite donc que trois cas, qu'elle regarde comme les mieux caractérisés, qui sont de nature à prouver la sainteté de Louise de Savoie.

Aux archives de Sainte-Claire d'Évian se trouvait autrefois un manuscrit rédigé en 1599 et déposé plus tard à Rome, probablement lors du procès de béatification. Ce petit traité énumère « les vertus et merveilleux dons de nostre Mère Madame Loyse de Sauoye » ; la dernière section est consacrée au « don des miracles qu'elle repceut » ; elle énumère : 1° la guérison d'une enfant en danger de mort ; 2° l'exorcisme d'une « femme debauchee et iurogne qui eust une uision du demon » et en fut délivrée en se couvrant de la robe de la sœur ; 3° la guérison de vomissements qu'elle avait elle-même ; 4° la multiplication du vin, version peu connue, je crois, d'un thème très répandu dans la littérature hagiographique (3) ; c'est pourquoi je donne le texte en entier :

(1) *Vie*, p. 126.
(2) *Ibidem*, p. 126-127.
(3) P. Saintyves, *Essais de folklore biblique*, Paris, Nourry, 1923, p. 242 et suiv. Ajouter S. François de Sales, *Histoire*, par Charles-Auguste de Sales, éd. de 1870, t. I, p. 183-184. ; Jegerlehner, *Sagen aus dem Oberwallis*, p. 297, note 6.

Digitized by Google

« C'estoyt son industrie ordinaire que d'attribuer aux aultres les effects miraculeux que Dieu operoyt par elle. Ce qu'elle fist paroistre un iour que le vin manqua au conuent pour la messe ; la sacristaine vinst s'adresser à elle pour sauoir comme l'on pourroit en auoir. Ceste bonne Dame lui dit d'en retirer du tonneau accoustumé ; la sœur resplique : « ma sœur Loyse, il n'y en a plus ». Elle, toute remplie de confiance, lui dit d'aller, ce qu'elle fist, et ledict tonneau se treuua tout plein » (1).

5° La vision du Christ sur la croix et 6° la prédiction de sa propre mort, qui sont également des thèmes courants.

Du milieu du seizième siècle (au moins d'avant 1555) date aussi une invocation en français à la bienheureuse Louise de Savoie dont je cite les vers suivants, qui prouvent bien un culte dès cette époque :

Helas Dame, que bien me tarde
D'estre en vostre protection
Car ai conceu deuottion
De vous tenir pour ma Princesse,
Mon aduocate, mon adresse
En l'accident qui m'est uenu
Dont en douleurs suis detenu
Et ne puys faire mon office,
Ni à longue faire seruice
A uos filles du conuent d'Orbe
Puisque m'est uenu ce destorbe.

O noble fleur de Sauoye
Ce viateur ne peult, la voye
Ni ses voïages bien parfaire ;
Pourquoy requiert vostre adiutoire.
Vous auez la puissance tielle
Que qui est en vostre tutielle
Il aura par vous ce bonheur
Que gardé sera de malheur,
De dangier et d'infortune.

L'orant ajoute que si la bienheureuse accepte d'intervenir, il lui sera possible de voyager « de iour ou à la lune » et de déjouer les attaques et les embûches de ses ennemis (2). Louise de Savoie était donc ici invoquée à peu près dans

(1) *Vie*, p. 178.
(2) *Ibidem*, p. 178-179.

Digitized by Google

le même sens que saint Christophe, saint Martin ou saint Julien, patrons des voyageurs ; mais il est difficile de savoir s'il s'agit du messager ordinaire du couvent, ou bien du confesseur faisant sa tournée, ou d'un particulier.

D'autre part Fodéré déclare, mais sans donner de détails, que plusieurs miracles furent obtenus au XVIe siècle par le seul attouchement des os de sœur Louise de Savoie, miracles enregistrés par notaires publics (1).

Peut-être existe-t-il d'autres documents qui nous intéresseraient dans le dossier de béatification. En tout cas, le « Décret touchant la confirmation du culte », daté du 3 août 1839 (2), contient ce passage :

« La pâleur de la mort ne changea pas son visage, et même son lit, sa cellule, ses habits et tout ce qui avait servi à son usage répandait une certaine odeur céleste. Ces prodiges, et d'autres encore, qui ne furent pas rares à son ensevelissement, ne confirmèrent pas seulement d'une manière très positive, mais répandirent encore partout la croyance générale de sa grande sainteté. Par ce motif elle fut placée dans un tombeau honorable et commença à être appelée par tout le monde la Bienheureuse, surtout parce que plusieurs personnes avaient obtenu auprès de sa tombe soulagement et guérison ».

Il ne semble pas que Louise de Savoie ait jamais acquis une véritable popularité dans le culte proprement savoyard, même à Chambéry du temps où la maison de Savoie y résidait. De nos jours, sa fête est inscrite dans les nouveaux *Propres* des diocèses de Chambéry, Annecy, Tarentaise et Saint-Claude (3).

XXIII

Autres Franciscaines vénérées en Savoie.

Bien qu'elles n'aient pas été l'objet d'un culte reconnu, deux des fondatrices du couvent de Sainte-Claire à Chambéry furent tenues en grande vénération, Jeanne de Durvé qui avait été amenée du couvent de Seurres et Marie Che-

(1) Fodéré, *Narration*, 2e partie, p. 87-88.
(2) Texte *in extenso* dans *Vie*, p. 183-186.
(3) Dom Baudon, *Dict. hagiogr.*, p. 415-416.

Digitized by Google

valier, de Vevey, qui avait reçu l'habit et le voile des mains mêmes de sainte Colette. Elles furent les premières abbesses du nouveau couvent (1).

« Adonque quelque cent ans après, les riuières à l'entour dudit Chambéry furent si espouuantablement desbordees qu'on ne cuidoit rien moins sinon que la ville seroit entièrement submergee. L'eau entra dans... ledict Monastere de sorte que... les fosses furent enfoncees et bouleuersees, dont les deux corps de ces deux Beates vindrent au dessus, auec leurs habits qui estoient encore aucunement entiers : mais pour auoir esté si long tems en terre, en les maniant lesdicts habits se rompoient et les pieces demeuroient ès mains. Ces deux corps rendirent une odeur si souef et aromatique que tout ledict Monastere en estoit moult merueilleusement parfumé, mesmes l'odeur auoit tellement penestré par tous les membres des bastiments qu'en y entrant on eust dict qu'ils estoient pleins de fleurs odoriférantes. »

Les sœurs cherchèrent dans les registres quels étaient ces corps et reconnurent ceux des deux premières abbesses (2).

CHAPITRE IV

CULTES UNIVERSELS DANS L'EGLISE

XXIV

Les Crèches de Noel.

On sait que la diffusion des crèches de Noël dans toute la chrétienté est principalement due aux Franciscains. Quelle que soit la date de l'introduction à Rome des reliques de la Vraie Crèche (transportées par Pie IX sous l'autel de Sainte-Marie-Majeure), c'est certainement la

(1) Voir Jeanneret, *Vie de Louise*, *Notice*, p. 15-16, pour d'autres détails.
(2) *Ibidem*, p. 15, note *a*; Fodéré, *Narration*, IIe partie, p. 115.

Digitized by Google

célèbre cérémonie exécutée sous la direction même de saint François dans le bois de Greccio trois ans avant sa mort, et dont la description a été donnée par Celano et par saint Bonaventure, qui a « popularisé » une représentation animée jusque-là restée liturgique en majeure partie. Sainte Claire, elle aussi, prépara des crèches de ses mains et en introduisit l'usage dans ses couvents. D'Italie, cette coutume se répandit ainsi dans toute l'Europe (1).

Il se pose d'ailleurs ici un problème qui ne nous concerne qu'indirectement. Quelques savants provençaux ont prétendu en effet que si saint François institua la crèche du Greccio, c'est que sa mère étant provençale, il se souvenait des plaisirs de son enfance, et qu'il n'a fait qu'introduire en Italie une coutume depuis longtemps connue en Provence (2). Elle a donc pu venir en Savoie soit du Midi, soit de l'Italie, par le Cenis. J'ai montré ailleurs (3) que la répartition actuelle des crèches permet de discerner deux zones, l'une en haute Maurienne, l'autre en Faucigny ; mais les documents historiques semblent complètement manquer.

Rien ne permet donc d'affirmer, mais non plus de nier, que les diverses catégories de Franciscains aient fait des crèches dans les couvents de la Savoie.

XXV

Le Saint-Nom-de-Jésus (14 janvier).

Le culte du Saint-Nom, bien oublié de nos jours dans les campagnes, ne fut pas adopté sans luttes dans l'Église.

(1) Pour d'autres détails et des références, voir Mgr. Chabot, *Les crèches de Noël dans tous les pays*, Pithiviers, 1905, p. 13-21. Ce n'est qu'au dix-septième siècle, selon cet auteur, que « les crèches débordèrent des chapelles de couvents dans les églises paroissiales »; *ibidem*, p. 27.

(2) J. Bourrilly, *La Vie populaire dans les Bouches-du-Rhône*, Marseille, 1921, p. 41 ; mais le comte de Villeneuve dit dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône* de 1826, t, III, p. 227, après avoir rappelé la crèche de saint François, que ce furent les Pères de l'Oratoire qui les introduisirent d'abord à Marseille, dans la paroisse des Accoules.

(3) *Le Cycle des Douze Jours*, p. 38-39.

Digitized by Google

Ces contestations eurent lieu surtout sous le pontificat de Martin V. « Plus de soixante docteurs s'étaient chargés de démontrer que la dévotion au Saint-Nom de Jésus était entachée d'idolâtrie ; saint Bernardin de Sienne et saint Jean de Capistran confondirent leurs accusateurs ; la fête fut établie dans l'Ordre en 1530 et étendue à toute l'Église en 1721 ; une indulgence de 100 jours a été attachée à ce culte » (1).

En Savoie, le Saint-Nom avait déjà une chapelle à Chambéry (à l'hôpital de Maché) dès 1420 ; celle de Saint-Jean-de-Maurienne date de 1535 ; les autres, au nombre de cinq, datent des dix-septième et dix-huitième siècles. Du dix-septième siècle datent aussi onze confréries du diocèse de Genevois (la douzième, à Héry-sur-Ugine, n'étant signalée qu'en 1732), alors que la confrérie d'Aime en Tarentaise remonte au moins à 1591. (2) Elle était richement dotée, se recrutait dans toutes les paroisses des environs, et avait sa chapelle propre, où se célébraient quantité d'offices (3). A défaut de renseignements détaillés (car la plupart de ces chapelles et confréries ne nous sont connues que par une simple mention d'archives ou de visites pastorales), on ne saurait affirmer que l'extension du culte du Saint-Nom en Savoie est due aux Franciscains ; pourtant on ne voit pas d'autre facteur monastique qui aurait pu agir en sa faveur.

XXVI

Le Saint-Sépulcre

Les sanctuaires consacrés au Saint-Sépulcre en Savoie sont à la fois peu nombreux et relativement récents. L'abbé Burlet donne les dates suivantes d'émergence historique : (4)

(1) *Manuel*, p. 2.
(2) Burlet, *Culte de Dieu*, p. 48-49.
(3) Pérouse, *Paroisses rurales*, p. 74-75.
(4) Burlet, *Culte de Dieu* p. 39 à 41.

Digitized by Google

Annecy, 1348, église du Saint-Sépulcre ;
Marlens, 1439, chapelle dans l'église paroissiale ;
Chambéry, 1497, cimetière de Lémenc ;
Aix-les-Bains, 1497, chapelle dans l'église paroissiale ;
Chambéry, 1583, chapelle dans l'église des Antonins ;
Montmélian, 1673, chapelle dans l'église paroissiale ;
Pont-de-Beauvoisin, chapelle existant au XIVe siècle.

On remarquera que ce culte n'est signalé ni dans le diocèse de Tarentaise, ni dans celui de Maurienne.

Les *Visites* pastorales de saint François de Sales signalent en 1606 la chapelle consacrée au Saint-Sépulcre dans l'église de Marlens comme « sans recteur et maintenant rasée » (1). L'église du Saint-Sépulcre d'Annecy faisait partie d'un prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin qui y officièrent seuls ; à la Révolution, elle servit d'abord d'écurie, puis devint une poterie, ce qu'elle est encore en partie maintenant. De l'étude détaillée que P. Jacquet a faite de ce monument ressort « qu'après l'achèvement de leur église au quinzième siècle les chanoines y apportèrent quelques modifications dans le courant du dix-huitième ; puis ils finirent par la délaisser ; et lorsque la Révolution s'en empara, la fameuse église du Saint-Sépulcre était bien près de sa ruine » (2). Elle comprenait une chapelle de la Trinité et le tombeau d'André d'Antioche dans lequel « on a trouvé pêle-mêle et brisées de belles sculptures du XVe siècle qui faisaient partie d'un ensemble représentant une Mise au tombeau » (3).

Une autre Mise au Tombeau, en pierre tendre de Seyssel, se trouvait autrefois dans la chapelle du Saint-Sépulcre et de sainte Catherine de l'église Saint-Antoine à Chambéry. Les personnages, plus grands que nature, sont : la Vierge, saint Jean, les trois Maries et deux anges puis, de part et d'autre, Nicodème et Joseph d'Arimathie et en avant, trois gardes couchés ; d'après les costumes,

(1) Rebord, *Visites*, t. II, p. 407.

(2) Jacquet, *L'Église*, etc., p. 114 ; l'auteur donne p. 103, note 1, la bibliographie de cette église.

(3) Jacquet, *ibidem*, p. 109. Ces fragments sont maintenant au Musée d'Annecy.

Digitized by Google

on peut attribuer l'œuvre, qui semble due à un artiste indigène (ou peut-être aussi à quelque sculpteur qu'on aura fait venir du Piémont, où ce genre de représentations était en honneur), au début du xve siècle ; l'église ne fut d'ailleurs achevée qu'en 1372. En 1617, d'après la visite pastorale, ce groupe était peint et doré ; c'est aussi ce procès-verbal (1) qui a détruit la légende selon laquelle la Mise au tombeau aurait été placée d'abord dans l'église des Franciscains (2), ce qui nous évite de discuter ici les formes populaires du culte rendu au Saint-Sépulcre (3) et de rechercher dans quelles conditions les thèmes de la Mise au tombeau et du Saint-Sépulcre ont pu se répandre en Savoie (4). Actuellement, les diverses pièces du groupe sont conservées dans la crypte de l'église de Lémenc (5).

Il peut n'être pas sans intérêt de signaler que parmi les objets conservés dans le trésor de la Sainte-Chapelle de Chambéry, il y avait selon l'inventaire de 1483 « un parement d'autel en tapisserie de couleur verte, sur lequel sont représentés le sépulcre et la résurection de Notre Seigneur (6), puis un drap violet avec l'image du Christ au sépulcre et six autres grandes figures » (7). L'inventaire de 1542 décrit trois « payx d'argent, l'une d'yvoire enchassée en argent avesque le Sainct Sépulchre » (8), et « ung parement de vellour noyr au mistaire du Sainct

(1) Perrin, *Hospitaliers*, p. 47; cf. pour le texte original, p. 102.

(2) Chapperon, *Chambéry*, p. 78 ; Raverat, *Savoie*, p. 553-554.

(3) Voir entre autres E. Stueckelberg, *Die Verehrung des Heiligen Grabes*, dans *Archives suisses des Trad. pop.*, 1898, p. 104 et suiv. (illumination en Carême, représentation de mystères) ; sur une dramatisation populaire de la scène dans le Jura bernois voir *Schweizer Volkskunde*, 1925, p. 4-5.

(4) Voir à ce sujet É. Gilson, *Saint Bonaventure et l'iconographie de la Passion* dans *Revue d'hist. francisc.*, t. Ier, 1924, p. 405-424.

(5) Comparer les personnages savoyards à ceux étudiés par A. Philippe et P. Marot, *Le Sépulcre de l'église des Cordeliers de Neufchâteau*, dans *Rev. d'hist. francisc.* t. Ier, p. 144-166.

(6) Fabre, *Trésor*, p. 77.

(7) *Ibidem*, p. 82.

(8) *Ibidem*, p. 124; une paix est un petit tableau, une image, un crucifix que le prêtre donne à baiser aux fidèles à l'offertoire de la messe en disant *pax tibi*. Les paix au Saint-Sépulcre paraissent rares.

Digitized by Google

Sépulchre » (1); mais les deux étoffes de l'inventaire de 1483 ont disparu. Le culte du Saint-Sépulcre était donc développé à la cour de Savoie et sans doute en relation avec celui du Saint-Suaire.

XXVII

Le Saint-Suaire.

Le Saint-Suaire dit de Turin, qui a donné lieu à une formidable littérature apologétique et critique, a été pendant son séjour à Chambéry, de 1453 à 1578, l'objet d'une grande dévotion vraiment populaire, dans laquelle les Franciscains ont joué un rôle important à quatre reprises; c'est pourquoi il convient d'en parler ici.

Louis, duc de Savoie, ayant acquis le Saint-Suaire de Marguerite de Charny, qui le conservait à Lirey, ne sut d'abord où le déposer et résolut de lui faire construire un sanctuaire spécial, qui prit plus tard le nom de Sainte-Chapelle (du Château) ou de Chapelle du Suaire. La relique ayant été apportée à Chambéry, le duc en confia la garde et le dépôt à l'église des Frères Mineurs (qui est devenue la cathédrale actuelle ou église Saint-François). Elle y resta jusqu'au 11 juin de l'année 1502. « Ce fut son premier stade en Savoie, qu'on pourrait appeler de canonisation, qui dura près d'un demi-siècle, jusqu'en 1502 [date de l'achèvement de la chapelle du Château], auquel succéda le stade d'invocation, de 1502 à 1578, tantôt dans la chapelle du Château, tantôt dans les déplacements de la cour, attirant de nombreux pélerins, pour finir par le stade d'adoration, après son transfert à Turin » (2).

On ne semble pas avoir de renseignements sur le rôle direct des Cordeliers pendant la première période; « malgré son moins riche apparat, la présence du Saint-Suaire se signala, selon Pingon, par de multiples miracles, qui firent parler les muets, entendre les sourds, voir les aveu-

(1) *Ibidem*, p. 132.
(2) Cochon, *Église*, p. 35.

Digitized by Google

gles, marcher les infirmes, d'après les nombreuses tablettes exposées aux murs de l'édifice, et personne de la cité ne put ignorer ces prodiges. Mais, ajoute M. Cochon, il ne subsiste sur ces mêmes murs aucun cénotaphe de ce séjour illustre, pas même la reproduction sur toile ancienne datant du seizième siècle signalée dans l'église Notre-Dame, laquelle, nous semble-t-il, a dû appartenir à l'église des Frères Mineurs et avoir été enlevée par eux en 1777 lors de leur transfert dans l'église des Jésuites qui leur était affectée » (1). Un autre auteur pourtant disait en 1891 qu'il « existe dans l'église Notre-Dame un fac-similé sur soie long de 1 m. 44 (l'original a 4 m. 10) appendu dans un cadre de bois au mur du vestiaire des enfants de chœur » (2).

Quoi qu'il en soit, l'église des Frères Mineurs a dû profiter du séjour en ses murs du Saint-Suaire, à moins que les offrandes n'aient été réservées pour l'achèvement de la Sainte-Chapelle.

Celle-ci fut incendiée le 4 décembre 1532. « Le feu prit aux stalles des chanoines et des chantres ; en un instant, il avait gagné la sacristie ; la foule accourut; une seule pensée la préoccupait : sauver le Saint-Suaire. » Il le fut, en effet, par un gentilhomme accompagné de plusieurs serruriers et de deux religieux Cordeliers. Ils le portèrent dans la cour du Château et le montrèrent à la foule; il était intact, sauf en quelques points roussis, ou rompus (3).

Le bruit se répandit d'ailleurs que le vrai Suaire avait brûlé tout entier et que celui qu'on montrait aux pélerins était un faux, bruit dont Calvin s'est fait l'écho dans son *Traité des Reliques* : « la peinture du nouveau, dit-il, était si fresche que le mentir n'y valoit rien ». Le duc Charles III demanda au pape une reconnaissance officielle d'authenticité, qui fut faite sous la direction du cardinal Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, le 28 avril 1533, dans

(1) Cochon, *Église*, p. 35.
(2) Bouchage, *Saint-Suaire*, p. 281.
(3) *Ibidem*, p. 263.

Digitized by Google

le couvent de Sainte-Claire-en-Ville, où le Saint-Suaire avait été transporté.

L'abbé Léon Bouchage a retrouvé une copie, qu'il affirme authentique, de la relation, qu'on croyait perdue, rédigée par des sœurs anonymes de Sainte-Claire, et dont l'hagiographe Piano avait entendu parler (1). Cette relation est intéressante en ce qu'elle décrit les processions de transfert, la cérémonie d'authentification, les procédés de réparation, l'affluence des pélerins, qui se montait, est-il dit, à plus de mille personnes par jour, venues de tous pays, même de Rome et de Jérusalem; enfin les précautions prises sur l'ordre du duc pour qu'il n'arrivât point de malheur. La relation donne aussi une description détaillée de la peinture sur la toile et remarque que la couronne d'épines, étant données les traces qu'elle a laissées, n'était pas en forme « de cercle telle que les peintres la représentent » mais était « faite en chapeau ».

Le Saint-Suaire resta au couvent pendant quinze jours; le duc vint se rendre compte de l'état des réparations; puis on enroula la relique dans du taffetas violet et on l'emporta au Château de façon à pouvoir l'exposer au peuple le 4 mai, jour de sa fête officielle, « en grande solennité; et nous demeurâmes pauvres orphelines de Celui qui nous avait si bénignement visitées par sa sainte image » (2).

Une dernière intervention franciscaine, celle de saint Charles Borromée, qui avait manifesté l'intention d'adorer en personne le Saint-Suaire à Chambéry, fut cause du transfert de la relique à Turin, où elle est restée.

XXVIII

Notre-Dame-des-Anges et la Portioncule (12 août).

En 1453, noble Étienne Rosset, « homme fort adonné aux

(1) Lazzaro Giuseppe Piano, *Comentarii sopra la SS. Sindone di N. S. Gesù Cristo venerata in Torino*, 1883, cité par Bouchage, *op. cit.* p. 269.
(2) Pour le texte intégral voir Bouchage, *op. cit.*, p. 270-278.

Digitized by Google

pratiques religieuses », obtint de l'évêque de Grenoble l'autorisation de construire sur des terrains lui appartenant une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-des-Anges et de Sainte-Marie Égyptienne; le pape autorisa tous les ecclésiastiques à y célébrer la messe; la consécration eut lieu en 1462. Or, « les religieux observantins du couvent de Notre-Dame de Myans, fondé en 1458, venaient souvent recueillir des aumônes à Chambéry; noble Rosset les recevait volontiers dans une maison qu'il possédait près de la chapelle » (1). Le 17 octobre 1466, 107 habitants de Chambéry formulèrent une demande pour établir définitivement les religieux de l'Observance dans cette maison. Noble Rosset la leur donna en 1467; puis, en 1474, on leur permit de chanter les offices dans la chapelle, en 1490 de construire une église à côté de cette chapelle; enfin en 1494 une bulle sépara des Observantins de Myans ceux de Sainte-Marie; la chapelle primitive disparut et le nom passa à l'église où, en 1530, fut fondée par Humbert Vesperis, chanoine de la Sainte-Chapelle, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Lorette où s'opérait le miracle des enfants morts sans baptême et ressuscités (2). Cette église existait encore en 1824; depuis elle a été démolie et le couvent a été transformé en caserne de cavalerie (3).

Un fait digne de remarque est que les deux couvents de Clarisses de Chambéry se partagèrent les deux vocables introduits par Étienne Rosset : les religieuses de Sainte-Claire-en-Ville fondèrent en 1487 une chapelle consacrée à Notre-Dame-des-Anges (4) et celles de Sainte-Claire-hors-Ville, en 1497, une chapelle à Sainte-Marie-Égyptienne (5), ce qui s'explique peut-être par le fait que les confesseurs de ces couvents étaient des Observants.

(1) On sait que la basilique de Sainte-Marie-des-Anges, à côté d'Assise, est l'église mère des Observants et que la diffusion du vocable a correspondu à l'expansion de cette réforme dans les pays où elle s'est répandue; ainsi s'explique le choix de noble Étienne Rosset.

(2) Chapperon, *Chambéry*, p. 147-148.

(3) Pérouse, *Vieux Chambéry*, p. 138.

(4) Burlet, *Culte de Dieu*, p. 204, citant J. Marion, *Cartulaire de Grenoble*.

(5) Chapperon, *Chambéry*, p. 152, fondée par Philippe de Chevrier.

Digitized by Google

Le seul autre sanctuaire consacré à Notre-Dame-des-Anges en Savoie était situé à Mégève ; il est signalé lors de la visite pastorale de 1606 (1), mais il n'en est plus question ensuite ; ce culte n'est donc pas devenu populaire en Savoie, au moins sous ce nom.

C'est dans la basilique près d'Assise que s'obtenait sous certaines conditions l'indulgence plénière dite de la Portioncule (2), qui fut l'un des éléments d'expansion les plus puissants des Franciscains. Le rituel spécial de la Portioncule fut certainement importé en Savoie et il en subsista des formes semi-populaires jusque vers la fin du dernier siècle : « A Chambéry, dans le faubourg Montmélian, quand existait encore le couvent des Capucins, désaffecté depuis et devenu école primaire supérieure des filles, pendant la nuit du 2 août, l'église restait ouverte toute la nuit : les fidèles disaient en entrant 5 Pater et 5 Ave, ressortaient, puis rentraient de nouveau, faisaient la même prière, et recommençaient autant de fois qu'ils désiraient obtenir d'indulgences plénières ; dans la cour et aux environs dans le quartier, des femmes faisaient le café en plein air pendant la durée de cette nuit (3) ».

Des indulgences étaient aussi attachées aux aumônes et aux dons faits en faveur de diverses œuvres pies, notamment de l'édification de sanctuaires et de couvents ; à

(1) Rebord, *Visites*, t. II, p. 415 ; cette chapelle manque dans le catalogue de Burlet.

(2) Pour les origines de cette indulgence, voir M. Beaufreton, *L'Indulgence de la Portioncule*, *Rev. d'hist. francisc.*, t. I, 1924, p. 125-143 ; c'est surtout en Italie qu'il y eut d'abord des doutes sur la « véracité » de cette indulgence plénière, qui semble avoir été imposée aux papes par la dévotion populaire ; mais je ne sais si elle a été introduite à Chambéry dès la fondation des couvents énumérés ci-dessus. L'indulgence plénière de la Portioncule n'a été étendue à tous les couvents des divers Ordres franciscains que par Paul V, Grégoire XV et Urbain VIII (RP. Léon [de Clary], *l'Auréole séraphique*, Paris [1882], t. III, p. 130). J'ignore aussi s'il a existé en Savoie des « affiches d'indulgences » comme celles dont parle Henri Lemaître, *Revue d'hist. francisc.*, t. I, 1924, p. 208 et suiv. Sur la signification primitive des indulgences surtout collectives, voir H. Delehaye *in Analecta Bollandiana*, t. XLIV, 1926, p. 343 et suiv.

L'indulgence de la Portioncule, qui était annuelle, est devenue quotidienne en 1921.

(3) Je dois ce document à Léon Challier.

Digitized by Google

Chambéry, ces aumônes furent surtout nombreuses à partir du quinzième siècle et c'est grâce à elles que put être construite l'église Saint-François (1). L'*Obituaire* cite les principaux dons et quelques donateurs importants; mais ce sont surtout les aumônes du petit peuple qui furent abondantes, comme l'abbé Besson (2) le remarquait au dix-huitième siècle.

XXIX

Notre-Dame-de-Myans.

Si, comme je l'ai dit ci-dessus, le culte des saints d'origine conventuelle ne s'est jamais répandu beaucoup dans nos campagnes, c'est surtout que les divers Ordres avaient pour patron la Vierge, exception faite pourtant de certains Ordres vraiment anciens comme les Templiers et les Hospitaliers, qui répandirent le culte de saint Antoine, et les chevaliers de Saint-Jean, puis de Malte, qui agirent fortement en faveur du culte de saint Jean-Baptiste et de saint Jean Évangéliste, le plus souvent confondus dans la dévotion populaire.

Quand les Franciscains s'établirent en Savoie, ils trouvèrent constitués plusieurs sanctuaires de grand renom: il serait intéressant de décrire en détail les luttes des divers Ordres pour la mainmise sur ces sanctuaires, et comment les Franciscains évincèrent les Bénédictins ou les Augustins, puis furent évincés à leur tour par les Jésuites. Les Frères Mineurs réussirent à annexer l'église Saint-Léger de Chambéry puis, à quelques kilomètres, le célèbre lieu de pélerinage de N.-D. de Myans; les Clarisses de Chambéry profitèrent de la dévotion à sainte Marie-Égyptienne et au Saint-Suaire et eurent aussi la haute main sur le culte rendu à Notre-Dame-des-Anges; les Capucins de Maurienne tentèrent de diriger les destinées de Notre-Dame du Charmaix et les Clarisses réformées eurent à Évian un sanctuaire pourvu d'une image miraculeuse de la Vierge. Au

(1) Rabut, *Obituaire*, p. 14; Cochon, *Église*, p. 20.
(2) Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique*, etc., p. 522.

Digitized by Google

cours du dix-huitième siècle, les Capucins furent les organisateurs, un peu partout en Savoie, du culte marial, malgré la concurrence active des Jésuites; dans cette lutte, certains Ordres, comme les Barnabites, furent vite évincés et d'autres recoururent à une spécialisation nouvelle, par exemple les Visitandines et les Carmélites (1).

Typique à ce point de vue est l'histoire de Myans.

La chapelle de Notre-Dame de Myans émerge historiquement (2) dès le début du douzième siècle puisqu'elle est inscrite dans le cartulaire de saint Hugues, qui mourut en 1132. Au milieu du treizième siècle, quand se produisit l'éboulement du mont Granier, la paroisse de Myans faisait partie du décanat de Savoie, dont le doyen, résidant à Saint-André (ville ensevelie sous l'éboulement), était chanoine régulier de Saint-Augustin.

Le siège du décanat fut alors transféré à Chambéry et le décanat lui-même supprimé en 1348. A un quart de lieue de Myans, vers Apremont, se trouvait un prieuré de Bénédictins dépendant de l'abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey, que Jacques Bonivard, favori du frère d'Amédée IV, comte de Savoie, réussit à se faire donner en toute propriété par le pape Innocent IV. Fodéré rapporte la légende locale selon laquelle le mont Granier tomba sur Saint-André, seize villages et le prieuré, pour punir Bonivard et ses amis « d'avoir chassé les religieux avec toute violence et rigueur »; mais les roches s'arrêtèrent juste devant la chapelle de Myans.

C'est aussi Fodéré qui raconte comment Jacques de Montmayeur, ayant accompagné son père en Terre Sainte, puis assisté le roi de Castille contre les Sarrasins et étant allé en Angleterre visiter le tombeau de saint Patrice, résolut, de retour en Savoie, de construire à Myans un couvent de l'Observance de saint François. Ayant obtenu l'autorisation du pape Calixte III de construire ce couvent et d'y adjoindre la chapelle de Myans, il fit venir quatre

(1) On trouvera des renseignements, plus ou moins complets, sur l'évolution du culte marial en Savoie dans les ouvrages de Grobel et de Burlet.

(2) Voir sur les faits historiques les monographies, citées dans la Bibliographie, de l'Anonyme, de Despine et de Maillet.

Digitized by Google

Observantins de Belley et le 25 avril 1458, leur remit solennellement la chapelle. On commença aussitôt la construction de l'église actuelle par-dessus la crypte de la première et toutes deux furent consacrées « l'an 1466, la supérieure à l'honneur de saint François et la basse dédiée à Nostre-Dame ».

De nos jours, l'église double entière est consacrée à la Vierge: Fodéré ne dit pas à quel moment la dédicace à saint François a été supprimée et l'on peut croire que c'est à dessein qu'il a glissé sur ce détail qui nous intéresse. Peut-être est-ce déjà en 1498, quand René, bâtard de Savoie, reçut de son père le marquisat de Villard en Bresse ainsi que la seigneurie d'Apremont qui avait été confisquée aux Montmayeur : « tout aussitost il fit abattre le couvert du chœur et le fit vouter selon le modelle des deux précédentes voutes qu'estoient du costé du grand autel ». Quoi qu'il en soit, au temps de Fodéré, saint François n'avait plus l'église supérieure, mais seulement une chapelle latérale : « du depuis, l'on a basti quatre belles chapelles voutées en l'église basse, sçavoir, deux collatérales à celle de Nostre Dame, celle qui est du costé du septentrion, sacrée sous le nom de S. François, fut faicte par noble dame Françoyse de Montmayeur, sœur de Jacque de Montmayeur, premier et principal fondateur du couvent, dans laquelle elle voulust estre inhumée ; et celle qu'est du costé du midy dédiée à saint Bernardin, fut faicte par illustre dame Loyse de La Chambre, femme dudit fondateur. Les deux autres chapelles sont du long de la nef du costé du septentrion: noble Jacques du Pont fit faire la première qu'est de S. Bonaventure et y voulust estre enterré. Noble Hugues de Challes... prieur du prieuré de S. Georges (que le Vulgaire appelle S. Joyre) fit faire l'autre d'après à l'honneur de S. Antoine de Padoue » (1).

On remarquera que saint Charles Borromée ne fut jamais représenté à Myans, peut-être parce qu'on l'invoquait généralement contre la peste et que c'était déjà

(1) Fodéré, *Narration*, 1re partie, p. 796 et suiv.

Digitized by Google

une spécialité particulièrement dévolue à la Vierge Noire de Myans (1).

Quatre grands saints franciscains se trouvaient ainsi groupés dans la crypte. On constate que la famille de Montmayeur était restée fidèle à ses amitiés franciscaines et que ce sont aussi les membres de deux autres grandes familles nobles de Savoie qui ont complété leur don; ces chapelles n'ont donc pas été le résultat de dévotions populaires, fait d'autant plus curieux que l'église était le centre d'innombrables pélerinages collectifs et individuels. Au témoignage même de Fodéré, la dévotion n'allait qu'à la Vierge Noire, en telle quantité il est vrai que dès le milieu du quinzième siècle le couvent, peuplé de vingt-cinq religieux, dut envisager l'organisation d'un noviciat, qui fut en effet créé en 1467.

Fodéré, d'une bonne famille de Maurienne, vint à Myans pour être novice et cite avec éloges plusieurs Franciscains, dont deux Savoyards, Jofredy et le médecin Pierre Démolis, qui furent célèbres en leur temps. Si l'on consulte les brochures parues au milieu du dix-neuvième siècle, au moment où il fut question de fondre une énorme Vierge pour sommer le clocher de Myans, on constate que le culte des saints franciscains était depuis longtemps passé du stade de dévotion au stade de curiosité historique. Fodéré lui-même, qui a dressé un catalogue des miracles accomplis à Myans, les donne tous comme uniquement dus à la Vierge Noire, mais non aux quatre saints franciscains des chapelles. Originaire de Challes-les-Eaux, je suis allé à Myans une trentaine de fois, à divers moments de l'été et jamais je n'y ai constaté de dévotions autres que mariales.

Il est vrai qu'en 1824 le sanctuaire avait été acheté par l'évêque de Chambéry et confié plus tard aux Jésuites, qui ne firent rien pour maintenir ou renouveler le culte des saints franciscains. C'était l'aboutissement d'une lutte séculaire, qui régna d'abord entre les Observantins de Myans

(1) Voir, en outre des monographies citées, GROBEL, *Notre-Dame*, p. 219; CHAPPERON, *Chambéry*, p. 263.

Digitized by Google

et ceux de Chambéry (Sainte-Marie-Égyptienne), puis entre ceux-ci et l'évêché, enfin entre l'évêché et d'autres ordres religieux, chacun ne cachant nullement son désir de s'assurer la haute main sur l'administration d'un lieu de pèlerinage si fréquenté. Comme ces querelles ne concernent pas les cultes populaires, je n'y insiste pas.

Dès le début du dix-huitième siècle les quatre chapelles franciscaines avaient déjà été modifiées; deux d'entre elles avaient été comblées, on ne sait au juste quand; et des deux qui restaient, celle de gauche avait été dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours et celle de droite à saint Joseph ; il ne subsistait que les initiales des fondateurs gravées aux clefs de voûte. Puis, lors de la consécration de 1855, on construisit une chapelle nouvelle qui élimina complètement de la mémoire populaire le rôle des Franciscains dans la construction de ce sanctuaire. Il reste cependant tout au fond du chœur une fresque représentant l'Assomption et, de chaque côté de la Vierge, saint François d'Assise et sainte Claire; lors de ma dernière visite, en 1920, ces fresques étaient devenues presques invisibles.

L'arrangement primitif des thèmes iconographiques nous a été conservé grâce à des gravures qui remontent au début du dix-septième siècle, peut-être d'après le livre de Fodéré; des exemplaires sont conservés à Myans même ; un tirage de l'une d'elles, classé au Cabinet des Estampes dans la série hagiographique et signé Humbelot, est reproduit fig. 5. On remarquera que les moines Bénédictins du prieuré proche Myans et Saint-André y ont été représentés sous l'habit de religieux de l'Observance de Saint-François; les démons font allusion à la légende rapportée par Fodéré et dont j'étudierai ailleurs les éléments constitutifs. Dans le haut, la Vierge debout sur un croissant est entre saint François d'Assise et sainte Claire, le premier avec la croix et la seconde avec l'ostensoir comme attributs. Une étude de la planche originale en cuivre qui a été donnée à Myans par le chanoine Chevray lors de l'inauguration, en 1855, de la statue monumentale (1), a fait supposer à l'abbé

(1) Anonyme de 1856, p. 47.

Digitized by Google

Fig. 5. — Notre-Dame de Myans, gravure sur cuivre d'Humbelot, commencement du XVIIe siècle.

Digitized by Google

Pierre Maillet qu'elle a subi des retouches postérieures (1).

Une autre gravure sur cuivre, « éditée en 1618 et retouchée en 1718 par les soins du R. P. Belfils, bachelier de Sorbonne, et peut-être plus tard encore au cours de ce même siècle » représente elle aussi la scène de l'éboulement et, par groupes de deux, huit miracles attribués à N.-D. de Myans. Ce qu'il y a d'intéressant à notre point de vue actuel, c'est que six colonnes torses partagent la façade du tabernacle en cinq compartiments; celui du milieu s'avance en saillie avec la porte, ornée d'un pélican (2); deux autres, placés de biais, forment les côtés avec saint Bonaventure et « un saint évêque » dans leurs niches; les deux suivants abritent deux saints franciscains, peut-être saint Bernardin de Sienne et saint Antoine de Padoue, qui avaient leur chapelle dans le sanctuaire (3). Ce « saint évêque » serait-il saint Louis d'Anjou, que nous n'avons retrouvé nulle part jusqu'à présent en Savoie?

Enfin dans le bas de la gravure, on voit le duc de Savoie, agenouillé, offrir sa couronne et son sceptre à Notre-Dame-de-Myans et à l'opposé, deux religieux Observantins agenouillés et, les mains jointes, priant la Vierge. Quant à la représentation de la Vierge Noire de Myans dans *l'Atlas Marianus* du jésuite Gumpenberg (1657), elle semble avoir été faite de chic, si je puis dire (4), et ne fait aucune allusion aux Franciscains.

XXX

Notre-Dame-de-Conception et l'Immaculée Conception.

Le chanoine Grobel affirmait que, si le culte de la

(1) Maillet, *Myans*, p. 67-71.

(2) Ce thème iconographique du pélican se voit aussi sur la croix du célèbre bénitier franciscain de Cluses dont il sera parlé plus loin.

(3) Maillet, p. 73.

(4) *Ibidem*, p. 75.

Digitized by Google

Vierge fut d'abord répandu en Savoie par les Bénédictins d'Ainay (Lyon) qui avaient fondé en ce pays les prieurés de Lémenc, de Bellevaux, etc., « tout porte à croire que la croyance au plus insigne des privilèges de Marie ne devint générale dans nos contrées que depuis que les Franciscains s'y furent établis et grâce à leur zèle pour la défense de cette prérogative de la Mère de Dieu » (1); et plus loin : « il est à remarquer en effet que tout ce qui s'est fait chez nous en faveur de l'Immaculée Conception et qui se trouve consigné dans l'histoire et dans nos anciens documents ne remonte qu'à l'époque où les Frères Mineurs purent déjà exercer leur salutaire influence dans nos diocèses » (2).

Si, d'autre part, on se reporte aux documents manuscrits et imprimés dépouillés par l'abbé Burlet pour son catalogue, on constate que la fête de la Conception est déjà inscrite, comme office versifié, au bréviaire de Genève du douzième siècle, en Maurienne au treizième mais n'apparaît dans les bréviaires de Grenoble et de Belley qu'au début du seizième (3). Le monastère de Hautecombe est voué à « Sanctae genitrici Dei Mariae » dès le début du douzième siècle et la paroisse de Châtel est dite « Sanctae Dei Genitricis » dès 887 (4); mais ce n'est peut-être pas une preuve suffisante de la croyance à l'Immaculée Conception.

Les églises et chapelles consacrées à la Conception de la Vierge étaient assez nombreuses en Savoie, mais peu d'entre elles sont anciennes ; la plupart n'apparaissent qu'au seizième et au dix-septième siècle. Il est difficile dans chaque cas particulier de savoir s'il s'agit : 1° de la conception de la Vierge par sainte Anne; 2° de la même conception, mais immaculée, dogme consacré seulement par Pie IX. Les patronages ruraux savoyards les plus anciens sont tous dénommés *Beatae Mariae*; au cours des siècles, il y a eu soit dénomination locale (par exemple Notre-Dame de Bellevaux), soit répartition entre les qua-

(1) GROBEL, *Notre-Dame de Savoie*, p. 244, 245, 482-483.
(2) *Ibidem*, p. 484.
(3) BURLET, *loc. cit.*, p. 54.
(4) *Ibidem*, p 33 et 62.

Digitized by Google

lificatifs liturgiques (Annonciation, Assomption), soit identification à des Vierges célèbres dans toute la chrétienté (de Pitié, du Puy, des Neiges, des Sept Douleurs, de Lorette, etc.). La transformation de *Beata Maria* en Notre-Dame de Conception n'est signalée dans les tables de l'abbé Burlet que pour Thoiry, Verel-Pragondran et Arvillard, postérieurement au XIIIe siècle.

Comme aucun de mes documents folkloriques ne donne de renseignements sur le culte spécial aux sanctuaires de Notre-Dame de Conception ou de l'Immaculée Conception, je n'insiste pas davantage (1). Le fait négatif est remarquable parce que Notre-Dame des Neiges, Notre-Dame d'Août, Notre-Dame de Grâce, Notre-Dame de Lorette, Notre-Dame de la Vie, etc., ont été l'objet de pélerinages et de rites populaires. Sans vouloir pousser à l'extrême cet argument négatif, on peut du moins l'utiliser comme une preuve d'appoint en faveur de cette opinion générale, que les cultes introduits par les Franciscains sont restés conventuels et nobles. Pourtant un cas de dévotion populaire, appartenant à la catégorie des pélerinages et offrandes de « vœux », paraît être celui de la fondation « d'une chapelle de l'Immaculée-Conception sur un méplat de la montagne de Têtes au dessus de l'église paroissiale de Sallanches, érigée en suite d'un vœu que les habitants de la ville formulèrent à la sainte Vierge pour la supplier de prendre sous sa divine protection la nouvelle cité » (2), reconstruite après le terrible incendie de Pâques 1840.

(1) Le doute est permis aussi en ce qui concerne la chapelle fondée à Orbe par Louise de Savoie lors de son entrée en religion et dont l'autel fut consacré « en l'honneur et révérence de la glorieuse Conception de Notre-Dame »; JEANNERET, *Notice*, p. 19; texte de la fondation, *ibidem*, *Documents*, p. 161-168.

(2) RAVERAT, *Haute-Savoie*, p. 455.

Digitized by Google

XXXI

Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Une exception semble devoir être faite aussi pour Notre-Dame de Bonne-Nouvelle sur le coteau de Prinsan, à peu près à égale distance de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne et de la grotte de Sainte-Thècle. Les renseignements historiques dignes de foi sur l'origine de cette chapelle sont rares ; par contre les légendes sont abondantes ; l'une d'elles, d'origine iconographique, affirme que le sanctuaire fut fondé « par un prince de la maison de Savoie au seizième siècle » parce qu'un tableau déposé en ex-voto dans la chapelle représente « en effet un chef d'armée au milieu du feu d'une bataille, et la sainte Vierge qui lui apparaît pour lui donner du secours » (1). Le chanoine Grobel n'ose pas remonter plus haut ; il se contente de dire que « dès le seizième siècle les habitants de Saint-Jean de Maurienne semblèrent choisir le charmant sanctuaire de N.-D. de Bonne-Nouvelle pour théâtre principal de leur dévotion envers la Sainte Vierge » (2). Les recherches ultérieures n'ont pas, je crois, apporté grand'chose de nouveau.

Ce qu'il y a d'intéressant du point de vue auquel nous nous plaçons ici, c'est qu'au début du dix-septième siècle il y eut une mainmise par les Franciscains sur ce sanctuaire, qui valait cher (3), et dont il s'agissait de savoir sous quelle titulature on inscrirait les dons qui lui étaient offerts par les dévots. Je fais allusion aux hésitations et aux

(1) Grobel, *Notre-Dame de Savoie*, p. 96.

(2) *Ibidem*, p. 95 ; en réalité la chapelle fut fondée en 1529 par le chanoine Antoine Polliari et détruite en 1628 par un incendie ; Truchet, *Histoire hagiologique*, p. 311.

(3) *Ibidem*, p. 100 : « Pendant les mauvais jours de la Révolution... un discours du Président D. de la *Société des Amis de la liberté et de l'égalité*... ne permet pas de douter que le concours à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ne fût très considérable ; l'autel rendait à son recteur plus de 800 livres chaque année, parce que la nature faisait parler quelques personnes et en faisait marcher quelques autres. »

Digitized by Google

legs d'un Capucin originaire d'Albiez-le-Vieux, en Maurienne, et donne ici quelques passages empruntés à des documents qui se trouvaient dans les archives des Capucins de Chambéry et qui ont été utilisés par divers auteurs (1).

« Un jeune Capucin qui était novice à Saint-Jean-de-Maurienne, nommé Frère Jean, se voyait au moment de faire ses vœux et il ne savait comment disposer des biens dont il devait se dépouiller par sa profession ». Il comptait d'abord les donner à l'hôpital et à la chapelle de Notre-Dame de la Miséricorde ; mais en entendant les leçons de l'office de Notre-Dame des Neiges, il changea d'avis. « Fort embarrassé, il pria la Vierge de lui faire connaître quel parti prendre. Trois jours à peine le séparaient de sa profession ; la veille, il se trouva aussi incertain que de coutume. La nuit étant venue, il se retira dans sa cellule, se coucha et s'endormit. Mais voilà que pendant son sommeil il voit se dresser devant lui le coteau de Bonne-Nouvelle, un incendie se déclare et consume la chapelle tout entière. Alors la Vierge apparaît à frère Jean et lui ordonne de rebâtir la chapelle. Frère Jean crut à son réveil qu'il n'avait eu qu'un songe ordinaire, mais dans la matinée on vint annoncer au couvent que le sanctuaire de Bonne-Nouvelle avait été en effet la proie des flammes. L'incendie avait eu lieu au moment même où le jeune novice avait vu la Vierge en songe ».

Frère Jean fit donc son testament et légua à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle sa part d'héritage, qui se montait à 6.110 écus. Ses deux beaux-frères voulurent s'y opposer, mais l'un fut dépouillé de tous ses biens par arrêt du Sénat de Savoie et l'autre reçut un coup de sabre au bras qui le fit mourir quelques années après à la fleur de l'âge. « Ces coups de la Providence donnèrent toute leur efficacité aux intentions de Frère Jean » et on construisit la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle qui existe encore de nos jours.

J'ai suivi de près le texte de Grobel, emprunté au manuscrit des Capucins de Chambéry. On reconnaît la

(1) Grobel, p. 97-100 ; Truchet, *Histoire hagiologique*, p. 311-312.

Digitized by Google

mise en œuvre de thèmes bien connus grâce aux travaux des Bollandistes, encore que le thème de la télépathie soit assez rare, sinon dans l'hagiographie en général, du moins dans celle de la Savoie. Or, trois formes cultuelles de la Vierge sont ici en présence : Notre-Dame de Bonne-Nouvelle n'a primitivement rien à faire avec Notre-Dame des Neiges, qui se fête d'ailleurs au 5 août, alors que Notre-Dame de Bonne-Nouvelle est une Vierge de Mai et, dans le sanctuaire qui nous occupe, secondairement du 8 décembre, donc de l'Immaculée-Conception, mais depuis le dix-neuvième siècle seulement (1). On voit Notre-Dame des Neiges, de Sainte-Marie-Majeure, cataloguée parmi les Vierges de première importance chez les Franciscains ; mais les sanctuaires consacrés à Notre-Dame des Neiges en Savoie, et qui sont assez nombreux, se sont constitués sans intervention des Franciscains. Ce qui revient à dire que frère Jean a introduit, par son legs, dans le cycle franciscain savoyard un sanctuaire de la Vierge qui était autrefois autonome, et ceci aux dépens d'un sanctuaire nettement franciscain lui-même, consacré à Notre-Dame de Miséricorde, qui s'identifie en Savoie à Notre-Dame de Consolation, avec confrérie à Saint-Jean-de-Maurienne à partir de 1520 (2) et chapelles à Chanaz en 1664 et à Saint-Martin de-la-Porte en 1732 (3) et qui se rattachait à Notre-Dame de Pitié, dont le culte en Savoie semble avoir été considérable et certainement en relation avec l'expansion des Franciscains sous leurs diverses formes, bien que primitivement répandu aussi par les Templiers et les commanderies (4). Les rapports des divers vocables de la Vierge avec les divers Ordres religieux ne sont d'ailleurs pas toujours faciles à discerner (5).

(1) Grobel, *ibidem*, p. 101.
(2) Burlet, *Culte de Dieu*, p. 56.
(3) *Ibidem*, p. 64 et 65.
(4) Perrin, *Commanderie*, p. 61.
(5) J'étudierai ailleurs en détail les formes populaires du culte rendu en Savoie aux Vierges locales. Sur une statue représentant la Vierge de Miséricorde, provenant, dit-on, de la région d'Annecy (mais je la crois plutôt mauriennaise) conservée au Musée de Genève, voir W. Deonna, *Questions d'archéologie religieuse et symbolique*, dans *Revue de l'histoire des reli-*

Digitized by Google

XXXII

Notre-Dame du Charmaix.

Comme Notre-Dame de Myans, Notre-Dame du Charmaix est une Vierge noire, du même type que Notre-Dame de Lorette. Le sanctuaire, situé dans une gorge, dépendait d'abord de la cure de Modane, puis, pendant une partie du dix-septième siècle et le dix-huitième il eut un recteur spécial jusqu'en 1793, et fut de nouveau placé sous la dépendance du curé de Modane en 1808. Le premier historien du sanctuaire et du pélerinage est un médecin de Saint-Jean-de-Maurienne, le Dr Bertrand, qui rédigea un opuscule en 1623, sur la demande du duc de Savoie; c'est la source où a puisé en majeure partie l'auteur des *Merveilles de Notre-Dame du Charmaix* (1660), le Père d'Orly, Capucin du couvent de Saint-Jean-de-Maurienne, en faisant précéder ses descriptions d'une dédicace à l'adresse du bienheureux Amédée de Savoie.

C'est, semble-t-il, grâce à l'influence des Capucins qu'en 1665 la chapelle fut séparée de la cure de Modane et reçut un recteur à part, qui fut Rd Benoit Genin, prêtre originaire de la paroisse de Sollières; c'était un ami du Père d'Orly; il appela les Capucins au Charmaix pour y prêcher aux principales fêtes de la Vierge (1). La dévotion à Notre-Dame du Charmaix fut répandue par les Capucins dans les campagnes non seulement de la Savoie, mais aussi du Dauphiné; et c'est à leur couvent de Saint-Jean qu'on centralisa les relations de miracles qui permirent au Père d'Orly de rédiger son recueil de *Merveilles* (2); il semble y avoir eu ensuite un registre du

gions, 1916, t. LXXIV, p. 190-227 (avec planche). Deonna la regarde comme une protectrice contre la peste, *ibidem*, p. 201, 204-205.

(1) Molin, *Charmaix*, p. 26 et 30; cf. p. 83-85 pour les démêlés de Benoit Genin avec la commune et le curé de Modane, qui prétendait avoir droit aux concessions d'indulgences et au produit des offrandes; Notre-Dame du Charmaix était un lieu de pèlerinage ducal et royal.

(2) *Ibidem*, p. 74.

Digitized by Google

même ordre à Modane, mais il est perdu (1). Au dix-neuvième siècle, ce sont les Dominicains qui vinrent prêcher au Charmaix.

XXXIII

Notre-Dame-de-Grace a Évian.

Fodéré dit qu'en entrant en religion la bienheureuse Louise de Savoie donna au couvent d'Orbe une « image en bois de Notre-Dame-de-Grâce ». Cette image fut conservée à Orbe jusqu'au moment où, comme il a été dit ci-dessus, les sœurs en furent chassées. Elles résolurent de traverser le lac Léman pour se réfugier à Évian ; mais une tempête les assaillit et pour se sauver, elles jetèrent à l'eau tous leurs bagages et même l'image de Notre-Dame (2). Or, quelques jours après, des pêcheurs de Meillerie firent savoir à Évian qu'ils avaient vu briller une image de la Sainte Vierge « au millieu de la nuit près de leurs rochers ». On reconnut aussitôt Notre-Dame-de-Grâce et une procession, accompagnée des Clarisses, alla chercher cette image et la rapporta en grande pompe à Évian. Elle fut déposée dans la chapelle provisoire et plus tard dans celle du couvent assigné aux Clarisses. « Pendant deux siècles cette image fut l'objet de nombreuses dévotions et de pélerinages » (3). Cette image, dite « statue » par les uns et « tableau » par les autres, est en fait un bas-relief en bois peint. Il disparut quelque temps pendant la Révolution, fut retrouvé ensuite (comme toutes les images miraculeuses de cette catégorie), et se conserve actuellement dans l'église paroissiale d'Évian (4).

(1) *Ibidem*, p. 75.

(2) Grobel, *Notre-Dame de Savoie*, p. 40-41.

(3) *Ibidem*, p. 42 ; Grobel renvoie pour tout ce qui concerne l'historique de cette image sacrée à un article des *Annales Catholiques de Genève* d'août 1858.

(4) En 1830, « Henri de Blonay essaya d'acquérir ce tableau pour sa famille, en l'achetant à Sion à deux religieuses de l'ancien monastère d'Évian encore survivantes; elles firent la cession demandée » (voir le texte dans L. de Marlioz, *loc. cit.*, p. 31-32); mais « cette démonstration n'eut pas de suite, car la Sainte Image se voit toujours dans l'église paroissiale d'Évian ».

Digitized by Google

Il est évident que la possession de cette représentation de la sainte Vierge a beaucoup contribué à consolider à Évian la situation des Clarisses; mais à défaut d'autres renseignements, on ne saurait lui attribuer un caractère spécifiquement franciscain (1); Louise de Savoie l'avait probablement apportée de Nozeroy (2).

XXXIV

Sainte Anne (26 juillet).

C'est un fait digne de remarque que le culte de sainte Anne n'émerge historiquement en Savoie que vers le troisième quart du quinzième siècle, tant pour la liturgie, dans les *Bréviaires* de Genève, Grenoble (dont dépendait Chambéry) et Belley (dont dépendait le Petit Bugey), que pour ses chapelles (Annecy et Viuz-Faverges en 1470) et ses reliques; on en signale à Cons en 1477 et à la Sainte-Chapelle de Chambéry en 1483; puis, en 1617 seulement, aussi à Chambéry, dans l'église des Antonins; les reliques conservées à Marin et signalées au dix-septième siècle sont sans authentique. Le seul cas antérieur d'émergence est celui d'une chapelle située à Saint-Jean-de-Maurienne en 1269, dans la cathédrale.

Deux patronages datent du seizième siècle, 1515 à Chamoux, collégiale Sainte-Anne ; et 1576, Chambéry, corporation des menuisiers; il n'y a pas d'autres patronages en Savoie. Une seule confrérie, à Faverges, en 1626.

Très nombreuses par contre sont les chapelles : 13 émergent au seizième siècle, 24 au dix-septième et 40 au dix-huitième, selon le catalogue de l'abbé Burlet (3); mais

(1) Une autre image miraculeuse de la Vierge, dite Notre-Dame de la Mer ou des Ondes, qui a, semble-t-il, disparu en 1793, existait au couvent des Ursulines de Thonon; cf. L. de Marlioz, *Clarisses*, p. 30.

(2) J'ai admis l'authenticité de ce tableau, mais je dois signaler qu'il n'est pas inscrit dans l'inventaire dressé par l'abbé Rey des objets apportés d'Orbe à Évian; Jeanneret, *Notice*, p. 20 et note *b*; il n'en est pas parlé non plus dans la *Vie*, ni dans l'acte de fondation de la chapelle d'Orbe publié in-extenso, *ibidem*.

(3) Burlet, *Culte de Dieu*, p. 91-94.

Digitized by Google

je rappelle que cette date d'émergence, qui est celle de l'inscription aux archives paroissiales ou aux procès-verbaux des visites pastorales, n'est pas nécessairement, ni dans tous les cas, la date de fondation de la chapelle. La répartition géographique ne manifeste ni séries (le long d'une rivière par exemple, ou le long du Léman), ni groupes (vallées, massifs montagneux). Pourtant la diffusion, même liturgique seulement, du culte de sainte Anne en Savoie a dû obéir à certaines lois générales.

Deux influences, l'une personnelle, celle de la duchesse Anne de Chypre-Lusignan (1439-1465), l'autre collective, celle des cultes franciscains, peuvent être admises. La duchesse Anne fonda au quinzième siècle une chapelle en l'honneur de sa patronne dans le couvent des Dominicains de Chambéry bien qu'elle protégeât aussi les Franciscains (1); le culte de la sainte a été à ce moment un culte de cour que les nobles, les fonctionnaires de toute sorte et le clergé ont dû porter de divers côtés dans les campagnes. D'autre part on signale en 1727 dans l'église Sainte-Marie-Égyptienne, qui appartenait aux Observants, une chapelle de sainte Anne et c'est aussi entre 1710 et 1730 qu'émergent la plupart des chapelles rurales, ceci dans tous les diocèses ; il faut donc admettre un mouvement spécial en faveur de ce culte dans nos pays vers la fin du dix-septième siècle.

Ce mouvement est-il dû aux Franciscains, et surtout aux Capucins ? On sait que la fête de sainte Anne a été introduite dans le calendrier franciscain en 1263, lors du chapitre général de Pise présidé par saint Bonaventure ; à la suite de cette décision, « le missel et le bréviaire franciscains contribuèrent certainement à répandre le culte de la sainte à travers la chrétienté » (2).

Comme je n'ai pas de texte précis, je ne puis que signaler cette possibilité. Les influences en jeu ont dû être nombreuses et diverses, comme on peut voir en étudiant les

(1) On a vu ci-dessus, p. 127, qu'Anne de Chypre fut inhumée dans le couvent des Frères Mineurs de Genève.

(2) H. Lemaître, dans *Rev. d'hist. francisc.*, t. III, 1926, p. 172, 370.

Digitized by Google

éléments du culte de sainte Anne à Marin (Chablais), qui est l'un de ses sanctuaires importants en Savoie. Il apparaît d'abord dans les procès-verbaux des *Visites Pastorales* de 1570 (1); mais on remarquera que le patron de l'église paroissiale était saint Jean-Baptiste au moins dès 1480 (2), sinon même dès la fondation. La visite de 1606 signale dans cette église trois chapelles indépendantes, l'une du Saint-Esprit, l'autre de saint Antoine ermite, la troisième de sainte Anne, toutes trois « de la fondation et de la presentation des seigneurs de La Chapelle » et ordonne en même temps de « lever les images estant sus l'autel au cueur pour estre difformes » (3). La visite de 1617 ajoute comme patronage la « Nativité de Nostre Dame », constate qu'à l'église a été jointe une chapelle de sainte Marie-Magdeleine (probablement en tant que patronne de l'ancienne Maladière de Marin), à laquelle est unie aussi celle de sainte Anne; les deux autres autels, du Saint-Esprit et de saint Antoine, subsistent indépendants. Or, ni dans l'inventaire de 1606, ni dans celui de 1617 il n'est fait mention de reliques ou de pélerinages; celui de 1619 parle de deux bourses de reliques, assez riches avec plusieurs reliques dans icelles, sans autres détails; en 1620 et 1621 il n'en est plus question (4). Or, pour toutes les paroisses où il y a des reliques à ce moment, on enjoint de déterminer si les authentiques existent et d'autre part, lorsqu'il y a pélerinages, on en fait soigneusement mention en spécifiant s'ils sont ou non « de bonne dévotion », c'est-à-dire rémunérateurs (5).

Deux possibilités se présentent: ou bien les seigneurs de La Chapelle, en fondant ces trois chapelles ont donné aussi des reliques justifiant leur dévotion personnelle ou familiale et les *Visites* ont oublié d'en parler; ou bien il

(1) Burlet, *Culte de Dieu*, p. 92, citant Gonthier, *Œuvres*, t. II, p. 213.
(2) *Ibidem*, p. 176.
(3) Rebord, *Visites*, t. II, p. 404-405.
(4) *Ibidem*, t. I, p. 320-326.
(5) Il est dit seulement en 1617 que la « chapelle jointe à ladicte église sous le vocable de Marie-Magdeleyne et Sainte Anne... est d'un très bon revenu et se trouve presbitérale », *ibidem*, p. 321.

Digitized by Google

n'y avait vraiment pas de reliques de sainte Anne à Marin au commencement du dix-septième siècle.

Par contre l'inventaire détaillé dressé en 1686 de la chapelle de « Ste Anne, St Anthoine et Ste Marie-Magdeleine » de Marin « à l'instance de l'Aumonier de la Sainte-Maison de Thonon », donc à un moment où les trois chapelles jadis autonomes sont déjà unies en une seule, affirme l'existence de nombreuses reliques; « un pied d'argent dans lequel il y a les cinq doigts du pied gauche de sainte Anne attachés ensemble sauf le petit doigt qui est attaché avec du fil de soye; ... une piece de la colonne de Nostre Seigneur; ... plus du cilice de saint Amateur, plus de la tunique de saint Jean Liege, plus de sainte Catherine, ... plus autres neufs petits paquets de reliques trouvés dans un corporal ... plus une petite boete de bois dans laquelle il y a six petits paquets de reliques, avec quatre attestations des graces receues de divers particuliers par l'intercession de sainte Anne, et une lettre ... de 1675; ... plus une croix de bois argentée avec son pied où il y a sept petits vittres garnys de reliques et une autre ... garnie de reliques ... plus divers objets aux armes du comte et de la comtesse de Verrüe », des tableaux de divers saints, etc., dont « un vieux de saint Anthoyne et de saint François » (1).

Il y a donc eu entre 1621 et 1686 un don important à l'église de Marin de reliques et d'objets précieux; mais rien ne prouve que les quatre attestations proviennent de gens du pays; elles peuvent venir du même trésor sacré que les autres objets. En tout cas le culte de sainte Anne à Marin ne peut guère remonter au delà du milieu du seizième siècle (2) et ses formes populaires modernes, dont je parlerai ailleurs, ne peuvent pas être expliquées par

(1) *Inventaire*, dans *Mém. et doc. de l'Académie chablaisienne*, t. IV, 1890, p. 208-211.

(2) C'est peut-être parce que l'origine de ces reliques était inconnue que l'abbé Burlet n'a pas inscrit les saints énumérés (saints Amateur, Jean de Liége, etc.) dans son catalogue, pas plus qu'il n'a signalé ces reliques de sainte Anne, mais s'est contenté (p. 92) de renvoyer à l'*Inventaire* sans tenir compte de son contenu.

Digitized by Google

la survivance d'un culte très ancien (1). Le donateur ou la donatrice avait certainement une dévotion spéciale aussi pour des saints franciscains ; bien que la chapelle ancienne de Marin ait été dédiée à saint Antoine ermite, il est évident que le tableau « vieux de saint Anthoyne et de saint François » n'a pu représenter qu'Antoine de Padoue et François d'Assise ; on a déjà dit que parmi les tableaux offerts à l'église de Marin s'en trouvait un « représentant le petit Jésus, Nostre-Dame, sainte Anne, saint Anthoyne et le bienheureux Amed », c'est-à dire Amédée de Savoie ; ici aussi on peut supposer que son compagnon est non pas saint Antoine ermite, mais saint Antoine de Padoue ; le grand tableau de l'autel, donné par le comte de Verrue, représentait la Sainte-Famille « et divers autres saints » que le procès-verbal n'identifie pas. Peut-être d'autres reliques franciscaines se trouvaient-elles dans les reliquaires énumérés par l'inventaire. Si les objets portant les armoiries du comte et de la comtesse de Verrue peuvent servir de certificat d'origine, on peut admettre l'introduction à Marin de cultes spécifiquement piémontais ; l'attribution franciscaine devient alors plus probable encore.

CHAPITRE V

CULTES ANNEXES

XXXV

Sainte Marie-Madeleine (22 juillet).

Il se peut que la diffusion du culte de cette sainte en Savoie ait été, au moins partiellement, favorisée par les

(1) La tradition populaire moderne est que « l'orteil de sainte Anne a été rapporté à Marin de Terre-Sainte par un ancien curé. » (Communic. de Cl. Servettaz).

Digitized by Google

Franciscains. En principe la sainte est en Savoie la protectrice des hôpitaux, des lazarets, des maladreries surtout, où on isolait les lépreux. A ce titre elle est en relation plutôt, dès le principe, avec les couvents et hôpitaux des Antonins et de leurs successeurs, les chevaliers de Saint-Jean et de Malte ; c'est le cas non seulement à la Commanderie des Échelles, mais aussi à Chambéry où la « maladière de la Madeleine » date de 1245 au moins (1). Antérieur serait le patronage de Tresserve (près d'Aix) qui est signalé dès le « douzième siècle » (2).

En 1154 se rendirent en pélerinage à Vézelay Alice de Savoie, veuve de Louis le Gros, roi de France, et sa sœur Agnès de Savoie, duchesse de Bourbon (3). Peut-on admettre que la dévotion de ces deux princesses de notre Maison à sainte Marie-Madeleine ait déterminé l'éclosion de son culte en Savoie ? Le fait remarquable est en tout cas que la sainte n'apparaît d'abord qu'en Maurienne dans un *Obituaire* du treizième siècle et à Genève dans un *Bréviaire* du même siècle, alors que son culte s'était fortement développé en Provence, en Dauphiné et en Bourgogne bien antérieurement. Si le culte est venu de Vézelay, il a dû être importé par les Bénédictins, comme l'ont été d'autres cultes que j'étudierai ailleurs.

C'est au seizième siècle seulement que la sainte est inscrite dans le diocèse de Grenoble (*Bréviaire* de 1513) et de Belley (*Bréviaire* de 1518). Or en 1492, Jean Tisserant, Observant, avait fondé à Paris un refuge pour les filles repenties, dites ensuite Madelonnettes (4). Cette spécialité nouvelle, fondée sur certains éléments de la légende, a pu se propager par les couvents dans quelques villes de la Savoie, mais ne pouvait guère intéresser les campagnes. L'extraordinaire floraison de chapelles et d'oratoires (80

(1) Perrin, *Hospitaliers*, p. 68. Au moyen âge « le grand pré de Saint-Antoine recevoit chaque année le 22 juillet, un grand concours de pélerins ; ce fut l'origine de la vogue de la Madeleine, une des plus belles des environs de Chambéry » ; *Ibidem*, p. 73.

(2) Burlet, *Culte de Dieu*, p. 201-204.

(3) Pissier, *Culte de Ste Marie-Madeleine à Vézelay*, Saint-Père, 1923, p. 31.

(4) Henri Lemaître, dans *Rev. d'hist. francisc.*, t. III, 1926, p. 337.

Digitized by Google

au moins) consacrés à sainte Marie-Madeleine à partir du quinzième siècle jusque dans les hameaux les plus reculés de nos montagnes ne saurait s'expliquer par un phénomène social typiquement urbain. Aucun document folklorique ne me permet de préciser sous quelle forme et dans quel but se faisaient les pélerinages, parfois même les processions collectives, aux oratoires consacrés à la sainte, souvent situés au sommet de cols, ou à des tournants dangereux. Quelques faits bien localisés font supposer que sainte Marie-Madeleine a été en Savoie une protectrice des passages et des voyageurs. (1)

Il y avait une chapelle dédiée à la sainte dans l'église Saint-François à Chambéry dès 1488 ; mais il y en avait une aussi plus tard dans l'église des Dominicains (2) à laquelle « le président Castagnery de Châteauneuf [mort en 1662] avoit volonté de faire une bonne fondation, mais par la mauvaise intelligence de religieux de céans qui firent des faux rapports l'un contre l'autre audit président, il nous quitta et alla à Saint-François » (3), église à laquelle il fit en effet des dons considérables, décrits dans l'*Obituaire* des Frères Mineurs.

Sainte Marie-Madeleine semble avoir été aussi l'objet d'un culte spécial à Cluses ; sinon on ne comprendrait pas qu'un Franciscain anonyme l'ait représentée au pied du célèbre bénitier aujourd'hui conservé dans l'église paroissiale de cette ville (4). Ce bénitier présente quant à ses origines et au point de vue iconographique un problème non encore résolu. Voici la description qu'en donne Francis Wey, qui parcourut la Haute-Savoie en 1862 : « L'église est du seizième siècle. Elle possède au bas de la nef un bénitier très curieux, de 1500 à 1530... Isolé de toutes parts, il forme une haute pyramide, composée d'une large cuve octogone en granit poli, dressée sur un piédouche

(1) Par exemple la situation de la chapelle au col de la Madeleine ; la sainte semble avoir au contraire joué un rôle agraire dans la région des Échelles, à la chapelle du Menuet.

(2) Omise par Burlet.

(3) Rabut, *Obituaire*, p. 41, note citant le *Livre des Procureurs de S. Dominique*, manuscrit du xviiᵉ siècle.

(4) C'est l'ancienne église du couvent.

Digitized by Google

d'un élégant profil. Du centre de la cuve surgit, reflétée dans l'eau, une croix noire en basalte de trois mètres de hauteur, décorée de figurines, d'arabesques, d'armoiries et d'un réseau de moulures compliquées. Au pied de l'arbre, dont elle embrasse le tronc, est prosternée une des saintes femmes. La symbolique du crucifix est d'une frappante singularité. Il est à double face : d'un côté se développe le Christ, surmonté d'un pélican emblématique, déchirant de son bec ses flancs ouverts et fécondés. Au revers, la Vierge est également crucifiée, avec le divin Enfant étendu sur sa poitrine. Au soubassement du bénitier, un ange porte un écusson mi-parti, dont le deuxième quartier est losangé d'un chevron séparant deux étoiles, tandis que le premier se compose d'un frêne avec ses racines. Ce blason, répété en cul de lampe sous les pieds du Christ, supporte un cimier surmonté d'un ourson issant. Ce sont les armes parlantes d'un membre de la famille Martin du Fresnoy, qui fut père temporel des Cordeliers » (1).

Bien d'autres auteurs, Dessaix, Raverat, Poncet, Lavorel, se sont occupés de ce bénitier, dont une légende locale attribue la sculpture à un moine anonyme qui « mit, dit-on, cinq ans à le sculpter en pierre de taille du pays » (2). La femme agenouillée a été regardée par les uns comme « l'une des saintes femmes », par d'autres comme la Vierge « échevelée ». En fait, l'hésitation n'est pas possible : il s'agit de Marie-Madeleine. La présence du pélican au sommet de la croix est caratéristique de l'iconographie du treizième au quinzième siècles ; l'oiseau symbolise alors la Rédemption, selon l'*Adoro te* de saint Thomas d'Aquin ; ce n'est qu'au dix-huitiéme siècle qu'il en arrive à symboliser l'Eucharistie (3). Quand le pélican somme la croix, celle-ci est bossuée de manière à rappeler plus ou moins un tronc d'arbre noueux (croix écotée) (4).

(1) Francis Wey, *Haute-Savoie*, p. 206 ; la date indiquée par F. Wey et qu'il semble avoir empruntée à Grillet a été adoptée sans discussion par tous les auteurs postérieurs et par les *Guides Joanne* et *Boule*.
(2) Poncet, *Cathédrale*, p. 93.
(3) Barbier de Montault, *Traité d'iconographie chrétienne*, t. II, p. 98.
(4) *Ibidem*, p. 155.

Digitized by Google

Or, sur le bénitier de Cluses, le pélican ne somme pas la croix, à proprement parler ; mais le tronc rappelle encore par quelques détails la représentation antérieure d'un arbre noueux. On a donc affaire ici à une œuvre qui constitue, au début du seizième siècle, une survivance attardée (provinciale) et une modification dégénérée d'un thème iconographique en voie de disparition. Le moine sculpteur qui en fut l'auteur, selon la tradition populaire et conventuelle, avait sans doute vu ailleurs ce même thème, dont on connaît d'assez nombreux exemples italiens et français. Bien que la matière du bénitier soit locale, le sculpteur n'était pas nécessairement du pays. En tout cas, la combinaison particulière des divers thèmes animés et décoratifs empêche de croire à une copie, ou à l'usage d'une gravure ou d'un dessin. En ce sens l'œuvre est parfaitement originale.

Est-elle la preuve d'un culte spécial rendu à sainte Marie-Madeleine à Cluses? L'abbé Burlet signale pour cette ville une chapelle consacrée à la sainte en 1554 (visite pastorale) et qui était dans l'église paroissiale, désaffectée depuis et remplacée par l'église des Cordeliers; mais celle-ci n'en avait pas (1).

XXXVI

Sainte Marie-Égyptienne (2 et 9 avril).

On ne sait pas grand'chose de la forme populaire du culte rendu à cette sainte en Savoie. Elle n'était d'ailleurs représentée que dans deux sanctuaires, tous deux franciscains. On a vu ci-dessus que noble Étienne Rosset lui dédia, en même temps qu'à Notre-Dame-des-Anges, la première église des Observants; il s'agit donc d'une importation italienne; il a été dit aussi que l'un des couvents de Clarisses contenait une chapelle dédiée à cette sainte. On

(1) Voir la liste des chapelles de Cluses dans Burlet, *loc. cit.*, p. 296.

Digitized by Google

ne la trouve représentée nulle part ailleurs en Savoie (1).

Même dans ces deux sanctuaires elle n'était pas seule. Dans l'église des Observants elle était associée à sainte Geneviève, patronne de la corporation des ciergiers de Chambéry qui venaient y faire leurs dévotions (2) ; et dans la chapelle du couvent de Sainte-Claire-hors-Ville, il y avait un autel consacré à un saint Isidore, non encore identifié, dont la fête se célébrait le 7 janvier (3), date qui interdit d'y voir saint Isidore d'Espagne, patron des laboureurs, dont la fête est partout le 4 avril.

XXXVII

Les Anges Gardiens (1er octobre).

Ce culte fut justifié par Jean Colombi, Cordelier, et organisé par François d'Estaing à Avignon ; l'office fut rédigé de 1506 à 1510 et approuvé par Léon X en 1518 (4), mais la fête ne fut instituée qu'en 1608 par Paul V. La première chapelle consacrée à ce nouveau culte en Savoie est de 1623, à Grésy-sur-Aix. Peut-être celles de Mieussy (1650), du Châtelard (1699), de Saint-Michel-de-Maurienne et du Thyl (1732) sont-elles dues à l'influence franciscaine ; en tout cas une chapelle consacrée aux Anges Gardiens est signalée en 1720 dans l'église de Sainte-Marie-Égyptienne (5) qui appartenait, comme il est dit ci-dessus, aux Observants.

On n'a pas de renseignements sur le culte populaire ; mais la croyance existe partout en Savoie aux Anges qui protègent les enfants.

(1) A remarquer que les Cordeliers et les Capucins de la Savoie l'ont laissée de côté, au moins officiellement.

(2) Morand, *Corporations*, p. 147.

(3) Burlet, *Culte de Dieu*, p. 170.

(4) Pour d'autres détails, voir *Revue d'hist. francisc.*, t. III, 1926, p. 157-158.

(5) Burlet, *Culte de Dieu*, p. 91.

Digitized by Google

CHAPITRE V

CONCLUSIONS ET BIBLIOGRAPHIE

XXXVIII

Conclusions.

Il ressort des documents analysés que l'on ne sait encore que très peu de choses sur les formes vraiment populaires du culte des saints franciscains en Savoie et sur l'action que les Ordres franciscains ont pu exercer sur d'autres cultes. Il doit se trouver dans les archives publiques et privées des documents inédits qui compléteraient cet *Essai*. Encore n'ai-je pas examiné certaines séries de faits où cette influence a dû jouer aussi, comme le culte du Saint-Sacrement, ou la diffusion des Chemins de Croix (1), faits sur lesquels on a moins de renseignements encore pour la Savoie, du point de vue franciscain, que sur ceux qui ont été passés en revue. Il semble d'ailleurs que l'aspect folklorique du franciscanisme n'a guère attiré jusqu'ici

(1) Le P. Bertrand Kurtscheid a montré récemment que « le premier document pontifical concernant l'érection exclusive du Chemin de Croix par les Frères Mineurs n'est pas antérieur au 3 avril 1731. Cependant ils avaient obtenu des indulgences d'Innocent XI (6 novembre 1686), d'Innocent XII (24 décembre 1692, 27 juillet et 16 décembre 1695), pour eux-mêmes et pour leurs confréries, relativement aux stations du Chemin de Croix uniquement érigées dans leurs églises et autres lieux en dépendant. Le 3 mars 1726, Benoît XIII étendit ces indulgences à tous les fidèles qui parcouraient ces stations dans les églises franciscaines. Peu après, le 16 janvier 1731, à l'instance des Frères Mineurs, Clément XII leur permit d'ériger la *Via crucis* en dehors des églises de l'Ordre. Le 30 août 1741, Benoît XIV confirma cette concession, en la limitant aux villes où n'existerait pas un couvent de Frères Mineurs. Enfin, le 14 mai 1871, Pie IX abrogea la restriction de Benoît XIV, en l'étendant à toutes les églises, sans déroger néanmoins au privilège des Franciscains d'ériger les stations. — Ceci aidera les archéologues à s'expliquer la rareté des stations de la *Via crucis* dans les églises avant le XIXe siècle ». (*Antonianum*, 1926, p. 449-464).

Digitized by Google

l'attention des savants, du moins en France ; car en Italie les formes populaires du culte rendu à saint François et à sainte Claire, à saint Antoine de Padoue et à saint Charles Borromée ont fait déjà l'objet de plusieurs mémoires et monographies. Il est vrai que ces saints, étant italiens, se sont aussitôt classés dans les cadres des croyances et des coutumes communes au peuple tout entier, au lieu qu'en France ils ont dû s'intercaler parmi des cultes antérieurs, différents comme modalités sociales et psychologiques.

En ce qui concerne l'iconographie des saints franciscains en Savoie, je n'ai pas essayé de dresser un relevé complet de leurs représentations figurées, car seules nous intéressaient ici celles d'entre ces représentations qui ont pu être un objet de culte et un prétexte à légendes, en tant qu'images miraculeuses, comme le sont par exemple nos Vierges Noires; je compte traiter ailleurs, en détail, de l'iconographie des Vierges et Saints de la Savoie. Malheureusement, un grand nombre de statues anciennes ont été détruites dans le diocèse de Genevois sur les ordres de saint François de Sales; et depuis un siècle, beaucoup d'autres ont été aliénées pour être remplacées par les horreurs du quartier Saint-Sulpice. Quelques-unes d'entre ces statues anciennes ont été mises à l'abri dans les musées de Chambéry, Annecy, Genève, peut-être ailleurs encore; mais une fois expatriées, elles perdent de leur valeur documentaire religieuse. Avec leur départ, les formes anciennes des cultes locaux ont disparu ou se sont modifiées. Ce cas est frappant pour le culte de saint Grat, par exemple, et pour celui de saint Théodule du Valais. Disparues aussi, pour la plupart, les petites statues des oratoires situés aux tournants dangereux et aux carrefours; d'où la cessation des pélerinages individuels et collectifs.

Ces conditions générales font qu'il est très difficile de reconstituer les formes anciennes de la foi dans nos campagnes : une étude comme celle-ci aurait dû être entreprise il y a cinquante ans; mais à ce moment, le folklore n'avait encore ni son domaine propre, ni ses méthodes particulières.

Digitized by Google

On espère que le présent *Essai* donnera à des chercheurs d'autres provinces l'idée d'étudier également les formes populaires qu'y peut avoir revêtues le culte des saints franciscains.

XXXIX

Bibliographie.

Angley (Chanoine A.), *Histoire du diocèse de Maurienne*; Saint-Jean-de-Maurienne, J.-B. Héritier, 1846, in-8°.

Baudot (Dom), *Dictionnaire hagiographique;* Paris, Téqui, 1926, in-8°.

Borrel (E.-L.), *Les monuments anciens de la Tarentaise*; Paris, Ducher, 1884, in-4°.

Bouchage (L'abbé Léon), *Le Saint-Suaire de Chambéry à Sainte-Claire-en-Ville (1534)*; XIe congrès des sociétés savantes savoisiennes tenu à Chambéry en 1896; Chambéry, Drivet, 1891, in-8°, p. 261-282.

Bourban (Chanoine Pierre), *La confrérie de Saint-Amédée ou des Savoyards*, XIVe congrès des sociétes savantes savoisiennes en 1896; Évian-les-Bains, Munier, 1897, in-8°, p. 321-350.

Burlet (L'abbé J.), *Le culte de Dieu, de la Sainte-Vierge et des saints en Savoie avant la Révolution; essai de géographie hagiographique;* Chambéry, Dardel, 1916, in-8° [Bibliographie, p. 25].

Chapperon (T.), *Chambéry à la fin du* XIVe *siècle;* Paris, Dumoulin, 1863, petit in-4°.

Cochon (Jules), *L'église des Cordeliers ou Mineurs conventuels devenue la cathédrale de Chambéry; son histoire abrégée de 1430 à 1803, ses patrons et vocables successifs, le triomphe de Saint-François de Sales lors du Concordat de 1801-1802; Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. LVIII (1918), p. 419-522. (Je cite d'après le tir. à p., Chambéry, 1918).

Cordey (Jean), *Les comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent Ans (1329-1391)*; Paris, Champion, 1911, in-8°.

Désormaux (Joseph), *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie; langue et littérature; introduction à l'histoire du langage en Savoie;* Annecy, Impr. commerciale, 1923, in-8°.

Despine (Baron C.), *Sanctuaire et Abimes de Myans, notice historique et archéologique;* Annecy, Thésio, 1862, in-8°.

Fabre (A.), *Trésor de la chapelle des ducs de Savoie aux* XVe *et* XVIe *siècles, étude historique et archéologique;* Vienne, Savigné (s. d.), in-4°.

Fodéré (Le P.), *Narration historique et topographique des couvens de l'ordre de Saint-François et de Sainte-Claire érigés en la province anciennement appelée de Bourgogne, à présent de S. Bonaventure;* Lyon, 1629, in-4°.

Gennep (A. van), *En Savoie; du berceau à la tombe;* Chambéry, Dardel (1916), in-16.

Digitized by Google

GENNEP (A. van), *Notes de folklore savoyard;* Chambéry, Dardel, 1921, in-8°.

GONTHARET (L'abbé J.), *Histoire des Brévières en Tarentaise* [hameau de Villaroger], Moûtiers; Impr. de J. Bouvier, 1913, in-8°.

GONZAGA (Le P. François), *De origine seraphicæ religionis franciscanæ;* Rome, 1587, in-fol.

GRILLET (Jean-Louis), *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman;* Chambéry, Impr. de Puthod, 1805, 3 vol. in-8°.

GROBEL (L'abbé F.), *Notre-Dame de Savoie et variétés historiques dont les plus célèbres sanctuaires dédiés à la Mère de Dieu et les principales dévotions établies en son honneur dans les diocèses de la Savoie rappellent le souvenir;* Annecy, Burdet, 1860, in-8°.

JACQUET (P.), *L'église du Saint-Sépulcre d'Annecy*, dans *Revue savoisienne* (Annecy), t. LIII, 1912, p. 103-114.

JEANNERET (L'abbé A. M.), *Vie de très haute, très puissante et très illustre Dame, Madame Loyse de Savoye, escripte en 1517 par une religieuse, précédée d'une Notice et suivie de documents et de notes historiques;* Genève, S. G. Fick, 1860, in-8°.

JEUNET (L'abbé), *Louise de Savoie*, XIVe congrès des Sociétés savantes savoisiennes, à Évian en 1896; Évian, Munier, 1896, p. 195-207.

JOBBÉ-DUVAL (Émile), *Les idées primitives dans la Bretagne contemporaine; essais de folk-lore juridique* (I. *L'adjuration à Saint Yves de Vérité;* II. *Les Ordalies*), 2e éd.; Paris, Ténin, 1920, in-8°.

MAILLET (L'abbé Pierre), *Notre-Dame de Myans, le cinquantenaire et le couronnement dans les journées du 15, 16 et 17 août 1905;* Chambéry, Impr. savoisienne, 1905, in-18.

Manuel du Tiers-Ordre de Saint-François appelé Ordre de la Pénitence publié par les Frères Mineurs, 9e éd.; Bordeaux, Sœurs Franciscaines, 1918, in-32.

MARIE-GIROD, *Notice sur la Grande Congrégation de N.-D. de l'Assomption dite des Nobles ou des Messieurs, érigée dans le Collège des Jésuites à Chambéry en 1611.* Dans *Mém. Doc. Soc. Sav. Hist. Arch. Chambéry*, t. XXI, 1883. [Tir. à p.].

MARLIOZ (Le R. P. Ladislas de), *Les Clarisses d'Évian-les-Bains*; Abbeville, A. Retaux, 1885, in-16.

MOLIN (L'abbé), *Histoire du pèlerinage de N.-D. du Charmaix, paroisse de Modane*, 2e éd., revue et augmentée; Currière, Impr. des Sourds-Muets, 1888, in-8°.

MORAND (L.), *Les anciennes corporations des arts et métiers de Chambéry et de quelques autres localités de Savoie*, éd. popul.; Chambéry, Impr. savoisienne, 1892, in-8°.

Notre-Dame de Myans; Chambéry, Impr. de Puthod fils, 1856, in-8°.

PÉROUSE (Gabriel), *Les paroisses rurales d'un diocèse de Savoie au* XVIIe *siècle; l'archevêché de Tarentaise;* Paris, Letouzey (Bibliothèque d'histoire de l'Église de France) [1913], in-8°.

PÉROUSE (Gabriel), *Le Vieux Chambéry, guide historique et archéologique;* Chambéry, M. Dardel, 1921, in-18.

PÉROUSE (Gabriel), *Une ville morte de Savoie, Conflans (Albertville);* Chambéry, M. Dardel, 1925, pet. 4°.

PERRIN (André), *Les Hospitaliers de la commanderie de Saint-Antoine de Chambéry*, Extrait des *Mém. de l'Académie de Savoie*, 4e série, t. II; Chambéry, 1890, in-8°.

PICCARD (Mgr L.-E.), *Saint François de Sales et sa famille;* Paris, Lethielleux, [1911], in-8°.

PILOT DE THOREY (J.-J.-A.), *Usages, fêtes et coutumes existant ou*

Digitized by Google

ayant existé en Dauphiné; Grenoble, Drevet, [1882], 2 vol. in-8°.

PONCET (L'abbé P.), *La cathédrale d'Annecy et ses tombeaux, notice historique;* Annecy, Niérat, 1875, in-8°.

RABUT (François), *Obituaire des Frères Mineurs conventuels de Chambéri de l'Ordre de Saint François, précédé d'un résumé historique et accompagné de notes et tables*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie;* Chambéry, t. VI (1862), Mélanges, pp. 1-114.

RAVERAT (Baron A.), *Haute-Savoie. Promenades historiques, pittoresques et artistiques en Genevois, Semine, Faucigny et Chablais;* Lyon, chez l'auteur, 1872, in-8°.

RAVERAT (Baron A.), *Savoie. Promenades historiques, pittoresques et artistiques en Maurienne, Tarentaise, Savoie-Propre et Chautagne;* Lyon, chez l'auteur, 1872, in-8°.

REBORD (Chanoine C.-M.), *Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy, 1411-1920; analyses détaillées des visites de saint François de Sales, 1604-1618; texte original de ces mêmes visites; notes et discusssions;* Annecy, Abry, 2 vol. 1922 et 1923, in-8°.

SALES (Charles-Auguste de), *Histoire du bienheureux François de Sales*, 5e éd.; Paris, Vivès, 1870, 2 vol. in-8°.

TRUCHET (L'abbé), *Histoire hagiologique du diocèse de Maurienne;* Chambéry, impr. de F. Puthod, 1867, in-8°.

TRUCHET (L'abbé), *Vie du P. Chérubin de Maurienne de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins;* Chambéry, impr. de Chatelain, 1880, in-8°.

WEY (Francis), *La Haute-Savoie, récits d'histoire et de voyage;* 2e éd. revue; Paris, Hachette, 1865, in-18.

Digitized by Google

INDEX

CHAPITRE I

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

I. Introduction..... 113
II. La diffusion des couvents de Franciscains en Savoie 123

CHAPITRE II

CULTES PROPREMENT FRANCISCAINS : HOMMES,

III. Saint François d'Assise.. 130
IV. Le rôle de saint François de Sales 136
V. Saint Antoine de Padoue. 142
VI. Saint Charles Borromée. 145
VII. Saint Bonaventure..... 146
VIII. Saint Bernardin de Sienne 147
IX. Saint Louis de France... 148
X. Saint Roch 148
XI. Saint Yves..... 150
XII. Le bienheureux Amédée de Savoie..... 152
XIII. Jean-Victor de Sonnaz... 155
XIV. Autres Franciscains vénérés en Savoie..... 156

CHAPITRE III

CULTES PROPREMENT FRANCISCAINS : FEMMES.

XV. Sainte Claire..... 158
XVI. Sainte Élisabeth de Hongrie..... 159
XVII. Sainte Colette 160
XVIII. Sainte Rose de Viterbe.. 160
XIX. Sainte Marguerite de Cortone 162
XX. Sainte Bernarde..... 163
XXI. Le rôle d'Yolande de France 163
XXII. La bienheureuse Louise de Savoie..... 166
XXIII. Autres Franciscaines vénérées en Savoie..... 171

CHAPITRE IV

CULTES UNIVERSELS DANS L'ÉGLISE.

XXIV. Les crèches de Noël. 172
XXV. Le Saint-Nom de Jésus 173
XXVI. Le Saint-Sépulcre.... 174
XXVII. Le Saint-Suaire..... 177
XXVIII. Notre-Dame-des-Anges et la Portioncule.. 179
XXIX. Notre-Dame de Myans 182
XXX. Notre-Dame-de-Conception et l'Immaculée-Conception 188
XXXI. Notre-Dame de Bonne-Nouvelle 191
XXXII. Notre-Dame du Charmaix..... 194
XXXIII. Notre-Dame-de-Grâce à Évian..... 195
XXXIV. Sainte Anne..... 196

CHAPITRE V

CULTES ANNEXES.

XXXV. Sainte Marie-Madeleine..... 200
XXXVI. Sainte Marie-Égyptienne..... 204
XXXVII. Les Anges Gardiens. 205

CHAPITRE VI

XXXVIII. Conclusions..... 206
XXXIX. Bibliographie 208

Digitized by Google

SOURCES

DE L'HISTOIRE FRANCISCAINE

EN FRANCHE-COMTÉ

(*Suite et fin*).

ANALYSE SOMMAIRE

DES DOCUMENTS TIRÉS DES FONDS MONASTIQUES DE LA PROVINCE ET DU TRÉSOR DES CHARTES DU COMTÉ DE BOURGOGNE

CONSERVÉS AUX ARCHIVES DU DOUBS.

CAPUCINS DE BESANÇON (1).

(*1 article*).

1. — Extrait du livre de fondation et établissement des Pères Capucins de Besançon : Le 27 mars 1607, le Magis-

(1) Voir *Les Capucins en Franche-Comté*, par l'abbé J. MOREY, curé de Baudoncourt. — Paris, Poussielgue frères, 1882. In-12, 410 p.

Le Père Thomas, Capucin de la résidence de Crest (Drôme), actuellement gardien de Saint-Étienne, possède un gros ms. in-fol. de 592 pages qui lui a été donné en 1924 par les Clarisses de Poligny. Dans ce précieux document on trouve d'abord les chapitres généraux depuis le début de la réforme des Capucins, 1529, jusqu'en 1782. Ils ont été collationnés par Aimable de Villerserine, secrétaire à Rome de Louis de Turin, procureur, custode général et depuis évêque de Bobbio. On voit ensuite l'établissement des Capucins en France; l'origine de la province de Lyon ou de Saint-Bonaventure, 1575 ; d'Avignon, 1576; de la province de Bourgogne : Salins, 2 avril 1582; Dole, 5 sept. 1589; Gray, 1588; Vesoul, 1604; Besançon, 8 juillet 1607; Lons-le-Saunier, 1612; Pesmes, 1612; Champlitte, Baume-les-Dames et Pontarlier, 1618; Belfort, 1619; Luxeuil et Jussey, 1622; Saint-Amour et Faucogney, 1634; Saint-Claude, 1636; Gy, 1650; Vercel, 1661-1700; Vuillafans, 1668; Orgelet, 1725, etc. Puis, aux pages 73, chapitres provinciaux; 411, chapitres successivement placés; 412, chapitres suivant les couvents; 414, liste des provinciaux; 416, liste

Digitized by Google

trat de la ville de Besançon décide, sur le rapport des sieurs Buson et de Gonsans, qu'on recevrait les Capucins et les Minimes. Peu de jours après, le Révérend Père Ange d'Avignon, provincial, accompagné des pères défifiniteurs et d'autres religieux se rendent à Besançon où la croix des Capucins fut bénite le 13 mai dans l'église métropolitaine par l'archevêque Ferdinand de Rye. Après le sermon donné par le père Basile, Capucin de Bordeaux, la croix fut portée solennellement à Chamars, sur l'emplacement, donné par Mlle Borrey, où fut édifié le monastère, par douze Capucins dont quatre avaient été provinciaux : les pères Ange, Abonde, Natal et Antoine.

Le 8 juillet de la même année la première pierre du bâtiment fut posée et bénite. « Parmi tout ce bonheur il arriva une merveille digne d'êstre logée au temple de la mémoire et admirée de la postérité, c'est que comme on fouilloit au lieu désigné pour le bâtiment de ce monastère, non seulement on rencontra plusieurs pierres restantes des anciens édifices, des murailles souterraines qui traversoient d'une part et d'autre et dans quelques unes de ces murailles on trouva des corps d'excessive grandeur comme de géans dont la teste passoit d'un côté de la muraille et les pieds de l'autre ; on y rencontra quantité d'antiques et médailles, des statues et des idoles et beaucoup de plomb qui a servi du depuis au couvent ; mais le miracle, du moins la merveille, est qu'après avoir tracé sur terre les fondements de l'église de part et d'autre et spécialement du chœur, en les creusant on les trouva tous faits comme ils étoient marqués et furent jugés si bons et solides par les maistres qu'on ne fit point de difficulté de bâtir et élever là dessus les murailles et voûtes mêmes qui jusques à présent n'ont point crevées ny manquées... »

des définiteurs ; 418, vocaux du chapitre général ; 419, liste des Pères maîtres ; 420, liste des lecteurs ; 421, confesseurs des Clarisses ; 425, prises d'habit des religieux ; 479, religieux morts dans la province ; 545, religieux morts hors de la province ; 549, liste des gardiens ; 589, table des faits principaux.

On verra aussi avec intérêt le ms. n° 31 de la coll. Dunand, conservé à la bibl. de Besançon, qui donne une petite notice sur chacun des établissements de Franche-Comté.

Digitized by Google

Liste des religieux capucins composant, vers 1665, les divers établissements de la province :

Besançon : pères Pacifique, Barthélemi, Jean-Baptiste [de Dole], Félix, Constantin, Henri, Alphonse et Benoît ; — frères Léopold, Faustin, Fabien, Valentin, Jovite, Bruno, Justinien et Antides ; — frères lais : Emmanuel, Gérard, Justin, Hugues.

Baume : pères Florence, Denis, Augustin, Jules, Marcelin, Gervais ; — frère Jérémie ; — frères lais : Claude, Ferjeux, Donat.

Belfort : pères Sérapion, Paulin, Angélique, Timothée, Jean-Luc, Joseph ; — frères lais : Germain, Othon, Victorien.

Champlitte : pères Remy, Colombain, Gillebert, Simplicien ; — frères Constance, Claude-Antoine, François, Boniface.

Dole : pères Antoine, Marcilien, Mathias, René, Ludovic, François, Candide, Alexis, Ange-François, Christophe, Athanase, Clément, Sigismond ; — frères Grégoire, Emmanuel, Eustache, Jean-François, François-Marie, Paschal ; — frères lais : Félix, Maure, Théophile, Gile.

Faucogney : pères Bénigne, George, Cyrille, Sulpis ; — frères Odile, Thadée, Séverin, Apollinaire.

Gray : pères Thomas, Julien, Victor, Basile, Pélerin, Dorothée, Dominique ; — frères Médar, Maximin, Frédéric, Ruffin, Théodore.

Gy : pères Edmond, Barnabé, Placide, Michel, Jacques-François ; — frères Claude, Modeste, Guillaume, Ignace.

Jussey : pères Ambroise, Laurent, Bernardin, Cyprien, Gabriel, Pierre-François ; — frères lais : Benoît, Hilarion, Léonard.

Lons-le-Saunier : pères Ferréol, Michel-Ange, Fidel, Ferdinand, Balthazar, Antoine-François, Louis ; — frères lais : Pacifique, Léon, Cosme.

Luxeuil : pères Ange, Maximilien, Anatoile, Clément ; — frères Humbert, Théodose ; — frères lais : François-Georges, Renobert, Jérémie.

Pesmes : pères Anselme, Calixte, Mathieu, Isidore, Désiré ; — frères Séraphin, Martin ; — frères lais : Jean-Marie, Blaise, Urbain.

Digitized by Google

Poligny : pères Jovit, Luc, Damien, André, Philippe, Just; — frères Honoré, Jean; — frères lais : Policarpe, Thaurin, Félicien.

Pontarlier : pères Jean-Claude, Bernard, Patrice, Maurice, Marcel, Jacques, Sylvestre; — frères Jérôme, Pierre; — frères lais : Vital, Laurent, Hippolyte.

Saint-Amour : pères Raphaël, Hyacinthe, Daniel, Romain, Joachim; — frères Agapit, Jean-Claude, Roch, Célestin.

Saint-Claude : pères Albert, Étienne [de Poligny], Augustin, Paul, Gratien, Melchior; — frères Antonin, Illuminé, Alexis, Marc.

Salins : pères Samuel, Eusèbe, Philibert, Joachim, Claude-François [de Salins], Protade, Florence, Chrisostome, Martinien, Théodule, Hilaire, Marc-Antoine, Damascène, Sébastien, Alexandre, Égide, Gratien, Jean-Jacques; — frères lais : Innocent, Juvénal, Fortunat.

Vesoul : pères Agathange, François-Marie, Adrien, Tranquille (1); — novices : frères Firmin, Richard, Vincent.

Domaines nationaux. Série Q. Vente du mobilier des Capucins, art. 286. — Division et estimation des biens du couvent, art. 458. — Attribution de ses immeubles, art 782.

Bibliothèque de Besançon. Ms. 782. « Nécrologue de tous les Capucins du Comté de Bourgogne morts dedans et hors de la province, avec l'année et le lieu de leurs sépultures, selon les jours du calendrier ».

Capucins de Vuillafans (2).

(7 articles).

1. — *Établissement du couvent.* Liste des habitants de Vuillafans qui désirent l'établissement d'un couvent de

(1) Le P. Tranquille Pariset, originaire de Gevigney, entré chez les Capucins, le 4 octobre 1676, à l âge de 18 ans, mort en 1730, au couvent de Jussey, dont il était gardien; il l'avait été à Vesoul en 1721.

(2) Cant. d'Ornans (D.).

Digitized by Google

Capucins (1617). — Mandement des archiduc Albert et archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, ordonnant le versement à François Gay, de Vuillafans, de la somme de 59 francs indûment détenue par François-Gillebert Sonnet, sieur de Calmoutier, et destinée à aider à la bâtisse du couvent (1621). — Consentement donné à cet établissement par les échevins et notables de la communauté et conditions sous lesquelles les Capucins y seront reçus (1664). — Supplique adressée au roi par la marquise de Varambon pour obtenir son consentement; mêmes requêtes adressées au prince d'Aremberg, gouverneur de la province, par les habitants et par le sieur Reud, procureur général du parlement (1668). — Permissions du roi pour l'établissement du couvent (1668, 4 novembre) et de l'archevêque de Besançon, sur l'exposé du frère Jovitte de Cervin, provincial des Capucins de Bourgogne (1668). — Consécration de l'église des Capucins (1672).

1617-1672.

2. — *Titres généraux*. Lettre du frère Gratien de Montfort, provincial de Gray, à l'archevêque de Besançon le remerciant d'avoir choisi le Père Dorothé de Quingey, pour la prédication de l'avent et du carême à Besançon (1627). — Donation au couvent, par Jeanne-Philippe de Rye, marquise de Varambon, comtesse de Saint-Vallier, etc., et Ferdinand-François de Poitiers, son fils aîné, en exécution des dernières volontés de Ferdinand-Éléonore de Poitiers, leur mari et père, de la maison de Chevroz avec verger et dépendances, située à Vuillafans, pour permettre aux Capucins d'y construire un couvent (1668). — Permission donnée à la marquise de Varambon de visiter le couvent (1671). — Lettre du frère Léopold de Faucogney, provincial des Capucins de Besançon, relative aux prières demandées par le frère Bernardin [d'Arezzo], révér. père général, pour le feu roi de Pologne (1696). — Permission d'absoudre des cas réservés donnée au gardien et aux deux plus anciens religieux du couvent (1700). — Lettre du R. procureur général relative aux missions étrangères (1715). — Mémoire des livres fournis

Digitized by Google

aux Capucins de Vuillafans, par le libraire Charmet, de Besançon (1716). — « Liste des noms des personnes qu'on a receu à la profession du Tiers-Ordre de Saint-François avec la permission du Rév. père provincial, 1721 ». — « Conventus nostri Vuillaffanensis origo, status et adjacentia », rédigé par le frère Jean-Candide d'Apremont, gardien (1725). — Le R. P. Hartmann de Sedan demande des missionnaires (1729). — Copie faite en 1731 de la vie de saint Gengulphe écrite en 1570. — Lettre du frère Basile, relative à la bénédiction des chapelets de sainte Brigitte (1736). — L'archevêque de Besançon rappelle aux Capucins qu'ils ne doivent pas sortir seuls de leur couvent (1756). — Lettres du frère Charles de Cramans, provincial des capucins de Besançon, au sujet des missions de l'Amérique et des prières à dire pour la guérison et la conservation du roi, victime d'un attentat le 5 janvier 1757. — Caveau dans le monastère accordé à la famille Marguet dont le fils a été syndic apostolique du couvent de Vuillafans (1767). — Catalogue des livres de la bibliothèque du couvent (1790). — Partage ayant été fait entre les Capucins des linges, livres et argent en égale portion, sans croire faire tort à la Nation, au moment de ce partage, les religieux reproduisent tous ces objets dont l'inventaire est fait par les officiers municipaux de Vuillafans (1791). — Autre inventaire des titres, papiers et mobilier des Capucins (1791).

Privilèges. — Privilèges des religieux Frères Mineurs de l'Ordre de Saint-François, donnés en 1518, confirmés par le Saint-Siège et de nouveau publiés en 1643 en faveur de la mendication évangélique. — Autres confirmations par les papes et les souverains des privilèges accordés à perpétuité aux grands autels des églises des Capucins, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine (1705-1725). — Maître-autel privilégié à perpétuité de même que la chapelle des infirmeries, pour tous les religieux dans l'impossibilité de célébrer leur messe dans l'église (1750).

Quêtes. — Permission donnée par l'archevêque aux Capucins de quêter dans les campagnes (1669), et sans obli-

Digitized by Google

gation de prêcher ou de catéchiser (1673). — Les officiers municipaux d'Ornans leur permettent de faire la quête des vendanges dans leur ville, puisque celle de Vuillafans a été médiocre (1747).

Abjurations. — Abjuration de la religion de Calvin par : Rose Rochet et Anne Baudet, de Berne ; Jean-Louis de Ranchin, du Velay (1677); Jean Philippe, de Milville en Alsace (1680); David Rison, de Beac en Vasconie (1682) et Jacques Mathey, suisse (1753), etc.

1668-1753.

3. — *Canonisations et béatifications de Capucins.* — Décret de canonisation de saint Fidèle [de Sigmaringen] (1744) ; — bulles de canonisation : de saint Joseph de Léonisse (1747); — de saint Séraphin [de Montegranaro] (1767) et du bienheureux Laurent de Brindisi (1783). — Instructions sur la manière dont seront célébrées les solennités de béatification des Capucins. 1744-1783.

4. — *Reliques.* Cessions à diverses églises ou à des particuliers des reliques de saint Augustin (1739); de saint Joseph de Léonisse (1750) ; des saints Constant, Fortuné, etc. (1754) ; de saint Laurent (1761) ; de saint Just, de saint Modeste et de saint Clément, de saint Fructueux et de saint Vincent ; de saint Probe et de saint Fortunat ; de saint Eugène ; de saint Ambroise (1761) ; de saint Jérôme (1762).

1750-1762.

5. — *Indulgences.* — Indulgence plénière et perpétuelle accordée pour le jour de la Portioncule, par le pape Grégoire XI, aux églises des Capucins (1622). — Formulaire des indulgences ordinaires selon le décret d'Alexandre VII (1657). — Indulgence plénière accordée par le pape Clément X, pour le jour des Stigmates de saint François, durable pendant 7 ans (1674) ; autre, pour 7 ans, le jour de la fête du bienheureux Félix [de Cantalice], Capucin (1702); — autre, perpétuelle, pour la fête de saint Jean de Capistran et de saint Pascal [Baylon]

Digitized by Google

(1713). — Lettre relative à la fête et à l'indulgence de la Conception, renouvelée pour 4 ans, avec un décret de la Sacrée Congrégation qui établit pour 4 ans le père Michel-Ange de Besançon, préfet des missions du Comté (1714). — Indulgence perpétuelle pour le jour de fête de sainte Catherine de Bologne (1714); autres, accordées pour le jour de la béatification de saint Fidèle [de Sigmaringen] (1729) et pour la fête de sainte Rose de Viterbe (1736). — Lettre du frère Séraphin, provincial, sur la nécessité de la confession pour gagner une indulgence (1738). — Indulgence concédée à l'occasion de la canonisation de saint Séraphin [de Montegranaro], Capucin, et de Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, fondatrice des religieuses de la Visitation (1768), etc. 1622-1773.

6. — *Bâtiments*. Marchés passés par François Gautheron, de Vuillafans, père temporel des Capucins avec Claude Guinchard, de Montflovin (1), pour la fourniture de la chaux nécessaire à la maçonnerie du couvent; avec maître Léonard Descouchon, de la Haute-Marche en Bourbonnais, pour la construction des bâtiments, église et dortoir du monastère; avec Simon Burgillard, de Sancey-le-Grand (2) pour couverture des bâtiments (1669). — Plan du monastère. Devis des ouvrages de charpenterie à faire par Antoine Gérard, de Vuillafans et Louis Proudhon, de Chanans (3) (1670). — Autre marché passé avec Adrien Amiot d'Étalans (4) pour le pavage de l'église, du cloître, des allées intérieures, cuisine et autres officines du couvent (1671). — État des dons faits pour la construction du cloître. Recettes : 3 fr. de Pernette Perrenot, femme de Jean-Claude Godard, de Vuillafans; 2 fr. d'Antoine Amyotte-Michel, de Vernierfontaine (5), servante de Jean-François Gautheron ; 16 fr. de Jeanne Peressot, femme de Jean-Claude Vaillandet; 33 fr. de Jean-Baptiste Briet,

(1) Cant. de Montbenoît (D.)
(2) Cant. de Clerval (D.)
(3) Cant. de Vercel (D.).
(4) Ibid.
(5) Ibid.

Digitized by Google

prêtre, de Mouthier (1) ; 10 fr. d'Étienne Roy et de Clauda Gauya, sa femme, du même lieu ; 8 fr. versés par Antoine Arbelet qu'il tenait d'un Savoyard qui s'est noyé à Scey (2); 100 fr. de Claude-François Estignard, prêtre, au nom de sa mère, Simone Trésoret ; 50 fr. par Jean Bailly le jeune, au nom de sa mère, Jeanne Vaillandet; 4 fr. et demi, reçus de François Bel; 25 fr. et demi d'Anne Tirode, d'Ouhans (3); 5 fr. de Claude Demougeot, de la part d'Outhenin Roussel, d'Ornans; 50 fr. de Guillaume Doney, au nom de Jean-Baptiste Miellet, son beau-père; 16 fr. et demi d'Anne Lambert, veuve du sieur Roussel, pour un legs fait par Anatoile Huty; 25 fr. 9 gros de Mathieu Loriod, de Lièvremont (4); 25 fr. de Jean Phisalix, de Mouthier; 16 fr. et demi du comte d'Aremberg, etc. — Sommes reçues depuis que le père François-Marie est gardien, pour être employées à la construction de la sacristie : 21 fr. 10 gros 3 blancs donnés par Antoine Estignard; 20 fr. 3 gros par Pierre Perrinot, procureur postulant à Ornans; 40 fr. par la veuve de Claude-François Binétruy, etc. — Don de 99 fr. pour achat de livres. — État des sommes payées à divers pour la construction des bâtiments et dépendances, etc. — Quittances des fournisseurs, etc. — Réparations à faire au tabernacle (1745). M. Marguet syndic apostolique, donne 200 fr. pour la fontaine (1763); — construction des tombeaux, du maître-autel et de la chapelle de la Sainte-Vierge, due à la libéralité de Jeanne-Pierrette Humbert, de Vuillafans (1765), etc. — Plan du couvent et dépendances fait par l'architecte Joly (1791). 1669-1791.

7. — Registre de sépultures des Capucins décédés au couvent de 1766 à 1790. — Décès : de Ferdinand Monnier, de Vuillafans, Cordelier de Dole, âgé de 25 ans (1766); du Père Félicien, Capucin depuis le 4 octobre 1717 (1767); du Père Arsène Desbiez, de Saule (5), Capucin

(1) Cant. d'Ornans (D).
(2) Ibid.
(3) Cant. de Montbenoît (D.).
(4) Ibid.
(5) Cant. d'Ornans (D.).

Digitized by Google

depuis 1725, âgé de 67 ans (1771); de Nicolas Marguet, âgé d'environ 86 ans (1771); du Père Basile Richardin, d'Ornans, Capucin depuis 1733 et ex-provincial (1777); — inhumation, dans le caveau de la famille Marguet, de Thérèse Vienot, de Vuillafans (1780); du père Agathange Banque, Capucin dès 1726, âgé de 76 ans (1782); du frère Claude Baudran, de Pesmes (1), (1783); du Père Paschal Mourelot, de Montigny-les-Cherlieu (2), (1784); du Père Archange Nicot, d'Arc-sous-Cicon (3), (1790); de François-Xavier Marguet, curé de Vernierfontaine, enterré dans le caveau de famille (1790).

Voir Domaines nationaux, série Q : *Inventaire et vente des meubles du couvent* 1791, art. 322. — *Inventaire et déclaration de ses revenus*, art. 484.

Capucins de Lure.

(*1 article*).

1. — Claude-François du Houx, ancien gouverneur de Dole, et Barbe Vinochey, sa femme, ayant entretenu les Pères Jean-Baptiste de Dole, provincial, Claude-François de Salins, Bonaventure de Salins, Irénée de Besançon, et Étienne de Poligny, définiteurs de la province des RR. PP. Capucins de Bourgogne, de leur intention d'exécuter le pieux dessein qu'avait le Père Chérubin, appelé au monde Claude Vinochey, d'établir à Lure un couvent de l'Ordre, promettent, par les présentes, « de loger et aberger ceux qui seront députés par lesdits RR. PP. provincial et définiteur pour la bâtisse et établissement d'un couvent en la ville de Lure, dans la maison mortuaire dudit fut sieur Vinoché, pendant l'espace de quatre ans, affin que pendant tel temps ils ayent moyen d'establir un logement... » (1654).

A. Dornier.

(1) Arr. de Gray (H.-S.).
(2) Cant. de Vitrey (H.-S.).
(3) Cant. de Montbenoît (D).

Digitized by Google

MÉLANGES

LES CAPUCINS POMPIERS A BEAUVAIS.

Le 2 décembre 1746, sur les sept heures du soir, un violent incendie se déclarait à Beauvais dans le voisinage de l'Hôtel de Ville, chez un cordonnier nommé Soutil, près l'auberge Saint-Christophe en la rue de l'Écu. Après neuf heures d'efforts, le désastre était conjuré: quatre ou cinq maisons avaient été la proie des flammes (1).

Quelques jours plus tôt (23 novembre), l'évêque, M. de Gesvres, avait réuni les Trois-Corps en son palais, c'est-à-dire les représentants de l'évêché, du chapitre et de la ville pour délibérer sur l'achat décidé de nouvelles pompes contre les incendies (2). Mais ces pompes, achetées l'une par le chapitre, les deux autres par la ville, ne devaient arriver que le 16 décembre (3), quinze jours trop tard, par conséquent, pour secourir les habitants de la rue de l'Écu. Ceux-ci n'avaient donc, dans la nuit du 2 au 3 décembre, pour combattre le fléau menaçant, que les moyens imparfaits dont la ville disposait alors : les pompes, sans doute démodées, dont Georges-François Vualon, était l'inspecteur général (4) et que l'on jugeait utile de remplacer, les « paniers à feu » que les notables étaient tenus d'avoir chez eux (5), et la bonne volonté des habitants auxquels étaient

(1) Mémoires du chanoine Le Cat (recopiés et continués par le chanoine Danse, ms. XVII-XVIIIe s. Bibliothèque de l'Évêché).

(2) Journal du chanoine Vaslin (Ms. XVIIIe s. Bibliothèque municipale, t. I, p. 377).

(3) Archives communales, DD 48.

(4) Archives communales, CC 122.

(5) Collection Bucquet-Aux Cousteaux (Bibliothèque municipale, t. LXXIX, p. 459).

Digitized by Google

venus se joindre les Pères Capucins, malgré l'hiver et la nuit, et bien que leur couvent fut situé hors la ville, à mi-chemin entre Beauvais et la paroisse de Notre-Dame du Thil (1).

Ceci ne doit pas surprendre. Avant que les corps de pompiers ne fussent régulièrement constitués, les Franciscains, dans nombre de villes, se dévouaient au service des incendies.

Le 11 décembre, l'Intendant, M. de Sauvigny, adressait cette lettre à son subdélégué, M. Le Mareschal :

« Je vous envoie, Monsieur, une lettre du P. Polycarpe « de Béthune, Capucin de Beauvais, qui se plaint d'avoir « été maltraité de coups et de paroles par un particulier de « cette ville dans une circonstance où ce religieux travail- « lait à secourir l'incendie du 2 de ce mois. Je vous prie de « vérifier si la plainte est bien fondée, et en ce cas de con- « certer avec son supérieur la satisfaction qui peut lui être « due, et que vous obligerez ce particulier de lui faire. Vous « voudrez bien, en me renvoyant la lettre, me marquer « comme les choses se seront passées » (2).

Le « particulier » dont il était question dans cette lettre était un officier, d'une famille importante de Beauvais, Pierre-Michel de Lannoy.

M. Le Mareschal reçut la lettre de l'Intendant le 16 ; il fit aussitôt procéder à l'audition de M. de Lannoy, lequel déclara que « sortant d'une maison où le feu était prêt de « prendre, pour y faire porter le secours de plusieurs échel- « les, il fut aveuglé d'un seau d'eau qu'il reçut sur le « visage qu'il sentit bien avoir été jeté par méchanceté ou « par malice; qu'il s'avança d'un pas, la canne à la main, « en frappant celui d'où l'insulte partait ; qu'il entendit : « " je suis capucin et prêtre " ; qu'il s'arrêta sur le champ « en répondant sans doute ce que la chaleur et le trouble « dans lequel il se trouvait a pu lui dicter ; qu'un peu re- « venu à lui, il aperçut effectivement le Père Capucin, mais

(1) Sur l'emplacement du cimetière actuel.

(2) Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. XXXIX, p. 84, original autographe.

Digitized by Google

« dans un équipage à le rendre méconnaissable. Le Père « se remit à passer des seaux, et lorsque le sieur de Lannoy « ne songeait qu'à se décrotter le visage, le Révérend Père, « alors plein de fureur, vint tout à coup le prendre à la « gorge et vouloir arracher la canne qui l'avait frappé. Le « sieur de Lannoy défendit la canne avec toute la modé- « ration et la patience imaginables, et demanda grâce de « la respiration avec la douceur d'un homme qui sait res- « pecter et l'habit de religieux et le caractère de prêtre, que « depuis ce jour il a cherché à rendre à ces deux qualités « tout ce qui leur est dû et réparer le coup que le malheur « lui avait arraché; qu'il a fait sonder par diverses per- « sonnes quelles réparations il devait et à la religion et « au sacerdoce offensés; que ne recevant de la part du « Capucin que des paroles de hauteur et de menaces, il « aurait envoyé vers le Gardien un beau-frère et un neveu « avec charge d'accepter telles réparations qu'il voudrait « imposer; que le Père Gardien aurait fait tout ce qui « dépendait de lui pour amener le Père à s'en contenter et « à venir avec lui chez M. le Lieutenant-Général (1) où « l'affaire se terminerait; que le Père Gardien se serait « effectivement rendu chez ledit sieur, mais sans avoir pu « déterminer le Père à lui accompagner; que le sieur de « Lannoy, pour épuiser toutes les voies de conciliation, « était enfin rendu chez les Pères Capucins assisté d'un « beau-frère et d'un neveu; qu'il y vit le Père Gardien et « une partie de la communauté mais qu'il ne fut pas « possible de déterminer le Père à se montrer » (2).

M. Le Mareschal entendit sans doute aussi le Père Poly-

(1) René de Malinguehen, baron de Bretizel (1696-1747), père temporel des Capucins. Sa famille avait de nombreuses attaches avec les couvents franciscains de Beauvais. Disons notamment que Marguerite et Louise de Malinguehen furent religieuses au couvent des Sœurs grises, et rappelons le grave conflit que le refus de M. de Gesvres d'accepter le chanoine Henri-François de Malinguehen qu'elles avaient choisi comme supérieur, provoqua chez ces religieuses. Nous connaissons un portrait de la plus jeune fille de René de Malinguehen, Mme Cot, la représentant en moine : robe de bure, mains jointes et chapelet au bras. (Miniature appartenant au général J.-B. Dumas, ancien commandant de corps d'armée).

(2) Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. XXXIX, p. 76, fragment non signé.

Digitized by Google

carpe, dont les déclarations toutefois ne nous sont pas connues. Il avait mené rondement l'affaire : le 18 décembre il avisait le Père Gardien du couvent du résultat de son enquête et de la manière dont il entendait la clore. Le même jour, le Père Gardien lui répondit :

« J'aurai l'honneur de me rendre chez vous avec le P. « Polycarpe à l'heure de neuf heures du matin pour rece- « voir vos ordres au sujet de l'affaire dont il est question.

« Souffrez que j'aie l'avantage de me dire avec un pro- « fond respect, Monsieur, votre très humble et très obéis- « sans serviteur.

F. Siméon d'Amiens, gardien des Capucins » (1).

Effectivement, le lendemain, était dressé le procès-verbal suivant qui mit fin à l'incident et dont un double fut adressé à M. de Sauvigny :

« L'an mil sept cent quarante-six, le lundi dix-neuf « décembre, par devant nous, Claude-Joseph Le Mareschal, « conseiller et avocat du roi au Présidial et subdélégué à « l'Intendance de Paris à Beauvais, est comparu le sieur « Pierre Michel de Lannoy, officier de la maison du roi, « demeurant à Beauvais, lequel, en présence de R. P. « Siméon d'Amiens, supérieur des Capucins de Beauvais, « et du P. Polycarpe de Béthune, prêtre et religieux de la « même maison, nous a dit que la nuit du deux au trois « de ce mois, il avait eu le malheur de donner dans un « premier mouvement un coup de canne au R. P. Poly- « carpe, capucin ; que, quoique les circonstances dans les- « quelles il se trouvait puissent rendre son procédé moins « coupable, puisqu'il sortait d'une des maisons incendiées « dans laquelle il travaillait depuis plus de quatre heures ; « qu'échauffé par le feu et par la fumée dans laquelle il « était depuis ce temps, il fut obligé de descendre dans la « rue pour prendre l'air et pour se reposer ; qu'étant dans « cette situation il fut couvert d'un plein panier à feu rem-

(1) Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. xxxix, p. 80, original autographe.

Digitized by Google

« pli d'eau et de boue puisée dans le ruisseau ; que dans « ce premier mouvement, sans connaître celui qui lui avait « jeté cette eau, il lui donna un coup de canne sur le dos ; « et sur la représentation qui lui fut faite que celui qu'il « venait de maltraiter était capucin, il croit avoir répondu « en termes très indécents à son égard et dont il ne se « souvient plus, il a néanmoins reconnu toute la faute « qu'il avait faite en maltraitant de paroles et par voies « de fait un religieux ; qu'en conséquence, n'osant pas se « présenter tout d'un coup devant ledit P. Polycarpe, « il a envoyé de sa part deux personnes de sa famille au « P. supérieur pour parvenir ensuite à faire aud. P. Poly- « carpe toutes les excuses convenables ; qu'espérant que « led. P. Polycarpe se trouverait avec son supérieur chez « M. de Malinguehen, lieutenant-général et syndic des « Capucins où ledit Père supérieur avait dit qu'il tâcherait « d'engager led. P. Polycarpe de se trouver, il s'y était « rendu afin de lui faire toute la satisfaction convenable ; « que n'ayant trouvé chez M. de Malinguehen que led. « Père supérieur, le P. Polycarpe n'ayant pas voulu y « venir, lui sieur Michel avait été au couvent avec deux « personnes de ses parents afin de faire aud. P. Polycarpe « chez lui et à sa personne, toute satisfaction ; qu'il a « vu à ce sujet led. P. Supérieur mais qu'ayant demandé « et n'ayant pu voir led. P. Polycarpe, il lui réitère de « nouveau en présense du supérieur, de mondit sieur de « Malinguehen, et de nous, qu'il reconnaît la faute qu'il « a faite de l'avoir maltraité, quoique dans un premier « mouvement ; qu'il reconnaît qu'il en doit satisfaction à « sa personne, à son état, à son caractère ; qu'il la fait par « ces présentes ; qu'il le prie d'en recevoir ses excuses et « de lui pardonner ainsi que lui, sieur Michel, le ferait et « que tout chrétien doit faire, ce qui a été accepté par led. « P. Supérieur et P. Polycarpe, lequel a déclaré qu'il reçoit « et accepte les excuses que led. sieur Michel lui fait et « qu'il renonce à tout ce qu'il pourrait prétendre à ce « sujet.

« Et ont lesd. Père Supérieur et Polycarpe, led. sieur « Michel et M. de Malinguehen signé avec nous.

Digitized by Google

« Fait à Beauvais lesd. jour et an.

« F. Siméon d'Amiens, gardien des Capucins ; F. Poly-
« carpe de Béthune, prêtre, capucin ; de Malinguehen ;
« P. Michel ; Le Mareschal ». (1).

JEAN VINOT PRÉFONTAINE.

(1) Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. XXXIX, p. 86, original autographe.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Pio Rajna. *S. Francesco d'Assisi e gli spiriti cavallereschi.* — Rome in-8°, 13 p. (Extrait de la *Nuova Antologia*, 16 octobre 1926.)

Rien de ce qui sort de la plume d'un maître comme Pio Rajna ne doit passer inaperçu, car le soin méticuleux avec lequel il retourne en tous sens les moindres questions qu'il aborde lui permet d'apporter bien des vues précieuses sur quantité de détails. Retenons de cet article les questions suivantes : le prénom « Francesco » s'explique par la présence de Pietro di Bernadone en France au moment où lui naquit ce fils : inutile de supposer que sa mère, Donna Pica était française (la tradition tardive qui fait d'elle une Provençale est dépourvue de toute autorité); tout au plus pourrait-on penser que son nom, « Pica », est une abréviation de « Picarda », et qu'elle serait donc venue de Picardie, où le drapier d'Assise pouvait avoir été appelé par ses affaires; mais cela n'est pas nécessaire, le prénom Piccarda étant fréquent alors en Italie, et l'hypothèse d'une mère française paraît à P. Rajna se heurter à de sérieuses objections. — Mais ce prénom, François, imposé par le père, peut avoir eu quelque influence pour inspirer au jeune homme une affection spéciale pour notre langue que pourtant il savait mal. Il est probable qu'il l'apprit seulement des jongleurs, ces « cantores Francigenarum », qui se répandirent en Italie dès le XIIe siècle.

Aucun récit ne semble avoir pu exercer plus d'influence sur la jeunesse du futur saint que l'histoire de Florent, issu de sang royal, mais élevé comme un fils de marchand, et qui de bonne heure manifeste une passion intense pour les exercices chevaleresques, qui groupe autour de lui des jeunes gens de son âge et devient leur chef, et qui dépense à tort et à travers l'argent de son père putatif. Quant aux chansons qu'au temps de sa jeunesse folle François aimait à chanter, P. Rajna estime qu'elles étaient en français, mais qu'elles étaient importées d'outre-monts par la jeunesse qui affluait à Bologne, non par les jongleurs des places publiques D'autre part, il ne paraît pas douteux que François ait eu connaissance de plusieurs romans de la Table Ronde, qui, au témoignage de Dante, circulaient alors en français. A tout cela s'ajoutent la noblesse de ses manières, sa générosité, son goût de l'élégance; il avait l'esprit vraiment chevaleresque : « je sais que je serai un grand prince », lui font dire les Trois Compagnons — et la prévision se réalisa — mais dans un autre sens que le sens littéral. Au moment où se produit la conver-

Digitized by Google

sion du saint, P. Rajna incline à y voir non une modification de la nature de François, mais une application à d'autres objets des traits fondamentaux de son caractère, libéralité, gaîté, amour des chants, persistance à se déclarer « chevalier » du Christ, et à rendre les hommages qui lui sont dûs à une dame de son choix : Dame Pauvreté. Les entreprises mêmes qu'il envisagea ou réalisa par la suite — pour aller convertir d'abord le Seigneur du Maroc, puis le Soudan d'Égypte —, se rattachent moins à la soif du martyre, dont parle Dante, qu'au goût des aventures périlleuses, au service de son Maître.

H. HAUVETTE.

L'Influence de saint François d'Assise sur la civilisation italienne. Conférences tenues à la Sorbonne sous le patronage de l'Union Intellectuelle Franco-Italienne. — Paris, Leroux, 1926. In-8°, VIII-128 p. avec 12 pl. hors texte. Prix 12 fr.

Ces conférences, au nombre de six, ont eu lieu en mars-avril 1925, à l'exception cependant de la première qui n'a pu être prononcée, en raison de la mauvaise santé de son auteur. Ce fut une préparation au centenaire de saint François « à laquelle ont collaboré des hommes venus de points fort différents de l'horizon philosophique et religieux, mais unis dans le culte de l'homme vraiment divin qui a marqué d'une empreinte indélébile la civilisation des peuples chrétiens » (p. VIII).

I. PAUL SABATIER. *L'actualité de la figure de saint François* (p. 3-20). — Cette actualité tient à ce que depuis trente ans il a été étudié avec une vraie critique. Au moment où E. Renan annonçait la résurrection franciscaine, fin 1884, le P. Ehrle, S. J. (aujourd'hui cardinal) s'apprêtait à publier l'histoire des Franciscains Spirituels et les premières Constitutions de l'Ordre de 1260. En France, depuis 1894, l'A. lançait sa *Vie de saint François*, la *Collection d'études et de documents*..., ainsi que les *Opuscules de critique historique*, qui ont fait la liaison entre les principaux franciscanisants sur le terrain scientifique. — Il ajoute, fort délicatement pour nous, que « les résultats obtenus furent excellents; mais si la guerre n'a pas permis de continuer la publication de ces ouvrages d'érudition dont les frais d'impression atteignent maintenant des prix prohibitifs, leur place a été prise récemment par la jeune et vaillante *Revue d'histoire franciscaine*, à laquelle je suis heureux de souhaiter la bienvenue, en la recommandant très chaleureusement à tous ceux qui se réjouissent de la place de plus en plus importante que prend, sans cesse, l'effort scientifique franciscain. » — Les hérétiques eux-mêmes sont venus à saint François. Pourquoi ? Peut-être, parce que de son temps il n'avait jamais discuté contre l'hérésie, mais il avait jugé « que le seul moyen de guérir les plaies de la chrétienté serait de la doter d'une école de sainteté et de sacrifice, créée non pas

Digitized by Google

contre les égarés, mais pour l'amour et le bénéfice de tous les hommes. »

II. Alexandre Masseron. *Assise de saint François* (p. 21-41). — C'est le renversement des termes, mais combien suggestif et vrai! Assise, petite ville de l'Ombrie, serait oubliée, dédaignée, si saint François n'y était né, n'y avait vécu, n'y était mort. Dans cette ville la paix réside : miracle de la prière et de la charité. Grâce à lui survit un coin d'amour qui fait l'union des cœurs. D'où vient la séduction d'Assise? D'un contraste. Assise est un tombeau. D'ordinaire un tombeau est évocateur de pensées amères et tristes. Mais de celui de saint François jaillissent des flots de joie. Et la ville rayonne autour de ce mystique foyer. — A l'appui de sa démonstration, M. M. fit passer sur l'écran une vingtaine de vues d'Assise, qu'il accompagna d'aussi lumineuses explications.

III. Henri Hauvette. *Dante et saint François* (p. 43-59). — Au XIe chant du *Paradis* composé entre 1315 et 1320, Dante met sur les lèvres de saint Thomas d'Aquin l'éloge de saint François, on pourrait dire son portrait. Ce portrait n'a pas été tracé avec le souci de l'érudition et de l'exactitude historique. Mais si l'Immortel Poète a vu l'Assisiate dans un cadre idéal et radieux, son dessin n'en est pas moins vrai, d'une vérité plus haute, car c'est l'âme même du saint qui nous est révélée : une âme ardente, un cœur de séraphin brûlant. Il fut d'une humilité si profonde que rien ne put la faire chanceler, pas même la vénération enthousiaste des foules. La pauvreté est sa parure la plus chère et la plus durement conquise. Pour la décrire Dante emploie la comparaison de « noces mystiques, allégorie qu'il ne trouva pas dans les biographes officiels, mais qui est un écho des prédications populaires des premiers compagnons de saint François. Dépouillé de tout, il devient l'homme de la paix; c'est ce qui ravit le grand Florentin, victime errante de luttes fratricides. Quelques autres traits achèvent le portrait du saint, comme son expédition en Orient; et enfin le triomphe par l'impression des Stigmates du Christ sur l'Alverne. — Dante fut-il soumis à l'influence dominicaine plus qu'à celle des Franciscains? L'A. paraît pencher pour la première (p. 57), tout en faisant du poète un admirateur enthousiaste de l'œuvre de saint François. Il nous a paru cependant qu'il avait ignoré *La Conclusion de la Divine Comédie et la mystique franciscaine* par M. Gilson, parue dans notre *Revue*, t. I, p. 55-63.

IV. Henri Focillon. *Saint François d'Assise et la peinture italienne au* XIIIe *et* XIVe *siècle* (p. 61-82). — Au XIIIe siècle, deux courants dans la peinture. L'un d'origine théologique et métaphysique, plein d'élévation et de raffinement. L'autre, d'origine populaire, contenant des œuvres très irrégulières ; on y remarque l'importance attribuée aux scènes miraculeuses. De cette double tendance, trois

Digitized by Google

formules vont se dégager et s'imposer. La formule byzantine fait naître un art provincial incomparable, solennel et majestueux. La deuxième formule produira un art romain au service de l'influence pontificale. La dernière manifeste des influences lointaines, apportées par le contact des croisés avec les civilisations exotiques. Au milieu de ces tendances diverses se manifeste la pensée franciscaine qui veut agir et émouvoir. L'idée de pauvreté, qui semblerait fatale au développement de l'art, n'a fait que le débarrasser de la débauche d'or du byzantinisme et le ramener au superbe réalisme de la nature. Les scènes de la vie du Christ décrites par saint Bonaventure et surtout par le pseudo-Bonaventure dans ses fameuses *Méditations* fournissent des thèmes jusqu'alors inusités. La vie de saint François elle-même, passée en majeure partie sur les routes, dans les bois, en contact avec ses contemporains, a forcé les artistes à la représenter dans son cadre. Ainsi ils ont fait hommage au saint d'Assise de l'entourage de cette belle nature qu'il avait si bien chantée.

V. Étienne Gilson. *Saint François et la pensée médiévale* (p. 83-98). — Comment saint François qui, sans être ennemi de la science, lui fut totalement étranger, a-t-il pu influencer les savants? C'est dans la science du Christ crucifié qu'il possédait à fond, c'est là que se trouve son secret. Il a placé le Christ au centre de tout. Ses disciples, Alexandre de Halès, saint Bonaventure, le bienheureux Jean Duns Scot, par la méditation de la vie et des écrits de leur Père qu'ils avaient fait passer comme dans leur sang, ont imprégné leur doctrine des idées franciscaines. Si saint François est un penseur, il est surtout un apôtre. Voilà pourquoi Roger Bacon et le bienheureux Raymond Lulle dérivent directement de lui. Pourquoi le savant anglais préconise-t-il l'étude des langues, si ce n'est pour donner une version critique de la Bible et atteindre plus sûrement les juifs et les orientaux schismatiques? De même le docteur espagnol ne travaille à son Grand Art que pour convertir plus facilement les disciples de Mahomet.

VI. Édouard Jordan. *Les premiers Franciscains et la France* (p. 99-128). — Après avoir rappelé l'amour de saint François pour la France, comment le fondateur des Mineurs avait été admirablement compris par un prélat français, Jacques de Vitry, l'A. regrette que nous n'ayons pas sur l'introduction de l'Ordre en notre pays des détails aussi circonstanciés que pour l'Angleterre et l'Allemagne. C'est vrai, cependant il a oublié de mentionner l'intéressant récit de l'arrivée des premiers Franciscains à Valenciennes, en 1220, récit publié par la *France Franciscaine*, t. III, 1914-1920, p. 45-89, d'après les *Monumenta Germaniae historica*. — Il nous retrace les débuts à Paris, l'organisation des études au grand couvent universitaire qui restera jusqu'à la Révolution le cerveau de l'Ordre, et les luttes contre les maîtres séculiers de Paris. « Rien n'en subsiste aujour-

Digitized by Google

d'hui » (p. 106) de ce couvent qui passait « pour le plus remarquable de l'Université ». Si, il en reste le magnifique réfectoire du début du XVIe siècle, devenu le musée Dupuytren. — Enfin, pour nous donner une idée de la vie franciscaine au XIIIe siècle, avec son charmant laisser-aller, il utilise le voyage de fra Salimbene en France et nous raconte ses amusantes anecdotes.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

ALBERT DUFOURCQ. *Ce qu'est la vie des religieux. Son plus éclatant modèle : la vie de saint François d'Assise.* — Dans *La France et les Religieux. Pour un régime légal nouveau.* — Paris, Éditions Spes, 1926. — In-16, p. 45-96.

Brillante esquisse où l'auteur de *L'Avenir du christianisme* retrace à grands traits le printemps, la moisson et la passion de saint François. C'est surtout dans la troisième partie, que brisant avec les biographes conventionnels de la sainteté, il nous montre l'alliage joint à l'or primitif de l'œuvre du saint d'Assise « ... Imaginez, maintenant, que cet « extrémiste » de la vie parfaite et sainte, du dépouillement et de l'amour de Dieu, rencontre sur sa route des âmes banales, prisonnières de l'amour du monde, des enfants de l'autre Italie, l'Italie de la « combinazione ». Et mesurez la brutalité du choc. Or, nous le savons de façon très certaine, le Franciscanisme a réussi très vite, surtout en Italie. La foule s'est donc précipitée... au secours de la victoire...; les habiles ont voulu l'exploiter, obtenir les places, présider, commander... Il était inévitable qu'ils l'emportassent. Vous n'imaginez pas saint François bataillant contre cette racaille, qui entoure, qui sert et qui compromet [le cardinal] Hugolin, d'ailleurs adroite et bien munie de textes. Il a été écœuré ; il est parti... » (p. 83).

En somme, saint François était un créateur, il n'avait rien d'un organisateur. Sans lui l'Ordre des Mineurs ne fût pas né. C'est lui, et pas un autre, qui a donné à son œuvre ses caractéristiques fondamentales de la pauvreté en commun, de la prédication, des missions à l'étranger, de la bonne humeur, de l'amour de la nature, et de l'initiative sous tous les rapports, car Thomas de Celano l'a bien défini : *non modicum audax;* mais il a laissé à d'autres esprits moins géniaux le soin des détails. Ceci est affaire de tempérament.

Sans chercher chicane à M. D., est-il bien sûr que saint François était opposé à la science *théologique?* L'école fondée à Bologne par Pierre de Staccia, sans son autorisation, n'était-elle pas plutôt une école de droit? (p. 72). — Le savant professeur revient encore à la théorie du P. Mandonnet, bien des fois réfutée, que primitivement « il y avait parmi les Frères Mineurs, deux groupes de gens : les mariés et les non-mariés » (p. 75, 80). — « Nicolas Chiaramonti, qui sera cardinal » (p. 69) n'appartient pas aux Franciscains (*Arch. francisc. hist.*, t. XIX, 1926, p. 286-289). Et une malheureuse faute d'im-

Digitized by Google

pression, à la même page, fait passer pour *polonais* Jean Parenti, professeur à Bologne.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

La Légende des trois compagnons, vie de saint François d'Assise, par frère LÉON, frère ANGE, frère RUFIN, traduite du latin par l'abbé Louis PICHARD... — Paris, l'Artisan du livre, 1926. In-16, 232 p.

On connaît actuellement seize manuscrits anciens de la Légende des trois compagnons, treize en latin, dont quatre à Rome, quatre à Bruxelles, deux à Paris, un à Florence, un à Foligno et un à Hall en Tyrol, trois traductions italiennes du XVIe siècle, à Florence, à Bologne et à Volterra. Tous ces textes sont identiques sauf le ms. Vatican 1739, qui commence par le récit d'une prédiction faite à Assise le jour de la naissance de saint François et se termine par une comparaison entre Samson et le Poverello. M. Pichard a utilisé le ms. 989 de la bibliothèque Mazarine, qui présente sensiblement le même texte que celui du ms. de Louvain, publié dans les *Acta Sanctorum*, t. II d'octobre, p. 723 et suiv. La Légende comprend dans ce ms. les ff. 95-111, chaque page a deux colonnes serrées de 40 lignes, l'écriture assez soignée contient beaucoup d'abréviations; l'explicit de ce ms. est du 10 mai 1460.

Nous ne saurions trop louer le goût du traducteur ; il a transposé avec un tel sentiment des nuances, avec une telle délicatesse de touche que rien de ce qui fait le charme de l'original n'a été perdu.

H. L.

I Fioretti di san Francesco, riveduti nel testo e commentati da MARIO CASELLA. — Florence, Sansoni, 1926. In-12, XVI-144 p., illustrations.

Ce volume fait partie de la *Biblioteca scolastica di classici italiani già diretta da* GIOSUÈ CARDUCCI. Il ne contient que les cinquante-trois chapitres des *Fioretti* proprement dits, sans les appendices qui figurent à leur suite dans la plupart des éditions.

« Les questions d'inutile érudition, écrit M. Mario Casella dans l'avertissement au lecteur, ont été éliminées; les questions de caractère historique, renfermées en d'étroites limites et traitées sans discussion. » En d'autres termes, le commentaire de M. Mario Casella est presque exclusivement de caractère esthétique et mystique. Ces données admises, on a plaisir à reconnaître que ce commentaire est excellent, et très propre à faire goûter à des jeunes gens la beauté spirituelle des *Fioretti*, que M. Casella appelle si joliment « le petit livre des grandes consolations franciscaines. »

Les brèves notes historiques sont en général très sûres. Cependant, même sans s'attarder à de longues controverses, il eût parfois été bon de signaler ce que certaines indications avaient d'hypothé-

Digitized by Google

tique. Exemple : « Sainte Claire, *de la famille Sciffi* d'Assise,.... prit *en 1212* l'habit religieux à la Portioncule » (p. 39).

ALEXANDRE MASSERON.

Chanoine R. DE THOMAS DE SAINT-LAURENT, *Saint François d'Assise.* — Avignon, Aubanel frères, [1926]. In-16, 88 pp.

« Nous ne nous proposons pas, écrit l'auteur, d'étudier le rôle que notre héros a joué dans l'histoire religieuse et politique du moyen âge. Nous ne prétendons même pas écrire sa biographie. Nous essaierons simplement d'esquisser en quelques pages son portrait moral. »

Le portrait n'est pas faux, mais il manque de relief. Qui ne connaîtrait, sur saint François d'Assise, que cette plaquette, n'aurait, il est à craindre, qu'une idée un peu confuse de la puissante originalité du Poverello.

Quant aux assertions historiques, quelques citations suffiront : « Notre saint naquit à Assise le 26 septembre 1181 (p. 11) ; — François conçut le projet de fonder à Assise un cercle littéraire... (p. 13) ; — Pierre Bernardone en arriva à séquestrer le jeune homme, qui lui avait rendu visite, espérant le désarmer par sa douceur (p. 28) ; — « *Dans le feu l'Amour m'a jeté* », chantait François (p. 54). »

Les pages consacrées à la vie mystique du saint forment la meilleure partie de ce petit livre, qui peut rendre aux âmes pieuses de très bons services.

ALEXANDRE MASSERON.

FERRUCCIO CAMOZZINI. *Santo Francesco nell' arte.* — Turin et Gênes, Lattes, 1926. In-8°, 72 p., LIV planches, 110 reproductions.

Deux parties : un discours sur l'influence que saint François d'Assise a exercée sur l'art depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au XVIIIe ; un commentaire analytique *dilucidativo* (qu'on me permette de ne pas traduire) des œuvres d'art reproduites à la fin du volume.

Rien absolument de neuf... dans ce que j'ai lu; mais un style ampoulé, suant l'effort, chargé et surchargé d'adjectifs interminablement alignés à la file, et qui serait une magnifique réussite si le but de l'auteur avait été, — ce qui après tout est possible, — d'escamoter les idées sous le clinquant du style.

Exemple : ... *l'infiammato santo Francesco, il semplice giocondo ispirato popolare rigeneratore di riaffermate evangeliche necessità e di tollerante uguaglianza pietosa su ribelli pullulanti eretici travolgimenti per materiali egoistiche concupiscenze simoniache...* (p. 14).

Qu'on veuille bien me pardonner ! Mais le courage m'a manqué pour aller jusqu'au bout de cet exercice de rhétorique !

Saint François recommandait à ses disciples l'humble vertu de simplicité...

Digitized by Google

L'illustration de ce volume est extrêmement remarquable; on y trouvera la reproduction d'un grand nombre d'œuvres d'art fort peu connues.

ALEXANDRE MASSERON.

Saint-François d'Assise, par Louis GILLET (Bibliothèque catholique illustrée). — Paris, Bloud et Gay [1926]. In-8°, 56 p., fig.

Écrit dans un style animé et imagé, ce petit volume donne au grand public un clair aperçu de la vie de saint François. L'auteur a puisé aux meilleures sources, mais pourquoi s'est-il fait l'écho de ceux qui font remonter sainte Claire à la famille des Schifi (p. 32). Son illustration, variée et pleine d'attraits, fait connaître une foule d'œuvres restées peu connues. La rédaction des légendes aurait pu toutefois être revisée avec un peu plus de soin; on aurait évité ainsi d'imprimer que le corps de saint François avait été déposé dans le sarcophage de saint Rufin.

H. L.

Frère François d'Assise, le tout petit dans le Seigneur, raconté par les contemporains, par Arnold GOFFIN. — Bruxelles, A. Dewit, 1927. In-16, 74 p. pl.

Cet élégant petit volume est un florilège de scènes de la vie de saint François tirées de la *Légende des trois compagnons*, des deux Vies de Celano, de la *Légende* de saint Bonaventure, du *Speculum perfectionis* et des *Fioretti*. L'auteur aurait bien fait de ne pas dater ce dernier recueil de la fin du XIIIe siècle. On ne peut cependant que le féliciter de son choix et de la discrétion avec laquelle il a encadré ces récits.

H. L.

L'Ombrie franciscaine, décrite par le R. Père N. CAVANNA, des Frères Mineurs, traduction de T. DE WYZEWA. Avant-propos d'Alexandre MASSERON. — Paris, Perrin, 1926. In-16, XIV-293 p., pl.

L'édition italienne du livre du P. Cavanna a paru en 1910 à Pérouse et elle est aujourd'hui à peu près introuvable; aussi la traduction française que vient d'éditer la librairie Perrin sera-t-elle la bienvenue. Il ne faut pas demander à ce volume plus qu'il ne peut donner; c'est un guide destiné au grand public, où sont notés, pour tous les points de la carte de l'Ombrie, les faits historiques ou les légendes franciscaines; le folk-lore y a une part abondante. Il est regrettable que la mort ait empêché Wyzewa de mettre la dernière main à cette traduction, car il ne l'eût certainement pas laissée paraître ainsi sous son nom; il aurait tranché au vif dans la prose pieusarde de l'auteur.

H. L.

Digitized by Google

Léopold de Chérancé, O. M. Cap. *Sainte Élisabeth de Hongrie.* — Paris, librairie Saint-François, 1927. In-8°, 246 p. — 9 fr., *franco* 10 fr.

Œuvre d'édification illustrée de nombreux dessins à la plume, mais nullement critique. L'A. n'a pas fait une étude des sources, il ignore l'excellent ouvrage de Fr. Schmoll, *Die heilige Elisabeth in der bildenden Kunst des 13, bis 16. Jahrhunderts*, Marburg, 1918, in-8°; il attribue à la sainte franciscaine (p. 170-173) les Révélations de la Vierge qui appartiennent à sainte Élisabeth de Schönau, O. S. B. (cf. *Antonianum*, t. I, p. 24-83); il ne semble pas avoir connu l'opinion de notre *Revue* (t. II, p. 275-276) sur les reliques de la duchesse de Thuringe. Notons aussi la confusion de *Roubaix* avec le *Roubeau* de Marseille (p. 228).

Fr. de S.

E. des Robert. *A propos d'un ouvrage récent sur la bienheureuse Marguerite de Lorraine. Les armoiries de la maison de Lorraine* (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*). — Nancy, Berger-Levrault, 1927. In-8°, 14 p., 1 pl.

Le monastère des Clarisses d'Alençon conserve deux bandes de broderie sur toile découpée, que la tradition considère comme l'œuvre personnelle de la bienheureuse Marguerite de Lorraine, veuve de René, duc d'Alençon, laquelle fit profession au couvent de Sainte-Claire d'Argentan, en 1520. Ces pièces de broderie ont été exposées parmi les reliques de la pieuse princesse, lors des fêtes qui ont suivi la reconnaissance de son culte en 1921. Plusieurs auteurs en ont parlé sans émettre de doutes touchant leur authenticité.

Ce qui a inspiré confiance au public religieux et à quelques érudits, c'est la présence aux deux extrémités de l'une des bandes, des armes de Lorraine formées de huit quartiers : Hongrie, Anjou-Sicile, Jérusalem et Aragon, en chef; Anjou moderne, Gueldres, Juliers et Bar en pointe, avec l'écu propre de Lorraine brochant sur le tout.

Or, de ces huit quartiers, il en est deux (Gueldres et Juliers) qui ne sont entrés dans les armes de Lorraine que vers 1545. Marguerite de Lorraine est morte en 1521. Le blason deux fois représenté sur la broderie des Clarisses ne peut donc être considéré comme le sien.

C'est ce que M. des Robert démontre fort clairement. A ce propos, il donne un historique des armoiries des ducs de Lorraine, aux xve et xvie siècles. Il est regrettable que l'auteur, à l'appui d'opinions très justes, cite certains monuments qui ne méritent aucune confiance. Je veux parler d'un émail de la collection de Valencia de Don Juan, et d'une chaire, naguère encore exposée au Musée de Cluny.

Digitized by Google

Ces meubles ont subi, l'un et l'autre, au XIXe siècle, des restaurations indiscrètes : les parties armoriées en sont toutes modernes.

Max PRINET.

E. STAAFF. *Quelques observations sur les recueils de « laude » d'Udine et de Pordenone*. — Göteborg, 1925; in-4°, 23 p. (Extrait des *Mélanges de Philologie offerts à J. Vising*).

— *Notice sur un manuscrit des « Laude » de Jacopone da Todi conservé au musée Condé (Chantilly)*. (Extrait des *Studi Romanzi* de la « Società Filologica Romana », t. XVIII, p. 47-63).

— *Sur un manuscrit de Jacopone da Todi conservé à la Bibliothèque royale de Copenhague*. — Paris, in-8°, 16 p. (Extrait de la *Romania*, t. LII).

Dans ces trois communications, M. E. Staaff a consigné quelques résultats de l'enquête méthodique qu'il a entreprise sur la tradition manuscrite des recueils de « laude », de celles en particulier de Jacopone. Le premier de ces mémoires est destiné à faire mieux connaître le manuscrit de Paris (Bibl. nat., ital. 2104), négligé par les savants italiens, bien que F. Neri ait attiré sur lui l'attention dès 1908-1909. M. Staaff met en valeur la parenté étroite de ce ms., qui provient de Pordenone, avec le ms. d'Udine, publié en 1907 par M. G. Fabris dans *Il più antico laudario veneto* (Vicence); il semble que les deux mss. remontent, plus ou moins directement, à un original commun.

Le manuscrit des « Laude » de Jacopone, conservé à Chantilly, est étroitement apparenté au ms. 2306 de la Bibl. Angelica de Rome, dont il paraît être la source plus ou moins immédiate. Peut-être est-ce en lui, non dans le ms. romain, qu'il faut reconnaître un des « doi exemplari Todini assai antichi » dont parle Bonaccorsi dans sa préface (1490), car il est du XIVe siècle, et l'exemplaire de l'Angelica date de 1464.

Enfin M. Staaff décrit en détail, dans la *Romania*, un manuscrit de Jacopone, entré en 1920 à la Bibliothèque royale de Copenhague, et qui est resté jusqu'ici peu connu ; l'écriture en paraît remonter à la fin du XIVe siècle ou au début du XVe au plus tard. Le recueil appartient au groupe vénitien des mss. de Jacopone, et s'apparente surtout au manuscrit florentin Laur. Gadd. 27.

H. HAUVETTE.

S. BONAVENTURA DA BAGNOREGIO, *Opuscoli mistici, volgarizzati dal latino con introduzione del P.* AGOSTINO GEMELLI, *Francescano*. — Milan, *Società editrice « Vita e pensiero »*, [1926]. In-16, 534 p.

Traduction en langue italienne, faite par le R. P. N. Rosadi, O. F. M., et Mme Maria Sticco, et accompagnée de notes, des dix opuscules mystiques de saint Bonaventure, tenus pour authentiques par les Pères de Quaracchi dans la monumentale édition bien con-

Digitized by Google

nue et reproduits dans l'édition mineure : *Decem opuscula Seraphici Doctoris S. Bonaventurae ad theologiam mysticam spectantia, in textu correcta et notis illustrata a PP. Collegii S. Bonaventurae, editio secunda*, ad Claras Aquas, 1900.

Cette traduction est précédée d'une magistrale introduction, du R. P. Gemelli, O. F. M., à l'étude de la mystique bonaventurienne, introduction d'une cinquantaine de pages, qui évidemment n'épuise pas le sujet, mais qui a le très grand mérite de mettre à la portée des profanes, sous une forme d'une remarquable clarté, les notions nécessaires pour pouvoir aborder avec fruit l'étude des opuscules.

Ce nous est un vif plaisir de noter en passant l'hommage rendu, dans sa bibliographie, par le R. P. Gemelli au livre, — classique peut-on dire, — de l'éminent collaborateur de cette revue, M. Étienne Gilson : ...*richiamando in modo particolare l'attenzione del lettore sul volume del Gilson che è la monografia più recente e più penetrante* (p. 56).

ALEXANDRE MASSERON.

FR. PELSTER S. J., *S. Thomae de Aquino quaestiones de natura fidei* (Opuscula et textus historiam Ecclesiae... illustrantia. Series scholastica et mystica, ed. M. Grabmann et Fr. Pelster. Fasc. III). — Monasterii, Aschendorff, 1926. In-16, 64 p.

Les textes sur la foi édités par le P. Pelster sont les Dist. 23-24 du *Commentaire sur les Sentences* de saint Thomas d'Aquin. L'éditeur les a choisies de préférence aux *Quaestiones de Veritate*, qu. 14, ou à la *Summa theologica* IIa IIae qu. 1-7, pour la raison, fort bonne d'ailleurs, que le texte du commentaire est le plus difficilement accessible aux étudiants. En outre, ce texte étant le plus ancien des trois, il permet d'étudier le développement de la pensée thomiste sur ce point important. Le texte du livre des Sentences a été établi d'après le manuscrit de Munich 18109 corrigé à l'aide de l'édition franciscaine de Quaracchi, 1916. Le texte de saint Thomas suit principalement le Vat. — Ottob. lat. 190; il est excellent.

ÉT. GILSON.

LUD. BAUR, *S. Thomae Aquinatis de ente et essentia* (Opuscula et textus historiam Ecclesiae... illustrantia. Series scholastica et mystica, ed. M. Grabmann et Fr. Pelster, Fasc. I). — Monasterii, Aschendorff, 1926. In-16, 60 p.

Le *de ente et essentia* de saint Thomas était un texte tout désigné pour inaugurer une collection destinée à l'usage scolaire ; il est concis, hérissé à souhait de difficultés techniques, à quoi s'ajoute que les textes imprimés jusqu'à présent restaient très fautifs. M. Lud. Baur a établi son édition sur huit manuscrits des XIIIe et XIVe siècles. Le texte ainsi obtenu réalise un progrès très net par rapport à ceux dont nous disposions. Par une intéressante coïncidence, on peut la

Digitized by Google

comparer avec celui que publiait dans le même temps le P. Roland-Gosselin (*Le De ente et essentia de S. Thomas d'Aquin*, Bibl. Thomiste, VIII : Le Saulchoir, 1926). La comparaison est d'autant plus intéressante que le P. Roland-Gosselin a établi son texte sur huit manuscrits parisiens, dont pas un n'a été utilisé par M. L. Baur, et que l'accord des résultats est en somme des plus satisfaisants. Les références aux textes d'Avicenne et d'Averroès sont soigneusement données par M. L. Baur bien que, de ce point de vue, son édition reste loin de celle du P. Roland-Gosselin dont le commentaire historique est merveilleusement riche et précis. Il n'est que juste d'ajouter que le plan de la collection où paraît l'édition de M. C. Baur ne comportait pas ces développements.

ÉTIENNE GILSON.

P. GLORIEUX, *Le Correctorium corruptorii « Quare »*.— Le Saulchoir-Kain (Belgique) ; 1927. Gr. In-8°, LVI-452 p., 50 fr.

On sait que dans une lettre en date du 1er juin 1285, le Franciscain Jean Peckham, archevêque de Cantorbéry, s'élevait en termes énergiques contre les philosophes qui, depuis une vingtaine d'années, s'employaient à battre en brèche les enseignements de saint Augustin sur les idées éternelles, les puissances de l'âme et les raisons séminales disposées dans la matière. Les théories nouvelles visées par l'archevêque avaient pour principal représentant Thomas d'Aquin. Sentant bien qu'il n'était pas possible de se défendre contre un penseur d'une telle envergure par simple suppression de contact, un Frère Mineur de l'Université d'Oxford, G. de la Mare, entreprit de corriger ses œuvres, d'y relater les thèses dangereuses en les faisant suivre de leur réfutation. Le *Correctoire* de G. de la Mare se répandit très vite dans les écoles. Au chapitre général tenu à Strasbourg en 1282, les Frères mineurs décidèrent que la Somme de saint Thomas ne serait plus mise entre les mains des lecteurs en théologie qu'accompagnée des corrections du maître d'Oxford. Les Dominicains répondirent par de nombreuses répliques, qu'un facile jeu de mots leur fit intituler *Correctorium corruptorii*. Nous en connaissons actuellement quatre : les correctoires « *Sciendum* », « *Questione* », « *Circa* » et « *Quare* ». Ce dernier présente deux avantages : il contient la réfutation de tous les articles de G. de la Mare ; il reproduit intégralement le texte du maître franciscain de sorte qu'en le lisant on a à la fois sous les yeux l'attaque et la riposte. Il convenait donc de le choisir pour le livrer au public.

Douze manuscrits appartenant par portions égales au XVe, XIVe et XIIIe siècles contiennent ce *Correctorium*. M. l'abbé Glorieux n'en a utilisé que six pour l'établissement du texte et principalement l'ottobonien-latin 184 de la Bibliothèque vaticane. Visant moins à donner une édition critique qu'un ouvrage d'étude, il n'a pas indiqué les variantes d'intérêt secondaire, différences d'orthographe, transposi-

Digitized by Google

tions ou inversions de mots. Quant aux variantes très importantes qu'offrent les manuscrits, l'éditeur les mentionne dans le troisième paragraphe de son introduction, il en indique la nature et l'ampleur, et il donne en même temps les raisons qui lui ont fait préférer telle ou telle version.

Ces divergences sont trop profondes pour qu'on les puisse expliquer par des erreurs de transcription ou des gloses de copistes. Leur étude a tout naturellement conduit l'éditeur à un autre problème, celui de la rédaction de l'ouvrage. Deux conclusions se dégagent de ses recherches : 1° Le Correctoire « *Quare* » a connu deux rédactions successives : une première dont le manuscrit ottobonien, serait le meilleur témoin, une seconde qui aurait consisté dans un remaniement l'ouvrage primitif, afin de le compléter et de l'unifier, et qui serait la source des autres manuscrits. 2° Dans la rédaction primitive il y aurait lieu de distinguer deux mains différentes ou tout au moins deux manières. La première aurait conduit l'ouvrage jusqu'à la fin de la IIa IIae.

Les catalogues et les manuscrits mettent en avant sept noms d'auteurs qui auraient composé des réponses au correctoire de G. de la Mare. Dans une analyse qui nous a paru parfaitement conduite, M. Glorieux montre d'abord que l'auteur du *Correctorium « quare »* n'est pas, comme on l'a cru longtemps, Gilles de Rome, puisque c'est certainement un Dominicain et un Dominicain d'Angleterre. Comparant ensuite divers passages du Correctoire avec certaines thèses de Richard Clapvell que Jean Peckham condamna solennellement le 30 avril 1286, et qui lui sont identiques pour le fond et jusque dans la forme, il en revendique pour lui la paternité. Cette hypothèse s'accorde d'ailleurs et avec les notes que portent les manuscrits et avec le texte du traité. Elle trouve enfin une confirmation dans le fait que Guillaume de Torto Collo n'a pas écrit le *Correctorium « quare »* mais, ainsi que l'a établi le Père Bertrand de Hérédia, le *Correctorium « sciendum »*.

Une table des articles, une table analytique des matières, une table des citations et enfin des noms propres, achèvent de donner à cet ouvrage, témoin d'un immense labeur, toutes les qualités que l'on est en droit d'exiger de ce genre de publication.

L. Baudry.

C. Kenneth Brampton. *The « De imperatorum et pontificum potestate » of W. of Ockham.* — Oxford, the University press, 1927. In-12, xxxviii-108 p. Prix : 7/6.

C. Kenneth Brampton donne dans cet ouvrage le texte du *De imperatorum et pontificum potestate* de G. d'Occam d'après un manuscrit que possède le British Museum. Des notes, que malheureusement il rejette à la fin du volume, indiquent les restitutions auxquelles l'éditeur a dû se livrer et les raisons qui l'ont déterminé à choisir telle ou

Digitized by Google

telle version, ou bien encore éclaircissent les allusions historiques, renvoient aux lieux parallèles des différents écrits de G. d'Occam. Dans une introduction il résume à grands traits la vie du Franciscain et s'efforce de replacer sa doctrine dans le courant des idées médiévales en matière de politique. Rédigée d'après l'article bien connu de Poole dans le *Dictionary of national biography*, cette biographie ne contient rien qui ne soit déjà connu. M. Kenneth Brampton paraît même ignorer les travaux de Mgr Pelzer, de J. Höfer et du cardinal Ehrle. S'il les avait consultés, il n'aurait pas affirmé par exemple que G. d'Occam mourut en 1347, avant L. de Bavière et Bonagratia de Bergame. Erreur plus grave, M. Kenneth Brampton présente ce traité comme inédit et comme nous ayant été conservé dans le seul manuscrit du British Museum. Or l'ouvrage a déjà été publié — et, d'après ce même manuscrit — en 1914, par Richard Scholz, dans son *Unbekannte kirchenpolitische Streitschriften aus der Zeit Ludwigs des Bayern*, t. II, p. 453-480. D'autre part l'auteur ne semble pas s'être aperçu, ce qui n'avait pas échappé à R. Scholz, que le texte du manuscrit qu'il reproduit appelle une suite. C'est cette suite que le Père Mulder a publiée dans *l'Arch. francisc. hist.*, t. XVI, p. 469-492, d'après un manuscrit plus complet qu'il a retrouvé à la bibliothèque de Deventer.

L'édition de M. Kenneth Brampton présente sur celle de R. Scholz l'avantage d'être accompagnée de notes critiques. Malheureusement elle ne renferme même pas l'ébauche d'une bibliographie. Ajoutons que, dans l'introduction, l'auteur ne produit aucune référence.

L. Baudry.

Bartholomaeus M. Hiberta, O. Carm. *Guidonis Terreni Quaestio de magisterio infallibili romani pontificis* (Opuscula et textus historiam ecclesiae... illustrantia. Series scholastica et mystica, ed. M. Grabmann et Fr. Pelster, Fasc. II). — Monasterii, Aschendorff, 1926. In-16, 32 p.

Cette question est empruntée à la *Concordia quatuor evangeliorum* de Guy Terré, éditée à Cologne en 1632. Le P. Hiberta s'est servi, pour établir son texte, du seul manuscrit Vatican. — Ross., 1065 (xve siècle). Tel quel, le texte en est effectivement fort bon; certaines graphies extraordinaires sont néanmoins si surprenantes qu'on se demande si ce sont des fautes d'impression, ou si elles résultent d'un parti-pris de suivre le copiste jusque dans ses erreurs évidentes. En l'absence de toute explication sur ce point, il est difficile d'en décider : p. 9, l. 11-12, *irroneum* pour *erroneum* que l'on trouve sous sa forme correcte quatre lignes plus haut; p. 14, l. 23 : *actoritate*, pour *auctoritate*; même graphie, p. 15, l. 2, l. 7-8, l. 13, l. 24, ce qui semble un système, mais cède la place à *auctoritatis*, p. 17. l. 11; p. 26, l. 11 : *Cayfas* et l. 20 : *Capha*, etc. Un mot d'explication eût été le bienvenu. Quant à son contenu, la question a

Digitized by Google

pour objet de prouver que ce que le souverain pontife a décrété être de foi, avec le conseil des cardinaux, ne saurait être révoqué et contredit par son successeur. Le point le plus intéressant pour l'histoire franciscaine est la démonstration fournie par Guy Terré, de cette thèse, qu'en interprétant la Constitution de Nicolas III sur l'*Usus pauper* dans l'Ordre des Mineurs, Jean XXII n'a rien révoqué qui touchât la foi (p. 22). Il s'emploie très habilement à montrer que Nicolas III entendait les choses dans le même sens que Jean XXII et que, d'ailleurs, le problème de savoir ce que les Frères Mineurs possèdent ou peuvent posséder n'est pas une question qui concerne la foi ni les mœurs de l'Église (p. 24); si donc Jean XXII avait vraiment révoqué une constitution de Nicolas III sur ce point, l'infaillibilité du pape n'en serait pas mise en péril.

ÉT. GILSON.

P. F. ZACHARIAS VAN DE WOESTYNE, O. F. M. *Scholae franciscanae aptatus cursus philosophicus*. T. II. — Mechliniae, 1925. Gr. in-8°, 820 p.

Il ne nous est pas possible d'examiner ce gros volume en détail. Signalons simplement que le Père van de Woestyne s'efforce de dégager, à propos des principaux problèmes de la Cosmologie, de la Psychologie et de la Théodicée, la position prise par l'école franciscaine. Des deux grands penseurs de l'Ordre, de saint Bonaventure et de Duns Scot, c'est surtout au deuxième que l'auteur se réfère. Il utilise tout particulièrement l'*Opus Oxoniense*. Des notes nombreuses renvoient également aux auteurs contemporains dont les théories sont exposées et critiquées. On ne peut que se louer de la publication de ce travail. Il n'est pas mauvais, il est au contraire excellent, qu'à côté des nombreux manuels de philosophie scolastique *ad mentem sancti Thomae*, vienne prendre place un traité *ad mentem beati Scoti*. Nous regrettons que l'auteur ait rédigé son livre avant de connaître les travaux de M. Ét. Gilson et tout particulièrement son saint Bonaventure; enfin, lorsque la philosophie de Duns Scot aura été étudiée plus à fond au point de vue proprement historique, l'auteur sera sans doute amené à corriger tels et tels détails. Il pourrait dès maintenant supprimer toutes les références — et elles sont nombreuses, — au *de rerum principio*, puisque ce traité n'est certainement pas de Duns Scot.

L. BAUDRY.

[Pierre-Georges ROY.] *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800*, publié par la Commission des monuments historiques de la province de Québec. — Québec, impr. de L.-A. Proulx, 1925. Gr. in-8°, VIII-323 p., pl. en noir et en couleurs.

La Commission des monuments historiques de la province de Québec, fondée depuis quelques années, s'est assigné comme but de conserver les restes du passé qui tendent à disparaître de plus en plus,

Digitized by Google

notamment les églises, dont il ne demeure pas une vingtaine qui remontent à la domination française, les vieilles maisons, les moulins à vent de jadis.

Le beau volume qu'elle a consacré aux Églises est destiné à attirer l'attention du public sur son œuvre. Nous en extrayons les passages relatifs aux évangélisateurs de la contrée, appartenant à l'Ordre de Saint-François.

La chapelle de l'Hôpital général de Québec. C'est en 1618 que les Récollets prirent possession du terrain où s'élève aujourd'hui le monastère de l'hôpital général de Québec.

« Ce lieu, dit le P. Leclercq, représente une espèce de petite île entourée de forêts naturelles... Ce fut en cet endroit... que nos pères entreprirent de bâtir la première église, le premier couvent et le premier séminaire qui fût jamais dans ces vastes pays de la Nouvelle-France ».

La première pierre de l'église, marquée aux armes de France et à celles du prince de Condé, vice-roi de la Nouvelle-France, fut posée solennellement en leur nom le 3 juin 1620 par le Père Dolbeau, supérieur de la mission en l'absence du Père Jamay. L'église fut bénite sous le vocable de Notre-Dame des Anges, le 25 mai 1621. La maison conventuelle avait été achevée et rendue habitable dès l'année précédente.

Les Récollets habitèrent leur couvent de Notre-Dame des Anges jusqu'en 1629. Lorsque les frères Kirke s'emparèrent de Québec dans l'été de 1629, ils renvoyèrent en France tous les Pères Jésuites et Récollets. Le couvent de Notre-Dame des Anges resta inoccupé jusqu'en 1632, année du retour des Jésuites au Canada ; ceux-ci se logèrent dans le couvent délabré en attendant mieux.

En 1670, les Récollets revinrent à Québec. « On laisse à penser, dit le Père Leclercq, avec quel sentiment de douleur et de zèle, le Père Allart, cet autre Néhémias, considéra les tristes débris de notre ancienne maison ; on lui marqua tout l'emplacement que les constructions avaient occupé autrefois ». Le Père Allart, voyant qu'il ne pouvait rien tirer d'une maison livrée pendant près de quarante ans à une entière décadence se décida à rebâtir entièrement à neuf.

La première pierre de la nouvelle église fut posée le 22 juin 1671 par l'intendant Talon. Le temple rebâti fut bénit dans l'été de 1672. Quatre ans plus tard en 1677, le gouverneur Frontenac fit élever à ses frais un corps de logis de soixante pieds de longueur sur vingt-et-un de largeur pour loger plus convenablement les religieux dont le nombre augmentait sensiblement.

« En l'année 1678, dit le Père Leclercq, on ajouta une très belle chapelle en rond point à notre église de Notre-Dame des Anges et l'année suivante une grande sacristie par le bas et un chœur au-dessus pour chanter l'office divin, un grand dortoir de pierre qui fut achevé les années suivantes avec tous les offices réguliers et un grand cloître ».

Digitized by Google

Lors de son séjour en France en 1691-1692, Mgr de Saint-Vallier s'était fait donner par Louis XIV des lettres-patentes pour l'érection d'un hôpital général à Québec... L'évêque de Québec crut qu'il ne pouvait avoir de meilleure maison pour installer son hôpital que le monastère des Récollets. Le 13 septembre 1692, le contrat d'achat était signé entre Mgr de Saint-Vallier et le gouverneur Frontenac « faisant et stipulant en cette partie au nom et comme syndic apostolique des Pères Récollets ». Par les clauses de ce contrat, les Pères cédaient à l'évêque les cent six arpents de terre qu'ils possédaient sur la rivière Saint-Charles, leur église et leur couvent de Notre-Dame des Anges consistant « en un cloître en carré long, composé de sept et huit arcades de chaque côté, dont l'un desdits côtés au sud était le long de ladite église ; le deuxième était sous partie et le long d'un dortoir bâti de pierres, contenant vingt-quatre cellules ; sous lequel dortoir étaient les dépense, cuisine, réfectoire et vestibule, et les caves au-dessous ; par-dessus un grenier de toute la longueur ; le troisième desdits côtés dudit cloître était le long d'un bâtiment de colombages, qui consistait en chambres et offices que Mgr le comte de Frontenac avait fait bâtir, lequel était appelé pour ce sujet *le bâtiment de Monsieur le comte ;* et le quatrième côté au nord-est était une simple allée de cloître sans bâtiment ».

Le 30 octobre 1692, Mgr de Saint-Vallier faisait venir au couvent des Récollets les pauvres... hospitalisés...

Les Récollets, en quittant leur monastère, avaient emporté les lambris, les tableaux, le tabernacle et en général tout ce qu'ils avaient pu détacher de la chapelle. Ils n'avaient laissé que le rétable nu, parce qu'il paraissait si vieux et si usé qu'ils n'avaient pas daigné le défaire pour le faire transporter. « Le plancher était tout en pièces de pourriture et les murs étaient si noirs et si sales que l'église, dans ce délabrement, ressemblait à une vieille maison ruinée ». (P. 17-19.)

L'Église de l'Ange-Gardien. [Fondée en 1675-1676.] « Quant aux deux tableaux qui ornent les autels latéraux, nous croyons qu'ils sont dus au pinceau du Frère Luc, Récollet de Québec (écrit M. l'abbé Casgrain, dans son *Histoire de la paroisse de l'Ange Gardien*.)

Voici ce que dit à ce sujet le P. Leclercq : « Le Frère Luc Lefrançois était excellent peintre. Il s'occupa de la décoration des églises : il fit le grand tableau au grand autel de l'église des Franciscains et celui de la chapelle. Il enrichit l'église de la paroisse d'un grand tableau de la Sainte-Famille, celui des RR. PP. Jésuites d'un tableau de l'Assomption de la sainte Vierge et acheva celui du maître autel qui représente l'adoration des rois. Les églises de l'Ange-Gardien, du Château-Richer, à la côte de Beaupré, celles de la Sainte-Famille, dans l'île d'Orléans, et de l'hôpital de Québec ont été pareillement gratifiées de ses ouvrages ».

Si cette date est exacte, les deux tableaux de l'Ange-Gardien ont dû être placés dans l'église vers 1680 par le séminaire de Québec, qui était alors chargé de cette cure. Ils sont de valeur médiocre, le

Digitized by Google

coloris n'est pas mauvais mais le dessin manque de correction. (P. 35-36.)

L'Église anglicane des Trois-Rivières (ancienne église des Récollets). Dès 1692 le syndic des Récollets, M. de Frontenac, gouverneur du Canada, avait acquis pour ces religieux le terrain sur lequel les années suivantes s'élevèrent leur couvent et leur église aux Trois-Rivières. Ces constructions, dirigées par le Père Luc Filiastre, étaient probablement en bois; on sait que le Frère Didace [Pelletier] y travaillait à la charpente lorsqu'il mourut en 1699; elles ne furent terminées qu'au début du XVIIIe siècle... Dans une requête des citoyens des Trois-Rivières au comte Dalhousie, gouverneur, 23 décembre 1821 [*Histoire des Ursulines de Trois-Rivières*] nous lisons :

« Ce monastère a été autrefois érigé au moyen des souscriptions, aumônes et offrandes des anciens habitants de cette ville et paroisse, pour servir de logement aux religieux franciscains qui devaient être et ont été en effet les seuls curés et desservants de cette ville et paroisse jusqu'à l'époque où nous sommes devenus les heureux sujets de Sa Majesté britannique.

« Ces mêmes religieux ont constamment entretenu dans leur monastère une école gratuite pour les petits garçons.

« Parlant de l'église des Récollets devenue chapelle protestante en 1762, la Mère Baby de Thérèse de Jésus dit dans une lettre adressée à son frère : « Des débris furent portés à notre maison par les citoyens de la ville. Ils ne valaient rien, le plus beau et le meilleur a été transporté à leur maison de Québec, à l'exception d'un tabernacle doré que M. le grand vicaire Saint-Onge nous a rendu six cents livres dont lui-même a remis le montant au Père Bercy.

« Ce monastère et une partie de leur chapelle servirent ensuite pendant cinquante ans de palais de justice et de prison. Les citoyens avaient vu avec peine la destination qu'en faisait le gouvernement, car ici comme ailleurs l'Ordre de Saint-François jouissait de la bénédiction, de la popularité qui fait que partout où il existe cet Ordre est aimé du peuple.

« Ces Pères, en s'éloignant des Trois-Rivières, ne laissèrent pas de richesse derrière eux mais ils emportaient ce qu'on ne pouvait leur enlever : les mille bénédictions de la reconnaissance populaire et la gloire de la pauvreté religieuse.

« Leurs anciennes propriétés aux Trois-Rivières sont peut-être les seuls édifices qui restent de cet Ordre religieux au Canada. C'est un édifice de pierre solide et de belle mine.

« Lors des dernières réparations vers 1871, les ouvriers découvrirent dans les mansardes une pierre portant le millésime de 1720. Elle avait sans doute été placée autrefois au-dessus de la porte principale. M. le grand vicaire Caron, notre chapelain actuel [des Ursulines] obtint qu'elle lui fût remise; il la donna au séminaire de cette ville dont il était alors le supérieur ».

L'église des Récollets est aujourd'hui affectée au culte anglican et

Digitized by Google

le ministre habite leur monastère. Le corps du bon frère Didace repose dans la crypte. Des tentatives vaines furent faites par les Franciscains, il y a une quinzaine d'années, pour son exhumation. (P. 91-92; des pl. reproduisent la vue de l'église et du couvent.)

L'Église de Saint-Jean de l'île d'Orleans... « Au temps de M. Alexis Pinet, curé (1775-1777), on fit reconstruire « à la forme des Récollets » l'ancien clocher qui avait été renversé par le vent », [D'après le] *Plan général de l'état présent des missions du Canada fait en l'année 1683*, de Mgr de Saint-Vallier. (P. 137.)

La Chapelle de Tadoussac. La première chapelle ou église de Tadoussac fut la cabane d'écorce élevée par le P. Le Caron, Récollet, au commencement de l'été de 1617. Cette cabane servait à la fois de chapelle et d'habitation.

Plus tard en 1640, quand les Jésuites remplacèrent les Récollets à Tadoussac, la messe fut aussi célébrée dans une cabane... (P. 179.)

L'Église de Berthier-en-Haut... C'est au Père Michel Levasseur, Récollet, que revient l'honneur d'avoir été le premier curé résident; il demeura à Berthier de 1745 à 1751. (P. 267.)

Henri Lemaître.

Capucins missionnaires. Missions françaises. Notes historiques et statistiques. — Paris, librairie Saint-François. In-8°, IV-96 p., pl. — 6 fr., *franco* 7 francs.

En 1599 le P. Chérubin de Maurienne, Capucin, avait eu l'idée de fonder à Rome une congrégation chargée de la vie catholique chez les infidèles. Ce sont deux autres Capucins, Jérôme de Narni et le cardinal Barberini, qui contribuent à établir la Propagande en 1622, et un troisième, saint Fidèle de Sigmaringen, qui en est le premier martyr, la même année. La brochure qui nous occupe redit succinctement les travaux des missionnaires capucins dans le passé, elle insiste davantage sur ceux de l'époque actuelle. Les quatre provinces continentales françaises sont chargées de plusieurs missions à l'étranger. Celle de Lyon entretient les missions de Syrie et de Mésopotamie, depuis 1903 et 1893. Celle de Paris entretient le séminaire oriental de Constantinople et la chapellenie de l'ambassade de France depuis 1881, et la mission de Rajpoutana, dans les Indes Anglaises, depuis 1890. Celle de Savoie entretient depuis 1863 la mission des Iles Seychelles, dans l'Océan Indien, et la mission du Rio Grande do Sul, le plus méridional des États-Unis du Brésil, fondée en 1896. Celle de Toulouse entretient la mission des Gallas en Abyssinie, fondée en 1846, et la mission des Micmacqs au Canada, depuis 1894. — Au total, 1156 missionnaires capucins, français et des autres pays catholiques, propageaient la foi chrétienne dans le monde en 1926. — On pourra lire dans le corps de la brochure le résultat de leurs œuvres vivantes et bien dignes d'intérêt.

H. L.

Digitized by Google

MEUNIER (Alix). *Giotto*, avec une préface de M. G. GEFFROY. — Paris, éditions Nilsson (s. d.). In-18, ill.

Cette nouvelle monographie de Giotto ne nous apporte rien de nouveau : œuvre de vulgarisation plutôt que de critique. Nous n'en blâmerons pas l'auteur; ne lui reprochons pas de n'avoir point tenté de faire prévaloir une chronologie inédite des œuvres du maître ou une répartition de certains des ouvrages qui lui sont attribués entre des contemporains ou des disciples plus ou moins anonymes.

Tout cela a été fait et refait vingt fois, et, étant donné la pénurie de documents probants, et l'aide d'arguments purement subjectifs, susceptibles, heureusement, d'alimenter une controverse dont nous ne verrons pas la fin.

On pourrait trouver, néanmoins, que Mlle Meunier professe une foi par trop béate dans l'exactitude des récits de Ghiberti ou de Vasari. Elle les invoque comme des autorités, et c'en sont en effet, et de fort considérables, mais dont les dires doivent être soumis à un contrôle très strict. Ghiberti ne se contredit-il pas, d'une partie à l'autre de ses *Commentaires*, quant à la part de Giotto dans la création ou l'exécution des bas-reliefs du Campanile ?... D'un autre côté, du point de vue qui nous intéresse ici, nous reprocherons doucement à Mlle Meunier d'avoir lu bien superficiellement Thode qu'elle cite pourtant parmi ses références. Du moins, ne peut-on se soustraire à cette supposition devant l'interprétation, ou insuffisante, ou singulière, qu'elle donne de certaines des fresques de l'église haute d'Assise. Et elle tend à s'aggraver encore lorsqu'on la voit imposer à l'une des fresques de la petite chapelle Bardi, à Santa Croce, ce titre fantaisiste : *Saint François écoutant la lecture. Apparition à l'évêque*. — Cette peinture qui s'inspire, comme toutes les autres et comme toutes celles de la Basilique d'Assise, de la Légende de saint Bonaventure, représente — tout comme la fresque XXI d'Assise — l'apparition simultanée de saint François, le jour de sa mort, et à l'évêque d'Assise et à un frère nommé Augustin, qui se trouvaient à ce moment, l'un à Saint-Michel au Mont Gargano, l'autre, dans la Terre de Labour.

Malgré ces petites imperfections, qui ne sont gênantes que pour les initiés, le livre de Mlle Meunier n'en captivera pas moins les lecteurs aussi bien par l'enthousiasme dont il est tout animé que par la clarté du précis qu'il nous fait de la carrière du grand maitre florentin.

ARNOLD GOFFIN.

Collection « Caritas ». Recueil d'œuvres spirituelles anciennes et modernes d'origine ou d'inspiration franciscaine, publié par un groupe de Frères Mineurs. — Paris, Bloud et Gay. In-16.

I. BONIFACE MAES, Récollet. *Théologie mystique ou traité de vie*

Digitized by Google

spirituelle. Traduit du latin par le P. Martial LEKEUX. — [1926]. 183 p.

II. *Indica mihi... Très pieuses méditations sur la vie et la passion du Christ*, d'après un manuscrit du xve siècle par un auteur franciscain inconnu, traduit du vieux flamand par Marie-Magdeleine SAEYEYS. 1926, 211 p.

III. *I Fioretti, les petites fleurs de la vie du petit pauvre de Jésus-Christ, Saint-François d'Assise*, traduction, introduction et notes par Arnold GOFFIN. — 1927, 233 p.

I. Le P. Maes (1627-1706), originaire de Gand, appartenait à la province Saint-Joseph des Récollets dans le comté de Flandre. Son ouvrage parut en 1668, en flamand, et l'année suivante en latin. Au bout de très peu de temps, il connut dix éditions. Son auteur le destinait aux religieux, aux confesseurs et aux pieux fidèles.

Ce court traité ne renferme rien de spécifiquement franciscain. Il résume avec une grande simplicité les auteurs de l'époque.

II. Le 2e volume renferme six traités : 1° Méditations sur la vie et la passion du Christ, p. 13-111 ; 2° Exercice d'union aux plaies de Jésus, p. 113 144 ; 3° Les neuf petites fleurs de la passion, p. 145-169 ; 4° Le septenaire sacré, p. 171-178 ; 5° Les heures canoniales, p. 179-186 ; 6° Dix-neuf sentences ou conseils de perfection tirés de l'Écriture, p. 187-197.

On conjecture que l'auteur était Frère Mineur de l'Observance et confesseur à Amsterdam. La copie du ms. d'Anvers qui fournit les présents traités fut terminée le 16 février 1500. Ils ne méritaient guère d'être sortis de l'oubli.

III. Tout a été dit sur les *Fioretti*, ou peu s'en faut. M. G. nous a donné une traduction très vivante du charmant recueil. On regrettera toutefois qu'il ne l'ait pas annoté davantage. Les lecteurs ont besoin d'être avertis que les épisodes du repas de saint François et de sainte Claire (p. 86), de la rencontre de saint Louis et de frère Gilles à Péroux (p. 157), pour ne parler que de ceux-là, sont purement légendaires. Il fallait expliquer aussi que l'interdiction de la viande, attribuée à frère Élie (p. 51) provenait en réalité des vicaires de l'Ordre, Mathieu de Narni et Grégoire de Naples, alors que frère Élie était provincial de Terre-Sainte. Les Spirituels en ont fait le bouc émissaire de toutes les iniquités de l'Observance large, de même qu'ils l'avaient condamné à l'enfer (p. 168). Saint Bonaventure n'est guère mieux traité par eux. La cruauté dont ils le chargent vis-à-vis du bienheureux Jean de Parme (p. 205) ne repose sur rien d'historique. — Pour finir, nous rappellerons que ce n'est pas à la fin de 1219 que saint François rentra d'Orient (p. 119), mais l'année suivante.

HENRI LEMAÎTRE.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

Archivum franciscanum historicum. Periodica publicatio trimestris, cura P. P. Collegii D. Bonaventurae. — Quaracchi. In-8°.

Tome XIX, 1926.

Beda Kleinschmidt, O. F. M. *Das Leben des hl. Bonaventura in einem Gemaeldezyclus von Francisco Herrera dem Aelteren und Francisco Zurbaran*, p. 3-16. — Vers 1630, l'église des Franciscains de Séville, dédiée à saint Bonaventure, fut ornée de huit tableaux par Fr. Herrera, l'ancien (1576-1656) et Fr. Zurbaran (1598-1662) : I. S. B. enfant, présenté à François par ses parents, en obtient sa guérison ; II. B. subit l'examen des candidats à l'Ordre des Frères Mineurs ; III. B. communié miraculeusement par un ange ; IV. B. montre à saint Thomas d'Aquin le Crucifix d'où il tire sa science ; V. B. demande à Dieu de lui indiquer quel pape les cardinaux en désaccord doivent élire ; VI. B. au concile de Lyon traite des affaires de l'Église ; VII. Obsèques de B. célébrées par le pape et les pères du concile ; VIII. Le viatique miraculeusement administré à B. — Ces tableaux, moins le dernier, sont reproduits hors texte. Les artistes ont revêtu leurs personnages des costumes du xviie siècle, et Bonaventure du rochet, de la manteletta et de la barette cardinalice qu'il n'a jamais portés. — En 1812 cette galerie de peinture fut dispersée en différents pays. Le n° 1 est conservé à Madrid, les n°s 2 et 3 en France, dans des collections privées ; le n° 4 à Berlin ; le n° 5 à Dresde, les n°s 6 et 7 à Paris au Louvre.

Leonardus Lemmens O. F. M. *Relationes nationem Chaldaeorum inter et custodiam Terrae Sanctae* (1551-1629), p. 17-28. — Rôle des Franciscains de Terre-Sainte dans les essais d'union à l'Église romaine des Chaldéens professant les erreurs de Nestorius. Après de nombreuses tergiversations, le 17 août 1627, Simon, curé des Chaldéens d'Alep, suivi de presque toute sa nation, émit sa profession de foi catholique ; et le P. Quaresmius, custode de Terre-Sainte, à qui ce retour était dû en grande partie, à Alep et à Jérusalem, fut nommé vicaire patriarcal des nouveaux convertis. — Ces chrétiens orientaux n'avaient qu'un sanctuaire transitoire dans la basilique du Saint-Sépulcre, à la fin du xve siècle. Ils obtinrent du pape Grégoire XIII, à la fin du xvie siècle, la chapelle franciscaine de Sainte-Marie-Madeleine. Sous Paul V (en 1614), ils usèrent de moyens assez ténébreux pour obtenir encore davantage (cf. p. 118-119). A partir de

Digitized by Google

1719 un passage conduisant à la nouvelle sacristie des Franciscains remplace leur sanctuaire.

Miroslav Premrou. *Serie dei Vescovi romano-cattolici di Beograd. Studio storico composto in base à documenti degli Archivi Vaticani.* Cf. t. XVII, 1924, p. 489-508; t. XVIII, 1925, p. 33-62; t. XIX, p. 29-45. — Dans cette étude qui s'étend de 1618 à 1739, il faut noter parmi les évêques de Belgrade, fr. Alberto Rengjic, O. M., 19 février 1625-mars 1630 (p. 505-508); fr. Giacomo Boncarpi O. M. Conv., 5 mars 1640-7 oct. 1647 (p. 40-45); fr. Marino Ibrisimovic, O. M. Obs., 7 oct. 1647-21 janv. 1650 (p. 45-47); fr. Matteo Benlic, O. M. Obs., 27 février 1651-30 janvier 1674 (p. 48-54); fr. Roberto Korlatovic, O. M. Obs., 6 mai 1675-oct. 1675 (p. 54-56); fr. Mattia Bernjakovic, O. M. Obs., 20 déc. 1675, † 10 janvier 1707 (p. 56-59). — En outre de la vie et de l'administration de ces prélats, on trouve un grand nombre de documents concernant les Frères Mineurs. L'archevêque actuel, Mgr Raffaele Rodic, O. F. M., de la province de Croatie, a été consacré le 7 décembre 1924.

Edwinus Auweiler, O. F. M. *De vitis Sanctorum Fratrum Minorum provinciae Saxoniae.* Cf. t. XVIII, 1925, p. 211-225; t. XIX. p. 46-62, 181-193. — D'après un ms. du xive siècle de la bibliothèque de l'église Saint-Nicolas de Greifswald en Poméranie. Vie de Jean de Plancarpin, qui introduisit l'Ordre en Allemagne et devint archevêque d'Antivari de 1248 à 1257 (p. 219-225). Du saint fr. Nicolas lecteur p. 47-56); de l'entrée dans l'Ordre de fr. Jean de Osterwieck, presque centenaire, avec ses trois fils (p. 56) dont l'un fr. Frédéric (p. 57-60) et l'autre fr. Heydenric (p. 60-62). Du saint fr. Lefard (p. 181-185); du saint fr. Adolphe (p. 185-186); du saint fr. Conrad (p. 186-190); du saint fr. Robert (p. 190-193). — A part Jean de Plancarpin sur la vie duquel on possède de sérieuses données, les autres étaient à peu près inconnus jusqu'ici. Tous vivaient au xiiie siècle. Récits, dans le genre des *Fioretti*, qui aideront à mieux comprendre le premier siècle de l'Ordre.

Michel Bihl, O. F. M. *Duae epistolae s. Joannis a Capistrano, altera ad Ladislaum regem, altera de victoria Belgradensi* (an. 1453 et 1456), p. 63-75. — S. J. de Cap., O. M., écrit de Cracovie, le 8 nov. 1453, au roi de Bohême Ladislas, pour lui demander un sauf-conduit afin d'aller à Prague prêcher aux Hussites. Le roi lui répond que le moment ne lui paraît pas opportun. — Le 23 juillet 1456, au lendemain de la bataille de Belgrade, le saint écrit au pape Calixte III pour lui donner des détails sur la victoire. C'est la seconde (inédite) des trois lettres qu'il lui adressa à cette occasion. Comme celle à Ladislas, elle est tirée d'un ms., de 1460 environ, conservé au monastère bénédictin de Salzbourg.

Paolo Sevesi, O. F. M. *Il Monastero delle Clarisse in S. Apollinare di Milano* (Documenti sec. XIII-XVIII), cf. t. XVII, 1924, p. 338-364, 520-544; t. XVIII, 1925, p. 226-247, 525-558; t. XIX, p. 76-99. — Le 11 février 1223, un terrain était vendu pour la cons-

Digitized by Google

truction d'un monastère de Damianites, près de l'église de Saint-Apollinaire située hors des murs de Milan. L'année suivante l'archevêque donnait l'église et ses dépendances aux moniales, à la prière du cardinal Hugolin. Le cardinal, devenu pape, confiait les religieuses à la direction de fr. Pacifique O. M., son représentant, 27 juillet 1227. Au début, le monastère avait vécu dans la parfaite pauvreté franciscaine. Peu à peu, il accepta des revenus, notamment les biens de l'hôpital de San Biagio de Monza, dont Grégoire IX confirma l'incorporation, 18 février 1233. En 1255 les moniales étaient au nombre de 70 environ. Elles durent accepter en 1265 la règle approuvée deux ans auparavant par Urbain IV, sous peine de perdre leur exemption. Le monastère qui dépendait des Frères Mineurs de la province de Milan, depuis 1246, passa sous la juridiction des Observants en 1472, et reprit une nouvelle ferveur. Il faut signaler en 1578 une intervention énergique de saint Charles Borromée. En 1728, les religieuses mécontentes des Franciscains qui ne s'intéressaient pas suffisamment à la situation financière de la communauté, demandèrent à passer sous l'obédience de l'archevêque ; ce que Clément XII leur accorda, 13 sept. 1730. Enfin, l'empereur Joseph II décréta la suppression du monastère, 9 février 1782, et l'exécution eut lieu le 16 mars suivant. — Le P. Sevesi a résumé en quelques pages les faits les plus saillants de l'histoire des Clarisses de Saint-Apollinaire ; il a publié ou analysé 148 documents et donné la liste des abbesses de 1224 à 1784.

Joseph M. Pou y Marti, O. F. M. *Index regestorum Familiae ultramontanae*, p. 100-105, suite (1694-1697) et à suivre.

Willibrordus Lampen, O. F. M. *Utrum Richardus de Mediavilla fuerit S. Ludovici magister*, p. 113-116. — R. de M. entendit une fois saint Louis prêchant ou traitant de théologie, mais les documents s'opposent à la tradition selon laquelle il aurait été son maître.

Cornelio L. Sagui. *Puccio Capanna e gli affreschi recentemente scoperti e restaurati nella Basilica di S. Chiara in Assisi*, p. 116-118. — Une tradition attribuait divers travaux à ce peintre dans la basilique de Saint-François à Assise, mais la critique moderne le contestait. En réalité, il aurait plutôt travaillé dans l'église de Sainte-Claire. Trois compositions à double étage qui viennent d'être découvertes et restaurées seraient son œuvre.

R. Mauriac. *Œuvres de Fr. Thomas Illyricus. Note complémentaire*, p. 118. Cf. *Revue*, t. III, p. 347. Il s'agit d'un ouvrage de ce prédicateur dont un exemplaire, unique jusqu'ici, se trouve à la bibliothèque des Fr. Min. de New York.

Paolo Sevesi, O. F. M. *Due Lettere autografe del B. Tommaso da Cori*, O. F. M., p. 119-120. — L'une est de 1720, l'autre de 1721, sans intérêt spécial.

P. Glorieux. *Essai sur la chronologie de S. Bonaventure* (1257-1274), p. 145-168. — Grâce aux indications d'ordre liturgique et topo-

Digitized by Google

graphique fournies par les en-tête des sermons de saint Bonaventure, l'A. a pu établir, au moyen de combinaisons ingénieuses, des dates, les unes certaines, les autres probables, de l'itinéraire du docteur séraphique, depuis son généralat jusqu'à sa mort. — Nous lui signalons sa présence à Compiègne en 1268 (cf. *Revue*, III, 141), son passage à Vendôme en 1274, avant de se rendre à Lyon, d'après *Bull. de la Soc. archéol. du Vendômois*, 1878, p. 44.

Conrad Walmesley, O. F. M. *The Venerable Thomas Cort, O. F. M., an identification*, p. 169-180. — L'A. essaye de prouver que Th. C. est le même que Bernardin Covert, O. M. Obs., qui fut gardien de Cambridge en 1534 et mourut pour la foi, le 27 juillet 1537, dans les prisons de Londres. Bernardin était son nom de religion. Quant au nom de famille, il varie selon les documents : Cowart, Covert, Couert, Court, Cort.

Antonio Fantozzi, O. F. M. *Documenti intorno alla B. Cecilia Coppoli Clarissa* (1426-1500), p. 194-225, 334-384. — Elle naquit à Pérouse en 1426 et fut appelée Hélène au baptême. Mariée par sa sa famille, sans son consentement, elle s'enfuit au monastère des Clarisses de Foligno, où elle mourut en 1500, après avoir exercé la charge d'abbesse. L'A. a rassemblé les éléments pour une vie complète de la bienheureuse.

Giovanni Saccani, *La Predicazione del B. Bernardino da Feltre in Reggio Emilia*, p. 226-246. — Publication de 23 documents de 1484 à 1494 concernant ce célèbre prédicateur.

Benvenutus Bughetti, O. F. M. *Manipulus pontificiorum diplomatum in Conventualium defensionem collectus. Codex Archivi nationalis florentini, « Arch. 92, n. 355 » e Florentino conventu S. Crucis*, p. 247-258. — Recueil authentiqué de 24 bulles et 1 bref, dont la plupart sont déjà publiés. Dans le dernier document concernant la province de France, il est question de la réforme du couvent d'Amiens en 1502 et de l'excommunication de deux religieux, dont l'un bien connu, Robert Le Messier, par le provincial Jean Le Bel.

Michel Bihl, O. F. M. *De Johanne de S. Paulo, cardinali episcopo Sabinensi, primo S. Francisci in curia romana an. 1209 fautore*, p. 282-285. — Le célèbre cardinal appartenait à la famille Colonna et avait été Bénédictin au monastère de Saint-Paul à Rome. Il essaya de persuader à saint François d'embrasser la vie monastique ou érémitique. Devant ses résistances motivées, il l'appuya auprès d'Innocent III pour l'obtention de la vie évangélique. Il dut mourir entre le 21 avril 1214 et nov. 1215.

Idem. *Nicolaus de Romanis* († 1219) *fueritne primus cardinalis O. F. M.?* — Le fr. Nicolas, dont parle Jacques de Vitry, qui avant octobre 1216 s'était enfui chez les Frères Mineurs, et avait été rappelé à la cour pontificale par Honorius III, doit être probablement (pour ne pas dire certainement), fr. Nicolas de Casamario, de l'Ordre de Cîteaux.

A. G. Little. *Was St. Bonaventura a student in Oxford ? His visit*

Digitized by Google

to England in 1259, p. 289-291. — Il est possible que saint Bonaventure, avant son entrée dans l'Ordre, ait étudié à Oxford. C'est une hypothèse appuyée sur quelque fondement. En tout cas, le saint visita l'Angleterre, probablement au mois de juillet ou d'août 1259.

André Callebaut, O. F. M. *La Somme d'Alexandre de Halès chez les Dominicains de Barcelone et de Pise vers la moitié du* xiiie *siècle*, p. 291-295. — Pour saisir la portée de cet article, il faut se rappeler que d'après une thèse récente ce qu'on appelle la Somme d'A. de Halès ne serait qu'une compilation extraite de la Somme de saint Thomas. Au contraire, le P. C. la montre en usage chez les Frères Prêcheurs avant que les écrits du Docteur angélique ne fussent en circulation.

Idem. *Une nouvelle lettre de S. Bonaventure du 27 sept. 1263*, p. 295-297. — Elle est adressée au provincial d'Aragon au sujet des Clarisses, et a été publiée dans les *Estudis franciscans*, t. XXXVII, 1926, p. 112-117.

Paolo Sevesi, O. F. M. *Il B. Bernardino Caimi da Milano predicatore della Crociata*, p. 297-300. — C'est un acte notarié daté de Casal, le 14 janvier 1482, par lequel le B. Ange de Chivasso, O. M., délègue le B. B. C. pour prêcher la croisade contre les Turcs dans les diverses parties du monde.

Benvenuto Bughetti, O. F. M. *Alcune idee fondamentali sui « Fioretti di S. Francesco »*, p. 321-333. — Le recueil comprend deux parties : les 53 premiers chapitres et le traité des Stigmates en cinq considérations. Ces 53 chapitres viennent des *Actus B. Francisci et sociorum ejus*, mais dans un ordre différent. L'opuscule latin qui porterait le nom de *Floretum* n'a jamais existé. Le traité des Stigmates est une nouvelle compilation empruntée à cinq autres chapitres des *Actus*, avec des additions prises dans Thomas de Celano, saint Bonaventure et la tradition de l'Alverne. Les auteurs des *Actus* sont indiqués dans l'ouvrage lui-même : fr. Hugolin de Mont-Sainte-Marie et son disciple inconnu. Quant au traducteur italien, c'est un Frère Mineur né sur le territoire de Florence, excellent écrivain de la seconde moitié du xive siècle. Le fondement historique, tant des *Actus* que des *Fioretti*, repose sur une réelle tradition franciscaine et populaire ; il ne faut la rejeter que lorsqu'elle contredit des sources authentiques. — Les Vies de fr. Junipère et du bienheureux fr. Gilles, insérées dans les éditions modernes, sont des additions postérieures au texte des *Fioretti*.

Lorenzo Lopez, O. F. M. *Fr. Jeronimo de Jesus, restaurador de las misiones en el Japon, sus cartas y relaciones*, p. 387-417. (Suite et à suivre).

Jérôme Goyens, O. F. M. *Le bienheureux Thierri Coelde de Munster, O. F. M.* († 1515). *Bibliographie et documents sur ses reliques*, p. 418-430. — Th. C. naquit à Munster en Westphalie, vers 1435. Il entra d'abord chez les Ermites de Saint-Augustin, puis passa chez les Mineurs Observants de la province de Cologne. Prédicateur

Digitized by Google

populaire très éloquent, il se distingua par son zèle généreux dans la grande peste de Bruxelles en 1489-1490. Ses reliques reposent au couvent franciscain de Saint-Trond en Belgique.

André Callebaut, O. F. M. *L'Année de la mort de Guillaume de Melitona*, p. 431-434. — D'après le calcul de l'A. basé sur des documents contemporains, G. de M., O. F. M., maître en théologie, mourut au couvent de Paris, un jour qu'il prêcha en cette ville, entre février et septembre 1257.

Paolo Sevesi, O. F. M. *S. Maria del Lavello in Calolzio, santuario offerto ai Minori dell' Osservanza*, p. 434-438. — Publication d'un acte notarié du 27 février 1494 concernant ce sanctuaire situé près de Bergame.

Michel Bihl, O. F. M. *De nomine S. Francisci*, p. 469-529. — Étude très fouillée sur la famille de saint Fr. et sur son nom postérieur de « François » déjà en usage en 995.

André Callebaut, O. F. M. *Autour de la rencontre à Florence de S. François et du cardinal Hugolin* (en été 1217), p. 530-558. — Ingénieux rapprochements entre le futur cardinal Jacques de Vitry, auteur de la Vie de Marie d'Oignies à Liége, venu à Pérouse où il rencontra le cardinal Hugolin, 17 juillet 1216, et saint François qui s'y trouvait pareillement, et qui, l'année suivante, se disposait à partir pour la Gaule-Belgique, poussé par son zèle pour le culte du Saint-Sacrement prôné à Liége par Marie d'Oignies.

Leonardus Lemmens, O. F. M. *De sancto Francisco Christum praedicante coram sultano Aegypti*, p. 559-578. — Étude critique des récits des XIIIe et XIVe siècles concernant le sultan d'Égypte, en 1219-1220, et les différentes concessions qu'il aurait faites à saint François.

Albina Henrion. *Santa Chiara d'Assisi la cooperatrice di S. Francesco*, p. 579-609. — Onze tableaux largement brossés où l'A. résume la vie de la plus fidèle disciple de S. Fr.

Remigius Boving, O. F. M. *Das aktive Verhältnis des hl. Franz zur bildenden Kunst*, p. 610-635. — L'influence de saint François sur les arts libéraux provient de sa tendance à considérer la création tout entière comme une échelle pour monter vers Dieu, de sa tendance par conséquent à concrétiser. D'où sa tournure d'esprit réaliste qui se manifeste dans sa parole, dans ses sermons, dans ses écrits, dans sa vie où il dramatise tous les événements. Cette hérédité paternelle a passé dans ses fils, même les philosophes et les théologiens. D'autre part, artiste lui-même, aimant les artistes, les artistes le lui ont rendu en interprétant sa vie merveilleuse dans leurs compositions sculpturales ou picturales, et ainsi, sans l'avoir cherché directement, il a contribué à faire évoluer l'art.

Benvenuto Bughetti, O. F. M. *Vita e miracoli di S. Francesco nelle tavole istoriate dei secoli XIII e XIV*, p. 636-732. — L'A. étudie dix tableaux : 1, celui de Berlinghieri à Pescia, 1235 ; 2, celui de l'église de Saint-François à Pise ; 3, du musée de Pistoie ; 4, de

Digitized by Google

Sainte-Croix de Florence; 5, de Saint-François de Colle Val d'Elsa, copie du précédent; 6, de la pinacothèque du Vatican; 7, de la sacristie de Saint-François à Assise; 8, de l'Académie de Sienne; 9, de l'église d'Ottana en Sardaigne; 10, de Saint-Antoine d'Amalfi. Les sept premiers contiennent les seuls miracles opérés après la mort du saint (2, 6, 7), ou les scènes de sa vie et en même temps ses miracles (1, 3, 4. 5); les trois autres renferment seulement des scènes de sa vie (8, 9, 10). Le premier, daté de 1235, a inspiré tous les autres. — Tous ces tableaux sont admirablement reproduits en photographie à la fin du copieux fascicule consacré au centenaire de saint François. — Après la description approfondie de ces peintures, le P. B. consacre quelques pages très sensées (714-721) à la controverse aigüe de la seconde moitié du XVIe siècle qui cherchait des monuments à l'appui de sa thèse, pour connaître le véritable habit de saint François. Les reproductions des peintures primitives furent plus ou moins *sollicitées*, exagérées dans l'un ou l'autre sens : capuchons allongés et appointés, mozettes élargies... « vaines craintes et vains remèdes », écrit l'A. ; il n'y a ni à se réjouir ni à s'attrister de ces peintures, car elles n'ont pas été exécutées avec le souci de la réalité. Pour l'artiste du moyen âge qui portraicture saint François, il suffit de mettre une tunique et un capuchon quelconque; tout au plus dessinera-t-il la corde, caractéristique des Mineurs (on remarquera que jusqu'au XVIIIe siècle elle est toujours dans l'axe); un visage imberbe signifiera la jeunesse, un visage avec barbe symbolisera l'âge mûr ou la vieillesse. De portrait fidèle de saint François, il n'en existe pas. Le but de l'art était uniquement de faire mieux connaître et mieux aimer le séraphique Père. — Suit un appendice en 16 numéros indiquant les différentes représentations de saint François en Italie (et à Hanovre) jusqu'à la fin du XVe siècle.

WILLIBRORDUS LAMPEN, O. F. M. *De Spiritu S. Francisci in operibus S. Gertrudis magnae*, p. 733-753. — L'influence de saint François a débordé son Ordre et son pays, elle a même atteint d'autres familles religieuses. Sainte Gertrude, O. S. B (1256-1302) en est la preuve. L'A. relève l'éloge enthousiaste qu'elle fait de saint François, les ressemblances de tempérament, de vie et de piété, entre ces deux saints. Il termine par les noms de plusieurs Frères Mineurs en relation avec la sainte moniale. — P. POURRAT, *La Spiritualité...*, II, 128, avait déjà remarqué la manière franciscaine de la Bénédictine de s'élever à Dieu par le spectacle de la création.

EUSÈBE CLOP, O. F. M. *S. François et la liturgie de la chapelle papale*, p. 753-802. — Le R. P. conclue son étude par ces trois propositions : « Saint François prit le bréviaire de la curie, pour lui et les siens, sans y rien changer. Fr. Haymon, ministre général, accommoda les rubriques pour l'usage des Frères. Le pape Nicolas IV rendit ce bréviaire obligatoire pour le clergé universel » (p. 802). Cette dernière proposition est entièrement inexacte. C'est Nicolas III (1277-1280) qui le prescrivit aux églises de Rome; son ordre ne fut

Digitized by Google

pas d'ailleurs complètement exécuté, puisque Grégoire XI (1370-1378) dut l'imposer de nouveau au chapitre de Saint-Jean de Latran. (Cf. Baümer, *Hist. du bréviaire*, Paris, 1905, II, 24). Il faudra attendre la seconde moitié du XVIe siècle, pour que saint Pie V le rende obligatoire à l'Église latine, là où les bréviaires particuliers ne justifiaient pas de 200 ans d'existence. — Impossible d'analyser ce travail confus, où tant d'inexactitudes se mêlent à d'excellentes choses.

A. G. Little. *The Franciscan School at Oxford in the Thirteenth Century*, p. 803-874. — Remarquable étude où M. L. traite : 1° de l'origine de l'école franciscaine d'Oxford et de son importance dans la province d'Angleterre et dans l'Ordre des Frères Mineurs au XIIe siècle ; 2° des relations de cette école avec l'université d'Oxford, car les Frères prenaient les grades dans les facultés de théologie et de droit canonique; 3° de la succession des lecteurs, ou maîtres, auxquels il consacre des notices détaillées ; 4° de ceux qui ont enseigné dans cette école comme bacheliers.

Ephrem Longpré, O. F. M. *Fr. Thomas d'York, O. F. M. La première Somme métaphysique du XIIIe siècle*, p. 875-930. — Thomas d'York était déjà en contact avec la *Métaphysique* d'Aristote en 1245. Son *Sapientiale*, ou Somme philosophique, connu par trois mss., deux du Vatican et un de la Bibl. nat. de Florence, comprend 208 chapitres. L'ouvrage n'est aucunement un commentaire de la *Métaphysique* d'Aristote, mais une somme embrassant les matières philosophiques agitées au XIIIe siècle. Le contenu est distribué d'après un plan bien raisonné, qui synthétise les recherches autour de Dieu et du créé, de la métaphysique générale et de la métaphysique spéciale, mais qui n'est point original de tout point, car son auteur s'est visiblement inspiré, au livre III et V, de la *Philosophie* d'Algazel. L'œuvre de Th. d'York est d'une importance considérable pour l'histoire de la pensée médiévale. Sa signification lui vient d'abord du fait que le *Sapientiale* constitue « le premier essai de systématisation métaphysique que le XIIIe siècle ait produit », et que cette synthèse a été précisément élaborée par un représentant, non du péripatétisme, mais de l'augustinisme authentique.

Michel Bihl, O. F. M. *De quodam elencho Assisano testium oculatorum S. Francisci stigmatum*, p. 931-936. — Il s'agit d'une simple feuille de parchemin, de la première moitié du XIIIe siècle, conservée à la bibl. mun. d'Assise, où un scribe a consigné les noms des témoins qui ont vu les stigmates de saint François, les uns pendant sa vie, les autres après sa mort. Une reproduction photographique en est donnée à la fin du volume, pl. XXXII.

B. Bughetti, O. F. M. *Di un presunto nuovo ritratto di S. Francesco*, p. 936-939. — Au côté droit de la chapelle de Saint-Grégoire, dans l'église bénédictine de Subiaco, se trouve le portrait bien connu de saint François tenant en main le *Pax huic domui*. Au côté gauche, dans la scène de la consécration de l'église par le cardinal Hugolin, peinte vers 1228-1229, on voit la tête d'un autre person-

Digitized by Google

nage coiffée d'un capuce, absolument en tout semblable à celui de saint François. On en a tiré la conséquence récemment que nous étions en présence d'un nouveau portrait de l'Assisiate, plus ancien, car le premier aurait été retouché à la face en 1855. Le R. P. conclut : 1° la figure de saint François authentique de Subiaco est celle que le peintre a prêtée à tous ses personnages au moins ecclésiastiques ; 2° son capuce est le capuce monacal ou bénédictin de son temps et de son art ; 3° il n'y a aucune raison historique ni artistique qui nous induise à appeler un autre saint François le personnage de la scène de la consécration, et c'est la raison morale qui nous porte à voir en lui un moine de Subiaco et probablement l'abbé du monastère. Cf. à l'appendice, pl. XXXI.

Idem. *La Tavola di Santa Chiara nella sua basilica d'Assisi*, p. 939-945. — C'est un tableau sur bois, imitant un tryptique, dont la partie centrale encadre l'image en pied de sainte Claire, et les deux faux volets renferment huit scènes de sa vie. A. Venturi, l'historien de l'art italien, attribue l'œuvre à un peintre du xviie siècle qui aurait copié le tryptique primitif. D'après le P. B., le tableau actuel serait lui-même l'original de la fin du xiiie siècle (1283), mais au xviie s., un artiste aurait retouché le portrait central, sans toucher aux scènes latérales, et aurait encore remplacé par des lettres romaines l'inscription gothique, peut-être endommagée, qui se lisait aux pieds de la sainte. Cf. la reproduction à l'appendice, pl. XXVI-XXVIII.

François de Sessevalle.

Het Boek. — La Haye, M. Nijhoff. In-8°, 1927, p. 49-74.

M. E. Kronenberg. *Tweede aanvulling op de nederlandsche bibliographie van 1500-1540*.

Nous relevons les titres suivants :

Bonaventura (s.). *Boeck van die vier oefeninghen* (soliloquium). Antwerpen, Adr. van Berghen, 1507, in-8°. — Cat. Six van Vromade (Nov. 1925), 36.

Calendarium perpetuum cum rubricis secundum usum Fratrum Minorum et Sororum S. Clarae provinciae Coloniae. (Antwerpen, Mich. Hillen van Hoschstraten?, 1528) in-8°. — Gand, Bibl. univ.

Privilegia Fratrum et Sororum tercii ordinis S. Francisci de Penitencia nuncupati. Amsterdam en Den Hem, by Schoonhoven, fr. Heynricus de Oudewater, 1512, in-4°. — Zutphen, Gemeente-Archief.

Regula Fratrum Minorum cum testamento S. Francisci... Antwerpen, Henr. Peetersen van Middelburch, 1529, in-16. — London, the British Museum.

Statuta generalia Fratrum Minorum regularis observantie... Brugge, Hubertus de Croock, 20 oct. 1524, in-4°. — Bruges, Bibl. municipale.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, 20e année, 1925, p. 29-32.

Léon Germain de Maidy, *Épitaphe de Mahaut des Armoises, abbesse des Clarisses de Neufchâteau* (*1602*).

M. Léon Germain de Maidy publie l'épitaphe gravée sur la pierre tombale de Mahaut des Armoises, abbesse des Clarisses de Neufchâteau. Cette pierre, aujourd'hui disparue, servait, quelques années avant la guerre encore, de margelle au puits d'un jardinier de Neufchâteau. Elle vint échouer là après que l'église des Clarisses fut détruite pendant la Révolution. L'épitaphe est ainsi conçue : « Cy gist honorée dame religieuse Mahault des Armoises en son vivant mère abbesse de ce couvent qu'elle a gouverné pendant l'espace de six ans et cinq mois en vertueuse et religieuse observance de la sainte religion, rendit son âme à Dieu le 23 octobre 1602. Priez Dieu pour elle ».

M. Germain de Maidy n'a pas retrouvé le nom de cette Mahaut des Armoises dans la médiocre généalogie de la famille des Armoises donnée par Dom Calmet. Peut-être Mahaut faisait-elle partie de la branche d'Autrey. Chose curieuse, M. Germain de Maidy n'a pas consulté le fonds des Clarisses de Neufchâteau conservé aux archives des Vosges. Il aurait pu y découvrir quelques renseignements sur cette abbesse qui ne lui est connue que par sa pierre tombale.

F. Marot.

Le Moyen âge. Fasc. janvier-avril 1927.

Marcel Gouron. *Aliénor de Castille en Guienne* (1286-1289).

P. 27. « Au sens du faste et au soin des affaires qu'eut déjà Aliénor d'Aquitaine, elle joignait la dévotion ardente de Blanche de Castille. Les Franciscains établissaient leurs maisons un peu partout, dans le Sud-Ouest depuis près de soixante ans et jamais l'enthousiasme que soulevait la doctrine du Poverello n'avait été aussi grand... Aussi, ne pouvant suivre Édouard [Ier d'Angleterre] qui circulait sans cesse, elle préférait s'arrêter dans la paix des pauvres monastères béarnais à Luc, à Morlas, au pont d'Orthez, à Oloron. Un peu de méfiance se glissait alors dans la politique royale (n. 28) à l'égard des riches abbayes bénédictines, probablement en secret sympathiques à la cause française. Aliénor s'employa à supprimer toute discorde entre les Frères Mineurs et les Bénédictins, mais en favorisant les premiers. Ainsi fit-elle à Saint-Sever ». (« Mediante excellentissima domina Alienora, regina Anglie, domina Hibernie et ducissa Aquitanie »... Arch. dép. des Landes, H2. — Cf. Degert, *Histoire des évêques d'Aire*, p. 85.)

Digitized by Google

Philosophisches Jahrbuch der Görres-Gesellschaft. — Fulda, in-8°. 39. Bd. 2 Heft, 1926, P. 172-178.

Franz PELSTER, S. J. *Die Herkunft des Richard de Mediavilla.* L'auteur étudie de nouveau la nationalité de Richard, que deux nouvelles graphies de son nom remettent en question. D'un côté le ms. 144 d'Assise, fol. 143ro porte la mention : *Explicit tertium quodlibet fratris Ricardi de Menevile de Ordine Fratrum Minorum* ; d'autre part l'auteur a découvert dans le ms. 139 (L. 1-10) de Merton college, à Oxford, fol. 162ro le passage suivant : *Tria quodlibet fratris R[icardi] de Mediavilla.* Ce nom de *Meneville* est donné dans les *Rolls series* à plusieurs personnages anglais des XIIe et XIVe siècles : Robert de Meynevill (ailleurs Menevill), nommé en 1266, 1268, 1272 et 1282 : Adam de Menevill, 1306-1307 ; William de Menevill, 1371, ce qui fait supposer qu'une famille portait ce nom et que Richard aurait appartenu à cette famille. Le P. Pelster aurait pu signaler que d'après le *Dictionnaire des Postes* il existe en France deux localités du nom de Menneville, l'une dans l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel, l'autre dans le Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Desvres. Il paraît très vraisemblable qu'un des compagnons de Guillaume le Conquérant ait été originaire de cette dernière localité et ait fait souche dans le Northumberland.

H. L.

La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, 1925. P. 206-209.

A. LEMOY. *Les Capucins d'Étain à la fin du* XVIIIe *siècle.* (Fondé en 1635, visité par Louis XIV en 1677, le couvent d'Étain fut fermé en 1792. Notice sommaire et incomplète).

Digitized by Google

CHRONIQUE

Notre collaborateur M.-J. Ferré a donné le lundi à cinq heures et quart une série de conférences à l'Institut catholique sur *La Spiritualité de sainte Angèle de Foligno.*

1re leçon. — 2 mai 1927. *La physionomie de sainte Angèle.*

2e leçon. — 9 mai 1927. *Le trésor de l'amour.*

3e leçon. — 18 mai 1927. *Les affres de l'incertitude.*

4e leçon. — 23 mai 1927. *L'erreur éducatrice.*

5e leçon. — 30 mai 1927. *Directeur et dirigée.*

6e leçon. — 13 juin 1927. *La liberté des enfants de Dieu.*

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES TENU A LA SORBONNE

Séance du 19 avril 1927.

M. E. Houth, membre de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, analyse une étude sur les couvents de l'Ordre de Saint-François, de 1230 à 1792, ayant existé sur le territoire formant aujourd'hui le département de Seine-et-Oise. Aucun ne remonte au temps de saint François. M. Houth signale les dates et circonstances de la fondation des couvents des Cordeliers, des Capucins, des Récollets et du Tiers-Ordre.

A propos de cette communication, M. Lesort attire l'attention sur les rapports des Récollets de Saint-Germain avec le Canada et signale le profit qu'on peut tirer de la consultation des registres paroissiaux pour l'histoire des maisons de l'Ordre de Saint-François. M. Lorin donne des informations sur le couvent de Montfort-l'Amaury et son rôle dans l'enseignement des pages à Versailles.

(*Journal officiel* du 20 avril 1927, p. 4391).

Digitized by Google

A PROPOS DE GAUTIER DE BRUGES

Le R. P. Callebaut veut bien nous avertir d'une erreur de date que Rédet aurait commise dans sa publication du *Grand Gautier* et qui nous aurait fait invoquer à deux époques différentes de *l'épiscopat de Gautier de Bruges à Poitiers* le même acte pour en tirer, au moins la première fois, des conséquences un peu trop étendues. Le texte du *Grand Gautier* établi par Rédet (*Archives historiques du Poitou*, t. X, p. 62), présente, selon notre correspondant, une bulle du pape Nicolas IV comme édictée par Nicolas III. Or la bulle, adressée à Gautier par Nicolas IV le 9 mars 1289, se réfère au démêlé de l'évêque de Poitiers avec Geoffroi de Valée et le Parlement de Philippe le Bel; elle ne le précède pas. Nous l'avions trouvée à sa date dans les archives ecclésiastiques de la Vienne; l'identité de son texte avec l'acte transcrit par Rédet nous avait échappé. Si la seule bulle autorisant Gautier à user de l'arme de l'excommunication contre les officiers royaux émane de Nicolas IV en 1289, on ne doit pas attribuer, comme nous étions tenté de le faire, une intention agressive a priori à la Papauté contre l'administration du roi de France. Mais si, dès son origine, la querelle circonscrite au diocèse de Poitiers n'a pas eu le caractère d'hostilité entre la puissance temporelle et la puissance spirituelle, elle l'a pris dans son développement et la démarche collective des suffragants de Bordeaux, faite le 29 octobre 1281, prouve que les autorités ecclésiastiques étaient tout au moins sur la défensive à l'égard du pouvoir royal, même avant que Philippe le Bel en exagérât les droits et prétentions. Nicolas IV d'ailleurs n'engage-t-il pas en 1289 l'évêque de Poitiers à sévir contre les officiers royaux « nonobstant quelque privilège, lettre ou licence accordée par Philippe, illustre roi de France, *ou ses prédécesseurs* ».

H. GAILLARD.

Digitized by Google

LETTRES D'INDULGENCE

Dans le t. III (p. 648) de cette Revue, j'ai signalé un certain nombre de bulles d'indulgence collectives, publiées par le R. P. Hippolyte DELEHAYE dans les *Analecta bollandiana* (t. XLIV, 3e-4e fasc.). Dans le fasc. 1-2 du t. XLV, le P. Delehaye fait paraître un regeste des bulles d'indulgence du XIIIe siècle. Nous y relevons les indications suivantes : 1286, avril 15. Aquilée. Le patriarche Raymond confirme les indulgences accordées par III évêques à l'église des Frères Mineurs de Cindale (*Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen,* XXIV, 459, n. 516).

1289. Rome. Indulgence accordée par III évêques à l'église Saint-Sauveur des Clarisses de San-Severino, diocèse de Camerino. (FALOCI-PULIGNANI, *Miscellanea francescana*, XI, 109).

1289. Rome. Indulgence accordée par XI évêques à la même église (*Ibid.*).

1298. Rome. Indulgence accordée par XXIV évêques à l'église Saint-François d'Ascoli. (A. F. MATTHAEIUS, *Sardinia sacra*, 289).

1299. Anagni. Indulgence accordée par XII évêques au monastère de Sainte-Claire de Gand. (Cf. *Rev. hist. francisc.*, t. III, p. 648).

H. L.

Dans une circulaire adressée aux religieux de sa province, en date du 11 février 1927, le R. P. Godefroy Decamps, ministre d'Aquitaine, après avoir annoncé la nouvelle collection d'études franciscaines, sous le titre de *Franciscus docens*, s'exprime ainsi : « ...nous n'avons pas voulu fonder une revue nouvelle : celles qui paraissent sont assez nombreuses. Cependant nous sommes assurés de la sympathie de l'éminent Directeur de la *Revue d'Histoire franciscaine* et, par lui, du concours effectif de ses collaborateurs religieux, prêtres séculiers, universitaires auxquels s'adjoindront ceux que nous pourrons susciter par nos relations personnelles.

Digitized by Google

« Administrée par le R. P. Félix LANDELLE, la *Collection d'études franciscaines* aura pour conseillers techniques des spécialistes pris dans nos diverses provinces, déjà bien connus pour leur compétence et leurs travaux : les RR. PP. DÉODAT DE BASLY, Ferdinand DELORME, Séraphin BELMONT, Ignace FREUDENREICH.

« Le premier ouvrage qui paraîtra est dû à la plume du R. P. ACHILLE LÉON, O. F. M., de la province de Saint-Denys. Il aura pour titre : *Les Franciscains*... Œuvre de vulgarisation, sans doute, mais qui, débarrassée de toute surcharge d'érudition, tiendra compte des récents travaux de la critique.

« Avant longtemps, une part active nous sera faite dans ladite collection. Grâce à Dieu nous avons toujours eu des religieux qui ont fait bonne figure dans les travaux de l'esprit. Il nous sera possible de produire davantage, si certaines activités consentent à faire l'effort nécessaire pour se livrer à l'apostolat de la plume par le livre ou les articles de revue. En ce qui me concerne, je suis entièrement disposé à favoriser toute bonne volonté qui se manifestera dans ce sens.

« A l'heure actuelle, six de nos jeunes prêtres s'appliquent courageusement aux Études supérieures dans les Universités de Rome, Fribourg et Toulouse. Et, s'il plaît à Dieu, l'année ne s'achèvera pas que nous ne comptions deux ou trois docteurs en théologie. Ce seront les premiers qui, formés par nos soins, aient, depuis la Révolution française, conquis ces grades académiques... ».

LA BIENHEUREUSE BÉATRIX DE SILVA

Le 28 juillet 1926, S. S. Pie XI a confirmé le culte rendu à une Franciscaine du XVe siècle, sur les instances de S. M. le roi Alphonse XIII et d'une grande partie de l'Église d'Espagne. Nous donnons le résumé de la vie de la nouvelle Bienheureuse, d'après le décret de confirmation.

Béatrix de Silva, fille de Rui Gomez de Silva et d'Élisabeth de

Digitized by Google

Meneses, naquit en Portugal l'an 1424. Elle était sœur du Bx Amédée de Silva, fondateur d'une congrégation réformée de Franciscains, et nièce de l'infante Isabelle de Portugal, femme de Jean II, roi de Castille, qui l'admit parmi ses demoiselles d'honneur. Belle, vertueuse et aimable, elle fut demandée en mariage par plusieurs puissants princes qui se battirent entre eux dans la fureur de leur jalousie. La reine s'en émut, l'accusa bien à tort de légèreté et d'impudence, et la fit enfermer pendant trois ans dans un réduit où la nourriture et la boisson lui étaient strictement mesurées. Béatrix souffrit tout courageusement et se recommanda à la Vierge qui la consola aussitôt. Sortie de sa prison, elle dit adieu au monde et fait le vœu de chasteté perpétuelle. Un peu après, elle sort furtivement de Tordesillas pour se rendre à Tolède. On raconte que dans ce voyage saint François et saint Antoine lui apparurent, la réconfortèrent et lui prédirent qu'elle serait la mère spirituelle d'un grand nombre de vierges. Arrivée à Tolède avec ses deux suivantes, elle est reçue au monastère des Cisterciennes de San Domingo où elle passe environ quarante ans, dans leur familiarité, en suivant saintement leur vie, bien qu'en habit séculier. Entre temps, comme elle était très dévote au mystère de l'Immaculée Conception de Notre-Dame, elle pensait à fonder un Ordre religieux sous ce titre. La reine Isabelle la Catholique approuva son dessein et lui aida à le réaliser en lui donnant son palais de Galiana et l'église annexe de Santa-Fé. En 1484 Béatrix se rendait avec douze jeunes filles dans le nouveau monastère. Ainsi commença l'Ordre des Conceptionistes. Sur les instances de la reine Isabelle, la règle composée par la fondatrice fut approuvée par le pape Innocent VIII en 1489. On dit que la bulle d'approbation perdue en mer pendant une tempête, fut retrouvée par Béatrix dans un écrin, sur la révélation d'un ange. L'archevêque de Tolède, entouré de son clergé et de la foule, l'aurait solennellement portée au monastère, au milieu de la joie débordante des assistants, en invitant les fidèles à assister à la profession prochaine des jeunes novices. Un an après, alors que la fondatrice se préparait à prendre l'habit de son Ordre, la Vierge l'avertit de l'imminence de sa mort et de l'accroissement de son institut après des troubles passagers. Elle appela son confesseur, un Franciscain, qui lui administra les sacrements, la revêtit de la tunique blanche et du manteau bleu des Conceptionistes, comme la Vierge le lui avait montré en vision. Après avoir prononcé ses vœux, elle mourut le 16 août 1490, à l'âge de soixante ans. On raconte qu'au même moment une brillante étoile d'or vint se reposer sur son front, et que la bienheureuse, ainsi qu'elle l'avait promis, apparut au Père Jean de Tolosa, ministre de la province franciscaine de Castille. Celui-ci, pour accomplir les ordres de la « très douce mère », se rendit à Tolède, raconta l'apparition aux religieuses de la Conception, les consola et les exhorta à la persévérance.

Le corps de Béatrix fut enterré avec grande solennité et concours

Digitized by Google

de peuple dans l'église de Santa-Fé, dénommée peu après du titre de la Très Sainte Conception. Pour des causes diverses, la sainte dépouille fut transférée dans le monastère des Sœurs de la Mère de Dieu, où elle demeura douze ans, en attendant que fût résolue la controverse élevée entre Dominicains et Franciscains sur le droit de la posséder. Le pape s'étant prononcé en faveur des Frères Mineurs, on rapporta le corps à l'église des Conceptionistes, le 27 octobre 1511, veille des SS. Simon et Jude.

— M. Joseph Cuvelier, archiviste général du royaume de Belgique, vient de publier récemment les *Travaux du cours pratique d'archivéconomie donné pendant les années 1920-1925* (Bruxelles, impr. de Stevens frères, 1926, in-8°, xi-232 p.). Nous y avons relevé un certain nombre de mentions qu'il importe de signaler ici. Nous les reproduisons dans l'ordre où elles figurent dans le volume.

Inventaire des archives de la Jointe des amortissements, par Pl. Lefèvre. Couvents :

276. Germanie inférieure, provincial des Récollets (4 déc. 1754).
277. Louvain. Annonciades (7 juillet 1755).
278. Meerle. Capucins (7 juillet 1755).
279. Bruxelles. Récollets (15 juillet 1755).
289. Anvers. Annonciades (9 août 1755).
293. Aerschot. Cordeliers (21 août 1755).
302. Tirlemont. Sœurs grises (12 sept. 1755).
305. Hoogstraeten. Pauvres Claires (25 sept. 1755).
313. Anvers. Religieuses tertiaires de Saint-François (24 oct. 1755).
333. Baerle-Duc. Item (24 février 1756).
335. Arendonck. Item (24 février 1756).
350. Anvers. Sœurs grises (29 oct. 1757).
382. Léau. Religieuses hospitalières (22 oct. 1755).
625. Bruges. Annonciades (13 juillet 1755).
626. Velsique-Ruddershove. Sœurs grises (15 juillet 1755).
627. Dixmude. Pénitentes récollettines (15 juillet 1755).
629. Nieuport. Item (15 juillet 1755).
630. Bruges. Urbanistes (15 juillet 1755).
635. Bruges. Sœurs grises (26 juillet 1755).
639. Gand. Urbanistes, Pénitentes tertiaires (17 août 1755).
644. Ostende. Conceptionistes (18 sept. 1755).
645. Courtrai. Pénitentes capucines (19 sept. 1755).
653. Comines. Sœurs grises (21 sept. 1755).
654. Alost. Annonciades (21 nov. 1755).

Digitized by Google

679. Ninove. Hospitalières (2 sept. 1755).
724. Ruremonde. Récollets (9 août 1755).
725. Ruremonde. Pénitentes (20 août 1755).
831, 845 et 850. Ath, Pénitentes capucines (19 juillet, 2 oct. 1755 et 24 février 1756).
838. Flobecq. Tertiaires de Saint-François (18 sept. 1755).
840. Frasnes-lez-Buissenal. Item (24 sept. 1755).
842 et 852. Lessines. Sœurs noires (30 sept. 1755 et 20 mai 1756).
844. Leuze. Maîtresses de la Charité de St-François (1er oct. 1755).
847. Hautrage. Sœurs grises de Saint-François (17 oct. 1755).
848. Mons. Item (18 oct. 1755).
859. Blicquy. Hospitalières (19 sept. 1755).
862. Condé. Item (27 oct. 1755).
865. Soignies. Item (2 août 1756).
867. Mons. Hôpital de l'Enfant Jésus (28 mars 1757).
884. Néau. Capucins (24 février 1756).
900. Durbuy. Récolettines.
930. Malines. Récollets (26 juillet 1756).
955. Fleurus. Récollets. — Charleroi, Capucins.
998. Fosses. Hospitalières (1er oct. 1755).
1040. Courtrai. Sœurs grises (15 sept. 1755).
1051. Bruges. Annonciades (21 janv. 1753).
1081. Bruxelles. Pauvres Claires (15 oct. 1755).
1109. Gand. Legs en faveur des Annonciades (5 avril 1760).
1126. Brabant. Éconduction pour demande d'exemption faite par le provincial des Récollets (23 déc. 1753).
1127. Fleurus et Nivelles. Éconduction pour demande de validité de legs et donations aux Récollets (1er février 1754).
1131. Bruxelles. Éconduction pour demande d'amortissement en faveur des Capucins (24 sept. 1754).
1142. Iseghem. Éconduction pour acquisition nouvelle faite par les Sœurs grises (20 sept. 1755).
1149. Chièvres. Éconduction pour demande de retrait contre les Sœurs grises (21 août 1756).
1154. Fosses. Éconduction pour demande d'amortissement faite par les Hospitalières (31 juillet 1754).

Inventaire des archives du Comité de la caisse de religion, par MM. A. Cosemans et J. Lavalleye.

173. Alost. Annonciades.
174. Anvers. Annonciades, Capucines.
175. Anvers. Tertiaires de Saint-François à Luythaegen.
176. Anvers. Pauvres Claires.
178. Anvers. Urbanistes.
179. Ath. Capucines.
180. Audenarde. Pauvres Claires, Pénitentes récollectines.

Digitized by Google

182. Baerle-Duc. Tertiaires de Saint-François, Mont Ste-Catherine.
184. Binche. Récollectines.
185. Bruges. Annonciades, Capucines, Pauvres Claires, Pénitentes, Récollectines, Sœurs grises, Urbanistes.
186. Bruxelles. Annonciades.
187. Bruxelles. Capucines.
190. Bruxelles. Pauvres Claires.
191. Bruxelles. Urbanistes.
192. Courtrai. Capucines.
194. Enghien. Conceptionistes.
197. Gand. Capucines, Conceptionistes, Pauvres Claires, Pénitentes, Urbanistes.
205. Hoogstraeten. Pauvres Claires.
212. Louvain. Annonciades.
215. Louvain. Urbanistes.
221. Mons. Annonciades, Capucines.
223. Mons. Pauvres Claires.
224. Mons. Pénitentes.
225. Namur. Annonciades et Annonciades célestes.
226. Nevele. Pénitentes.
227. Nieuport. Annonciades, Pénitentes récollectines.
228. Nivelles. Annonciades.
231. Peteghem. Urbanistes.
232. Poperinghe. Pénitentes.
234. Ruremonde. Tertiaires de Saint-François, Gods Weert.
235. Ruremonde. Pauvres Claires, Récollectines.
239. Tirlemont. Annonciades.
244. Tournai. Pauvres Claires.
251. Ypres. Capucins, Urbanistes.

Archives des couvents.

316. Anvers. Annonciades.
321. Anvers. Tertiaires de Saint-François à Luythaegen.
324. Anvers. Pauvres Claires.
328. Anvers. Urbanistes.
329. Ath. Capucines.
331. Ath. Pauvres Claires.
343. Audenarde. Tertiaires de Saint-François, Mont-Sainte-Catherine.
346. Binche. Récollectines.
347. Bruges. Annonciades.
349. Bruges. Capucines.
358. Bruges. Pauvres Claires.
359. Bruges. Récollectines.
361. Bruges. Sœurs grises.

Digitized by Google

362. Bruges. Urbanistes.
363. Bruxelles. Annonciades.
366-367. Bruxelles. Capucines.
376. Bruxelles. Pauvres Claires.
380-381. Bruxelles. Urbanistes.
382. Courtrai. Capucines.
384. Echternach. Urbanistes
386. Furnes. Pénitentes.
387. Gand. Annonciades.
388. Gand. Capucines.
392. Gand. Conceptionistes.
397. Gand. Pauvres Claires.
398. Gand. Pénitentes de Saint-Jacques
402-404. Gand. Urbanistes.
416. Hoogstraeten. Urbanistes.
426-427. Louvain. Annonciades.
434. Louvain. Urbanistes.
436-437. Luxembourg. Urbanistes
445. Malines. Pauvres Claires.
448. Malines. Urbanistes.
450-451. Mons. Annonciades.
453. Mons. Pauvres Claires.
454. Mons. Pénitentes.
455. Namur. Annonciades.
463. Nevele. Pénitentes.
464-465. Nieuport. Annonciades.
467. Nivelles. Annonciades.
478-479. Peteghem. Urbanistes.
488. Ruremonde. Tertiaires de Saint-François, Gods Weert
490. Ruremonde. Pauvres Claires.
491. Ruremonde. Récollectines.
499. Tournai. Annonciades.
505. Tournai. Pauvres Claires.
514. Ypres. Capucines.
516. Ypres. Pauvres Claires.

H. L.

La seconde partie du Catalogue de la *Bibliothèque de feu M. Hector De Backer, président de la Société des bibliophiles et iconophiles de Belgique*, que vient de publier avec un luxueux album de planches M. L. Giraud-Badin (Paris, 1927, 2 vol. gr. in-8°) contient diverses mentions que nous jugeons utile de reproduire :

Digitized by Google

2627. ANTIPHONARIUM. — In-32 de 1 et 215 ff., ais de bois recouverts de velours rouge, fermoirs (*rel. anc.*).

Manuscrit sur vélin du XIVe siècle, orné d'une miniature placée en frontispice. Cette miniature, de style byzantin, à fond d'or uni représente saint Antoine de Padoue et saint François d'Assise. Dans le vol. toutes les initiales sont décorées d'ornements filiformes bleus et rouges. Hauteur 65 mm.

2687. [MICHAEL DE ÇARCHANO. SERMONES QUADRAGESIMALES de decem praeceptis]. (Fol. 1) : Quadragesimale seu sermonarium du||plicatum scilicet per adventum et quadrage||simam de penitentia et ejus partibus, editum || a venerabili viro fratre Michaele de Mediolano, Ordinis Minorum Observantium. Prologus. || In fine : Impressum optimaque || castigatione emendatum, cura et impensis Ni||cholai Franckfort, 3 idus decembris, anno||salutis 1487; Venetiis. || Laus Deo. — In-4°, 2 ff. lim. n. ch., 221 ff. ch. et 1 fol. blanc à 2 de 49-50 lignes, ais de bois recouverts de peau de truie estampée à froid, le premier plat couvert d'une sorte de fleur de lis florentine répétée 42 fois, encadrement gothique; le second plat est semé de fers divers, restes de fermoirs (Rel. du XVe s.).

Hain-Copinger, 4506. — Proctor, 4805. — Pellechet, 3299. — *Cat. of the Brit. Museum*, t. V, p. 336. — Initiales rubriquées; l'exemplaire porte à l'intérieur l'ex-libris du couvent des Frères Mineurs de Lucerne; provient de la bibliothèque Wassermann (cat., n° 1014).

2697. (ℭ RICHARDUS DE MEDIAVILLA, Ordinis divi Francisci, sacre theologie professoris perspicacissimi, in Quartum Sententiarum theologicarum Petri Lombardi, Parrhisiensis episcopi, opus preclarissimum apprime divini Verbi seminatoribus scelerumque auditoribus et denique cuilibet ecclesiastico viro utile ac necessarium cui plura in margine recenter adjecta sunt insuper et index tertius questionum titulos complectens. (In fine :) ...Anno salutis humane 1517, die vero 21 mensis novembris. — [Lyon] In-4°, ais de bois recouverts de veau fauve estampé de losanges à froid enfermant des trèfles, des aigles et des fleurs de lis florentines, restes de fermoir (*rel. anc.*). — Le

Digitized by Google

titre porte la marque de Simon Vincent, libraire à Lyon. Ex., dans une reliure belge du début du XVIe siècle, provenant du monastère bénédictin de Stavelot, dont la bibliothèque a été vendue en 1847.

2724. HISTORIE VAN B. CORNELIS ADRIAENSEN van Dordrecht, || Minrebroeder binnen die stadt van Brugghe, in de welcke warachtelick verhaelt wert || de Discipline en de secrete penitencie of geesselinghe || die hij ghebruycte met zijn devotarigen, de welcke veroorsaect hebben zeer veel wonderlicke sermoenen || die hij te Brugge gepredict heeft || teghen den Magistraet aldaer || ende teghen die vier Leden des lants van Vlaenderen : Item tegen het vergaderen van de Generale Staten || ende tegen die tsamen gheconfederier de edellieden, met noch veel andere gruwelicke blasphemien teghen Godt ende de natuere : Oock veel bloetdorstighe sermoenen tegen de calvinisten, || lutherianen en doopers vol leelicke leugenen ende abominabile woorden : Inhoudende ooc twe vermaen brieven van Stephanus Lindius an denselven B. Cornelis in latine gesonden || ende nu overgheset in Nederlants : Met noch sommighe pasquillen ende refereynen tusschen de sermoenen begrepen. — (S. l.) ghedruct in't jaer 1569, pet. in-8°, car. goth., 4 ff. lim. n. ch., 236 ff. ch, 36-271 et 1 ff. n. ch., rel. vélin à recouvrements (rel. anc.).

Cet ex. passe pour le seul ex. connu de la 1re éd. de ces sermons curieux qu'aucun bibliographe n'a décrit. Les auteurs de ces sermons, imprimés sous le nom de fr. Corneille ADRIAENSEN sont Hubert GOLTZIUS et surtout Jean DE CASTEELE ou CASTELIUS, curé de Saint-Jacques à Bruges, caché sous le pseudonyme de Stephanus LINDIUS. Le nom de Christianus NEUTER se lit en tête de la préface comme éditeur du livre. On conçoit que c'est un pseudonyme (*neuter* = aucun des deux). Le vol. ne porte pas d'indication de lieu d'impression; il est fort probable qu'il a été imprimé à Norwich en Angleterre, comme le second livre des Sermons de Cornelis Adriaensen. Sur le fol. de garde se lit une note manuscrite du XVIe s. : *John Symonds de Jarmouth en Engleterre, escrites a la mer, Dieu nous donne bien à arriver à Hamborgh*. Provient de la bibl. A. Willems.

3038. [VIDA DE SANTA ROSA DE LIMA por fray Antonio Gonçalez de Acuña, obispo de Caracas]. — (S. l. n. d. 1671 ?) In-4°, 4 ff. lim. n. ch. 363 p. et 12 p. n. ch.

Digitized by Google

table, mar. rouge, petite dentelle, coins ornés à petits fers, dos orné, tr. dor. (*rel. anc.*).

On connaît plusieurs éd. en différentes langues de cette vie ; dans la *Bibliotheca americana*, nº 1683, Ch. Leclerc les mentionne et ajoute : « L'auteur en fit seulement une traduction espagnole qui serait restée inédite d'après Antonio ». C'est probablement du présent vol. qu'il entendait parler ; l'absence de privilège, la dédicace à un personnage dont l'auteur était chapelain, semblent indiquer que le livre a été tiré à très petit nombre et qu'il fut seulement distribué à quelques personnes. Il dut paraître en 1671 ou 1672 au moment de la canonisation de la sainte. La reliure porte les armes de Pierre d'Aragon.

H. L.

SOLENNITÉ EN L'HONNEUR DES MISSIONS FRANCISCAINES A ASSISE 29-31 juillet 1927.

Pour clore l'année du Centenaire, le Comité international franciscain d'Assise et le Comité central catholique pour le 7e centenaire franciscain ont organisé à Assise à la fin de juillet toute une suite de cérémonies sous le patronage de l'épiscopat ombrien, des représentants des Ordres religieux missionnaires, autres que les Frères Mineurs, du Collège de la Propagande, du Collège éthiopique et des trois Collèges orientaux. En voici le programme :

29 juillet.

9 heures. Inauguration solennelle de la basilique de Sainte-Marie des Anges. Cérémonie religieuse selon le rit oriental.

10 heures. 1re Conférence sur *S. Francesco iniziatore dell' apostolato missionario moderno*, par le R. P. Adriano Dani, O. F. M.

16 heures et demie. 2e Conférence sur *l'Ordine francescano e la propagazione della Fede fra gli infedeli*, par R. P. Stefano Ignudi, O. M. Conv.

La *Schola cantorum* de la Basilique exécutera un choix de musique classique.

30 juillet

7 heures. Cérémonie religieuse pour les œuvres missionnaires pontificales à l'église de S. Maria sopra Minerva à Assise.

Digitized by Google

Messe de la communion générale et discours par le R. P. Giovanni ZAFFRANI, ministre provincial du Tiers-Ordre Régulier de Saint-François.

9 heures. 3e Conférence dans la basilique de Sainte-Claire, sur *l'Opera della Suora francescana nelle missionni* par le R. P. Vittorino FACCHINETTI, O. F. M.

10 heures et demie. Cérémonie religieuse selon le rit oriental à Sainte-Claire.

17 heures. 4e Conférence dans la même basilique sur *l'Opera missionaria dei Francescani nel campo di beneficenza* par le R. P. SILVESTRO DA VARAZZE, O. M. Cap.

19 heures et demie. Réception à l'Hôtel de ville. Allocution du Podestà.

31 juillet.

9 heures. 5e Conférence à la basilique de Saint-François sur *I Missionari francescani e la civiltà delle popolazioni evangelizzate* par le R. P. LODOVICO DA FOSSOMBRONE, O. M. Cap.

10 heures et demie. Cérémonie selon la rit oriental dans la même basilique.

16 heures. 6e Conférence à la cathédrale de Saint-Rufin sur *la Testimonianza del sangue attraverso i sette secoli della vita missionaria dei Francescani* par le R P. Filippo GERARDI, O. M. Conv.

19 heures et demie. Procession eucharistique de clôture, partant de la cathédrale et allant à le basilique de Saint-François. Ensuite *Te Deum* d'action de grâces, *Tantum ergo* et bénédiction du Saint-Sacrement.

Pour tout renseignement au sujet du logement et de la nourriture s'adresser à M. le Chan. Luigi MARFORI, aux bons soins du *Comitato internazionale francescano di Assisi* avant le 15 juillet.

La carte du Centenaire, qu'on peut se procurer pour la circonstance, donnera droit à la réduction sur les chemins de fer.

Une carte spéciale délivrée par les Comités organisateurs donne droit d'assister aux cérémonies et aux conférences.

Le Gérant : JOSEPH GAMON.

Le Puy-en-Velay. — Impr. *La Haute-Loire.*

Digitized by Google

VIENT DE PARAITRE

COLLECTION DE TEXTES FRANCISCAINS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION D'HENRI LEMAÎTRE

LE LIVRE DE L'EXPÉRIENCE DES VRAIS FIDÈLES

PAR

SAINTE ANGÈLE DE FOLIGNO

TEXTE LATIN PUBLIÉ D'APRÈS LE MANUSCRIT D'ASSISE

PAR

M.-J. FERRÉ

TRADUIT AVEC LA COLLABORATION DE

L. BAUDRY

PARIS

ÉDITIONS E. DROZ

13, AVENUE FÉLIX FAURE, XVe

1927

Un volume in-16 carré de plus de 400 pages, tiré sur Alfa Navarre..... .... 40 fr.

Digitized by Google

Le Puy. – Impr. de *La Haute-Loire*.

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

TOME IV. N° 3.

JUILLET-SEPTEMBRE 1927.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ACHILLE LÉON. LES RÉCOLLETS DE MELUN (1606-1792). 273
ORIGINE DE LA PROVINCE DES CAPUCINS DE LYON, DITE DE SAINT BONAVENTURE 301
CH. DE LA RONCIÈRE. LA MISSION DE FRÈRE BATTISTA D'IMOLA EN ABYSSINIE (1482-1483)..... 308
L. DE LACGER. L'ÉGLISE ET LE COUVENT DES ANNONCIADES A ALBI 341
HENRI LEMAÎTRE. UNE BULLE INÉDITE DE SIXTE IV (1474). 361

MÉLANGES

Jean VINOT-PRÉFONTAINE : Lettre de nomination de syndic du couvent des Capucins de Beauvais, 369. — ANDRÉ PHILIPPE : La Mise au Sépulcre des Cordeliers de Châtillon-sur-Seine, 371.

COMPTES RENDUS

Saint Francis of Assisi, essays in commemoration, 374. — A.-G. LITTLE : Notes on the exhibition of the Brit. Museum, 378. — V. FACCHINETTI : Saint François d'Assise dans l'histoire, 378. — E. MAIRE : Le Baiser de saint François, 383. — E. GILLIAT-SMITH : Saint Anthony of Padua, 385. — A. LEMASSON : Les Paroisses et le diocèse de Saint-Brieuc, 386 ; les Actes des prêtres insermentés de l'ancien diocèse de Rennes, 396. — THOMAS OF ECCLESTON : The Coming of the Friars Minors to England, 397. — A. HARRISSON : Examples of san Bernardino, 398. — E. HUTTON : The Franciscans in England, 399. — E. H. DAY : Saint Francis and the Grey Friars, 402. — A. F. C. BOURDILLON : The Order of Minorisses in England, 402. — Jos. KOCH : Durandus de S. Porciano, 404. — M. GRABMANN : Mittelalterliches Geistesleben, 407. — V.-M. BRETON : Le Christ de l'âme franciscaine, 410. — C. CATERINO : Storia della provincia napoletana di S. Pietro ad Aram, 410. — R. P. HUGOLIN : Le P. Joseph Denis, 414. — Dr. K. KUENSTLE : Ikonographie der Heiligen, 414.

PÉRIODIQUES, 418. — CHRONIQUE, 438.

OCT 18 1927

PARIS (Ve)
LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN
6, PLACE DE LA SORBONNE

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : HENRI LEMAÎTRE

Revue d'Histoire, de Littérature, d'Archéologie et d'Art.

La REVUE D'HISTOIRE FRANCISCAINE paraît tous les trois mois, par livraison de 152 pages environ; elle forme chaque année un beau volume in-8° de 600 pages, augmenté de nombreux hors-texte.

La direction, entendant ne publier que des travaux d'érudition, n'acceptera que des articles présentant toutes garanties à ce point de vue; cette réserve faite, elle laisse aux auteurs toute la responsabilité des opinions qu'ils pourraient émettre.

RÉDACTION. — Les manuscrits, livres à rendre compte, revues en échange, doivent être adressés à *Monsieur le Directeur de la " Revue d'Histoire Franciscaine "*, 11, rue Guénégaud, Paris-6e.

ADMINISTRATION. — Les abonnements, réclamations, changements d'adresse et renseignements divers doivent être adressés à la *Librairie J. VRIN*, 6, Place de la Sorbonne Paris-5e.

CONDITIONS. — Les abonnements sont annuels; ils se paient en janvier.

France et Belgique : **50** fr.
Étranger, demi-tarif postal : **70** fr.; plein tarif : **90** fr.
Édition de luxe sur papier pur fil Lafuma : **100** fr.

Il ne reste de la première année que quelques exemplaires complets, qui ne seront vendus qu'avec les années suivantes. Le prix des trois volumes est fixé à **240** fr.

Les années 2 et 3 sont vendues séparément au prix de **70** fr. l'année.

Compte de Chèques Postaux : Paris 649-16.

Digitized by Google

LES RÉCOLLETS DE MELUN

(1606-1792)

L'ancien couvent des Récollets de Melun est aujourd'hui l'hôpital civil. Ses bâtiments ont été généralement respectés; seuls les arrières ont été développés pour les besoins de la nouvelle destination ; mais lorsqu'on pénètre dans le cloître, on éprouve l'impression d'être dans un couvent, toujours habité par les religieux, car rien de profane ou de mondain n'est venu remplacer la modeste décoration monastique des voûtes et des arceaux. L'église est toujours ouverte au culte. Rebâtie en 1761, elle n'offre aucun intérêt architectural, mais elle contient quelques inscriptions que je rapporterai tout à l'heure.

Les constructions se dressent sur une petite colline, ce qui contribue à leur donner un aspect imposant. Elles sont situées au faubourg Saint-Liesne, assez loin de l'ancienne agglomération urbaine.

Les Récollets s'établirent à Melun en 1606 (1). Personne ne trouva alors qu'ils étaient de trop dans la petite ville, bien que, en cette même année, les Capucins, religieux mendiants eux aussi, y aient fondé un couvent (2). Cette coïncidence des deux fondations simultanées explique pourquoi, quelque soixante ans plus tard (3), l'on sentit de part et d'autre le besoin de faire un contrat ayant pour objet la préséance à observer dans toutes les processions générales qui avaient lieu dans la ville.

Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, qui gouverna

(1) Gallemant, *Provincia S. Dionysii Fratrum Minorum Recollectorum in Gallia*, p. 136 ss. — H. Le Febvre, *Histoire chronol. des Récollets de la prov. de S. Denys*, p. 73.

(2) Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Maurice Lecomte.

(3) Arch. hôp. Melun, III, DI : *Libvre du couvent*, p. 67.

Digitized by Google

l'archevêché de Sens de 1646 à 1674, résolut le problème en décidant qu'à l'avenir Récollets et Capucins marcheraient alternativement les premiers ou les derniers. Très heureuse solution, très simpliste aussi, qui dut satisfaire les partis en présence. Pour leur compte personnel, les Récollets eurent bien soin de noter quelle avait été leur place à telle procession, afin que l'on sût, lors de la prochaine, qui devait marcher en tête aussitôt après la bannière. Le cas de l'alternative revenait assez fréquemment, car il y avait non-seulement la procession annuelle de l'Assomption, mais celles que l'on devait faire à l'annonce d'une victoire, ou de la publication de la paix, ou lors de la naissance d'un prince royal, ou à la clôture d'un jubilé, d'une Mission, ou pour la guérison du Roi et la prospérité du royaume.

En arrivant à Melun, les Récollets furent reçus par le Marquis de Rostaing. C'était le 26 avril, au dire du P. Gallemant, qui regarde cette date comme celle de la fondation. La veille avait eu lieu le contrat par lequel M. de Rostaing cédait aux religieux sa propriété du faubourg de Liesme (1). Pendant plusieurs années, ils durent se contenter d'une maison modeste et provisoire, car la construction définitive du couvent et de l'église n'eut lieu qu'en 1616.

Ce n'est pas que les permissions requises pour bâtir leur aient manqué. Dès le début, ils avaient eu celle de l'archevêque de Sens, Regnault, et celle d'Henri IV, qui fut ensuite confirmée par Marie de Médicis puis par Louis XIII (2).

Enfin, le 10 novembre 1612, Jacques Garnier de Chappouin, premier ministre provincial de Saint-Denys, avait accepté les conditions de la fondation du couvent de Melun (3).

C'est le 20 août 1616 que fut bénie et posée la première pierre, comme en témoignent une lettre transcrite dans le « Libvre du couvent », et les deux inscriptions suivantes

(1) Arch. hôp. Melun, III, DI : *Libvre du couvent*, p. 25 ss.
(2) *Ibid.*, p. 17 ss.
(3) Arch. hôp. Melun, III, BI, n° 30.

Digitized by Google

que l'on voit encore sur deux plaques de marbre à l'intérieur de l'église et au-dessus de la porte d'entrée :

I. LUDOVICUS TERTIUS DECIMUS
REX GALLIAE ET NAVARRAE
PRIMARIUM HUNC LAPIDEM
POSUIT PER CLARISSIMUM VIRUM
DOMINUM CAROLUM MARCHIONEM DE ROSTAING EQUITEM
ANNO REGNI SUI SEXTO
DIE MENSIS AUGUSTI VIGESIMO.

II. CLARISSIMI AC POTENSISSIMI
DOMINI CAROLUS MARCHIO DE ROSTAING
EQUES DUX QUINQUAGENARIUS COMES
DE (OLDUNES?) BARO DE BROU ET
VAU ET A CONSILIIS SECRETIS SUAE
MAJESTATIS ET DOMINA ANNA
HURAULT EJUS CONJUX PRIMARIUM HUNC
LAPIDEM POSUERUNT LŌRUM AEDIFICATIONIS
ELARGITI ANNO A CHRISTO NATO
MILLESIMI SEXCENTESIMO DECIMO SEXTO
MENSIS AUGUSTI DIE VIGESIMA.

Quant à la bénédiction de la première pierre, elle avait été donnée par l'évêque de Troyes, René du Breslay, qui en avait obtenu la permission du cardinal du Perron, archevêque de Sens († 1618) (1).

Le vocable choisi pour la nouvelle fondation fut celui de la *Conception Immaculée de la Vierge Marie* (2).

Les religieux qui vinrent à Melun en 1606 ne nous sont pas connus. Ils appartenaient à la custodie récollette qui, depuis 1597, avait commencé de se former dans la province observante de France-parisienne et qui, depuis 1603, en vertu d'une bulle de Clément VIII (1601), jouissait, sous la direction d'un custode, d'un gouvernement presque

(1) Arch. hôp. Melun, III, DI. *Libvre du couvent*, p. 17 ss.

(2) GALLEMANT, *l. c.* — WADDING-FERMENDZIN, *Annales Minorum*, tome XXV, p. 6.

Digitized by Google

totalement indépendant de la province. Le premier custode fut le Père Marc de Saint-Denys, Picard d'origine, le même qui avait inauguré la récollection au couvent de Nevers en 1597, et avait été nommé, par le Ministre général, premier supérieur de ce couvent, jusqu'en 1598 où le chapitre provincial lui donna comme successeur le Père Denys Le Tellier (1).

Dans le temps où il fut custode, c'est-à-dire de 1603 à 1605, Marc de Saint-Denys eut sous sa juridiction les couvents récollets de Nevers, Montargis, La Charité-sur-Loire, et Paris. Peut-être, déchargé de sa fonction, est-il le fondateur du couvent de Melun en 1606. Il en fut certainement le premier gardien nommé en 1607, et le resta trois ans de suite (2). Plus tard, on le retrouve à Rome, lors du Chapitre général de 1612, où il s'employa avec succès à la création de la province de Saint-Denys, formée des trois custodies récollettes de France, de France-parisienne et de Touraine (3). Au retour, il fut nommé définiteur par la première Congrégation provinciale, tenue à Paris en janvier 1613 (4); de plus on le désigna comme gardien du couvent de Châteaudun; il mourut en cette même année, le 14 novembre (5).

Au cours du XVIIe siècle, l'ordre des couvents de la province de Saint-Denys fut établi d'après la date de leur fondation. Certains d'entre eux remontaient au XIIIe siècle; à l'époque du mouvement de la récollection, ils avaient accepté cette réforme ou avaient été désignés pour recevoir les frères désireux de suivre un genre de vie plus austère. D'autres, comme Melun, furent fondés par les Récollets eux-mêmes.

L'ordre de préséance des couvents fut donc le suivant : 1° Metz, fondé en 1216; 2° Verdun (1222); 3° Nevers (avant 1253); 4° Châteauvillain (1280); 5° Montargis (1599); 6° La Charité-sur-Loire (1602); 7° Paris, faubourg Saint-

(1) H. Le Febvre, *l. c.*, p. 35 ss.
(2) *Ibid.*, p. 73.
(3) *Ibid.*, p. 35 ss. — Gallemant, *l. c.*, p. 19 ss.
(4) Le Febvre, *l. c.*, p. 42 ss.
(5) Gallemant, *l. c.*, p. 19 ss.

Digitized by Google

Laurent-Saint-Martin (1603) ; 8° Saint-Denis (1605) ; 9° Melun (1606), etc. (1)...

D'autres couvents ou résidences, une quinzaine environ, enrichirent dans la suite cette liste où Melun occupe le neuvième rang.

Dans les premières années, quatorze religieux habitaient le couvent. Parmi eux, le Père Gallemant compte neuf prêtres dont sept prédicateurs, puis deux jeunes étudiants, et trois frères convers (2). Je ne pense pas que ce chiffre ait jamais été dépassé. En 1673, ils étaient onze. Au XVIII° siècle, on en compte douze en 1766 (3), dix profès en 1770 (4), et six religieux seulement en 1790 (5).

Malgré ses apparences de grandeur, le couvent ne disposait pas de nombreux logements. Il ne s'y tint jamais, au moins pendant le XVII° siècle, de chapitres provinciaux, mais seulement deux Congrégations intermédiaires qui, sans doute ne réunissaient que le ministre provincial et ses quatre définiteurs ; elles eurent lieu à Melun en 1636 et 1665 (6).

La prédication était l'occupation principale des Pères. Ils en avaient obtenu l'autorisation une première fois en 1607 de M. Prévost, grand vicaire de l'archevêque de Sens, et une deuxième fois en 1619 sous le successeur du cardinal du Perron (7).

Un pouvoir particulier et personnel fut concédé au Père Grégoire du Vivier, gardien de 1633 à 1635, celui d'absoudre d'hérésie un certain Gilbert de Régny d'Albouze, et il lui fut donné par l'évêque de Clermont dont le converti était le diocésain (8).

Enfin après 1658, en vertu de la permission octroyée par Alexandre VII, l'on put faire chaque année les prières des Quarante-Heures en l'église conventuelle (9).

(1) *Ibid.*, p. 136.
(2) *Ibid.*
(3) Arch. nat., G⁹ 60.
(4) Arch. nat.. G⁹ 58.
(5) Arch. dép. Seine-et-Marne, G 1536.
(6) Le Febvre, *l. c.*, p. 42 ss.
(7) Arch. hôp. Melun, III, DI, p. 3 ss.
(8) *Ibid.*
(9) *Ibid.*

Digitized by Google

Comme dans tous les couvents franciscains, la quête fut le grand moyen de subsistance de celui de Melun. C'était une chose très importante que la délimitation des contrées assignées à chaque couvent pour leurs quêtes respectives, et l'on ne manquait pas de rappeler à l'ordre ceux qui avaient dépassé indûment les frontières de leurs districts. Vers 1706, une raison de ce genre amena une petite brouille entre le gardien des Récollets de Nemours et celui de Melun, qui était alors le Père BALTHAZAR BRUCHON ; on en profita de part et d'autre pour délimiter avec plus de précision le secteur réservé à chacun (1).

Dans ces vastes plaines d'une merveilleuse fertilité, et dont la culture du blé occupe la majeure partie, on ne manquait pas, une fois les moissons et les vendanges terminées, de faire la quête. Le *Libvre du couvent de Melun* nous renseigne à ce sujet d'une façon fort intéressante, car, sur les indications d'un quêteur avisé et qui a gardé mémoire des endroits où il a été bien reçu, l'on a soigneusement noté les villages où l'on peut faire la quête, les personnes qui donnent volontiers à manger, ou chez qui l'on est reçu pour coucher. Tout cela pour que les bonnes traditions se maintiennent, et que les nouveaux quêteurs ne soient pas embarrassés dans leurs démarches (2).

Ainsi à Champeaux (3), pays du célèbre Guillaume, et où se trouve un Chapitre, le prévôt reçoit le quêteur à la table commune ; mais c'est une dame Riot qui l'héberge pour la nuit.

A Bréau (4), où il y a un couvent de Pénitents du Tiers-Ordre, c'est là que l'on a le gîte et le couvert ; de plus, ces bons Pères sont généreux envers leurs frères du Premier Ordre ; que le quêteur aille à leur moulin et on lui donnera du blé.

Dans la paroisse de Lady (5), qui compte six ou sept fermes, M. de Villaroche, grand propriétaire, fournit au

(1) *Ibid.* — A la fin du *Libvre du couvent*, pages non numérotées.
(2) *Ibid.*, p. 51 ss.
(3) Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Normant.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*

Digitized by Google

pauvre besacier franciscain la table et le logement; et ses fermiers ont reçu l'ordre d'agir de la même façon envers les religieux de passage.

Le quêteur note encore pour Grandpuits (1) : « Giste chez M. le Curé, et il donne »; pour Chaulme, il signale que l'on doit descendre chez « Messieurs les Religieux », et ne pas oublier d'aller « voir M. Ballé, notre bon amy, et sa mère aussy ». A Boissise le Roy (2), il faudra se contenter d'un logement plus modeste chez le jardinier. A Vernouillet (3), c'est la coutume que le château donne un septier de blé ; et quand même Madame serait absente, le frère sera logé. A Grisenois (4), il y a trois fermes; c'est M. le Curé qui offre le couvert, et le château le logement. A Champigny (5) enfin, pour terminer là une énumération qui pourrait être plus longue, trois fermes également ; « on loge chez M. le Curé qui donne très bien sa charité de blé ».

La charge de quêteur a toujours été très pénible, elle l'était encore davantage à cette époque où les communications n'étaient pas faciles, où les chemins étaient mauvais et où il fallait porter constamment la besace. Aussi le nécrologe des Récollets de Melun a-t-il eu soin et raison de mentionner spécialement le décès de l'un de ses quêteurs, mort à la peine. Il s'agit du frère Bruno Imbault, mort le 25 mars 1720, au retour d'une quête qui lui avait été particulièrement dure, et pendant laquelle il n'avait pas voulu se faire soigner, de peur de se rendre incommode à ses hôtes (6).

Le *Libvre du couvent* a eu bien garde d'oublier aussi les bienfaiteurs. Il mentionne leurs noms dans un paragraphe spécial, et parmi eux il faut se contenter de signaler le

(1) Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Normant.

(2) Seine-et-Marne, cant. et arr. de Melun.

(3) Comm. de Lieusaint, Seine-et-Marne, arr. de Melun, canton de Brie-Comte-Robert.

(4) Crisenoy, Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant.

(5) Ancienne paroisse sur Crisenoy, Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant.

(6) *Ibid.*, p. 36 ss.

Digitized by Google

marquis de Rostaing, fondateur du couvent, et son soutien continuel pendant de longues années (1).

Plusieurs furent inhumés dans l'église des Récollets. L'un d'eux s'appelait François Quantin, seigneur de Sichem. Longtemps il avait hébergé dans son château tous les Récollets qui se rendaient de Nevers à Clamecy. Réduit à une extrême pauvreté, il demanda à se retirer au couvent de Melun, et c'est là qu'il décéda le 1er septembre 1674 (2).

Plus tard, une noble dame nommée Françoise de Berny, fut inhumée, sur sa demande, dans l'église des Pères. Elle mourut le 27 mars 1726 (3).

Quelques-uns des Récollets morts à Melun méritent ici une mention spéciale pour leurs mérites personnels et les services qu'ils ont rendus.

Le premier qui se présente à nous dans l'ordre chronologique est aussi celui qui, par son dévouement, a donné le plus de gloire au couvent de Melun et lui a mérité l'estime des habitants. Le Père Bonaventure Jolivet, originaire de Troyes, avait pris l'habit franciscain dans l'Observance. Il avait ensuite adopté la réforme des Récollets, introduite au couvent de Verdun en 1599; et il y avait renouvelé ses vœux en 1605. Il fut gardien de ce couvent de 1607 à 1609, puis de celui de Châlons en 1616 et 1617, enfin de celui de Melun en 1623. L'année suivante, il y eut une grande peste dans la ville, et la mortalité atteignit des proportions effrayantes. Le P. Bonaventure était-il encore gardien à cette époque? Toujours est-il qu'il paya de sa personne en se mettant généreusement au service des pestiférés. Lui-même fut victime de l'épidémie; il mourut le 23 août 1624, et fut inhumé au pied de la grande croix du cimetière de la ville (4).

Le Père Sylvestre Le Roy, qui remplaça le P. Jolivet

(1) *Ibid.*, p. 43.
(2) *Ibid.*, p. 37 ss.
(3) *Ibid.*, p. 106 ss.
(4) Gallemant, *l. c.*, p. 16. — H. Le Febvre, *l. c.*, p. 63, 73, 75, 120. — Arch. hôp. Melun, III, DI. *Libvre du couvent*, p. 37.

Digitized by Google

dans son ministère de dévouement, échappa heureusement au fléau (1).

A l'année 1661 ou 1662, au 27 janvier, nous rencontrons le décès du Père URBAIN LE DRU. Il avait été gardien de Melun en 1636 et 1637, de Chaumont en Vexin en 1638; puis il avait accompagné les troupes royales au siège de Hesdin en 1639 et au siège d'Arras en 1640. Le marquis de Coaslin ayant été tué devant cette ville, il avait ramené son corps au couvent de Saint-Denis où on l'inhuma. De 1642 à 1644, il fut gardien de Metz. Dans les années qui suivirent il fut désigné avec le Père CYRILLE GIRIEUX pour faire partie de l'ambassade du duc de Chaumont à la cour de Danemark. Le duc avait demandé au provincial de Saint-Denys de mettre à sa disposition deux Pères capables de soutenir à l'occasion une controverse avec les Protestants. Au dire du P. Le Febvre, ils remplirent fort bien leur mission, pour laquelle ils avaient dû revêtir des habits séculiers. La carrière du P. Urbain Le Dru se termina à Melun, peu de jours après son retour de Rosoy où il avait prêché l'Avent (2).

Nombreux sont les Récollets de Saint-Denys, qui, comme le P. Le Dru, ont été jadis aumôniers militaires des troupes royales depuis le siège de la Rochelle en 1628 jusqu'aux campagnes de Bohême et du Hanovre pendant la guerre de Sept ans (1756-1763). Le P. Le Febvre énumère pour le XVIIe siècle environ 250 religieux, la plupart de sa province, qui assistèrent les soldats sur le champ de bataille ou dans les hôpitaux et ambulances (3). Dans une déclaration du 5 février 1790, le Père Amand Merlin, gardien des Récollets de Paris, signale que 25 religieux étaient morts au cours des deux campagnes de Bohême, et plus de 30 pendant celle du Hanovre (4).

La section nécrologique du *Libvre du couvent de Melun*, nous donne, à la date du 21 décembre 1684, le nom du

(1) H. LE FEBVRE, *l. c.*, p. 120.

(2) Bibl. nat., ms. fr. 13875. *Nécrologe*. — *Mortuologe*. — Arch. hôp. Melun, III, DI. *Libvre du couvent*, p. 38 ss. — H. LE FEBVRE, l. c., pp. 61, 73, 84, 126, 137.

(3) LE FEBVRE, *l. c.*, p. 137 ss.

(4) Arch. nat. S 4354.

Digitized by Google

Père Emmanuel de la Mare, l'un des 17 religieux préposés en 1670 au soin spirituel des soldats du camp de Saint-Germain-en-Laye, où, chaque semaine, ils devaient donner deux sermons et une controverse; ils eurent la consolation d'enregistrer plus de vingt conversions de protestants pendant le séjour des troupes au camp (1).

A la date du 19 (ou 18) septembre 1722, nous trouvons mention du décès à Melun du Père Laurent Lamoureux, âgé de 80 ans, dont 60 de religion. Lui aussi avait fait partie, en 1670, du groupe des aumôniers militaires de Saint-Germain; et, en 1672, il avait participé à la campagne de Hollande (2). Il fut aussi gardien de Melun de 1680 à 1682 et en 1687-1688-90, 1698-1700 et 1713; de plus il fut définiteur en 1690 en même temps que gardien (3).

J'ajouterai seulement à ces noms celui d'un religieux mort en odeur de sainteté, le Père Dorothée Cousin, décédé à Melun le 14 janvier 1730, âgé de 84, dont 64 de religion (4).

Parmi les religieux qui vécurent à Melun, plusieurs, en plus des fondateurs et du P. Bonaventure Jolivet dont nous avons parlé, vinrent de l'Observance. Une fois entrés dans la Récollection, ils devaient faire une année de probation, après laquelle ils renouvelaient leurs vœux. Si les cérémonies de réception étaient les mêmes dans la province de Saint-Denys que dans celle de Saint-François de Lyon, voici comment les choses se passaient :

De bon matin, la communauté se réunit à la salle capitulaire. On chante le *Veni Creator*. Ensuite le supérieur interroge les Observants sur l'objet de leur démarche. Ceux-ci, prosternés répondent : « Nous demandons la miséricorde de Dieu et la vôtre, afin que vous daigniez nous admettre à votre sainte Réforme et dans votre Congrégation ». Le supérieur leur adresse alors une exhortation, suivie d'un questionnaire sur la sincérité de leurs inten-

(1) H. Le Febvre, *l. c.*, p. 137 ss.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 73. — Arch. hôp. Melun, III, DI, *Libvre du couvent*, passim.
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

tions, sur la désappropriation de leurs biens; puis il déclare l'année de probation commencée. On les revêt enfin de l'habit des Récollets, et tout se termine par le chant du *Te Deum.*

L'année suivante, on les reçoit à la rénovation de leurs vœux (1).

Le *Libvre du couvent de Melun* nous a conservé les noms de deux religieux de l'Observance qui passèrent à la Récollection.

C'est d'abord le P. BERNARDIN LOYSIL, natif de Rouen, qui fut reçu au couvent de Melun le 1er novembre 1641; il était alors âgé de 40 ans; il renouvela ses vœux le 3 novembre 1642.

C'est ensuite le frère SÉRAPHIN DORLOT, convers, né à Beauvais; il resta vingt mois dans l'Observance, et entra chez les Récollets de Melun le 18 septembre 1646. Le document ne nous dit pas s'il renouvela sa profession; et le Nécrologe ni le Mortuologe de la province de Saint-Denys ne contiennent son nom pas plus que celui du P. Bernardin Loysil.

L'histoire matérielle du couvent des Récollets de Melun offre quelques détails intéressants.

Trois périodes sont à distinguer :

1° de la fondation en 1606 jusqu'à l'année 1682 ;

2° De 1682, où l'on décide d'importantes transformations, jusqu'en 1760;

3° de 1760, où eut lieu l'incendie du couvent et de l'église, jusqu'en 1792, au 1er février, où fut promulgué le décret d'aliénation du couvent.

1° pour la première période, l'essentiel a été dit au commencement de cette monographie.

Il faut y ajouter cependant les travaux entrepris pour amener l'eau au couvent. Le terrain sur lequel était bâtie

(1) Cf. : *Rituale Fratrum Minorum Recollectorum provinciae S. Francisci in Gallia*, Lugduni, 1630, p. 27 ss.

Digitized by Google

la maison des Récollets étant dépourvu de sources, il fallut faire venir l'eau de la fontaine Saint-Liesne. M. de Rostaing fit don en 1608 de dix lignes d'eau en diamètre à prendre dans la source, qui alimentait cette fontaine. Ce fut l'occasion d'une longue série de rapports, de jugements, de contrats, sans parler des travaux d'aménagement de l'aqueduc, qui s'échelonnent jusqu'à l'année 1681. Sur les 46 pièces qui composent le dossier inscrit sous la rubrique des dix lignes d'eau à prendre dans la fontaine Saint-Liesne, il n'y en a pas moins de 43 se rapportant directement à ce sujet (1).

2° Avec l'année 1682 commence une longue période de travaux. Il semble bien, au début, et l'on ne sait pour quel motif, que l'on n'ait pas eu grande hâte d'aboutir. Le 16 juillet 1682, l'on entreprend l'agrandissement du dortoir (2); en réalité c'est un nouveau couvent que l'on ajoute à l'ancien, comme il est facile de s'en rendre compte lorsque l'on visite aujourd'hui encore les locaux conventuels. Dès le 19 juillet 1701 seulement a lieu la pose de la première pierre du nouveau cloître (3). Voilà donc près de vingt ans que l'on a commencé les travaux, et ils ne sont pas terminés. Le 3 juin 1702, le Père Salvien Pâquin, ministre provincial, manifeste quelque impatience de cette lenteur. Il décide que l'on en finisse au plus tôt avec ces constructions qui traînent depuis si longtemps, et, pour encourager la bonne volonté des ouvriers, avance 1.200 livres. Un frère convers architecte, le fr. Anselme Bardon, est chargé de conduire les travaux (4).

Dès le 10 juin, celui-ci fait démolir les anciennes fenêtres de l'église pour les remplacer par de plus belles, de plus larges et de plus hautes (5).

En somme, c'est une réfection totale du couvent que l'on réalise en même temps qu'on l'agrandit. Mais bientôt de nouveaux ennuis surgissent. L'eau n'arrive plus en

(1) Arch. hôp. Melun, III, BI Fonds des Récollets.
(2) Arch. hôp. Melun, III, DI, *Libvre du couvent*, p. 51.
(3) *Ibid.*, p. 83.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*, p. 54.

Digitized by Google

quantité suffisante. Tout d'abord l'on croit à un ralentissement du débit de la source ; et le Père INNOCENT MICAULT, qui était gardien vers 1705 recherche les moyens de remédier à la situation : « L'extrême nécessité dans laquelle, écrit-il, ce couvent était réduit par une entière privation de l'eau qui est si nécessaire à la vie, lui a fait prendre résolution de chercher tous les moyens possibles pour remédier au besoing ». Il compose ensuite tout un traité sur les titres que possèdent les Récollets de Melun et qui établissent leurs droits sur les eaux de la fontaine Saint-Liesne. Mais ce n'est pas une solution pratique au problème qui se pose avec tant d'acuité. Néanmoins le pauvre gardien se console en écrivant à la fin de son traité : « J'ay cru être obligé d'escrire toutes ces choses pour servir d'instruction à tous ceux qui viendront après nous ».

Heureusement celui qui vint après lui, le Père BALTHAZAR BRUCHON, devina tout de suite la cause du mal. Ayant fait procéder à la reconnaissance des conduites d'eau, il découvrit que les tuyaux de plomb étaient bouchés. Aussitôt l'on se mit à l'œuvre pour réparer l'aqueduc, et en 1708, celui-ci faisait de nouveau affluer l'eau au couvent (1).

Lorsque tous ces ennuis et ces travaux furent terminés, l'on s'aperçut qu'il manquait encore quelque chose au bonheur de la communauté. Ce quelque chose était une cloche, et l'église n'en avait pas pour annoncer les offices. Mais comme tout allait lentement à Melun, il fallut attendre jusqu'en 1721. La cloche porta le nom de Marie-Anne et fut bénite le 13 janvier, le Père Raymond Portepain étant gardien (2).

D'importants travaux de réfection furent encore exécutés en 1733, puis en 1744 et 1745, sous les gardianats des Pères Prosper Dubois et Rupert Delecourt (3).

Enfin en 1754, le 3 septembre, le Père Thomas Antoine,

(1) *Ibid.*, p. 73. *Chapitre des fontaines.*
(2) *Ibid.*, p. 91.
(3) *Ibid.*, p. 102 ss.

Digitized by Google

gardien, bénit une deuxième cloche qui reçut les noms de Marie-Gilberte-Henriette (1).

3° Le bonheur et la tranquillité furent de courte durée.

Dans la nuit du 19 au 20 juillet 1760, au cours d'un gros orage, la foudre tomba sur le couvent des Récollets et y alluma un incendie qui le consuma presque en entier, ainsi que l'église. Au son du tocsin, les autorités de la ville firent amener la pompe. Ce fut en vain. Ce qui aurait pu être sauvé fut enlevé et pillé par une certaine populace qui se rencontre toujours en pareilles circonstances ; elle se trouva d'autant plus libre d'opérer, que la plupart des Pères étaient absents pour cause de ministère dans les paroisses voisines (2).

Le mardi suivant, 22 juillet, un procès-verbal de constat des dégâts fut dressé par le conseiller du Roi, le maire et les échevins. « Nous avons trouvé, disent-ils dans leur rapport, le R. P. Thomas Antoine, vicaire et ancien gardien, Léonard Camille, Charles Bonbel, Gérosme Guellerin et Hilaire Decoux, tous religieux prêtres... audit couvent, [qui] nous auraient priés constater par procès-verbal les malheurs à eux arrivés pendant la nuit du samedi 19 au dimanche 20 du présent mois, par l'incendie de la totalité de leur église et autres bâtiments, causé par le feu du ciel... » Suit un état détaillé de tous les dommages subis. Le procès-verbal fut envoyé en copie aux archives de la province de Saint-Denys à Versailles, et certifié conforme à l'original par le P. Raymond Messant, secrétaire de la Province (3).

Il fallut rebâtir, et les travaux furent menés cette fois avec vigueur ; et les religieux purent rentrer assez vite dans leur couvent. Quant à l'église, la première pierre en fut posée le 6 octobre 1761 par Albert de Luynes, archevêque de Sens (4).

(1) *Ibid.*, p. 106 ss. — Article intercalé dans la liste nécrologique du couvent, après le n° 41.

(2) Arch. dép. Seine-et-Oise, H. Fonds des Récollets, carton I, 8e liasse et Arch. hôp. Melun, III, DI, *Libvre du Couvent*, p. 113.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

La bénédiction de l'église eut lieu le 5 février 1763 ; elle fut faite, en présence du Père Raymond Courrèges, provincial, par le Père Tiburce Barat, ex-provincial, délégué par l'archevêque de Sens (1).

*
* *

A la fin du document qui relate la cérémonie de la pose de la première pierre en 1761, l'on trouve exprimé ce vœu : « Utinam ædificata supra hanc firmam et tam solemniter benedictam petram stabilis et integra permaneat, usquedum supremus Judex veniat judicare sæculum per ignem ! » (2).

Ce vœu a été jusqu'à ce jour matériellement réalisé, car l'église est toujours là, telle que la rebâtirent les Récollets. Eux sont partis.

Ils étaient alors bien loin de se douter qu'ils ne jouiraient de leur nouvelle habitation que pendant un quart de siècle environ.

Lorsqu'éclata la Révolution, les Récollets de Melun étaient au nombre de six (3), 4 Pères et 2 frères, dont voici les noms, suivis de quelques détails concernant leur vie, d'après l'Inventaire du 7 mai 1790, les extraits des registres de profession, et autres documents (4).

1° P. Justin (Jean-François) Bichelberger, gardien. L'Inventaire le dit alors âgé de 41 ans ; mais cela paraît bien invraisemblable ; car le même Père figure au tableau capitulaire de 1770, au titre de directeur du Tiers-Ordre dans la paroisse que dirigeaient à Sarrelouis les Récollets de Saint-Denys ; et même il est confirmé dans sa charge (5) ; il n'aurait eu alors que 21 ans ! L'Inventaire s'est manifestement trompé en inscrivant 41 ans.

2° P. Jean-Népomucène (Jean-Pierre) Pour, vicaire. Né et baptisé à Sarrelouis le 4 juillet 1732 par le P. Joseph

(1) Arch. hôp. Melun, *ibid.*
(2) Arch. dép. Seine-et-Oise, *l. c.*
(3) Arch. dép. Seine-et-Marne, 1536.
(4) *Ibid.*
(5) Bibl. nat. Ld^{24}. 155.

Digitized by Google

Jenson, vicaire de la paroisse, il prit l'habit franciscain au couvent de Paris en 1748, des mains du P. Jean l'Évangéliste Dupain, vicaire du couvent, et fit profession entre les mains du même le 22 juin 1749. Il avait donc 58 ans en 1790 (1).

3° P. Georges-Richard (Jean-Baptiste) Friderich. Né et baptisé dans la paroisse Saint-Michel de Luxembourg le 17 juin 1703, il prit l'habit au couvent de Paris, le 6 mai 1724, et fit profession le 7 mai 1725, entre les mains du P. Louis-Hyacinthe de la Place, alors gardien. Il fut deux fois gardien de Melun, en 1767 et en 1770-1772. Dans l'intervalle il fut définiteur (2). Il avait 87 ans en 1790. Ayant connu les premières horreurs de la Révolution, il eut la consolation de mourir au milieu de ses frères, le 8 décembre 1790, et fut inhumé le lendemain dans le caveau de la chapelle de la Vierge. A cette cérémonie assistait, en plus de la communauté, un Cordelier nommé Bonnet qui prêchait alors l'Avent à Melun (3).

4° P. Onuphre (Albert-François-Régis) Lefebvre (ou Lefébure). Né à Cambrai (en 1747 ?), il prit l'habit au couvent de Rouen le 20 juillet 1767 et fit profession le 21 juillet 1768 entre les mains du P. Cajetan Paillyart, gardien (4).

5° F. Fulgence (François) Plut, tiercaire. Né à Vitry-en-Perthois (diocèse de Châlons-sur-Marne) et baptisé dans la paroisse Saint-Memie le 22 octobre 1724, il prit l'habit du Tiers-Ordre au couvent de Melun le 29 novembre 1750 et fit profession entre les mains du P. Thomas Antoine, gardien, le 4 décembre 1752. Ses deux votations du 11 juin 1751 et du 9 février 1752 lui avaient été favorables. Il avait 65 ans révolus en 1790 (5).

6° F. Bérard (Pierre-Étienne) Degrave, convers. Né et baptisé dans la paroisse Saint-Philippe-du-Roule (Paris), le 10 décembre 1753, il reçut l'habit au couvent de Paris

(1) Arch. dép. Seine-et-Marne, H 851 et Q 1536.

(2) Arch. hôp. Melun, III, DI, *Libvre du Couvent*, passim. (cfr. infra Appendice III).

(3) *Ibid.*, p. 106 ss., n° 44 et Arch. dép. Seine-et-Marne, H 851.

(4) Arch. dép. Seine-et-Marne, H 851.

(5) *Ibid.* et Arch. hôp. Melun, *l. c.*, p. 48 ss.

Digitized by Google

le 10 mars 1781, des mains du P. Sulpice Richardin, prédicateur, et fit profession le 11 mars 1782 entre les mains du P. Jean l'Évangéliste Journet, gardien de Paris. Il était âgé de 37 ans en 1790 (1).

Interrogés sur leurs intentions de rester ou non dans la vie religieuse, les six Récollets furent unanimes dans leur volonté de persévérer dans l'Ordre. Ils étaient encore au couvent le 14 septembre 1792, lors d'une perquisition, la dernière, opérée chez eux avant leur départ définitif qui, au terme de la loi, devait être effectué le 1er octobre suivant. Leur supérieur *légal* était alors le P. Jean-Népomucène Pour, qui, à cause de son âge plus avancé, avait remplacé le P. Justin Bichelberger. La perquisition eut pour résultat de faire enlever tous les objets du culte. On ne laissa, sous la responsabilité du supérieur, que la bibliothèque qui, dit le procès-verbal, « ne méritait aucune description » (2).

Quelques jours plus tard, le couvent des Récollets de Melun avait cessé d'exister ; il avait duré 186 ans.

APPENDICE I

Note sur le Père Médéric Molière, Cordelier. 1585-1627

A l'intérieur et presque au bas de l'église des Récollets de Melun, au-dessus d'une porte pratiquée dans la muraille de gauche, l'on peut voir fixée au mur une pierre tombale représentant un Cordelier les mains jointes, coiffé d'une ample calotte, la mosette dépassant les épaules, la corde pendant dans l'axe, la tunique ample et bien plissée.

Dans l'encadrement on lit cette inscription :

« Cy gist célèbre Prédicateur le V. P. F. Médéric Molière,
« Premier confesseur en la Réforme de ce saint monastère,

(1) Arch. dép. Seine-et-Marne, H 851.
(2) Arch. dép. Seine-et-Marne, Q 1536.

Digitized by Google

« (au) grand regret d'un chacun (trépassé ? le) 22 ? d'avril
« 1627, âgé de quarante-deux ans.
« Priez Dieu pour le repos de son âme ».

A Melun existait, depuis une date que je n'ai pu trouver, un monastère d'Annonciades sous la juridiction des Cordeliers (1). Le P. Médéric Molière y fut envoyé pour y remplir une importante mission, que l'inscription nous suggère avoir été une réforme à opérer; et c'est pendant son séjour à Melun qu'il décéda. D'après une note que M. l'archiviste départemental de Seine-et-Marne m'a gracieusement copiée dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne* (tome VIII, 1878, p. LXI), le décès aurait eu lieu le 17 avril. Le P. Molière fut inhumé chez les Annonciades, avec l'inscription ci-dessus, où il faudrait peut-être lire « inhumé » au lieu de « trépassé », ce qui pourrait concilier les deux dates divergentes, encore qu'il soit difficile d'admettre tant de distance entre le décès et l'inhumation : cinq jours ?

Longtemps après la Révolution, la pierre tombale fut trouvée dans une propriété de la rue Saint-Liesne. L'on demanda qu'elle fût transportée à l'ancienne église des Récollets, ce que l'on obtint facilement. Sauf quelques mots et chiffres qui ne sont plus lisibles dans l'inscription, elle est dans un parfait état de conservation.

APPENDICE II

Liste des prises d'habit et des professions dans le Tiers-Ordre au Couvent de Melun (2).

Il ne s'agit pas ici du Tiers-Ordre séculier à Melun, sur lequel nous n'avons aucun renseignementt, sinon qu'il y était établi puisqu'un Père du couvent était désigné dans les tables capitulaires pour le diriger (3). Il s'agit d'une catégorie de religieux,

(1) Cf. *France Franciscaine*, tome IV (1921), p. 92.

(2) Arch. hôp. Melun, III, DI : *Libvre du Couvent*, passim.

(3) En 1706 c'était le P. Ephrem Genée, cfr. *Libvre du couvent*, à la fin du registre, lors de la prise d'habit du fr. Charlemagne, 26 novembre 1706. En 1770 ce fut le P. Hilaire Decoux. Cf. Bibl. nat., Ld^{24}. 155.

Digitized by Google

reçus alors à titre définitif pour remplir les mêmes fonctions que les frères convers, mais qui, pour certaines raisons, ne prenaient pas l'habit du Premier Ordre ; ils étaient revêtus de l'habit religieux sans le capuce, et prononçaient les vœux de chasteté et d'obéissance, mais non celui de pauvreté ; ces vœux cessaient par le seul fait du départ de l'Ordre. Cette sorte de religieux tertiaires ou oblats perpétuels existe encore aujourd'hui dans les couvents du Premier Ordre franciscain.

1. — 2 novembre 1637. Prise d'habit du frère Marc Rousseau.
   15 janvier 1640. Profession du frère Didace Rousseau (le même vraisemblablement).
2. — 16 avril 1662. — Prise d'habit de Nicolas Vaugon, 24 ans, sous le nom de frère Elzéar.
   De ce que sa profession ne soit pas signalée ensuite, on ne peut conclure qu'il ait quitté l'Ordre. Les tertiaires-oblats pouvaient et peuvent toujours être envoyés dans un autre couvent pendant leur noviciat. Certains, d'ailleurs, ont fait leur profession à Melun, et avaient pris l'habit dans une autre maison de la province, comme on va le voir dans la suite.
3. — 30 juin 1685. Profession du frère Julien Herbois entre les mains du P. Hyacinthe Le Febvre, provincial, au temps de sa visite.
4. — 22 février 1688. Profession du frère Cyrille Bonnier.
5. — 13 août 1690. Prise d'habit du frère Laurent ; il fut renvoyé le 16 mai 1692.
6. — 26 juin 1698. Prise d'habit du frère Jean-Baptiste Merlin.
   4 octobre 1700. Profession du même.
7. — 26 novembre 1706. Prise d'habit de Pierre de Galle, sous le nom de frère Charlemagne, « après une messe haulte du Saint-Esprit, solennellement chantée ».
8. — 26 avril 1722. Profession du frère Laurent Rousseau, entre les mains du P. Pacifique Mesnidrieux, ex-gardien, vicaire actuel et père-maître, par commission donnée au P. Raymond Portepain, gardien actuel, et, en son absence, au P. Vicaire.
9. — 29 novembre 1750. Prise d'habit de François Plut, sous le nom de frère Fulgence.
   4 décembre 1752. Profession du même.

Digitized by Google

APPENDICE III

Liste des gardiens de Melun.

1re Partie. — Liste donnée par le P. Hyacinthe Le Febvre (*Hist. Chron. des Réc. de la prov. de S. Denys*, p. 73-74, XVI-XVIII), depuis 1607 jusqu'en 1687.

Marc de Saint-Denys, 1607-1608-1609.
Bonaventure Périer, 1, 1610-1611-1612.
François Le Bègue, 1613-1614.
Ange Carier, 1615.
Basile Pichard, 1616-1617-1618.
Guillaume Galleran, 1, 1619-1620-1621.
Louis Desmarais, 1622.
Bonaventure Jolivet, 1623.
Hilaire Mansire, 1, 1624-1625.
Bonaventure Périer, 2, 1626.
Marc Le Tellier, 1627-1628.
Guillaume Galleran. 2, 1629.
Bernard Ozon, 1630-1631-1632.
Grégoire Du Vivier, 1633-1634-1635.
Urbain Le Dru, 1636-1637.
Bénin Hacte, 1638-1639.
Léonard Flandrin, 1640.
Hilaire Mansire, 2, 1641-1642-1643.
Augustin Audru, 1644.
Vincent de Palladuc, 1645-1646.
Pacifique Vattier, 1647-1648-1649.
Ange Salomon, 1650-1651-1652-1653.
Félicien de La Croix, 1654.
Irénée Prisye, 1655-1656.
Sulpice Royer, 1657.
Timothée Bechant, 1658-1659.
Alphonse Tissu, 1660.
Bernard Viaire, 1661-1662-1663,
Charles Giffé, 1664-1665-1666 (1).

(1) Il y a lieu d'ajouter pour l'année 1666 le P. Zacharie Moreau qui était certainement gardien des Récollets de Melun, comme en fait foi le contrat

Digitized by Google

CHRYSOLOGUE DE L'ÉPINOY, 1667.
MATHIAS BOUCHER, 1668-1669-1670.
SIMON GIVRY, 1671.
INNOCENT MICAULT, 1672-1673-1674.
ANTONIN DESPRÉS, 1675.
FERDINAND MOREAU, 1676.
ANTONIN DE LOBEL, 1677.
PACÔME PERAULT, 1678.
CHARLEMAGNE LE GRAND, 1679.
LAURENT LAMOUREUX, 1, 1680-1681-1682.
CALIXTE MAROT, 1683.
MODESTE FORTIER, 1684.
POLYCARPE RIVOT, 1685-1686.
Laurent Lamoureux, 2, 1687.

2e Partie. — Liste formée d'après divers documents d'archives depuis 1687 jusqu'à la Révolution (1792). Cette deuxième liste est incomplète.

Noms.	Dates de leur présence comme gardiens.
Laurent Lamoureux,	22 février 1688 et 5 août 1688, 13 août 1690.
ARCHANGE DE CEZ (OU SÉS),	25 mai 1698.
Laurent Lamoureux,	3, 16 et 26 juin 1698 1700.
EPHREM GENÉE,	10 juillet 1701.
BALTHASAR BRUCHON,	1, 1705 ?-26 novembre 1706.
HILARION GUERRIN,	1707 † le 17 janvier 1707.
Balthasar Bruchon,	2, 1707-1708. 20 avril 1709.
HYACINTHE BENIER (OU BERRIER),	17 octobre 1710.
Laurent Lamoureux,	4, 22 janvier 1713.
PACIFIQUE MESNIDRIEUX ? (1)	
RAYMOND PORTEPAIN,	25 mars 1720. 13 janvier 1721. 26 avril 1722.

passé avec le gardien des Capucins le 3 septembre 1666, au sujet de la préséance à observer dans les processions (cfr. supra, p. 273).

(1) Ce religieux fut vicaire du couvent sous le gardiennat du P. Raymond Portepain. Le 26 avril 1722, il reçoit la profession du fr. Laurent Rousseau, tertiaire (cfr. supra, p. 291) et se déclare alors *ex-gardien*, vicaire actuel et père-maître.

Digitized by Google

Louis Laurent,	19 septembre 1722.
Jean-François Callet,	27 mars 1726.
Félicien Renard,	14 janvier 1730.
Polycarpe Motte,	24 août 1730.
Prosper Dubois,	1733.
Pacifique Lefebvre,	19 novembre 1733.
Charlemagne Cuvier,	24 août 1737.
Eustache Pavie,	8 mai 1740.
Séraphin Boudry,	5 mai 1741.
Rupert Delecourt,	22 mars 1744.
	1744-1745
	30 septembre 1746.
Thomas Antoine,	29 novembre 1750.
	1751.
Raymond Messant,	10 novembre 1751.
	9 février et 23 avril 1752.
Thomas Antoine,	2, 4 décembre 1752.
	3 septembre 1754.
	11 octobre 1758.
Sulpice Richardin,	13 mai 1762.
	5 février 1763.
Georges-Richard Friderich,	1, 6 janvier et 8 mai 1767.
Hilaire Decoux,	1er février 1768.
Georges-R. Friderich,	5 mai 1770.
	7 janvier 1772.
Maximilien Pour,	1er avril 1778.
Jean-Népomucène Pour,	14 novembre 1780.

Justin Bichelberger, 7 mai, 26 septembre et 8 décembre 1790, 2 janvier 1791.

APPENDICE IV

Liste des Récollets décédés a Melun

(d'après le « Nécrologe de la Province... de Saint-Denys » (ms. fr. 13875 de la Bibl. nat.), le « Mortuologe », et le « Libvre du Couvent de Melun »).

---

1. — 26 mars 1622 ou 1623, frère Florent Baudet, convers, âgé de 24 ans.

Digitized by Google

2. — 23 août 1624, P. Bonaventure Jolivet (cfr. supra, p. 280).
3. — 30 août 1624, fr. Louis Juillian (ou Juillart), convers, quêteur, 21 ans de religion.
4. — 17 septembre 1633, fr. Hilaire Gautier (ou Cartier), convers, 23 ans de religion. Mort au moment de prendre le bateau pour Paris où il était de communauté.
5. — 30 septembre 1638, P. Jérôme Cordier, prédicateur, âgé de 39 ans, dont 20 en religion.
6. — 10 ou 20 octobre 1640, P. Jean Prunier. Était venu de l'Observance et avait renouvelé ses vœux à Verdun en 1602. 41 ans de religion.
7. — 22 mars 1652, P. Valentin Pezé, âgé de 49 ans, dont 29 en religion.
8. — 19 mai 1660, P. Honoré Lebeau, âgé de 62 ans, dont 43 en religion.
9. — 27 janvier 1661 ou 1662, P. Urbain Dru (ou Le Dru), (cfr. supra, p. 281).
10. — 8 octobre 1669, P. François Angot, âgé de 25 ans, dont 6 en religion.
11. — 25 novembre 1674, P. Léon Mantran, âgé de 28 (ou 29) ans, 9 ans de religion.
12. — 23 août 1680, P. Théophile Legalis.
13. — 21 décembre 1684, P. Emmanuel de La Mare (cfr. supra, p. 281-282), âgé de 47 ans, dont 25 en religion.
14. — 23 décembre 1684, fr. Philippe Petitjean, convers, âgé de 35 ans, dont 10 en religion.
15. — 4 février 1692, P. Ferdinand Du Tel (Duteil ?), âgé de 26 (ou 24) ans, dont 5 de religion.
16. — 16 juin 1698, P. François Feviter, irlandais, âgé de 55 ans.
17. — 10 juillet 1701, P. Augustin Du Coudray, âgé de 47 (ou 50) ans, dont 17 de religion.
18. — 11 (ou 17) janvier 1705, P. Hilarion Guénin (ou Guérin), gardien, âgé de 63 ans, dont 44 en religion.
19. — 19 (ou 20) avril 1709, P. François Nicolas, âgé de 62 ans, dont 43 de religion.
20. — 22 (ou 23) janvier 1713, P. Malachie Vincent, âgé de 51 ans, dont 35 en religion.
21. — 25 (ou 27) mars 1720, P. Bruno Imbault, convers, âgé de 57 ans, dont 34 en religion (cfr. supra, p. 279).
22. — 18 (ou 19) septembre 1722, P. Laurent Lamoureux (cfr. supra, p. 282), âgé de 80 ans, dont 60 en religion, ex-gardien.

Digitized by Google

23. — 14 janvier 1730, P. Dorothée Cousin, (cfr. supra, p. 282), âgé de 84 ans, dont 64 en religion.
24. — 24 août (ou avril) 1730, fr. Laurent Rousseau (cf. p. 291), tierçaire, quêteur, âgé de 37 ans, dont 11 en religion.
25. — (18) ou 19 novembre 1733, P. Gervais Hautier, âgé de 43 (ou 44) ans, dont 23 de religion.
26. — 7 ou 8 mai 1740, P. Noël Fréret, âgé de 46 ans, dont 27 de religion. Il décéda à Fontainebleau, et son corps fut ramené à Melun.
27. — 5 mai 1741, P. Louis Laurent, ex-gardien, âgé de 67 ans, dont 50 en religion.
28. — 21 ou 22 mars 1744, P. Hugues Mainfray (ou Hainfray), âgé de 72 (ou 73) ans, dont 53 (ou 54) en religion.
29. — 20 septembre 1746, P. Dieudonné Berthelin, ex-lecteur en théologie et ex-gardien (de Melun ?), âgé de 83 (ou 84) ans, dont 67 en religion.
30. — 13 septembre 1751, P. Raphaël Richard, âgé de 55 (ou 56) ans, dont 36 (ou 37) de religion.
31. — 10 novembre 1751, P. Luc Robert, âgé de 37 (ou 39) ans, dont 18 (ou 20) en religion.
32. — 13 mai 1762, fr. Fulgence Remacle, tierçaire, âgé de 68 ans, dont 34 en religion.
33. - 6 janvier 1767, P. Léonard Camille, âgé de 52 ans, dont 34 en religion.
34. — 1er février 1768, Inhumation du P. Modeste Marion, ancien gardien dans la province de Lyon, reçu dans la province de Saint-Denys en 1758, et de famille au couvent de Melun depuis ce temps. Décédé à Lissy-en-Brie.
35. — 7 janvier 1772, fr. Alexis Charlier, tierçaire, âgé de 57 ans, dont 35 en religion.
36. — 1er avril 1778, P. Arnould Couvreur, âgé de 82 ans, dont 64 en religion.
37. — 14 novembre 1780, P. Augustin Pingenot, ex-lecteur en théologie, âgé de 58 ans, dont 36 en religion.
38. — 8 décembre 1790, P. Georges-Richard Friderich, ex-gardien, ex-définiteur (cf. supra, p. 288), âgé de 87 ans, dont 65 en religion.

Dans le « Nécrologe » et le « Mortuologe », plusieurs religieux sont mentionnés décédés à Melun, qui, chose curieuse, ne figurent pas dans la nomenclature nécrologique du « Libvre » de ce

Digitized by Google

couvent. Jusqu'à plus ample informé, c'est ce dernier document qui doit faire foi ; les autres ont été rédigés en une seule fois et d'après un plan (ordre alphabétique pour le « Nécrologe », ordre des mois de l'année pour le « Mortuologe ») et les copistes ont pu commettre des erreurs. Il est difficile d'admettre les mêmes erreurs dans un document concernant le couvent lui-même et rédigé sur place au fur et à mesure des décès de ce couvent. Voici les noms dont il s'agit :

1. — 7 octobre 1637, fr. Rémy Delépine, convers, 36 ans de religion.
2. — 17 avril 1647 ou 1649, P. Siméon Wimond, âgé de 39 ans, dont 21 en religion.
3. — 29 juin 1659, fr. Daniel Hacte (ou Hache), convers, âgé de 48 ans, dont 26 en religion.
4. — 19 mars 1663 ou 1665, P. Gérard Alton. D'après le « Nécrologe », serait mort au couvent de Montereau. D'après le « Mortuologe », est mort à Melun.
5. — 23 août 1681, fr. Thomas Legalis, convers. — Notons ici que le « Nécrologe » n'a pas mentionné le décès du P. Théophile Legalis à Melun le 23 août 1680. Par contre il mentionne le décès d'un religieux du même nom à Mézières le 18 avril 1695.
6. — 3 février 1692, P. Ferdinand Duval, inscrit au supplément du « Nécrologe ». Le copiste n'a-t-il pas voulu écrire Ferdinand Dutel, mort à Melun, le 4 février 1692 ? Ce nom est cependant déjà inscrit dans le corps du « Nécrologe » ! — D'autre part le nom du P. Ferdinand Duval se trouve mentionné dans le corps du « Nécrologe » sans date ni lieu de décès, avec ce seul mot énigmatique : absent.

APPENDICE V

Autres personnes inhumées chez les Récollets de Melun (d'après le « Libvre du couvent »).

1. — 1672, Pierre, garçon du couvent.
2. — 20 janvier 1674, Guillaume Brière, garçon du couvent,

Digitized by Google

« tué en travaillant aux tranchées pour la conduite de l'eau ».

3. — 1er septembre 1674, Décès de François Quantin, seigneur de Sichem (cfr. supra, p. 280).

4. — 3 août 1688, Louis Boyer, garçon du couvent.

5. — 27 mars 1726, « Noble Dame Françoise de Berny, qui demanda à être inhumée dans notre église ».

6. — 11 octobre 1758, Sébastien Brevet, domestique.

APPENDICE VI

Liste des documents utilisés.

---

1. Archives départementales de Seine-et-Oise : *Fonds des Récollets*; *1er carton, 8e liasse.* — Deux pièces concernant l'incendie survenu au couvent dans la nuit du 19 au 20 juillet 1760, et la pose de la première pierre de la nouvelle église le 9 octobre 1761.

2. Archives départementales de Seine-et-Marne : *H 851* : Divers actes de naissance et de profession de religieux récollets, fournis à l'époque révolutionnaire; et un certificat de sépulture de l'année 1790.

Q 1536. Deux pièces relatant l'Inventaire fait au couvent le 7 mai 1790, avec l'état du personnel et les déclarations des religieux; 2° la dernière perquisition opérée chez les Récollets le 14 septembre 1792, peu de jours avant leur expulsion definitive.

3. Archives de l'Hôpital de Melun : 1° *III, D. I.* Registre intitulé : « Libvre du couvent des Pères Recollectz de Melun « de la province de Paris, dans lequel, par ordre du chap[itre] « pro[vinci]al, célébré le 1er may 1638 à Paris, et congréga[ti]on « tenue aud[it] lieu le 4e febvrier 1639, et ordonnance du R. « P. Antonin Bauldron, pro[vinci]al, en suitte doibvent estre « mis touttes les bulles, rescriptz des papes, décretz des Rmes « Pères g[énér]aulx, et Rds. Pères pro[vinci]aulx, des chapitres « et congréga[ti]ons ; lettres royalles d'establissement ; dona- « [ti]ons et concessions, fonda[ti]ons, octroys, acquisitions de « qui que ce soit ; actes, contractz, transportz, aliéna[ti]ons,

Digitized by Google

« eschanges, accordz ; les choses notables qui se passent dans « la province ; et g[é]n[ér]allement touttes affaires et actions « qui sont arrivées et peuvent arriver à l'advenir, concernantes « le bien, honneur et utilité de la province et couvent : les « noms des Mortz, tant de nos frères, que de ceux qui sont « enterrez en nos Couventz ; les Aumosnes principalles, et les « noms des bienfaiteurs de la maison ; — Le tout avec ordre « et distinction, compilants les principalles pièces, et noter les « autres avec icelles par chifres et lettres alphabétiques, qui se « rapporteront aux liasses, affin de trouver sans confusion ce « dont l'on peut avoir besoing.

« frère Antonin Bauldron,
« provincial ».

Il est inutile de souligner l'importance de ce document auquel est empruntée la majeure partie des renseignements de cette monographie.

2° *III, B. I. Fonds des Récollets*, 46 pièces sous le titre général : « Titres de propriété de 10 lignes d'eau à prendre dans la « fontaine Saint-Liesne, concédées par le Marquis de Rostaing « aux Récollets en 1608 ».

4. Bibliothèque nationale : *a*) *Manuscrit français 13875* : « *Nécrologe des Frères-Mineurs Récollets de la province de* « *Saint-Denys en France depuis sa fondation* ». — Les notices nécrologiques concernant les religieux décédés à Melun vont de 1622 à 1762. Quelques-unes se retrouvent dans le *Mortuologe* de la même Province, composé par le P. *Antoine* Quillé († 1702), et conservé chez les Frères-Mineurs du Canada. La plupart sont identiques à celles données dans le « Libvre du couvent... de Melun » ; cependant quelques-unes sont seulement indiquées dans le « Nécrologe » et le « Mortuologe », et l'on s'étonne de ne pas les rencontrer dans le « Libvre du couvent » ; celui-ci, par contre, ajoute depuis 1767 jusqu'en 1790, plusieurs noms inconnus au « Nécrologe ».

b) Sous la cote *Ld*[24]. *118, 119*, les deux ouvrages historiques sur l'ancienne Province de Saint-Denys des Pères Placide Gallemant et Hyacinthe Le Febvre :

1° *Provincia Sancti Dionysii Fratrum Minorum Recollectorum in Gallia, a Venerando Patre Placido Gallemant, ejusdem provinciae diffinitore.* — Catalauni, apud Henricum Geoffroy typographum, 1649. In-8°, IV-250 p.

2° *Histoire chronologique des Récollets de la province de*

Digitized by Google

Saint-Denys... *par le Père* HYACINTHE LE FEBVRE. — Paris, D. Thierry, 1677-1688. In-8°, 8 ff. lim., 172-XXX-XII p.

Ces deux ouvrages renferment quelques détails sur la fondation du couvent de Melun, et le dernier nous donne une liste des gardiens depuis 1607 jusqu'en 1687.

Cette liste s'accroît, jusqu'à la Révolution, des noms fournis ici et là par les autres documents déjà mentionnés, surtout par le « Libvre du couvent », et encore par les petits opuscules de la Bibl. nat. cotés *Ld*[4]. *123*, *126*, *155*, qui contiennent les divers « statuts » de la province de Saint-Denys, avec l'approbation de tous les supérieurs de la province, et une Table capitulaire de 1770.

5. ARCHIVES NATIONALES, *G*[9] *58*, *60*. — De ces pièces concernant la fameuse Commission des Réguliers, l'on retire quelques détails sur le nombre des religieux du couvent de Melun dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, chiffre qui fut toujours assez restreint depuis l'époque du Père Gallemant jusqu'à celle des Inventaires de la Révolution.

ACHILLE LÉON, O. F. M.

Bernay, 26 janvier 1927.

Digitized by Google

ORIGINE
DE LA PROVINCE DES CAPUCINS
DE LYON
DITE DE SAINT BONAVENTURE

Dans un article publié dans le fascicule précédent (p. 212), M. A. Dornier signalait (note 1), un manuscrit donné en 1924 par les Clarisses de Poligny au R. P. Thomas de Crest, O. M. Cap. Il a bien voulu sur notre demande copier dans cet important recueil les pages que nous publions ci-dessous.

Le Père Jérôme de Milan partit de Paris pour se rendre à Lyon ; il étoit chargé d'une lettre de la reine Régente pour Messieurs les échevins, datée de Paris du 28 avril 1575, on conserve l'original de cette lettre qui produisit tout l'effet que l'on pouvoit en attendre.

Le chapitre général, tenu à Rome cette même année 1575 le 19 mai, députa un successeur au P. Pacifique de Saint-Gervais dont le Père Jérôme avait eu ordre d'exercer, en attendant, la commission.

Ce successeur fut le R. P. Mathias de Salo (1), premier définiteur général, provincial de la province de Milan. En passant à Thurin il obtint de Son Altesse de Savoie, Emmanuel-Philibert, le pouvoir de bâtir un couvent à Chambéri, ce qu'il commença la même année qui étoit 1576 et il est le premier de la province de Savoie.

(1) Le P. M. Bellintani, de Salo, prêcha le carême à Marseille en 1578. Précédemment il publia une *Pratique de l'oraison mentale*, Brescia, 1573, qu'il revit, augmenta et republia plusieurs fois; elle fut traduite en français, Lyon, 1601, et en latin. Édouard d'Alençon, O. M. Cap., article *Frères Mineurs*, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, 1913, fasc. 44, col. 851. Cf. sur le même personnage, notre *Revue*, t. II, 1925, p. 422, 423; t. III, 1926, p. 324, 325.

Digitized by Google

De Chambéri ce R. P. prit la route de Lyon ; y étant arrivé cette année 1576 et trouvant les religieux déjà occupés à la bâtisse du couvent, il s'emploia à la prédication de la parole de Dieu et comme il étoit un des plus habiles prédicateurs de son temps, il prêcha, c'étoit toujours en 1576, dans la ville de Lyon, avec grand applaudissement et édification de tout le monde ; plusieurs jeunes gens émus de ses prédications et bons exemples, prirent l'habit de Capucin et luy servirent pour peupler les couvents de Lyon et de Chambéri.

Il établit pour supérieur et premier gardien de Lyon le susdit R. P. Jérôme de Milan et fit venir d'Italie plusieurs bons Pères grandement zélés pour jetter ensemble les fondemens de cette province, entr'autres un P. Sauveur de Cité de Castel, grand prédicateur; P. Thomas de Turin, P. Nicolas de Cité de Castel, fr. Ange de Côme et fr. Maure de Lodi, lais.

AVIGNON

En même temps le R. P. Mathias, ayant reçu des lettres d'un noble et riche personnage d'Avignon, nommé Pierre de Saint-Sixte, lequel, ému de la bonne renommée des Capucins, le supplioit d'en envoyer audit Avignon pour y fonder un couvent qu'il offroit de faire bâtir de ses propres deniers ; il y envoia le R. P. Jérôme de Milan qui cette même année 1576 prit ledit couvent qui est le premier de la province de Provence autrement dite de Saint-Louis.

ROANNE

L'an 1577 fut celui de la fondation du couvent de Roanne; jusques là le R. P. Mathias de Salo avoit été commissaire général en France et supérieur majeur de tous les couvens qui s'y établiroient; mais les couvens commençant à se multiplier en vertu des lettres patentes accordées par Henri III, roi de France et de Pologne, vues

Digitized by Google

et approuvées au Parlement l'année 1576, et la distance étant trop grande de Paris à Lyon, le T. R. P. général (1) envoia deux commissaires généraux l'un pour Paris et l'autre pour Lyon, c'étoit en 1578.

Le premier étoit le R. P. Anselme de Petra Molaris, celui qu'autrefois le pape Pie V et le R. P. général Marius de Foro Sarzihio (2) envoyèrent pour supérieur des trente Capucins qui assistèrent à la bataille de Lépante en 1571; le second fut le R. P. Jérôme de Milan.

La bonne conduite et la sainte vie des religieux qui d'Italie étoient passés en France pour y établir la réforme gagnèrent l'estime et l'affection des séculiers; la science, la vertu, la prudence des supérieurs qui la plupart étoient grands prédicateurs, faisoient voler la réputation des Capucins de toute part; les villes, les provinces, chacun vouloit en avoir chez soi, ce qui fut cause que la province de Lyon s'étendit considérablement en peu de temps et qu'outre le Lyonnais elle comprenoit encore la Savoie, le Comté de Bourgogne, le Comtat d'Avignon, la Provence, la Lorraine, le Dauphiné, le Duché de Bourgogne et l'Auvergne.

ÉTABLISSEMENT DES CAPUCINS AU COMTÉ DE BOURGOGNE

Nous en avons l'obligation à M. Pierre Moureau, docteur en théologie, chanoine de l'église collégiale de Saint-Anatole et curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de la même ville (Salins) (3) homme également recommandable par son zèle et sa vertu.

Dans un voyage qu'il fit à Rome il avoit conçu pour les Capucins une estime et une affection singulière; leur vie humble, pauvre et détachée l'avoit ravi d'admiration; la

(1) Jérôme de Montefiorito était ministre général des Capucins en 1578. Cf. H. Holzapfel, *Manuale historiae Ord. Fr. Min.*, Fribourg, 1909, p. 631.

(2) Le nom latin de ce général est M. de *Mercato Saraceno*. Il fut élu à Rome en 1567 et gouverna jusqu'à 1573.

(3) Salins (Jura), arr. de Poligny, ch.-l. de c.

Digitized by Google

vie surtout du f. Félix de Cantalice (1) dont la sainteté et les miracles attiroient tout le monde, lui faisoient désirer passionnément de voir de ces religieux s'établir à Salins. Dans ces sentiments il revint chez lui bien déterminé à exécuter son projet, si la Providence lui en fournissoit les moyens.

Une circonstance le décida à mettre la main à l'œuvre; un jour de solemnité qu'il étoit dans l'église des Révérends Pères Conventuels (2), il vit avec étonnement que pendant la prédication, on portoit un plat pour recevoir l'argent que les fidèles donneroient; aussitôt il communiqua sa pensée à un sien ami, M. Gilles Le Maire, prévôt de Saint-Maurice et prieur de Jussey (3), et de son avis et de celui de M. Nicolas Béreur, de Dole, fermier du puits à muire, neveu du sieur Le Maire, il se mit en devoir de consommer son projet.

Il ne pouvoit s'y prendre d'une manière plus prudente et plus conforme à nos usages; d'abord il sollicita et obtint l'agrément de Mgr le card. de la Baume, arch. de Besançon; il fit la même chose et avec le même succès auprès de Mgr François de Vergy, gouverneur de la province, ensuite il pressentit les dispositions des principaux Messieurs de Salins.

Muni de ces agrémens et assuré de la disposition de ses concitoyens il partit pour Lyon; sitôt qu'il fut arrivé il alla trouver le R. P. Jérôme de Milan, provincial, et fit tant auprès de lui qu'il en obtint deux religieux, fr. François Marchand, de Salins, et fr. Innocent Rouhier, de Lunéville (4), et reprit avec eux le chemin de Salins.

En rentrant dans cette ville comme ils passoient devant le couvent des PP. Conventuels, quantité de personnes sortoient de l'église de ces Pères; c'étoit un jour de fête; l'aspect de deux hommes couverts d'un pauvre habit

(1) S. Félix de Cantalice, frère convers capucin, 1513-1587, canonisé par Clément XI qui régna de 1700 à 1721. Cf. Fra Angelo Maria Rossi, *Vita del B. Felice da Cantalice*, Rome, 1706 (dédiée à Clément XI); Léon de Clary, O. M., *L'Auréole Séraphique*, Paris, s. d. [1882], t. II, p. 210-227.

(2) Sur les Conventuels de Salins, cf. notre *Revue*, t. III, p. 283 et 285.

(3) Jussey (Haute-Saône), arr. de Vesoul, ch.-l. de c.

(4) Lunéville (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. d'arr.

Digitized by Google

chargé de pièces, ceints d'une grosse corde et marchant nuds pieds, les saisit d'étonnement; chacun s'arrêta pour les examiner; alors M. Moureau prenant la parole, « mes amis, leur dit-il, ne vous étonnés pas, ce sont des bons et saints religieux, vrais enfans de saint François, que je vous amène en votre ville, pour demeurer avec vous et contribuer à votre salut par leurs bons exemples, avis, instructions, austérités, pieuses prédications... »

La première demeure et habitation des Capucins au Comté de Bourgogne a donc été Salins, à l'hermitage vulgairement appelé de Saint-Jean proche la ville, situé un peu plus bas que la cîme de la montagne du Mont d'Or, où nous avons été reçus le 2 août 1582.

CHAPITRES DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE NOTRE PROVINCE

Premier.	Lyon, tenu en	1580
2.	Avignon,	1582
3.	Lyon,	1583
4.	—	août 1584
5.	—	1588
6.	—	septembre 1589
7.	—	1590
8.	—	1591
9.	—	1592
10.	—	septembre 1593
11.	Salins,	septembre 1594
12.	Chambéry,	1595
13.	Lyon,	novembre 1596
14.	Annecy,	septembre 1597
15.	Salins,	septembre 1598
16.	Dole,	1599
17.	Lyon,	septembre 1600
18.	—	septembre 1601
19.	—	1602
20.	—	septembre 1603
21.	Lyon,	septembre 1604
22.	Salins,	janvier 1606
23.	Lyon,	15 septembre 1606
24.	—	17 août 1607
25.	Riom,	19 septembre 1608
26.	Dijon,	3 octobre 1609
27.	Dole,	22 avril 1611
28.	Mâcon,	7 septembre 1612
29.	Chalon,	13 septembre 1613
30.	Moulins,	3 septembre 1614
31.	Roanne,	28 août 1615
32.	Chalon,	24 octobre 1616
33.	Lyon,	31 octobre 1617
34.	Dijon,	14 septembre 1618

Ce fut le dernier où nos supérieurs se trouvèrent rassemblés avec les PP. de Lyon, celui où notre province fut érigée et par conséquent le premier de notre province.

CHAPITRES DE LA PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

1.	Dijon,	14 septembre 1618
2.	Gray,	13 septembre 1619
3.	Salins,	4 septembre 1620
4.	Poligny,	10 septembre 1621
5.	Besançon,	2 septembre 1622
6.	Dole,	19 avril 1624
7.	Lons-le-Saunier,	12 sept. 1625
8.	Vesoul,	11 septembre 1626
9.	Baume,	10 septembre 1627
10.	Pontarlier,	8 septembre 1628
11.	Besançon,	4 janvier 1630
12.	Pesmes,	6 septembre 1630
13.	Salins,	12 septembre 1631
14.	Gray,	4 octobre 1632

Digitized by Google

15. Dole, 16 septembre 1633
16. Poligny, septembre 1634
17. Dole, 27 juillet 1635
18. Besançon, 16 avril 1638
19. — 21 octobre 1639
20. Salins, 7 septembre 1640
21. Besançon, 30 août 1641
22. — 29 août 1642
23. Salins, 23 octobre 1643
24. Dole, 26 août 1644
25. Besançon, 2 juin 1645
26. Gray, 17 août 1646
27. Dole, 30 août 1647
28. Salins, 24 juillet 1648
29. Besançon, 27 août 1649
30. Gray, 30 septembre 1650
31. Lons-le-Saulnier, 1er sep. 1651
32. Poligny, 6 septembre 1652
33. Baume, 5 septembre 1653
34. Besançon, 28 août 1654
35. Salins, 27 août 1655
36. Vesoul, 20 avril 1657
37. Dole, 18 octobre 1658
38. Saint-Claude, 5 sept. 1659
39. Besançon, 3 septembre 1660
40. Pesmes, 2 septembre 1661
41. Pontarlier, 15 sept. 1662
42. Gy, 31 août 1663
43. Salins, 11 juillet 1664
44. Faucogney, 4 septembre 1665
45. Champlitte, 10 sept. 1666
46. Gray, 9 septembre 1667
47. Baume, 5 septembre 1670
48. Luxeuil, 6 mai 1672
49. Besançon, 1er septembre 1673
50. Salins, 3 mai 1675
51. Arbois, 4 septembre 1676
52. Dole, 27 août 1677
53. Salins, 16 septembre 1678
54. Besançon, 22 septembre 1679
55. Dole, 4 septembre 1682
56. Salins, 3 septembre 1683
57. Besançon, 1er septembre 1684
58. Gray, 7 septembre 1685
59. Dole, 6 septembre 1686
60. Salins, 19 septembre 1687
61. Besançon, 21 avril 1690
62. Dole, 26 octobre 1691
63. Besançon, 24 octobre 1692
64. Vesoul, 25 juin 1694
65. Gray, 26 août 1695
66. Pontarlier, 31 août 1696
67. Gy, 30 août 1697
68. Besançon, 12 septembre 1698
69. Salins, 28 septembre 1699
70. Pesmes, 3 septembre 1700
71. Dole, 30 août 1701
72. Lons-le-Saulnier, 28 sep. 1702
73. Besançon, 31 août 1703
74. — 5 septembre 1704
75. Dole, 4 septembre 1705
76. Salins, 3 septembre 1706
77. Gray, 2 septembre 1707
78. Baume, 7 septembre 1708
79. Dole, 6 septembre 1709
80. Besançon, 5 septembre 1710
81. Salins, 28 août 1711
82. Dole, 2 septembre 1712
83. Besançon, 13 avril 1714
84. — 6 septembre 1715
85. Gray, 2 octobre 1716
86. Belfort, 19 août 1718
87. Besançon, 18 avril 1720
88. — 29 août 1721
89. — 16 avril 1723
90. — 1er septembre 1724
91. Vesoul, 27 septembre 1726
92. Besançon, 16 avril 1728
93. Gray, 17 octobre 1729
94. Lure, 20 avril 1731
95. Besançon, 5 septembre 1732
96. Salins, 14 mai 1734
97. Dole, 2 septembre 1735
98. Poligny, 10 mai 1737
99. Salins, 5 septembre 1738
100. Besançon, 1er septembre 1741
101. Salins, 26 avril 1743
102. Lons-le-Saulnier, 4 sept. 1744
103. Baume, 6 mai 1746
104. Besançon, 1er septembre 1747
105. — 28 août 1750
106. Salins, 31 août 1753
107. Dole, 27 août 1756
108. Besançon, 24 août 1759
109. Salins, 13 août 1762
110. Besançon, 23 août 1765
111. Salins, 19 août 1768
112. Besançon, 3 juillet 1770
113. Gray, 23 août 1771
114. Besançon, 19 août 1774
115. Vesoul, 22 août 1777
116. Salins, 22 août 1780
117. Dole, 22 août 1783
118. Arbois, 18 août 1786

Digitized by Google

LISTE DES PROVINCIAUX

R. P.

Jérôme de Milan, dès 1580 à 1584
Thomas de Turin, 1584 † 1588
Vice-prov. R. P. Alexis de Milan, 1586-1588
Abonde de Côme, 1588-1591
Théodose de Bergame jusqu'en 1594
Abonde de Côme, 2 id. 1597
Ange d'Avignon jusq'en 1600
Antoine de Tournon id. 1603
Natal de Pupetières id. 1606
Ange d'Avignon, 2 id. 1609
Natal de Pupetières, 2 id. 1612
Pierre de Quingey id. 1615
Natal de Pupetières, 3 id. 1616
Augustin de Langres id. 1617
Archange de Lyon id. 1618

PROVINCIAUX DEPUIS L'ÉRECTION DE NOTRE PROVINCE

R. P.

Gratien de Montfort, 14 sept. 1618
Louis de Saint-Claude, 10 s. 1621
Gratien, 2, 19 avril 1624
Désiré de Lons-le-S., 10 sept. 1627
Gratien, 3, 6 septembre 1630
Ludovic de Dole, 4 octobre 1632
Desiré, 2, 27 juillet 1635
Gilbert de Pennesières, 21 o. 1639
Désiré, 3, 29 août 1642
Jean-Baptiste de Dole, 2 juin 1645
Désiré, 4, 24 juillet 1648
Claude-Fr. de Salins, 30 sept. 1650
Désiré, 5, 5 septembre 1653
Jean-Baptiste, 2, 28 août 1654
Joachim d'Uzier, 20 avril 1657
Hilaire de Pesmes, 5 sept. 1659
Marcilien de Vuillafans, 15 s. 1662
Chérubin de Lure, 11 juillet 1664
Jovite de Cervins, 9 septembre 1667
Chérubin, 2, 5 septembre 1670
Jovite, 2, 1er septembre 1673
Chérubin, 3, 4 septembre 1676
François de Volaure, 22 sept. 1679
Chérubin, 4, 4 septembre 1682
François de St-Amour, 7 sept. 1685
Albert de Pennesières, 21 av. 1690
François, 2, 24 octobre 1692
Léopold de Faucogney, 26 avril 1695
François, 3, 17 septembre 1698
Léopold, 2, 30 août 1701
Emmanuel de Faucogney, 5 s. 1704
Léopold, 3, 2 septembre 1707
Emmanuel, 2, 5 septembre 1710
Michel-Ange de Besançon, 2 s. 1712
Augustin de Moirans, 6 sept. 1715
Michel-Ange, 2, 19 août 1718
Archange de Vesoul, 18 avril 1720
Basile d'Ornans, 16 avril 1723
Archange, 2, 27 septembre 1726
Basile, 2, 17 octobre 1729
Sérapion de Jussey, 5 sept. 1732
Basile, 3, 2 septembre 1735
Louis de Vesoul, 5 septembre 1738
Alexandre de Jussey, 1er sept. 1741
Louis, 2, 4 septembre 1744
Alexandre, 2, 1er septembre 1747
Silvestre de Moirans, 28 août 1750
Joseph de Gouhenans, 31 août 1753
Charles de Cramans, 2, 27 août 1756
J.-Cl. de Dampvallée, 24 août 1759
Joseph, 2, 13 août 1762
Basile d'Ornans, 23 août 1765
Charles de Cramans, 2, 19 août 1768
Basile, 2, 23 août 1771
Clément de Salins, 19 août 1774
Jérémie de Bouclans, 22 août 1777
Philippe de Neurey, 1780
Balthazar de Baume, 1783
Tiburce de Jussey, 1786

Digitized by Google

LA MISSION
DE FRÈRE BATTISTA D'IMOLA
EN ABYSSINIE (1482-1483)

Les commissaires délégués par le Saint-Siège (1) auprès du roi d'Éthiopie, un Franciscain espagnol qui fut par la suite vicaire général de l'Ordre, Frère Francisco Sagara, et un Franciscain italien, prêtre également, Frère Giovanni di Calabria, étaient accompagnés du donat Frère Battista d'Imola, revenu de Rome. Le Frère Sagara tomba malade dès son arrivée au Caire, et, forcé d'abandonner la mission, remit à ses confrères les lettres destinées au roi d'Éthiopie (2).

Frère Battista d'Imola nous a conservé l'itinéraire que suivit la mission à travers l'Égypte et l'Abyssinie. On peut le reconstituer dans ses grandes lignes, encore que certaines petites localités soient difficiles à identifier. Remontant le Nil, les Franciscains vont en bateau jusqu'à *Nakada* au delà de Qouft. Le fleuve traversé, ils prennent à chameau la route de *Qoséir*, lieu d'embarquement habituel pour Souakim. A *Souakim*, les voyageurs étaient astreints à une singulière taxe : ils devaient offrir au sultan local un tapis, un burnous... et du savon. De ce port, on gagnait d'ordinaire, en longeant les îles *Dahlak* et *Disseh*, la baie d'Adulis et l'Abyssinie. Mais, faute d'y trouver

(1) Cette notice paraîtra dans le tome III de *la Découverte de l'Afrique au moyen âge*, qu'imprime en ce moment l'Imprimerie nationale. Nous remercions très vivement l'auteur de cet ouvrage, M. Charles de la Roncière d'avoir bien voulu donner la primeur de cette étude à nos lecteurs.

(2) Fr. Juan de Calahorra, p. 298.

Digitized by Google

un boutre de transport, les Franciscains durent abandonner la route de mer pour reprendre leurs chameaux.

Ils entrèrent en Abyssinie par Asmara. Leur route vers le sud se trouve ensuite jalonnée par les réceptions que leur firent des gouverneurs de province, le choum de la province de *Saraoué*, le makonnen du royaume du *Tigré*.

Mais les montagnes de l'Amhara dressent leur barrière, qui est infranchissable à dos de chameau. Il faut prendre des mules. Pendant douze jours, la mission chemine dans la montagne à dos de mulet, pour arriver à *Ghannata Giyorgis*, l'église où reposait Ba'eda Māryām. La crue du Nil Bleu contraint les voyageurs à séjourner un mois entier dans la cluse d'*Achi Afadj*. Le fleuve franchi, ils sont dans le Godjam : dix jours plus tard, ils sont au terme de leur voyage, à la cour du jeune roi Eskender.

L'accueil de la cour manqua de chaleur. Les ras étaient mécontents de n'avoir pas vu exaucer leur désir : Aucun prélat pour procéder au couronnement du roi ! Ils ne pouvaient non plus comprendre comment les délégués abyssins étaient restés à Jérusalem en gardant en leur possession les cadeaux du pape. C'était, pour la mission, un fâcheux début.

Elle avait comme auxiliaires, il est vrai, les Italiens et autres Européens qui séjournaient à la cour. Mais une partie d'entre eux étaient des gens aigris. Retenus contre leur gré, ils déblatéraient contre leurs hôtes, « race pusillanime, sans résistance à la fatigue, rusée, orgueilleuse et pourtant grossière, pleine de poux. » Mais ils exaltaient en eux « des champions de la foi, d'esprit plus ardent que tout autre peuple chrétien. » Avec des flèches et des lances en roseaux pour toute arme de guerre, sans solde, simplement nourris et exempts d'impôts, les guerriers abyssins entraient en campagne au nombre de deux ou trois cent mille. » Il n'y avait pas d'année que le Prêtre Jean ne combattît pour la foi. Recrutés au choix et enrôlés, ses soldats étaient marqués au bras, au fer rouge, de l'insigne royal (1). C'était leur uniforme.

(1) Relation de Battista d'Imola, ci-dessous, p. 339.

Digitized by Google

L'observation demande explication : « ZAR'A YĀ'EQOB avait prescrit à tous ses sujets d'écrire sur leur front les mots qui signifient : *Du Père, du Fils et du Saint-Esprit;* — sur le bras droit : *Je renie le diable maudit, moi, je suis le serviteur de Marie, mère du Créateur de l'Univers;* — et sur le bras gauche : *Je renie le diable impur et vain, et j'adore le Christ.* Quiconque ne se conformait pas à cette prescription, voyait confisquer ses biens, puis était mis à mort (1). »

BATTISTA D'IMOLA s'enquit naturellement des richesses de l'Éthiopie dont parlait déjà, au début du XIVe siècle, le Père JOURDAIN CATALANI DE SÉVÉRAC pour en avoir disserté avec des Abyssins : « il y a là, disait-il, deux montagnes de feu et, au milieu, il y a une montagne d'or que gardent des griffons (2). » Beaucoup plus prosaïquement, selon BATTISTA D'IMOLA, « le roi d'Éthiopie tenait sous bonne garde son trésor dans des grottes. Le pays avait, du reste, de l'or à l'infini, peu de blé, pas de vin, beaucoup de viande et une population innombrable. »

Le délégué apostolique Frère GIOVANNI DI CALABRIA, las de voir qu'il n'obtenait pas audience du jeune roi et que les ras restaient prévenus contre lui, se décida à renvoyer, au bout de huit mois, son compagnon à Jérusalem. BATTISTA D'IMOLA, l'humble porteur d'aumônes de son confrère, était de retour au couvent du Mont Sion le surlendemain de Noël de l'année 1483. L'un des griefs de la cour du négus était l'envoi de simples religieux, au lieu d'un légat, par la Cour pontificale. Était-ce prudence de la part du Saint-Siège, pour ne pas porter ombrage au Sultan qui voyait d'un mauvais œil des relations s'établir entre les Chrétiens d'Europe et ceux d'Éthiopie? Peut-être.

Le gardien du couvent du Mont Sion s'efforça en tous cas de dissiper ces préventions dans une lettre adressée en 1484, du Cénacle du Christ au Mont Sion, au « roi

(1) *Les Chroniques de Zar'a Yā'eqob*, éd. PERRUCHON, p. 6, 202.

(2) « *Mirabilia descripta.* » *Les Merveilles de l'Asie,* par le Père JOURDAIN CATALANI DE SÉVÉRAC, texte latin, fac similé et traduction par Henri CORDIER, Paris, 1925, in-4°, p. 89.

Digitized by Google

d'Éthiopie nommé Prêtre Jean. » Ai-je besoin d'ajouter qu'il la confiait à son infatigable courrier d'ambassade? Mais Battista d'Imola était accompagné cette fois du religieux abyssin nommé Antoine, qui avait été reçu par le pape Sixte IV. La lettre du Père gardien Paolo de Canedo retraçait tout l'historique des négociations : elle rappelait les conditions dans lesquelles était arrivée à Jérusalem l'ambassade éthiopienne, la mission des deux religieux abyssins à Rome, l'apostasie de l'un d'eux à son retour et les temporisations du second, Antoine, qui séjournait depuis deux ans à Jérusalem, au lieu de porter au Prêtre Jean le portrait du Souverain Pontife, les autres présents offerts par le pape Sixte IV et les lettres qui les accompagnaient, aussi paternelles qu'affables. « Mais Frère Giovanni di Calabria, après avoir surmonté de nombreux dangers, a pu arriver en présence de ta Seigneurie. Tu as pu apprendre de lui que l'Église Catholique et Romaine, pas plus que son missionnaire, ne recherche l'or, ni l'argent, mais bien votre salut... que ton Excellence, en vrai fils du Christ et de son Vicaire, le Souverain Pontife, réponde à tant d'amour. Donnes-en les preuves à son missionnaire, Frère Giovanni : confronte avec lui tes savants, tes docteurs, tes évêques, tes religieux, pour qu'ils viennent à la lumière de la Sainte Église Romaine. A ta Seigneurie d'écrire, et au Saint-Siège de bénir et confirmer ton trône. »

L'auteur qui nous a conservé l'histoire de ces voyages en Abyssinie, un Franciscain du Mont Sion, Frère Francesco Suriano, avait vécu quatre mois au Caire dont il a laissé le plus pittoresque tableau : rues barrées la nuit pour assurer la police de la ville; théories de chameaux porteurs d'eau ou, le vendredi soir, de femmes qui s'acheminent, des bouquets de basilic à la main, vers la tombe de leurs défunts; cuisines en plein air alimentées avec des briquettes de charbon de terre; vente, au boisseau, des poussins sortis des couveuses; nids d'aigles cachés dans les oreilles du Sphinx; vertu de l'eau du Nil, la plus saine qui soit parce qu'en sortant du Paradis terrestre,

Digitized by Google

elle passe en Éthiopie sur un lit d'or fin (1). Ah! comme la relation du voyage en Abyssinie eût été autrement colorée sous sa plume, au lieu d'être faite par l'humble donat qu'était Battista d'Imola!

Un des passages les plus saillants du Traité de Francesco Suriano est la description du Canal des Deux Mers, depuis longtemps à sec :

« Du Caire au Mont Sinaï, il y a onze jours de voyage à chameau et douze de marche : C'est ce que dura mon voyage. Le deuxième jour après notre départ du Caire, nous aperçûmes la mer Rouge, et le lendemain, nous franchîmes un grand fossé, celui que fit creuser Sesostris, roi d'Égypte, puis Darius, roi de Perse, et Ptolémée : large de cent pieds, c'est-à-dire de trente-cinq pas, et haut de trente pieds, destiné à unir la mer Rouge à la Méditerranée. Mais comme l'Océan Indien a un niveau plus élevé que la Méditerranée, ces rois ne voulurent point achever le canal, car la jonction des deux mers eût submergé toute l'Égypte. A présent encore, les vestiges qui en restent remplissent de stupeur, encore que le sable transporté par le simoun, l'ait à demi comblé en certains endroits (2). »

Lorsque les Portugais entrèrent en relations avec l'Abyssinie au temps du roi Dāwit II, ils évincèrent les Européens qui étaient à la cour du négus. Ce n'étaient plus des Vénitiens, mais des Génois qui étaient en faveur : les autres *Francs* provenaient, deux de Catalogne, un de Biscaïe, un autre d'Allemagne et le dernier de Chio. Il y

(1) Frate Francesco Suriano, *Il Trattato di Terra Santa e dell'Oriente* [1485], edito per la prima volta dal P. Girolamo Golubovich, Milano, 1900, in-8°, p. 478.

(2) « Dal Cayro sino al monte Synai, sono undece giornate de gambello e dodece de camino, e tanto vi steti quando vi andai; el secundo giorno che partimo da lo Cayro, trovamo el mare Rosso et lo di sequente pasammo uno grande fosso, lo quale fece far Sesostre, re de Hegypto, Dario, re de Persia, Ptolomeo; largo cento piedi, zioè trenta cinque passa, et alto trenta piedi, per congiongere el predicto mare (del sino Arabicho) cum lo mare Mediterraneo. E perchè lo mare Indico è più alto che lo Mediterraneo nostro, congiongendosi haveria sprofondato toto lo Egypto, non lo volsero perficere. Et sino al presente se vede le vestigie stupendissime, per ben che la harena, portata da li venti fortunevoli, lo habia quasi reinpito in alcuni loci, non per tuto » (Francesco Suriano, p. 174).

Digitized by Google

avait encore des Syriens, des Grecs et des Égyptiens du Caire, qu'on désignait du terme générique de *Ghibetes* (1).

La cartographie de l'Abyssinie, loin de progresser depuis la carte de Fra Mauro, avait subi une régression complète en Italie. Le négus fut tributaire, en géographie, des Portugais. Diego Lopes de Sequeira avait apporté en 1520 au roi Dāwit II une mappemonde qui fut, quatre ans plus tard, l'objet d'une retouche. « Les lettres écrites sur cette carte désignent-elles les terres? avait demandé le roi à Francisco Alvarez. — Oui, Sire. — Alors, mettez au-dessous de chaque nom sa transcription en éthiopien pour que je puisse savoir ce qu'il est. » Quand l'opération fut faite : « que l'Espagne et le Portugal sont petits ! s'écria le roi. Il faudra que la France se joigne à eux pour occuper la mer Rouge. — Vous faites erreur, Sire, observa audacieusement le diplomate. L'Espagne et le Portugal sont figurés sur un petit espace parce qu'ils sont bien connus. Mais voyez vos États : l'Éthiopie, pour n'être pas connue, occupe un grand espace, plein de montagnes, de fleuves, de lions, d'éléphants et d'autres animaux : on n'y voit écrit ni un nom de ville, ni un nom de château » (2).

On ne pouvait mieux définir l'état lamentable dans lequel était tombée la cartographie de l'intérieur du continent noir, au lendemain de la découverte de l'Amérique.

Ch. de la Roncière.

(1) Francisco Alvarez.
(2) Francisco Alvarez, cap. cxiii.

Digitized by Google

APPENDICE I

L'Itinéraire de Frère Paul Walther.

Comme je me trouvais à Venise au couvent de Avinea (1) en décembre 1481, j'eus entre les mains une lettre en italien vulgaire, dont le sens était celui-ci, autant que j'ai pu comprendre à la lecture qu'en faisait un des religieux et que me traduisait un interprète.

« Très Saint Père, etc.

« Que Votre Sainteté ait connaissance de la mort du roi des Indes appelé Prêtre Jean (2), chrétien comme tout son peuple. Il s'agissait jusqu'ici d'un Chrétien de rite grec. Celui qui a été élu à sa place, est tellement attaché à la foi catholique et au vrai rite chrétien qu'il ne veut tenir que d'un prélat catholique l'onction sainte et la couronne.

« Il a dépêché à Babylone [au Caire] vers le sultan d'Égypte,

---

Itinerarium fratris Pauli WALTHERI.

(Tübingen, 1892, in-8°, p. 37).

Stante me sic Venetiis in conventu de Avinea (dec. 1481), oblata michi fuit certa littera ad manus meas, scripta vulgari italice, et in quantum percipere potui, dum a fratre uno legeretur, et per interpretem, erat ille sensus verborum :

« Beatissime pater, etc. Sanctitati Vestre sit notum, regem Indorum nunc mortuum, qui vocabatur Johannes presbyter et, ut fertur, christianus cum tota sua terra et gente, sed hucusque vixit secundum ritum Grecorum. Alius quoque loco sui est electus (3). Hic tantum afficitur ad fidem catholicam et ad verum ritum Christianorum, quod non vult inungi nec coronari nisi per prelatum catholice fidei.

« Et misit notabilem ambasiatorem cum magno thesauro et

(1) Saint-François des Vignes, fondé en 1253. Cf. Fr. GONZAGA, *de Origine seraphicae religionis*, Rome, 1587, in-fol., p. 291-2.

(2) Ba'eda Märyām, mort en 1478.

(3) Eskender.

Digitized by Google

de qui relèvent Jérusalem et la Terre-Sainte, un ambassadeur en renom, chargé de trésors et de présents. L'ambassadeur a offert au Sultan la valeur de plus de 40.000 ducats, conclu avec lui un traité de paix et obtenu pour lui et sa suite un sauf-conduit qui leur permît de gagner Jérusalem, la Terre-Sainte, puis la Grèce, d'où il devait ramener des Chrétiens pour couronner son maître. Toutes ses demandes ont reçu satisfaction.

« Arrivé à Jérusalem, après une visite dévote aux Lieux Saints, il est venu trouver nos Frères au couvent du Mont Sion. Leur genre de vie lui a beaucoup plu. En grande familiarité avec eux, causant, mangeant et buvant au couvent, il a fini par leur révéler l'objet de sa mission qui était d'aller quérir en Grèce un prélat chrétien pour imposer la couronne à son maître. — « Seigneur, pourquoi voulez-vous que ce soient des Grecs qui couronnent votre roi, observa le gardien du Mont Sion? Loin d'être des catholiques, ce sont des hérétiques et des schismatiques excommuniés par la véritable Église.

— C'est que je ne connais pas d'autres Chrétiens, répondit l'ambassadeur. Venez, je vous en prie, avec moi, accompagné d'une douzaine de vos religieux, et couronnez mon maître. Restez ensuite chez nous : vous instruirez dans la vraie foi et les pratiques chrétiennes le roi et tout son peuple.

---

multis muneribus ad Babyloniam ad regem Soldanum, qui preest Jherusalem et Terre Sancte, offerens idem soldano in sigulis plus quam quadraginta milia ducatos, fecitque cum eo confederationem pacis, et obtinuit ab eo salvum conductum pro se et aliis ad pergendum Jherusalem, ad Terram Sanctam et ad Greciam adducendum quosdam Christianos, qui coronarent suum regem. Et concessit sibi soldanus cuncta, que petivit.

« Demum venit Jherosolimam, devote visitans Loca Sancta et fratres nostros in monte Syon, et maxime placuit sibi vita et mos vivendi Fratrum Minorum et nostrorum. Et magnam familiaritatem habuit cum fratribus conversando, comedendo et bibendo; et tandem reseravit eis negotium suum, scilicet quod vellet ire ad Greciam et afferre christianum prelatum, qui coronaret dominum suum. Respondit gardianus montis Syon dicens : « Domine! quare vultis a Grecis regem vestrum coronari, cum non sint veri catholici sed heretici et scismatici et a vera ecclesia excomunicati ».

— Respondit legatus : « Nescio alios christianos. Rogo vos :

Digitized by Google

— Je ne puis le faire, répliqua le gardien. Cela relève du pape, pontife suprême, et du vicaire général de notre Ordre, à qui il appartient de donner des ordres en conséquence et d'y pourveoir.

— Que faire et comment aller vers eux? gémit l'ambassadeur. Enseignez-le moi, et je ferai toute diligence.

— Il faut passer la mer et vous rendre à Rome : là, vous trouverez le pape, le vrai représentant du Christ, le chef de l'Église Universelle et le prélat de toute la Chrétienté.

— C'est trop loin, répondit l'ambassadeur : mais j'y enverrai volontiers de mes gens munis de pleins pouvoirs, comme si j'étais présent en personne, pourvu que vos religieux les accompagnent. Pour moi, j'attendrai pendant cinq mois au Grand Caire leur retour : impossible de m'attarder davantage ».

Et ainsi ces délégués partirent avec des lettres pour le Souverain Pontife. Parmi les lettres expédiées par le gardien au Pape, il y en avait une du sultan aux religieux de Jérusalem, qui leur prescrivait de prêter assistance et conseil à l'ambassadeur en toutes ses demandes, sous peine d'être expulsés de Terre-Sainte.

---

venite mecum, assumptis vobis 12 fratribus de vestris, et coronate dominum meum. Et manete apud nos et regem omnemque populum terre informetis de vera fide catholica et vita christiana ».

— Respondit pater gardianus : « Hoc non habeo facere, sed papa, summus pontifex, et nostri Ordinis generalis vicarius talia habent ordinare et providere ».

— Respondit legatus : « Quid faciam et quomodo pergam, informetis me et faciam omnem diligentiam ? »

— Dixitque gardianus : « Oportet vos transfretare mare et ire Romam, ibique invenietis papam, qui est verus Christianus Christi et caput totius Ecclesie et prelatus omnium Christianorum ».

— Respondit legatus : « Nimis distat; placet mihi mittere de meis cum vestris fratribus, quibus dabo plenam auctoritatem, ac si essem personaliter presens. Ego quoque expectabo in magno Cayro per quinque menses; amplius manere non possum ».

Et sic miserunt legationem et scripta ad summum pontificem. Scripsit etiam soldanus rex cum legato fratribus in Jherusalem,

Digitized by Google

Parvenus à destination avec leurs lettres, les délégués prêtèrent obéissance à l'Église, au nom du roi des Indes. Dans leur joie, le pape et toute la Cour rendaient grâces à Dieu de n'avoir pas abandonné son épouse, la Sainte Église, et de l'avoir gratifiée d'une royale recrue. Dans l'audience accordée aux délégués, le pape leur promit de faire diligence. Mandé aussitôt par un bref pontifical, le vicaire général de l'Ordre des Frères Mineurs accourut ; et des Pères furent désignés pour aller [en Éthiopie]. Ceci se passait en 1481, au moment de l'Avent ».

APPENDICE II

Lettre adressée au duc de Milan par les ambassadeurs milanais résidant à Rome.

Rome, 16 novembre 1481.

« *Illustrissime prince et très excellent Seigneur, notre maître tout particulier.*

« Pour porter à la connaissance de votre Excellence toutes

---

ut prompte prestent viro consilium et auxilium in cunctis, que peteret, et si non fecerint, minatus est omnes fratres expellere de Terra Sancta. Et hanc litteram soldani misit gardianus cum ceteris summo pontifici.

Perventis legatis cum litteris ad papam fecerunt obedientiam Ecclesie ex parte regis Indie. Et gavisus est papa et omnis curia, gratias agentes Deo, qui suam sponsam sanctam Ecclesiam non dereliquit, sed ampliare intendit per obedientiam istius regis : et recepit eos salvos et promisit facere omnem diligentiam. Et statim misit papa breve ad vicarium generalem, ut indelate veniret ad curiam. Percepto breve statim ivit, et deputati sunt patres ad iter, etc. Hec facta sunt anno Domini 1481 et in adventu Domini ».

« *Illustrissime princeps et excellentissime Domine, Domine noster singularissime.*

« Adciò que Vostra Excellentia habia noticia de quanto

Digitized by Google

les nouvelles de cette cour, nous l'avisons de l'arrivée récente d'un ambassadeur envoyé par le Prêtre Jean à Sa Sainteté. Admis en présence du Consistoire privé, il a exposé que, son souverain étant mort, on en avait élu un autre. La coutume est, en pareil cas, d'envoyer à Jérusalem ou ailleurs chercher quelque vénérable religieux pour imposer la couronne et présider aux autres cérémonies du sacre. Conformément à l'usage, un cousin du Prêtre Jean fut mandé et il alla chez tels de ces gens qui se disent Chrétiens, mais qui ont des erreurs de doctrine incompatibles avec la foi chrétienne. Avant de révéler l'objet de sa mission, il alla trouver [à Jérusalem] les Franciscains de l'Observance. Témoin des règles de l'Ordre et charmé de ce genre de vie, il invita le gardien du coûvent à accepter la charge d'aller couronner son maître. Le gardien toutefois se récusa : il ne voulait pas s'y rendre, parce que les sujets du Prêtre Jean étaient attachés à leurs erreurs contraires à notre foi. Mais il conseilla à l'ambassadeur d'aller à Rome trouver le prince de toute la Chrétienté, le pape. Sa Béatitude, avisée de leur désir, manderait au Prêtre Jean prélats et religieux capables pour prêcher la vraie foi et extirper l'erreur. Et ainsi, au lieu de tenir

---

accade in questa corte, l'advisamo como al presente è venuto uno ambassatore del Sig. Prete Janni quà alla Sanctità de nostro Signore ; il quale, admisso al conspecto de questo Consistorio privato, ha exposto che, essendo morto el suo grande Signore, et electone uno da quelli a cui specta, dicto novo electo, per continuare la sua consuetudine, che è in simile caso de mandare in Jerusalem o qualche altro loco ad ricerchare qualche venerabile religioso che gli vada ad dare la corona et fare l'altre cerimonie, secondo el loro costume, hanno mandato un cusino del... dicto Prete Janni, el quale essendo capitato a casa de uno qui tenetur sectam d.... fiteantur nomine Christianum, tamen hanno de molti errori contra la fede cristiana..... uno de dicta secta. Sed prima che facesse la sua expositione, andò a trovare i frati de Sancto Francesco de Observantia, ed havendo veduto le regole del loro ordine, li piaquero molto. Per il che fece intendere al guardiano.... di sua, pregandolo che 'l volesse acceptare l'impresa di andare a incoronare il suo Signore, però che molto gli era piaciuto el vivere suo. Ma il dicto guardiano scusandosi non volergli andare, perchè teneno ad errori contro la fede nostra, consigliò el supradicto dicto ambasatore ad mandare a Roma, però chè gli è el papa quale è principe de tutta la reli-

Digitized by Google

la couronne d'un simple religieux, le Prêtre Jean pourrait venir ensuite à Rome pour la recevoir, suprême honneur, des mains du chef de toute la chrétienté.

« Le cousin et orateur du Prêtre Jean se rendit à ces raisons et recommandations. Ce sont ses envoyés qui venaient transmettre ici sa requête : que sa Béatitude daignât mander des personnes d'autorité, des prédicateurs capables d'extirper l'erreur en vue du couronnement du roi, et ils offraient de verser au Saint-Siège un cens honorable, comme aussi de fonder à Rome un collège de cent des leurs qui viendraient s'instruire dans la foi et les cérémonies de l'Église, et qui, leur éducation achevée, seraient remplacés par d'autres. En foi de leur mission et de leur exposé, ces envoyés exhibèrent des lettres adressées par le gardien au pape, où il expliquait complètement la situation de fait et tout ce qu'il était nécessaire de faire.

« A ces lettres Sa Sainteté prête la plus grande créance, jusqu'à dire à tous les cardinaux : « Je connais ce gardien et je sais que ce n'est pas une personne à écrire une chose pour une autre ». La réponse qu'Elle fit à l'orateur du Prêtre Jean, fut conforme à ce qu'avait écrit le gardien.

---

gione christiana : la cui Beatitudine intendendo tale desyderio, mandaria prelati et religiosi notabili al Prete Janni ad predicarli et levarli quelli errori in quali sono contro la fede christiana ; per modo che poterebe poi venire a Roma ad incoronarsi, et che gli seria magiore honore prehendere la corona de mano del Signore de tutta la christianità, che da une semplice religioso.

Et che ad questi conforti et suasioni, quello cusino et oratore del predicto Signore Prete Janni li haveva mandati qua loro ad richiedere alla sua Beatitudine, se dignasse mandargli qualche persona di auctorità, cum alcuni altri che fussero sufficienti, levarli et extiparli quelli suoi errori et incoronare el suo Signore, offerendo che'l recognoscera la Sede apostolica de qualche honorevole censo. Et che mandarano quà ad Roma la provisione per fargli uno loco dove tenerano continuamente cento persone dele loro per instruerli nella fede et cerimonie della Chiesa, et secundo imprenderano, li levarano et remetterano : et per fede de questa sua venuta et espositione, hanno portato lettere del dicto guardiano al nostro Signore, per le quale gli significa ad plenum, quid sit de facto, et quanto sia necessario da fare.

« Alle quale lettere nostro Signore presta grandissima fede,

Digitized by Google

« Le pape a résolu d'envoyer au Prêtre Jean, pour prêcher et combattre l'erreur, douze religieux de l'Observance de Saint François, des plus doctes, expérimentés et éprouvés, qu'accompagneront des prélats, évêques et archevêques. Déjà il a écrit au vicaire général des Franciscains de procéder à leur choix. A ce propos, le vénérable archevêque de Rouen [Guillaume d'Estouteville], avec l'expérience qu'il a comme doyen d'âge des cardinaux, a rappelé les tentatives faites plusieurs fois par le pape Eugène IV pour ramener ces peuples à la vraie foi, sans arriver à rien. Il encouragea le pape à reprendre l'entreprise, qui, en cas de réussite, pourrait donner une indubitable sécurité : le Prêtre Jean est, en effet, très puissant et très capable d'attaquer le Turc [avec son armée]. Sa Sainteté a confié aux révérendissimes cardinaux de Saint... le soin de définir les erreurs de doctrine de ces gens, pour pouvoir... quand le Prêtre Jean, qui est jeune, viendra à Rome se faire couronner.

« Selon l'envoyé, son maître a adressé à son cousin un don évalué deux cent mille ducats, et, entre autres choses, une lance, un écu et un arc, tous en or massif, ainsi que beaucoup d'autres choses précieuses. Ceci dit, parce que nous l'entendons répéter,

---

con dire a tutti li cardinali che'l cognosce dicto guardiano et sà che'l è persona che non scriveria una per un'altra. Et cossi per el scrivere del predicto guardiano, fece una resposta del predicto oratore conforme alle dicte lettere.

« Nostro Signore ha deliberato mandare..... xij religiosi dela Observantia de Sancto Francesco deli più docti, experti et probati, et alcuni altri prelati, videlicet arcivescovi et vescovi, al dicto Prete Janni ad predicare et levarvi quelli errori che teneno contro la fede nostra ; et già ha scripto al vicario generale del dicto Ordine che ne faccia la electione. Ad questo proposito, el reverendissimo cardinale Rohano, come quello che hà... più che per essere el più antiquo cardinale che gli sia, disse che papa Eugenio altre volte tentò conducere dicto Signore in tutto alla fede nostra et levarli quelli suoi errori... nihil operatus est, confortando nostro Signore ad abbrazare la impresa, perchè quando bene succeda, se poteria havere indubitata segureza... però che dicto Signore è potentissimo et aptissimo offendere el Turco... sua. Nostro Signore ha commisso alli Reverendissimi Cardinali de Sancto... intendano li errori in quibus sunt, per potere... eza che'l predicto Prete Janni verrà

Digitized by Google

même par des cardinaux, mais sans y attacher plus de foi qu'il ne convient.

« L'interprète de l'envoyé est un certain Giovanni Battista d'Imola, jadis familier du comte Girolamo, chez qui il était en excellente condition et crédit. Il est venu avec eux (*sic*) de Jérusalem, où il leur persuada de faire le voyage, prenant charge de leur conduite et introduction près du pape.

« Nous nous recommandons humblement à Votre Seigneurie. Rome, 16 novembre 1481. De votre illustrissime et excellentissime Seigneurie les très fidèles serviteurs :

« Branda, évêque de Côme,
« Antoine Trivulce, protonotaire apostolique,
« et Branda de Castiliono ».

---

ad Roma ad incoronarlo, intanto che è giovane; perchè, quando succeda, serà grandissima gloria della Sede apostolica et... dela nostra religione cristiana.

« ... isse ancora dicto oratore che'l predicto suo Signore ha mandato uno dono al cusino, che è estimato ducati ducentomillia, et tra l'altre cose, dice havergli mandato una lanza, uno scudo et uno arco, tutti de oro massizo, con molte altre cose preciose. Questa parte scrivemo per essere dicta quà et da cardinali, non perchè eli prestiamo più fede che si convenga.

« Interprete del dicto oratore si è uno Joanne Baptista da Imola, quale stava alias col'illustre Conte Hieronymo et haveva bonissima conditione et credito cum sua Signoria. El quale è venuto con loro da Jerusalem in quà, et ritrovandose là, li persuase al venire et tolse caricho de condurli et introducerli al nostro Signore.

« Ne raccomandiamo humelmente alla Signoria Vostra. Roma, XVI novembris 1481. Ejusdem illustrissime et excellentissime dominationis fidelissimi servi :

« Branda, episcopus Comensis,
« Antonius Trivultius, apostolicus protonotarius,
« et Branda de Castiliono ».

(Publié, d'après l'*Archivio di Stato de Milan*, par P. Ghinzoni, *Un'Ambasciata del Prete Gianni a Roma nel 1481*, dans l'*Archivio storico lombardo*, série II, vol. VI, Milano, 1889, p. 151.)

Digitized by Google

APPENDICE III

El viagio que fecero li Fratri nostri, quando andarono al Prete Iane.
Relation du voyage des Franciscains Giovanni di Calabria et Battista d'Imola en Abyssinie.
D'après Francesco Suriano (1482-1483).

En 1480 (*sic pour* 1482), tandis que j'étais de communauté au Mont Sion, deux religieux de ce couvent furent envoyés comme nonces et commissaires du Saint-Siège au très puissant roi d'Éthiopie, au Prêtre Jean. L'un, le Révérend Père Frère Francisco Sagara, un Espagnol dont la grande sainteté égalait la science, devint par la suite vicaire général au delà des Monts ; l'autre s'appelait Frère Giovanni di Calabria, Ils allaient montrer leurs erreurs aux Éthiopiens qui y demeuraient plongés plus par ignorance que par malice et qu'ils allaient instruire de la foi catholique.

Il Trattato de Terra Santa e dell'Oriente di Frate Francesco Suriano, *missionario e viaggiatore del secolo XV* (*Siria*, *Palestina*, *Arabia, Egitto*, *Abissinia, etc.*), edito per la prima volta dal P. Girolamo Golubovitch, Milano, 1900, in-8°, p. 79 :

Del mille quatrocento e octanta, stando io de famiglia in Monte Syon, como nuncii et commissarii de la Sede apostolica, ad questo effecto furono mandati de la famiglia de monte Syon doi frati, zioè el Patre Venerando Frate Francesco Sagara, Spagnolo, homo integerrimo de sanctità et scientia, el qual da poi fu vicario generale ultramontano, e frate Ioane de Calabria, al potentissimo Signor de la Ethiopia, Prete Iane, aziò li havesse a dechiararli lor errori, nelli quali permangono più presto per ignorantia, che per malitia ; et etiam li havesse ad instruire ne la catholica fede.

Digitized by Google

La Sœur. — Auriez-vous l'obligeance de me dire ce qui advint de ces religieux, et quel résultat heureux eut leur voyage.

Le Frère. — En 1483 [le 27 décembre] (1), fut de retour au Mont Sion le donat Battista d'Imola que j'avais vu partir avec eux comme porteur d'aumônes. Il rapportait des lettres des religieux, d'après lesquelles ils avaient atteint, huit mois auparavant, le but de leur voyage, la résidence du Grand Prêtre Jean. Ils n'en avaient jamais pu avoir audience : le souverain était mort. Son successeur, son fils Alexandre, n'étant pas d'âge adulte, le gouvernement du royaume était assuré par quelques seigneurs, à qui la venue des religieux était déplaisante. Ils étaient mécontents de s'être vus frustrés de leur espoir, surtout que les ambassadeurs envoyés de leur part au Saint-Siège dans un but de réconciliation, étaient revenus à Jérusalem

---

Sora. — Haveva caro me dicesti quello ne seguitò de li predicti frati, et che effecto bono ne sortite da quella loro andata.

Frate. — Nel mille quatrocento otantatre [a di XXVII de dicembre] (1), ritornò ad Monte Syon lo famiglio che menaron per portar la elymosina, stando io in monte Syon, chiamato Battista da Imola, portando littere de li predicti frati, in le qual se conteniva esser octo mesi pasati che erano gionti al loco desiderato, et alla presentia del magno Prete Iane. Nè mai haveano potuto haver audientia, per esser morto lo predicto signore (2), et lo suo fiolo era successo in suo loco chiamato Alexandro. Et per non esser in età adulta, governavan el regno alquanti signori, a li quali non piaceva lor andata, per il che stavano malcontenti vedendose defraudati dal lor desiderio, et maximamente che li ambassiatori che erano de li loro andati alla Sede apostolica per tal reconciliatione, retornati in Hieru-

(1) Les additions entre crochets proviennent d'un autre manuscrit du texte de Soriano. Les deux manuscrits sont à Pérouse.
(2) Ba'eda Māryām, mort en 1478.

Digitized by Google

et y restaient avec les nombreux cadeaux du Souverain Pontife SIXTE : l'un de ces ambassadeurs avait même apostasié, suprême honte ! à Jérusalem pour se faire musulman. L'autre n'osait revenir se présenter devant le Prêtre Jean.

Devant cette déception des missionnaires, le Père gardien décida, à l'incitation des frères de son couvent, de renvoyer en Éthiopie BATTISTA D'IMOLA en compagnie de l'ambassadeur abyssin pour aller à la cour du Prêtre Jean.

Le gardien du Mont Sion, Frère PAOLO DE CANEDO, de Mantoue, rédigea en conséquence à l'adresse de ce souverain une lettre que j'écrivis sous sa dictée :

Lettre envoyée par Frère Paolo da Canedo, gardien du Mont Sion au roi d'Éthiopie, nommé Prêtre Jean :

« Sérénissime et tout puissant seigneur, la connaissance de « la vérité et la victoire du Ciel te soient données. La Sainte « Église Catholique et Romaine, instaurée et fondée par Notre- « Sauveur Jésus-Christ, se propagea par les Saints Apôtres, dont « le chef et le prince fut l'apôtre Pierre, institué vicaire du Christ

---

salem cum molti doni, da la presentia de SIXTO, pontifice maximo; l'uno de li quali renegò la fede in Hierusalem, cum gran vituperio et fecesi saraceno. L'altro non era ardito retornar alla presentia regale del Prete Iane. Vedendo adunque li Frati tale deceptione, volendo remandare el predicto BATTISTA el Padre guardiano (per persuasione de li Frati del loco), iterum in Ethiopia al predicto Prete Iane, el predicto ambassiator Abassino ritornò in suo paese cum lo predicto famiglio de li frati, a la corte del Prete Iane.

Al quale Frate PAULO DA CANEDO, Mantoano et guardiano de Monte Syon, scripse una spistola al predicto signore, lui detando et io scrivendo.

Epistola mandata da frate PAULO DA CHANEDO, *guardiano del Monte Syon, al rè de la Ethiopia, chiamato Prete Ianni.*

« Serenissimo e potentissimo Rè, cognitione de la verità e « victoria del cielo te siano subministrate. La sancta e catholica

Digitized by Google

« comme le sont tous ses successeurs : aussi n'a-t-elle cessé de « parcourir et d'envelopper l'Univers pour gagner les peuples à « Dieu et leur faire abandonner leurs erreurs et connaître le « culte du vrai Dieu, créateur de toutes choses. C'est ce qui « apparaît dans la dispersion des saints apôtres, disciples du Sau- « veur. Leurs voix et leurs prédications se firent entendre dans « l'univers entier et jusqu'aux extrémités du monde retentirent « leurs paroles : si bien que l'Éthiopie et tout le territoire sou- « mis à ton vaste empire ont été stimulés par leurs voix. Il ne « reste plus à l'Église qu'à visiter, réconforter et instruire avec « une diligente sollicitude l'assemblée universelle des chrétiens, « à empêcher qu'il arrive malheur au troupeau qui lui est confié : « l'expérience enseigne en effet que les troupeaux sans pasteur « sont tracassés par des hérésies variées et sont consumés par « les infirmités sans nombre du vice et de l'erreur. Affligée, en « mère compatissante, que les innombrables peuples soumis à « ta domination, pourtant chrétien, manquent du lait de sa « doctrine catholique si suave, elle a tenté plusieurs fois de t'en- « voyer, par ses missionnaires, Pères et maîtres, de quoi se « repaître de la nourriture de la vérité catholique et les moyens

---

« e romana Chiesia, la quale initiata e fondata dal Salvator no- « stro Christo, pululò e germinò ne li santi apostoli, de li quali « è capo e principe Pietro apostolo, e vicario suo istituito da « Christo, e per lo simile tuti li soi successori, si come non ha « mai cessato de discurere e circuire lo universo per aggregare « populo a Dio fidele, li quali lassando li pristini errori, cogno- « scesse el culto del vero Dio e de tutte le cosse creatore, como « appare ne la divisione de li santi apostoli e discipuli del Sal- « vatore; le voce e predicatione de li quali se extesero ne lo « universo mondo e da le ultime parte de la terra passarono le « loro parole, si che la Ethiopia e tutta la terra al amplo tuo « dominio subjecta da tale voce è stata excitata; cosi non resta « mai con sollicita diligentia de visitare, confortare et admonire « la universale congregatione christiana, aziochè non accada al « grege a lei commesso patire detrimento, conoscendo per vera « experientia le pecore, che dal pastore non sono curate, da scabie « de diverse heresie e de varie infirmità de vicii et errori consu- « marse. Per tanto attendendo quella, como piatosa madre, « innumerabili populi a tua Signoria subjecti, li quali confes-

Digitized by Google

« d'éclaircir les questions mal comprises, d'extirper les obser-
« vances mauvaises ou erronées et de consolider celles qui sont
« bonnes et saintes. Mais retenus à mi-chemin par de diaboli-
« ques obstacles, ses missionnaires n'ont pu accomplir cette
« pieuse intention.

« Comme l'amour et la charité n'ont pas de repos et ne se
« contentent pas d'une seule tentative, sache, Seigneur, ce qu'ils
« ont accompli et finalement trouvé, à la suite de la venue en
« cette sainte cité de Jérusalem des ambassadeurs de ton Excel-
« lence, avertis par eux de tes bonnes et saintes dispositions, de
« ton grand désir de connaître la vérité, deux de nos frères,
« appartenant comme moi au célèbre et très excellent Ordre de
« Saint-François, partirent avec la commission et l'aveu du
« Saint-Siège et de mon prédécesseur Frère Giovanni Thoma-
« zello, gentilhomme napolitain : pour le salut de ta Majesté et
« de tes peuples, faisant fi de leur vie, ils se disposaient à
« venir en présence de ta Sérénité. Bien que l'un d'eux, Frère
« Francisco Sagara, ait été retenu en route par une maladie, l'au-
« tre, Frère Giovanni di Calabria, après avoir surmonté de nom-
« breux dangers et supporté des souffrances de tous genres, est
« parvenu au but, il a pu arriver en présence de ta Seigneurie.

« sano Christo, manchar dal lacte de la sua catholica e suave
« doctrina, ha tempato più volte de mandarti, per suoi messi,
« padrì e maestri, li quali del pabulo e cibo de la catholica verità
« ve havessero appascere, le cose mal intese dichiarare, le male
« et erronee observantie extirpare, e ne le bone e sancte confir-
« mare. Ma detenuti dal diabolico in mezo posto impedimento,
« non hanno possuto la sua piatosa intentione exequire.

« E perchè lo amore et charità non ha quiete, ne de una sola
« inquisitione se contenta et è satisfacta ; in questo tempo,
« cognosci, Signor, quello che dolcemente ha exequito e final-
« mente ritrovato ; che essendo venuti li ambasiatori de tua
« Excellentia alla cità sancta de Hierusalem, et havendo quelli
« fato cognoscere il bono et santo proposito de quella, lo affecto
« grande de la cognitione de la veritade, de comissione et au-
« ctorità de essa Apostolica Sede e del mio predecessor Frate
« Joanne Thomazello, gentil homo napolitano, sonose partiti
« doi Frati miei et de la inclita et excellentissima Religione de
« Sancto Francesco et mia, li quali accesi de la salute de tua
« Maiestade e populi toi, postponendo la propria vita, se hanno

Digitized by Google

« Tu as pu apprendre de lui que l'Église Catholique et Romaine, « pas plus que son missionnaire, ne recherche l'or, ni l'argent, « mais bien votre salut, votre réforme, s'il est possible.

« Tu auras pu apprendre de lui l'affection et l'amour que le « Saint-Siège vous porte. Son chef, le prince de l'Église qui « occupe ce Siège, le Souverain Pontife Sixte IV, a montré des « plus clairement son paternel amour à l'égard de ton Excellence. « Deux de tes religieux, habitant ici à Jérusalem, ayant été « envoyés à Rome vers le Souverain Pontife comme tes ambas- « sadeurs, avec quelle allégresse et quelle joie ils ont été reçus, « avec quelle cordialité ils ont été traités, quels honneurs leur « ont été rendus en ton nom, avec quelle célérité on a expédié « leur affaire, je ne saurais te l'écrire.

« Je ne les croyais pas encore arrivés à Rome que déjà ils « étaient de retour à Jérusalem, en route pour retrouver ta Sei- « gneurie avec les instructions du Souverain Pontife. L'un d'eux, « pour la grande honte du nom chrétien et de sa nation, a renié « la foi : l'autre du nom d'Antoine, depuis deux ans qu'il est « arrivé ici, garde les lettres pontificales aussi paternelles qu'ami- « cales, les présents envoyés en signe d'affection, le propre por- « trait du Souverain Pontife, et l'anneau de son doigt qu'il

---

« posti ad venire a la presentia de tua Serenitade. E ben che uno, « zoè Frate Francesco Sagara, restasse per la via detenudo da « infirmitade, l'altro, zioè Frate Joanne de Calabria, da poi « moiti pericoli, patite e sopportate molte e varie angustie, è per- « venuto allo optato loco et alla fazia desiderata de tua Signo- « ria, dal quale haverà potuto intendere che la romana e catho- « lica Chiesa, [e] neancho lo nominato suo nuncio, non recerca « oro, nè argento, ma si la salute vostra, la reformation in « meglior stato, se el sarà possibile.

« Da quello haverà possuto intendere lo affecto e dilectione « de essa Apostolica Sede verso de vui : lo cappo e principe de « la quale è quello lo quale in essa Sede, pontifice maximo, papa « Sixto Quarto, per più chiaramente demonstrare lo paterno « amore verso tua Excellentia; doi de toi Religiosi, [che] habi- « tano qui in Hierusalem, mandati ad Roma et alla presentia « del predicto pontifice da li prenominati toi ambasciadori, « cum quanta letitia et gaudio siano stati recevuti, cum quanta « humanità siano stati da esso tractati, de quanto honore in tuo « nome recevuti, cum quanta humanità siano stati da lesso tra-

Digitized by Google

« adressait à ton Excellence en signe de fidèles épousailles;
« alléguant la difficulté de la route, il dépense l'argent qu'il a
« reçu pour le voyage et fraude le Saint-Siège comme ta Séré-
« nité dans leur intention : je ne puis le rapporter sans verser
« des larmes.

« D'un fait si consolant j'ai voulu te faire part ; ta Majesté con-
« naîtra ainsi, ce dont je veux la persuader comme d'une vérité,
« que le Saint-Siège cherche à te faire connaître son amour très
« ardent pour toi et à te manifester le vif désir de votre salut,
« que ton Excellence donc, en vrai fils du Christ et de son
« vicaire, le Souverain Pontife, réponde à tant d'amour. Donnes-
« en la preuve à son missionnaire, Frère Giovanni. Confronte
« avec lui tes savants, tes docteurs, tes évêques, tes religieux,
« pour qu'ils viennent à la lumière de la Sainte Église Romaine;
« qu'ils confèrent; qu'ils s'éclairent sur ce qui est à maintenir;
« qu'ils le confirment ; qu'ils abandonnent ce qui sera reconnu
« erroné. A ta Seigneurie d'écrire au Saint-Siège de bénir et
« confirmer ton trône, en te ramenant à une si grande vérité.
« Et ainsi pour le bien public et universel, il n'y a besoin ni
« de nombreuses consultations, ni de longues délibérations, sois

---

« ctati, de quanto honore in tuo nome recevuti, cum quanta
« celerità siano stati expediti, non tel poria scrivere.

« Si che quando credea che anchora non fossero gionti, sono
« ritornati in Hierusalem, al camino ed alla presentia de tua
« Signoria da esso summo Pontefice disposti et ordinati. De li
« quali l'uno, in grande confusione del nome christiano e de la
« sua natione, ha renegato la fede : l'altro, chiamato Anthonio,
« già doi anni da poi el suo giongere qui, ritiene le paterne et
« amicabile littere, li presenti in segno de amore, la ymagine de
« esso summo Pontefice, lo anelo del proprio dito, in signo de
« fidele disponsatione ad tua Excellentia da quello drizate. Et
« allegando la difficultà del venire, consuma la pecunia a lui
« donata per lo viaggio, defrauda la dicta Sede dal suo intento
« e tua Serenità, che senza lachryme nol proferisco.

« Di tanta consolazione questo ho voluto interponere, aziò
« che tua Maestà cognosca esser vero questo che ad quella
« voglio cum verità persuadere che la dicta Sede cercha de farte
« cognoscere l'ardentissima charità verso de te et de la salute
« vostra lo suo acceso desiderio manifestarti. Però tua Excel-
« lentia, como vero fiolo de Christo e del vicario suo, Pontifice

Digitized by Google

« expéditif, net, prompt à te résoudre : sans épargner l'or, mande « des hommes dignes de ta Royale Majesté. Ne tergiverse pas, « car c'est dans le retard qu'est le péril. Bien qu'enfant par « l'âge, montre que tu es chenu et mûr dans les sentiments. « Agis en sorte que les faits correspondent au rapport de tes « ambassadeurs, et puisque tu as reçu le nom d'Alexandre, « applique-toi à lui ressembler par la vertu, hérite de sa réputa- « tion et de la grandeur de son empire temporel, va plus loin, « et passe de cet empire au domaine spirituel et céleste ; ta Sei- « gneurie l'obtiendra si elle prête l'oreille à mes avis, si elle « donne créance à l'envoyé apostolique et à moi, si elle réclame « par ses orateurs et ambassadeurs l'union de son peuple à « l'Église Catholique et Romaine. Autrement, ce qu'à Dieu ne « plaise, et je ne crois pas que tu le fasses, il en résulterait la « honte du Christ Notre Seigneur et l'indignation des apôtres « saint Pierre et Saint Paul et de notre glorieux père saint Fran- « çois.

« Donné en la sainte cité de Jérusalem, au Mont Sion, dans « le Saint Cénacle du Christ, en 1484 ».

« maximo, corrispondi ad tanto amore : Dali expeditione al dicto « messo, Frate Joanne : Mandi cum lui li soi sapienti, li soi « docti, li soi vescovi, li soi religiosi ; li quali vengano al vero « lume de la sancta Chiesia romana ; qui conferiscano ; qui se « dichiarino, in quello sarà da tenere ; (qui se confirmino :) « quello sarà, como erroneo, da lassare qui lo lassino. Ad tua « Signoria littere et alla Sede Apostolica benedictione, la quale « confirmi el throno tuo, et te riportino ad tanta verità. Et « cossi publico et universal bene non bisognano molte consul- « tatione, non bisognano longe deliberatione. Expedissi, spaza, « accelera, delibera : non sparagnar oro, manda homeni digni « de tua regal Maestà : non induciare, perocchè ne la mora è lo « pericolo. E benchè la pueritia sia ne li anni, demonstra esser « la canitie et antiquità ne li sentimenti : fa che li facti corris- « pondino al referir de toi ambasiatori, e poi chè hai conseguito « el nome de Alexandro, studia te de conseguire la virtude, « hereditare la fama e l'amplitudine de suo dominio temporale. « Excedi e trapassa de dominio e possessione spirituale e celes- « tiale : la qual conseguirà tua Signoria, se a la mia persuasione « prestarà orechie, se al messo apostolico e mio darà expedi- « tione, se cum la romana et catholica Chiesia rechiedarà, per

Digitized by Google

La Sœur. — Pourquoi le Saint-Siège n'a-t-il pas envoyé à un si grand Seigneur des légats *a latere*, comme il a coutume de le faire ?

Le Frère. — C'est qu'il redoutait que le Grand Sultan du Caire, comme on croit, ne mît obstacle à un pareil voyage, dans la crainte d'une éventualité qui pouvait facilement arriver, la conquête en peu de temps de son empire, si le Saint-Siège s'accordait avec le Prêtre Jean. Autre motif : les légats vont avec une pompe mondaine et ne sont pas aptes à supporter les très grandes incommodités que comportent ces pays. Pour nos religieux, au contraire, rompus à la souffrance et à la pénitence, il convenait de leur imposer pareille charge. Ainsi agit le pape Léon X quand il m'envoya deux fois en Maromé, en une année je fis six mille milles. Une troisième raison, la plus efficiente, a été que notre père saint François a fondé un Ordre porté et destiné par Dieu à servir de lumière au monde, de telle sorte qu'au jour du jugement les peuples n'ayent pas

---

« soi oratori et nuntii, unione, altramente facendo (che Dio nol « voglia) et non lo credo, ne seguirà ignominia de Christo « Nostro Signore, de li apostoli soi Pietro e Paulo, del glorioso « Padre nostro sancto Francesco indignatione.

« Date ne la cità santa di Hierusalem, in Monte Syon, nel « sachro Cenaculo de Christo, nel mille quattrocento e otan- « taquatro ».

Sora. — Per chè non ha mandato la Sede Apostolica ad tanto Signore li soi legati *a latere* como costumo da fare ?

Frate. — Questo è stato per dubitatione et paura del gran Soldano del Cayro, como piatosamente se crede, aziò non havesse impedito tanto viagio, per paura de quello che facilmente li poteva intervenire, zioè, che concordandose la Chiesia cum el dito Prete Iane, in breve tempo aquistariano tuto el suo dominio. Et ancho perchè li legati vano cum pompa mundana, e non sono apti a patir quello rechiede quelli paese, zioè desdasii assai. Ma li Frati nostri suefati a mal patire et a penitentia, ad essi è stato conve-

Digitized by Google

d'excuse. Donc, avec la permission de Dieu, en Perse, en Anatolie, en Valachie, en Scythie, en Circassie, en Turquie, en Tartarie, en Albanie, il y a des religieux de cet Ordre pour illuminer les âmes qui veulent se rapprocher de Dieu et pour garder les convertis. De même, le pays d'Éthiopie, l'Inde et l'Afrique jouissent de la faveur d'un pareil bienfait : véritables serviteurs de Jésus-Christ, les Frères Mineurs n'ont de zèle à travailler que pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes fidèles.

La Sœur. — Cette dernière raison que vous avez dite, me semble plausible et me plaît pour se rapprocher de la vérité. Mais, je vous en prie, racontez-moi en combien de temps les religieux firent un si long voyage.

Ici est noté le voyage que firent nos Frères, quand ils se rendirent chez le Prêtre Jean en l'an du Seigneur 1480 (*sic* pour 1482).

Le Frère. — A la question que je lui posai sur la durée du voyage : — Onze mois, me répondit Battista [d'Imola].

---

niente de imponere tal graveza. Como fece Leone papa decimo, quando me mandò doe fiate in Maronia (che in uno anno feci sei millia miglia). La tertia causa efficacissima è stata *cum sit* che el Padre nostro sancto Francisco, cum la sua inclinata Religione è stata destinata da Dio per illuminatione del mondo, aziò quelli populi, al dì del juditio, non se possino excusare. Adunque, Dio ha permesso che cossì, como ne la Persia, Natolia, Vlachia, Zichia, Circhasia, Turchia, Tartaria, Albania, siano de li Frati de questa religione per illuminare le anime che a Dio se vogliono accostare, e custodire le convertite, similmente el paese de la Ethiopia, India et Africa sia illustrato de la gratia de tanto beneficio e de li veraci servi de Yesu Christo, Frati Minori, et zelo et operatione de li quali non è altro che honor de Dio, et salute de le anime fidele.

Sora. — Questa ultima rasone che hai dicta, molto me consona e piace per accostarsi alla verità. Ma pregote, me dichi in quanto andorono li Frati ad si longo viagio.

Qui se dinota el viagio que fecero li Frati nostri, quando

Digitized by Google

Invité par moi à relater dans l'ordre l'itinéraire et les détails du voyage, il répondit :

« Partis du *Caire* en janvier 1481 (vieux style, pour 1482), nous remontons le Nil en barque, naviguant toujours à la voile, pendant trente jours, jusqu'à une ville du sultan du Caire nommé *Naḳada* (1) : coût du fret, un ducat par tête. Nous y demeurons un mois entier, parce que les routes n'étaient pas sûres. De là, nous passons sur la rive orientale du Nil et cheminons tout le jour. Le soir, nous arrivons à un village appelé *Acherman* ? et nous y louons pour sept ducats trois chameaux comme montures et bêtes de somme pour porter nos vivres jusqu'à *Qoséir* (2) : le trajet dura quatre jours. Qoséir est sur le bord de la mer Rouge : le même jour, nous nous embarquons et, pendant trente-cinq jours, nous voguons à travers la mer Rouge avec vent favorable, à la vitesse de cinquante milles ou environ par jour : et selon l'usage, nous payons comme fret trois ducats par tête et un demi sac de farine pour nous tous. Nous

---

andarono al Prete Iane, che fo nel l'anni del Signor Mile quatrocento ottanta.

Frate. — Adimandando io questo Batista in quanto tempo erano andanti, me disse che erano stato undece mesi.

Pregailo etiam che me dicesse per ordine el camino et viagio che haviano facto. Me (ri)rispose e disse :

«Noi partimo dal *Cayro* [de gennaio 1481], e caminamo per barcha su per lo Nilo contro aqua, sempre andando cum la vela, giorni trenta : poi arivamo ad una villa del Soldan del Chayro chiamata *Nachada* (1), e pagamo uno ducato per uno de nollito. Et ivi stemo uno mese continuo, perchè le strade non erano secure. Partendose de lì, passamo el Nillo da la parte orientale, e caminamo tuto quel giorno. La sera arivamo ad una villa chiamata *Acherman* et ivi tolemo a victura tre gamelli per cavalcare e portar la victuoria per fino allo *Chosairo* (2), per ducati sete; al qual

(1) Naḳada, en amont de Kouft, sur la rive occidentale du Nil, ville de plus de 10.000 habitants.

(2) Kosséir ou Qoséir.

Digitized by Google

arrivons enfin à *Souakim* (1), ville arabe située sur une île à un demi-mille de terre. Au seigneur du lieu, nous donnons, selon la coutume, un tapis, un burnous et cinq morceaux de savon.

« De cette île, on peut aller par mer, à cinq cents milles de là, à *Achanon*, ville très commerçante, qui relève du Prêtre Jean. Durant la traversée, on trouve beaucoup de grandes îles : l'une nommée *Dahlak* (2), où se pêchent de grosses perles, est peuplée de musulmans, encore qu'elle dépende du Prêtre Jean, de même qu'une autre nommée *Disseh* (3), riche en bétail. Mais ne trouvant pas de passage à bord d'un navire, nous passons sur le continent et achetons pour huit ducats deux chameaux. Pourvus d'un bon guide, nous nous rendons à *Menna*, village habité de Maures, qui relève néanmoins du Sultan de *Souakim* :

---

loco andamo in giorni quatro. Questo *Chosairo* è alla ripa del mare Indico; e quel medesimo giorno partimo cum nave e navigamo per lo dito mare Indico cum vento prospero giorni trenta cinque, facendo miglia cinquanta al giorno, vel circha : e secundo la usanza, pagamo ducati tre de nolo per uno, e mezo sacho de farina tra tuti. Et in fine arivamo ad *Sevachim* (1), la qual è una villa sopra una insula, appresso terra ferma, mezo miglio, in la quale habitano Arrabi. Al signore de la quale demo per usanza uno tapeto et uno bronusso, e cinque pecie de sapone.

« Da questa insula sino *Achanon* se po' andar per mare distante miglia cinquecento. La qual cità è del Prete Iane molto mercantesca, e fra questo spatio se trovano molte insule maxime, una chiamata *Alech* (2), in la quale se pescano le matre perne; la quale è de Saraceni, tamen l'è reconmandata al Prete Iane, e *similiter* un altra che ha molto bestiame chiamata *Dassi* (3), de la quale non trovando

(1) Souakim.

(2) Alech ou Zalegh, comme l'appellent les auteurs arabes, est l'île Dahlak, la plus grande île de la mer Rouge, à la hauteur de Massaouah. Renommée dès l'antiquité pour ses pêcheries de perles, elle a laissé péricliter cette industrie.

(3) L'île Disseh, à l'entrée d'Annesley Bay ou baie d'Adulis.

Digitized by Google

notez que, dans cette contrée, tous les seigneurs se disent sultans, terme synonyme. De là, nous gagnons, au pied d'une montagne, un autre village peuplé de Musulmans et d'Abyssins. Nous y restons quinze jours faute de trouver une caravane suffisante pour passer en Abyssinie. Alors, bien accompagnés, nous partons en emportant du maïs à manger, car pendant quinze jours nous avons à traverser un désert.

« Nous arrivons enfin à moitié morts, à une ville nommée *Maria* (1), aux confins du pays du Prêtre Jean, où nous nous reposons trois jours.

Puis nous partons et, après sept jours de route, arrivons chez un seigneur abyssin nommé *Choum-Saroué* (2), qui nous hospitalise trois jours, nous donnant vaches et moutons, et nous fait accompagner pendant huit jours jusqu'à

---

passagio per mare, passamo su la terra ferma, e compramo doi gamelli per ducati octo : e cum bona guida andamo ad una villa chiamata *Menna*, habitata da Mori, niente dimeno, è subjecta al soldan de *Semachi* [*Senachi*] : è nota che tuti li Signori in quel paese se chiamano Soldani, id est Signori. De la qual andamo ad un altra, infra montagne, habitata de Saraceni et Abassini. E lì stemo quindece giorni per non trovar compagnia sufficiente, che passasse in terra de Abassini. Da poi partimo ben accompagnati e caminamo giorni quindece, portando cum nui melega per mangiare, per essere deserto tuto quel camino.

« Finalmente mezi morti, arrivamo ad una villa chiamata Maria (1), alli confini del paese del Prete Iane, e ivi ne repossamo tre giorni.

Da poi partimo e caminamo giorni sete, et arivamo ad uno signor de Abassini chiamato SYONSIRAVE [SYONFIAVE] (2),

(1) Dans l'itinéraire du temps de Dawit Ier, on entre en Abyssinie par le Mont Maria. Asmara est à six journées de marche dans l'intérieur (cf. CH. DE LA RONCIÈRE. *Découverte de l'Afrique*, t. II, p. 114).

(2) *Choum-Saraoué*, le gouverneur ou choum de la province de Saraoué. Saraoué, proche de l'Asmara, n'était pas gouverné par un ras comme la plupart des royaumes et provinces d'Abyssinie, mais par un choum, de rang inférieur au ras.

Digitized by Google

la limite de sa circonscription, nous défrayant de tout partout où nous passions. Le guide qu'il nous avait fourni, ne s'en retourna qu'après nous avoir conduits chez un autre seigneur du nom de *Alchadi* (1), qui agit de même avec nous. Nous nous acheminons ensuite sans guide, trois jours durant, vers le village d'un Abyssin qui nous accompagnait. Là, repos de trois jours.

Durant tout ce voyage, pas de vin à boire, mais seulement de l'eau au miel et de la cervoise faite de blé et de maïs. Puis de là, quinze jours de route, avec arrêts la nuit pour dormir dans des logements convenables. Nous sommes parvenus chez un grand seigneur abyssin, le *Tigré Makonnen* (2), auquel nous ne sommes pas présentés. Nous nous arrêtons deux jours.

---

el quale ce acceptò in casa sua, e donoce vache e castroni, cum lo qual stemo tre giorni. Dopo ne fece acçompagnare octo giornate, quanto teniva el suo dominio, facendoce far le spese per tute le ville, dove arrivavamo, habundantemente. E conduto che ne habe ad uno altro signore chiamato ASCHADI [ALCHADI], ritornò arieto la guida predicta. E questo Signore ce fece el simile al primo. Da poi ne partimo senza guida, e caminando tre dì continui, arivamo ad una villa de uno Abassino che havevamo in nostra compagnia : e lí se riposamo tre giorni.

Nè per tuto questo viagio trovamo vino da bere, ma solum aqua mellata e cervosa facta de formento e melega. Da poi ne partimo e caminamo giorni quindece, sempre dormendo la nocte a lozamenti conpetenti. Finalmente pervenimo ad uno gran Signore Abassino chiamato TEGRIMACONA [HEGRUNACHONNE] (2), al qual non se apresentamo et ivi stemo doi giorni.

(1) L'itinéraire de Battista d'Imola est désormais trop clairsemé pour qu'on puisse identifier la plupart des localités Elles ne se trouvent point dans l'itinéraire très détaillé que donne un autre missionnaire en 1519 (cf. Ch. DE LA RONCIÈRE, *La Découverte de l'Afrique au moyen âge*, t. II, p. 115, note 2).

(2) Le prince du Tigré, qui était et qui est encore un des principaux États de l'Éthiopie.

Digitized by Google

« De là, sept jours de chemin pour arriver à une grande ville nommée *Fendum*. Nous en partons le lendemain matin et, après quatre jours de route, arrivons à *Reeldete*. Nous nous y arrêtons deux jours. De là, nous gagnons en cinq jours une grande ville appelée *Vaansol* : nous y vendons les chameaux, tant à cause de leur fatigue que de l'impossibilité où ils étaient de cheminer à cause des grandes pluies. Nous achetons deux mules pour quinze ducats.

« A partir de là, nous cheminons douze jours et parvenons à l'église où le roi venait d'être enseveli (1). Dans cette église le *Ghannata Giyorgis*, autrement dit « Église de Saint-Georges » (2), aussi grande que Sainte-Marie-des-Anges, nous fûmes tous stupéfaits de voir un grand orgue très orné, fabriqué à l'italienne.

De là, nous gagnons en une journée un village nommé

« Partendone dal dito loco, caminamo giorni sete, et arivamo ad una grande villa chiamata *Fendum*. Da poi partimo la matina sequente, e caminamo giorni quatro et arivamo ad una villa chiamata *Reeldete*, et ivi stemo doi giorni. Da la quale partendone, andamo ad una grande villa chiamata *Vaansol* [*Vaasoul*] in cinque giornate, et ivi vendemo li gambelli, si che per la stancheza, e si *etiam* per le grande pioge, per le quale li gameli sono impediti a caminare, e compramo doi muli per ducati quindece.

« Partendoce inde, caminamo giorni dodece, et andamo fino alla chiesia de lo Re ; in la qual de quelli dì, era stato sepellito (1) : in la qual vedemo uno grande et ornato organo, facto alla taliana [ala ytaliana, grande como la chiesia de Sancta Maria delli Angelli, chiamata *Geneth Joryos* (2), cioè chiesia de Sancto Georgio], et fossimo tuti stupefacti.

« De lì partendoce, andamo ad una villa, luntano una

(1) Ba'eda Māryām était dans la province de Wadji, à Arāri, au sud de l'Abyssinie en l'année 1478, quand il mourut à trente ans, après dix ans de règne.

(2) L'église de Ghannata Gyiorgis, décorée comme nous l'avons vu, par Brancaleone.

Digitized by Google

Akhi Afadj (1). Nous y séjournons trente jours, faute de pouvoir passer le Nil ; la pluie et le mauvais temps qui sévissait, avaient provoqué une grande inondation. Le fleuve une fois passé, nous cheminons dix jours, et nous arrivons à la cour de ce grand roi qu'est le Prêtre Jean : elle était dans un endroit appelé *Bérarah* (2).

A la cour, nous rencontrons dix Italiens de bonne réputation :

Messire GABRIEL, Napolitain ;
Messire GIACOMO DI GARZONI, Vénitien ;
Messire PIETRO DA MONTE, Vénitien :
Messire PHILIPPE LE BOURGUIGNON ;
Messire GONZALVE LE CATALAN ;
Messire GIOVANNI FIESCHI, Génois ;
Messire LYAS DE BEYROUTH, qui apporta des lettres pontificales ;

---

giornata chiamata *Chiafeg* (1), et ivi stemo giorni trenta, per non poter passar lo Nillo, per la grande inundantia del acque piovane e mali tempi che usava. Passato che havemo lo fiume, caminamo giorni diece, et arivamo alla corte de lo Re magno Prete Iane ; la qual era in uno loco chiamato *Barar* (2).

« In la qual corte trovamo dieci Taliani, homini de bona reputatione, zioè : Miser GABRIEL, napolitano ; Miser IACOMO DI GARZONI, venitiano ; Miser PIETRO DA MONTE, de Venetia ; Miser PHILYPPO, Brogognon ; Miser CONSALVO, Cattalano ; Miser IOANE DA FIESCO, zenovese ; Miser LYAS DA BARUTHO, el qual andò cum littere papale. Tuti questi erano stati lì anni venticinque ; ma del mile quatrocento otanta vi sono andati ; Miser ZUAN DARDUINO, nepote de NICCOLÒ DA LE

(1) La cluse d'Akhi Afadj (Cf. Ch. DE LA RONCIÈRE, *op. cit.*, II, 127).

(2) Ba'eda Māryām, comme Zar'a Ya'eqōb, résidait à Dabra Berhān : ils avaient construit, non loin de là, les églises de Bēta Girgōs et d'Atronsa Maryām (Jules PERRUCHON, *Les Chroniques de Zar'a Ya'eqōb*, p. XXXVI). En 1519, un autre missionnaire arrivait également à la cour du négus, alors Dāwit II, « in la provincia di Orab, dove Barara e metropolis, et su el monte e uno castelleto dove sta il patriarcha » (Cf. Ch. DE LA RONCIÈRE, *op. cit.*, t. II, p. 115).

Digitized by Google

(Tous ceux-là étaient là depuis vingt-cinq ans; mais depuis 1480 [1482], ils en sont partis).

Messire Giovanni Darduino, neveu de Niccolò da le Carte, vénitien et mon compagnon très cher, homme intègre et de bonnes mœurs;

Colà di Rossi, Romain, qui changea son nom en celui de Georges;

Matheo da Piemonte;

Niccolò le Mantouan;

Messire Niccolò Brancaleone, de Venise;

Le susdit Frère Giovanni di Calabria;

Et Battista d'Imola.

« Qu'êtes-vous allés faire dans ce pays étranger, demandai-je à ces hommes?

— Découvrir des joyaux et des pierres précieuses, me répondirent-ils. Mais comme le Roi ne nous laisse pas retourner chez nous, nous sommes tous mécontents, encore qu'il nous traite et nous récompense bien, chacun selon notre rang. Il se complaît dans nos conversations politiques.

— Parlez-moi de l'état de ce pays et de la condition de ses habitants, demandai-je encore?

Carte, venitiano e mio caro compagno, homo integro de ogni bon costumo; Coli di Rosi, romano, el qual se mutò el nome in Zorzi; Mathio da Piamonte; Nicolò Mantovano; Miser Nicolò Branchalion, venitiano; Frate Ioanne predicto de Calabria, e Battista da Imola.

« Adimandi io questi homini, che vi erano andati a fare in quel stranio paese? Me risposero e dissero, che lor intention era de trovar zoye et pietre preciose. Ma poi che quel re non li lassava ritornar, stavano tuti malcontenti, per ben che da lo re fossero tuti, secundo el grado di ziascuno, ben premiati e provisionati. E molto li piaceva lor conversatione politica e civile. — Poi lo dimandai de la conditione de quel paese e soi habitatori. — Diseme che lor case et habitatione sono facte de chanuze linite de luto dentro e de fori. Et in dicto quel paese non si trova veruna casa de muro lavorata, nè altre habitatione; excepto che

Digitized by Google

— Les habitations sont faites de roseaux plâtrés de boue au dedans et au dehors. On ne trouve dans ce pays ni maison, ni édifice construit en pierres; sauf que tout roi, à son avènement, bâtit une église où il sera enterré. Le roi tient ses trésors dans des grottes sous bonne garde.

« Ce pays a de l'or à l'infini, peu de blé, pas de vin, beaucoup de viande, une population innombrable, grossière, rude et sans esprit. Pas d'armes de guerre, des flèches et des lances de roseaux. Le roi n'entre pas en campagne avec moins de deux cent mille, voire trois cent mille hommes. Pas d'année qu'il ne combatte pour la foi. Il ne paie aucun de ses guerriers, mais il les nourrit et les exempte de tout impôt royal. Tous les combattants sont recrutés au choix, portés sur une liste et marqués au bras, au fer rouge, de l'insigne royal. Leurs habits ne sont pas en draps de laine, — ils n'en ont pas, — mais en lin. Tous, hommes et femmes, ont le haut du corps nu à partir du nombril et marchent pieds nus. Ils sont toujours pleins de poux. Race pusillanime, ni forte ni résistante à la fatigue, mais orgueilleuse. Ce sont des champions de la foi, d'esprit plus ardent

---

ogni re, quando è creato, fabrica una chiesa dove deve essere sepellito. El suo thesoro tiene lo re in grote cum buona guardia.

« Quelo paese ha oro infinito : poco grano e senza vino; carne assai; populo infinito; gente bruta, ruza e senza ingegno. Non hano arme da combattere : le sagite e lanze fano de canne. Lo re non andaria in campo ad combatere cum meno de ducento milia persone o trecento milia. Ogni anno combate per la fede. Non paga verun che va in campo, ma li fa le spese di bocha, e fa li exempti questi combatenti de ogni angaria regale. E tuti questi combatenti sono ellecti, descripti e catterizati su lo brazo del signo regale cum foco. Non veste veruno panni de lana per che non hano, ma de lino. Tuti si homini come femine vano nudi da l'ombilico in su, e vano scalzi ; sempre sono pieni de pedochii. Gente pusilanima e de pocha forza e faticha, ma superbi. Sono zelanti de la fede e ferventi de spirito,

Digitized by Google

que tout autre peuple chrétien. Mes interlocuteurs m'apprirent beaucoup d'autres choses que je ne consigne pas pour ne pas ennuyer les lecteurs, et aussi pour retourner à notre sujet, c'est-à-dire aux indulgences et aux questions spirituelles ».

---

sopra tuti li altri Christiani. Molte altre cosse me disse le qual non pongo per non esser tedioso alli legenti, et anche per ritornar a la prima nostra intentione de le indulgentie e cosse spirituale ».

Digitized by Google

L'ÉGLISE ET LE COUVENT DES ANNONCIADES A ALBI

HISTOIRE ET DESCRIPTION

(1325-1790)

I. *Le site et l'état présent des ruines.*

La gloire d'Albi, c'est sa cathédrale et son vieux palais épiscopal, bloc énorme de briques d'aspect violemment féodal qui n'a nulle part ailleurs son pareil. Une plus ancienne cathédrale, flanquée de son cloître, les séparait jadis, qui ne fut démolie qu'au déclin du xve siècle.

Vis-à-vis du chevet de ce vénérable édifice, condamné à disparaître, se dressait, au-delà d'un fossé, sur une bosse du terrain, le prieuré Notre-Dame de Fargues, fondé en 1325, qui devint en 1508 le couvent de l'Annonciade.

Aujourd'hui le souvenir de Fargues n'est perpétué que par le nom d'une rue qui longe au sud le prieuré et dévale, en un court raidillon, droit sur l'ancien fossé. De l'église, le passant distrait ne remarque guère qu'un arc doubleau, dressé dans les airs, celui de la façade, accosté de deux tours inégales. Sur la moitié de son périmètre, au nord et à l'ouest, l'édifice est masqué par des bâtiments ou dissimulé dans un jardin privé. En 1918, lorsque le plan ci-joint fut levé, le mur de rive était encore fort bien reconnaissable même à l'est et au sud, dans les rues de Fargues et de la Souque. On a démoli depuis et rebâti, mais rebâti sur les fondations, en sorte que le parti général demeure perceptible. Le mur avec ses contreforts et ses percements, la grosse tour de l'escalier en vis, se peuvent bien observer

Digitized by Google

sur le flanc nord dans l'ancien préau et cimetière du couvent.

L'aire de la chapelle, dans l'enceinte de ses parois, est obstruée depuis longtemps par une maison de rapport, des communs et remises, de moindre élévation que l'arceau, mais cachant la vue de ses supports. Il n'y a pas de recul suffisant pour le photographe. Tout au plus pourrait-on dessiner l'ensemble de cette façade, et seulement par son côté intérieur. D'où l'insuffisance de notre cliché.

Le jardin est sans doute la partie du couvent qui s'est le mieux conservée. Il donne par une haute terrasse sur la place de l'Archevêché. On y voit encore quelque dalle funéraire en place ; d'autres forment les degrés d'un escalier au perron de la maison adjacente. Une longue voûte en berceau dans un sous-sol servait peut-être d'abri aux charrois des fermiers du monastère, lorsqu'ils lui apportaient le vin, le grain et le bois de chauffage.

Plus d'un siècle a passé depuis que les filles de la bienheureuse Jeanne de France, épouse répudiée de Louis XII, ont dû s'éloigner de leur étroite retraite après un séjour de deux cent quatre-vingt-quatre ans. Elles ne sont pas revenues. Leur souvenir mérite de ne point périr. Puisqu'il reste encore attaché à des lambeaux de murailles, menacés eux aussi par d'éventuelles démolitions, essayons, pour le retenir, de fixer l'état présent des choses, en nous éclairant sur les origines au moyen des monuments écrits sauvés du naufrage.

II. *Les deux Louis d'Amboise, évêques d'Albi, fondateurs; Mise en possession, le 22 avril 1508.*

La fondation d'une maison des Annonciades à Albi fut la dernière pensée de la sainte duchesse de Berri. Elle s'était éteinte prématurément en 1505, à l'âge de quarante ans, et n'avait pu voir encore s'ouvrir à Bourges, auprès de son palais, que le berceau du nouvel Ordre. Mais elle emportait dans la tombe la promesse qu'une bouture serait prochainement transplantée à Albi. L'évê-

Digitized by Google

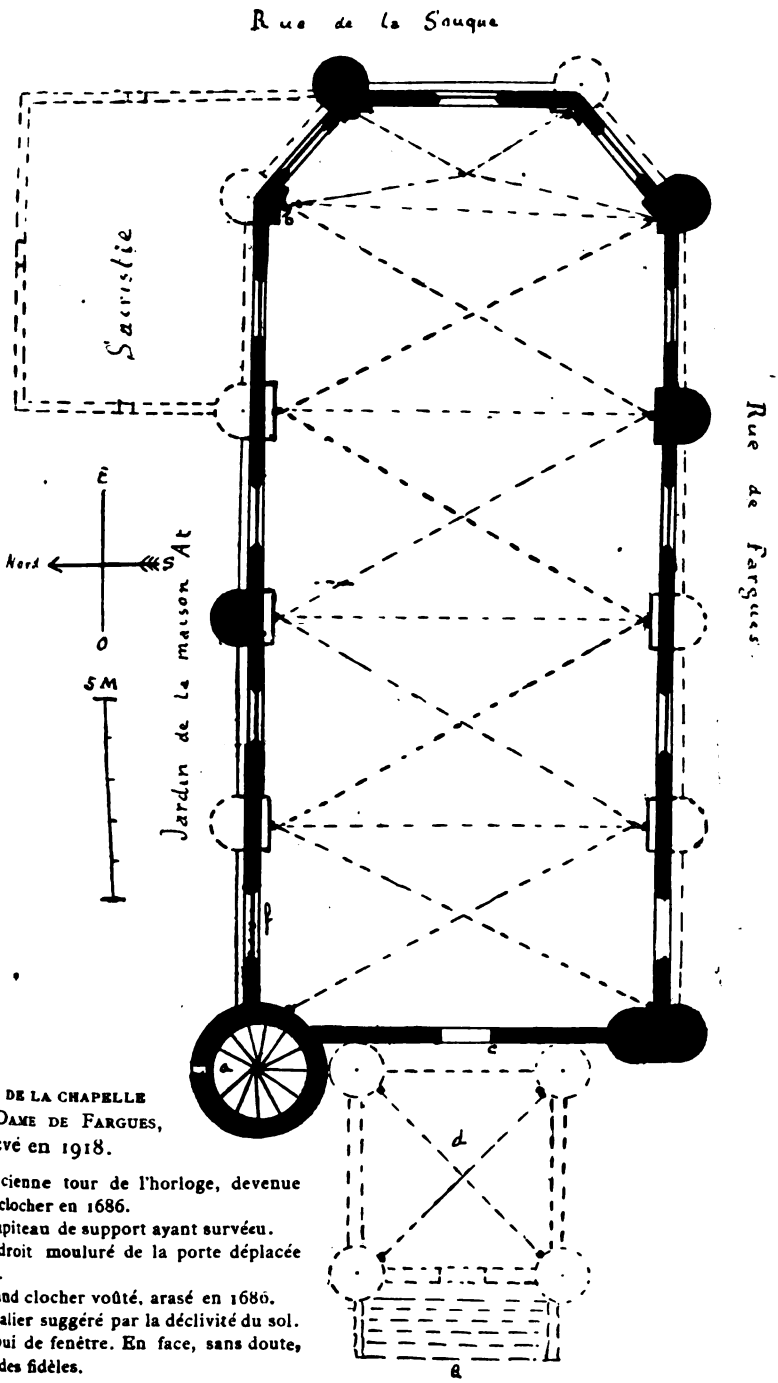

PLAN DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE FARGUES, levé en 1918.

a. Ancienne tour de l'horloge, devenue la tour clocher en 1686.

b. Chapiteau de support ayant survécu.

c. Piédroit mouluré de la porte déplacée en 1686.

d. Grand clocher voûté, arasé en 1686.

e. Escalier suggéré par la déclivité du sol.

f. Appui de fenêtre. En face, sans doute, l'entrée des fidèles.

Digitized by Google

que de cette cité languedocienne, un Tourangeau, Messire Louis d'Amboise, était pour elle un ami. Elle lui donnait ce nom, comme celui de cousin. Ministre de Louis XI, de trente ans plus âgé qu'elle, il l'avait vu naître et grandir. Discrètement il avait soutenu la cause de son mari, le duc d'Orléans, sous Charles VIII, et c'est lui qui, en fait, avait dirigé l'enquête préparatoire à la cassation de son mariage en 1498 (1). Avait-il rien à refuser à cette fille et épouse de rois, ses bienfaiteurs, disgraciée par la nature et victime infortunée de la politique? Il promit; mais, la mort l'ayant frappé dès 1503, au lendemain de la création du nouvel institut, il ne put pas tenir lui-même ses engagements; donc il en confia l'exécution à son successeur et neveu, autre Louis d'Amboise, inscrivant la future fondation dans son testament pour un legs de 4000 livres.

Le neveu prit l'affaire à cœur. Mais où loger le nouvel essaim des moniales? Pas de place disponible à l'intérieur des murs, à moins de les substituer à un institut antérieur. Il est probable que l'ancien d'Amboise avait jeté ses vues sur le prieuré de Fargues, si voisin du palais, dont la collation appartenait à l'évêché, où chapelle et résidence, existant déjà, permettraient de faire l'économie de nouvelles constructions. Une commission d'enquête, instituée par l'autorité apostolique, déclara que les religieuses de Bourges trouveraient à Fargues, outre une belle église, « une demeure, un campanile avec clocher, un cimetière, un cloître, un réfectoire, un dortoir, un jardin d'agrément et potager, des communs divers », des revenus annuels montant bon an mal an à trois cent livres tournois (2). Le

(1) M. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII.* (Paris, 1885); voir une lettre de la duchesse d'Orléans à l'évêque d'Albi peu avant 1488, p. 807, note 2. Cf. Du même, *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry* (Paris, 1883), et *Histoire de Louis XII*, 1re *partie*, *Louis d'Orléans* (Paris, 1889-1891; 3 vol. in-8°). Dans son testament, Jeanne recommande instamment à Louis d'Amboise le Jeune « d'accomplir la dévotion de feu Monseigneur d'Alby, son oncle, qui m'avoit promis et s'estoit obligé de faire un couvent de la Religion de la Vierge Marie ».

(2) Archives du Tarn, H 771 : acte du 25 février 1507, copié par Doat, vol. 113, p. 410-415, à la Bibl. nat.

Digitized by Google

prieur en exercice Jean de Buis résigna. Les consuls approuvèrent. Bref, les formalités juridiques remplies, cinq professes et trois novices de Bourges, ayant à leur tête la mère ancelle, Catherine Gauvinelle, furent installées par le cardinal évêque Louis II d'Amboise, le 22 avril 1508, en présence du vicaire général citramontain de l'Observance, Jean Sauvage, et du provincial d'Aquitaine. Le nom du Père Gabriel Maria, second fondateur de l'Ordre, n'est pas porté au procès-verbal (1). C'était la première filiale de Bourges.

L'église retiendra notre attention. Quelques rapides données sur le monastère feront suite à sa description.

III. *La Fondation du prieuré de Fargues par l'évêque Béraud* (1325-1333).

La chapelle était tout entière l'œuvre de Béraud de Fargues, évêque d'Albi de 1313 à 1334, dont les deux frères Raymond et Bernard furent, l'un cardinal et l'autre archevêque de Narbonne, neveux par leur mère du pape bordelais Clément V, Bertrand de Got. Il en décidait la construction le 20 avril 1325 (2) et organisait définitivement le prieuré destiné à desservir le 1er juillet 1333. Par son testament, en date du 7 janvier 1334, deux mois avant sa mort, il dotait l'église dont l'œuvre était achevée, de tout le mobilier de sa chapelle domestique : orfèvrerie, ornements, reliques, statues, et en outre, d'un capital de 2000 livres (3).

Il l'avait voulue « belle et somptueuse », comme disait son successeur immédiat, Pierre de Via. Elle perpétuerait à Albi le nom des Fargues. Deux prêtres séculiers, outre le prieur, lui étaient attachés. On dirait chaque jour trois messes : la première à l'aurore, la messe du saint ou de la

(1) Arch. Tarn, H 675. Voir une relation en roman dans le Cartulaire de la ville d'Albi, sous le titre : *L'intrada de las Sors de Farguas*, Arch. mun. d'Albi, AA 4, éditée par Cl. Compayré, *Études historiques sur l'Albigeois* (1840, in-4°), p. 90.

(2) Arch. Tarn, H 676.

(3) Testament traduit du latin dans Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin* (Paris, 1763, 2 vol. in-4°), II, 485-490.

Digitized by Google

férie, la seconde qui serait chantée, messe de la Vierge, la troisième, un *Requiem* pour le pape Clément V et pour le fondateur lui-même. L'office canonial devait être récité et partiellement chanté chaque jour par les trois ecclésiastiques, aidés de quatre chantres et de trois clercs. Les grandes fêtes et tous les samedis en l'honneur de Notre-Dame seraient solennisés par une grand'messe (1). Ces charges passèrent, il va de soi, aux Annonciades.

Le nom de l'architecte ne nous est point parvenu, pas plus que celui du génial créateur de la cathédrale Sainte-Cécile. C'était sans doute l'un des maîtres d'œuvre qui dirigeaient les immenses travaux d'en face. Fargues était une réduction de Sainte-Cécile. L'examen archéologique nous le montrera. Les Albigeois en avaient la sensation très nette. Un chroniqueur du XVIIe siècle qui a sous les yeux les deux monuments dans leur état premier, écrit de l'évêque Béraud : « Il fist construire [la chapelle Notre-Dame] sur le modelle de Sainte-Cécile. »

La bâtisse de la nouvelle cathédrale, décidée par l'évêque Bernard de Castanet en 1277, ne progressait que très lentement. On l'avait inaugurée par le chevet. Au bout d'un demi-siècle, l'évêque Béraud faisait graver ses armes à la clef du troisième arc doubleau : *Écartelé, au 1 et 4 d'argent à la croix pattée et alézée de gueules ; au 2 et 3 au pot de sable.* Il posait six vitraux, aussi décorés de son blason, aux pans de l'abside octogonale. Le culte ne prit possession de la première moitié qu'en 1347 : le gros œuvre ne fut achevé qu'à la fin du siècle. Béraud put contempler de ses yeux du moins une miniature du prestigieux monument.

IV. *Parallélisme entre la chapelle de Fargues et la cathédrale d'Albi.*

Sainte-Cécile appartient au type gothique de l'école languedocienne dans lequel une nef unique est bordée de

(1) Arch. Albi, AA 4. Acte copié par Doat, 113, fol. 370, daté du 1er juillet 1333.

Digitized by Google

chapelles prises entre les contreforts (1). Les échantillons, grands ou moyens, de ce modèle sont légion. Qu'il suffise de nommer : Saint-Alain et Saint-François de Lavaur, Saint-Michel et Saint-Vincent de Carcassonne, Saint-Jean de Perpignan et la nef de Gérone en Catalogne, Saint-Jacques de Montauban et Beaumont de Lomagne. Sainte-Cécile l'emporte sur ces églises dont toutes ne lui sont pas postérieures, non seulement par l'ampleur des dimensions, la majesté souveraine de l'espace enclos, mais encore par une particularité originale qui n'a pas été assez remarquée. Tandis que ses rivales maintiennent le mur de rive au ras des supports et ne l'évident que pour des chapelles dont l'ouverture a l'avantage d'accroître la surface utilisable par les fidèles, Sainte-Cécile rejette les parois de clôture jusqu'à la ligne extérieure des contreforts, en sorte que l'arc d'ouverture des chapelles se confond avec les formerets, que les énormes contreforts passent tout entiers à l'intérieur du vaisseau et masquent les baies tout en laissant pénétrer la lumière à flot, comme à la Merveille du Mont Saint-Michel, et qu'enfin un nouvel espace est incorporé à l'immense volume de la nef. Par cet ingénieux artifice, du pavement à la voûte, la largeur de l'édifice dans œuvre égale sa hauteur : trente mètres. On n'a rien bâti en France au moyen âge de mieux équilibré et proportionné, de plus simplifié et économique, de plus antique et classique, en donnant à ces derniers mots leur sens gréco-romain.

Extérieurement, ce vaisseau colossal, amas fantastique de briques, long de cent mètres, prend l'aspect d'une citadelle avec son talus en banquette, empattant les contreforts à leur base et permettant le ricochet du tir vertical, avec sa couronne de fausses tourelles, simple tranche arrondie en demi-cylindre du contrefort à sa saillie externe, avec son massif donjon couvrant totalement la

(1) Jean Laran, *La Cathédrale d'Albi*, dans la collection des *Petites monographies des grands édifices de France* (Lefèvre-Pontalis). Parmi les travaux les plus récents, E. Mâle, *L'Architecture gothique du midi de la France*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1926 : pages suggestives et éloquentes sur la cathédrale d'Albi ; Raymond Rey, *Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France* (Paris, Laurens, 1925, in-8°, 241 p.), p. 179-188.

Digitized by Google

façade occidentale et offrant comme surface de fond à la nef les monstrueux bombements de ses tours d'angle.

Les dimensions de Notre-Dame de Fargues étant restreintes, les problèmes d'équilibre, si originalement résolus à Sainte-Cécile, ne se posaient pas pour elle. Ses similitudes avec la cathédrale étaient toutes dans son aspect de petite forteresse en briques : une sorte de barbacane clocher sur sa façade occidentale, un glacis continu avec empattement des contreforts, peut-être une couverture en terrasse avec parapet au faîte des murs goutterots, mais surtout cette ceinture de fausses tourelles demi-cylindriques qui ne sont qu'un façonnement systématique de la paroi externe des contreforts. Cette disposition singulière n'était pas une innovation albigeoise. Camille Enlart nous a appris qu'elle « s'observe, dès l'époque carolingienne à Saint-Pierre de Moissac, dès le XIe siècle à Autrèches (Indre-et-Loire) et dans d'autres églises voisines, au XIIe siècle à la chapelle de Cruas (Ardèche) » (1). Elle existe à Assise dans l'église haute, construite de 1232 à 1230. A Albi, elle apparaît, un quart de siècle plus tard, dans la cour intérieure du château épiscopal, la Bisbie ; mais, c'est l'architecte de la cathédrale qui en fait un usage exclusif. Celui de Fargues n'eut pas à chercher au loin ses modèles. Peut-être se copiait-il lui même.

L'empattement en talus ne s'observe plus depuis 1920 que sur le flanc septentrional. Les dix tourelles semi-cylindriques sont toutes arasées : il ne subsiste que les deux tours de la façade. La profondeur des contreforts n'était que d'un mètre quatre-vingts, dont 32 cm. à l'intérieur et 70 cm. environ à l'extérieur. C'était suffisant pour contrebuter des arcs doubleaux d'une portée de 9 m. 50, dont la clef s'élève à 15 mètres au-dessus du pavement. Il se pourrait que les tourelles aient été reliées, les unes aux autres, par des mâchicoulis à arcs, supportant le parapet, comme on en voit au palais de la Bisbie et à l'église des Jacobins de Toulouse.

La nef unique, longue de 22 m. 50 dans l'œuvre, est

(1) C. Enlart, *Revue d'hist. francisc.*, t. III, 1926, p. 599-602 : recension de J.-B. Supino, *La basilica di San Francesco d'Assisi* (Bologne, 1924).

Digitized by Google

Digitized by Google

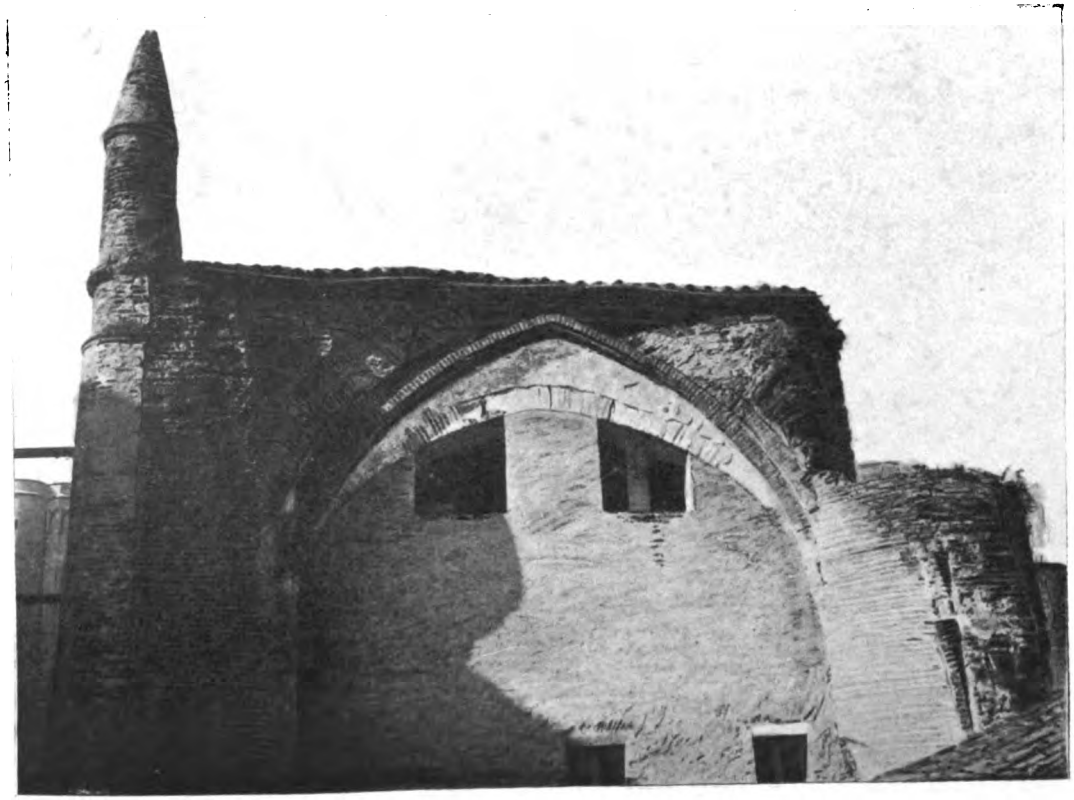

Ruines de la chapelle Notre-Dame de Fargues à Albi (1325-1333).
Fond de la chapelle. Dernier arc doubleau, bandé entre deux tours. Chœur des religieuses dans la tribune.
A droite et à gauche, échappée de vue sur le palais épiscopal et sur le chevet de la cathédrale.

Digitized by Google

divisée en quatre travées de plan barlongues de 5 mètres chacune sur le petit côté, et terminée par une abside hexagonale, profonde de moitié. Les onze fenêtres — on en peut juger par l'appui d'une seule qui a survécu — ouvertes à une faible hauteur au-dessus du sol, étaient étroites — 1 m. 40 d'embrasure — n'occupant qu'une partie du plein entre deux supports, divisées en deux baies par un meneau central, et s'élançaient sans doute jusqu'au voisinage des arcs formerets. C'est là un des traits du gothique languedocien, et une parenté avec Sainte-Cécile.

Point de chapelles latérales, prises entre les contreforts, mais contre la paroi sous la fenêtre, ici et là, un autel. L'un d'eux était dédié à Saint-Yves. En 1557, la veuve du chirurgien Vaysse d'Albi prescrivait dans son testament à ses héritiers de l'inhumer près de cet autel (1). L'inventaire de 1790 ne signale que trois autels en tout.

Les piliers et nervures de toute sorte, doubleaux, arcs diagonaux, branches d'ogives à l'abside sont tous à section prismatique : la courbe et la contrecourbe n'y font pas encore apparition. Ces bandeaux chanfreinés fusionnent aux sommiers des supports ou se noient dans la maçonnerie. Si des chapiteaux les reçoivent, ceux-ci, sculptés dans la pierre, surmontés d'un tailloir octogonal, courts et à feuillage, ont un modelé mou et sans mérite. Nous ne sortons pas des procédés de facture de l'école languedocienne.

La seule partie bien conservée de la chapelle, c'est le fond de la nef qui sert de mur d'appui à des constructions plus récentes. On voit un arc doubleau à deux rouleaux, puissamment bandé entre deux tours et mourant à ses retombées dans la maçonnerie. Ces tours neutralisent la double poussée et du doubleau et des arcs formerets, en sorte que l'équilibre est parfaitement assuré. Elles diminuent de diamètre à mesure qu'elles s'élèvent, par une série de ressauts que soulignent des talons renversés, exactement comme au donjon de la cathédrale. La plus

(1) A. Vidal, *L'ancien diocèse d'Albi d'après les registres de notaires* (Paris-Albi, 1913) ; n° 1931.

Digitized by Google

grosse, mesurant hors œuvre à la base 3 m. 20 de diamètre, sert de cage à l'escalier en vis qui montait à l'horloge. L'autre qui est pleine, est formée de la fusion de deux demi-cylindres de diamètres différents dont on retrouvera aussi le type au donjon de Sainte-Cécile. La section de ce contrefort d'angle est une ellipse dont le grand axe atteint 2 m. 50.

La petite tour a gardé sa flèche conique, bâtie en briques posées à plat. C'est le mode d'amortissement adopté au palais et à la cathédrale. On ne peut pas mettre en doute que la grosse tour n'eût une semblable couverture.

En avant de la façade occidentale s'élevait un « grand clocher soutenu par quatre grands piliers » dont il est question en 1686 au moment où sa démolition est décidée. Deux voûtes, peut-être superposées, supportaient un « couvert d'ardoise ». La cloche était suspendue à une arcade du pignon. Cette grosse tour carrée restait assez basse pour ne pas obstruer une « roze », ménagée au fronton de la façade. C'était une esquisse du futur donjon de la cathédrale en construction.

En résumé, Notre-Dame de Fargues appartient au groupe des églises gothiques de l'école languedocienne dont l'Albigeois offre maint échantillon de la même époque, à Gaillac, à Lisle-sur-Tarn, à Rabastens, mais s'apparente plus étroitement à Sainte-Cécile dont le chevet était alors terminé jusqu'à la troisième travée. L'intention d'en donner une préfiguration à une échelle réduite s'accuse, dans l'aspect extérieur surtout, par la ceinture des demi-tourelles, empattées à leur base et amorties, quelques-unes tout au moins, en flèches coniques.

V. *La Madone en argent doré.*

L'évêque Béraud avait voulu faire du prieuré le foyer de la dévotion des Albigeois à la Vierge Marie. Le culte se matérialisait pour ainsi dire dans une madone de vermeil pesant trente-cinq kilogrammes, enfermée dans le buffet de l'autel et que l'on exhibait le samedi et les jours

Digitized by Google

de fête. C'était elle Notre-Dame de Fargues ; car elle avait pris le nom du donateur. Une description contemporaine nous en est restée (1). C'était une vierge assise, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, selon le modèle des madones dites carolingiennes. Elle portait un voile sur la tête et sur les épaules un manteau agrafé par un aigle, en guise de fermail, comme la Vierge d'ivoire de l'église de Villeneuve-lez-Avignon. De la main droite elle tenait un rameau d'argent, et l'Enfant dans la gauche un reliquaire en forme de fruit, surmonté d'une croix. A la cathédre, quatre anges se dressaient, ailes déployées, au sommet des montants ; quatre lions ailés lui servaient de supports ; les médaillons des douze apôtres entouraient le siège. Le tout était enrichi d'émaux, de perles, de rubis et autres joyaux. Les Albigeois disputèrent, tant qu'ils le purent, cette œuvre d'art à l'avidité du Directoire. Ils durent se résigner à la voir partir pour la Monnaie, le 18 janvier 1798. Cette administration versait pour elle, le 1er avril 1800, la somme de 7982 francs 22 centimes (2). Stupide gaspillage du patrimoine artistique de la France.

Pour assurer la garde de ce monument d'orfèvrerie dont Albi s'éprit aussitôt comme de son *palladium*, l'évêque donateur dédoubla les responsabilités et créa un contrôle mutuel. Le « tabernacle », disposé sur l'autel, contenant avec la Madone les reliquaires, statues, calices et autres objets du trésor personnel qu'il léguait à la chapelle, eut deux serrures dissemblables et deux clefs. Le prieuré et le consulat furent les dépositaires de l'une et l'autre clef. C'était conférer à la communauté un droit tout au moins d'usage sur le trésor.

De fait, ce somptueux sanctuaire de Marie, d'une si expressive architecture, orné de vitraux coloriés et sans doute décoré de peintures, desservi par trois prêtres et

(1) Inventaire des objets d'orfèvrerie légués à la chapelle par Béraud de Fargues, dressé par ordre de son successeur, Pierre de Via, en date du 20 septembre 1335. Copie du XIVe siècle dans le Cartulaire d'Albi, aux Arch. d'Albi. AA 4 ; copie du XVIIe siècle dans Doat, vol. 113, fol. 378 ; édité partiellement dans *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, IV, 667-9.

(2) Archives dép. du Tarn, Q 186.

Digitized by Google

une *schola*, dont la visite était encouragée par maintes indulgences, accordées par les papes et les évêques, où la Toute-puissance divine se manifestait par des guérisons miraculeuses, devint le foyer et l'emblème du patriotisme local. C'est à Fargues que les consuls avaient leurs bancs; c'est donc là qu'ils rendaient à Dieu le culte officiel de la cité. C'est là qu'ils entendaient la messe du Saint-Esprit, au lendemain de leur élection et à leur entrée en charge. La madone d'argent, tel le trésor de Delphes, leur servait, en temps de détresse financière, d'encaisse métallique pour gager un emprunt. Ce fut le cas en 1437 (1).

Le prieur était en quelque façon le chapelain des seigneurs consuls et de l'Hôtel de ville. C'était un personnage de premier plan, chanoine de Sainte-Cécile, favori et le plus souvent parent de l'évêque, patron du prieuré. Tels furent Bernard de Fargues, mort en 1416, Bernard de Casillac, élu à l'évêché d'Albi en 1434, l'archidiacre Henri Jouffroy, frère du cardinal évêque d'Albi, Georges d'Amboise, aussi frère d'évêque, qui devait atteindre au faîte des honneurs dans l'Église et dans l'État, enfin Louis d'Amboise, avant de devenir coadjuteur de son oncle et cardinal, celui qui installa les Annonciades (2).

VI. *La Construction du haut chœur et la démolition du clocher au déclin du* XVII*e siècle.*

L'église de Fargues n'avait pas été construite pour servir de chapelle à un couvent de religieuses cloîtrées. A supposer que le sanctuaire occupât l'abside et la première travée, il fallut, sans doute, réserver deux autres travées pour servir de chœur aux nouvelles venues; car leur nombre dépassa bientôt la trentaine. Resta une travée pour le public. Une grille de bois, double peut-être et hérissée de pointes,

(1) Pour ce fait d'ailleurs, les consuls furent excommuniés. Voir les pièces de cette affaire aux Arch. d'Albi, FF 61; CC 188 et 194: copie de Doat, vol. 113, fol. 349 à la Bibl. nat.

(2) Catalogue des prieurs de Fargues, Arch. du Tarn, H 674, édité dans l'*Inventaire-Sommaire des séries G et H* par Ch. Portal, p. 430, et dans *Revue du Tarn*, III, 133.

Digitized by Google

masqua partiellement aux fidèles la vue de l'autel. Le service religieux fut désormais assuré par des Frères Mineurs de l'Observance, dont le couvent Saint-François s'élevait hors les murs de la cité. La chapelle ne portait pas encore le cachet de l'Annonciade et des dévotions franciscaines.

Cet état de choses ne semble pas avoir subi de modification importante pendant plus d'un siècle et demi, jusqu'à la seconde moitié du règne de Louis XIV. Alors seulement des remaniements notables furent introduits, soit à la chapelle, soit au couvent.

En 1678, le maître autel reçut un rétable monumental qui figurait en bas-reliefs dorés les mystères vénérés dans l'Ordre et les souvenirs des deux fondateurs. Le dessin en fut soumis au sculpteur toulousain, Gaillard Bor, artiste renommé dans la région, qui exigea 900 livres pour l'exécution. Son œuvre n'a pas survécu à la Révolution, mais nous en avons une description par le bail à besogne qu'il a signé (1). Dans la partie centrale, à la place d'une grande toile, Bor mettra

> une Annonciade en basse tailhe (*bas-relief*) et, autour du cadre dudit tableau, seront placées les ditx Vertus, aussy en basse tailhe ; au corps d'en haut le Père éternel en bosse et à demy-corps ; dans les niches d'entre les deux colonnes, une saincte Jeanne en royne, avec la couronne sur la teste et le sceptre à la main, portant un manteau royal retroussé sur le devant pour y peindre l'hermine, et, de l'autre costé, le Père Gabriel Maria en Cordelier, avec une crosse et mitre à ses pieds. Et, au-dessus des crédances, il y aura un sainct Joseph et un sainct Jean-Baptiste en basse tailhe.

L'artiste donne quittance le 15 avril 1680 de ce qui lui restait dû. Son œuvre est mentionnée avec les additions qu'elle a reçue depuis, dans l'inventaire du mobilier de la chapelle dressé le 28 février 1790, sur l'ordre de l'Assemblée Constituante (2) :

(1) Arch. du Tarn, A 677, fol. 352. Cf. A. Vidal, *op. laud.*, nos 1939 et 1972 ; et Ch. Portal, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Tarn du* XIIIe *au* XXe *siècle* (Albi, 1925). Notice sur Gaillard Bor, p. 38-40.

(2) Arch. du Tarn, Q 412.

Digitized by Google

Un maître-autel et deux petits autels, sçavoir le maitre-autel avec un rétable en bois, esculté, en différentes couleurs, le tabernacle en bois esculté peint et dauré dans lequel est enchâssé une Magdelaine en marbre blanc glacé...

Huit ans après, en 1686, les religieuses résolurent de rendre la chapelle à l'usage du public, et de transporter leur chœur au fond de la nef, dans une tribune aménagée sur l'aire de la tour du clocher Elles seraient ainsi plus à leur aise et mieux dissimulées. L'Espagne avait mis à la mode ces chœurs supérieurs, face à l'autel. Les travaux comportaient la démolition totale du clocher, le transfert de la cloche dans la tour de l'horloge, l'évidemment presque complet de la façade occidentale, l'aménagement d'une haute salle, avec plafond, lambris, parquet, stalles en deux rangées et grille clôturant la grande baie. Un arceau était prévu, délimitant la baie, dont la tête serait assez basse pour assurer la conservation de la rosace. L'arceau fut construit, ainsi que le montre notre photographie, mais la rose fut sacrifiée. On visite encore la salle quadrangulaire qu'on appela désormais le « chœur haut » : plafond à poutrelles apparentes, sur les murs traces de peinture décorative, aux parois des tours niches destinées à recevoir l'appui des dernières stalles. Un mur vulgaire obstrue aujourd'hui la baie en place de la grille de bois. Le maître menuisier d'Albi, Maignial, qui entreprit ces travaux à prix fait, posa l'année suivante dans ce nouveau chœur quarante stalles en noyer en deux rangées superposées, avec lambris et pilastres contre le mur.

Si de tels remaniements eurent la faveur du public dévot à la Madone, l'esthétique extérieure du monument y perdit grandement. L'ancien clocher disparut. Le bail à besogne, consenti à l'entrepreneur Maignial, le 27 mai 1686, fournit toutes les précisions désirables sur ce point, et permet de se représenter l'état antérieur. On y voit comme le grand siècle avait peu de respect pour les œuvres du moyen âge (1).

(1) Arch. Tarn, H 755, et Archives notariales de Me Malphettes à Albi, n° 452, fol. 124 v°. Cf. A. Vidal, *op. laud.*, n° 1982. — Le bail du 8 janvier

Digitized by Google

Construire un nouveau cœur quy sera placé au fond de la nef de l'esglise et à l'audret (*endroit*) où est le grand clocher souteneu par quatre grands pilliers suivant qu'il a esté designé audit entrepreneur, lequel à cest effaict demoulira le couvert d'ardoise quy couvre ledit clocher, après avoir marqué et faict marquer l'assemblage de bois dont il est composé, affin qu'il puisse estre redressé plus facilement à l'endroist ou lesdites dames s'en voudroient servir;.., plus demolira les deux voutes dudit couvert avec les quatre piliers quy le soutiennent jusques et à niveau du plancher bas du cœur ;... comme aussy démolira la muralie du fond de ladite nef depuis la cime jusques à plein pied dudit cœur, tant que, sy on trouve à propos d'en laisser une partie pour conserver la roze qui se trouve en partie d'icelle, il y faira un arceau ou demy arceau seloun qu'il sera nécessaire pour la soutenir.

De plus, démolira la muralie où est l'entrée des Pères jusques au fond et remetra la porte de ladite entrée au desoubs de l'arceau quy sera construit vis-à-vis d'icelle ;....

Il bastira la muralie quy fera le fond du cœur de deux pointes ou davantage, s'il est besoin, jusques au plancher haut dudit cœur et dudit plancher en haut d'une pointe et demy, lequel plancher haut aura du moins trois canes deux pans d'[h]auteur, et continuera d'ausser ladite muralie en pignon de la hauteur nécessaire pour placer la cloche en la mesme forme qu'elle est à présent, sinon que sans aucune incomodité elle puisse se plasser en quelque autre endroit, ce quy ne se pourra pourtant faire que de l'approbation desdites dames, après que la chose aura esté examinée. [Ayant esté examiné et conclud depuis les actes quy avoient esté passés, que le clocher se fera sur l'escalier où est à présant l'orloge]. Aussera encore les muralies des deux costés dudit cœur de la hauteur et espessur requise et nécessaire.....

On voit encore au pied de l'ancienne façade, sous le chœur, un jambage en pierre moulurée de la porte d'entrée des Pères qui s'ouvrait primitivement dans le mur de clôture. Il se pourrait que le public n'ait eu accès dans l'église que par la rue de Fargues.

Les religieuses installèrent dans ce nouveau chœur, pour les avoir plus près d'elle, leurs plus précieux trésors : la célèbre madone d'argent et une statue masque de leur fondatrice qu'elles avaient peut-être emportées de

1687 pour les boiseries du chœur se trouve aussi chez Me Malphettes, n° 453, fol. 7 v°-9. VIDAL, n° 1983. Sur Maignial, voir Ch. PORTAL, *Dictionnaire....* p. 195.

Digitized by Google

Bourges et que l'une d'entre elles, sœur Marie-Jeanne Féral, put sauver du naufrage à la Révolution : cette effigie saisissante de la morte se conserve toujours dans une niche située à l'église de Creyssens, au voisinage d'Albi (1). Les commissaires du 28 février 1790 portent à leur inventaire du mobilier du couvent (2) :

Un chœur parquetté avec les estalles doubles escultées ; un grand pupitre en bois, un petit pupitre en fer, quatre grands tableaux fort vieux ; une châsse pour le buste de sainte Jeanne, garny en glace ;... une statue de la Vierge en argent, tenant l'Enfant Jésus sur les genoux, il y a quelques reliques dans son intérieur.

VI. *Le Couvent et sa première colonisation à Rodez. Le prévôt Hélyon Jouffroy.*

Le monastère des Annonciades fut l'ancienne habitation du prieur, dûment approprié par les soins de l'évêque. Il se développait sur le flanc nord de l'église, étroitement resserré entre la place de l'évêché et la rue de la Souque, et limité sur son quatrième côté par une ruelle « fort puante et incessamment remplie d'immondicités et ordures ». Dans cet enclos exigu se trouvaient aménagés « un dortoir et un réfectoire, un potager et un cimetière, divers offices ». Tout cela était minuscule. Suffisant pour la personne du prieur et son service, comment une communauté pouvait-elle s'en accommoder ? Dès 1539, les moniales étaient là tassées au nombre de trente-quatre, sans air, sans horizon, sans espace, empestées par les miasmes de la ruelle. Rien d'étonnant que « le plus souvent et ordinairement la plus grande partie d'icelles fussent malades ». Aucun moyen de s'étendre sur place. La seule issue était d'essaimer. Encore fallait-il qu'on leur en donnât les moyens, car elles étaient sans ressources et

(1) Acte de donation de l'ex-religieuse, daté du 20 octobre 1810, dans les Registres paroissiaux de Creyssens-Entremonts, édité par H. Salabert, *Les Saints et les martyrs du diocèse d'Albi* (Toulouse, [1892], p. 386, en note). On connaît plusieurs répliques de cette statue-masque : celle de Creyssens est une des meilleures.

(2) Archives du Tarn, Q 412.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Jouffroy. Peinture à fresque dans la cathédrale d'Albi, chapelle Sainte-Croix, exécutée par des Italiens, vers 1512. De droite à gauche, l'évêque d'Albi, Jean, Bénédictin, dit le cardinal d'Arras, assisté de saint Jérôme ; Hélyon, son neveu et héritier, fondateur du couvent des Annonciades de Rodez ; Henri, son frère, prieur de Fargues.

Digitized by Google

les fondations nouvelles, à cette époque surtout, se heurtaient à des obstacles supérieurs à leur courage.

Un ami riche et influent se rencontra dans la cité même d'Albi qui les conduisit à Rodez en 1519 : ce fut la première filiale de Fargues que suivirent celles de Bordeaux en 1521 et d'Agen en 1533. Ce protecteur généreux n'était autre que le prévôt de la cathédrale, le second personnage du clergé diocésain, Hélyon Jouffroy, neveu du cardinal évêque, mort en 1473, et d'Henri Jouffroy, prieur de Fargues jusqu'en 1480. Héritier de la fortune et du nom de ses oncles, il eut à cœur de perpétuer leur souvenir, sans s'oublier lui-même, dans un monument de la cathédrale. C'était l'époque où, à l'instigation des deux d'Amboise, Sainte-Cécile recevait son incomparable parure de glyptique et de peinture, son chœur et son jubé, ses autels et ses châsses, et les étages supérieurs de son donjon.

Une équipe de peintres Romagnols, émules du Pinturicchio, et parmi eux Giovanni Francesco Donnela de Carpi, Lucrezia Cantora de Bologne, besognait avec une stupéfiante célérité, de 1509 à 1514, à enluminer totalement la voûte et les parois de l'immense vaisseau. Le prévôt prit à sa charge la décoration de la chapelle de la Sainte-Croix, la première dans la dévotion du chapitre dont le blason reproduisait une antique croix reliquaire de son trésor. Le tombeau du cardinal occupait un enfeu, creusé dans l'épaisseur du contrefort intérieur : le monument a disparu, mais les armoiries des Jouffroy le signalent : *D'or à trois fasces de sable, la première chargée de deux noisettes d'or.*

Hélyon fit peindre sur les deux autres parois, en deux registres superposés, la vision de Constantin, la défaite de Maxence au Pont Milvius, l'entrée de Sainte-Hélène à Jérusalem et l'invention de la sainte Croix. Il réserva le registre inférieur du fond de la chapelle au souvenir des siens et de lui-même. L'artiste ne trahit pas sa confiance : on en peut juger par la photographie ci-jointe. Hélyon est représenté entre ses deux oncles, à genoux, les mains en prière, le cou dégagé, vêtu d'un long surplis, l'aumusse au bras droit. Sainte-Cécile, debout derrière lui, pose sur

Digitized by Google

son épaule une main protectrice. L'écriteau, ingénieusement suspendu à l'entablement, porte :

DOMINUS HELIUNDUS JOFFREDUS LEGUM DOCTOR PREPOSITUS ALBIENSIS CANTOR ET CANONICUS RUTHENENSIS.

C'est un portrait. Admettons que les repeints de M. Marc Gaïda vers 1900 n'ont pas sensiblement altéré la ressemblance.

Devant lui, Hélyon a fait représenter son oncle, qui fut évêque d'Arras et cardinal avant de monter sur le siège d'Albi le 10 décembre 1462 : d'où le nom de cardinal d'Arras qu'on lui donne communément. Ce fut un personnage de premier plan. Ministre de Louis XI, il négocia à Rome avec Pie II l'abrogation par le roi de France de la Pragmatique Sanction : il prépara les opérations militaires qui aboutirent à la conquête du Roussillon, et força le dernier Armagnac dans son retranchement de Lectoure (1). Le voilà humblement agenouillé, les maints jointes, En dépit de son chapeau écarlate, posé à terre devant lui, de sa chape d'évêque, ornée d'orfrois, il porte sur sa tête rasée la couronne du moine bénédictin. Saint Jérôme qui l'assiste, a pendu son chapeau à un clou de l'entablement ; il tient un livre dans sa main droite, sans doute sa version de la Vulgate ; à ses pieds, sommeille le lion de l'anachorète, hôte comme lui du désert. Le même personnage, identique dans sa barbe, son costume, ses attributs et jusqu'à sa taille, et en plus, avec son nom, se retrouve dans l'actuelle chapelle Saint-Louis qui ouvre sur la nef.

En arrière, Hélyon a fait peindre son autre oncle, Henri en tout semblable à lui, sauf quelques traits du visage. C'était un ancien prieur de Fargues ; il mourut archidiacre avec le titre de Castelnau de Montmiral. Il faisait donc partie du chapitre cathédral. Saint Jean l'Evangéliste qui le patronne, a la figure imberbe et tient à la main le calice d'où sort le petit dragon. C'est son emblème traditionnel. La même effigie est représentée deux chapelles plus loin, à l'entrée de la sacristie, même pose, même taille, avec le texte emprunté à l'une de ses épîtres : *Omnis qui odit fratrem suum homicida est.*

(1) CH. FIERVILLE, *Le Cardinal Jean Jouffroy et son temps* (Coutances, 1874).

Digitized by Google

Quant à l'évêque debout dans l'angle du décor classique, qui porte dans sa main ouverte quatre boules de pain amoncelées, peut-être faut-il reconnaître en lui saint Nicolas qui était, dès le XIIIe siècle, l'objet d'un culte spécial dans la liturgie albigeoise (1).

La noble simplicité de ces trois groupes, variés dans leur symétrie, donne une impression rafraîchissante de recueillement, de distinction et d'intimité.

Hélyon cumulait donc la chantrerie de la cathédrale de Rodez avec la prévôté d'Albi. Ce fut tout bénéfice pour Rodez qu'il dota au déclin de sa vie de deux fondations religieuses : la Chartreuse et le couvent des Annonciades.

Le saint évêque de Rodez, François d'Estaing, l'énergique et patient réformateur de son diocèse, seconda les vues du préchantre, quelques difficultés qu'il ait élevées au sujet de l'emplacement du monastère et de l'annexion du prieuré de Vinnac, distrait du patrimoine du chapitre cathédral. Il était lié d'amitié avec le Père Gabriel Maria et vénérait la mémoire de l'ex-reine de France. Il consacra la nouvelle chapelle en 1524. Le couvent s'élevait au nord de la ville, tout près des remparts et du château Caldegouse qui abritait les geôles épiscopales. Il n'en reste que la statue de Notre-Dame de l'Embergue, encore à son emplacement primitif, près de l'actuelle rue de Bonald (2).

Cinq parmi les premières pionnières d'Albi inaugurèrent la fondation de Rodez (3).

VII. *Le pensionnat des Nouvelles converties.*

Revenons au couvent d'Albi et aux efforts des pauvres moniales pour se donner de l'air et de l'espace. Elles purent de bonne heure acquérir la maison dite de la Guimerie

(1) Voir le calendrier liturgique de l'église d'Albi dans les *Statuts synodaux du diocèse d'Albi au* XIIIe *siècle*, in *Revue historique du droit français et étranger*, octobre 1927.

(2) Camille Belmon, prêtre de Saint-Sulpice, *Le bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez (1460-1529)*, (Rodez, 1924, in-8° de XVIII-587 p.); p. 417 sq.

(3) Arch. Tarn, H 680.

Digitized by Google

au-delà de la nauséabonde ruelle (1). Mais, la ville d'Albi ne leur permit pas de longtemps de l'annexer à leur clôture par l'absorption de l'étroite et inutile venelle. Au milieu du XVIIe siècle encore, c'était un chanoine de la cathédrale, Jean du Ferrier, sieur de Cambiac, qui l'occupait comme locataire (2).

Elles furent plus heureuses au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes. Le roi leur enjoignit d'héberger quelques nouvelles converties et de se consacrer à leur éducation. Il n'y avait qu'à s'incliner. Les Annonciades ajouteraient l'enseignement à l'apostolat de la contemplation. Mais un agrandissement s'imposait. On acquit un nouveau local de l'autre côté de la rue de la Souque pour le pensionnat, et, à cette occasion, une cave pour la vaisselle vinaire. On établit la liaison au moyen d'un passage en dessus de la rue de cinq cannes de largeur. Les protestations véhémentes et prolongées des riverains furent vaines (3). Le maître de la France avait parlé. Les choses restèrent en l'état jusqu'à la suppression de la maison. L'inventaire du 28 février 1790 porte (4) :

> Un couvent situé à Albi, consistant en deux bâtiments, divisés par une rue au-dessus de laquelle il y a un arceau qui va dudit monastère au pensionnat desdites religieuses.

Aujourd'hui rien ne subsiste de l'arceau litigieux ni du monastère et rien ne rappelle le séjour trois fois séculaire des moniales qu'une pierre tombale gravée dans leur ancien cimetière.

LOUIS DE LACGER
Professeur d'histoire ecclésiastique
au Grand Séminaire d'Albi.

(1) Arch. Tarn, H. 755.
(2) A. VIDAL, *op. laud.*, n° 1970.
(3) Archives d'Albi, FF 151; BB 36, fol. 46v°, 50 sq.
(4) Arch. Tarn, Q 412.

Digitized by Google

UNE

BULLE INÉDITE DE SIXTE IV

(1474)

EN FAVEUR DES SŒURS DE LA CELLE

Les sœurs de la Celle, comme les Sœurs grises, appartenaient au Tiers Ordre régulier de Saint-François et, comme elles, soignaient les malades à domicile (1). Leur première maison se trouvait à Saint-Omer et remontait, s'il faut en croire les historiens de la ville, au IXe siècle. « Ces religieuses réunies d'abord au nombre de quatre et ensuite de douze, n'avaient d'autre titre que celui de *filles du pain pour Dieu*, parce que, selon la tradition, elles allaient par la ville quêter en faveur des indigentes. Plus tard elles firent l'office de gardes-malades et en retirèrent quelques petits bénéfices qui servirent à l'achat de trois maisonnettes, sur le terrain desquelles elles construisirent un petit couvent et une infirmerie. Les *filles du pain pour Dieu* étaient devenues, par les services qu'elles n'avaient cessé de rendre depuis leur établissement, l'objet de la vénération publique. A la demande de l'une d'elles qui, prétend-on, était la nièce du pape, et par l'intercession du comte de Flandre Louis III, elles obtinrent de Grégoire XI en 1377 le Tiers-Ordre de saint François avec la qualification de *Sœurs noires* qui leur fut donnée à cause de la couleur qu'elles avaient adoptée pour leur habillement. » (2).

(1) H. Lemaître, *Les soins hospitaliers à domicile donnés dès le* XIVe *siècle par des religieuses franciscaines, les Sœurs noires et les Sœurs grises, leurs maisons*, dans *Revue d'hist. francisc.*, t. Ier, p. 180-208.

(2) J. Derheims (Jean), *Histoire civile de Saint-Omer*, p. 584-585 ; reproduit par Dechamps de pas, *Histoire de Saint-Omer*, p. 282-284.

Digitized by Google

Jusqu'à présent nous n'avons pu retrouver le texte de la bulle de Grégoire XI, qui serait si importante pour l'histoire de ces sœurs ; le premier document pontifical que nous possédions sur elles était de plus cent ans postérieur; c'était une bulle d'Innocent VIII, en date du 9 janvier 1488, qui avait été publiée par Bordoni (*Archivium bullarum, privilegiorum, instrumentorum et decretorum Fratrum et Sororum Tertii Ordinis s. Francisci*, Parmae, 1658, p. 310-315) et par Wadding (*Annales Minorum*, t. XIV, p. 616). Cette bulle se donne comme la confirmation d'un privilège précédemment accordé par Sixte IV, mais ce privilège était perdu. Nous venons d'avoir la bonne fortune d'en retrouver le texte par un heureux hasard, dans les reliquats du Don J. Chappée à la Bibliothèque nationale (1).

A la vérité le document sur lequel nous avons mis la main n'est pas une expédition originale du privilège, ce n'en est qu'une surcopie du temps, mais comme elle est dument authentiquée, ses leçons peuvent être acceptées jusqu'à ce qu'un chercheur arrive à découvrir le propre parchemin émis par la chancellerie pontificale.

Le privilège de Sixte IV est datée du Vatican, 22 mars 1474. Bien que ses dispositions aient été reproduites dans la bulle de confirmation de Innocent VIII, il ne nous paraît pas inutile de les passer en revue.

I. Les Sœurs de la Celle, des couvents de Saint-Omer, de Saint-Pol et d'Hesdin au diocèse de Thérouanne, d'Abbeville et de Montreuil, au diocèse d'Amiens, s'occupent de garder les malades; elles ont reçu du Saint-Siège la faculté de prononcer les trois vœux de religion ; sur leur demande Sixte IV les place sous l'obédience du vicaire provincial des Frères Mineurs de l'Observance demeurant dans la province, de même que les Sœurs du Tiers-Ordre établies dans les diocèses de Thérouanne, de Tournai, d'Arras et Cambrai; il les fait en outre participer aux

(1) Notre confrère, M. É. Léonard, qui était chargé de classer cette série avait remarqué une pièce en faveur de religieuses du Tiers Ordre franciscain ; il voulut bien me la signaler aussitôt et me laisser le soin de la publier. Je tiens à lui exprimer ici ma très vive reconnaissance.

Digitized by Google

grâces, privilèges, libertés, indulgences, indults et immunités accordés par le Saint-Siège auxdites Sœurs.

II. Les Sœurs de la Celle ont l'habitude de porter un manteau noir par dessus leur habit gris lorsqu'elles sortent du couvent. Comme les statuts et coutumes du Tiers-Ordre défendent à ceux qui ont fait profession, l'usage des vêtements noirs et des vêtements blancs (1), les Sœurs ont été prises de scrupules et elles ont adressé au pape un mémoire à ce sujet. Sixte IV les rassure et les autorise pleinement à porter le manteau noir.

III. Sixte IV laisse à leur discrétion et à leur jugement les prières qu'elles doivent réciter chaque jour; car, quoique quelques-unes sachent lire le psautier, en général toutes ont l'habitude de dire au lieu des heures canoniales un certain nombre d'oraisons dominicales, ainsi que la règle du Tiers-Ordre le prescrit aux professes illettrées (2).

(1) En réalité la bulle de Nicolas IV *Supra montem* (16 août 1289; Ant. de Sillis, *Studia*, II, 8-14) ne défend qu'aux Frères du Tiers-Ordre les vêtements noirs ou blancs : *Fratres ipsius fraternitatis de humili panno in pretio et colore, nec prorsus albo vel nigro, communiter vestiantur*. Voici ses prescriptions pour les Sœurs : *Sorores etiam chlamide induantur et tunica de hujusmodi humili panno factis, vel saltem cum chlamide habeant guarnellum vel placentinum coloris albi vel nigri, aut palludellum amplum de canabo sive lino absque ulla crispatura consutum*. Par contre la bulle de Jean XXIII *Personas vacantes* (26 août 1413; Eubel, *Bullarium franciscanum*, VIII, 471-472) qui renouvelle à l'usage des Sœurs grises les prescriptions de Nicolas IV, spécifie que les vêtements seront de couleur grise : « *Predicti fratres et sorores secondum usum communem dicti Ordinis induerentur ; et haberent fratres unam tunicam griseam vilem, que vilitas attenderetur in pretio et colore, et unum scapulare, pro cingulo unam chordam rudem de canapo nodatam, ut moris est; haberent longum caputium et magnum mantellum de eodem panno ad modum simplicium hominum, soccolares ligatos vel cum vincleis secondum quod pauperes illius patrie habebant ; sorores autem omnia predicta haberent ut tunicam, scapulare, chordam et caputium, quando liceret, et etiam soccolares haberent, etiam super caput velum vel caputergium album, et hoc intra domum ; quando autem eas contingeret exire domum, possent habere mantellum de panno supradicto* [*id est griseo*] *una parte reversa super caput ad cooperiendum caput et aliqualiter faciem ; quando itinerarent vel laborarent possent superiores sui eis concedere licentiam ad portandum ipsarum caputium*. C'est évidemment ce texte qui aura causé les scrupules des Sœurs de la Celle et qui les aura fait douter de leur droit à porter le manteau noir.

(2) Cf. Bulle de Nicolas IV *Supra montem* (éd. cit.) : *ut illitterati alii pro matutino xij et pro alia qualibet hora vij vicibus* Pater noster *cum* Gloria Patri *dicere non omittant*.

Digitized by Google

IV. Dans le cas où il n'y aurait pas de couvent de l'Observance dans le voisinage qui puisse leur fournir un prêtre, le vicaire provincial sera chargé d'y pourvoir.

V. Sixte IV autorise les religieuses, qui ont fondé une maison à Lessines, dans le diocèse de Cambrai, avec la permission de l'Ordinaire à y demeurer et à continuer de faire partie de la communauté des Sœurs de la Celle (1).

Il est à noter que cette bulle, est datée selon le style de la Nativité, alors que la plupart des privilèges sont datés selon le style de l'Annonciation. En effet si elle avait été datée d'après ce dernier style, l'année du pontificat ne concorderait pas avec le millésime.

Le premier vidimus a été pris sur l'original en bon état et entier, sans défaut et sans rature, muni de sa bulle de plomb pendant sur lacs de soie rouge et jaune, signe des privilèges.

Il a été exécuté le 8 juin 1476 au couvent des Frères Mineurs de Saint-Omer par Henri Bouderaven, prêtre du diocèse de Thérouanne et notaire public, en présence de deux religieux de la maison, Pierre Lemaire (*Majoris*) et Michel Smecart. Cette première copie devait être destinée aux Sœurs d'Hesdin, puisque le second vidimus qui le reproduit a été écrit dans cette ville. Ce second vidimus a été rédigé le 13 avril 1488 par Rainaud Leurin, prêtre du diocèse d'Amiens et notaire public de la cour de Thérouanne, en présence de Guillaume Le Tieullier, notaire public, et de Simon Callet, tous deux prêtres.

HENRI LEMAÎTRE.

Vidimus en date du 13 avril 1488 à Hesdin, d'un vidimus en date du 8 juin 1476 à Saint-Omer, d'un privilège de Sixte IV, daté du 22 mars 1474, au Vatican, accor-

(1) Pour cette maison, comme pour celles qui sont mentionnées plus haut cf. mon article cité au début. Par suite d'une mauvaise lecture de la bulle d'Innocent VIII, j'avais situé un couvent à Thérouanne, alors qu'il n'y en a jamais eu dans cette ville. Ce couvent est à supprimer de la liste que j'ai dressée.

Digitized by Google

dant aux Sœurs de la Celle d'être soumises à l'obédience du vicaire provincial de l'Observance, de porter un manteau noir, de dire leurs heures à leur discrétion, de s'adresser au ministre provincial pour être pourvues d'un confesseur, d'avoir une maison à Lessines.

In nomine Domini. Amen.. Datum per copiam sub signo et subscriptione solitis mei notarii publici subscripti, anno ab incarnatione ejusdem Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo octavo, indi[c]tione sexta, mensis vero aprilis post festum Pasche die tertia decima, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri, domini Innocentii divina providentia pape octavi, anno quarto, quod sequitur sub hiis verbis :

In nomine Domini. Amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis pateat evidenter et sit notum quod hec est vera copia atque verum transcriptum certarum litterarum apostolicarum per religiosas sorores tertii ordinis sancti Francisci in provincia Francie consistentium, de Cella nuncupatarum, impetratarum, sanarum siquidem et integrarum, non vitiatarum, non cancellatarum nec suspectarum in aliqua sui parte, vera bulla plumbea sanctissimi in Christo patris et domini nostri, domini Sixti divina providentia pape quarti, cum cordula sericea rubei croceique coloris impendente sigillatarum, quarum tenor de verbo ad verbum sequitur et est talis :

Sixtus episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam. Ut inter eterne beatitudinis amatrices que, habitu sacre religionis assumpto, uni viro Christo Jhesu se voto celibi desponsarunt valeat juxta votum quies mentis proficere et regularis observantia stabiliri, tanto propensioribus studiis debemus illas attollere gratiis spiritualibus ac earum pia confovere proposita quanto sexu feminei fragilitas ad ferendum observantie onus potiori favore indigere noscitur. Unde nos, in sacra Petri sede meritis licet insufficientibus constituti, ut religio quelibet dilatetur ac florido decentique candore refulgeat luminosisque sanctimonie radiis ad exemplar imitationis enitescat, operarias manus apponimus et studium efficaciter impartimur ut tandem cultores cujuslibet religionis, annuente divina gratia, prestutis in stadio vite sub sanctorum patrum regulis et institutis Deo militante felicis triumphi bravium valeant adipisci. Sane pro parte dilectarum in Christo filiarum universarum Sororum Tertii Ordinis sancti Fran-

Digitized by Google

cisci in provincia Francie consistentium, de Cella nuncupatarum, nobis nuper exhibita petitio continebat quod ipse que ad custodiam infirmorum sunt deputate et in sancti A[u]domari et Sancti Pauli, Hesdinii, Morinensis, Abbatisville et Monsteroli, Ambianennis diocesis, op[p]idis domos habent et inibi moram trahunt ipsumque Ordinem expresse professe sunt trinaque religionis vota de licentia sedis apostolice emittunt, infirmis quoque quacumque infirmitate seu egritudine etiam quantumcumque contagiosa infectis serviunt et propterea a clero pariter et populo in maximo favore sunt habite, summopere desiderant ut de cetero sub cura et regimine vicarii provincialis Fratrum Ordinis Minorum, de Observantia nuncupatorum, in dicta provincia degentium, ad instar Sororum dicti Tertii Ordinis in Morinensi, Tornacensi et Attrebatensi et Cameracensi diocesibus constitutarum degant et Altissimo (1) famulentur. Et licet palium nigrum supra habitum griseum, dum foras exeunt, deportare consueverunt, tamen pro eo quod in statutis et consuetudinibus ac institutis regularibus dicti Tertii Ordinis cavere dicitur quod illum professi et professe non prorsus albo vel nigro communiter vestiantur, dubitant hujusmodi palium absque scrupulo conscientie deportare posse et cum illud tanto tempore detulerint sine multa admiratione cleri et populi novitatis nota et pusillorum scandalo dimittere non possent, pro parte ipsarum Sororum nobis fuit humiliter supplicatum ut eis in premissis o[p]portune providere de benignitate apostolica dignaremur. Nos igitur, hujusmodi supplicationibus inclinati, auctoritate apostolica tenore presentium perpetuo statuimus et ordinanus quod predicte de Cella nuncupate ac universe alie Sorores dicti Tertii Ordinis in prefata provincia ac in predictis op[p]idis et domibus aliisque locis in prefata provincia forsan edifficandis pro tempore degentes de cetero sub cura et regimine vicarii provincialis Fratrum Ordinis Minorum, de Observantia nuncupatorum, in ipsa provincia degentium, ad instar Sororum dicti Tertii Ordinis in diocesibus predictis constituta-

(1) Ms. *altissime*.

Digitized by Google

rum degere et Altissimo famulari debeant ac omnibus et singulis gratiis, privilegiis, libertatibus, indulgenciis, indultis et immunitatibus eisdem aliis Sororibus per sedem predictam in genere vel in specie concessis uti, gaudere et potiri; necnon predictum palium nigrum absque scrupulo conscientie portare libere et licite valeant et cum, ut asserunt frequentius, quantum vires illis suppetunt, infirmorum officiis occupentur quod, licet alique ex eis legere sciant psalterium, tamen omnes generaliter loco horarum canonicarum certis orationibus dominicis, ad quas regula dicti Tertii Ordinis in eadem professas illicteratas obligat[e] sint astricte, consuete vero per easdem preces in earumdem discretione et arbitrio relinquantur, cumque nulla sit in locis circumvicinis virorum congregatio ex qua posset illis quisquam prefici in ministrum quod prefatus vicarius provincialis loco ministri eisdem Sororibus de Cella nuncupatis sufficere valeat. Et nichilominus nonnullas Sorores in o[p]pido de *Lessines* dicte Cameracensis diocesis moram trahentes et dictum Tertium Ordinem professas ac de licentia ordinarii tria hujusmodi vota emittentes que sub regimine predicti vicarii degant ac gratiis, privilegiis, libertatibus, indulgentiis, indultis et immunitatibus supradictis ut gaudere possint, aliarum Sororum de Cella nuncupatarum predictarum numero et consortio, de earum consensu, favorabiliter aggregamus, non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis ac supradictis aliisque dicti Ordinis statutis et consuetudinibus juramento confirmatione apostolica vel quavis alia firmitate roboratis ceterisque contradictis quibuscumque. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostri statuti, ordinationis et aggregationis infringere vel ei ausu temerario contraire; si quis autem hoc attemptare presumpserit indignatione omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis dominice millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto, undecimo kalend. aprilis, pontificatus nostri anno tercio.

Digitized by Google

Collationata et ascultata fuit hec copia sive hoc transsumptum cum originalibus litteris apostolicis preinsertis per me notarium publicum subscriptum in conventu Fratrum Minorum in Sancto Audomaro, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo sexto, indi[c]tione nona, mensis junii die octava, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri, domini Sixti divina providentia pape quarti, anno suo quinto, presentibus ibidem discretis et honestis religiosis, videlicet fratre Petro Majoris et fratre Michaele Smecart, viris ad collationem hujusmodi ascultantibus et advertentibus testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis, et ego Henricus Bouderaven, presbiter Morinensis diocesis, publicus apostolica et imperiali auctoritatibus notarius quia de predicto exemplo transumpto sive transcripto ad suas originales litteras apostolicas preinsertas ut premittitur bullatas una cum prenominatis testibus collationem feci diligentem per quam easdem litteras cum dicto exemplo transsumpto sive transcripto in omnibus et per omnia concordare inveni, nil addito vel remoto quod sensum mutet aut variet intellectum idcirco eidem exemplo sive transcripto manu aliena me aliis prepedito negotiis fideliter scripto signum meum solitum et consuetum hic me propria manu scribente apposui in fidem et testimonium omnium et singulorum premissorum requisitus et rogatus. Sign. Henricus Boudraven.

Acta fuerunt hec Hesdinii in domo habitationis mee notarii publici subscripti, anno, indi[c]tione, mense, die et pontificatu predictis, presentibus ibidem ascultantibus et intelligentibus providis et honestis viris et dominis Guillermo Le Tieullier auctoritatibus apostolica et imperiali notario publico et Simone Callet presbiteris testibus ad premissa vocatis pariter et rogatis.

[Signum manuale R. Leurin] Et ego Reginaldus Leurin, presbiter Ambianensis diocesis, auctoritate apostolica et venerabilis curie Morinensis publicus notarius juratus, quia preinsertas litteras de transsumpto sive copia sanas et integras, non vitiatas, non cancellatas nec in aliqua sui parte suspectas ut michi intuenti apparuit vidi, tenui, legi ac de verbo ad verbum de eisdem ad presentem copiam diligentem collationem cum prenominatis testibus feci et eam concordare inveni, nil addito vel remoto quod sensum mutet seu variet intellectum ideo huic presenti copie manu mea fideliter scripte signum meum publicum et consuetum apposui hic me eadem manu subscribenti in testimonium omnium et singulorum premissorum requisitus et rogatus.

Bibl. nat., Reliquat Chappée, 1474.

Digitized by Google

MÉLANGES

LETTRE DE NOMINATION DE SYNDIC DU COUVENT DES CAPUCINS DE BEAUVAIS (1705)

La pauvreté imposée par la règle de saint François aux couvents de son Ordre ne leur permettait pas de percevoir des revenus ni de posséder des propriétés. Les aumônes qui leur étaient faites, les biens qui leur étaient légués à charge de prières ou de messes, appartenaient au Saint-Siège représenté, pour la perception des unes et l'administration des autres, par des laïcs portant le nom de père temporel ou syndic du couvent.

Ces syndics, qui avaient aussi la charge de soutenir les intérêts de la maison dans les questions contentieuses, étaient choisis parmi les notables habitants de la cité : marchands, bourgeois, échevins, magistrats, ayant déjà, en général, des attaches avec les couvents dont ils devenaient ainsi les conseillers et les représentants.

Témoin cette lettre adressée le 10 janvier 1705 à Claude Aux Cousteaux de Fercourt, conseiller au présidial de Beauvais, et lui annonçant sa nomination de père temporel du couvent des Capucins de cette ville.

Monsieur,

« Notre communauté de Beauvais ayant jeté les yeux sur vous « pour être syndic du couvent, j'ai acquiescé d'autant plus volon- « tiers à ce choix que je suis persuadé, il y a longtemps, de l'affec- « tion particulière que vous avez pour les Capucins (1) et que

(1) Claude Aux Cousteaux, né le 23 septembre 1653, de Pierre Aux Cousteaux, conseiller au présidial, et de Marie Boicervoise, était le petit-fils de Jehan Boicervoise et d'Anne de Dampierre, reçus enfants spirituels de l'Ordre de Saint-François en 1638 (*Rev. d'hist. franciscaine*, t. IV, p. 54).

Il mourut en 1734, sans laisser de postérité de son union avec Catherine Le Mareschal.

Digitized by Google

« vous leur rendrez tous les services dont ils peuvent avoir be-
« soin dans les affaires qui pourraient leur arriver. C'est ce qui
« m'oblige à vous en envoyer les patentes selon les pouvoirs que
« nous ont accordés les Souverains Pontifes qui vous établissent
« eux-mêmes leur père temporel. Je vous prie de nous faire la
« grâce de les recevoir, ce que nous tâcherons de reconnaître
« auprès de Notre Seigneur par les prières et sacrifices que nous
« lui offrirons pour votre conservation et pour vous assurer que
« j'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments de respect, Mon-
« sieur, votre très humble et très obéissant serviteur en Jésus
« Christ.

Fr. Louis Marie,
Capucin, provincial indigne.

« A St-Honoré, ce 10 janvier 1705 » (1).

A cette lettre était joint le brevet résumant les droits et les devoirs du syndic :

« Monsieur Claude Aux Cousteaux, seigneur de Fercourt,
« conseiller du roi au siège présidial de Beauvais, F. Louis Ma-
« rie d'Abbeville, provincial bien qu'indigne des Frères Mi-
« neurs Capucins de la province de Paris, salut en Notre Sei-
« gneur.

« Nous étant volontairement obligés à l'observance de la rè-
« gle des Frères Mineurs Capucins, nous nous sommes engagés
« à une pauvreté si grande suivant l'intention de notre séraphi-
« que Père saint François, que nous ne pouvons avoir que le
« simple usage des choses qui nous sont nécessaires ; ayant
« renoncé de bon cœur à la propriété et à la disposition de tous
« les biens temporels pour avoir moyen de nous appliquer plus
« parfaitement à l'exercice de l'oraison et travailler plus efficace-
« ment à l'avancement de la gloire de Dieu et des âmes ; c'est
« pourquoi afin qu'une si grande pauvreté ne fût en aucune façon
« violée, et que d'ailleurs nous ne fussions privés des secours
« dont nous pouvons avoir besoin, les Souverains Pontifes ont
« jugé à propos de remettre ce soin à quelques personnes animées
« d'un véritable zèle de charité ; et nous ayant donné le pouvoir
« d'en faire le choix, nous vous supplions, Monsieur, de nous
« rendre ce bon office ; et nous confiant en la bonté que vous

(1) Collection Bucquet-Aux Cousteaux (Bibliothèque municipale de Beauvais), t. XXXIX, p. 56. Original autographe.

Digitized by Google

« avez pour notre Ordre, nous vous choisissons et vous nom-
« mons, en vertu de la présente, syndic de notre couvent de
« Beauvais, pour recevoir au nom du Pape et du Saint-Siège
« toutes les choses mobilières ou immobilières qui ne seront
« point pécune, licitement offertes, données ou léguées à nos
« religieux pour vendre, échanger et aliéner toutes les choses
« dont l'usage leur est permis, appartenant audit Saint-Siège, en
« passer contrat, en recevoir le prix et l'employer à leurs néces-
« sités, vous recommandant tous nos religieux qui, par leurs
« prières continuelles, tâcheront de vous obtenir les récom-
« penses promises aux âmes charitables envers les pauvres. En
« foi de quoi nous avons signé ces présentes de notre main, et
« les avons fait sceller du sceau de notre office. Donné à Paris
« en notre couvent de la rue Saint-Honoré le 9 janvier 1705.

Fr. Louis Marie,
Capucin, provincial indigne (1).

Jean Vinot Préfontaine.

LA « MISE AU SÉPULCRE » DES CORDELIERS DE CHATILLON-SUR-SEINE (Côte-d'Or).

Il existe, dans une chapelle de l'église Saint-Vorles de Châtillon-sur-Seine, une « Mise au Sépulcre » qui provient de l'église des Cordeliers de cette ville, et qui fut transportée à son emplacement actuel au début du XIXe siècle. M. Henri David en a fait une étude dans les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte d'Or (2).

Ce groupe comporte neuf personnages, le Christ et

(1) Collect. Bucquet-Aux Cousteaux, t. XXXIX, p. 58. Original. (Autour du sceau représentant saint François recevant les stigmates et l'écusson de France, SIGILLUM-PRO-FR-M-CAP-FRANCIORUM).

(2) Année 1924, novembre-décembre, p. 177-182. Cette étude est illustrée par un cliché dû à M. Lorimy, président de la Société archéologique du Châtillonnais.

Digitized by Google

deux donateurs. On y voit deux gardes, Joseph d'Arimathie, Nicodème, la Vierge et saint Jean et trois Saintes femmes.

Les deux donateurs, à genoux, sont Edme Régnier de Roinprey et sa femme, qui firent exécuter ce monument en 1527.

Le Christ, étendu sur le linceul dont Joseph maintient une extrémité, repose sur une dalle au chevet relevé qui recouvre un sarcophage ; la paroi antérieure de celui-ci est décorée de douze petits personnages en bas relief, disposés en deux groupes de six.

Cet ensemble ne paraît pas être, à vrai dire, un Ensevelissement du Christ. En effet, si Joseph, à la tête, a saisi un pan de linceul, Nicodème est tout à fait étranger à l'opération, et, passif, tient dans ses deux mains un vase. Deux Saintes femmes portent également des vases; il s'agit là vraisemblablement d'une phase intermédiaire de la cérémonie entre l'Onction et la Mise au tombeau, peut-être même simplement de l'onction (1).

Les personnages sont indépendants les uns des autres et M. David constate que de cette méthode particulière d'exécution résulte un manque d'ensemble. Il est possible que la disposition actuelle des acteurs du drame autorise cette critique, mais, outre l'exemple de Monestiès-sur-Cerou (Tarn) cité par l'auteur, et où un parti analogue a été adopté, je puis en ajouter deux autres en Lorraine, à Neufchâteau (Vosges) (2) et à Varangéville (Meurthe-et-Moselle). Il est fort probable que ces groupes ont été exécutés à l'atelier, plus ou moins loin de la localité à laquelle ils étaient destinés ; le morcellement facilitait le transport en même temps qu'il permettait une disposition plus ou moins resserrée des personnages, suivant la configuration et l'ampleur de la chapelle où ils devaient prendre place. La critique doit donc s'appliquer plutôt à la disposition actuelle

(1) J'inclinerais même à croire que le pseudo-sarcophage n'est qu'un support décoré de la pierre de l'onction.

(2) Voy. André Philippe et Pierre Marot, *Le « Sépulcre de l'église des Cordeliers de Neufchâteau en Lorraine*, dans *Revue d'histoire franciscaine*, t. Ier, n° 2, année 1924, p. 144-166.

Digitized by Google

qu'au savoir-faire des imagiers. Le groupe de l'Onction de Neufchâteau, qui est une œuvre de premier ordre, et celui de Varangéville sont, eux aussi, très arbitrairement assemblés.

M. David a vu très justement, dans la théorie des douze personnages sculptés au devant du « sarcophage », la représentation du collège apostolique. Cette figuration est rare dans les Mises au tombeau, et elle est ici traitée d'une façon toute particulière, les deux groupes de six disciples marchant l'un vers l'autre. L'auteur voit dans l'allure, le mouvement, les draperies des personnages une influence italienne : « C'est, écrit-il, l'Italie et ses jolies prévenances et, à travers celle-ci, fidèlement transcrite par notre imagier, une inspiration de plus loin, celle même qui faisait refleurir l'art d'outre mont, un souffle d'atticisme ». J'ajoute qu'il y a là une interprétation, fort près de la copie, d'un sarcophage antique.

Le groupe de Châtillon est fort curieux par tous ces détails ; il est d'une bonne exécution, et, malgré quelques mutilations et le barbouillage dont il a été victime, il tient un rang très honorable parmi les œuvres du même genre.

André Philippe.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Saint Francis of Assisi : 1226-1926 : Essays in Commemoration. — London, the University Press, 1926, in-8°, XIV-332 p.

A. G. LITTLE, *Notes on the Exhibition of Franciscan Manuscripts in the British Museum.* — (S. l. n. d.) In-8°, 8 p. [Printed by Order of the Trustees of the British Museum.]

La Société Britannique des Études Franciscaines se devait de célébrer doctement l'anniversaire de la mort de saint François. Elle n'y a point manqué et le volume publié par ses soins à cette occasion est une joie pour l'esprit comme pour les yeux. Une composition fort soignée, une illustration abondante et bien choisie font de ce livre un trésor que tout franciscanisant voudra — en dépit de son prix un peu élevé pour des bourses continentales — avoir dans sa bibliothèque.

Il est regrettable que la joie que nous procure ce beau volume soit voilée par la triste nouvelle qui nous est parvenue comme nous en achevions la lecture. Walter Seton, l'éditeur (au sens anglais du mot) de ces *Essays*, le distingué secrétaire de la Société Britannique des Études Franciscaines, qui avait contribué doublement à ce volume, a été brusquement enlevé à nos études et à l'affection des siens. En dépit de sa jeunesse son œuvre était déjà considérable et l'on pouvait prédire à ce parfait gentleman une carrière scientifique des plus honorables. Sa disparition laissera un vide sensible dans l'érudition franciscanisante anglaise et dans la Société à laquelle il avait voué le meilleur de son activité. C'est pourtant une consolation de savoir qu'il a pu, avant de disparaître, voir publier le beau volume consacré au saint qu'il aimait tant. « *Laudato sia, mio signore, per suor nostra morte corporale!... Beati queli che se trovano nele toe sanctissime voluntade, che la morte secunda non li pora far male!* ».

Ce volume contient onze mémoires : *Quelques sujets franciscains dans l'art italien*, par le professeur T. BORENIUS; *L'étude des sources de la vie de saint François*, par le professeur F. C. BURKITT; *Saint François et Dante*, par le professeur E. G. GARDNER; *Les petites fleurs de saint François*, par le même; *Le dilemme de saint François et les deux traditions*, par H. E. GOAD; *Le premier siècle de l'école franciscaine d'Oxford*, par A. G. LITTLE; *Pensée franciscaine et philosophie moderne*, par le Dr C. PELLIZZI; *Les deux der-*

Digitized by Google

nières années de la vie de saint François, 1224-1226, par Walter SETON ; *La redécouverte de saint François*, par le même ; *Saint François à Rome*, par Mrs. Arthur STRONG ; *Deux mystiques franciscains : Jacopone de Todi et Angèle de Foligno*, par Miss Evelyn UNDERHILL. Le tout est précédé d'une courte préface de M. Paul SABATIER, qui n'est qu'une louange du mémoire de M. Gardner sur saint François et Dante.

Le travail de M. Borenius est un commentaire de l'illustration du volume. Celle-ci est particulièrement intéressante, puisque l'on y trouve reproduites les pièces suivantes : rétable de San Francesco à Pescia, près de Lucques, daté et signé par Berlinghieri en 1235 ; *paliotto* de l'église inférieure d'Assise, probablement de Giunta Pisano (1202-1258) ; rétable de l'église San Francesco à Pise par Ugolino de Tedice (1270-1280) ; rétable exécuté en 1437-1444 par Sassetta pour l'église San Francesco à Borgo San Sepolcro et dont les morceaux sont aujourd'hui dispersés dans les collections Berenson, Duveen, de Martel et le Musée Condé ; enfin un fragment d'un tableau d'Antonio Vivarini, représentant la stigmatisation, conservé dans la collection du Vicomte Lascelles.

Le mémoire de M. Burkitt est, à notre avis, le plus important de ceux qui sont contenus dans ces *Essays* et suffirait à en justifier l'acquisition. Le savant professeur de Cambridge y examine les sources de la vie de saint François, particulièrement à la lueur des découvertes recentes du R. P. Delorme et de celles, plus anciennes, de M. Little. Comme nous estimons que ce travail résout, pour le moment et tant que de nouvelles pièces ne seront pas versées au débat, le problème délicat que posent ces sources, il nous a paru utile d'en traduire les conclusions pour les lecteurs de cette revue : « En résumé... certaines des sources dites originales de la vie de saint François ne sont pas originales et doivent être utilisées avec précaution. *Celano 1* reste : nous ne pouvons remonter plus loin quoique nous puissions avoir à faire des réserves, étant donné ce que nous savons de l'excessive discrétion de Frère Thomas et de son respect pour ses supérieurs immédiats. En ce qui concerne *Celano 2* la position est différente. Pour une large partie de son œuvre nous possédons ses sources, soit directement comme dans les écrits de Frère Léon (*Intentio*, *Verba* c. 1-2, 4-5, et j'ajouterai au moins *Speculum* [Lemmens] 8-19), soit indirectement dans le manuscrit de Pérouse, sections C, D, E. De ces dernières D semble être rien moins que les réminiscences, jusqu'à présent inédites, que Léon envoya à Assise en 1246, le document même auquel se réfère la lettre des Trois Compagnons.

« Par ces écrits de Frère Léon nous pouvons nous faire une idée de la manière dont Celano modifie ses sources ; et que l'on puisse, dans l'ensemble, lui faire confiance, ressort du fait qu'un certain nombre de choses, supposées écrites par ses adversaires, ont été démontrées avoir été écrites par lui. Sa valeur historique dépend

Digitized by Google

entièrement de la source qu'il utilise. Là où il se sert de matériaux qui ne dérivent pas de Frère Léon, nous avons au moins une occasion où il apparait comme ayant eu à sa disposition une source hagiographique ancienne et cela sur un point qui se donne comme étant un souvenir direct de saint François.

« Les *Trois Compagnons* sont une compilation de basse époque et le *Speculum* sous sa forme la plus longue n'est pas une composition originale mais un simple réarrangement du texte de Pérouse. Et cependant chacun d'eux a son utilité. Le *Speculum* est composé de si bons matériaux que le simple arrangement des éléments fournis par le texte de Pérouse dans un ordre différent avec, à la fin, les souvenirs pathétiques des derniers jours, fait apparaître saint François devant nos yeux d'une manière plus vivante que ne le fait Celano. *Les Trois Compagnons*, compilés à l'origine pour compléter le portrait du saint, en nous donnant un récit de ses débuts et des stigmates (choses presqu'entièrement omises dans le *Speculum*), ont toujours une certaine valeur historique, car les récits dans lesquels *les Trois Compagnons* sont parallèles à *Celano 2* ne semblent pas avoir été empruntés directement à cette source mais, comme le texte de Pérouse, aux sources de *Celano* 2, c'est-à-dire à la collection de réminiscences envoyées à Assise en 1246.

« Mais ces mémoires ne sont pas ceux du seul Frère Léon et les souvenirs de Léon ont tous le caractère de contes et de propos détachés. Angelo Clareno se trompait en disant que Léon avait écrit une *Vita Francisci*. Ce qu'il avait fait c'était de nous laisser une merveilleuse collection d'anecdotes qui s'ajoutent au récit de Celano mais ne le remplacent pas ».

Les deux mémoires de M. Gardner portent la marque habituelle de cet auteur, c'est-à-dire qu'ils sont d'une lecture agréable et témoignent d'une connaissance remarquable des littératures dantesque et franciscaine. L'article sur *Dante et saint François* montre avec clarté l'influence subie par l'altissime poète avec, je le crains, une tendance à considérer comme particulièrement franciscaines des idées courantes dans la littérature médiévale des XIIIe et XIVe siècles : la courtoisie, par exemple. On notera avec intérêt les emprunts de Dante à l'*Arbor Vitae* d'Ubertin de Casal et d'une façon générale tout ce que dit M. Gardner sur les sources franciscaines de la Divine Comédie. La fin de l'article est consacrée à la question de l'identité du mystérieux Frère Illuminato dont il est question au chant XII du Paradis. J'avoue qu'elle m'a paru inférieure au reste de l'article et qu'en particulier je demeure insensible à l'argument, d'ordre purement sentimental, qui rallie M. Gardner à l'opinion courante. Frère Bartolomeo de Pise me semble sur ce point avoir donné la vraie solution dans le *Liber Conformitatum*.

Le commentaire sur les *Fioretti* qui forme l'objet du second article de M. Gardner aurait, je crois, gagné à tenir compte des

Digitized by Google

résultats établis par M. Burkitt. Néanmoins c'est dans l'ensemble un exposé clair, sinon très neuf, de la question.

En fondant son Ordre, saint François avait devant lui un dilemne : son Ordre aurait-il un caractère érémitique ou au contraire apostolique? Le saint lui-même n'a jamais pu prendre une décision nette sur ce point et, après lui, l'Ordre a subi l'action de ces deux tendances. Ce sont ces variations qu'étudie M. Goad avec une sympathie, peut-être un peu trop marquée, pour les solutions qu'a approuvées l'Église. On remarquera dans ce mémoire les arguments exposés p. 144 au sujet des relations à établir entre le développement des villes au XIIIe siècle et celui des églises des Mineurs. Ce point d'urbanisme franciscain mériterait d'être repris et développé.

C'est aux débuts, au premier siècle, de l'école franciscaine d'Oxford qu'est consacré le mémoire de M. Little. Le succès de celle-ci, dû à l'heureuse coïncidence d'une dispersion des étudiants parisiens et de la présence à la tête de la nouvelle fondation franciscaine d'un séculier de génie, Robert Grosseteste, fut foudroyant. On nous expose avec clarté le mode de recrutement des élèves et des maîtres, certains de ceux-ci sont même l'objet de notices très neuves (Thomas d'York et John de Galles), et leurs méthodes de travail. Le travail présente les qualités et les défauts habituels des travaux de M. Little : sûreté d'information, netteté d'exposition et... modestie excessive des conclusions (1).

Il y aurait intérêt, semble-t-il à M. Pellizzi, à étudier les relations qui existent entre la pensée franciscaine et les philosophies modernes. Est-ce bien sûr? En tout cas je n'ai pas trouvé dans l'article de M. Pellizzi d'arguments bien convaincants. L'article se lit d'ailleurs avec plaisir.

Les deux dernières années de la vie de saint François et un exposé du mouvement des études franciscaines au XIXe siècle forment l'objet des deux articles du regretté Walter Seton. Je note dans le second l'omission du nom d'Ozanam et de celui d'Henry Thode.

C'est une vieille querelle qui renait dans le mémoire de Mrs. Strong. On veut nous y prouver que Rome a eu sur saint François une influence au moins égale sinon supérieure à celle d'Assise. Je crains fort qu'il n'en soit rien et en tout cas il faudrait que cette thèse fût soutenue à l'aide d'autres arguments pour avoir chance d'être acceptée.

Dans le travail qui termine ce volume, Miss E. Underhill étudie les rapports de Jacopone de Todi et de la bienheureuse Angèle de Foligno. Ces rapports sont pris du point de vue purement mystique et Miss Underhill conclut à une influence exercée par le poète sur

(1) Nous recevons au moment de corriger ces épreuves un autre article de M. Little sur le même sujet paru dans l'*Archivum Franciscanum Historicum*, t. XIX, 1926. C'est la rédaction *ad usum eruditorum* de l'article des *Essays*. Nous y reviendrons, car le travail est d'importance.

Digitized by Google

la tertiaire. L'argumentation de Miss Underhill m'a paru un peu insuffisante et je le regrette car l'idée suggérée par l'auteur de l'action exercée par la poésie religieuse dans la diffusion des doctrines est intéressante et mériterait une étude détaillée. Espérons que Miss Underhill y reviendra.

En résumé un livre qui, pour n'être point sans défauts dans certaines de ses parties, contient de fort bonnes et même d'excellentes choses et auquel certains de ses articles assureront un succès légitime et durable. Il fait le plus grand honneur à la Société Britannique des Études Franciscaines.

Le British Museum a également célébré le centenaire de saint François en offrant à ses visiteurs une exposition de manuscrits franciscains. M. Little a été chargé par les *Trustees* de ce noble établissement de rédiger un catalogue sommaire de cette exposition. Espérons que celle-ci a attiré beaucoup de visiteurs et que ceux-ci ont lu la petite brochure de M. Little. Ils y auront appris beaucoup et ce qu'ils auront appris sera excellent. Je n'insiste pas. Je signale, de peur qu'elle ne s'y égare, la variante curieuse apportée au texte de *Celano 1* par un des manuscrits exposés. Dans le passage où Celano nous dit que saint François était un commerçant avisé, le manuscrit signalé par M. Little ajoute une négation. Cette variante capitale aurait, selon M. Little, échappé aux éditeurs de Quaracchi et cependant « elle est requise à la fois par le sens, le rythme et le style habituel de Celano ».

R. Fawtier.

Vittorino Facchinetti, O. F. M. *Saint François d'Assise, dans l'histoire, dans la légende, dans l'art*, traduction de la comtesse de Loppinot, avec la collaboration de M. Fernand Feugère. — Vanves (Seine), Impr. franciscaine missionnaire, 1926. In-4°, LXIV-730 p. Illustré. — Prix : 100 fr.

Au milieu de tant de publications suscitées par le 7e centenaire de saint François, le P. F. a su se frayer une voie, sans faire double emploi avec personne. Son but a été de « recueillir tous les rayons qui émanent de la figure du Saint » (p. 232). Il divise son œuvre en dix-huit chapitres portant les titres suivants : I. Le chevalier ; II. Le « poverello » ; III. L'ermite ; IV. L'apôtre ; V. Le fondateur ; VI. Le père ; VII. Les fils ; VIII. Le pacificateur ; IX. Le missionnaire ; X. Le législateur ; XI. L'inspirateur ; XII. Le mystique ; XIII. XVII. Le séraphique ; XIV. Le martyr ; XV Le poète ; XVI. Le testateur ; Le thaumaturge ; XVIII. Le triomphateur.

Pour parer au décousu de la narration, un index chronologique (p. XLV-XLVII) permet de suivre la vie du saint, année par année. — A noter que ce n'est pas en 1219 (p. XLVI) que fr. Pacifique vint en France et les premiers Mineurs en Angleterre, mais en 1217 et en 1224.

Digitized by Google

I. Avons-nous au moins, dans ce fort volume sur papier glacé, d'une impression serrée quoique très nette, avons-nous tout ce que les historiens nous ont appris d'authentique sur saint François ? Non. Pour ne parler que du plus important biographe, Thomas de Celano n'a pas été méthodiquement et entièrement exploité.

Ce gros livre ne nous racontera pas la grande épreuve du Fondateur, depuis son retour de Terre-Sainte (automne 1220) jusqu'à sa mort en 1226. — Le douloureux conflit des dernières années tient à une fausse interprétation de l'Évangile, saint François regardait comme une loi définitive la péricope du missel : *Ne portez rien en voyage etc.*, alors que le Christ n'en avait fait qu'une prescription temporaire (1). Le cardinal Hugolin, plus canoniste que théologien, ne paraît pas avoir essayé de le lui démontrer, pas plus que personne. Si au lieu de ce littéralisme mortel, le Séraphique avait mieux lu tout le texte évangélique, il se serait épargné bien des angoisses à lui et à son Ordre.

Le P. F. ne nous a pas montré suffisamment les lacunes de saint François, son incompréhension de la science (au moins ses contradictions apparentes sur ce point) (2), parce que lui, l'intuitif, le poète, doué d'une merveilleuse mémoire, il ne sentait pas le besoin d'extraire des livres, comme d'une mine, au moyen d'un travail pénible, les notions necessaires pour s'instruire et instruire les autres. — Il reconnaît qu'après la scène de l'expulsion de « la maison des Frères » de Bologne, fin 1220, où Hugolin dut intervenir, le cardinal agit sur saint François pour lui faire donner sa démission, sous prétexte de refaire sa santé (p. 358). Mais alors, pourquoi écrit-il (p. 452) que ce fut pour pratiquer l'obéissance envers un subordonné ? Au fond, malgré ses dénégations inspirées par l'humilité, saint François ne se résigna jamais à sa mise à l'écart, lui le créateur de la Fraternité. Th. de Celano, II, ch. cxviii, nous le dépeint dans sa dernière mala-

(1) Mgr Baudrillart, *S. François et l'Église*, sermon à Notre-Dame de Paris, 4 octobre 1926 (Édition de *La Vie franciscaine*), p. 21, a bien mis cette idée en lumière. Il rapproche des paroles de la première mission celles du Christ à la Cène : « Quand je vous ai envoyé sans sac, sans bourses, sans chaussures, quelque chose vous a-t-il manqué ? — Rien. — Eh bien ! maintenant, que celui qui a un sac l'emporte, et de même celui qui a une bourse ; que celui qui n'a pas de bourse vende sa tunique et achète une épée ! ».

(2) A la p. 356, le P. F. n'a pas replacé dans son cadre la scène du novice qui demande un psautier à saint François. C'était un convers, sachant très peu lire, à qui fr. Élie avait concédé un psautier (sans doute dans le dessein de s'en faire une créature, comme la suite le démontra, car il s'appuya de préférence sur les frères lais, plus souples et moins intelligents que les clercs). Celui-ci voulait de plus l'assentiment de saint François. Or la règle portait que les illettrés ne devaient pas chercher à étudier. La réponse négative du saint s'explique ainsi tout naturellement. Combien d'autres traits de sa vie sont inintelligibles, faute du contexte circonstancié !

Digitized by Google

die, en proie à son chagrin, se dressant sur son lit et criant : « Quels sont-ils ceux qui m'ont arraché ma famille de mes mains? Si je puis aller au chapitre général, je leur montrerai quelle est ma volonté... » Et après la crise il retombait abattu sur sa couche. Pas un mot de cette douloureuse agonie dans le P. F. Pas une allusion à la description, par le saint, du ministre général idéal, ce chef-d'œuvre inégalé dans les Annales des Ordres religieux. Rien de cette psychologie du patriarche des Mineurs, touchant les délateurs, les envieux, les détracteurs, que Celano, II, ch. cxv, a si bien relevée. Et combien d'autres particularités passées sous silence !

Dans le récit de la dévotion de saint François à l'Eucharistie (p. 486-492), l'A. a omis la note manuscrite de son bréviaire-missel (1), nous apprenant sa façon de suivre la messe. — Au chapitre VII : « Les Fils », il a négligé de mentionner tous ceux qui ont eu des rapports avec leur Père, de son vivant, tels que les deux étudiants de Bologne, les BB. Rizier et Pélerin, les BB. Gui de Cortone, Bienvenu de Gubbio, Bentivoglio, Roger de Todi, André de Spello, tous sur les autels.

Le P. F. prête à saint François (p. 262) cette parole : « Je jouis plus du royaume de France que son monarque lui-même... » Fr. Ozanam (2) la revendiquait pour Jacopone de Todi. — En appelant son héros « le grand démocrate d'Assise », (p. 264) l'expression de l'A. a sûrement dépassé sa pensée ; il voulait dire : « le grand démophile ». — Les sept martyrs de Ceuta n'ont pas subi leur supplice en 1221 (p. 223), mais en 1227. — Pierre Cattani n'était pas prêtre (p. 111), mais seulement chanoine d'Assise ; fr. Sylvestre fut le premier prêtre de l'Ordre. — La lettre de fr. Élie annonçant la mort de saint François ne fut pas son seul écrit (p. 674), il existe de lui une lettre antérieure adressée aux Frères de Valenciennes. — Jean Bonelli, de Florence, était provincial de Provence et non de France (p. 200), de même que le B. Agnello était custode et non provincial de Paris (p. 334). — On aimerait avoir plus de détails sur le « vitrail datant de la première moitié du XIIIe siècle au Mont Saint-Michel » (p. 665), évoquant la mort de saint François.

Voici une querelle plus importante. Le P. F. écrit (p. 706) que le « saint aurait exprimé le désir d'être enseveli sur une colline à l'ouest de la ville, là où l'on faisait justice des malfaiteurs et qu'on appelait la colline de l'Enfer ». En note, il reconnaît la déformation populaire du nom de la colline appelée primitivement « colline inférieure », en raison de sa seule position topographique. Le P. Fratini (3) ajoute que le terrain, sur lequel l'église et le couvent furent bâtis, était une

(1) Cf. *Speculum perfectionis*, éd. P. SABATIER, Paris, 1898, p. 175, 230.

(2) *Les Poètes franciscains*, dans *Œuvres complètes*, t. V, Paris, 1882, p. 166.

(3) G. FRATINI, Min. Conv. *Storia della basilica e del convento di S. Francesco in Assisi*, Prato, 1882, p. 11.

Digitized by Google

propriété privée qu'il fallut acquérir. Donc ce n'était pas le lieu ordinaire de l'exécution des criminels. Ce lieu, nous le connaissons, il était sur une des places de la ville. C'est le P. F. lui-même qui nous l'indique (p. 449) d'après Th. de Celano, quand il raconte comment, pour se punir d'une prétendue gourmandise, saint François se fit traîner la corde au cou, « jusqu'à la place où l'on exécutait les malfaiteurs ». Encore une soi-disant tradition qui repose sur un fondement ruiné. — Quant au Tiers-Ordre (p. 288-290), il rencontra, dit le R. P., « surtout dans les débuts, un succès énorme, une diffusion presque incroyable ». Ce succès n'est pas justifié par l'histoire. Les plus grandes fraternités connues d'Italie comme celle des Frères de Bologne, n'ont jamais atteint cent membres au XIIIe siècle. Et le P. F. lui-même (p. 290), ignore si les « deux nouvelles fraternités » créées par les Prêcheurs et les Mineurs, dont parle la lettre faussement attribuée à Pierre de La Vigne, concernent le Tiers-Ordre ou la confrérie de « La Vierge des louanges ». Enfin, il a oublié de mentionner le Tiers-Ordre pour les prêtres dont saint François avait eu l'idée, essai qui d'ailleurs n'aboutit pas. C'est Bernard de Besse qui nous l'apprend dans son *De laudibus B. Francisci.*

II. Alors que M. Beaufreton s'en tient à l'œuvre unique de Th. de Celano, le P. F. a imité Barthélemy de Pise qui recueillit dans ses Conformités toutes les belles histoires qui se racontaient sur le Père Séraphique. Il s'efforce de justifier son procédé en alléguant que bien « souvent les épisodes même qui semblent dépourvus de toute autorité, peuvent avoir, et ont souvent en réalité, une grande valeur symbolique, parce que, formés à un esprit éminemment franciscain, ils deviennent véhicules d'idées morales » (p. XXXVII). Il nous permettra de faire remarquer que si l'esprit franciscain est un esprit de simplicité, ce n'est pas un esprit de puérilité. Telle légende, comme celle du corbeau qui parle (p. 530), qui va quêter pour les frères à l'infirmerie, qui enlève la mitre d'un évêque et le casque d'un chevalier, et finalement va mourir sur le tombeau de saint François, est plutôt une histoire pour Images d'Épinal que pour une Vie du saint.

Dans ce genre, le R. P. nous déconcerte. Il n'hésite pas à emprunter à Anatole France (p. 211-212) une nouvelle au sujet de sainte Claire. Mais que dire de cette autre légende (p. 213) où saint François et sainte Claire se promènent seuls ensemble aux environs d'Assise... et « ne se quittèrent plus »? N'est-elle pas en contradiction flagrante avec ce que nous connaissons historiquement des deux saints?

Une belle légende, qui a échappé à l'auteur des Conformités (et c'est bien extraordinaire qu'il ne l'ait pas connue pour son parallélisme), veut que saint François soit né dans une étable comme le Christ (p. 3-4). L'A. constate que B. Gozzoli est le premier à avoir représenté cette scène au XVe siècle, mais il ne dit pas d'où il tient que l'étable a été « transformée en chapelle depuis le XIIIe siècle »?

L'histoire de saint François, rapportée par B. de Pise, comman-

Digitized by Google

dant à un futur novice de planter des choux la tête en bas, est-elle dans la mentalité franciscaine ? Voit-on bien l'Assisiate s'occupant du potager ? — L'anecdote : « Mon frère, allons prêcher » (p. 466), inconnue au moyen âge, a défrayé la littérature pieuse du XIXe siècle. Cette conception du saint parcourant la ville avec un novice, les yeux baissés, les mains dans les manches, est visiblement inspirée de la fameuse statue espagnole d'Alonzo Cano, tout à fait dans le goût de la contre-réforme. Nous connaissons par les *Fioretti* un autre sermon typique de saint François avec fr. Rufin, à la cathédrale d'Assise, mais dans un costume sommaire, avec de simples fémoraux. Lequel des deux est le plus authentique ?

Le R. P. n'a pas manqué de rapporter la légende d'après laquelle saint François aurait refusé le sacerdoce par humilité (p. 445). C'est mal comprendre le moyen âge. Frère Élie, qui ne brillait pas par cette vertu, ne sentit nullement le besoin d'être prêtre. On ne lit même pas qu'il fût diacre. L'idée d'ailleurs très belle du sacerdoce, telle qu'elle est comprise aujourd'hui, remonte à l'école bérullienne.

Il semble qu'il aurait fallu d'abord consigner tous les faits et toutes les paroles authentiques de saint François, et signaler en notes les douteux et les légendaires. Le livre y aurait gagné en valeur.

III. Si nous avons dû faire des restrictions au sujet de l'histoire et de la légende, il convient de louer sans réserve l'illustration. Il n'y a sans doute pas une Vie de saint François qui contienne autant de reproductions de tableaux de maîtres, d'images et de statues, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Magnifique témoignage des artistes de toutes les époques en l'honneur de celui qui fut si sensible à la beauté. L'A. s'est ingénié à les grouper, comme pour corroborer chacun des faits saillants de la vie du saint. Tout au plus, pourrions-nous lui reprocher de n'avoir pas daté, au moins approximativement, chacune des reproductions. Ainsi on arriverait peut-être à connaître le nom de la Carmélite à la chape encore barrée de noir de la p. 291. Une longue table donne la liste, page par page, de ces œuvres d'art (p. LIII-LXIV).

IV. La traduction française a été faite d'après la 2e édition italienne de 1926. En général elle coule agréablement. Cependant les traducteurs ne paraissent pas avoir compris suffisamment tous les documents. Ainsi Th. de Celano II, ch. XXVI, relate une question de fr. Pacifique à saint François : « Qualem tribulationem tibi feci, *charissima mater* ? » La traduction porte : « Quelle douleur t'ai-je causée, ô mon bien-aimé Père ? » (p. 571). — Ils traduisent par « grosse toile » (p. 406) le latin *de saccis* qui signifie étoffe de drap. — Les biographes disent qu'après avoir rendu ses vêtements à son père, saint François se revêtit du manteau d'un serviteur de l'évêque. Ici nous avons « une simple chemise dont lui avait fait cadeau un serviteur du prélat » (p. 406). — Au lieu de « *l'antique* roi des vers » (p. 326) il faudrait dire « l'ancien ». — Aegidius a donné en français

Digitized by Google

Gilles et non Égide (p. 227). — Le monument de « Lebretto » à l'Aracœli (p. 571) est celui du cardinal d'Albret.

Des auteurs qui ont écrit en latin sont transformés eux et leurs œuvres en italien : *Da Pisa, Frutto I* de sa *Conformità*, p. 7, 9, 123, 340 ; *Cronaca dei XXIV Generali*, p. 515 ; *Specchio di perfezione*, p. 355 ; *Giuliano da Spira*, p. 14, 19 ; *Da Giano*, p. 330 ; *Da Celano Trattato dei miracoli* (p. xxvii), p. 16 ; Un *Specchio* est attribué à Hubertin de Casal, p. 360, appelé ailleurs « Hubert » p. 355, qui a écrit l'*Arbor vitae* et non le *Speculum*. — Des Français sont eux aussi habillés en italien : *Pietro de Giovanni Olivi*, p. 521 ; *Claudio* Frassen, p. 3 ; *Thomassini*, pour Thomassin, p. 405 ; P. *Aureola*, pour P. Auriol, p. 251 ; F. *Damaironis*, pour F. de Meyronnes, p. 252 ; *Livaro*, pour Livier Oliger, p. 114 ; *Lorena* pour Lorraine, p. 323. — Par contre, des noms qui devraient rester italiens sont traduits en français : Montefalco devient *Montfaucon*, p. 478 ; Ognissanti de Florence devient le couvent de *la Toussaint*, etc., etc.

Enfin, faire paraitre le *Liber pontificalis* de Mgr Duchesne en 1856 (p. 580), au lieu de 1886, c'est un lapsus qui montre que les épreuves ont été hâtivement corrigées.

Il est regrettable que ce livre qui contient tant de documents difficiles à trouver ailleurs, qui fait tant honneur aux presses des Franciscaines Missionnaires de Vanves, n'ait pas été complètement revu par un homme du métier.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

ÉLIE MAIRE, aumônier au collège Stanislas. *Le Baiser de saint François et de saint Dominique*. — Paris, P. Lethielleux [1926]. Petit in-8°, xiii-105 p.

Charmante brochure où M. Maire a réuni deux études concernant ce qu'il faut connaître des Ordres jumeaux de saint Dominique et de saint François.

Dans le prologue (p. x) il écrit que « sur la foi de la tradition, une tradition, à vrai dire, assez tardive et pas mal contestée, elles [les chroniques] racontent que, lors de l'adieu définitif, après avoir obtenu, non sans difficulté, la corde qui servait de ceinture à François, à titre de souvenir d'un prix inestimable, Dominique aurait émis un vœu à peine croyable, le vœu de voir fondus, en une seule famille, l'Ordre dominicain et l'Ordre franciscain ». — Ce n'est pas une tradition tardive. Le fait est rapporté par le premier biographe de saint François, Thomas de Celano (que M. M. ne cite pas dans sa bibliographie, p. 102-103), lequel s'exprime ainsi en 1246 dans la *Vita secunda*, cap. xc, p. 282 : « *... Discedentibus autem inde, rogavit beatus Dominicus sanctum Franciscum ut sibi chordam, qua cingebatur, dignaretur concedere. Lentus ad hoc sanctus Franciscus, tam humilitate renuens, quam ille charitate deposcens, vicit tamen felix devotio postulantis, et concessam sibi sub inferiori tunica devotissime cinxit...*

Digitized by Google

Dixit autem sanctus sancto : Vellem, frater Francisce, unam fieri religionem tuam, et meam et in Ecclesia pari forma nos vivere... »

Les pages concernant les Frères Mineurs reproduisent à peu près textuellement l'article du *Dictionnaire des connaissances religieuses*, que nous avons analysé dans cette *Revue* (t. III, p. 613-618). Nous maintenons toutes nos critiques ; elles auraient pu être plus nombreuses et plus acerbes.

M. Maire nous apprend (p. 103) qu'il s'est documenté auprès du T. R. P. Rémi Leprêtre, O. F. M. Cenom est le contraire d'une recommandation; car l'ignorance du P. Rémi pourrait passer en proverbe. Qu'on en juge par ces quelques lignes extraites d'un article sur *le* VIIe *centenaire des stigmates de N. P. S. François* paru dans *la Vie franciscaine*, revue mensuelle (Paris, 9, rue Marie-Rose) en 1924.

« Rien n'est mieux prouvé historiquement que le célèbre miracle de la stigmatisation de saint François ; en dehors des biographes spéciaux du saint, il a été attesté *par nombre d'historiens contemporains : Lucas, évêque de Tude, Jean Mariana, Vincent de Beauvais, Mathieu de Paris et saint Antonin de l'Ordre des Frères Prêcheurs* (p. 260) ».

Lucas, évêque de Tuy en Espagne, et non de Tude, est bien contemporain de saint François, puisqu'il mourut en 1247, mais son témoignage ne présente aucune valeur propre puisqu'il ne fait qu'invoquer la légende du saint et le procès de canonisation : « ut in ejus sacra reperitur legenda et multorum religiosorum, laicorum et secularium qui manibus contrectare meruerunt vel corporeis oculis ante quinquennium aspexerunt : (*Lucae Tudensis episcopi de altera vita fideique controversiis adversus Albigensium errores libri III, nunc primum in lucem prolati notisque illustrati a P. Joanne Mariana, Societatis Jesu, theologo.* — Ingolstadii, I. Hertsroy, 1612. In-8°, 21 ff. lim., 196 p., 10 ff. n. ch. Bibl. nat., C. 1958. — Voir à la p. 101).

Jean Mariana n'est pas un contemporain, puisque c'est un Jésuite du XVIe siècle ; il est seulement l'éditeur de l'ouvrage de Luc de Tuy que nous venons de citer.

Vincent de Beauvais et Mathieu Paris, quoique contemporains, n'apportent que des témoignages de seconde main. Le premier n'a fait que reproduire la légende de Julien de Spire (n° 69, dans *Anal. Bolland.*, t. XXI, p. 197) ; pour ce qui est du second, il était très mal informé « pessime fuisse instructum », écrit le P. Suyskens (*AA. SS.*, t. II, oct., p. 653). M. P. Sabatier, dans sa *Vie de saint François* (p. CXXV) imprime : « La notice contient presqu'autant d'erreurs que de phrases ».

Quant à saint Antonin il a vécu de 1389 à 1459.

On lit plus loin : « On croit que cette fête [des stigmates] fut étendue à l'Église universelle sous le pape Sixte-Quint... » (p. 261).

Si le P. Rémi avait seulement ouvert son bréviaire, il aurait trouvé à la 6e leçon du 17 septembre la phrase suivante :

Digitized by Google

« Quam [solemnitatem] postea Paulus quintus, pontifex maximus, ut corda fidelium in Christi crucifixi accenderentur amorem, ad universam ecclesiam extendit ».

Il ne s'agit donc pas en l'occurrence de Sixte V (1585-1590) mais de Paul V qui régna de 1605 à 1621.

Même page : « Le vén. cardinal Bellarmin qui était Tertiaire... ». Le cardinal Bellarmin était entré chez les Jésuites à l'âge de 16 ans, il n'a donc pas pu s'affilier au Tiers-Ordre avant d'entrer dans la Compagnie et une fois qu'il eut fait profession il ne pouvait plus y entrer. Même le P. Norbert, O. M., souvent enclin à doter du titre de Tertiaire toutes les célébrités, ne le mentionne pas dans l'appendice (p. 296-347) de sa *Nouvelle vie de saint Yves* (Vanves, 1892, in-8°).

Nous ne jugeons pas utile de multiplier les exemples ; ils suffiront à montrer à M. Maire, qui ne le savait pas, que la compétence du P. Rémi, en fait d'histoire, est nulle et que, loin de faire autorité, son nom ne peut qu'attirer la méfiance du lecteur le moins averti.

HENRI LEMAÎTRE.

E. GILLIAT-SMITH. *Saint Anthony of Padua, according to his contemporaries.* — London and Toronto, J. M. Dent and Sons, 1926. In-8°, 224 p.

Après les excellents travaux de MM. de Kerval, Wilk et Léopold de Chérancé, pour ne citer que les plus importants, il semble que seules des recherches d'archives puissent permettre de renouveler tant soit peu l'histoire si mal connue de saint Antoine de Padoue. M. Gilliat-Smith ne s'y est point essayé et s'est borné à mettre bout à bout les renseignements que nous fournissent les hagiographes et les chroniqueurs plus ou moins contemporains du saint. Ce n'est certainement pas assez et cette insuffisance est d'autant plus sensible que M. G.-S. a mêlé, peut-être plus que de raison, sa personnalité à celle du saint personnage dont il écrivait la vie. S'il s'était borné à laisser parler ses sources, on aurait pu accepter son livre sans trop de reproches; mais dès l'instant où les textes qu'il reproduit sont utilisés pour soutenir une thèse, on est en droit de lui demander d'en faire la critique et, par conséquent, de tenir compte des travaux auxquels a donné lieu la documentation antonienne. Or, ces travaux, il semble que M. G.-S. les ignore. On le voit placer à la fin de l'été de 1230 l'arrivée du saint à Padoue et nous représenter celui-ci employant l'hiver 1230-1231 dans cette ville à la rédaction de ses sermons. M. G.-S. n'avait qu'à feuilleter les *Analecta Bollandiana*, cet indispensable outil pour tous ceux qu'attirent les études hagiographiques. Il y aurait vu qu'en 1911 (t. XXX, pp. 307-315) le R. P. Van Ortroy, d'érudite mémoire, dans une note extrêmement précise, a prouvé jusqu'à l'évidence que le saint est arrivé à Padoue à la fin de 1229 et que les sermons ont été rédigés

Digitized by Google

en 1226 et à Limoges ! Ceci nous montre combien est insuffisante l'information de M. G.-S. Quant à son interprétation des textes elle pourra paraître mériter au moins une vérification, quand on le voit (p. 82), dans un commentaire sur la signification du mot *socius*, arriver à donner à ce mot le sens de « secretary, body-servant, confidential man », en français « valet de chambre-secrétaire ». Le ton général du livre est d'ailleurs fâcheux. Le moins que l'on puisse dire d'un a-parte tel que celui de la page 86 est qu'il eût mieux valu s'en abstenir, et si M. G.-S. trouve Frère Léon « irritant », je crains que cette épithète ne lui soit appliquée à lui-même par quelques-uns de ses lecteurs. En définitive un livre qui n'est ni d'érudition, ni d'édification.

R. Fawtier.

L'Abbé Auguste Lemasson. *Les Paroisses et le clergé du diocèse actuel de Saint-Brieuc de 1789 à 1815...* 1re partie, *Histoire du pays de Dinan, ancien archidiaconé et paroisses doloises.* — Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1925-1927, 2 vol. in-8°.

P. 49-57. Couvent des Cordeliers de Dinan (avec une bibliographie). — L'église contenait entre autres chapelles : une à saint François et une à sainte Élisabeth. En 1768, 6 religieux, et 3793 l. de revenu ; en 1790, 1633 livres en argent, 63 boisseaux et 1/2 de froment et 72 de seigle. Charges : 2405 l. 10 sous, dont 132 l. de dîmes et subventions. Dettes : 2653 l. 18 sous, dont 1200 l. à un négociant en vins de Libourne, 850 au boucher Arot; 458 au chirurgien Harrouard. — Mobilier, prisé le 4 mai 1791, 632 l. 19 sous, produit les 18 mai et jours suivants 1231 l. — Argenterie : 7 calices, 2 croix, 4 chandeliers, 1 bénitier et son goupillon, 1 encensoir et sa navette, 2 ostensoirs, 2 ciboires, 2 burettes et leur plateau, 1 lampe et 1 reliquaire ; 8 couverts et 2 louches. — Bâtiments : avaient besoin dès 1790 de grandes réparations. Adjugés le 6 juin 1793 pour 13200 l. à Charles-Helen-Bernardin Beslay, le futur député libéral. Les autres biens vendus : jardin proche le couvent ; un autre proche la Rue-Neuve ; la pièce du Hangard ; maison rue Chauffepieds ; verger des Cordeliers ; la Vallée-Brûlée au Bas Bourgneuf ; pièce des Gastines.

Reproduit l'inventaire dressé par le peintre Laurent Le Bourguignon, le 28 juillet 1791, des objets d'art de la chapelle : « Entré dans la sacristie, avons trouvé un édifice d'une élévation extraordinaire, dont les murs et le lambris en voûte d'ogive, tout couvert de peinture, mérite peu d'attention ; ce sont une infinité de saints, d'apôtres et d'armoiries. Au milieu de cette chapelle (dite de Montafilant....) sont accolés deux tombeaux élevés de 3 pieds, longs de 7 et larges de 5, sur lesquels sont couchées deux figures grandeur naturelle ; sur l'un un guerrier armé, ayant son sabre et son bouclier pendant sur lequel on voit quatre fusils accolés et six pesons dont 3 en chef et 3 en pointes... Ce guerrier est accompagné de 2 petits

Digitized by Google

anges et a sur la tête une niche gothique et un lion sous les pieds. L'autre figure est une femme de même grandeur habillée en religieuse, accompagnée de deux anges ; une niche gothique est au-dessus de sa tête et elle a les pieds sur une levrette... Au côté droit... un autre tombeau... sur lequel est couchée une figure de femme en religieuse ayant deux anges à ses côtés... et un lion sous les pieds. Un autre tombeau d'une femme de même costume et même accompagnement, avec un chien sous chaque pied... Au côté gauche deux tombeaux... une figure couchée sur chaque. L'une d'un guerrier armé, les mains jointes, son sabre et son bouclier pendants, sur lequel est un écu écartelé au 1er de 4 fusées accolées de 6 pesons dont 2 en chef, 2 en pointe ; au 2e de France ; au 3e de France, et au 4e, 4 fusées et 6 pesons, 2 en chef et 2 en pointe (qui sont les armes alliancées de Dinan et Châteaubriant)... La seconde est une femme costumée en religieuse.... Un autre tombeau... une figure de femme costumée en religieuse... Une mauvaise Vierge... Un mauvais tableau, peint sur toile, de 5 pieds 1/2 de large et 6 pieds de haut. Pour sujet un nom de Jésus. Un Jésus porté dessus, 2 anges adorant à ses côtés, plusieurs chérubins autour de la gloire qui l'environne. La Vierge et saint Joseph debout en bas du tableau. Entre eux saint François avec les marques du stigmat (*sic*). Deux anges à genoux. Le tout pitoyable ».

Église : 1er autel au bas de l'église, côté droit 18 pieds de haut sur 8 de large : composé de 2 ordres corinthiens, l'un de quatre colonnes, avec au milieu tableau d'un vœu à la sainte Famille. Entre les colonnes des côtés sont 2 figures en bois fort incorrectes, placées en des niches, l'une de sainte Catherine, l'autre de sainte Marguerite. Accolé sur le mur, sur un cul de lampe en bois, une mauvaise figure de saint Jean-Baptiste. Sous une voûte, mauvaise figure de saint Laurent. Accolé contre ce mur, pauvre autel, 15 pieds de haut, 6 de large; 2 colonnes entre lesquelles dans une niche statue de la Sainte Vierge, de grandeur naturelle, peinte et dorée à l'huile. A côté cette inscription : Autel de N.-D. des Anges, dite de la Portioncule.

Tombeau : 3 pieds de haut, 7 de long, 5 de large : personnage armé, en costume du temps de Henri IV, avec cordon de Saint-Michel. Et une femme. Mauvaise figure de Cordelier en bois, ayant mitre en tête et croix en mains, haute de ¾ m. — A l'entrée du chœur, 2 autels, 17 pieds sur 12. Entre deux colonnes sous l'entablement cintré en éventail, tableau : Jésus dans une gloire accompagné d'anges et saint François à genoux en prières. Faisant pendant, Vierge tenant son enfant sur une nuée soutenue par un ange présentant un cordon de saint François à 4 personnages : le pape, saint Louis et 2 reines. — De chaque côté de l'entrée du chœur, sur cul de lampe, deux figures de bois de grandeur naturelle, passablement traitées, fort maniérées et incorrectes, par Durocher. — Buffet d'orgues délabré, surmonté d'un Scriste (*sic*), de la Vierge et de saint Jean. — Tombeau pris dans le mur : 2 1/2 pieds sur 6. Sur la table de bois le

Digitized by Google

Sauveur couché dans une bière. Au dessus des 2 pilastres qui terminent les côtés, 2 figures de 4 pieds en bois : l'une représentant un Cordelier mitré et en chape, un petit Cordelier à genoux à ses pieds, et l'autre de 3 pieds : Madeleine. — Deux autres tombeaux. — Autel de 12 pieds sur 8, à 2 colonnes avec fronton en arc : au milieu, tableau de la Pentecôte et tableau sur toile représentant saint François sur un groupe de nuées supporté par des anges : au dessus le Saint Esprit au milieu d'une gloire avec le Sauveur et le Père Éternel. — Tombeau élevé d'un pied avec 2 pierres tombales, pris dans le mur sous voûte ; au dessus, statue de saint Roch. — Autel pris dans le mur ; entre deux colonnes tableau sur toile : La Vierge Immaculée, d'un côté un paralytique, de l'autre trois figures dont une femme tenant un chapelet. Au bas est écrit : *Notre Dame de Grande Puissance*, et plus bas : *Saint Luc pinxit 1687*. Sur l'entablement, niche avec Vierge de bois ; aux côtés de l'autel, ange gardien conduisant l'enfant ; Cordelier ayant 3 mitres et 3 écussons à ses pieds ; au dessus : *Bernardinus 1625*. Au dessus de la voûte, grotesque saint Michel, en guerrier à la romaine, couronné, un enfant sur l'épaule. — Dans le chœur, grand autel, à table de 11 pieds 1/2 sur 3, retable de 20 pieds de haut avec au dessus, dans un cartouche, les armes de saint François. Entre deux colonnes, tableau peint sur toile : La Vierge tenant un cuiller pour repaitre son enfant, saint Jean-Baptiste tenant le plat, saint Joseph derrière et dans le fond des anges qui apportent des présents : tableau d'après Vouet. — Aux côtés du grand autel. 2 autres de 14 pieds, 2 statues de Cordeliers en bois, grandeur naturelle : saint François avec les stigmates ; saint Antoine de Padoue tenant l'Enfant Jésus sur son livre. — Au côté gauche, dans l'épaisseur du mur, tombeau. Au dessus de la voûte, tableau peint sur toile représentant saint Yves, patron de Bretagne, du Tiers-Ordre de saint François. — Tombeau dans le mur d'un Cordelier couché, accompagné de 4 anges, 2 en tête, 2 au pied [Henri d'Avaugour, fondateur du couvent]. — Au côté droit, 2 tombeaux accolés [de Guillaume de Rosnyvinen et de Perrine de Meulant]. Au dessus du banc des prêtres, tableau sur toile représentant sainte Rose de Viterbe et qui paraît être l'exécution d'un vœu. — Entre deux vitraux, mauvais tableau et portrait en pied. — Dans le cloître une croix dont l'arbre, sculpté en tronc d'arbre, a 10 pieds de haut, avec la Vierge et saint Jean.

Personnel : Jean-Baptiste-François Hercouet, fils de Louis, sieur de la Vigne, et de Jeanne Larcher, né à Dinan (13 nov. 1741), profession en 1760, docteur de Sorbonne ; gardien de Nantes, 1783, et de Dinan, 1790. Exprime le 4 mai 1790 « son intention de vivre et de mourir dans son état religieux » ; puis change d'idée, se déclare en 1791 prêt à s'assermenter ; 12 juin 1791, curé constitutionnel de Plouër, mort le 15 mars 1792.

Pierre-Emmanuel Aubert, âgé de 52 ans en 1790, profès depuis 1756. Veut garder son état. En résidence le 31 mai 1791 au couvent

Digitized by Google

des Cordeliers de Rennes, expulsé le 27 janvier 1792 ; incarcéré à la Trinité de Rennes au milieu de 1792, transféré au Mont Saint-Michel en 1793. Signe le 2 juillet 1795 un acte de soumission aux lois purement civiles de la République.

Mathurin-Joseph Dubois, né le 2 nov. 1752, profès en 1768. Déclare le 11 mai 1790 désirer rentrer dans le monde; 21 mai 1791 curé constitutionnel de Saint-Énogat, prête le serment de liberté-égalité (8 oct. 1792), administre la paroisse jusqu'en mars 1794, abdique son état, mais refuse de se marier et est interné au Mont Saint-Michel. Après sa libération, instituteur à Saint-Énogat, se conforme aux lois du 3 ventôse an III et du 7 vendémiaire an IV, exerce dans l'église de Saint-Énogat où il vivait encore en 1804.

Mathieu Gaudicheau, profès depuis 1745, âgé de 65 ans en 1790, dirigeait les dames de Sainte-Claire de Dinan. Déclare vouloir rester fidèle à la vie religieuse. Aumônier des Clarisses jusqu'à leur dispersion le 4 oct. 1792 ; leur continue ses secours spirituels. Entre à l'hôpital de Dinan (1er avril 1793). Conduit à Saint-Brieuc le 21 février 1794, puis interné aux Carmélites de Guingamp.

Henri Barraud, profès depuis 1775, âgé de 51 ans en 1790, confesseur des religieuses de Sainte-Claire, déclare vouloir mener la vie religieuse, retiré en Vendée en 1792.

Vincent Bertin Bouin, dit frère Bernardin, convers en 1790 et âgé de 53 ans. Déclare vouloir mener la vie commune si la maison de Dinan est conservée.

Le P. Bernard Gallais de La Salle, déclare vouloir mener la vie commune. Meurt à Dinan le 20 novembre 1790.

P. 61-65. Couvent des Frères Mineurs Capucins.

Ce couvent, sur l'emplacement duquel s'élèvent les bâtiments des Petites sœurs des Pauvres, fut fondé en 1614 par Jean d'Avaugour, seigneur du Bois de la Motte, avec l'aide des habitants de Dinan. En 1790, « cette maison ne peut contenir plus de 20 religieux ». Le directoire des Côtes-du-Nord, le 29 janvier 1791, désigne cette maison comme pouvant être conservée. Fermée le 3 juin 1791. La communauté des Capucins, étendue sur 2 ares 40 centiares, estimée 10211 l. en 1791, est vendue 21500 l. le 9 mai 1794, mais à cause de la dépréciation des assignats n'est payée que 8555 l. par Jean-Laurent Herpin, négociant natif de Saint-Domingue. Le mobilier produit 1485 l. le 18 août 1791.

Personnel : Guillaume Hervé (P. Joseph de Loudéac), né à Launay Marcadé en Plémet le 29 janvier 1734, de Mathurin et de Jeanne Moisan. Profès en 1754, gardien de Dinan en 1790. Lui et tous ses religieux déclarent vouloir garder la vie religieuse. En juin 1791, le P. Hervé se rend dans son pays, où il demeure tout le temps de la Révolution et rend les plus utiles services, au péril de ses jours. Nombreuses dénonciations contre lui. Le 6 mai 1795, lors de l'apaisement, déclare vouloir se retirer à Loudéac et y vivre conformément aux lois; signalé le 27 février 1798 comme complice de Mathu-

Digitized by Google

rin Cochon, vicaire de la Trinité Porhoët. L'enquête de Boullé (1802) le note comme n'ayant jamais eu de principes favorables au gouvernement. Mort le 18 mai 1814, à 80 ans, chapelain de Saint-Lubin en Plémet.

Luc-François Mahé, profès depuis 1730, mort au couvent de Dinan, le 18 mars 1791, âgé de 80 ans.

Jean-Mathurin Person (P. Aimé de Moncontour), profès depuis 1750, né à Moncontour, de Pierre et d'Yvonne Le Pagnoux. Ancien gardien de Dinan, âgé de 61 ans en 1790. Après la fermeture de sa maison, se retire dans celle de Saint-Brieuc. Lorsque celle-ci est fermée en septembre 1792, il entre comme insermenté sexagénaire à la maison des Filles de la Croix. Mis en liberté à Guingamp le 3 avril 1793. Incarcéré à Saint-Brieuc en janvier 1799, transféré à la prison de Guingamp le 6 mars, libéré après le coup d'État de brumaire. L'enquête de Boullé en 1802 dit : 73 ans, ancien provincial des Capucins, vit depuis 9 ans à Plérin comme simple prêtre. Mort à Plérin 3 janvier 1804.

Fulgence Thonaust (P. Bonaventure de Bécherel), profès depuis 1767, âgé de 73 ans en 1790, refuse de s'assermenter, se cache dans son pays natal (Miniac sous Bécherel). Mort à Miniac dans un grenier à foin où il s'était réfugié.

Guillaume-François Bertho, né à Plaine Haute le 18 nov. 1750.

Joseph-Jean Tardivel (P. Gervais de Quintin), profès depuis 1780, âgé de 43 ans en 1790. Prête le serment de liberté-égalité. Vicaire intrus à Quintin du 20 juillet au 12 décembre 1793, puis curé d'office à Saint-Donan, dépose ses lettres de prêtrise le 4 germinal an II.

François-Étienne Chrétien (Cyrille de Cancale), né à Cancale vers 1760, fils de François et de Marie Lemonnier. Vœux en 1779 ; tonsuré en 1783, déclare vouloir mener la vie religieuse, mais ne persiste pas. Curé d'office à Saint-André des Eaux, 1er février 1791, assermenté, mort réconcilié le 24 février 1824.

Jean de La Goublaye (frère Denis de Saint-Brieuc), originaire de Pommeret. Profession comme frère convers en 1762, 56 ans en 1790. S'exile comme insermenté à Jersey, le 15 sept. 1792. Encore vivant le 18 novembre 1814.

Pierre-Toussaint Jouan (frère Benjamin de Pordic), profession comme convers en 1780, 30 ans en 1790. Insermenté, part pour Jersey le 16 sept. 1792.

Julien-François Lesturgeon (frère Hubert de Moncontour). Vœux de convers en 1786. Agé de 27 ans en 1790. Arrêté sous inculpation de chouannage le 23 août 1796. Acquitté le 6 novembre. Domicilié au Guildo le 29 août 1806, réclame pension comme ancien religieux.

S'étaient adjoints au couvent de Dinan et s'y trouvaient le 8 avril 1791 : François Gallée (P. Ambroise de Dinan), 46 ans, prêtre ; Jean-François Gouedart (P. Jean-François de Quintin), 48 ans, prêtre ; René Berthelot (P. Augustin de Moncontour), 53 ans, prêtre ; Charles

Digitized by Google

Hamon (fr. Charles de Paramé), 33 ans, convers; Jean-Mathurin Le Roy (P. Jérôme de Rennes), 66 ans, diacre.

P. 66-70. Pauvres Clarisses. En 1790 les 35 religieuses déclarent vouloir continuer la vie commune. Expulsées 3 oct. 1792. Mobilier estimé 854 l., n'en produit que 748 (26 nov. 1792). Le couvent adjugé (25 juin 1796) pour 25000 livres à Jean-Servan Le Peltier et François Bonnefin, négociants. Le jardin acheté le 27 juillet 1791 par Barthélemy-Anne Auffray.

Personnel : I. Religieuses de chœur au 27 sept. 1792 : Marie-Olive La Choue, fille de Guillaume et de Marie Chaignon, née à Ploubalay 17 déc. 1739, professe 22 avril 1763 (Dominique de Sainte-Marie), abbesse en 1790; Jeanne-Joseph-Marie Floyd (Jeanne de Saint-Joseph), fille de Guillaume, sieur de la Salle, et de Françoise Jegou, née au Faouët 8 octobre 1732, professe 1er mars 1757; Julienne-Anne Potier (Julienne de Sainte-Anne), fille de Me Julien, sieur du Parc, lieutenant général au siège de Dinan, et de Marie-Anne Jourdain, demoiselle de Coutances, née à Dinan 14 octobre 1723, professe 1er juin 1745; Anne-Alexandre de Miniac (Jeanne de Saint-Antoine), fille de Julien-Guy, seigneur de Fontenelle, et de Anne Françoise... née à Paris, par. de Saint-Eustache, 9 sept. 1726, professe du 13 août 1747, morte le 28 sept. 1793 à Dinan; Louise-Françoise-Jacquemine du Rocher-Bois-Bouan (Angélique de Saint-François), née à Pluduno 19 déc. 1730, de Jean-Baptiste et de Françoise Dyomar de Trémodan, professe 23 avril 1750; Thérèse-Yvonne de Langourla (Thérèse de Saint-Jérôme), née de Pierre et de Catherine Cabon, seigneur et dame de Langourla, 25 mars 1742, professe 4 mai 1761; Michelle-Marie-Jeanne de Gouyon (Colette de Saint-Michel), fille de Jean-Baptiste, seigneur de la Lande et de Kerilan, et de Julienne Proffict, née à Plémy 28 sept. 1744, professe 24 avril 1763; Constance-Aimée-Marie-Jeanne Damar (Constance-Marie de Saint-Jean), fille d'Augustin, sieur du Boisgilbert, receveur des fouages de l'évêché de Dol, et de Pélagie Lebrun, demoiselle de la Jannée, née à Dinan-Saint-Malo 29 sept. 1740, professe 16 novembre 1763; Anne-Françoise Ballauré (Agathe-Françoise du Saint-Esprit), fille de Guillaume-Olivier, seigneur de Kerbalanec, et de dame Marie Le Choquer, née à Trefflaouenan 14 janvier 1738, professe 4 juin 1767; Marie-Thérèse Le Bronnec (Gertrude de Sainte-Marie), fille d'Yves-Joseph, sieur de Jonville, avocat au Parlement, et de Jeanne Brichet, née à Pleyben 6 juin 1747, profession 2 déc. 1767; Marie-Augustine Clément (Marie de Saint-Joseph), fille de Joseph-Aimé et de Marguerite Lucas, née à Saint-Pierre de Vannes le 28 oct. 1740, prof. 20 février 1769; Marie-Anne Rehault (Marie-Anne de Sainte-Catherine), fille d'Étienne, sieur de Villeneuve, et de Marie-Anne Palin, née à Saint-Louis de Brest 31 mai 1745; Marie-Madeleine Massé (Marie du Saint-Sacrement), fille de François, sieur de la Bernardière, et de Marie-André de Boisandré, née à Vaudremesnil, 9 juillet 1751; Marie-Philippe de Kerbrat (Marie-Anne), fille de René-

Digitized by Google

Philippe et de Marie Le Barre, née à Lorient 17 sept. 1747 ; Thérèse Chauvin Du Chastel (Cœur de Jésus), fille de Jean et d'Angélique Escolan, née à Plouasné 9 mars 1750 ; Marguerite Debarnaval (Mathurine de Saint-Marguerite), fille de Jacques et de Marguerite Thébault, née à Saint-Quay 4 déc. 1752 ; Jeanne-Françoise Monnier (Françoise-Angélique), fille de René et d'Angélique Le Merlier, née à Merléac, 1er mai 1757, prof. 3 juillet 1778 ; Marie de Kermarquer (Cœur de Marie), fille de Jacques et de Gabrielle Lolliérou, née à Gurunhuel 24 avril 1757, professe 15 février 1779 ; Anne-Mathurine Grignart (Pelagie-Renée), fille de Michel et de Jeanne Tirel, née à Médréac 16 novembre 1754 ; Jeanne-Joseph Lamour de Lanjégu (Suzanne de Marie-Joseph), fille de Mathurin et de Charlotte de Bellemare, née à Saint-Aubin 19 mars 1760, prof. 8 février 1782 ; Marie-Sophie-Félicité du Bois de la Villerabel (Marie des Anges), fille de Florent-Jacques-André, lieutenant général de l'amirauté à Saint-Brieuc, et de Jeanne-Laurence du Faur, dame de Launay-Créhen, née à Saint-Brieuc 5 janvier 1762 ; Marie-Françoise Petit (Claire de Saint-François), fille de Pierre Petit, sieur de Voize, et de Julienne-Louise Le Chapellier, demoiselle des Saudrais, née à Dinan Saint-Sauveur 7 oct. 1766 ; Julienne-Laurence Petit (Aimée de Jésus), sa sœur, née à Dinan 28 avril 1769 ; Antoinette Roger (sœur Dominique de Sainte-Marie), née à Toussaints de Rennes 29 mars 1768.

II. Sœurs du dehors (chargées de recueillir au dehors les aumônes) : Marie Jehanot (Marie-Françoise), née à Guichen 15 mars 1715 ; Renée du Bourblanc (Jeanne de Saint-François), née à Plouha 11 nov. 1722 ; Céleste-Thérèse Raoul (Céleste de Saint-François), fille de François et de Françoise Rouxel, née le 15 janvier 1725, morte au château de la Roche en Guenroc, 8 avril 1804 ; Marie Tranchant (Agathe-Jeanne de Saint-Antoine), née à Pluduno 20 avril 1729 ; Marie-Rose Montjaret de Kerjegu (Marie-Anne de Saint-Dominique), née à Quessoy 13 nov. 1738 ; Françoise-Léonce Deshayes (Hélène-Françoise), née à Saint-Martin de Rennes 18 juin 1738 ; Anne-Louise Rouxel (Julie-Marie), née à Cornouillé 15 juin 1748 ; Anne-Marie Jehanot (Louise-Madeleine), née à Guer 13 mai 1754 ; Mathurine Lecorgne (Rosalie de Saint-Guillaume), fille de Guillaume, sieur du Tertre, et de Jeanne Guillard, née à Penguilly 18 janvier 1756 ; Hélène Conen (Renée-Hélène), née à Quimper 13 avril 1732.

Après leur expulsion, elles se réfugient dans la maison de la Bretonnière où les suit leur vieil aumônier le Cordelier Gaudicheau.

P. 66. Vue de l'hôtel de Plouët où partie des religieuses furent détenues.

P. 78-79. Marie La Choue fut détenue à la maison de Plouët, avec les sœurs Massé, Rouxel, Lamour de Lanjégu, Anne et Marie Jehanot.

P. 80. Lettre du 31 mars 1795, par laquelle la sœur de La Choue, abbesse cy devant de Sainte-Claire, refuse pour elle et ses religieuses les pensions offertes, par fidélité à la règle.

Digitized by Google

P. 110. Gallée (François-Claude), en religion le P. Ambroise, fils de Claude et de Marie Ouice, né à Lanvallay, 10 février 1745, profession chez les Capucins de Rennes 28 avril 1765, prêtre 11 mars 1769, opte pour la vie commune, en résidence au couvent de Dinan en 1791, puis vit à Lehon. Insermenté, enfermé à Saint-Melaine de Rennes 1792, déporté à Jersey 13 sept. 1791.

P. 118. Fit du ministère caché à Léhon, Lanvallay, Saint-Solen, etc., François-Jérôme Tournois (P. Romain de Dinan), Capucin, né à Trelivan, 30 sept. 1765, profès à Saint-Brieuc, 20 oct. 1786, en 1790 au couvent de la Forse à Nantes, où il opte pour la vie religieuse, revient après la fermeture du couvent, 6 mai 1791, dans son pays natal et se met à la disposition des recteurs du voisinage. En 1795, à la pacification, déclare vouloir faire les fonctions du culte à Lehon, refuse la promesse de soumission à toutes les lois en globe, assassiné le 28 janvier 1796 à la Forestrie par les colonnes mobiles.

P. 139. Le 28 mars 1792, Pierre Garel, natif de Pleudihen (7 avril 1741), Tertiaire récollet (fr. Jérôme), à Saint-Servan 22 sept. 1769, déclare au district de Dinan vouloir se fixer dans son pays natal, prête le serment de liberté-égalité ; arrêté comme « très dangereux » le 23 septembre 1793 à Livet et conduit aux prisons de Dinan.

P. 178. Guillaume-François Bertho (P. Félix de Quintin), né à Plaine-Haute 18 nov. 1750, de Barthélemy et de Marie Bigot, Capucin à la maison de Dinan, administre quelque temps la paroisse de Bobital en 1791, mais se retire en juin 1792 au couvent de Saint-Brieuc. Prend un passeport pour le Portugal le 15 déc. 1792, mais fait du ministère caché à Saint-Julien, dont il est nommé recteur en 1806, puis passe à Saint-Brandan (1808), à Cohiniac (1811). Meurt à Moncontour, 2 juin 1823.

P. 184. Mention d'une chapelle frairienne de Saint-Yves à Brusvily, détruite au XVIIIe siècle.

P. 207 et p. 218. L'ex-Père Hercouet, gardien des Cordeliers de Dinan (dont il a été parlé plus haut) est élu curé de Plouer le 13 juin 1791. Se heurte à la résistance des fidèles. Mort le 15 mars 1792.

P. 219. François Jamyot (fr. Pascal), Récollet du couvent de Vitré, né à Bréal sous Montfort, de Jean et de Marguerite Duguerron. Ordonné à Nevers 19 déc. 1768, résidant à Bréal en 1791, puis vicaire à Saint-Pierre de Rennes, vicaire de Pleurtuit en mai 1791 : devient en même temps vicaire de Plouer, puis vicaire de Miniac-Morvan, mais habite Rennes où il se soumet à la loi de prairial an III et prête le serment de la loi du 7 vendémiaire an IV. Mort à Rennes, 17 décembre 1806, âgé de 71 ans.

P. 301. Le Frère Cyrille de Cancale (Jean-François Chrétien), Capucin de Dinan, supplée pendant sa maladie Joseph Briand, recteur de Saint-André, puis est élu curé constitutionnel du Quiou.

P. 308. Le P. Cyrille de Cancale installé le 26 juin 1791 au Quiou, puis est nommé en 1792 curé à Evran.

P. 338. Le rôle du même comme curé constitutionnel d'Evran

Digitized by Google

(sept. 1782). Il abdique son état le 28 février 1794, est emprisonné quand même à Dinan. Épouse civilement au bourg Saint-André des Eaux le 16 juillet 1794 Julienne F. Il obtient en 1809 du cardinal Caprara une dispense pour faire régulariser son mariage et légitimer ses cinq enfants. Mort douanier le 24 février 1825.

P. 352. Dans la paroisse de Saint-Juvat, chapelle de La Rionnais, construite en 1627, par Guillaume Suas du Rionnais, dédiée à saint Yves.

P. 361-6. François-Jean Gouriou, fils de Jacques et de Madeleine Chevalier, né à Cesson 6 septembre 1758, profès chez les Capucins en 1779, religieux du couvent de Guingamp en 1790, fait savoir sa volonté de sortir du couvent. Élu le 13 juin 1791 curé de Saint-Juvat, reçoit le 17 l'institution canonique de Jacob, installé le 26 juin. Il a contre lui la population. Une enquête faite par Claude Forcoueffe, notaire à Courseul et commis à ce par le district, constate par les dépositions recueillies que « le sieur Gouriou... tenant une conduite tout opposée à celle d'un vrai ecclésiastique, en s'enivrant souvent, en montrant le mauvais exemple, en n'enregistrant pas les actes d'état civil ou ne le faisant qu'à moitié, en n'enseignant pas le cathéchisme aux enfants, enfin en se permettant certains actes qui pouvaient faire soupçonner sa moralité ». Gicquel, son vicaire, également ivrogne, répand des propos contre les mœurs et la décence. Gouriou finit par s'évader le 20 novembre 1791 et se retire à Saint-Brieuc. Peut-être retiré à Lannion en 1793, puis à Pluneuf où il reçoit en décembre 1793 une carte de civisme. Emprisonné à Guingamp et s'y trouve encore le 10 vendémiaire an III. En mars-avril 1796 réfugié à Saint-Brieuc à cause de la chouannerie. 16 juin 1803, Mgr Cafarelli lui donne un exeat pour quitter son diocèse.

P. 366-7. Michel-Guillaume Gicquel, né le 6 septembre 1745. Profès capucin 1762, religieux de Guingamp en 1790, exprime sa volonté de sortir du cloitre. Accompagne Gouriou à Saint-Juvat, quitte le 18 août 1791 ; vicaire à Bourg des Comptes 21 août 1791, curé provisoire de Poligni 19 janvier 1793, dépose ses lettres de prêtrise le 24 ventôse an II, mais refuse de se marier ; arrêté 14 germinal et reclus au Mont Saint-Michel jusqu'au 23 décembre 1794. Réfugié à Rennes, prête l'an IV le serment du 7 vendémiaire, administre Saulnières et le Petit Fougeray, quitte le 27 octobre 1799 pour aller se faire soigner à Rennes, essaie de se faire incorporer en Loir-et-Cher ; accueilli dans la Mayenne par Dorlodot qui le nomme (1799) curé de Blandouet, où il meurt en 1805.

P. 367. Documents complémentaires établissant qu'après le départ de Gouriou, les habitants de Saint-Juvat doivent en 1792 s'adresser à l'ex-Capucin Chrétien, curé du Quiou, pour leurs baptêmes et leurs mariages.

P. 473. Jean-Baptiste-Gabriel Hervé, né à Saint-Malo le 24 juin 1754, fils de Gabriel-Joseph, sieur de la Ville ès Febbres en Saint-Jacut, procureur fiscal de l'abbaye, et de demoiselle Jeanne-Françoise

Digitized by Google

Gohier. Étudie à Dinan et entre au noviciat des Capucins. Diacre 17 oct. 1783 ; prêtre à Dol 10 avril 1784. En religion le P. Jean-Marie de Saint-Jacut. Au moment de la Révolution, en résidence au couvent des Capucins de Saint-Malo, fait fonctions de vicaire à Saint-Servan. Après la fermeture de son couvent, émigre en Portugal, dans une maison de son ordre. Revenu de Lisbonne au mois de mai 1822, il réside chez sa sœur à Languenan où Mgr de La Romagère lui offre un poste de vicaire. A Nantes en 1825 pour s'embarquer de nouveau en Portugal ; loge chez le P. Dagorne ; revient à Languenan, où il enterre sa sœur en 1828. Mort à l'hôpital général de Saint-Malo en Saint-Servan le 30 mars 1831.

T. II. p. 22 et s. Laurent-Charles Oleron, en religion le P. Bernard de Dinan, né à Corseul le 10 août 1734 de Mathurin et de Vincente Ménard, Capucin au couvent de Saint-Servan, au début de la Révolution. A la fermeture de son couvent (28 mai 1791) ne quitte pas la ville. Court séjour à Jersey en 1792. Incarcéré à Saint-Melaine 5 septembre 1792, puis à la Trinité, enfin au Mont Saint-Michel. Libéré en janvier 1795, revient à Port Solidor (Saint-Servan), fait du ministère à Roz-Landrieux, prête, avec restrictions, le serment du 11 prairial. Arrêté à la suite de la loi du 20 fructidor an III. Enfermé à la prison de Dol, relâché le 21 septembre 1795 à la requête des habitants de Roz-Landrieux.

P. 24. Le 18 août 1810, mort à Corseul d'une ancienne Clarisse de Dinan, Anne-Louise Rouxel de la Touraudais, en religion sœur Julie-Marie. Détenue sous la Terreur du 12 juin au 12 novembre 1794. Fille de Louis et d'Anne de la Bouexière ; morte âgée de 62 ans.

P. 90. Portrait du P. Gabriel de Dinan, capucin, originaire de Bourseul (7 juin 1648-3 mai 1723). Cf. p. 68.

P. 219-220. Julien Briand, en religion le P. Augustin de Dinan, Capucin, né au Bas-Callouët en Languenan le 12 juin 1740 de Jean et de Vincente Bezard. Après avoir fait profession chez les Capucins, ordonné prêtre à Saint-Malo le 31 mars 1770. Religieux du couvent de Saint-Brieuc en 1790, opte pour la vie commune, mais ne persiste pas, quitte son couvent le 6 septembre 1791 et se fixe le 14 à Dinan au sein de sa famille. Vicaire d'office à Saint-Carné en février 1792, puis chapelain de l'hôpital de Dinan. Prête le serment de liberté-égalité le 17 septembre 1792, élu le 25 novembre suivant curé constitutionnel de Vildé, institué canoniquement le 7 décembre par l'évêque Jacob. Se plaint le 12 octobre 1793 de l'insuffisance de son traitement de 1200 l. payées en assignats. Arrêté en mars 1794 et emprisonné le 16 à Saint-Charles de Dinan. Libéré le 13 août suivant, se retire à Languenan et y devient maître d'école. Mort à Dinan, comme prêtre habitué de l'église de Saint-Malo le 22 octobre 1824.

P. 227. Statue de saint Roch conservée autrefois à la chapelle frairienne de Saint-Firmin, au village de Trélée, dépendant de la paroisse d'Yvignac.

Digitized by Google

P. 310. La paroisse de Tredias a pour patron avant la Révolution saint Yves (aujourd'hui c'est saint Pierre).

P. 341. Était natif de Caulnes Vincent Le Roux, ex-Récollet de Tours, fils de René et de Jeanne Ledrain. Après la fermeture de son couvent revient à Caulnes le 18 mars 1791 ; accepte en septembre d'aller remplacer à Sévignac le recteur légitime, insermenté. Puis élu curé de Dolo et installé le 1er avril 1792. Remet ses lettres de prêtrise le 8 août 1794 et renonce aux fonctions du culte. Décédé le 7 nivôse an III (27 décembre 1794).

P. 398. Note supplémentaire sur le P. Aimé, Capucin (Jean Person).

P. 400. En 1561, chapelles Saint-Yves et Saint-Louis à Saint-Malo.

E.-G. Ledos.

L'Abbé Auguste Lemasson. *Les Actes des prêtres insermentés de l'archidiocèse de Rennes guillotinés en 1794.* — Rennes, secrétariat de l'Archevêché, 1927. In-8°, xxiii-288 p.

P. 128-134. Jean-René-Norbert Oger, fils de Jean et de Marguerite Martin, né à La Bartière en la Chapelle Erbrée le 18 mai 1740, élevé par les Récollets de Vitré, chez lesquels il fait profession le 4 septembre 1758 sous le nom de P. Barthélemy. Au moment de la Révolution, vicaire du couvent des Récollets de Saint-Malo, fait « l'édification de la ville et du pays tant par son zèle et ses talents de prédicateur que par l'exercice de toutes les vertus monastiques ». Déclare vouloir continuer à mener la vie religieuse ainsi que le P. Toussaint Duval, gardien du couvent. Émigre en Espagne en juin 1791 et y séjourne dans un couvent de son Ordre ; mais ne tarde pas à revenir à Saint-Malo. Hospitalisé par Angélique-Marie-Jeanne Glatin, ancienne servante de la famille Goret de Villepepin, qui après la mort de ses maîtres se consacre à des œuvres de charité. Dénoncé par un nommé Petit, arrêté avec la Glatin le 15 thermidor an II (2 août 1794). — L'auteur publie les interrogatoires devant le tribunal de Saint-Malo et le jugement du tribunal criminel de Rennes, du 4 août 1794, qui les condamne à mort. Il donne aussi l'acte de naissance du P. Barthélemy et l'ordre d'écrou.

P. 259-263. Liste des ecclésiastiques d'Ille-et-Vilaine renfermés à Saint-Melaine, condamnés à la déportation et dirigés sur Saint-Malo le 8 sept. 1792 afin d'être embarqués pour Jersey. On y relève les noms de Germain Boulard, Cordelier, 30 ans ; Nicolas Gilbert, diacre Récollet, Bernou (Vannes) ; Jean-Baptiste Gresseau, Cordelier de Rennes, 35 ans ; François Hamart, cordelier, Rennes, 28 ans ; Charles-François Le Vacher, Cordelier, 34 ans ; Victor de la Moussaye, Cordelier du couvent d'Amboise, 35 ans ; Hyacinthe Ménager ou Le Ménager, Cordelier de Vannes, 52 ans ; François Nicol, gardien des Récollets de Vitré, 41 ans : Louis-Jean Gendrot, Jean-Florent Breton, Cordeliers ; Vincent Jégo, convers Cordelier ; les capucins Charles Chevrier, Joseph Dubois dit P. François-Marie, Jean Guillard, Fran-

Digitized by Google

çois Gallais, prêtres; Guillaume Gaubert, Pierre Jouan, Charles Mercier, Jean Grandin, Jean de la Goublaye, Mortier, convers; J.-B. Hubert dit le P. Dominique, René Pesnault dit le P. Emmanuel, J.-B. Ruault, Alexis Sevestre dit le P. Fidèle, Talvard, prêtre; Joseph Segrétain, convers.

P. 268-274. « Liste des prêtres... transférés de l'abbaye Saint-Melaine au couvent de la Trinité converti en prison à la suite de l'arrêté du directoire d'Ille-et-Vilaine du 5 septembre 1794 ». On y relève les noms de : Pierre-Emmanuel-Auguste Aubret, 54 ans, Cordelier de Dinan; François Bodiquel (frère Vincent), 53 ans, convers Capucin; André Chauvin, 66 ans, ex-Cordelier; Charles Chevrier (le P. Victorin), 59 ans, Capucin; Jean Garnier (le P. Célestin), 67 ans, Capucin; François Leffondré (fr. Louis), 80 ans, convers Capucin; Yves Le Gaudu (P. Césaire), 43 ans, Capucin; Louis Le Monnier (P. Ange), 70 ans, gardien des Capucins de Rennes, mort le 15 avril 1793; François-Michel Lucas, 54 ans, Cordelier; Laurent Oléron (de Corseul), 58 ans, Capucin de Saint-Servan; Samson Renault (fr. Agathange), 57 ans, convers Capucin; Vincent Richard (P. Pacifique), 63 ans, Capucin; Jean Seigneur, 60 ans, convers Capucin.

P. 279-280. Ecclésiastiques qui périrent dans la noyade de Nantes du 16 novembre 1793 (d'après A. Lallié). René-Joseph-François Le Grand, né à Redon le 6 août 1725, Capucin au couvent de la Forse à Nantes; entra au château le 23 août 1792; transféré le 10 sept. aux Carmélites; Armel Perussel, né à Toussaints de Rennes le 6 août, 1722, profès Récollet 24 décembre 1740; ancien lecteur de théologie, ancien provincial et visiteur général, résidant à Nantes lors de la Révolution, interné au Séminaire; déclare le 8 septembre qu'il restera en France vu son âge. Envoyé aux Carmélites.

E.-G. Ledos.

The Coming of the Friars Minor to England and Germany, being the Chronicles of Brother Thomas of Eccleston and Brother Jordan of Giano, translated... by E. Gurney Salter. — London and Toronto, J. M. Dent and Sons, 1926. In-8°, xxxvi-198 p.

Examples of san Bernardino, chosen by Ada Harrison. — London, G. Howe [1926]. In-8°, x-150 p.

Ces deux volumes sont une excellente illustration du goût pour les textes qui s'est répandu dans le grand public depuis la guerre.

Miss Gurney Salter a entrepris de donner une traduction de la célèbre chronique de Thomas de Eccleston et de celle de Jourdain de Giano. La première avait déjà fait l'objet d'un travail similaire du R. P. Cuthbert, la seconde n'avait, à notre connaissance, jamais été traduite en anglais. Miss G. S. a utilisé pour son travail les éditions, désormais classiques, de A. G. Little et de H. Boehmer et, dans son introduction et ses notes, s'est bornée, comme elle en fait

Digitized by Google

d'ailleurs l'aveu loyal (p. x), à utiliser les travaux des deux éditeurs.

D'une manière générale la traduction est bonne ; le texte est serré de près, au risque, parfois, d'un certain alourdissement de la phrase, mais cela vaut mieux qu'une « belle infidèle », et les lecteurs anglo-saxons auront à leur disposition une image fidèle de ces deux textes capitaux pour l'histoire du mouvement franciscain en Angleterre et en Allemagne.

Il y a, naturellement, quelques erreurs qui pourront disparaître dans une seconde édition : p. 7. Frère Richard d'Ingworth, après une carrière bien remplie, partit pour la Syrie « and there, making a good death, fell on sleep » ; il fallait ajouter « in the Lord ». P. 24, la citation anglo-normande mise dans la bouche de Frère Richard est mal traduite : « *tenge sey en pès* » ne veut pas dire « keep silence » mais « keep quiet ». P. 62, l'histoire de la réparation du dortoir du couvent de Londres ne me paraît pas très heureusement traduite, et j'ai quelque peine à accepter la suggestion de M. Little, qui veut corriger en « *amotis* » la lecture « *amoto* » donnée par tous les manuscrits. Comment a-t-on pu consolider l'édifice en substituant des murs de boue (*luto*) aux murs de pierre (*lapideis*) ? P. 86, Miss G.-S. avoue en note ne pas voir clairement ce que signifie sa traduction. Il eût fallu à tout le moins joindre à cette note désespérée le texte latin, cause de ce désespoir. La traduction du début de la page 112 suggère une observation du même genre.

Il y a dans le travail de Miss Harrison un élément personnel plus considérable. Elle avait à faire un choix parmi les nombreux « exempla », dont, suivant la mode franciscaine, sont semés les sermons du grand prédicateur siennois. Elle a fort bien choisi et sa traduction rend bien le charme de la langue de saint Bernardin. Dans la courte et claire introduction par laquelle s'ouvre le volume, je regrette que Miss H. ne se soit pas étendue un peu plus sur la méthode du prédicateur, qu'elle se soit interdit toute comparaison. Il eût été intéressant de se rendre compte ainsi de la véritable originalité des sermons de saint Bernardin et peut-être, ce faisant, aurait-on mieux compris leur succès. Mais il est difficile d'insister sur les critiques quand on a en main ce délicieux volume dont l'illustration par M. Robert Austin est une joie pour les yeux.

En résumé, ces deux volumes seront utiles, parce qu'ils mettront le grand public en contact avec des textes où se révèle si vivement l'esprit franciscain, et l'on doit féliciter leurs auteurs pour la manière dont elles ont accompli la tâche difficile — plus difficile qu'on ne croit peut-être — qu'elles s'étaient fixée.

R. Fawtier.

Digitized by Google

EDWARD HUTTON, *The Franciscans in England*, 1224-1538. — London, Constable [1926]. In-8°, 325 p.

Il était à prévoir que les commémorations de 1924 et de 1926 provoqueraient chez les lecteurs anglo-saxons le désir d'avoir une synthèse du mouvement franciscain en Angleterre. Il était évident qu'il se trouverait un éditeur pour satisfaire ce désir. Il était également certain qu'aucun des érudits anglais qui honorent les études franciscaines n'oserait entreprendre une pareille tâche. Elle devait au contraire tenter un polygraphe qui s'est fait des choses italiennes une spécialité, sans toutefois que ses travaux aient jamais dépassé les cadres d'une bonne vulgarisation. C'est le cas de M. Hutton. Son livre n'est pas et ne prétend pas être un livre d'érudition et l'on n'y trouvera point trace de recherches originales. L'auteur s'est borné à résumer et à mettre en œuvre les nombreux travaux de détail qui ont vu le jour en Angleterre durant le dernier lustre et, à ce titre, son livre sera de quelque intérêt, non seulement pour le grand public mais aussi pour les travailleurs, auxquels il fournira à tout le moins une bibliographie où je n'ai point relevé de graves omissions.

Est-ce à dire que M. Hutton n'aurait pu faire mieux et plus? Nous ne le croyons pas et son livre qui, nous tenons à le répéter, rendra des services, présente un certain nombre de défauts qu'un peu de patience et de méthode aurait pu lui faire éviter.

Tout d'abord il eût été nécessaire que l'auteur fît abstraction de ses sentiments personnels et de ses opinions politiques et religieuses qui, pour respectables qu'elles puissent être, n'ont rien à voir avec l'histoire. Il peut être amusant de dédier cette histoire du mouvement franciscain en Angleterre au salut de l'âme du roi Henri VIII, mais il ne fallait pas insister, et certaines phrases (page 254 par exemple) auraient pu être supprimées sans inconvénient sinon avec avantage.

Un autre défaut, plus grave peut-être, est le manque de composition. Les quatre premiers chapitres (L'arrivée des Frères, A Canterbury, A Londres, A Oxford) sont, à peu de choses près, une traduction plus ou moins littérale du *De Adventu Fratrum Minorum* de Thomas d'Eccleston. Le cinquième chapitre (Le mouvement à travers l'Angleterre) est composé d'une série de notices sur chaque couvent, une espèce de dictionnaire des fondations franciscaines en Angleterre. Nous avons ensuite un chapitre sur les Clarisses anglaises qui, avant même que le volume eût paru, était déjà insuffisant puisqu'il ne tenait pas compte du livre de Miss Bourdillon sur cette question. Suit un chapitre sans aucun lien avec le précédent sur l'organisation de l'Ordre. Nous passons ensuite au rôle joué par les Mineurs à l'Université d'Oxford, rôle exposé dans un chapitre que suivent trois biographies (chapitres IX, X et XI) de Roger Bacon, de Duns Scot et de Guillaume d'Ockham. Nous revenons à Londres

Digitized by Google

et l'on nous expose l'histoire du couvent de cette ville et de ses bâtiments. Le chapitre suivant nous décrit la grande peste de 1348 qui aurait, selon M. Hutton, « peut-être détruit les Mineurs » (p. 171). Et pour nous montrer l'action de cette catastrophe sur l'Ordre en Angleterre un long chapitre, qui n'est qu'une longue suite de citations, nous montre ce que William Langland, Geoffrey Chaucer et Wyclif nous disent des Mineurs. Puis nous avons un nouveau chapitre sur la décadence des Mineurs, que suit une étude sur le mouvement des Observants et nous arrivons au drame final avec deux chapitres, l'un sur la « suprématie royale » et l'autre sur la dissolution. Ce dernier est un catalogue des couvents d'Angleterre à l'époque de leur suppression avec l'inventaire de ce qu'ils contenaient à ce moment. Et le livre s'arrête brusquement, sans un mot de conclusion, si ce n'est le début de l'ode XXIV du premier livre d'Horace. Tout cela est extrêmement décousu et l'on a l'impression que M. Hutton n'a pas réussi à découvrir une idée générale qui pût servir de fil conducteur à travers les différentes parties de son récit. Cela tient évidemment au fait qui, n'ayant point fait de recherches personnelles, qu'ayant été surtout guidé par ses lectures, M. Hutton a subi l'influence de ses sources. Et l'on est tenté d'attribuer la présence de tel chapitre, non pas à l'ordre logique du récit, mais plutôt à l'existence d'un travail de MM. Kingsford, Little ou de S. É. le Cardinal Gasquet.

Au fond on ne comprend pas ce que les Frères Mineurs sont venus faire en Angleterre, on ne voit pas trop ce qu'ils y ont fait, sauf y acquérir des biens, et l'on en vient à se demander si Henri VIII, la bête noire de M. Hutton, n'a pas eu raison.

Et cependant il n'y a pas de doute que les Mineurs ont eu une action intellectuelle et morale sur l'Angleterre et c'était cette action que M. Hutton aurait dû nous montrer. Il ne suffit pas de donner une biographie de Roger Bacon et de Guillaume d'Ockham, il aurait fallu montrer en quoi ces deux grands « schoolmen » étaient franciscains et franciscains anglais. Car il est bien évident que si les Franciscains ont eu une action sur l'Angleterre, les termes de cette proposition peuvent être renversés. Ce n'est pas impunément qu'un Ordre et une doctrine telle que celle de saint François quittent le milieu où ils ont été conçus pour s'expatrier dans un pays aussi différent de l'Italie que l'était l'Angleterre des XIIIe et XIVe siècles. Le fait même que les Frères Mineurs de la province d'Angleterre étaient anglais a dû leur faire interpréter la doctrine de leur fondateur d'une manière spéciale, essentiellement britannique. Ils ont prêché en anglais et ce faisant influencé leurs contemporains. Or, ces sermons, M. Hutton semble les avoir entièrement ignorés. Sans doute il est intéressant de savoir quel image d'un Frère Mineur ont pu se faire un Chaucer ou un Langland, mais cela n'est pas suffisant et surtout, et particulièrement dans le cas du premier, cela peut n'avoir qu'un intérêt purement littéraire. On aurait aimé voir M. Hutton

Digitized by Google

chercher dans les documents qui nous éclairent sur la vie privée du peuple anglais ce qui peut s'y trouver concernant les Frères Mineurs. On voit mal par son travail sur quelles classes de la nation anglaise leur action a pu s'étendre ni quelle sorte d'action ils ont pu avoir.

Un autre problème se posait. On sait que de nos jours on s'est plû à voir dans le petit pauvre d'Assise l'ancêtre du grand mouvement de la Réforme. Henry Thode n'écrivait-il pas : « François d'Assise et Luther ! Quand donc viendra le troisième ? ». Je ne crois pas personnellement que saint François ait jamais eu de semblables idées, mais le fait qu'on a pu ou voulu les lui prêter de nos jours montre qu'il n'est pas impossible que cette opinion ait jadis été tenue par certains. Or, l'Angleterre a produit, à l'époque où les Frères Mineurs y jouaient un rôle que nous estimons considérable, un des véritables ancêtres de la Réforme, John Wyclif. On sait que cet éminent professeur à l'Université d'Oxford n'a pas eu pour les disciples de saint François des sentiments fort affectueux et M. Hutton lui a emprunté un certain nombre de citations à ce sujet; mais il eût peut-être valu la peine de voir si le curé de Luttesworth n'a pas subi sur certains points l'influence du Poverello. N'a-t-on pas reproduit contre les Lollards quelques-unes des attaques que l'on avait dirigées contre les premiers Franciscains? En tout cas il y avait là une question à soulever sinon à éclaircir.

Enfin il y avait la question du rôle qu'a pu avoir l'Ordre des Mineurs sur l'art et la littérature anglais, sujet extrêmement neuf et dont l'étude pourrait peut-être donner des résultats imprévus. Bien entendu M. Hutton n'en souffle mot.

Il faudrait pourtant bien se rendre compte qu'écrire l'histoire d'un Ordre dans un pays ne consiste pas à énumérer les fondations dont cet Ordre a été l'objet. La vie d'un Ordre religieux est autre chose qu'un accroissement purement territorial ou le contraire. Il faut des monographies de couvents et leurs auteurs doivent presque s'interdire de sortir des limites classiques que comportent de tels sujets. Mais les auteurs de synthèse ont une autre tâche. A eux revient le devoir de rapprocher les résultats locaux, de les éclairer les uns par les autres, d'en tirer des idées générales et surtout de signaler les lacunes qui existent et que les auteurs de monographies voient plus difficilement. C'est ce que n'a pas fait M. Hutton et c'est pourquoi son livre, s'il est commode pour savoir ce qui a été écrit sur les couvents franciscains d'Angleterre, ne nous donne nullement une image de la vie des Franciscains anglais.

R. Fawtier.

Digitized by Google

E. Hermitage Day. *Saint Francis and the GreyFriars.* — London, Mowbray [1926]. In-8°, xv-131 p.

Nous avons là cinq conférences faites par le Rev. H. Day dans la cathédrale de Hereford, durant le carême de 1926, pour préparer les fidèles à célébrer l'anniversaire de la mort de saint François. *Les prédécesseurs de saint François, La vie et l'époque de saint François, L'esprit et le message de saint François, Les premiers disciples de saint François, L'arrivée des Mineurs en Angleterre*, tels sont les titres et les sujets de ces conférences. On n'y saurait chercher ni trouver aucune originalité, mais, comme mise au point à l'usage du grand public des travaux essentiels de l'érudition franciscanisante, l'ouvrage ne mérite que des compliments et nul ne doute que les fidèles de Hereford ne l'aient pleinement apprécié. P. 131 corriger Jordan of Giorno en Jordan of Giano.

R. Fawtier.

A. F. C. Bourdillon. *The Order of Minoresses in England.* — Manchester, The University Press, 1926. In-8°, viii-107 p. [British Society of Franciscan Studies, vol. XII.]

Ce travail d'une jeune fille, présenté à l'Université de Manchester pour le degré de *Master of Arts*, est un bon exemple de l'action exercée sur les études historiques en Angleterre par des maîtres tels que T. F. Tout et A. G. Little. C'est un excellent petit livre dont je ne sais ce qu'il faut louer le plus, la solidité de l'information, l'élégance de la présentation ou l'intelligence du sujet qu'il prouve chez son auteur. Pourquoi faut-il que celle-ci n'ait pas osé résumer en une courte conclusion les résultats précis et solides auxquels l'a amenée chaque partie de son étude ?

L'Ordre des Sœurs Mineures en Angleterre est une plante d'importation française et l'histoire de ses débuts — et même de son développement — illustre assez bien la thèse, chère à M. Tout, de la communauté de civilisation de la France et de l'Angleterre au moyen âge. C'est du monastère de Longchamps, près de Paris, que vinrent les quatre premières religieuses du couvent de Waterbeach près de Cambridge, appelées en Angleterre pour y peupler la première maison de l'Ordre, fondée par Denise de Munchesey, une noble dame, affligée d'un mari à tempérament assez peu agréable. C'est au même couvent ou à celui de Provins que furent empruntées les premières religieuses qui vinrent occuper le couvent fondé à Londres, dans la paroisse de Saint-Botolph devant la porte Aldgate par Blanche de Navarre, la veuve d'Henri le Gros, roi de Navarre, et la femme d'Edmond, duc de Lancastre, fils du roi Henry III d'Angleterre. Ces deux maisons, comme celles qui seront fondées par la suite en Angleterre, suivront, non pas la règle promulguée par

Digitized by Google

Urbain en 1263 pour l'Ordre des Clarisses en général, mais la règle particulière donnée la même année, par le même pontife, pour le couvent de Longchamps à la requête d'Isabelle de France, sœur de saint Louis et fondatrice de ce monastère. Et non seulement c'est la règle des Clarisses françaises qui est adoptée par l'Ordre en Angleterre mais leur nom même. En effet, on sait que saint Louis avait obtenu pour les compagnes de sa sœur le nom de « Sorores Minores », Sœurs Mineures, et non celui de membres de l'Ordre de Sainte-Claire, Clarisses, qui était réservé aux religieuses des autres fondations. Or, en Angleterre, les religieuses des fondations dont Miss Bourdillon évoque l'histoire, jouissent du même privilège, ce sont les « Minoresses » et non pas les « Sisters of St-Clare » qu'a connues l'Angleterre. Et la différence représentée par cette appellation est plus grande qu'on ne pourrait le croire au premier abord. L'Ordre de Sainte-Claire, c'est le second Ordre des Mineurs, nettement inférieur à celui des Frères. Les Sœurs Mineures au contraire apparaissent comme les égales des Frères, la partie féminine du premier Ordre. On saisira toute la différence quand on saura que la règle suivie par les Sœurs Mineures contient une clause, qui manque dans celle suivie par les Clarisses ordinaires, et d'après laquelle le visiteur du couvent, un Frère Mineur, après avoir imposé ses pénitentes, devait brûler, en présence de la communauté, tous les renseignements qu'il avait recueillis dans sa visite et qui avaient déterminé ses décisions. Les Sœurs Mineures devaient leur origine à des personnes de sang royal et ne l'oubliaient pas. Miss Bourdillon montre d'ailleurs, avec un grand luxe de preuves, combien l'aristocratie a favorisé les Sœurs Mineures anglaises et la liste des donations faites à ces religieuses, liste qui forme l'appendice II du volume, est instructive à cet égard. Cette liste nous montre aussi quelque chose de curieux et qui s'était déjà révélé dans l'étude même des fondations. Il n'y a jamais eu en Angleterre plus de trois maisons de Sœurs Mineures; puisque Denny, à un mille de Waterbeach, a remplacé cette dernière. Or, les deux fondations qui ont suivi celles de Waterbeach et de Londres sont l'œuvre, la première (Denny) de Marie de Saint-Pol, petite-nièce de Blanche de Navarre, fondatrice du couvent de Londres, et femme d'Aymer de Valence, petit-fils de Denyse de Munchesey, fondatrice de Waterbeach, la seconde (Bruisyard dans le Comté de Suffolk) de Lionel, duc de Clarence, fils d'Édouard III et arrière-petit-neveu d'Isabelle de France, fondatrice de Longchamps. On voit donc que c'est dans les mêmes familles, sinon dans la même famille que se sont recrutés les fondateurs des couvents de Mineures anglaises. Mais il y a plus. « D'un total de près de 60 membres de l'aristocratie qui ont été trouvés en relations personnelles d'une manière quelconque avec les Mineures, on en a pu réunir 50 dans un même tableau généalogique ».

Ces relations étroites avec l'aristocratie anglaise n'impliquent nul-

Digitized by Google

lement que les Mineures anglaises se soient recrutées uniquement parmi la noblesse. Il y a eu parmi elles des filles de la bourgeoisie, mais c'est l'aristocratie qui a donné le ton. Qu'on lise les chapitres que Miss Bourdillon a consacrés aux possessions des Mineures, à leur vie quotidienne, et l'on s'en rend compte. Nul doute que la règle a été suivie, dans l'ensemble, mais on a su l'interpréter. La vie a été sévère mais large dans les maisons de l'Ordre ; mais si les Mineures n'ont pas été au monde, elles ont su laisser le monde venir à elles et d'un couvent, celui de Londres, Miss Bourdillon a pu même écrire qu'il a été non seulement un « select boarding establishment » mais aussi « an expensive and merciles hostel » (p. 67). Si quelqu'esprit chagrin voulait voir dans cette manière de faire une incompatibilité avec l'accomplissement des obligations religieuses il suffirait de rappeler l'exemple de Port-Royal. Et c'est un peu à Port-Royal que l'on pense quand on voit la vie quotidienne des Mineures. Ce sont des religieuses, mais ce sont aussi des dames. Sainte Claire elle-même ne l'était-elle pas? Elles lisent et nul doute qu'elles ne pensent tout en menant une vie de réclusion. Comment expliquer autrement la lettre d'Érasme aux Mineures de Denny où il apprécie comme il convient ces « vierges bénies qui, mortes au monde, vivent sur terre comme elles vivraient au Ciel »? — Leurs vertus, leurs relations aristocratiques ne sauvèrent pas les Mineures. Elles furent supprimées en 1535 et leur souvenir ne demeure plus que dans le nom d'un quartier de Londres, les Minories. L'arrêt les supprimant fit quelques heureuses, âmes tièdes que la vie du cloître, sans doute imposée et non librement consentie, avaient rebutées. Mais Élizabeth Trockmorton, la dernière abbesse de Denny, avec quelques unes de ses compagnes continua de mener dans sa famille la même vie que dans son monastère et nul doute que son exemple ne fût pas unique.

Telle est l'histoire que nous conte Miss Bourdillon qui, par ce premier travail, se classe comme un des espoirs de nos études en Angleterre.

R. Fawtier.

Jos. Koch, *Durandus de S. Porciano O. P. Forschungen zum Streit um Thomas von Aquin zu Beginn des 14. Jahrhunderts. I. Teil. Literargeschichtliche Grundlegung*. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, Bd. xxvi, I. Halbband). — Münster i. W., Aschendorff, 1927. In-8°.

Durand de Saint-Pourçain, O. P. est généralement caractérisé comme le tenant d'un nominalisme nuancé de conceptualisme; M. J. Koch, au cours de plusieurs années de recherches, n'a jamais rencontré un seul adversaire de Durand de Saint-Pourçain qui lui ait reproché ce prétendu nominalisme. Or les adversaires ne lui ont pas manqué, et ils étaient thomistes. L'auteur a donc entrepris de

Digitized by Google

rechercher quels problèmes étaient au foyer des intérêts intellectuels de Durand. Avec beaucoup de raison, il signale le tort que nous avons de questionner les philosophes sur les problèmes qui nous intéressent, plus que sur ceux qui les intéressaient. Une telle enquête sur le sens de l'œuvre de Durand présupposait une autre enquête sur les écrits même du théologien. L'œuvre de M. J. Koch comprendra donc deux parties : I. Histoire littéraire des écrits de Durand de Saint-Pourçain. II. Étude de la doctrine. C'est la première de ces deux parties que l'auteur vient de livrer au public.

L'enquête historique de M. J. Koch est conduite avec une méthode impeccable et les résultats obtenus sont aussi sûrs qu'abondants. On peut les résumer ainsi :

1° *Commentaires sur les Sentences.* Authenticité indiscutée. On admettait jusqu'ici l'existence de deux rédactions de ce Commentaire; d'après les recherches de M. J. Koch, il y aurait eu : *a*) deux rédactions du Ier Livre; *b*) des *additiones* au Ier Livre, dont aucun manuscrit complet n'est connu; *c*) trois rédactions du Commentaire sur les Livres II, III, IV ; la première est connue par les citations étendues qu'en fait Pierre de la Palu dans sa réfutation de Durand; la deuxième existe en de nombreux manuscrits; la troisième est imprimée.

La première rédaction daterait des années 1307/08 ; l'ouvrage était dirigé contre les doctrines de saint Thomas et mit l'auteur en conflit avec son propre Ordre. La deuxième rédaction peut être datée des années 1310-1311 ; quant à la troisième, son *terminus a quo* est l'année 1317, son *terminus ad quem* est 1327.

2° *Écrit justificatif* de Durand après la censure de son premier Commentaire sur les Sentences. L'existence en est connue par Herveus Natalis ; on ne l'a pas encore retrouvé.

3° Cinq *Quodlibeta* ; l'un est étudié par P. Glorieux : *La Littérature quodlibétique...* p. 197 ; la table des questions pour les quatre autres est donnée par M. J. Koch, p. 100-102. Le premier Quodlibet est de Paris, carême de 1312 ; le deuxième, de Paris, Avent de la même année ; le troisième est d'Avignon, 1314, au temps de l'Avent; les deux derniers sont également d'Avignon, Avent de 1315 et 1316.

4° *Tractatus de Habitibus*, rédigé vers 1312-1317.

5° Deux *Quaestiones disputatae*, dans l'une desquelles Durand joue le rôle d'*opposant* et dans l'autre de *répondant*.

6° Un traité, non encore retrouvé, *Utrum in intellectu possint esse plures intellectiones simul* ; écrit après 1310.

7° *Quaestiones de libero arbitrio* ; l'une appartient à ses *vesperiae*, les deuxième et troisième à son *aula* (p. 165).

8° Écrits divers. — *a)* Approbation de la constitution de Jean XXII *Quia nonnunquam*, dans le débat sur la Pauvreté (1322); ce texte est en partie inédit, *b*) *De origine potestatum et jurisdictionum quibus populus regitur* (1329). *c*) *De visione Dei quam habent animae sanctorum ante judicium generale* (1333).

A ces écrits, M. Jos. Koch ajoute la Condamnation des 51 articles

Digitized by Google

tirés du Commentaire d'Ockham, en 1326 (publiée par A. Pelzer, *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1922, p. 240 et suiv.), parce que Durand fut l'un des six théologiens chargés d'examiner l'œuvre d'Ockham et qu'il doit être considéré comme l'auteur partiellement responsable de cette censure. M. Jos. Koch observe à ce propos, que beaucoup d'idées occamistes condamnées par la commission des théologiens se trouvent dans la première rédaction du Commentaire de Durand sur les Sentences, ce qui pose le problème d'une influence possible d'Ockham sur Durand. Selon M. Jos. Koch, on devrait répondre par la négative, pour la raison que ces textes de Durand, qui semblent occamistes, doivent être datés de 1307/8, comme nous avons vu, alors qu'il n'est entré en contact avec la pensée d'Ockham qu'en 1325-1326 (p. 171). L'argument ne nous semble pas concluant car le fait que Durand fut l'un des censeurs d'Ockham en 1326 ne prouverait pas qu'il n'ait pu connaître plus tôt ses idées. La vraie preuve, du point de vue de M. J. Koch lui-même, nous semblerait être le fait que, si la chronologie qui précède est juste, les écrits « occamistes » de Durand dateraient de 1308, tandis que le Commentaire d'Ockham daterait au plus tôt, de 1318-1320 (J. Hofer, *Biographische Studien über W. von Ockham*, dans *Arch. francisc. hist.*, 1913, p. 232). De toute façon, la conclusion de M. Jos. Koch resterait vraie, et il est inutile d'en souligner l'importance pour la préhistoire de l'occamisme ; il se confirme de plus que la *via moderna* n'était pas une nouveauté. De ce même fait découle une autre observation très importante de M. Jos. Koch. Il faut abandonner la légende traditionnelle d'un Durand de Saint-Pourçain qui aurait été d'abord thomiste et se serait ensuite retourné contre saint Thomas (voir l'amusante note 4, p. 188). La vérité est que Durand a commencé par être anti-thomiste, et qu'il a modéré certaines expressions dans les rédactions suivantes de son Commentaire (p. 190). Il n'a jamais abandonné certaines de ses premières idées (p. 195).

Concernant le caractère de l'œuvre de Durand, M. Jos. Koch estime qu'elle est avant tout philosophique ; pour lui, comme pour la plupart de ses contemporains, la théologie est avant tout philosophie appliquée (p. 192); à l'intérieur de la philosophie, ce sont les questions psychologiques, et surtout métaphysiques, qui le préoccupent; à l'intérieur de la métaphysique, il considère comme le plus important de tous les problèmes celui de la Relation. Sa thèse fondamentale est que « relatio est alia res a suo fundamento, et tamen non facit compositionem » (p. 193) ; appliquée à la théologie, elle l'engagea dans des hérésies Trinitaires ; appliquée à la psychologie, elle entraîna le rejet des *species* et de l'intellect agent. Parti d'un point de vue différent de celui de saint Thomas, Durand développa sa doctrine en corrigeant certaines thèses, plutôt à cause de l'impression produite sur son esprit par les arguments de certains de ses adversaires, qu'à cause des censures dont il fut l'objet (p. 195).

Dans la deuxième partie de son livre, M. Jos. Koch étudie précisé-

Digitized by Google

ment les écrits des adversaires de Durand de Saint-Pourçain : Herveus Natalis, O. P., Petrus de Palude, Jacques de Lausanne, Jean de Naples enfin, qui représente contre Durand l'orthodoxie thomiste stricte (p. 314). Bernardus Lombardi, au contraire, est un adversaire plus modéré; néanmoins son IIIe Livre des Sentences est presque entièrement dirigé contre Durand, en admettant que cette œuvre soit bien de lui (p. 314). Durandellus, enfin, serait le dernier des adversaires dominicains de Durand (p. 340), ce qui nous vaut une étude entièrement neuve sur son œuvre et sa personnalité. On sait que l'identité de ce personnage est demeurée énigmatique ; en désespoir de cause, on l'a souvent identifié à Durand d'Aurillac ; M. Jos. Koch juge cette identification impossible ; l'écrit attribué à Durandellus, les *Evidentiae contra Durandum*, serait sorti de l'école de Jean de Naples, à Naples même, entre 1323 et 1345, probablement en 1330 ; la personnalité même de l'auteur n'a pu être identifiée. Les résultats de cette enquête sont aussi précieux en ce qui concerne l'intelligence de l'œuvre de Durand, que pour l'histoire de l'Université de Paris de 1307 à 1330 et pour l'histoire de l'Ordre dominicain (p. 392-393). L'ouvrage de M. J. Koch se termine par une vie de Durand de Saint-Pourçain (p. 395-436) Il est rare de rencontrer un travail aussi complètement original et aussi fécond. Ce sont les bases historiques de l'étude d'un tiers du XIVe siècle philosophique qui se trouvent établies, et l'exemple de ce qu'il faudrait faire pour Duns Scot et Pierre d'Auriol qui nous est donné. Le livre de M. Jos. Koch est au-delà de tout éloge et l'on attendra avec impatience l'exposé doctrinal qui doit le compléter.

ÉTIENNE GILSON.

MARTIN GRABMANN. *Mittelalterliches Geistesleben*. — München, Max Hueber, 1926. In-8° XI-585 p.

Mgr Martin Grabmann a eu l'excellente idée de réunir en un volume considérable les articles qu'il avait dispersés dans une quantité de publications allemandes et étrangères. Ceux qui savent combien il est impossible d'étudier une question sans s'informer de ce que cet érudit en a écrit, accueilleront avec joie cette publication. Le sous-titre du recueil : études sur l'histoire de la scolastique et de la mystique, en indique la double orientation. Il s'agit de saisir la scolastique et la mystique, la pensée philosophique et religieuse du moyen âge, dans leur étroite et intime union avec la culture médiévale ou, si l'on préfère, de les considérer comme formes et fonctions de la vie de l'esprit au moyen âge. Mgr Grabmann rappelle qu'il a déjà insisté sur la nécessité de connaître la philosophie et la théologie du moyen âge pour comprendre la culture et l'esprit de cette époque ; il est superflu de dire que nous l'approuvons ; malheureusement, les historiens considèrent généralement comme plus facile de nier l'intérêt de ces doctrines que de les étudier. Même les érudits qui pratiquent avec

Digitized by Google

scrupule l'histoire littéraire et s'imposent l'exactitude la plus minutieuse s'il s'agit de fixer la date d'un écrit ou d'en déterminer l'auteur, émettent les assertions les plus surprenantes concernant les doctrines sans avoir conscience de violer les règles de la méthode historique. C'est que, semble-t-il, les idées ne sont pas encore considérées chez nous comme des objets d'histoire ; les numéros des manuscrits sont des faits historiques, les doctrines qu'ils contiennent n'en sont pas.

A ceux qui ne désespéreraient pas de voir une collaboration s'établir entre l'histoire littéraire et l'histoire des idées, nous conseillons la lecture de l'article de Mgr Grabmann, *Objets et méthodes de recherches dans le domaine de la scolastique et de la mystique médiévales*, p. 1-49 ; ils y trouveront un programme de travaux auxquels il ne serait pas déshonorant de coopérer. En ce qui concerne plus particulièrement l'histoire des doctrines franciscaines, on lira avec profit l'étude consacrée au Collège Saint-Bonaventure, à Quaracchi, et aux méthodes de travail que l'on y emploie (p. 50-66). Dans le mémoire qui suit sur *Le Droit naturel de Gratien à saint Thomas*, se trouvent d'intéressantes pages sur Jean de la Rochelle, Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Mathieu d'Aigueperse (p. 76-90). *L'Étude de la philosophie linguistique au moyen âge* appelle l'attention sur la *Summa grammaticae* inédite de Roger Bacon (références aux mss., p. 118) et prouve (p. 118-125) que la *Grammatica speculativa* attribuée à Duns Scot est de Thomas d'Erfurt. Les longues *Études sur Ulrich de Strasbourg* (p. 147-221) veulent apporter simplement quelques images neuves de la vie intellectuelle dans l'école d'Albert le Grand. Il conviendrait, soit dit en passant, de commencer par le maître lui-même dont l'œuvre est à peu près *terra incognita*. Mgr Grabmann discute, entre autres questions, l'authenticité d'un *Commentaire sur les sentences* attribué à Ulrich, et considère comme certain qu'il en ait composé un. Mlle J. Daguillon (*École nationale des Chartes*, *Position des thèses soutenues par les élèves de la promotion 1927*, p. 34) a établi que l'auteur de ce Commentaire est un second Ulrich, postérieur au premier.

On peut considérer comme entièrement neuve l'étude sur *les Écrits logiques de Nicolas de Paris* (p. 222-248). Mgr Grabmann estime qu'il serait nécessaire de les bien connaître, afin de préciser notre connaissance de la Faculté des Arts de l'Université de Paris au temps de saint Thomas. Rien de plus juste. Il rappelle en outre les observations de C. Michalski sur les lignes de connexion qui relient, par les *Summulae logices* de Pierre d'Espagne et les *Summulae* de Lambert d'Auxerre, le terminisme du XIVe siècle à l'enseignement de la Faculté des Arts de Paris. Notons, à ce propos, que les racines du terminisme qui s'épanouit au XIVe siècle remontent, par delà le XIIIe siècle, jusqu'au XIIe. La Faculté des Arts de Paris continue simplement sur ce point l'enseignement d'Abélard, qui prolonge à son tour celui de Roscelin. De la doctrine des *voces* à celle des *sermones*,

Digitized by Google

la distance est courte, et nous nous proposons de montrer prochainement que le soi-disant conceptualisme d'Abélard est une fiction ; la solution de continuité que l'on admet communément entre le nominalisme du XIIe et celui du XIVe siècle exprime notre ignorance des intermédiaires qui les relient, rien de plus nous semble-t-il.

Le chapitre consacré à *Petrus de Hibernia, maître de jeunesse de saint Thomas d'Aquin* (p. 249-265) est une analyse du travail de Cl. Baeumker sur ce personnage. A propos de la distinction proposée par Baeumker entre deux stades du mouvement aristotélicien, l'un dominé par Avicenne, l'autre par Averroès (p. 260), il importe d'observer que l'influence d'Averroès n'a jamais éliminé celle d'Avicenne, ni au XIIIe, ni même au XIVe siècle ; on pourrait dire, pas même au XVIe siècle. Il faut donc reconnaître que l'influence averroïste commence plus tard, mais que même après son début, celle d'Avicenne continue de se faire sentir sur Duns Scot par exemple et sur son école. L'expression de « stade » n'est pas exacte. A ce propos nous espérions qu'on citerait enfin des textes averroïstes latins soutenant l'existence de deux vérités contradictoires (p. 260) ; une fois de plus notre espoir a été déçu. Enfin, concernant ce que les textes connus de *Petrus de Hibernia* peuvent nous apprendre touchant l'influence de ce maître sur saint Thomas (p. 261), il est bon de noter que ces textes sont à peu près contemporains de la *Summa contra gentes* et ne nous permettent donc pas de savoir ce que Pierre enseignait 15 ans plus tôt, lorsque le jeune Thomas était son élève. Bien plus que dans le sens de Baeumker, nous irions dans celui qu'indiquent les observations de Mgr Grabmann, p. 263 (cf. p. 295-297) ; c'est l'étude personnelle d'Aristote et des commentateurs grecs qui a libéré saint Thomas de l'avicennisme dont son Commentaire sur les Sentences porte tant de traces. Il va sans dire que, si les inédits que signale Mgr Grabmann (p. 264-265) dataient du temps où Petrus de Hibernia fut le professeur de saint Thomas, la question pourrait changer d'aspect.

Une série de travaux consacrés aux *Commentaires de saint Thomas sur Aristote* (p. 256-313), au *Traité* de Ente et essentia *et la métaphysique de l'être chez saint Thomas d'Aquin* (p. 314-331) apportent, surtout le premier, de précieuses indications. Nous aimerions savoir si l'on connaît la date de la traduction du commentaire de Themistius sur le *De anima* par Guillaume de Moerbeke (p. 296-297) ; cet écrit serait en effet d'une importance capitale pour expliquer l'évolution intellectuelle de saint Thomas. Avec l'étude sur *L'École thomiste italienne du* XIIIe *et du* XIVe *siècle commençant* (p. 332-391) et les *Recherches sur l'histoire de l'ancienne école thomiste dominicaine en Allemagne* (p. 392-431) c'est tout un monde à peu près inexploré qui se révèle à nous ; à chaque page de nouveaux faits sont apportés, de nouveaux jalons plantés pour des recherches ultérieures. L'excellent et utile résumé, que l'auteur donne ensuite de l'état des connaissances actuelles touchant le problème des traductions latines de Denys,

Digitized by Google

nous ramène vers des questions mieux connues (p. 449-468) : les *incipit* des quatre traductions latines (p. 467-468) seront un instrument de travail très commode. Si nous ajoutons que l'on trouvera encore dans ce volume un coup d'œil d'ensemble sur *La Mystique allemande féminine au moyen âge* (p. 469-488); une autre sur *Le Mystique bénédictin Jean de Kastl*, auteur du *De adhaerendo Deo*, communément attribué à Albert le Grand (p. 489-524) ; une autre enfin sur *Les* Disputationes metaphysicae *de Suarez* (p. 525-560), on ne pourra qu'admirer le puissant remueur de faits et de textes qu'est Mgr Grabmann. Il est vrai que l'historien des idées n'est pas sans éprouver quelque mélancolie devant cet amoncellement de données nouvelles ; on peut citer en un jour plus de livres que l'on n'en peut comprendre en une vie. M. Grabmann est l'annonciateur d'une terre promise où, grâce à lui, nos neveux finiront peut-être par entrer.

ÉTIENNE GILSON.

VALENTIN-M. BRETON, O. F. M. *Le Christ de l'âme franciscaine*. — Paris, Bloud et Gay, 1927. In-8°, 226 p. (Collection *Charitas*).

C'est au titre de manifestation de l'École franciscaine que nous annonçons ce très intéressant ouvrage écrit d'une plume aigüe par un Frère Mineur en pleine maturité de talent.

De même que le P. Schwalm, O. P., a publié *Le Christ d'après saint Thomas d'Aquin*, alors que le Christ appartient à toute l'Église, de même il existe une doctrine franciscaine du Christ, qui dépasse la doctrine de certaines autres écoles théologiques ; non dans ce que la franciscaine affirme, mais dans ce que les autres nient, contestent, mettent en discussion. Conduits par une plus complète appréciation du dessein d'amour de Dieu et de la charité de son Fils, les théologiens franciscains sont parvenus à une science du Christ, où rien de ce qu'enseignent l'Écriture et les Pères n'est sacrifié aux exigences logiques d'un système humain, où toutes les acquisitions de la pensée chrétienne sont accueillies, recueillies, coordonnées, synthétisées dans un ensemble plus digne de Dieu et de son Fils incarné.

Qu'on lise en particulier la 2e partie : « *La Fonction* », p. 99-127, et l'on sera étonné des vues neuves qui abondent.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

CIRILLO CATERINO, O. F. M. *Storia della Minoritica provincia Napoletana di S. Pietro ad Aram*. — Napoli, N. Jovene, 1926-1927. 3 vol. in-8° de XXVIII-451, XV-441, XIX-421. Prix 75 lire.

I. La province actuelle de S. Pietro ad Aram fait partie de la troisième assise franciscaine de la région napolitaine.

La première est la province de la Terre de Labour ou de Campanie, dont Naples devint le chef-lieu, fondée en 1217, qui eut pour premier ministre fr. Augustin d'Assise, lequel agonisait au moment

Digitized by Google

où saint François rendait l'âme. — Dans le cours du xve siècle, une vicairie observante se forma parallèlement à la province régulière. En 1506 elle comptait 45 couvents, et devint en 1517 la continuation de la province primitive, alors que les mitigés ou Conventuels constituaient un groupement à part. L'A. ne parait pas très bien informé sur ces trois premiers siècles. Il prétend que depuis la seconde moitié du xiiie siècle l'Ordre était divisé en trois partis : les Spirituels ou zelanti, les Conventuels ou relâchés, et les modérés ayant pour chef saint Bonaventure. C'est par trop simpliste.

Qu'était exactement la *Réforme* qui se fit jour en Italie vers 1526? Rien de comparable à l'*Observance* du xve siècle qui réagissait contre les couvents rentés des mitigés. Au début du second quart du xvie siècle on ne reproche pas de pareils abus à l'Ordre des Frères Mineurs. On croit remarquer parmi les religieux une tendance à la vie claustrale plus stricte. Chose bizarre, on ne semble pas envisager le côté apostolique de l'Ordre qui est pourtant son but. Au fond, c'est encore la tendance des Spirituels qui l'emporte, faute de religieux éminents pour remettre l'Ordre dans sa véritable voie. Qu'on ne s'attende pas à des renseignements de ce genre dans l'ouvrage du P. C., il glisse rapidement sur ce sujet qui intéresserait tant les psychologues. Nous ne connaitrons même pas la substance des constitutions des *Riformati*.

La custodie réformée de la Terre de Labour date légalement de 1525. Mais, avant d'avoir obtenu son indépendance relative vis-à-vis de la province mère, elle comprenait des couvents isolés où vivaient des religieux selon des lois plus austères. Le premier promoteur de la réforme dans le royaume de Naples fut fr. Nicolas Tomacelli † 1530. Il l'établit dans les couvents de Saint-Jean del Palco et de Sainte-Marie d'Avigliano. Le P. Étienne Molina obtint quatre nouveaux couvents vers la même époque. Sous le généralat de François de Gonzague (1579-1587), la réforme prit de vigoureux accroissements. En 1639 les custodies des Réformés furent érigées en provinces formelles, avec tous les droits y annexés. Celle de Naples comptait alors quinze couvents, dont huit venus de l'Observance, et sept de fondation nouvelle. Elle alla toujours en se développant, jusqu'à la Révolution française qui s'empara du trône de Naples, de 1800 à 1815. A cette période de désorganisation succéda une ère de glorieux relèvement, jusqu'en 1866. La révolution italienne amena de nouvelles ruines. Il fallut attendre l'année 1880 pour reprendre vie. L'union des quatre familles de l'Ordre en 1897 demanda un remaniement des provinces de la péninsule, deux ans après. Celle de Saint-Jean-Joseph de la Croix fut formée de la province réformée de Naples, de la majeure partie de la province alcantarine de Naples, d'une moitié de la province observante de Naples, et de quelques couvents des provinces réformées des Abruzzes et de Saint-Ange de Pouille. Elle comprend 43 couvents. Au bout de douze ans, en 1911, on voulut revenir à l'ancienne division des provinces en Italie. La Cam-

Digitized by Google

panie fut morcelée en cinq, puis en six provinces napolitaines. Celle qui nous occupe se nomma province de San Pietro ad Aram, à cause de son couvent principal, situé à Naples, passé des Chanoines Réguliers aux Mineurs Réformés en 1805.

Elle ne reprenait pas toutes ses anciennes maisons d'avant 1899; si elle en gagnait quelques-unes, elle en perdait notamment quatre dans le diocèse de Nole.

Le P. C. retrace l'historique des 25 couvents de la province actuelle, dont quelques-uns remontent aux premiers siècles de l'Ordre. Le chapitre XXVI concerne le Tiers-Ordre régulier et séculier de la province. Un appendice donne le nom de presque tous les ministres provinciaux de 1639 à 1926.

II. Le premier volume était consacré aux couvents et aux vicissitudes de la province; le second fait l'histoire des religieux qui se sont signalés aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. D'abord les martyrs de la charité, les Frères Mineurs qui n'ont pas ménagé leur dévouement et leur vie pendant la peste de 1656 à Naples, l'épidémie de 1764, le choléra de 1837, 1854 et 1884. Viennent ensuite les héros de la vertu, les saints frères, et ils sont nombreux, qui ont mené sur la terre une vie céleste. L'A. s'étend plus longuement sur trois personnages du XIXe siècle, les vénérables François de Naples, Ludovic de Casoria et Michel-Ange de Marigliano.

Le second (1814-1885) fut un homme prodigieux. Ses nombreuses fondations religieuses, littéraires, et surtout de bienfaisance, l'égalent à saint Vincent de Paul.

Quatre chapitres résument les travaux de la province dans les missions de Terre-Sainte, Haute-Égypte, Éthiopie, Albanie, Turquie d'Asie et Chine.

Parmi les hommes remarquables de la province napolitaine, deux entre autres méritent de fixer l'attention: Bonaventure Cavallo, l'un des plus grands orateurs de son temps, † 1689, après vingt ans d'épiscopat à Caserte; et Jean de Naples, ministre général de l'Ordre, de 1645 à 1648. Pendant son court généralat bien rempli, il stimula les provinces pour compléter la Chronique de Fr. de Gonzague publiée à Rome en 1587. Les travaux des Ultramontains devaient être concentrés à Madrid, et ceux des Cismontains à Rome. Faute sans doute de préparation suffisante, on envoya un véritable chaos d'écrits, où dans certaines pages il ne se trouvait pas deux ou trois périodes ayant un sens. L'affirmation est tirée de l'auteur de la *Chronologia historico-legalis* en 1650.

Dans une quatrième partie, le P. C. retrace le mouvement scotiste au XVIIe siècle dans l'Italie méridionale. Il énumère les théologiens, les orateurs, les historiens et les hagiographes; et fait une belle part aux arts et à la musique. Le volume se termine par la bibliographie des auteurs encore vivants.

III. Le dernier tome renferme de précieux documents. Tout d'abord la Chronique de la province réformée de la Terre de Labour

Digitized by Google

publiée pour la première fois, p. 1-172. Composée par le P. Antoine de Saint-Laurent, vers 1680, citée en 1682 par D. de Gubernatis, dans son *Orbis Seraphicus*, I, 258, elle devait donc se trouver à cette époque dans les Archives de l'Aracoeli à Rome. On la croyait à jamais perdue, comme tant d'autres, après la dilapidation du couvent généralice en 1798, lorsque l'archéologue oratorien G. Taglialatela la rencontra par hasard au milieu de livres de toutes provenances dans un bric-à-brac de Naples, vers 1902-1905, et l'acheta pour quelques sous. — Le *Regestum* de la province, de 1768 à 1856, rédigé par le P. Raphaël Jaccarino, de Pozzuoli, ministre provincial, mis au jour également pour la première fois, p. 173-193. — Suivent des pièces de tout genre, du XIIe au XIXe siècle, se rapportant aux couvents de la province (p. 194-362). — Ici le P. C. nous confie son désir et en même temps la difficulté de dresser un bullaire, mais il laisse aux éditeurs de Quaracchi (p. 359) le soin de continuer la colossale entreprise de Sbaraglia et d'Eubel. Pourtant il a relevé le sommaire de quinze bulles concernant la Terre de Labour au XIIIe siècle. Pourquoi n'a-t-il pas poursuivi le même travail pour les siècles suivants puisqu'il savait où puiser ? Un catalogue de ce genre est toujours fort utile aux érudits.

Les tomes I et II contiennent 109 illustrations généralement assez bien réussies : vues de couvents et d'églises, reproductions de fresques et de portraits de religieux. Il faut signaler, t. I, p. 47, un très curieux portrait de la reine Sanche, épouse du roi Robert d'Anjou, morte Clarisse en 1345 ; il représente la reine couronnée, avec un regard d'une expression indéfinissable. Cette peinture du XIVe siècle existerait au réfectoire de Sainte-Claire de Naples (monastère de Clarisses fondé par la reine Sanche et récemment passé aux Frères Mineurs). M. Émile Bertaux n'y fait aucune allusion dans *Santa Chiara de Naples, l'église et le monastère des religieuses*, extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XVIII, 1898. Par contre p. 186, il décrit un vrai chef-d'œuvre, un Christ bénissant, du XIVe siècle, reproduit hors texte pl. V. — A signaler encore t. Ier, p. 20, le sarcophage de fr. Ange d'Aversa, O. F. M., archevêque de Trani, † 1575. Le prélat à demi-couché porte encore la chassuble gothique et la mitre médiévale.

Des tables très détaillées ajoutent encore à la valeur de ce bel ouvrage.

Il faut espérer que le R. P. Caterino, qui sait écrire l'histoire à la moderne, avec clarté et d'après les documents, complètera son œuvre en nous donnant un jour les trois premiers siècles de la province de la Terre de Labour.

HENRI LEMAÎTRE.

Digitized by Google

Le Père Joseph Denis, premier Récollet canadien (1657-1736), par le R. P. HUGOLIN [LEMAY], o. f. m., avec une Introduction par M. Ægidius FAUTEUX. — Québec, impr. de Laflamme, 1926. 2 vol. in-16, 204-207 p., pl.

Nous sommes déjà redevable au P. Hugolin de plusieurs travaux bibliographiques sur les Récollets au Canada : *Bibliographie franciscaine, inventaire des revues, livres, brochures et autres écrits publiés par les Franciscains du Canada, de 1890 à 1915* (Québec, 1916, in-8°, 143 p.), *Bibliographie du Tiers-Ordre séculier de Saint François d'Assise au Canada* (Montréal, 1921, in-8°, 150 p.). Le présent ouvrage a pour but de retracer la vie du premier Récollet, né au Canada et de le faire revivre dans son milieu. La tâche n'était pas aisée, car les Récollets n'ont pas d'archives constituées et il faut chercher çà et là les renseignements qui concernent leurs établissements. Ce n'est que petit à petit en procédant par monographies successives que l'on parviendra à reconstituer leur histoire, aussi doit-on être particulièrement reconnaissant aux premiers pionniers qui s'aventurent à défricher le terrain et qui sont assez hardis pour publier les résultats de leur enquête, si partiels soient-ils. Leur courage n'aura pas été inutile, car, la première pierre d'attente une fois posée, ils n'en pourront que mieux continuer l'édifice. Chacun leur apportera son concours et les quelques critiques qu'aura suscitées leur audace, les aideront elles-mêmes en leur montrant où ils doivent surtout porter leur effort ou en leur signalant les quelques détails qui leur auront échappé.

Le religieux étudié par le P. Hugolin est particulièrement représentatif, il a tenu une place importante dans l'histoire des Récollets au Canada, tant par son activité comme évangélisateur que par son habileté comme chef de communauté. Le P. Hugolin a su parfaitement le faire revivre devant ses lecteurs, il a donné d'excellentes descriptions des endroits où il a passé, il a retracé avec beaucoup d'animation le cadre où il a exercé son ministère. Aussi faut-il le féliciter vivement; le public lui sera reconnaissant d'avoir si bien présenté un tableau du Canada d'autrefois ; quant aux historiens, ils lui devront la révélation de maints documents inédits. Signalons en finissant que le deuxième tome se termine par une bonne table des noms propres.

HENRI LEMAÎTRE.

KUENSTLE (Dr Karl). *Ikonographie der Heiligen.* — Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1926. Gr. in-8°, 608 p., 284 photogravures. 40 GM.

Le traité d'iconographie chrétienne de Heinrich Detzel étant épuisé dès longtemps avant la guerre, les éditeurs Herder et Cie avaient

Digitized by Google

chargé M. Kuenstle, professeur à l'Université de Fribourg, d'en préparer une nouvelle édition. Mais au cours du travail de remaniement, M. Kuenstle constata que presque tout était à refaire; aussi la présente édition doit-elle être regardée comme un livre original.

Tous les saints principaux, classés par ordre alphabétique, ont été étudiés selon un plan uniforme : données historiques ; légende et sources littéraires (bibliographie spéciale au saint); indication du rapport des thèmes légendaires et des thèmes iconographiques ; énumération, avec indication précise des numéros de catalogues, de musées et de collections particulières quand il y a lieu, des représentations typiques du saint (sculpture, peinture), soit isolées, soit en combinaison avec d'autres personnages profanes ou sacrés, à partir de la plus ancienne connue ; enfin indication des scènes tirées de la légende (rétables, etc.).

Il va de soi que ce plan fondamental n'a pu être appliqué intégralement qu'à certains saints très populaires (Agathe, Sébastien, Ursule, etc.), alors que, pour d'autres moins répandus, les indications sont peu nombreuses.

Les illustrations ont été choisies de manière à montrer les principales variantes du type iconographique fondamental; elles sont admirablement venues ; et on doit adresser des éloges à l'éditeur pour l'excellence des clichés et des tirages, qualité qui tend ces temps derniers à devenir si rare.

Pour porter un jugement sur cet ouvrage, il convient de rappeler: 1° qu'il est destiné surtout au grand public, aux amateurs d'art et, d'autre part, aux prêtres qui ont besoin d'identifier les représentations sacrées en présence desquelles les met leur ministère; 2° que ce public est essentiellement allemand. Il s'ensuit que ce sont surtout des tableaux et des statues existant dans les cathédrales, églises, oratoires, ou conservés dans des musées de l'Allemagne, que l'auteur décrit; de ci de là, on trouve naturellemment des renvois à des œuvres italiennes, suisses, flamandes, françaises, en tant que prototypes, parfois aussi, quand les documents le permettaient, l'auteur indique des parallèles byzantins.

Ce n'est donc pas un catalogue complet de toutes les représentations connues de tous les saints. Une telle œuvre, d'ailleurs, serait-elle possible? Mon ami, M. le comte de Lapparent, s'est spécialisé dans l'étude de sainte Barbe : les documents iconographiques concernant cette sainte, soit seule, soit associée, qu'il a recueillis jusqu'ici dépassent 1800; M. Stueckelberg, l'excellent hagiographe de Bâle, possède une collection iconographique de plus de 30.000 pièces; en Suède, l'Association des dentistes a créé un musée consacré à la patronne de leur profession, sainte Apollonie; j'ignore le nombre des pièces mais d'après mes documents comparatifs personnels (sainte Apollonie ayant plusieurs sanctuaires en Savoie), je suis certain que ce nombre se monte à plusieurs milliers. L'iconographie de saint Hubert est considérable. Si donc l'on voulait donner une

Digitized by Google

iconographie complète de tous les saints sans exception, ce n'est pas un, mais plusieurs volumes comme celui-ci qu'il faudrait.

Le traité général de M. Kuenstle a été aussi soumis à d'autres limitations. Les reproductions sont nombreuses ; mais on ne voit pas bien selon quel plan elles ont été choisies. Elles ne reproduisent pas nécessairement l'image peinte ou sculptée la plus ancienne, ni d'autre part celle où seraient figurés tous les attributs du saint.

Beaucoup de saints français manquent (Bernard de Menthon, Guérin, Grat, Malo, Menou, etc.) Sans doute parce qu'il n'en existe pas de représentations en Allemagne.

D'autre part, il n'a presque partout été tenu compte que des représentations « artistiques » ou « savantes », mais peu de l'iconographie populaire. Pourtant, il y a des renvois aux publications folkloriques pour les saints Éloi, Léonard, Martin. Pour sainte Gertrude de Nivelles, il faudrait tenir compte de l'excellent article de M. Gessler dans le *Folklore brabançon*, 1925, et en général, pour plusieurs saints vénérés en Allemagne, des deux volumes de Émile van Heurck sur l'*Imagerie populaire* et sur les *Drapelets de pélerinage*.

On doit dire que ce domaine de l'iconographie populaire est encore très peu exploré. Mais je crois savoir que M. Kuenstle s'en occupe en ce moment et en parlera dans son tome II.

En ce qui concerne spécialement les saints franciscains, la documentation est aussi très variable. La base est naturellemenc l'iconographie italienne ; pour celle de saint François, dix-sept pages et 5 fig., la bibliographie est à jour ; saint Antoine de Padoue a reçu un traitement de faveur ; il est vrai que les dix-huit pages qui lui sont consacrées sont fondées surtout sur le livre de C. de Mandach (1899) ; la représentation iconographique de ses miracles est classée sous 14 rubriques ; 5 reproductions accompagnent l'article ; il y a 4 reproductions pour sainte Claire ; l'article se termine par l'analyse des sept tableaux de l'école de Wohlgemut conservés à Bamberg. Pas de reproductions de saint Bernardin de Sienne. Pour saint Louis de France, la bibliographie est à jour. A sainte Élisabeth de Hongrie est consacré un article très détaillé, de 9 pages avec 4 illustrations. Par contre saint Roch, 3 pages et 1 seule reproduction, méritait mieux.

Les autres saints franciscains étudiés par M. Kuenstle sont : saint Bonaventure (2 reproductions), saint Fidèle (1 image de dévotion), Jean de Capistran (1 ill.), Catherine de Bologne, saint Louis d'Anjou, d'après Bertaux et Kleinschmidt (1 fig.), Marguerite de Cortone, Pascal Baylon, Rose de Viterbe.

La description des saints et de leurs attributs et représentations est précédée de deux introductions, l'une relative à l'hagiographie, l'autre à l'iconographie religieuse. Une bibliographie choisie les précède. L'auteur prend résolument parti contre l'école qu'on pourrait appeler « survivaliste » et qui pense retrouver dans le culte des saints en général ou de certains saints particuliers des survivances de person-

Digitized by Google

nages sacrés (ancêtres, héros, dieux, démons, etc.) de l'antiquité païenne, soit classique soit gallo-germanique. Il attaque assez fortement Usener, Rendell Harris, Lucius et adopte plutôt le point de vue du P. Delehaye, mais prend en définitive une position conciliante. Il admet que, dans certains cultes et légendes de saints, peuvent subsister des éléments païens antérieurs, mais ajoute : « De ce qu'un saint a hérité quelque chose d'un dieu il ne cesse pas pour cela de conserver son individualité » (p. 11).

Puis vient un historique de la formation et de l'extension du culte des saints au moyen âge. On eût désiré voir analysée de plus près l'action des Ordres monastiques ; ainsi saint Léonard de Limoges est partout une exportation cistercienne. D'autre part je ne suis pas d'accord avec l'auteur quand, à la suite de la plupart des hagiographes, il pense que les patronages sont un indice de culte proprement dit ; il ne distingue d'ailleurs pas entre le culte vraiment populaire et le culte liturgique, qui souvent se borne à la simple mention du saint au cours des offices sans que le peuple y ait attaché la moindre idée ou le moindre sentiment de vénération. Je compte insister sur ce point ailleurs, ainsi que sur cette opinion, que « les Ordres monastiques, notamment les Dominicains, les Ordres militaires et les Carmélites ont été la cause de patronages nouveaux » (p. 15).

L'introduction iconographique ne signale comme sources générales pour la France que Cahier, *Caractéristiques*, éd. en 2 vol., et Mâle, 2 vol. puis, par endroits, Rohault de Fleury, *Saints de la Messe*. Pourtant notre littérature est plus riche que cela ; et Mâle n'est pas toujours un guide très sûr, surtout dans ses généralisations. Bonne discussion sur les « attributs », bien conduite et sans préjugés. Le choc en retour de l'attribut figuré sur la légende est bien expliqué ; il aurait fallu insister sur la diffusion des attributs par les pélerins.

D'ailleurs, il serait injuste de formuler trop de critiques en ce moment. M. Kuenstle compte en effet consacrer un second volume à « la doctrine iconographique, au traitement des motifs accessoires didactiques et à l'iconographie des révélations de l'Ancien et du Nouveau Testament », où devront être nécessairement discutés de nouveau divers points de méthode et d'interprétation.

Le maniement de l'ouvrage est facilité par deux index, l'un des attributs, l'autre des patronages de corporations et des spécialités médicales.

A. van Gennep.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

Archivo Iberico-Americano. Revista de estudios históricos. — Madrid-10, Cisne, 12.

Année 1926, t. XXV-XXVI.

ANDRÉS IVARS, O. F. M. *El escritor Fr. Francisco Eximenez en Valencia*, 1383-1408. Cf. t. XXIV, p. 325 et sq.; t. XXV, p. 5-48, 289-333. (A suivre.)

ATANASIO LOPEZ, O. F. M. *Descripción de los manuscritos franciscanos existentes en la biblioteca provincial de Toledo*, p. 49-105, 173-244, 334-382. — Parmi les 78 mss. décrits avec beaucoup de soin, il faut remarquer les importantes notices consacrées à Ponce Carbonnel et à Alphonse de Spina.

P. Carbonnel (nos 27-34, p. 88-105, 173-202) ne fut pas maître de saint Louis d'Anjou, comme on l'a écrit. Ce n'est pas entre 1272 et 1279 qu'il commenta l'Écriture Sainte, ainsi que l'affirme Sbaraglia. Il dédia son œuvre (en huit volumes) au neveu de saint Louis de Toulouse, Don Juan d'Aragon, archevêque de Tolède de 1319 à 1328, puis de Tarragone jusqu'à sa mort en 1334. En dehors de ces commentaires on ne lui connaît aucun autre ouvrage certain (1). Au XVIIe siècle on l'a cru faussement auteur de la *Catena aurea* de saint Thomas d'Aquin sur les Évangiles. Il mourut au couvent de Barcelone vers 1337. Voir à son sujet une notice du P. Pou, dans *Archivo Iberico-Amer.*, t. XVIII, p. 5-21.

(1) A l'occasion d'un *Ars dictandi* faussement attribué à P. Carbonnel, le P. Lopez donne (p. 203) des extraits d'un autre *Ars* qui porte le nom de Jean-Gilles de Zamora, O. M., du XIIIe siècle. Voici la lettre à lui adressée par le provincial de Touraine :

« In Christo sibi karissimo fratri J[oanni] Egidii, fr. N., fratrum provincie Turonie minister et servus, salutem et pacem in Domino sempiternam. Ad precum vestrarum instantiam et consolationem augendam concedo vobis tenore presentium quatenus ire possitis Parisius pro vestris expediendis negociis. Per obedientiam salutarem mando nichilominus guardiano Aurelianensi vel ejus vicario, quatinus teneatur vobis de socio providere juxta vestre beneplacitum voluntatis, nisi alia societas vobis o[c]currerit opportuna ».

Bibl. real de Madrid, ms. 2. L. 5., papier, XVe siècle : *Lamorensis Ars dicendi*, fol. 49 r.

Sur Jean-Gilles de Zamora, cf. *Archiv. Ibero-Amer.*, t. I, 550-551; t. XXI, 66.

Digitized by Google

A. de Spina (p. 346-381). — Le P. Lopez publie d'abord une dissertation du P. Vincent Manuel Castraño. O. M., datée du couvent de Saint-Jean-des-Rois, à Tolède, 27 novembre 1791, où il relève les erreurs commises par Castro dans la *Biblioteca española* au sujet d'A. de S. (p. 346-349). Ce Franciscain, dit sans preuves Juif converti, naquit à Palencia, prit l'habit de l'Ordre au couvent de cette ville, était régent de théologie au couvent de Salamanque en 1452, composa entre 1485 et 1486 son *Fortalitiũm fidei* contre les juifs et les musulmans, le fit imprimer en 1487, devint évêque titulaire de Thermopyles, puis de Tripoli en 1491, et mourut après 1495. — A la suite l'A. publie une analyse détaillée de l'ouvrage (p. 360-372) et en cite les différentes éditions. Il signale deux mss. d'une traduction française, faite à la fin du xve siècle, par Pierre Richart, prêtre et en curé de Marques, l'un conservé à la bibliothèque de Douai, n° 515 : « *La Forteresse de la Foy par Alphonse de Spina, religieux franciscain* », l'autre à la bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles, n° 9007.

Epifanio de Pinaga, O. F. M. *Cartas autógrafas de Sor Maria de los Dolores y Patrocinio*, p. 106-112. — Cette religieuse conceptioniste, † le 27 janvier 1891, persécutée par la révolution espagnole, passa en France, fonda à Montmorency, Bonneuil, Paris et Bellac, des monastères qui ne subsistèrent pas, puis retourna en Espagne en 1877. Un bon compte-rendu de sa Vie, publiée en 1925, se lit dans le même n° de l'*Archivo*, p. 121-128.

Lorenzo Pérez, O. F. M. *Registro de las provincias de la Regular Observancia de S. Francisco : Provincia de San Miguel supra e infra Tagum*, p. 112-119. — Analyse des actes du P. Juan Pasqual, ministre provincial, de 1816 à 1818.

Id. *Registro de las provincias de la Regular Observancia de N. P. San Francisco, sujetas á la inmediata filiación de N. Rmo P. Fr. Manuel Malcampo, vicario general en los dominios de España*, p. 383-388. — Analyse des actes du P. Vicente Belver, ministre provincial de Valence, en 1816-1818.

Id. *Sublevación de los chinos en Manila el año de 1603*, p. 145-172. — Relation de la protection accordée par saint François aux Espagnols, lors de l'assaut des murailles de Manille par les Chinois. On le vit sur les remparts « avec une épée de feu », empêchant les assaillants d'avancer.

Andrés Ivars, O. F. M. *El mausoleo de la infanta Dona Teresa de Entenza en el convento de San Francisco de Zaragoza, por el escultor Pedro Moragues*, p. 245-250. — Thérèse d'Entenza, première femme d'Alphonse IV d'Aragon, mourut le 27 octobre 1327 et fut enterrée dans l'église des Frères Mineurs de Saragosse. Deux de ses enfants, morts en bas âge, Sancho et Isabelle, furent enterrés dans la même église, l'un en habit de Franciscain et l'autre en habit de Clarisse. Le 2 novembre 1381, Pierre IV d'Aragon, fils de la susdite reine, passa marché avec le sculpteur Pierre Moragues, pour la

Digitized by Google

somme de 500 florins d'or, afin d'élever à sa mère un mausolée reposant sur quatre grands lions, et au bas un autre mausolée avec les effigies des deux infants. L'A. publie le document inédit, intéressant pour l'histoire de l'art au XIVe siècle.

PACÍFICO SENDRA, O. F. M. *Testamento de la noble Da. Saurina de Entenza legando parte de sus bienes para fundar un convento de Clarisas en Jativa* (Valencia), p. 250-261, avec un hors texte représentant l'infante et son mausolée. — Saurina de Entenza épousa Roger de Lauria, amiral des royaumes d'Aragon et de Sicile, en 1291. Gravement malade, elle dicta son testament, le 25 août 1325, chargeant ses exécuteurs de tout disposer, avec le conseil du gardien des Frères Mineurs de Valence et de son confesseur fr. Gil Pérez de Albarracín, O. M. Elle choisit sa sépulture au monastère des Clarisses de Jativa qu'elle se propose de fonder avec une partie de ses biens. — Les différentes dispositions de ce testament, publié d'après les archives du monastère de Jativa, sont des plus intéressantes pour l'histoire franciscaine du XIVe siècle.

JOSÉ MARÍA POU Y MARTÍ, O. F. M. *Visionarios, beguinos y fraticelos catalanes* (siglos XII-XV). Cf. t. XI, p. 113-231 ; t. XII, p. 8-53; t. XIV, p. 5-51 ; t. XV, p. 5-25 ; t. XVIII, p. 5-47 ; t. XIX, p. 25-40 ; t. XX, p. 5-37, 289-320 ; t. XXI, p. 348-368 ; t. XXII, p. 281-326; t. XXIII, p. 10-58, 349-369 ; t. XXIV, p. 198-232 ; t. XXVI, p. 5-47. — Nous ne pouvons que mentionner ici brièvement les savantes études du P. Pou sur les visionnaires catalans, du XIIIe au XVe siècle; qui mériteraient un compte-rendu plus approfondi. Des notices comme celles consacrées à l'infant Pierre d'Aragon, à François et Jean Ximénès, sans parler des autres, renouvellent entièrement ce qu'on savait vaguement sur ces personnages franciscains. Le futur historien de l'Ordre au moyen âge ne pourra les ignorer.

ATANASIO LOPEZ, O. F. M. *Vida de Fr. Martín de Valencia, escrita por su compañero Fr. Francisco Jímenez*, p. 48-83. — Martin de Valence, de la province des Déchaussés de Saint-Gabriel, partit avec onze Franciscains pour le Mexique, en 1524 et mourut à México en 1534. Il figure parmi les plus remarquables missionnaires de l'Amérique. Malgré sa grande austérité, il aimait la nature, les arbres, le chant des oiseaux (p. 81). Sa vie, composée par son compagnon Fr. Ximénez, a servi de base à tous les historiens qui ont parlé de lui. On la croyait perdue depuis 1580 environ. Le P. Lopez en a retrouvé la majeure partie à la bibliothèque provinciale de Tolède, n° 49 [Est. 8-2]. Il la publie (p. 50-78) en la divisant en douze chapitres et en l'accompagnant de notes excellentes.

LORENZO PÉREZ, O. F. M. *Fr. Matias de San Francisco, procurador de la provincia de San Gregorio y compañero del beato Juan de Prado en las misiones de Marruecos*, p. 83-101. — M. de S. Fr., né à Villarejo de Salvanès, province de Madrid, probablement en 1568 (les dates des documents sont contradictoires), dut prendre

Digitized by Google

l'habit des Déchaussés, dans la province de Saint-Joseph en 1588, et passa aux îles Philippines en 1585. On le nomma procureur de la province de Saint-Grégoire des Philippines en 1618 et, jusqu'en 1623, il exerça sa charge près des cours de Madrid et de Rome, s'employant à envoyer des missionnaires dans cette colonie espagnole. En 1623, il s'agrégea à la province de San-Diego d'Andalousie, et arriva au Maroc le 3 avril 1631 avec le B. Jean de Prado qui y trouva le martyre. Le P. M. de S. Fr. rentra en Espagne, accablé par la fatigue et les souffrances, et mourut à Cordoue le 14 mai 1644. — Notice élaborée d'après 14 documents tirés des Archives générales des Indes à Séville, publiés et annotés par le P. Pérez.

Fidel Lejarza, O. F. M. *Fr. Manuel Rodriguez, escritor franciscano del siglo XVI*, p. 109-128. — M. R., né à Estremoz en Portugal, prit l'habit franciscain dans la province de Santiago, fut l'élève de Jean de Rada, O. M., et mourut au couvent de Salamanque en 1613. Sbaraglia a cru faussement qu'il avait enseigné en France (c'est un certain Dr. Navarrus cité par M. R.), mais il remplit l'office de lecteur dans sa province et dans celles de Saint-Joseph et de Saint-Jean-Baptiste. Quatre de ses œuvres l'ont rendu célèbre comme canoniste. L'A. en décrit les différentes éditions avec beaucoup de détails. Ses *Quaestiones regulares* furent abrégées et publiées à Leide en 1620 par des Récollets des Pays-Bas. La dédicace est signée de Simon de Grincourt (qui était gardien du couvent de Valenciennes en 1616, d'après Sbaraglia. (*Suppl. ad Scr. O. M.*, p. 47).

Atanasio Lopez, O. F. M. *Fr. Jerónimo Rodriguez, canonista franciscano del siglo XVII*, p. 128-130. — Neveu du précédent, il hérita de son talent. Il prit l'habit au couvent de Salamanque et y occupa la chaire de théologie morale. Son œuvre principale et peut-être unique consiste dans l'abrégé des *Quaestiones regulares* de son oncle, imprimé à Salamanque en 1628 et plusieurs fois depuis.

Lorenzo Perez, O. F. M. *Los españoles en el imperio de Annam*, p. 145-178, 273, 326 (suite et à suivre).

Atanasio Lopez, O. F. M. *Notas de bibliografía franciscana*, p. 179-207 (suite et à suivre).

Idem. *Colecciones americanas : Colección de documentos para la historia de México, por Icazbalceta*, p. 208-244. — Il s'agit de deux collections de documents concernant l'histoire du Mexique publiées l'une à México, en deux vol. in-4°, 1858-1866; l'autre en cinq vol. in-4°, 1886, 1889, 1892 Le P. Lopez relève, avec les pages correspondantes et les remarques voulues, les très nombreuses pièces relatives à l'Ordre de Saint-François. A la p. 242 il cite un passage du P. Lemmens qui prétend qu'après la découverte de l'Amérique les Franciscains se bornèrent à évangéliser les côtes, abandonnant bientôt le contact avec les Indiens, pour ne le reprendre qu'au siècle suivant. Le P. Lopez n'a pas de peine à prouver l'inexactitude absolue d'une pareille allégation. Il renvoie précisément le P. Lemmens aux documents publiés par M. Joachim García Icazbalceta, tous

Digitized by Google

du XVIe siècle, et il cite une longue liste de missionnaires (p. 242-244) de cette époque.

ANDRÉS IVARS, O. F. M. *Costumbre de los reyes de Aragón de presentar á sus confesores para las dignidades eclesiásticas*, p. 245-255. — Aux XIIIe et XIVe siècles, les souverains d'Aragon choisissaient indifféremment leurs confesseurs parmi les Dominicains et les Franciscains. Le 1er août 1398, par un rescrit daté de Saragosse, le roi Martin s'obligea à prendre le sien parmi les Frères Mineurs. C'étaient toujours des religieux lettrés. Pour leur permettre de faire bonne figure à la cour, les princes s'efforçaient de les promouvoir aux dignités ecclésiastiques, ce qui provoquait parfois de vives compétitions dans la famille royale. Sur sept documents publiés par l'A., cinq émanent de la reine d'Aragon, Marie de Luna, en faveur de son confesseur fr. Jean Ximénès qu'elle veut faire nommer à un évêché (1403-1405).

PACÍFICO SENDRA, O. F. M. *Observaciones de Pedro IV de Aragón à las Constituciones llamadas Benedictinas o Caturcenses* (1338), p. 255-261. — Le 28 novembre 1336 le pape Benoît XII promulgua des constitutions pour tout l'Ordre des Frères Mineurs, qui furent appelées, de son nom, bénédictines. Le 12 mai 1337, avant la tenue du chapitre général de Cahors il manda aux capitulaires d'avoir à les approuver. Elles furent généralement mal reçues dans l'Ordre. Un appendice concernait les Clarisses. On ne devait recevoir dans chaque monastère qu'un nombre de moniales fixé une fois pour toutes, d'après les revenus de la communauté. En second lieu, les religieuses de service, prévues par la règle d'Urbain IV, devaient être désormais astreintes à la clôture, et remplacées au dehors par d'honnêtes femmes en habit séculier. Or, en Aragon, les revenus des Clarisses étaient relativement minimes; si l'on réduisait les moniales de chœur en proportion de ces revenus, et si l'on empêchait les sœurs de service (les tourières) de quêter, ce qui s'est toujours fait sans inconvénient, c'était la ruine des monastères à bref délai. Le roi Pierre IV, prenant fait et cause pour ses Clarisses, adressa de respectueuses observations au pape. Quel fut le résultat ? On l'ignore.

LUÍS TORRES, O. F. M. *Los beatos franciscanos Carmelo Bota y Francisco Pinazo, martires de Damasco*, p. 261-267. — Notices sur deux des huit Franciscains martyrisés à Damas par les Druses en 1860 et béatifiés par Pie XI le 10 octobre 1926.

La Chronique, p. 283, enregistre un décret du roi Alphonse XIII, 20 septembre 1926, portant que l'église de Saint-François le Grand, à Madrid, où 43 Franciscains avaient été assassinés dans la nuit du 17 juillet 1734, était rendue à l'Ordre des Frères Mineurs. — A la suite, p. 285-288, liste des nombreux prix offerts (plus de 60) par le gouvernement espagnol, les républiques sud-américaines, les supérieurs des couvents franciscains, les fraternités du Tiers-Ordre, etc., aux vainqueurs du concours historique ouvert à l'occasion du 7e centenaire de saint François.

Digitized by Google

PACÍFICO SENDRA, O. F. M. *Origen, fundadoras y vicisitudines del real monasterio de Santa Clara, de Jativa*, p. 327-374. (A suivre.)

CONRADO RUBERT, O. F. M. *Dos diplomas de Jaime II de Aragón referentes al monasterio de Santa María de Pedralbes cuyo VI centenario de fundación se celebra* (1326-1926), p. 375-387. — En 1325, la reine Elisenda, femme de Jaime II d'Aragon, voulut construire un monastère de Clarisses. Après un premier projet de fondation à Valdaura, qui ne fut pas réalisé, elle acquit un vaste terrain du nom de Pedralbes, à une lieue de toute habitation, sur la paroisse de Serriano, au diocèse de Barcelone. Par un acte du 26 mars 1326, daté de Barcelone, le roi lui concéda, pour son entreprise, 6500 sous barcelonais de rente annuelle, à prendre sur diverses sources de revenus royaux. Les constructions durent marcher rapidement, car, le 3 mai 1327, quatorze religieuses venues de Barcelone firent leur entrée dans le nouveau monastère dédié à Notre-Dame, en présence du roi et de la reine, de don Juan d'Aragon, archevêque de Tarragone, des évêques de Huesca et de Vich et de fr. Raymond Bancel, ministre provincial d'Aragon. — L'A. publie le double diplôme inédit du roi Jaime, d'après l'original conservé aux Archives de la Couronne d'Aragon.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône,

Année 1926, p. 77-96.

J. FEUVRIER. *Un Naturaliste franc-comtois, le P. Tiburce* (*1736-1803*). Communication faite le 19 juillet 1926, au XIXe Congrès de l'Association franc-comtoise à Vesoul.

Le P. Tiburce, né à Jussey (Haute-Saône) dans une famille modeste du nom de Prost, entra comme novice au couvent des Capucins de Faucogney en 1750 et prononça ses vœux l'année suivante.

De dignité en dignité, il s'éleva jusqu'aux charges de définiteur pour la province de Besançon, de provincial (cf. supra, p. 307), enfin de définiteur général et procureur général de son Ordre. Il a publié une *Réfutation* des écrits schismatiques de dom Grappin, directeur du collège bénédictin de Saint-Ferjeux, et du P. Télesphore Jousserandot, gardien des Capucins de Besançon, tous deux prêtres assermentés. Plusieurs de ses sermons ont été conservés en manuscrit.

Le P. Tiburce était très curieux des choses de la nature et s'intéressait surtout à la minéralogie. Il avait formé au couvent de Besançon une riche collection de minéraux, de plantes, d'insectes et d'oiseaux. Il a laissé une dizaine d'ouvrages d'histoire naturelle, qui sont restés inédits et qui appartiennent à M. Feuvrier.

MAX PRINET.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 2e série, t. VII, 1924, p. 252-267.

J. de Font-Réaulx *Les Collections manuscrites de MM. de Fontgalland à Die.*

On lit p. 26 : « Parmi les Ordres religieux de Die, les Jacobins et les Cordeliers sont spécialement représentés par deux gros procès contre la ville, par lesquels ils revendiquèrent au xviie siècle la propriété de leurs biens cédés à la ville par leurs prédécesseurs apeurés et même apostats en 1562 ... » Cf. J. Chevalier, *Hist. de Die*, t. III, p. 158-159, 482 sqq.

Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Paris. In-8°.

Année 1924 (parue en 1926). P. 241-342.

A. Vidier, *Chronique des Archives départementales*, année 1924.

— Archives de l'Aube. Rédaction par M. Massiet du Biest, archiviste des Ardennes, du répertoire de la série 11 H, Capucins irlandais de Bar-sur-Aube, p. 252

— Archives de la Dordogne. Don : échange de terre et règlement de rente entre le syndic des Frères Mineurs de Bergerac et le batelier Rouzier (s. d.), p. 271.

— Archives d'Eure-et-Loir. Versement par le greffe du tribunal de Châteaudun des Registres de profession des Récollets, p. 275.

— Archives d'Ille-et-Vilaine. Versement par le greffe du tribunal de Rennes des registres de profession des Capucins (1741-1768), des Cordeliers (1737-1767), p. 288.

— Archives du Jura. Versement par le greffe du tribunal d'Arbois des Registres des Cordeliers et des Annonciades de Nozeroy (xviiie siècle), p. 289.

Études franciscaines. — Paris, Librairie Saint-François, 4, rue Cassette, vi^e. In-8°.

Tome XXXVIII, 1926.

E. Jovy. *Pascal et Saint-Ange. Les infortunes de Jacques Forton, sieur de Saint-Ange, d'après quelques documents inédits.* Cf. t. XXXVII, 1925, p. 380-404, 578-600 ; t. XXXVIII, 1926, p. 5-24, 113-132. Tout l'intérêt franciscain de ce travail consiste en ce que J. Forton, d'abord Capucin de la province de Paris, obtint dispense de ses vœux en 1639, avant ses controverses avec Blaise Pascal.

Armel d'Étel, O. M. Cap. *Les Historiens de la Révolution et la question des Réguliers.* Cf. t. XXXVII, 1925, p. 355-379, 601-616; t. XXXVIII, 1926, p. 57-77. — On ne doit accepter qu'avec des

Digitized by Google

réserves leurs opinions aux sujets des religieux. En traitant cette question, ils ont laissé de côté le point de vue théologique et, par là-même, formulé des jugements très discutables. Ils ont jugé les religieux d'après leur première option pour la vie privée ou pour la vie commune, et se sont exposés par la suite à louer des gens qui plus tard ont causé du scandale, ou bien à condamner de futurs martyrs. De plus, ils ont oublié que des motifs louables pouvaient légitimer la sortie des couvents à cette époque de troubles, et qu'il n'y avait pour les religieux, en 1790, aucune obligation de conscience à accepter la contrefaçon de vie religieuse que leur proposait la loi. — L'A. fait aussi remarquer qu'à la fin du XVIIIe siècle, la franc-maçonnerie n'avait pas révélé son caractère antichrétien d'aujourd'hui, et que le P. Germain, gardien des Cordeliers de Troyes, qui s'y était affilié en 1787, fit une très religieuse déclaration lors de l'inventaire du couvent en 1790.

Dr. HUBERT KLUG, O. M. Cap. *L'Activité appétitive de l'âme d'après le bx Jean Duns Scot*. Cf. t. XXXVII, 1925, p. 532-542; t. XXXVIII, p. 78-97, 270-292, 564-593. — D'après Duns Scot, qui suit en cela saint Anselme, la volonté est la directrice de tout le domaine de l'âme, et toutes les puissances lui obéissent.

UBALD D'ALENÇON, O. M. Cap. I. *Le Cantique populaire en France*. II. *Sur le Cantique du soleil*, p. 98-105. — Recension de l'ouvrage de M. Gastoué analysé dans notre *Revue*, t. III, p. 337-342, auquel le P. U. ajoute des indications de cantiques inconnus à l'A. — Reproduction de la mélodie de 1632 adaptée à la traduction française de l'époque, publiée à Liège, du cantique de saint François.

PROSPER D'ENGHIEN, O. M. Cap. *Une Réparation. Le chanoine Jean-Joseph Loiseaux, T. R. P. Piat de Mons, Frère Mineur Capucin*. Cf. t. XXVII, p. 441-471; t. XXVIII, p. 14-42, 202-240; t. XXIX, p. 260-287; t. XXXVI, p. 399-421, 519-533; t XXXVII, p. 182-199, 292-306; t. XXXVIII, p. 159-174. — Étude sur l'activité littéraire du P. Piat, né à Mons (Belgique), d'abord prêtre séculier, puis Capucin en 1871, fondateur de la *Nouvelle Revue Théologique* qu'il dirigea pendant 27 ans jusqu'en 1895, mort au couvent de Bruges, le 29 avril 1904, âgé de 89 ans.

A. GASTOUÉ. *Saint François, les Frères Mineurs et la musique*, p. 175-181. — Notes brèves rappelant des sujets déjà connus, mais constatant aussi que « en plein XVIe siècle, malgré la décadence commencée depuis longtemps, les livres de chant grégorien, à l'usage des fils de saint François, restaient encore parmi les plus purs ».

F. LORIN. *Le Couvent des Capucins de Limay*, p. 181-188. — M. L. qui a déjà écrit l'histoire du couvent de Montfort-l'Amaury, de 1601 à 1790, dans l'*Indépendant de Rambouillet*, 7 mars 1924 et sq., retrace celle du couvent de Limay, situé comme le précédent en Seine-et-Oise. La croix de fondation fut plantée le 26 avril 1615 et, le 21 juillet 1791, la maison était vendue 17000 livres. Elle comprenait : une église (dédiée en 1623), deux corps de bâtiment attenant,

Digitized by Google

jardins potagers enclos de murs, fontaine d'eau vive, le tout à l'extrémité du village. L'A. a travaillé sur de bons documents, son exposé n'est pas complet, mais il nous donne des détails très intéressants.

P. Stanislas, O. S. F. C. *Quel est l'auteur des Mémoires de Rinuccini* ? p. 225-244. — Il s'agit des « Mémoires relatifs à l'intrusion et au développement de l'hérésie anglicane en Irlande et à la guerre catholique commencée en 1641 puis poursuivie pendant plusieurs années », ouvrage en six vol. in-folio conservé à la Trivulziana à Milan. Mgr. Rinuccini, revenu à Fermo, après sa nonciature en Irlande, voulut en conserver le souvenir et appela auprès de lui en 1651, le P. Richard O'Ferrall, Capucin irlandais, qui avait défendu sa cause en 1648 à la cour pontificale. Pendant deux ans ce dernier travailla à Florence sur les papiers du prélat gardés par son frère Thomas Rinuccini et composa les susdits Mémoires. Si le nom de l'auteur n'est pas inscrit dans l'ouvrage, la critique interne témoigne en sa faveur.

Dominique de Caylus, O. M. Cap. *Ce que les Capucins doivent au Bx Mathieu de Baschi et au Père Ludovic de Fossombrone*, p. 245-269, 594-618. — Les assertions du P. D. appellent de fortes réserves qu'un rapide compte-rendu ne saurait exposer. — C'est un fait certain, la congrégation des Capucins née en 1528 s'est prodigieusement développée et a produit dans l'Ordre de Saint-François un renouveau de ferveur et de zèle. Pour arriver à ce développement, elle a su évoluer. Là git tout le secret de sa réussite. Que voulaient exactement les trois fondateurs ? Le P. Mathieu voulait prêcher en toute liberté et avec l'habit de son choix. On sait qu'au bout de peu d'années il revint spontanément chez les Frères Mineurs et reprit l'habit de sa profession. Quant aux deux frères Louis et Raphaël de Fossombrone, sortis comme le P. Mathieu furtivement de leur couvent, on peut se demander dans quel but ils demandèrent au Saint-Siège de mener la vie érémitique ? Était-ce pour ramener l'Ordre à son véritable esprit ? Mais alors, comment observer le chapitre de la Règle relatif aux missions chez les infidèles, si l'on doit se confiner dans des ermitages ? Était-il conforme aux idées de saint François de ne pas quêter de la viande, des œufs et du fromage, ainsi que le prescrivent en 1529 les premiers statuts d'Alvacina ? Est-il permis d'écrire sans s'exposer au rire, p. 265, « que le Saint Esprit avait apparu, sous la forme d'une colombe, pendant qu'on écrivait ces Constitutions ». — Quels qu'aient été les débuts, il ne faut pas craindre de les raconter objectivement, puisque le succès est venu couronner l'œuvre.

Joseph Besnard. *Marguerite de Lorraine à la cour du roi René à Aix*, p. 293-304. — Cette princesse, morte Clarisse en 1521 et béatifiée en 1921 (Cf. *Revue*, t. II, 518-521), passa une partie de sa jeunesse chez son aïeul le roi René d'Anjou, de 1475 à 1480. L'A. nous apprend des détails très intéressants sur ses jeux, danses, toilettes, parfums, voyages, etc. Le tout serait tiré des *Comptes du roi René*

Digitized by Google

conservés à la série B des archives des Bouches-du-Rhône et publiés en majeure partie, mais aucune référence n'indique la source particulière de chaque fait.

Ubald d'Alençon, O. M. Cap. *Nos Maîtres de spiritualité. Le P. Joseph de Dreux* (1629-1671), p. 312-320. — Le P. Joseph entra au noviciat des Capucins de Paris en 1647. Il y devint lui-même maître des novices en 1665. C'est de cette période de sa vie, que datent ses trois écrits ascétiques, sans aucune originalité, étudiés par le P. Ubald.

Idem. *Où se trouve la Baume de sainte Colette ? En Franche-Comté*, p. 321-326. — La sainte établit le premier monastère de son institut à la Baume. Est-ce la Baume-de-Sillingy (Haute-Savoie), comme le veut M. Marullaz, ou la Baume-de-Fontenay (Jura), comme le prétend le P. Ubald? Celui-ci fonde son opinion sur le fait que la comtesse Blanche de Genève, coadjutrice de sainte Colette, n'eut jamais la possession ni juridique ni réelle de la Baume de Savoie; mais au contraire, elle tenait de son mari, Hugues de Chalon et seigneur d'Arlay, la Baume franc-comtoise, qu'elle légua à son héritière.

P. Candide, O. M. Cap. *Une Mission capucine en Acadie*, p. 337-373 (Suite et à suivre).

E. Houth. *Le Couvent des Récollets de Versailles*, 1671-1792, p. 374-406 (avec un plan). — Louis XIV en est le véritable fondateur. Il posa la première pierre le 29 décembre 1671, alors que les religieux habitaient provisoirement le quartier de Montreuil. Voulant les avoir plus près de lui et établir une paroisse sur leur emplacement, il les amena dans le Vieux-Versailles en 1684. Les bâtiments encore conservés (sauf l'église détruite en 1794) formaient un quadrilatère fermé. Au nord l'église et tout près la maison du syndic ; au sud, à l'est et à l'ouest le couvent avec les cloîtres. L'église, qui n'était pas dépourvue d'une certaine recherche artistique, avait trois chapelles sur le côté gauche ; vers 1786, trois autres furent ajoutées au côté droit. Elle était décorée de tableaux dont trois se voient encore à Saint-Louis de Versailles. L'orgue fut donné par Madame Victoire, à une date inconnue. Le catalogue de la bibliothèque dressé en 1792 accuse 12670 volumes. Versailles devint le siège de la province des Récollets de Saint-Denys et la résidence du provincial. Les six derniers chapitres provinciaux, antérieurs à 1768, y furent tenus, de même que celui de 1770 où figurèrent tous les provinciaux récollets du royaume.

Les Pères étaient au service du Roi et de ses troupes. En principe ils devaient célébrer la messe « à la chapelle du château pour la commodité de la cour, à la Mesnagerie et au Trianon », « et en tel autre lieu qu'il plaira au roi » est-il ajouté dans les lettres patentes de décembre 1685. Ainsi, le 27 septembre 1731, douze religieux se trouvaient à la résidence royale de Marly. — Ce couvent semble une exception dans la province de Saint-Denys. L'entretien de ses

Digitized by Google

vingt-cinq Récollets était assuré par une rente royale de 8000 livres. Vers 1739, Louis XV augmenta la pension de 100 l. pour chaque religieux alors au nombre de trente-deux. De plus, en 1689, une messe quotidienne aux intentions de Sa Majesté fut fondée avec une rente de 300 l. Le tronc de l'église, ouvert chaque mois, rapportait encore une certaine somme; le 2 février 1735, il produisit 193 l. 13 sols, et le 5 octobre suivant, 173 l. 8 sols.

Cette excellente monographie, où le dernier mot n'est pas dit, se termine par les noms des trente-six Récollets décédés au couvent de Versailles, jusqu'à sa fermeture en 1792.

S. Belmond O. F. M. *Un Manuel scotiste de philosophie scolastique*, p. 407-418. — Étude sur l'ouvrage du P. Zacharie Van de Woestine : *Scholae Franciscanae aptatus Cursus philosophicus in breve collectus.* Malines, 1925, 2 vol. in-8°. — A signaler aussi un autre ouvrage relatif à l'École franciscaine, étudié plus haut, p. 194-201, *Compendium theologiae dogmaticae*, auctore Parthenius Minges, O. F. M., Ratisbonna, 1921 et 1923, 3 vol. in-8°.

Georges Goyau. *Saint François d'Assise et saint François de Sales*, p. 464-478. — M. G. a recherché dans les œuvres de l'évêque de Genève un grand nombre de passages où ce saint docteur a parlé du Patriarche des Mineurs. Il se demande, après un article de *La Vie franciscaine* de décembre 1922, « si les fréquents tête à tête de M. de Sales avec François d'Assise n'ont pas apparenté la mystique salésienne à la mystique franciscaine ». Ce n'est pas la première fois qu'on a tenté ce rapprochement, où le saint d'Assise sombre toujours, entraîné dans l'orbite de son homonyme du xvie siècle : faute de connaître la spiritualité du moyen âge d'abord et la caractéristique franciscaine ensuite. On peut dire que l'évêque de Genève a emprunté partout, donne des gages à tous, et n'appartient à personne. Pas plus que saint Ignace (p. 478), il ne faisait partie du Tiers-Ordre peu répandu à cette époque, mais il portait le cordon séraphique.

P. Cuthbert, O. M. Cap. *La Signification de la pauvreté franciscaine*, p. 482-489. — La pauvreté pure n'est pas la pauvreté franciscaine. L'idéal intime de saint François fut mis en opposition directe avec l'esprit qui dirigeait les hautes classes et la commune d'Assise. Ici, c'était le commercialisme et l'ambition qui régnaient au plus haut degré, puis l'avarice, les jalousies profondes, les rivalités de classes et de partis, les hypocrisies ... C'est tout cela qui révoltait l'âme chevaleresque de François ... Il voulait se libérer de tout ce qui diminuait sa liberté de servir Dieu et ses camarades sans l'espoir d'aucun gain temporel ou matériel pour lui-même. Et graduellement il en vint à penser que pour conquérir cette liberté, il devait renoncer à la fortune et à sa position sociale et devenir comme le plus pauvre, même le mendiant ... Il devenait pauvre pour devenir un homme, et pour agir en homme dans l'esprit de la plus pure chevalerie.

La pauvreté chez saint François, c'est la liberté de servir tout le

Digitized by Google

monde par amour, c'est aussi la liberté de marcher aux côtés du Christ sur la terre en toute simplicité... Il est bien évident que le message au nom de saint François ne peut pas s'exprimer par le seul mot de pauvreté... Il ne critiquait point les riches qui usaient de leurs biens comme d'un dépôt confié à leurs mains par la Providence... Il aimait la pauvreté parce qu'elle était une route vers cette liberté d'âme dans laquelle il pouvait trouver plus aisément l'union par l'amour avec Dieu, avec les hommes, avec le monde créé. Ce fut là l'événement ultime et souverain de sa vie. En fait, dans sa prédication au monde, il ne parlait de la pauvreté qu'incidemment. Ce qu'il prêchait, c'était la loi du divin amour qui unit les hommes à Dieu et entre eux...

Magnifiques conceptions, trop peu comprises et qui préservent de la pierre d'achoppement de la législation franciscaine. Il faut ajouter qu'à toutes les époques il s'est rencontré des individualités puissantes, des hommes d'une robuste santé physique, doués du don de la parole, sincères et ardents, qui ont pu réalisér l'idéal complet de saint François. — Mais c'étaient des individualités et non des collectivités.

P. Gratien, O. M. Cap. *Saint François d'Assise au musée du Trocadéro. Notes d'iconographie franciscaine*, p. 493-507 (avec huit reproductions hors texte). — Étude très fouillée et basée sur de bons textes. L'A. reconnaît d'après des moulages de la cathédrale de Bourges et de l'église de la Couture au Mans, que primitivement les Frères Mineurs ne portaient pas la barbe. Quant à l'habit, il formule cet axiome, p. 506 : « Toute représentation plastique de l'habit franciscain où le capuchon offre l'aspect d'un chaperon ou d'une mosette, n'est pas du XIIIe siècle ou a subi des retouches plastiques ». Au point de vue des arts plastiques, que le R. P. consulte l'article du P. Bughetti dans l'*Arch. francisc. hist.*, 1926, t. XIX, p. 636-732, et il sera édifié sur leur valeur iconographique. Les textes historiques cités par lui sont plus probants, mais ne suffisent pas à diminuer la question. Thomas de Celano II, chap. CXXXIX, p. 214, raconte qu'avant de mourir, saint François se fit dépouiller de ses vêtements et que le frère gardien les lui remit en disant : « je vous prête cette tunique, ces chausses et ce capuchon... » Donc, ce dernier habit du saint était bien composé de deux pièces. — Le P. Cuthbert, *Vie de S. Fr.* (trad. Brousse), p. 538-539, écrit : « [le fr. gardien] lui apporta une tunique, des chausses et un capuchon *de toile* », comme si celui-ci ne faisait pas partie de l'habit. Th. de Celano dit formellement qu'il était en étoffe de drap : *capellulam vero saccinam*, mais d'une qualité plus fine, *pretiosae lanae*, pour couvrir les cicatrices causées par la cautérisation de ses yeux. — En admettant que jusque-là il eût porté une capuce cousu à la tunique, une nécessité ou une commodité plus grande contribua à lui faire modifier la forme de son costume. En effet, ce n'est ni l'art, ni le symbolisme qui assurent le succès d'un vêtement ; c'est sa commodité.

Digitized by Google

Louis de Gonzague, *L'Amour de la nature chez saint François*, p. 508-519. — Variations sur un thème connu, en réponse à M. Joseph Delteil, pour son *Discours aux oiseaux par saint François*. Cf. notre *Revue*, t. IV, p. 110.

Jean de Dieu, O. M. Cap. *Saint François et la paix intellectuelle*, p. 520-535. — Dans cette conférence donnée à l'Institut catholique de Paris, le 20 mai 1926, le R. P. essaie d'expliquer l'attitude de saint François vis-à-vis de la science. Bonne mise au point des apparentes contradictions dans les biographes du saint.

M. Gonin, secrétaire des Semaines Sociales de France. *L'Inspiration franciscaine dans l'action sociale*, p. 536-541. — Résumé littéraire des maximes de saint François dont quelques-unes auraient besoin de plus de développement.

Ubadl d'Alençon, O. M. Cap. *Bulletin d'histoire franciscaine*, p. 544-560. — Signalons les réflexions du P. U. aux critiques du *Saint-François* de M. Beaufreton, p. 543 : « La jeunesse de saint François s'est-elle écoulée dans le péché? » Il reconnaît qu'il « a proféré des paroles et des chants impudiques, il a commis de fortes imprudences et des péchés », mais qu'il est resté vierge (p. 550). — Énumérant quelques-unes des nombreuses erreurs de M. Élie Maire dans son article sur les *Franciscains* (cf. notre *Revue*, t. III, p. 613), il constate p. 554, qu'une de ses divisions « l'Ordre et la Charité » commence par une belle inexactitude : *Charitas* n'est pas la devise de l'Ordre franciscain, c'est celle des Minimes de saint François de Paule ». Et cependant, la même année 1926, dans son *Ame franciscaine*, 3e édition, p. 115, le P. U. écrit : « De là la devise de l'Ordre : *Charitas*, entendue dans le double sens de l'amour de Dieu et celui du prochain, par allusion à la devise dominicaine : *Veritas* ».

W. H. Grattan Flood. *Noëls anglo-irlandais*, p. 651-653. — En 1250, nous avons la *Love Run* de Thomas d'Halès, O. M., et nous notons ici, une fois de plus, le rôle du frère franciscain, dans la création du langage vulgaire, roman, faisant suite au latin. — Très probablement la plus ancienne de nos chansons de Noël anglo-irlandaises remonte à 1308. Elle fut écrite par le Franciscain Michel Fitz Bernard. Le frère du couvent de Kildare est aussi, au témoignage de l'évêque Tanner, l'auteur d'une chanson pieuse anglaise : *Sweet Jesu, hend and fre*. — Vers 1610, l'archevêque d'Armagh, Mac Caghwell, O. M., composa un délicieux Noël en irlandais et plusieurs en latin.

François de Sessevalle.

« *Frate Francesco* », *organo ufficiale del Comitato francescano di Assisi*. — Amministrazione : Tipografia Porziuncola, S. Maria degli Angeli (Umbria). Prix : 40 lire pour l'étranger.

Anno III, 1926.

On sait que « Frate Francesco », qui paraît tous les deux mois en

Digitized by Google

grand in-8° carré, sur papier fort, est une publication temporaire, dans le but de préparer le septième centenaire de saint François. On y trouve surtout de la littérature, de la poésie, le programme et les annonces des fêtes franciscaines. L'histoire y tient moins de place, mais elle n'en est pas exclue, pas plus que les comptes-rendus d'œuvres historiques. Nous pourrons y glaner quelques articles.

F. Casolini. *Speculum sine turbine clarum*, p. 34-38, 134-136, 304-307, 408-411 (suite, et à suivre). — Il s'agit de la vie de sainte Claire.

Leone Bracaloni, O. F. M. *Terre francescane*. I. *La basilica di S. Francesco in Assisi*, p. 42-50; II. *Assisi città serafica*, p. 192-199; II. *Monteluco, l'Eremita, lo Speco*, p. 412-418. — I. L'A. connaît bien ses sources. Il cite notamment l'historien du Sacro Convento, le P. Fratini (p. 44). Il sait que « la colline d'enfer » n'avait rien d'infernal, que c'était le nom déformé de « colline inférieure », et malgré cela il continue à écrire que c'était le lieu d'exécution des criminels « luogo di pena e d'infamia » (p. 48), alors que celui-ci se trouvait dans l'intérieur de la ville. — II. Coup d'œil historique et poétique sur la cité natale de saint François et de sainte Claire, depuis le temple de Minerve toujours debout sur la place publique, jusqu'à la dernière église qui y fut élevée. — III. Sur la route d'Assise à Rome, non loin de l'antique Via Flaminia, se trouvent trois sanctuaires franciscains : 1° Monteluco, près de Spolète, où saint François séjourna vers 1218. L'A. croit y reconnaître le cadre où fut écrit le *Sacrum commercium beati Francisci cum domina Paupertate*. C'est là que vécurent un grand nombre de saints Frères Mineurs qui forment « una bella litania » (p. 414). — 2° L'Eremita, sur les confins de Cesi, Porteria et San Gemini, sur la cime d'une montagne. Saint François s'y serait installé en 1213. D'après Luc Wadding, il aurait fait peindre dans la petite église des anges, des enfants, des oiseaux, des arbres et des fleurs, avec des versets latins pour louer leur Créateur. — 3° Après Narni, sur le flanc nord du mont San Pancrazio, le petit couvent du Speco. C'est là que saint François infirme fut récréé par le son de la viole d'un ange. Son châtaignier s'y voit toujours. A ce propos, le charmant conteur nous donne toute une nomenclature d'arbres qui ont leur légende franciscaine.

Enrico Santoni. *Il francescanesimo e l'alba della letteratura italiana*, p. 56-63. — Contraste frappant entre le pessimisme de l'école de saint Bernard, d'une part, s'arrêtant sur l'horreur physique de la mort et de la dissolution qui la suit, et de l'autre, la vision rayonnante, le cantique du soleil de saint François, où tout proclame la résurrection et la vie. — Nous assistons à un pareil renouveau après deux longs siècles de jansénisme glacial.

F. F. Casolini. *La Vita di san Francesco scritta da san Bonaventura*, p. 94-97. (Suite et à suivre.)

Ernesto Rutili. *Frate Francesco glorificato da Cola di Rienzo*, p. 101-103. — Traduction d'un passage d'une lettre du « tribunus

Digitized by Google

augustus », concernant saint François, alors que, confiné parmi les fraticelles de Majella, il demandait sa délivrance à Charles IV de Bohême (août 1350).

Arnold Goffin. *Le Sentiment franciscain dans la peinture septentrionale,* p. 137-143. — La sensibilité franciscaine se répandit tardivement dans l'art du Nord, tellement les traditions sont tenaces, surtout en matière d'art religieux. Elle dut se glisser, en quelque sorte, dans les formes de l'art ancien, afin de les modifier progressivement. Roger de la Pasture (van der Weyden) en est le premier et le plus expressif représentant dans l'école, il y est même exceptionnel. La conception de ses crucifixions, descentes de croix, Pieta, Nativités, etc., s'inspire des *Méditations sur la vie du Christ* de fr. Jean de Caulibus, O. M., ou des Mystères. — Bonne mise au point d'un sujet fort rebattu. Cependant des réserves s'imposent au sujet de la soi-disant pénétration de la pensée franciscaine chez les mystiques des Pays-Bas, aux xive et xve siècles (p. 139). Force nous sera de revenir un jour sur ce sujet.

Vittorino Facchinetti, O. F. M. *Attorno ai Fioretti,* p. 165-171. — Résumé de ce que le grand public désire connaître du charmant recueil. Les grands artistes de la renaissance italienne, Giotto, Gozzoli, Ghirlandajo, ne s'en sont pas inspirés. Un seul manuscrit conservé à la Laurentienne de Florence se présente orné de dessins à la plume assez gracieux. Des incunables, comme ceux de Venise en 1495 et de Florence en 1497, se contentent de donner des frontispices, quelques-uns vraiment beaux. Il faudra attendre la fin du xvie siècle pour trouver un petit volume de la librairie Sessa à Venise, orné de nouvelles figures sur bois, d'ailleurs quelconques.

Ernesto Jallonghi. *Vignola o Alessi? (per S. M. degli Angeli),* p. 204-211. — Malgré les dénégations des historiens franciscains, les historiens de l'art avaient admis sans conteste, jusqu'à ces derniers temps, sur l'affirmation du P. Danti, O. P., que Jacques Barozzi, dit Vignola, était l'architecte de la basilique de Notre-Dame des Anges, à Assise, qui renferme la chapelle de la Portioncule et la cellule où mourut saint François. La surprise fut vive lorsqu'en 1913 le P. Giusto, O. M. publia, d'après les archives du couvent, les diverses sommes payées depuis 1568 à Galeazzo Alessi, de Pérouse, pour son plan de la nouvelle église. Il est vrai que les religieux avaient fait venir « il Signor Vignola, architetto di S. Pietro », dans un but purement consultatif, en 1569, de même qu'un autre architecte. C'est sans doute cette visite transitoire qui aura créé la légende et privé de sa gloire G. Alessi (1512-1572) que Vasari appelle « molto celebre architettore. ».

T. Rovelli. *Frate Leone, pecorella di Dio,* p. 298-303. — Charmant récit où les érudits ne trouveront qu'une date à glaner, sa mort arrivée le 15 novembre 1271, quarante-cinq ans après le trépas de saint François. Ils devront se documenter ailleurs.

François de Sessevalle.

Digitized by Google

Franziskanische Studien, 12. Jahrgang, 1925. Okt. 3. Heft. Münster in Westfalen, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung.

P. Michael Bäuerle, *Lehre des hl. Bonaventura über das Gnadenvollmass der Gottesmutter* (p. 177-183).

D'après saint Bonaventure, la Sainte Vierge a augmenté en grâce jusqu'au moment de la conception du Christ, à partir de cet instant une augmentation n'étant plus possible. En recevant la dignité de Mère de Dieu, Marie reçut aussi la plénitude de la grâce sanctifiante.

Dr. Joseph Klein, *Der Glaube nach der Lehre des Johannes Duns Skotus* (p. 184-212).

P. Peter Bapt. Zieler, *Das Kapuzinerhospiz in Wurmlingen* (p. 213-217).

D'une chapelle fondée en 1613 près de Wurmalingen, on fit, sur les prières de M. Messmert, curé de la paroisse, un couvent (1764) que les Capucins commencèrent à habiter en 1765. Ils y restèrent jusqu'en 1809.

P. Leonhard Lemmens, *Die Geschichte der Franziskanermissionen in der Vatikanischen Ausstellung* (p. 238-253).

Tableau complet et documenté de l'histoire des missions franciscaines à travers les siècles, telle que l'exposition missionnaire du Vatican l'a présentée aux visiteurs intelligents.

Parmi les Mélanges il faut signaler :

Dr. Hermann Lübbing, *Zur Biographie des Bartholomäus Anglicus* (p. 254-257).

Aux rares renseignements recueillis sur la vie de Barthélemy L'Anglais, Dr. Lübbing ajoute quelques dates. Né vers 1180, B. a peut-être étudié à Oxford; il vint à Brême ou il était chapelain vers 1203, notaire de l'archevêque Hartwig II en 1205, retourna en Angleterre achever ses études, y suivit les disciples de saint François dont les premières apparitions dans l'île remontent à 1224. Professeur d'abord à Paris vers 1225, en tout cas avant 1231, le fils du Poverello enseigna ensuite à Magdebourg, où il mourut peu après 1235. Bien des dates ne sont que des hypothèses.

P. Joh. Hofer, C. SS. R., *Johann Kapistran und der « Herzog Paul von Aegypten »* (p. 257-260).

Le « duc Paul d'Égypte » mis en relation avec saint Jean Capistran n'est autre que le chef d'une bande de bohémiens.

P. Bruno Katterbach, *P. Kaspar Sager, Förderer einer allgemeinen Konzils um 1537* (p. 260 sq.).

Digitized by Google

Le P. Sager, provincial de Saxe (1535-1539) fut envoyé à Rome par l'archevêque de Brême afin de demander un concile général.

P. Stephan STEFFEN, O. Cist., *Marienthal-Marienstatt* (p. 261-266) montre les rapports entre le couvent franciscain et l'abbaye cistercienne.

P. Hugo DAUSEND, *Franziskanerheilige in den jetzt geltenden Proprien deutscher Diözesen* (p. 266-268).

Tableau intéressant relatant d'après un ouvrage du Dr. Rud. Buchwald, *Kalendarium Germaniae*, Breslau, 1920, les saints franciscains honorés dans les différents diocèses d'Allemagne. Le travail de M. Buchewald a été, sans doute, entrepris avant la fin de la guerre, car on y trouve encore les diocèses de Gnesen-Posen, de Metz et de Strasbourg.

Dr. F. X. FEDERHOFER, *Die Philosophie des Wilhelm von Ockham im Rahmen seiner Zeit* (p. 273-296).

P. Dr. Parthenius MINGES, *Der hl. Thomas über die Lehre von der Unbefleckten Empfängnis der Mutter Gottes* (p. 297-311).

Le P. Pierre Lumbreras, O. Pr., ayant prétendu que saint Thomas avait affirmé l'Immaculée Conception, le P. Hugolin STORFF, O.F.M., lui répondit par un volume : *The Immaculate Conception, The teaching of St Thomas, St Bonaventure and Bl. Duns Skotus on the Immaculate Conception of the Blessed Virgin Mary*. Ce livre donna occasion au P. Minges de montrer l'opinion bien connue de saint Thomas en recourant à l'autorité de théologiens thomistes des derniers siècles.

Dr. Jos. KLEIN, *Die Lehre über die Hoffnung nach Johannes Duns Skotus* (p. 312-346).

P. Bonaventura KRUITWAGEN, *Bio-Bibliographisches zu Ludovicus de Prussia und seinem Trilogium animae* (p. 347-363).

Ludovicus de Prussia s'appelait Wolgemuth de son nom de famille. Il naquit à Heidelberg, suivit en 1456 les cours de Lambert von's Herenberg (de Monte) à Cologne où il prit ses grades en 1457, dirigea des écoles à Görlitz, Posen, Thorn, entra vers 1464 dans l'Ordre des Frères Mineurs et mourut vers 1494. En 1493 il avait assisté au chapitre général des Observantins et y avait demandé pour son *Trilogium* l'approbation de l'Ordre. Louis de la Torre garda le livre pendant trois ans avant de l'envoyer à Paulin de Lemberg disant qu'il le trouvait « refertum... seraphicis ardoribus et cherubicis illuminationibus ». Le P. Paulin l'adressa à Nicolas Glassberger qui, à cette époque, se trouvait à Nuremberg. C'est là que l'ouvrage sortit en 1498 des presses d'Antoine Koberger.

Sbaralea et d'autres après lui, tels que Hurter, Minges, attribuent

Digitized by Google

encore à Louis les deux traités : *De Immaculata Conceptione Deiparae Virginis*, et *De usu liberi arbitrii Beatae Virginis in utero Matris*. Ce ne sont que des parties du *Trilogium animae* auxquelles MARRACCI, *Bibliotheca Mariana*, II, Romae, 1648, p. 64 et 65, a donné les titres indiqués.

Dans les Mélanges notons :

P. L. LEMMENS, *Zur Portiunkula Ablassfrage* (p. 364-366). Saint François a obtenu du pape une indulgence plénière pour le 2 août 1216 ; tout le reste a été ajouté plus tard.

P. H. DAUSEND, *Ein Franziskushymnus als Quelle alter Hymnenanfänge* (p. 367-369). Examen de l'hymne « Decus morum, dux minorum ».

P. C. SCHMITZ, *Ein Brief des P. Marzellin Molkenbuhr* (p. 369-374).

P. P. RATSCHECK, *Grundstein-Urkunde der Franziskanerkirche in Kreuznach* (p. 374-377). Document très curieux sur soie racontant dans quelques lignes l'histoire du couvent franciscain de Kreuznach depuis 1480 jusqu'en 1689.

P. Dr. H. HOLZAPFEL, *Die Provinzen-Einteilung im deutschen Sprachgebiet* (p. 1-4).

Description des provinces franciscaines dans les pays de langues allemandes depuis les commencements de la famille franciscaine jusqu'à nos jours. Pour illustrer le texte, le savant religieux y joint deux cartes qu'il a déjà corrigées et que probablement il corrigera encore.

Dr. Franz JANSEN, *Verzeichnis von Klöstern des Franzikanerordens in der Rheinprovinz* (p. 5-32).

Liste utile des couvents franciscains dans la Province rhénane actuelle. Après avoir retracé en quelques mots l'histoire de chaque maison, M. Jansen termine par l'indication des sources et de la principale bibliographie. De ce catalogue retenons le couvent de Enkirch sur la Mos. fondé par des religieux français sur l'ordre de Louis XIV (6 février 1685) ; et la maison de Sarrelouis dont les pères venus de Paris administrèrent la paroisse depuis le 13 nov. 1683.

P. Michael BIHL, *Eine angebliche rheinländische Quelle des ersten Franziskusbiographen* (p. 33-53).

Nino Romassia avait prétendu, dans son ouvrage *S. Francesco d'Assisi e la sua Leggenda*, que Thomas de Celano s'était servi pour la composition de ses biographies de saint François, du Dialogue des Miracles de Césaire de Heisterbach. Dans une étude magistrale le P. Bihl montre que l'hypothèse de l'érudit italien ne repose sur aucun fondement sérieux.

Digitized by Google

P. Bonaventura KRUITWAGEN, *Der Nürnberger-Einblattdruck : « Rosarium beati Francisci » (1484), eine Arbeit Nikolaus Glassbergers ?* (p. 54-82).

Reprenant un travail qu'il avait déjà commencé dans les *Franciscana* 1923 et 1924, le P. K. prouve que la gravure faite à Nuremberg en 1484, portant le titre *Rosarium beati Francisci*, est probablement due au frère N. Glassberger. Sur cet arbre généalogique, le plus ancien qu'on connaisse, sont, entre autres, représentés : Richard de Bourgogne, Philippe du Puy, Louis de Toulouse, Roger de Provence, Jean de Brienne, Raymond (Ruffi) de Provence et Louis IX.

P. Dr. Beda KLEINSCHMIDT, *Franziskus von Assisi auf altdeutschen Pestbildern. Ein Beitrag zur Iconographia Franciscana* (p. 83-95).

Tout le monde connaît le tableau de Rubens représentant saint François protégeant l'humanité contre les traits de la justice divine. Le P. Beda étudie cette idée éminemment franciscaine reproduite dans plusieurs images des XVe et XVIe siècles. François intercède pour la pauvre humanité accablée et anéantie par les terribles épidémies. Belle page d'iconographie franciscaine.

Dr. Fanny IMLE, *Der Einfluss der franziskanischen Religiosität auf das deutsche Volk* (p. 95-119).

Étude approfondie sur la grande influence que les Franciscains ont exercée sur l'esprit religieux en Allemagne.

P. Dr. Joh. HOFER, *Zur Predigttätigkeit des hl. Johannes Kapistran in deutschen Städten* (p. 120-158).

S'appuyant sur l'étude des sermons soit édités soit enfouis encore dans quelque bibliothèque, le P. Rédemptoriste montre que, dans sa prédication, saint Jean est un disciple de saint Bernardin de Sienne. Le bien, fait par ces sermons, quoique donnés en latin (et interprétés en allemand), a été immense : c'était un saint qui parlait. Le succès de ses missions n'est peut-être pas assez mis en relief.

P. Max STRAGANZ, *Das Kaiserliche Erzhaus Oesterreich und der seraphische Orden* (p. 150-196).

Aperçu des relations de la maison de Habsbourg avec l'Ordre séraphique depuis Rodolphe jusqu'à nos jours. Peut-être les lecteurs s'intéressent-ils au diplomate Conrad Probus, O. F. M., qui de 1279 à 1296 fut évêque de Toul. Tous connaissent la vertueuse Elisabeth, fille de Maximilien II, qui, en 1571, épousa le roi de France. Charles IX étant mort (1574), elle se retira à Vienne, prit l'habit des Tertiaires et fonda un couvent de Clarisses. Elle mourut le 22 janvier 1592 en odeur de sainteté.

P. Richard ZANGERL, *P. Peter Singer*, O. F. M. (p. 197-206).

Le P. Singer (1810-1882) est étudié comme homme de Dieu,

Digitized by Google

comme musicien, organiste, compositeur, facteur d'instruments de musique. Le plus grand instrument qu'il ait fabriqué, le *Pansymphonicum* est, paraît-il, quelque chose d'extraordinaire. Notons en passant que le P. Hartmann, connu par ses oratoires, est un élève du P. Singer.

P. Hugo Dausend, *Die Brüder dürfen in ihren Niederlassungen täglich nur eine hl. Messe lesen* (p. 207-212).

Dans un article intitulé *Saint François d'Assise et l'Église catholique*, F. Heiler avait répété une idée de Melanchthon que saint François regardait la messe privée comme un abus. Le P. Dausend, en quelques pages bien serrées, réfute cette hypothèse en lui opposant les opinions d'autres auteurs même protestants. De plus il cherche les causes pour lesquelles saint François invite ses frères à ne célébrer qu'une seule messe dans chaque maison religieuse.

J.-B. Kaiser.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Nous avons le regret d'apprendre le décès survenu le 5 juillet 1927 à Bry-sur-Marne, de notre bon collaborateur et excellent ami le R. P. UBALD [BERSON] D'ALENÇON, O. M. Cap.; nous lui consacrerons une notice dans le prochain fascicule, mais nous tenons à adresser dès aujourd'hui nos vives condoléances à sa mère et à ses confrères.

Vient de paraître le premier volume de la *Collection de textes franciscains* publiés sous la direction d'Henri LEMAÎTRE : *Le Livre de l'expérience des vrais fidèles* par ANGÈLE DE FOLIGNO, texte latin publié d'après le manuscrit d'Assise par M.-J. FERRÉ, traduit avec la collaboration de L. BAUDRY. — Paris, E. Droz, 1927. In-16, XLVII-534 p., fac-sim. Fr. 40.

On peut se le procurer à la librairie J. Vrin, 6, place de la Sorbonne.

Les deux derniers catalogues de vente publiés par la librairie L. GIRAUD-BADIN (219, rue Saint-Honoré, Paris, Ier arr.) contiennent la description d'éditions rares d'ouvrages franciscains que nous reproduisons ci-dessous (1).

17. BONAVENTURE (saint). *L'Aguillon d'amour divine* || *contenant quattre parties esquelles sont contenues plusieurs devottes contemplacions.* — Imprimé nouvellement à Paris (s. d.). In-4°, car. goth., veau brun estampé d'entre-deux à froid, tr. dor. (rel. du XVIe s.).

(1) Les deux premiers ouvrages figurent dans *Manuscrits et incunables provenant du chateau de la R. G.* (vente à l'hôtel Drouot le 2 juillet 1927). — Paris, L. Giraud-Badin, 1927. Gr. in-8°, 82 p., fig. Les suivants sont mentionnés dans *Catalogue de livres rares et précieux, manuscrits et imprimés, incunables, impressions aldines...* (Vente à l'hôtel Drouot les 28-29 juin 1927). — Paris, L. Giraud-Badin, 1927. In-8°, 110 p.

Digitized by Google

Édition très rare de ce petit traité mystique de saint Bonaventure, traduit par J. Gerson; elle n'est pas citée par Brunet et doit avoir été imprimée en 1520.

Elle comprend 98 ff. ch. (le dernier manque dans notre exemplaire). Le fol. 92 est sauté dans la pagination et le dernier fol. doit être côté 99 ou bien le chiffre 98 est répété. Elle est imprimée en grosses lettres de formes à 32 ll. et le titre est orné d'une grande figure sur bois (reproduite dans le Catalogue) représentant le Jugement dernier.

Le dernier fol. est déchiré. — Reliure frottée.

32. Guevara (Antonio de). ❧ *L'Orloge des princes, à la Sérénité de treshault et trespuissant Seigneur* || *Henry, primogenit, daulphin* || *de France et duc de* || *Bretaigne.* || ❦. *Traduict d'espaignol en langaige* || *françois.* || *Avec privilège.* || ❧. On les vend à Paris en la grande salle du Palais || par Galliot Du Pré, libraire juré de l'Université, || M v^c^. x l. || [A la fin :] *Fin des trois livres de l'Orloge des princes, auquel est contenu le Livre* || *d'or de Marc Aurèle empereur, traduict de langaige espaignol en* || *françois et nouvellement imprimé à Paris par Estienne* || *Caveiller, imprimeur, pour Galiot Du Pré, li*||*braire juré de l'Université dudit lieu.* || [1540], 3 parties en 1 vol. in-fol., car. goth., de 8 ff. lim. n. ch. et 90 ff. ch.; 72 ff. ch. et 1 fol. pour la marque de Galiot Du Pré; et 84 ff. ch. 82, veau brun, compart. de fil. à froid, fleuron central, tr. dor. (rel. du xvie s.).

Ce livre (1) rare est une traduction du *Livre doré de Marc Aurèle* par Antonio de Guevara; elle est due à René Bertaut, sieur de la Grise, et a été revue sur une édition espagnole portant le titre de *Relox de principes.*

Le titre est placé dans un bel encadrement formant portique avec le nom de Galiot Du Pré; figure sur bois représentant un roi dans son conseil au verso du dernier fol. lim.

La coiffe supérieure manque; les plats sont frottés.

21. Bonaventure (saint). Vie de saint François d'Assise en italien. [Fol. 2] : *Incomenza la vita del glorioso seraphi*||*co patre meser san Francisco compi*||*lata per il reverendissimo patre et docto*||*re eximio meser Bonaventura, cardi*||*nale de la sancta matre ecchiesa.* || [A la fin du texte :] *Finis.* || *m.cccc^e^. lxxx. a di xvij del mese de ze*||*nare e stata*

(1) Cf. R. Foulché Delbosc, *Bibliographie franco-espagnol* 1^r^ partie, p. 13.

Digitized by Google

impressa questa opera in ca||sa de mesere Philippo de Lavagnia, || *cittadino de Milano.* || *Deo gratias. Amen.* || [17 juin 1480] in-fol., car. goth., sign. A-K par 8 et L par 10, à 2 col. de 43 ll., dos de cuir de Russie fauve, orné, plats de papier rouge (rel. vers 1815).

Hain, 3575. — Reichling, I, p. 107-8.

Éd. précieuse de cette *Vie de saint François*, admirablement imprimée. C'est un incunable extrêmement rare qui manque en Amérique, au British Museum et aux bibliothèques françaises.

Reichling a oublié dans la collation le fol. blanc du début et celui de la fin, sans lesquels les signatures ne concordent pas. Le fol. 2 est signé A_1, le premier fol. n'étant pas signé ; le dernier cahier est signé jusqu'à L_6 et le dixième fol. blanc est donc indispensable pour l'équilibre du cahier.

Très bel exemplaire, malgré quelques rousseurs et une petite cassure au bas d'un fol. — Initiales rubriquées.

30. Cherubini da Spoleto (Fra). Della vita spirituale. [Fol. 1 :] ❧ *Libro di fra Cherubino.* || [Fol. 2 :] ❧ *Incomincia una opera brieve della vita spiri||tuale del divoto frate Cherubino, del Ordine de'* || *Frati Minori Observanti laquale lui dirizo a Ja||copo de Borgianni, Fiorentino.* || [A la fin :] ❧ *Impresso a Firenze a di xxviij di giugno m cccc lxxxx iiij, per ser Lorenzo* || *de Morgiani & Janni da Maganza.* [28 juin 1494] in-4° de 72 ff. n. ch. mais sign., à 30 ll., cuir de Russie, fil. dor. et dent. à froid, dos orné, tr jaspées (rel. romantique).

Hain, 4943. — Reichling, I, p. 126.

Éd. rare qui manque à la Bibl. nationale et aux autres bibliothèques de France, au British Museum et dans les collections américaines ; le titre est orné d'une figure sur bois représentant des Franciscains en prière.

Exemplaire ayant fait partie d'un recueil avec les ff. numérotés à la main dans le haut. — Rousseurs.

39. *Monte de la oratione.* [Fol. 1, v°] [*Q*]*ueste sono le rubriche del libro che si chiama* || *el Monte de la oratione. Capitulo primo.* || [Fol. 3 r°, l. 14 :] ¶ *Incomenza i libro chiamto il monte de la oratione, c. 1.* || [A la fin :]... || *tu pone zardino : dove pone morte tu pone vita.* || *Registro. Ave, dove. sue. ut. nos. lui. liberta. vestimento.* || [Venise, Bernardino Benali, 1493] in-4°, de 36 ff. n. ch. mais sign.,

Digitized by Google

car. goth., à 33 ll., demi-rel., veau fauve, dos orné (rel. romantique).

Hain, 11576. — Reichling, V, p. 199. — Proctor, 5671. — *Cat. of the Brit. Mus.*, V, p. 378. — Prince d'Essling, II, p. 192, n° 728 (facsim.).

Première édition, extrêmement rare de ce petit traité de théologie mystique.

Le recto du 1er fol. et le verso du dernier sont ornés de deux figures sur bois représentant le symbole de la Trinité supporté par deux saints : par saint Jean-Baptiste et saint Pierre (titre), par saint Jean l'Évangéliste et par saint François d'Assise (fin); ces deux figures se retrouvent dans les *Fioretti* du 11 juin 1493 imprimés aussi par B. Benali (cf. n° 210).

Le verso du 2e fol. est orné d'un grand et beau bois à pleine page reproduit en fac-similé par le Prince d'Essling, qui porte ici l'inscription xylographiée *Mons orationis*. Ce bois se retrouve sans inscription dans le *Zardino del oratione* de 1494.

Bel exemplaire. — Quelques mouillures.

210. *Fioretti.* [Fol. 2 :] ¶ *Opera devotissima & utilissima a tutti li fideli christia*‖*ni : laqual se chiama li Fioreti de misser sancto Francesco assi*‖*milativa a la vita a la passione del Nostro Signore Jesus Chri*‖*sto & tutte le sue sancte vestigie. Capitulo primo.* ‖ [A la fin :] *A honore de Dio & de la gloriosa Vergene Maria & de* ‖ *misser sancto Francesco.* ‖ *Impresso questa opera in Venezia* ‖ *nel mille quatrocento novantatre, a di undeci*[*mo*] *del mese de* ‖ *zunio Deo gratias. Amen.* ‖ [Venise, Bernardino Benali, 11 juin 1493] in-4°, car. goth., de 82 ff. n. ch. mais sign., à 33 ll., fig. sur bois, mar. La Vall. jans., dent. int., tr. dor. (M. Lortic).

Prince d'Essling, I, n° 306. — Reichling, VI, 1740. — Brunet, II, col. 1265.

Éd. précieuse, d'une extrême rareté puisque l'on n'en cite qu'un autre exemplaire : celui de la bibliothèque de Trivulce, à Milan.

Elle a été imprimée par Bernardino Benali, dont on reconnaît les gros caractères gothiques, les pieds de mouche en potence et les figures provenant de son fonds et ayant servi pour d'autres publications; les ff. sont signes dans le haut. Le titre et le verso du dernier fol. sont ornés d'un joli bois représentant le symbole de la Trinité, supporté par saint Jean-Baptiste et saint Pierre (titre), par saint Jean l'Évangéliste et saint François d'Assise (fin).

Au verso du titre, très beau bois à pleine page représentant saint François recevant les stigmates, figure aussi admirable par le dessin que par la gravure; on la retrouve dans beaucoup d'éditions qui ont

Digitized by Google

suivi celle-ci [voir le n° suivant], et dans quelques autres opuscules mystiques publiés en même temps que ces *Fioretti* par Bernardino Benali.

Fortes rousseurs ; la figure du dernier fol. est remontée.

211. *Questi sono li Fioretti de* || *sancto Francesco.* || [A la fin :] ❧ *A honore de Dio, della gloriosa* || *Verzene Maria, de misser sancto France*||*sco e impressa questa devota operetta in* || *Venetia per me Zorzo de Rusconi Mila*||*nese, nel m. ccccc. ij a di xxvi de luio.* || *Finis.* || [1502] in-4°, car. rom., de 48 ff. n. ch. le dernier blanc, basane fauve, dos orné, tr. jasp. (rel. ital. du XVIIIe s.).

Prince d'Essling, I, p. 285.

Édition très rare, ornée sur le titre d'un charmant bois représentant saint François recevant les stigmates, tiré d'éditions antérieures; sur le second fol., petite initiale gravée sur bois avec sujet : saint François écrivant les *Fioretti* (?).

Bel exemplaire.

216. *Vita de sancto Antonio de Padova.* [Fol. 2 :] *Incommincia la vita e li mira*||*coli del glorioso confessore san*||*cto Antonio de Padoa del ordi*||*ne di Frati Minori. E primo de* || *la interpretatione del nome.* || [A la fin :]... *in quo non dubito libera* || *me ab omni peccato. Amen.* || *Finis. Laus Deo.* ❧ [Venise, Bernardino Benali, vers 1493] in-4°, car. goth., de 40 ff. n. ch. mais sign., à 2 col. de 36 ll., mar. bleu, compart. de fil. droits et formant un losange, incurvés sur les côtés, dos orné, doublé et gardes de tabis rose, dent. int., tr. dor. (rel. vers 1815).

Hain, 1275. — Reichling, I, p. 93. — Prince d'Essling, II, p. 195, n° 734. — Manque au British Museum et au *Census* d'Amérique.

Plaquette italienne de la plus grande rareté, contenant une relation de la vie de saint Antoine de Padoue, avec les Révélations de sainte Élisabeth. Elle appartient à la série des opuscules de théologie imprimés par Bernardino Benali et l'on retrouve au recto du premier fol. et au verso du dernier les mêmes figures symboliques de la Trinité que dans les *Fioretti* du 11 juin 1493, dans le *Monte dell' orazione*, etc. (voir les n°s 39 et 210).

Au verso du premier fol., grand bois en pleine page, spécial à cette plaquette, représentant le miracle des poissons.

Les ff. sont signés dans le haut.

Bel exemplaire, relié dans le genre de Lefebvre ou Courteval.

Digitized by Google

— Nous relevons dans *Vieux manoirs, vieilles maisons* de P. G. Roy, publié par la Commission des monuments historiques de la province de Québec, 1re série (Québec, impr. de L.-A. Proulx, 1927. Grand in-8°, VIII-376 p., fig.), magnifique volume dont l'abondante illustration est extrêmement soignée, une belle vue de l'ancien couvent des Récollets aux Trois Rivières (p. 70). Cet édifice en pierre fut bâti en 1742 et habité par les religieux jusqu'en 1776. Il fut transformé en cour de justice, en prison, puis en palais de justice. Vers 1823, lord Dalhousie donna la chapelle et le couvent aux Anglicans des Trois-Rivières. Depuis lors la chapelle sert au culte et le couvent est devenu la *rectory* ou *manse*.

Notre imprimeur, M. Julien Gamon, nous signale très aimablement qu'une brochure récemment publiée par M. Grellet de la Deyte, *Notes historiques sur Allègre* (*Haute-Loire*), contient les quelques pages suivantes, sur le monastère de Tiercelines de cette localité. Nous les reproduisons d'après la copie qu'il a bien voulu prendre la peine de nous envoyer.

P. 70.

LE COUVENT DE SAINT-FRANÇOIS

Ce centre de charité, de prière et de travail, existe encore, mais l'école de filles, que les religieuses de Saint-François avaient rouverte après le Concordat a été fermée, comme beaucoup d'autres, en 1905...

Les archives du couvent nous apprennent que cette congrégation fut établie à Allègre par les R. P. Franciscains appelés par Messire Jean Desfilhes, curé-prieur de cette paroisse. La fondatrice et première supérieure des religieuses de Saint-François de la ville d'Allègre, fut la sœur Marie Grellet, qui fit don de sa maison pour installer le couvent. Elle avait fait profession le 2 août 1681, fut supérieure de 1681 à 1698 ; trésorière de 1698 à 1700 (avec la sœur Anne du Crozet, qui avait fait profession le 24 septembre 1687, et devint ensuite maîtresse des novices) (1). Elle fut réélue supérieure en 1701 et en

(1) Demoiselle Anne du Crozet, veuve de M. Pierre d'Eldèves, religieuse du Tiers-Ordre de Saint-François d'Allègre en 1687, était fille de Louis du Crozet, écuyer, seigneur de Rognac, paroisse de Saint-Arcons, marié le 4 juin 1633 à Madeleine de Pons de Rochelis (de la même maison que les Pons de la Grange et de Frugères). Louis du Crozet de Rognac est cité dans la vie de la vénérable Mère Agnès, comme ayant obtenu, par son intercession, une guérison miraculeuse. (*Vie de la Vénérable Mère Agnès*. Le Puy, 1665, p. 620-21. — M. de Latange, *Vie de la Mère Agnès*, t. II, p. 479.

Digitized by Google

exerça les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1745, à l'âge de 81 ans. La seconde supérieure fut la sœur Anne Bussac, qui avait fait profession le 28 octobre 1682, fut élue en 1698, et devint infirmière en 1700. Elle était petite-fille de M. Pierre de Bussac, notaire royal en 1632 et petite-nièce de demoiselle Gabrielle de Bussac, mariée en 1636 à M. Pierre Grangier, notaire royal. La troisième supérieure fut la sœur Françoise Grellet, qui fit profession le 29 juillet 1682. Assistante en 1698 avec la sœur Anne du Crozet, la sœur Françoise Grellet fut élue supérieure après la sœur de Bussac, le 2 mai 1700, et fut nommée trésorière le 8 mai 1701, lorsque la sœur Marie Grellet (sa sœur), fut réélue supérieure, charges qu'elles conservèrent jusqu'à leur mort. — Elles étaient filles de Barthélemy Grellet, seigneur de Liouzargues, et, en partie, de Chardas et Chambarel, premier consul d'Allègre en 1667, et de demoiselle Jeanne de Chardin de Varennes (celle-ci sœur d'Anne de Chardon de Varennes, mariée en 1654 à Claude-Jacques du Crozet, écuyer, seigneur de Bonnefont et, en partie, de Javaugues).

Les autres religieuses qui participèrent à la fondation du couvent de Saint-François étaient : sœur Jeanne de Benau ; sœur Marie Rodier ; sœur Anne Gay ; sœur Marie Perron, qui étaient entrées en religion de 1685 à 1696.

[P. 60] En 1740, le dimanche quinzième jour du mois de novembre, nouvelle assemblée au son de la cloche, à l'issue de la messe paroissiale, des habitants de la ville d'Allègre et proposition faite par M. l'abbé Grellet l'un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, «.... d'y établir deux religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François qui auraient soin des pauvres et de l'éducation de la jeunesse, en apprenant aux enfants à lire, à écrire et les principes de notre religion, suivant le catéchisme de notre diocèse. Dans la suite l'un pourra leur agréger d'autres filles du même Tiers-Ordre .... Ledit sieur abbé Grellet, pour faciliter autant qu'il est en lui, ledit établissement, offre de faire présent audit Hôtel-Dieu des dépenses qu'il a faites en réparations du bâtiment et autres choses ». Il ajoute : « qu'il est nécessaire d'en faire d'autres et d'élever d'un étage pour la commodité tant des sœurs que des pauvres et des enfants », requérant d'y être autorisé par l'assemblée, qui approuve d'une voix unanime (1).

(1) Expédition notariée. (Archives de M. Grellet de la Deyte).

Le Gérant : JOSEPH GAMON.

Le Puy-en-Velay. — Impr. *La Haute-Loire.*

Digitized by Google

VIENT DE PARAITRE

COLLECTION DE TEXTES FRANCISCAINS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION D'HENRI LEMAÎTRE

LE LIVRE DE L'EXPÉRIENCE DES VRAIS FIDÈLES

PAR

SAINTE ANGÈLE DE FOLIGNO

TEXTE LATIN PUBLIÉ D'APRÈS LE MANUSCRIT D'ASSISE

PAR

M.-J. FERRÉ

TRADUIT AVEC LA COLLABORATION DE

L. BAUDRY

PARIS

ÉDITIONS E. DROZ

13, AVENUE FÉLIX FAURE, XVe

1927

Un volume in-16 carré de XLVII-534 pages, tiré sur Alfa Navarre..... 40 fr.

Digitized by Google

Le Puy. — Impr. de *La Haute-Loire.*

Digitized by Google

Revue d'Histoire Franciscaine

MAR 1 1928

TOME IV. N° 4.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1927.

HENRI LEMAÎTRE. GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS EN BOURGOGNE 445

ROBERT FAWTIER. LA PRÉDICATION EN ANGLETERRE AU MOYEN AGE 515

PIERRE BESNARD. LES CORDELIERS ET CORDELIÈRES DE CHALON-SUR-SAÔNE 527

MÉLANGES

FRANÇOIS EYGUN : Le sceau du gardien des Frères Mineurs de Paris au XVe siècle, 589. — Jean VINOT PRÉFONTAINE : Fêtes célébrées à Beauvais aux XVIIe et XVIIIe s. en l'honneur des saints franciscains, 591. — H. LEMAÎTRE : Médaillon de saint François, 596.

COMPTES-RENDUS

Saint François, son œuvre, son influence, 597. — L. GILLET : Sur les pas de saint François, 615. — A. MASSERON : Légendes franciscaines, 617. — *Officium et missa de festo S. P. N. Francisci*, 618. — S. LEMAIRE : La Commission des réguliers, 619. — A. SABARTHÈS : Le Couvent des Clarisses de Carcasonne, 624. — J. ANCELET-HUSTACHE : Melchtilde de Magdebourg, 625. — Cl. GELÉZEAU : Glanes rochelaises, 626. — G. GOLUBOVICH : Bibliotheca bio-bibliografica della Terra Santa, t. V, 627. — E. TISSERANT : La Légation en Orient de Dominique d'Aragon, 636. — E. TISSERANT et G. WIET : Une lettre de l'almohade Mursada, 638.

PÉRIODIQUES, 640. — CHRONIQUE, 646.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS (Ve)

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN

6, PLACE DE LA SORBONNE

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : Henri LEMAÎTRE

Revue d'Histoire, de Littérature, d'Archéologie et d'Art.

La REVUE D'HISTOIRE FRANCISCAINE paraît tous les trois mois, par livraison de 152 pages environ; elle forme chaque année un beau volume in-8° de 600 pages, augmenté de nombreux hors-texte.

La direction, entendant ne publier que des travaux d'érudition, n'acceptera que des articles présentant toutes garanties à ce point de vue; cette réserve faite, elle laisse aux auteurs toute la responsabilité des opinions qu'ils pourraient émettre.

RÉDACTION. — Les manuscrits, livres à analyser, revues en échange, doivent être adressés à *Monsieur le Directeur de la " Revue d'Histoire Franciscaine "*, 11, rue Guénégaud, Paris-6e.

ADMINISTRATION. — Les abonnements, réclamations, changements d'adresse et renseignements divers doivent être adressés à la *Librairie J. VRIN*, 6, Place de la Sorbonne Paris-5e.

CONDITIONS. — Les abonnements sont annuels; ils se paient en janvier.

France et Belgique : **50** fr.
Étranger, demi-tarif postal : **70** fr.; plein tarif : **90** fr.
Édition de luxe sur papier pur fil Lafuma : **100** fr.

Il ne reste de la première année que quelques exemplaires complets, qui ne seront vendus qu'avec les années suivantes. Le prix des trois volumes est fixé à **240** fr.

Les années 2 et 3 sont vendues séparément au prix de **70** fr. l'année.

Compte de Chèques Postaux : Paris 649-16.

Digitized by Google

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

DES ÉTABLISSEMENTS

DE L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS

EN BOURGOGNE

(SUD-EST DE LA FRANCE)

DU XIII• AU XIX• SIÈCLE (1)

De 1217 à 1240, tous les couvents des Frères Mineurs fondés sur le territoire français appartenaient, ceux du Nord à la province de France, ceux du Midi à la province de Provence. Il n'est pas possible actuellement, faute de documents, de délimiter exactement les deux circonscriptions. On peut supposer provisoirement que les couvents au sud de Bourges, sur une ligne qui traverserait la France dans sa largeur, dépendaient de la province méridionale, et les autres de la province septentrionale.

De même que l'Aquitaine et la Touraine, la province de Bourgogne fut érigée au chapitre général de Rome, début de novembre 1239, où se fit la déposition de frère Élie. Il va de soi que la nouvelle création ne fut en plein exercice que dans le courant de l'année suivante, 1240. Le premier document qui nous renseigne sur l'existence de cette province est un acte du 5 novembre 1246 relatant la présence de fr. Dreux ou Drogon (1), ministre des Frères Mineurs

(1) Dans la sentence rendue au sujet des controverses entre l'abbé de Saint-André de Vienne et Siboudun et Guillaume de Beauvoir, on lit : « cum concilio expresso fratris Drodonis, ministri Fratrum Minorum in Burgundia » (col. 47). « Actum apud Ambarres, nonis novembris 1246, praesentibus testibus fratre Hugone Beraudi de Ordine Minorum... praesens charta sigillis supradictorum arbitrorum et partium et fratris Drodonis... sigillata » 1246, col. 50. *Gallia Christ.*, t. XVI, Instrum., col. 47-50. — Le même Drogon se trouvait à Raguse, le 9 septembre 1250, avec le B. Jean

Digitized by Google

en Bourgogne. Un an plus tard, une lettre d'Innocent IV (1) est adressée au ministre provincial de Bourgogne, sans désignation de nom, en date du 15 novembre 1247.

Nous ne possédons pas de liste complète des couvents et des custodies de cette province avant le milieu du XIVe siècle.

I

PROVINCE DE BOURGOGNE
d'après le *Provinciale* d'Eubel (2) en 1343.

I. *Custodie d'Auvergne.*

1. Champ-Aigre.
2. Saint-Pourçain.
3. Riom.
4. Montferrand.
5. Clermont.
6. Brioude.

II. *Custodie de Vienne.*

7. Le Puy-en-Velay.
8. Annonay.
9. Montélimar.
10. Die.
11. Crest.
12. Valence.
13. Romans.
14. Vienne.

III. *Custodie de Lyon.*

15. Lyon.
16. Montbrison.
17. Charlieu.
18. Villefranche.
19. Mâcon.
20. Bourg-en-Bresse.

de Parme, ministre général. En authentiquant la copie d'une bulle de Calixte II, il signa ainsi : *Ego frater Drodo, minister Burgundie, vidi... Ad cujus rei testimonium provincie Burgundie apponi feci sigillum.* (*Arch. francisc. hist.*, 1912, t. IV, p. 431). Il ne paraît pas possible de l'identifier avec Drogon de Provins, ministre de France en 1282, comme le veulent les éditeurs de la *Chronica XXIV generalium* (*Anal. francisc.*, III), Quaracchi, 1917, p. 374, n. 4. Celui-ci vivait encore en 1285 et s'acquittait d'une mission pontificale. *Bullar. francisc.*, III, 552. D'après J. Fodéré, p. 356, dont l'ouvrage sera décrit plus loin, le Drogon de Bourgogne aurait fini ses jours au couvent de Vienne, après le concile de Lyon de 1274. Cf. *France francisc.*, t. Ier, p. 275-276. — Quant au sceau de fr. Drogon, dont il est parlé ci-dessus, il ne représentait pas l'Annonciation, mais le couronnement de la Vierge, ainsi que l'avait déjà supposé le P. Antoine de Sérent (*Ibid.*, p. 277). En effet, l'historien J. Fodéré, p. 110, écrit que «... le grand seel estoit Jésus-Christ représenté en Sauveur, assis, couronnant sa Mère et au-dessous devant leurs pieds saint François en forme de priant, à genoux, les mains jointes... »

(1) *Annales Minorum*, III, 185; *Registres d'Innocent IV*, éd. É. Berger. n° 3461.

(2) Conradus Eubel, O. M. Conv., *Provinciale Ordinis Minorum vetustissimum secundum codicem vaticanum* N. R. 1960. Quaracchi, 1892, p. 34-35.

Digitized by Google

IV. *Custodie de Dijon.*

21. Beaune.
22. Dijon.
23. Châtillon-sur-Seine.
24. Bar-sur-Aube.
25. Châteauvillain.

V. *Custodie de Besançon.*

26. Gray.
27. Besançon.
28. Salins.
29. Lons-le-Saulnier.
30. Dole.

VI. *Custodie de Lausanne.*

31. Grandson.
32. Lausanne.
33. Nyon.
34. Genève.
35. Chambéry.
36. Grenoble.
37. Moirans.
38. La Chambre.

Sauf Bourg et Dole, tous ces couvents sont antérieurs à 1343.

II

VICAIRIE DE L'OBSERVANCE

En 1415 le concile de Constance avait accordé l'autonomie à dix couvents, sous l'autorité d'un vicaire général choisi parmi les zélateurs, pour leur permettre d'observer à la lettre la règle de saint François. Parmi ces couvents figurait celui de Dole, dans la province de Bourgogne, fondé en 1372 par un Observant formé à Mirebeau en Poitou où s'était élaboré la réforme de l'Observance. De bonne foi les promoteurs du décret de Constance avaient interprété son consentement pour le ranger parmi les couvents séparatistes. Mais une bulle de Martin V, en 1426, nous apprend qu'à cette date, ou un peu auparavant, fr. Jean Lovinet, autrefois gardien, et d'autres frères de Dole se sont plaints au Souverain Pontife des ennuis survenus depuis la publication du décret de Constance. Ils n'ont chargé personne de le demander pour eux, et qui plus est, ils ont toujours refusé obéissance aux Vicaires de l'Observance institués par les Pères du Concile. Mais l'an dernier, agissant avec trop de simplicité et terrifiés par les menaces qu'on leur faisait, ils se sont enfin soumis à la juridiction du vicaire général, fr. Guillaume Josseaume (1). Mal leur

(1) Cf. *Rev. d'hist. francisc.*, II, 521.

Digitized by Google

en a pris, car ce vicaire a envoyé au couvent de Dole des religieux de son obédience. Ceux-ci ont élu un nouveau gardien et introduit des nouveautés par rapport à l'office divin et aux anciens usages de la maison. D'où des dissensions et des scandales. Fr. Jean Lovinet déposé de sa charge, et d'autres bons religieux ont même dû quitter le couvent et passer dans une autre communauté pour servir Dieu en paix. Ils supplient le pape de leur faire justice et de les remettre sous l'autorité de leurs supérieurs ordinaires, comme avant l'introduction des Vicaires. — Martin V, qui avait reçu dans le même sens une supplique de l'archevêque de Besançon, charge le doyen du chapitre cathédral de s'enquérir de la vérité, et de rétablir les Frères dans leur ancienne situation (1).

La vicairie de Bourgogne ne doit pas être antérieure à 1450, car pour la constituer il fallait au moins deux couvents. L'initiative en revient à celui de Montluçon en Bourbonnais, qui releva primitivement de la vicairie de Touraine (2). En 1449, Nicolas V permettait aux religieux de ce couvent de fonder une maison dans le diocèse d'Autun (3). Cinq ans plus tard, en 1454, on voit apparaître un vicaire provincial de Bourgogne à qui le même pape accorde de recevoir deux couvents à lui offerts par le duc de Savoie, l'un à Thonon, l'autre à son choix (4). Celui de Thonon fut-il jamais fondé ? En tout cas il n'en est plus question dans les documents connus.

En 1496 la vicairie possédait dix couvents énumérés par Wadding (5) aux environs de 1506.

1. Montluçon.
2. Le Donjon.
3. Charrières.
4. Chateldon.
5. Bourg-Saint-Andéol.
6. Vic-le-Comte.
7. La Cellette (6).
8. Chariez.
9. Provenchère.
10. Tournon.

(1) *Ann. Min.*, X, 413.
(2) J. Fodéré, p. 701.
(3) *Ann. Min.*, XII, 526.
(4) *Ann. Min.*, XII, 600.
(5) *Ann. Min.*, XV, 346.
(6) La Cellette manque dans le document publié par L. Wadding, mais elle est restituée par J. Fodéré, p. 195-196.

Digitized by Google

Entre temps, comme nous le dirons un peu plus loin, les Observants tentèrent plusieurs fois d'attirer à eux les couvents des Colétans, mais l'adhésion ne fut jamais parfaite et dura peu.

En 1517, après la bulle d'union de Léon X, la vicairie observante se fondit dans la province de Saint-Bonaventure, et chacun des couvents releva de la custodie où il était géographiquement placé : Montluçon, Chateldon, La Cellette, Vic-le-Comte, Le Donjon, de la custodie d'Auvergne ; Chariez, Provenchère, de la custodie de Dole ; Charrières, Bourg-Saint-Andéol, Tournon, de la custodie de Vienne (1).

III

LES COLÉTANS

Sainte Colette, morte en 1447, ne réforma aucun couvent de Frères Mineurs ; mais elle put suggérer la fondation de deux ou trois maisons.

L'ensemble des Frères qui vivaient autour de ses monastères de moniales, en qualité de chapelains et de quêteurs, observaient strictement la règle de saint François. Plus tard on les appela *Colétans*, nom purement populaire, nullement canonique, donné probablement par les Mineurs de l'Observance. Jamais ils ne sont désignés comme tels en tête des bulles pontificales. Jamais il n'y a eu de constitutions particulières pour les « Frères Mineurs Colétans ». Ils fondèrent des couvents, mais principalement après la mort de sainte Colette (2). Ces couvents où l'on

(1) Cf. aussi P. Marie-Pascal Anglade, *Inventaire des archives de la province de Saint-Bonaventure en Bourgogne*, dans *Arch. francisc. hist.*, X, 498-558.

(2) Cf. Antoine de Sérent, O. F. M., *Une nouvelle Vie de sainte Colette*, dans *Études francisc.*, t. XVII, 1907, p. 438. — Le 11 juin 1427, le ministre général Antoine de Massa instituait fr. Henri de la Baume son vicaire sur les quatre couvents de Dole, Chariez, Sellières et Beuvray, vivant en observance régulière dans la province de Bourgogne. Cf. Ubald d'Alençon, O. M. C., *Docum. sur la réforme de sainte Colette*, dans *Arch. francisc.*

Digitized by Google

observait strictement la Règle se trouvaient dans les provinces régulières à côté des autres où on l'observait moins. Soumis directement aux ministres provinciaux et au ministre général, ils appartenaient à l'Ordre officiel et normal.

Le 11 janvier 1446, du vivant de sainte Colette, Eugène IV, par la bulle *Ut sacra Ordinis Minorum* (1), séparait les Frères Observants, les soustrayait à l'autorité des supérieurs mitigés, et les plaçait sous la juridiction de deux vicaires généraux, l'un en deçà des monts Alpins et l'autre au delà. Tous les Observants devaient leur être soumis (2). Cependant les religieux de la province de Bourgogne marquèrent aussitôt leur intention de rester soumis au général de l'Ordre et non au vicaire ultramontain, ainsi que celui-ci, Jean Maubert, l'écrivait à Pierre de Vaux le 11 mai 1446 (3). Nous ignorons l'accueil fait à cette bulle par la sainte ; en tout cas, jusqu'à sa mort en mars 1457, le plus grand calme paraît régner parmi les Frères qui dépendent d'elle.

Mais le 3 juillet suivant, Nicolas V, élu depuis peu de mois, accordait à la demande des couvents de Sellières et de Beuvray, que tous les autres couvents fondés selon l'esprit de feu Colette Boilet pussent demeurer sous le gouvernement du ministre provincial, nonobstant la bulle d'Eugène IV. — L'année suivante, il accordait la même faveur (4), à la demande de Bernard, comte d'Armagnac, aux mêmes Frères et Sœurs réformés de Colette Boilet, en Bourgogne et en Aquitaine, 23 octobre 1448.

En 1451, les Frères de Dole obtiennent de Nicolas V (5) la permission de fonder quatre couvents : Chalon-sur-

hist., t. III, 1910, p. 41. — Sur les Colétans, voir : « Sequitur dyalogus quod inter fratres duos, unum de Coletanis et alium de Observantia... Placet magnopere », xve siècle. *Cat. gén. des Mss.*, t. X, Valognes, n° 16, ff. 1-12.

(1) *Ann. Min.*, XI, 251.

(2) Nicolas V rappelle cette soumission dans sa lettre du 27 février 1453.

(3) Jérome Goyens, *Trois lettres inédites de Jean Maubert, vicaire général des Observants ultramontains, à Fr. Pierre de Vaux*, dans *Arch. francisc. hist.*, V, 87-88.

(4) Bulles non enregistrées par Wadding, mais mentionnées dans celle du 27 février 1453. — *Ann. Min.*, XII, 575.

(5) *Ann. Min.*, XII, 556.

Digitized by Google

Saône, les Thons, *Muciaci* au diocèse d'Autun, et un autre couvent en Bourgogne. D'après cette bulle, ils semblent se considérer comme jouissant d'une certaine autonomie, puisqu'ils cherchent à s'agréger de nouvelles fondations.

Le gardien de Dole, Nicolas Pichon, aurait-il été nommé vicaire provincial de Bourgogne en conformité avec le décret d'Eugène IV? Le fait est possible, parce que la bulle du 7 décembre 1452 permet aux Frères et Sœurs réformés de Bourgogne (1) de n'être pas contraints à accepter l'autorité des vicaires de l'Observance, malgré les lettres concédées en ce sens au susdit Nicolas Pichon.

De nouvelles lettres (2) datées du 27 février 1453 accordent aux gardiens de Dole et de Chariez de se soumettre au vicaire général ultramontain.

Dole entraîna-t-il avec lui les autres couvents colétans? L'hypothèse est vraisemblable, mais l'union fut de courte durée, car une bulle de Calixte III (3), de 1455, mentionne que ces couvents ont été terrifiés par les Frères « de la Bulle », lesquels affirmaient qu'en dehors de leu Observance il n'y avait point de salut, « *affirmabant.. coram magnatibus reliquos ejusdem Ordinis Fratres in statu damnationis existere...* » Ils demandent au Pape de revenir sous l'ancienne juridiction du ministre provincial.

La permission fut certainement accordée. Bien que nous manquions de détails, nous savons cependant qu'en 1458, Dole n'était plus avec les « Bullistes » (4).

A cette date une bulle de Pie II (5) du 16 octobre 1458,

(1) *Ann. Min.*, XII, 571.

(2) *Ann. Min.*, XII, 575.

(3) *Ann Min.*, XII, 296-298.

(4) L'abbé J.-Th. Bizouard, dans son *Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Bourgogne* (Besançon, 1890, in-12) parle d'une réunion des gardiens et abbesses à Dole en 1458 ou 1459, tenue à la suite de la bulle de Calixte III ; la décision prise aurait été ratifiée par Philippe le Bon, le 22 mars 1459 (peut-être 1460 n. st.), ordonnant que « la reforme de sainte Colette serait seule suivie dans la province de Bourgogne ». On ne trouve nulle part mention de ces lettres du duc de Bourgogne.

(5) Dominique de Gubernatis, *Orbis Seraphicus*, t. I, Rome, 1862, p. 618-624, in-fol. — Le Donjon a dû être inscrit par erreur, car il appartenait aux Observants.

Digitized by Google

mentionne treize couvents de Frères Mineurs institués selon la réforme de feue Colette Boilet et au service de ses monastères. Ce sont : Dole, Belley, Chalon, Rougemont, Nozeroy, Sellières, Beuvray, Le Donjon, Thons, Doullens, Castres, Murat et Azille. Les quatre derniers n'appartenaient pas à la province de Bourgogne.

Une bulle d'Alexandre VI (1), du 13 septembre 1497, nous apprend que le vicaire provincial et les Frères *réformés* « reformatorum nuncupatorum » se plaignent de ce que le ministre de la province les change à son gré et les envoie dans des couvents non réformés. Le Pape prend leur défense et interdit au Ministre de les inquiéter. En même temps il nous révèle que le vicaire provincial n'est élu que pour un an par ses Frères, *annuatim eligendum*, et qu'il doit être confirmé par le ministre de la province (2). — Depuis quand ce vicaire existait-il? Nous ne savons pas.

A la fin du xve siècle les Colétans occupaient dix-huit couvents dans la province de Bourgogne.

1. Dole.
2. Belley.
3. Chalon-sur-Saône.
4. Rougemont.
5. Nozeroy.
6. Sellières.
7. Les Thons.
8. N.-D. des Anges à Lyon.
9. Pont-de-Vaux.
10. La Bâtie.
11. Beuvray.
12. L'Isle-sous-Montréal
13. Tanlay.
14. Valdarde.
15. N.-D. de Myans.
16. Cluses.
17. Moûtiers en Tarentaise.
18. Ste-Marie de Chambéry.

Ce furent eux qui amenèrent la réforme dans les deux provinces de Bourgogne et de France.

(1) *Ann. Min.*, XV, 140.

(2) L'historien Jacques Fodéré, p. 685, donne un récit de ces tergiversations, mais il ne semble pas avoir connu les bulles que nous citons, et ses dates ne sont pas exactes. Ainsi il place la bulle d'Eugène IV au 1er janvier 1456, alors que ce Pape était mort dix ans plus tôt.

Digitized by Google

IV

PROVINCE DE SAINT-BONAVENTURE

A partir de la canonisation de saint Bonaventure par Sixte IV, O. M., en 1482, la province de Bourgogne, qui gardait au couvent de Lyon le tombeau du saint, voulut se placer sous son patronage et prit son nom. Ainsi le 30 mai 1490, dans une charte datée du couvent de Lyon, fr. Jean de Vaux (1) s'intitule *provincie Sancti Bonaventure minister*... Néanmoins l'ancienne appellation ne fut pas complètement oubliée et nous la voyons reparaître parallèlement ou conjointement avec la nouvelle.

Une dizaine d'années plus tard, le ministre général Gilles Delfini réformait les anciens couvents de la province « entre autres celuy de Saint-Bonaventure de Lyon, celuy de Vienne, celuy de Villefranche, celui de Beaune, de Chastillon... tous en la mesme année 1501 et 1502, en mettant dehors tous les Conventuels qui ne se voulurent réformer, et « fit bien plus, car il déposa les ministres provinciaux, les custodes et les gardiens conventuels, et y en establit en mesme charge de ceux de l'Observance, de quoy les Frères *de Bulla* (2) jaloux, voyant les Observantins tant favorisez, ils leurs tramoient toutes les traverses. Ce bon général continuant à la poursuite de son dessein... assigna le chapitre de la province de Bourgongne, et luy mesme l'alla tenir le 18 juin de la mesme année [1503] au couvent de Lons-le-Saunier, lequel volontairement s'estoit réformé dès l'an 1500, et là fut faite l'union desdites trois sortes de Cordeliers, et la province formée et composée de trente-sept couvents, à scavoir de celuy de Saint-Bonaventure de Lyon, de celuy de Vienne, de Ville-franche, de

(1) *La France francisc.*, VIII, 145.

(2) Le P. Fodéré, p. 191, appelle Frères *de Bulla* ceux qu'on nomme partout ailleurs *Observants*. Il réserve ce titre à ceux connus sous le nom de *Colétans* et qui n'étaient que des observateurs de la règle vivant sous la juridiction des ministres provinciaux tandis que les autres jouissaient de l'autonomie sous le gouvernement des vicaires.

Digitized by Google

Lons-le-Saunier, de Mascon, de Beaune, de Champaigne, de Chastillon (qui estoyent des Conventuels réformez), de Dole, de Salières, de Rougemont, de Thon, de Chalon, de Nozeret, de Bellay, de Nostre Dame de Mians, de Cluses, de l'Isle, de Tanlay, de Tarantaise, de Beu[v]ret, de Pont-de-Vaux, de Saincte-Marie de Chambéry, de Morges, de La Bastie (qui estoyent couvents de l'Observance), de celuy de Chérié, de Montluçon, de Chasteldon, du Donjon, de la Cellette, de Vic-le-Comte, de Charrières, du Bourg, et l'hermitage de Provenchères, qui avoyent esté bastis pour les Frères de la bulle.

« Et d'autant qu'il restoit encore assez bon nombre de couvents des Conventuels à reformer, qui avoient toujours leur provincial et portoit le tiltre de ministre de la province de Bourgongne, il falloit donner un nom de province à ces trente-sept couvents nouvellement unis. Et pour ce... [le susdit général] voulut que cette nouvelle province fust nommée *la Province Sainct Bonaventure* simplement, sans autre addition. Qui est la cause, qu'aux préséances en nos chapitres généraux, elle ne tient rang parmy les autres, sinon depuis ceste année 1503. Combien qu'auparavant en qualité de province de Bourgongne elle estoit la première, et marchoit en ordre devant toutes les autres des Gaules, soit Celtique, soit Belgique, soit Acquitanique » (1).

Le Pape Jules II approuva la nouvelle province et confirma le premier ministre Pierre Grandis, par une bulle en date du 1er décembre 1504 (2). Le document pontifical paraît bien authentique. L'érection était donc canonique. Elle n'en apportait pas moins un bouleversement dans l'organisation des provinces françaises, La faute en revient au ministre général trop pressé, qui commit tant d'impairs durant sa charge, et qui fut rejeté par les zelanti et les mitigés qu'il mécontenta. Au lieu de constituer avec les couvents réformés une vicairie qui sauvegardât l'unité de la province, il la séparait en deux, comme si la situation des non-réformés était à tout jamais désespérée.

(1) J. Fodéré, p. 191, 192, 195-196.
(2) Id., p. 198-199.

Digitized by Google

Tout n'est pas exact dans l'exposé du P. Fodéré. Nous avons vu plus haut que dès 1490 le provincial s'intitulait *Sancti Bonaventure minister*. C'était donc une confusion dans l'appellation des deux provinces, d'autant plus que les mitigés se nommaient encore canoniquement Frères Mineurs. D'autre part la bulle de Jules II ne cite pas le nombre des couvents de la nouvelle province. Ceux des Bullistes, comme les appelle le P. Fodéré, n'en faisaient pas partie, puisque deux documents (1) au moins prouvent l'existence de leur vicairie en 1509 et en 1516. Ils n'y adhérèrent qu'après le chapitre général de 1517.

Dans les années qui précédèrent, le P. Philippe L'Huillier, élu provincial en 1509, « reforma et ramena sous son obedience tous les autres couvents des Conventuels qui sont de présent de cette province, sauf celuy de Romans (2)... » Le mouvement s'arrêta en 1515. Ces couvents doivent être Montbrison, Dijon, Châteauvillain, Bar-sur-Aube, Montferrand, Clermont, Riom, Brioude, Saint-Pourçain. Il faut ajouter que La Côte-Saint-André fut fondée en 1514 et Mont-Calvaire à Romans en 1517.

Au chapitre général de 1517 les vicairies des Observants furent érigées en provinces régulières, et leurs vicaires devinrent des ministres provinciaux. Par contre les supérieurs des anciennes provinces non réformés durent s'appeler maîtres provinciaux et demander leur confirmation au ministre provincial (l'ancien vicaire des Observants). Ainsi l'unité était sauvegardée. Cependant les mitigés préférèrent se séparer et constituer un nouvel Ordre à part, celui des Conventuels, plutôt que de s'incliner devant les ministres provinciaux observateurs de la règle.

En Bourgogne, comme partout ailleurs, les couvents de réformés auraient dû continuer l'ancienne province, et les ministres provinciaux se servir du sceau primitif à l'instar

(1) Le 15 avril 1509, Georges d'Amboise, cardinal légat, adresse une lettre au P. Gilbert Nicolas, vicaire provincial de Bourgogne. *France francisc.*, 1926, t. IX, p. 272-273. — Le même G. Nicolas, devenu vicaire général, délègue fr. Arnold pour présider le chapitre de la vicairie de Bourgogne en octobre 1516. Cf. Othon de Pavie, *L'Aquitaine séraphique*, t. II, Auch, 1901, p. 433-434, avec *fac-simile*.

(2) J. Fodéré, p. 204.

Digitized by Google

du ministre général. Il ne paraît pas que ces considérations d'ordre traditionnel les aient touchés à cette époque. La liberté leur suffisait. Seuls les couvents de la vicairie observante vinrent s'adjoindre à ceux des Colétans et aux autres nouvellement réformés. Mais la province de Saint-Bonaventure imita les provinces de France et de Touraine dans leurs anciens usages et prit place dans leurs rangs.

De 1517 à 1587, la province acquit le couvent de Romans venu des Conventuels en 1532, et celui d'Annecy fondé en 1533.

ÉTAT DE LA PROVINCE DE SAINT-BONAVENTURE EN 1587 (1).

I. *Custodie de Lyon.*

1. Lyon (grand-couvent).
2. Villefranche.
3. Mâcon.
4. Montbrison.
5. Pont-de-Vaux.
6. Lyon (N.-D. des Anges).
7. La Bâtie.

II. *Custodie de Dijon.*

8. Dijon.
9. Châtillon.
10. Beaune.
11. Châteauvillain.
12. Bar-sur-Aube.
13. Chalon-sur-Saône.
14. Beuvray.
15. L'Isle-sous-Montréal.
16. Tanlay.
17. Autun.
18. Valdarde.

III. *Custodie d'Auvergne.*

19. Montferrand.
20. Clermont.
21. Riom.
22. Brioude.
23. Saint-Pourçain.
24. Champ-Aigue.
25. Montluçon.

(1) D'après Fr. de Gonzaga, *De origine ac progressu seraphicae religionis*. Rome, 1587, in-fol., p. 777-790. — Le même nombre de couvents, avec la même disposition, est donné dans *Provinciae D. Bonaventurae seu Burgundiae Ordinis Fratrum Minorum regularis Observantiae ac coenobiorum ejusdem initium, progressus et descriptio*, per Fratrem Claudium Picquet, doct. theol., conventus Divionensis alumnum et Franciscanorum apud Romonenses guardianum. — Turnoni, apud Claudium Michaelem, typographum Universitatis, 1610. In-8°, 12 ff. lim., 102 p. et 3 ff. index.
[Maz. 42556 (1).

(Préface datée de Romans, 21 mars 1610. — Licence accordée par le général, *Archangelus à Messana*, à Paris, le 27 novembre 1609. — Approbation de Claudius Gallesius et Petrus Pathinus, docteurs en théologie, de l'Observance, à Romans, le 19 mars 1610 et imprimatur de Benoît Varnier, vicaire général à Valence, 22 mars 1610. P. 201 : *Series capitulorum provincialium et superiorum ibidem electorum*...) Wadding, dans les *Scriptores* ignore cette édition ; selon lui la 1re édition est de Lyon et date de 1617, la 2e édition est de Tournon, Claude Michel, mais daterait de 1621.

Digitized by Google

26. Châteldon.
27. Le Donjon.
28. La Cellette.
29. Vic-le-Comte.

IV. *Custodie de Dole.*

30. Dole.
31. Lons-le-Saulnier.
32. Chariez.
33. Sellières.
34. Nozeroy.
35. Rougemont.
36. Thons.
37. Provenchère

V. *Custodie de Vienne.*

38. Vienne.
39. Romans.
40. Charrières.
41. Bourg-Saint-Andéol.
42. Tournon.
43. La Côte-Saint-André.
44. Mont-Calvaire-lès-Romans.

VI. *Custodie de Savoie.*

45. Belley.
46. N.-D. de Myans.
47. Cluses.
48. Moûtiers en Tarentaise.
49. Ste-Marie de Chambéry.
50. Annecy.

Entre 1587 et 1771, la province (1) perdit onze couvents : Beuvray et Valdarde abandonnés ; Châteauvillain, Mont-Calvaire-lès-Romans, La Côte-Saint-André et Bourg-Saint-Andéol passés aux Récollets ; Notre-Dame de Myans, Cluses, Moûtiers, Chambéry et Annecy devenus indépendants avec leur custodie de Savoie depuis 1729.

Elle acquit Sainte-Reine, Louhans et Notre-Dame de Grâce.

(1) En dehors de Cl. Piquet et de J. Fodéré, *Narration historique des couvens de la province de Bourgogne*... Lyon, 1619, on peut consulter sur la province de Saint-Bonaventure :

P. Anglade, *Inventaire des Archives de l'ancienne province de Saint-Bonaventure*... (d'après le ms. 1425 de la bibl. de Lyon). Dans *Arch. francisc. hist.*, X, 498-558.

Recherches historiques, dogmatiques, etc., concernant la province de Saint-Bonaventure... par le fr. François Lachère... — Ms. incomplet divisé en deux tomes : I, ff. 1-428, II, ff. 429-926. — XVIIIe siècle. Arch. de la Côte-d'Or, H 126.

Mémoires pour servir à l'histoire de la province des Cordeliers, dite de Saint-Bonaventure. — Ms. postérieur à 1744.

Ff. 1-160. Du gouvernement spirituel de la province.

Ff. 162-214. Éloge historique de la province. Dissertations sur la vie de saint François.

Ff. 214-225. Catalogue des ministres provinciaux de 1210 à 1744.

Ff. 227-362. Les Hommes illustres en sainteté, dignités et science.

Cat. gén. des Mss., t. XXX, Lyon, n° 1422.

A. Dornier, *Sources de l'histoire franciscaine en Franche-Comté*, dans *Revue d'hist. francisc.*, III, 41-56, 274-286.

Digitized by Google

*
* *

En 1771, sous le pontificat de Clément XIV, la province qui jusque là avait vécu sous la juridiction du ministre général des Frères Mineurs, passa tout entière sous celle du général des Conventuels. La custodie de Savoie, à l'exception des couvents d'Annecy et de Chambéry qui furent supprimés, s'adjoignit à la province des Conventuels de Turin.

ÉTAT DE LA PROVINCE DES CONVENTUELS
DE SAINT-BONAVENTURE EN 1771

I. *Custodie de Lyon.*

1. Lyon (St-Bonaventure).
2. Lyon (N.-D. des Anges).
3. Villefranche.
4. Mâcon.
5. Montbrison.
6. Vienne.
7. Romans.
8. Pont-de-Vaux.
9. Tournon.
10. Louhans.

II. *Custodie de Bourgogne.*

11. Dijon.
12. Chalon-sur-Saône.
13. Châtillon.
14. Beaune.
15. Bar-sur-Aube.
16. Autun.
17. Tanlay.
18. Sainte-Reine.

III. *Custodie d'Auvergne.*

19. Clermont.
20. Riom.
21. Montferrand.
22. Brioude.
23. Montluçon.
24. Saint-Pourçain.
25. Champaigues.
26. Vic-le-Comte.
27. La Cellette.

IV. *Custodie de Franche-Comté.*

28. Dole.
29. Lons-le-Saulnier.
30. Nozeroy.
31. Sellières.
32. Rougemont.
33. Chariez.
34. Provenchère.
35. Les Thons.

Arch. nat., L 941.

La liste fournie par L. Lecestre, *Abbayes, prieurés*... Paris, 1902, p. 81-82, d'après les Papiers de la Commission des réguliers en 1768, porte en plus les sept couvents de La Bâtie, L'Isle-sous-Montréal, Châteldon, Belley, Le Donjon, N.-D. de Grâce, Charrières, condamnés à disparaître.

Digitized by Google

V

LES RÉCOLLETS DE BOURGOGNE

Ces religieux installés dans la région par le P. Michel Daniel (1) devaient observer la règle de saint François d'une façon plus sévère que les Frères Mineurs. Tout en se livrant au ministère apostolique avec réserve, du moins au début, ils s'adonnaient à la retraite et au recueillement, d'où leur nom de Récollets. Le premier couvent fut établi à Condrieu en 1602 ; le second près de Grenoble, à Saint-Martin-le-Vinoux. C'est là que le P. Daniel fut institué custode des quatre établissements existants (3 décembre 1605), sous le titre de custodie de Saint-Antoine en Dauphiné. Il mourait à Grenoble en 1610.

Le chapitre général de Rome (2), en date du 10 juin 1612, décida que la province de Saint-Bonaventure donnerait aux Récollets les deux couvents de Vienne et du Mont-Calvaire de Romans. Mais les habitants de Vienne s'étant

(1) *La vie du R. P. Fr. Michel Daniel premier custode des Frères Mineurs Observantins réformez dicts Récollectz, de la custoderie de Saint-Antoine du Daulphiné*, escripte par fr. Paul Grégaine, religieux du mesme Ordre, XVIIe siècle, Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 10016. Papier 153 p.

Briève déclaration de l'Institution de la custodie de Saint-Antoine en Dauphiné, avec la vie du R. P. Michel Daniel, premier custode. — Ms. aux Arch. du Rhône, fonds des Récollets, H 6.

(2) *Accord fait entre les Pères Observants de la province Saint-Bonaventure et les Pères Récollets de la custodie de Saint-Antoine en Dauphiné* (2 nov. 1612-11 juin 1618), Lyon, C. Morillon, 1618. In-8°. Pièce. [Bibl. nat., Ld^21, 45].

Sur le même sujet. Cf. Fodéré, *op. cit.*, p. 974-980.

L'ouvrage capital sur les Récollets de Bourgogne est : Juvénal de Lyon, *Historica descriptio conventuum Fratrum Minorum Recollectorum provinciae S. Francisci in Galliq, in qua religiosi pietate, sanctitate et virtute celebres, qui in eis conventibus defuncti jacent, recensentur...*, Avignon, 1678, in-8° [Bibl. nat., Ld^21, 120].

Voir aussi : *Noms des religieux Récollets de la province de Saint-François en France décédés depuis son origine* (1604-1781), Ms. de la Bibl. prov. des Capucins de Paris, n° 324 (404).

Au point de vue liturgique : *Rituale Fratrum Minorum Recollectorum provinciae S. Francisci in Gallia*, Lugduni, J. A. Caudy, 1630. In-4°, 3 ff. lim., 354 p., 6 ff. n. ch. table et approb., titre grav. [Bibl. nat., B. 2818

Digitized by Google

opposés à la cession, le couvent de La Côte-Saint-André leur fut remis à la place. Celui de Bourg-Saint-Andéol, qui devait appartenir à la province de Saint-Louis de Provence depuis une date indéterminée, leur avait été déjà concédé par une bulle de Clément VIII, le 22 septembre 1605.

Nous pouvons résumer ainsi la série des couvents des Récollets :

Condrieu, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Genis-Laval et Bourg-Saint-Andéol, avant l'érection de la custodie de Saint-Antoine ; Mont-Calvaire de Romans, La Côte-Saint-André, Annonay, Saint-Amand, Maringues, Tournus, Montélimar, Saint-Eynard, La Tour-du-Pin, Montferrand, Cluny, fondés entre 1605 et 1620.

La custodie possédait donc quinze couvents lorsqu'elle fut érigée en province, le 22 janvier 1620, sous le titre de Saint-François.

ÉTAT DE LA PROVINCE DES RÉCOLLETS EN 1768

1. Marcigny.
2. Tournus.
3. Ambert.
4. Ardes-sur-Couze.
5. Clermont-Ferrand.
6. Maringues.
7. Saint-Amand-Tallende.
8. Briançon.
9. Bourg-d'Oisans.
10. Saint-Eynard.
11. Grenoble.
12. Grenoble (résidence).
13. Saint-Genis-Laval.
14. Saint-Germain-Laval.
15. Lyon.
16. Montbrison.
17. Cluny.
18. Nyons.
19. Montélimar.
20. Valence.
21. Annonay.
22. Condrieu.
23. La Côte-Saint-André.
24. La Tour-du-Pin.
25. Saint-Marcellin.
26. Romans.
27. Bourg-Saint-Andéol.
28. Largentière.
29. Privas.

D'après les Papiers de la Commission des réguliers en 1768. — L. LECESTRE, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France*, Paris, 1902, p. 101-102.

A cette liste il ne manque que Pignerol en Piémont, donné aux Récollets en 1640, et détruit pour raison militaire avant 1678.

Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

Digitized by Google

VI

LES CONVENTUELS DE BOURGOGNE

Après le chapitre général de 1517 qui consomma la séparation dans l'Ordre de Saint-François, les couvents de mitigés de Bourgogne se trouvaient au nombre de vingt. Ils constituèrent la province des Conventuels de Saint-Bonaventure.

ÉTAT DE LA PROVINCE DES CONVENTUELS DE SAINT-BONAVENTURE EN 1517

1. Le Puy.
2. Annonay.
3. Montélimar.
4. Die.
5. Crest.
6. Valence.
7. Charlieu.
8. Bourg-en-Bresse.
9. Besançon.
10. Gray.
11. Salins.
12. Grandson.
13. Lausanne.
14. Nyon.
15. Genève.
16. La Chambre.
17. Chambéry.
18. Grenoble.
19. Moirans.
20. Romans.

Romans passa en 1532 à la province des Frères Mineurs de Saint-Bonaventure, Grandson, Lausanne, Nyon, Genève furent ruinés par les Protestants, vers la même époque. Chambéry et La Chambre devinrent-ils indépendants à partir de 1729, comme les couvents de Frères Mineurs de la custodie de Savoie ? Nous ne savons. — Saint-Galmier fut fondé en 1630.

En 1771 cette province des Conventuels fut abolie par Clément XIV et à sa place la province Clémentine (nom du pape) ou de Saint-Joseph fut érigée avec quatorze couvents venus des Conventuels de Saint-Bonaventure, huit venus des Conventuels de Saint-Roch, ou de Languedoc, et quatre venus de la province de Strasbourg.

Digitized by Google

ÉTAT DE LA PROVINCE CLÉMENTINE EN 1771

I. *Custodie de Languedoc.*

1. Alais.
2. Aubenas.
3. Marvejols.
4. Saint-Chély.
5. Le Puy.
6. Annonay.

II. *Custodie de Dauphiné.*

7. Grenoble.
8. Valence.
9. Moirans.
10. Montélimar.
11. Crest.
12. Die.

III. *Custodie de Franche-Comté.*

13. Besançon.
14. Salins.
15. Gray.
16. Bourg-en-Bresse.
17. Charlieu.
18. Saint-Galmier.

IV. *Custodie d'Alsace.*

19. Thann.
20. Sarrebourg.
21. Sainte-Marie-aux-Chênes
22. Haguenau.

D'après la tableau des nouvelles provinces des Cordeliers en 1771. Arch. nat., L 941. — Cependant, ce tableau fautif porte : Strasbourg au lieu de Sarrebourg, et Schelestaat au lieu de Haguenau. Cf. l'article du P. L. Oliger, dans la *France francisc.*, 1922, t. V, p. 311-312.

La liste des couvents publiée par L. Lecestre, p. 81-82, d'après les papiers de 1768, signale quatre autres couvents condamnés sans doute à disparaître par la Commission des Réguliers : Gignac, Anduze, Mende, Largentière.

VII

LES CAPUCINS DE BOURGOGNE

Les premiers Capucins arrivèrent d'Italie en France en 1574. Dans les années qui suivirent plusieurs couvents se fondèrent en Bourgogne.

En 1580 eut lieu le premier chapitre provincial avec les vocaux des couvents de Lyon, Avignon, Chambéry, Roanne et Marseille. La province fut érigée sous le patronage de saint Bonaventure. De cette province sont sorties celles de Saint-Louis en Provence, de Savoie et de Bourgogne (1).

(1) *Bullarium Capuccinorum*, V, p. 116.

Digitized by Google

ÉTAT DE LA PROVINCE DE LYON EN 1588

1. Lyon.
2. Avignon.
3. Chambéry.
4. Roanne.
5. Marseille.
6. Arles.
7. Salon.
8. Toulon.
9. Dole.
10. Gray.
11. Salins.
12. Montmélian.
13. St-Jean-de-Maurienne.
14. Aix.

A cette date de 1588, les six couvents (1) d'Avignon, Aix, Marseille, Arles, Salon, Toulon, se séparèrent de la province de Lyon pour fonder celle de Saint-Louis-en-Provence.

ÉTAT DE LA PROVINCE EN 1610

1. Lyon.
2. Chambéry.
3. Roanne.
4. Dole.
5. Gray.
6. Salins.
7. Montmélian.
8. St-Jean de Maurienne.
9. Le Puy.
10. Autun.
11. Beaune.
12. Billom.
13. Saint-Bonnet.
14. Chalon-sur-Saône.
15. Saint-Chamond.
16. Clermont-Ferrand.
17. Crest.
18. Dijon.
19. Grenoble.
20. Issoire.
21. Mâcon.
22. Moulins.
23. Montbrison.
24. Montluçon.
25. Riom.
26. Romans.
27. Thiers.
28. Vienne.
29. Vesoul.
30. Besançon.
31. Conliège.
32. Thonon.

Par un décret de la Congrégation de la Propagande, en date du 1er juillet 1610, les couvents de Thonon, Chambéry, Montmélian, Saint-Jean de Maurienne, furent séparés de la province de Lyon pour former celle de Savoie (2).

ÉTAT DE LA PROVINCE EN 1618

1. Le Puy.
2. Autun.
3. Auxonne.
4. Beaune.

(1) *Bullarium Capuccinorum*, V, p. 153, 401.
(2) *Ibid.*, V, 117.

Digitized by Google

5. Billom.
6. Saint-Bonnet.
7. Bourg-en-Bresse.
8. Chalon-sur-Saône.
9. Saint-Chamond.
10. Clermont-Ferrand.
11. Crémieux.
12. Crest.
13. Cusset.
14. Dijon.
15. Grenoble.
16. Issoire.
17. Lyon.
18. Mâcon.
19. Moulins.
20. Montbrison.
21. Montluçon.
22. Riom.
23. Roanne.
24. Romans.
25. Thiers.
26. Valence.
27. Vienne.
28. Villefranche-en-Beaujolais.
29. Champlitte.
30. Dole.
31. Gray.
32. Lons-le-Saulnier.
33. Pesmes.
34. Poligny.
35. Pontarlier.
36. Salins.
37. Vesoul.
38. Besançon.
39. Conliège.
40. La Baume.

En 1618, les couvents de Dole, Gray, Salins, Champlitte, Lons-le-Saulnier, Pesmes, Poligny, Pontarlier, Vesoul, Besançon, Conliège, La Baume, furent séparés de la province de Lyon (1) pour former celle de Bourgogne, appelée plus communément de Franche-Comté.

ÉTAT DE LA PROVINCE (2) EN 1748

1. Saint-Amand.
2. Le Puy.
3. Arnay-le-Duc.
4. Avallon.
5. Autun.
6. Auxonne.
7. Beaune.
8. Billom.
9. Saint-Bonnet.
10. Bourbon-Lancy.
11. Bourbon-l'Archambault.
12. Brioude.
13. Bourg-en-Bresse.
14. Chalon-sur-Saône.
15. Saint-Chamond.
16. Charlieu.
17. Châtillon-sur-Seine.
18. Château-Chinon.
19. Clermont-Ferrand
20. Corbigny.
21. Crémieux.
22. Crest.
23. Cusset.
24. Dijon.
25. Gannat.
26. Grenoble.
27. Issoire.
28. Langeac.
29. Langogne.
30. Lyon.

(1) *Bullar. Capuccin.*, V, 144.
(2) *Bull. Cap.*, V, 115-125, 397-398.

Digitized by Google

31. Lyon-Saint-André.
32. Marvejols.
33. Mâcon.
34. Mende.
35. Monistrol.
36. Moulins.
37. Montaigut.
38. Montbrison.
39. Montluçon.
40. Montélimar.
41. Riom.
42. Roanne.
43. Romans.
44. Saulieu.
45. Semur.
46. Saint-Étienne.
47. Seurre.
48. Thiers.
49. Tournon.
50. Valence.
51. Vienne.
52. Villefranche-de-Beaujolais.
53. Villeneuve-de-Berg.
54. Châtillon-les-Dombes. (Hospice).
55. Florac. »
56. Is-sur-Thil. »
57. La Mure. »
58. Nuits. »
59. Tarare. »
60. Vichy.

Les mêmes couvents se retrouvent dans la liste de la Commission des Réguliers (1) en 1768.

PROVINCE DE SAVOIE

Elle fut érigée (2) par un décret de la Congrégation de la Propagande, le 1er juillet 1610, avec les couvents de Thonon, Chambéry, Montmélian, Saint-Jean-de-Maurienne.

ÉTAT DE LA PROVINCE (3) EN 1748

1. Annecy.
2. Aoste.
3. Belley.
4. Bourg-Saint-Maurice-en-Tarentaise.
5. Chambéry.
6. Conflans.
7. Châtillon de Michaille.
8. Gex.
9. Yenne.
10. Montmélian.
11. Moutiers.
12. Morges.
13. Laroche.

(1) Lecestre, *Abbayes...*, p. 93-95. — Sur la province de Lyon, on peut consulter les *Monumenta provinciae Lugdunensis*, auctore P. Michaelangelo Cabilonensi... (1628-1706-1731), à la Bibliothèque provinciale des Capucins de Paris, mss. 435 (33), 436 (34), de même que les autres mss. indiqués aux pages 82-85 du *Catalogue* de cette collection privée. Voir en outre *Origine de la province des Capucins de Lyon, dite de Saint-Bonaventure*, dans cette *Revue*, IV, 301-307.

(2) *Bull. Cap.*, V, 117, 139.

(3) *Id.*, p. 399. — Cf. Eugène de Bellevaux, *Nécrologe et Annales biographiques des Frères Mineurs Capucins de la prov. de Savoie* (1611-1902), Paris, 1902.

Digitized by Google

14. Rumilly.
15. Sallanches.
16. St-Jean-de-Maurienne.
17. Saint-Julien.
18. St-Maurice-en-Valais.
19. Seyssel.
20. Sion.
21. Thonon.
22. Bonaz (Hospice)
23. Taninges. »
24. Chambéry (chapelle Ste-Apolline).

Cette province ne figure pas sur les listes de la Commission des Réguliers en 1768, comme étant en dehors du royaume.

PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

Elle fut formée en 1618 avec douze couvents tirés de la province de Lyon (1). — Elle est appelée aussi province de Bourgogne.

ÉTAT DE LA PROVINCE EN 1618

1. Dole.
2. Gray.
3. Salins.
4. Champlitte.
5. Lons-le-Saulnier.
6. Pesmes.
7. Poligny.
8. Pontarlier.
9. Vesoul.
10. Besançon.
11. Conliège.
12. Baume-les-Dames.

A l'instance du roi de France, elle fut réunie à celle de Lyon (2), par un bref d'Innocent XI, 10 février 1679. Mais l'union n'eut pas lieu.

ÉTAT DE LA PROVINCE (3) EN 1748

1. Saint-Amour.
2. Arbois.
3. Baume-les-Dames.
4. Belfort.
5. Champlitte.
6. Saint-Claude.
7. Dole.
8. Faucogney.
9. Gy.
10. Gray.
11. Jussey.
12. Lons-le-Saulnier.
13. Lure.
14. Luxeuil.
15. Pesmes.
16. Poligny.
17. Pontarlier.
18. Salins.
19. Vesoul.
20. Besançon.
21. Vuillafans.
22. Orgelet (Hospice).
23. Conliège »

(1) *Bull. Cap.*, V, 144.
(2) *Ibid.*, 123-124, 203.
(3) *Ibid.*, 400.

Digitized by Google

En 1768 la province (1) ne compte que vingt-deux couvents, Conliège a disparu.

VIII

TIERCELINS DE BOURGOGNE

La province des Frères du Tiers-Ordre Régulier de Lyon existait antérieurement à 1443. A cette date elle envoya deux religieux fonder le couvent de Caria en Portugal. Elle disparut complètement, sans laisser de traces, probablement au XVIe siècle. Entre 1604 et 1608 les couvents de Lyon, Digoin, la Guiche et Pagny, étaient érigés selon la réforme du P. Vincent Mussart. Le chapitre de Picpus à Paris établissait en 1608 la custodie de Lyon. Quand la province de Saint-Elzéar d'Aquitaine (2) fut constituée en 1613, elle dut en faire partie. Les couvents de Beaujeu, Chemilly et Moulins-Engilbert sont mentionnés aux environs de 1622 (3).

Un bref d'Innocent X (4), du 26 mai 1649, confirme la province de Saint-Louis et de Saint-Elzéar du Tiers-Ordre Régulier en France. Cette province de Saint-Louis est bien celle qu'on est convenu d'appeler province de Lyon. Cependant un autre bref d'Alexandre VII (5), du 21 janvier 1664, sépare la province de Saint-Elzéar d'avec celle de Saint-Louis. Est-ce que la séparation n'aurait pu être faite en 1648? De nouveaux documents le diront. — La province de Lyon subsista jusqu'à la Révolution.

(1) LECESTRE, *Abbayes...*, p, 95. — Cf. *Bibliothèque provinciale des Capucins de Paris*, p. 110-112 du *Catalogue*, où sont indiqués plusieurs mss. concernant les couvents de cette province, entre autres : *Monumenta provinciae Burgundiae Minorum Capuccinorum* (1626-1725); Abbé J. MOREY, *Les Capucins de Franche-Comté*, Paris, Poussielgue frères, 1882, in-12, 410 p.; A. DORNIER, *Sources de l'histoire franciscaine en Franche-Comté*, dans *Rev. d'hist. francisc.*, IV, 212-221.

(2) HÉLYOT, T. O. R., *Hist. des Ordres religieux*, Paris, 1792, t. VII, p. 271.

(3) *Ibid.*, p. 279, 280, 285. — *France francisc.*, IV, 207, 208, 211.

(4) Bibl. Mazarine, A. 15392, pièce 44.

(5) *Ibid.*, pièces 45, 47, 49.

Digitized by Google

ÉTAT DE LA PROVINCE DE SAINT-LOUIS
OU DE LYON EN 1768.

1. Aix.
2. Charolles.
3. Digoin.
4. Avignon.
5. Chemilly.
6. Fontaines-sur-Saône.
7. Lyon.
8. Lyon (résidence).
9. Trévoux.
10. Beaujeu.
11. Marseille.
12. Moulins-Engilbert.
13. Saint-Vallier.

(Les couvents de la Guiche et de Pagny furent abandonnés dès le XVIIe siècle.)

D'après les Papiers de la Commission des Réguliers en 1768.
L. LECESTRE, *Abbayes, prieurés...*, p. 85-86.

Les titres généraux et les pièces relatives aux couvents de cette province forment 70 articles aux archives départementales du Rhône. En plus des maisons figurant dans la liste ci-dessus, différentes pièces de ce dossier concernent des établissements à Gray, Dole, Lons-le-Saunier et Salins.

IX

MONIALES DE BOURGOGNE CLARISSES URBANISTES

1. Alès, passé à l'Ordre de Saint-Benoît vers 1430.
2. Annonay.
3. Notre-Dame de la Déserte, passé à l'Ordre de Saint-Benoit entre 1501 et 1507.
4. Brienne-les-Anze, item en 1697.
5. Chalon-sur-Saône, passé aux Carmélites en 1611.
6. Chazeaux, passé à l'Ordre de Saint-Benoît en 1507.
7. Grenoble, totalement vidé par la peste au XIVe siècle.
8. Migette.
9. Montigny-lès-Vesoul.
10. Lons-le-Saunier.
11. Besançon, passé aux Colettines en 1410.
12. Moutiers en Tarentaise.
13. Chambéry.
14. Sourie.
15. Sainte-Colombe-lès-Vienne.

Digitized by Google

16. Vienne.
17. Romans.
18. Charolles.
19. Châteldon.
20. Le Donjon.
21. Clermont-Ferrand.

Il est douteux que Brienne et Clermont mentionnés par HERMANT en 1710 comme relevant de la Province des Frères Mineurs de Saint-Bonaventure appartiennent aux Urbanistes.

Le P. Franchini (1), en 1682, énumère comme dépendant des Conventuels les sept monastères d'Annonay, Chambéry, Lons-le-Saulnier, Migette, Montigny, Moûtier et Sourie.

CLARISSES COLETTINES

A la fin du xve siècle, d'après le ms. A2 des archives des Clarisses de Poligny, il existait treize monastères réformés par sainte Colette dans la province des Frères Mineurs de Saint-Bonaventure :

Sequuntur nomina conventuum beate virginis Clare secundum veram Observantiam a beata virgine Coleta traditam in provincia Sancti Bonaventure seu Burgundie :

Conventus Bisuntinen. (Besançon) †.

Conventus Gebennarum (Genève) †; Annessinci (Annecy) (2).

Conventus Viviaci (Vevey) †; Aquiani (Évian) (2).

Conventus Poligniaci (Poligny) †;

Conventus Chamberiaci (Chambéry) †;

Conventus Auxonne †;

Conventus Surregii (Seurre) †;

Conventus de Molinis (Moulins) †;

Conventus Aquesperse (Aigueperse) †;

Conventus Orbe (Orbes) †;

Conventus Podii (Le Puy) †;

(1) FRANCHINI, *Status religionis... Min. Conv.*, p. 33, 38, 51, 54, 67.
(2) Ces deux noms ont été ajoutés d'une main postérieure.

Digitized by Google

Conventus Montis Brisonis (Montbrison).

Conventus Gyemi (Gien).

Conventus fundati ab ipsa beata Coleta et in quibus personaliter fuit, hoc signo †... (1)

En 1619, le P. Fodéré (2) compte quinze monastères dépendant de la province des Frères Mineurs de Saint-Bonaventure.

1. Besançon.
2. Auxonne.
3. Poligny.
4. Seurre.
5. Moulins.
6. Aigueperse.
7. Évian.
8. Le Puy.
9. Chambéry.
10. Annecy.
11. Grenoble.
12. Bourg-en-Bresse.
13. Montbrison.
14. Gien.
15. Lyon.

Dans l'énumération de Hermant, 1710, six de ces monastères sont passés sous d'autres obédiences : Montbrison, Lyon, Seurre, Besançon, Poligny, Évian. — Par contre il mentionne : Bellegarde, Brienne, Le Donjon, Charolles (Urbaniste).

Le « Livre des visites du P. Jean-François Escale, élu visiteur des monastères de la réforme de sainte Colette, en 1735 » (3) et années suivantes jusqu'en 1752, recense : Moulins, Aigueperse, Le Puy, Auxerre, Grenoble, Bourg-en-Bresse, Auxonne, Bellegarde, Gien et Seurre.

TIERCELINES

La Congrégation des Tiercelines de l'Étroite Observance fut fondé en 1604 à Vercel, près Besançon, par Marguerite Borrey, dite en religion Françoise de Besançon (4). Onze

(1) P. Ubald d'Alençon, *Documents sur la réforme de sainte Colette en France*, dans *Arch. francisc. hist.*, II, 454.

(2) Fodéré, *Narrat. hist.*, 2e part., p. 272.

(3) *Cat. gén. des Mss.*, t. XXX, Lyon, n° 855.

(4) Abbé Dalloz, *Vie de Marguerite Borrey, veuve de noble Claude Recy, en religion Françoise de Besançon, fondatrice du Tiers-Ordre réformé de Saint-François, dit de la stricte observance*. Besançon, 1881. In-8°, vii-114 p. — En dehors de la Bourgogne, il y eut des maisons à Paris, Nancy, Marseille et Louviers.

Digitized by Google

monastères s'établirent sur le territoire de la province de Bourgogne : Vercel, Salins, Gray, Dole, Arbois, Lons-le-Saulnier, Lyon (trois maisons), Roanne, Montferrand.

Il y avait avant 1717, à Châteauvillain, des Franciscaines du Tiers-Ordre Régulier. Un mémoire les concernant existe aux Arch. de la Haute-Marne, 1539-1794. Leurs Constitutions se trouvent à la Bibl. nat., n° 225, du supplément français. D'autres maisons isolées sont mentionnées à Besançon en 1349, à Saint-Laurent près de Genève en 1454, à Pont-de-Vaux depuis 1471 environ jusqu'en 1619, au Puy, à Langeac, à Allègre et à Vernassal.

HENRI LEMAÎTRE.

Digitized by Google

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE DU XIIIe AU XIXe SIÈCLE.

AIGUEPERSE (Puy-de-Dôme), arr. de Riom, ch.-l. de c. — Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1423 par Marie de Berry, sous le nom de l'Ave Maria. — Arch. dép. du Puy-de-Dôme, série H, 1 art.; *Arch. francisc. hist.*, II, 454; X, 506; GONZAGA, 791; FODÉRÉ, 2e part., 75-80; *Ann. Min.*, X, 75; *Gallia christiana*, II, c. 418, 420; Instrum. c. 136-128; J.-B. CULHAT, *Inventaire des archives d'Aigueperse, titres du monast. de Sainte-Claire*, dans *L'Auvergne hist.*, Riom, 1912, 100-135; *Aigueperse et ses environs*, 1900, in-12, 16-18.

AIX (Bouches-du-Rhône), ch.-l. d'arr. — Couvent de Tiercelins, fondé en 1666, appartenant en 1768 à la prov. de Lyon. — Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B 124; B 45, série H; LECESTRE, 85; ROUX-ALPHÉRAN, *Les Rues d'Aix*, I.

ALÈS (Gard), ch.-l. d'arr. — Couvent mentionné en 1240 (*Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, 1879, VII, col. 161). De 1240-1517, à la prov. des Frères Mineurs de Provence. De 1517-1625, à la prov. des Conventuels de Saint-Louis. De 1625-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Roch. De 1771-Révolution, à la prov. Clementine des Conventuels. — EUBEL, *Prov.*, 36; *Ann Min.*, VIII, 168, 500; EUBEL, *die Avignon. Obedienz*, p. 76, n° 626; DENIFLE, *Désolat.*, II, 390-392; A. BARDON, *Hist. de la ville d'Alais de 1250 à 1340*, 193; — *op. cit. de 1341 à 1461*, 62; A. DURAND, *Les Ordres rel. des dioc. de Nîmes*, dans *Bull. du Comité de l'Art chrétien*, IX, Nîmes, 1911, 507-8; LECESTRE, 81.

— Monastère de Clarisses, mentionné par A. BARDON, *Hist. de la ville d'Alais de 1250 à 1340*, 190; les religieuses donnent leur couvent aux Cordeliers de la ville le 23 juin 1429 et passent peu après chez les Bénédictines de Notre-Dame des Fonts. — A. BARDON, *Hist. de la ville d'Alais de 1341 à 1461*, 253-256; G. CHARVET, *Deux quittances en langue romane délivrées par les abbesses du monastère de Sainte-Claire d'Alais au* XIVe *s.*, dans *Revue des langues romanes*, IV (1873), 404-6; A. DURAND, *op. cit.*, 521-2.

ALISE-SAINTE-REINE. Voir **SAINTE-REINE.**

ALLÈGRE (Haute-Loire), arr. du Puy, ch.-l. de c. — Monastère de Tiercelines, fondé en 1681. — GRELLET DE LA DEYTE, *Notes historiques*

Digitized by Google

sur Allègre, 60 et 70; R. P. APOLLINAIRE, *Essai sur les Franciscaines hospit.*, 25.

ALSACE. — Custodie des Conventuels dans la prov. de Haute-Allemagne, rattachée en 1771 à la prov. Clémentine, composée des quatre couvents de Thann, Sainte-Marie-aux-Chênes, à Gœrstorff, près Wœrth, Sarrebourg et Haguenau. — *France francisc.*, V, 311-312; LECESTRE, 81.

AMBERT (Puy-de-Dôme), ch.-l. d'arr. — Couvent de Récollets fondé en 1619. De 1619-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — JUVÉNAL, 97; LECESTRE, 101.

ANDUZE (Gard), arr. d'Alès, ch.-l. de c. — Couvent mentionné en 1261 (MÉNARD, *Hist. de la ville de Nîmes*, I (1750), 341). De 1261-1517, à la prov. des Frères Mineurs de Provence. De 1517-1625, à la prov. des Conventuels de Saint-Louis. De 1625-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Roch. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — EUBEL, *Prov.*, 36; A. DURAND, *Les Ordres rel. des dioc. de Nîmes...* dans *Bull. du comité de l'art chrétien*, IX, Nimes, 1911, 509-510; LECESTRE, 81; *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, n° 512; A. VIGUIER, *Notice sur la ville d'Anduze*, 1907, 42.

ANNECY (Haute-Savoie). — Couvent fondé en 1533. De 1533-1771. à la prov. des Frères Mineurs de Saint-Bonaventure. Il fut supprimé en 1771 par autorité du pape Clément XIV et les religieux devenus Conventuels se réunirent à ceux de Chambéry. — GONZAGA, 790; PICQUET, 193; FODÉRÉ, 1012; MERCIER *Le Chapitre de Saint-Pierre de Genève*, Annecy, 1890, p. 286; REBORD, *Cathédrale de Saint-François de Sales*, Annecy, 1923, 23-43; *France franscic.*, II, 39, 112; III, 116, 168, 191; *Arch. franscic. hist.*, X, 498-558; Cl. FAURE, *Les Célestins et les Cordeliers à Annecy*, dans *Rev. d'hist. francisc.*, IV. 12-39.

— Couvent de Capucins, fondé en 1594, sous le vocable de Saint-Jacques, par Charles-Emmanuel de Savoie. De 1594-1610, à la prov. de Lyon. De 1610-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 139, 399; Abbé BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 124.

— Monastère de Clarisses Colettines transféré de Genève en 1535; il subsista jusqu'à la Révolution. — *Les Clarisses de Genève-Annecy et les protestants, 1530-1535, d'après la relation de l'abbesse Jeanne de Jussie*, dans *France francisc.*, II, 15-117; *Arch. francisc. hist.*, II, 454; GONZAGA, 790; FODÉRÉ, 2e part., 117.

ANNONAY (Ardèche), arr. de Tournon, ch.-l. de c. — Couvent au faubourg de Déôme mentionné en 1218. De 1218-1240, à la prov. des Frères Mineurs de Provence. De 1240-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de l'Ardèche, série H; EUBEL, *Prov.* 34: *Ann.*

Digitized by Google

Min. (1218), I, 283 ; V, 164 ; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, p. 89, n° 742 ; *France francisc.*, IV, 105, 110 ; LECESTRE, 82 , JUVÉNAL, 51 ; abbé FILHOL, *Hist. rel. et civile d'Annonay*, 1880, I, 59-61, II, 54-56, 232, 249-251, 283, 336-347, 520-522, 598.

— Couvent de Récollets de Saint-Antoine de Padoue, près Annonay, fondé en 1613. De 1613-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — JUVÉNAL, 53 ; LECESTRE, 102 ; Abbé FILHOL, *op. cit.*, II, 59-62, 97-99, 598.

— Monastère de Clarisses Urbanistes fondé en 1226. Il subsista jusqu'à la Révolution. — Arch. dép. de l'Ardèche, série H ; *Ann. Min.*, VIII, 18, 346 ; *Gallia christ.*, XVI, 213-216 ; *Cat. gén. des Mss.*, XXI, Saint-Étienne, n° 120 (t. IX, 13) ; XXXIV, Carpentras, n° 1393, fol. 530 ; Abbé FILHOL, *op. cit.*, I, 62-64 ; II, 68, 158-161, 334-5, 519-520, 699.

AOSTE (Italie), dans le Val d'Aoste. — Couvent de Capucins fondé en 1618. Depuis 1618, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399.

ARBOIS (Jura), arr. et ch.-l. de c. de Poligny. — Couvent de Capucins fondé le 29 janvier 1673. De 1673-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 400 ; LECESTRE, 95 ; BOUSSON DE MAIRET, *Ann. hist. et chronol. de la ville d'Arbois*, 1856, 394-599.

— Monastère de Tiercelines fondé en 1649. — Arch. dép. du Jura, série H, 3 reg., 1 cart. (XVIIe-XVIIIe s.) ; HÉLYOT, *Hist. des Ordres relig.*, Paris, 1792, VII, 314 ; DALLOZ, *Vie de Marguerite Borrey...*, Besançon, 1881, p. 66.

ARDES-SUR-COUZE (Puy-de-Dôme), arr. et ch.-l. de c. d'Issoire. — Couvents des Récollets fondé en 1660. De 1660-Révolution, à la prov. de Saint-François. — JUVÉNAL, 212 ; LECESTRE, 101.

ARLAY (Jura), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans. — Monastère de Clarisses mentionné par une bulle de Clément V en 1308. Il n'exista jamais. Migette, plus tard, fut fondé à sa place. — *Ann. Min.*, VI, 460.

ARNAY-LE-DUC (Côte-d'Or), arr. de Beaune, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1622. De 1622-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397 ; LECESTRE, 93 ; COURTÉPÉE, *Description du duché de Bourgogne*, 2e éd., IV, 35.

AUBENAS (Ardèche), arr. de Privas, ch.-l. de c. — Couvent fondé avant 1343. De 1343-1517, à la prov. des Frères Mineurs de Provence. De 1517-1625, à la prov. des Conventuels de Saint-Louis. De 1625-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Roch. De 1771-Révolution à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de l'Ardèche, série H ; EUBEL, *Prov.*, 36 ; LECESTRE, 82 ; F. DELORME, *Concordat entre les couvents d'Aubenas et du Puy*, 1446, dans *Arch. francisc. hist.*, X, 582-585.

— Monastère de Clarisses Urbanistes fondé avant 1276. — Arch. comm. de Largentière, BB 35, p. 64 ; Arch. dép. de l'Ardèche, série H ; *Ann. Min.*, 1353, VIII, 91, 484 ; A. MAZON, *Chron. rel. du vieil Aubenas*, 1894, 10-14, 77-79 ; V. DE MONTRAVEL, *Le Monast. de*

Digitized by Google

Sainte-Claire d'Aubenas, dans *Revue du Vivarais*, XX, 1912, 397-406, 449-459; *Gallia christ.*, XVI, 610.

AUTUN (Saône-et-Loire), ch. l. d'arr. — Couvent de Colétans fondé par Guillaume de Villiers, avant 1479, date de son transfert à la place du Champ. De 1479-1503, à la prov. des Frères Mineurs de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, série H; GONZAGA, 783; PICQUET, 66; FODÉRÉ, 909; *Ann. Min.*, VI, 152; X, 524; XI, 148, 155, 414; LECESTRE, 80; *France francisc.*, I, 318; III, 170, 338; IV, 148, 158; V, 477; *Arch. francisc. hist.*, X, 498-558; COURTÉPEE, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., II, 522; G. THEYRAS, *Autun vers le* XVe *s.*, 1891, 210-214.

— Couvent de Capucins fondé en 1606 par Pierre Saulnier. De 1606-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, série H; *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 93, COURTÉPÉE, *loc. cit.*

AUVERGNE (custodie d') dans la prov. de Bourgogne. — EUBEL, Prov., 34; *Custoderie d'Auvergne*... Clermont-Ferrand, 1862 (Extrait de la *Narration hist.* du P. FODÉRÉ, Lyon. 1619); *France francisc.*, III, 127.

AUXERRE (Yonne). — Monastère de Clarisses Colettines mentionné dans le *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, n° 855; ce doit être une fausse lecture, car il n'y a jamais eu de Colettines à Auxerre.

AUXONNE (Côte-d'Or), arr. de Dijon, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1618. De 1618-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de la Côte-d'Or, H 1005 (*Nécrologe des Cap. d'Auxonne*), 4 art. (1618-1879); *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 93.

— Monastère de Clarisses de la réforme de sainte Colette dédié à l'Ave-Maria, fondé en 1412 aux frais de Guillaume de Vienne, sieur de Saint-Georges, très endommagé en 1585. — Arch. comm. de Dijon, D 60; Arch. dép. de la Côte-d'Or, série H, 1 art. (1412-1725); Claude JURAIN, *Histoire des antiquitez... d'Aussonne*, Dijon, 1611, p. 108-111; Abbé J.-Th. BIZOUARD, *Couvent de l'Ave Maria (oct. 1412 à sept. 1792); sainte Colette à Auxonne*, 1412-1417, Lyon, 1877, in-8°; GONZAGA, 791; *Ann. Min.*, IX, 353; FODÉRÉ. 2e part., 21; *Cat. gén. des Mss.*, Lyon, n° 855; *Arch. francisc. hist.*, II, 451; X, 499.

AVALLON (Yonne), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé, aux frais de Pierre Odebert, en 1654. De 1654-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 93; COURTÉPÉE, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., III, 608; A. HEURLEY, *Avallon ancien et moderne*, 1880, 34; Michel GALLY, *Établissement des Capucins à Avallon* (1650-1654), dans *Bull. de la Soc. d'études d'Avallon*, 3e année, 1861, 43-59; voir même *Bull.*, 17e année, 1876, 25-26, et 48e année, 1907, 177. Cf. Bibl. provinc. des Capucins de Paris, n° 415, 590, p. 261.

AVIGNON (Vaucluse). — Couvent de Tiercelins fondé en 1639 le

Digitized by Google

4 mai, appartenant en 1768 à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de Vaucluse, série H, 6 articles (1600-1798); *Cat. gén. des Mss.*, XXVII, Avignon, n° 476, 477, 669, 1067, 1116, 1156; Arch. dép. du Rhône, série H, XXVIII, n° 2381, fol. 128, n° 2613; le ms. 2083, fol. 95 est la copie du n° 2381; LECESTRE, 85; HERMANT, *Hist. des Ordres religieux*, I, 209.

BAR-SUR-AUBE (Aube), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé en 1283 De 1283-1515 à la prov. des Frères Mineurs de Bourgogne. De 1515-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — *Inv. somm. des arch. comm. de Langres*, n° 908; Arch. dép. de l'Aube, série H; EUBEL, *Prov.*, 35; *Ann. Min.*, V, 393 (1297); PICQUET, 57; FODÉRÉ, 547; LECESTRE, 80; *Not. et extraits des Mss. de la Bibl. nat.*, t. 28, 2e part., 193 (1287); A. PRÉVOST, *Hist. du diocèse de Troyes*... Troyes, 1908-1909, I, 85, 104, 146, 315, 326, 361; II, 267; *Arch. francisc. hist.*, X, 502, 530.

BATIE (LA) (Loire), arr. de Montbrison, cant. de Boën, comm. de Saint-Étienne-le-Molard. — Couvent de Colétans fondé en 1473. De 1473-1503, à la prov. des Frères Mineurs de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — GONZAGA, 780; *Ann. Min.*, XIV, 83; PICQUET, 28; FODÉRÉ, 983; LECESTRE, 80.

BAUME-LES-DAMES (Doubs), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé le 5 août 1618 par Marguerite de Genève, abbesse de Baume. De 1618-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95.

BEAUJEU (Rhône), arr. de Villefranche, ch.-l. de c. — Couvent de Tiercelins appartenant en 1768 à la prov. de Lyon. — LECESTRE, 86.

BEAUNE (Côte-d'Or), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé vers 1240. De 1240-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de la Côte-d'Or, série H, 13 art. (1240-1786); EUBEL, *Prov.*, 35; GONZAGA, 781; *Ann. Min.*, V, 352; XIII, 42, 44; PICQUET, 50; FODÉRÉ, 156, 439; LECESTRE, 80; COURTÉPÉE, *Descr. du duché de Bourgogne*: 2e éd., II, 293-4; P. L., *Vieux Beaune, Les Cordeliers*, dans *Mém. de la Soc. d'archéol. de Beaune*, 1911, 55-57; *Arch. franc. hist.*, X, 519-520.

— Couvent de Capucins fondé en 1606. De 1606-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 93; COURTÉPÉE, *op. cit.*, II, 294, donne comme date de fondation 1603.

BELFORT (Territoire de Belfort). — Couvent de Capucins fondé par l'archiduc de Léopold le 16 juin 1619. De 1619-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95; Henri BARDY, *Hist. de la ville de Belfort*, 1897-1901, 209.

BELLEGARDE, au diocèse de Besançon. — Monastère de Clarisses Colettines fondé au XVIIe siècle (voir SEURRE). — *Cat. gén. des Mss.*,

Digitized by Google

t. XXX, Lyon, n° 855; HERMANT, *Hist. des Ordres religieux*, II, 179; mq au *Gallia christ.*

BELLEY (Ain), ch.-l. d'arr. — Couvent de Colétans fondé en 1451. De 1451-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de l'Ain, H 514-528; GONZAGA, 789; *Anal. francisc.*, II, 546, 548; *Ann. Min.*, XIII, 78; PICQUET, 172; FODÉRÉ, 768; LECESTRE, 80; Comte de SEYSSEL, *Le Belley de nos pères [les Cordeliers]*, dans *Le Bugey*, III, 1913, 21 et suiv.; *Arch. francisc. hist.*, X, 549.

— Couvent de Capucins fondé en 1619. De 1619-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399; LECESTRE, 99; COURTÉPÉE, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., IV, 512.

BESANÇON (Doubs). — Couvent mentionné en 1225. De 1225-1240, probablement à la prov. des Fr. Min. de France. De 1240-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — EUBEL, *Prov.*, 35; *Ann. Min.*, II, 122 (n° 26); III, 445; IV, 282; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, 102, n° 838; LECESTRE, 81; *Reg. de Nicolas IV*, éd. E. LANGLOIS, n° 3304; *Hist. des Cordeliers de Besançon*, par M. DEROSNE, p. 858, ms. conservé dans les archives de l'Académie des sciences...de cette ville; *Revue d'hist. francisc.*, III, 41-56.

— Custodie des Frères Mineurs dans la prov. de Bourgogne. — EUBEL, *Prov.*, 35.

— Couvent de Capucins, fondé le 13 mai 1607. De 1607-1618, à la prov. de Lyon. De 1618-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 144, 400; LECESTRE, 95; *Revue d'hist. francisc.*, IV, 212-215.

— Monastère de Clarisses Urbanistes mentionné le 24 septembre 1290 dans *Reg. de Nicolas IV*, éd. E. LANGLOIS, n° 3908. Sainte Colette le réforma en 1510. Il subsista jusqu'à la Révolution. — EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, p. 157, n° 1139; P. UBALD D'ALENÇON, *Documents sur la réforme de sainte Colette en France*, dans *Arch. francisc. hist.*, II, 447-456, 600-612; III, 82-97; cf. aussi X, 499. GONZAGA, 791; *Ann. Min.*, XI, 269; FODÉRÉ, 2e part., 12; *Revue d'hist. francisc.*, II, 186-202; *Bull. Cap.*, V, 148-150.

— Maison de Tiercelines existant en 1349 : « Item je donne as serours de la tierce ordre doux grous [deux gros] ». — Testament de Marguerite de Monnet, 25 août 1349, dans *Testaments de l'Officialité de Besançon* (*Documents inédits*, Paris, 1902, I, 393).

BEUVRAY (Nièvre), arr. et cant. de Château-Chinon, comm. de Glux, au Mont-Beuvray, le sommet du Morvan. — Couvent de Colétans fondé avant 1427. De 1427-1503, à la prov. de Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503 jusqu'à sa destruction par les protestants en 1538, à la prov. des Fr. Min. de Saint-

Digitized by Google

Bonaventure. — *Anal. francisc.*, II, 546, 548; *Ann. Min.*, XII, 153; PICQUET, 62; FODÉRÉ, 434, 1017; *Bibl. Éc. Chartes*, 1896, 33 et suiv.; *Arch. francisc. hist.*, III, 96; X, 499; G. de SOULTRAIT, *Dict. topogr. de la Nièvre*, 15.

BILLOM (Puy-de-Dôme), arr. de Clermont, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1601. De 1601-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94.

BONAZ (Ain), arr. de Belley, comm. de Dortan. — Résidence de Capucins appartenant en 1748 à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399.

BONNEVILLE (Haute-Savoie), ch.-l. d'arr. — Résidence de Capucins fondé le 4 février 1634. Il ne fut pas donné suite au projet d'y établir un couvent. — Abbé BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 159-160.

BOURBON-LANCY (Saône-et-Loire), arr. de Charolles, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1622. De 1622-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 93; COURTÉPÉE, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., III, 177.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier), arr. de Moulins, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé dans l'Hôtel-Dieu en 1622. De 1622-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94; L. LAMAPET, *Bourbon l'Archambault*, 1923, 98.

BOURG-D'OISANS (Isère), arr. de Grenoble, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé en 1657. De 1657-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Arch. dép. de l'Isère, série H, 2 art. (XVIIIe s.); JUVÉNAL, 210; LECESTRE, 101; A. LAGIER, *Les Réc. du Bourg-d'Oisans, d'après un ms. inédit*, 1913; A. LAGIER, *Les Réc. dans le diocèse actuel de Grenoble*, 1913, 103-107.

BOURG-EN-BRESSE (Ain). — Couvent fondé le 18 mai 1356, par Amédée VI de Savoie. De 1356-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de l'Ain, H 513; EUBEL, *Prov.*, 35; *Ann. Min.*, VIII, 124, 187, 247, 524; FODÉRÉ, 164; 2e part., 179; V. NODET, *Le Sépulcre des Cordeliers de Bourg*, dans *Annales Soc. émulat. de l'Ain*, XXXII, 1909, 2 pl., 132-142; LECESTRE, 81; *Arch. francisc. hist.*, X, 522; Joseph BROSSARD, *Descr. hist. et top. de l'ancienne ville de Bourg*, 1883, 70-80.

— Couvent de Capucins fondé en 1612, à la suite d'une démarche du duc de Savoie du 2 novembre 1585. De 1612-Révolution, à la province de Lyon. — Arch. dép. de l'Ain, H 530; *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94; J. BROSSARD, *Mém. hist. de la ville de Bourg*, IV, 29; — *Descr. hist. et top. de la vieille ville de Bourg*, 143-148.

— Monastère de Clarisses Colettines, fondé en 1481, sur une promesse faite en 1412. — Arch. dép. de l'Ain, H 770; Arch. comm. de Dijon, D 62; *Gallia christ.*, IV, 311-312; GONZAGA, 791; FODÉRÉ,

Digitized by Google

2e part., 180; *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, n° 855; J. Brossard, *Descr. hist. et top. de l'ancienne ville de Bourg*, 42-43.

BOURG-SAINT-MAURICE (Savoie), arr. de Moûtiers, ch.-l. de cant. — Couvent de Capucins, fondé en 1631. De 1631-Révolution, à la province de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399.

BOURGOGNE (province de). — Elle fut fondée en 1239, organisée l'année suivante. Après la canonisation en 1482 de saint Bonaventure enterré à Lyon, juillet 1274, elle prit le nom du saint docteur, sans perdre totalement le titre de prov. de Bourgogne. Elle subsista sous ce double titre jusqu'en 1771. A cette date, elle passa à l'Ordre des Conventuels. — Eubel, *Prov.*, 34-45; Fodéré, 197.

— Cf. SAINT-BONAVENTURE (province de).

— Custodie renfermant les couvents de Dijon, Chalon, Châtillon, Beaune, Bar-sur-Aube, Autun, Tanlay, Sainte-Reine, dans la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure remaniée en 1771.

— Province de Capucins fondée en 1618. Il semble que le titre de prov. de Franche-Comté ait prévalu. Nous l'appelons ainsi.

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche), arr. de Privas, ch.-l. de c. — Couvent d'Observants de Notre-Dame des Anges fondé en 1471. De 1471-1517, à la vicairie des Observants dans la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1605, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1605-1620, à la custodie des Récollets de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. des Récollets de Saint-François. — Gonzaga, 788; *Ann. Min.*, XIII, 471, 478; XV, 346; Picquet, 149; Lecestre, 102; L'*Orbis Seraphicus*, III, 123, prétend qu'au moment de sa fondation il aurait fait partie de la vicairie obs. de Provence; ce dut être pour peu de temps; Juvénal, 32.

BRIANÇON (Hautes-Alpes), ch.-l. d'arr. — Couvent de Récollets fondé en 1642. De 1642-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Arch. nat., P 2140; Juvénal, 205; Lecestre, 101.

BRIENNE-PRÈS-D'ANSE (Rhône), arr. de Villefranche, ch.-l. de c. — Monastère de Clarisses-Urbanistes fondé en 1263, passé à l'Ordre de Saint-Benoît en 1697. — *Anal. francisc.*, II, 75; III, 325; *Les Pauvres Dames de l'Ordre de Sainte-Claire dans la cité lyonnaise*, Lyon, 1898, p. 2; *Gall. christ.*, IV, 291-292; *Reg. de Benoît XII*, éd. J.-M. Vidal, n° 3309: *Cat. gén. des Mss.*, XLII, *Suppl.* III, Lyon, n° 2314, ff. 8-18; M.-C. et Georges Guigue, *Fondation de l'abbaye de Brienne-près-d'Anse*, dans *Bibl. hist. du Lyonnais*, I, 1886, 134-136 (reprod. du sceau).

BRIOUDE (Haute-Loire), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé vers 1286. De 1286-1515, à la prov. de Bourgogne. De 1515-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de la Haute-Loire, série H, 1 art. (xvii-xviii s.): Eubel, *Prov.*, 34; Id., *Die Avignon. Obedienz*, 87, n° 723; *Gallia christ.*, I, 32; Baluze, *Hist. gen. Alvern.*, I, 206; Picquet, 86; Fodéré, 632; Gonzaga, 784; Leces-

Digitized by Google

TRE, 81 ; *Arch. francisc. hist.*, X, 533, 550-551 ; A. SAINT-FERRÉOL, *Notice hist. sur Brioude*, 1880, I, 141-145.

— Couvent de Capucins fondé en 1619. De 1619-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94; A. SAINT-FERRÉOL, *op. cit.*, I, 145-146.

CELLETTE (LA), Corrèze, arr. d'Ussel, cant. d'Eygurande, comm. de Monestier-Marlines. — Couvent d'Observants fondé en 1474. De 1474-1517, à la vicairie observante de la prov. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure; aujourd'hui hôpital pour fous. — Arch. dép. du Puy-de-Dôme, série H, 2 art. ; GONZAGA, 785 ; *Ann. Min.*, XIV, 116 ; PICQUET, 98; FODÉRÉ, 705 (place la fondation en 1448); LECESTRE, 80; *Arch. francisc. hist.*, X, 527, 530, 533, etc. ; Dom. BRANCHE, *L'Auvergne au moyen âge*, 372.

CHALON-SUR-SAONE (Saône-et-Loire), ch.-l. d'arr. — Couvent de Colétans fondé en 1451. De 1451-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. comm. de Chalon, GG 3 ; Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 305-11 ; *Ann Min.*, XII, 151 ; GONZAGA, 782 ; PICQUET, 59 ; FODÉRÉ, 747 ; LECESTRE, 93 ; COURTÉPÉE, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., III, 231-2 ; *Cordeliers et processions à Chalon*, XVe-XVIIIe s., dans *France francisc.*, V, 458; *Rev. d'hist. francisc.*, IV, 527.

— Couvent de Capucins fondé en 1603. De 1603-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 274-277 ; *Bull. Cap.*, V, 397 ; LECESTRE, 94 ; COURTÉPÉE, *op. cit.*, III, 234.

— Monastère de Clarisses Urbanistes fondé en 1327, passé à l'Ordre des Carmélites en 1611. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, série H, 1 liasse (1333-1789) ; *Ann. Min*, VII, 73, 128, 387, 427-430 ; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, 102 ; *Bull. francisc.*, V, 332 ; *Gallia christ.*, IV, 690 ; FODÉRÉ, 746 ; COURTÉPÉE, *loc. cit.*

— A Chalon, en 1477, l'évêque s'oppose à l'établissement des Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 305; *Rev. d'hist. francisc.*, IV, 527.

CHAMBÉRY (Savoie). — Couvent mentionné en 1264. De 1264-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. En 1771 il fit partie de la province des Conventuels de Turin ; il dut en être ainsi jusqu'en 1779 où l'église du couvent fut sécularisée et devint la cathédrale du nouveau diocèse de Chambéry. — EUBEL, *Prov.*, 35; *Ann. Min.* (1264), IV, 240, 292 ; V, 120, 127, 330 ; VII, 288, 309; IX, 335, 514; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, 88, n° 732; 163, n° 1176; FODÉRÉ, 164, 933; *Gallia christ.*, XVI, 323 ; *Obituaire des Cordeliers de Chambéry* (1374-1706), publié par F. RABUT, dans *Mém. et docum. de la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol.*, VI [1862], 1-113 ; J. COCHON, *L'Église*

Digitized by Google

des Cordeliers devenue la cathédrale..., dans *Mém. et doc. de la Soc. savois. d'hist. et d'archéol.*, 2e série, XXXII, 1918, 420-522; *Arch. francisc. hist.*, X, 525.

— Couvent de Colétans, dit de Sainte-Marie-l'Égyptienne, fondé en 1454. De 1454-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1729, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1729-1771, à la custodie indépendante des Fr. Min. de Savoie. Supprimé en 1771; ses religieux furent unis aux Conventuels de Chambéry. — GONZAGA, 790; PICQUET, 184; FODÉRÉ, 936; *Anal. francisc.*, II, 546, 548; *Ann. Min.*, XIII, 376; XV, 56, 120; BURLET, *Les Cordeliers de Chambéry de 1777 à 1793*, dans *Mém. de l'Acad. de Savoie*, 4e série, V, 483; P. ANGLADE, *Notes sur la custodie de Savoie*, dans *Arch. francisc. hist.*, VII, 423 et X, 498-558; *Nécrologe des Franciscains de l'Obs. de Chambéry* (1725-1793), éd. par Félix PERPÉCHON, dans *Mém. et Docum. publiés par la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol.*, Chambéry, 1895, XXXIV, 367-392.

— Hospice de Capucins fondé hors la ville, près du pont de Cognin, en 1576. De 1576-1610, à la prov. de Lyon. De 1610-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399; Abbé BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 324; *Rev. d'hist. francisc.*, IV, 301.

— Une résidence de Capucins, près de la chapelle Sainte-Apolline à Chambéry, est mentionnée en 1748 dans le *Bull. Cap.*, V, 399.

— Monastère de Clarisses Urbanistes hors ville fondé avant 1218, selon BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 315. — *Ann. Min.*, V, 330; VII, 136, 437; XIII, 446, 459; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, 163, n° 1175; FODÉRÉ, 935; 2e partie, 102; *Arch. francisc. hist.*, II, 453-454.

— Monastère de Clarisses Colettines fondé par Yolande de Savoie en 1470. — *Ann. Min.*, XIII, 446, 459; GONZAGA, 790; FODÉRÉ, 2e part., 203; Abbé BESSON, *loc. cit.*; *Relation de la vie de sœur Marie Chevalier, abbesse de Chambéry*, dans *Cat. gén. des Mss.*, t. XXI, Poligny, n° 2, ff. 118-130; *Le Saint-Suaire et les Clarisses*, dans *Congrès des Sociétés savantes...* 11e session, Chambéry, 1891, 261; *Revue de l'Art chrétien*, mars 1904, 157; Abbé L. BOUCHAGE, *Le Saint-Suaire de Chambéry à Sainte-Claire-en-Ville, avril-mai 1534*, Chambéry, 1820, in-8°.

CHAMBRE (LA) (Savoie), arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, ch.-l. de c. — Couvent mentionné en 1343. De 1343-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Turin. — EUBEL, *Prov.*, 35; *Ann. Min.* (1365), VIII, 185, 506; IX, 64, 412; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, 50, n° 396; FODÉRÉ, 164; P. ANGLADE, *Notes sur la custodie de Savoie*, dans *Arch. francisc. hist.*, VII, 423; Abbé BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 308.

CHAMP-AIGRE ou **CHAMP-AIGUE** (Allier), arr. de Moulins,

Digitized by Google

cant. et comm. de Souvigny. — Couvent fondé vers 1228. De 1228-1240, à la prov. de France ou de Provence. De 1240-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de l'Allier, série H; EUBEL, *Prov.*, 34; *Gall. christ.*, II, 67; *Ann. Min.*, IV, 161; *Anal. francisc.*, 546, 548; PICQUET, 90; FODÉRÉ, 533; GONZAGA, 784; *Orient, revue de la jeunesse franciscaine*, 1923, 138-153; J. MORET, *Les Cordeliers de Champaigne*, dans *XIe Excursion de la Soc. d'émul. du Bourbonnais*, Moulins, 1909, 281-214; LECESTRE, 80.

CHAMPLITTE (Haute-Saône), arr. de Gray, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé par la famille de Vergy le 23 septembre 1618. De 1618-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95; Abbé BRIFFAUT, *Hist. de Champlitte*, 1869, 89.

CHARIEZ (Haute-Saône), arr. et cant. de Vesoul. — Couvent d'Observants fondé vers 1409. Selon les *Ann. Min.*, XIV, 388, à l'année 1484, c'était d'abord un ermitage du Tiers-Ordre. De 1427 jusqu'à 1484, au groupe des Colétans. De 1484-1517, à la vicairie des Observants dans la prov. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de la Haute-Saône, H 864-866; *Ann. Min.*, X, 41; XIV, 388; XV, 346; GONZAGA, 786; PICQUET, 111; FODÉRÉ, 663, 685; LECESTRE, 80; *Rev. d'hist. francisc.*, III, 274; *Arch. francisc. hist.*, II, 454, III, 96; *Études francisc.*, XIX, 677; *Cat. gén. des Mss.*, XXX, 2e part., Besançon, coll. Dunand, XXXI, ff. 347-355.

CHARLIEU (Loire), arr. de Roanne, ch.-l. de c. — Couvent fondé vers 1227. De 1240-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de la Loire, série H, 1 liasse (XIIIe-XVIe s.); Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 312; EUBEL, *Prov.*, 35; *Ann. Min.*, IV, 281, 533; V, 96, 465; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, 96, n° 801; LECESTRE, 81; Dr BARBAT, *Le Monastère des Cordeliers de Charlieu*, extrait du *Bull. de la Diana*, XVII, Montbrison, 1912; Victor DURAND, *Abrégé de l'histoire de Charlieu*, 1892, 12; Dr BARBAT, *Charlieu, ses monuments*, 1925, 53-57.

— Couvent de Capucins fondé en 1623. De 1623-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94; Victor DURAND, *op. cit.*, 20.

CHAROLLES (Saône-et-Loire), ch.-l. d'arr. — Couvent de Tiercelins, fondé en 1608, appartenant en 1768 à la prov. de Lyon: les religieux de Digoin y furent transférés en 1774. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 568-370; Arch. dép. du Rhône, série H; COURTÉPÉE, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., III, 16, donne comme date de fondation 1620; *Arch. francisc. hist.*, X, 522; LECESTRE, 85.

— Monastère de Clarisses Urbanistes fondé sous le règne de

Digitized by Google

Louis XIV par Marie de la Plantade de Boisfranc, abbesse de Clermont (*Arch. francisc. hist.*, X, 521-522). — Arch. dép. de Saône-et-Loire, H, 370; COURTÉPÉE, *loc, cit.*

CHARRIÈRES (Drôme), arr. de Valence, cant. de Saint-Vallier, comm. de Châteauneuf-de-Galeure. — Couvent d'Observants fondé vers 1456 dans un prieuré bénédictin, dont les religieux se retirèrent à Manthes. De 1456-1517, à la vicairie observante de la prov. de Bourgogne. De 1517-1761, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de la Drôme, série H, 1 liasse (1454-1790); Arch. dép. de l'Isère, série H; GONZAGA, 788; *Ann. Min.*, XIII, 41, 514, 548; XV, 346; PICQUET, 147; FODÉRÉ, 780; J. BRUN-DURAND, *Dict. topogr. de la Drôme*, 72; LECESTRE, 81.

CHATEAU-CHINON (Nièvre), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1627. De 1627-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94.

CHATEAUVILLAIN (Haute-Marne), arr. de Chaumont, ch.-l. de c. — Couvent fondé en 1280. De 1280-1515, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1515-1635, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1635-Révolution, à la prov. des Récollets de Saint-Denis. — EUBEL, *Prov.*, 35; GONZAGA, 781; *Ann. Min.*, V, 167, 229; PICQUET, 53; FODÉRÉ, 560; P. GALLEMANT, *Provincia S. Dionisii*, 97; H. LEFEBVRE, *Hist. chronologique des Récollets de la prov. de Saint-Denis*, Paris, 1676, 66, 118; *Suppl.*, XV; 2e *Suppl.*, VI, VII; LECESTRE, 101; Abbé C. DIDIER, *Hist. de Châteauvillain*, 159-177.

— Couvent de religieuses de Sainte-Élisabeth du Tiers-Ordre de Saint-François, fondé en 1539, devenues Récollettes en 1642. — Arch. dép. de la Haute-Marne, série H, 2 liasses (XVIe-XVIIIe s.); Arch. comm. de Dijon, D 62; Bibl. prov. des Capucins de Paris, no 773 (226); Abbé C. DIDIER, *Hist. de Châteauvillain*, 178-180.

CHATELDON (Puy-de-Dôme), arr. de Thiers, ch.-l. de c. — Couvent d'Observants fondé en 1463. De 1463-1517, à la vicairie observante de la prov. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — GONZAGA, 785; *Ann. Min.*, X, 217; XII, 41; XIII, 332; XV, 346; PICQUET, 95; FODÉRÉ, 824; LECESTRE, 80; *Bulletin paroissial de Châteldon*, 1904-1905; Abbé J.-B. FOUILHOUX, *Vic-le-Comte*. 222.

— Monastère de Clarisses Urbanistes fondé en 1650. — Arch. dep. du Puy-de-Dôme, série H, 1 art.; TARDIEU, *Grand dict. hist. du dép. du Puy-de-Dôme*, 121; Bibl. Mazar., 2417.

CHATILLON-LES-DOMBES (Rhône), arr. de Villefranche, cant. de Bois-d'Oingt. — Hospice de Capucins fondé en 1632, puis en 1670. Jusqu'à la Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de l'Ain, H 531-532; *Bull. Cap.*, V, 398; LECESTRE, 94; Louis PERRET, *Mon vieux Châtillon*, 1909, 101-103.

CHATILLON-SUR-SEINE (Côte-d'Or), ch.-l. d'arr. — Couvent

Digitized by Google

fondé avant 1233-1240, sous le vocable de l'Annonciation, probablement à la prov. de France. De 1240-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de l'Yonne, H 218; Arch. dép. de la Côte-d'Or, série H, 12 art. (1263-1790); L. Delisle, *Les Rouleaux des morts*, Paris, 1866, 407; Eubel, *Prov.*, 35; Gonzaga, 781; *Ann. Min.*, V, 59; Eubel, *Die Avignon. Obedienz*, 33, n° 255; Picquet, 46; Fodéré, 520; Lecestre, 80; *Arch. francisc. hist.*, X, 502, 517, 519-520; G. Lapérouze, *Hist. de Châtillon*, 1837, 149-152; Courtépée, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., IV, 184-185, donne comme date de fondation 1227.

— Couvent de Capucins fondé en 1633. De 1633-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de la Côte-d'Or, série H, 2 art. (1632-1687); *Bull. Cap.*, V, 397; Lecestre, 94; Courtépée, *op. cit.*, IV, 185.

CHATILLON (Italie), val d'Aoste. — Couvent de Capucins fondé en 1637. De 1637-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399; Abbé Besson, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 279.

CHAZEAUX, Chazaux-lès-Cornillon (Loire), arr. de Saint-Etienne, cant. du Chambon. — Monastère de Clarisses Urbanistes fondé en 1332 par Luce de Beaudiner, passé à la règle bénédictine en 1507. — Arch. dép. du Rhône, série H; *Ann. Min.*, VII, 136, 438; *Gall. christ.*, IV, 292-3; Abbé Javelle, *Le Royal monastère de Chazeaux*, 1870, in-8°; Ad. Vachet, *Les Anciens couvents de Lyon*, 128-138.

CHEMILLY (Haute-Saône), arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône. — Couvent de Tiercelins fondé le 2 décembre 1627 par Alexandre, baron de Wiltz, appartenant en 1768 à la province de Lyon. — Arch. dép. de la Haute-Saône, H 893-899; Arch. dép. du Rhône, série H; Lecestre, 86; F. Vannier et J. Ployer, *Essai hist. sur le château et le couvent de Chemilly*, 1891, 43 sqq.

CHÉRIEZ. Voir CHARIEZ.

CHIRENS (Isère). Voir MOIRANS.

CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme). — Couvent fondé en 1241 à Beaurepaire, près de Clermont (la chapelle existe encore aujourd'hui, dans la ville, le faubourg ayant été absorbé dans l'agglomération); transféré dans Clermont après 1263 (les bâtiments se trouvaient sur l'emplacement de la préfecture actuelle; les archives dép. sont actuellement installées dans la chapelle conventuelle); de 1241 à 1515 à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne; de 1515 à 1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. du Puy-de-Dôme, série H, 22 art.: livre des professions (xviie s.), registres des enterrements (xviie-xviiie s.); comptes (xviie-xviiie s.); Eubel, *Prov.*, 34; Gonzaga, 783; *Ann. Min.*, III, 356; IV, 384; VIII, 102; *Gall. christ.*, I, 722; *Arch. francisc. hist.*, X, 511, 515, 519, 522, etc.;

Digitized by Google

Notice des titres relatifs aux Cord. de Clermont (Bibl. nat., Coll. Baluze, t. 201, n° 14); *Extrait des Archives des Cord. de Clermont* par GAIGNIÈRES (Bibl. nat., ms. lat. 17048, fol. 393); A. MOLINIER, *Obituaires de la prov. de Sens*, I, XLI, n° 27, LI, n° 55, LIV, n° 59; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, 59, n° 491; PICQUET, 79; FODÉRÉ, 508; LECESTRE, 80; H. DU RANQUET, *Église des Cordeliers de Clermont*, dans *Bull. monumental*, Paris-Caen, 1912, 80; —, *Description archéol. de la chapelle Beaurepaire ou des Cordeliers...*, dans *Bull. de l'Acad. des sciences... du Puy-de-Dôme*, 1911, 172-176; TARDIEU, *Hist. de la ville de Clermont-Ferrand*, I, 384-385; —, *Grand dict. hist. du dép. du Puy-de-Dôme*, 136.

CLERMONT-FERRAND. — Couvent de Capucins, fondé en 1608. De 1608-Révolution, à la province de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94; TARDIEU, *Hist. de Cl.*, I, 400 et *Gr. Dict.*, 137.

— Monastère de Clarisses Urbanistes, fondé en 1280. — Arch. dép. du Puy-de-Dôme, série H, 41 art. (XIIIe-XVIIIe s.) : délibérations capitulaires (XVIIIe s.); ingrès (XVIIe-XVIIIe s.); terriers et lières (XVIe-XVIIIe s.); inventaire (XVIIIe s.); *Ann. Min.*, V, 415; VII, 105, 129; *Gall. christ.*, II, 416-417; *Reg. de Benoît XII*, éd. J.-M. VIDAL, n° 2280; *Cat. gén. des Mss.*, t. XIV. Clermont, n° 570, ff. 143-149; TARDIEU, *Hist. de Cl.*, I, 396 et *Gr. Dict.*, p. 136; P. HOSPITAL [*Clarisses de Clermont*], dans *Revue d'Auvergne*, XXIV (1907), 30.

— Couvent de Tiercelines, dites religieuses de Sainte-Élisabeth, transféré de Montferrand en 1658. — TARDIEU, *Hist. de la ville de Montferrand*, p. 60.

CLUNY (Saône-et-Loire). arr. de Mâcon, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé en 1619. De 1619-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — JUVÉNAL, 92; LECESTRE, 102; Chan. L. CHAUMONT, *Le Couvent des Récollets à Cluny*, dans *Annales de l'Acad. de Mâcon*, 3e série, XV, 2e part., 1910, 92-102.

CLUSES (Haute-Savoie), arr. de Bonneville, ch.-l. de c. — Couvent de Colétans fondé en 1471. De 1471-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1729, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1729-1771, à la custodie indépendante des Fr. Min. de Savoie. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Turin. — Arch. dép. de la Haute-Savoie, série H, 2 art. (XVe-XVIIe s.); *Anal. francisc.*, II, 546, 548; *Ann. Min.*, XIII, 472; *Arch. francisc. hist.*, X, 534; PICQUET, 179; FODÉRÉ, 834; P. ANGLADE, *Notes sur la custodie de Savoie*, dans *Arch. francisc. hist.*, VII, 423; J. M. LAVOREL, *Cluses et le Faucigny*, dans *Mém. et docum. publiés par l'Acad. Salésienne*, XI, 173, 176-184; XII, 11, 12, 21-23, 317, 319-321.

COLÉTANS. — Franciscains réformés, surnommés ainsi à cause de leurs rapports avec sainte Colette † 1447, et qui furent absorbés dans la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure de Bourgogne, en 1503.

CONDRIEU (Rhône), arr. de Lyon, ch.-l. de c. — Couvent de

Digitized by Google

Récollets fondé en 1602. De 1602-1605, au groupement de Récollets dans la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1605-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — JUVÉNAL, 4; LECESTRE, 102; *Hist. de Condrieu*, 1851, 176.

CONFLANS (Savoie), arr. et cant. d'Albertville. — Couvent de Capucins fondé en 1619, première pierre posée en 1626. De 1619-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399; G. PÉROUSE,... *Une ville morte de Savoie, Conflans*, Chambéry, 1925, in-4°, 11.

CONLIÈGE (Jura), arr. de Lons-le-Saulmier, ch.-l. de c. — Résidence de Capucins fondée en 1600. De 1600-1618, à la prov. de Lyon; à la prov. de Franche-Comté de 1618-1748, date de sa mention dans le *Bull. Cap.*, V, 400.

CONVENTUELS. — Franciscains mitigés qui ont formé un Ordre indépendant à partir de 1517.

CORBIGNY (Nièvre), arr. de Clamecy, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1627. De 1627-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 93; Abbé MARILLIER, *Corbigny*, 1887, 249-276.

COTE-SAINT-ANDRÉ (LA) (Isère), arr. de Vienne, ch.-l. de c. — Couvent fondé en 1514 sous le vocable de Notre-Dame de Grâces, près de la Côte S.-A. De 1514-1612, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1612-1620, à la custodie des Récollets de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Arch. dép. de l'Isère, série H, 1 art. (XVIIIe s.); *Ann. Min.*, XVI, 112; PICQUET, 156; GONZAGA, 788; JUVÉNAL, 47; A. LAGIER, *Les Récollets dans le diocèse actuel de Grenoble*, Grenoble, 1913, 60-78; LECESTRE, 102; abbé CLERC-JACQUIER, *La Côte-Saint-André ancien et moderne*, 2e éd., 205-215.

CRÉMIEU (Isère), arr. de La Tour-du-Pin, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1615. De 1615-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de l'Isère, série H, 1 art. (XVIIIe s.); *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 95; R. DELACHENAL, *Hist. de Crémieu*, 1889, 296-297.

CREST (Drôme), arr. de Die, ch.-l. de c. — Couvent fondé au commencement du XIIIe siècle. Du XIIIe s. à 1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de la Drôme, série H,; EUBEL, *Prov.*, 35; *Ann. Min.*, VIII, 327, 569; LECESTRE, 81; J. BRUN-DURAND, *Notice*, dans *Bull. Soc. archéol. stat. Drôme*, III (1868), 348-349.

— Couvent de Capucins fondé en 1609. De 1609-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de la Drôme, série H; *Bull. Cap.*, V, 397: LECESTRE, 94; Chan. J. CHEVALIER, *Essai hist. sur la ville de Die*, III (1909, 349.

CUSSET (Allier), arr. de La Palisse, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1614. De 1614-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de l'Allier, série H; *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94.

DAUPHINÉ (Custodie de). — Nom donné quelquefois à la custodie

Digitized by Google

de Vienne, dans la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. — EUBEL, *Prov.*, 34-35.

— Custodie des Conventuels de la prov. Clémentine. Cf. p. 462.

DECIZE (Nièvre), arr. de Nevers, ch.-l. de c. — Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1419. Il releva de la prov. des Fr. Min. de Bourgogne jusqu'en 1586 où Sixte V l'unit à la prov. de France-Parisienne. — GONZAGA, 594, 683; Mss. de la Bibl. de l'Institut à Paris, n° 13, fol. 75; n° 275, ff. 62, 519; n° 541, fol. 34; Bibl. Mazar., ms. 2417, p. 683; L.-M. POUSSEREAU, *Hist. de Decize*, 1891, 29-31.

DÉSERTE (Notre-Dame de LA) (Rhône), faubourg de Lyon. — Monastère de Clarisses Urbanistes fondé par Blanche de Chalon en 1304. Il passa à l'Ordre de Saint-Benoît entre 1501 et 1507. — *Ann Min.*, XVIII, 293; *Gallia christ.*, IV, 288-289; *Les Pauvres Dames de l'Ordre de Sainte-Claire dans la cité lyonnaise*, Lyon, 1898, 2; *Cat. gén. des Mss.*, t. XXX, Lyon, fonds Coste, n° 290, 291, 292, 950 (BULLIOUD, *Lugdunum sacro profanum*, fol. 268, 297 v); t. XLII, Suppl., III, n° 2314, ff. 8-18; F.-Z. COLLOMBET, *Le Couvent de la Déserte*, dans *Revue du Lyonnais*, XIX (1844), 266-274.

DIE (Drôme), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé en 1278. De 1278-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de la Drôme, série H; EUBEL, *Prov.*, 35; *Ann. Min.*, V, 164; IX, 392; *Arch. francisc. hist.*, X, 547; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, 103, n° 844; DENIFLE, *Desolat.*, I, 393; II, 671; J. BRUN-DURAND, *Dict. topogr. de la Drôme*, 124; LECESTRE, 81; Chan. J. CHEVALIER, *Essai hist. sur la ville de Dié*, II (1896), 53-56, 399, 402-404, 542-544; III (1909), 105-106, 151-152, 154-158; 177-178, 194-195; 442; 481-482; 550-552.

DIGOIN (Saône-et-Loire), arr. de Charolles, ch.-l. de c. — Couvent de Tiercelins fondé en 1615, appartenant en 1768 à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 368 et 370; Arch. dép. du Rhône, série H; LECESTRE, 85.

DIJON (Côte-d'Or). — Couvent fondé en 1244. De 1244-1515, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1515-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de la Côte-d'Or, série H, 37 art. (1217-1790): ms. 68, ff. 1-60, *Extraits du Nécrologe des Cordeliers de Dijon;* ms. 92, Notes concernant les Cordeliers de Dijon; Arch. mun. de Dijon, D 48-50; B 658, *Sepultures faites dans le couvent des Cordeliers de Dijon de 1737 à 1791*; Bibl. de Dijon, ms. 1406 (*Livre des défunts qui sont en l'église des PP. Cordeliers de Dijon*, 1630-1736; — Ces deux nécrologes sont analysés dans l'Inventaire sommaire des Arch. comm. de Dijon, t. V, par C. OURSEL, p. 326-338); — ms. 1792 (*Nécrologe du couvent des Cordeliers de Dijon*, par le P. LACHÈRE, 1723, recueil non sans mérite artistique donnant le dessin des tombes et monuments funéraires situés dans l'église des Cordeliers, complément des deux nécrologes cités ci-dessus); Bibl.

Digitized by Google

nat., Coll. de Bourgogne, t. X, ff. 89-169, *Extraits du Nécrologe des Cordeliers de Dijon*; EUBEL, *Prov.*, 35; GONZAGA, 781; *Arch. francisc., hist.*, X, 498-558; *Anal. francisc.*, II, 332, 478, 546, 540; *Ann. Min.*, VII, 318; VIII, 29; XIII, 190; PICQUET, 36; FODÉRÉ, 461, 677, 691; LECESTRE, 80; COURTÉPÉE, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., II, 119-121; *Reg. d'Innocent IV*, éd. É. BERGER, n° 1962.

DIJON (Côte-d'or), — Custodie de la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. — EUBEL, *Prov.*, 35; FODÉRÉ, 236.

— Couvent de Capucins fondé en 1602. De 1602-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. comm. de Dijon, D 46; Arch. dép. de la Côte-d'Or, série H, 6 art. (1699-1790); *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94; COURTÉPÉE, *op. cit.*, II, 123-4.

DOLE (Jura), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé en 1372. De 1372-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, tout en ayant appartenu depuis 1415, tantôt à la vicairie des Observants, tantôt au groupement des Colétans. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. du Jura, série H, 2 reg., 9 cart. (XIVe s.-1790); EUBEL, *Prov.*, 35; *Études francisc.*, XIX, 676; *Arch. francisc. hist.*, II, 454, III, 96-97; X, 458-558; GONZAGA, 785; *Anal. francisc.*, II, 546, 548; *Ann. Min.*, VIII, 267, 271, 529; X, 412; PICQUET, 105; FODÉRÉ, 171, 653, 685, 719; LECESTRE, 80; *Rev. d'hist. francisc.*, III, 284.

— Couvent de Capucins fondé en 1587. De 1587-1618, à la prov. de Lyon. De 1618-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95.

— Couvent de Tiercelins mentionné par Ad. VACHET, *Les Anciens couvents de Lyon*, p. 478; Arch. dép. du Rhône, série H.

— Monastère de Tiercelines fondé en 1614. — Arch. dép. du Jura, série H, 1 reg., 3 cart. (XVIe-XVIIIe s.); DALLOZ, *Vie de Marg. Borrey*, Besançon, 1881, 54; JACQUEMET, *Hist. du séminaire de Besançon*, Reims, 1864, I, 453; *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Besançon, coll. Durand, n° 31, ff. 378-391.

DONJON (LE) (Allier), arr. de La Palisse, ch.-l. de c. — Couvent d'Observants fondé en 1450. De 1450-1517, à la vicairie observante de la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch dép. de l'Allier, série H; GONZAGA, 785; *Ann. Min.*, XII, 69; XV, 345; PICQUET, 97; FODÉRÉ, 724; LECESTRE, 80.

— Monastère d'Urbanistes (1633-1784). — Arch. dép. de l'Allier, série H.

ESTAVAYER-LE-LAC (Suisse), cant. de Vaud. — Projet non mis a exécution d'établissement de couvent de Frères Mineurs, en 1431. — *Ann. Min.*, X, 182, 502.

ÉVIAN (Haute-Savoie), arr. de Thonon, ch.-l. de c. — Couvent fondé en 1635. De 1635-1729, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1729-1771, à la custodie indépendante des Fr. Min. de

Digitized by Google

Savoie. Supprimé probablement en 1771. — A. DUPLAN, *Les Cordeliers à Évian, d'après les Archives municipales*, dans *Mém. et docum. publiés par l'Acad. Chablaisienne*, XXII, 1909, 39-125; P. ANGLADE, *Notes sur la custodie de Savoie*, dans *Arch. francisc. hist.*, VII, 417, 423; X, 504, 511.

— Monastère de Clarisses fondé en 1528, à la suite de l'expulsion des religieuses d'Orbe et de Vevey par les protestants. — FODÉRÉ, 2e partie, 80; P. A. BÜRGLER, *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, 146-7; *Arch. francisc. hist.*, II, 454; Abbé BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 106-107.

FAUCOGNEY (Haute-Saône), arr. de Lure, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé le 16 août 1634. De 1634-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95; Ms. des Clarisses de Poligny appartenant au P. Mathieu de Crest.

FLEY (Yonne), arr. et cant. de Tonnerre. — Aux Bénédictins succédèrent les Cordeliers, de 1300 environ jusqu'en 1400 dans la chapelle de Notre-Dame de La Coudre. A cette date ils se retirèrent à Rameau, dans le voisinage, sur la paroisse de Collan. A Rameau la chapelle était dédiée à saint Bonaventure; ils y restèrent jusqu'en 1750. Pendant tout ce temps, ils durent dépendre de la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. Ce couvent ne figure sur aucune liste. — ROUSSEL, *Hist. du diocèse de Langres*, Langres, 1878, in-4°, p. 331, 333.

FLORAC (Lozère), ch.-l. arr. — Hospice de Capucins fondé en 1629 après la paix d'Alais. De 1629-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 398; LECESTRE, 94; Aug. BOYER, *L'Hist. de Florac*, 1909, 16.

FONCINIANI *locus*, au diocèse de Genève, mentionné par les *Ann. Min*, XIII, 461, à l'année 1470. C'est CLUSES en Faucigny.

FONTAINES-SUR-SAONE (Rhône), arr. de Lyon, cant. de Neuville. — Couvent de Tiercelins appartenant en 1768 à la prov. de Lyon; les religieux y établirent un asile d'aliénés en 1755. — LECESTRE, 86; Ad. VACHET, *Les Anciens couvents de Lyon*, 506-507.

FRANCHE-COMTÉ (Custodie de). — Jusqu'en 1517 elle porta plutôt le titre de custodie de Besançon. Mais le couvent de cette ville, faisant partie de la prov. des Conventuels depuis 1517, l'autre appellation prévalut. Elle comprenait : Dole, Lons-le-Saulnier, Nozeroy, Sellières, Rougemont, Chariez, Provenchères et les Thons. — EUBEL, *Prov.*, 35; P. ANGLADE, *Notes sur la custodie de Franche-Comté*, dans *La France francisc.*, III, 167-195; FODÉRÉ, 259.

— Custodie de la prov. Clémentine des Conventuels érigée en 1771, et comprenant : Besançon, Salins, Gray, Bourg-en-Bresse, Charlieu, Saint-Galmier.

— Province des Capucins, séparée de celle de Lyon en 1618 et appelée aussi : prov. de Bourgogne. — Cf. Abbé J. MOREY, *Les Capucins de Franche-Comté*, Paris, Poussielgue frères, 1882, in-12, 410 p.

Digitized by Google

GANNAT (Allier), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1620. De 1620-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de l'Allier, série H; *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94.

GENÈVE (Suisse). — Couvent de Rive fondé par les comtes de Savoie en 1256. De 1256-1517, à la prov. des Fr. Mineurs de Bourgogne. De 1517-1535, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. En 1535, les religieux fidèles, chassés par les protestants, se retirèrent au couvent de Chambéry. — EUBEL, *Prov.*, 35; *Ann. Min.*, IX, 64, 335; XIII, 149, 263, 385; *Obituaire des Cordeliers de Genève*, dans *Mém. et docum. publiés par l'Acad. Salésienne*, XXVII, 1904, 235-257; P.-A. BÜRGLER, *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, 31.

— Couvent de Capucins de la province de Savoie, non mentionné en 1748 par le *Bull. Cap.*, V, mais cité par LECESTRE en 1768, p. 99.

— Monastère des Clarisses de Sainte-Croix, fondé par Yolande de Savoie en 1477. Les moniales, chassées par les protestants, se retirèrent en 1535 à Annecy. — Th. DUFOUR, *Notes sur le couvent de Sainte-Claire à Genève*, dans *Mém. et doc. publiés par la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, XX, 1879, 126; P. A. BÜRGLER, *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, 146; *Arch. francisc. hist.*, II, 454; *Ann. Min.*, XIII, 44, 497; XIV, 57; *Gall. christ.*, XVI, col. 506-507. Cf. ANNECY.

— A Saint-Laurent près de Genève, maison pour des femmes du Tiers-Ordre, autorisée par Nicolas V, à la demande d'Anne de Chypre, en 1454. — *Ann. Min.*, XII, 235.

GEX (Ain), ch.-l. d'arr. — Couv. de Capucins fondé en 1622. De 1622-Révolution, à la prov. de Savoie. — Arch. dép. de l'Ain, H 533-537; *Bull. Cap.*, V, 399; Abbé BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 141.

GIEN (Loiret), ch.-l. d'arr. — Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1500. — *Arch. francisc. hist.*, II, 454; *Ann. Min.*, XVIII, 197; FODÉRÉ, 2e part., 195; GONZAGA, 791; LEBEUF, *Mém. concernant l'hist. d'Auxerre*, Auxerre 1855, t. II, p. 97, 276, 316, 365; *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, n° 855; Arch. comm. de Dijon, D 62; L.-A. MARCHAND, *Hist. de la ville ... de Gien*, 1885, fait remonter la fondation à 1497 et l'attribue à Anne de Beaujeu, p. 44.

GIGNAC (Hérault), arr. de Lodève, ch.-l. de c. — Couvent fondé avant 1343. De 1343-1517, à la prov. des Fr. Min. de Provence. De 1517-1625, à la prov. des Conventuels de Saint-Louis. De 1625-1771, à la prov. des Conv. de Saint-Roch. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — EUBEL, *Prov.*, 36; LECESTRE, 81.

GIROMAGNY (Territoire de Belfort), ch.-l. de c. — Couvent de Cordeliers fondé en 1663, mentionné par le *Gallia christ.*, XV, 110, mais ne figurant sur aucune liste officielle de couvents.

GRANDSON (Suisse), cant. de Vaud. — Couvent fondé avant 1308 par des religieux venus de Liserne. De 1308-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1554, à la prov. des Conven-

Digitized by Google

tuels de Saint-Bonaventure. Supprimé par les protestants en 1554. — EUBEL, *Prov.*, 35; *Ann. Min.*, IX, 78; *Regestum Clementis papae V*, p. 2885-6; B. FLEURY, *Quelques notes sur la fondation et la suppression du couv. des Cordeliers de Grandson*, dans *Rev. d'hist. eccl. suisse*, I, Staus, 1907, 133-137; Fr. DUBOIS, *Quelques notes sur les Cordeliers de Grandson*, ibid., III, 1909, 47-50; P. A. BÜRGLER, *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, 33.

GRAY (Haute-Saône), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé en 1283 par Otton V, comte palatin de Bourgogne. De 1283-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de la Haute-Saône, H 867-886; EUBEL, *Prov.*, 35; *Gallia christ.*, XV, 76, 82 (Instrum., 98); *Ann. Min.*, V, 1245 272; LECESTRE, 81; Ch. GODARD, *Les Cordeliers de Gray et le corps de ville*, dans *Bull. de la Soc. grayloise d'émulation*, 1905, 97-113; *Rev. d'hist. francisc.*, III, 275, 284.

— Couvent de Capucins fondé en 1588 par Renée de Gray, femme de François de Vergy. De 1588-1618, à la prov. de Lyon. De 1618-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — Nécrologe, 1557-1784, Arch. dép. de la Haute-Saône, H, 860; *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95; Abbés GATIN et BESSON, *Hist. de la ville de Gray*, 165.

— Couvent de Tiercelins. — Arch. dép. du Rhône, série H.

— Monastère de Tiercelines fondé en 1611, par des religieuses venues de Salins. — DALLOZ, *Vie de Marg. Borrey* ... Besançon, 1881, 49, 66, 92; *Inv. somm. des arch. comm. de Langres*, 1882, n° 1441; Arch. dép. de la Haute-Saône, H 1007-1018; Abbés GATIN et BESSON, *op. cit.*, 166.

GRENOBLE (Isère). — Couvent fondé avant 1340. De 1340-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de l'Isère, série H, 66 art. (1454-1790); EUBEL, *Prov.*, 35; *Ann. Min.*, IX, 564; XI, 316, 539; XIII, 187; LECESTRE, 810.

— Couvent de Récollets sous le vocable de l'Immaculée-Conception de la Vierge, succédant en 1604 à des Conventuels réformés italiens établis en 1598 ou 1600 à Saint-Martin-le-Vinoux, près de Grenoble. De 1604-1605 au groupement de Récollets dans la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1605-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Arch. dép. de l'Isère, série H, 18 art. (XVIIe-XVIIIe s.) JUVÉNAL, 10, 13; A. LAGIER, *Les Récollets dans le diocèse actuel de Grenoble*, Grenoble, 1913, 7-56; LECESTRE, 102.

— Résidence de Récollets fondée en ville en 1648 (le couvent était hors les murs). De 1648-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Mêmes références; LECESTRE, 102.

— Couvent de Capucins fondé en 1604. De 1604-Révolution, à la

Digitized by Google

prov. de Lyon. — Arch. dép. de l'Isère, série H, 8 art. (XVIIe-XVIIIe s.); *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94.

GRENOBLE (Isère). — Monastère de Clarisses Urbanistes fondé en 1343. Quelques années plus tard toutes les moniales moururent de la peste. — Arch. dép. de l'Isère, série H, 16 art. (XVIIe-XVIIIe s.); *Ann. Min.*, VII, 307, 513; VIII, 18, 349; Guy ALLARD, *Description hist. de la ville de Grenoble*, dans H. GARIEL, *Bibl. hist. et litt. du Dauphiné*, I, 241.

— Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1469. — *Ann. Min.*, XIII, 445; GONZAGA, 790; FODÉRÉ, 2e part., 163; *Arch. francisc. hist.*, X, 610; A. M. de FRANCLIEU, *Jeanne Baile et les Clarisses de Grenoble*, Lyon, 1887; *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, n° 855; XXVIII, Avignon, n° 2648, fol. 130; Guy ALLARD, *loc. cit.*

GUICHE (LA) (Saône-et-Loire), arr. de Charolles, ch.-l. de c. — Couvent de Tiercelins fondé vers 1608, abandonné peu après. — HÉLYOT, *Hist. des Ordres religieux*, Paris, 1792, VII, 279.

GY (Haute-Saône), arr. de Gray, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé le 12 février 1651. De 1654-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95; Arch. dép. de la Haute-Saône, H 861.

HAGUENAU (Bas-Rhin), arr. de Strasbourg, ch.-l. de c. — Couvent fondé au XIIIe siècle. Du XIIIe siècle-1517, à la prov. des Fr. Min. de Strasbourg (ou de Haute-Allemagne). De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Strasbourg. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — EUBEL, *Prov.*, 26; LECESTRE, 81; *France francisc.*, V, 311-312.

IS-SUR-TILLE (Côte-D'Or), arr. de Dijon, ch.-l. de c. — Résidence de Capucins fondé en 1627. De 1627-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 898; LECESTRE, 94.

ISLE-SOUS-MONTRÉAL (L'), aujourd'hui L'ISLE-SUR-SERAIN (Yonne), arr. d'Avallon, ch.-l. de c. — Couvent fondé en 1471. De 1471-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne dans le groupe des Colétans. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de l'Yonne, H 1898; *Ann. Min.*, XIII, 473; GONZAGA, 782; PICQUET, 62; FODÉRÉ, 859; LECESTRE, 80.

ISSOIRE (Puy-de-Dôme), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1608, puis en 1660. A la prov. de Lyon jusqu'à la Révolution. — Arch. dép. du Puy-de-Dôme, série H (XVIIIe s.); *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94; Albert LONGY, *Hist. de la ville d'Issoire*, 1890, 347-352, 382, 477-478.

JUSSEY (Haute-Saône), arr. de Vesoul, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé le 1er mai 1622. De 1622-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95; Abbés CONDRIET et CHATELLET, *Hist. de Jussey*, 95-99.

LANGEAC (Haute-Loire), arr. de Brioude, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1631. De 1631-Révolution, à la prov. de

Digitized by Google

Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94; F.-V. LAGRAVE, *Essai sur l'hist. de la ville de Langeac*, 1857, p. 50.

— Monastère de Tiercelines mentionné par le R. P. APOLLINAIRE, *Essai sur les Franciscaines hospitières*, 25.

LANGOGNE (Lozère), arr. de Mende, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1630. De 1630-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94.

LANGUEDOC. — Custodie des Conventuels de la province Clémentine, érigée en 1771, comprenant les couvents d'Alais, Aubenas, Marvejols, Saint-Chély, Le Puy, Annonay.

LARGENTIÈRE (Ardèche), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé vers 1236. De 1236-1517, à la prov. des Fr. Min. de Provence. De 1517-1625, à la prov. des Conventuels de Saint-Louis. De 1625-1771, à la prov. des Conv. de Saint-Roch. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — *Inv. somm. des arch. comm. de Largentière;* EUBEL, *Prov.*, 36; LECESTRE, 82; A. MAZON, *Notre vieux Largentière*, 1899, 61, 135, 147 (vue du couvent), 153-182, 198-199, 207-8, 215-216, 270, 359.

— Couvent de Récollets fondé en 1635. De 1635-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Arch. comm. de Largentière, GG 12; JUVÉNAL, 173; LECESTRE, 102; A. MAZON, *op. cit.*, 294, 295, 314-316, 371.

LAROCHE-SUR-FORON (Haute-Savoie), arr. de Bonneville, ch.-l. de c. —Couvent de Capucins fondé le 5 février 1617. De 1617-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399; abbé BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise* ... 160.

LAUSANNE (Suisse), ch.-l. du canton de Vaud. — Couvent fondé en 1257. De 1257-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517 à 1535 environ, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. Supprimé à la Réforme protestante, nov. 1536. — EUBEL, *Prov.*, 35; *Ann. Min.*, VIII, 247, 528; IX, 360, 554; *Reg. de Nicolas IV*, éd. E. LANGLOIS, n° 883, 1725; P. ANGLADE, *Bulle relative à la fondation du couv. de Lausanne*, dans *Arch. francisc. hist.*, VII, 549; P. A. BÜRGLER, *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, 32; M. REYMOND, *L'Église Saint-François de Lausanne*, dans *Feuille d'avis de Lausanne*, 1er et 2 août 1906.

— Custodie des Fr. Min. de la province de Bourgogne, comprenant : Grandson, Lausanne, Yverdon, Genève, Chambéry, Grenoble, Moirans, La Chambre. — EUBEL, *Prov.*, 35.

LISERNE, près Grandson (Suisse), cant. de Vaud. — Couvent fondé en 1289, par Othon de Grandson; abandonné avant 1308 par les religieux qui transportèrent leur maison à Grandson. — *Registres de Nicolas IV*, éd. E. LANGLOIS, n° 2162, 2163, 2998; B. FLEURY, *Quelques notes sur la fondation et la suppression du couvent des Cordeliers de Grandson*, dans *Revue d'hist. eccl, suisse*, I, 1907, 134; P. A. BÜRGLER, *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, 33.

Digitized by Google

LONS-LE-SAUNIER (Jura). — Couvent fondé avant 1240. De 1240-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 313 ; Arch. dép. du Jura, série H, 9 reg., 9 cart. (1361-1790); EUBEL, *Prov.*, 35 ; GONZAGA, 786 ; *Ann. Min.*, (1290), V, 246 ; *Anal. francisc.*, II, 546, 548 ; *Arch. francisc, hist.*, X, 523, 537 ; PICQUET, 109 ; FODÉRÉ, 595 ; *Reg. de Nicolas IV*, éd. E. LANGLOIS, n° 3844 ; M. PERROD, *Épitaphes dans l'église des Cordeliers de L.-le-S.*, dans *Le Vieux Lons*, 1910, 167, 217 ; ID., *Notice sur l'église*. . *Ibid.*, 1912-1913, 80-91 ; *Rev. d'hist. francisc.*, III, 276, 284-285.

— Couvent de Capucins fondé le 25 octobre 1612, puis en 1733. La première fondation dépendait de la prov. de Lyon. La seconde releva de la prov. de Franche-Comté jusqu'à la Révolution. — Arch. dép. du Jura, série H, 99 pièces (1772-1792); *Bull. Cap.*, V, 400 ; LECESTRE, 95.

— Couvent de Tiercelins. — Arch. dép. du Rhône, série H.

— Monastère de Clarisses Urbanistes fondé en ville avant 1294 et transféré en 1337 dans le faubourg. — Arch. dép. du Jura, série H, 21 reg., 8 cart. (1332-1790) ; *Gallia christ.*, XV, 316-319 ; *Ann. Min.*, VI, 461 ; VIII, 141, 472 ; FODÉRÉ, 595 ; J. CERNESSON, *L'Abbaye de Sainte-Claire ...*, dans *Le Vieux Lons*, 1909, 97, 145, 199, 241 ; 1910, 11, 103 ; *Rev. d'hist. francisc.*, II, 385-388 ; III, 285 ; *Cat. gén. des Mss.*, XXXIII, Besançon, coll. Dunand, n° 30, ff. 603-619 ; n° 46, ff. 41-43 ; Bibl. nat., nouv. acquis. franç., 5272, fol 245.

— Monastère de Tiercelines fondé en 1644. — Arch. dép. du Jura, série H, 29 reg., 11 cart. (XVIe s.-1790) ; DALLOZ, *Vie de Marg. Borrey ...*, Besançon 1881, 66 ; P. REVIGNY, *L'ancien couvent des Tiercelines ...*, dans *Le Vieux Lons*, juillet 1908.

LOUHANS (Saône-et-Loire), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé en 1624 dans un ermitage de Saint-Claude, transféré l'année suivante dans l'île de Louhans sur la Valière. De 1624-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 313 ; LECESTRE, 80 ; COURTÉPÉE, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., III, 296.

LURE (Haute-Saône), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1627, puis en 1671. Jusqu'à la Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 400 ; LECESTRE, 95 ; abbé L. BESSON, *Mem. hist. sur l'abbaye et la ville de Lure*, 1846, donne comme première date 1624 et comme seconde 1665, p. 142 ; *Rev. d'hist. francisc.*, IV, 221.

LUXEUIL (Haute-Saône), arr. de Lure, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé le 21 juillet 1619. De 1619-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — Arch. dép. de la Haute-Saône, H 862 ; *Bull Cap.*, V, 400 ; LECESTRE, 95 ; Fx GRANDMOUGIN et Ate GARNIER, *Hist. de ... Luxeuil*, 1866, in-fol., 14.

Digitized by Google

LYON (Rhône). — Grand Couvent, ou de Saint-Bonaventure, fondé avant 1245. De 1245-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. du Rhône, série H, 20 art. (XVIIe-XVIIIe s.); EUBEL, *Prov.*, 35; GONZAGA, 778; *Ann. Min.* (1245), III, 445, 293; IV, 399, 404; V, 227, 228, 526; 230; VII, 40; VIII, 56; *Anal. francisc.*, II, 69, 70, 85, 86, 87, 109, 126, 135, 185, 546, 548, 560; PICQUET, 6; FODÉRÉ, 109, 115, 382, 691; *Reg. de Nicolas IV*, éd. E. LANGLOIS, n° 946; J.-B. BAZIN, *Remarques sur le grand couv. de St-Bonav. de Lyon;* PAVY, *Les Grands Cordeliers de Lyon*, Lyon, 1835; LECESTRE, 81; Abbé Ad. VACHET, *les Anciens couvents de Lyon*, 1895, 333-349.

— Custodie des Fr. Min. de la prov. de Bourgogne. — EUBEL, *Prov.*, 35.

— Couvent de l'Observance, ou de Notre-Dame des Anges fondé en 1493. De 1493-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. du Rhône, série H, 8 art. (XVIe-XVIIIe s.); GONZAGA, 780; *Anal. francisc.*, II, 546, 548; *Arch. francisc. hist.*, X, 500, 534; PICQUET, 25; FODÉRÉ, 957; LECESTRE, 81; PAVY, *Les Cordeliers de l'Observance*, Lyon; *Les Cord. de l'Observance*, dans *Revue du Lyonnais*, III, 1836, 257-340; Ad. VACHET, *op. cit.*, 461-462.

— Couvent de Récollets fondé en 1622. De 1622-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Arch. dép. du Rhône, série H, 26 art. (XVIIe-XVIIIe s.); JUVÉNAL, 108; LECESTRE, 102; Ad. VACHET, *op. cit.*, p. 519-527.

— Province des Récollets, dite plus communément de Saint-François. — LECESTRE, 101-102.

— Couvent de Capucins, dit de Saint-François, fondé en 1575. Jusqu'à la Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. du Rhône, série H, 6 art.; *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94; Ad. VACHET, *op. cit.*, 181-190; *Rev. d'hist. francisc.*, IV, 302.

— Couvent de Capucins, dit de Saint-André, fondé en 1622. Jusqu'à la Révolution, à la prov. de Lyon — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94; Ad. VACHET, *op. cit.*, 185 sqq.

— Province de Capucins, érigée en 1580, sous le titre de Saint-Bonaventure. — *Rev. d'hist. francisc.*, IV, 301 et suiv.

— Couvent de Tiercelins à la Guillotière, fondé en 1606 par le duc et la duchesse de Mayenne, appartenant en 1768 à la prov. de Lyon. — Arch. dép. du Rhône, série H; LECESTRE, 86; *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, fonds Coste, n° 280, n° 950 (BULLIOUD, *Lugdunum sacro-profanum*, fol. 204, 232); XLII, Suppl. III, Lyon, n° 2287, n° 2321, 1°; Ad. VACHET, *op. cit.*, 475-507.

— Résidence de Tiercelins, rue Bellecordière, fondée en 1629,

Digitized by Google

appartenant en 1768 à la prov. de Lyon. — LECESTRE, 86; Ad. VACHET, *op. cit.*, p. 485.

LYON. — Province de Tiercelins antérieure à 1768.— LECESTRE, 85-86.

— Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1598 par des religieuses venues de Bourg. — *Gallia christ.*, IV, 314-315; FODÉRÉ, 2e part., 203; *Notice hist. sur le monastère de Sainte-Claire de Lyon*, Lyon, 1869, in-8o, 16 p.; Ad. VACHET, *op. cit.*, 299-313; *Les Pauvres Dames de l'Ordre de Sainte-Claire dans la cité lyonnaise*, Lyon, 1898-1899, 2 vol. in-8o; *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, no 1137; fonds Coste, no 289; no 950 (BULLIOUD, *Lugdunum sacro-profanum*, fol. 268).

— 1er Monastère des Tiercelines, dit de Sainte-Élisabeth, place Bellecour, fondé en 1615-1617 par des religieuses venues de Salins. — *Cat. gén. des Mss.*, t. XXX, Lyon, no 862; fonds Coste, no 294, 1093, 1128; DALLOZ, *Vie de Marg. Borrey* ... Besançon, 1881, 66; Ad. VACHET, *op. cit.*, 352-353.

— 2e Monastère des Tiercelines, dit des Deux Amants, à Vaise, confirmé en avril 1672 (Mss. de la Chambre des Députés, no 351, fol. 466). D'après le *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, fonds Coste, no 293, il aurait été situé Place Louis-le-Grand, vendu en 1747 et la communauté réunie au 1er monastère des Deux-Amants de Vaise. — Ad. VACHET, *op. cit.*, p. 353-356.

— 3e Monastère de Tiercelines, transféré à Lyon, de Montluel, octobre 1665, établi dans le quartier de La Balme Saint-Clair, dit aussi des Colinettes. Il existait encore en 1791. — *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, no 1695; fonds Coste, no 295; XLII, Suppl. III, Lyon, no 2312, ff. 13-15; Mss. de la Chambre des Députés, no 350, fol. 297, 301; Ad. VACHET, *op. cit.*, 356-360.

MACON (Saône-et-Loire). — Couvent fondé vers 1255. De 1255-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 313-315; EUBEL, *Prov.*, 35; GONZAGA, 780; *Ann. Min.*, V, 330; PICQUET, 15; FODÉRÉ, 416; LECESTRE, 81; Abbé RAMEAU, *Les Anciens couvents des Dominicains et des Cordeliers à Mâcon*, dans *Rev. Soc. litt. Ain*, XII (1883), 38-45.

— Couvent de Capucins fondé en 1604. Jusqu'à la Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, série H; *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94.

MARCIGNY (Saône-et-Loire), arr. de Charolles, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé en 1625. De 1625-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, série H, 1 liasse (XVIe-XVIIIe s.); JUVÉNAL, 125; LECESTRE, 101.

MARINGUES (Puy-de-Dôme), arr. de Thiers, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets de Saint-Michel, près Maringues, fondé en 1613.

Digitized by Google

De 1613-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — JUVÉNAL, 65; LECESTRE, 101.

MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). — Couvent de Tiercelins fondé en 1740, consacré en 1749; appartenant en 1768 à la prov. de Lyon. — LECESTRE, 86; A. FABRE, *Les Rues de Marseille*, III, 256.

MARVEJOLS (Lozère), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé vers 1273. De 1273-1517, à la prov. des Fr. Min. de Provence. De 1517-1625, à la prov. des Conventuels de Saint-Louis. De 1625-1771, à la prov. des Conv. de Saint-Roch. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de l'Aveyron, D 510, E 564, 657; Arch. dép. de la Lozère, H 279-280; EUBEL, *Prov.*, 36; LECESTRE, 81; Léon DENISY, *Notice topogr. et hist. sur le canton de Marvejols*, I (1876), 182-189.

— Couvent de Capucins fondé en 1623. De 1623-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 943; L. DENISY, *op. cit.*, I, 195-198.

MENDE (Lozère). — Couvent fondé avant 1230. De 1230-1517, à la prov. des Fr. Min. de Provence. De 1517-1625, à la prov. des Conventuels de Saint-Louis. De 1625-1771, à la prov. des Conv. de Saint-Roch. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de la Lozère, H 196-243; *Reg. de Nicolas IV*, éd. E. LANGLOIS, n° 4087; EUBEL, *Prov.*, 36; *Ann. Min.*, V, 277; Cl. BRUNEL, *Necrologium Fr. Min. Mimatensium*, dans *Anal. francisc.*, V, 1-41; LECESTRE, 81.

— Couvent de Capucins fondé en 1620. De 1620-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de la Lozère, H 283-307; *Bull. Cap.*, 397; LECESTRE, 94.

MIGETTE (Doubs), arr. de Besançon, cant. d'Amancey, comm. du Crouzet. — Monastère de Clarisses Urbanistes fondé vers 1321. Réuni en 1788 avec Sainte-Claire de Lons-le-Saunier. — Arch. dép. du Jura, série H, Clarisses de Lons-le-Saunier; Marquis TERRIER DE LORAY, *L'Abbaye de Migette*, dans *Mém. de l'Acad. des sciences... de Besançon*, 1888, 122-141; *Rev. d'hist. francisc.*, II, 388-398; *Gallia christ.*, XV, 321-322; *Cat. gén. des Mss.*, XXXIII, Besançon, coll. Dunand, n° 30, f. 691-713.

MOIRANS (Isère), arr. de Saint-Marcellin, ch.-l. de c. — Couvent fondé en 1220 (?). De 1220-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. Le ms. 1731 de la Bibl. de Grenoble, nouvelle cote R. 354, t. VII, contient aux ff. 129-136 le testament de Guillelmeta Galiane, daté de 1424, qui entre autres dispositions prescrit un legs « conventui Fratrum Minorum de Chyrenco ». Le même document renfermant plus bas un autre legs pour le couvent de *Moyrenco* (Moirans), nous en inférons que *Chyrenco* est une faute de lecture pour *Moyrenco*, aucun couvent n'ayant été jamais signalé à Chirens (Isère). — Arch. dép. de l'Isère, série H, 32 art. (1537-XVIIIe s.); EUBEL, *Prov.*, 35;

Digitized by Google

LECESTRE, 81 ; CLERC-JACQUIER, *Monogr. rel. hist. de Moirans*, 1850, 199-222.

MONISTROL-SUR-LOIRE (Haute-Loire), arr. d'Yssingeaux, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1634. De 1634-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397 ; LECESTRE, 94

MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE (Puy-de-Dôme), arr. de Riom, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1659. De 1659-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. du Puy-de-Dôme, série H (XVIIIe s.) ; *Bull. Cap.*, V, 398 ; LECESTRE, 94.

MONTBÉLIARD (Doubs), ch.-l. d'arr. — Monastère de Clarisses signalé à l'année 1430, par les *Ann. Min.*, X, 176, 478 ; aucune mention dans l'*Inv. somm. des Arch. comm.* ni dans les historiens locaux.

MONTBRISON (Loire), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé en 1266. De 1266-1515, à la prov. des Fr. Min. de Bourgone. De 1515-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de la Loire, série H, 2 reg., 14 liasses (XII-XVIe s.) ; *Revue francisc.*, 1884, 21 (fait remonter la fondation avant 1233) ; EUBEL, *Prov.*, 35 ; GONZAGA, 780 ; *Ann. Min.*, IV, 326 ; *Arch. francisc. hist.*, X, 506, 508, etc. ; PICQUET, 20 ; FODÉRÉ, 471 ; LECESTRE, 81 ; *Réforme des Cordeliers de Montbrison*, 1523 ; dans *Bull. de la Diana*, XIV, 1906, 54 ; A. BROUTIN, *Hist. des couvents de Montbrison* ... 1874, I, 91-294.

— Couvent de Récollets fondé en 1640. De 1640-Révolution, à la prov. de Saint-François. — JUVÉNAL, 178 ; A. BROUTIN, *op. cit.*, I, 297-302 ; LECESTRE, 102.

— Couvent de Capucins fondé en 1609. De 1609-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 398 ; LECESTRE, 94 ; A. BROUTIN, *op. cit.*, I, 305-311.

— Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1498. Il subsista jusqu'à la Révolution. Les Récollets furent substitués aux Fr. Min. dans sa direction, par un bref du 19 nov. 1640. — *Arch. francisc. hist.*, II, 454 ; GONZAGA, 791 ; *Gallia christ.*, IV, 312-313 ; FODÉRÉ, 2e part., 188 ; A. BROUTIN, *op. cit.*, I, 315-372 (reprod. du sceau) ; A. LE COMTE, *Recherches sur les anciennes religieuses de Sainte-Claire de Montbrison*, Saint-Étienne, 1882, in-8° ; J.-M. de LA MURE, *Chronique de la très dévote abbaye ... de Sainte-Claire de Montbrison*, Montbrison, 1656 ; JUVÉNAL, 178.

MONT-CALVAIRE-LEZ-ROMANS. — Cf. ROMANS.

MONTÉLIMAR (Drôme), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé vers 1224, par les Adhémar, dont la chapelle était sous le vocable de Sainte-Agnès. De 1261-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conv. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. Clementine des Conventuels. — Arch. dép. de la Drôme, série H ; EUBEL, *Prov.*, 35 ; *Gallia christ.* nova (1715), I, instr., 149 ; BRUN-DURAND, *Dict. topogr. de la Drôme*, 229 ; *Ann. Min.*, IV, 174 ; VII, 92 ; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, 83, n° 689 ; 108, n° 874 ; LECESTRE, 82.

Digitized by Google

MONTÉLIMAR (Drôme). — Couvent de Récollets de Saint-Jean-Baptiste, fondé en 1616 sur les ruines d'une commanderie des Hospitaliers. De 1616-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François; les bâtiments servent aujourd'hui pour le collège. — Arch. dép. de la Drôme, série H; BRUN-DURAND, *loc. cit.*; JUVÉNAL, 74; LECESTRE, 102.

— Couvent de Capucins, fondé en 1642. De 1642-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de la Drôme, série H; *Bull. Cap.*, V, 398; LECESTRE, 94.

MONTFERRAND (Puy-de-Dôme), comm. de Clermont. — Couvent fondé vers 1224. De 1224-1240, à la prov. de France ou à celle de Provence. De 1240-1515, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1515-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. du Puy-de-Dôme, série H; EUBEL, *Prov.*, 35; GONZAGA, 783; *Ann. Min.*, I, 278; II, 226; *Arch. francisc. hist.*, X, 498-558; PICQUET, 75; FODÉRÉ, 329; LECESTRE, 80; A. TARDIEU, *Hist. de la ville de Montferrand*, 51-53 (reprod. des sceaux).

— Couvent de Récollets de Saint-Joseph, près Montf., fondé en 1619. De 1619-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — JUVÉNAL, 86; LECESTRE, 101; A. TARDIEU, *op. cit.*, 54-55, et *Gr. Dict. du dép. du Puy-de-Dôme*, 228.

— Monastère de Tiercelines, transféré à Clermont en 1658. — DALLOZ, *Vie de Marg. Borrey*, 1888, 66; A. TARDIEU, *Hist. de Montf.*, 60.

MONTIGNY-LES-VESOUL (Haute-Saône). — Monastère de Clarisses Urbanistes fondé en 1286. — *Gallia christ.*, XV, 319-320; *Ann. Min.*, V, 283 (sous le nom de *Monte-nigro* in dioec. Bixentina); *Bibl. Éc. Chartes*, 1876, XXXVII, 529; *Rev. d'hist. francisc.*, II, 398-402; *Cat. gén. des Mss.*, XXXIII, Besançon, coll. Dunand, n° 30, ff. 713-725; Arch. dép. du Doubs, ms. 39, ff. 117-126; L'hist. du monast., écrite par M. Vannier en 1853, se trouve aux archives de la Bibl. de l'Acad. des sciences... de Besançon.

MONTLUÇON (Allier), ch.-l. d'arr. — Couvent d'Observants fondé en 1445. De 1445-1517, à la vicairie observante dans la prov. des Fr. Min. de Touraine jusque vers 1450, puis dans celle de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de l'Allier, série H; GONZAGA, 784; *Ann. Min.*, XI, 147, 155; XIII, 398, 415; XV, 346; *Gallia christ.*, II, 68, 88; *Anal. francisc.*, II, 428; 478; PICQUET, 92; Fodéré, 695; LECESTRE, 80; Abbé Jean-Baptiste FOUILHOUX, *Vic-le-Comte*, 222.

— Couvent de Capucins fondé en 1600. De 1600-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de l'Allier, série H; *Bull. Cap.*, V, 398; LECESTRE, 94.

MONTMÉLIAN (Savoie), arr. de Chambéry, ch.-l. de c. — Cou-

Digitized by Google

vent de Capucins fondé en 1586 par un seigneur de Montmaieur. De 1586-1610, à la prov. de Lyon. De 1610-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399; Abbé Besson, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 324.

MORGES (Suisse), cant. de Vaud. — Couvent de Colétans mentionné en 1497. De 1497-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1517-1530, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. Détruit par les Protestants en 1530; les religieux se réfugièrent à Cluses. — *Ann. Min.*, XV, 92; *Anal. francisc.*, II, 546, 548; *France francisc.*, 1922, t. V, p. 453; *Arch. francisc., hist.*, X, 535; Fodéré, 842; P. Anglade, *Les Cordeliers de Morges*, dans *Revue historique vaudoise*, Lausanne, 1914, 139-154; P. A. Bürgler, *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, 39; Abbé Besson, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 161.

MORGEX (Italie), val d'Aoste. — Couvent de Capucins fondé en 1626. De 1626-Révolution à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399; abbé Besson, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 279.

MOULINS (Allier). — Couvent de Capucins fondé en 1601, puis en 1666. Jusqu'à la Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de l'Allier, série H : indulgences (xviie-xviiie s.); authentiques de reliques (1693-1726); professions de religieux (1736-1753); *Bull. Cap.*, V, 398; Lecestre, 93; H. Faure, *Hist. de Moulins*, II (1900), 271-273.

— Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1641. — Arch. dép. de l'Allier, série H; *Arch. francisc. hist.*, II, 454; VIII, 126; *Gallia christ.*, IV, 507; *Ann. Min.*, X, 57; Fodéré, 2e part., 68; *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, n° 855.

MOULINS-ENGILBERT (Nièvre), arr. de Château-Chinon, ch.-l. de c. — Couvent de Tiercelins fondé en 1629, appartenant en 1768 à la prov. de Lyon. — Arch. dép. du Rhône, série H; Lecestre, 86; V. Gueneau, *Moulins-Engilbert, les églises et les établ. rel.*, 1890, 17-19.

MOUTIERS-EN-TARENTAISE (Savoie), ch.-l. d'arr. — Couvent de Colétans, voir SAINT-MICHEL-SUR-MOUTIERS.

— Couvent de Capucins fondé en 1612. De 1612-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399.

— Monastère de Clarisses Urbanistes existant en 1627. — J.-M. Emprin, *Les Dames de Sainte-Claire Urbanistes de Moutiers*, de 1627 à 1793, dans *Mém. et docum. de l'Acad. de la Val d'Isère*, nouv. série, 3e vol., 1er livre, 1925, 1-71; Durandard, *Notes sur les Clarisses de Moutiers*, dans *Recueil des mém. et docum. de l'Acad. de la Val d'Isère*, 7e vol., Chambéry, 1897-1902, 64-66; (Les *Ann. Min.*, X, 353, mentionnent des Clarisses au diocèse de Tarentaise en 1422, de même que des Fr. Min. et des Clarisses au dioc. de Saint-Jean-de-Maurienne, 1364, VIII, 505).

Digitized by Google

MUCIACUM, au diocèse d'Autun. — Couvent de Colétans mentionné en 1451. — *Ann. Min.*, XII, 556.

MURE (LA) (Isère), arr. de Grenoble, ch.-l. de c. — Hospice de Capucins fondé le 6 mai 1643. De 1643-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de l'Isère, série H, 1 art. (XVIIIe s.); *Bull. Cap.*, V, 398; LECESTRE, 94; A. FAYOLLE, *La Mure et la Macésine*, 64-67.

MYANS (NOTRE-DAME DE) (Savoie), arr. de Chambéry, cant. de Montmélian. — Couvent de Colétans fondé vers 1458. De 1458-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1729, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1729-1771, à la custodie indépendante des Fr. Min. de Savoie. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Turin. — GONZAGA, 789; *Ann. Min.*, XIII, 77, 502; *Anal. francisc.*, II, 546, 548; PICQUET, 174; FODÉRÉ, 797; P. ANGLADE, *Notes sur la custodie de Savoie*, dans *Arch. francisc. hist.*, VII, 409, 423; cf. aussi X, 498-558.

NION (Suisse), cant. de Vaud. — Couvent fondé par Louis de Savoie en 1285. De 1340-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1530, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. Détruit en 1536 par les Protestants. — EUBEL, *Prov.* 35, « Nividunum » y est faussement traduit par Yverdon; P.A. BÜRGLER, *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, 33; *France francisc.*, V, 454.

NOTRE-DAME-DE GRACE (Saône-et-Loire), arr. de Mâcon, cant. de Saint-Gengoux-le-Royal, comm. de Savigny-sur-Grosne. — Couvent fondé en 1668. De 1668-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 316; HERMANT, *Hist. des Ordres religieux*, Rouen, 1710, II, 177; LECESTRE, 81; M. CANAT DE CHIZY, *Note sur le pélerinage de N.-D. de Grâce*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, VII, 92-95.

NOTRE-DAME DES ANGES. Cf. LYON.

NOTRE-DAME DE MYANS. Cf. MYANS.

NOZEROY (Jura), arr. de Poligny, ch.-l. de c. — Couvent de Colétans fondé vers 1460. De 1460-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. du Jura, série H, 1 cart. (XVIIe-XVIIIe s.); registres (XVIIIe s.); GONZAGA, 786; *Ann. Min.*, XIII, 254; *Anal. francisc.*, II, 546, 548; *Arch. francisc. hist.*, X, 545; PICQUET, 116; FODÉRÉ, 818; LECESTRE, 80.

NUITS (Côte-d'Or), arr. de Beaune, ch.-l. de c. — Hospice de Capucins fondé en 1633. De 1633-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 398; LECESTRE, 93; COURTÉPÉE, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., II, 367; Ch. THEURIET, *Hist. de Nuits-sous-Beaune*, 300-304.

Digitized by Google

NYONS (Drôme), ch.-l. d'arr. — Couvent de Récollets fondé en 1642. De 1642-Révolution, à la prov. de Saint-François; les bâtiments servent aujourd'hui d'hôpital. — Arch. dép. de la Drôme, série H; JUVÉNAL, 199; LECESTRE, 102; BRUN-DURAND, *Dict. topogr. de la Drôme*, 248.

ORBE (Suisse), cant. de Vaud. — Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1426, par Jeanne de Montbéliard, femme de Louis de Chalon; réfugié à Évian en raison de son expulsion par les Protestants en 1528. — *Arch. francisc. hist.*, II, 454; *Ann. Min.*, X, 419; *Gallia christ*,, XVI, 508; P. ANGLADE, *Leurs Excellences de Fribourg et les Clarisses de Vevey et d'Orbe*, dans *Annales Fribourgeoises*, janvier-février 1914; P. A. BÜRGLER, *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, 145-6; Abbé BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des diocèses de Genève, Tarentaise...*, 106-107.

ORGELET (Jura), arr. de Lons-le-Saunier, ch.-l. de c. — Résidence de Capucins fondée en 1695 par M. de Marnix, religieux de l'abbaye de Saint-Claude. De 1695-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — Arch. dép. du Jura, série H, 1 cart. (1707-1774); *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95.

PAGNY (Côte-d'Or), arr. de Beaune, cant. de Seurre. — Couvent de Tiercelins fondé vers 1608, abandonné peu après. — HÉLYOT, *Hist. des Ordres religieux*, Paris, 1792, VII, 279.

PESMES (Haute-Saône), arr. de Gray, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1617. De 1617-1618, à la prov. de Lyon. De 1618-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95.

POLIGNY (Jura), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1613. De 1613-1618, à la prov. de Lyon. De 1618-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — Arch. dép. du Jura, série H, 1 pièce (1617); *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95.

— Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1415. — Arch. dép. du Jura, série H, 1 carton (1412-1785); *Gallia christ.*, XV, 137; FODÉRÉ, 2e part., 39; *Année franciscaine*, Bolbec, 1866, 231; *Cat. gén. des Mss.*, XXI, Poligny, no 2, fol. 1 bis, 2e partie; F.-F. CHEVALIER, *Mém. hist. sur... Poligny*, II, 159-176; P. UBALD D'ALENÇON, *Documents sur la réforme de sainte Colette en France*, dans *Arch. francisc. hist.*, II, 447-456, 600-612; III, 82-97; cf. aussi X, 499.

PONTARLIER (Doubs), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé le 22 juillet 1618. De 1618-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Inv. somm. des Arch. comm. de Portalier*; *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95.

PONT-DE-VAUX (Ain), arr. de Bourg., ch.-l. de c. — Couvent de Colétans fondé en 1471. De 1471-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 313; Arch. dép. de l'Ain, H 529; GONZAGA, 780;

Digitized by Google

Ann. Min., XIII, 473; XVIII, 214; PICQUET, 24; FODÉRÉ, 874; LECESTRE, 81; *Cat. gén. des Mss.*, VI, Pont-de-Vaux, n° 1, ff. 320-387, titres des Cordeliers de Pont-de-Vaux.

PONT-DE-VAUX (Ain). — Monastère de Tiercelines fondé vers 1471, mentionné par FODÉRÉ, 883; *Ann. Min.*, XVIII, 214.

PRIVAS (Ardèche). — Couvent de Récollets fondé en 1644. De 1644-Révolution, à la prov. de Saint-François. — JUVÉNAL, 207; LECESTRE, 102.

PROVENCHÈRES (Haute-Saône), arr. de Vesoul, cant. de Port-sur-Saône. — Couvent d'Observants fondé en 1484. De 1484-1517, à la vicairie observante de la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de la Haute-Saône, H 887; GONZAGA, 787; *Ann. Min.*, XV, 346; PICQUET, 123; FODÉRÉ, 915; LECESTRE, 80; *Rev. d'hist. francisc.*, III, 277.

PUY (LE)-EN-VELAY (Haute-Loire). — Couvent fondé vers 1227. De 1227-1240, à la prov. des Fr. Min. de Provence. De 1240-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de la Haute-Loire, série H, 1 reg., 4 liasses (XIVe-XVIIIe s.); EUBEL, *Prov.*, 34; *Ann. Min.*, II, 171; IV, 522; V, 415; VII, 115; *Gallia christ.*, I, 717; FODÉRÉ, 2e part., 96; LECESTRE, 81; F. DELORME, *Concordat entre les couv. d'Aubenas et du Puy*, dans *Arch. francisc. hist.*, X, 582-585; A. MOLINIER, *Obituaires de la prov. de Sens*, I, LIV, n° 59; Abbé PAYRARD, *Extrait d'un catalogue de fondations faites en faveur des Frères Mineurs du Puy*, dans *Tablettes hist. du Velay*, VII, 132-133.

— Couvent de Capucins fondé en 1609. De 1609-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94.

— Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1425. Il a traversé la Révolution et subsiste encore. — *Arch. francisc. hist.*, II, 454; X, 507; GONZAGA, 791; *Ann. Min.*, X, 99, 391, 453; FODÉRÉ, 2e partie, 93; *Année franciscaine*, Bolbec, 1864, p. 39, 70; *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, n° 855; A. de LAGREVOL, *Document sur le mon. de Sainte-Claire au Puy*, dans *Tablettes hist. du Velay*, V, 595-598.

— Monastère de Tiercelines, fondé avant 1680. — R. P. APOLLINAIRE, *Essai sur les Franciscaines hospitalières*, p. 25.

RAMEAU (Yonne), arr. et cant. de Tonnerre, comm. de Collan. Voir FLEY.

RÉCOLLETS. — Frères Mineurs d'une observance plus stricte, établis en France à la fin du XVIe siècle. Leur premier groupement dans la prov. de Bourgogne date de 1605.

RIOM (Puy-de-Dôme), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé vers 1280. De 1280-1515, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1515-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. comm.

Digitized by Google

de Riom, GG 119 et 120; Arch. dép. du Puy-de-Dôme, série H; EUBEL, *Prov.*, 34; GONZAGA, 783; *Ann. Min.*, IX, 405; *Arch. francisc. hist.*, X, 500, 506, etc.; PICQUET, 81; FODÉRÉ, 581; LECESTRE, 80; *Cat. gén. des Mss.*, XIV, Clermont-Ferrand, n° 701-702 (Journal tenu par le P. TIOLIER, O. M., et son neveu, des événements survenus en Auvergne... de 1731 à 1789); Ed. EVERAT, *Hist. abrégée de Riom*, 41, etc.

RIOM (Puy-de-Dôme). — Couvent de Capucins fondé en 1601. De 1601-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 398; LECESTRE, 94; E. EVERAT, *op. cit.*, 150, etc.

ROANNE (Loire), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1577, puis en 1677. De 1677-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de la Loire, série H, 1 liasse (XVIIe-XVIIIe s.); *Bull. Cap.*, V, 398; LECESTRE, 94; J. GUILLIEN, *Rech. hist. sur Roanne*, p. 305-308 : *Rev. d'hist. francisc.*, IV, 302.

— Couvent de Tiercelines, dit couvent de Sainte-Élisabeth, fondé en 1634 (?). Sept de ses religieuses fondèrent en 1665 le 3e couvent de Lyon. — DALLOZ, *Vie de Marg. Borrey*... Besançon, 1881, 60; Bibl. Maz., 2417; *Cat. gén. des Mss.*, XXI, Roanne, n° 74 (Livre des professions... 1636-1732); Ad. VACHET, *Les Anciens couvents de Lyon*, 356; J. GUILLIEN, *op. cit.*, 311.

ROMANS (Drôme), arr. de Valence (ch.-l. de c. — Couvent fondé en 1252 par les Poitiers-Saint-Vallier. De 1252-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1532, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1532-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la 2e prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de la Drôme, série H, 12 reg., 15 cah., 13 liasses (1252-1790); EUBEL, *Prov.*, 35; GONZAGA, 787; *Ann. Min.*, III, 294; *Arch. francisc. hist.*, X, 525, 528, etc.; PICQUET, 137; FODÉRÉ, 618; LECESTRE, 81; BRUN-DURAND, *Dict. topogr. de la Drôme*, 111; Dr U. CHEVALIER, *Notice hist. sur le couvent des Cordeliers de Romans*, Valence, 1868, in-8°.

— MONT-CALVAIRE. — Couvent fondé en 1517, par Romanet Boffin. Jusqu'à 1612, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1612-1620, à la custodie des Récollets de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Arch. dép. de la Drôme, série H; JUVÉNAL, 37; *Ann. Min.*, XVI, 192; *Arch. francisc. hist.*, X, 528; PICQUET, 160; FODÉRÉ, 612; LECESTRE, 102; ARCHANGE DE CLERMONT, réc., *Mém. pour servir à l'hist. des Huguenots à Romans*... Romans, 1887, in-8°; BRUN-DURAND, *Dict. topogr. de la Drôme*, 298; U. CHEVALIER, *Fondation du Mont-Calvaire de Romans*, dans *Bull. d'hist. eccl. et d'archéol. religieuse des dioc. de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, III, 180 : — *Notice hist. sur le Mont-Calvaire de Romans*, Montbéliard, 1883, in-8°, pl.

— Couvent de Capucins fondé en 1609. De 1609-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de la Drôme, série H; *Bull. Cap.*,

Digitized by Google

V, 398; LECESTRE, 95; Dr U. CHEVALIER, *Notice hist. sur le couvent des Capucins de Romans*, Valence, 1866, in-8°.

— Monastère de Clarisses fondé en 1620. — Arch. dép. de la Drôme, série H, 6 liasses (1618-1790); BRUN-DURAND, *Dict. topogr. de la Drôme*, p. 316; *Année franciscaine*, Bolbec, 1865, 325; Bibl. Maz., 2417; *Cat. gén. des Mss.*, t. XXXIV, Carpentras, n° 1304, ff. 69-94 (Suppliques, lettres, mémoires des Clarisses de Romans, contre les Récollets dudit lieu, 1627); *France francisc.*, IV, 189; Dr U. CHEVALIER, *Notice hist. sur le couvent de Sainte-Claire de Romans, suivie de deux bulles inédites des papes Paul V et Urbain VIII*, Valence, 1870, in-8°.

ROUGEMONT (Doubs), arr. de Baume-les-Dames, ch.-l. de c. — Couvent de Colétans fondé en 1448. De 1448-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — GONZAGA, 786; *Anal. francisc.*, II, 514; PICQUET, 118; FODÉRÉ, 719; LECESTRE, 80; *Rev. d'hist. francisc.*, III, 277; Ch. THURIET, *Ét. hist. sur le bourg de Rougemont*, 37-43.

RUMILLY (Haute-Savoie), arr. d'Annecy, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1612. De 1612-Révolution, à la prov. de Savoie. — Arch. dép. de la Haute-Savoie, série H, 1 cart. (XVIIe-XVIIIe s.); *Bull. Cap.*, V, 399; Abbé BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 142.

— Clarisses réformées par sainte Colette. Lettre du cardinal légat Pierre de Thurey, en date d'Avignon, 24 mai 1410, confirmant à sainte Colette le droit de bâtir un couvent à Rumilly. Original aux Clarisses de Besançon, cité par *Arch. francisc. hist.*, II, 456. Ce monastère n'a pas été fondé.

SAINT-AMAND-DE-MONTROND (Cher), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1622. De 1622-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 93; CHEVALIER DE SAINT-AMAND, *Rech. hist. sur Saint-Amand-Montrond*, 106.

SAINT-AMAND-TALLENDE (Puy-de-Dôme), arr. de Clermont, ch.-l. de c. — Couvent des Récollets du Saint-Esprit près de Saint-Amand fondé en 1612. De 1612-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Arch. dép. du Puy-de-Dôme, série H, 1 art: JUVÉNAL, 60; LECESTRE, 101.

— Monastère de Clarisses Urbanistes fondé en 1650. — Arch. dép. du Puy-de-Dôme, série H, 1 art.; Bibl. Maz., 2417; A. TARDIEU, *Gr. Dict. du dép. du Puy-de-Dôme*, 299.

SAINT-AMOUR (Jura), arr. de Lons-le-Saulnier, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1623 par Jacques Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour. De 1623-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95; C. SAINT-MARC, *Tablettes hist., biogr. et stat. de la ville de Saint-Amour*, dans *Mém. de la Soc. d'ém. du Jura*, 1868, 192-196.

Digitized by Google

SAINT-ANTOINE en Dauphiné. — Custodie de Récollets établie en 1605 et devenue en 1620 la prov. de Saint-François.

SAINT-BONAVENTURE (Province de). — Nom donné à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, après la canonisation du saint en 1482.

— Prov. de Fr. Min. érigée en 1503 avec les Couvents de Colétans et d'autres anciens couvents de Bourgogne nouvellement réformés. Elle subsista jusqu'en 1771.

— Prov. des Conventuels séparés des Fr. Min. de Bourgogne en 1517. Elle subsista de 1517 à 1771, où elle passa en partie dans la prov. Clémentine.

— Prov. des Fr. Min. devenus Conventuels en 1771. Elle subsista jusqu'à la Révolution.

SAINT-BONNET-LE-CHATEAU (Loire), arr. de Montbrison, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1621. De 1621-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 94; LECESTRE, 94; J. CONDAMIN et L. LANGLOIS, *Hist. de Saint-Bonnet-le-Château*, 162-163, 202-206.

SAINT-CHAMOND (Loire), arr. de Saint-Étienne, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1601. De 1621-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 397; LECESTRE, 94; J. CONDAMIN, *Hist. de Saint-Chamond*, 265-287, 302, 353-355.

SAINT-CHÉLY-DU-TARN ou SAINT-CHÉLY-D'APCHER (Lozère), arr. de Florac, cant. de Sainte-Enimie. — Couvent fondé avant 1297. De 1297-1517, à la prov. des Fr. Min. de Provence. De 1517-1625, à la prov. des Conventuels de Saint-Louis. De 1625-1771, à la prov. des Conv. de Saint-Roch. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de la Lozère, H 244-278; EUBEL, *Prov.*, 36; LECESTRE, 81.

SAINT-CLAUDE (Jura), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1636. De 1636-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — Arch. dép. du Jura, série H, 1 cart. (XVIIe-XVIIIe s.); *Bull. Cap.*, V, 400; LECESTRE, 95.

SAINT-ÉTIENNE (Loire). — Couvent de Capucins fondé en 1619. De 1619-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 398; LECESTRE, 94, Victor JANNESSON, *Monogr. et hist. de la ville de Saint-Étienne*, 73, 75.

SAINT-EYNARD (Isère), arr. et cant. de Grenoble, comm. de Corenc. — Couvent de Récollets fondé en 1615. De 1615-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — JUVÉNAL, 81; A. LAGIER, *Les Récollets dans le diocèse actuel de Grenoble*, Grenoble, 1913, 57-63; LECESTRE, 101.

SAINT-FERJEUX (Doubs), comm. de Besançon. — « Requête du provincial du Tiers-Ordre de Saint-François, à l'effet d'obtenir l'église de Saint-Ferjeux, près de Besançon, pour l'installation d'un couvent de ses religieux » (1625). *Cat. gén. des Mss.*, XXXIII, Besançon, coll. Chifflet, n° 12, fol. 150.

SAINT-FRANÇOIS (Province de). — Province de Récollets fondée

Digitized by Google

en 1620, faisant suite à la custodie de Saint-Antoine en Dauphiné. Cf. p. 459.

SAINT-GALMIER (Loire), arr. de Montbrison, ch.-l. de c. — Couvent de Conventuels fondé en 1630. De 1630-1771, à la prov. des Conv. de Saint-Bonavénture. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. de la Loire, série H, 1 liasse (XVIIe-XVIIIe s.); *Gallia christ.*, IV, 199 (qui les appelle à tort des Récollets); FRANCHINI, *Status religionis franciscanae Minorum Conventualium*, Rome, 1682, sous le nom de « S. Baldomer »; LECESTRE, 81.

SAINT-GENIS-LAVAL (Rhône), arr. de Lyon, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets de Sainte-Catherine près Saint-Genis, fondé en 1605. De 1605-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — JUVÉNAL, 26; LECESTRE, 102.

SAINT-GERMAIN-LAVAL (Loire), arr. de Roanne, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé en 1624. De 1624-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Arch. dép. de la Loire, série H, 1 liasse (XVII-XVIIIe s.); JUVÉNAL, 145; LECESTRE, 102.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (Savoie), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1578. De 1580-1610, à la prov. de Lyon. De 1610-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399; Abbé TRUCHET, *Saint-Jean-de-Maurienne au* XVIe *s.*, 382-385.

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (Haute-Savoie), ch.-l d'arr. — Hospice de Capucins fondé en 1602, érigé en couvent le 5 déc. 1647. De 1647-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399; Abbé BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...* 167.

SAINT-MARCELLIN (Isère), ch.-l. d'arr. — Couvent de Récollets fondé en 1620. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Arch. dép. de l'Isère, série H, 1 art. (XVIIIe s.); JUVÉNAL, 90; LECESTRE, 102; A. LAGIER, *Les Récollets dans le diocèse actuel de Grenoble*, Grenoble, 1913, 91-102.

SAINT-MAURICE-EN-VALAIS (Suisse). — Couvent de Capucins fondé en 1611. De 1611-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399; P. A. BÜRGLER *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, 657.

SAINT-MICHEL-SUR-MOUTIERS (Savoie), arr. et cant. de Moûtiers. — Couvent de Colétans, fondé en 1471. De 1471-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement colétan. De 1503-1729, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1729-1771, à la custodie indépendante des Fr. Min. de Savoie. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Turin. — *Ann. Min.*, XIII, 473; GONZAGA, 789; PICQUET, 181; FODÉRÉ, 851; F.-M. MILLION, *Chronique du Mont-Saint-Michel, dit des Cordeliers, à Moûtiers*, Moûtiers, 1867, in-8°; *Arch. francisc. hist.*, VII, 409, 423; X, 507-508, 541.

SAINT-POURÇAIN (Allier), arr. de Gannat, ch.-l. de c. — Cou-

Digitized by Google

vent fondé avant 1278. De 1278-1515, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1515-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — EUBEL, *Prov.*, 34; GONZAGA, 784; PICQUET, 88, FODÉRÉ, 539; LECESTRE, 80; *Arch. francisc. hist.*, X, 510, 518.

SAINT-ROMAIN-LA-VIRVÉE (Isère), arr. de la Tour du Pin, cant. de Crémieu. — Couvent de Fr. Min. mentionné à l'année 1237 dans la custodie de Vienne en Dauphiné, prov. de Provence, ne paraît plus postérieurement dans les listes de couvents. — *Ann. Min.*, 1237, II, 429; *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, fonds Coste, n° 360.

SAINT-VALLIER (Drôme), arr. de Valence, ch.-l. de c. — Couvent de Tiercelins fondé en 1643, sous le titre de Notre-Dame des Sept-Douleurs, appartenant en 1768 à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de la Drôme, 2 reg., 2 cah., 2 liasses (1643-1790); BRUN-DURAND, *Dict. topogr. de la Drôme*, 363; LECESTRE, 86; A. CAISE, *Hist. de Saint-Vallier*, 140-147; E. FAYARD, *Not. hist. sur Saint-Vallier*, 71-73; P. VALLERNAUD, *Notes complémentaires à l'hist. de Saint-Vallier*, dans *Bull.. Soc. d'archéol. de la Drôme*, LVII (1923), 261-277, 349-355.

SAINTE-COLOMBE-LES-VIENNE (Isère), arr. et cant. de Vienne. — Couvent mentionné en 1217. De 1217-1240, probablement à la prov. des Fr. Min. de Provence. De 1240-1503, à la prov. des Fr. Mineurs de Bourgogne. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Mineurs de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la province des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de l'Isère, série H; Arch. dép. du Rhône, série H, 6 art. (XVIIe-XVIIIe s.); EUBEL, *Prov.*, 34; *Ann. Min.*, I, 278; III, 446; V, 87, 164, 243, 292; VI, 302; IX, 414; *Gallia christ.*, XVI, Instrum., 50, 51, 95; GONZAGA, 787; PICQUET, 133; FODÉRÉ, 353, 470, 691; LECESTRE, 81; *Arch. francisc. hist.*, X, 535, 546.

— Monastère de Clarisses, antérieur à 1608. — MERMET aîné, *Chron. rel. de la ville de Vienne*, 172.

SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES (Bas-Rhin), comm. de Gœrstorff, arr. de Wissembourg, cant. de Woerth-sur-Sauer. — Couvent de Conventuels fondé en 1737. De 1737-1771, à la prov. des Conv. de Strasbourg. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — *France francisc.*, V, 311, 312; LECESTRE, 81 (identific. fautive).

SAINTE-REINE (Côte-d'Or), arr. de Semur, cant. de Flavigny, comm. de Alise-Sainte-Reine. — Couvent fondé en 1644. De 1644-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de la Côte-d'Or, série H, 21 art. de 1644 à 1790: Bibl. Maz, A 15391, pièce; LECESTRE, 80; COURTÉPÉE, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., III, 537.

SALLANCHES (Haute-Savoie), arr. de Bonneville. ch.-l. de c. —

Digitized by Google

Couvent de Capucins fondé en 1616. De 1616-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399 ; Abbé Besson, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 145.

SALINS (Jura), arr. de Poligny, ch.-l. de c. — Couvent fondé avant 1230 par le comte Jean de Chalon. De 1240-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la province des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution à la prov. Clémentine des Conventuels. — Arch. dép. du Jura, série H, 18 reg., 1 cart. (xvie-xviie s.) ; Eubel, *Prov.*, 35 ; *Ann. Min.* (1290), V, 246 ; IX, 78 ; *Reg. de Nicolas IV*, éd. E. Langlois, n° 3844 : A. Molinier, *Obituaires de la prov. de Sens*, 1, XLII, n° 32 ; *Rev. d'hist. francisc.*, III, 283, 285 ; Gaston Coindre, *Le Vieux Salins*, 109, 174-180 ; Jules Gauthier, *Le Couvent des Cordeliers de Salins, son église et ses monuments*, extrait du *Bulletin archéologique*, 1896.

— Couvent de Capucins, fondé en 1582 au faubourg Saint-Pierre. De 1582-1618, à la prov. de Lyon. De 1618-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — Arch. dép. du Jura, série H, 1 reg., 99 pièces (xviie-xviiie s.) ; *Bull. Cap.*, V, 400 ; Lecestre, 95 ; *Rev. d'hist. francisc.*, IV, 303 sqq. ; G. Coindre, *op. cit.*, 101, 313-320.

— Couvent de Tiercelins. — Arch. dép. du Rhône, série H.

— Monastère de Clarisses, fondé en 1647, par la communauté de Poligny, après le sac de cette ville. — Arch. dép. du Jura, série H, 2 cart. (xviie-xviiie s.) ; G. Coindre. *op. cit.*, 259-260 ; *Cérémonial des religieuses de Sainte-Claire du monastère de Salins*, Besançon, 1700, in-8°.

— Monastère de Tiercelines fondé en 1607, pour remplacer celui de Vercel. — Arch. dép. du Jura, 17 reg., 1 cart. (xvie s.-1791) ; Dalloz, *Vie de Marg. Borrey...* Besançon, 1881, p. 49 ; *Revue franciscaine*, 1887, Bordeaux, p. 89 ; *Cat. gén. des Mss.*, XLI, Lons-le-Saulnier, n° 21, 11 ; Gaston Coindre, *op. cit.*, 228-230.

SARREBOURG (Meurthe), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé en 1265 par Guillaume, comte de Castres. De 1266-1517, à la prov. des Fr. Min. de Strasbourg. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Strasbourg. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — Eubel, *Prov.*, 26 ; Lecestre, 81 ; Arthur Benoit, *Les Cordeliers de Sarrebourg*, dans *Journal Soc. archéol. lorraine*, XI, 132-134 ; J.-B. Kaiser, *St Bonaventura und der Konvent in Saarburg*, dans *Franziskanische Studien*, VIII, 206-211.

SAULIEU (Côte-d'Or), arr. de Semur, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1626. De 1626-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de la Côte d'Or, série H, 1 art. (1790) ; *Bull. Cap.*, V, 398 ; Lecestre, 93 ; M. Ferrand, *Description de la ville de Saulieu*, 18, le fait rémonter seulement à 1641.

SAVOIE (Custodie de). — Custodie de la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, appelée anciennement de Lausanne. Elle devint indépendante de 1729 à 1771. A cette date elle s'unit à celle des Conven-

Digitized by Google

tuels de la prov.e de Saint-Bonaventure pour passer ensemble à la prov. des Conventuels de Turin. — EUBEL, *Prov.*, 35 ; FODÉRÉ, 289-304 ; P. ANGLADE, *Notes sur la custodie de Savoie* (XVIIe-XVIIIe s.), dans *Arch. francisc. hist.*, VII, 409-423.

— Province de Capucins détachée de celle de Lyon en 1610. — Cf. p. 463.

SELLIÈRES (Jura), arr. de Lons-le-Saulnier, ch.-l. de c. — Couvent fondé en 1415. De 1415-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, tout en ayant fait partie du groupement des Colétans de 1427 à 1503. — De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. du Jura, série H, 3 cart. (XVe-XVIIIe s.) ; GONZAGA, 786 ; *Ann. Min.*, X, 19, 286 ; *Anal. francisc.*, II, 546. 548 ; PICQUET, 114 ; FODÉRÉ, 680 ; LECESTRE, 80 ; *Études francisc.*, XIX, 677 ; *Arch. francisc. hist.*, II, 454 ; III, 96 ; X, 499, 546, etc. ; Louis MALFROY, *Hist. du couvent des Cordeliers de Sellières*, Lons-le-Saulnier, 1853.

SEMUR-EN-AUXOIS (Côte-d'Or), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1625. De 1625-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 398 ; LECESTRE, 93 ; J. LEDEUIL, *Notice sur Semur-en-Auxois*, 64, ne fait remonter la fondation qu'en 1634.

SEURRE (Côte-d'Or), arr. de Beaune, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1654. De 1654-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 398 ; LECESTRE, 93 ; P. NOËL, *Monogr. de la ville de Seurre*, 82.

— Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1421 ; le duc de Bellegarde fit reconstruire en grande partie la maison en 1626, ce qui explique que le couvent ait été appelé couvent de Bellegarde, cf. *Cat. gén, des Mss.*, XXX, Lyon, n° 855 et HERMANT, *Hist. des Ordres religienx*, II, 179. — Arch. comm. de Dijon, D 61 ; Arch. dép. de la Côte-d'Or, série H, 7 art. (1412-1790) ; *Arch. francisc. hist.*, II, 454 ; X, 499, 508 ; GONZAGA, 791 ; FODÉRÉ, 2e part., 57 ; COURTÉPÉE, *Descr, du duché de Bourgogne*, 2e éd., III, 268 ; E. SERRIGNY, *Les Cordelières de Sainte-Claire à Seurre*, Gray, 1908 ; *Cat. gén. des Mss.*, XXX, Lyon, n° 855.

SEYSSEL (Ain), arr. de Belley, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1627. De 1627-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399 ; LECESTRE, 99 ; F. FENOUILLET, *Hist. de la ville de Seyssel*, 124-127.

SION (Suisse), cant. du Valais. — Couvent de Capucins fondé en 1628. De 1628-Révolution. à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399 ; P. A. BÜRGLER, *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, 76-7.

SOURIE (?), au diocèse de Vienne. — Monastère de Clarisses Urbanistes mentionné en 1682. — FRANCHINI, *Statuta religionis franciscanae Min. Conv.*, Rome, 1682, 67.

STANAY. — Couvent de Frères Mineurs mentionné par *Ann. Min.*, X, 182, 502. Mauvaise graphie pour ESTAVAYER-LE-LAC.

TANINGE (Haute-Savoie), arr. de Bonneville, ch.-l. de c. — Rési-

Digitized by Google

dence de Capucins appartenant à la prov. de Savoie en 1748 ; les religieux n'y résidaient pas de façon permanente. — *Bull. Cap.*, V, 399 ; Hipp. TAVERNIER, *Taninge et ses environs*, dans *Mém. et doc. publ. par la Soc. savoisienne*, XXVII, 2e partie, 19.

TANLAY (Yonne), arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy. — Couvent de Colétans fondé en 1473. De 1473-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de l'Yonne, H 2177-2182 ; Arch. dép. de l'Aube, série H ; *Ann. Min.*, XIV, 416 ; GONZAGA, 782 ; PICQUET, 64 ; FODÉRÉ, 888 ; LECESTRE, 80 ; *Lettres de l'abbé Lebeuf*, II, 412 ; Bibl. de l'Arsenal, Ms. n° 11, fol. 811 ; E. LAMBERT, *La Cordelle de Tanlay*, Auxerre, 1872.

TARARE (Rhône), arr. de Villefranche, ch.-l. de c. — Résidence de Capucins fondé en 1660. De 1660-Révolution, à la prov. de Lyon. *Bull. Cap.*, V, 398 ; LECESTRE, 94.

TARENTAISE. Cf. MOUTIERS.

THANN (Haut-Rhin), anc. arr. de Belfort, ch.-l. de c. — Couvent fondé en 1286. De 1286-1517, à la prov. des Fr. Min. de Strasbourg. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Strasbourg. De 1771-Révolution, à la prov. Clémentine des Conventuels. — EUBEL, *Prov.*, 26 ; LECESTRE, 81 ; *France francisc.*, V, 311 ; Malachias TSCHAMSER, *Annales oder Jahr-Geschichten der Baarfüseren oder Minderen Brüdern S. Franc. ord., insgemein Conventualen genannt, zu Thann*, Colmar, 1864, 2 vol, cf. 219.

THIERS (Puy-de-Dôme), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1606. De 1606-Révolution à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 398 ; LECESTRE, 94.

THONON (Haute-Savoie), ch.-l. d'arr. — Couvent de Fr. Min., mentionné en 1454. — *Ann. Min.*, XII, 231 ; son existence n'est pas mentionnée dans Abbé BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 106.

— Couvent de Capucins fondé avant 1610 (bien que marqué en 1612). Jusqu'en 1610, à la prov. de Lyon. De 1610-Révolution. à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399 ; Abbé BESSON, *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise...*, 106, fixe la fondation au 9 juillet 1618.

LES THONS (Vosges), arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche. — Couvent de Colétans fondé en 1452. De 1452-1503, à la prov. des Fr. Min, de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1503-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. des Vosges, série H, 1 cart. : *Inv. somm. des Arch. comm. de Langres*, n° 905 ; *Ann. Min.*, XII, 150-151 ; GONZAGA, 787 ; PICQUET, 120 ; FODÉRÉ, 730 ; LECESTRE, 80.

TIERCELINS. — Nom donné aux religieux qui professent la règle du Tiers-Ordre Régulier de Saint-François.

Digitized by Google

TIERCELINES. — Nom donné aux religieuses qui professent la règle du Tiers-Ordre Régulier de Saint-François.

TOUR-DU-PIN (LA) (Isère), ch.-l. d'arr. — Couvent de Récollets fondé en 1618. De 1618-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — Arch. dép. de l'Isère, série H, 6 art. (1617-XVIIIe s.) ; JUVÉNAL, 84 ; LECESTRE,, 102.

TOURNON (Ardèche), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé en 1421 (d'après le ms. 1422, de la bibl. de Lyon, fol. 55 r°, cf. *Arch. francisc. hist.*, X, 546, 1552), en 1473 (d'après Émile DELARBRE, *Tournon autrefois*, 111-117). De 1421-1517, à la vicairie observante de la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. de l'Ardèche, série H; GONZAGA, 788 ; PICQUET, 154 ; FODÉRÉ, 1017 ; LECESTRE, 81.

— Couvent de Capucins fondé en 1619. De 1619-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. comm. de Largentière, GG18 ; *Bull. Cap.*, V, 398 ; LECESTRE, 94 ; É. DELARBRE, *op. cit.*, 103-109.

TOURNUS (Saône-et-Loire), arr. de Mâcon, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets de l'Enfant-Jésus près Tournus, fondé en 1613. De 1613-1620, à la custodie de Saint-Antoine. De 1620-Révolution, à la prov. de Saint-François. — JUVÉNAL, 71 ; LECESTRE, 101 ; A. BERNARD, *Les Récollets de Tournus*, dans *Annales de l'Acad. de Mâcon*, 3e série, XI, 1906, 62-88.

TRÉVOUX (Ain), ch.-l. d'arr. — Couvent de Tiercelins fondé en 1650, appartenant en 1768 à la prov. de Lyon. — Arch. dép. du Rhône, série H ; LECESTRE, 86 ; Abbé JOLIBOIS, *Hist. de la ville et du canton de Trévoux*, dans *Revue du Lyonnais*, 2e série, V (1852), 338.

VALDARDE (Haute-Marne), dans une vallée située entre Marnay et Foulain, cant. de Nogent, loin de toute habitation. — Couvent de Colétans fondé vers 1480. De 1489-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans le groupement des Colétans. De 1517-1710, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. On perd sa trace après 1710. — *Ann. Min.*, XV, 120 ; GONZAGA, 783 ; PICQUET, 70 ; FODÉRÉ, 1016 ; *Anal. francisc.*, II, 546, 548 ; HERMANT, *Hist. des Ordres religieux*, Rouen, 1710, II, 178 ; Alph. ROSEROT, *Dict. topographique de la Haute-Marne*, 175.

VALENCE (Drôme). — Couvent fondé en 1248. De 1248-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1517-1771, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. Clementine des Conventuels. — Arch. dép. de la Drôme, série H, 3 reg., 2 cah., 11 liasses (1248-1790) ; BRUN-DURAND, *Dict. topogr. de la Drôme*, 403 ; NADAL, *Notice hist. sur le couvent des Cordeliers de Valence*, dans *Bull. d'hist. eccl. et d'archéol. des dioc. de Valence*,. I, 117-21, 159-167 ; EUBEL, *Prov.*, 35 ; *Ann. Min.* (1284), V, 128 ; VI, 366 ; *Rev. d'hist. francisc.*, II, 504-597 ; LECESTRE, 82.

— Couvent de Récollets fondé en 1620. De 1620-Révolution, à la

Digitized by Google

prov. de Saint-François. — Arch. dép. de la Drôme, série H ; BRUN-DURAND, *loc. cit.*; JUVÉNAL, 99 ; LECESTRE, 102.

— Couvent de Capucins fondé en 1611. De 1611-Révolution, à la prov. de Lyon. Les bâtiments servent aujourd'hui d'hôpital. — Arch. dép. de la Drôme, série H ; BRUN-DURAND, *loc. cit.*; *Bull. Cap.*, V, 398 ; LECESTRE, 94.

VERCEL (Doubs), arr. de Baume-les-Dames, ch.-l. de c. — Monastère de Tiercelines qui subsista de 1604 à 1607. — DALLOZ, *Vie de Marg Borrey*... Besançon, 1881, 30-49 ; *Cat. gén. des Mss.*, XXXIII, Besançon, coll. Chiflet, n° 19, fol. 203.

VERNASSAL (Haute-Loire), arr. du Puy, cant. d'Allègre. — Monastère de Tiercelines, antérieur à la Révolution. — R. P. APOLLINAIRE, *Essai sur les Franciscaines hospit.*, 25.

VESOUL (Haute-Saône). — Couvent de Capucins fondé en 1604. De 1604-1618, à la prov. de Lyon. De 1618-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — Registre de sépulture, 1762-1788, Arch. dép. de la Haute-Saône, H 863 ; *Bull. Cap.*, V, 400 ; LECESTRE. 95.

VEVEY (Suisse), cant. de Vaud. — Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1422. — UBALD D'ALENÇON, *Docum. sur la réforme de sainte Colette*... dans *Arch. francisc. hist.*, t. II, 454 et III, 95 ; P. ANGLADE, *Leurs Excellences de Fribourg et les Clarisses de Vevey et d'Ordre*, dans *Annales fribourgeoises*, janvier-février 1914; P. A. BÜRGLER, *Die Franziskus-Orden in der Schweiz*, 1926, 147-5.

VICHY (Allier), arr. de la Palisse. ch.-l. de c. — Hospice de Capucins fondé en 1637. De 1637-Révolution. à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de l'Allier, série H ; *Inv. somm. des arch. comm. de Vichy* ; *Bull. Cap.*, V, 398 ; LECESTRE, 94 ; A. MALLAT, *Vichy à travers les siècles*, I, 190-191.

VIC-LE-COMTE (Puy-de-Dôme), arr. de Clermont, ch.-l. de c. — Couvent d'Observants fondé en 1473. De 1473-1517, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne, dans la vicairie observante. De 1517-1771, à la prov. des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — GONZAGA, 785 ; *Ann. Min.*, XIV, 84 ; XV, 346 ; *Arch. francisc. hist.*, X, 509 ; PICQUET, 99 ; FODÉRÉ, 884 ; LECESTRE, 80 ; Abbé Jean-Baptiste FOUILHOUX, *Vic-le-Comte*, 221-241.

VIENNE (Isère), ch.-l. d'arr. — Voir SAINTE-COLOMBE-LES-VIENNE.

— Custodie de la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. — EUBEL, *Prov.*, 34 ; FODÉRÉ, 278-288.

— Couvent de Capucins fondé en 1601. De 1601-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V. 398 ; LECESTRE, 95 ; MERMET aîné, *Chron. rel. de la ville de Vienne*, 169-170.

— Monastère de Clarisses fondé en 1608 par dix religieuses venues de Sainte-Colombe. — MERMET aîné, *op. cit.*, 172.

VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS (Rhône), ch.-l. d'arr. — Couvent mentionné en 1217. De 1217-1240, probablement à la prov.

Digitized by Google

des Fr. Min. de Provence. De 1240-1503, à la prov. des Fr. Min. de Bourgogne. De 1503-1771, à la prov, des Fr. Min. de Saint-Bonaventure. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Saint-Bonaventure. — Arch. dép. du Rhône, série H, 25 art. (XVIIe-XVIIIe s.) ; EUBEL, *Prov.*, 35 ; *Ann. Min.*, I, 277-8 ; V, 356 ; GONZAGA, 779 ; PICQUET, 12 ; FODÉRÉ, 309 ; *Anal. francisc.*, II, 546, 548 ; LECESTRE, 81 ; *Arch. francisc. hist.*, X, 499, 501, etc. ; *Hist. du Beaujolais*, p. p. L. GALLE et G. GUIGUE, I, 159-162 ; II, 393-396 ; J.-H. LAPLATTE, *Hist. du Beaujolais*, I (1863), 179-195.

— Couvent de Capucins fondé en 1615. De 1615-Révolution, à la prov. de Lyon. — *Bull. Cap.*, V, 398 ; LECESTRE, 94 ; *Hist. du Beaujolais*. publ. par L. GALLE et G. GUIGUE, I, 162-163, II, 397 ; L.-H. LAPLATTE, *op. cit.*, I, 403-404.

VILLENEUVE-DE-BERG (Ardèche), arr. de Privas, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1630. De 1630-Révolution, à la prov. de Lyon. — Arch. dép. de l'Ardèche, série H ; *Bull. Cap.*, V, 398 ; LECESTRE, 95 ; MOLLIER, *Recherches hist. sur Villeneuve-de-Berg*... Avignon, 1866 ; *Pièces fugitives pour servir à l'hist. de France*, Paris, 1879.

VUILLAFANS (Doubs), arr. de Besançon, cant. d'Ornans. — Couvent de Capucins fondé en 1668. De 1668-Révolution, à la prov. de Franche-Comté. — *Bull. Cap.*, V, 400 ; LECESTRE, 95 ; *Rev. d'hist. francisc.*, IV, 215-221.

YENNE (Savoie), arr. de Chambery, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1659. De 1659-Révolution, à la prov. de Savoie. — *Bull. Cap.*, V, 399.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA
PRÉDICATION EN ANGLETERRE
AU MOYEN AGE
(A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT) (1)

Anthony Trollope, le peintre des mœurs cléricales anglaises, a déclaré qu'il n'y avait « peut-être pas de plus grande calamité infligée à l'heure actuelle à l'humanité dans les pays libres et civilisés que la nécessité d'entendre des sermons ». Cette remarque, qui ne manquait point de vérité dans l'Angleterre victorienne, explique sans doute l'abandon dans lequel a été laissée l'étude de la prédication en Angleterre au moyen âge. On ne peut donc que signaler avec plaisir l'apparition d'un volume consacré à ce sujet, quand bien même ce volume ne répondrait pas entièrement à nos désirs.

Il faut d'ailleurs reconnaître que les difficultés d'une telle étude, grandes en France où, cependant, les travaux d'érudits tels que Hauréau et Lecoy de la Marche ont fortement déblayé le terrain, il faut reconnaître que ces difficultés sont bien plus grandes quand il s'agit de l'Angleterre. Sans compter le caractère peu attrayant de ce genre de document, caractère que l'aspect rébarbatif des manuscrits qui les contiennent ne contribue pas à atténuer, l'historien de la chaire anglaise au moyen âge rencontre devant lui deux obstacles.

(1) G. R. Owst. *Preaching in medieval England, an introduction to sermon manuscripts of the period c. 1350-1450.* — Cambridge, the University press, 1926. In-8°, xviii-381 pp. [Cambridge Studies in medieval life and thought.]

Digitized by Google

Le premier vient du rôle que l'on a fait, que l'on fait et que l'on fera sans doute longtemps jouer à la littérature des sermonnaires dans une controverse religieuse. On sait qu'au XVIe siècle l'Angleterre a adopté et adapté à son usage les doctrines de la Réforme. Dès le XVIIe siècle Henry Wharton et l'évêque Burnet commençaient à se disputer sur la question de savoir qui avait eu raison dans le conflit qui avait dressé l'une contre l'autre l'Église Romaine et l'Église d'Angleterre. La querelle a continué, Henry Wharton et son antagoniste sont morts depuis longtemps mais leurs causes respectives ont été reprises par d'autres, tels que S. É. le cardinal Gasquet et M. G. G. Coulton. Pourquoi la Réforme ? disent les uns ; l'Église Romaine était pleine de vie, ses prédicateurs tonnaient en chaire, dénonçant le mal et le pourchassant, voyez leurs sermons. Pourquoi la Réforme ? disent les autres ; tout simplement parce que l'Église Romaine était une chose morte ou peu s'en faut, voyez le tableau effroyable que nous fournissent les sermons du temps. Et ainsi de suite.

On s'attendrait peut-être, en raison de leur utilisation dans cette controverse, à voir les sermonnaires anglais étudiés de près. On comprendra qu'il n'en est rien. On étudie mal les textes quand on y cherche des arguments et trop souvent on se borne à reprendre les textes cités par son adversaire et à en proposer une interprétation différente. Et le fait est que nous n'avons point d'étude solide de la prédication anglaise au moyen âge et que les travaux d'approche nécessaires à cette étude sont extrêmement rares.

La seconde difficulté réside dans la richesse prodigieuse de cette partie de la littérature de l'Angleterre. Que l'on parcoure par exemple les catalogues de manuscrits du British Museum, de la Bodléïenne ou de la Bibliothèque Universitaire de Cambridge, on sera littéralement écrasé par la masse de sermons que ceux-ci signalent (1). Et il ne faut pas oublier que ces trois établissements ne représen-

(1) Et ils ne signalent pas tout. Le sermon isolé, copié à la fin d'un traité de théologie est fréquent et échappe souvent aux auteurs de catalogues.

Digitized by Google

tent pas toute la richesse de l'Angleterre. A Cambridge, à côté de la Bibliothèque Universitaire, il y a tous les collèges qui ont conservé leurs manuscrits. Si, à Oxford, certains collèges ont déposé leurs manuscrits à la Bodléïenne, ceux-ci sont catalogués à part et les deux volumes du catalogue de Cox fournissent une précieuse collection de sermonnaires (1). Il y a enfin toutes les autres bibliothèques publiques, ou de chapitres, ou de particuliers. Se reconnaître dans les trésors de celles-ci est malaisé. Il n'existe point en Angleterre de catalogue général des manuscrits, il y a même des bibliothèques dont les catalogues n'existent pas. Pour les collections privées, la générosité des propriétaires dans la communication de leurs manuscrits est proverbiale, mais il n'est pas toujours facile de retrouver les manuscrits (2). Les collections se dispersent, les libraires qui achètent aux ventes publiques n'aiment pas toujours révéler le nom des acheteurs pour lesquels ils opèrent et l'on doit parfois se fier au hasard pour retrouver un manuscrit signalé à un moment dans une collection privée. Par exemple, le rapport de la *Royal Commission on historical manuscripts* (3) signale dans la bibliothèque de Sir H. Ingilby de Ripley Castle un manuscrit de « Sermones super Ave Maria et alia cum proprietatibus quorumdam lignorum », qui se date du XIVe siècle et provient de l'abbaye de Fountains dans le Yorkshire. Mais la collection de sir H. Ingilby a été dispersée et le manuscrit en question vendu. On ne peut en suivre la trace. Or,

(1) En ce qui concerne Oxford le travail de dépouillement a été fortement poussé, pour les XIIIe, XIVe et XVe siècles par M. A. G. Little dans ses *Initia operum latinorum quae seculis XIII, XIV, XV attribuuntur*, dont l'édition est épuisée depuis longtemps. Nous savons que l'auteur de cet excellent répertoire possède un exemplaire interfolié considérablement augmenté, en fait presque doublé. Nous comprenons qu'absorbé par d'autres travaux il n'ait pas le temps de donner lui-même une nouvelle édition, sans doute en deux volumes, revue, corrigée et augmentée. Mais nous sommes certain qu'il trouverait sans difficulté un élève pour faire ce travail sous sa direction et un éditeur pour le publier.

(2) Les publications de la *Royal Commission on historical manuscripts* s'attachent surtout aux documents historiques mais signalent aussi les manuscrits d'ordre littéraire. Malheureusement l'absence d'*indices* en rend le maniement malaisé. Voilà un travail pour l'*Index Society*.

(3) Report VI, part. I, p. 357.

Digitized by Google

ce manuscrit est actuellement conservé à la John Rylands Library à Manchester sous la cote *Latin ms. 365*. En l'absence d'un catalogue imprimé des manuscrits de la John Rylands Library (1), le manuscrit est à peu près inaccessible. La même bibliothèque contient également un manuscrit de l' « Expositorium omnium epistolarum evangeliorumque festivalium sanctorum » de Ralph Higden et des « Sermones pro tempore » avec l'explicit : « Explicit doctor Rypyngdon » [*Latin ms. 367*]. Ces deux derniers ouvrages ont naturellement échappé à l'auteur du volume, cause de cet article, et l'on ne saurait lui en faire reproche. Il n'en reste pas moins vrai que la première tâche à accomplir est l'exécution d'un catalogue des monuments de la prédication anglaise au moyen âge. C'est un travail de longue haleine, mais que la courtoisie des bibliothécaires anglais faciliterait. Faute de l'avoir fait, M. Owst, l'auteur du volume dont nous parlons, est amené à travailler sur une documentation incomplète (2). Et cela est d'autant plus fâcheux que les manuscrits de sermonnaires ne nous donnent que rarement le texte des sermons tels qu'ils ont été prononcés.

Il n'est rien de si difficile en effet que d'avoir le texte exact d'un discours. Outre qu'il y manque toujours l'action de l'orateur, ses paroles mêmes sont généralement rapportées de manière infidèle, soit qu'il se livre lui-même à des corrections, soit que celui qui prend note de ses paroles a été plus ou moins attentif. Ces défauts, inévitables de nos jours, étaient naturellement plus fréquents encore au moyen âge. Ce que nous fournissent les manuscrits de

(1) En ce qui concerne les manuscrits occidentaux, le Dr M. R. James a publié un volume concernant les manuscrits latins de la collection Crawford couvrant 181 numéros. J'ai publié dans le *Bulletin of the John Rylands Library* en 1921 une courte liste des additions à ce fonds qui nous mène au nº 332. En novembre dernier le fonds latin comprenait 389 numéros. Il y a près de 400 manuscrits anglais et une centaine de manuscrits français. Pour ceux-ci comme pour les manuscrits latins il y a un catalogue manuscrit.

(2) M. Owst a négligé, et c'est dommage, de nous donner une liste des sermons qu'il a vus et utilisés. Pouvons-nous espérer que le sous-titre de son livre : « Introduction to Sermon Manuscripts » signifie qu'il nous donnera quelque jour la liste de ceux-ci pour la période 1350-1450 ?

Digitized by Google

sermonnaires c'est, trop rarement, le texte complet du sermon et beaucoup plus souvent un canevas plus ou moins sec du discours. Ce n'est pas souvent que l'on a des textes comme ceux du manuscrit *Harley 5398* du British Museum. Ce manuscrit contient des sermons prononcés à Oxford en 1432 par John Shyrborne, John Hayton, Raynold de Gloucester et un ou deux autres, lors de leurs débuts à la Faculté de théologie ou de leur réception du degré de docteur. Or un statut de l'Université d'Oxford de 1432 décida que tout bachelier débutant en théologie et délivrant son sermon serait tenu de fournir un texte écrit de son discours aux censeurs (proctors) qui, après l'avoir enregistré, le déposeraient a la Bibliothèque. C'est évidemment un résultat de ce statut que nous avons dans ce manuscrit (1). Mais la plupart du temps nous avons affaire soit à une collection de sommaires soit à une collection revue et complétée par l'auteur et destinée à être lue et non entendue. Il est certain dans le premier cas que tout développement a été supprimé, il est probable qu'il en est souvent de même dans le second. Combien de fois dans les manuscrits de sermonnaires ne trouvons-nous pas la formule « et cetera » indiquant qu'il y a là un développement que l'on a cru inutile d'introduire.

C'est ce qui fait l'intérêt des arts de prêcher, ces petits manuels qui apprennent ou rappellent aux orateurs de la chaire les règles à suivre pour la composition ou le développement d'un sermon. Les lecteurs de cette revue ont pu voir par un article de M. Gilson (2) tout le parti que l'on peut tirer de ces manuels pour l'intelligence des sermons. Il est regrettable que M. Owst n'ait connu que trop tard (3) et n'ait pas songé à imiter l'exemple de M. Gilson. Car les arts de prêcher sont fort nombreux en Angleterre.

(1) Il est regrettable que ce manuscrit n'ait pas fourni à M. Owst l'occasion d'examiner l'influence des Universités sur la prédication. Il faudrait essayer de voir comment on enseignait à prêcher et mettre en rapports plus étroits qu'on ne le fait généralement l'enseignement de la rhétorique et la prédication.

(2) *Michel Menot et la technique du sermon médiéval*, dans le troisième fascicule de l'année 1925.

(3) Cf. sa note, p. 362.

Digitized by Google

M. Owst cite les suivants : « Tractatus de dilatione sermonum » de Richard l'Anglais qui se date de la seconde moitié du XIIIe siècle ; la « Forma predicandi » de Richard de Tefford et celle de Robert de Basevorn (?) qui sont de la même époque ; un art de prêcher qui débute par les mots « Quoniam emulatores estis spirituum... » attribué, à tort semble-t-il, au Franciscain Richard Middleton et parfois à un certain Thomas Lemman et auquel un manuscrit ancien donne pour auteur Richard de Tefford ; un « De artificioso modo predicandi » dans lequel on a voulu voir l'œuvre du Frère Mineur William de Esseby et que M. Owst propose d'attribuer à Alexandre de Ashby ; l' « Ars componendi sermones » de Ralph Higden ; le « De theoria sive arte predicandi » du Dominicain Thomas Walleys ; le « Tractatus de modo dividendi thema pro materia sermonis dilatanda » de Simon Alcock ; l' « Ars predicandi » de John Folsham de Norwich, les « Divisiones sermonum » de John Goldstone, enfin le « Tractatus de sermonibus faciendis », anonyme, du manuscrit *Additional 24361*. Il faudrait faire sur ces arts de prêcher un travail analogue à celui que M. Faral a consacré aux arts poétiques. Il faudrait en signaler les différences, essayer de distinguer des écoles, car il est bien invraisemblable que tant de gens en des lieux si divers aient répété la même chose (1). Quand on aurait ainsi maîtrisé la technique du sermon on parviendrait à mieux utiliser les manuscrits qui nous en ont conservé le dessin général plutôt que le texte même.

Le catalogue des sermons une fois dressé, la technique de ceux-ci étudiée, il reste un troisième travail à faire, d'ordre plus purement historique. M. Owst a cru bon de limiter ses études aux années 1350-1450 ou environ. Cette restriction du sujet pourrait s'expliquer si son travail n'était pas un travail de défrichement dans une matière

(1) Sans doute ils dérivent tous plus ou moins de la *Summa de arte praedicatoria* d'Alain de Lille, mais ils apportent des modifications. Ce que l'on aurait voulu voir dans le livre de M. Owst, c'est en quoi la prédication anglaise a différé de la prédication française. A lire son livre on ne voit aucune différence.

Digitized by Google

presque entièrement neuve. Elle se pourrait aussi comprendre si l'on avait affaire à un autre pays que l'Angleterre. Car dans ce pays au moyen âge, la question de la langue même utilisée par les sermonnaires n'est point éclaircie. On sait qu'en France nous avons des sermons en latin, d'autres en français. On est d'accord maintenant pour admettre que la prédication — à tout le moins la prédication populaire — s'est faite en français et que la traduction latine qui nous est conservée n'est qu'une traduction, quoique, à notre humble avis, l'argumentation de Hauréau sur cette question conserve toujours une certaine valeur et qu'il y ait probablement lieu de faire des distinctions. Mais en Angleterre les choses sont différentes. On y a parlé simultanément au moyen âge en trois langues : latin, français ou anglo-normand et anglais. En quelle langue a-t-on prêché ? Au xve siècle, à l'époque qu'étudie M. Owst, il est bien évident que l'anglais a triomphé. Mais ce triomphe est de fraîche date. Nous nous excusons presque de citer le passage où John of Trevisa, dans sa traduction anglaise du Polichronicon de Ralph Higden, a donné des indications sur la chronologie de ce triomphe. Higden avait remarqué que les paysans anglais s'efforçaient, pour ressembler aux nobles, de parler français. John of Trevisa ajoute : « Tel a été l'usage jusqu'à la première mortalité [1348], mais depuis est survenu un changement, car John Cornwail, maître de grammaire, a changé la méthode dans les écoles de grammaire (Grammar Schools) en substituant pour les traductions l'anglais au français. Richard Pencriche adopta après lui cette manière et d'autres la prirent de Pencriche. De sorte que maintenant, l'an du Seigneur 1385, la neuvième année du règne du roi Richard II, les enfants ont abandonné le français et traduisent et apprennent en anglais » (1). Donc c'est en 1348 qu'a commencé le recul du français et ce recul a été lent puisque c'est seulement sous

(1) On trouvera le texte dans l'introduction de Paul Meyer aux *Contes moralisés de Nicole Bozon*. On a rarement écrit paroles plus sensées concernant l'usage du français en Angleterre que les quelques pages que P. Meyer a consacrées à cette question dans cette introduction, p. LII-LVII.

Digitized by Google

Henry V et à la fin de son règne en 1420 que l'anglais apparaît dans un « writ » du sceau privé (1). Tous les statuts du règne de Richard II sont encore en français et si, en 1362, Édouard III a ordonné de plaider désormais en anglais on sait que cet ordre fut exécuté assez mal puisque le « law-French », qui n'est même pas le français de Straford-atte-Bowe, a survécu jusqu'au XVIIIe siècle. Nous savons en outre que les statuts universitaires obligeaient les étudiants à parler français entre eux (2). On a donc eu en Angleterre aux XIIIe et XIVe siècles une classe considérable de gens parlant français. Il est très vraisemblable qu'on leur prêchait en français ou en anglo-normand. En effet, si les paysans pour se donner l'air distingué s'efforçaient de parler français, il est très vraisemblable qu'un auditoire auquel on se serait adressé en anglais aurait estimé qu'on ne le traitait pas avec assez de courtoisie (3). Il faut donc admettre tout au moins pour les XIIIe et XIVe siècles que nos textes latins sont parfois, sinon souvent, traduits du français. En ce qui concerne les Franciscains, c'est un problème qu'il faudrait étudier que de savoir en quelle langue, en Angleterre tout au moins, ils ont prêché. Il est intéressant de voir que dans le *De Adventu minorum* de Thomas de Eccleston nous ne trouvons point de propos des Frères rapportés en anglais. En revanche les citations françaises sont relativement nombreuses. Ce qui donne quelque raison de croire que cette prédication a eu lieu en français, c'est précisément une remarque qu'a faite M. Owst et à laquelle il n'a pas, je crois, donné sa véritable signification. M. Owst a remarqué que les sermons ou les traités moraux des Mendiants, Franciscains et Dominicains, sont toujours en latin et, quand ils sont traduits en anglais, traduits par des étrangers à ces Ordres. Il ajoute « cet emploi du latin pour les ser-

(1) Cf. Tout, *France and England, their relations in the middle ages and now*, Manchester, 1922, in-8°, p. 153.

(2) Cf. l'introduction de M. O. H. Prior au premier volume des *Cambridge Anglo-Norman texts*, Cambridge, 1924, in-8°, p. XIV.

(3) A la fin du XIVe siècle les choses changeront, le français devient la langue de l'ennemi. Voir sur ce divorce de la France et de l'Angleterre le volume précité de M. Tout.

Digitized by Google

mons et les manuels pourrait bien être une preuve importante de l'exclusivisme du moine mendiant, comme il l'est certainement de sa culture infiniment supérieure. Il reflète le désir de garder les fruits de son travail personnel, sinon pour son Ordre, du moins pour ses égaux et loin des prêtres à demi instruits et des laïcs dont il jalouse tant les progrès dans la pénétration des mystères théologiques. Ce peut être aussi une pointe contre son vieil ennemi, le clergé de paroisse, pour qui d'autres écrivaient maintenant en langue vulgaire. Si l'on prend les plus connus des auteurs des innombrables petits traités écrits en anglais à l'usage du clergé de paroisse... les représentants des Ordres mendiants brillent par leur absence. Considérons au contraire les œuvres écrites par des Mendiants qui ne sont ni des discussions conciliaires ni des disputations universitaires.... ils sont écrits dans la langue officielle de l'Église. S'ils sont traduits éventuellement, c'est par d'autres plumes.... Bozon avec ses contes moralisés en français semble être une exception solitaire et le français n'est après tout pas une langue pour le commun, quoique les citadins plus instruits aient peut-être pu le lire aussi bien que le parler » (1). Et M. Owst en conclut que petit à petit les Ordres mendiants s'éloignent ainsi du peuple, perdent le contact et l'influence qu'ils avaient, laissant ainsi le chemin libre à ceux qui reprennent leurs méthodes : les Lollards. Il est possible que cette thèse, à tout le moins ingénieuse, soit vraie pour le xve siècle. Elle ne vaut rien pour les siècles antérieurs. Si nous n'avons point de sermons anglais prononcés par des Frères Mineurs, ne serait-ce pas tout simplement qu'ils ne prêchaient pas en anglais. Après tout, si au temps de Ralph Higden les paysans s'essayaient à parler français, c'est donc qu'ils le comprenaient. Pourquoi, pour les atteindre, les Mineurs eussent-ils choisi une langue qu'eux-mêmes parlaient mal, tandis qu'ils avaient dans le français l'instrument nécessaire à leurs fins (2). Il

(1) pp. 227-228.

(2) D'ailleurs jusqu'à quel point la prédication franciscaine a-t-elle atteint le peuple? C'est ce qu'il faudrait éclaircir. A ne lire que les histoires des établissements franciscains en Angleterre on croirait que seules la classe noble

Digitized by Google

y a d'ailleurs dans Eccleston une histoire qui nous prouve que les Mineurs prêchaient en français. Lors du chapitre tenu par William de Colville, visiteur de la province d'Angleterre au temps d'Agnello de Pise, un Frère, nous dit-il, prêcha sur les dettes et cita une histoire de cloches que Rabelais a peut-être connue et en ce cas transformée. Ce qui est plus intéressant c'est que Thomas d'Eccleston nous donne en français le dialogue du personnage et des cloches : « Jeo ke fray ? A crei. Ke del un, ke del el » (1), nous fournissant ainsi la langue dans lequel le sermon a été prononcé. Si les Mineurs ont prêché en français on ne voit pas pourquoi ils auraient été s'amuser à traduire en anglais leurs sermons, les gens parlant l'anglais n'étant pas de ceux qui, à cette époque, savaient lire. Pourquoi ont-ils alors traduit en latin ? Tout simplement parce que ces collections de sermons en latin sont destinées au clergé, aux gens qui auront à prêcher et qui, eux, savent le latin. Point n'est besoin de prêter aux Mendiants les sombres desseins que leur attribue M. Owst (2). Cette question de la langue a son importance car elle implique certaines habitudes d'esprit. N'est-ce pas un fait curieux que les Anglo-Saxons si disciplinés en toutes choses ne le soient pas en matière religieuse ? Ne serait-ce pas que, à l'origine, ils auraient sur ce point subi l'influence du français ? Quand l'anglais a triomphé dans la prédication, les habitudes, bonnes ou mauvaises, étaient déjà prises (3).

et celle des marchands, donc les classes parlant français, se sont attachées aux Mineurs, donc ont été touchées par eux. Le peuple n'apparait à peu près pas.

(1) *De Adventu*, chap. VIII.

(2) P. 229. « En conséquence, en des temps où les petits livres en langue vulgaire devenaient la source de bien des suspicions de la part des autorités, il ne faut pas s'étonner que les champions de l'orthodoxie aient refusé d'employer quelque chose qui rappelait le camp opposé ». Comme si les Mineurs avaient eu peur d'être pris pour des hérétiques !

(3) On peut même se demander si ce n'est pas dans cette question de la langue que réside une des causes du caractère de la réforme anglaise. Si les Mineurs ont prêché en français ils ont évidemment perdu le contact avec le pays quand l'anglais a triomphé. Leurs idées ont été reprises, transformées et poussées à leurs dernières conséquences par des laïcs ou des universitaires, les chefs des Lollards s'adressant directement au peuple. Et ceci nous ferait peut-être comprendre comment l'Angleterre, où la réforme

Digitized by Google

Il faudrait donc étudier de près la question de la langue. Il serait également nécessaire d'étudier de près la biographie des prédicateurs. M. Owst se plaint avec raison que beaucoup d'entre eux ne soient pour nous que des noms et que leurs sermons soient muets sur leurs personnalités. Ne serait-ce pas que nous ne savons pas l'y retrouver. Si l'on prend par exemple les sermons de l'archevêque d'Armagh, Fitzralph, un des rares prédicateurs anglais dont on connaisse un peu la biographie, on voit tout de suite apparaître dans ses œuvres, en dépit de leur appareil didactique et théologique, la personnalité de leur auteur. Il est bien certain que l'on pourrait apprendre et découvrir beaucoup sur d'autres prédicateurs. M. Owst signale par exemple un certain Nicholas Philip, un Franciscain de la fin du XIVe siècle, dont les sermons nous ont été conservés. On ne sait, paraît-il, à peu près rien de lui que son nom. Or, ce personnage semble avoir été un prédicateur populaire dont les sermons ont eu une certaine action lors de la grande révolte des paysans sous Richard II. Il y a gros à parier que l'examen des documents contemporains nous donnerait quelques lumières sur lui. Les archives de la province franciscaine d'Angleterre ont pu disparaître, il ne faut pas oublier que les agissements des Franciscains ont intéressé d'autres personnes que les Frères Mineurs. Quand on voit les résultats auxquels parviennent en France les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, on a le droit de penser que l'Angleterre, avec sa prodigieuse richesse de documents, pourrait arriver à des résultats au moins analogues. Il faut donc des monographies de sermonnaires, il faut aussi des éditions de textes. Ce n'est peut-être pas tout à fait un paradoxe que de dire que l'on ne connaît vraiment un texte que lorsque l'on en a fait une édition. Il faut espérer qu'avec le développement que

parait à première vue l'œuvre de la royauté, est le pays où le mouvement religieux protestant est le plus vigoureux parce que ses racines sont plus profondes. Si au contraire les Mineurs n'avaient pas perdu le contact avec l'Angleterre nouvelle du XVe siècle, ils auraient probablement pu agir comme frein, comme ils l'ont fait en France par exemple. Nous croyons qu'il vaudrait la peine de considérer les choses de ce point de vue.

Digitized by Google

prennent dans le monde anglo-saxon les travaux d'érudition la besogne avancera.

Lorsque l'on aura ainsi fait le travail préparatoire, il deviendra possible d'entreprendre, avec l'histoire de la prédication en Angleterre au moyen âge, une étude de la société anglaise de cette époque telle qu'elle apparaît dans les sermons. Ce n'est pas une œuvre aisée. Les sermonnaires, qui veulent ramener au bien ou maintenir dans le droit chemin leurs auditeurs, insistent surtout sur leurs vices et cachent avec soin leurs vertus. Leurs œuvres sont d'une utilisation difficile, mais elles sont utilisables et peuvent devenir une source à la fois abondante et précieuse pour l'histoire de la société. Le jour où ces documents importants pour l'histoire de l'Angleterre médiévale seront utilisables et utilisés, il conviendra de se rappeler le nom des érudits, tels que M. Owst, qui ont contribué à attirer l'attention sur eux et de rendre à nouveau à leur travail de défrichement, en dépit de ses imperfections, l'hommage qui lui est justement dû.

ROBERT FAWTIER.

Digitized by Google

LES
CORDELIERS ET CORDELIÈRES
DE CHALON-SUR-SAONE [1]

I. — Les Cordeliers.

Sur la rive gauche de la Saône, en face de l'ancien castrum gallo-romain de Cabilonnum, existe, de temps immémorial, une île formée par le bras principal de la

(1) Liste abréviative des sources le plus fréquemment citées :

Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Chalon, désignent respectivement les archives des départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or et celles de la ville de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Travaux franciscains :

Picquet, *Provinciae D. Bonaventurae, seu Burgundiae, Ordinis Fratrum Minorum regularis observantiae, ac cenobiorum ejusdem initium, progressus et descriptio*, per fratrem Claudium Picquet (Tournon, 1610, in-8°).

Fodéré, *Narration historique et topographique des couvents de l'Ordre S.-François et monastères S.-Claire, érigez en la province... de Bourgongne*, par R. P. F. Jaques (*sic*) Fodéré (Lyon, 1619, in-4°).

Anglade, *Inventaire des archives de l'ancienne province de Saint-Bonaventure en Bourgogne* [ms. Lyon 1425], édité par le P. Marie-Pascal Anglade, O. F. M., dans *Archivum franciscanum historicum*, t. X (Quaracchi, 1917, in-8°), p. 498-558.

Travaux locaux :

Perry, *Histoire civile et ecclésiastique... de Chalon-sur-Saône*, par le P. Claude Perry, S. J. (Chalon, 1659, in-fol.).

Orbandale, L'illustre Orbandale ou l'histoire... de Chalon [par le P. Léonard Bertaut, minime, édité et interpolé par Pierre Cusset], (Chalon, 1662, in-4°).

Pérusson, *Festival chalonnais. 1842. Première partie. Notice historique d'introduction sur le couvent des Cordeliers de Saint-Laurent-lès-Chalon*, par É. Pérusson (Chalon, 1842, in-12).

Bauzon, *Recherches historiques sur la persécution religieuse dans... Saône-et-Loire, pendant la Révolution*, par les abbés Bauzon, Paul Muguet et Louis Chaumont (Chalon, 1889-1903, in-8°).

Digitized by Google

rivière et par un bras de dérivation naturelle (1). Cette île était encore déserte au VIIe siècle, lorsqu'un évêque de Chalon s'y retira (2); l'ermitage fondé par saint Grat devint, dans la suite, le prieuré bénédictin de Saint-Laurent, futur noyau d'une paroisse et d'un faubourg. Au XVe siècle, la partie de l'île, située au sud du prieuré et du grand pont, n'était qu'une prairie s'étendant jusqu'à la pointe du Cochard (3); c'est là que, le samedi 6 septembre 1449 — vigile de la Nativité Notre-Dame — Jacques de Lalain (4) vint tenir un tournoi, sous le pavillon de la Dame des pleurs (5).

Après un an de joutes, les chevaliers, régalés une dernière fois par l'évêque (6) qui leur offrait un banquet, venaient à peine de quitter la lice, que le duc Philippe le Bon décidait d'inviter les Cordeliers à établir un couvent en cet endroit. Peut-être les entretiens qu'il avait eus antérieurement avec saint Jean de Capistran (7), chargé

(1) Dénommé Genise depuis 1494 au moins; Picquet et Fodéré ne paraissent pas avoir connu ce nom.

(2) J'ai dit ailleurs (*Les Origines et les premiers siècles de l'Église chalonnaise*, Chalon, 1922, in-8°, p. 67 et 86) pour quelle cause et ce qu'il faut penser de sa mauvaise légende; le fond mérite pourtant d'être retenu.

(3) Où l'on vient de réédifier la tour du doyenné.

(4) Pontus HEUTER, de Delft, a donné la généalogie de cette famille au dernier livre de ses *Rerum Burgundicarum libri sex* (La Haye, 1639, in-8°; tab. gén. n° 21); Jacques y est qualifié « vir sui temporis fortissimus »; fils de Guillaume, gouverneur de Hainaut et de Hollande, et de Jeanne de Créqui, dame de Buignicourt; chevalier de la Toison d'or, il mourut, sans alliance, au siège du château de Poucques (Flandre), en 1453.

(5) Cf. *Le Pas d'armes de la fontaine de plours*, par Marcel CANAT (Chalon, 1879, in-16); *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1884, p. 177 et suiv.; *Orbandale*, t. I, p. 438 et suiv. — Il existe certainement une relation entre ce tournoi, la fondation des Cordeliers et l'impulsion donnée, à cette époque, au culte de Notre-Dame-de-Pitié dans le Chalonnais.

(6) Jehan Germain, docteur en théologie, maître ès arts, conseiller du duc, confesseur de la duchesse Isabelle, premier chancelier de la Toison d'or, évêque de Nevers en 1430, transféré à Chalon le 20 août 1436, mort au château de La Salle (comm. Saint-Loup-de-la-Salle, cant. Verdun, Saône-et-Loire), le 2 février 1460/61, inhumé en sa cathédrale.

(7) Frère Mineur, né à Capistrano le 24 juin 1386, profès à Pérouse en 1414, coadjuteur du vicaire général (1441), puis vicaire général pour la famille cismontaine de 1443 à 1446 et de 1449 à 1452 (H. HOLZAPFEL, O. F. M., *Manuale historiae O. F. M.*, Fribourg-en-Brisgau, 1909, in-8°, p. 84, 104-107 et 625 a), mort le 23 octobre 1456 au couvent de Villach

Digitized by Google

de légation auprès de lui, n'étaient pas étrangers à cette initiative. Peut-être aussi l'influence que sainte Colette avait exercée à la cour de Bourgogne n'est-elle pas pour rien dans cette fondation, puisque ce furent des Cordeliers du groupe colétan qui furent appelés à créer le couvent (1). L'évêque donna aussitôt son consentement, spécifiant toutefois que les Cordeliers resteraient soumis à sa juridiction et ne pourraient ni quêter, ni prêcher, sans son autorisation (2).

Le P. Fodéré attribue la plus grande part de cette institution à un gentilhomme de la chambre ducale qu'il nomme « Janus d'Or ». Tous les historiens ont reproduit ce nom sans lui trouver rien d'étrange; seul, le Jésuite Perry a pris le soin de se pencher sur l'épitaphe du personnage pour lire « Jehannin d'Or » (3). Je crois préférable, me référant à deux documents de l'époque (4), d'écrire Jehannin Dor. Celui-ci avait cédé une écurie et un jardin; le surplus du terrain fut acheté à Philibert d'Allerey, le 5 décembre 1451, et le tout fut aussitôt amorti par le duc. Fodéré ne manque pas d'observer que c'était la partie la plus basse de l'île et qu'elle était sujette à de fréquentes inondations.

On n'attendit pas l'autorisation papale pour dresser le plan de l'église et du nouveau couvent; la bulle de Martin V est datée du 1er mai 1452 et, dès le 22 janvier précédent (1451/52), Antoine de Sailly (5) et Jehannin Dor, agissant sans qualité spécifiée, passaient un marché pour

(Carinthie). Sur ses rapports avec le duc de Bourgogne, cf. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1864, p. 160-166.

(1) *Revue d'hist. francisc.*, t. IV, p. 450 sqq.

(2) Saône-et-Loire, H 305.

(3) Mort le 26 octobre 1481, Jehannin Dor fut inhumé aux Cordeliers; sa tombe était dans la nef, « un peu arrière de la chaire » (Perry, p. 295).

(4) Saône-et-Loire, E 1087 (fol. 68-70) et 1141 (fol. 194 vo-195, nouv. fol.). — De la même famille étaient sans doute les Doret ou Dorey, *Auratus*, seigneurs de Granges (cant. Givry, Saône-et-Loire). à la fin du xve siècle (Saône-et-Loire, E 925), et de Millery (comm. Dennevy, cant. Chagny, Saône-et-Loire), au siècle suivant (Saône-et-Loire, E 786; cf. *Orbandale* t. II, p. 536).

(5) Descendant probable d'Odet de Sailly, qui reprend de fief à Sainte-Hélène (cant. Buxy, Saône-et-Loire), le 4 juin 1331 (Côte-d'Or, B 12003).

Digitized by Google

la construction. Le 21 juin de la même année, Jehan Germain posait solennellement la première pierre de l'église à moins de cent mètres au sud de l'église priorale et paroissiale (1).

C'est Philippe le Bon qui dut fournir la plus grande partie des fonds pour la construction d'après un compte intitulé : « argent baillé par Oudot de Molain (2), conseiller pour l'ouvraige et édeffice de l'église du couvent des Frères Mineurs de Saint-Laurent-lez-Chalon » (3); cet état de paiement partiel fournit le détail de sommes avancées par Jehannin Dor à divers ouvriers, notamment pour trois « navoyes » (bateaux) de pierre ; le remboursement, s'élevant à 109 francs et 3 gros, est effectué le 10 décembre 1457, par ledit Malain, alors garde de la Monnaie de Chalon. La part qui revient, dans cette entreprise, à Jehannin Dor a été, ce me semble, exagérée par les historiens locaux, à la suite de Fodéré. Picquet et Wadding ont plus exactement résumé la question (4).

A cette date les travaux n'étaient pas encore terminés et la campagne de construction dut continuer quelques années encore. C'est seulement le 20 septembre 1461 (5) que l'église est consacrée par Antoine Buisson (6), auxi-

(1) Fodéré, p. 747-750.

(2) Eudes — *alias* Oudot — Maire, surnommé de Malain depuis son anoblissement en 1433, conseiller du duc, seigneur de Lux, Demigny, Tart et Varanges.

(3) Saône-et-Loire, E 1141, fol. 194 v°-195 (nouv. fol.).

(4) Le premier écrit : « Sumptibus serenissimi Burgundiae ducis » (p. 60[illegible]; le second : « Solicitudine et cura Jani de Or, cubicularii... ducis Burgundiae, sed impensis potissimum sui principis » (*Annales Minorum*, authore R. P. F. Luca Waddingo, anno 1452, n° 45). C'est également l'opinion de Pierre de Sainct-Julien (*De l'Origine des Bourgongnons*, Paris, 1581, in-fol., p. 414). — Le même duc prend sous sa protection et sauvegarde tous les couvents de Frères Mineurs situés dans les limites de ses Etats, le 22 février 1455/56, et cet acte est renouvelé par son fils le 2 août 1470 (Anglade, n° 3).

(5) Fodéré (p. 750) écrit : « le dimanche 20 septembre 1466 »; si l'année était exacte, il faudrait rectifier samedi 20, ou dimanche 21. Je propose de corriger : dimanche 20 septembre 1461 ; c'est en effet un peu avant et après cette date (cf. note suivante) que Buisson consacre quelques églises aux environs ; d'autre part il est probable qu'en 1466 cette cérémonie aurait été effectuée par Jean de Poupet.

(6) Maître en théologie, religieux carme du couvent de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), prieur commendataire de Saint-Racho (à Autun) et d'Anzy-le-

Digitized by Google

liaire — on disait alors suffragant (1) — du cardinal Rolin (2), suppléant à la vacance du siège de Chalon (3). Buisson « déclara qu'il transféroit le jour et feste de la dédicace de ladite église au 13 d'octobre (4), il donna neuf vings jours d'indulgences annuelles et perpétuelles, à tous fidelles chrestiens, qui visiteroient ladite église à tel jour : sçavoir, cent [quarante] jours de l'authorité du... R. P. Jean Poupet... et quarante de la sienne propre (5) ». Le maître-autel « fut dédié à la Majesté de Dieu, sous le titre de grandeur de sa mère, et de celuy du glorieux séraphique saint François, patriarche de l'Ordre (6) ».

Le lendemain, il consacra deux autels entre la nef et le chœur; au nord sous le vocable de saint Antoine de Padoue et de saint Antoine de Viennois; au sud, sous celui de Notre-Dame de Consolation, de saint Paul et de saint Bernardin de Sienne (7). Dans le premier, il mit

Duc (cant. Marcigny, Saône-et-Loire), pourvu de l'évêché d'Hippone le 13 février 1460, transféré au titre de Bethléem (Clamecy) le 8 octobre 1463 mort à l'abbaye de Saint-Martin-lès-Autun (dont dépendaient les prieurés susdits) le 3 décembre 1476. Il consacra notamment, au diocèse de Chalon, les églises des Carmes (au faubourg Saint-Jean-de-Maizel; date indéterminée), de Mercurey (cant. Givry, Saône-et-Loire; 22 mars 1460/61) et de Saint-Jean-de-Vaux (même cant.; 17 janvier 1461/62).

(1) Cf. Du Cange, *Glossarium*, au mot *suffraganei*.

(2) Jean, fils du chancelier Nicolas Rolin, baptisé en mai 1408, docteur *in utroque jure*, archidiacre d'Autun, protonotaire apostolique, prieur commendataire de Saint-Marcel-lès-Chalon, pourvu de l'évêché de Chalon le 26 janvier 1431, transféré à Autun le 20 août 1436, abbé commendataire de Saint-Martin-lès-Autun, cardinal prêtre de Saint-Étienne-au-Mont-Cœlius le 13 janvier 1449, mort le 22 juin 1483.

(3) Après la mort de Jehan Germain (cf. *supra*), Jean de Poupet, licencié *in utroque jure*, doyen de Besançon, fut élu évêque le 19 février 1460/61 et pourvu le 27 mai suivant; mais c'est seulement le 20 juin 1462 qu'il fit son entrée à Chalon. Le 23 juin 1476 il demande un coadjuteur, teste le 10 juin 1477, est transféré au titre de Salone le 14 juillet 1480 et meurt au château de La Salle. Il est inhumé à la cathédrale de Chalon le 20 mars 1496.

(4) Pour éviter probablement l'occurrence de cette fête et de la vigile de saint Matthieu.

(5) Fodéré, p. 750-751. — Pour obtenir le total de *neuf vingts* soit 180 jours d'indulgence, il nous faut restituer *cent* [*quarante*] jours donnés par l'évêque, le quarante ayant dû être omis par l'imprimeur de Fodéré.

(6) *Orbandale*, t. II, p. 158.

(7) Il est à noter que saint Bernardin n'avait été canonisé que l'année précédente, en 1461.

Digitized by Google

des reliques de saint Antoine, ermite ; dans le second, de saint Irénée et des « dix-huict mille martyrs martyrisez à Lyon » (1). Il consacra encore trois autres autels dans la nef : le premier au nord, près de la grille du chœur, dédié à saint Claude ; le deuxième en face, dédié à saint Mayeul

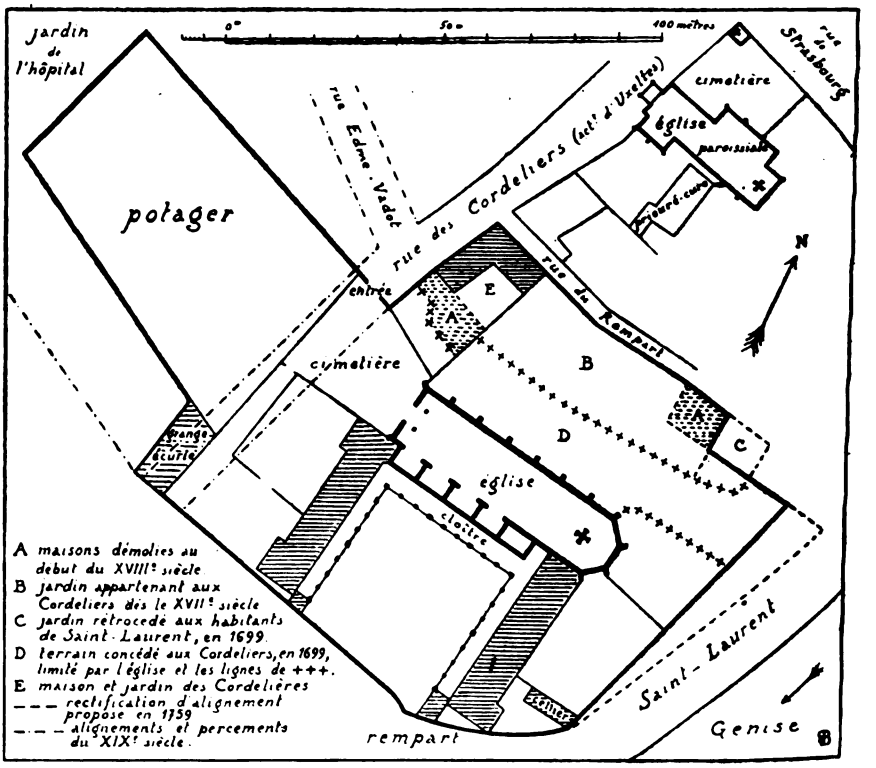

Plan du couvent des Cordeliers de Chalon-sur-Saône.

D'après le plan général de 1755 conservé aux archives de la ville et plusieurs plans parcellaires (Chalon, DD 34 et FF 100).

et contenant des reliques tirées de Souvigny; le troisième du même côté, mais plus près de la porte, à sainte Élisabeth. Ces autels furent bouleversés par l'addition de chapelles adossées au cloître, puis détruits en partie par les

(1) Il s'agit sûrement des quarante-huit martyrs lyonnais de 177.

Digitized by Google

huguenots ; au temps de Fodéré un de ces autels était sous le vocable de sainte Claire (1).

Les quatre chapelles ouvertes au flanc méridional de l'église furent consacrées « le 28 de mars 1479 (2), par R. P. M. Jean Bobilerii, de l'Ordre des Frères Prescheurs, évesque de Laudun et suffragant d'Autun (3)..., la première à l'honneur de saint Jean l'Évangéliste et de saint Bonaventure (4) ; la seconde dédiée à sainte Anne, sainte Marie-Magdeleine et sainte Catherine ; la troisième sous le vocable de saint Michel et de saint Jean-Baptiste ; la quatrième à l'honneur de saint Adrian et des unze mille vierges (5), au bout de laquelle il y a sous une arcade un

(1) Fodéré, p. 751.

(2) Fodéré omet de spécifier s'il date de l'ancien ou du nouveau style, mais il est probable qu'il faut rectifier : 1480, n. st. ; à cette date le siège chalonnais était virtuellement vacant : Jean de Poupet l'ayant résigné depuis le mois de janvier (Perry, p. 294) ; son neveu et successeur, André de Poupet, ne fut pourvu que le 14 juillet suivant et ne fit son entrée à Chalon que le 1er juin 1481.

(3) Ce Jean Bobilier est inconnu des biographes dominicains ; il ne peut avoir occupé ni le siège de Laon, ni celui de Lodi ; les auteurs du *Gallia christiana* [*nova*], pas plus que le P. Eubel, ne le mentionnent dans leurs listes ; seul Claude Robert (*Gallia christiana*, Paris, 1626, in-fol., p. 215a) l'a emprunté à Fodéré. Je propose de corriger : Jean Louvier (*Loverii*), Frère Mineur, auxiliaire du cardinal Rolin, pourvu de l'évêché de Laodicée le 29 avril 1475 (Conrad Eubel, O. M. C., *Hierarchia catholica*, t. II, Münster, 1901, in-4°, p. 190 et 300) ; c'est le même évêque franciscain que Wadding dénomme *Loveti* (*Annales*, anno 1476, n° 52).

(4) Je crois utile de signaler que saint Bonaventure ne fut canonisé que le 29 avril 1482.

(5) La *Légende dorée* distingue saint Adrien, martyr de Nicomédie, d'un enfant du même nom, cousin germain de sainte Ursule, martyrisé avec elle et ses compagnes, dont la légende a fixé le nombre à onze mille, mais qui plus vraisemblablement furent dix ou onze. Le culte de tous ces saints avait l'un de ses principaux foyers à l'abbaye de Grammont (Flandre orientale) ; il a dû être importé en Bourgogne sous l'impulsion de la duchesse Isabelle, femme de Philippe le Bon (cf. *Bulletin archéologique*, 1901, p. 48 et suiv.). Saint Adrien était surtout invoqué contre la peste (cf. Émile Mâle, *L'art religieux de la fin du moyen âge*, 3e éd., Paris, 1925, in-4°, p. 188-194) et le lion que l'on représente généralement à ses pieds me paraît indiquer qu'il a été également confondu avec un troisième homonyme, martyr de Césarée (cf. *Caractéristiques des saints*, par le P. Ch. Cahier, S. J., Paris, 1867, in-4°, p. 370b). Parmi les reliques que Jehan Germain plaça, en 1450, dans l'autel érigé par lui en sa cathédrale sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié, figuraient des reliques de saint Adrien *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*,

Digitized by Google

Saint Sépulchre, où les personnages sont en relief (1). Et le mesme jour, il bénit encor le cemetière quarré qui est à l'entrée du convent, devant le portail de l'église » (2).

Dès leur établissement, les Cordeliers chalonnais entrèrent en conflit avec les chanoines de la cathédrale Ce fut tout d'abord au sujet des processions ; le différend se termina par un accord amiable, en date du 26 février 1465/66, stipulant que « lesdits Cordeliers se sont obligés d'assister aux processions générales dudit Chapitre et d'y accompagner ledit seigneur évêque et le Chapitre ; et, quand lesdites processions se feront du côté du royaume, ils reconduiront ladite procession jusqu'à l'église, et, quand elles seront faites du côté de l'empire (3), ils entreront dans ladite église et, les offices faits, ils se rangeront d'un côté d'icelle jusqu'à ce que ledit seigneur ait passé avec la procession. Lesdits sieurs du Chapitre ou l'un d'eux seront tenus de faire avertir lesdits religieux de l'heure et du jour que ladite procession devra se faire. Lesdits religieux n'assisteront point avec leur croix aux processions qui se feront pour les deffunts, à moins que ledit seigneur et le Chapitre, ou l'un d'eux, n'y soit avec leur croix. Et lorsqu'il mourra un de leurs profels *(sic)*, lesdits religieux pourront aller en ladite ville en procession, la croix élevée, pareillement lorsque le chapitre général ou provincial [se] célèbrera audit couvent ; et quand quelqu'un aura élu sa sépulture en iceluy, le corps sera premièrement présenté à

t. IV, 1863, in-4°, p. 414[b] ; voir aussi *Mémoires de la Société éduenne*, t. XLV, Autun, en cours de publ., in-8°, p. 177-191).

(1) Sur le rapport des sépulcres et des Franciscains, voir notamment : *Revue d'histoire franciscaine*, t. I (1924), p. 144-166 et 405-424.

(2) Fodéré, p. 751-752.

(3) Depuis le traité de Verdun de 843, partageant les États de Louis le Pieux, la coutume est restée de dénommer royaume la rive droite de la Saône, et empire la rive gauche. De nos jours les mariniers conservent encore cet usage et quelques communes de la rive droite portent toujours le surnom de Royal. Les processions du côté du royaume étaient celles dont la station se faisait aux églises de la ville et de ses faubourgs — Saint-Laurent excepté — ou à l'abbaye de Saint-Pierre ; celles du côté de l'empire pouvaient avoir pour but Saint-Laurent, les Cordeliers ou le prieuré de Saint-Marcel (cf. mon étude sur *Les Processions à Chalon* [Autun, 1921], in-8°).

Digitized by Google

l'église paroissiale par le Chapitre, s'il y est appelé, ou par le curé et son vicaire, ensuite, il sera ainsi conduit jusqu'à l'entrée du couvent » (1).

Quelques années plus tard, nouveau conflit au sujet du corps de Jean Prévost, docteur en médecine, que les Cordeliers voulaient porter à leur église, à découvert et revêtu de leur habit. L'incident se termina également par une transaction (2).

Au début du XVIe siècle, le couvent dut recevoir la visite du général de l'Ordre ; si aucun document, ni aucune chronique, ne nous a conservé le souvenir de son séjour à Chalon, il est difficile de concevoir que le cardinal Christophe Numai (3) ait négligé de visiter ses fils chalonnais en se rendant au chapitre général de 1518. Le 25 juin, il arrivait à Beaune ; il y est encore le 29 (4). Entre cette ville et Lyon, où se tient le chapitre aux environs du 11 juillet, on retrouve des traces de son passage, grâce aux indulgences qu'il accorda, à Volnay, près de Beaune ; à Nanton et à Mancey, en Chalonnais ; puis en Mâconnais, à Collongette (hameau de Lugny), à Burgy et à Saint-Laurent-lès-Mâcon (5).

Le rôle que jouèrent les Franciscains chalonnais, à l'époque où l'hérésie calviniste commença à s'infiltrer dans la région, est à peu près inconnu (6). Le fait qu'ils accueillirent en leur église une « Confrérie du précieux corps Nostre-Seigneur », fondée par les sergents royaux de la ville (7), laisse à penser que ces religieux ne restèrent pas

(1) Ms. Chalon 146, t. III (non fol.); cf. ANGLADE, n° 45.

(2) Saône-et-Loire, E 901 ; cf. ANGLADE, nos 40 et suiv.

(3) Né à Forli, vicaire général de la famille cismontaine en 1514, général du 1er juin 1517 au 11 juillet 1518 (HOLZAPFEL, p. 620 et 625a), cardinal prêtre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile (juillet 1517), puis de Notre-Dame-d'Ara-Cœli, évêque d'Alatri, mort à Ancône le 23 mars 1528.

(4) Ce jour-là, il reçoit les députés de la collégiale de Beaune, qui avaient à se plaindre de prétendus empiètements des Cordeliers beaunois (Côte-d'Or, G 2490, ff. 236 vo et suiv.).

(5) *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. XXIII (1922-1923), p. 326-328.

(6) Cf. mon étude sur *Les Débuts de la Réforme et la Confrérie du Saint-Esprit à Chalon* (Autun, 1922, in-8o).

(7) Saône-et-Loire, E 943. Cette confrérie est antérieure de plus de trente ans à la bulle de Grégoire XIII, du 8 mai 1577 (ANGLADE, n° 17).

Digitized by Google

étrangers au regain de piété qui ne put enrayer le conflit. Dans la tourmente qui ravagea les établissements religieux, leur couvent ne fut pas épargné. Il convient toutefois de retenir le témoignage du P. Fodéré, contemporain des troubles : « Les églises .. et monastères, tant de la ville comme des fauxbourgs, demeurèrent sur pied, par la grâce de Dieu, en ceste invasion ; mesmement nostre convent... est demeuré en son entier, comme si jamais les hérétiques n'eussent esté maistres de Chalon, sauf le tableau [retable] du grand autel qu'ils brisèrent » (1).

Et pourtant les religieux avaient pris la fuite, avant même l'arrivée de Montbrun, puisque, le 23 mai 1562, leur gardien, dont le nom est inconnu, donnait un sermon à l'Hôtel-Dieu de Beaune. Revenus de leurs préventions contre les Cordeliers (2), les chanoines de la collégiale l'invitent à prêcher à Notre-Dame, pendant l'octave de la Fête-Dieu (3), lui octroyant un pain et deux pintes de diée (4) par jour. Le 27 mai, les mêmes chanoines l'autorisent à prêcher à l'église Saint-Pierre, pour les confrères du Saint-Sacrement, spécifiant que son couvent était détruit et qu'il n'y restait aucun religieux. Ses prédications eurent un tel succès que la mairie demandait au Chapitre de retenir le gardien de Chalon pour l'Avent et le Carême suivants, mais un Jacobin avait été antérieurement pressenti (5). D'ailleurs, il est probable, sinon certain, que les Cordeliers avaient réintégré leur maison, peu après le départ de Montbrun poursuivi par Tavanes (6).

(1) Fodéré, p. 759. — C est seulement le 23 mai, à une heure du matin, que les réformés chalonnais livrèrent la ville aux troupes huguenotes ; celles-ci ne la tinrent que dix jours. Les pillages avaient commencé le 5 mai et furent l'œuvre des habitants (Perry, p. 326 et suiv.; *Orbandale*, t. I, p. 798).

(2) Un demi-siècle auparavant, le secrétaire du Chapitre de Beaune inscrivait à son registre des manchettes de ce genre : « Contra Cordigeros, generatio mala, ...prava atque perversa » (Côte-d'Or, G 2488, ff. 110 v°, 117 v° et 193).

(3) La Fête-Dieu tombait cette année-là le 28 mai.

(4) On appelait ainsi, à Beaune, les distributions journalières de pain et de vin aux chanoines et aux familiers du Chapitre.

(5) Côte-d'Or, G 2500 (fol. 286) et 2501 (ff. 18 et 68).

(6) Je ne crois pas qu'ils aient eu besoin d'attendre les patentes de Charles IX, du 5 juillet 1572 (Anglade, n° 12).

Digitized by Google

Une déception les attendait; prévoyant que les huguenots s'attaqueraient surtout aux trésors des églises, les religieux ont, quelques jours avant les troubles, « remis les calices et toute l'argenterie du convent en garde à un bourgeois de Chalon, qu'ils croyent fort fidèle (1),... lequel leur avoit promis par sa signature... leur conserver le tout et le leur rendre fidellement en temps opportun; mais... il fit à croire qu'à la prise de la ville par Montbrun le tout avoit esté perdu au sac et pillage des soldats, quoy que l'on sçavoit bien le contraire; car cestuy-cy, s'estant lors déclaré estre de la religion prétendue réformée et... l'un des promoteurs de ladite prise de ville, sa maison fut garantie du pillage ». De ce fait, Tavanes ne put rien enlever au couvent de Saint-Laurent.

Dix-neuf ans plus tard, en 1581, le P. Cocan, alors gardien, reçut le conseil de traduire le dépositaire infidèle devant le Parlement de Dijon; le coupable s'empressa de transiger et de verser « en deniers la valleur d'une partie de ladite argenterie ». De ces deniers, le gardien « achepta deux petis calices d'argent et fit faire un fort beau ciboyre aussi d'argent. Quant aux ornements d'église, aucuns ont voulu dire que les hérétiques les avoient emporté,... et qu'un jeune frère religieux du convent, par la violence des torments qu'ils luy appliquèrent, révéla le lieu où on les avoit caché : mais cela n'est pas,... lesdits ornemens... sont encor de présent au convent. La vérité est bien qu'ils sont fort rompus et estrangement détériorez, pour avoir esté enterrés par plusieurs fois, et en divers lieux cachez, changez et rechangez de place, dont une bonne partie est du tout inutile (2) ».

Pendant la Ligue, c'est à l'église des Cordeliers que se font la station et la prédication, aux jours de processions générales (3). Cependant il ne semble pas que les religieux aient pris la moindre part à l'établissement de la Confrérie

(1) Probablement Jean de Pontoux (cf. Perry, p. 328-329; Côte-d'Or, B 3769).

(2) Fodéré, p. 758-759.

(3) Notamment les 18 mars 1592 et 10 juin 1595 (Chalon, FF 1; cf. mes *Processions*, p. 21).

Digitized by Google

du Saint-Esprit ; l'initiative de Mayenne, installant les Minimes à l'ombre de la cathédrale, peut laisser à penser que les Cordeliers ne lui avaient pas donné entière satisfaction. En ce même temps, le couvent de Chalon eut l'honneur d'héberger une nuit le général de l'Ordre, Bonaventure Secusi (1) ; ce fut pendant la nuit du 21 au 22 septembre 1598 (2).

La fin du XVIe siècle et le début du siècle suivant sont marqués par une suite de calamités. En 1579, puis en 1602, les religieux furent inondés. On allait en bateau dans le cloître, l'église et les jardins (3) ; ce désagrément dut se renouveler plus d'une fois dans la suite.

En 1594 quelques maisons du faubourg, les plus proches du couvent, furent incendiées; la bise était si forte que l'on craignit pour le cloître et surtout pour la charpente de l'église. Les Bénédictins vinrent en procession avec le chef de saint Loup (4); « ceux qui avoient apporté cette précieuse relique firent un tour en procession près du lieu où le feu estoit embrazé. Alors les flammes s'abbaissèrent, sa violence fut incontinent assoupie, et il s'éteignit. De là les religieux de Saint-Pierre allèrent dans l'église pour y rendre grâces à Dieu... Les Cordeliers, pour marque de leur reconnoissance, ont accoustumé, depuis ce temps-là, de venir tous les ans dans l'église de

(1) Né à Caltagirone (Sicile), patriarche latin de Constantinople, général du 5 juin 1593 au 20 mai 1600 (Holzapfel, p. 621). — Il accompagnait le cardinal Alexandre de Médicis, archevêque de Florence (futur Léon XI) ; tous deux revenaient de Vervins, où ils avaient participé aux négociations du traité de paix, et retournaient à Rome.

(2) Perry, p. 402 et suiv. ; *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon*, [t. II], (1850, in-4°), p. 151 et suiv.

(3) Fodéré, p. 750. Sur la crue des premiers jours de février 1579, cf. *Fragments des annales de... Verdun*, par J.-P.-Abel Jeandet (Dijon, 1893, in-8°), p. 36-37. — Une inscription lapidaire et contemporaine encastrée dans la façade de l'hôtel de ville actuel (ancien couvent des Carmes) relate l'inondation de 1602 qui atteint son maximum le 25 septembre ; si cette pierre n'a pas été déplacée, ce serait la plus forte crue enregistrée : cf. Perry, p. 410 ; *La plus forte inondation de Chalon*, par J. Roy-Chevrier, dans *Le Progrès de Saône-et-Loire*, n° 10431 du 11 janvier 1920.

(4) Évêque de Chalon au début de l'époque carolingienne, inhumé à l'abbaye de Saint-Pierre ; fête le 27 janvier; cf. mes *Origines*, p. 70-76 et 113-114.

Digitized by Google

Saint-Pierre, en procession le jour de la feste de saint Loup, pour s'acquitter du vœu qu'ils ont fait expressément pour ce sujet; ils y célèbrent la sainte messe en action de grâces de ce que Dieu, par les mérites de ce saint, les préserva du feu (1) ».

Vingt ans plus tard, les mêmes religieux ne s'en tirèrent pas à si bon compte ; un contemporain nous apprend que « le dimanche septiesme jour de juillet 1613, ... sur les dix heures [du soir], le tonnerre tombant sur le clochier des Cordeliers, ...lequel il auroit tout rompu du costé de soleil couchant, comme aussy auroit rompu tous les cordages et fils d'archal de leur orloge, et la monstre d'iceluy estant dans la nef du cœur de ladicte église, où estans lesdits Cordeliers, prians Dieu, ... fort esmeu des pierres qui leur furent jectées et du feu dont ils estoient environnés, sans en offenser aulcun (2) ».

Là-dessus le Jésuite Perry a brodé un récit de la plus haute fantaisie ; il avance tout d'abord le fait de quelques mois en le plaçant au temps pascal. Entre autres détails donnés par lui je retiendrai seulement celui du religieux sonnant la cloche et jeté à bas par un soufflet du diable; ensuite l'esprit malin serait allé imprimer « ses griffes dans une pièce de bois traversière qui sert d'appuy pour monter de la sacristie au dortoir » ; en passant, il aurait éteint tous les cierges allumés sur l'autel, mais respecté le cierge pascal (3). L'année suivante, le 10 novembre, un ouragan emporte la toiture du dortoir (4).

Le monastère chalonnais donna plusieurs fois asile aux chapitres provinciaux, que le vulgaire appelait synodes; ceux de 1508 et de 1553 n'ont laissé que peu de souve-

(1) Perry, p. 386 ; cf. mes *Recherches historiques sur l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon*, 2e partie (Autun, 1912, in-8°), p. 16.

(2) *Journal de Noé Lacroix*, éd. par A. de Charmasse, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon*. t. VII (1883, in-4°), p. 37.

(3) Perry, p. 423. La date du 7 juillet se trouve confirmée par la délibération communale du 11 du même mois, accordant aux Cordeliers une aumône extraordinaire de 60 livres pour la réparation des dégâts (Chalon, BB 13, fol. 256).

(4) Côte-d'Or, C 7491.

Digitized by Google

nirs (1). Celui de 1625 a été enregistré par le *Journal* de Noé Lacroix : « Le sinode ... s'est... ouvert le dimanche 21e septembre... et a duré huict jours entiers, où estoient grand nombre de Cordeliers de diverses provinces et couvens, en nombre d'environ huict ou neuf vingtz (2), et s'est faict une grandissime despence pour la nourriture des susdicts religieux et servans en nombre d'environ trente. Pendant lesquels huict jours, iceux pères Cordeliers ont faict de très belles prédications à [la cathédrale] Sainct-Vincent, belles disputes sur thèses tous les jours, présentées dans la chaire de la nef des... Cordeliers, le c[h]œur et l'autel richement parés et ornés, le corps de Nostre-Seigneur sur le grand autel pendant lesdicts huict jours et à la fin une procession générale faicte à Sainct-Vincent, et auquel couvent plusieurs personnes se sont communiées à cause des indulgences y estans » (3).

Lorsque l'Église honore une famille religieuse en élevant un de ses fils sur les autels, il est d'usage que tous les monastères de l'Ordre manifestent leur joie par des cérémonies d'action de grâces ; une occasion de ce genre se présenta pour les Cordeliers en 1692 (4). Alexandre VIII ayant, deux ans auparavant, canonisé les Frères Mineurs, Jean de Capistran (5) et Pascal Baylon (6), avait autorisé

(1) Dans le premier, Philippe Lhuillier, profès de Dôle, et dans le second, Philippe Truchetan, profès de Chambéry, furent élus provinciaux (Picquet, p. 201 ; *Quelques remarques sur le grand couvent de S. Bonaventure de Lyon*, par le R. P. Jean-Baptiste Bazin, religieux cordelier-Lyon, 1693, in-12, p. 51-52 ; Anglade, p. 528, note 1). — Au chapitre de 1625, l'élu fut Didier Richard, profès de Bar-sur-Aube, licencié de Sorbonne en 1600, une première fois provincial en 1616 (Bazin, p. 55 ; Anglade, p. 541, note 1) ; ce même Chapitre acceptait, le 28 septembre, les fondations faites depuis trois ans au couvent de Clermont (Anglade, n° 152).

(2) C'est-à-dire de 160 à 180 religieux.

(3) Éd. cit., p. 59. — Le chapitre provincial se réunit de nouveau à Chalon en 1672 ; le 26 février la ville délivre à cet effet un mandat de 150 livres (Chalon, CC 99, f. 38) ; François Leroux y est élu provincial (Bazin, p. 57). Le 9 juillet 1702, l'assemblée des habitants vote pour la même raison un crédit de 100 livres, plus un vin d'honneur au nouveau provincial (Chalon, BB 23, fol. 28 v° ; CC 110, fol. 16 v° et 23). En mai 1741, gratification analogue de 300 livres et d'un vin d'honneur (Chalon, BB 35, fol. 92 et 93 v°).

(4) C'est par erreur que dans mon étude sur *Les Processions* (p. 31-33) ces fêtes sont datées de 1693.

(5) Cf. *supra*.

(6) Frère convers, né à Torre-Hermosa en 1540, prend l'habit à Monteforte

Digitized by Google

les couvents franciscains à fêter les nouveaux saints par une bulle datée du 13 novembre 1690, mais qui ne fut publiée, au diocèse de Lyon, que le 20 novembre de l'année suivante. Grâce à un Cordelier dijonnais nous avons des fêtes chalonnaises une relation détaillée (1).

Non contents de leur donner pour cadre un couvent nouvellement reconstruit, les religieux se mirent en grands frais pour la circonstance. Le provincial Leroux recommanda les préparatifs au P. Simon Brière, alors gardien; je passe ici la plume au narrateur contemporain : « Comme on se préparoit à cette solemnité par quelques décorations magnifiques on fut agréablement surpris d'apprendre que Monseigneur (2) en vouloit bien luy-même ordonner la manière... Afin... que rien ne manquât à cette pompe, on fit venir le Père (3) qui avoit fait celles de Lyon et de Villefranche... La bonté de Sa Grandeur pour nos pères... et sa piété pour la gloire de nos saints furent si considérables, qu'il voulut encore choisir et nommer huit prédicateurs, pour... prononcer les panégyriques; ... il se détermina luy-même pour le premier sermon qu'il fit effectivement... Jamais octave ne fut mieux ni plus chrétiennement prêchée...

« Après tant de soins et d'assiduité, l'église se trouva

en 1564, mort au couvent de Villareal (Espagne) le 17 mai 1592; par bref du 28 novembre 1897, Léon XIII l'a proclamé patron des œuvres eucharistiques.

(1) *Relation de ce qui s'est passé dans les églises des PP. Cordeliers... à l'occasion... de la canonisation des saints Jean de Capistran et Paschal Baylon*, par le P. J.-B. Bazin (Lyon, 1693, in-12), p. 131-156. — L'auteur, né à Auxonne (Côte-d'Or) le 14 janvier 1637, mort à Dijon le 30 janvier 1708, bachelier de Sorbonne, fut gardien d'Alise-Sainte-Reine, puis de Dijon, définiteur provincial et député de la province à Rome en 1672 (ms. Lyon 1422, fol. 349 v°; Anglade, p. 503, note 5). Sur ses écrits, cf. *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, par l'abbé Papillon, publiée par l'abbé Joly (Dijon, 1745, in-fol.), t. I, p. 19-20, et t. II, add. p. 1; Anglade, *loc. cit.* et n° 20; abbé J.-B. Martin, *Bibliographie lyonnaise*, t. I (Lyon, 1922, in-8°), p. 229-230.

(2) Henri Staix, dit Félix de Tassy, frère de Félix, premier chirurgien de Louis XIV, docteur de Sorbonne, nommé par le roi à l'évêché de Chalon le 18 juin 1677, pourvu par bulles du 12 février 1678, prend possession le 27 mai suivant, mort en son évêché le 6 novembre 1711, inhumé le 11 à la cathédrale.

(3) Jacques de La Croix (Bazin, *Relation*, p. 41).

Digitized by Google

magnifiquement ornée : la nef, de plusieurs rangs de tapisseries, haute-lice, figures et paysages; les autels et les chapelles, de tout ce qu'on avoit pu trouver de riche, de rare et de curieux; surtout celle où repose le précieux corps du B. Jean de Portugal, ... qui avoit pu... voir saint Jean de Capistran dans les voyages qu'il fit... auprès du duc de Bourgogne, leur ami commun.

« La ballustrade, qui sépare la nef du chœur, étoit garnie de tableaux, de vases et de pots à fleurs et les deux petits autels, qui y font face, étoient si riches et si propres, qu'on n'y pouvoit rien ajouter. Le chœur étoit pareillement tout tapissé, le dos des sièges des religieux étoit bordé partout de petits tableaux à cadres dorez; les corniches étoient chargées de quantités de vases, agréablement mêlés, et le devant, de beaux tapis de différentes couleurs, qui faisoient une variété des plus agréables. Mais c'étoit un charme de voir cette multitude de pots dans le sanctuaire, remplis de gros orangers, de lauriers, de grenadiers, de belvédères (1) et d'arbrisseaux en buisson, si bien qu'on eût dit que c'étoit un véritable paradis terrestre.

« La principale décoration du maître autel étoit une gloire magnifique à cinq rangs de nuages... Ils étoient parsemez de petits chérubins ... et éclairés de tant de lampes cachées, que l'artifice en étoit merveilleux. A côté, on voioit deux grenadiers d'une grosseur considérable, dans des pots hors du commun, qui en relevoient encore la beauté. Outre cela il y avoit quatre bustes dorés, qui étoient des regards au naturel (2) et deux pyramides quadrangulaires, ... qui depuis le plein pied de l'autel alloient jusques à la hauteur de la gloire, ... garnies partout de cierges, de vases et de petits tableaux ...

« L'ornement de l'autel en étoit singulier, ... tout y étoit entremêlé de plus de 300 lumières, parmi lesquelles on y distinguoit 50 gros cierges d'une livre chacun, sur

(1) Plantes exotiques connues également sous le nom de belles-à-voir.

(2) Regard désignait à cette époque des figures se faisant pendant ou vis-à-vis ; il s'agit ici probablement de chefs reliquaires, l'expression « au naturel » semblant réservée par le P. Bazin aux ouvrages sculptés en ronde bosse.

Digitized by Google

autant de grands chandeliers d'argent (1). Tout au haut, on y voioit de beaux nuages qui, descendant insensiblement de la gloire, envelop[p]oient les figures de nos saints, qui y paroissoient au naturel, tout brillant de majesté et revêtus de l'habit de l'Ordre... Saint Jean tenoit son étendart et saint Paschal y adoroit le très saint Sacrement exposé.

« Mais rien n'égalloit ces deux magnifiques candélabres, qui s'y faisoient si fort distinguer par leur nouveauté dans le pays. Ils étoient à peu près comme ceux qu'on avoit vu... à Lyon, ... mais ils étoient tout autrement garnis de cierges, puisqu'il y en avoit une fois autant... On y admiroit d'ailleurs un pavillon d'une étendue extraordinaire, puisqu'il étoit composé de prez de 300 aunes (2) de toile blanche, ... et cette multitude d'étoilles, brillantes comme de l'or, dont il étoit chargé, y faisoit un effet merveilleux.

« Tout au haut on lisoit cette inscription :

SPECTATOR CHRISTIANE!
TURBAM MAGNAM SANCTORUM
IN HIS DUOBUS
MIRARE IMITARE

«... Monseigneur l'évêque (qui avoit fixé le jour au 29 aoust pour l'ouverture de cette cérémonie) la fit avant les premières vêpres, s'étant rendu procession[n]ellement dans l'église du couvent, avec tout son clergé, suivi d'une foule extraordinaire ... Sa Grandeur fut receue à la porte de cette église par le très R. P. Le Roux, provincial, revêtu de surpelis et de chappe, entouré de ses officiers, avec la croix, l'encens et l'eau bénite, et à la tête d'un grand nombre de religieux, qu'il avoit fait venir des couvents circonvoisins ... Comme on avoit disposé un fort beau trône, au côté droit de l'autel, pour cet illustre prélat, lorsque sa prière fut faite et que le chœur eût achevé ce qu'il avoit à chanter, il y prit place ; ... le R. P. provincial lui

(1) En 1680, les Cordeliers faisaient exécuter une paire de chandeliers d'argent pesant ensemble douze marcs, deux onces et demie, soit trois kilos et quelques grammes (Saône-et-Loire, H 308).

(2) Environ 240 mètres.

Digitized by Google

présentant la bulle d'indulgence, ... il lui en demànda avec beaucoup de zèle la promulgation ».

Le Père Bazin reproduit ici textuellement la harangue du provincial; elle est plutôt brève, et surtout fort élégamment tournée ; le narrateur ajoute ensuite : « Le R. P. provincial ayant prononcé son discours... fut jugé tout à fait digne des applaudissemens, qu'un auditoire de gens distingués ... y donna. Ensuite ... Monseigneur fit lire la bulle à haute voix par un maître de cérémonies et déclara aussitôt que l'indulgence étoit ouverte... Il entonna luy-même le *Te Deum,* qui fut continué par la musique de sa cathédrale. Et ces Messieurs (1), ayant commencé à officier par les premières vêpres, Sa Grandeur donna la bénédiction du Saint-Sacrement, ... et ils se retirèrent tous, ... les religieux ... les ayant reconduit chez eux en portant leur étendart à la tête de la procession...

« Le lendemain [samedi], on eut le plaisir, sur le soir, d'un agréable feu d'artifice disposé au milieu de la place qui est devant l'église ... on y mit le feu au bruit des tambours et au son des fanfares, des haut-bois et des trompettes, pendant que tout le quartier étoit sous les armes. Messieurs de ville (2) voulurent bien honorer de leur présence cette réjouissance publique. Ils soupèrent même avec les religieux et ils continuèrent, pendant l'octave, à leur envoyer mille marques généreuses de leur bonté ordinaire et de leur libéralité...

« Le ... dimanche, ... Messieurs de la cathédrale... firent tout l'office du jour, matin et soir... Toutes les paroisses de la ville les imitèrent les jours suivans, ... et même Messieurs du Séminaire (3) souhaitèrent avec empressement d'avoir le leur en particulier... Ceux du voisinage, natur[l]ement pieux et dévots, s'y rendoient en procession de jour à autre, ... conduits par leurs pasteurs... Les RR. Pères Bénédictins [de Saint-Pierre] se firent un très grand honneur d'avoir le dernier jour, pour faire la clôture de cette

(1) Les chanoines de la cathédrale.

(2) Le maire, les quatre échevins et le procureur syndic.

(3) Les prêtres de l'Oratoire, installés à Chalon au début du XVIIe siècle, chargés de la direction du Grand Séminaire fondé en 1675.

Digitized by Google

cérémonie. Ils y apportèrent leurs plus précieuses reliques, ... avec une pompe et une solemnité digne d'une éternelle mémoire. »

Les Cordeliers « voulant répondre aux empressemens de la foule et à l'honneur de ceux qui venoient ainsi en corps chez eux, leur(s) alloient au devant comme en procession, les conduisoient dans leur église et les accompagnoient de même, bien avant dans la rue, quand ils s'en retournoient, le Père gardien toujours revêtu de l'aube, de l'étolle et de la chappe, leur présentant l'eau bénite, pendant que d'autres religieux, ses officiers, les encensoient tous lorsqu'ils passoient...

« Comme Monseigneur donna la bénédiction du Très Saint-Sacrement le premier jour, Messieurs de la cathédrale la donnèrent le second, et le R. P. provincial tous les autres. Quant aux religieux du couvent, ils chantèrent toujours les vêpres avec beaucoup d'édification et de mélodie (1) ».

Le couvent de Chalon avait été fondé par les Colétans, Frères Mineurs ainsi nommés à cause de leurs relations avec sainte Colette († 1447). Comme les Frères de l'Observance ils gardaient la règle de Saint-François sans dispense, mais ils ne formaient pas comme eux un groupe à part. Vivant dans la province régulière de Bourgogne, sous la juridiction du ministre provincial, ils avaient cependant entre eux un certain lien, sans toutefois donner d'ombrage aux autres couvents mitigés. Chalon fit partie de la nouvelle province de Saint-Bonaventure, constituée en 1503, et demeura soumis au ministre général appelé indifféremment ministre des Frères Mineurs ou des Observants jusqu'à 1771; à cette date, il dut passer, comme tous les autres monastères de France, à l'obédience des Conventuels (2).

A cette même époque, l'église paroissiale du faubourg

(1) Le P. Bazin ne nous a conservé ni le nom des prédicateurs, ni la distribution des sermons; il nous apprend seulement (p. 151-152) que l'évêque prononça le premier panégyrique de saint Jean de Capistran.

(2) Cf. *Rev. d'hist. francisc.*, t. IV, p. 449-452, 480.

Digitized by Google

Saint-Laurent se trouvait dans un tel état de délabrement qu'il parut dangereux d'y continuer la célébration des offices (1). Le 20 juillet 1772, le prieur-curé et les habitants signent, avec les Cordeliers, un contrat aux termes duquel le service paroissial était transféré dans la nef des religieux, à l'autel Saint-Antoine; « la chapelle joignante, ditte de Saint-Jean de Portugal » devait servir de sacristie à la paroisse.

Le traité était signé pour neuf années, renouvelables, mais rédigé en prévision d'une réparation ou reconstruction de l'église paroissiale; en ce cas, non réalisé, les Cordeliers devaient être exemptés de toute contribution spéciale imposée aux habitants du faubourg. Le contrat prévoyait en outre que le curé pourrait se servir de la chaire, tous les dimanches et jours de fêtes, pour les prônes seulement; la prédication ne lui était permise que le seul jour de la fête patronale; les offices dominicaux devaient être célébrés une heure avant les offices conventuels, l'entrée du chœur interdite aux paroissiens et au prieur-curé, même à l'occasion d'inhumations dans la nef (2).

Antérieurement au 20 juillet 1781, le traité primitif fut renouvelé; je n'ai pas retrouvé le texte de cette deuxième convention qui devait expirer à son tour en 1788. Aucune contribution financière des paroissiens n'avait été prévue au premier contrat; celui de 1781 mettait à leur charge l'entretien du pavé de la nef et une rétribution annuelle de 200 livres que les religieux prétendaient élever à 500, en 1788. L'évêque leur conseilla de se contenter de 300, les habitants n'accordèrent que 250 livres et c'est à ce prix que fut signé, le 8 août 1788, un troisième traité, prévu pour

(1) Les craintes des habitants étaient fondées; le 13 janvier 1773, la voûte du sanctuaire de l'église Saint-Laurent s'écroulait; une délibération de la communauté, en date du 14 janvier 1781, dit que les voûtes de la nef étaient à terre depuis huit ans. Cette église ne fut jamais réédifiée et la paroisse fut réunie, au Concordat, à celle de l'ancienne cathédrale.

(2) Saône-et-Loire, H 311; Chalon, GG 1. — Ce premier traité contient également des prescriptions relatives à la réserve sacramentelle, aux sonneries de cloches, à la location des bancs, aux réunions de confréries, au balayage, et à quelques objets mobiliers, notamment à un tableau de « l'Ascension » donné à la paroisse par le chanoine Berthelot (encore vivant à cette époque et habitant Saint-Laurent).

Digitized by Google

une durée de six années, mais que les événements politiques devaient annuler plus rapidement (1).

Le 1er février 1790, l'église des Cordeliers sert encore aux habitants du faubourg pour l'élection de la municipalité chalonnaise (2). Quant aux religieux ils se maintinrent dans leur couvent aussi longtemps qu'ils purent. Le 6 mai 1790, Mgr Du Chilleau (3) fait circuler dans les paroisses et les monastères de la ville une déclaration (4), en sollicitant l'adhésion des ecclésiastiques. Le P. de La Terrade, gardien, et le P. Bourbon donnent leur signature, mais le 9 ils la rétractent, prétextant qu'elle leur a été arrachée par surprise. L'ancien gardien Caron et son confrère Boichot refusent leur adhésion dès le premier jour.

Pressé sans doute par des besoins pécuniaires (5), le P. Caron réussit à soustraire l'argenterie du couvent et à la vendre, pour partager le produit avec ses confrères La Terrade, Bourbon, Lesnès, Boichot et Poidevé. Lorsque le 26 septembre 1793, les commissaires du district vinrent inventorier, ou plutôt confisquer le mobilier, ils constatèrent cette disparition, jugèrent les PP. Caron et Bourbon les plus coupables et les incarcérèrent sur place, inaugurant ainsi le nouveau régime qui allait être imposé au couvent, trois jours plus tard, par le directoire du district (6).

(1) Saône-et-Loire, C 115 (pièces 30-31); Chalon, CC 144.

(2) Chalon, FF 89. — Des lettres patentes de Louis XVI, en date du 22 janvier précédent, réunissaient provisoirement la communauté de Saint-Laurent à la ville de Chalon; ce provisoire devint définitif par la suite.

(3) Jean-Baptiste Du Chilleau, né au château de La Charrière (Charente) le 7 septembre 1735, licencié en théologie, aumônier de la reine, chanoine et vicaire général de Metz, prieur commendataire de Monthoiron et de Remilly, abbé commendataire de Saint-Clément de Metz et de Notre-Dame-du-Valasse, sacré évêque de Chalon le 30 décembre 1781; en 1792, il confère les ordres à Fribourg (Suisse); archevêque de Tours en 1817, pair de France en 1822, mort le 26 novembre 1824, inhumé à la cathédrale de Tours, son cœur au château de La Possonnière (Maine-et-Loire).

(4) Pour protester contre la décision de l'Assemblée nationale, qui, le 13 avril 1790, avait refusé de reconnaître à la religion catholique le caractère de religion d'État (cf. Bauzon, t. I, p. 20-34).

(5) La pension servie par la nation aux Cordeliers fut d'abord collective; La Terrade touche 500 livres, le 23 novembre 1790, et 1850, le 5 février suivant (Archives de Chalon postérieures à 1790, non inv.).

(6) Bauzon, t. I, p. 238-240. — Au XVIIIe siècle, le couvent avait déjà servi accidentellement de prison et de caserne (Côte-d'Or, C 2, ff. 67-69; Saône-et-Loire, C 111).

Digitized by Google

A partir du 11 vendémiaire (2 octobre 1793), on leur amène des compagnons et, le 20 messidor (8 juillet 1794), nos deux Cordeliers partagent une salle du rez-de-chaussée, entre le réfectoire et la cuisine, avec un curé du Louhannais et un Allemand. Ce jour-là, le couvent abritait 106 détenus, dont trois fous, internés à l'extrémité de l'aile occidentale, du côté du rempart (1). Vingt-quatre autres suspects y seront incarcérés dans la suite. Les deux religieux n'y restèrent guère plus d'un an ; le 15 octobre 1794, on les élargit provisoirement.

Après le 9 thermidor, la prison des Cordeliers changea de pensionnaires, sans changer de destination. Jusque-là l'église ne semble pas avoir été profanée ; c'est seulement après le rétablissement de la paix intérieure que la nef fut successivement amodiée à un marchand de vins et à un écuyer tenant un manège. En 1804, le couvent et la nef abritaient des prisonniers autrichiens, remplacés en 1811-1812 par des Espagnols (2).

A la vente des biens nationaux, ce vaste immeuble n'avait pu trouver acquéreur, éventualité prévue par les experts chargés de dresser en 1790 l'état des biens appartenant aux communautés supprimées. Une affiche datée du 1er avril 1792 annonçait la vente pour le 1er mai suivant au prix global de 41.000 livres. Le 30 floréal an IV (19 mai 1796), l'administration municipale signalait à celle du département l'intérêt qu'il y aurait à ne pas poursuivre cette aliénation, surtout celle du jardin dont la jouissance avait déjà été accordée à l'hôpital (3).

Un décret impérial, du 23 avril 1810, attribuait le couvent, en toute propriété, à la ville de Chalon, à charge de l'entretenir. Les prisonniers des armées impériales continuèrent de l'occuper jusqu'à 1814 ; l'invasion des alliés y fit installer, à la fin de septembre 1815, une ambulance

(1) Pérusson, p. 63-73 ; Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, M 37 et S suppl.

(2) *Histoire de Chalon-sur-Saône*, par Victor Fouque (Chalon, 1844, in-8°), p. 556. — Le sanctuaire transformé en cuisine avait été séparé de la nef par une cloison de planches : de plus un faux plancher avait été placé sur les entraits de la charpente.

(3) Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon. C 25.

Digitized by Google

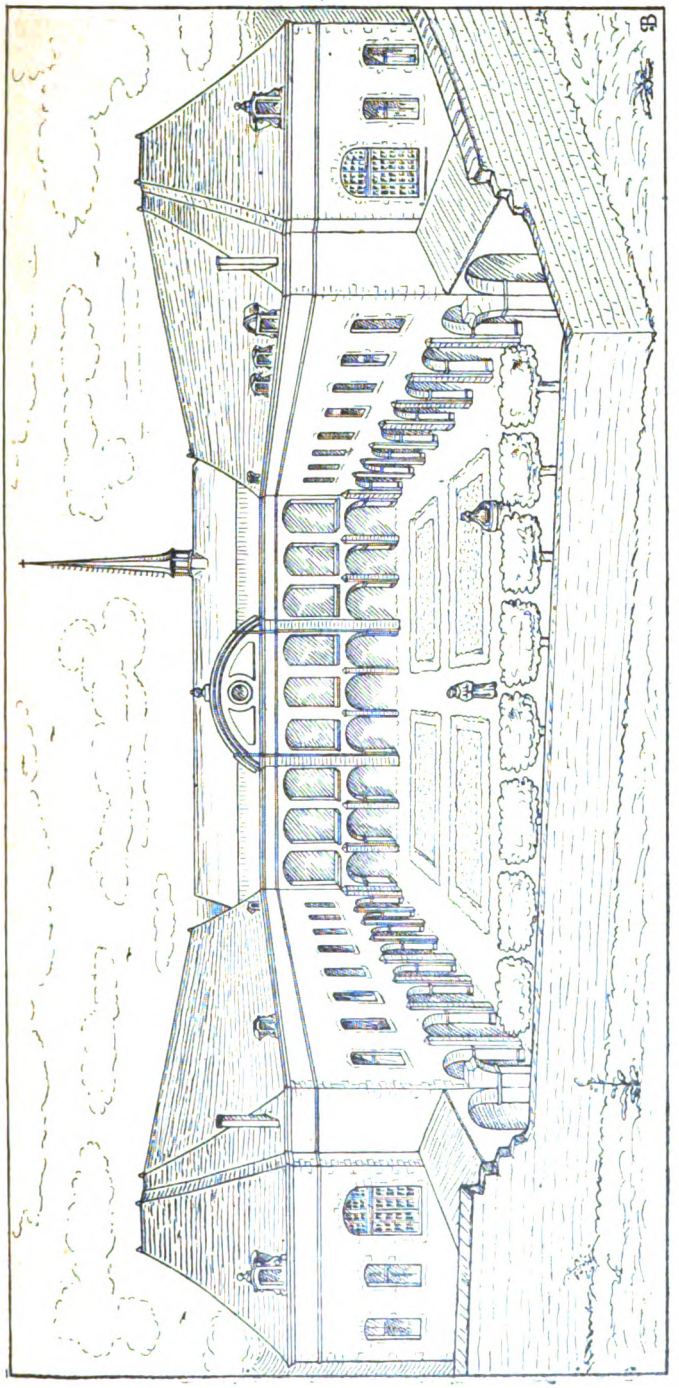

Essai de restitution du couvent des Cordeliers de Chalon-sur-Saône.
D'après une vue d'optique de la fin du XVIIIe siècle (Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, S suppl.).

Digitized by Google

qui « devait être... une des principales plaies de l'occupation (1) ». Enfin la Restauration donna à l'ancien couvent sa destination actuelle écrite en lettres noires par le génie militaire : Caserne d'Uxelles, anciennement des Cordeliers (2).

L'église toutefois ne fut guère utilisée et, en 1842, elle était vacante, lorsqu'elle donna asile à un festival à l'occasion d'un concours de musique ; ce fut son chant du cygne : deux ans après elle tombait sous la pioche des démolisseurs.

*
* *

C'est du couvent de Dole que Jehannin Dor tira les six premiers religieux ; six autres frères vinrent les rejoindre en 1466 : deux d'entre eux également de Dole, deux de Rougemont et deux de Sellières, couvents appartenant tous au groupe des couvents colétans (3). Les noms de ces ouvriers de la première heure nous sont inconnus. A la fin du XVIe siècle, le couvent pouvait « nourrir douze et quatorze religieux... desquels trois sont prédicateurs » (4). Ce nombre dut se maintenir à peu près régulier jusqu'au XVIIIe siècle. Un document de 1759 parle également de « quatorze religieux », plus les convers (5). A l'aube de la Révolution ce nombre se trouve réduit de près de moitié.

Parmi tous les religieux qui se succédèrent au couvent de Chalon quelques-uns méritent une mention particulière.

Jean de Portugal. — Il prend l'habit de saint François, au couvent de Saint-Laurent, le 6 mai 1481. Le Cordelier

(1) Ms. Chalon 89², p. 104 et suiv. ; cf. Fouque, *loc. cit.* ; (Louis Gallas). *Éphémérides de l'invasion autrichienne*, dans *Le Progrès de Saône-et-Loire*, du 24 septembre 1923 et suiv.

(2) Les bâtiments n'abritent plus aujourd'hui que des services administratifs : intendance, recrutement, habillement.

(3) Cf. *Revue d'hist. francisc.*, t. IV, p. 449-452.

(4) Fodéré, p. 748, 752 et 760.

(5) Chalon, GG 2. — En 1707, 1721 et 1753, le couvent n'a pas de gardien, mais seulement un supérieur (Saône-et-Loire, H 310; Chalon, BB 38[illegible]) ; le nombre des religieux devait être alors inférieur à douze.

Digitized by Google

Fodéré (1), suivi par le Minime Bertaut (2), s'est étendu à plaisir sur les mérites de ce prince, qu'il dit frère du roi de Portugal, Alphonse V, mort justement l'année de sa vêture. Des ambassadeurs de la cour lusitanienne seraient venus à Chalon pour offrir le trône vacant au prince cordelier; les auteurs précités nous ont conservé le texte, en portugais, de la réponse que le frère Jean aurait faite à ses compatriotes; enfin, la mère du prince serait morte à Auxonne et aurait été inhumée aux Clarisses de cette ville. Le Jésuite Perry (3), faisant écho à Luc Wadding (4), n'a accepté la version de Fodéré qu'avec réserves; plus près de nous, Pérusson, tout en admettant l'origine portugaise du religieux, voit, dans les accessoires de sa légende, « une de ces fraudes pieuses, si communes dans quelques couvents du moyen âge, pour obtenir une certaine illustration et se recommander à la curiosité des voyageurs et surtout à la générosité des bonnes âmes » (5).

Pierre Cusset a pris soin de relever l'épitaphe du Cordelier et elle paraît assez exactement transcrite : « *Hic jacet religiosus vir frater Ioanes de Portugal, olim hujus conventus pater gardianus, qui obiit 14 junii anno Domini 1525* ». Le même auteur ajoute que sur la dalle de marbre noir, où il a relevé ce texte, étaient gravées les armes de la maison royale de Portugal (6).

Nous savons par ailleurs que le duc Philippe le Bon, après deux mariages infructueux, épousa, en 1429, Isabelle, fille de Jean Ier de Portugal; le frère de la duchesse, Pierre, duc de Coïmbre, étant mort au cours d'une lutte contre son neveu, Alphonse V, les enfants dudit Pierre — Jacques, Jean et Isabelle — furent recueillis par leur tante. Le premier vivait à la cour de Bourgogne en 1452 (7);

(1) Fodéré, p. 752-754.

(2) *Orbandale*, t. II, p. 159-170.

(3) Perry, p. 294-295; cf. *Légendaire d'Autun*, par M. F.-E. Pequegnot (Lyon, 1846 = Paris-Lyon, 1850, in-12), t. I, p. 500-502.

(4) *Annales*, anno 1452, nos 46-48.

(5) Pérusson, p. 19-34.

(6) *Orbandale*, t. II, p. 170.

(7) Côte-d'Or, B 4232-4233; d'autres Portugais s'y étaient également réfugiés : cf. B 4246, 4248 à 4253, 4484 et 11134.

Digitized by Google

entré dans les Ordres et mort cardinal, il n'a pas dû laisser de descendance. Son frère jumeau, Jean, eut une carrière moins heureuse : placé à la tête des galées que Philippe le Bon et sa femme envoyèrent à Rhodes opérer contre les Turcs, il revint de cette expédition « inglorius » (1).

Ce pourrait être lui qui après ses insuccès revêtit à Chalon le froc franciscain (2). Quant à la visite des ambassadeurs, suivie du refus de la couronne, rien n'empêche de la placer à la fin de 1495, après la mort de Jean II, dont le fils légitime était précédé et dont le bâtard, pourtant légitimé, se vit évincer par son cousin Emmanuel (3).

Jean Gayet (4). — Parisien de naissance et théologien estimé, il fit profession au couvent de Chalon, qu'il quitta avant les troubles de la Réforme. Au début de 1562, il était gardien de Lyon, et, par mesure préventive, il fit enfouir la châsse et le chef de saint Bonaventure. Les huguenots se saisirent du P. Gayet et essayèrent, par la détention dans son église et par la privation de nourriture, de lui arracher le secret de la cachette. Inébranlable dans sa résolution, le vaillant religieux tomba victime des soudards chargés de le conduire à une nouvelle prison.

Jacques Fodéré. — Né à Bessans et profès de Myans (Savoie), docteur en théologie, fut gardien du couvent de Chalon (5). Le 16 juin 1584, François de Gonzague (6) lui

(1) *Chronique* d'Adrien de But (éd. par le baron Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique*, [t. I], Bruxelles, 1870, in-4°, p. 259 et 279-280) ; cf. *Mémoires* d'Olivier de La Marche, I, 20-22.

(2) L'hypothèse de Fouque (*op. cit.*, p. 555), en faveur de Jean-Emmanuel, frère illégitime d'Alphonse V, ne paraît pas mériter d'être retenue.

(3) Une vie de Jean de Portugal a été publiée par un de ses successeurs, le gardien Jean Goussier, sous le titre : *Monument relevé à l'honneur du bienheureux F. Jean de Portugal* (Lyon, Jean-Aimé Candy, 1642, in-4° : une autre vie ms. est conservée aux Archives de la Côte-d'Or (E. 1542).

(4) Ainsi le nomment Picquet (p. 9-10) et le ms. Lyon 1422 (fol. 307) : le P. Bazin (*Quelques remarques*, p. 27 et suiv.) écrit Gayette ; Fodéré (p. 399 et 757) l'appelle Jacques Gayette ou Gaïette.

(5) Fodéré l'affirme plusieurs fois (notamment, p. 21), sans jamais spécifier de date ; ce ne peut être qu'entre 1584 et 1592. — L' « épistre » de sa *Narration* (ff. prél. n. c.) est signée Foudéré. Quelques bibliographes le prénomment à tort Pierre-Jacques. Pour ses autres écrits, voir Papillon, *op. cit.*, t. I, p. 220.

(6) Général des Frères Mineurs du 6 juin 1579 au 16 mai 1587, ensuite évêque de Cefalu (Sicile), de Pavie et enfin de Mantoue, sa ville natale, en 1593, mort en 1620 à l'âge de 74 ans.

Digitized by Google

confie la mission de rechercher les éléments de l'histoire franciscaine dans la province de Saint-Bonaventure, à l'intention de la chronique générale de l'Ordre, qu'il se propose de rédiger (1) ; cette mission lui est réitérée par le même général le 12 avril suivant. Notre gardien prétend avoir envoyé son manuscrit à Rome par l'intermédiaire d'un religieux qui eut le malheur de choir accidentellement dans une rivière ; « le livre fut mouillé et non si tost seiché, qu'il fut tellement gasté que l'on n'y pouvoit lire qu'en devinant de trois mots l'un » (2). Heureusement Fodéré n'avait envoyé qu'une copie ; ses « minutes » restèrent à Chalon et son manuscrit le suivit dans ses diverses résidences. C'est seulement après 1610 qu'il eut l'idée de publier son travail qui fut « achevé d'imprimer le dernier jour de février 1619 » (3). Deux raisons l'y déterminèrent : d'abord le prétendu plagiat de son confrère Claude Picquet : je dirai plus loin ce qu'il faut en penser ; ensuite le mauvais usage qu'auraient fait de ses recherches François de Gonzague et ses collaborateurs. Pour ceux-ci Fodéré manque totalement de mansuétude ; sans tenir compte de l'état dans lequel son manuscrit était parvenu au généralat, il reproche aux premiers annalistes de l'Ordre d'être des étrangers « ignorant les noms des pays, des villes, des lieux, des seigneurs et de tout ce que les plus idiots de par deçà sçavent et cognoissent par la simple routine » (4). On ferait facilement un livre des incorrections de toute sorte qui émaillent presque à chaque page la *Narration* de Fodéré (5).

(1) Publiée sous le titre : *De origine seraphicae religionis franciscanae ejusque progressibus* (Rome, 1587, in-fol.).

(2) Fodéré, ff. prél. n. c.

(3) Fodéré, p. 271. L'ouvrage de format in-4°, contient : titre, 11 f. n. c., 1018 et 272 p., 14 f. n. c.

(4) Fodéré, ff. prél. n. c. Quelque exagérée que soit cette appréciation (cf. Holzapfel, p. 522), il n'en reste pas moins que le *De origine* de François de Gonzague ne mérite guère d'être retenu, en ce qui concerne l'ancienne province de Saint-Bonaventure.

(5) En 1604, Fodéré est au couvent de Villefranche (Rhône), probablement gardien ; provincial entre 1606 et 1610 ; Père de province en 1612-1616, il est gardien de Saint-Bonaventure à Lyon le 29 janvier 1619 et en 1623 il est encore vivant (cf. ms. Lyon 1422, fol. 327 v°; J.-B. Bazin, *Quelques remarques*, p. 55).

Digitized by Google

Claude Picquet. — Natif et profès de Dijon, docteur en théologie, il arrive à Chalon, au début du XVIIe siècle, en qualité de gardien ; il y trouve les minutes que son prédécesseur, Fodéré, avait laissées et l'idée lui vient de les utiliser. En 1604, il se rend à Villefranche où réside son confrère ; celui-ci communique son manuscrit et le P. Picquet croit pouvoir publier sa chronique latine, dont j'ai donné le titre au début de cette étude et dont la première édition est datée de 1610 (1). Elle eut le don de mettre en fureur le P. Fodéré ; pourtant les deux ouvrages ne se ressemblent guère et les 200 pages in-8° de Picquet ne peuvent contenir toutes les matières renfermées dans les 1300 pages in-4° de Fodéré. Si ce dernier, dans son avis « au lecteur » ne nomme pas son confrère, il ne se gêne pas de le faire dans la suite, à plusieurs reprises, et de façon peu bienveillante. Aujourd'hui que le recul permet de juger plus équitablement les deux œuvres, il est impossible de ne pas reconnaître que, sous une forme plus concise, celle de Claude Picquet est souvent préférable ; s'il eût été conscient de son insuffisante préparation historique, Fodéré aurait pu s'inspirer utilement du travail de son confrère pour émonder le sien de toutes les phrases inutiles. Claude Picquet, publiant en 1621 une « secunda editio aucta » n'eut aucune peine à répondre aux reproches de son verbeux confrère.

François Leroux. — Né à Chagny (Saône-et-Loire) en 1632, licencié (1670) puis docteur en théologie (2), novice du couvent d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), profès de celui de Chalon, il en est une première fois gardien avant 1672 ; ensuite lecteur de théologie au Grand Couvent de Paris, de nouveau gardien de Chalon, il passe à Dijon où il fonde une école de théologie ; par deux fois il exerce la charge de provincial : 1672-1675 et 1690-1693 (3). Grand

(1) Il était alors gardien du couvent de Romans (titre de son livre), ce qui explique l'impression à Tournon (*Turnoni*) et non à Tours comme l'indiquent fautivement quelques bibliographes. — L'ouvrage contient : titre, 11 f. n. c., 202 p., 6 f. n. c.; pour ses autres écrits, cf. Papillon, *op. cit.*, t. II, p. 155.

(2) *La France Francisc.*, t. Ier, p. 329.

(3) J.-B. Bazin, *Quelques remarques*, p. 57-58; Anglade, p. 541, note 2.

Digitized by Google

bâtisseur, après avoir restauré le couvent de son noviciat, fondé celui de Notre-Dame-de-Grâce (1), il reconstruit, ou du moins entreprend de reconstruire le couvent de Chalon. Honoré de l'amitié de Jean de Maupeou (2), l'évêque fréquentait les Cordeliers et s'asseyait souvent à leur table (3). En 1696, il était premier Père de province et visiteur provincial des Clarisses, en même temps que commissaire général de la province de France ; il mourut à Moulins le 7 octobre 1696 (4), laissant quelques ouvrages de spiritualité.

LISTE DES GARDIENS.

Jean Tillot, *Tilloti*, 6 mai 1481 (5).
Jean de Portugal, entre 1481 et 1525 (6).
Nicolas Bruslé (7).
Didier Soufflard, 1535-1536 (8).

(1) A Savigny-sur-Grosne (cant. Saint-Gengoux, Saône-et-Loire); cf. Saône-et-Loire, H 316 ; *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon*, t. VII (1883, in-4°), p. 92-95.

(2) Aumônier du roi, doyen de Saint-Quentin, nommé à l'évêché de Chalon le 31 juillet 1658, sacré à Saint-Lazare de Paris le 9 mai 1660, mort en son palais épiscopal le 2 mai 1677, âgé de 54 ans, inhumé à la cathédrale, son cœur à la Visitation.

(3) *Magnificences de Rome à la canonisation des BB. Jean de Capistran et Paschal Baylon*, par le P. J.-B. BAZIN (Lyon, 1693, in-12), ff. prél. n. c.

(4) Les PP. Ruffler et Lachère ont publié son éloge funèbre, le premier avec portrait (cf. *Revue d'histoire franciscaine*, t. III, 1926, p. 499, note 2 ; PAPILLON, *op. cit.*, t. II, p. 218-219; cet auteur fait observer que la date de 1697, imprimée sur le titre de l'*Oraison funèbre* publiée par le P. RUFFIER est fautive).

(5) FODÉRÉ, p. 752.

(6) Cf. *supra* son épitaphe.

(7) FODÉRÉ, p. 756.

(8) Côte-d'or, D 99, fol. 189. — Profès de Tanlay (Yonne), deux fois provincial : 1530-1533 et 1536-1539 (BAZIN, *Quelques remarques*, p. 52 ; cf. ANGLADE, p. 500, note 4). — Pierre de SAINCT-JULIEN (*op. cit.*, p. 485-486) admoneste sévèrement le gardien de 1548, sans toutefois le nommer ; ce religieux, lors de la réception d'Henri II, prétendait haranguer le roi au nom du clergé chalonnais. Ne serait-ce pas au titre de théologal du chapitre — dont Pierre de Saint-Julien était doyen — qu'il émettait cette prétention ?

Digitized by Google

Cocan, *Cocanus*, 1581 (1).
Jacques Fodéré, 1584-1587 (?; cf. *supra*).
Martin Valletier, décembre 1592, septembre 1594 (2).
Claude Picquet, avant 1610 (cf. *supra*).
Jean Goussier (3).
Antoine Vallier, 22 juin 1645, 29 novembre 1646 (4).
Le même, 20 octobre 1661 (5).
François Leroux (cf. *supra*).
Chamereau, 1672 (6).
François Leroux (cf. *supra*).
François Brière, 20 septembre 1688 (7).
Pierre Delaporte, août-17 novembre 1690 (8).
Simon Brière, août 1692 (9).
François Lachère, 31 mai (10)-6 septembre 1696 (11).

(1) Novice et profès de Chalon (Fodéré, p. 758, le dit « feu d'heureuse mémoire »).

(2) A ces deux dates il est théologal du chapitre de la cathédrale (Perry, p. 376 et 385). — Profès de Beaune, docteur en théologie (*La France francisc.*, t. Ier, p. 318), provincial de 1588 à 1591 (Bazin, *Quelques remarques*, p. 54 ; ce même auteur, p. 38, le dit gardien de Saint-Bonaventure à Lyon, immédiatement après, ceci me paraît douteux); en janvier 1594, il est sûrement à Chalon : un rémouleur savoyard l'accoste sur le grand pont pour lui poser une question ... rabelaisienne (Chalon, FF 8). Le 25 juillet 1606, Valletier n'est pas encore au couvent de Beaune, mais peu après cette date, il en est gardien; il l'est de nouveau le 23 novembre 1611 lorsque le roi lui confère la prébende théologale de la Collégiale, et, le 8 février 1615, le Chapitre beaunois, apprenant qu'il est mort la veille, décide d'assister en corps à ses obsèques au couvent de Beaune (Côte-d'Or, G 2516, fol. 3 v° et 9 v°; 2517, fol. 324; 2520, fol. 12, 20, 39 v° et suiv., 395 v°).

(3) Né à Dole, fondateur en 1624 et premier gardien du couvent de Louhans, ensuite gardien de Chalon, où il continue de résider, exerçant la charge de confesseur des Jacobines; mort à Chalon le 2 mars 1648, âgé de 63 ans (Ludovici Jacob [O. C. D.] *De claris scriptoribus Cabilonensibus libri tres*, Paris, 1672, in-4°, p. 103-104; il est surprenant que cet auteur, pourtant sérieux, n'ait consacré aucune notice ni à Picquet, ni à Fodéré); cf. *supra* la biographie de Jean de Portugal due à Goussier.

(4) Chalon, CC 170. — A la première de ces dates seulement, il s'intitule définiteur provincial.

(5) *Ibid.*

(6) Chalon, CC 99, f. 38.

(7) Saône-et-Loire, H 308 et H suppl.

(8) Saône-et-Loire, H suppl.

(9) Bazin, *Relation*, p. 133. — Prêtre, docteur en théologie.

(10) Saône-et-Loire, H suppl.

(11) Chalon, FF 100. — Né à Morlet (cant. Epinac, Saône-et-Loire), le 26 novembre 1660, prêtre, docteur en théologie, missionnaire au

Digitized by Google

Jean-Baptiste Simonnot, 7 décembre 1697 (1).
Simon Brière, 23 août 1699 (2) 23 août 1702 (3).
Philippon, 12 juillet-20 décembre 1706 (4).
Simon Brière, 8 mai 1710 (5).
François Ruffier, 13 janvier 1711 (6).
Bernardin Odin, 17 septembre 1711, 13 janvier 1714 (7).
François Ruffier, 22 novembre 1714 (8), 15 octobre-3 décembre 1717 (9), 17 juillet 1720 (10).
Hugues-Antoine Arsan, 28 novembre 1720 (11).
François Ruffier, 12 juillet-24 octobre 1727 (12).
A. Febvre, septembre 1736 (13).
Guillardet, juin-décembre 1741 (14).
Lazare-Vincent Boudry, 2-12 juillet 1753 (15).

Sénégal vers 1686-1690, définiteur provincial en 1697-1699 (*Revue d'histoire franciscaine*, t. III, p. 499, note 2; Chalon, FF 100), gardien de Dijon en 1721, mort dans cette ville le 20 mai 1734 (Papillon, t. I, p. 362; Anglade, n° 23); en 1713, il supplée le gardien de Chalon (Saône-et-Loire, H 310, n° 64).

(1) Saône-et-Loire, E 1472.

(2) Chalon, FF 100.

(3) Saône-et-Loire, H 310, n° 2.

(4) Chalon, FF 100. — Bachelier de Sorbonne.

(5) Saône-et-Loire, H suppl.

(6) Saône-et-Loire, H 310, n° 59. — Né à Tournus vers 1660, licencié en théologie (1710) (*La France francisc.*, t. 1er, p. 331), docteur de Sorbonne, gardien de Bar-sur-Aube en 1698 (*Revue d'histoire franciscaine*, t. III, 1926, p. 499, note 2), religieux à Chalon le 23 août 1702 (Saône-et-Loire, H 310, n° 2) et le 19 mai 1721 (*ibid.*, n° 95).

(7) Saône-et-Loire, H 310, nos 57 à 71. — Bachelier de Sorbonne, religieux à Chalon le 23 août 1702 (*ibid.*, n° 2).

(8) Saône-et-Loire, H 310, n° 69.

(9) Chalon, FF 100.

(10) Saône-et-Loire, H suppl.

(11) Saône-et-Loire, H 310. — C'est probablement lui qui est « nouvellement profès » en 1702, âgé alors de 19 ans; sa mère, Bénigne Picardot, veuve de Claude Arsan, traiteur à Dijon, constitue, pour ses frais d'études, une pension de 100 livres annuelles, à payer pendant cinq ans (*ibid.*).

(12) Chalon, FF 88.

(13) Chalon, FF 100.

(14) Archives de la Confrérie du Saint-Sacrement.

(15) Chalon, BB 38 (non fol.). — Prêtre, bachelier en théologie, lecteur de théologie; définiteur provincial et supérieur le 28 avril 1753 (*ibid.*), provincial de Saint-Bonaventure avant 1759 (Chalon, GG 2); élu, une seconde fois provincial, il adresse, aux gardiens et religieux de sa province, une lettre datée du couvent de Chalon, le 25 mai 1768 (impr. de 7 p., in-4°, Chalon, fds. loc. 46, pièce 12); il est encore provincial le 20 juillet 1772 (Chalon, GG 1) et ce doit être lui que l'abbé Bauzon (t. I, p. 238-239)

Digitized by Google

Le même, 1759 (1).
Alexis-François Caron, 20 juillet 1772 (2).
Louis-François de La Terrade (3).

LISTE DES RELIGIEUX.

Sigismond de Saint-Mauris (4).
Pierre Alexandre, *Alexandri* (4).
Jean Combet, 29 novembre 1646 (5).
Paul Verdeau, vicaire; Rosignol, sacristain; Malladière, J.-B. Méritte, B. Bailly, Demoncel, Méroin, Lombard, Gaspard Gouton, 7 août 1651 (6).
Bonaventure Blandenet (7).
Henri Caron et Benoît Diner, août 1690 (8).

appelle Baudry, toujours au couvent de Chalon en 1790, mais disparu peu après; les recherches entreprises le 26 septembre 1793 par le Comité de salut public ne parvinrent pas à le retrouver.

(1) Chalon, GG 2.

(2) Chalon, GG 1. — Né à Luxeuil (Haute-Saône) le 8 octobre 1726; j'ai indiqué plus haut son rôle pendant la Révolution; le 29 janvier 1791 sa pension est fixée à 800 livres, qu'il touchait encore le 23 décembre 1797 (Archives de Chalon postérieures à 1790, non inv.); en 1794 il avait subi une retenue motivée par sa détention momentanée; le 28 août 1792 il prête le serment d'égalité et l'état de pension de décembre 1797 le dit non-rétracté et n'exerçant plus, mais nous savons par ailleurs qu'il fait quelques baptêmes en 1797 (BAUZON, t. I, p. 383), qu'il fut « caché par ses paroissiens pendant un moment de la Terreur » (tradition recueillie à Saint-Laurent par PÉRUSSON, p. 61) et qu'il mourut à Chalon, dans la foi, le 19 août 1799.

(3) Né à Scey-sur-Saône (Haute-Saône) vers 1730, il était gardien en 1790; cette même année il est choisi comme aumônier de la garde nationale; sa pension est fixée comme celle du précédent. Le 20 septembre 1793, il déclare se retirer à Paris, mais le 30 avril 1794 il ne pouvait encore obtenir le visa de son certificat de civisme. Il signait alors Laterrade et ne figure plus désormais aux états de pensions.

(4) FODÉRÉ, p. 757. — Le premier était sans doute originaire de Saint-Maurice-en-Rivière (cant. Saint-Martin-en-Bresse, Saône-et-Loire); quant au second c'est probablement le P. Alexandre, en considération de qui est fait le legs Syuty-Villargois (*Livre d'or des donations pieuses ... chalonnaises*, par Ch. FAITOUT, Chalon, 1910, in-8°, p. 5).

(5) Chalon, CC 170.

(6) Chalon, GG 2; quelques-uns de ces noms sont déformés à l'*Inventaire* imp. (p. 395 b).

(7) Profès de Chalon, sacristain de Montbrison en octobre 1691 (BAZIN, *Relation*, p. 111).

(8) Saône-et-Loire, H suppl.

Digitized by Google

Hugues Vaché, prêtre, et Henri Rigollier, 17 novembre 1690 (1).

Claude Lebeuf, procureur et sacristain, août 1692 (2), 20 août 1707 (3).

J.-B. Lespée ou Lespié, vicaire, 6 septembre 1696 (4).

Paul Vitte, mort le 22 août 1702 (5).

Lancelot, vicaire, 23 août 1702-17 septembre 1711 ; discret, 28 novembre 1713 (6).

Vallon, procureur, et Guenepin, custode des custodes, 23 août 1702 (6).

Judey, 1704 (7).

Goujon, 1705-1706 (8).

Petit, supérieur, et Tardif, lecteur, 20 août 1707 (6).

Pierre Rigoley, discret, 20 août 1707, 17 septembre 1711 (6).

Jean Lorin, mort en 1708 (9).

Besuchet, vicaire, 26 janvier 1709 (6).

Combette, lecteur, 17 septembre 1711 (6).

Valletat, mort le 23 septembre 1711 (6).

C. Royer, discret, et Baillard, lecteur, 28 novembre 1713 (6).

Vitte, vicaire, 28 novembre-14 décembre 1713 (6).

Hilaire Didon, mort le 18 mai 1719 (10).

Louis-César Lemaître, supérieur, 19 mai 1721 (6).

Claude Poillot, mort le 11 mai 1733, âgé de 85 ans (6).

Gaugla, vicaire ; Besuchet, Bérard, Brossard, J.-B. Brocard, Geliot, Viennot et Chesne, septembre 1736 (11).

(1) Saône-et-Loire, H suppl.

(2) Bazin, *Relation*, p. 156.

(3) Saône-et-Loire, H 310, n° 36.

(4) Chalon, FF 100.

(5) Originaire de Chalon ; sur sa famille cf. Faitout, *op. cit.*, p. 36 ; le lendemain de son décès on trouve, dans sa chambre 983 livres et 6 deniers (Saône-et-Loire, H 310, n° 2).

(6) Saône-et-Loire, H 310.

(7) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. XXII (1926-1927), p. 58.

(8) Il prêche l'Avent et le Carême à la cathédrale (Chalon, CC 113), mais il n'est pas certain qu'il soit du couvent de Chalon.

(9) Inhumé à Tournus, paroisse de La Madeleine (Archives de Tournus, GG 150) ; il pouvait être du couvent de Notre-Dame-de-Grace.

(10) Mort à l'hôtel-dieu de Beaune et inhumé au couvent de cette ville (Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, M 35).

(11) Chalon, FF 100 ; signatures inexactement transcrites à l'*Inventaire* imprimé (p. 368 b, note) ; l'un des signataires est docteur de Sorbonne, sans qu'on puisse assurer si c'est Brocard ou Viennot, mais plus probablement Brocard.

Digitized by Google

Desforges, septembre 1736 (1); vicaire, 28 avril-12 juillet 1753 (2).

Gauthier, discret, 28 avril 1753 (2).

Parisot, discret, 28 avril 1753; prédicateur conventuel 2-12 juillet 1753 (2).

Tissier, définiteur, 2-12 juillet 1753 (2).

G. Raffelin, secrétaire provincial, 20 juillet 1772 (3).

Nicolas Bourbon (4).

Jean-Claude Boichot (5).

Lesnès, Poidevé (6).

Antoine Lafouge (7).

Antoine Dallerey (8).

(1) Cf. p. 559, n. 11.

(2) Chalon, BB 38 (non fol.).

(3) Chalon, GG 1.

(4) Né à Grandvelle (cant. Scey-sur-Saône, Haute-Saône) le 21 juillet 1732, pensionné comme ses confrères, figure pour la dernière fois à l'état du 1er semestre de l'an V (1796-1707); le Comité de salut public le jugeait ainsi: « N'a pas accepté la Constitution, il est invétéré d'aristocratie et de fanatisme; il n'a point manifesté son attachement pour la Révolution ». Détenu un certain temps, comme je l'ai dit plus haut, il subit de ce fait une retenue sur sa pension et disparut après le 19 juin 1796.

(5) Pensionné comme les précédents, ne figure plus sur aucun état après le 2e trimestre de 1793.

(6) Ces deux religieux ne figurent sur aucun état de pension; ils sont encore au couvent lorsque le Comité de salut public enquête au sujet de la disparition de l'argenterie, mais on ne retrouve ensuite aucune trace de leur personne.

(7) Né le 23 février 1745, non mentionné par l'abbé Bauzon, mais pourtant pensionné à Chalon dès 1791 à raison de 1200 livres, chiffre réduit à 800 en 1794; le 2 décembre 1792 il prête le serment d'égalité et le 23 juin 1794 il est inscrit comme prêtre démissionnaire; à la fin de la même année, il est qualifié curé et meurt à Chalon le 29 frimaire an VI (19 décembre 1797).

(8) Ce Cordelier était profès de Bar-sur-Aube, mais il est à Chalon dès le 5 avril 1791, âgé de 30 ans à peine, étant né le 27 août 1761. Il prête le serment à la Constitution civile du clergé, le 5 juin 1791, lors de son installation à un vicariat de la paroisse Saint-Jean-de-Maizel; il touche alors 800 l. de traitement et 350 de pension. En 1793, il est curé de L'Abergement-Sainte-Colombe, au traitement de 1200 livres, et l'année suivante, desservant d'Ouroux, moyennant 800 l.; il touche une dernière fois sa pension le 22 septembre 1795. Il dut ensuite se rétracter; au Concordat, il est nommé desservant de Saint-Maurice-en-Rivière. (Bauzon, t. I, p. 380).

Quatre frères lais complétaient la communauté en 1790: Pierre Poillère, âgé alors de 71 ans; Faton ou Fanton; Louis Silvant, né le 11 mars 1756, et Compain. Les deux premiers disparaissent aussitôt et ne figurent sur aucun état de pensions; Compain touche 100 livres le 16 février 1791 et ne reparaît plus; quant à Silvant, il se maria, après avoir prêté, le

Digitized by Google

Ce que fut la vie intérieure du couvent chalonnais est difficile à préciser ; nous devons constater toutefois que la conduite des religieux ne donna jamais l'occasion de scandale ; du moins n'avons-nous rien trouvé à cet égard. Les plaintes adressées à l'évêque de Chalon, dans les dernières années du XVIIe siècle, au sujet des religieux fréquentant les cabarets, ne visent pas expressément les Cordeliers (1), et ceux-ci, soucieux sans doute de leur réputation, paraissent avoir fait usage de l'édit de Louis XV, d'octobre 1716, interdisant les chansons diffamatoires à l'égard des religieux mendiants (2).

Non contents de se livrer au ministère habituel de leur Ordre, les Cordeliers chalonnais ouvraient dans leur couvent, dès le XVIIe siècle, un collège de philosophie. En 1635, ils sollicitent à cet effet un subside des États réunis à Auxonne, pour les terres d'Outre-Saône, faisant valoir que leur école donne asile à quarante novices ou religieux, sans compter les séculiers (3). Un siècle plus tard, ce collège ne devait pas être moins florissant, puisque l'intendant de Bourgogne, Arnault de la Briffe, écrit au maire, le 3 décembre 1732, que les Jésuites se plaignent de ce que les Cordeliers enseignent la philosophie à des fils de bourgeois et leur font soutenir des thèses publiques et imprimées. L'intendant invite le maire à demander aux Franciscains de quel droit ils se livrent à cet enseignement, lui rappelant que les prétentions de la Compagnie de

28 août 1792, le serment d'égalité et, le 2 février 1799, celui de haine à la royauté ; sa pension fut fixée le 29 janvier 1791 à 300 livres ; aux états de l'an VIII il est le seul survivant des Cordeliers et l'année suivante (13 décembre 1800) son titre définitif de pension viagère est établi à 50 francs. — En 1792, le curé de Saint-Laurent inhumait un nommé Claude-Adrien Cybert, âgé de 65 ans, qu'il qualifie « pensionnaire chez les ci-devant Cordeliers » (Chalon, GG 43).

(1) Saône-et-Loire, H 308.

(2) Saône-et-Loire, H suppl. — Il y a bien au fonds des Cordeliers de Chalon (Saône-et-Loire, H 309) des pièces relatives à un malheureux égaré, le P. Jean Carpet, recueilli, le 9 janvier 1697, aux environs de Messey-sur-Grosne ; mais il s'agit d'un évadé du couvent de Chambéry et ce devait être un Conventuel et non un Observant.

(3) Côte-d'Or, C 7493.

Digitized by Google

Jésus sont justifiées par un arrêt rendu en sa faveur contre les Jacobins (1).

J'ai dit plus haut tout ce que l'on sait de la Confrérie du Saint-Sacrement ; celle-ci n'eut certainement qu'une existence éphémère, la Confrérie eucharistique de la cathédrale ayant toujours défendu âprement ses prérogatives et exercé un véritable monopole. Au XVIIe siècle trois autres Confréries avaient leur siège à l'église des Cordeliers : celle des tailleurs érigée en la chapelle de « Nostre-Dame du Sépulchre » (2) ; celle de Saint-Claude, probablement à l'autel du saint (3) ; celle de Sainte-Reine, érigée le 7 août 1651, à l'autel de Notre-Dame, dit l'autel privilégié (4).

*
* *

Le marché passé, le 22 janvier 1451/52, avec Laurent Agnet — *alias* Lagnet — « masson demeurant à Mascon » stipulait que la construction serait faite au prix de « six francs et demi de la toise de l'église, comprises toutes tailles, et six francs pour le dortoir ». Celui-ci devait être édifié le premier et terminé « deans la fin du mois d'octobre et ladite église le plus brief que faire se pourra », s'engageant ledit maçon à amener pour cela trois compagnons : Jehan Bernard, Perrin Moisey et Jehan Poussin. Les fondations devaient avoir quatre pieds de large jusqu'au pavement ; au-dessus un soubassement de quatre ou cinq pieds de haut, « en bonnes tailles de demi pied » ; le surplus, en murs de trois pieds d'épaisseur, en « bonne pierre non gellisse, et la taille sera des meilleures pierres ... massonnez de bonne chaulx et sablon et rechez tout le dehors et enduiz tout le dedens ».

Le traité détaille en outre tous les ouvrages à faire : « murailles des cloistres, huisseries, fenestres, voirières,

(1) Chalon, GG 47.
(2) Saône-et-Loire, H 306 et 311.
(3) *Journal de Noé Lacroix* (éd. cit., p. 33) ; FAITOUT, *op. cit.*, p. 16.
(4) Fondée par Antoine Girard, sergent général, et Jacques Besullier, sculpteur (Chalon, GG 2).

Digitized by Google

vosthes, entablement, enchaplement, cheminée de la cuisine, lavouers, jubez, confessement, piscines, chauffrain, autel ». L'église devait être éclairée de dix verrières doubles « en la façon de celles de l'église de Dole », plus quatre fenêtres basses et grillagées « pour oyr les confessions des femmes ». Pour le dortoir, on prévoyait de 24 à 26 fenêtres. Ce marché est muet sur la question de charpente et il semble bien que le plan primitif devait comporter une église entièrement voûtée ; je ne puis expliquer autrement la prescription relative à « sept ogives (1) faites et revestues de bonne et belle taille ... dessus de bons et gros quartiers qui traverseront l'espesseur de ladite ogive et pourteront l'ung sur l'autre afin que l'eaue ne puisse entrer ». Le marché mentionne également les « vosthes tenant les liernes du cloistre » (2).

On verra plus loin que le sanctuaire seul fut voûté ; la nef était couverte d'une charpente, lambrissée sur aisseliers en arc brisé, dont Marcel Canat a proposé naguère d'attribuer le mérite à « Gauthier Ménestrier, maistre des œuvres de charpenterie de Monseigneur le duc en son pays de Bourgongne » (3).

Un avocat de Chalon, Émile Pérusson (4), nous a laissé une description précieuse, écrite à la veille de la démolition ; grâce à elle nous pouvons, avec le secours de quelques documents secondaires, nous représenter cette église. Elle était liturgiquement orientée et était formée d'une nef longue d'environ 56 mètres et large de 12 m. 60, à l'intérieur des murs ; son plan était rectangulaire, sans transept, avec abside à trois pans. Le mur du nord était renforcé de huit contreforts entre lesquels étaient percées « quatre lourdes fenêtres ogivales et ... une cinquième à

(1) A cette époque le terme désigne sûrement la croisée d'ogives et non l'arc brisé.

(2) Saône-et-Loire, E 1087, ff. 68-70. — A la suite du compte de paiement du 10 décembre 1457 (Saône-er-Loire, E 1141, fol. 195 nouv.), Laurent Agnet souscrivait un nouvel engagement pour le « prix de sept francs la toise et jusques à la somme de deux cens francs à lui payez ».

(3) *Note sur les maîtres des œuvres des ducs de Bourgogne*, dans *Bulletin monumental*, 3e série, t. I (1855), p. 20 (note 1) et 48.

(4) Pérusson, p. 49-60.

Digitized by Google

plein cintre (1) ». Dans le mur méridional quatre arcades donnaient entrée à un même nombre de chapelles adossées au cloître; « le fond de ces chapelles était éclairé par des ouvertures cintrées, plus longues que hautes, pratiquées dans le mur qui soutient le cloître central ».

La façade, qui n'était précédée d'aucun porche, était « terminée par un pignon démesurément pointu, plus haut que sa base ». Les pieds droits de cette façade n'ayant guère plus de huit mètres de hauteur, si l'on suppose que la partie triangulaire mesurait environ quinze mètres, la hauteur totale, à l'intérieur de la nef, pouvait atteindre vingt mètres (2). La porte occupait au centre une largeur de quatre mètres divisée en deux vantaux par un pilier soutenant le linteau d'un tympan en arc brisé. Superposée au tympan, dont la sculpture n'était pas parvenue jusqu'au XIXe siècle, s'ouvrait une baie à quatre lancettes surmontées de « nervures en trèfle. Au-dessus de cette fenêtre ... un médaillon recouvert d'un petit fronton cintré, et, par dessus ce médaillon, deux autres plus petites fenêtres, simples, cintrées, séparées seulement par un pied droit, ... destinées à éclairer les combles ».

En 1842, cette façade était « couverte d'une fresque représentant un calvaire; ... elle a été cachée sous une couche de mortier qui, tombée en plusieurs endroits, laisse apercevoir encore quelques parties d'un bon dessin, telles qu'un des larrons presque entier (3) et particulièrement la tête magnifique, mais déplorablement maltraitée, d'une mère de douleur ». Cette description sommaire se

(1) Je cite entre guillemets les affirmations de Pérusson qui ne sont plus contrôlables.

(2) C'est la mesure donnée par l'abbé Courtépée (*Description ... de Bourgogne*, t. IV, Dijon, 1779, in-8°, p. 492 = 2e éd., t. III, Dijon, 1848, in-8°, p. 231). Les autres dimensions indiquées par cet auteur sont plutôt inexactes.

(3) Bien que l'absence de tablette au sommet de la croix ne soit pas une preuve certaine (cf. *Revue de l'art chrétien*, 1907, p. 163a), il semble que l'unique croix dominant la scène est celle d'un larron figuré avec une seule jambe, pour indiquer peut-etre que l'autre a été rompue. Au dessous on n'apercevait plus que les bustes des disciples fidèles entourant la Vierge; celle-ci pouvait soutenir sur ses genoux les épaules et la tête du Christ étendu à terre.

Digitized by Google

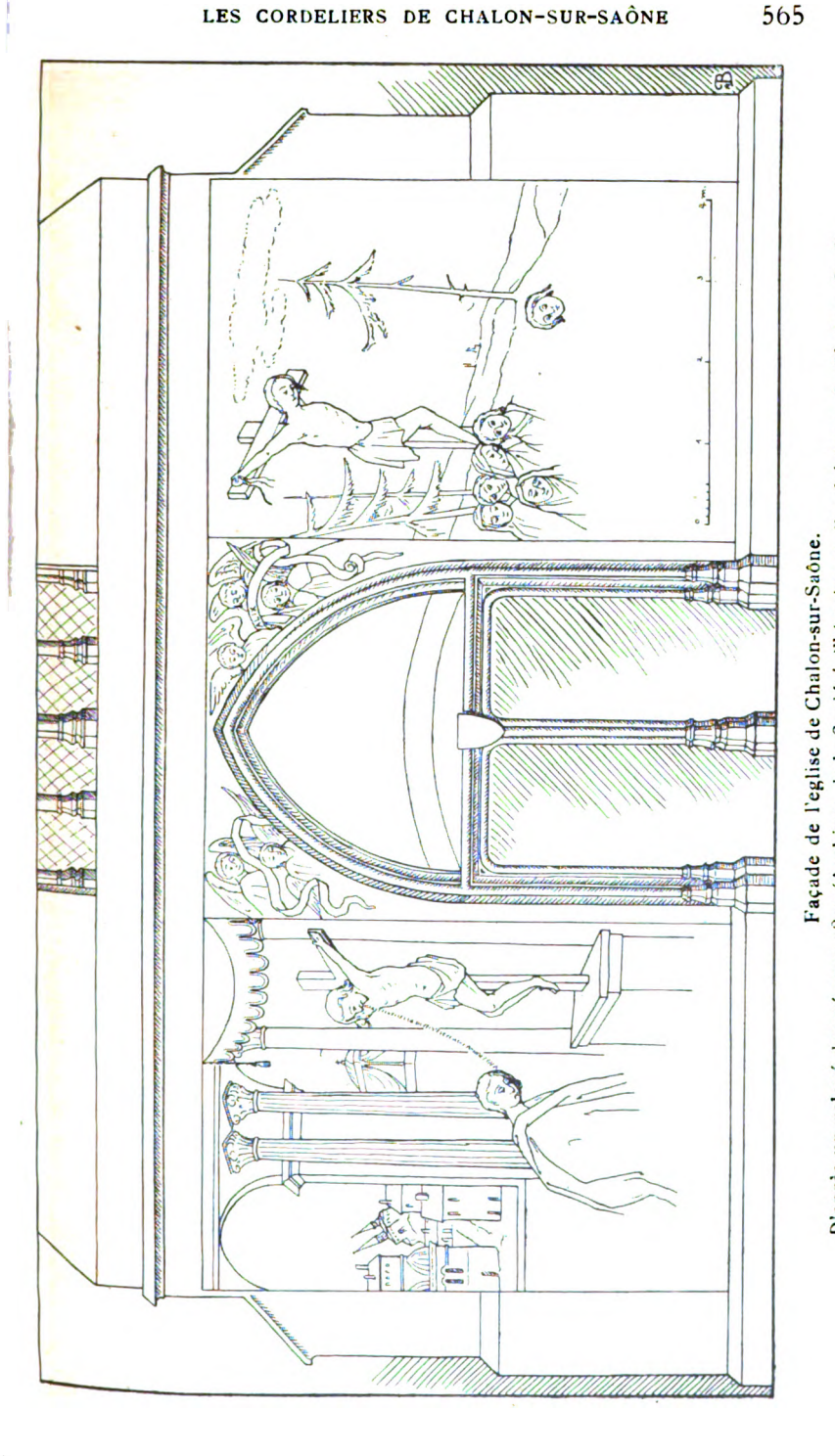

Façade de l'église de Chalon-sur-Saône.

D'après un relevé dressé vers 1842 (Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, S 18).

Digitized by Google

trouve heureusement complétée par un précieux relevé dû à l'initiative de Marcel Canat (1).

De chaque côté de la porte, deux grands panneaux, mesurant chacun 6 m. 30 sur 4 m. 50, étaient ornés d'une scène, dont celle de gauche, seule, a retenu l'attention de Pérusson. La scène de droite, également mutilée à la base, peut néanmoins s'identifier ; c'est celle du crucifix miraculeux de Saint-Damien, de la bouche duquel partait un rayon dirigé vers la tête de saint François agenouillé ; sur ce rayon, le dessinateur a pu lire : *Vide* (2), *Francisce, repara domum meam quae labitur*. Une baie, figurée dans un angle du tableau, s'ouvre sur un coin de place publique ; au-dessus une église, inclinée totalement sur sa base, paraît prête à s'écrouler ; le style des édifices permet d'assurer que ces fresques étaient postérieures d'un demi-siècle au moins à la construction. Dans les écoinçons du tympan, deux groupes d'anges chantants tenaient des phylactères avec légendes, dont quatre lettres seulement (ALIX ?) ont pu être relevées.

La nef de l'église était simplement recouverte d'une charpente apparente, dont les entraits portaient sur les murs gouttereaux ; le chœur était voûté : disposition analogue à celle de l'église des Carmes, sa contemporaine, qui existe encore quoique fort mutilée (3). Toutefois la charpente des Cordeliers présentait une particularité singulière et unique je crois. Pérusson nous assure que du milieu des entraits « partent des piliers, ou aiguilles, qui s'élèvent en s'inclinant jusqu'au sommet de la voûte, d'où elles sont prolongées d'une autre petite aiguille perpendiculaire qui monte jusqu'au faîtage ». Ces poinçons, placés comme les jambages d'un grand A, sont déjà suffisamment anormaux, ils le deviennent davantage lorsque le même auteur ajoute : « Nous disons que ces aiguilles

(1) Archives de la Société d'histoire et d'archéologie, S 18. — Aucune indication ne figurait sur le dessin ; la personne qui a classé ces archives en 1916, n'a pas hésité un seul instant à l'identifier, en se référant tant à la description de Pérusson, qu'au procès-verbal de la séance tenue par la Société le 19 juin 1845.

(2) Il y avait plus probablement : *Vade*.

(3) Rue de Lyon, n° 4.

Digitized by Google

vont en s'inclinant, et en effet ... elles font ... un angle qui augmente d'inclinaison à mesure que l'aiguille est plus éloignée de l'entrée ». Il est regrettable qu'un relevé de cette charpente n'ait pas été dressé, avant sa destruction par le génie militaire en 1844-1845. Au-dessus de l'entrée du sanctuaire, on voyait encore, en 1842, l'amorce d'une flèche qui, dépouillée de ses plombs pendant la Révolution, avait fini par s'écrouler.

Tous ces bois avaient reçu une décoration peinte qui se prolongeait en descendant sur les murs. Du côté nord, près de l'entrée, une de ces peintures, ou tout au moins la partie supérieure exécutée sur le lambris de la charpente (1), avait survécu à l'orage révolutionnaire et Pérusson la décrit ainsi : « Au milieu d'une espèce de dais soutenu par deux colonnes d'un genre composite, on voit deux figures de grandeur naturelle représentant un roi et une reine ... revêtus de leurs plus riches ornements et la couronne en tête. La reine ... lève les mains au ciel dans l'attitude de la prière. Le roi lève une de ses mains de la même manière, tandis qu'il tient une espèce de sceptre de l'autre... Au-dessous de l'entablement du dais est un cercle flamboyant. Un peu au-dessus de celui-ci, entre les deux personnages, un autre petit cercle lumineux projette de toutes parts des rayons éclatants et divins (2) ; plus inférieurement encore, une grande couronne, aussi flamboyante, reçoit la projection de ces rayons, qui la traversent pour se répandre sur

(1) Lors de la démolition, les planchettes peintes formant la voussure furent recueillies et déposées à la Bibliothèque publique ; elles y étaient encore en 1860. L'abbé Bugniot en fit le sujet d'une communication à la Société d'histoire et d'archéologie (procès-verbal du 9 août 1860); Gustave Millot, déjà bibliothécaire à cette date, ne fait aucune mention de ces précieux vestiges dans sa *Notice sur la Bibliothèque* (*Catalogue* impr., t. IV, Chalon, 1905, in-8°, p. 275-303).

(2) Le Christ et la Vierge, tous deux couronnés, président pareillement la scène du Jugement dans la fresque du *Campo santo* de Pise, attribuée à Andrea Orcagna ; le frère Max Schmalzl, C. S. R., a rénové le même thème, à la fin du siècle dernier, pour les éditions liturgiques de Ratisbonne. Sur le thème de la Vierge assise au Jugement dernier, cf. Mâle, *op. cit.*, p. 457. Quant aux deux auréoles flamboyantes, elles entouraient vraisemblablement l'effigie ou le symbole de Dieu le Père et du Saint-Esprit : une disposition analogue se voit sur une adoration des Mages d'Antonio Vivarini, au musée de Berlin.

Digitized by Google

une multitude de bienheureux, d'anges et d'archanges rangés en cercle. Enfin, tout à fait dans le bas, on lit une devise latine en lettres gothiques, avec forces (*sic*) abréviations, inscrite sur un grand ruban ondulé et circulaire. Voilà ce que nous avons pu déchiffrer de cette devise : *Sanctus* [*sanctus, sanctus*] *Deus*, *sanctus, sanctus*, *sanctus Dominus Deus sabaot*; *sanctus Deus*, *sanctus fortis, sanctus et immortalis*, *salus Deo aeterno* ».

La scène ainsi décrite ne peut être qu'une figuration du Jugement dernier, ceci est confirmé par les témoignages du P. Picquet et de Pierre Cusset. Tous deux nous apprennent que cette fresque contenait l'effigie du frère Jean de Portugal et que ce portrait avait été peint de son vivant, ce qui ne me paraît pas impossible (1).

Les quatre chapelles du flanc méridional furent construites de 1474 à novembre 1478. Fodéré ajoute que le fondateur de la première avait fait mettre son blason « à la clef de voûte et aux vitres (2) ». Pierre Palliot (3) nous apprend d'autre part que l'on voyait les armes (4) d'un membre de la famille de Rayne — *alias* de Reyne — à l'autel des Trois-Rois (5), et que ce bienfaiteur — probablement Philippe, châtelain de Saint-Laurent (6) — était « représenté à une des fermetures du retable, dans un tableau de la Nativité de Nostre Seigneur... et sa femme... à l'autre fermeture dans un tableau de la Purification de la Vierge ».

(1) « Pictura insignis exprimens tum coelestis Hierusalem gaudia, cum formidabilem judicii extremi diem. Hanc effinxisse aliqui arbitrantur V. P. F. Joannem a Portugallia : ... in cujus rei fidem illic ad vivum depictum dicunt ». (Picquet, p. 61 ; cf. *Orbandale*, t. II, p. 170).

(2) Fodéré, p. 751.

(3) *La vraye et parfaite science des armoiries* (Dijon-Paris, 1660 = réimpr. Paris, 1895, in-fol.), p. 677.

(4) Ces armes peu communes étaient : « d'azur à cinq pals retraits en tranché d'or, écartelé d'or à cinq pals cométés de gueules ». On les retrouve au cloître de la cathédrale écartelées de plusieurs façons.

(5) Autel de Notre-Dame-de-Consolation, surnommé ainsi à raison de son retable, comme on le verra un peu plus loin.

(6) Les 28 juillet et 3 août 1462, il est témoin à l'acte d'affranchissement des mainmortables du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon (Côte-d'Or, B 11479 ; cf. B 11833 et Saône-et-Loire, E 761).

Digitized by Google

En 1842, Pérusson (1) distinguait encore dans ces chapelles « quelques restes de sculptures, ... tels que les animaux symboliques des évangélistes, les clefs de voûtes, ... les armoiries de personnes inconnues » ; il signale en face, le long du mur septentrional, « les autels de Saint-Landry et de Sainte-Reine, après lesquels venait la chaire à prêcher, placée à peu près au centre ».

Le P. Fodéré attribue à Jean de Portugal un certain nombre d'embellissements et de libéralités : « Il fit faire un grand calice avec ses choppinettes, le tout d'argent doré; un beau cyboire, deux chandeliers, un encensoir avec sa navette, le tout aussi d'argent; ... des beaux grands piliers qui portent les courtines à l'entour du grand autel, portans au-dessus des anges, le tout de cuivre de Cypre (2). Aussi un beau pulpitre de mesme estoffe, dessus lequel estoit une grande aigle pour tenir les Évangiles ... Il meubla la sacristie de fort riches chappes, chasubles et autres ornements d'église, le tout de drap de soye avec les offroys et parements de fine broderie ... il décora le grand autel et la plus part des chappelles de très excellens tableaux (3), car il fit venir un sculpteur de Dijon, qui fit celuy du grand autel, représentant tous les mystères de la Passion en personnages de relief, d'une sculpture, doreure et peincture rare et singulière (4) ; ... un des plus excellens peintres de Flandres, pour faire les tableaux des chappelles, en plâtre, peinture ... Celuy de la chappelle Saint-Antoine, près de l'entrée du chœur, représente Nostre Dame de Pitié ; celuy de la chapelle dédiée à Nostre Dame de Consolation et aux Saints Paul et Bernardin, représente l'adoration des trois Roys (5). A l'autre chappelle ... un très excellent tableau à l'honneur dudit saint Jean (6) ».

(1) Pérusson, p. 52-53.

(2) Cf. Camille Enlart, *Manuel d'archéologie française*, 1re partie, t. I (Paris, 1902, in-8°), p. 743-746 = 2e éd. (1919-1920), p. 847-850.

(3) Lire : retables.

(4) On a vu plus haut que ce retable fut brisé par les réformés en 1562 ; au retour des religieux, il fut jugé irréparable et remplacé par celui de la chapelle Saint-Jean (Fodéré, p. 755).

(5) C'est celui où figurait l'effigie et les armes de la famille de Rayne.

(6) Fodéré, p. 754-755.

Digitized by Google

Du couvent primitif, il ne reste que la description sommaire de Perry : « Le cloistre, dit-il, est agréable, plus long que large, lambris[s]é en berceau comme l'église et d'un pareil bois. La sacristie, le chapitre, la dépense, le réfectoire et la cuisine sont ... au levant. Le dortoir est au-dessus ... et, afin qu'il ne manquast rien, ... on fit sur le cloistre du costé de midy une grande bibliothèque supportée de deux voûtes, dans laquelle on entre depuis le milieu du dortoir. Elle estoit meublée de pupitres de chesne, et ornée de divers tableaux, et assortie de quantité de bons et excellens livres » (1).

La relation ampoulée du P. Bazin, n'est pas, je crois, le seul souvenir parvenu jusqu'à nous des fêtes de 1692. On a lu plus haut que les deux nouveaux saints figuraient « au naturel » (2) dans la décoration du sanctuaire ; il faut entendre par là des statues et non des peintures. Or ces statues je crois pouvoir les identifier au cloître de la cathédrale (3). Les reproductions qui accompagnent cette étude me dispensent d'une longue description : le religieux qui brandit le poing fermé est saint Jean de Capistran tenant son étendard, dont la hampe trop fragile n'a pu résister aux injures du temps et des hommes ; l'autre ne peut être que saint Pascal Baylon, exhortant les foules à l'adoration du Saint-Sacrement. Voici d'autre part la statue à peu près

(1) Perry, p. 284. — Picquet (p. 61) et Fodéré (p. 756) nous apprennent que l'aile méridionale construite par le gardien Bruslé fut rasée en 1544, pour l'établissement du rempart, sur l'ordre du gouverneur de Bourgogne, Claude de Lorraine, duc de Guise, et reconstruite peu après, un peu plus au nord, à l'aide des libéralités du même gouverneur. Picquet désigne ce bâtiment sous le nom de *cubicula hospitum* ; c'est postérieurement sans doute que la bibliothèque y fut installée. — A la suite de l'inondation de 1602, la ville accorde aux religieux, le 16 juillet 1606, une aumône exceptionnelle de 20 livres pour la réfection du mur du verger (Chalon, CC 94, fol. 69).

(2) Sous la plume du P. Bazin, cette expression désigne de toute évidence des œuvres en ronde bosse (cf. *Relation*, p. 18, 30, 102 et 120 ; p. 48 il s'exprime tout autrement pour décrire des peintures).

(3) Retrouvées en 1908 à l'ancienne maison décanale (aujourd'hui presbytère) par l'abbé Mugnier, alors curé de la cathédrale ; malgré leur mutilation, elles méritaient d'être conservées et mises en valeur ; grâce au judicieux restaurateur du doyenné, elles ornent aujourd'hui l'aile du cloître dénommée communément chapelle des œuvres.

Digitized by Google

Saint Pascal Baylon.

Saint Jean de Capistran.

Statues de bois, provenant de l'église des Cordeliers, conservées actuellement au cloître de la cathédrale de Chalon-sur-Saône.

Digitized by Google

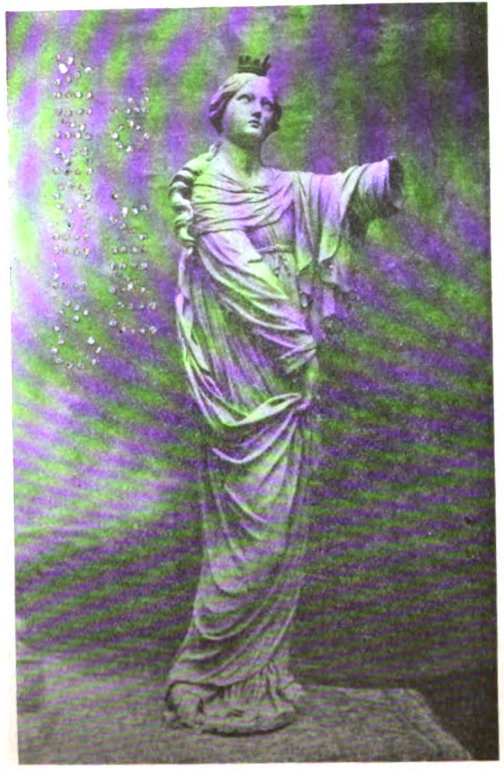

SAINTE REINE D'ALISE. SAINTE CLAIRE D'ASSISE.

Statues de bois, provenant de l'église des Cordeliers, conservés actuellement au cloître de la cathédrale de Chalon-sur-Saône.

Digitized by Google

intacte de sainte Claire d'Assise élevant la custode pour mettre les assiégeants en fuite ; enfin la quatrième, au costume qui n'a rien de franciscain, la tête nue et les cheveux épars, coiffée encore d'un fragment de diadème (1), c'est sainte Reine d'Alise, dont le sculpteur Jacques Besullier avait tenu à confier aux Cordeliers chalonnais la statue qu'il avait taillée, et la confrérie qu'il avait fondée.

Cet artiste nous est connu par quelques œuvres conservées à l'église de Santenay et à Saint-Pierre de Chalon (2). Un document très précieux nous apprend qu'il travaillait le bois et que les avocats chalonnais lui commandèrent en 1666 une statue de saint Yves, livrée en 1672, et qu'un frère-lai des Carmes recouvrit de dorure (3). Le même frère Jean a pu dorer aussi les statues des Cordeliers ; l'état dans lequel elles ont été retrouvées permet de le supposer (4).

Par deux fois, l'auteur de la relation des fêtes de 1692 insiste sur les grands travaux exécutés à l'instigation du P. Leroux. La première fois, il lui attribue « des décorations magnifiques à l'église », le relèvement du cloître et des bâtiments ruinés, la construction d'un double dortoir et d'un « grand pavillon qui renferme la plus belle bibliothèque de la province, la mieux ornée de sculpture et de menuiserie, et surtout la mieux garnie de bons

(1) Sainte Reine d'Alise est figurée avec une « couronne royale à cause de son nom » (*Traité d'iconographie chrétienne*, par Mgr. X. Barbier de Montault, t. II, nouv. éd., Paris, 1900, in-8°, p. 408 ; cf. Cahier, *op. cit.*, p. 243 b ; *Fragments d'histoire métallique*, par J. de Fontenay, Autun, 1847, in-8°, p. 180-181 et pl. XIII, fig. 12).

(2) Cf. *Congrès archéologique de France*, 1852 (Paris, 1853, in-8°), p. 146 et suiv., 335 et suiv.

(3) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon*, t. V (Chalon, 1866-1872, in-4°), p. 194. — Jacques Besullier, fils d'un vigneron de Santenay (cant. Nolay, Côte-d'Or), épousa Marie-Philiberte Volant, dont il eut un fils, Henri-Nicolas, marié, à Melun le 4 septembre 1702, à Marie Beaugé (*Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. IV, Paris, 1872², in-8°, p. 496). Henri fut également sculpteur (Chalon, CC 130), ainsi que Claude, probablement son fils (Saône-et-Loire, F 591). Jacques Besullier a pu être élève du dijonnais Jean Dubois, mort en 1664.

(4) Ces statues sont en bois de chêne et mesurent 1 m. 65 de hauteur (moyenne) ; en 1908 elles étaient encore recouvertes d'un enduit propice à recevoir la dorure.

Digitized by Google

livres (1) ». La seconde, il spécifie que le couvent a été relevé par lui « depuis trente ans », c'est-à-dire de 1660 à 1690 environ (2). Ceci, confirmé par quelques documents d'archives (3), contredit l'assertion erronée de Courtépée, reproduite par Pérusson, attribuant la restauration du couvent aux gardiens Ruffier et Guillardet; ceux-ci, de même que leur confrère Boudry, ont pu parachever l'œuvre au XVIIIe siècle, mais la plus grande partie des bâtiments qui subsistent encore, datent de la fin du siècle précédent.

Pérusson (4) qui les visita, voici plus de quatre-vingts ans, avant leur complète transformation, en donne la description suivante : Le couvent « se compose... d'un corps central, flanqué de deux ailes communiquant entr'elles par une vaste galerie voûtée, ... ou cloître, ... composée de neuf arcades sur chaque corps de bâtiment (5)... L'aile

(1) Bazin, *Magnificences*, ff. prél. n. c. — Une mention fautive du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* ferait croire que le ms. Chalon 24 provient des Cordeliers, alors qu'en réalité il a appartenu à la bibliothèque des Minimes (*Minimorum*). Par contre la bibliothèque de Chalon conserve quelques imprimés, d'intérêt médiocre, portant l'ex-libris ms. suivant au recto du titre : « Ex bibliotheca ff. minorum Cabilonens », suivi d'une cote composée d'une lettre et d'un nombre; au verso du titre et d'une écriture plus recente : « Ce livre est de la bibliothèque des Pères Cordeliers du couvent de Chalon-sur-Saône, 1733 », suivi seulement de la lettre de série. — Une ordonnance du définitoire provincial prescrivait, en 1698, la centralisation, au couvent de Dijon, de toutes les archives des couvents de la province de Saint-Bonaventure (Ms. Lyon 1422, fol. 152 v°), mais il semble bien que les religieux ds Chalon restèrent insensibles à cette décision; ceci me paraît établi par l'absence totale de documents chalonnais à l'inventaire des archives provinciales, dressé entre 1729 et 1732 (Angladé, p. 498), et par la richesse du fonds des Cordeliers de Chalon, actuellement aux Archives de Saône-et-Loire.

(2) Bazin, *Relation*, p. 132.

(3) Saône-et-Loire, H 307 à 311.

(4) Pages 43-49.

(5) Pérusson commet ici une légère inexactitude : il y avait bien, à l'aile centrale, neuf arcades (groupées par trois, chaque groupe séparé par un pilier plus fort), mais les ailes latérales ne comptent en réalité que huit travées chacune (en deux groupes de quatre). Il existe, il est vrai, à l'extrémité de ces deux ailes, une neuvième travée, mais elle est située en dehors des pavillons d'angle et la curieuse vue d'optique, conservée aux Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon (S suppl.), prouve qu'il s'agit en réalité des travées d'angle d'une quatrième aile, projetée au sud, mais jamais édifiée.

Digitized by Google

centrale était distinguée des deux autres par un fronton cintré de la largeur de trois arcades (1)... La façade d'entrée ... est décorée d'une jolie porte rustique, couronnée d'une attique avec niche. Cette porte donne entrée dans un vestibule carré dont la voûte rayonnante est fort belle ... Au milieu de l'aile droite se trouve un fort bel escalier dont le palier supérieur est soutenu par une plate bande figurant deux arcades en pendentif. Deux autres arcades en pendentif servaient à l'éclairer. A droite et à gauche de l'escalier sont trois grandes pièces élégamment voûtées (2)... L'étage supérieur de cette aile était divisé en chambres ou cellules, séparées par un long corridor *lambrissé en berceau de bois de chesne, comme l'église* (3)...

« Vis-à-vis le vestibule d'entrée, on enfile le cloître de l'aile centrale, qui ne forme, au premier étage, qu'une longue galerie de communication entre les ailes latérales ... Le cloître de l'aile gauche ... dessert d'abord une salle voûtée ... qui a servi de sacristie. L'extrémité nord de ce cloître communiquait avec l'église par une grande porte cintrée... Après l'ancienne sacristie, vient un escalier semblable à celui de l'aile droite. Depuis le palier de l'escalier on entre dans un petit corridor, qui à gauche donne sur une chambre, ancienne salle du chapitre ... Le fond du corridor conduit à l'ancien réfectoire, ... belle salle richement voûtée avec ornements de plâtre ... La cuisine aussi ... voûtée ... vient après le réfectoire ... Toutes les portes du rez-de-chaussée présentent un emploi remarquable de l'ordre toscan et sont vraiment les parties les plus soignées de la reconstruction. Le premier étage de

(1) Cette aile fut démolie en 1844, mais la galerie inférieure du cloître a été conservée et existe encore ; ce cloître est à voûtes d'arêtes, supportées par des piliers de plan carré ou rectangulaire terminés par une simple imposte et renforcés de contreforts peu saillants.

(2) Un état de lieux, rédigé en 1790, nous apprend qu'il y avait dans cette aile occidentale, au rez-de-chaussée : le parloir, une salle et quatre chambres ; au premier étage : quatre chambres, la bibliothèque et un dortoir ; au second étage, éclairé par des lucarnes : six chambres et des galetas.

(3) C'est Pérusson qui souligne; à tort il voyait là un vestige ou un remploi des bâtiments primitifs. En réalité ce couloir était plafonné d'un lambris en anse de panier (cf. Saône-et-Loire, H 310, n° 126).

Digitized by Google

cette aile était également composé de chambres ou cellules, desservies dans toute la longueur par un corridor lambrissé. comme celui de l'aile opposée » (1).

Nous sommes mal renseignés sur les répercussions financières de ces travaux importants. Nous savons seulement que la ville accorda une subvention de 1000 livres pour la réfection des murs de clôture et que le Père temporel donnait des acomptes, en 1696, à Jean Alanor, maçon, et au tailleur de pierres, Lenoir. En 1727, le règlement final n'était pas encore intervenu (2).

Quant aux « décorations magnifiques à l'église », dont parle le chroniqueur de 1692, il s'agit sans doute des mortiers et badigeons, qui dissimulèrent les anciennes peintures, et aussi d'une « jolie tribune,... placée à l'entrée de l'église. Elle se composait de trois arcades surbaissées, avec pilastres et entablement d'ordre ionique... Cette tribune était ornée d'une belle balustrade en bois, dont — ajoute Pérusson — on retrouve encore [en 1842] les fragments dans les greniers (3) ». En 1790, on comptait quatre chapelles et huit autels, y compris l'autel paroissial ; l'autel majeur était de pierre polie, à la romaine, comme celui de la cathédrale. Je ne retrouve pas trace « d'une Immaculée Conception de sept pieds de haut » que Guillaume Boichot aurait peinte pour les Cordeliers (*Guillaume Boichot, 1735-1814*, par Jules Guillemin, Chalon, 1868, in-4°, p. 17). L'esquisse conservée au Musée Denon (n° 83) paraît être un avant-projet de ce tableau.

Cette campagne de construction ne pouvait manquer de provoquer quelques différends avec la municipalité.

(1) L'état de lieux précité signale, au rez-de-chaussée de l'aile orientale : la sacristie « boisée » et, en sus des pièces décrites par Pérusson, deux chambres et deux offices; au premier étage : huit petites chambres, un dortoir, huit autres chambres et un cabinet.

(2) Saône-et-Loire, H 307, 311 et H suppl. — Les ateliers de Pierre Perret, à Boyer, avaient, en 1684, une importante fourniture de pierres de taille à livrer aux entrepreneurs chalonnais, Louis Gauthier et Jean Saunier, mais il n'est pas certain que ce soit pour le couvent des Cordeliers (G. Jeanton, *Les Ateliers de sculpture et de taille de pierre de Tournus*, 2e éd., Tournus, 1912, in-8°, p. 14).

(3) Pérusson, p. 54-55.

Digitized by Google

Tout d'abord, dans un but d'assainissement autant que d'agrandissement, les Cordeliers sollicitèrent, le 1er septembre 1696, la cession d'un terrain marécageux, vestige de fossé, qui s'étendait au nord de leur église, entre celle-ci et les maisons bordant la rue du Rempart; ce cloaque leur est accordé le 6 du même mois, à la double condition de rétrocéder aux habitants de Saint-Laurent un coin de terrain du côté du rempart et d'entretenir la ruelle à leurs frais; l'opposition des habitants du faubourg retarda toutefois la signature du traité, qui fut passé seulement le 23 août 1699 et confirmé par le roi le 14 septembre.

Les religieux n'ayant pu, faute de fonds, clôturer sur-le-champ le terrain concédé, la municipalité chalonnaise, complice de la communauté des habitants de Saint-Laurent, s'avise, en juin 1706, de demander au bailliage la rétrocession du terrain: un procès en découla, au cours duquel les officiers municipaux arguèrent notamment de ce que la concession avait été obtenue par surprise, grâce à une assemblée composée pour la circonstance de vingt-et-un Chalonnais, tous dévoués aux Cordeliers, les magistrats les plus avisés étant absents. Les religieux répliquèrent que les assistants à l'assemblée de 1696 étaient en réalité au nombre de vingt-six, et qu'il suffisait de parcourir les registres de délibérations pour constater que ce nombre était plutôt supérieur à la moyenne habituelle. Le 5 août 1717, intervint la sentence de l'intendant Arnault de La Briffe, confirmant le traité et les patentes de 1699; les habitants de Chalon se déclarèrent satisfaits, mais l'année suivante, le maréchal d'Uxelles (1) s'oppose à

(1) Nicolas Du Blé, comte de Tenarre, né à Chalon en 1652, fils cadet de Louis-Chalon Ier, marquis d'Uxelles, et de Marie de Bailleul, destiné d'abord aux Ordres, obtient la commende de l'abbaye de La Bussière (Côte-d'Or); mais en 1668, son frère aîné, Louis-Chalon II, étant mort au siège de Candie, il hérite de ses titres et charges; maréchal de France (1703), gouverneur de l'Alsace (1713), membre du Conseil de régence (1718), il meurt, célibataire, à Paris, le 10 avril 1730, et son corps est inhumé aux Feuillants de la rue Saint-Honoré. Il laissait pour unique héritier Henri-Camille de Beringhen, dont l'aïeule était sœur du grand-père du maréchal; Beringhen lui succéda aux charges de gouverneur de la citadelle de Chalon et d'engagiste de la châtellenie royale de Saint-Laurent-lès-Chalon; c'est à ce dernier titre qu'ils interviennent ici.

Digitized by Google

l'exécution de cette sentence et, en 1736, les Cordeliers adressent une nouvelle requête à son héritier et successeur, le marquis de Beringhen : ils font valoir qu'en 1634 on leur a enlevé, pour l'établissement du rempart, 484 toises carrées de terrain et détruit 181 toises de murs (1) ; le 21 septembre 1637, un expert avait confirmé l'exactitude de ces chiffres et évalué le préjudice causé à 4319 livres ; le 3 septembre 1736, Beringhen se désistait de son opposition (2).

Ces empiétements du rempart n'avaient atteint que le sol et la superstructure des bâtiments ; il en résulta que les Cordeliers continuèrent à jouir de caveaux situés sous le rempart, vestiges probables de l'aile méridionale démolie au XVIe siècle. En 1752, la ville, ayant décidé de planter des arbres pour transformer en promenade le boulevard dépourvu d'utilité militaire, on commença par niveler le terrain et la voûte des caveaux se trouva condamnée ; les religieux saisirent cette occasion pour demander une indemnité pécuniaire, qu'ils destinaient, aux termes de leur requête datée du 28 avril 1753, à clore les grandes baies de la galerie du premier étage ; leur projet prévoyait l'exécution de trois grandes verrières dans les baies de l'avant-corps central et l'établissement de croisées ordinaires dans les six arcades latérales. Le contrat, signé le 2 juillet suivant, accorda aux Cordeliers une indemnité de 500 livres (3).

En 1759, la ville propose aux religieux de leur abandonner une bande de terrain (4), au levant du monastère, s'ils veulent reconstruire leur mur de clôture au nouvel alignement. On leur demandait en outre de consentir au prolongement de la rue des Cordeliers — aujourd'hui rue d'Uxelles — jusqu'au rempart. Ce percement entraînait le déplacement de la porte d'entrée, l'abandon d'une partie

(1) Près de 29 ares de terrain et un peu plus de 440 mètres de murs.

(2) Chalon, BB 29 (ff. 36-45), DD 2, FF 100 et GG 2 ; Côte-d'Or, C 2941.

(3) Chalon, BB 38 (non fol.). De la vue d'optique précitée il semble résulter que l'on se contenta de munir toutes les baies de croisées semblables à celles des ailes latérales, le surplus étant muré.

(4) D'après le plan de 1755, conservé aux Archives de la ville, la superficie du terrain offert peut être évaluée à un peu plus d'un are.

Digitized by Google

du cimetière, au centre duquel s'élevait une belle croix de pierre ancienne, la démolition d'un bâtiment servant à la fois de grange, d'écurie et de boulangerie, enfin le partage du potager qui se serait trouvé ensuite séparé du couvent par la nouvelle percée (1). En 1790, ce projet n'était pas exécuté; la grange-écurie existait encore, en mauvais état toutefois (2).

Le 30 novembre 1790, Jean-Claude Lévêque et Étienne Daillant, architectes, experts nommés par l'administration du district, assistés du voyer de la ville, Firmin Chevreux procèdent à l'estimation du couvent. Tout l'édifice leur parut peu solide, les murs peu épais, la construction très légère, la charpente de l'église également très légère; ils constatent en outre l'absence de caves. Ils évaluèrent la location très incertaine à 1800 livres, la valeur des terrains et bâtiments claustraux à 36000 livres, celle de l'église sans les cloches à 5000 livres (3).

Lorsque celle-ci fut démolie (4), en 1844-1845, le maire, Ferdinand Coste, aidé des fondateurs de la Société d'archéologie, arracha péniblement au vandalisme quelques reliques conservées aujourd'hui au musée Denon : deux niches avec pinacles placées aux extrémités des chapelles méridionales, un autre petit dais, une clef de voûte, une Vierge de pitié, le tout en assez mauvais état. De leur côté Marcel Canat et Léopold Niépce (5) retirèrent des combles : une petite boussole, une écuelle de bois, des

(1) Chalon, FF 89 et GG 2. — Le potager s'étendit jusqu'au petit cimetière des religieuses de l'hôpital; en 1701, il était amodié à moitié fruits (Saône-et-Loire, H 309).

(2) Le percement fut effectué avant 1805; c'est alors que fut construite la maison située entre la rue prolongée et l'aile occidentale, à l'angle du rempart, maison englobée aujourd'hui dans la caserne, mais qui, en 1842, abritait la Loge franc-maçonnique (Pérusson, p. 49).

(3) Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, C 25.

(4) A l'emplacement de l'église et de l'aile centrale, le génie militaire édifia un bâtiment qui n'a aucun rapport avec l'art; sa toiture, incendiée le 13 septembre 1912, a été refaite depuis.

(5) Ce dernier adressa, au sujet de cette démolition, une lettre à Adolphe Didron, que celui-ci a publiée dans ses *Annales archéologiques*, t. IV (Paris, 1846, in-4°), p. 189 et suiv.; voir aussi une lettre du même au maire de Chalon, publiée par le *Courrier de Saône-et-Loire*, n° 625, du 13 janvier 1847.

Digitized by Google

pièces comptables de la seigneurie de Goux (1) et des vases acoustiques incrustés dans les voûtes du sanctuaire (2).

*
* *

Astreints à la pratique de la pauvreté, les Cordeliers devaient vivre d'aumônes qu'avec l'autorisation de l'ordinaire, ils recueillaient en ville et dans la région. Jusqu'au XVIIe siècle ces quêtes ne donnèrent lieu à aucun conflit, mais, les couvents de mendiants s'étant multipliés, les difficultés ne pouvaient manquer de surgir.

Au chapitre tenu à Chalon en 1672, le 27 février, les Cordeliers rédigent une supplique pour demander — et ils obtinrent gain de cause — que leurs confrères de Louhans ne puissent envoyer de quêteurs dans vingt-trois paroisses de la Bresse chalonnaise, où la rencontre des religieux amenait parfois « des débats qui ne sont qu'à la confusion de l'Ordre et au scandale des bienfaiteurs ». Le 4 octobre 1678, ils demandent à l'évêque (3), qui leur est particulièrement dévoué, l'autorisation de faire une quête de pain et de vin dans la ville et les faubourgs, pour les dédommager du préjudice que les Capucins leur causent en quêtant dans les villages de la côte chalonnaise; cette permission leur est accordée sur-le-champ, et renouvelée les 7 janvier 1688 et 22 septembre 1695; mais il ne semble pas qu'ils aient obtenu le retrait, également demandé, de l'autorisation donnée aux Capucins. Entre temps, à la suite d'une nouvelle supplique, datée du 20 septembre 1688, le même évêque recommandait aux antagonistes de ne pas dépasser les limites de leurs circonscriptions respectives,

(1) Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, E 5.

(2) Sur la question des *echea* ou vases acoustiques, employés surtout dans les églises franciscaines, cf. *Revue de l'art chrétien*, 1897, p. 518b-519; 1898, p. 130; 1905, p. 418a; 1908, p. 57b-58a; ENLART, *op. cit.*, p. 703-704, et 807 = 2e éd., p. 797-799 et CIV (cet auteur cite deux cas de vases acoustiques appliqués à des voûtes de bois); *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. XVII (Dijon, 1917-1921; in-4°), p. XV-XVI; *Revue d'histoire franciscaine*, t. III (1926), p. 174.

(3) Henri Staix, dit Félix de Tassy; cf. *supra*.

Digitized by Google

laissant aux habitants la faculté de faire parvenir leurs dons aux couvents de leur choix.

Cependant le produit des quêtes faites par les Cordeliers allait toujours en baissant; ils demandent aux chapitres tenus à Belley en 1710 et à Pont-de-Vaux en 1720, qu'il soit interdit à leurs confrères de Savigny et de Louhans de quêter dans la circonscription des religieux chalonnais. Par réciprocité, ceux de Louhans se plaignent que les chalonnais viennent quêter « jusqu'à une demy lieue » de leur couvent et demandent en dédommagement le droit de parcourir sept paroisses de la Bresse chalonnaise (1).

A la vérité les populations s'étaient lassées progressivement, le relâchement de l'esprit religieux aidant, et nous ne sommes qu'à moitié surpris de voir cette question portée dans les cahiers de doléances rédigés aux premiers jours de la Révolution. Voici par exemple comment s'expriment, le 15 mars 1789, les habitants de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire), à l'article 7 de leurs revendications : « Les outrages et railleries auxquels sont exposés les religieux mendiants des deux sexes en faisant dans les campagnes une quête pour la subsistance de leurs communautés, que la piété et la commisération du peuple ne peuvent leur refuser, sont des plaintes sensibles et justes auxquelles l'humanité ne peut que se rendre. La vie errante à laquelle ils s'abandonnent et s'accoutument, la libéralité très souvent forcée que l'on exerce envers eux, présentent une infinité d'abus, que la charité, la décence font taire, et diminuent la subsistance des pauvres. Ce mal est réparable.

« Le vœu commun serait de demander la suppression de cette classe de quêteurs et de la répartir sur celle des ecclésiastiques utiles à l'Église, dont elle partagerait les fonctions, ou de leur assigner un revenu suffisant pour leur entretien et leur subsistance, et de placer les religieux dans d'autres communautés rentées » (2).

(1) Saône-et-Loire, H 313 et H suppl.

(2) *Histoire de Sennecey et de ses seigneurs*, par Léopold Niépce (Chalon, 1866, in-8°), p. 91-92; cf. *Mémoires de la Société éduenne*, t. III (1874), p. 278; t. VI (1877), p. 214.

Digitized by Google

Le cahier du clergé chalonnais exprime également l'espoir « que les religieux mendiants ne seront plus assujétis à des quêtes aussi onéreuses pour les peuples qu'insuffisantes pour eux-mêmes ; mais qu'à raison de leur grande utilité, ils seront conservés et suffisamment dotés ». De son côté, le Tiers-État chalonnais demandait sans ambages « que défense soit faite aux religieux mendiants ... de recevoir des novices et ... que ces monastères soient employés à des établissements utiles » (1).

Une autre source de revenus provenait des services que les Cordeliers rendaient au clergé séculier (2). Le religieux qui, à la fin du XVIIe siècle, desservait la cure de Simandre touchait 200 livres par an, plus « le verroux de l'église, sçavoir : obits, mariages, baptêmes et messes » (3). Le service de la Confrérie de Saint-Nicolas, érigée pour les pêcheurs en l'église du faubourg Sainte-Marie rapportait aux Cordeliers 8 livres en 1697 et 30, en 1740 (4). En 1741, c'est également un Cordelier qui a la desserte de la messe quotidienne que fait célébrer à la cathédrale la Confrérie du Saint-Sacrement ; le gardien touche à cette occasion 45 livres par trimestre (5). A la même époque, un bienfaiteur anonyme donne 240 livres pour la célébration par un religieux « en la chapelle des prisons royales du Châtelet de cette ville de Chalon, à huit heures du matin, tous les premiers lundis de chaque mois de l'année, perpétuellement à l'intention de ladite personne inconnue, [d']une messe basse de *requiem* avec un *de profundis* et l'oroison des défunts ».

Antérieurement, en 1700, les Cordeliers avaient accepté de dire aux Carmélites une messe quotidienne, moyennant 150 livres par an, et, quatre ans plus tard, à raison de 60 livres annuelles, de suppléer le curé de Saint-

(1) Bauzon, t. I, p. 401 et 407.

(2) Ils desservaient notamment de façon permanente la chapelle de la Citadelle et temporairement les cures de Chagny, Touches, etc.

(3) Saône-et-Loire, H 308.

(4) *Ibid.*, E 1472.

(5) Archives de la Confrérie. — Une première fois les Cordeliers avaient assuré cette desserte pendant la grande épidémie de peste (1629).

Digitized by Google

Laurent, leur voisin Sousselier, « en cas d'absence ou d'incommodité ». Enfin le 27 mai 1734, les Visitandines leur offrent un capital de 300 livres, qu'ils acceptent, « à condition qu'ils seront obligés d'aller, tous les ans, le vendredi après l'octave de la feste de Dieu, auquel jour lesdites dames solemnisent la feste du Sacré-Cœur de Jésus, chanter une grande messe dans l'église de ladite Visitation, le plus solemnellement qu'ils pourront, et d'y donner, le même jour, la bénédiction du Très Saint-Sacrement ». De plus les confréries érigées en l'église des Cordeliers procuraient à ceux-ci quelques subsides : nous voyons notamment celle des tailleurs leur donner 10 livres en 1640 (1).

Les Cordeliers bénéficient également de nombreux legs; les uns à charge de services religieux, ce sont les plus nombreux (2); d'autres demandant simplement des

(1) Saône-et-Loire, H 306, 309, 310 et 311.

(2) Jeanne Facquetet, veuve Galoche, 8 francs pour des messes, 15 février 1527. — Guillaume-François de Syuty-Villargois, enseigne, 500 livres pour une messe hebdomadaire le samedi à l'autel privilégié, 2 juin 1637. — Guillaume Rigolot, élection de sépulture et 150 l. pour 3 messes dont une chantée, 21 novembre 1641. — Robert Mussard, 20 l. pour 6 messes, 14 juin 1642. — Jeanne Germain, veuve Cahier, 1653. — Jeanne Mouroux, veuve Chapelle, 800 l. pour 3 messes dont une chantée perpétuellement un dimanche sur trois, 10 décembre 1654 (le 28 janvier 1683, quatre années échues étaient impayées). — Guillaume Gon, chanoine, 100 l. pour 100 messes, 25 mai 1661. — Philippe de La Forge, mépartiste de Buxy, messes à l'autel privilégié, 1er mai 1665. — Pierre de La Forge, châtelain de Chalon, messes de même, 26 mai 1670. — J.-B. Lebret, sous-chantre, 10 l. pour 25 messes, 23 août 1673. — Denis Guivernois, chanoine de Saint-Georges, 1680. — Louis Boulanger, avocat, 10 l. pour 20 messes, 15 mars 1680. — Théodore-François de Thésut, prêtre, 20 l. pour 40 messes, 18 mai 1681. — Claude Mailly, protonotaire apostolique, 100 l. pour 100 messes, 14 septembre 1682. — Louis-Bernard Quarré, chantre, 100 l. pour 30 messes, 30 octobre 1683. — J.-B. Vitte, protonotaire apostolique, frère du Cordelier Paul Vitte, 100 l. pour 300 messes, 8 septembre 1684. — Jean Chiquet, 200 l. pour 100 messes à l'autel privilégié, 23 février 1689. — J.-B. Thoison, aumônier de l'hôpital, messes à raison de 10 sols chaque, 19 juin 1689. — Jacques de Thésut, abbé de Gigny, 25 l. pour 100 messes, 18 novembre 1689. — François Demangeon, 20 l. pour 40 messes, 5 juillet 1690. — Michel Boisselier, chanoine, 100 l. pour 150 messes, 1er août 1692. — Charles Boulon, enseigne, 12 messes, 1er août 1698. — Nicole Colmont, épouse Brondeault, 10 l. pour des messes, 16 septembre 1701. — Didière Mortier, élection de sépulture, 300 l. pour 24 messes basses et une chantée, 7 mars 1702. — Edme Sousselier, ancien conseiller

Digitized by Google

prières (1) ou n'imposant aucune condition (2). Si nous sommes mal renseignés sur la fréquence des fondations pieuses antérieurement au XVIIe siècle, il paraît étrange de voir ces libéralités se ralentir brusquement vers 1725 et même cesser presque complètement. Je relève ici seulement les legs les plus importants ou les plus curieux.

Jacques de Germigny, ancien ambassadeur du roi à la Sublime-Porte, et Jeanne Boulette, sa femme, attribuent aux Cordeliers dix écus, par leur testament du 30 novembre 1585 (3).

Abigaïl Mathieu, dame de Traves, grande bienfaitrice des hôpitaux chalonnais, par testament du 17 janvier 1638, lègue aux religieux 100 livres et fonde en outre un salut à célébrer perpétuellement, dans leur église, le troisième dimanche après l'anniversaire de son trépas, à six heures

au bailliage, 25 messes, 15 août 1702. — Etienne Belin, 30 l. pour 100 messes, 30 mars 1706. — Louis Gauthier, legs identique, 14 octobre 1706. — Claude Leproux, tonnelier, et Denise Parise, sa femme, 300 l. pour 7 messes annuelles, 5 mars 1708 (le 25 juillet 1763, reconnaissance de la rente de 15 l.). — Antoine Legrand, notaire, 10 l. pour 25 messes, 1er avril 1708. — Pierre Huguetan, 6 l. pour 12 messes, 25 autres messes, 10 juin 1709. — Pierre Machureau de Belcourt, commissaire de la maréchaussée, 200 messes à 10 sols chaque, plus 200 l. pour une messe annuelle à l'autel Sainte-Anne, près la tombe de sa mère (Anne Grisard) inhumée devant la chaire, 1er janvier 1718. — Jeanne Godard, veuve Petitain, 15 l. pour 50 messes, 1er octobre 1722. — Philibert Guillier et Elisabeth de Mucie, sa femme, 1725 (Archives de Givry, GG 84, n° 7; Saône-et-Loire, H 307, 308, 310 et H suppl.; FAITOUT, *op. cit.*, passim).

(1) Antoine Simonnet, capitaine, 150 l., 17 août 1629. — Claude Girard, procureur, 30 l., 23 avril 1666. — Benoît Nully, marchand. — Jacques Billon, chirurgien. — Marie-Guillemette Jacob, 15 l., 25 août 1692. — Jacques Desriaux, marchand à Givry. — Denis Beaupoil, lieutenant. — Anne Barrat, veuve Bretenet, 2 décembre 1725 (Saône-et-Loire, H 308, 309 et H suppl.; FAITOUT, *loc. cit.*).

(2) Claude Tisserand, prieur de l'abbaye de Saint-Pierre, 5 l. à prélever annuellement par la ville sur son héritage et à verser la veille de Saint-Claude, 15 septembre 1616. — Françoise Languet, veuve de Pontoux, 60 l., 14 septembre 1629. — Bénigne Clerguet, 10 l., 8 août 1674. — Aimé Clerc, avocat, 10 l., 10 janvier 1676. — Victor Marcelot, marchand, une maison à Sainte-Marie. — Guillaume Beuverand, 100 l., 18 février 1720. — François Madot, évêque, créance de 500 l., cédée le 23 juin 1745. — Claude Berthelot, chanoine, 100 l., 14 mai 1772 (Chalon, GG 49; Saône-et-Loire, H 309 et H suppl., FAITOUT, *loc. cit.*).

(3) Chalon FF 96; *Testament de Messire J. de G.* (pièce annexée au t. Ier de l'*Orbandale*), p. 3.

Digitized by Google

du soir; à ce salut on devait chanter le psaume 39, *Exspectans exspectavi Dominum*; trois cérémonies analogues devaient être célébrées dans les autres couvents de mendiants et, pour le tout, la fondatrice assignait un capital de 500 livres (1).

Le 24 août 1677, le chalonnais Jean Perrault, président de la Chambre des comptes de Paris, mort en son hôtel du quai Malaquais, le 19 avril 1681, fait aux Cordeliers un legs de 10.000 livres (2).

Un demi-siècle plus tard, Élisabeth Fremy, veuve de Jean-Baptiste Perreney, tailleur d'habits, donne 500 livres aux religieux « pour dire en leur église, à l'issue de leurs vespres, tous les premiers dimanches de chacun mois,... le *Miserere* à haute voix, faire amende honorable, un cierge à la main, ... dire les oroisons ordinaires, ensuite chanter le *Tantum ergo*, l'oroison du Très Saint Sacrement, et en donner la bénédiction, et après dire un *De profundis* » (3).

D'autre part des pensions, de cent livres par an, sont constituées pour des novices, afin de subvenir à leur frais d'études : en 1660, Pierre Cahier et Jean Doyen; en 1680, Étienne Arcelin, fils de feu Jean, médecin à Cluny; Hugues Arsan en 1702; en 1725, Jacques-Félix Gallien, aspirant frère-lai, verse 1500 livres à son entrée au noviciat (4).

Les Cordeliers recevaient en outre des aumônes prélevées sur les deniers publics. Les États de Bourgogne allouaient à chaque couvent de mendiants douze livres annuelles (5); l'aumône des États d'Auxonne varia de 18 à 60 livres entre 1608 et 1631 (6). La ville de Chalon ne leur alloua jamais d'aumône régulière, mais des subsides variables ; la plus ancienne de ces aumônes est celle d'un bichet de blé dont Jean de Portugal donne quittance

(1) Chalon, GG 60, n° 2 (ff. 10 v° à 11); Saône-et-Loire, H 274.

(2) Archives de M° Fontana, notaire à Paris (rue Royale), citées par A. Perrault-Dabot, *Jean Perrault* (Paris, [1917], in-16), p. 68.

(3) Saône-et-Loire, H 311.

(4) Saône-et-Loire, H 307, 308 et 310.

(5) Chalon, AA 26; Côte-d'Or, C 3370 (f. 57), 3372 (f. 251) et 3388 (f. 152).

(6) Côte-d'Or, C 7485 à 7493.

Digitized by Google

aux échevins (1); en 1606, ils reçoivent un bichet de blé et un poinçon de vin, acquis au prix global de 22 livres, le tout pour subvenir à leurs frais de participation au chapitre tenu, cette année-là, au couvent de Dijon (2). Ils bénéficiaient aussi, en 1594 notamment, de certaines amendes de police et de marchandises confisquées : du vin, pour défaut de jauge des futailles, en 1657, 1686 et 1692 ; des cercles de tonneaux défectueux, en 1740 ; de la viande de qualité médiocre et même de moutons atteints de clavelée; des pièces d'étoffes, non conformes au règlement du métier, en 1693 (3).

Les Bénédictins de Saint-Pierre leur faisaient également une aumône annuelle, dont nous ignorons l'importance (4), et nous voyons le gardien toucher, en 1535, une aumône de 40 francs, payée par le receveur de la seigneurie d'Antilly (5), sans pouvoir dire si cette redevance était renouvelée annuellement.

Le 18 mars 1473/74, Charles le Téméraire accorde aux Cordeliers l'exemption de gabelle sur le sel à prendre en ses salines du Comté; chaque couvent bourguignon jouissait de cet avantage pour quatre charges de sel par an. C'était le privilège de franc-salé dont nos Mendiants réclamèrent dans la suite, et plus d'une fois, le renouvellement; au début du XVIIe siècle, il leur est accordé pour six minots et même jusqu'à trente salignons (6). Louis XIV, moins généreux, ne leur accorde plus, en 1654, que « quatre minots de sel, par chacun an, ... au prix des marchands fournisseurs, à la charge toutefois qu'ils seront obligés de célébrer annuellement, durant nostre vie, le cinquiesme septembre, jour de nostre naissance, une messe solemnelle, et aussy annuellement un

(1) PERRY, p. 295.

(2) Chalon, CC 94, fol. 90 v°; on trouve également la trace d'une indemnité payée par la ville en 1786 (Saône-et-Loire, C 99).

(3) Chalon, FF 8, 17 et 25 ; HH 7 et 18.

(4) Saône-et-Loire, H suppl.

(5) Côte-d'Or, D 99, fol. 189. — Antilly, comm. Argilly, cant. Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

(6) ANGLADE, n° 76 *bis*; Saône-et-Loire, H 305, 306 et 310. — La charge de sel était composée de 48 salignons ou pains de sel; le minot avait une capacité d'environ 55 litres.

Digitized by Google

service solennel, pour le repos de l'âme du feu roy, nostre très honoré seigneur et père, à pareil jour qu'il a pleu à Dieu l'appeler à soy » (1). En septembre 1716, Louis XV réduisait encore la concession de moitié, malgré les réclamations des religieux, restées sans effet; par contre, à trois reprises les Élus de Bourgogne leur accordent l'exemption du droit de crue, dont ils avaient frappé la même denrée (2).

En 1727, nous voyons le gardien donner quittance, aux amodiataires des octrois, de 250 livres le 12 juillet et de 50 livres le 24 octobre (3); ce n'était qu'une restitution des droits effectivement payés par eux sur les provisions destinées au couvent, mais dont ils étaient fondés à se dire exemptés en vertu des lettres patentes précitées du Téméraire, ainsi que l'établissent deux requêtes adressées par eux à l'intendant de Bourgogne, en mars 1773 et en juillet 1786. A l'époque de la première requête, le remboursement annuel s'élevait à 90 livres; lors de la seconde, il était augmenté de moitié. Le 18 janvier 1745, les Cordeliers demandent aux Élus des États provinciaux de les maintenir dans toutes les exemptions et franchises à eux accordées par les rois de France (4), et, vers la fin du même siècle, ils sollicitent, des mêmes Etats, l'exemption du don gratuit, exemption qu'ils se croyaient fondés à réclamer en vertu de l'arrêt du Conseil d'État du 28 janvier 1637 (5).

L'acceptation des fondations ci-dessus relatées rendait nécessaire aux religieux la possession de biens fonciers; aussi les trouve-t-on propriétaires de quelques maisons et jardins à Saint-Laurent (6) et à Sainte-Marie, de prés à

(1) Saône-et-Loire, H 307; Côte-d'Or, B 12103, fol. 211 v°.

(2) Saône-et-Loire, H 310; Côte-d'Or, B 12120, fol. 258.

(3) Chalon, FF 88.

(4) François Ier en 1517, Charles IX en 1561, Henri III en 1575, Henri IV en 1597, Louis XIII en 1610, Louis XIV en 1643, Louis XV en octobre 1716 (Saône-et-Loire, H suppl.).

(5) Saône-et-Loire, C 94 et H suppl.

(6) L'une de ces maisons fut abandonnée par les religieux à Jean Chambon, écuyer, seigneur de La Serrée et de La Bruyère, « pour les bons et agréables services par luy faiz » (Saône-et-Loire, H 305). — En 1759, les maisons possédées à Saint-Laurent par les Cordeliers étaient grevées de 3 livres, 4 sols et 2 deniers de cens au profit du prieur-curé (Chalon, GG 2).

Digitized by Google

Saint-Loup-de-Varennes et à Lux, de vignes à Givry, à Saint-Désert et à Mercurey (1). On retrouve également quelques contrats de rentes constituées à leur profit (2). Le tout produisait, en 1759, 333 livres et 9 deniers de rente, somme jugée insuffisante pour le seul entretien des bâtiments (3).

Pour la possession de ces biens et l'administration de leur revenu, les Cordeliers, fidèles à leur règle, avaient recours à l'assistance d'un laïc, dénommé d'abord ami spirituel, puis ensuite et plus logiquement Père temporel. Voici les noms de ceux que j'ai pu retrouver :

Jacques Beuverand, 22 juin 1645-29 novembre 1646 (4).

Claude Petit, 1683-1690 (5).

Louis Chaudeau, septembre 1696-1699 (6).

Antoine de Mucie, 1709-13 janvier 1714 (7).

Dès le début du XVIe siècle, une pieuse bienfaitrice, Guillemette Membrey, « considérant qu'il est expédient et chose très nécessaire aux frères et religieux dudit couvent de avoir une bonne et dévote personne de honneste vie et conversation ... pour recevoir les aulmosnes que l'on donne aux frères, ... laquelle personne ilz nomment ... l'amy spirituel, ... considérant aussy que pour la demeurance et habitation dudict amy spirituel, il est nécessaire et expédient avoir aucune maison et habitation hors de la clouture », donne un immeuble situé à Saint-Laurent et grevé d'un cens au profit du prieur (8).

(1) Saône-et-Loire, E 1097 : H 305 à 311 : Archives de l'hôpital de Tournus, H 135.

(2) Rentes constituées par Anne de Rochefort, veuve de Léonard de Semur, gouverneur de Mâcon, et par François Joly, huissier au bailliage de Chalon (Saône-et-Loire, H 306 et 308) ; les Cordeliers prêtent 1500 livres, au denier 16, à la ville de Chalon (1645-1646 ; Chalon, CC 170).

(3) Chalon, GG 2.

(4) Lieutenant-général en la chancellerie du bailliage (Chalon, CC 170) ; maire en 1638-1640 et 1648-1649.

(5) Avocat, puis lieutenant particulier au bailliage (Saône-et-Loire, H 308 et H suppl.) ; il fait saisir la terre et seigneurie de La Charmée (cant. Chalon-sud), en la partie de Jean de Sirvinge, débiteur du couvent.

(6) Chalon, FF 100 ; maire en 1675-1677 et en 1691-1692 ; en 1700, il est le doyen des conseillers au bailliage.

(7) Saône-et-Loire, H 310, n°s 48-71.

(8) Saône-et-Loire, E 941.

Digitized by Google

II. — Les Cordelières de Saint-Laurent.

Dès l'arrivée des Franciscains à Chalon, quatre pieuses femmes, résolues à pratiquer les vertus et la règle de saint François, décident de « demourer ensemble et en communion de biens, et de labourer, ouvrer et gaigner au prouffit commun »; les Cordeliers leur confèrent l'habit du Tiers-Ordre. Quelques années plus tard, en 1477, elles échangent leur maison première, avec une autre plus rapprochée du couvent, elles s'associent trois nouvelles recrues et décident qu'après leur mort « leurs maisons, jardins et appertenances demeureront au père espirituel du couvent des frères myneurs ». Toutefois, dans leur ardeur franciscaine, elles provoquent un différend entre les religieux et le curé, qui les traduit devant l'official. Les Pères sont obligés de reconnaître que les Cordelières ont commis une faute, en omettant de faire leurs pâques à l'église paroissiale sans en avoir préalablement demandé la dispense à l'évêque. Une première transaction intervint le 2 décembre 1500; elle ne tranchait pas le fond du litige et la cause était encore pendante le 25 janvier 1520/21 (1).

La maison des Cordelières était située sans doute entre la petite rue du Rempart et le cloaque revendiqué en 1696 par les religieux; peut-être était-ce cette maison basse et d'allure austère, qui subsiste encore à l'angle de la ruelle et de la rue d'Uxelles, où elle porte actuellement le n° 13. A la fin du XVIe siècle, Cyrus Simonin, prieur de Saint-Laurent, prétendait « que la maison en laquelle les sœurs dévotes religieuses vouloient demeurer, ... au devant de l'esglize des pères Cordeliers, luy doibt chacun an la cense de vingt-sept gros, portant lods et retenue »; ce furent les Cordelières qui passèrent reconnaissance (2).

Et ce serait tout ce que nous savons d'elles, si le *Journal* de Noé Lacroix (3) ne nous apprenait qu'en mai 1615, une

(1) Saône-et-Loire, H 305; ms. Chalon 146, t. III.
(2) Saône-et-Loire, H 254, 305 et 306.
(3) Ed. cit., p. 40.

Digitized by Google

laveuse étant tombée à la Genise, deux Cordelières se jetèrent à l'eau, l'une après l'autre, et périrent victimes de de leur dévouement inutile.

A quelle époque cette petite communauté a-t-elle cessé d'exister? aucun document n'est venu nous l'apprendre. Tout ce que l'on sait c'est que la maison précitée était amodiée à vie, en 1790, à raison de 200 livres par an: les experts du district estimèrent la location possible à 350, et la valeur de l'immeuble à 6000 livres.

Pierre Besnard.

Digitized by Google

MÉLANGES

LE SCEAU DU GARDIEN DES FRÈRES MINEURS DE PARIS AU XVe SIÈCLE

Une belle matrice d'un sceau franciscain du xve siècle a été trouvée il y a quelque temps, par un laboureur, à Chalo-Saint-Mars (cant. et arr. d'Étampes). Elle appartient présentement à M. Pierre Vivaux, qui nous l'a très aimablement communiquée.

Il s'agit du sceau du Gardien des Frères Mineurs de Paris, sceau en navette, de 53 mill. sur 38. La légende : S' GARDIANI CONVENTVS MINORV PARISIEN est en caractères gothiques. Une niche, du même style et assez ornée, encadre l'image de saint Paul nimbé, debout, légèrement de trois quarts à dextre et tenant ses attributs habituels, l'épée de la main gauche, le livre de la droite.

Cette figuration est très normale et ne nous apprend rien de nouveau en ce qui concerne l'iconographie de saint Paul ; mais ce qui peut étonner davantage est de voir le saint représenté sur un sceau franciscain. Le fait est rare et vaut la peine d'être noté. A notre connaissance, aucun autre sceau des Frères Mineurs ne porte l'effigie de saint Paul isolé.

Digitized by Google

Demay (1) cite bien deux sceaux des gardiens des Frères Mineurs d'Arras, en 1322 et en 1324 ; mais ils portent à la fois les effigies de saint Pierre et de saint Paul séparées par une croix que chacun d'eux tient d'une main.

Le couvent des Frères Mineurs de Paris possédait également, en 1370, un sceau de type analogue (2) ; saint Pierre et saint Paul debout, séparés par une tige que termine une fleur de lis. L'église de ces Frères était dédiée à la Madeleine (3) qui ne semble pas avoir inspiré un seul des sceaux franciscains de Paris ; mais le couvent était placé sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, ce qui explique cette dernière représentation.

Par contre, la province franciscaine de France était placée sous le patronage de saint Pierre ; c'est ce qui explique que parmi les sceaux de cette province qui sont parvenus jusqu'à nous, trois portent la seule effigie de ce saint, l'un datant de 1370 (4), et les deux autres du XVIe siècle (5) Le sceau trouvé à Chalo-Saint-Mars montre que, si les deux saints ont été honorés également dans le couvent de Paris saint Paul était plus spécialement le patron du Grand Couvent, tandis que saint Pierre était celui de la province.

De la présence de ce sceau parisien dans un champ proche de la route qui va d'Étampes à Chartres, nous ne pouvons rien déduire avec certitude. Il est fréquent de trouver des matrices bien loin de l'endroit où elles devaient normale-

(1) G. Demay. *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, Paris, 1877, in-4°; nos 2817 et 2818.

(2) Douët d'Arcq. *Inventaire des sceaux des Archives de l'Empire*, Paris, 1870, 3 vol. in-4° ; t. III, n° 9776.

(3) Fr. Gonzaga. *De Origine Seraphicae religionis*, Rome, 1587, in-folio, p. 118.

(4) Douët d'Arcq, *op. cit.*, n° 9751. — Sceau des Frères Mineurs de la Province de France.

(5) Pour le premier, *ibid.*, n° 9754. — Provincial des Frères Mineurs de la Province de France. Légende : SIGIL. MINIS. PROVINCIALIS FRATR. MINOR. PROVINCIAE FRANCIAE.

Pour le second : Gonzaga, *op. cit.*, p. 55. — Légende : SIG. FRATRVM MINORVM PROVINCIAE FRANCIAE.

Les deux sceaux portent l'effigie de saint Pierre sous une arcade, avec les lettres S à droite et PE à gauche du personnage, ainsi que deux fleurs de lis. Les légendes les différencient nettement.

Digitized by Google

ment servir. Cependant, il est possible que le sceau ait été perdu par un religieux qui aurait accompagné le gardien à Chartres pour y faire un marché de blé afin d'assurer la nourriture aux Frères (1).

Il faut noter que, d'après les renseignements communiqués par M. P. Vivaux, propriétaire de cette matrice, le champ n'a jamais reçu de gadoues.

François EYGUN.

FÊTES CÉLÉBRÉES A BEAUVAIS
AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES
EN L'HONNEUR DES SAINTS FRANCISCAINS

Les fonds d'archives de Beauvais, très riches en renseignements sur les anciens couvents franciscains de cette ville nous ont conservé le souvenir de fêtes qui y furent célébrées au XVIIe et au XVIIIe siècle à l'occasion de la béatification ou de la canonisation des fils de saint François.

Nous en réunissons ici les détails, bien que Cordeliers et Capucins ne se soient pas toujours unis pour honorer leurs bienheureux.

Les premières de ces fêtes eurent lieu en 1670 au couvent des Cordeliers, à la suite de la canonisation de saint Pierre d'Alcantara, mort le 19 octobre 1562. Ce saint avait introduit dans l'Ordre la réforme de l'étroite observance qui porte son nom. Les Capucins refusèrent d'y participer, « disant que le saint n'était pas de leur Institut et société, et qu'ainsi ils ne prenaient aucun intérêt en l'honneur qu'on rendait à sa sainteté ». (2)

(1) Cette hypothèse très vraisemblable nous a été proposée par M. Henri Lemaître.

(2) Le récit qui va suivre est extrait d'un petit cahier manuscrit, dont il ne reste malheureusement que des fragments, intitulé : « État général du vénérable couvent des religieux Cordeliers de la ville de Beauvais en l'an

Digitized by Google

Cette abstention est d'autant plus remarquable que tous les Ordres religieux de Beauvais, comme le clergé séculier, avaient accepté l'invitation des Cordeliers.

L'évêque, Nicolas Choart de Buzanval, leur avait permis de faire publier par la ville et dans la campagne l'indulgence accordée par le pape et, ne pouvant assister aux cérémonies par suite de tournée pastorale, il avait délégué son grand vicaire, Nicolas Levesque, pour le représenter.

Les chanoines de la cathédrale, de leur côté, avaient consenti à venir chanter la grand'messe dans l'église du couvent le dimanche 11 mai pour l'ouverture des cérémonies. Les Cordeliers, au nombre de 37, allèrent en procession les chercher à la cathédrale. Le Père gardien portait une bannière qui avait coûté trente livres et sur laquelle l'image du saint était peinte sur taffetas.

Le chanoine Levesque célébra la messe en présence du Corps de ville qui s'était joint à la procession. L'après-midi, le chanoine Nicolas Gimart prêcha à quatre heures ; une procession suivit dans le cloître : le P. Ometz, docteur en théologie et gardien d'Amiens, portait le Saint-Sacrement.

Le lendemain lundi, l'église des Cordeliers reçut d'abord la visite des Pères Jacobins qui vinrent chanter la grand' messe pendant que les Cordeliers se rendaient au couvent des Sœurs grises où avait lieu également la fête de saint Pierre d'Alcantara ; et ensuite celle des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Symphorien.

Le mardi, les Cordeliers allèrent en procession à l'église de la Madeleine, leur paroisse, et le mercredi à l'église voisine de Saint-Thomas.

Le jeudi était le jour de l'Ascension : le matin la paroisse Saint-Thomas vint en pélerinage ; le soir la prédication fut faite par le correcteur du couvent des Minimes.

Le vendredi et le samedi, il y eut seulement salut et procession dans le cloître ; en revanche, le dimanche 18 eut lieu dans la matinée le pélerinage de la paroisse de la Made-

1665 au mois de novembre, avec les remarques de ce qui s'y est passé de plus considérable depuis le temps de sa fondation qui fut en l'an 1222, environ quatre ans avant la mort de saint François ». (Bibliothèque municipale de Beauvais. Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. XXXIX, p. 162).

Digitized by Google

leine, à quatre heures le sermon par M. Barbier, docteur en théologie et curé de Gaucourt, et le soir la procession habituelle dans le cloître, présidée par le chanoine Levesque, et à laquelle prirent part presque tous les chanoines et curés des quatorze paroisses de la ville, ainsi que le maire et les échevins portant chacun un cierge blanc à la main.

Après cette dernière cérémonie, un feu fut allumé dans la rue devant la grand'porte de l'église, en présence de la bannière du saint et « au milieu d'une affluence innombrable de peuple qui, par ses acclamations, témoigna sa joie jusques à environ minuit ».

D'après les annales du couvent, « plusieurs malades qui réclamèrent le secours du saint reçurent soulagement et guérison ». D'autre part, « il y avait longtemps qu'il pleuvait quand on commença la fête, et les almanachs promettaient encore tant de pluies qu'on doutait si on pourrait faire aucune des processions susdites, mais il plut à Dieu que les pluies cessèrent, et l'air devint serein autant qu'on le pouvait souhaiter ».

Avec leur bannière, les Cordeliers avaient fait faire une statue de saint Pierre d'Alcantara « en terre à potier cuite au feu » (1) pour laquelle le sculpteur toucha 40 livres et le peintre 12 livres ; cette statue resta dans l'église, vis-à-vis la chaire du prédicateur.

Sur les fêtes de la canonisation de saint Félix de Cantalice, Capucin, mort le 18 mai 1587, nous ne possédons que deux documents :

Le premier est le billet imprimé par lequel les Capucins les annoncèrent :

« Vous êtes invités d'assister à la fête de la canonisation « de S. Félix, Capucin, qui se célèbrera en l'église des « Capucins le 18 mai prochain 1713, et continuera pendant « huit jours. Il y aura indulgence plénière, exposition et

(2) Œuvre probable des potiers de Savignies, près Beauvais. Il existe à la Cathédrale, dans la Bibliothèque paroissiale, une œuvre similaire très rare; c'est une sainte Véronique en terre cuite vernissée, peinte après cuisson (XVIe s.).

Digitized by Google

« bénédiction du Très-Saint-Sacrement pendant toute l'oc-
« tave, et prédication les jeudi 18, dimanche 21 et jeudi
« 25 mai. Les Capucins vous supplient très humblement
« de contribuer par vos charités à la décoration et aux illu-
« minations de leur église, pour la solennité de cette fête,
« qui les oblige spécialement à faire une quête. Le Seigneur
« vous donnera une pleine récompense des pieuses aumônes
« que vous consacrerez à l'ornement de son Temple Saint,
« et vous participerez aux Saints Sacrifices et prières qui
« s'y offriront » (1).

Le second document témoigne que l'appel des Capucins fut entendu au moins en ce qui concerne les offrandes. C'est un « État des deniers qui ont été reçus des aumônes pour la canonisation de saint Félix » (2), et duquel il résulte qu'un certain nombre de paroisses contribuèrent par de petites sommes aux dépenses des cérémonies. Le Chapitre, à lui seul, donna cent livres; le chanoine Le Cat, bibliothécaire de l'Évêché, vingt livres; le supérieur du séminaire, dirigé par les Prêtres de la Mission, cinq livres; au total, les Capucins recueillirent 269 livres 5 sols.

Au printemps de 1730, ils célèbrèrent, cette fois par un triduum, la béatification de saint Fidèle de Sigmaringen, Capucin, martyr des calvinistes en 1622. Le billet suivant fut envoyé :

« Vous êtes avertis que dimanche prochain, 30 de ce mois,
« commencera dans l'église des RR. PP. Capucins de
« cette ville la cérémonie de la béatification du bienheureux
« Fidel de Sigmaringua, religieux de leur Ordre, premier
« chef de la mission apostolique chez les Grisons, et premier
« martyr de la Congrégation de la Propagande.

« L'ouverture s'en fera dès le matin du même jour, par
« Mgr l'Évêque-comte de Beauvais, accompagné de M. M. du
« Chapitre de la cathédrale qui chanteront la grand'messe
« à laquelle sa Grandeur officiera pontificalement. Il y aura
« ce jour-là et les deux suivants indulgence plenière, expo-

(1) Collect. Bucquet-Aux Cousteaux, t. XXXIX, p. 65.
(2) *Loc. cit.*, p. 66, ms.

Digitized by Google

« sition du Très Saint-Sacrement pendant toute la journée « et la prédication à trois heures. Chaque jour on donnera « la bénédiction après les complies, et le mardi, dernier jour « de la cérémonie, Sa Grandeur, accompagnée de son séminaire, fera chanter le Te Deum » (1).

Le 30 avril 1730, troisième dimanche après Pâques, l'évêque, Mgr Potier de Gesvres, présida en effet l'ouverture du Triduum. Comme naguère les Cordeliers, les Capucins descendirent processionellement de leur couvent, situé hors la ville, avec une bannière à l'image du bienheureux, pour chercher le Chapitre de la cathédrale auquel étaient venus se joindre les chanoines des six collégiales, le Corps de ville et l'élection.

La veille, Mgr de Gesvres, s'étant trouvé indisposé et ayant informé le Chapitre qu'il ne pourrait officier, le chanoine Mathias Le Clerc, sous-chantre, fut désigné par ses confrères pour officier à sa place. L'évêque se rendit toutefois en carrosse au couvent où il assista en habits de chœur à la cérémonie. Son secrétaire (2) lut la bulle de béatification ; lui-même donna sa bénédiction.

Les jours suivants les Capucins officièrent aux cérémonies du matin ; le soir, l'honneur en revint aux dignitaires du Chapitre : le dimanche, Antoine Michel, grand vicaire ; le lundi, Martial Dufour, grand vicaire et official. Le mardi, Mgr de Gesvres présida la clôture du Triduum, assisté de son séminaire.

Le bienheureux Fidèle de Sigmaringen fut canonisé en 1746 ; les renseignements font défaut sur les fêtes qui eurent certainement lieu à cette occasion à Beauvais au couvent des Capucins.

Jean VINOT PRÉFONTAINE.

(1) Collect. Bucquet-Aux Cousteaux, t. XXXIX, p. 67, impr.

(2) Le chanoine Vaslin. Ces renseignements sont extraits de ses Mémoires (Bibl. mun. de Beauvais, t. I, p. 23).

Digitized by Google

MÉDAILLON DE SAINT FRANÇOIS

Le gracieux médaillon dont nous donnons ci-devant la reproduction est une œuvre de l'art italien comme le prouve surabondamment la facture un peu maniérée et la virtuosité avec laquelle l'artiste a usé des marbres de couleurs différentes. La tête et les mains sont en marbre jaune de Sienne, les cheveux en marbre blanc, genre « Henriette », de teinte vieux chêne ; enfin le fond est noir et le cadre jaspé, crème et noir.

Le saint est représenté les bras croisés sur la poitrine, tenant de la main droite une croix rustique en bois ; les yeux largement ouverts et tournés sur le côté, la bouche ouverte également, il semble pousser un cri d'extase. Le front bombé et très haut, l'arcade sourcilière large est arrondie, le bas de la face court et glabre, les cheveux épais, tout dans la figure s'écarte du type ordinaire qu'on donne ordinairement au saint.

L'habit est celui de l'Observance, avec la mosette, la corde nouée sur le côté gauche et le chapelet sur la droite.

L'ensemble mesure 310 millim. sur 270.

Ce médaillon a été acheté vers 1900 à la vente du Comte de Nédonchel à Boussus (Hainaut), par M. Adolphe Lefrancq, conservateur du Musée de Valenciennes, pour sa collection personnelle. Nous remercions très vivement M. Lefrancq d'avoir fait aimablement photographier cette belle pièce à notre intention. — H. L.

Digitized by Google

SAINT FRANÇOIS.

Médaillon en marbres de couleurs.
(Collection Ad. Lefrancq.)

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Saint François d'Assise. Son œuvre. Son influence. 1226-1926. Préface de S. É. le cardinal Dubois. (Ouvrage publié sous la direction de Henri Lemaître et Alexandre Masseron). Avec crayon hors texte de Bernard Naudin. — Paris, E. Droz, 1927. In-4°, 320 p. Prix : 150 fr.

Saint François a aimé la France qui lui a donné son nom. Les Français se devaient donc de perpétuer dans un monument le souvenir de son septième centenaire. La Direction de la « Revue d'histoire franciscaine » a jugé qu'un livre serait plus expressif qu'une statue puisqu'on y pourrait analyser tous les contours de l'âme et de l'œuvre du Saint. Bien que les études franciscaines n'aient pas encore atteint leur pleine maturité, elle a néanmoins pu faire appel à des écrivains fort capables de mettre en relief le caractère des premiers temps de l'Ordre des Frères Mineurs. L'ensemble de leur travail forme une magnifique synthèse autour de celui dont Thomas de Celano a écrit : Vere Franciscus qui super omnes cor francum et nobile gessit, *Un vrai « Français », en qui, plus que chez tous les autres, battit un cœur noble et franc.*

Alexandre Masseron. *Les sources de la vie de saint Français d'Assise*, p. 9-67. — On n'a jamais tant écrit sur saint François que depuis une trentaine d'années. « Connaissons-nous mieux aujourd'hui celui qui fut, avec saint Dominique, le grand artisan de la réforme catholique au XIIIe siècle ? Il est au moins permis de se le demander... » Si l'on a comparé les Vies de saint François écrites par le P. Léopold de Chérancé et par M. Lemonnier, qui faisaient loi en 1894, avec l'œuvre de Paul Sabatier ou avec la Vie du saint, par J. Joergensen, la question que M. Beaufreton énonçait en ces termes ne se pose plus.

M. M. a voulu raconter, à ceux qui ne sont pas initiés aux recherches des érudits, l'histoire de trente années de travaux, et montrer avec quelle ardeur, quelle probité scientifique, voire quels scrupules, ont été étudiées depuis 1894 les sources de la vie de saint François.

Ces sources, on les classe généralement sous cinq rubriques :

I. Les œuvres du saint ; II. Les biographies proprement dites ; III. Les documents diplomatiques ; IV. Les chroniques de l'Ordre des Mineurs ; V. Les chroniques d'auteurs étrangers à l'Ordre. —

Digitized by Google

On est assez d'accord sur les sources des rubriques I, III, IV et V ; les divergences commencent avec les biographies.

Le problème se pose ainsi : avant la Vie de saint François écrite en 1260 par saint Bonaventure, n'y a-t-il que les deux Légendes de Thomas de Célano (1228 et 1246) qui méritent notre confiance ?

M. Sabatier publia en 1898 le *Speculum perfectionis* attribué à fr. Léon, compagnon préféré de saint François, qui l'aurait composé aussitôt après la mort du saint, entre octobre 1226 et juin 1227 : M. S. a reconnu depuis qu'il avait été induit en erreur par un ms. de la Mazarine à Paris, et que la vraie date du *Speculum* est 1318. Mais les écrits qui forment cette compilation sont bien antérieurs pour la plupart. Appartiennent-ils à fr. Léon ?

On ne peut démontrer que le compagnon de saint François ait composé un travail quelconque sur le fondateur de l'Ordre avant 1244. L'hypothèse contraire, bien que vraisemblable, n'est pas prouvée. En 1244, le ministre général Crescence de Jési voulant compléter la première Légende de Celano, fit appel à ceux qui avaient connu saint François, en les priant de lui envoyer leurs souvenirs par écrit. C'est alors que fr. Léon et d'autres anciens frères rédigèrent leurs mémoires. Que sont devenus ces mémoires ? Ils furent utilisés en partie par Celano dans sa seconde Légende et dans son Traité des Miracles, ce dernier composé sous le généralat de Jean de Parme (1247-1257).

Que faut-il penser de Thomas de Celano ? Il fut un biographe consciencieux et sincère, mais un peu timide, qui se laissa trop influencer par son entourage et qui pensa plus ou moins confusément, que s'il avait des devoirs envers saint François, il en avait aussi envers ceux qui l'avaient chargé d'écrire, et qui enfin sacrifia trop à la littérature et à la rhétorique. Néanmoins ses Légendes demeurent la base de toute biographie de saint François, mais elles renferment à tout le moins des réticences habilement calculées, et le goût de l'auteur pour le beau style a bien pu l'entraîner parfois à sacrifier, inconsciemment peut-être, la vérité à l'art.

Possédons-nous encore le mémorial de frère Léon ? Il existe, au moins partiellement, dans le *Speculum* Lemmens, dans le *Speculum* Sabatier, et dans la *Legenda antiqua* du P. Delorme (cf. cette *Revue*, t. I, p. 236). Mais l'accord complet n'est pas fait sur ce point.

La *Légende des trois Compagnons* se donnait comme composée par les frères Léon, Ange et Rufin. Leur lettre d'envoi, adressée au ministre général Crescence, était datée de Greccio, 11 août 1246. Cette lettre paraît authentique, mais l'œuvre à laquelle elle sert de prologue ne le serait pas. Pourtant, l'auteur de la légende qui a travaillé d'après les écrits de Celano, ne s'est pas conduit en simple démarqueur, il s'est proposé d'écrire une nouvelle biographie et d'y comprendre des détails qu'avait omis Celano.

Il faut lire le travail de M. M. pour apprécier le « formidable

Digitized by Google

monument que la critique a bâti, depuis plus de trente ans, à la gloire de saint François d'Assise. »

Georges Goyau, de l'Académie française. *Les étranges destinées du livre des Conformités*, p. 70-89. — Le chapitre général de 1266 réuni à Paris ordonna de détruire toutes les légendes antérieures de saint François, attendu que celle qu'avait composée le ministre général (saint Bonaventure), de 1260 à 1263, avait été écrite d'après les dépositions de survivants qui avaient connu le saint. Cette proscription ne visait pas seulement les légendes liturgiques destinées au chœur, comme on a essayé de le faire croire, puisque, d'après le décret, les Frères devaient s'appliquer à faire disparaître les exemplaires qui existaient en dehors de l'Ordre. Elle atteignit si bien les autres légendes, qu'il a fallu « exactement 632 ans pour retrouver tous les fragments dispersés des légendes de Celano ». — Pourtant quelques-unes survécurent à l'impitoyable édit et un Frère Mineur de la fin du XIVe siècle s'employa inlassablement, pendant de longues années, à recueillir tout ce qui existait sur la vie de saint François. La légende de saint Bonaventure, trop courte, trop sèche, n'avait pas donné satisfaction à la généralité des Frères. Aussi, lorsque frère Barthélemy de Pise présenta au chapitre général d'Assise, en 1399, son livre des *Conformités* où il s'était ingénié à trouver quarante ressemblances de saint François avec le Christ, l'assemblée capitulaire l'accueillit-elle avec enthousiasme ; et en récompense le ministre général lui donna une tunique du Séraphique Père, estimant qu'une meilleure récompense ne pourrait être accordée à celui qui avait revêtu la mémoire de saint François d'un manteau aux couleurs si variées.

Moins d'un siècle et demi plus tard le protestantisme devait s'acharner contre les *Conformités*. En 1542 deux pasteurs, Jean Sifrid et Érasme Alber, découvraient le livre à la bibliothèque des Frères Mineurs de Brandebourg. Alber écrivait un énorme pamphlet contre lui : *Alcoranum Franciscanorum*, préfacé par Martin Luther, où le réformateur épanchait sa rage contre saint François. « Voilà, disait-il, ce qui pour les Franciscains tient lieu d'Évangile ; voilà ce François qu'à la place du Christ ils étalent devant les chrétiens ! » Une traduction anglaise existait dès 1550, et une française en 1556 : « L'Alcoran des Cordeliers tant en latin qu'en français, c'est-à-dire recueil des plus notables bourdes et blasphèmes impudents de ceux qui ont osé comparer saint François avec le Crist... » L'œuvre de B. de Pise trouva des défenseurs en Allemagne, en France et dans les Pays-Bas.

Le jansénisme reprit, mais avec moins de violence, la lutte contre les *Conformités*. Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, imposa des rétractations à trois prédicateurs, un Cordelier, un Capucin, un Bénédictin, qui avaient comparé saint François avec le Christ, le 2 août 1694. — (M. G. aurait pu également parler de l'inscription du portail des Cordeliers de Reims : *Christo... Francisco... utrique*

Digitized by Google

crucifixo... que l'archevêque ordonna de changer, histoire qui fit du bruit et qui se trouve dans le volume désopilant *La guerre séraphique*. — De même, il aurait pu signaler les attaques contre saint François chez les premiers réformateurs de Meaux, qu'on peut voir au procès de l'évêque Briçonnet). — A leur tour les philosophes s'en prirent au saint, tels Bayle, Voltaire, Felice. Le premier à faire une appréciation bienveillante fut l'astronome Lalande, à la suite de son voyage à Assise en 1766.

La revanche allait se poursuivre avec éclat. En 1827, le savant Conventuel, Nicolas Papini, tout en regrettant que B. de Pise eût travaillé sans critique, convenait que son ouvrage était un « arsenal », un « magasin regorgeant », aménagé par un écrivain « riche en érudition profane et sacrée. » Ernest Renan parla avec plus de ferveur : « La thèse du Livre des *Conformités* est la vraie, François a été vraiment un second Christ, ou, pour mieux dire, un miroir du Christ. » Paul Sabatier a été encore plus enthousiaste. Ses sympathies pour le vieux moine l'amenèrent à déclarer : « Je n'hésite pas à voir, dans le livre des *Conformités*, l'ouvrage le plus important qui ait été fait sur la vie de saint François. » — Toutefois, en 1890, un prêtre, M. Lemonnier, auteur d'une excellente Vie de saint François, écrivait au sujet de l'œuvre de B. de Pise : « C'est le triomphe de l'*a priori* si cher aux philosophes, si odieux aux vrais historiens. Aussi le livre, qui, à son apparition, avait été accueilli avec enthousiasme, est-il tombé dans un discrédit profond. On sourit presque aujourd'hui lorsqu'on en parle. Il peut cependant fournir et il m'a fourni quelques indications... »

(On sait que le *Liber conformitatum* a été réédité par les Pères de Quaracchi, t. IV et V des *Analecta franciscana*.)

Édouard Jordan. *Le premier siècle franciscain : les grandes crises de l'Ordre*, p. 90. — Le drame du premier siècle de l'histoire franciscaine consiste dans l'opposition perpétuelle entre ce que saint François avait voulu et ce qui s'est passé. L'Ordre voulait vivre : sa vie en se développant devenait-elle compatible avec toutes les idées du fondateur ?

Et d'abord, comment comprendre la pauvreté ? Le corps de saint François lui-même devient une occasion de la violer. Les Mineurs, les Assisiates, les fidèles, le Saint-Siège, pouvaient-ils, surtout avec les idées du moyen âge, ne pas honorer la mémoire d'un si grand saint par un monument digne de lui ? La construction d'une double église est décidée, avec monastère y attenant. Un tronc est installé à l'entrée du chantier pour recevoir l'argent formellement interdit par la Règle. Un procédé est imaginé pour concilier la richesse de fait avec la pauvreté théorique : le Saint-Siège devient propriétaire de l'édifice dont les Frères ne seront que les desservants. Théorie qui finira par s'étendre à tout l'Ordre. — Répondant à une consultation des Frères, Grégoire IX, par la bulle *Quo elongati* de 1230, proclame que le Testament de saint François n'oblige pas et qu'ils

Digitized by Google

peuvent recevoir indirectement de l'argent, par l'entremise d'un délégué, choisi au besoin par eux, et représentant les bienfaiteurs.

Une crise constitutionnelle était inévitable, d'autant plus que saint François y avait moins pourvu. Il n'aimait pas ce savant dosage de droits, d'obligations, de garanties, qu'on appelle des constitutions bien faites, car son idéalisme ne pouvait prévoir les dangers et les faiblesses que les constitutions ont pour objet de prévenir. Son successeur fr. Élie en profitera pour tyranniser l'Ordre. Sa chute fut décidée, non pas tant par les compagnons du saint qui le détestaient, que par les maîtres de Paris exaspérés par ses procédés de délation érigés en principes de gouvernement. Devant l'animosité de l'Ordre, en 1239, Grégoire IX déposa ce général qu'il avait voulu et soutenu. Aymon de Faversham, son second successeur, fit restreindre l'autorité excessive du général, des provinciaux et des custodes ; à chaque degré, en chapitre, les subordonnés nommaient celui qui devait leur commander ; les laïques ou convers, favorisés sous Élie, étaient relégués au second plan.

Si le Saint-Siège avaient assuré un gîte aux Frères, c'était pour y préparer des hommes capables d'aider l'Église, en combattant l'incroyable ignorance religieuse du peuple. A cette fin les papes accordèrent de nombreux privilèges aux Frères-Mineurs. Ces privilèges furent cause d'inimitiés d'autant plus vives qu'ils lésaient des intérêts, blessaient des amours-propres, attentaient à des droits et dérangaient des habitudes. Vers le milieu du XIIIe siècle se déchaîne contre les Mendiants, Mineurs et Prêcheurs, l'assaut furieux que bien des symptômes annonçaient. Querelle avec le clergé séculier, à propos des droits paroissiaux, confessions et sépultures; des transactions intervinrent. Querelle avec l'Université de Paris, à propos des chaires et du droit d'enseigner. Guillaume de Saint-Amour, porte-parole des Universitaires contesta même aux Mendiants leur droit à l'existence. Saint Thomas, saint Bonaventure, Bertrand de Bayonne, Jean Pecham défendent les Frères que le roi et le pape soutenaient.

Sur la querelle universitaire se greffa le joachimisme. D'après le moine calabrais, Joachim, abbé de Flore, l'histoire de l'humanité devait correspondre aux trois personnes de la Trinité. Le Père avait régné dans l'ancien Testament, le Fils depuis son entrée dans le monde, le règne du Saint-Esprit devait commencer en 1260. Ce serait le nouvel et définitif affranchissement des âmes ; l'esprit remplacerait décidément la lettre, grâce à la révélation de l'Évangile éternel superposé à l'Évangile déjà écrit. Nombre des Frères Mineurs se laissèrent gagner par les idées de Joachim. Avides de merveilleux, dépourvus de critique, à la fois crédules et capables d'un certain charlatanisme, d'autant mieux disposés pour Joachim qu'il avait dénoncé dans la richesse la cause de la corruption de l'Église et beaucoup vanté la pauvreté. En 1254, fr. Gérard de Borgo San-Donnino publiait à Paris son *Introduction à l'Évangile éternel*. Il

Digitized by Google

fut condamné par Alexandre IV, mais l'incident eut un retentissement immense ; il rejaillit sur les Mendiants et Jean de Parme, ministre général des Mineurs, qui avait versé dans le joachimisme, dut démissionner au début de 1257. Saint Bonaventure qui lui succéda fit dans l'Ordre œuvre de conciliation. A sa mort en 1274, le péril extérieur était à peu près conjuré ; quant au péril intérieur, il n'était qu'apaisé.

La nouvelle crise consista dans la lutte des Spirituels contre la Communauté de l'Ordre. Le Spirituel complet, si l'on peut dire, est d'abord un Mineur sur l'esprit duquel ont glissé sans entrer les décisions pontificales relatives à la Règle. Il les ignore ou les repousse. Il fait profession d'être scrupuleusement fidèle à la pensée de saint François, sans atténuation ni glose, et de reconnaître l'autorité du Testament. Il préfère la vie érémitique aux grands couvents, fait passer la contemplation avant l'apostolat, se défie des études, et généralement adhère au joachimisme. Les Spirituels se répandirent surtout dans l'Italie centrale (Marche et Toscane), la Provence et le Languedoc. Pierre Olive fut le seul penseur du parti, mais ce savant n'est jamais tombé dans le sectarisme d'un grand nombre de Zelanti. — L'avènement au souverain pontificat de l'ermite Pierre de Morone, devenu Célestin V, remplit les Spirituels d'espérance. Célestin leur permit de vivre à part, en observant la règle franciscaine, sous le nom de Pauvres Ermites ou Célestins. Son successeur Boniface VIII révoqua l'autorisation. Il fut traité de faux pape. De grands personnages prirent fait et cause pour les Spirituels. Les choses en vinrent à tel point que Clément V consentit à entendre en Avignon les deux partis : les Spirituels et la Communauté, celle-ci représentée par le procureur Raymond de Fronsac, et les premiers par Hubertin de Casal. Le pape publia la décrétale *Exivi de Paradiso*, cote mal taillée, où l'un et l'autre parti crut avoir triomphé. Finalement la Communauté se crut la plus forte et le fit bien voir. Jean XXII condamna les Spirituels. Mais une autre question vint envenimer la situation. En 1322, l'inquisiteur Jean de Beaune, O. P., instrumentait contre un « béguin » qui lui opposa le dogme de la pauvreté du Christ et fut soutenu par un Frère Mineur. L'affaire alla devant le pape qui blâma la théorie franciscaine. L'Ordre, réuni en chapitre général à Pérouse, lança une encyclique à la chrétienté pour affirmer la pauvreté du Christ et des apôtres. Jean XXII exaspéré refusa le domaine des immeubles de l'Ordre accepté par ses prédécesseurs. Après des péripéties trop longues à exposer, le général Michel de Césène, le philosophe Guillaume d'Ockam s'enfuirent secrètement d'Avignon et s'allièrent à l'empereur Louis de Bavière contre le pontife. Un antipape, un Franciscain naturellement, fut sacré sous le nom de Nicolas V. Pendant ce temps l'Ordre était divisé, les chrétiens scandalisés, et le relâchement prenait de nouveaux accroissements.

M. Jordan a raconté avec beaucoup de science et de talent ces

Digitized by Google

multiples crises de croissance de l'Ordre. Il s'excuse d'avoir dû laisser à d'autres le soin de traiter des sujets plus glorieux. Il conclut néanmoins, que, tout bien considéré, l'Ordre des Frères Mineurs a infiniment plus servi l'Église qu'il ne l'a troublé.

Étienne Gilson. *La philosophie franciscaine*, p. 148. — En mourant, saint François ne laissa aux siens aucune Somme théologique, aucun commentaire d'Aristote ; mais l'historien qui l'interroge finit par retrouver en lui un ascète qui suit le Christ, un apôtre qui lui conquiert des âmes, un mystique qui l'aime. Il avait prévu que de « grands clercs » entreraient dans son Ordre et leur avait demandé « de ne pas éteindre l'esprit de prière en eux ni dans les autres. »

Au nombre de ces savants et au premier rang se place Alexandre de Halès, dont l'influence sur l'évolution de la philosophie franciscaine devait être décisive. Il apportait toute la science de son temps, Aristote avec sa Logique, les commentateurs arabes de sa Psychologie, de sa Physique et de sa Métaphysique ; les sciences de l'Optique et de l'Astronomie ; la Théologie telle que l'avaient élaborée des siècles de spéculation. Mais la philosophie pure et simple devenait franciscaine en tant qu'elle se réformait et se transformait du dedans pour attacher l'homme à Dieu par la contemplation du Christ, l'imiter par l'exercice des vertus et lui conquérir des âmes. Alexandre commence par attacher solidement les premiers anneaux de la chaîne franciscaine à ceux que lui tendent ses prédécesseurs, saint Augustin, saint Anselme, saint Bernard, Hugues et Richard de Saint-Victor. Aristote s'offre à lui revêtu par Avicenne de ce platonisme dont s'était nourrie la pensée de saint Augustin. La *Summa theologica* d'A. de Halès est une synthèse totale de la pensée chrétienne, la première en date qui ait été élaborée selon la méthode reprise plus tard par saint Thomas d'Aquin. Cette entreprise colossale, interrompue en 1245 par la mort de l'auteur, fut confiée en 1256 à Guillaume de Méliton qui mourut lui-même sans avoir pu l'achever.

Elle se reconstituait spontanément entre les mains du plus illustre disciple d'Alexandre, saint Bonaventure, avec les matériaux amassés par le maître, mais aussi avec une inspiration neuve qui les transfigure et assigne à chacun la place qui lui revient dans une philosophie qui se veut fidèle à l'esprit de saint François. La philosophie bonaventurienne est concentrée dans l'*Itinéraire de l'âme à Dieu*, dont les sept chapitres condensent la matière de plusieurs volumes. Pas une phrase, pas un mot qui ne portent et n'aillent éveiller dans les profondeurs de la mémoire des séries indéfinies de pensées et de doctrines associées. On peut affirmer que jusqu'à ce jour l'œuvre n'a jamais été complètement expliquée... — Au nom de saint Bonaventure se rattache toute une école, dont les membres maintiennent ses principes et l'essentiel de ses thèses malgré la constitution et le succès grandissant du thomisme. Guillaume de la Mare, Jean Peckam, Gauthier de Bruges et Mathieu d'Aquasparta figurent

Digitized by Google

parmi les principaux. Tous ces augustiniens refusent d'envisager le problème philosophique pour lui-même, indépendamment de l'ensemble de la sagesse chrétienne à laquelle toute vraie philosophie s'intègre. — Dans l'ordre de la connaissance les tenants de l'école franciscaine hésitent à admettre que notre intellect suffise à produirent les idées générales et les premiers principes. Dans l'ordre de la nature, ils inclinent vers les solutions qui ne lient pas trop étroitement l'âme au corps qu'elle anime, et qui n'exagèrent pas l'efficace accordée aux causes secondes dans leurs opérations ; d'où l'intérêt pour la doctrine de la pluralité des formes dans le composé humain. Tout ce système de la connaissance, de la nature et de l'homme, est enveloppé sous une intuition générale qui voit de préférence en Dieu une bonté sans cesse jaillissante, source inépuisable d'amour qui nous demande avant tout notre amour. — Le temps et les luttes doctrinales pourront finir par user toutes les autres thèses de l'augustinisme franciscain ; seule, comme s'il s'agissait là du cœur même de la pensée et de la vie franciscaine, se transmettra sans aucune interruption, d'un docteur à l'autre, cette doctrine qui subordonne en nous la connaissance à l'amour et l'intelligence à la volonté.

Lorsqu'on laisse de côté le détail de ses doctrines pour considérer l'ensemble de son œuvre et dégager l'inspiration qui l'anime, la philosophie de Roger Bacon apparaît essentiellement comme une tentative géniale pour organiser scientifiquement l'apostolat franciscain. L'âme inquiète et ardente du docteur anglais a déposé pour nous, dans l'*Opus majus* et l'*Opus minus*, le plan d'une science totale qui serait en même temps totalement dévouée à la conquête des âmes. Il est tourmenté par la disproportion flagrante entre ce que l'Église est et ce qu'elle pourrait être. Il indique les moyens d'action et de persuasion que les missionnaires pourraient employer avec efficacité : les lettres et les sciences. Les premières fournissent dans l'hébreu et le grec les sources de la Révélation, dans l'arabe l'accès aux livres des philosophes qui contiennent les trésors des sciences humaines dont l'Église doit bénéficier. Les secondes, d'abord les mathématiques, font connaitre des vérités soustraites au doute, car les sciences ne doivent pas se contenter des arguments dialectiques ou sophistiques que l'on invoque communément, mais se fonder sur des démonstrations mathématiques qui, s'introduisant dans les théories et les opérations des autres sciences, les règlent, permettent de les comprendre, de les manifester, de les enseigner et de les apprendre. A la mathématisation du savoir doit s'ajouter l'expérimentation dans les sciences. R. Bacon a imaginé la constitution d'une science spéciale, transcendante à toutes les autres, et qui serait la science même de faire des expériences. Pour qui ce déploiement de mathématiques, d'optique et de science expérimentale ? Uniquement pour Dieu et pour son Église. Ici encore, c'est à peine si le Franciscain parvient à se dissimuler derrière le savant.

Digitized by Google

Plus apostolique encore est le B. Raymond Lulle qui mourra martyr des musulmans en 1314. Comme Roger il tourne toute sa science vers les missions. Ce qu'il demande à son *art*, c'est un moyen sûr de former toutes les combinaisons de concepts qui permettent au missionnaire de démontrer irréfutablement la vraie foi. Cet Art consiste à distribuer les idées en six classes et à ranger sous chacune d'elles neuf catégories. C'est le problème que posera plus tard Leibnitz : « Étant donné un sujet, trouver tous les prédicats possibles ; étant donné un prédicat, trouver tous ses sujets possibles. » R. Lulle et R. Bacon sont des inventeurs méconnus, qui tiennent entre leurs mains le salut de la chrétienté et que le pouvoir religieux s'obstine à ne pas prendre au tragique. Chez l'un et l'autre, même part de noble chimère, même ardeur pour le service de Dieu, mêmes misères endurées pour n'avoir pas été compris. Par ailleurs il n'exista jamais de plus fidèle imitateur de saint François que R. Lulle, ascète, poète, contemplatif, mystique débordant d'images et cœur débordant d'amour.

Comment le B. Jean Duns Scot († 1308) se rattache-t-il à ses devanciers ? De prime abord, nulle philosophie n'est plus éloignée de ce que l'on se représente comme caractéristique de l'esprit franciscain. Rien de la suave poésie et de l'allégorisme charmant qui fleurissent dans les œuvres de saint Bonaventure et de R. Lulle. Avec cela une énergie tendue dans l'expression, et de brusques raccourcis de style, qui rendent plus abrupte encore une pensée elle-même volontiers elliptique. Comment supposer pourtant une erreur séculaire de l'Ordre qui l'a choisi pour son Docteur, et croira-t-on que celui-ci se fût aussi passionnément attaché à cette doctrine si, par certains de ses aspects les plus authentiques, elle n'avait exprimé l'esprit franciscain et satisfait les aspirations franciscaines. — On doit observer qu'après la première génération bonaventurienne, fleurit une deuxième génération qui, sans renier les principes posés par le maître, tient compte du progrès accompli dans le développement des idées et annonce dans une certaine mesure le système de Duns Scot. Guillaume de Falgar, Pierre Olivi, Richard de Middleton, Roger Marston, surtout Petrus de Trabibus et Guillaume de Ware, semblent avoir préparé le mouvement qui trouve dans la synthèse scotiste son brusque et définitif achèvement. Les raisons de cette évolution sont encore mal connues, mais on peut assurer avec certitude qu'il n'entra pas la moindre trace d'esprit novateur dans la réforme philosophique de Duns Scot. S'il inventa ce fut pour conserver. Tout se passe comme si, en présence de la synthèse thomiste, il avait éprouvé la nécessité de restaurer entièrement la philosophie franciscaine, en abandonnant tous les matériaux vieillis et faisant tous les sacrifices nécessaires, pourvu toutefois que l'idée directrice en demeurât sauve.

Envisagée du point de vue de la philosophie pure, sa doctrine frappe d'abord par l'inspiration hautement métaphysique dont elle

Digitized by Google

est animée, et cette métaphysique est orientée tout entière vers la découverte de Dieu. Ensuite, ramenant à l'intérieur de la pensée la lumière divine que saint Bonaventure faisait tomber sur elle de plus haut pour l'éclairer, Duns Scot réserve jalousement les droits d'un intellect, dont la spontanéité concourt avec l'action de l'objet pour déterminer ses concepts au contact des choses et, dans l'œuvre de vérité, donne toujours plus qu'il n'a reçu. Par un autre aspect, envisageant les opérations de Dieu au dehors de lui-même, il voit en Dieu l'amour et la charité infinis, principes de la fécondité qui produit toutes choses dans l'être et les ramène ensuite vers soi. Étant à la foi amour suprême et bien suprême, Dieu s'aime soi-même nécessairement, mais il veut aussi librement d'autres êtres qui puissent participer à sa béatitude : d'où la création et, pour la hiérarchiser, l'Incarnation du Verbe. Ainsi ce n'est pas la faute d'Adam, c'est l'amour divin qui est le premier motif de l'Incarnation. Dans cet univers, né d'un acte de charité, le seul motif légitime de toute opération libre ne peut être que de rendre amour pour amour ; de là, dans la philosophie de Duns Scot, la doctrine célèbre du primat de la volonté. Par là il reste inébranlablement attaché aux traditions les plus authentiques de la psychologie franciscaine.

La pensée franciscaine devait s'enrichir encore de l'œuvre de Guillaume d'Occam (1300-1350). Du XIVe au XVIIe siècle, personne ne s'est aperçu du caractère scandaleux de sa doctrine qui frappe nos contemporains. L'action politique d'Occam, partisan de l'empereur Louis de Bavière contre le pape Jean XXII, a beaucoup contribué à ce mouvement de défaveur. Par tout un côté de son enseignement il se rattache aux tendances authentiques de la plus ancienne école franciscaine. Mais c'est par deux éléments de sa pensée qu'il a surtout exercé son influence. Sur le terrain des sciences, il maintient l'idéal de connaissance mathématique, expérimentale et intuitive, préconisé par R. Bacon. Aussi est-ce parmi les occamistes de Paris que s'ébauchent les premiers travaux préparatoires à la renaissance des sciences ; lentement, mais avec une remarquable continuité, les principes de la statique des corps se definissent, la notion de mouvement se précise, s'épure et tend de plus à se soumettre au calcul. Jean Buridan, Albert de Saxe, Nicole Oresme bénéficient de la liberté requise par Occam en ces matières. Inversement, ce qu'on a appelé le scepticisme d'Occam signifie simplement que la métaphysique ne dispose point des méthodes de preuve qui sont celles de la science et s'il tient à le faire observer, c'est qu'il a le souci très vif de ne pas compromettre les vérités de foi avec des doctrines moins solides qu'elles ne s'imaginent l'être. Ici encore, nous retrouvons la préoccupation si franciscaine d'assurer à la foi son autonomie et sa pleine indépendance. C'est par cet aspect de sa pensée que G. d'Occam séduisit les grandes âmes d'un Pierre d'Ailly et d'un Gerson, las des vaines disputes entre ecoles opposées ; ils suivirent le courant qui devait aboutir à fonder la science positive d'une part et la théo-

Digitized by Google

logie positive d'autre part. Il faut reconnaître que malgre ses lacunes et ses insuffisances, l'œuvre d'Occam abondait en germes féconds.

M. Gilson a doté la philosophie franciscaine d'une remarquable synthèse qu'elle ne possédait pas encore.

P. Pourrat. *Le mystique*, p. 176. — Les grands mystiques ont d'ordinaire une grande mission à remplir dans l'Église, une mission réformatrice qui correspond aux besoins de leur temps. Dieu suscite pour l'aider une sorte de mysticisme prophétique extra-hiérarchique à l'image du prophétisme antique, si l'on peut dire. Saint Bernard, sainte Hildegarde, sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne en sont les principaux représentants au moyen âge. Saint François, lui, fut suscité pour remédier aux maux causés à l'Église par le régime féodal. Aux princes et aux villes toujours en guerre pour des questions de territoires et de propriétés, il prêcha la paix basée sur le détachement spirituel des biens de ce monde. Mais, contrairement aux anciens réformateurs, il n'attaqua jamais ni les riches ni la hiérarchie ; l'exemple de son dénuement, de son humilité et de sa courtoisie agit plus efficacement que les plus violents anathèmes.

M. P. repasse brièvement les principaux faits de la vie de saint François. Il insiste sur l'idéal chevaleresque du jeune Assisiate qui devient le mystique chevalier de Dame Pauvreté, fonde « l'Ordre de chevalerie de Dame Pauvreté ».

Après un deuxième chapitre sur l'humilité de saint François, l'A. traite de son amour séraphique pour Dieu, pour les mystères de la vie du Christ, sa nativité et surtout sa passion. Cet amour rejaillissait sur les créatures privées de raison qu'il invitait à louer le Seigneur. Son cantique du Soleil en est l'expression la plus magnifique. L'amour divin remplissait son cœur d'optimisme et de joie. Optimiste, il croyait avec raison qu'il y a, en chaque homme, un côté excellent. Sa confiance « dans la bonté cachée de la nature humaine » explique l'extraordinaire attirance qu'il exerça autour de lui. Optimisme et joie vont ensemble ; la joie de saint François fut débordante, il en fit un précepte à ses Frères, car, disait-il, c'est le plus sûr moyen de déjouer les ruses du démon. Il accueillit la mort en chantant, fidèle jusqu'au bout à son lyrisme intérieur.

M. P. nous paraît un franciscanisant occasionnel, son étude pouvait être plus poussée et plus complète. Il ignore que la fameuse prière au sujet de la pauvreté « qui ne voulut que trois clous au Christ en croix » appartient à Hubertin de Casal et non à saint François. Il s'est servi de l'édition des *Opuscula S. Fr.* d'Anvers 1624, et n'a connu celle de Quaracchi que par les citations du P. Cuthbert, O. M. Cap. Il a cru également au nombre de 200.000 Franciscains au XIIIe siècle ; pourtant, en 1909 le P. Holzapfel (*Manuale*, p. 145) avait déjà mis en garde contre semblable exagération et proposé un chiffre oscillant entre 30 et 40.000.

Dominique Tardi. *La poésie franciscaine de langue latine*, p. 203. — Deux courants dans la poésie chrétienne : un classicisme exagéré,

Digitized by Google

imitation de Virgile et d'Horace, et une orientation vers le genre concret ou familier. Quel sera l'idéal franciscain ? Frères d'un Ordre mendiant, prédicateurs des humbles, les Mineurs devaient émouvoir la foule et donc, se faire comprendre d'elle ; passionnément épris d'un idéal qu'ils cristallisaient autour de la Crèche et du Calvaire, ils devaient décrire, peindre avec des couleurs fortes pour frapper l'imagination, obséder l'esprit d'images expressives, arriver jusqu'à l'âme, forcer l'amour. Jacopone de Todi est l'un de ceux qui ont réalisé cet idéal avec son *Stabat mater dolorosa*. Dans cette complainte si expressive, tout n'est pas de lui, il a emprunté en particulier à Notker et peut-être au byzantin Joseph l'hymnographe, mais l'ensemble est bien son œuvre. Quant au *Stabat* de la crèche, la tradition des manuscrits ne le lui attribue pas, il serait d'un humaniste du xve siècle. — Le livre d'Hubertin de Casal, l'*Arbor vitae*, renferme une autre complainte d'inspiration manifestement franciscaine, c'est un dialogue entre la Vierge et la Croix. Est-ce simple jeu poétique, ou bien devait-il être joué par deux acteurs ? — Saint Bonaventure († 1274) a composé les *Laudes Beatae Mariae Virginis* qui comprennent 85 strophes commençant toutes par une des lettres de l'*Ave Maria*, poème quelque peu monotone. Par contre *Philomela*, le rossignol, respire ce lyrisme mystique qui constitue le fond même de l'âme du Docteur Séraphique. M. Tardi n'a pas mentionné les hymnes de l'office de la Passion qui sont également du même saint. — Bongiovanni de Cavriana au pays de Mantoue, Mineur de la première moitié du xiiie siècle, est l'auteur d'un long poème de 1500 vers intitulé : l'*Anticerberus*, ou contre l'Enfer, qu'il faut frapper à mort en fuyant les vices ou en pratiquant les vertus. Bien que composé par un Frère Mineur, il est d'inspiration peu franciscaine : pas d'amour pour la création, pas de rire, pas de joie ; la *tristesse et l'austérité obligatoires* dans le monde. — Julien de Spire (non pas à la fin du xiiie siècle, mais peu après 1228) a composé les offices de saint François († 1226), de saint Antoine de Padoue (canonisé en 1232), dont les antiennes et les répons rimés ne manquent pas d'originalité. — L'office des Stigmates de saint François a pour auteur le ministre général Guiral Ot († 1344) ; l'hymne *Crucis Christi* notamment respire un véritable souffle franciscain. — M. Tardi termine par Thomas de Celano dont il analyse le fameux *Dies irae*, la prose des Défunts. Cette œuvre, dit-il, suffit à sa gloire. Néanmoins nous aurions aimé voir mentionnée la séquence *Sanctitatis nova signa*, qui se chante toujours à la fête de saint François, et que le P. Édouard d'Alençon a insérée avec une autre poésie latine, dans son édition Célanienne.

« Des Calvaires, des Crèches, des Eucharisties, des tombeaux, voilà ce qu'a chanté l'âme franciscaine avec un accent bien à elle... » Il ne faudrait cependant pas être trop exclusif. Jean Peckam, archevêque de Cantorbéry, a composé l'office rimé de la Sainte Trinité (une fête, entre parenthèses, que saint François a célébrée... *Trinitatis offi-*

Digitized by Google

cium festo solemni celebrat... et dont on ne parle guère). Et, pour conclure, n'attribue-t-on pas le « rythmus paschalis ». *O filii et filiae*, à Jean Tisserand, qui le composa, au début du XVIe siècle, pour les Filles repenties ? — Et il y aurait encore une longue liste d'œuvres et d'auteurs à ajouter.

Paolo Arcari. *Les laudi*, p. 229. — La laude religieuse italienne tient le milieu entre la séquence latine et notre chanson vulgaire. Elle dérive des traditions de l'Église, se développe selon les goûts et les besoins du peuple, tire la puissance de sa sève et la fraîcheur de sa floraison de ce renouveau de la conscience chrétienne que saint François annonça dans le monde. C'est lui qui l'inaugura par son Cantique du soleil, la première poésie connue en langue italienne. Ses compagnons qui voulaient être des *joculatores Domini*, répandirent la laude dans toute l'Italie. Nous ne savons rien des poésies de fr. Pacifique, le roi des vers, couronné par l'Empereur des Romains qui s'attacha aux pas de saint François. Par contre, le maître dans le genre, c'est fr. Jacopone de Todi. Carducci ne pardonnait pas aux catholiques italiens de se complaire et de s'attarder aux *Hymnes sacrées* de Manzoni, alors qu'ils avaient Jacopone.

Il va de soi que la laude ne fut pas l'apanage des Mineurs. Le public s'en empara et l'exploita. Guittone d'Arezzo l'employait pour stimuler ses confrères de l'Ordre des chevaliers de Marie. Les compagnies de « disciplinati » ou de flagellants, s'entraînaient dans leurs sanglants exercices en chantant des laudi. On connaît les pieuses équipées de saint Jean Colombini et de ses Jésuates parcourant villes et campagnes au chant de leurs compositions poétiques.

Au XIVe siècle, la laude commence à vivre moins au grand air, elle a peut-être quelque chose de plus claustral. Pendant le XVe siècle, elle est un des quelques réduits où se détend et se maintient la langue italienne menacée par les attaques convergentes du latin et du grec. Aux savants grecs que le concile avait réunis à Florence, que la chute de Byzance ramena dans toute l'Italie, cette manière bruyante d'honorer Dieu ne plaisait guère. Malgré tout, la laude vit parce que la peinture et la sculpture vivent, et elle est peuple comme les peintres, comme le sont tous les artistes. Mais la laude vit aussi en contact étroit avec la licence des rues : la chanson carnavalesque la précède et la suit... Au XVIe siècle la laude franciscaine se meurt, quand la prépondérance étrangère est descendue comme un linceul sur tant d'énergies discordantes. Elle connaîtra des résurrections différentes, tantôt littéraires, tantôt dévotes ; mais ces résurrections sont exceptionnelles, car la laude franciscaine fait place, au XVIe siècle, à la laude « philippine », à la laude de saint Philippe de Néri. La laude a donc, aux deux termes de son histoire, deux saints « italianissimi », ceux qui ont le mieux enseigné et vécu la réconciliation du renoncement et de la joie, de la charité et du bonheur : « Servire Domino in laetitia ».

Leone Bracaloni, O. F. M. *Saint François et l'art*, p. 245. —

Digitized by Google

Parmi les raisons qui provoquent un renouveau d'amour pour saint François, il faut noter la régénération chrétienne de l'art qui lui est due. L'antiquité et le moyen âge n'ignoraient pas que le sentiment du beau contribue au perfectionnement de l'humanité. Ruskin faillit perdre la foi en 1858 sous l'influence de Paul Véronèse, il retrouva son inspiration chrétienne au cours d'un pélerinage à Assise en 1874.

Saint François, grand mystique dans son Cantique des créatures et parfait ascète dans les rigueurs de la pauvreté, a réussi ainsi à équilibrer ces deux mobiles : le mysticisme envisage la beauté non comme un obstacle, mais plutôt comme une aide spirituelle, non comme un piège diabolique, mais comme une création divine ; l'ascétisme se borne à ne pas désirer la beauté pour une fin égoïste. C'est de saint François, amant mystique de la beauté objective et pure, que dérive ce merveilleux mouvement artistique du XIIIe siècle et des premiers jours du XIVe qui mériterait le nom de Prérenaissance.

Grâce à lui, la conception chrétienne put revendiquer l'art et la beauté sous un aspect nouveau, bien différent du point de vue païen. Même l'art des catacombes, l'architecture des premières basiliques, la décoration orientale de Byzance, revêtaient encore des formes païennes ; même la poésie des premiers siècles du christianisme unissait au goût pour les mètres classiques, des phrases et des images païennes. — Mais l'amour vraiment évangelique pour ce qui adoucit et réchauffe le cœur, pour les choses humbles et simples, pour celles qui sont naturelles, vives, d'une éloquence mystique, la pureté du regard que n'altèrent ni les passions, ni le pessimisme, ni le scepticisme, la pure joie de l'esprit, et par-dessus tout la poésie du sacrifice et de la douleur, rien de tout cela n'était encore exprimé dans l'art chrétien, comme saint François le mit en valeur, s'inspirant ainsi des préférences proclamées par le Christ dans les Béatitudes.

L'Assisiate fut un apôtre, un ascète, un mystique très différent des autres, *a*) car il ne s'appuyait en rien sur la doctrine et le raisonnement, mais sur la simplicité sincère et sur le vif sentiment de la foi qu'il prêchait sous une forme plastique toute nouvelle, fondée sur l'expérience; *b*) ce n'étaient pas la crainte et l'horreur du mal qui le rapprochaient de Dieu, mais l'amour du bien et de tout ce qui est beau ; il ne fuyait pas les créatures, mais il en jouissait spirituellement en communion avec le Créateur ; *c*) différent des autres mystiques qui cultivaient uniquement l'intelligence, toute sa vie, exception faite des événements surnaturels comme les stigmates, est pleine d'admirables visions naturelles et où, inversement, les concepts prennent la forme d'être vivants.

Il serait trop long de dire comment le nouveau courant d'amour séraphique conduisit ou coopéra au renouvellement de l'art plastique, mais il n'est pas difficile de comprendre que ce bouillonnement d'affections saintes ne pouvait s'arrêter aux consciences, sans arriver à réchauffer l'imagination en ravivant les couleurs et en faisant surgir des formes nouvelles.

Digitized by Google

Jusqu'au moment où prévalut l'influence franciscaine, on admirait surtout l'éclat des pierres et des ors dans l'art byzantin, alors qu'il y a bien plus de grâce dans un filet d'eau cristalline « humble, précieuse et chaste », ou dans l'éclat des étoiles « étincelantes, précieuses et belles »; un brin d'herbe qui vibre peut mieux parler qu'une voix savante ; dans la légende séraphique, Dame Pauvreté enseigne à jouir du plus grand bien, à profiter de tout ce qui est beau qu'elle donne à tous gratuitement, sans acception de personnes.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que saint François fut le père de l'art italien, ou plutôt de l'art chrétien ; cet art revivait en lui dans une atmosphère d'optimisme réconfortant, nourri de naturalisme mystique et revêtu de pure simplicité.

Qui peut définir ou limiter l'heureuse influence franciscaine, dans le domaine des arts plastiques ? De la basilique franciscaine d'Assise, où le talent des architectes, des sculpteurs, des peintres de toute une glorieuse époque, jusqu'aux œuvres variées suscitées par le génie populaire et le souffle nouveau des Communes, partout l'esprit franciscain laissa sa chaude empreinte sur les parchemins, sur les pierres, sur les tableaux.

La nouvelle orientation de l'art créa une nouvelle technique. A la mosaïque byzantine incapable de rendre l'expression du caractère et des sentiments, se substitua la peinture à fresque, plus libre dans son allure. L'impassibilité de l'ancienne manière devait être remplacé par l'étude des détails de la physionomie, des contractions des muscles et des sentiments naturels. Jamais l'analyse du caractère humain ne s'était imposée, comme lorsqu'on voulait représenter le saint d'Assise, singulière figure de tendre expression et de forte passion.

Après des considérations de haute portée qu'il faut lire dans le texte, le R. P. se demande quel but s'est tracé la Providence en suscitant côte à côte le grand mouvement artistique et le mouvement intellectuel franciscains? Sans pouvoir le préciser, nous comprenons qu'il est pour notre bonheur et notre consolation. Mais nous devons croire ici à un but particulier, car ce mouvement existe, constant, progressif, et il s'étend partout.

Étude très attachante, supérieure à tout ce qui a été écrit sur ce sujet ; si elle ne dit pas encore le tout dernier mot dans une question passablement obscure, elle oriente du moins sur une voie excellente.

Louis Gillet. *Nouvelles études sur la basilique d'Assise*, p. 268. — Quel est l'architecte de la double église, Philippe de Campello ou Jean de Penna? Y a-t-il deux architectes, un pour chaque église? Le P. Beda Kleinschmidt, O. F. M., l'auteur du monumental ouvrage sur la basilique d'Assise, regarde Philippe seulement comme « maitre d'œuvres », comptable ou administrateur de l'entreprise. Quant à J. de Penna, le seul texte qui le concerne dit de ne pas le distraire de la construction de l'aqueduc de l'abbaye de Sasso-vivo. Le contraste est trop frappant entre les deux églises pour y chercher le même architecte. C'est un Italien qui a bâti l'église inférieure, aux formes

Digitized by Google

trapues et d'essence romane, terminée en 1230; l'église supérieure inondée de lumière, aux ogives légères jaillissant de chapiteaux portés par d'élégants faisceaux de colonnettes, aurait été ajoutée ensuite, de 1232 à 1239, par un architecte français ou d'éducation française. — L. G. ne le croit pas. « S'il y a, dit-il, un trait frappant dans la basilique d'Assise, c'est au contraire l'unité ». L'effet de contraste dans les deux églises résulte de la forme elle-même du terrain, difficulté dont l'artiste s'est fait une ressource. Le projet primitif a été conçu d'un seul jet et réalisé dans le détail avec une singulière énergie.

Un autre historien récent de la basilique, M. Supino, admet l'unité de plan, et pour lui l'architecte qui l'a exécutée n'est autre que fr. Élie. L. G. convient que la fameux général a été l'âme de toute l'entreprise, mais pour le voir désigner comme le constructeur, il faut attendre le témoignage de Mariano de Florence, un chroniqueur du xve siècle. Son assertion n'est pas prouvée. — M. Supino, se fondant sur la lettre pontificale de 1253 adressée à Ph. de Campello, prétend que l'église supérieure a été remaniée. D'après lui, la charpente assez ouvragée devait être apparente comme à Santa Croce de Florence et la voûte actuelle serait postérieure, ainsi que les colonnes qui la soutiennent le long des murs. L'examen du monument ne permet pas cette conclusion, car les murs qui dépassent la voûte n'ont jamais été aplanis, et l'oculus qui éclaire les combles n'aurait pas sa raison d'être. Les travaux, dont parle le document de 1253, doivent se rapporter au prolongement de l'église inférieure dont la quatrième travée est une addition du milieu du xiiie siècle.

Malgré quelques traits bourguignons, malgré une visible parenté avec la cathédrale Saint-Maurice d'Angers, l'église supérieure d'Assise n'en reste pas moins un monument national de la péninsule; « c'est le premier édifice où se fait jour un sentiment proprement italien, une architecture expressive, un art des émotions et de la sensibilité ».

Louis Bréhier. *Les missions franciscaines au moyen âge*, p. 288. — Au point de vue simplement humain, les Européens doivent aux missions franciscaines leur première connaissance de l'Extrême-Orient, connaissance d'où sortit le mouvement des grandes découvertes maritimes de la fin du xve siècle. Dans l'ordre spirituel, saint François proposa à ses contemporains un idéal nouveau : à la lutte armée contre l'islamisme, substituer le retour à la tradition apostolique, la propagande pacifique.

Lui-même s'embarqua pour l'Orient en juin 1219, assista au siège de Damiette, s'en fut trouver le Soudan d'Égypte auquel il prêcha la foi, et revint avec l'autorisation d'annoncer l'Evangile dans ses États. Les Frères Mineurs sont établis à Constantinople dès 1220, à Jérusalem en 1229. Chassés de la ville sainte, un firman leur permettait d'y rentrer en 1273. La chute de Saint-Jean-d'Acre, dernière forteresse des Croisés, ruina leurs établissements Une poignée de reli-

Digitized by Google

gieux resta en Palestine, dans une situation précaire, soumise à toute sorte de vexations. L'intervention des princes de l'Europe fit cesser cette situation. En 1303 des Frères purent visiter les captifs chrétiens et aller en pélerinage à Jérusalem. En 1327 le roi d'Aragon intervint pour qu'ils eussent une chapelle et une maison près du Saint-Sépulcre. En 1328, les souverains de Naples, Robert d'Anjou et Sanche de Majorque, négocièrent pour eux le droit de séjourner aux Lieux-Saints et de les desservir. Si plus tard les Mineurs furent molestés et si plusieurs souffrirent le martyre en 1365, lors de la croisade de Pierre de Lusignan, du moins conservèrent-ils leurs établissements. Au xve siècle, leurs droits sont contestés par le clergé « in partibus » de Palestine résidant en Europe, mais une commission nommée par le pape Martin V reconnaît en 1421 que les Frères desservent les sanctuaires depuis 60 ans et que les aumônes des fidèles doivent leur revenir intégralement. Ils n'avaient pas abandonné d'ailleurs leur œuvre de propagande. Le couvent de Rhodes fondé en 1545 devint un centre d'apostolat. En 1440 une mission essaya de convertir les Druses et de réformer les Maronites du Liban. La conquête ottomane faillit cependant ruiner leur œuvre de Palestine. Ils furent chassés du Cénacle sur le Mont-Sion en 1523; ils s'installaient en 1559 au couvent de Saint-Sauveur où ils sont encore, malgré les vexations des Turcs, des schismatiques, et même les intrigues d'autres missionnaires.

En 1241 l'invasion des Mongols menaçait l'Europe. Innocent IV substitua la diplomatie à la guerre des croisades et envoya des ambassadeurs en Extrême-Orient. Dès 1245 Jean de Plancarpin partit avec deux autres Mineurs vers Batou, commandant de l'armée qui campait sur le Volga. Batou lui donna l'ordre de se rendre auprès du grand Khan à Karakorum. Il recueillit des renseignements précieux sur la puissance des Mongols, surtout il rapportait au pape des lettres du grand Khan et les rapports diplomatiques qu'il avait noués ainsi ne devaient pas cesser. En 1252 le roi saint Louis envoyait au même souverain le Frère Mineur Guillaume de Rubrouck. Les deux ambassadeurs nous ont laissé le récit de leur voyage. Une bulle d'Alexandre IV de 1258 atteste le développement universel des missions franciscaines à cette époque, il n'est pas un pays d'Orient qui ait échappé à leur activité. Sous Jean XXII (1316-1344), elles atteignirent leur apogée. Au consistoire tenu en Avignon en 1322, où les Mineurs étaient accusés d'hérésie, fr. Jérôme de Catalogne défendit magnifiquement son Ordre : « Il n'y a pas, dit-il, de royaume, de langue ou de nation, où ne soient établis les Frères Mineurs pour prêcher la foi de la Sainte-Mère Église, et partout ils ont versé leur sang depuis le Maroc jusqu'à l'Inde ». Et il rappela que depuis quatre-vingts ans ils prêchaient l'Évangile chez les Tartares et avaient fondé chez eux quarante églises. — Toute l'Asie était partagée au xive siècle entre les divers souverains mongols qu'un lien de vassalité assez lâche rattachait au Grand Khan résidant à Kambalik (Pékin) : la Perse, le

Digitized by Google

califat de Bagdad, une partie de l'Inde, l'Arménie étaient le domaine des successeurs d'Houlagou ; la Russie, les pays de la Caspienne et de l'Oural formaient le Kiptchak dont le Khan résidait à la Horde d'Or, à Sarataï; la Transoxiane et le Turkestan chinois appartenaient aux descendants de Djagataï ; enfin l'autorité du Grand Khan s'étendait sur la Mongolie, la Chine, le Thibet et le nord de l'Indo-Chine. Placés aux portes de ce monde mystérieux, subsistaient quelques États chrétiens, plus ou moins indépendants des Tartares et presque tous schismatiques. L'œuvre des missionnaires consista surtout à les ramener à l'unité de la foi. Ils obtinrent des succès décisifs dans la Petite-Arménie. Des efforts analogues furent tentés en Géorgie et dans la Haute-Arménie. Dans le Kiptchak les Frères Mineurs convertirent le Khan Toktaï, descendant de Gengis-Khan. Dans le Djagataï, ils avaient établi une chrétienté à Ili Balik (Droungaire) en 1314. Elle avait pour évêque en 1340 fr. Richard de Bourgogne, et ses missionnaires parcouraient le Turkestan dans des chariots à la manière des Mongols. Enfin, Jean de Montcorvin pénétra en Chine l'an 1298. Il fit nombre de conversions, si bien que le pape Clément V le nomma archevêque de Cambalik et envoya pour le sacrer six Franciscains évêques qui devaient être ses suffragants. La mission persista pendant tout le XIVe siècle ; mais survint un changement de dynastie qui entraîna la persécution du christianisme; on ignore si les archevêques de Pékin mentionnés jusqu'en 1456 étaient réellement résidentiels dans leurs diocèses.

Pierre de Cenival. *La mission franciscaine du Maroc*, p. 309. — Saint François voulut inaugurer lui-même la mission du Maroc en 1214, mais la maladie l'obligea de revenir sur ses pas. Un premier essaim de cinq frères conduit par fr. Bérard, en 1220, trouva le martyre presque aussitôt. Un second envoi de sept Mineurs amené par fr. Daniel en 1227 fut également martyrisé. Massacres qui n'eurent aucune conséquence immédiate et pratique pour l'établissement de la mission, mais qui impressionnèrent la chrétienté. Des raisons politiques permirent aux chrétiens résidant au Maroc d'exercer leur culte. En 1233 le Franciscain fr. Agnello était nommé évêque de Fez. On ignore si dès cette époque il y eut un siège à Fez et un autre à Marrakech, ou si l'évêque portait indifféremment le titre de l'une et l'autre ville. En 1246, Innocent IV envoyait comme évêque fr. Lope Fernando d'Agn, connu sous le nom d'Agno, en vertu d'un jeu de mot attribué au pape : *de Lupo fecimus Agnum*. Son ambassade auprès du sultan ne réussit pas. Fr. Rodrigo de Gudal, 1289-1307, est le dernier d'une suite de cinq ou six évêques franciscains. Au XIVe siècle leurs successeurs furent presque tous dominicains. Pendant le grand schisme les Frères Mineurs sont élus de nouveau, mais négligent leur diocèse, à tel point qu'en 1419 fr. Pedro de San Cipriano laisse ses chrétiens sans prêtre. Aymar d'Orléans, O. M., devient évêque de Ceuta à la suite de la prise de cette ville par les Portugais en 1525. Pendant le XVe et le XVIe siècle, la vie chrétienne

Digitized by Google

du Maroc tend à se localiser presque exclusivement dans les villes portugaises de la côte. Fr. André de Spolète, O. M., qui voulut reprendre l'œuvre d'évangélisation, se fit massacrer à Fez en 1532. Sous une nouvelle poussée d'islamisme les Franciscains sont forcés de s'éclipser pour un siècle. En 1624, le fameux Père Joseph, Capucin, tente sans grand succès d'établir une mission. Le B. Jean de Prado, O. M., essaie à son tour de venir en aide aux malheureux captifs du Maroc, il est martyrisé le 24 mai 1631. Six ans plus tard un couvent est installé à Marrakech et il prospère jusqu'en 1660. Des querelles surviennent avec d'autres missionnaires. Les Frères Mineurs sont chassés en 1677. Un frère italien est chargé en 1684 de restaurer la mission. Les Espagnols reviennent. Ce sont des alternatives de persécution et de tranquillité jusqu'à la sécularisation des Ordres religieux d'Espagne en 1835. Une fois encore, en 1859, la mission renaît, et elle continue, desservie d'un côté par les Espagnols et de l'autre par les Français. Ces derniers ont payé leur tribut au martyre en 1912, dans la personne du P. Michel Fabre, O. M., massacré à Fez.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

LOUIS GILLET. *Sur les pas de saint François d'Assise.* — Paris, Plon [1927]. In-16, 252 p.

Comme bien d'autres périodiques, la *Revue des Deux Mondes* a voulu commémorer le 7e centenaire de saint François et en a confié le soin à M. Louis Gillet. Ce sont ces articles parus en 1926 que l'on trouvera dans l'élégant volume que nous analysons.

Je le déclare sincèrement, de toute la littérature du centenaire, et Dieu sait si elle est abondante (une avalanche, proclame M. Henri Brémond), c'est le livre qui m'a le plus touché. J'y ai trouvé le saint François que je cherchais depuis longtemps.

Est-ce à dire qu'au point point de vue historique tout soit irréprochable ? A l'exemple de Chesterton. L. G. prend de singulières libertés avec la documentation exacte. Le tronc de marbre placé à l'entrée du chantier de l'église d'Assise, que frère Léon brisa dans sa sainte colère, il en fait un vase de porphyre plein d'or apporté par la reine de Chypre (p. 73). Il appelle une dalmatique le surplis du diacre (p. 129). Sous sa plume la Bse Isabelle devient une fille de saint Louis (p. 95), alors qu'elle était sa sœur. Il parle des *chartreuses* des Camaldules et de Vallombreuse (p. 200). Il appelle Pierre Olivi *Bernard* (p. 206), fait intervenir fr. Pacifique au lieu de fr. Rufin (p. 239). Il place au XIIIe siècle une fête de N.-D. des douleurs (p. 232) ; il attribue à Jacopone de Todi le chant du *De profundis* (psaume de l'Ancien Testament) au lieu du *Stabat Mater*. En réponse au *Domine, labia mea aperies*, il invente un *Et cor meum laetabitur in te* (p. 235), et sur le fait des stigmates que personne n'aurait vu (p. 208), il ne paraît pas tout à fait au courant. N'empêche que plus d'une fois son intui-

Digitized by Google

tion de poëte en prose a devancé les résultats de la critique historique. Ainsi, sa négation de roman de la courtisane (p. 156) vient d'être corroborée par le savant P. Delorme, O.F.M., qui le déclare le conte d'une vieille femme (cf. cette *Revue*, t. IV, p. 80). Mais, qu'est-ce que ces réserves comparées à la verve, à l'entrain, à la vie qui fusent d'un bout à l'autre du volume ! Que l'auteur est donc bien français ! Qu'il est bien de son temps ! Personne ne lui en voudra d'écrire que Jean de Parme est le général « limogé » (p. 138). Bien que *cuculus* fasse coucou, on ne trouvera pas mauvais de lui faire dire, à saint François : « Je ne suis pas une poule mouillée, *non sum cuculus* » (p. 56).

Il a découvert dans saint François l'idéal de l'être humain. « Pourquoi cette popularité unique entre tout le peuple des saints ?... Peut-être n'aurait-on on pas tort de répondre, à cause de sa poésie que l'école romantique nous a appris à mieux saisir. » Il le suit en dix-huit chapitres (le 19e, la danse macabre, aussi étincelant que les autres, est consacré au poëte franciscain de Todi, fra Jacopone).

A Assise il nous a expliqué la formation du caractère de saint François, quand il écoutait les jongleurs et ménestrels, uniquement occupés de leurs chansons, sans souci du lendemain, hébergés tantôt dans un château, tantôt dans un autre. Le *joculator Domini*, le saintement vagabond, n'aura plus qu'à recevoir le coup de foudre de Saint-Damien, pour se trouver dans sa nouvelle voie. Tout cadrera admirablement.

La nuit de Noël devant la crèche de Greccio est un sujet tout trouvé à L. G. pour mettre en lumière un côté de la personnalité du saint, un pouvoir dont il ne se doutait guère, parce que rien de pareil n'existait de son temps. Il avait le démon de l'action. C'était une sorte de génie qui le poussait à chaque instant, par besoin de l'expression, à inventer des situations, des scènes hardies, piquantes, singulières, terribles, qui secouaient l'assistance, la frappaient d'étonnement. On ne savait jamais ce qu'il allait faire, ce qui allait jaillir de ce moine toujours imprévu. Rien de moins prémédité, d'ailleurs. C'est le moins automate des hommes, le plus immédiat, le plus soudain, l'homme le moins esclave de la convention, le plus affranchi des lois de la nécessité : personne n'a eu peut-être à ce point la merveilleuse puissance d'échapper à toute espèce de routine, d'improviser sa vie et de l'inventer à mesure. Son histoire est une succession de trouvailles, une source d'actions originales, qui ne se répètent pas et surtout ne copient personne (p. 132).

A Poggio-Bustone, la révélation du pardon de ses fautes octroyé à saint François, sert d'occasion pour exposer quels furent les fameux péchés de jeunesse dont on s'est tant ému ces temps derniers. L. G. écarte résolument les fautes de la chair. S'il y avait eu une *puella* ou une *ragazza* dans sa vie, dit-il, on le saurait. « L'ambition, l'orgueil de la vie, le dédain, l'amour-propre, les vanités, la gloire, oui certes, ce furent là des péchés de François Bernardone : mais jamais rien de vil, jamais une grossièreté » (p. 156).

Digitized by Google

Qu'est-ce que L. G. n'a pas tiré de sa visite à l'Alverne ? C'est surtout saint François qui est supérieurement étudié : le double drame qui se jouait en lui, drame de son Ordre qui lui échappait, *sic vos non vobis*, drame de la passion du Christ qu'il revivait dans son âme avant que le séraphin aux six ailes ne vînt l'imprimer dans son corps. C'est l'histoire humaine de saint Michel, si l'on peut dire, qui n'avait jamais été montrée de façon si saisissante. C'est « la prière franciscaine », cet office de la Passion composé par saint François avec des fragments de psaumes, des morceaux d'Évangile, l'une des œuvres les plus originales, le premier office de ce genre qu'il y ait eu dans l'Église. Et tout cet ensemble se termine par la constatation admirative de la puissance d'imagination physique de saint François, véritable nouveauté pour l'époque. Avant lui la pensée chrétienne l'ignore ; perdue dans ses harmonieux symboles, dans une architecture mystique aussi noble que les songes de Pythagore, elle ne voyait partout que figures et idées. Saint François est d'un autre temps. Ce petit homme émacié, de passions étonnantes, cette machine nerveuse de sensibilité folle, avec son génie de dramaturge, son immense voilure d'imagination, n'entendait rien, ou peu de chose, au christianisme des docteurs. Ce n'était pas son affaire, il ne s'en mêlait pas. C'était un poète, un artiste qui ne s'en doutait guère, un homme né pour pétrir et associer des images, un créateur qui se contente de vivre son roman et d'y faire entrer tout à la ronde, car on mène les hommes par l'amour et l'imagination. C'est ainsi qu'il lui est arrivé de rendre à l'Évangile une vie qu'il n'avait plus. Comme, dans la grotte de Greccio, il avait inventé la tendresse chrétienne, ici, dans la tombe de l'Alverne, il invente les larmes et les délices des larmes (p. 241).

Beau livre, écrit avec cœur et esprit, qui ne peut que faire mieux comprendre encore saint François.

FR. DE SESSEVALLE.

ALEXANDRE MASSERON. *Légendes franciscaines*. (Caritas.) — Paris Bloud et Gay, 1927. In-12, 201 p.

Lorsque le 11 août 1246 les frères Léon, Ange et Rufin transmirent leurs souvenirs au ministre général de l'ordre, ils se défendirent d'avoir voulu composer une histoire continue. « Nous avons seulement cueilli, comme dans une aimable prairie, écrivaient-ils à Crescent de Jesi, quelques fleurs qui nous paraissaient les plus belles. » M. A. Masseron a suivi leur exemple. Il a choisi dans les « légendes » franciscaines les fragments qui lui paraissaient particulièrement aptes à dessiner la physionomie de saint François et à dévoiler quelque chose de son génie. Les textes retenus ont été groupés dans l'ordre suivant : d'abord, ceux qui montrent comment saint François a, pendant sa vie, violemment surexcité l'opinion de ses contemporains et comment se sont formées et ont été recueillies les légendes francis-

Digitized by Google

caines; puis, ceux qui rappellent le caractère particulier qu'eut sa prédication d'être un spectacle, un « mystère » médiéval ; ensuite, ceux qui présentent l'apôtre de la paix, l'amant de la pauvreté, le frère des oiseaux et le jongleur de Dieu ; enfin, ceux qui concernent les hommes que le saint a façonnés à son exemple et les deux sanctuaires qui furent ceux de sa vocation et de sa passion. Le traducteur a su conserver à ces textes vénérables tout leur charme et leur fraicheur naïve. Le bref commentaire qu'il y a joint afin d'en faciliter la lecture est rédigé dans une langue si simple qu'il fait, pour ainsi dire corps avec eux. Signalons un lapsus que l'auteur fera disparaître dans une nouvelle édition. P. 116 on a imprimé *croissèrent* pour *crurent.*

L. Baudry.

Officium ac Missa de festo S. P. N. Francisci, quibus accedunt cantus selecti in honorem ejusdem. Ad codicum fidem ac normam gregorianam restituit P. Fr. Eliseus Bruning, O. F. M., jussu R^mi P. Fr. Bernardini Klumper totius Ordinis FF. Minorum ministri generalis. — Paris, Tournai, Rome, impr. de Desclée, 1926. In-8° VIII-143 p. Avec la reproduction d'une miniature représentant les Stigmates de saint François, extraite d'un missel franciscain du XVe siècle.

Afin de célébrer le 7e centenaire de s. François avec toute la splendeur désirable, l'Ordre des Frères Mineurs a fait éditer l'office complet et la messe de son fondateur d'après les meilleures règles de la critique.

Cet office avait été composé, pour le texte et le chant, peu de temps après la canonisation du saint en 1228, par frère Julien de Spire qui fut maître de chapelle, à la cour du roi de France, à l'exception des hymnes et de quelques antiennes, œuvres du pape Grégoire IX et de certains cardinaux.

La préface nous apprend que la dernière édition de l'antiphonaire (contenant ledit office) fut imprimée à Venise, chez Liechtenstein, vers 1580. Dans un grand nombre de couvents d'Italie, on se sert d'immenses livres de chant manuscrits, posés sur un vaste pupitre et qui servent à tout le chœur. Le texte mélodique est à peu près partout le même, mais il s'écarte néanmoins de l'original.

Le P. Bruning a publié ses mélodies d'après trois mss. du XIIIe siècle (dont le célèbre ms. Rosenthal de Munich) et six du XIVe siècle. A la suite viennent des pièces diverses, hymnes, procès et répons, de facture ancienne, mais qui n'entrent pas dans la liturgie officielle, sauf toutefois l'antienne *O Sanctissima* du Transitus. Le R. P., dans un « Epilogus criticus », p. 138-143, donne la provenance musicale de ces compositions. On remarquera, p. 129-132, le Cantique du Soleil traduit en latin et adapté à la mélodie d'un autre Cantique des créatures employé par l'Église à la messe du samedi des Quatre-Temps. Le tout se termine par un *Benedicamus* farci, de l'année 1348, con-

Digitized by Google

servé à la Bibliothèque royale de Bruxelles : « BENEDICAMUS *in laudem Patris nostri Francisci Crucifixi signis insigniti* DOMINO. »

Enfin, le docte éditeur nous fait savoir incidemment, p. 141, qu'un missel franciscain fut imprimé à Paris en 1520, 1525, 1542 et 1555.

FRANCOIS DE SESSEVALLE.

SUZANNE LEMAIRE, docteur en droit. *La Commission des Réguliers.* — Paris, Recueil Sirey, 1926. In-8° de XIV-250 p.

« Il s'agit de détruire les cloîtres, au moins de commencer à diminuer leur nombre », écrivait à Voltaire le roi Frédéric en 1767 ; et en 1775 il redisait : « Si l'on parvient à diminuer les moines, surtout les Ordres mendiants, le peuple se refroidira. Miner sourdement l'édifice de la déraison, c'est l'obliger à s'écrouler de lui-même ». Ces deux phrases, citées par l'A. p. 176, expliquent l'institution de la Commission des Réguliers en 1766. Sous le prétexte de réformer les Ordres religieux on cherchait à les faire disparaître et on y réussit.

A cette date de 1766 l'Ordre de Saint-François était divisé en cinq catégories : les Observants connus sous le nom de Cordeliers ; les Récollets, réforme plus sévère, soumis comme les précédents au même ministre général ; les Conventuels appelés aussi Cordeliers, possédant des biens immobiliers en commun ; les Capucins ; les Picpus, du Tiers-Ordre Régulier.

Ces religieux, au nombre de 9.820, les plus nombreux des six espèces d'Ordres qui composaient le clergé régulier de France, atteignaient au total 26,674 personnes ; ces religieux avaient-ils besoin d'une nouvelle réforme ? L'ouvrage de S. L. ne nous l'apprend guère. Nous savons cependant par la *Lettre du provincial des Récollets de la province de l'Immaculée-Conception en Guyenne, 15 septembre 1766* (Arch. nat., G⁹ 59), que « les lois sont sans vigueur parce que les supérieurs sont sans autorité... Qu'un inférieur s'écarte de son devoir, qu'il viole ses règles, qu'il ait à redouter quelque châtiment de notre part, son parti est bientôt pris, il a recours à la protection, il crie à la violence, à la tyrannie, il en *appelle comme d'abus* : on l'écoute trop aisément, on nous lie les mains. Montrer dans ces occasions quelque fermeté, c'est attirer des ennemis, c'est étendre le scandale à pure perte : le supérieur pour n'être pas forcé de plier aurait besoin d'être étayé par l'autorité souveraine » (p. 10). — Le *Mémoire des religieux prêtres Cordeliers* (Arch. nat., G⁹ 53) révèle entre autres choses que « un Père de province (ancien supérieur majeur, ou assimilé), accoutumé à une vie délicieuse pendant son trienne, ne peut se résoudre à mener une vie commune... Une compagnie honnête, une table bien servie, rarement au chœur et souvent en salle, voilà ses occupations. Les revenus d'une maison ne suffisent pas, il fait contribuer celles qu'il protège. Et protéger, chez nous, un couvent, c'est le ruiner... Ah ! douce humanité, partout on vous réclame, partout on vous exerce, n'y a-t-il que chez nous que vous serez foulée

Digitized by Google

aux pieds ? » (p. 10). — Les sociétés secrètes avaient fait des adeptes dans plusieurs provinces. On peut en juger malgré le ton badin de l'archevêque de Tours, M. de Conzié, dans une lettre du 18 juin 1778 à Loménie de Brienne, rapporteur de la Commission, à propos de l'élection du provincial des Cordeliers de Touraine : Le P. Étienne, gardien de Nantes, paraît réunir la très grande pluralité des suffrages : j'ignore s'il les mérite. L'évêque de Quimper m'en a écrit beaucoup de mal, ce qui ne m'empêcherait pas d'en penser beaucoup de bien, surtout s'il est vrai que l'évêque de Nantes en rende un témoignage favorable. Il m'a paru plaisant que le grand reproche du seigneur Saint-Luc [l'évêque de Quimper] contre ce religieux est qu'il est franc-maçon. Suivant lui, franc-maçonnerie et impiété sont une même chose ». Et, le 31 juillet suivant, annonçant l'élection de ce P. Étienne, il redira : « Peut-être n'est-il pas très fervent, peut-être même est-il franc-maçon, ce qui déplaît à M. de Quimper, mais ce dont je vous réponds, c'est qu'il a de l'esprit ». — Ces trois témoignages vagues ne suffisent pas pour nous faire une opinion sur l'ensemble de près de dix mille Franciscains français.

Un des buts de la Commission avait été de retarder l'âge légal de l'entrée en religion et de reviser les constitutions des Ordres. Un peu partout on tint des chapitres, mais où la liberté des capitulaires était souvent entravée. On lit dans le *Rapport de Brienne après la clôture du chapitre des Cordeliers, octobre 1769* (Arch. nat., G⁹ 51) : « Nous voudrions pouvoir vous rendre un compte avantageux de la docilité des religieux à se conformer aux vues de la Commission... Mais nous devons le dire, quoique avec regret, de tous les Ordres dont les chapitres ont été assemblés, il n'en est point qui aient montré plus d'humeur, plus d'attachement au désordre, plus d'éloignement des règles que celui des Cordeliers. Malgré cela, M. l'abbé de la Luzerne, qui a suivi seul toutes les opérations du chapitre, a su par sa sagesse, sa fermeté et sa prudence, remplir la plus grande partie des instructions qui lui avaient été données, et faire ainsi le bien de l'Ordre malgré lui-même » (p. 72).

Ces aveux en disent long. Ils révèlent qu'une puissance étrangère à l'Église et à l'Ordre voulait introduire chez les Cordeliers, malgré eux, un élément qui les annihilerait après les avoir divisés, c'était leur union avec les Conventuels. Ceux-ci avaient été déjà sollicités de modifier leurs règles. Au mois de mai 1767, un mémoire du P. Fayn, provincial de la province Saint-Roch, en Languedoc (Arch. nat., G⁹ 35) avait soulevé une objection : « Peu nombreux en France, nous ne faisons qu'une très petite portion de l'Ordre, fort étendu en Italie, Allemagne, Pologne et autres royaumes. Pouvons-nous toucher à nos lois sans nous exposer évidemment à un schisme avec les différentes nations qui nous regarderaient comme très incompétents à faire des changements à nos constitutions ? » (P. 86.)

Le chapitre des Observants de 1769 avait fini par consentir à la réunion avec les Conventuels et la Commission l'avait fait connaître

Digitized by Google

à Rome, avant même que les Conventuels en fussent avisés. Clément XIV Conventuel lui-même, croyant l'union souhaitée, l'autorisa, mais ordonna la tenue d'un chapitre commun. Il fut assemblé en septembre 1770 et le 28 de ce mois un concordat fut signé, qu'un bref confirma peu après. Aux suppressions de maisons, délibérées par les chapitres séparés des provinces, s'en ajoutèrent alors quelques autres, provoquées par l'union, en vertu de l'article X de l'édit de 1768, ce qui porta leur nombre à 58 sur 345. Et cependant, écrivait le cardinal de la Roche-Aymon à Brienne, en lui adressant un mémoire du général des Cordeliers (Arch. nat., G⁹ 54) : « Il paraît que le mémoire contient quelques demandes fort raisonnables. D'ailleurs il ne faut pas y regarder de si près pour un Ordre que le pape protège d'une manière particulière ». Quels n'auraient pas été les ravages de la Commission dans ses rangs, sans cette protection ?

Les Cordeliers possédaient à Paris le Grand Couvent où toutes les provinces de France envoyaient des étudiants. Vers 1777, le gouvernement, sous prétexte d'intérêt public, pour aérer un quartier surpeuplé, voulut le détruire et percer des rues sur son emplacement. Par suite il ordonna le transfert des Cordeliers au couvent des Célestins que la destruction de cet Ordre laissait vacant. « Ce projet, dit un mémoire des Cordeliers, sous quelque point de vue que nous l'envisagions, remplit notre cœur de la plus profonde amertume. Nous n'y voyons que notre destruction... Un collège, agrégé à l'Université et qui existe dans son sein, transféré à une lieue de cette Université ! La situation seule n'est-elle pas une raison d'exclusion pour nous ? Quelle perte de temps pour nos étudiants ! Quelle occasion de dissipation ! Quoi de moins édifiant pour le peuple que de voir des religieux courant sans cesse les rues pour aller aux examens, aux actes, aux exercices et en revenir ! Nos provinces, frappées de ces inconvénients, cesseraient bientôt d'envoyer des étudiants... Notre translation serait notre tombeau ». Se voyant à la veille « d'abandonner un terrain précieux par sa situation, et qui vaut plus du triple de celui qui est proposé », ils adressèrent une *Requête au roi, octobre 1778* (Arch. nat., G⁹ 57) où ils ajoutaient : « En possession depuis plus de cinq siècles d'un établissement que nous tenons de la libéralité du plus saint de nos rois, pouvons-nous être insensibles à la destruction des monuments de sa piété ?... Notre Ordre entier, nos provinces... nous taxeront de la plus honteuse indifférence ».

A cette requête le roi fit répondre le 31 octobre : «... Les différentes considérations sur lesquelles vous avez tant insisté doivent céder aux motifs du bien public... » Cependant les religieux étaient soutenus par l'archevêché. « M. l'archevêque de Paris a fait signifier, le 9 septembre dernier [1779], aux religieux Cordeliers du Grand-Couvent, une ordonnance par lui rendue, de son propre mouvement, le 8 du même mois ; cette ordonnance porte défense auxdits religieux

Digitized by Google

de se transférer dans la maison des Célestins pour y vivre en conventualité... jusqu'à ce que, concurremment avec la puissance civile, il ait ordonné, s'il y échet, la translation de la communauté et du collège desdits Cordeliers dans la maison des Célestins, et ce, sous les peines de droit » (*Mémoire adressé par M. Joly de Fleury au garde des Sceaux*). L'auteur prévoyait la résistance de l'archevêque et les moyens de passer outre : «.... Si M. l'archevêque refuse de lever les défenses, les Cordeliers pourront prendre la voie de l'appel comme d'abus contre l'ordonnance de défense ». — Néanmoins, quoiqu'en dise S. L. (p. 170), les Cordeliers n'abandonnèrent le Grand-Couvent que chassés par la Révolution.

La Commission voulait encore exiger la suppression de tous les couvents qui n'auraient pas dix religieux. Le Rapport du provincial des Cordeliers d'Aquitaine-Ancienne (Arch. nat., G⁹ 51) faisait remarquer que le produit de la quête, principal revenu des Ordres mendiants, ne suivrait pas les reiigieux que l'on déplacerait. L'accroissement du nombre des religieux d'une maison n'augmenterait point ses ressources : en effet, celles du couvent supprimé, étant « absolument dépendantes des lieux où il est établi, ne sont pas transportables ailleurs »; et quant à celles du monastère où serait rétablie la conventualité, elles ne sauraient être accrues, « les religieux ne pouvant étendre leurs quêtes au delà des termes de leurs missions et des villages où ils vont prêcher et rendre les autres services spirituels » (*Mémoires des Récollets de la province de Lille en Flandre, juin 1767*, Arch. nat., G⁹ 59). — Malgré ces considérations, 10 couvents de Récollets sur 223 furent fermés. En dix ans, de 1768 à 1778, ceux de la province de Paris perdirent 48 religieux et n'en reçurent que sept. En 1782, les Récollets de la province de Lyon décidèrent spontanément de supprimer douze de leurs couvents, faute de sujets pour les occuper (Arch. nat., G⁹ 60). De 1768 à 1778 ils comptaient 69 prêtres et 30 frères morts, 12 prêtres et 4 frères sortis par bref ou réclamation, soit 115 pertes. Ils avaient reçu 1 clerc profès et un convers profès, 3 novices clercs et 2 convers. Si on remarque que la province avait, vers 1768, 242 religieux prêtres et qu'elle en a perdu 81, soit exactement un tiers en dix ans, que quatre seulement remplaceront, en admettant que les novices persévèrent, cet exemple montre assez la profondeur du mal et l'intensité de la crise à laquelle la Commission n'a pas su ou n'a pas voulu remédier (p. 173).

Quant aux Capucins, membres d'un Ordre puissant, puisqu'il comprend plus de 1.600 couvents réunissant 25.000 religieux, ils ont en France 423 maisons, réparties en 16 provinces, et 4.397 sujets. Le prestige du général est considérable et la Commission consentira, par égard pour lui, à ne pas envoyer de commissaires aux chapitres (seul, avec cet Ordre, celui des Chartreux aura ce privilège). Elle consentira également à laisser à l'Ordre toutes ses maisons, les Capucins étant utiles « quoiqu'en petit nombre, et d'ailleurs la sup-

Digitized by Google

pression des maisons purement mendiantes ne pouvant pas suivre les mêmes principes que les suppressions dans les Ordres rentés » (*Rapport de Brienne, 25 février 1772*). Les religieux ne peuvent supporter les frais d'une procédure qui, certainement, serait longue et coûteuse, car elle provoquerait de la part des populations, parmi lesquelles les Capucins sont fort aimés, et de la part aussi des évêques auxquels ils sont fort utiles, des oppositions multiples. Les suppressions ne seraient donc, pour la Commission, qu'une source d'ennuis qu'aucun profit ne compenserait. De plus, il est d'autant moins nécessaire de les provoquer qu'en fait le ralentissement considérable du recrutement amènera sans violence au même résultat (p. 171). — En effet, la requête du chapitre des Capucins, en mai 1771, prie le roi « de remettre la profession religieuse au moins à l'âge prescrit par les constitutions, savoir, des frères laïcs à dix-neuf ans et des clercs à dix-sept, attendu qu'il ne serait pas possible d'envoyer aux missions étrangères selon l'intention de Sa Majesté, de fournir les aumôniers et les hôpitaux militaires, et de donner les secours nécessaires aux villes et aux campagnes selon le vœu des évêques, vu que depuis l'exécution de l'édit du mois de mars 1768 il est mort dans le royaume plus de deux cent cinquante prêtres [capucins] et qu'on n'en a pas reçu vingt à la profession » (Arch. nat., G^9 48).

« Les « Tierçaires » de Saint-François ou Picpus sont répandus dans toute l'Europe, mais forment dans chaque état une congrégation indépendante des autres, bien qu'elles soient toutes soumises à la juridiction du général des Cordeliers, résidant à Rome, qui est aussi celui des Récollets (p. 85). — M. de Conzié, vicaire général de Saint-Omer, commissaire au chapitre de Picpus, en mai 1769, écrit à Brienne le 9 avril avant l'assemblée : « Une conférence de quatre heures que j'ai eue ce matin avec le P. Bonhomme m'a rendu presque aussi Picpus que j'étais, il y a quelques jours, chanoine régulier ». Il écrit de nouveau, le 16 mai : « Je me flatte d'amener mes moines à bonne composition... nous viendrons à bout de la conventualité ; j'ai disposé les provinciaux qui s'attendent à pis qu'on ne leur en demande » (Arch. nat., G^9 62). — Un rapport de Brienne, en février 1770, nous apprend que les constitutions « des Minimes et des Picpus ne sont pas encore prêtes à revenir [de Rome], mais une partie des maisons dont la suppression a été délibérée s'évacue dans ces deux Ordres, et l'évacuation des autres se prépare » (p. 108). — Cet Ordre de Picpus, ou Pénitents du Tiers-Ordre de Saint-François, divisé en quatre provinces, compte 494 religieux dans 61 maisons. Pourquoi, puisque, au témoignage de Brienne lui-même, « ils montrent le désir du bien et l'amour de la régularité », avoir supprimé douze de leurs couvents, soit un cinquième ? Pourquoi jeter le trouble dans tout l'Ordre en exigeant une nouvelle division des quatre provinces en six custodies ? Pourquoi, sinon pour amener le découragement et la perturbation là où régnaient le calme et l'ordre (p. 171).

Digitized by Google

Voici, d'après le tableau de la p. 214, le nombre des religieux, 1° vers 1768, 2° en 1790, 3° le chiffre de ceux âgés de plus de 50 ans à cette dernière date.

Cordeliers :	2395;	1544;	918.
Récollets :	2534;	1558;	828.
Capucins :	4397;	2674;	1375.
Picpus :	494;	288;	139.

L'ouvrage de S. L. repose sur une bonne bibliographie (p. XI-XIV), toutefois il ne mentionne pas l'étude du P. DELORME, O. F. M., sur *Les deux Aquitaines* [des Cordeliers] *et la Commission des Réguliers* parue dans *La France Franciscaine*, 1922, p. 83-151. — Il donne des renseignements généraux sur les Ordres religieux à la fin du XVIIIe siècle, l'origine de la Commission des Réguliers, sa composition, ses opérations, ses résultats déplorables. Mais il ne faudrait pas y chercher l'histoire détaillée de chaque Ordre en particulier. Ce que nous avons rapporté au sujet des Franciscains ne dispensera pas les historiens de consulter avec profit les dossiers des Archives nationales.

HENRI LEMAÎTRE.

Chanoine A. SABARTHÈS. *Le couvent des Clarisses de Carcassonne.* (Extrait des *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, 3e série, t. Ier). — Carcassonne, impr. de Gabelle, 1924. In-8°, 16 p.

Dans les trois pages traitant des Clarisses de Carcassonne, au t. Ier de notre *Revue*, p. 99-102, le regretté P. Ubald d'Alençon, O.M. Cap., avait donné plus de faits et de renseignements qu'on n'en trouve dans la brochure de M. S. Mais celui-ci a l'avantage de publier in-extenso trois documents de 1310, 1358 et 1372 que notre collaborateur n'avait fait qu'analyser. Au sujet du dernier, bulle de Grégoire XI spécifiant que le monastère contenait ordinairement 40 moniales bénites et 40 non bénites, M. S. écrit, p. 7, qu' « on appelait *bénites* les religieuses qui avaient fait profession, que l'on distinguait ainsi des novices et aussi des pensionnaires que l'on admettait dans les monastères sous certaines conditions », et il cite MIGNE, *Dict. de Droit canon*, II, 963. Il paraît bien extraordinaire que le pape appelle *moniales non benedictas* des novices ou des dames pensionnaires. Les *benedicte* ne seraient-elles pas ces religieuses qui auraient reçu « la consécration des Vierges » prévue au Pontifical ? Et ainsi les autres, veuves, ou non vierges, ou converses au voile blanc, seraient seulement des professes ordinaires. Nous savons que sainte Colette ne voulait pas de la consécration des vierges, à cause sans doute des frais considérables qu'entraînait cette fastueuse cérémonie toujours présidée par un évêque.

H. L.

Digitized by Google

JEANNE ANCELET-HUSTACHE, agrégée de l'Université, docteur ès-lettres. *Melchtilde de Magdebourg* (1207-1282), *étude de psychologie religieuse*. — Paris, H. Champion, 1926. In-8° 402 p., 45 francs.

Melchtilde de Magdebourg, qu'il ne faut pas confondre avec sainte Melchtilde de Hackeborn, appartient surtout à la famille dominicaine. Néanmoins, J. A.-H. n'a pas hésité à relever les vestiges d'inspiration étrangère dans son héroïne. Elle nous apprend que « les Dominicains ne furent pas seuls à s'établir à Magdebourg dans la première moitié du XIIIe siècle. En 1225, peut-être même dès 1223, les Franciscains vinrent s'y installer. Comme les Prêcheurs, ils vécurent d'abord dans le faubourg, puis, cinq ans plus tard, ils se fixèrent à l'intérieur de la ville. Ils eurent eux aussi le plus grand succès. Dès 1228, le général de l'Ordre fait de Magdebourg le centre de la province pour l'étude de la théologie et Simon d'Angleterre « *vir scholasticus et magnus theologus* » est nommé lecteur. En 1260, le pape Alexandre IV charge les Frères Mineurs de la province de Magdebourg de prêcher la croisade contre la Prusse, la Livonie et la Courlande. Plusieurs chapitres sont tenus dans la ville : le frère Marquard de Mayence est nommé ministre provincial au chapitre de septembre 1239. Conrad de Saxe (1247-1262) réunit aussi un chapitre à Magdebourg et lui-même y est réélu au nouveau chapitre de 1272. Autre chapitre provincial pendant le ministère de Burkard de Halle (1282-1295). Otto de Regenstein, élu ministre provincial en 1279 et Jean de Neustadt, désigné pour la même dignité en 1295, avaient été, le premier gardien, le second lecteur à Magdebourg. Cependant ce n'est pas la réputation du couvent franciscain de Magdebourg, ni même sans doute la science théologique de ses religieux qui intéresse Melchtilde. Que saint Thomas et saint Bonaventure soient ou non d'accord sur tous les points de la doctrine, elle n'est pas assez au courant des discussions de l'École pour approfondir ces questions. Mais les Franciscains ont apporté dans leur cœur, du fond de l'Italie au Nord lointain, la piété tendre de leur Père, et c'était bien là leur plus beau trésor. Melchtilde, parfois grande comme une sibylle antique qui annonce aux hommes un avenir de terreur et des punitions redoutables, devient douce et toute franciscaine quand elle évoque les mystères joyeux de la vie de la Vierge et de Jésus. Nous verrons sa piété si proche de celle des *Méditations de la vie du Christ* [du pseudo-Bonaventure, O. M.] qu'on peut conclure que certains passages de son œuvre sont dus à la même inspiration. — C'est sans doute aussi aux Franciscains qu'elle doit de connaître, au moins par ouï-dire, les œuvres de l'abbé Joachim de Flore. Nous savons combien ces livres, pourtant presque suspects, étaient aimés des Frères Mineurs dont ils exaltaient, pensait-on, le fondateur et l'Ordre; on les commentait jalousement dans les couvents et on cherchait une interprétation aux événements contemporains dans les prophéties qu'ils renfermaient. Il est certain que Melchtilde a été touchée par

Digitized by Google

ces rumeurs d'Apocalypse, mais nous ne savons rien de précis sur la façon dont elles lui sont parvenues... » (p. 25-27).

Bonne contribution au mouvement mystique allemand du XIIIe siècle.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

Abbé CLÉMENT GELÉZEAU. *Glanes rochelaises à l'occasion du 7e centenaire de S. François.* — Bordeaux, 1927. In-8°, 43 p.

Cinq établissements franciscains existèrent à la Rochelle. 1° Le couvent des Frères Mineurs fondé en 1228 et aliéné en 1561. Fut-il reconstitué dans la suite? L'A. n'en donne aucune preuve. Il n'est pas prouvé non plus qu'une dépendance de ce couvent, l'Ermitage (p. 5), ait existé simultanément avec lui. L'auteur suppose (p. 30) qu'en 1631 le couvent des Frères Mineurs et celui des Observants ont été réunis, ce qui est inadmissible car ils n'appartenaient pas à la même province. Il n'a pas compris les textes qu'il cite (p. 31) et qui visent les deux couvents au XVIIe siècle; le départ entre les deux maisons est entièrement à refaire. 2° Le couvent de Lafond, situé dans les faubourgs, fondé en 1461 pour les religieux de la vicairie de l'Observance, et transféré dans la ville en 1631 (p. 33). 3° Le couvent des Récollets fondé en 1628. A la suite, l'A. donne une liste de l'état de dix couvents de Récollets dans l'Aunis et la Saintonge, en 1790 (p. 38-41). 4° Le couvent des Capucins fondé après le siège de 1628 (p. 37-38). 5° Le monastère des Clarisses fondé en 1307 et rétabli en 1653 (p. 19). — L'ensemble des renseignements, extraits de divers auteurs, manque de clarté.

La meilleure pièce de la brochure est une charte de 1228 conservée aux archives de l'Hôtel-de-Ville de la Rochelle :

« A toz ceaus qui ceste presente chartre verront et oiront Will[a]mes Arb[e]rt adonques maires et liz borgeis de la Rochele, saluz en Jh[e]su Christ. A vostre université faisum assaveir que nos par comunau volunté et par comunal assent[e]ment et nomeement ob le gré et ob la volunté de Pere Barbe, prior adonques de la novele aumosnerie de la Rochele, et des executors fahu Alixandre Aufrei, por le bien et por le salu de l'arme au devantdit Alixandre, et por le profit et por l'amen[dement des po]vres de ladite aumosnerie, avom reçu et herb[er]gé les frères de l'Ordre Menor en la davant[dite] maison aumosnère, et lor avom baillé une partie de ladite maisun et dau verger ob l'auter et ob la chapele, à tenir et aveir durablement tot eissi cum les clousons ou devisent. Veritez est que en recum-[pense por lesdites] chouses et por ceu que nos ne voliom que li povre ne ladite aumosnerie i fus[sent]... [*papier rongé*]... [nos] lor avom doné x lib[res] de rente perpetuament [a aveir et pre]ndre chascun an a karesme prenant jusque a tant [que nous ayom assis] et assigné [lesdites] x libres de rente dedenz la vile de la Rochele en un leuc bien [en cru]. Et quant noz lor aurom achaté et assigné les x libres de rente si com desus est dit, adonq[u]es noz [serom] quites

Digitized by Google

et delivrés de cele rente et de cele teneure. A maire certaineté de ceste chouse nos avom doné au prior et aus povres de ladite aumosnerie ceste presente charte saelee et [conf]ermee du sael de nostre com[m]une. Ce fut fyat l'an de l'Incarnacion Jhesu Christ MCCXXVIII [ou XXIX] [*papier rongé*]... ou meis d'avril. [*Sceau perdu*].

Le contenu de cette charte est assez troublant. Il paraît surprenant qu'en 1228, deux ans seulement après la mort de saint François, les Frères Mineurs nouvellement venus à la Rochelle aient accepté une rente perpétuelle. (S'ils ne l'avaient pas acceptée, serait-elle mentionnée sur le document?) Nous ne connaissons pas une pièce plus ancienne mentionnant une pareille infraction à la Règle franciscaine. On ne cite rien de tel à Assise à la charge de frère Élie. L'historien Jacques Fodéré, dans sa *Narration historique... des couvents de la province de Bourgogne*, Lyon 1619, p. 97, accuse le pape Grégoire IX d'avoir donné aux Frères « liberté d'acquérir, d'accepter et posséder en commun toutes sortes de rentes, sences, pensions, possessions, domaines, seigneuries, et toutes espèces de biens terriens, ne restant en tout l'Ordre aucuns religieux qui se voulussent ranger à l'estroicte pauvreté, qu'un bien petit nombre... ». Plus loin, p. 109, il prétend que saint Bonaventure réforma l'Ordre « au moins quant aux mœurs et à la prospérité particulière : mais quant à la commune, il n'y a pas apparence qu'il y ait touché, car dans les archives de Messieurs les [chanoines] Comtes de S. Jean de Lyon, il se trouve des contracts concernant la seigneurie d'Irigny, de Franche-ville et autres circonvoisines, qui appartenait ou couvent des Cordeliers dudict Lyon, où S. Bonaventure est nommé comme général, consentant à ce qui s'acquéroit, donnoit et possédoit audict couvent : et voit-on encore aujourd'huy dans l'église et chasteau dudit Irigny les armoiries de S. Bonaventure, et des marques et escriteaux mentionnant les réparations qu'il y faisoit faire, la seigneurie appartenant déjà au couvent de son temps ». — La découverte de nouveaux documents nous dira ce qu'il faut penser de l'assertion du P. Fodéré.

HENRI LEMAÎTRE.

GIROLAMO GOLUBOVICH, O. F. M. *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente francescano*, t. V (dal 1346 al 1400). — Quaracchi, Collegio S. Bonaventura, 1927. Grand in-8°, x-441 p. — Prix : 50 lire.

L'œuvre monumentale entreprise depuis 1906 par le R. P. Golubovich arrive au xve siècle et comprend déjà cinq forts volumes. Le tome V renferme 297 notices, dont quelques-unes dépassent vingt pages et d'autres se réduisent à quelques lignes. Nous signalerons les principales, et tout d'abord ce qui concerne la France.

Humbert, dauphin de Viennois, entreprit une croisade contre les Turcs (26 mai 1345). Le pape écrivit aux prélats des colonies latines de lui prêter secours, notamment aux Frères Mineurs Ange, évêque

Digitized by Google

de Durazzo, et Eustache d'Ancône, élu archevêque de Lépante. Il revint sans gloire de son expédition. Le bullaire rappelle que, le 11 février 1343, Clément VI lui permettait de fonder un monastère de Clarisses dans son château d'Izeron, fondation changée en celle de Grenoble par une bulle du 15 décembre 1347. A la même date, le pape l'autorisait à posséder, au couvent des Cordeliers d'Avignon, une maison avec ses dépendances à lui concédée par les Frères (p. 24-25).

Guillaume Emergau, évêque de Kisamo en Crète, fut envoyé à l'empereur Cantacuzène, avec Gaspert d'Orgueil, O. P., par bulle du 13 février 1350. François de *Pertuxo* [Pertuis], chevalier catholique du diocèse de Saint-Flour, qui demeurait à Constantinople, devait s'occuper d'eux. L'empereur les reçut honorablement; il aimait à converser avec ces deux savants. Ils écrivirent un journal de leur mission qui dura environ trois mois, et à leur retour en Avignon le montrèrent au pape. Guillaume mourut à la cour pontificale en 1361 (p. 51-54).

Durand de Sauzet, évêque titulaire de Bethléem en 1356, chapelain et familier intime du roi de Naples, Robert d'Anjou, fut envoyé par lui comme ambassadeur auprès du pape en Avignon, 13 février 1360 (p. 68).

Jean Poucher était missionnaire en Terre-Sainte. On le trouve en Avignon où Urbain V lui permet de bâtir un couvent près du Sépulcre de la Vierge, 8 novembre 1362. Le même jour, le pape lui accorde une indulgence plénière in *articulo mortis*. Quatre ans plus tard, 26 octobre 1366, il était nommé à l'archevêché de Tarse en Arménie, mais résidant en Chypre. Le 21 mai 1373, il était envoyé par le jeune roi Pierre II, comme ambassadeur à Venise, pour obtenir l'alliance de la République contre les Génois qui menaçaient Chypre. Le 18 janvier 1396, il célébrait à Nicosie les obsèques du comte Simon de Sarrebruck, décédé au retour d'un pélerinage en Terre-Sainte. Il dut mourir lui-même à la fin de l'année (p. 73, 84-88, 195, 314).

Bertrand Lagier, de la province d'Aquitaine, évêque d'Assise 1357-1368, de Glandèves 1368-1375, cardinal en 1371, évêque d'Ostie en 1375, † 8 novembre 1392 en Avignon, gouverna l'Ordre comme vicaire général en 1372-1373. Pendant son épiscopat d'Assise, il écrivit un traité contre les erreurs des Grecs, conservé à la bibliothèque d'Assise. Le 28 avril 1365, la Chambre apostolique l'indemnisait de ses dépenses pour ses travaux contre les Orientaux (p. 111).

La croisade à Constantinople d'Amédée VI de Savoie, le comte Vert, 1366-1367, dans le but de ramener les schismatiques à l'unité, nous fournit des détails intéressants. Le prince avait fait décorer de fresques l'église franciscaine de Chambéry, et de concert avec Bonne de Bourbon, sa femme, il avait fondé deux couvents de Frères Mineurs. Quand il mourut de la peste, le 1er mars 1383, il était assisté de fr. Deofecit Bonivard, O. M., du couvent de Chambéry. —

Digitized by Google

probablement son confesseur, en présence duquel il avait fait son testament, le 26 février, avec un legs de 500 florins au couvent des Frères Mineurs de Lausanne. — Dans l'acte établissant un conseil d'État, au moment de son départ pour la croisade, figurent deux Franciscains, Jean de Croso et Jean de Dusino. Fr. Pierre de Rumilly, O. M., confesseur du comte, l'accompagna partout. On le trouve à la cour pontificale, en qualité de pénitencier, en octobre 1379; le 16 janvier 1390, le pape lui assigne 100 florins d'or « in meliorem sustentationem ». — J. de Croso, P. de Rumilly et son compagnon fr. Jacques, figurent sur les dépenses de l'expédition, comme ayant leurs montures et une chambre dans l'un des 22 navires de la flotte. A Pola d'Istria, le 24 juin 1366, le prince laisse des aumônes au couvent des Frères Mineurs. Le mois suivant il aurait visité le couvent de Modone. Du 19 au 27 juillet, il était logé au couvent de Corone, auquel il élargissait 25 florins. A Négrepont, il faisait distribuer 3 florins aux Mineurs et aux Prêcheurs, et 2 florins aux Clarisses. Ses comptes relatent des aumônes aux Frères Mineurs de Raguse, Zara, Plaisance, Cappanoli, Pise, et de l'Aracœli à Rome. — Arrivé triomphant à Constantinople, dans la première quinzaine d'avril 1367, il fit enterrer à Saint-François de Péra, Panthéon des Latins, ses compagnons d'armes tombés pendant l'expédition. De retour à Venise, le 31 juillet 1367, il fit donner dans l'église franciscaine une sépulture magnifique au médecin de la cour et de l'armée, Gui Albini (13 août 1367). Il ramena à la cour de Rome huit ambassadeurs grecs, accompagnés de Paul, patriarche latin. Urbain V donna au patriarche des lettres pour les Mineurs et Prêcheurs de Constantinople et d'Outremer, leur recommandant d'aider le prélat de tout leur pouvoir dans l'œuvre de l'union (p. 117-131).

Guillaume Dupré, *de Prato*, parisien, frère d'Adam de Dompmartin, plus tard évêque de Gubbio, appartenait sans doute comme lui à la province de France. Il passa de longues années à Oxford où il étudia, enseigna et devint maître en théologie. Une lettre d'Urbain V, du 17 novembre 1363, au chancelier de Paris, le prie d'admettre Guillaume à enseigner à l'Université, comme s'il y avait été reçu docteur. (Nous savons par la biographie de son frère qu'il s'était fait installer un appartement au couvent de Paris, avec les aumônes des fidèles!) Le 11 mars 1370, le pape le nommait archevêque de Pékin et, le 26 mars, il l'instituait chef de tous les missionnaires franciscains répandus dans les vicairies d'Orient, d'Aquilon et de Chine, avec faculté de nommer un vicaire général dans la vicairie de Chine. De plus, il portait des lettres pour le grand Khan et les autres empereurs et princes tartares de Kiptchak et du reste de l'Orient, ainsi que pour les peuples tartares. — Combien de missionnaires l'accompagnèrent en Extrême-Orient? Le pape parle d'une honorable compagnie, puis de douze; mais un chroniqueur de 1374 spécifie le nombre de soixante, dont plusieurs maîtres en théologie. Arriva-t-il jamais à destination? En 1368-1369 la dynastie

Digitized by Google

tartare des Yuen avait été renversée et remplacée par la dynastie chinoise des Ming. Autant la première avait été bienveillante pour le christianisme, autant la seconde fut sectaire et destructrice des missions. Ces nouvelles n'étaient pas parvenues en Europe au moment du départ des nouveaux missionnaires. On ignore totalement ce qu'ils devinrent et même si Guillaume put faire parvenir ses lettres aux autres princes d'Extrême-Orient (p. 149-154).

Armand de France (sans que rien nous fasse autrement connaître son origine), maître en théologie, gouvernait la vicairie Aquilonaire en 1373. Son nom nous est révélé grâce à un fait bizarre qui met en relief maintes personnalités de cette époque étrange. — Un certain fr. Arnaud Montaner, O. M., natif de Puigcerda en Catalogne, avait prêché dans le diocèse d'Urgel, vers 1354, une série de propositions qui avaient provoqué les anathèmes de l'inquisiteur dominicain Nicolas Rosselly, plus tard cardinal. Arnaud avait soutenu 1° que le Christ et les apôtres n'avaient rien possédé en commun ni en particulier; 2° que personne ne pouvait être damné en portant l'habit de saint François; 3° qu'une fois par an saint François descendait en purgatoire pour en retirer les âmes de ceux de ses trois Ordres; 4° que son Ordre durerait perpétuellement. — Appréhendé, convaincu, Arnaud avait été sommé de se rétracter publiquement. Mais, opiniâtre dans ses idées (qui nous paraissent aujourd'hui bien enfantines), il n'avait voulu se dédire en rien. Et pour ne pas tomber entre les mains des sbires de l'inquisition, il s'était enfui chez les Tartares, où il pensait se faire oublier dans un des nombreux couvents franciscains de ce pays. Dix-neuf ans plus tard, en 1373, le fameux Nicolas Aymeric, successeur de Rosselly, découvrit les traces d'Arnaud dans les steppes du Kiptchak. (Cet Aymeric, inquisiteur féroce, n'hésitera pas, en 1376, à fausser une bulle de Grégoire XI, pour condamner 20 ouvrages du bienheureux martyr Raymond Lulle, T. O., et déclarer 200 de ses propositions entachées d'hérésie). Malgré les milliers de lieues qui les séparaient, il cita le fugitif à comparaître. Bien entendu, celui-ci n'en fit rien. Alors l'inquisiteur le déclara contumace et excommunié. N'ayant pas d'autre moyen de l'avoir sous la main, il exposa, à sa manière, à Grégoire XI, l'opiniâtreté du Franciscain, ses vieilles erreurs qu'il continuait, disait-il, à prêcher dans les régions aquilonaires, ajoutant qu'il menait une vie dissolue, scandaleuse pour les Tartares; et tout cela sans la moindre preuve, sur la foi d'un *on dit*. — Devant de telles accusations, le pape écrivit à fr. Armand, 13 janvier 1373, d'avoir à exécuter l'ordre déjà donné à son prédécesseur, François Catalan, de capturer le misérable Arnaud, partout où il le trouverait, de le faire conduire sous bonne escorte à Naples, ou à Gênes, de le remettre au gardien du couvent de cette ville en attendant de nouveaux ordres du Saint-Siège. Que fit fr. Armand? Peut-être laissa-t-il au temps le soin d'arranger les choses. Deux ans plus tard, 11 mars 1375, le roi d'Aragon Pierre IV chassait Ayme-

Digitized by Google

ric de ses États, et alors fr. Arnaud put revenir sans crainte (p. 189-192).

La province de Terre-Sainte avait un studium particulier et des lecteurs au couvent de Nicosie, siège du ministre provincial. Toutefois, comme les autres provinces, elle pouvait envoyer de droit un ou deux étudiants au grand studium de Paris. Une lettre du cardinal Bertrand Lagier, vicaire général de l'Ordre, du 31 décembre 1373, reconnaît cette faculté. — Le 12 novembre 1374, Grégoire XI écrit au chancelier de l'Université de Paris, de promouvoir à la chaire de théologie [des Frères Mineurs] fr. Jean de Chevaigné, le jeune, qui pendant huit ans, sans discontinuer, avait enseigné les Sentences et la Bible dans les grands Studia, et notamment pendant cinq ans dans les deux studia generalia de Nicosie et de Lyon, où il avait expliqué les IV livres des Sentences avec les questions et disputations ordinaires, et là aussi bien qu'ailleurs avait commenté la Genèse et l'Ecclésiastique (p. 194-195).

Une bulle de Grégoire XI, du 25 novembre 1375, accorde à perpétuité, au roi de France et à ses successeurs, la chapelle du Mont-Calvaire dans l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, avec privilège d'y maintenir quatre prêtres séculiers ou réguliers pour y célébrer les divins offices. — Ce document donne à entendre que d'autres Ordres religieux cherchaient alors à remettre pied en Terre-Sainte. La tentative échoua par l'opposition probable des Franciscains, ou par les obstacles suscités de la part du gouvernement égyptien (p. 211-212).

Parmi les sept frères signataires des statuts de Terre-Sainte à Jérusalem, le 1er août 1377, on compte trois Français : fr. Jean Bedereri, aquitain; fr. Thomas d'Auxerre ; fr. Gérard Chauvet (p. 219).

Fr. Guillaume, français, patriarche de Jérusalem en 1379 (p. 234-236). Cf. cette *Revue*, t. I, p. 397-398.

Le 13 janvier 1384, Clément VII nomme Hugues de Flavigny, O. M., évêque de Chio dans les Cyclades (1) (p. 249).

(1) Cf. J. Fodéré, *Narration historique des couvents de la province de Bourgogne*, Lyon, 1619, p. 467-468.

« Pour la belle renommée de ce couvent [de Dijon], et religiosité qui y estoit observée, un très digne prélat renonça à son évesché pour s'y venir rendre et y finir ses jours. Ce fut luy qui fit bastir le logis que l'on appelle de présent la chambre du prescheur, avec son petit jardin : et enfin fut ensépulturé dans l'église, comme il appert par ceste inscription qui est sur la tombe :

Hic jacet Reverendissimus D. Dominus
Hugo de Flavignerio, quondam Episcopus
Chiensis, qui obiit vigesima die mensis
Februarii, anno Domini 1409. Ejus
anima resquiescat in pace. Amen. »

Digitized by Google

Fr. Orsino, français d'origine, prêtre du Tiers-Ordre de Saint-François, passa en Italie. Il était à Cortone, le 3 septembre 1351 et se mettait au service de fra Angelo, gouverneur de l'hôpital de « Santa Maria e Sant' Antonio di Portole », à certaines conditions, entre autres, qu'on lui fournirait un bréviaire pour dire l'office divin. Il quitta l'hôpital le 15 novembre 1360 et s'agrégea aux Mantellati du Tiers-Ordre qui demeuraient à Saint-Basile. En 1363 il érigea dans l'église de Saint-Basile une chapelle ou un autel à la Vierge et aux saints Vital et Orsina, à treize conditions. En 1374 il fit donation à ladite église de tous ses biens meubles et immeubles, et en 1388 il se disposa à effectuer le pélerinage des Saints-Lieux de Palestine (p. 265-266).

Gérard Chauvet, dit de Toulouse, appartenait à la province d'Aquitaine. C'est un des gardiens du Mont-Sion et des custodes de Terre-Sainte les plus méritants. On le trouve à Jérusalem le 1er août 1377. Il était gardien du Mont-Sion en 1388, écrivait, le 20 janvier 1392, la relation du martyre du B. Nicolas de Tavilic et de ses trois compagnons massacrés le 14 novembre précédent. Le 30 mars 1392, il prenait possession légale de la basilique recouvrant le tombeau de la Vierge dans la vallée de Josaphat. Le 11 mai suivant, il acquérait une maison à Ramleh. Il était en correspondance avec Roger Contarini, procureur de la Terre-Sainte dans les États de Venise, et avec son frère Jean, étudiant à Oxford, le futur patriarche de Jérusalem. Vers la fin de 1392, Gérard recevait un noble pélerin, Henri de Lancastre, qui devait devenir Henri IV, roi d'Angleterre. — Tous deux s'embarquaient le 31 mars 1393 et ils étaient reçus avec honneur par le sénat de Venise. Il est probable que Gérard visita les cours de France et d'Angleterre, dans le but d'intéresser les princes à la reconstruction de la basilique de Bethléem qui menaçait ruine. En tout cas, Jean Galéas, duc de Milan, lui donna d'importants subsides et le fit accompagner à son retour en Terre-Sainte d'un ambassadeur pour le soudan du Caire (1395). — Le 31 mai suivant, Gérard acquérait un terrain à Ramleh et y bâtissait une maison. Un firman émané du soudan, 4 octobre 1397, permettait aux Franciscains de reconstruire une partie tombée de la basilique du Saint-Sépulcre. Un autre firman défendait de molester les Frères Mineurs et ordonnait de les protéger. Il faut attribuer ces bonnes dispositions à l'ambassade milanaise et au zélé custode qui dut l'accompagner au Caire. L'année suivante, 29 avril 1398, Gérard achetait un jardin sur le Mont-Sion, et au mois d'octobre il louait pour soixante ans une maison à Ramleh et en acquérait plusieurs autres. Il mourait le 23 décembre de la même année, et avait pour remplaçant un fr. Jean de Rochefort, dont le nom pourrait bien désigner un Français. Le 5 mars 1399, le duc de Milan envoyait une galère chargée de 1.500 ducats, de bois et de ferrements tout préparés, pour réparer la basilique de Bethléem ; les ducats devaient servir à obtenir l'autorisation du soudan.

Digitized by Google

La correspondance des Contarini mentionne le passage par Venise de Me Jean Arnaud, O. M., du couvent de Niort, futur évêque de Sarlat, envoyé au pape par son intime ami, le duc d'Orléans. C'était également un ami de Jean Contarini. Celui-ci avait écrit à Roger de le recevoir avec honneur. Il arriva le 16 mars 1405. Roger s'en fut lui faire visite à son hôtel et s'excusa dans une lettre à son frère de ne pas l'avoir invité à dîner. Sur le conseil de Jean, il avait averti la Seigneurie de lui faire une réception publique, pour être agréable au duc d'Orléans. De fait, le doge voulait saluer cet hôte de distinction, mais, ayant appris par Roger que le Franciscain était parti pour Rome, il fut décidé qu'on remettrait la démarche du sénat au retour par Venise de l'envoyé du duc d'Orléans (p. 266-274).

Comme on l'a dit plus haut, G. Chauvet écrivit la relation du martyre de quatre Frères Mineurs massacrés à Jérusalem le 11 novembre 1391. C'étaient le B. Nicolas de Tavilic, de Sébénic en Dalmatie; Donat ou Déodat, de Rouergue, appartenant à la province d'Aquitaine; Pierre de Narbonne, de la province de Provence, compagnon et disciple du B. Paul de Trinci; fr. Étienne de Cunis (?), de la province de Gênes. Ladite relation est reproduite (p. 282-297) avec des notes fort érudites. Parmi les témoins du martyre, figurent plusieurs Français : Jean Le Vicomte, de Lamballe, chevalier, avec ses serviteurs; Jean Duc (est-ce *de Douai* comme une note de la p. 288 l'insinue?); les frères Gérard, Chauvet, Pierre de Bordeaux et Jean, tous trois de la province d'Aquitaine; frère Jean de Strasbourg. — D'autres Français sont mentionnés à Jérusalem, le 30 mars 1392, à la prise de possession du Tombeau de la sainte Vierge : les frères Jean de Bourgogne, maître en théologie; Mathieu de Bourgogne et Pierre de Périgueux, prêtres; les discrets messires, *discretis viris*, Bernard Jarda, Barthélemy et Arnaud Prat de Saint-Pons, de Toulouse; Jean de France. Le document est rédigé par le notaire Jean de Castainthis, du diocèse *Aquensis* (est-ce Aix ou Dax?), p. 298-299.

Vers la fin du XIVe siècle, plusieurs grands personnages de France firent le pélerinage des Lieux-Saints : le maréchal de Boucicaut, les comtes d'Eu et de la Marche, Ogier VII d'Anglure et Jean le Vicomte, de Lamballe (p. 277). — Jean, dit sans peur, comte de Nevers, fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avait été vaincu à la bataille de Nicopoli, 25 septembre 1396, et fait prisonnier avec d'autres chevaliers français, par le sultan Bajazet. Une solennelle ambassade partit de France, le 20 janvier 1397, pour la délivrance des captifs. Parmi ceux qui la composaient on trouve « frère Pie de Gaudreville, de l'Ordre des Frères Mineurs ». Les comptes du duc de Bourgogne portent cette mention : « A un Cordellier, qui ala en Turquie pour savoir nouvelles de mondit seigneur le conte, pour don à lui fait par mondit seigneur le duc, cent douze francs, dix sols... ». — Philippe de Valois, connétable de France, compagnon du comte de Nevers, mourut en captivité à Mikaletch : peu de jours avant sa délivrance, 15 juin 1397. Son corps fut porté dans l'église

Digitized by Google

de Saint-François de Galata à Constantinople, enseveli devant le grand autel, avec cette inscription sculptée en lettres gothiques sur une pierre qui existait encore en 1747 : ✝ SEPULCHRUM MAGNIFICI DOMINI PHILIPPI DE ARTOES, COMITIS DE EU ET CONESTABILIARII FRANCIAE, QUI OBIIT IN MACALICI MCCCXXXVII (sic) DIE XV JUNII, IN QUO EST CARNE SUA. ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE. Il fut transporté à Eu postérieurement à 1403 (p. 315-316).

Nous avons réservé pour la fin la notice la plus intéressante de toutes. — En juillet 1377 des pélerins d'Europe arrivaient au Caire. Ils avaient pour chapelains deux Frères Mineurs, Jean Dardel, natif d'Étampes, de la province de France, et son compagnon Fr. Antoine de Monopoli, italien. Tous allaient en pélerinage à Jérusalem et à Sainte-Catherine du Mont Sinaï. — En ce temps-là, Léon V, roi d'Arménie, vaincu à Sis en 1375 par le soudan Melek-Sciaaban, était détenu prisonnier depuis trois ans au Caire. Les pélerins ne manquaient pas de l'aller visiter. Le 20 juillet, fête de la reine Marguerite, ils furent reçus et J. Dardel chanta la messe. Après quoi le roi s'entretint avec le Franciscain, lui dépeignit son misérable état et se plaignit de n'avoir pas même un chapelain pour lui administrer les sacrements. Le Cordelier s'émut à ce récit, et promit au prisonnier de demeurer avec lui, au retour de son pélerinage, s'il y était autorisé par les seigneurs qu'il accompagnait. La permission ne pouvait manquer. Donc, de Jérusalem J. Dardel retourna au Caire, devint le confesseur, le confident et le secrétaire de l'infortuné monarque. En cette qualité il écrivit aux souverains d'Europe de s'intéresser à la délivrance du royal captif. Entre temps il l'encourageait, l'affermissait dans la foi chrétienne que les Sarrasins voulaient lui faire abjurer. Jusqu'en 1382 les princes d'Occident se contentèrent d'écrire au soudan, sans lui envoyer d'ambassade ni de présents. C'était mal connaître les musulmans. Devant un pareil insuccès, Léon V se décida d'adresser son fidèle chapelain au roi d'Aragon qui était le mieux en cour du Caire. J. Dardel partit le 11 septembre 1379, muni de lettres de créance et de l'anneau d'or du roi d'Arménie. Pierre d'Aragon lui fit un accueil poli, promit de fréter un navire, mais au bout de huit mois rien n'était encore réalisé. Afin de se débarrasser de l'ambassadeur importun, il lui remit des lettres pour différents princes d'Espagne. Ici intervient l'infant fr. Pierre d'Aragon, lui aussi franciscain. Tous les deux se présentèrent au roi de Castille qui les reçut avec sympathie. Après bien des péripéties, voyages, attentes, J. Dardel s'embarque pour l'Égypte, 21 mars 1382, emmenant les ambassadeurs des rois de Castille et d'Aragon, et de riches présents. Arrivé au Caire, il va trouver le roi captif et d'après son conseil fait deux parts des joyaux, l'une pour le nouveau soudan Melek-Saleh-Hagg, enfant de sept ans, et l'autre pour le régent du royaume, l'émir Barqouq. Au bout de sept semaines, après plusieurs audiences mouvementées, la libération fut enfin accordée. — Le roi

Digitized by Google

d'Arménie s'embarqua le 8 octobre et le 21 il arrivait à Rhode, accompagné de son fidèle chapelain. Après un mois de séjour dans l'île, il reprenait la mer et débarquait à Venise le 12 décembre. Au début de 1383, le roi s'achemina vers Avignon, par Padoue et Vérone. Clément VII, apprenant son arrivée, envoya à sa rencontre des messagers accompagnés d'environ deux mille personnes, qui le conduisirent au consistoire pontifical. Léon V se déclara pour le pape d'Avignon qui lui fit force gracieusetés. Quant à J. Dardel, le pontife le nomma évêque de Tortiboli dans la province de Bénévent, en récompense de ses services pour l'honneur de l'Église et la délivrance du roi. Il fut sacré à Ségovie, au mois d'août suivant, dans un voyage où il accompagnait Léon V. Tous deux quittèrent la Castille à la fin de février 1384, passèrent par la Navarre, le Béarn, et arrivèrent à Paris, le 30 juin, où Charles VI reçut le monarque d'Arménie très honorablement. Par l'épitaphe de J. Dardel, nous savons qu'il devint suffragant, c'est-à-dire auxiliaire, de l'archevêque de Sens, mourut le 6 décembre 1394 et fut enterré à Étampes dans le cimetière de Saint-Jacques. Il est l'auteur de la remarquable Chronique d'Arménie qui nous apprend ce que nous savons de la libération de Léon V. Découverte en 1880, à la bibliothèque de Dole en Franche-Comté, par Ulysse Robert, elle a été publiée avec un très grand soin dans le *Recueil des historiens des Croisades, documents arméniens*. Jusque là J. Dardel était parfaitement inconnu (p. 220-233).

En dehors de ce qui concerne la France, il faut signaler plusieurs notices importantes que nous ne pouvons que brièvement résumer.

Nicolas, fils de Corbico, de Poggibonsi au comté de Florence en Toscane, voyageur en Terre-Sainte de 1346 à 1350 : c'est tout ce qu'on sait de la vie de ce Frère Mineur qui nous a laissé un très intéressant itinéraire des Saints-Lieux. L'ouvrage, remanié sous le titre de *Viaggio da Venezia al S. Sepolcro e al Monte Sinai*, devint le guide populaire des pélerins et connut une quarantaine d'éditions de 1500 à 1791. Le nom de fr. Nicolas devint fr. Noé par contraction, et fut confondu avec celui du Servite Noé Bianco dans la seconde moitié du XVIe siècle (p. 1-24).

L'infant Pierre d'Aragon est une des personnalités franciscaines les plus attachantes du XIVe siècle. Fils du roi d'Aragon, Jacques II, et de Blanche, sœur de saint Louis d'Anjou, O. M., il naquit en 1304. Il épousa Jeanne de Foix dont il eut la fameuse Éléonore mariée à Pierre Ier, roi de Chypre. Resté veuf, il entra dans l'Ordre des Frères Mineurs, le 12 septembre 1358, et mourut à Pise le 4 novembre 1381. La raison de sa figuration dans ce volume vient de son intervention diplomatique dans les affaires de Chypre après l'assassinat du roi son gendre par les grands du royaume (p. 160-166).

Sainte Brigitte de Suède (1303-1373) fit le pélerinage de Terre-Sainte en 1372. On l'a dite Tierçaire franciscaine. L'assertion ne repose sur aucun fondement sérieux. Mais sa dévotion spéciale pour

Digitized by Google

saint François, ses rapports très étroits avec les Frères Mineurs et les Clarisses méritaient la belle notice que lui a consacrée le P. G. (p. 168-178).

Elle était accompagnée dans son voyage en Palestine par fr. Alphonse Pecho, évêque de Jaen et Tierçaire franciscain. A cette occasion nous avons toute une étude sur le b. Pierre de Gualdo, du T. O. († 1367), son disciple le b. Thomas Unzio ou Tomasuccio, et le genre de vie tout à la fois franciscaine, érémitique et voyageuse particulière à cette époque (p. 179-183).

Avec Anselme Turmeda (1352-1433) nous sommes aux antipodes de la sainteté. Ce Franciscain espagnol passa au mahométisme et mourut à Tunis. Aujourd'hui encore sa tombe jouit d'un véritable culte de la part des musulmans (p. 253-265).

Un premier Appendice (p. 345-356) est consacré aux itinéraires de la Terre-Sainte au XIVe siècle, la plupart anonymes. A la suite (p. 356-365) l'A. décrit un *Processionale Jerosolymitanum* écrit sur parchemin, vers la seconde moitié du XIVe siècle, et conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, fonds français n° 25.550, ff. 30r-45v. *Cy ensuivent les pelerinages de la Terre Sainte. Et est assavoir que en chascun lieu cy dedens escript et signe du signe de la croix à pleine indulgence de peine et de coulpe à tous vrays confés et repentans. Et es aultres lieux ou est ung aultre signe à sept ans et sept quaranteines de pardon*. Puis sont passées en revue les différentes stations de Jaffa, Jérusalem, Bethléem, Bétanie, etc. A chacune est indiquée une antienne particulière et souvent une oraison.

A la suite est décrit un autre processional de Terre-Sainte, du XIVe siècle, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, n° 212 (alias 336, B. T. L.).

Enfin, le volume se termine par un second Appendice concernant la liste des couvents franciscains de l'île de Candie (p. 370-391).

Dans ce volume, comme dans les précédents, le R. P. Golubovich a fait preuve d'une ample information, d'une conscience scrupuleuse et d'une critique avertie. Trois index, chronologique, analytique, des auteurs et des manuscrits, complètent cette belle œuvre.

HENRI LEMAÎTRE.

I. Mgr E. TISSERANT, de la Bibliothèque vaticane. *La légation en Orient du Franciscain Dominique d'Aragon* (1245-1247). (Extrait de la *Revue de l'Orient chrétien*, 3e série, t. IV (XXIV), nos 3 et 4 (1924), p. 336-353). — Paris, Picard, 1924. In-8°.

II. E. TISSERANT et G. WIET. *Une lettre de l'almohade Murtadá au pape Innocent IV*. (Dans *Hesperis, Archives berbères et bulletin de l'Institut des Hautes-Études marocaines*. — Paris, Larose, 1926, p. 27-53, avec pl. hors texte.)

I. Nous connaissions par la *Bio-bibliografia*, I, 90; II, 324, du P. Golubovich, trois documents relatifs à la mission de fr. Domini-

Digitized by Google

que, deux lettres pontificales, 10 et 21 mars 1245, et le sommaire d'une lettre à lui remise, avant son retour en Occident par les autorités de Constantinople. Mgr. T. a retrouvé aux Archives vaticanes une copie ancienne de la lettre de Constantinople, et une profession de foi autographe du catholicos arménien, confiée au missionnaire pour le pape Innocent IV.

La lettre fut écrite par les deux premiers dignitaires de l'empire de Constantinople, le baile et le patriarche, en l'absence de l'empereur, et l'on convoqua les principales autorités ecclésiastiques de la ville pour en corroborer les déclarations. L'original devait porter treize sceaux. On ne connaît que celui de Philippe de Toucy, baile de l'empire, de 1245 à 1248 et en 1250. Tous ces personnages réunis près de l'église du Pantokrator, le 4 avril 1247, certifiaient qu'en retardant son départ jusqu'à ce jour, Dominique n'était coupable ni de négligence, ni de désobéissance. Peut-être voulait-il faire expliquer au pape, par des témoignages autorisés, la raison pour laquelle il n'avait pas exécuté la deuxième partie de sa mission (la première concernait les princes arabes païens), à savoir : la conversion au catholicisme de l'empereur byzantin Jean III Vatatsès, alors en guerre avec les barons francs. Tout au moins, portait la lettre, Dominique avait-il aidé à maintenir la paix entre les éléments des diverses nationalités vivant à Constantinople.

D'autre part, une profession de foi de l'église arménienne, que Mgr T. doit publier, mentionne fr. Dominique comme légat apostolique en Cilicie. Sept documents arabes datés cadrent parfaitement avec cette légation et permettent de reconstituer son itinéraire :

mars-avril 1245	Séjour à Lyon ; départ après le 25 mars.
été 1245	Débarquement en Syrie, vraisemblablement à Saint-Jean d'Acre.
novembre 1245	Passage à Baalbek, départ après le 24 novembre.
décembre 1245	Séjour à Homs, départ à la fin du mois.
janvier-avril 1246	Mission en Cilicie, probablement à Sis, où se trouvait le roi, puis à Hrom-Kla, où le légat se présente au catholicos d'ordre du roi.
mai 1246	Séjour à Damas, départ après le 25 mai.
1-15 août 1246	Passage à Kérak, sans doute après une visite à Jérusalem, où Dominique aura pu passer juin et juillet.
septembre 1246	Passage au Caire, départ après le 13 septembre.
fin de 1246	Arrivée à Constantinople, après la reprise des hostilités par Vatatsès.
avril 1247	Départ de Constantinople, après le 4.

Mgr T. examine ensuite une étude de B. Altaner sur les missions dominicaines au XIIIe siècle, où l'écrivain allemand imagine quatre missions parties de Lyon en 1245, deux dominicaines et deux franciscaines. Il oublie la mission de Dom. d'Aragon, et celle qu'il attribue à André de Longjumeau, O. P., exécutée en 90 jours, contre toute vraisemblance, parait problématique.

Digitized by Google

Enfin, l'A. conclut que « la mission du Franciscain Dominique d'Aragon reste définie sans ambages, du printemps 1245 au printemps 1247, avec deux stations principales en petite Arménie et à Constantinople ».

II. L'envoyé du pape mentionné dans la lettre du sultan du Maroc, 10 juin 1250, est le Franciscain Lope Fernando d'Agn, préconisé évêque de Marrakech en octobre 1246. Né à Gillur, près de Saragosse, en 1190, il fit partie du chapitre régulier de Notre-Dame del Pilar, après avoir passé par la carrière des armes. Il était prieur du chapitre quand les premiers Franciscains arrivèrent en Espagne; c'est par sa bienveillance qu'ils purent s'installer à Saragosse, 28 août 1219. Lui-même vint demander l'habit des Mineurs l'année suivante et prononça ses vœux en mai 1221. Lorsqu'en 1238 les Mineurs en appelèrent au pape contre le ministre général fr. Élie, c'est lui que le ministre d'Aragon chargea de représenter la province dans cette négociation. Reçu avec bienveillance par Grégoire IX, Lope entra très avant dans la confiance du pontife. Aussi, après la déposition d'Élie, les partisans de l'observance, redoutant quelque retour offensif de la tendance relâchée, le firent-ils demeurer à la cour pontificale, pour y défendre les intérêts de leur cause. Innocent IV, élu le 25 juin 1243, trouva Lope à la cour; en 1244 il l'emmena à Lyon comme un de ses conseillers.

Ce n'était donc pas un personnage quelconque que le pape destinait en 1246 au siège de Marrakech. Le grand nombre de pièces qu'écrivit la chancellerie pontificale à l'occasion de son départ, nous révèle l'importance de la tâche à laquelle il était destiné. Nous avons d'abord une lettre pour le souverain almohade, le félicitant des avantages libéraux concédés aux chrétiens; une autre lettre adressée aux chrétiens résidant au diocèse de Marrakech; mais par une décision spéciale, la juridiction de Lope est étendue à toute l'Afrique du Nord, de la Tunisie à l'Océan. D'autres lettres encore sont adressées aux chrétiens des provinces maritimes d'Espagne et aux autorités ecclésiastiques et laïques des divers ports ou sièges dont la juridiction s'étendait jusqu'à un littoral maritime. Un dernier document, en forme de passeport, requérait libre passage et sauvegarde pour Lope et ses compagnons aux rois d'Aragon, de Navarre, de Castille et de Portugal, etc. On voit qu'il ne s'agissait pas d'une mise en route banale et que le pape attachait une importance capitale à la mission de son envoyé.

Les chroniques franciscaines n'ont gardé aucun souvenir de la manière dont se développa la mission de frère Lope, et on a même mis en doute sa prise de possession effective du siège de Marrakech. Il devait être encore à la cour pontificale le 28 février 1247, date d'une bulle à lui adressée. Quand arriva-t-il au Maroc? Nous savons aujourd'hui, par la lettre du sultan, qu'il avait quitté Marrakech en juin 1250, après avoir séjourné un certain temps, et qu'il

Digitized by Google

était parti, de sa propre initiative, pour exposer au pape le résultat de son ambassade. Confiant dans l'habileté de son envoyé, Innocent IV avait essayé d'obtenir du sultan le minimum des garanties indispensables pour les chrétiens. La lettre fait voir qu'il ne pouvait être question de conversion de la part des musulmans. Murtada demeure dans le plus farouche unitarisme et répond au pape avec arrogance. Il n'y avait pas davantage à espérer sur le terrain politique ; à la demande précise des refuges à constituer pour les soldats chrétiens au service du sultan, celui-ci avait répondu par des formules hautaines, toutes pleines de réserves.

On comprend que le pape ait jugé inutile de renvoyer Lope à Marrakech et lui ait assigné Séville pour résidence habituelle. De là il pourrait plus aisément veiller sur son diocèse et lui procurer les ressources nécessaires.

HENRI LEMAÎTRE.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

Estudis franciscans, revista mensual dirigida pels PP. Caputxins. — Barcelona-Sarria.

1926. Janvier-juin, vol. XXXVII ; juillet-décembre, vol. XXXVIII.

JAUME O'MAHONY, O. M. Cap. *L'encis de Sant Francesc*, p. 36-45. — Purement littéraire. Rien de nouveau.

MIQUEL D'ESPLUGUES, O. M. Cap. *Preliminars de la vocació de sant Francesc.*, p. 190-197, 341-351 ; t. XXXVIII, p. 28-38, 269-277, 416-425.

FRÉDÉGAND D'ANVERS, O. M. Cap. *La Joventut joiosa de sant Francesc., examen critic*, t. XXXVIII, p. 356-374. — On oublie que sur ce point Th. de Celano s'est tenu à des généralités et n'a rien précisé. Grégoire IX a approuvé la *Vita prima*, sans en être choqué. Quelle force peuvent avoir des témoignages postérieurs de trente ans ? (N. D. L. R.). Le P. Fréd. oppose M. Sabatier à M. Beaufreton. Le premier lui a écrit de Strasbourg le 2 mai 1926 : « Je viens de lire dans la « *Vie Catholique* » de l' 1 de mai, l'intéressant article de M Édouard Devoghel sur votre belle conférence de la Chancellerie [à Rome sur S. Fr.]. Permettez-moi de vous en féliciter de tout cœur J'ai été d'autant plus heureux de lire cet article que vos conclusions sur la jeunesse de S. François sont en complète harmonie avec celles que j'ai présentées à mon auditoire de l'Université, dans un cours public qui a duré un an déjà et ce n'est que la première partie... »

AMBRÒS DE SALDES, O. M. Cap. *Notes i documents franciscans.* Lettre de Vivien, ministre provincial d'Aragon, au custode de Barcelone, lui communiquant une bulle d'Innocent IV, datée de Lyon, au sujet des Clarisses de Saint-Antoine de Barcelone. Barcelone, 23 juin 1246 ; t. XXXVII, p. 46-47.

Concordat passé, le 27 novembre 1262, entre les Frères Prêcheurs de Barcelone (parmi lesquels saint Raymond de Penyafort) et les Frères Mineurs de la même ville, où il est convenu que pour garder l'union entre les deux couvents, douze Fr. Pr. se rendront chez les Min. pour les fêtes de saint François et de saint Nicolas, et douze Fr. Min. se rendront chez les Pr. pour les fêtes de saint Dominique et de sainte Catherine martyre... ; t. XXXVII, p. 47-48.

Lettre de saint Bonaventure, ministre général des Fr. Min., au ministre provincial d'Aragon, au sujet des monastères de Clarisses.

Digitized by Google

Assise, 27 septembre 1263. D'après une copie du XIVe siècle; t. XXXVII, p. 112-114.

Lettre du cardinal Jean Gaëtan Orsini, au ministre provincial d'Aragon, au sujet de l'Ordre des Clarisses dont il était le protecteur. Orvieto, 11 décembre 1263; p. 114-117.

Lettre du même cardinal, au Frère Mineur visiteur des Clarisses de la province d'Aragon, sur le même sujet. Orvieto, 11 décembre 1263, p. 117-119.

Lettre de François d'Alagon, maître en théologie, ministre provincial d'Aragon, aux Frères Mineurs et aux Clarisses de Barcelone. Barcelone, 12 novembre 1425; t. XXXVII, p. 426-427.

Prologue d'une *Summa praedicabilium* composée par Bernard *de Deo*, O. M. de la province d'Aragon, en 1318; t. XXXVII, p. 428-431. — Sans indication de provenance.

Lettre de Gonzalve de Balboa, ministre général, au provincial d'Aragon fr. Romeu Ortis, au sujet du ministère vis-à-vis des religieuses autres que les Clarisses. Pampelune, 22 janvier 1309; t. XXXVIII, p. 278.

Lettre du même au même, lui communiquant une autre lettre du cardinal Jean de Murro, O. M., protecteur de l'Ordre, datée de Poitiers le 1er octobre 1307, qu'il a reçue à Narbonne le 19 novembre suivant, au sujet des Clarisses. Girona, 11 janvier 1308; t. XXXVIII, p. 278-286.

Documents concernant les Frères Mineurs de Majorque, au sujet de livres de leur couvent en possession de fr. Jean Exemeno, O. M., ancien évêque *Militanensis*, avant sa mort. Majorque, 29 octobre 1420; t. XXXVIII, p. 286-293.

A la requête de l'abbesse des Clarisses de Barcelone, l'évêque et le chapitre de cette ville consentent à ce qu'un legs, institué pour l'entretien d'un pauvre, soit appliqué au salaire du prêtre chargé de célébrer dans l'église du monastère. Barcelone, 30 mai 1256; t. XXXVIII, p. 426-428.

A la requête des Frères Mineurs de Valence, Pierre III, le 12 septembre 1386, confirme la donation à eux faite par le roi Jacques d'Aragon, de 50 brasses de terre pour bâtir leur couvent, et de l'eau pour leur usage, le 11 janvier 1277; t. XXXVIII, p. 428-429.

Mandement de Jacques II, roi d'Aragon, à son procureur, d'exiger du [chanoine] sacriste de Valence, exécuteur testamentaire d'un officier de la reine mère, la somme de quinze mille sous royaux qu'il sait par Pierre de Belfort, O. M., devoir lui être dus comme héritier du roi Alphonse à qui ils devaient être rendus. Girona, 22 septembre 1295; t. XXXVIII, p. 429-430.

Bulle de Boniface VIII à la reine Constance d'Aragon, lui enjoignant, à elle et aux Clarisses chez qui elle demeure, d'avoir à quitter au plus tôt la Sicile en révolte contre le Saint-Siège. Rome, 21 janvier 1297; t. XXXVIII, p. 430-431.

Lettre de Jacques II, au ministre du couvent des Frères Mineurs

Digitized by Google

de Barcelone, le priant d'ajouter foi à son procureur Bernard d'Esplugues, au sujet de l'exécution du testament de sa mère la reine Constance. Lorca, 29 décembre 1300 ; t. XXXVIII, p. 431.

Lettre de Jacques II approuvant la requête des Clarisses de Sainte-Élisabeth de Lérida, au sujet de la concession, à elles faite par le roi Alphonse, de mille sous de Jaca annuels, à percevoir sur les revenus du bailliage de Lérida. Lérida, 19 septembre 1291 ; t. XXXVIII, p. 431.

Martin de Barcelone, O. M. Cap., *Fr. Nicolas Bonet* O. M. († 1343), t. XXXVII, p. 96-111. Cf. dans notre *Revue*, t. III, p. 349, la recension du même article paru dans les *Études franciscaines*, t. XXXVII, 1925, p. 638-657.

Samuel d'Algaida, O. M. Cap., *Fra Joan Exemeno i la successió a la corona d'Aragó*, t. XXXVII, p. 265-270, 352-367 ; t. XXXVIII, p. 39-54. — Rôle de J. E., Franciscain, évêque de Malte, confesseur et ambassadeur du comte d'Urgel, Jacques d'Aragon, à la confédération aragonaise à Barcelone, en octobre 1410, qui devait donner un successeur au roi Martin décédé le 31 mai précédent.

Ferran Valls-Taberner, *El tractat « De regimine principum » de l'infant Pere d'Aragó*, t. XXXVII, p. 271-287, 432-450 ; t. XXXVIII, p. 107-119, 199-206. — Traité composé entre 1355 et 1358, date de l'entrée (chez les Fr. Min.) de l'infant en religion. Il est dédié à son neveu le roi Pierre d'Aragon, et divisé en 35 chapitres. C'est une sorte de testament politique, où le prince envisage la fonction royale, d'après la Bible, les Pères de l'Église, le livre d'Aristote à l'empereur Alexandre, le droit romain et canonique, en remettant en mémoire les glorieux exploits des rois catalans et aragonais. Il est complètement différent des traités analogues de saint Thomas et de Gilles de Rome. Une regrettable faute d'impression, p. 442, célèbre la « virtute dementiae » au lieu de « clementiae ».

Étienne Gilson. *Saint Thomas et la pensée franciscaine* t. XXXVIII, p. 186-198. — Texte de la conférence de notre éminent collaborateur, à l'université Laval de Montréal (Canada), le 10 avril 1926. Disons qu'en la circonstance le nom de saint Thomas n'est qu'une entrée en matière, et que saint François, saint Bonaventure, Roger Bacon, Duns Scot, Raymond Lulle forment tout le sujet.

François de Sessevalle.

Orient, revue de jeunesse franciscaine. Idées, mouvement, vie. — Carcassonne, 43, allée d'Iéna. — Depuis 1925, Toulouse, 23, rue Côte-Pavée.

1923-1926.

Le numéro de janvier 1923 annonçait que la petite revue entrait dans sa septième année. Elle avait débuté très humblement en 1918. « Orient [nom dantesque d'Assise] veut travailler de tout son pouvoir au salut du monde que Léon XIII a rattaché à la diffusion de l'esprit

Digitized by Google

franciscain. Arts, sciences, théâtre, œuvres, littérature, philosophie, histoire, théologie, tout ce qui est franciscain l'intéresse. Son unique dessein est de s'y prendre de toutes les façons possibles pour inculquer, répandre et fortifier tout ce qui est Idées, Mouvement, Vie, selon la conception franciscaine » (1926, p. 268). A partir de mars-avril 1925 le sous-titre est remplacé par celui de *Revue de pénétration franciscaine.* — Programme excellent qui met à la portée du grand public la quintessence des revues spécialisées, et enfonce la « pénétration » avec une verve toute méridionale et capucine. Mais on pourra discuter encore longtemps pour se mettre complètement d'accord sur « l'esprit franciscain ».

La spiritualité franciscaine est surtout représentée par *Le Troisième Abécédaire spirituel de François d'Ossuna* [O. M.]. « Le livre préféré de sainte Thérèse, traité véritablement merveilleux du recueillement qui fut, plus que tout autre, le guide et le maître humain de sa vie spirituelle » (1923, p. 269) est traduit d'après l'édition princeps de Tolède, 1527, et inséré par tranche dans chacun des numéros. — Tout de suite nous constatons que la spiritualité d'*Orient* commence au XVIe siècle. La Bible, le livre de saint François, n'a pas été envisagé, pas plus que les traités de saint Bonaventure et des autres Frères Mineurs du moyen âge.

Par contre, saint Pierre d'Alcantara, qui lui aussi évolue autour de sainte Thérèse, tient une grande place dans la revue. Son *Traité de l'oraison et de la méditation* (1923, p. 443, 469; 1924, p. 43, 191) n'a peut-être pas l'importance que lui attribue le P. Michel-Ange, O.M. Cap., fondateur et principal rédacteur d'*Orient*. Notre *Revue* s'était déjà prononcée à ce sujet par la plume de M. Gilson, t. I, p. 379.

Ce n'est pas à l'archange saint Michel, le saint vénéré des premiers Frères Mineurs, c'est à « saint Joseph, protecteur spécial de la branche franciscaine des Capucins » (1923, p. 269) qu'est réservée la primauté dans la revue. Une étude devait mettre « en relief une multitude de faits à peu près inconnus et d'idées très imparfaitement comprises du grand public ». De fait, en 1923, p. 267, 299, 384, 428; 1924, p. 50, 120, le P. Michel-Ange écrivit plusieurs articles sur *saint Joseph et saint François*. On conserve au couvent de Greccio un cadre de cuivre gothique renfermant une peinture sur émail qui représente la Vierge et saint Joseph en adoration devant l'Enfant Jésus nouveau-né. Saint François aurait eu l'habitude de l'emporter dans tous ses voyages. Voilà le fondement de la dévotion du saint d'Assise pour le Père nourricier du Sauveur. Quels sont les témoignages contemporains qui le prouvent? Le R. P. n'en cite aucun. Il faut signaler aussi *saint Joseph dans les Méditations du pseudo-Bonaventure*, 1924, p. 303, 341, 390; 1925, p. 17, 62. Parmi les « idées très imparfaitement comprises du grand public », on ne lira pas sans étonnement *L'Immaculée Conception de saint Joseph*, article écrit par le P. André de Ocerin Jaurequi, O. F. M., ancien commissaire général des Frères Mineurs d'Espagne, 1926, p. 410-417.

Digitized by Google

Plusieurs études fort intéressantes sont consacrées à saint François: *saint Fr., la richesse, la science et l'art*, 1923, p. 279, 64, 107, 185, 252, 348. *Saint François et les grands peintres espagnols*, 1923, p. 302, 223, 315, 357; 1924, p. 156, 198. *Les écrits de saint François*, 1924, p. 81-84. *Les sept impératifs du Séraphique Père*, 1925, p. 41-48. *Le convertisseur de brigands* (psychologie de saint François), 1926, p. 101, 167. *Saint François et le midi* [de la France], 1926, p. 209. *Le sentiment de la nature dans saint François*, 1926, p. 321. *Saint François et les troubadours*, 1926, p. 374, 418, 457. *Le cantique du Soleil en provençal*, 1926, p. 122.

L'histoire franciscaine n'est pas négligée *Où se recrutèrent les premiers Franciscains ?* 1924, p. 32. *La première apparition des Frères Mineurs en France*, 1923, 198; une réponse à la critique dudit article se lit, 1924, p. 147. *Le premier sanctuaire franciscain* (la Portioncule), 1926, p. 268, 299. *Un grand ami du Séraphique Père* (le cardinal Hugolin, plus tard Grégoire IX), 1925, p 165. *Une tradition franciscaine à Notre-Dame de Paris* (au sujet de la dispute de Duns Scot sur l'Immaculée Conception), 1923, p. 84. *Une chapelle franciscaine à saint Joseph au temps de saint François* (église des Cordeliers de Champaigne en Bourbonnais), 1923, p. 138, avec une bulle inédite de Sixte IV, 4 juin 1472, qui ne prouve rien. *La Couronne des sept allégresses de Marie*, 1924, p. 107. Cette pratique, en honneur chez les Frères Mineurs de l'Observance italienne depuis le xve siècle, remonterait à saint Arnoul de Villiers, Cistercien, † 1228. Cf. *Acta Sanctorum*, t. VII de juin, p. 568. *Les Musiciens dans l'Ordre de Saint-François*, 1925, p. 235. *Bernardin Ochin*, Cap. 1925, p. 49. *Une Parenté peu connue de l'Éminence grise* (le P. Joseph de Paris, Cap.), 1923, p. 195. *Dédicace* (en 1663) *de la chapelle des Capucins de Chalabre*, 1926, p. 45. *Testament d'un nouveau profès capucin* (1705, à Cahors), 1926, p. 103. *Guérison d'un novice capucin* (en 1665, au couvent de Villefranche de Rouergue), 1926, p. 353, 390. *Confirmation* (en 1727) *des privilèges des Capucins de France*, 1926, p. 187. *Une Page de l'histoire des Capucins de Bayonne*, 1926, p. 431. *Ceux dont nous sommes les héritiers* (les PP. Joseph d'Aurensan, Exupère de Prats-de-Mollo, Marie-Antoine de Lavaur, Alfred de Carrouge « jusqu'au boutistes de l'effort »), 1923, p. 49. *Les Clarisses des Cassés*, 1926, p. 48. *Mission de Marie d'Agréda en Amérique*, 1925, p. 106. Cf. 1926, p. 15.

Ce qui caractérise *Orient*, c'est à coup sûr son enthousiasme pour l'École franciscaine de philosophie et de théologie. *Le Franciscanisme en marche*, 1924, p. 201, 281. *Saint Augustin dans la tradition franciscaine*, 1924, p. 207. *L'Argument de saint Anselme*, 1924, p 167. *Alexandre de Halès* (à propos de la nouvelle édition de sa Somme), 1925, p. 77, 310. *Saint Bonaventure et les luttes doctrinales* (œuvre ardente d'un collaborateur d'*Orient*, le P. Jules d'Albi, sur laquelle l'école adverse a trop fait le silence), 1923, p. 433. « *La Philosophie de saint Bonaventure* » de M. Gilson, 1924, p. 347, 465; 1925, p. 205.

Digitized by Google

Roger Bacon, d'après R. Carton, 1924, p. 367, 410 ; 1925, p. 27. *La Médecine lullienne*, 1924, p. 396. *L'École franciscaine* de philosophie et de théologie, 1923, p. 288. *Duns Scot* (d'après un article de la « Revue des sciences philosophiques » de Strasbourg), 1923, p. 291, 338, 370. *L'esprit de Paris et d'Oxford au temps où débuta le B. J. Duns Scot*, 1924, p. 25-31. *Le Duns Scot de A. Lecoutey*, 1924, p. 401. *Scot et la tradition* (d'après un article de M. Gilson), 1926, p. 214. *Du tac au tac* (décret de Paul V ordonnant au maître du Sacré-Palais, O. P., de délivrer, sans examen ultérieur, le permis d'imprimer à tout écrit provenant sûrement de Scot, décret déchiré dans le registre qui le contenait), 1925, p. 179. *Le B. Duns Scot et ses adversaires* (M. Tanquerey, S. S. S.), 1926, p. 472. *Intellectualiste? Volontariste?* (Défense de Duns Scot contre M. Roussel, de Rennes), 1926, p. 235. *Huit novembre* (à propos de l'anniversaire de Duns Scot), 1924, p. 428. *L'auteur de la « Grammaire spéculative » jusqu'à ces derniers temps attribuée à Duns Scot*, 1926, p. 168. *Trois siècles de l'École scotiste* (courtes biographies d'écrivains partisans de Scot, depuis le XVIe siècle), 1924, p. 438; 1925, p. 70, 187, 229. L'*Elucidarius* d'Antoine Cucharo, O. M., 1925, p. 288.

Trop d'encre a été versée en 1922, à l'occasion du centenaire de la canonisation de saint Thomas d'Aquin, pour que l'Angélique docteur ne soit pas pris à parti par les disciples de saint Bonaventure et de Jean Peckam. *Allons à saint Thomas*, 1923, p. 321, 361. *Pamphlets* (au sujet de l'encyclique « Studiorum ducem »), 1924, p. 266. *A tire-d'aile* (à propos de livres nouveaux sur saint Bonaventure et saint Thomas), 1925, p. 33. *Maître Eckart et le thomisme*, 1925, p. 250. *Patron du laïcisme* (Allusion à un mot malheureux du P. Sertillanges, O. P., au sujet de saint Thomas séparant la philosophie de la théologie. La conclusion de l'article, p. 287, est à retenir), 1925, p. 273. *Les Condamnations du thomisme par E. Tempier*, 1925, p. 5. *Autour de la canonisation de saint Thomas*, 1926, p. 73, 342, 381. *Le panégyrique de saint Thomas*, 1926, p 115. [Concernant saint Thomas], 1926, p. 307. *Saint Thomas est-il l'auteur du « Secunda secundae »*, 1926, p. 434. *Saint Thomas et la pensée franciscaine* (Conférence de M. Gilson à Montréal), 1926, p. 247, 286, 329. — Le P. Michel-Ange raconte un souvenir de quarante ans, à Orihuela en Espagne. Il entendit le P. Denifle, O. P., dire devant un groupe de jeunes étudiants : « Toute ma vie j'ai supplié mes supérieurs de me permettre la publication d'une Somme de saint Thomas, avec indication de ses sources ; cette permission me fut chaque fois refusée. Quant à moi, j'en ai lu quelque vingt-sept antérieures à celle que l'on connaît sous son nom », 1925, p. 80.

Orient répond certainement à une lacune, mais il justifierait encore mieux son existence si tous ses articles étaient plus délibérément critiques.

FR. DE SESSEVALLE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le 4 juin 1927, au chapitre général de la Portioncule. présidé par le cardinal Bonzano, le R. P. Bonaventura Marrani a été élu ministre général des Frères Mineurs. Le P. Marrani est un homme d'étude, un érudit qui a fondé une importante bibliothèque franciscaine à Assise ; à ce titre sa nomination sera particulièrement bien accueillie par tous ceux qui s'occupent d'histoire franciscaine.

M. Édouard Schneider, dans *Le petit pauvre au pays d'Assise* (p. 125), a écrit sur lui les lignes suivantes :

« Et je retrouve, parmi l'élégante bibliothèque dont il a doté le couvent de la Chiesa nuova le P. Bonaventura Marrani, si modeste qu'il refusa les honneurs que ses frères voulurent à plusieurs reprises lui octroyer. On soupçonne sans peine que le P. Bonaventura Marrani se comporte en toute circonstance comme le religieux par excellence, mais c'est dans cette bibliothèque qu'il est réconfortant de le voir et de l'entendre. En cette vaste salle édifiée par ses soins, avec quelle délicatesse sa main a disposé non seulement livres et documents, mais ce petit nombre d'objets, tableaux, souvenirs si divers qui expriment chacun l'âme de l'Ordre ! Et deux choses nous ravissent : la lumière joyeuse qui tombe des hautes lucarnes, l'ordonnance impeccable des volumes sur les rayons. Ces volumes intéressent tous l'histoire franciscaine. Leurs dos harmonieusement alignés se parent de reliures blanches et ivoirines, les parchemins luisent à l'égal de lisses tablettes de cire. Ouvert depuis un an aux seuls travailleurs, le charmant endroit sent le neuf. Le silence y est maître, mais un silence sans rudesse ni sévérité, un silence d'attention et de bonne conscience. Et ce silence n'est-il pas béni, puisque, au fond de la salle, face au seuil, nous regardent deux personnages aux visages peints par un maître entre

Digitized by Google

tous délicat : Claire et François par Tiberio d'Assise. Encore qu'elle compte déjà plus de six mille volumes, cette bibliothèque naissante enchante l'esprit comme ferait une belle promesse. Mais il faut suivre attentivement le Père Marrani alors qu'il nous présente par le détail cette réalisation de son rêve. Il est le patient ouvrier justement heureux de son œuvre. Nulle abondance de langage, mais une réserve réfléchie de douceur de sa parole, la bonté enveloppante de ses yeux, le regard droit où pèse la fatigue, mais où tremble la plus sensible ferveur, qu'elle est persuasive cette manière d'être à la fois souple et ferme ! »

A la cinquième Semaine de Missiologie, qui s'est tenue à Louvain du 10 au 13 août 1927 et où il a été traité des élites en pays de missions, le R. P. Quirin, O. C., a fait une communication sur les congrégations et tiers-ordres aux missions, le T. R. P. Anglade, O. F. M., administrateur apostolique de Rabat, a parlé de l'œuvre des Franciscains au Maroc et notre collaborateur, M. Robert Ricard, a présenté un rapport sur le collège de Santiago de Tlatelolco, organisé au XVIe siècle par les Franciscains du Mexique. Ces diverses études seront publiées dans le Compte-rendu de la Semaine.

Abbé Jean Sargès, vicaire à Saint-Géraud d'Aurillac. *Saint François d'Assise, le chant de la joie parfaite et du bel amour du petit pauvre,* conférence donnée à Aurillac, le dimanche 19 décembre 1926, sous les auspices de la Société des lettres, sciences et arts de « La Haute Auvergne ». In-8°, 36 p. — Une des nombreuses manifestations des Sociétés littéraires et archéologiques en l'honneur du 7e Centenaire de saint François. De semblables conférences ont été données à l'Université de Grenoble, à l'Hôtel-de-ville de Saint-Brieuc, etc,

---

Digitized by Google

A part celles écrites par nos collaborateurs, nous n'avons pas l'habitude d'analyser les biographies des contemporains. Nous nous contenterons de signaler *Le Père Frédéric de Ghyvelde, O. F. M., commissaire de Terre-Sainte au Canada* (1838-1916), par le P. Mathieu DAUNAIS, O. F. M., in-8°, 63 p. éditée à Montréal, 176, rue Duverny.

Comme addition au compte rendu des *Documents pour l'histoire du bienheureux Gabriel-Maria*, publiés par le R. P. F. DELORME, compte rendu paru dans cette Revue (t. IV, p. 88-93), notre collaborateur, M. le chan. L. de LACGER nous communique aimablement les indications suivantes :

« 1° Le privilège d'Alexandre VI du 12 février 1502 et celui de Jules V du 8 janvier 1507 ont été reproduits, d'après un procès-verbal de Jean Lachausse, abbé de Saint-Sulpice-les-Bourges, par Doat 113, fol. 418 sqq. — Les originaux d'Albi n'existent plus, mais ils sont mentionnés dans un inventaire de 1606. (Arch. dép. du Tarn, H 671. — *Inv. somm.* par Ch. PORTAL.)

« 2° La référence à Doat 113, fol. 460, pour la *Lettre des capitulaires du chapitre général...* datée d'Anvers, 11 juin 1514, n'est pas exacte. Voici le sommaire de l'acte de Doat 113, fol. 460 : « Du couvent de l'Annonciade d'Albi, le vicaire général de l'Observance de deça des monts, Bourlier, écrit aux Annonciades qu'il les reçoit en son obédience et les met sous la juridiction des Pères de son Ordre, suivant le mandement du pape Léon X et leur envoie la règle qu'elles devaient garder. En écrivant cela, dit-il, il se conforme à la décision du chapitre général tenu à Anvers le jour de la Pentecôte (11 juin) 1514. — La lettre du vicaire général est du 7 septembre 1514.

« 3° A propos d'Anne de Beaujeu, il y a dans Doat 113, fol. 457, copie du vidimus d'une lettre de cette princesse qui ayant obtenu du pape le pouvoir de choisir les confesseurs des Annonciades de Bourges s'adresse pour en avoir

Digitized by Google

au vicaire général en deça des monts, le 26 octobre 1508. (D'après les archives des Annonciades d'Albi).

« 4° Le P. Delorme a omis dans son catalogue l'acte suivant :

25 février 1507. Bourges.

Lettre du cardinal Georges d'Amboise aux évêques de Cahors, Lavaur et Montauban, au sujet de la fondation du couvent des Annonciades à Albi.

(Doat 113, fol. 410).

FRANÇOIS PÉTRARQUE

Sous le titre de : « Un centenaire sentimental », M. Henri Hauvette a raconté dans *Le Correspondant* du 25 mai 1927, p. 481-479, comment le 6 avril 1327, au matin, un jeune Italien de vingt-trois ans à peine, Francesco di ser Petracco, rencontra, dans l'église des Clarisses d'Avignon, une jeune Provençale qu'il a immortalisée sous le nom de Laure. De Laure nous ne savons à peu près rien. Avec la date de la première rencontre, Pétrarque nous a livré celle de la mort de sa Dame, vingt-et-uns an plus tard, jour pour jour, le 6 avril 1348, au matin, dans la même ville. Pétrarque a insisté sur cette étrange coïncidence, à laquelle il semble avoir attaché un sens surnaturel, et qui, après tout, n'est pas impossible. Laure fut ensevelie le même jour, dit-il, *ad vesperam*, dans un sanctuaire franciscain.

En 1533, une mystification, à laquelle fut mêlé le poète lyonnais Maurice Scève, fit grand bruit : dans une chapelle de l'église des Cordeliers d'Avignon, où se trouvaient des sépultures de la famille de Sade, on ouvrit une tombe qui ne portait aucune inscription, et on y trouva, dans un cercueil, à côté d'ossements, un sonnet en italien et une médaille portant un profil de femme avec, en exergue, les lettres M L M J : le sonnet était de Pétrarque, le profil de Laure fut tout aussitôt reconnu et l'inscription fut interprétée sans une hésitation : « Madonna Laura Mortua Jacet ». Laure était une de Sade ! — Malheureusement,

Digitized by Google

sonnet et médaille, tout était faux... et la tombe garda son secret.

A l'occasion d'une notice sur Philippe de Cabassol, natif de Cavaillon, † 1372, qui fut cardinal protecteur de l'Ordre des Frères Mineurs et ami fidèle de Pétrarque, le P. Golubovich (1) consacre quelques lignes au grand poète et nous apprend qu'il fut affectionné outre mesure à l'Ordre de Saint-François. Il écrivait au pape Urbain V (1er janvier 1369) pour la défense du ministre général Thomas de Frignano : « Je lui suis attaché à bien des titres... comme si j'étais un frère de l'Ordre ». Dans son testament Pétrarque s'exprime ainsi au sujet du choix de sa sépulture : « Du lieu, je ne m'en soucie guère. Je serai content d'être mis là où il plaira à Dieu et à ceux qui daigneront prendre ce soin. Si cependant on veut savoir plus expressement ma volonté, je voudrais être enterré à Padoue ou à Arqua... Si je meurs à Venise, je veux reposer au couvent de Saint-François de la Vigne, devant la porte de l'église... Si je meurs ailleurs, que je sois inhumé au couvent des Frères Mineurs s'il en existe dans la localité... » Mais Dieu l'appela à Arqua, et comme ils n'y avaient pas de couvent, les Franciscains ne purent pas donner asile aux ossements du poète.

LE BIENHEUREUX LUC BELLUDI
1200-1285.

Le 18 mai 1927, sur la proposition de la Congrégation des Rites, S. S. Pie XI a reconnu et approuvé le culte immémorial rendu au serviteur de Dieu, Luc Belludi, l'admettant ainsi à tous les honneurs et privilèges des bienheureux. Le décret officiel nous apprend que Luc Belludi, issu d'une noble et riche famille, naquit à Padoue en 1200. Il avait vingt ans quand il entra au couvent de l'Arcella que saint François venait de fonder dans les faubourgs de la

1. *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa*, Quaracchi, 1927, t. V, p. 89.

Digitized by Google

ville. Ce fut le Père des Mineurs lui-même qui donna l'habit de l'Ordre au postulant.

Frère Luc Belludi devint prêtre et prédicateur remarquable. Il s'attacha à saint Antoine lorsque celui-ci vint à Padoue, imita son maître en science et en sainteté, et fit lui aussi des miracles. La légende *Benignitas* raconte que saint Antoine guérit un enfant infirme, pendant que fr. Luc, connu par sa bonté, « vir bonitate famosus », se livrait à la prière à cette intention. Il était présent à la mort du thaumaturge le 13 juin 1231. Plus tard on l'élut ministre provincial et il augmenta le nombre des couvents de sa province. Il contribua beaucoup à l'érection du couvent et de la basilique de Saint-Antoine qu'il fit orner avec art. Après avoir longtemps exercé l'office de la prédication, il mourut riche de jours et de mérites, le 17 février 1285. Les historiens racontent que son corps fut déposé dans la chasse de marbre qui avait abrité les restes de saint Antoine jusqu'à sa canonisation (ou mieux peut-être sa translation en 1263) et qu'à partir de ce moment un culte commença à lui être rendu. Plus tard le sarcophage fut transféré dans une chapelle de la basilique antonienne dédiée aux SS. apôtres Philippe et Jacques, devint la table de l'autel où le prêtre célébrait, et la chapelle elle-même s'appela chapelle du bienheureux Luc. A la fin du XIIIe siècle, le célèbre peintre Giusto Menabuni la décora de fresques qui racontaient la vie, les miracles et la gloire du saint personnage. Enfin, son culte immémorial, rappelé par les principaux historiens de l'Ordre des Frères Mineurs, a été entretenu jusqu'à nos jours dans la superbe basilique du *Santo* à Padoue.

Dans le *Journal de la Société des Américanistes de Paris* (Nouvelle série, tome XIX, 1927, p. 245-302), M. Édouard Conzemius publie le début d'un mémoire sur *Los Indios Payas de Honduras*, tribu qui en 1921 ne comptait qu'un peu plus de 600 individus. Aux p. 269-281, M. Conzemius étudie les missions qui eurent lieu dans cette région ; les

Digitized by Google

Franciscains y prirent une part prépondérante. Après deux tentatives sans résultat au début du XVIIe siècle, l'œuvre d'évangélisation fut commencée en 1609-1610 par Fr. Esteban Verdelete, Fr. Juan de Monteagudo, Fr. Juan de Vaide et Fr. Andrés Marcuello; la mission ne dura guère et eut une fin tragique au commencement de 1612. L'œuvre de Verdelete et de ses compagnons fut reprise en 1622 par Fr. Cristóbal Martínez de la Puerta, aidé de Fr. Benito de San Francisco et du frère lai Juan de Vaena (Baena?); les missionnaires réussirent à organiser un certain nombre de villages chrétiens; mais ils eurent l'imprudence de pénétrer sur le territoire des Indiens Sumus, qui les mirent à mort, en septembre 1623. La tâche, très ingrate d'ailleurs, fut abandonné jusqu'à 1667, année de la mission des PP. Fernando de Espino et Pedro de Ovalle; ceux-ci, avec la collaboration d'autres Franciscains, organisèrent encore quelques villages chrétiens; le P. Espino dut quitter la région en 1668, mais Fr. Pedro de Ovalle resta plus longtemps, puisque nous avons de lui une lettre datée de 1675, dans laquelle il rend compte de la situation des villages. On voit que nos renseignements sur les misssions du XVIIe siècle sont très fragmentaires; ils le sont encore davantage pour les missions du XVIIIe siècle. Au début du XIXe siècle, Fr. Antonio Liendo de Goicoecheca séjourna deux ans (1805-1807) dans la région et fonda deux villages de Payas chrétiens. M. Conzemius nous donne quelques renseignements biographiques sur ce religieux (p. 279, n. 1), ainsi que sur le P. Verdelete (p. 271, n. 1).

Robert Ricard.

LE R. P. UBALD D'ALENÇON

Comme nous l'avons annoncé dans le fascicule précédent, le P. Ubald est mort de consomption le 5 juillet 1927 à Bry-sur-Marne où il vivait depuis plusieurs années. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire franciscaine ont appris avec peine son décès; il avait suivi jadis des cours

Digitized by Google

à l'Ecole des Chartes, on le voyait fréquemment à la Bibliothèque nationale, il répondait avec la plus grande obligeance à toutes les demandes de renseignements, c'étaient autant de raisons pour que sa figure fût connue de chacun et pour que son savoir fût apprécié de tous : pour beaucoup il incarnait l'histoire franciscaine. Je tiens pour ma part à lui rendre un particulier hommage ; il a été un de nos premiers collaborateurs et je lui suis très reconnaissant de nous avoir offert généreusement son concours dès que la fondation de la Revue a été décidée. Il y a eu quelque mérite, car j'avais assez vivement critiqué plusieurs de ses études, et bien d'autres à sa place en auraient conservé mauvais souvenir, mais il avait le cœur assez haut pour comprendre que de pareilles critiques sont purement objectives et n'ont d'autre but que d'apporter d'utiles rectifications et d'aider les auteurs à donner par la suite une meilleure édition de leurs travaux.

Le P. Ubald naquit à Alençon en 1872 sous le nom de Léon-Louis Berson ; il entra en 1887 au petit séminaire de Sées et prit l'habit des Capucins le 30 octobre 1891. A la fin de son année de noviciat, il se rendit au couvent de Kadi-Keui, en Turquie d'Asie, en face de Constantinople ; c'est là qu'il contracta la maladie de poitrine qui, de répit en répit, devait le miner chaque jour davantage. Il dut rentrer en 1894 ; l'année suivante il prononça ses vœux solennels, mais bientôt après il lui fallait aller dans le Midi pour se soigner, séjours qui se reproduiront périodiquement, chaque fois que les forces lui manqueront. Le 29 juin 1898 il reçut le sacerdoce ; dès lors il s'adonna entièrement aux recherches historiques et devint le plus actif collaborateur des *Études franciscaines* qui avaient été créées en 1899.

D'une curiosité toujours en éveil il passa sa vie à fouiller les bibliothèques, à compulser les archives en quête de documents sur les Ordres franciscains, et bien souvent il fit d'heureuses découvertes. Son malheur fut de n'avoir pas reçu une préparation suffisante pour savoir pousser à fond ses recherches, pour éditer avec le soin nécessaire les pièces qu'il avait exhumées et pour en faire valoir tout

Digitized by Google

l'intérêt; malheur qui lui est d'ailleurs commun avec la plupart des religieux qui appartiennent à des Ordres voués à tout autre ministère qu'à l'érudition. Cette réserve faite, il faut louer sa très grande activité que même l'état de sa santé, si déplorable pendant les dernières années, ne parvint pas à ralentir. Que de fois le vit-on, n'ayant plus qu'un souffle, se lever de son lit, courir à sa table, pour y écrire encore une page ou deux. Sa production a été considérable; on ne peut donner ici, une liste complète de ses articles, de ses conférences. Nous citerons seulement les œuvres qui entrent dans le cadre de nos études :

Le R. P. Chrysologue de Gy, Capucin, géographe et astronome (1728-1808) (Angers, 1901, in-8°); — *Les comptes de ménage de Jeanne de Laval, d'après un document original et inédit* (Angers, 1901, in-8°); — *L'Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers (1216-1790)* (Angers, 1902, in-16); — *Notes d'un chercheur et d'un curieux. Franciscains et pestiférés en Tunisie* (Paris. 1962. in-8°); — *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque franciscaine provinciale* (Paris, 1902, in-8°); — *Couvin, notice sur les Récollets, la statue de Notre-Dame de Consolation et les Récollectinés* (Couvin, 1903, in-8°); — *Une Page de l'histoire de Paris. Notice historique et bibliographique sur les travaux d'Écriture sainte des Capucins* (Paris, 1903, in-8°); — *Essai sur les Franciscains d'Alsace pendant la Révolution d'après les travaux du P. Apollinaire de Valence* (Rixheim, 1904, in-8°); — *Notice historique sur les Frères Mineurs Capucins de Saumur (1600-1701)* (Angers, 1904, in-8°); — *Jean Halbout de la Becquetière (1593-1626), études de mœurs religieuses au* XVIIIe *siècle, avec un appendice sur la famille normande de la Boderie* (Paris, 1704, in-18); — *Les Opuscules de saint François d'Assise.* Nouvelle traduction française (Paris. 1905, in-16); — *Notice historique sur le P. Séverin Girault, du Tiers-Ordre franciscain, né à Rouen, mort aux Carmes à Paris (1728-1792)* (Paris, 1907, in-8°); — *Notice historique sur le collège de Bueil, à Angers, fondé par Grégoire Langlois, évêque de Séez, pour des étudiants en droit (1404-1867)* (Alençon, 1908, in-8°); — *Lettres inédites de Guillaume de Casal à sainte Colette* (Extrait des *Études franciscaines*), Paris, 1908, in-8°; — *Les Frères Mineurs Capucins à Angers (1855-1870), notice historique* (Angers, 1909, in-8°); — *Les Idées de saint François d'Assise sur la pauvreté* (Paris, 1909, in-18); — *Documents sur la réforme de sainte Colette en France* (Florence, 1910, in-8°); — *Les Idées de saint François d'Assise sur la science* (Paris, 1910, in-18); — *L'Ame franciscaine* (Paris, 1912, in-8°); — *L'Aiguillon d'amour du P. Jacques de Milan,* traduction (Paris, 1921, in-16); — *Traité de l'oraison et de la médi-*

Digitized by Google

tation, par saint Pierre d'Alcantara, traduction (Paris, 1923, in-16); — *Le Chemin de la croix dans la religion, dans l'histoire et dans l'art* (Paris, 1923, in-16); — *Cordeliers, Clarisses et Tiers-Ordres à Carcassonne* (XII-XVIIIe *siècles*) (*Revue d'hist. francisc.*, I, 74); — *Le plus ancien texte de la bénédiction, du privilège de la Pauvreté et du testament de sainte Claire* (*Rev. d'hist. francisc.*, I, 469); — *Jacques Berson, Cordelier parisien* (*Rev. d'hist. francisc.*, III, 57 et 390).

H. L.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES

DES TROIS ORDRES RÉGULIERS DE SAINT-FRANÇOIS

CONTENUS DANS CE VOLUME

Pour plus de commodité, les noms ont été placés sous le patronyme ou sous le nom de la ville. Les noms des Récollets, Conventuels, Capucins, Clarisses, Annonciades sont suivis du titre abrégé conv., cap., clar., annonc., *tandis que ceux des religieux et religieuses appartenant au Tiers-Ordre régulier sont suivis des initiales T. O. R. ; les Tertiaires séculiers sont désignés par les initiales T. O.*

A

A., voir Febvre.
Abbeville (Louis-Marie d'), cap. 370, 371.
Abonde, cap., ex-prov., 213.
—, voir Côme.
Adam, voir Dompmartin.
Adolphe, en Saxe, 250.
Adriaensen (Cornelis), 270.
Affò (Irénée), 77.
Agathange, voir Banque, Renault (Samson).
Agathe de S.-Antoine, voir Tranchant (Marie).
Agathe-Françoise du S.-Esprit, voir Ballauré (Anne).
Agnello (Bx.), 380.
—, év. de Fez, 614.
Agnès, voir Bohême.
Agno, voir Ayn (Lope d').
Agréda (vén. Marie d'), concept., 644.
Aguado (Pierre de), 56, 59, 61.
Aimable, voir Villerserine.
Aimé, voir Person (Jean).
Aimée de Jésus, voir Petit (Julienne).
Alagon (François d'), 641.
Albert, voir Pennesières, Rengjic.
Albiez (Jean d'), 156.
Alcantara (S. Pierre d'), 591-593, 643, 654.
Alexandre, voir Halès, Jussey, Rosset.
— (Pierre), 558.
Alexis, voir Canger, Charlier, Milan, Muraz, Sevestre.
Alignan (Benoît d'), év., 1.
Allart (Germain), réc., 243.
Alphonse, voir Alonso, Espinar, Iglesia, Pecho, Spina, Tissu.
Altamirano (Diego), 57.
Alton (Gérard), 297.
Alvarez de Villanueva (François), 59.
Amand, voir Merlin.
Amaury, voir Gaillard.
Ambroise, voir Gallée (François).
Amédée IX (Bx.), 127.
—, voir Silva.

Digitized by Google

Amiens (Siméon d'), cap., 225, 227.
Anaclet, réc. de Metz, 84.
Ancône (Eustache d'), év., 628.
André (Antoine), 103, 105.
—, voir Chauvin, Marcuello, Martinez, Spello, Spolète.
Ange (Frère), l'un des 3 *socii*, 233, 598, 617.
—, év. de Durazzo, 627-628.
—, cap., ex-prov., 213.
—, voir Aversa, Avignon, Carier, Chivasso, Clareno, Côme, Le Mounier (Louis), Salietti, Salomon.
Angèle, voir Foligno.
Angélique de S. François, voir Rocher-Bois-Rouan (Louise).
Anglais (Barthélemy L'), 433.
Angleterre (Simon d'), 625.
Angot (François), réc., 295.
Anjou (s. Louis d'), 2-8, 78, 188, 251, 416, 418, 436, 635.
— (Robert d'), 3, 127, 413, 613, 628.
Anne, voir Bussac, Du Crozet, Gay.
Annibali, voir Latera.
Anselme, voir Bardon, Petra Molaris, Turmeda.
Antoine (Thomas), réc. 285, 286, 288, 294.
—, abyssin, 311.
—, réc., 137.
—, cap., ex-prov., 213.
—, voir André, Bechon, Caulin, Celernii, Cucharo, Dallerey, Gautier, Guevara, Lafouge, Liendo de Goicoechea, Llinas, Monopoli, Padoue, Quillé, Rodrigue, Rusconi, Saint-Laurent, Syrect, Tournon, Vallier.
Antoinette, voir Bulleu.
Antonin, voir Bauldron, Lobel.
Aora (Jean de), 60.
Apollinaire, voir Fribourg.
Apremont (Jean-Candide d'), cap., 217.
Aquasparta (Mathieu d'), card., 408, 603.
Aragon (Dominique d'), 636-638.
— (l'infant Pierre d'), 420, 634, 635, 642.
Archange, voir Cez, Messana, Nicot, Vesoul.
Arezzo (Bernardin d'), min. gén. des cap., 216.
Armand, voir France.
Armel, voir Perussel.
Arnaud (Jean), év., 633.
—, voir Montaner.
Arnold, obs., 455.
Arnould, voir Couvreur.
Arsan (Hugues), 557.
Arsène, voir Desbiez.
Asensio (Étienne de), 56, 59, 61.
Assise (B. Augustin d'), 247, 410.
— (Bx. Gilles d'), 101.
Avaugour (Henri d'), 388.
Aversa (Ange d'), 413.
Avignon (Ange d'), cap, 213, 307.
Aubert (Pierre-Emmanuel), conv., 388, 397.
Aucy (Jean d'), 100.
Audru (Augustin), réc., 292.
Augustin, voir Assise, Audru, Berthelot (René), Dinan, Du Coudray, Langres, Moirans, Pingenot, Vétancourt.
Auriol (Pierre), 383, 407.
Auxerre (Thomas d'), 631.
Aymar, voir Orléans.
Aymon, voir Faversham.
Ayn (Lope d'), év., 614, 638-639.

B

B., voir Bailly.
Baar (Pierre), cap., 85.
Bacon (Roger), 231, 399, 400, 408, 604-606, 642, 645.
Baillard, lect. à Chalon, 559.
Bailly (B.), 558.
Balboa (Gonzalve de), min. gén., 641.
Ballaure (Anne-Françoise), clar., 391.
Balthasar, voir Baume, Lopez.
Bancel (Raymond), 423.
Banque (Agathange), cap., 221.
Barat (Tiburce), réc., 287.
Barberini, card., cap., 246.
Bardon (Anselme), réc., 284.
Barraud (Henri), conv., 389.
Barravi (Bernard), 64.
Barthel (Joseph-Boniface), cap. 86.
Barthélemy, voir Anglais (L'), Fabre, Oger (Jean), Pise.

Digitized by Google

BARTHOLI (François), 80.
BASILE, cap. de Bordeaux, 213.
—, voir ORNANS, PICHARD, RICHARDIN.
BASCHI (Mathieu), fondat. des cap., 426.
BASSOLS (Jean de), 102.
BATTISTA, voir IMOLA.
BAUDET (Florent), réc., 294.
BAUDOUIN (Mathieu), 85.
BAUDRAN (Claude), cap., 221.
BAULDRON (Antonin), réc., 298, 299.
BAUME (Balthazar de), cap., 307.
BAYLON (S. Paschal), 218, 416, 540, 541, 543, 570.
BAYONNE (Bertrand de), 601.
BAZIN (Jean-Bapt.), 540, 541, 544, 545.
BÉATRIX, voir SILVA.
BECERRIL (Manuel), 59.
BECHANT (Timothée), réc., 292.
BÉCHEREL (Bonav. de), voir THONAUST (Fulgence).
BECHOU (Antoine), conv., 15.
BECKER (Georges), réc., 84.
— (Philippe), réc., 84.
BEDRERI (Jean), 631.
BELFILS, 188.
BELFORT (Pierre de), 641.
BELLINTANI, voir SALO (Mathias).
BELLUDI (B. Luc), 650-651.
BELVER (Vincent), 419.
BENAU (Jeanne de), T. O. R., 444.
BENIER (Hyacinthe), réc., 293.
BÉNIN, voir HACTE.
— (Jacques), 13.
BENJAMIN, voir JOUAN (Pierre).
BENLIC (Mathieu), év., 250.
BENOÎT, voir ALIGNAN, DINER, SAN-FRANCISCO.
BENTIVOGLIO (Bx.), 380.
BÉRARD (saint), martyr, 614.
—, cord. de Chalon, 559.
—, voir DEGRAVE.
BERCY, réc., 245.
BERGAME (Bonagratia de), 241.
— (Théodore de), cap., 307.
BERNARD, voir BARRAVI, BESSE, GALLAIS, OZON, QUINTAVALLE, VIAIRE.
BERNARDIN, voir AREZZO, BOUIN, CAIMI, FELTRE, LOYSIL, OCHIN, ODIN, SAHAGUN, SIENNE, THÔNES.
BERNJAKOVIC (Mathias), év., 250.
BERTHELIN (Dieudonné), réc., 296.
BERTHELOT (René), cap., 390.
BERTHO (Guillaume), cap., 390, 393.
BERTIN-BOUIN (Vincent), conv., 389.
BERSON (Jacques), 137, 657.
BERTRAND, voir BAYONNE, LAGIER, THOMAS.
BESANÇON (Françoise de), T. O. R., 470.
— (Irénée de), cap., 221.
— (Michel-Ange de), cap. 218, 307.
BESSE (Bernard de), 381.
BESUCHET, cord. de Chalon, 559.
BETAUZOS (Pierre de), 59.
BÉTHUNE (Polycarpe de), cap., 223, 225-227.
BETTINGER (Louis-Ferdinand) dit GODEFROY, cap., 86.
BICHELBERGER, voir BILCHBERGER.
BIENVENU, voir GUBBIO.
BILCHBERGER ou BICHELBERGER (Justin), réc. 85, 287, 289, 294.
BLANCHE, voir SAVOIE.
BLANDENET (Bonav.), 558.
BLAS, voir PACHECO.
BODIQUEL (François), cap., 397.
BOEMER, réc., 83.
BOGARD, réc. de Sarrelouis, 85.
BOHÊME (Bse Agnès de), clar., 101.
BOICHOT, cord. de Chalon, 547, 560.
BOIS DE LA VILLERABEL (Marie-Sophie du), clar., 392.
BOLANO (Louis de), 56.
BOLOGNE (Ste Catherine de), clar., 219, 416.
BONAVENTURE (saint), 65, 75, 79, 93, 95-97, 146, 176, 184, 188, 197, 211, 231, 237, 238, 248, 249, 251-253, 257, 408, 411, 416, 431, 433, 434, 438, 439, 453, 533, 552, 598, 599, 601-603, 605, 606, 608, 627, 640, 642-645.
—, voir BLANDENET, CAVALLO, PÉRIER, SALINS, SECUSI, THONAUST (Fulgence).
BONAGRATIA, voir BERGAME.
BONBEL (Charles), réc. 286.
BONCARPI (Jacques), conv., év., 250.
BONELLI (Jean), 380.
BONET (Nicolas), 642.

Digitized by Google

Bongiovanni, voir Cavriana.
Bonhomme, 623.
Boniface, voir Maes.
Bonivard (Deofecit), 628.
Bonnet, conv., 288.
Bonneville (Philibert de), 137.
Bonnier (Cyrille), oblat T. O., 291.
Bordeaux (Pierre de), 633.
Bordet (Martin), 96.
Borgo San-Donnino (Gérard de), 601.
Borrey (Marguerite), voir Besançon (Françoise de).
Bota (B. Carmelo), martyr, 422.
Boucher (Mathias), réc., 293.
Bouclans (Jérémie de), cap., 307.
Boudry (Lazare), 557, 572.
— (Séraphin), réc., 294.
Boulard (Germain), conv., 396.
Bourblanc (Renée de), clar., 392.
Bourbon (Nicolas), 547, 560.
Bourgeois (Jean), 156.
Bourgogne (Jean de), 633.
— (Mathieu de), 633.
— (Richard de), év., 436, 614.
Bourlier (Martial), 648.
Bozon (Nicole), 521.
Breton (Jean-Florent), conv., 396
Briand (Julien), cap., 395.
Brienne (Jean de), 436.
Brière (François), 556.
— (Simon), 541, 556, 557.
Brindes (B. Laurent de), cap., 218.
Brocard (Jean-Bapt.), 559.
Brossard, cord. de Chalon, 559.
Bruchon (Balthasar), réc., 278, 285, 293.
Bruges (S. Gautier de), év., 261, 603.
Brulefer (Étienne), 106.
Bruslé (Nicolas), 555, 570.
Brussac (Jean), 87.
Bubleu (Antoinette de), T. O. R., 41.
— (Madeleine de), T. O. R., 41.
Burkard, voir Halle.
Burté (B. Jean), conv. mart., 75.

C

C., voir Royer.
Cabé (Jean-Nicolas), cap., 87.
Caimi (B. Bernardin), 253.
Cajetan, voir Paillyart.
Calabria (Giovanni da), 308, 310, 311, 322, 326, 328, 338.
Calahorra (Juan de), 308.
Calixte, voir Marot, Tupas.
Callet (Jean-François), réc., 294.
Camille (Léonard), réc., 286, 296.
Campello (Philippe de), 611, 612.
Cancale (Cyrille de), voir Chrétien (François).
Candie (Pierre de), 98.
Canedo (Paolo da), 311, 324.
Canger (Alexis), cap., 87.
Cantalice (S. Félix de), cap., 218, 304, 593, 594.
Capistran (S. Jean de), 174, 218, 250, 416, 433, 528, 540-543, 570.
Carbonnel (Ponce), 418.
Carchano (Michel de), 269.
Carier (Ange), réc., 292.
Carmelo, voir Bota.
Caron (Alexis), 547, 558.
— (Henri), 558.
Carpet (Jean), 561.
Cartier, voir Gautier (Hilaire).
Casal (Guillaume de), 52, 94.
— (Hubertin de), 376, 383, 602, 607, 608.
Casoria (Vén. Ludovic de), 412.
Castelferreto (Jérôme de), cap., 137.
Castraño (Vincent-Manuel), 419.
Castro (Jean-Joseph de), 59.
Catalan (François), 630.
Catalogne (Jérôme de), 613.
Catherine, voir Bologne, Gauvinelle, Saulx.
Cattani (Pierre), 380.
Caulibus (Jean *de*), 95, 432.
Caulin (Antoine), 59.
Cavallo (Bonaventure), 412.
Cécile, voir Coppoli.
Celano (Thomas de), 72, 375, 376, 378-380, 385, 429, 435, 597-599, 608.
Celernii (Antoine), 3.
Céleste de S. François, voir Raoul (Céleste).
Célestin, voir Garnier (Jean).
Cervins (Jovite de), cap., 216, 307.
Césaire, voir Le Gaudu (Yves).

Digitized by Google

Césène (Michel de), 103, 602.
— (Paul de), cap., 137.
Cez (Archange de), réc., 293.
Chalon (Philippine de), clar., 168.
Chamereau, cord. de Chalon, 556.
Charlemagne, voir Cuvier, Galle (Pierre de), Le Grand.
Charles, voir Bonbel, Chevrier, Cramans, Le Vacher, Mercier.
Charlier (Alexis), oblat réc., 296.
Chauvet (Gérard), 631-633.
Chauvin (André), conv., 397.
— du Chastel (Thérèse), clar., 392.
Checchi, 79.
Cheffontaine (Christophe de), 60.
Chérubin, voir Lure, Mauriennne, Spolète, Vinochey.
Chesne, cord. de Chalon, 559.
Chevaigné (Jean), 631.
Chevalier (Marie), clar., 172.
Chevrier (Charles), cap., 396, 397.
Chivasso (Ange de), 253.
Chrétien (François), cap., 390, 393, 394.
Christophe, voir Cheffontaine, Martinez de la Puerta, Numai.
Chrysologue, voir Épinoy, Gy.
Cireglio (Thomas de), 77.
Cisneros (François Ximénès de), card., 60.
Città-di-Castello (Nicolas de), cap., 302.
— (Sauveur de), cap., 302.
Claire (sainte), 101, 114, 115, 118, 138, 142, 158, 173, 186, 207, 211, 234, 235, 248, 254, 381, 404, 416, 431, 533, 571, 655.
— de S. François, voir Petit (Marie).
Clareno (Ange de), 376.
Clary (Léon de), 81.
Clément XIV, conv., 621.
— (Marie-Augustine), clar., 391.
—, voir Salins.
Claude, voir Baudran, Frassen, *Gallesius*, Gallois, Lebeuf, Piquet, Poillot, *Poncius*, Salins, Vauray.
Cocan, gard. de Chalon, 537, 556.
Coelde (Thierry), 253.
Cœur de Jésus, voir Chauvin du Chastel.
Cœur de Marie, voir Kermanquer (Marie).
Colette (sainte), clar., 160, 167, 172, 211, 427, 449-452, 469, 529, 545, 624, 654.
—, voir Noudart.
— de S. Michel, voir Gouyon (Michelle de).
Colombi (Jean), év., 205.
Colville (William de), 524.
Combet (Jean), 558.
Combette, cord. de Chalon, 559.
Côme (Abonde de), cap., 307.
— (Ange de), cap. 302.
— (Emmanuel), 81.
Compain, conv., 560.
Comte (Hyacinthe), cap., 86.
Conen (Hélène), clar., 392.
Connolly (Pierre-Jacques), 85.
Conrad, min. de Saxe, 250.
—, voir Probus.
Conrad, voir Saxe.
Constance, voir Suède.
— Marie de S. Jean, voir Damar (Constance).
Coppoli (Cécile), clar., 252.
Cordier (Jérôme), réc., 295.
Cori (B. Thomas de), 251.
Cornelis, voir Adriaensen.
Cort (Thomas), 252.
Cortone (B. Gui de), 380.
— (sainte Marguerite de), T. O. 162-163, 211, 416.
Coruña (Martin de la), 57, 58.
Courrègues (Raymond), réc., 287.
Cousin (Dorothée), réc., 282, 296.
Couvreur (Arnould), réc., 296.
— [*de Tecto*] (Jean), 60.
Cramans (Charles de), cap., 217, 307.
Crescence, voir Jési.
Croso (Jean de), 629.
Cucharo (Antoine), 645.
Cunis (Étienne de), 633.
Cuvier (Charlemagne), réc., 294.
Cuysseti (Louis), 3.
Cyrille, voir Bonnier, Girieux.
Cyvot, prov. de St-Bonav., 15.

D

D'Acquisto (Benoît), 96.
Dallerey (Antoine), 560.

Digitized by Google

Damar (Constance), clar., 391.
Damasianus, voir *Tyrani*.
Dampvallée (J. C. de), cap., 307.
Daniel (saint), martyr, 614.
—, voir Hacte.
— (Michel), réc., 459.
Dardel (Jean), év., 634-635.
Debarnaval (Marguerite), clar., 392.
Decoux (Hilaire), réc., 286, 290, 294.
Degrave (Bérard), réc., 288.
Delafontaine (Madeleine), T. O. R., 41.
Delaporte (Pierre), 556.
Delecourt (Rupert), réc., 285, 294.
Delépine (Remy), réc., 297.
Delfini (Gilles), min. gén., 453.
Demoncel, cord. de Chalon, 558.
Denis (Joseph), réc., 414.
Deofecit, voir Bonivard.
Des Armasses (Mahaut), clar., 258.
Desbiez (Arsène), cap., 220.
Desforges, cord. de Chalon, 560.
Deshayes (Françoise), clar., 392.
Désiré, voir Lons-le-Saulnier.
Desmarais (Louis), réc., 292.
Després (Antonin), réc., 293.
Deterin (Gabrielle), T. O. R., 41.
Didace, voir Pelletier, Richard, Soufflard.
Didon (Hilaire), 559.
Diego, voir Altamirano, Landa, Muños.
Dieudonné, voir Berthelin.
Digne (Hugues de), 2.
Dinan (Ambroise de), voir Gallée (François).
— (Augustin de), voir Briand (Julien).
— (Bernard de), voir Oleron (Laurent).
— (Gabriel de), cap., 395.
— (Romain de), voir Tournois (François).
Diner (Benoît), 558.
Dolbeau, réc., 243.
Dole (Jean-Bapt. de), cap., 221, 307.
— (Ludovic de), cap., 307.
Dominique de Sainte-Marie, voir La Choue (Marie).
—, voir Roger (Antoinette).
—, voir Aragon, Garcia, Hubert (J.-B.).
Dompmartin (Adam de), év., 629.
Donat, voir Rouergue.
Dorlot (Séraphin), réc., 283.
Dorothée, voir Cousin, Quingey.
Douceline (sainte), T. O., 2.
Dreux, voir Drogon.
— (Joseph de), cap., 427.
Drogon, min. prov. de Bourgogne, 445, 446.
—, voir Provins.
Dru, voir Le Dru (Urbain).
Dubois (Joseph), cap., 396.
— (Mathurin), conv., 389.
— (Prosper), réc., 285, 294.
Du Coudray (Augustin), réc., 295.
Du Crozet (Anne), T. O. R., 443.
Ducurtil (Pierre), 14.
Duns Scot (B. Jean), 77, 79, 88, 93, 94, 103-105, 231, 242, 399, 407-409, 425, 433, 434, 605-606, 642, 644, 645.
Dupain (Jean l'Évangéliste), réc. 288.
Dupré (Guillaume), arch., 629, 630.
Du Puy (Philippe), 436.
Durand, voir Sauzet.
Durvé (Jeanne de), clar., 171.
Dusino (Jean de), 629.
Duteil ou Du Tel (Ferdinand), réc., 295.
Dutel (Ferdinand), voir Duval (Ferd.).
Duval (Ferdinand), réc., 297.
— (Toussaint), réc., 396.
Du Vivier (Grég.), réc., 277 292.

E

Eccleston (Thomas de), 397, 399, 522, 524.
Éléonore, voir France.
Elie (frère), min. gén., 248, 379, 380, 382, 445, 601, 612, 627, 638.
Élisabeth, veuve de Charles IX, clar., 436.
— de la Présentation, T. O. R., 45.
—, voir Hongrie, Trockmorton.
Elzéar (saint), T. O., 4, 93, 127.
—, év. de Sciacca, 78.
Emergau (Guillaume), év., 628.

Digitized by Google

Emmanuel, voir Corne, Faucogney, La Mare, Pesnault (René).
Ephrem, voir Genée.
Erfurt (Thomas d'), 408.
Errard (Jean-François), conv., 87.
Escale (Jean-François), 470.
Espinar (Alonso del), 60.
Espino (Fernando de), 652.
Esseby (William de), 520.
Étienne, anglais, 1.
—, compagnon de s. Fr., 65.
—, gard. de Nantes, 620.
—, voir Asensio, Brulefer, Cunis, Houppa, Molina, Poligny, Verdelete.
Eugène, voir Rumilly.
Eustache, voir Ancône, Pavie.
Exemeno (Jean), év., 641.
Eximenez (François), 418.

F

Fabre (Barthélemy), 6.
Faenza (Servasanctus de), 97.
Falgar (Guillaume de), 605.
Fanton, conv., 560.
Faucogney (Emmanuel de), cap., 307.
— (Léopold de), cap., 216, 307.
Faversham (Aymon de), 601.
Fayn., conv., 620.
Febvre (A.), 557.
Félicien, voir La Croix, Renard.
Félix, voir Cantalice, Quintin.
Feltre (B. Bernardin de), 252.
Féral (Marie-Jeanne), Annonc., 356.
Ferdinand, voir Dutel, Duval, Monnier, Moreau.
Fernando, voir Espino, Trejo.
Feviter (François), réc., 295.
Fidèle, voir Sevestre (Alexis), Sigmaringen.
Figueira (Joseph), 59.
Filiastre (Luc), réc., 245.
Filion (Jean), 88.
Fitz-Bernard (Michel), 430.
Flandrin (Léonard), réc., 292.
Flavigny (Hugues de), év., 631.
Florence (Mariano de), 612.
Florent, voir Baudet.
Floy (Jeanne), clar., 391.
Fodéré (Jacques), 123, 128-130, 156, 157, 170, 171, 208, 455, 552-554, 556, 627.
Foligno (Bse Angèle de), T. O., 375, 377, 438.
Foro Sarzinio (Marius de), cap., 303.
Fortier (Modeste), réc., 293.
Forton, seigneur de Saint-Ange (Jacques), ex-cap., 424.
Fossombrone (Louis de), cap., 426.
— (Raphaël de), cap., 426.
Four (Vital du), card., 3, 94.
France (Armand de), 630.
— (Eléonore de), clar., 78.
— (Bse Isabelle de), clar., 403, 615.
— (Bse Jeanne de), Annonc., 88-90, 153, 342, 344, 356.
François, du dioc. d'Osimo, 103, 106.
—, voir Alagon, Alvarez, Angot, Bartholi, Bodiquel, Brière, Catalan, Dubois (Joseph), Eximenez, Feviter, Gallais, Gonzague, Gouriou, Guzman, Hamart, Jégo, Jiménez, Lachère, Le Bègue, Leffondré, Leroux, Licchetti, Lopez, Lucas, Marchand, Meyronnes, Naples, Nicol, Nicolas, Ossuna, Pareja, Pinazo, Ruffier, Sagara, Saint-Amour, Suriano, Volaure.
Françoise, voir Besançon, Grellet, Monnier (Jeanne).
Frassen (Claude), 383.
Frédéric, en Saxe, 250.
Frépier (Michel), 137.
Fréret (Noël), réc., 296.
Fribourg (B. Apollinaire de), cap., 75.
Friderich (Georges), réc., 288, 294, 296.
Frignano (Thomas de), 650.
Fronsac (Raymond de), 602.
Fulgence, voir Plut, Remacle.

G

Gabriel Maria, dit aussi Nicolas (Gilbert), 88-92, 153, 345, 353, 359, 648.
—, voir Dinan.
Gabrielle, voir Deterin.
Gaillard (Amaury), 94.
Galatini (Pierre), 95.

Digitized by Google

Galée (François-Claude), cap., 393.
Gallais (François), cap., 397.
Gallais de La Salle (Bernard), conv., 389.
Galle (Pierre de), oblat réc., 291.
Gallée (François), cap., 390.
Gallemant (Placide), réc., 273, 274, 277, 299.
Galleran (Guillaume), réc., 292.
Galles (Jean de), 377.
Gallesius (Claude), 456.
Gallois (Claude), 137.
Gampo (Mathieu de), 3.
Gand (Pierre de), 56, 60.
Garcia (Dominique), 61.
Garel (Pierre), T. O. R., 393.
Garnier (Jean), cap., 397.
— de Chapouin (Jacques), réc., 274.
Gaspard, voir Gouton, Sager, Samocles.
Gaubert (Guillaume), cap., 397.
Gaudicheau (Mathieu), conv., 389, 392.
Gaudreville (Pie de), 633.
Gaufredi (Raymond), 2.
Gaugla, cord. de Chalon, 559.
Gautier (Antoine), 3.
—, voir Bruges.
—, cord. de Chalon, 560.
— (Hilaire), réc., 295.
Gauvinelle (Catherine), annonc., 90.
Gay (Anne), T. O. R., 444.
Gayet (Jean), 552.
Geliot, cord. de Chalon, 559.
Gendrot (Louis-Jean), conv., 396.
Genée (Ephrem), réc., 290, 293.
Georges, voir Becker, Friderich.
Gérard, voir Alton, Borgo-San-Donnino, Chauvet.
Germain (Antoine), conv., 425.
—, voir Boulard.
Gertrude de Sainte-Marie, voir Le Bronnec (Marie-Th.).
Gervais, voir Hautier, Tardivel (J.).
Giano (Jourdain de), 397, 402.
Gicquel (Michel), cap., 394.
Giffé (Charles), réc., 292.
Gilbert (Mathurin), 56.
— (Nicolas), de l'Ave-Maria de Paris, 88.
— (Nicolas), réc., 396.
—, voir Nicolas, Pennesières.
Gilles (Bx.), comp. de s. Fr., 248, 253.
—, voir Delfini, Pérez.
Girard, voir Joca.
Girault (B. Séverin), T. O. R., martyr, 75, 654.
Girieux (Cyrille), réc., 281.
Givry (Simon), réc., 293.
Glassberger (Nicolas), 101, 434, 436.
Godefroy, voir Bettinger.
Gondar (Joseph), 59.
Gonzague (François de), 81, 129, 130, 411, 412, 553, 554.
Gonzalez de Agueros (Pierre), 56.
Gonzalve, voir Balboa.
Gouedart (Jean-François), cap., 390.
Gouhenans (Joseph de), cap., 307.
Goujon, cord. de Chalon, 559.
Gouriou (François-Jean), cap., 394.
Goussier (Jean), 556.
Gouton (Gaspard), 558.
Gouyon (Michelle de), clar., 391.
Grandin (Jean), cap., 397.
Grandis (Pierre), 454.
Gratien, voir Montfort.
Grégaine (Paul), réc., 459.
Grégoire, voir Du Vivier, Naples.
Grellet (Françoise), T. O. R., 444.
— (Marie), T. O. R., 443.
Gresseau (Jean-Bapt.), conv., 396.
Grignart (Anne-Mathurine), clar., 392.
Grincourt (Simon de), réc., 421.
Gualdo (Pierre de), T. O., 636.
Gubbio (Bienvenu de), 380.
Gubernatis (Dom. de), 413.
Gudal (Rodrigo de), 614.
Guellerin (Jérôme), réc., 286.
Guenepen, cord. de Chalon, 559.
Guénin (Hilarion), réc., 295.
Guérin, voir Guénin (Hilarion).
Guerrin (Hilarion), réc., 293.
Guevara (Antonio de), 439.
Gui, voir Cortone.
Guilbert, voir Nicolas.
Guillard (Jean), cap., 396.
Guillardet, cord. de Chalon, 557, 572.
Guillaume, patriarche de Jérusalem, 631.

Digitized by Google

Guillaume, voir Bertho, Casal, Dupré, Emergau, Falgar, Galleran, Gaubert, Josseaume, La Mare, Melitona, Ockam, Rubrouck, Turrelli, Ware.
Guiral, voir Ot.
Gy (Chrysologue de), cap., 654.
Guzman (François de), 60.

H

Hache, voir Hacte (Daniel).
Hacte (Bénin), réc., 292.
— (Daniel), réc. 297.
Hainfray, voir Mainfray (Hugues).
Halès (Alexandre de), 95, 104, 231, 253, 408, 603, 644.
— (Thomas d'), 430.
Halle (Burkard de), 625.
Hamart (François), conv., 396.
Hamon (Charles), cap., 391.
Hartmann, voir Sedan.
Hautier (Gervais), réc., 296.
Haymond, 255.
Hélène, voir Conen.
Hélène-Françoise, voir Deshayes.
Henri, voir Avaugour, Barraud, Rigollier.
Herbois (Julien), oblat réc., 291.
Hercouet (Jean-Bapt.), conv., 388 393.
Hervé (Guillaume), cap., 389.
— (Jean-Bapt.), cap., 394.
Heydenric, 250.
Hilaire, voir Decoux, Didon, Gautier, Mausire, Pesmes.
Hilarion, réc. de Metz, 84.
—, voir Guénin, Guerrin.
Hongrie (sainte Élisabeth de), T. O., 87, 95, 102, 127, 159, 211, 236, 416, 532.
Houvré, voir Pellati.
Houppa (Étienne de), 106.
Hubert (Jean-Bapt.), cap., 397.
—, voir Lesturgeon (Julien).
Hugolin, voir Montegiorgo, Mont-Sainte-Marie, Sarnano.
Hugues, voir Arsan, Digne, Flavigny, Mainfray, Vache.
Hurtado (Hyacinthe), 61.
Hyacinthe, voir Benier, Comte, Hurtado, Ménager.

I

Ibrisimovic (Martin), év., 250.
Iglesia (Alonso de la), 59.
Illuminato (fr.), comp. de s. Fr., 376.
Illyricus (Thomas), 251.
Imbault (Bruno), réc., 279, 295.
Imola (Battista d'), 308-340.
Ingworth (Richard d'), 398.
Innocent, voir Micault, Rouhier.
Insua (Manuel de), 60.
Irénée, voir Affò, Besançon, Prisye.
Isabelle, voir France.

J

J., voir Dampvallée.
Jaccarino (Raphaël), 413.
Jacopone, voir Todi.
Jacques, min. de Savoie, 629.
—, voir Benin, Berson, Boncarpi, Garnier, Milan, Thafardi.
Jamay (D.), réc., 243.
Jamyot (François), réc., 393.
Jean, de la prov. d'Aquitaine, 633.
—, réc. de Sarrelouis, 84.
—, novice cap., 192, 193.
—, voir Albiez, Aora, Apremont, Arnaud, Aucy, Bassols, Bedereri, Boichot, Bonelli, Bourgogne, Breton, Brienne, Brussac, Cabé, Calabria, Calahorra, Callet, Capistran, Carpet, Castro, *Caulibus*, Chevaigné, Colombi, Combet, Couvreur - *Tecto*, Croso, Dardel, Duns Scot, Dupain, Dusino, Errard, Filion, Galles, Garnier, Gayet, Gouedart, Goussier, Grandin, Guillard, Journet, La Goublaye, Larrinaga, Le Bel, Lorin, Lovinet, Louvier, Luengo, Matud, Maubert, Moncalier, Montcorvin, Monteagudo, Morlin, Murro, Naples, Navarre, Neustadt, Olmos, Oñate, Osterwick, *Parcu*, Parme, Pasqual, Peckam, Penna, Plancarpin, Poncher, Portugal, Pouget, Pour, Prado, Prunier, Rada, Rochefort, Saint-Jacut, Sauvage, Seigneur, Sonnaz, Strasbourg, Tho-

Digitized by Google

MAZELLO, TILLOT, TISSERAND, TOLOSA, VAENA, VAIDE, VAUX, XIMÉNÈS, ZAMORA, ZUMARRAGA.
JEAN-BAPTISTE, voir BAZIN, BROCARD, DOLE, GRESSEAU, HERCOUET, HUBERT, LESPÉE, MÉRITTE, MERLIN, RUAULT, SIMONNOT.
JEANNE DE S.-ANTOINE, voir MINIAC (Anne).
— DE S.-FRANÇOIS, voir BOURBLANC (Renée).
— DE S.-JOSEPH, voir FLOYD (Jeanne).
— voir BENAU, DURVÉ, FRANCE.
JÉGO (François), conv., 396.
JEHANOT (Anne-Marie), clar., 392.
— (Marie), clar., 392.
JENSON (Joseph), réc., 288.
JÉRÉMIE, voir BOUCLANS.
JÉRÔME DE JÉSUS, 253.
—, voir CASTELFERRETO, CATALOGNE, CORDIER, GAREL (Pierre), GUELLERIN, LE ROY (Jean), MENDIETA, MILAN, NARNI, RODRIGUEZ.
JÉSI (Crescence de), 598, 617.
JIMÉNEZ (François), 56.
JOACHIM, voir LEFEBVRE, UZIER.
JOCA (Girard de), 3.
JOLIVET (Bonav.), réc., 280, 282, 292, 295.
JOSEPH DE S.-ANTOINE, 59.
—, voir ANTOINE, BARTHEL, DENIS, DREUX, FIGUEIRA, GOUDAR, GOUHENANS, HERVÉ (Guill.), JENSON, LÉONISSE, PARIS, SEGRÉTAIN, SEGUIN.
JOSSEAUME (Guillaume), 447.
JOUAN (Pierre-Toussaint), cap., 390.
— (Pierre), cap., 397.
JOURDAIN, voir GIANO.
JOURNET (Jean l'Évangéliste), réc., 289.
JOUSSERANDOT (Télesphore), cap., 423.
JOVITE, voir CERVIUS.
JUDEY, cord. de Chalon, 559.
JUILLIAN (Louis), réc., 295.
JUILLART, voir JUILLIAN (Louis).
JULIE-MARIE, voir ROUXEL (Anne).
JULIEN, voir HERBOIS, SPIRE.
JULIENNE DE S.-ANNE, voir POTIER (Julienne).
JUNIPÈRE (Frère), comp. de S. Fr., 253.
JUSSEY (Alexandre de), cap., 307.
— (Sérapion de), cap., 307.
— (Tiburce), cap., 307.
JUSTIN, voir BILCHBERGER.
JUVÉNAL, voir LYON.

K

KERBRAT (Marie-Philippe de), clar., 391.
KERMARQUER (Marie de), clar., 392.
KOCH, réc. allemand, 83.
KORLATOVIC (Robert), év., 250.

L

LACHÈRE (François), 457, 555, 556.
LACHOUE (Marie-Olive), clar., 391.
LA CROIX (Félicien de), réc., 292.
LAFOUGE (Antoine), 560.
LAGIER (Bertrand), card., 628, 631.
LA GOUBLAYE (Jean de), cap., 390, 397.
LA MARE (Emmanuel de), réc., 282, 295.
— (Guillaume de), 239, 603.
LAMOUR DE LANJÉGU (Jeanne), clar., 292.
LAMOUREUX (Laurent), réc., 282, 293, 295.
LA MOUSSAYE (Victor de), conv., 396.
LANCELOT, cord. de Chalon, 559.
LANDA (Diego de), 56.
LANGOURLA (Thérèse), clar., 391.
LANGRES (Augustin de), cap., 307.
LA PLACE (Louis-Hyacinthe), réc., 288.
LARRINAGA (Jean de), 58.
LATERA (Annibali de), 77.
LA TERRADE (Louis-François), 547, 558.
LA TORRE (Louis de), 434.
LAURENT (Louis), réc., 294, 296.
—, voir BRINDISI, LAMOUREUX ROUSSEAU.
LAZARE, voir BOUDRY.
LEBEAU (Honoré), réc., 295.
LE BÈGUE (François), réc., 292.
LE BEL (Jean), 252.
LEBEUF (Claude), 559.
LE BOUCHER (Marie), T. O. R., 43.
LE BRONNEC (Marie-Thérèse), clar., 391.

Digitized by Google

Le Caron (J.), réc., 246.
Leclercq (C.), réc., 243, 244.
Lecorgne (Mathurine), clar., 392.
Le Dru (Urbain), réc., 281, 292, 295.
Lefard, en Saxe, 250.
Le Febvre (Hyacinthe), réc., 291, 300.
— (Onuphre), réc., 288.
— (Pacifique), réc., 294.
Leffondré (François), cap., 397.
Legalis (Théophile), réc., 295.
— (Thomas), réc., 297.
Le Gaudu (Yves), cap., 397.
Legrand (Charlemagne), réc., 293.
— (René), cap., 397.
Lemaire (Pierre), 364, 367.
Lemaître (Louis-César), 549.
Lemberg (Paulin de), 434.
Le Messier (Robert), 252.
Le Monnier (Louis), cap., 397.
Léon (Frère), comp. de S. Fr., 72, 233, 375, 376, 386, 432, 598, 615, 617.
—, voir Clary, Mantran.
Léonard, voir Camille, Flandrin, Paris.
Léonisse (S. Joseph de), cap., 218.
Léopold, voir Faucogney.
L'Epinoy (Chrysologue de), réc., 293.
Leroux (François), 540, 541, 543, 554-556, 571.
— (Vincent), réc., 396.
Le Roy (Jean-Mathurin), cap., 391.
— (Sylvestre), réc., 280.
Lesnès, cord. de Chalon, 547, 560.
Lespée (Jean-Bapt.), 559.
Lesturgeon (Julien), cap., 390.
Le Tellier (Denys), réc., 276.
— (Marc), réc., 292.
Le Vacher (Charles), conv., 396.
Levasseur (Michel), réc., 246.
L'Huillier (Philippe), 455, 540.
Licchetti (François), 104.
Liendo de Goigoecheca (Antonio), 652.
Llinas (Antoine), 60.
Lobel (Antonin de), réc., 293.
Lodi (Maur de), cap., 302.
Lombard, cord. de Chalon, 558.
Lons-le-Saulnier (Désiré de), cap., 307.
Lope, voir Ayn.
Lopez (Balthasar), 58.
— Salgueiro (François), 58.
Lorenzana (Nicolas de), 59.
Lorin (Jean), 559.
Lorraine (Bse Marguerite de), clar., 236, 426.
Loudéac (Joseph de), voir Hervé (Guillaume).
Louis IX (S.), T. O., 2. 125, 127, 148, 211, 248, 416, 436.
— de S. François, 95.
—, voir Anjou, Bolano, Cuysseti, Desmarais, Fossombrone, Gendrot, Juillian, La Place, La Torre, Laurent, Leffondré, Lemaître, Le Monnier, Mazzoni, Prusse, S.-Claude, Turin, Vesoul.
Louis-Marie, voir Abbeville.
Louise-Madeleine, voir Jehanot (Anne-Marie), Malinguehen, Savoie.
Louvier (Jean), év. 533.
Lovinet (Jean), 447.
Loyola (Martin-Ignace de), 58.
Loysil (Bernardin), réc., 283.
Luc, réc., peintre, 244.
—, voir Belludi, Filiastre, Mahé, Robert.
Lucas (François), conv., 397.
Ludovic, voir Casoria, Dole.
Luengo (Jean), 58.
Lulle (B. Raymond), T. O., 78, 231, 605, 630, 642.
Lure (Chérubin de), cap., 307.
Lyon (Archange de), cap., 307.
— (Juvénal de), réc., 459.

M

Mac Caghwel, arch., 430.
Madeleine, voir Bulleu, Delafontaine.
Maes (Boniface), réc., 247-248.
Mahaut, voir Armoises.
Mahé (Luc-François), cap., 390.
Mainfray (Hugues), réc., 296.
Majorque (Sanche de), reine de Naples, clar., 413, 613.
Malachie, voir Vincent.
Malcampo (Manuel), 419.
Malinguehen (Louise de), T. O. R., 224.

Digitized by Google

Malladière, cord. de Chalon, 558.
Mansire (Hilaire), réc., 292.
Mantran (Léon), réc., 295.
Manuel, voir Becerril, Insua, Malcampo, Rodriguez, Sobreviela, Yangües.
Marc, voir Le Tellier, Rousseau, Saint-Denys.
Marchand (François), cap., 304.
— (Pierre), 40.
Marcuello (Andrès), 652.
Marguerite, voir Cortone, Lorraine, Malinguehen.
Mariano, voir Florence.
Marie, voir Agréda, Chevalier, Féral, Grellet, Le Boucher, Perron, Proulx, Rodier, Vassenie.
Marie-Anne, voir Kerbrat (Marie-Ph. de).
— de Sainte Catherine, voir Rehault (Marie-Anne).
— de S.-Dominique, voir Monjaret de Kerjégu.
— de los Dolores, concept., 419.
— de S.-Joseph, voir Clément (Marie-Anne).
— des Anges, voir Bois de la Villerabel.
— du S.-Sacrement, voir Massé (Marie-Mad.).
— Françoise, voir Jehanot (Marie).
— Léon, voir Patrem.
Marigliano (Vén. Michel-Ange de), 412.
Marion (Modeste), réc., 296.
Marius, voir Foro Sarzinio.
Marot (Calixte), réc., 293.
Marquard, voir Mayence.
Marston (Roger), 605.
Martin, voir Bordet, Coruña, Ibrisimovic, Loyola, Valence, Valletier.
Martinez (André-Antoine), 59.
— de la Puerta (Cristobal), 652.
Massé (Marie-Madeleine), clar., 391
Mathias de S.-François, 420.
—, voir Berujakovic, Boucher, Ruiz Blanco, Salo.
Mathieu, voir Baschi, Baudouin, Beulic, Bourgogne, Gampo, Gaudicheau, Narni.
Mathurin, voir Dubois, Gilbert.
Mathurine de S.-Marguerite, voir Debarnaval (Marg.).
Matud (Jean), 59.
Maubert (Jean), 450.
Maure, voir Lodi, Port.
Maurienne (Chérubin de), cap., 125, 138, 139, 157, 210, 246.
Maximilien, voir Pour, Vuillafans.
Mayence (Marquard de), 625.
Mazzoni (Louis), 27.
Médéric, voir Morlière.
Mediavilla (Richard de), 251, 259, 269.
Melgarejo de Urrea (Pierre), 57, 60.
Melitona (Guill. de), 254, 603.
Ménager (Hyacinthe), conv., 396.
Mendieta (Jérôme de), 57.
Menot (Michel), 519.
Mercier (Charles), cap., 397.
Méritte (Jean-Bapt.), 558.
Merlin (Amand), 281.
— (Jean-Bapt.), oblat réc., 291.
Mermoz (F.), conv., 39.
Méroin, cord. de Chalon, 558.
Mesnidrieux (Pacifique), réc., 291, 293.
Messana (Archange de), 456.
Messant (Raymond), réc., 286. 294.
Meyronnes (François de), 93, 104, 105, 383.
Micault (Innocent), réc., 285, 293.
Michel, voir Besançon, Carcano, Césène, Daniel, Fitz-Bernard, Frépier, Gicquel, Levasseur, Menot, Smecart.
Michel-Ange, voir Marigliano.
Michelle, voir Muy.
Middleton (Richard de), 520, 605: voir Mediavilla (R.).
Milan (Jacques de), 654.
— (Jérôme de), cap., 301-304, 307.
— (Simplicien de), cap., 53.
—, voir Carchano (Michel de).
Miniac (Anne-Alexandre de), clar., 391.
Mirandola (Seraphino della), 77.
Modeste, voir Fortier, Marion.
Moirans (Augustin de), cap., 307.
— (Sylvestre de), cap., 307.
Molina (Étienne de), 411.
Moncalier (Jean de), cap., 54.

Digitized by Google

MONCONTOUR (Aimé de), voir PERSON (Jean).
— (Augustin de), voir BERTHELOT (René).
— (Hubert de), voir LESTURGEON, (Julien).
MONJARET DE KERJÉGU (Marie-Rose), clar., 392.
MONNIER (Ferdinand), 220.
— (Jeanne), clar., 392.
MONOPOLI (Antoine de), 634.
MONTANER (Arnaud), 630, 631.
MONTCORVIN (Jean de), 614.
MONTEAGUDO (Juan de), 652.
MONTEGIORGIO (Hugolin de), 80.
MONTEGRANARO (Séraphin de), cap., 218, 219.
MONTFORT (Gratien de), cap., 216, 307.
MONT-SAINTE-MARIE (Hugolin de), 253.
MOOR, convers réc., 83.
MOREAU (Ferdinand), réc., 293.
— (Zacharie), réc., 292.
MOREL (Jean), voir FRIBOURG (Apollinaire de).
MORLIÈRE (Méderic), 289-290.
MORLIN (Jean), 7.
MORTIER, cap., 397.
MOTOLINIA (Toribio de), 56, 58.
MOTTE (Polycarpe), réc., 294.
MOURELOT (Paschal), cap., 221.
MUÑOZ (Diego), 60.
MURAZ (Alexis), 30, 33, 34.
MURRO (Jean de), card., 641.
MUSSART (Vincent), T. O. R., 467.
MUY (Michelle de), T. O. R., 41.

N

NAPLES (Vén. François de), 412.
— (Grégoire de), 65, 248.
— (Jean de), min. gén., 412.
NARBONNE (Pierre de), 633.
NARNI (Jérôme de), cap., 246.
— (Mathieu de), 65, 248.
NATAL, cap., ex-prov., 213.
—, voir PUPETIÈRES.
NAVARRO (Jean), 60.
NEUREY (Philippe de), cap., 307.
NEUSTADT (Jean de), 625.
NICOL (François), réc., 396.
NICOLAS IV, 2, 255, 363.
NICOLAS V, antipape, 602.
—, lecteur en Saxe, 250.
— (François), réc., 295.
— (Gilbert), 455 ; voir GABRIEL MARIA.
— (Guilbert), gard. de Dunkerque, 88.
—, voir BONET, BOURBON, BRUSLÉ, CITÉ DE CASTEL, GILBERT, GLASSBERGER, LORENZANA, PAPINI, PHILIP, POGGIBONSI, TAVILIC, TOMACELLI, VAUGON.
NICOLE, voir BOZON.
NICOT (Archange), 221.
NOEL, voir FRÉRET.
NOUDART (Colette), T. O. R., 41.
NUMAI (Christophe), min. gén., 6 ; card., 535.

O

OCKAM (Guillaume d'), 68-99, 103, 104, 240, 241, 399, 400, 406, 434, 602, 606-607.
OCHIN (Bernardin), cap., 644.
ODIN (Bernardin), 557.
O'FERRALL (Richard), cap., 426.
OGER (Jean), réc., 396.
OLÉRON (Laurent d'), cap., 395, 397.
OLIVI (Pierre), 64, 94, 383, 602, 605, 615.
OLMOS (Jean de), 56.
OMETZ, gard. d'Amiens, 592.
OÑATE (Jean de), 58.
ONUPHRE, voir LEFEBVRE.
ORLÉANS (Aymar d'), 614.
ORLY (... d'), cap., 194.
ORNANS (Basile d'), cap., 307.
ORSINS, T. O., 631.
ORTIS (Romeu), 641.
OSSUNA (François d'), 643.
OSTERWIECK (Jean de), 250.
OT (Guiral), min. gén., 608.
OTTO, voir REGENSTEIN.
OVALLE (Pedro de), 652.
OZON (Bernard), réc., 292.

P

PACHECO Y MANRIQUE (Blas), 61.
PACIFIQUE (Fr.), roi des vers, 378, 382, 609, 615.
—, à Milan, 251.
—, voir LEFEBVRE, MESNIDRIEUX, RICHARD (Vincent), S.-GERYAIS.

Digitized by Google

Pacôme, voir Pérault.
Padoue (Antoine de), 41, 104, 115, 138, 142-145, 150, 184, 188, 200. 207, 211, 264, 269, 385-388, 416, 442, 531, 608, 651.
Paillyart (Cajetan), réc., 288.
Palladuc (Vincent de), réc., 292.
Papetières (Natal de), cap., 307.
Papini (Nicolas), conv., 600.
Paquin (Salvien), réc., 284.
Paramé (Charles de), voir Hamon (Ch.).
Parcu (Jean de), 157.
Pareja (François), 58.
Paris (Joseph de), cap., 615, 644.
— (Léonard de), cap., 53.
Pariset (Tranquille), cap., 215.
Parisot, cord. de Chalon, 560.
Parme (Jean de), 52, 248, 446, 598, 602, 616.
Pascal, voir Baylon, Jamyot (Fr.), Mouralot, Varisio.
Pasqual (Juan), 419.
Pathinus (Pierre), 456.
Patrem (Marie-Léon), 81.
Paul, voir Canedo, Cæsène, Grégaine, Lamberg, Trinci, Verdeau, Vitte, Walther.
Pavie (Eustache), réc., 294.
— (Thomas de), 65.
Pecham (Jean de), arch., 239, 240, 601, 603, 608.
Pecho (Alphonse), év., T. O., 636.
Pélagie-Renée, voir Grignart (Anne).
Pelbart, voir Temeswar.
Pélerin (Bx), 380.
Pellati (Honoré), 3.
Pelletier (Didace), réc., 245, 246.
Penna (Jean de), 611.
Pennesières (Albert de), cap., 307.
— (Gilbert de), cap., 307.
Perault (Pacôme), réc., 293.
Pérez (Gil), 420.
Périer (Bonav.), réc., 292.
Périgueux (Pierre de), 633.
Perron (Marie), T. O. R., 444.
Person (Jean-Mathurin), cap., 390, 396.
Perussel (Armel), réc., 397.
Pesmes (Hilaire de), cap., 307.
Pesnault (René), cap., 397.
Petit, cord. de Chalon, 559.
— (Julienne), clar., 392.
— Marie-Françoise), clar., 392.
Petitjean (Philippe), réc., 295.
Petra Molaris (Anselme de), cap., 303.
Pezé (Valentin), réc., 295.
Philibert, voir Bonneville.
Philip (Nicolas), 525.
Philippe, voir Becker, Campello, Dupuy, L'Huillier, Neurey, Truchetan.
Philippine, voir Chalon.
Philippon, cord. de Chalon, 557.
Philipzen, réc., 83.
Pichard (Basile), réc., 292.
Picquet (Claude), 456, 556, 553-554.
Pie, voir Gaudreville.
Pierre, voir Aguado, Alexandre, Aragon, Aubert, Aubret, Baar, Belfort, Betanzos, Bordeaux, Candie, Cattani, Connolly, Delaporte, Ducurtil, Galatini, Gand, Gonzalez, Grandis, Gualdo, Jouan, Lemaire, Marchand, Melgarejo, Narbonne, Olivi, Ovalle, Pathinus, Périgueux, Poillière, Quingey, Rigoley, Rumilly, Salondrini, San-Cipriano, Simon, Staccia, Teutonique, Thomas, *Trabibus*, Unamunu, Vaux.
Pinazzo (Francisco), mart., 422.
Pingenot (Augustin), réc., 296.
Pise (B. Agnello de), 524.
— (Barthélemy de), 376, 381, 599, 600.
Plancarpin (Jean de), 250, 613.
Plut (François), oblat. réc., 291.
— (Fulgence), oblat. réc., 288.
Poggibonsi (Nicolas de), 635.
Poidevé, cord. de Chalon, 547, 560.
Poillière (Pierre), conv., 560.
Poillot (Claude), 559.
Poligny (Etienne de), 221.
Polycarpe, réc. de Metz, 84.
—, voir Béthune, Motte, Rivot.
Ponce, voir Carbonnel.
Poncius de Rauco (Claude), 3.
Pordic (Benjamin de), voir Jouan (Pierre).
Port (Maurice du), 105, 106.

Digitized by Google

Portepain (Raymond), réc., 285, 291, 293.
Portugal (Jean de), 542, 546, 550-552, 555, 556, 568, 569, 583.
Potier (Julienne), clar., 391.
Poucher (Jean), 628.
Pouget (Jean du), 94.
Pour (Jean-Népomucène), réc., 287, 289, 294.
— (Maximilien), réc., 294.
Prado (B. Jean de), 421, 615.
Prisye (Irénée), réc., 292.
Probus (Conrad), év. 436.
Prosper, voir Dubois.
Prost (Tiburce), cap., 423.
Proulx (Marie de), T. O. R., 41.
Provence (Roger de), 436.
Provins (Drogon de), 446.
Prunier (Jean), réc., 295.
Prusse (Louis de), 434.
Pseudo-Bonaventure, 625, 643, voir *Caulibus* (Jean de).

Q

Quaresmius, relig. de T. S., 249.
Quillé (Antoine), réc., 299.
Quingey (Dorothée de), cap., 216.
— (Pierre de), cap., 307.
Quintavalle (Bernard de), 107.
Quintin (Félix de), voir Bertho (Guille).
— (Gervais de), cap., 390. voir Tardivel (Joseph).
— (Jean-François de), voir Gouedart (Jean-François).

R

Rada (Jean de), 421.
Raffelin (G.), conv., 560.
Raoul (Céleste), clar., 392.
Raphaël, voir Fossombrone, Jaccarino, Richard, Rodic.
Rauco, voir *Poncius*.
Raymond, voir Bancel, Courrègues, Fronsac, Gaufredi, Lulle, Messant, Portepain, Ruffi.
Regenstein (Otto de), 625.
Rehault (Marie-Anne), clar., 391.
Remacle (Fulgence), oblat réc., 296.
Remy, voir Delépine.
Renard (Félicien), réc., 294.
Renault (Samson), cap., 397.
René, voir Le Grand, Pesnault.
Renée-Hélène, voir Conen (Hélène).
Rengjic (Albert), év., 250.
Rennes (Jérôme de), voir Le Roy (Jean).
Richard (Didier), 540.
— (Raphaël), réc., 296.
— (Vincent), cap., 397.
—, voir Bourgogne, Ingworth, Mediavilla, Middleton, O' Ferrall.
Richardin (Basile), cap., 221.
— (Sulpice), réc., 289, 294.
Rigoley (Pierre), 559.
Rigollier (Henri), 559.
Rivot (Polycarpe), réc., 293.
Rizier (Bx), 380.
Robert, voir Anjou, Korlatovic, Le Messier.
— (Luc), réc., 296.
Roch (S.) dit du T. O., 118, 119, 140, 141, 145, 148-150, 211, 388, 395, 416.
Rochefort (Jean de), 632.
Rochelle (Jean de La), 408.
Rocher-Bois-Bouan (Louise-Françoise), clar., 391.
Rodic (Raphaël), arch., 250.
Rodier (Marie), T. O. R., 444.
Rodrigo, voir Gudal.
Rodriguez (Antoine), 61.
— (Jérôme), 421.
— (Manuel), 421.
Roger (Antoinette), clar., 392.
—, voir Bacon, Marston, Provence, Todi.
Romain, voir Dinan.
Romeu, voir Ortis.
Rosalie de S.-Guillaume, voir Lecorgne (Mathurine).
Rose, voir Viterbe.
Rosset (Alexandre), 7.
Rossignol, cord. de Chalon, 558.
Rouergue (Donat de), 633.
Rouhier (Innocent), cap., 304.
Rousseau (Laurent), oblat réc., 291, 293, 296.
— (Marc), oblat réc., 291.
Rouxel de la Tourandais (Anne-Louise), clar., 392, 395.
Royer, cord. de Chalon, 559.
— (Sulpice), réc., 292.
Ruault (Jean-Bapt.), cap., 397.

Digitized by Google

Rubrouck (Guill. de), 613.
Ruffi (Raymond), 436.
Ruffier (François), 555, 557, 572.
Rufin (Frère), comp. de s. Fr., 233, 598, 615, 617.
Ruiz Blanco (Mathias), 56.
Rumilly (Eugène de), cap., 125.
— (Pierre de), 629.
Rupert, voir Delecourt.
Rusconi (Antoine), min. gén., 6.

S

Sagara (Francisco), 308, 322, 326.
Sager (Gaspard), 434.
Sahagun (Bernardin de), 56.
Saint-Amour (François de), cap., 307.
Saint-Brieuc (Denis de), voir La Goublaye (Jean de).
Saint-Claude (Louis de), cap., 307.
Saint-Denys (Marc de), réc., 276, 292.
Saint-Gervais (Pacifique de), cap., 301.
Saint-Jacut (Jean-Marie de), voir Hervé (Jean-Baptiste).
Saint-Laurent (Antoine de), 413.
Saint-Mauris (Sigismond de), 558.
Salietti (Ange), conv., 15, 18, 19, 28, 30, 34, 39.
Salimbene, 1, 232.
Salins (Bonaventure de), cap., 221.
— (Claude-François de), cap., 221, 307.
— (Clément de). cap., 307.
Salo (Mathias de), cap., 301, 302.
Salomon (Ange), réc., 292.
Salondrini (Pierre), 3.
Salvieu, voir Paquin.
Samocles (Gaspard), 77.
Samson, voir Renault.
Sanche, voir Majorque.
San-Cipriano (Pedro de), 614.
San-Francisco (Benito de), 652.
Saran (Arnaud de), 52.
Sarcuto (Jean de), 437.
Sarnano (Hugolin de), 80.
Saulx (Catherine de), clar., 167, 168, 169.
Sauvage (Jean), 91, 345.
Sauveur, voir Cité de Castel.
Sauzet (Durand de), év., 628.
Savoie (Blanche de), clar., 168.
— (Bse Louise de), clar., 118, 152, 166-171, 190, 195, 196, 209, 211.
Saxe (Conrad de), 625.
Schoot, réc., 83.
Secusi (Bonav.), 538.
Sedan (Hartmann de), cap., 217.
Seguin (Joseph), 59.
Sena (Bernardin de), min. gén., 44.
Sébastien, cap., 157.
Segrétain (Joseph), cap., 397.
Seigneur (Jean), cap., 397.
Séraphin, prov. des cap., 219.
—, voir Boudry, Dorlot, Mirandola, Montegranaro.
Séraphique, voir Ziegenhals.
Sérapion, voir Jussey.
Servasanctus, voir Faenza.
Séverin, voir Girault.
Sevestre (Alexis), cap. 397.
Sienne (S. Bernardin de), 73, 74, 147, 174, 184, 188, 211, 388, 398, 436, 531, 569.
Sigmaringen (S. Fidèle de), cap., 218, 219, 246, 416, 594, 595.
Silva (B. Amédée de), 264.
— (Bse Béatrix de), concept. 263-264.
Silvant (Louis), conv., 560.
Siméon, voir Amiens, Wimond.
Simon (Pierre), 56, 59.
—, voir Angleterre, Brière, Givry, Grincourt.
Simonnot (Jean-Bapt.), 557.
Simplicien, voir Milan.
Sixte IV, 311, 324, 327, 360-368, 453.
— V, conv., 384-385.
Smecart (Michel), 364, 367.
Sobreviela (Manuel de), 56.
Sonnaz (Jean-Victor de), conv., 155, 211.
Soufflard (Didier), 555.
Spello (B. André de), 380.
Spina (Alphonse de), 418-419.
Spire (Julien de), 383, 384, 608, 618.
Spolète (André de), 615.
— (Chérubin de), 440.
Staccia (Pierre), 232.
Strasbourg (Jean de), 633.
Suède (Constance de), clar., 78.
Sulpice, voir Richardin, Royer.

Digitized by Google

Suriano (Francesco), 311, 312, 322-340.
Suzanne de S. Joseph, voir Lamour de Lanjégu.
Sylvestre (Fr.), comp. de S. Fr., 380.
—, voir Moirans.
Syrect (Antoine), 106.

T

Talvard, cap., 397.
Tardif, cord. de Chalon, 559.
Tardivel (Joseph), cap., 390.
Tavilic (B. Nicolas de), 632-633.
Télesphore, voir Jousserandot.
Tello, 60.
Temeswar (Pelbart de), 105.
Teutonique (Pierre le), 80.
Thafardi (Jacques), 147.
Théodore, voir Bergame.
Théophile, voir Legalis.
Thérèse de S.-Jérôme, voir Langourla.
Thierry, voir Coelde.
Thomas (Pierre), 105.
—, voir Antoine, Auxerre, Bertrand, Celano, Cireglio, Cori, Cort, Eccleston, Frignano, Halès, Illyricus, Legalis, Pavie, Unzio, York.
Thomazello (Giovanni), 326.
Thonaut (Fulgence), cap., 390.
Thônes (Bernardin de), cap., 157.
Thurelli (Guillaume), 3.
Tiburce, voir Barat, Jussey, Prost.
Tillot (Jean), 555.
Timothée, voir Bechaut.
Tisserand (Jean), 201, 609.
Tissier, cord. de Chalon, 560.
Tissu (Alphonse), réc., 292.
Todi (Jacopone de), 237, 375, 377, 380, 608, 609, 615, 616.
— (Roger de), 380.
Tolosa (Jean de), 264.
Tomacelli (Nicolas), 411.
Tomasuccio, voir Unzio (Thomas).
Toribio, voir Motolinia.
Toulouse (S. Louis de), voir Anjou.
Tournois (François), cap., 393.
Tournon (Antoine de), 307.
Toussaint, voir Duval.
Trabibus (*Petrus de*), 605.
Tranchant (Marie), clar., 392.
Tranquille, voir Pariset.
Trejo y Sanabria (Fernando de), 56.
Trinci (Paul de), 633.
Trockmorton (Élisabeth), clar., 404.
Truchetan (Philippe), 24, 540.
Tupas (Calixte de S.-Joseph), 61.
Turin (Louis de), 212.
— (Thomas de), 302, 307.
Turmeda (Anselme), 636.
Tyrani (Damasianus), 3.

U

Unamunu (Pierre de), 58.
Unzio (Thomas), T. O., 636.
Urbain, voir Le Dru.
Uzier (Joachim d'), cap., 307.

V

Vaches (Hugues), 559.
Vaena (Juan de), 652.
Vaide (Juan de), 652.
Valence (Martin de), 56, 57, 420.
Valentin, voir Surreau, Pezé.
Valletat, cord. de Chalon, 559.
Valletier (Martin), 556.
Vallier (Antoine), 556.
Vallon, cord. de Chalon, 559.
Valois (Bse Jeanne de), voir France.
Varisio (Paschalis a), min. gén., 27.
Vassenie (Marie (T. O. R., 41.
Vattier (Pacifique), réc., 292.
Vaugon (Nicolas), oblat réc., 291.
Vauray (Claude), 15.
Vaux (Jean de), 453.
— (Pierre de), 450.
Verdeau (Paul), 558.
Verdelete (Esteban), 652.
Vesoul (Archange de), cap., 307.
— (Louis de), cap., 307.
Vétancourt (Augustin de), 56.
Viaire (Bernard), réc., 292.
Victor, voir La Moussaye.
Victorin, voir Chevrier (Charles).
Viennot, cordelier de Chalon, 559.
Villanueva, voir Alvarez.
Villerserine (Aimable de), cap., 212.
Vincent, voir Belver, Bertin-Bouin, Bodiquel (Fr.), Castraoño, Leroux, Mussard, Palladuc, Richard.

Digitized by Google

VINCENT (Malachie), réc., 295.
VINOCHET (Chérubin), cap., 221.
VITAL, voir FOUR.
VITERBE (sainte Rose de), T. O., 160-162, 211, 219, 416.
VITTE (Paul), 559.
VIVIEN, min. prov., 640.
VIVIER (Grégoire du), réc., 292.
VOLAURE (François de), cap., 307.
VUILLAFANS (Maximilien de), cap., 307.

W

WADDING (Luc), 94.
WALTHER (Paul), 314-317.
WARE (Guillaume de), 605.
WILLIAM, voir COLVILLE, ESSEBY.
WIMOND (Siméon), réc., 297.

X

XIMÉNÈS (Jean), 420, 422.
— (François), 420. — Voir JIMÉNÈS, EXIMENES.

Y

YANGÜES (Manuel), 56.
YORK (Thomas d'), 256, 377.
YVES (S.), T. O., 118, 127, 150-152, 209, 211, 349, 385, 388, 393, 394, 396, 571.
—, voir LE GAUDU.

Z

ZACHARIE, voir MOREAU.
ZAMORA (Jean-Gilles de), 418.
ZIEGENHALS (Séraphique de), cap., 52.
ZOUG, cap., 75.
ZUMARRAGA (Jean de), 56.

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE PROVINCES ET DE COUVENTS

DES TROIS ORDRES DE SAINT-FRANÇOIS

FIGURANT DANS CE VOLUME

A

ABBEVILLE, sœurs grises, 41, 362, 366.
ABRUZZES, prov. réf., 411.
ACADIE, mission des cap., 427.
AERSCHOT, cordeliers, 265.
AGEN, annonc., 357.
AIGUEPERSE, clar., 472.
AIX-EN-PROVENCE, cap., 463 ; tiercelins, 472.
ALBERTVILLE, cap., 125.
ALBI, 353 ; annonc., 91, 92, 153, 340-360, 648, 649.
ALENÇON, clar., 236.
ALÈS, min.-conv., 472 ; clar., 472.
ALISE-SAINTE-REINE, voir SAINTE-REINE.
ALLÈGRE, tiercelines, 443, 472.
ALOST, annonc., 265, 266.
ALSACE, cust. des conv., 473 ; franciscains en gén., 654.
ALVACINA, cap., 426.
ALVERNE, 617.
AMBERT, réc., 473.
AMBOISE, 397.
AMIENS, 252, 592 ; cap., 53 ; sœurs grises de Saint-Nicolas, 40.
AMSTERDAM, 248.
ANDUZE, min.-conv., 473.
ANGERS, 654 ; cap., 654.
ANGLETERRE, prov., 256, 524.
ANNECY, 12-39, 124, 129, 132, 133, 135, 473 ; cap., 124, 125, 305, 473 ; clar., 129, 473.
ANNONAY, min.-conv., 473 ; réc., 474 ; clar., 474.
ANVERS, 92, 648 ; clar. urb., 266, 267 ; pauvres clar., 266, 267 ; capucines, 266 ; annonc., 265, 266, 267 ; sœurs grises, 265 ; tiercelines, 265 ; T. O. R. à Luythaegen, 266, 267.
AOSTE, cap., 474.
AQUITAINE, prov., 49-52, 445, 450, 628, 633 ; vicairie observ., 90, 345 ; prov. d'Aquit. anc., 622.
ARAGON, prov., 253, 423, 640, 641 ; clarisses, 253.
ARBOIS, cap., 306 ; tiercelines, 474.
ARDRES-SUR-COUZE, cap., 474.
ARENDONCK, tiercelines, 265.
ARGENTAN, clar., 236.
ARLAY, clar., 474.
ARLES, cap., 463.
ARNAY-LE-DUC, cap., 474.
ARRAS, 590.
ARTOIS, voir SAINT-ANTOINE.
ASCOLI, 262.
ASSISE, Portioncule, 81, 432, 435, 644 ; Sacro Convento, 107, 247, 251, 348, 380, 431, 599, 615 ; Chiesa Nuova, 646 ; Santa-Chiara, 251, 257.

Digitized by Google

Ath, pauvres clar., 267; capucines, 266, 267.
Aubenas, min.-conv., 474; clar., 474.
Audenarde, pauvres-clar., 266; récollectines, 266; T. O. R., Mont-Sainte-Catherine, 267.
Aurillac, 94.
Autun, 475.
Auvergne, custodie, 446, 456, 458, 475.
Auxerre, 51; clar., 475.
Auxonne, cap., 475; clar., 475.
Avallon, cap., 475.
Avignon, min.-conv., 628, 649; cap., 212, 302, 305, 462, 463; tiercelins, 475; clar., 649.

B

Baerle-Duc, tiercelines, 265; T. O. R., Mont-Sainte-Catherine, 267.
Bar-sur-Aube, 476, 557, 560; cap. irlandais, 424.
Barcelone, 78, 418, 640-642; custodie 640; clar., 640, 641.
Basilicate, prov., 79.
Basse-Germanie, prov. des Réc., 93.
Bâtie (La), 476.
Baume (La), clar., 427.
Baume-les-Dames, cap., 212, 214, 305, 306, 476.
Bayonne, cap., 644.
Beaujeu, tiercelins, 476.
Beaune, 476, 556; cap., 476.
Beauvais, 51, 535, 536, 591-593; cap., 52, 53, 222-227, 369-371, 591, 593-595; sœurs grises, 40-48, 224, 592.
Belfort, cap., 212, 214, 306, 476.
Bellegarde, clar., 476.
Belley, 126, 129, 477, 579; cap. 477.
Bergerac, 424.
Bernkastel, cap., 84.
Besançon, min.-conv., 477; custodie de Besançon, 447, 477; cap., 212-215, 305, 306, 423, 477; clar., 477; tiercelines, 477.
Bethléem, 632.
Beuvray, 477.
Béziers, 64.
Billom, cap., 478.
Binche, 93; récollectines, 267.
Blicquy, T. O. R., 266.
Bologne, 232; T. O., 381.
Bonaz, cap., 478.
Bonneville, cap., 478.
Bordeaux, cap., 213; annonc., 357.
Boulay, réc. irlandais, 83, 85.
Bourbon-Lancy, cap., 478.
— L'Archambault, cap., 478.
Bourg-d'Oisans, réc., 478.
— en-Bresse, min. conv., 478; cap., 478; clar., 478.
Bourges, annonc., 89-92, 153, 648.
Bourgogne, prov. 445-514, 479, 545; custodie de Bourg., 458, 479; voir Saint-Bonav. (prov. de); prov. des cap., 212, 216, 479.
Bourg-Saint-Andéol, obs., puis réc., 479.
— -Saint-Maurice, cap., 124, 479.
Brabant, réc., 266.
Brandebourg, 599.
Bréau, T. O. R., 278.
Briançon, réc., 479.
Brienne-près-d'Anse, clar., 479.
Brioude, 479; cap., 480.
Bruges, clar. urban., 265, 267, 268; pauvres-clar., 267; récollectines, 267; capucines, 267; annonc., 265, 266, 267; sœurs grises, 265, 267.
Bruxelles, réc., 265; cap., 266; clar. urban., 267-268; pauvres-clar., 266-268; capucines, 267, 268; annonc., 267, 268.
Buenos-Aires, 56.

C

Cahors, 422; cap., 644.
Cambridge, 252.
Campanie (prov. de), voir Terre de Labour.
Cappanoli, 629.
Carcassonne, 655; clar., 624, 655; T. O., 655.
Castille, prov., 264.
Catane, 78; clar., 78.
Cellette (La), 480.
Chalabre, cap., 644.
Chalon-sur-Saône, 480, 527-586; cap., 305, 480, 578; clar., 480; tiercelines, 480, 587-588.

Digitized by Google

Chalons-sur-Marne, réc., 280.
Chambéry, min.-conv., 15, 123, 126, 127, 128-130, 132, 135, 136, 141, 142, 145-147, 153-155, 159, 177-179, 182, 202, 208, 210, 480, 628; observants, 15, 24, 28, 124, 128, 129, 132, 146, 156, 163, 180, 186, 205, 481, 561; cap., 124, 125, 181, 301, 302, 305, 481; clar. urban., 130, 132, 141, 180, 208, 481; clar. colettines, 124, 126, 129, 160, 171, 172, 179, 180, 182, 205, 481.
Chambre (La), min.-conv., 124, 126, 132, 481.
Champagne, prov. des cap., 83.
Champ-Aigre, 481, 644.
Champlitte, cap., 212, 214, 306, 482.
Chariez, 482.
Charité-sur-Loire (La), réc., 276.
Charleroi, cap., 266.
Charlieu, min.-conv., 482; cap., 482.
Charolles, tiercelins, 482; clar., 482.
Charrières, 483.
Chateau-Chinon, cap., 483.
Chateaudun, réc., 276, 424.
Chateauvillain, min., puis réc., 483; tiercelines, 483.
Chateldon, 483; clar., 483.
Châtillon (Italie), cap., 484.
— -les-Dombes, cap., 483.
— -sur-Seine, 483; cap., 483.
Chaumont, réc., 281.
Chazeaux, clar., 484.
Chemilly, tiercelins, 484.
Chériez, voir Chariez.
Chièvres, sœurs grises, 266.
Chillan, 59.
Chiloé et Valdivia, custodie, 59.
Chirens, voir Moirans.
Choco en Colombie, mission, 61.
Cindale, 262.
Clermont-Ferrand, 484; cap., 485; clar., 485; tiercelines, 485.
Cluny, réc., 485.
Cluses, 18, 28, 124, 126, 129, 130, 132, 146, 157, 202-204, 485.
Colétans, 449, 485.
Cologne, 77, 94; prov. des obs., 253, 257.
Comines, sœurs grises, 265.
Condé, tiercelins, 266.
Condrieux, réc., 485.
Conflans, cap., 124, 138, 486.
Conliège, cap., 486.
Constantinople, 612, 629, 634.
Conventuels, 461, 486.
Corbigny, cap., 486.
Corone, 629.
Cortone (Saint-Basile), T. O. R., 631.
Côte-Saint-André (La), min., puis réc., 486.
Courtrai, capucines, 265, 267, 268; sœurs grises, 266.
Couvin, réc., 654; récollectines, 654.
Crémieu, cap., 486.
Crest, min.-conv., 486; cap., 486.
Cusset, cap., 486.

D

Damiette, 79.
Dauphiné, cust. de la prov. Clémentine, 462, 486; voir Vienne (cust.).
Decize, clar., 487.
Denny, clar., 403, 404.
Déserte (Notre-Dame de la), clar., 487.
Die, min.-conv., 424, 487.
Digne, 93.
Digoin, tiercelins, 487.
Dijon, 487, 541, 554, 557, 584, 631; custodie, 447, 456, 488; cap., 305, 488.
Dinan, 386-389, 397; cap., 393; clar., 389, 391-392, 395.
Dinant, min.-conv., 105.
Dixmude, récollectines, 265.
Dole, 220, 447, 448, 451, 488, 540, 563; cap., 212, 214, 305, 306, 488; tiercelins, 488; tiercelines, 488.
Donjon (Le), 488; clar., 488.
Douai, sœurs grises de Saint-Julien, 40.
Dunkerque, 88.
Durbuy, récollectines, 266.

E

Échelles, voir Cluses.
Echternach, clar. urban., 268.

Digitized by Google

Enghien, concept., 267.
Enkirch-sur-Moselle, 435.
Eremita (l'), 431.
Estavayer-le-Lac, 488.
Étain, cap., 259.
Évian, 18, 28, 124, 167, 488; clar., 124, 160, 164, 166, 168, 169, 182, 195, 196, 209, 489.

F

Faucogney, cap., 212, 214, 306, 423, 489.
Fleurus, réc., 266.
Fley, 489.
Flobec, T. O. R., 266.
Florac, cap., 489.
Florence, Santa Croce, 247, 252, 612; Ognissanti, 383.
Floride, mission, 58.
Foligno, clar., 252.
Fonciniani, voir Cluses.
Fontaines-sur-Saône, tiercelins, 489.
Fosses, T. O. R., 266.
France, prov., 252, 366, 380, 445, 446, 452, 590, 629, 634; vicairie de l'Obs., 92; custodie des réc., 276.
France-Parisienne, prov., 42, 275; custodie des réc., 276.
Franche-Comté, custodie, 457, 458, 489; cust. des conv. de la prov. Clémentine, 462, 489; prov. des cap., 305-307, 464, 489.
Frasnes-lez-Buissenal, T. O. R., 266.
Furnes, T. O. R., 268.

G

Gand, clar. urban., 265, 267, 268; pauvres clar., 262, 267, 268; capucines, 267, 268; annonc., 266, 268; concept., 267, 268; tiercelines, 265, 267; T. O. R. Saint-Jacques, 268.
Gannat, cap., 490.
Gênes, 630; prov., 633.
Genève, min.-conv., 124, 127, 197; cap., 490; clar., 124, 490; tiercelines à Saint-Laurent, 490.
Germanie-Inférieure, prov. des réc., 265; voir Basse-Allemagne.
Gex, cap., 490.
Gien, clar., 490.
Gignac, min.-conv., 490.
Giromagny, 490.
Grandson, min.-conv., 490.
Gray, min.-conv., 491; cap., 212, 214, 305, 306, 491; tiercelins, 491; tiercelines, 491.
Greccio, 173, 598, 616, 617, 643.
Grenoble, min.-conv., 491; réc., 491; cap., 491; clar. urban., 492, 628; clar. col., 492.
Guatemala, mission, 59.
Guiche (la), tiercelins, 492.
Guingamp, cap., 394.
Gy, cap., 212, 215; cap., 306, 492.

H

Haguenau, min.-conv., 492.
Haïti, mission, 56.
Hautrage, sœurs grises, 266.
Hesdin, tiercelines, 362, 364, 366.
Honduras, mission, 651-652.
Hoogstraeten, clar., 265; urban., 268; pauvres-clar., 267.

I

Immaculée-Conception en Aquitaine, prov. des réc., 619.
Is-sur-Tille, cap., 492.
Iseghem, sœurs grises, 266.
Isle-sous-Montréal (l'), 492.
Issoire, cap., 492.

J

Japon, mission, 253.
Jativa, clar., 420, 423.
Jérusalem, Mont-Sion, 249, 310, 311, 315, 329, 612, 613, 632; Saint-Sépulcre, 631, 632; tombeau de la Vierge, 628, 632.
Jussey, cap., 212, 214, 215, 492.

K

Kildare, 430.
Kreuznach, 435.

L

Lafond, 626.
Langeac, cap., 492; tiercelines, 493.
Langogne, cap., 493.
Languedoc, cust. des conv. de la prov. Clémentine, 462, 493.

Digitized by Google

LARGENTIÈRE, min.-conv., 493 ; réc., 493.
LAROCHE-SUR-FORON, cap.; 493.
LAUSANNE, min.-conv., 493, 629; custodie, 447, 493.
LAVAUR, 347.
LÉAU, T. O. R., 265.
LÉRIDA, clar., 642.
LESSINES, sœurs noires, 266; 364, 365, 367.
LEUZE, T. O. R., 266.
LIBAN, mission, 613.
LILLE, prov. des réc., 622; voir SAINT-ANDRÉ.
LIMAY, cap., 425.
LIMOGES, 386.
LISERNE, 493.
LISTROFF, cap., 85, 87.
LONDRES, 398, 399; clar., 402, 403, 404.
LONGCHAMPS, clar., 402, 403.
LONS-LE-SAULNIER, 494; cap., 212, 214, 305, 306, 494; tiercelins, 494; clar., 494; tiercelines, 494.
LORRAINE, prov. Saint-Claude des conv., 105.
LOUHANS, 494, 556, 578, 579.
LOUVAIN, 93; clar. urban., 267, 268; annonc., 265, 267, 268.
LUCERNE, 269.
LURE, cap., 221, 306, 494.
LUXEMBOURG, clar. urban., 268.
LUXEUIL, cap., 212, 214, 306, 494.
LYON, grand couvent, ou de Saint-Bonav., 495, 535, 553, 556, 631; Observ., 495; custodie, 446, 456, 458, 495; réc., 495; prov. des réc., 296, 495, 622; cap., 137, 302, 305, 495; prov. des cap., 124, 212, 301-307, 495; tiercelins, 495; prov. des tierc., 496; clar., 496; tiercelines, 496.

M

MACON, 125, 496; cap., 305, 496.
MADRID, S. Francisco el grande, 422.
MAGDEBOURG, 433, 625.
MAHON, 96.
MAJORQUE, 641.
MALINES, réc., 266; clar. urban., 268; pauvres clar., 268.
MARCIGNY, réc., 496.
MARIENTHAL-MARIENSTATT, 434.
MARINGUES, réc., 496.
MARRAKECH, 615.
MARSEILLE, 1, 11; observ., 1; cap., 462, 463; tiercelins, 497.
MARVEJOLS, min.-conv., 497; cap., 497.
MEERLE, cap., 265.
MELUN, réc., 273-300; cap., 273-274; annonc., 290.
MENDE, min.-conv., 497; cap., 497.
MESSINE, clar., 78.
METZ, min. puis réc., 83, 84, 276, 281; cap., 83, 85; clar., 83; clar. col., 83.
MEXICO, 420.
MEXIQUE, 58.
MEYLAN, cap., 125.
MÉZIÉRES, réc., 297.
MIGETTE, clar., 497.
MILAN, prov, des observ., 251; prov. des cap., 301; clar. de Saint-Apollinaire, 250.
MIREBEAU, 447.
MODONE, 629.
MOIRANS, min.-conv., 497.
MONISTROL-SUR-LOIRE, cap., 498.
MONS, 93; pauvres clar., 268; capucines, 267; annonc., 267, 268; T. O. R., 267, 268; sœurs grises, 266; hôpital de l'Enfant-Jésus, 266.
MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE, cap., 498.
MONTARGIS, réc., 276.
MONTBÉLIARD, clar., 498.
MONTBRISON, 498, 558; réc., 498; cap., 498; clar., 498.
MONT-CALVAIRE-LEZ-ROMANS, voir ROMANS.
MONTEFALCO, 383.
MONTEFORTE, 540.
MONTELIMAR, min.-conv., 498; réc., 499; cap., 499.
MONTELUCO, 431.
MONTEREAU, réc., 297.
MONTFERRAND, 499; réc., 499; tiercelines, 499.
MONTFORT-L'AMAURY, cap., 268, 425.
MONTIGNY-LÈS-VESOUL, clar., 499.
MONTLUÇON, 448, 499; cap., 499.
MONTMÉLIAN, cap., 124, 499.
MONTREUIL, tiercelins, 362, 366.
MORGES, 500.

Digitized by Google

Morgex, cap., 500.
Morlaas, 258.
Moulins, cap., 305, 500 ; clar., 500.
— Engilbert, tiercelins, 500.
Moutiers, 28, 124, voir Saint-Michel-sur-Tarentaise ; cap., 124, 138, 500 ; clar,, 124, 500.
Muciocum, 501.
Murat, 94.
Mure (La), cap., 501.
Myans (Notre-Dame-de), 28, 124, 126, 129, 136, 142, 145, 146, 147, 156, 158, 180, 182-188, 208, 209, 211, 501, 552.

N

Namur, annonc., 267, 268 ; sœurs grises, 93.
Nancy, 75.
Nantes, 388, 620 ; réc., 397 ; cap. de la Fosse, 393, 397.
Naples, 410, 630 ; prov. des obs., 411 ; prov. des réformés, 411 ; prov. des alcantarins, 411 ; clar., 413.
Néau, cap., 266.
Négrepont, 629 ; clar., 629.
Nemours, réc., 278.
Nevele, T. O. R., 267, 268.
Nevers, réc., 276.
Neufchateau, 176, 372 ; clar., 258.
Nicosie, 631.
Nieuport, récollectines, 265, 267 ; annonc., 267, 268.
Ninove, T. O. R., 266.
Nion, min.-conv., 501.
Niort, 633.
Nivelles, réc., 266 ; annonc., 267, 268.
Notre-Dame-de-Grage, 501, 555, 559, 579.
— -de-Myans, voir Myans.
— des-Anges, voir Lyon (Observ.).
Nouveau-Mexique, mission, 58.
Nouvelle-Californie, mission, 58.
Noyon, 51.
Nozeroy, 168, 501 ; annonc., 424.
Nuits, cap., 501.
Nuremberg, observ., 434.
Nyons, réc., 502.

O

Oloron, 258.
Orbe, clar., 164, 166, 167, 168, 190 195, 196, 502.
Orgelet, cap., 212, 502.
Orléans, 418.
Orthez, 258.
Ostende, concept., 265.
Oxford, 94, 256, 374, 377, 399, 629.

P

Padoue, Arcella, 650 ; Il Santo, 651.
Pagny, tiercelins, 502.
Palencia, 419.
Palerme, 96.
Paris, grand couvent, 45, 75, 77, 93, 94, 231, 232, 254, 433, 554, 589-591, 599, 621, 629, 631 ; custodie, 380 ; obs. de l'Ave Maria, 88 ; réc., 281, 288, 289, 295 ; cap., 55, 75, 106, 427 ; prov. des cap., 53, 370, 424 ; tiercelins de Picpus, 467, 623 ; tiercelins de Nazareth, 75, 104 ; récollettes, 106 ; tiercelines du Temple, 76.
Pedralbes, clar., 423.
Pérou, prov., 61.
Pérouse, 602.
Pesmes, cap., 212, 305, 306, 502.
Peteghem, clar. urb., 267, 268.
Pise, 197, 629.
Plaisance, 629.
Poggio-Bustone, 616.
Pola d'Istria, 629.
Poligny, cap., 215, 305, 306, 502 ; clar., 502.
Pontarlier, cap., 212, 215, 305, 306, 502.
Pont-de-Vaux, 502, 579 ; tiercelines, 503.
Poperinghe, T. O. R., 267.
Privas, réc., 503.
Provence, prov., 380, 445, 633 ; prov. des cap. ou de Saint-Louis, 302.
Provenchères, 503.
Provins, clar., 402.
Puebla del Dean, 60.
Puy-en-Velay (Le), min.-conv., 503 ; cap., 503 ; clar., 503 ; tiercelines, 503.

Digitized by Google

Q

Québec, réc., 243, 244.
Queretaro, 58.

R

Rabida (La), 56, 57.
Raguse, 629.
Rameau, voir Fley.
Ramleh, 632.
Récollets, 459, 503.
Reims, 559.
Rennes, 389; cap., 393, 396, 424.
Rhodes, 613.
Riom, 503 ; cap., 305, 504.
Roanne, cap., 302, 305, 504 : tiercelines, 504.
Roche (La), cap., 124.
Rochelle (La), min., 626 ; réc., 626 ; cap., 626 ; clar., 626.
Rodez, annonc., 356, 357, 359, 565.
Romans, 456, 504, 554 ; cap., 504 ; clar., 505.
— Mont-Calvaire, obs., puis réc., 504.
Rome, Aracoeli, 276, 383, 413, 445, 459, 629 ; cap., 301.
Rouen, réc., 288; tiercelins, 75.
Rouergue, custodie, 94.
Rougemont, 505.
Rumilly, cap., 124, 505 ; clar., 505.
Ruremonde, réc., 266 ; pauvres clar., 267, 268; pénitentes, 266; récollectines, 267, 268; T. O. R., 267, 268.

S

Saint-Amand-de-Montrond, cap., 505.
Saint-Amand-Tallende, réc., 505 ; clar., 505.
Saint-Amour, cap., 212, 215, 505.
Saint-André, prov., 93.
Saint-Ange de Pouille, prov. de réf., 411,
Saint-Antoine en Artois, prov. de réc., 93.
Saint-Antoine au Brésil, prov., 60.
Saint-Antoine en Dauphiné, custodie de réc., 459, 506.
Saint-Bonaventure en Bourgogne, prov., 13, 15, 22, 24, 25, 453-458, 506, 557, 572 ; prov. des conv., 461, 506 ; prov. des cap. dite aussi de Lyon, 212, 301-307.
Saint-Bonnet-le-Chateau, cap., 506.
Saint-Brieuc, cap., 390, 393, 395.
Saint-Chamond, cap., 506.
Saint-Chély-du-Tarn, min.-conv., 506.
Saint-Claude, cap., 212, 215, 306, 506.
Saint-Denys, réc.. 103, 277, 281 ; prov. des réc., 274, 276, 282, 286, 299, 300, 427.
Saint-Diégo d'Andalousie, prov. 421.
Saint-Elzéar, prov. des tiercelins, 467.
Saint-Étienne, cap., 506.
Saint-Ferjeux, tiercelins, 506.
Saint-François, prov. de réc., 282. 459, 506.
Saint-Gabriel en Espagne, prov. de déchaussés, 420.
Saint-Gal, voir Murat.
Saint-Galmier, conv., 507.
Saint-Genis-Laval, réc., 507.
Saint-Germain-en-Laye, réc., 260.
Saint-Germain-Laval, réc., 507.
Saint-Grégoire aux Philippines, prov., 60, 421.
Saint-Jacques en Espagne, prov., 95,
Saint-Jean-Baptiste en Espagne, prov. des déch., 421.
Saint-Jean-de-Maurienne, cap., 114, 125, 155, 182, 192, 194, 507.
Saint-Jean del Palco, réf., 411.
Saint-Jean-Joseph de la Croix, prov. napolitaine, 411.
Saint-Joseph en Espagne, prov. des déch., 421.
Saint-Joseph au comté de Flandre, prov. des réc., 248.
Saint-Julien en Génevois, cap., 124, 507.
Saint-Lo, tiercelins, 76.
Sainl-Louis, ou Provence, prov. des cap., 302, 462, 463.
Saint-Malo, réc., 396 ; cap. 395,
Saint-Marcellin, réc., 507.
Saint-Maurice-en-Valais, cap., 507.
Saint-Michel en Espagne, prov., 419.
Saint-Michel-sur-Moutiers, 28, 124, 129, 136, 143, 145, 507.

Digitized by Google

Saint-Nicolas-de-Bari, prov., 95.
Saint-Omer, 51, 364; tiercelines, 360, 366.
Saint-Pol, tiercelines, 362, 366.
Saint-Pourçain, 507.
Saint-Quentin, cap., 53.
Saint-Roch en Languedoc, prov. des conv., 620
Saint-Romain-la-Virvée, 508.
Saint-Servan, réc., 393; cap., 395, 397.
Saint-Vallier, tiercelins, 508.
Sainte-Colombe-les-Vienne, 446, 508.
Sainte-Marie-aux-Chênes, conv., 508.
Sainte-Marie d'Avigliano, réf., 411.
Sainte-Reine, 508, 541, 554.
Salamanque, 419, 421.
Salins, min.-conv., 304, 509; cap,, 212, 215, 304-306, 509; clar., 509; tiercelins, 509; tiercelines, 509.
Sallanche, cap., 124, 509.
Salon, cap., 463.
Samatan, 52.
San Francisco, 56.
San Pietro ad Aram, prov. napolitaine, 410-413.
San Severino, clar., 262.
Santa Maria del Lavello, obs., 244.
Santiago, prov., 60, 421.
Santiago de Tlatelolco, 647.
Saragosse, 419, 638.
Sarrebourg, min.-conv., 509.
Sarreguemines, réc., 85, 87.
Sarrelouis, réc., 84, 287, 435; cap., 85, 86.
Saulieu, cap., 509..
Saumur, cap., 654.
Savigny, voir Notre-Dame-de-Grace.
Savoie, custodie, 18, 26, 27, 457, 509; cust. des conv., 135; prov. des cap., 124, 301, 465, 510.
Saxe, prov., 250.
Sellières, 510.
Semur-en-Auxois, cap., 510.
Seurre, cap., 510; clar., 510.
Seyssel, cap., 148, 510.
Sicile, clar., 641.
Sierck, réc. allemands, 83.
Sisteron, 93.
Soignies, T. O. R., 266.
Sourie, clar., 510.
Speco, 431.
Stanay, 510.
Strasbourg, 239,

T

Taninges, cap., 124-125, 510.
Tanlay, 511, 555.
Tarare, cap., 511.
Tarentaise, voir Moutiers,
Terre-de-Labour, prov., 410; custodie des réf., 411.
Terre-Sainte, prov., 248, 249, 631.
Tiercelins, 467, 511.
Tiercelines, 470, 512.
Tirlemont, annonc., 267; sœurs grises, 265.
Thann, min.-conv., 511.
Thiers, cap., 511.
Thonon, 511; cap., 124, 126, 132, 133, 153, 511.
Thons (Les), 511.
Tolède, Saint-Jean-des Rois, 419; concept., 264.
Toscane, prov. des réf., 77.
Toulon, cap., 463.
Toulouse, 87.
Touraine, prov., 418, 445, 620; cust. des réc., 276.
Tour-du-Pin (La), réc., 512.
Tournai, clar. urb., 267; pauvres-clar., 267, 268; annonc., 268.
Tournon, 512; cap., 512.
Tournus, réc., 512.
Tours, réc., 396.
Trèves, minorites, 84; réc., 84.
Trévoux, tiercelins, 512.
Trois-Rivières, réc., 245-246, 443.
Troyes, 51, 425.
Tunisie, mission, 654.

V

Valdarde, 512.
Valence, min.-conv., 512; réc., 512; cap., 513.
Valence en Espagne, 419, 420, 641.
Valenciennes, min., puis réc., 380, 421.
Vannes, 396.
Velsique-Ruddershove, sœurs grises, 265.

Digitized by Google

Venise, 314, 629, 650.
Vercel, cap., 212 ; tiercelines, 513.
Verdun, réc., 276, 280.
Vernassal, tiercelines, 513.
Versailles, réc., 427.
Vesoul, cap., 212, 215, 305, 306, 513.
Vevey, clar., 160, 172, 513.
Vichy, cap., 513.
Vic-le-Comte, 513.
Villaréal, déch., 541.
Villefranche en Beaujolais, 513, 514, 553, 554,
Villefranche de Rouergue, cap., 644..
Villeneuve-de-Berg, cap., 514.
Vitré, réc., 396.
Vienne, voir Sainte-Colombe ; custodie, 446, 457, 513 ; cap., 513 ; clar., 513.
Vienne en Autriche, clar., 436.
Vuillafans, cap., 212, 215-221, 514.

W

Waterbeach, clar., 402, 403.
Willech, 528.
Wurmlingen, cap., 433.

Y

Yenne, cap., 124, 125, 514.
Ypres, cap., 267 ; pauvres clar., 268 ; capucines, 268.

Z

Zara, 629.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ACHILLE LÉON. Les Récollets de Melun (1606-1792)..... 273
BAUDRY (L.). Fragments inconnus de Guillaume d'Occam..... 99
BESNARD (Pierre). Les Cordeliers et Cordelières de Chalon-sur-Saône 527
DORNIER (A.). Sources de l'histoire franciscaine en Franche-Comté (*suite et fin*)..... 212
EYGUN (François). Le Sceau du gardien des Frères Mineurs de Paris au xve siècle..... 588
— Le Sceau du provincial d'Aquitaine au xve siècle..... 49
FAURE (Claude). Les Célestins et les Cordeliers d'Annecy..... 12
FAWTIER (Robert). La Prédication en Angleterre au moyen âge..... 515
GAILLARD (H.). A propos de Gautier de Bruges..... 261
GRELLET DE LA DEYTE. Le Couvent de saint François d'Allègre..... 443
LACGER (Louis de). L'Église et le couvent des Annonciades à Albi.... 341
LA RONCIÈRE (Ch. de). La Mission de Frère Battista d'Imola en Abyssinie (1482-1483)..... 308
LEMAÎTRE (Henri). Géographie historique des établissements de l'Ordre de Saint-François en Bourgogne (sud-est de la France) du xiiie au xixe siècle..... 446
— Lettres d'indulgence..... 262
— Médaillon de saint François..... 596
— Une Bulle inédite de Sixte IV (1474) en faveur des sœurs de la Celle..... 361
LETONNELIER (Gaston). Mandement de Francois Ier pour la réparation du couvent des Cordeliers de Marseille (1526)..... 1
Origine de la province des Capucins de Lyon, dite de saint Bonaventure..... 301
PHILIPPE (André). La « Mise au sépulcre des Cordeliers de Châtillon-sur-Seine »..... 371
PITOLLET (Camille). Travaux de Franciscains espagnols sur l'histoire de leur Ordre en Amérique..... 55
VAN GENNEP (A).. Essai sur le culte populaire des saints franciscains en Savoie..... 113
VINOT PRÉFONTAINE (Jean). L'Adoption de la clôture par les Sœurs grises de Beauvais (1622-1630)..... 40
— Les Capucins pompiers à Beauvais..... 222
— Fêtes célébrées à Beauvais aux xviie et xviiie siècles en l'honneur de saints franciscains..... 591

Digitized by Google

Pages.

VINOT PRÉFONTAINE (Jean). Lettre de nomination de syndic du couvent des Capucins de Beauvais (1705)..... 369
— Lettres de réception pour enfants spirituels de l'Ordre de saint François 52

COMPTES RENDUS

ANCELET-HUSTACHE (Jeanne). Melchtilde de Magdebourg (1207-1282). (Fr. de Sessevalle)..... 625
ANGE (fr.), voir LÉON (fr.).
ARCARI (Paolo). Les Laudi. (Fr. de S.)..... 609
Avvertimenti di santo Francesco a frate Bernardo, con prefazione di Piero MISCIATELLI (Rose Quezel)..... 107
BACCI (Fr. Domenico). S. Francesco d'Assisi attraverso le legende pugliesi (R. Q.)..... 108
BAUR (Lud.). S. Thomae Aquinatis de ente et essentia (É. Gilson).... 238
BONAIUTI (Ernesto). Francesco d'Assisi (C. Pitollet)..... 67
BONAVENTURE (S.). Opuscoli mistici, volgarizzati dal latino con introduzione del P. Agostino GEMELLI (A. Masseron)..... 237
BOURDILLON (A. F. C.). The Order of Minorisses in England (R. Fawtier)..... 402
BRACALONI (P. Leone). Saint François et l'Art (Fr. de Sessevalle).... 609
BRAMPTON (C. Kenneth). The *de imperatorum et pontificum potestate* of W. of Ockham (L. Baudry)..... 240
BRÉHIER (Louis). Les Missions franciscaines au moyen âge (Fr. de Sessevalle)..... 612
BRETON (P. Valentin-Marie). Le Christ de l'âme franciscaine (Fr. de Sessevalle)..... 410
BRUNING (R. Eliseus), éd. Officium ac missa de festo S. P. N. Francisci... 619
CAMOZZINI (Ferruccio). S. Francesco nell' arte (A. Masseron)..... 234
Capucins missionnaires, missions françaises (H. L.)..... 246
Caritas (Collection) (H. L.)..... 247
CASELLA (Mario), éd. de I Fioretti..... 233
CATERINO (Cirillo). Storia della minoritica provincia napoletana di S. Pietro ad Aram (H. Lemaître)..... 410
CAVANNA (N.). L'Ombrie franciscaine, trad. de T. de Wyzewa (H. L.) 246
CENIVAL (P. de). La Mission franciscaine au Maroc (Fr. de Sessevalle) 614
CHINI (Mario). Vita e poesia di s. Francesco (C. Pitollet)..... 69
CUVELIER (Joseph), éd. de Travaux du service d'archiveconomie.... 265
DAUNAIS (P. Mathieu). Le P. Frédéric de Ghyvelde (1838-1916)..... 648
DAY (E. Hermitage). S. Francis and the Grey Friars (R. Fawtier)... 402
DELORME (P. Ferdinand). Documents sur le b. Gabriel-Maria (L. de Lacger)..... 648
DELTEIL (Joseph). Discours aux oiseaux (A. Masseron)..... 110
DES ROBERT (E.). A propos d'un ouvrage récent sur la B. Marguerite de Lorraine (M. Prinet)..... 236
DUBOIS (S. É. le card.). Préface de Saint François d'Assise..... 597
DUFOURCQ (Albert). Ce qu'est la vie des religieux (Fr. de Sessevalle). 232
FACCHINETTI (P. Vittorino). S. François d'Assise (Fr. de S.)..... 379
Fioretti di s. Francesco, a cura di Angelo SODINI, con prefazione di Alfredo GALLETTI (C. Pitollet)..... 68

Digitized by Google

Pages.

Fioretti di s. Francesco, riveduti nel testo e commentati da Mario Casella (A. Masseron) 233
— trad., introd. et notes par Arnold Goffin (H. Lemaître) 248
Focillon (Henri). S. François d'Assise et la peinture italienne (Fr. de S.) 230
François (S.). Le Regole e il testamento, trad. A. Hermel 107
Fumagalli (Gius.) ed. Mostra del libro francescano 91
Galletti (Alfredo). Prefazione ai Fioretti 65
Garzend (L.). Imitation du séraphique et très noble saint François d'Assise (Fr. de S.) 109
Geffroy (G.). Préface à Meunier, Giotto.
Gelezeau (Clément). Glanes rochelaises (H. Lemaître) 626
Gemelli (P. Agostino), éd. de s. Bonaventure, Opuscoli mistici 237
Gillet (Louis). Nouvelles études sur la basilique d'Assise (Fr. de S.). 611
— S. François d'Assise (H. L.) 235
— Sur les pas de saint François d'Assise (Fr. de S.) ... 615
Gilliat-Smith (E.). S. Antony of Padua (R. Fawtier) 385
Gilson (Étienne). La Philosophie franciscaine (Fr. de S.) 603
— S. François et la pensée médiévale (Fr. de S.) 231
Glorieux (P.). Le *Correctorium corruptorii « Quare »* (L. Baudry) ... 239
Goffin (Arnold). Fr. François d'Assise (H. L.) 235
— trad. de I Fioretti (H. L.) 248
Golubovich (P. Girol.). Biblioteca bibliografica della Terra Santa, t. V (H. L.) 627
Goyau (Georges). Les Étranges destinées du Livre des conformités (Fr. de S.) 699
Grabmann (Martin). Mittelalterliches Geistesleben (É. Gilson) 407
Harrison (Ada). Examples of s. Bernardino (R. Fawtier) 397
Hauvette (Henri). Dante et saint François, (Fr. de S.) 230
Hermel (Augusto), trad. S. François Regole e testamento 107
Hiberta (Barth. M.). Guidonis Terreni quaestio de magisterio infallibili romani pontificis (É. Gilson) 241
Hugolin (P.). Le P. Joseph Denis (H. L.) 414
Hutton (Edward). The Franciscans in England (R. Fawtier) 399
Indica mihi... très pieuses méditations, trad. par M. M. Saeyeys (H. L.) 248
Influence de s. François d'Assise sur la civilisation italienne (Fr. de S.). 229
Internele consolacion, publié par Alfred Pereire (H. L.) 74
Italia monumentale, la basilica d'Assisi (R. Q.) 107
Jordan (Édouard). Les premiers Franciscains et la France (Fr. de S.). 231
— Le premier siècle franciscain (Fr. de S.) 600
Koch (Jos.). Durandus de S. Porciano (É. Gilson) 404
Koltonski (Dr Alexander). St Francis of Assisi and Giotto, translated by Edward Weintel (A. Goffin) 111
Kuenstle (Dr Karl). Ikonographie der Heiligen (A. van Gennep) 414
Lamy (M.). Assise, guide du pélerin (H. L.) 111
Langlois (Marcel). Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris, t. III (H. L.) 102
Lemaire (Suzanne). La Commission des réguliers (H. L.) 619
Lemaître (Henri), éd. de Saint François d'Assise, sa vie, son œuvre ... 597
Lemasson (Auguste). Les Actes des prêtres insermentés de l'archidiocèse de Rennes guillotinés en 1794 (E.-G. Ledos) 396

Digitized by Google

Pages.

LEMASSON (Auguste). Les Paroisses et le clergé du diocèse actuel de Saint-Brieuc de 1789 à 1815, 1re partie (E.-G. L.) 386
LEMMENS (Leonardus) Testimonia minora saeculi XIII de s. Francisco Assisiensi collecta (H. L) 64
LÉON (fr.). Ange et Rufin. Légende des trois compagnons, trad. par l'abbé Louis Pichard (H. L.) 233
LÉOPOLD DE CHÉRANCÉ. S. Élisabeth de Hongrie (Fr. de S.) 236
LITTLE (A. G.). Notes on the exhibition of the British Museum (R. Fawtier) 378
— Some recently discovered Franciscan documents (A. Masseron) 63
MAES (Boniface). Théologie mystique (H. L.) 247
MAIRE (Élie). Le Baiser de s. François (H. L.) 383
Martyre franciscain des Carmes (H. L.) 75
MASSERON (Alexandre). Assise de S. François (Fr. de S.) 230
— Légendes franciscaines (L. Baudry) 617
— Les Sources de la vie de s. François (Fr. de S.). 597
MASTICA (Giovanni). S. Francesco, Dante e Giotto (A. Goffin) 111
MEUNIER (Alix). Giotto, préface de G. GEFFROY (A. G.) 247
MISCIATELLI (Piero), éd. Avvertimenti di s. Francesco 107
Mostra del libro francescano, éd. da G. FUMAGALLI (C. Pitollet) 71
Officium et missa de festo S. P. N. Francisci, ed. Fr. Eliseus BRUNING (Fr. de S.) 618
ORTOLANI (Ciro). La Madre del santo d'Assisi (R. Quezel) 109
OWST (G. R.). Preaching in medieval England (R. Fawtier) 515
PELSTER (Fr.). S. Thomae de Aquino quaestiones de natura fidei (E. Gilson) 238
PEREIRE (Alfred), éd. Internel consolacion 71
PICHARD (Louis), trad. fr. Léon, Légende des trois compagnons 233
PISTELLI (Ermenegildo), trad. Sacre nozze del b. Francesco (R. Quezel). 107
POURRAT (P.). Le Mystique (Fr. de S.) 607
RAJNA (Pio). S. Francesco d'Assisi e gli spiriti cavallereschi (H. Hauvette) 228
RORERT D'APPRIEU. Un Converti de quinze ans, fr. Joseph de Palerme. 106
ROY (Pierre-Georges). Les vieilles églises de la province de Québec (H. L.) 243
RUFIN (fr.), voir LÉON (fr.), Légende des trois compagnons.
SABARTHÈS (A.). Le Couvent des Clarisses de Carcassonne (H. L) 624
SABATIER (Paul). L'Actualité de la figure de s. François (Fr. de S.) 229
Sacre nozze del b. Francesco con Madonna Povertà, trad. dal P. E. PISTELLI (R. Q.) 107
SAKYEYS (Marie-Madeleine), trad. Indica mihi 248
Saint Francis of Assisi, 1226-1926, essays in commemoration (R. Fawtier) 374
Saint François d'Assise, sa vie, son œuvre, préface de S. E. le card. DUBOIS 597
SALTER (E. Gruney), trad. Thomas d'Eccleston 397
SALVATORELLI (Luigi). Vita di s. Francesco (C. Pitollet) 65
SARGÈS (Jean). S. François 647
SILVESTRI (Domenico). Il ritratto di s. Francesco a Spoleto (A. Goffin). 72
SODINI (Angelo), éd. I Fioretti 68

Digitized by Google

Pages.

STAAF (E.). Quelques observations sur les recueils de laude d'Udine et de Pordenone. — Notice sur un ms. des laude de Jacopone da Todi (H. Hauvette) 237
TARDI (Dominique). La Poésie franciscaine de langue latine (Fr. de S.) 607
THOMAS D'ECCLESTON. The Coming of the Friars Minor to England, transl. by E. G. SALTER (R. Fawtier) 397
THOMAS DE SAINT-LAURENT (R. de). S. François (A. Masseron) 234
THURAUD DANGIN (P.). S. Bernardin de Sienne (H. L.) 73
TISSERAND (Mgr E.). La Légation en Orient du Franciscain Dominique d'Aragon (H. L.) 646
— et G. WIET. Une Lettre de l'almohade Murtadâ au pape Innocent IV (H. L.) 638
Travaux du cours pratique d'archivéconomie, publié par Joseph CUVELIER (H. L.) 265
UBALD D'ALENÇON. L'Ame franciscaine. 3e ed. (H. L.) 109
VAN DE WOESTYNE (Zacharias). Scholae franciscanae aptatus cursus philosophicus, t. II (L. Baudry) 242
WEINTEL (Edward), trad. KOLTONSKI 111
WIET (G.), voir TISSERAND. Une lettre 638
WYZEWA (T. de), trad. CAVANNA. L'Ombrie franciscaine 235

PÉRIODIQUES

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, t. XXXIV, 1925 82
Antonianum, t. I, 1926 95
Archiginnasio, t. XXI, 1926 82
Archivo ibero-americano, t. XXV-XXVI, 1926 418
Archivum franciscanum historicum, t. XIX, 1926 249
Boek (Het), 1927 257
Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 1917-1921. 87
Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 1926 423
Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 2e série, t. VII, 1924 424
Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, 20e année, 1925 258
Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1926 424
Estudis franciscans, t. XXXVII et XXXVIII, 1926 640
Études franciscaines, t. XXXVIII, 1926 424
France franciscaine, t. IX, 1926 88
Franziskanische Studien, 12 Jhrgg, 1925-1926 437
Frate Francesco, t. III, 1926 430
Journal de la Société des Américanistes de Paris, n. série, t. XIX, 1927 651
Moyen-âge, 1927 258
Namurcum, chronique de la Société archéologique de Namur, 3e année 1926 87
Philosophisches Jahrbuch der Görres-Gesellschaft, 39. Bd, 1926 259
Rivista di Livorno, 1926 82
Semaine religieuse du diocèse de Verdun, 1925 259
Studi francescani, t. XII, 1926 77

Digitized by Google

Pages.

CHRONIQUE

Bienheureuse Beatrix de SILVA..... 263
Bienheureux Luc BELLUDI..... 650
Catalogues de libraires et de vente..... 268, 438
Conférences : Georges GOYAU, à Bernay, Reims, Pau, 98 ; M.-J. FERRÉ, à Paris, 261 ; Alexandre MASSERON, à Pau, 98 ;
Congrès des sociétés savantes tenu à la Sorbonne..... 260
Expositions : Mostra internazionale francescana, à Assise, 99 ;
Franciscus docens..... 262
Nécrologie : Camille ENLART (H. L.), 100 ; Walter W. SETON (H. L.), 99 ; UBALD D'ALANÇON (H. L.), 438, 652.
Nomination du P. Bonaventura MARRANI, comme général..... 646
Pétrarque..... 649
Semaine de missiologie à Louvain..... 647
Solennité en l'honneur des missions franciscaines à Assise..... 271
Un Quatrième Ordre de saint François d'Assise : les Franciscanisants, par Alfred PEREIRE, 112.

Le Gérant : JOSEPH GAMON.

Le Puy-en-Velay. — Impr. *La Haute-Loire*.

Digitized by Google

VIENT DE PARAITRE

COLLECTION DE TEXTES FRANCISCAINS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'HENRI LEMAÎTRE

LE LIVRE DE L'EXPÉRIENCE DES VRAIS FIDÈLES

PAR

SAINTE ANGÈLE DE FOLIGNO

TEXTE LATIN PUBLIÉ D'APRÈS LE MANUSCRIT D'ASSISE

PAR

M.-J. FERRÉ

TRADUIT AVEC LA COLLABORATION DE

L. BAUDRY

PARIS

ÉDITIONS E. DROZ

13, AVENUE FÉLIX FAURE, XVe

1927

Un volume in-16 carré de XLVII-534 pages, tiré sur Alfa Navarre..... 40 fr.

Digitized by Google

Le Puy. — Impr. de *La Haute-Loire.*

Digitized by Google

(3)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO → **CIRCULATION DEPARTMENT**
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 **HOME USE**	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405.
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk.
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date.

DUE AS STAMPED BELOW

MAY 19 1981	71	
RECEIVED BY		
DEC 18 1980		
CIRCULATION DEPT.		

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD6, 60m, 3/80 BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

Revue d'histoire franciscaine R4 v.4

699680
BX3601
R4
v.4

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google